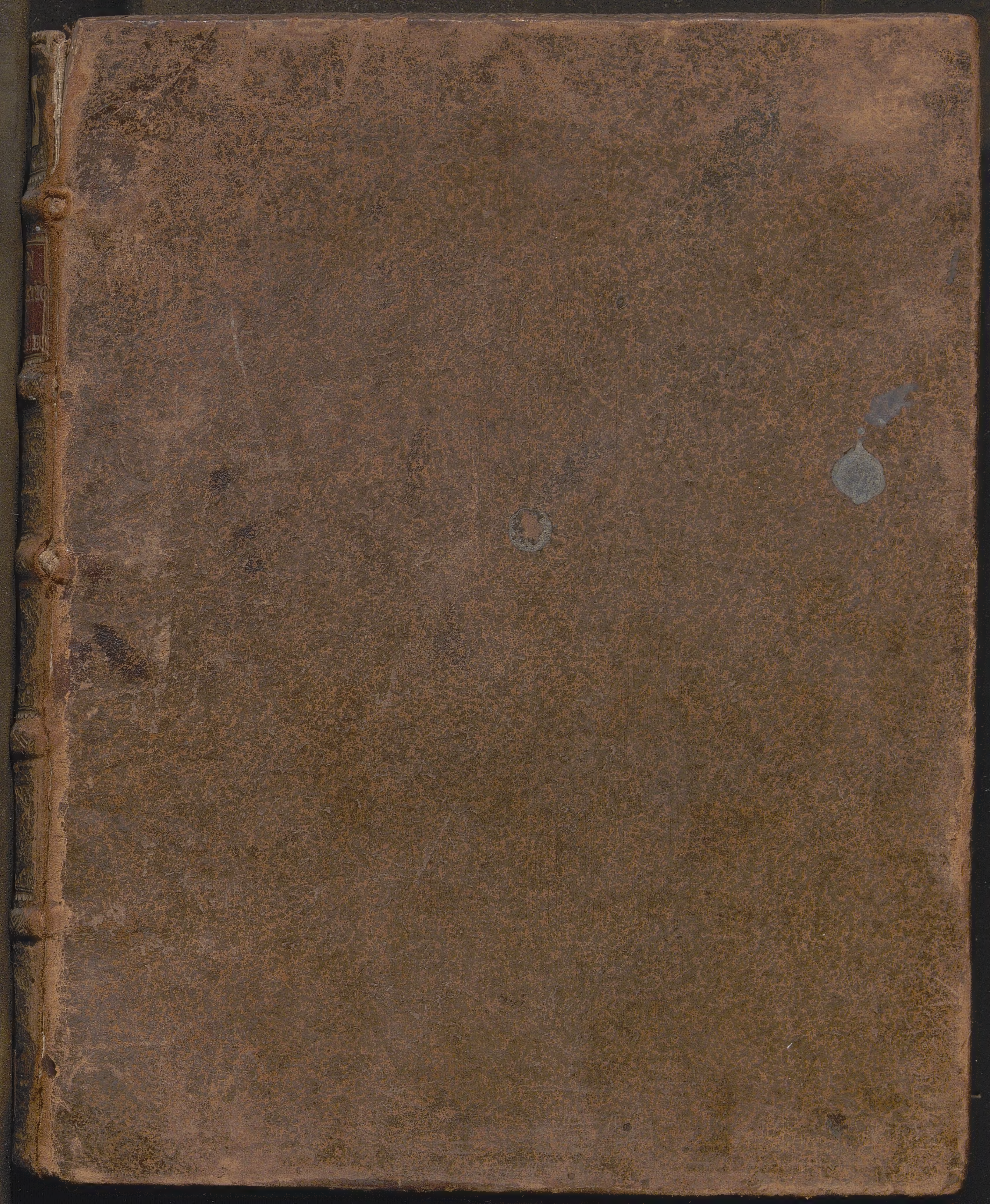
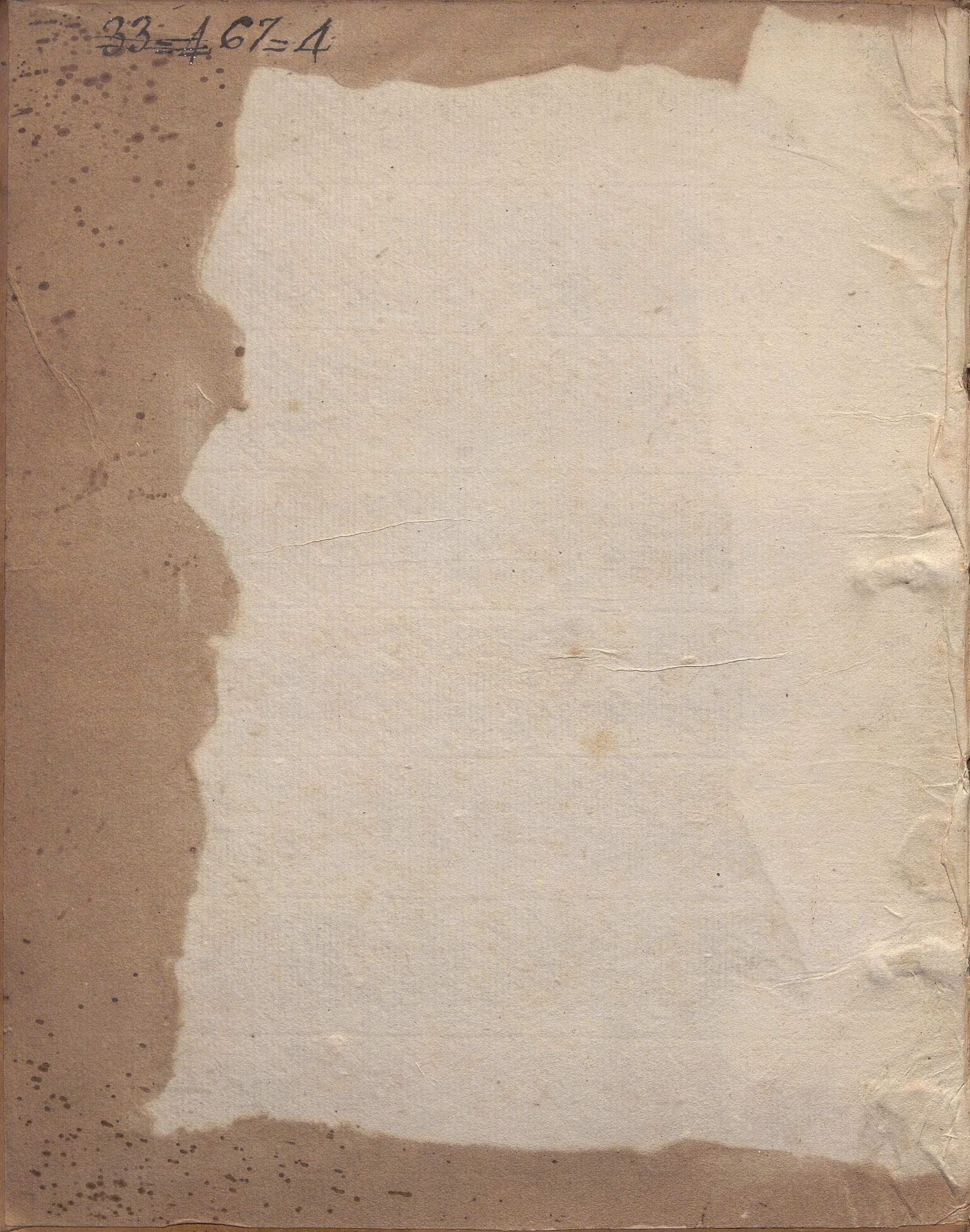
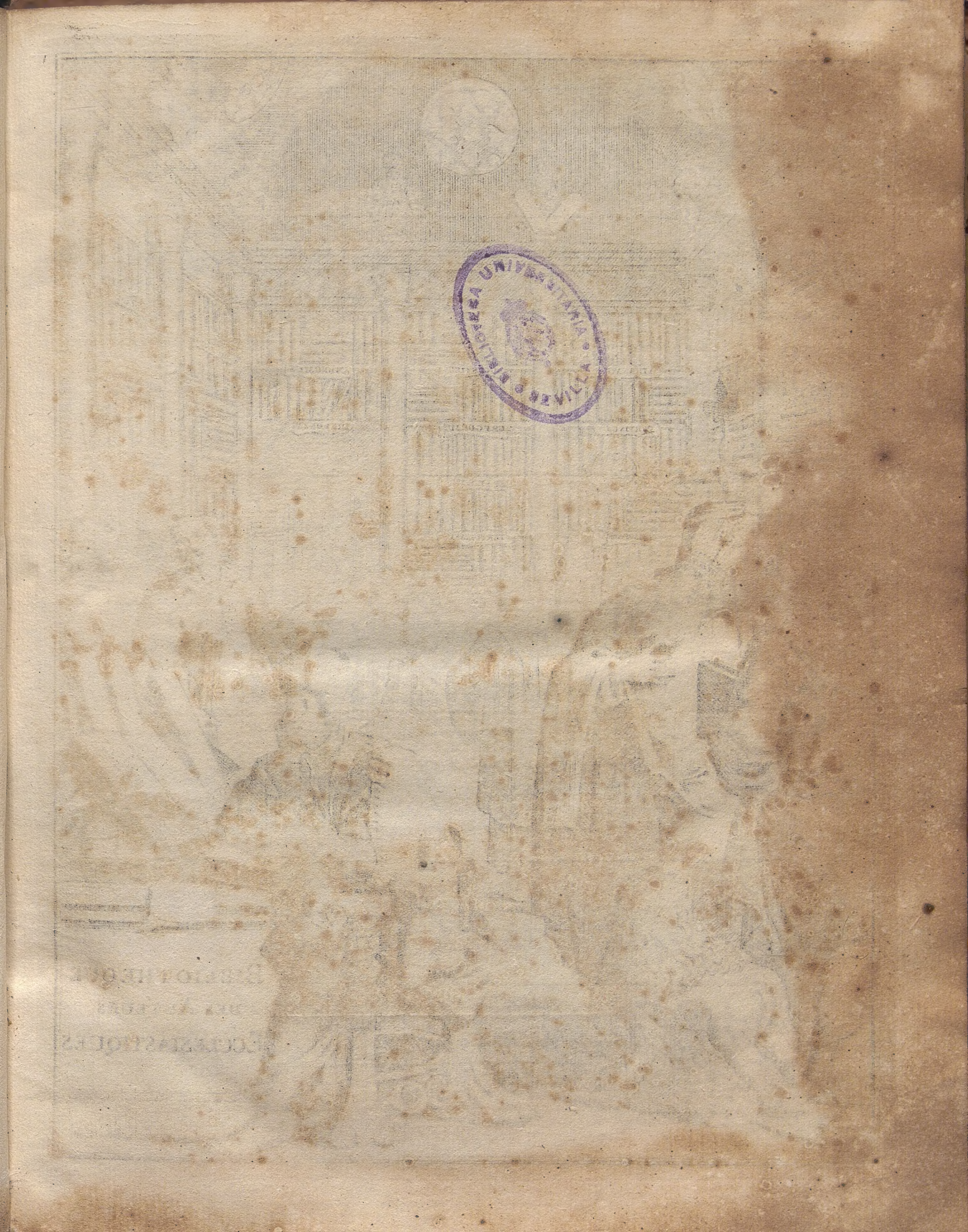





BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA


BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES
LUTHER
CALVIN
MELANT
ATHANASIUS
QURTINUS
AUGUSTINUS
GREGORIUS
EUSEBIUS
TERTULIANUS
CLEMENS
AMBROSIUS
HIERONYMUS
DIONYSIUS
CIPRIANUS
PAMPHILIUS
ORIGENES
BASILIUS
EPIPHANIUS

DISSERTATION
PRELIMINAIRE
OU
PROLEGOMENES
SUR LA BIBLE.

POUR SERVIR DE SUPPLEMENT

A LA

BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES;

Par Mre LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME PREMIER,

SUR L'ANCIEN TESTAMENT.



A PARIS,
Chez ANDRÉ PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DCCI.



PREFACE.

CE n'est pas d'aujourd'hui qu'on a fait des Traitez pour donner une connoissance generale des Livres sacrez, & pour en faciliter l'intelligence. Les Anciens Peres de l'Eglise n'ont pas negligé ce travail, & ont composé divers Ouvrages sur ce sujet. Eusebe s'est appliqué, particulierement dans son Histoire Ecclesiastique, à recueillir ce que les Anciens avoient écrit des Auteurs & des Livres sacrez. Les Préfaces & les Lettres de saint Jerôme sur l'Ecriture sainte, ne sont autre chose que des Dissertations Historiques & Critiques sur les Livres de la Bible. Le Traité de la Doctrine Chrêtienne de saint Augustin est un Ouvrage fait exprés, pour servir d'introduction à l'étude de l'Ecriture sainte. Dans les Siécles suivans divers Auteurs ont traité differentes questions sur des points concernans les Livres de la Bible, & quelques-uns d'entr'eux ont fait des Traitez pour donner une connoissance generale des Livres sacrez, tels que sont le Traité des Formules spirituelles de saint Eucher, l'Introduction à l'Ecriture sainte d'Adrien, l'Introduction aux Lettres divines de Cassiodore, le Traité de Junilius des Parties de la Loi divine, les Prolegomenes d'Isidore de Seville, la Sticometrie de Nicephore, le Traité des Allegories de Raban, & quelques autres. Il est vrai que cette étude a été negligée pendant que la Theologie Scholastique a regné dans les Ecoles ; mais quand on a recommencé de s'appliquer serieusement à l'étude de l'Ecriture sainte, on a vû bien-tôt paroître un grand nombre de Traitez fort exacts, & fort amples sur ces matieres. La Bibliotheque de Sixte de Sienne, est un des premiers & des plus universels. Depuis cet Auteur les Catholiques & les Heretiques, ont comme par une espece d'émulation, travaillé fortement sur ce sujet, & publié quantité d'Ouvrages sous le nom de *Clef*, d'*Introduction*, de *Prolegomenes*, *Prologues*, *Préfaces*, *Disquisitions*, *Exercitations*, *Critique*, *Apparat*, *&c.* sur l'Ecriture sainte. Parmi les Catholiques, Arias Montanus, Salmeron, Serarius, Bonfrerius, André Masius, Jean Despieres, le pere Morin, Simeon de Muis se sont distingués par leurs utiles & sçavans Ouvrages en ce genre, sans parler de ceux du Pere de la Haye, de Mr. Simon, du Pere Frassen, & du Pere Lamy, & du Traité de la Demonstration Evangelique de Monseigneur l'Evêque d'Avranches, digne de l'érudition singuliere de son Auteur. Les Protestans ont aussi composé un nombre infini d'Ouvrages de même nature ; un des plus gros, & peut être des moins utiles, est celui de la Clef de l'Ecriture de Flacius Illyricus. L'Antibarbare de Sixtinus Amama est plein de beaucoup plus d'érudition. Wittaker, Schickard, Hottinger, & plusieurs autres Protestans, dont il seroit long de faire ici le Catalogue, ont fait des Ouvrages de Critique sur l'Ecriture : mais

ceux qui ont le plus travaillé sur cette matiere, & qui ont mieux réussi parmi les Protestans, sont les Buxtorf, Louïs Capelle, Usserius, les Vossius, & le celebre Walton, dont les Prolegomenes sur la Bible, sont l'Ouvrage le plus complet, & le plus general que nous aïons en ce genre. Si l'on veut, on peut joindre à ceux-ci les Auteurs les plus recens, comme Mr. le Clerc & Witsius. Le nombre des Ouvrages separez sur des matieres particulieres qui concernent l'Ecriture, & qui peuvent servir à son intelligence, est infini. Adricomius, Bochart, Samson, le Pere Lubin excellent pour la Geographie: les Buxtorf ont reüssi sur la Langue Hebraïque, & sur les Livres & les Coûtumes des Juifs: Sigonius, Cunæus, Hottinger, Ligfoot, sur les Mœurs & la Republique des Juifs: Scaliger, Loüis Capelle, Vossius le Pere, Usserius, le Pere Petau, & l'Auteur de la Chronologie & des Tables de la Bible de Vitré, sur la Chronologie; sans parler des Nouveaux Livres de Vossius le fils, & du Pere Pezron sur cette matiere, & de quantité d'autres Ouvrages particuliers sur differens sujets.

Il n'est pas necessaire de nous étendre sur l'utilité de ces Ouvrages; elle est évidente: car que peut-il y avoir de plus utile pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, que de sçavoir ce qui regarde l'autorité, & l'inspiration des Livres sacrez, leurs Auteurs, le temps qu'ils ont été écrits, l'occasion qui les a fait faire, en quelles Langues ils ont été écrits; quand & par qui ils ont été traduits; quel jugement on doit porter du Texte & des Versions; de quelle maniere il les faut lire & interpreter? Si on ajoûte à cela la connoissance des choses sans lesquelles il est difficile de les bien entendre, comme de la Chronologie & de la Geographie sacrée, des Mœurs, des Coûtumes, des Loix, des Sacrifices, des Fêtes, des Ceremonies des Juifs, des Edifices, des Poids, des Mesures, des Monnoïes, de la maniere de compter les années & les mois, qui étoient en usage parmi eux; des animaux, des plantes, des pierreries, des habits, & des autres choses particulieres, dont il est parlé dans les Livres sacrez: enfin si l'on joint à ces choses l'explication des principales difficultez qui se rencontrent dans le Texte sacré; que l'on examine en particulier les Passages où les Textes originaux sont differens des Versions, que l'on concilie les contradictions apparentes qui se rencontrent en quelques endroits de l'Ecriture sainte; si l'on fait, dis-je, un Traité, où tout ce que nous venons de proposer, soit executé, il est sans doute qu'on facilitera beaucoup l'intelligence de l'Ecriture sainte à ceux qui voudront se donner la peine de le lire avec quelque application. C'est ce que j'entreprens de faire dans cet Ouvrage, dont voici le premier Tome. Quoique la matiere soit tres étenduë, & qu'elle soit assez obscure d'elle-même en plusieurs endroits, j'espere toutefois la traiter d'une maniere si methodique, que sans rien ômettre de ce qui est necessaire à mon dessein, je la reduirai en peu de Volumes, & la rendrai intelligible à tout le monde. Mais afin qu'on ne m'accuse point d'être plagiaire des Ouvrages des autres, j'avouë & je reconnois que la plupart des choses qui sont dans celui-ci, ont été dites avant moi par ceux qui ont traité de ces matieres. Je ne me vante point d'avoir fait beaucoup de nouvelles découvertes, & je serai parfaitement content si le public est satisfait du choix des matieres que j'ai recueillies, de la methode avec laquelle je les ai traitées, & des sentimens que j'ai embrassés.

TABLE
DES TITRES DE CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

DU Recueil des Livres qui composent la Bible. Du Canon des Livres Sacrez. Des Livres Canoniques & Apocryphes en general. Page 1

§. I. Des Noms que l'on donne au Recueil des Livres sacrez, ibid.

§. II. Ce que c'est que Canon des Livres sacrez. Quels sont les Livres que l'on nomme apocryphes. Quand le Canon des Livres sacrez de l'Ancien Testament a été dressé, & s'il y en a eu plusieurs, 2

§. III. Quels sont les Livres qui étoient contenus dans le Canon des Juifs, 6

§. IV. Des Livres de l'Ancien Testament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrêtiens, 7

§. V. Des Livres Deutero-Canoniques en particulier, 9

§. VI. Comment les Livres Deutero-Canoniques ont été mis dans le Canon des Livres sacrez & reconnus pour tels, 16

§. VII. Division des Livres de l'Ancien Testament, & ordres suivant lesquels il ont été rangés par les Juifs & par les Chrêtiens, 18

§. VIII. Des Livres de l'Ancien Testament perdus, apocryphes & supposez par les Juifs & par les Heretiques. De quelques passages des Prophetes, cités par les Evangelistes, qui ne se trouvent point dans les Livres d'où ils sont citez. 19

CHAPITRE II.

DE l'Autorité de l'Ecriture sainte, où il est traité des differentes sortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inspiration, & de l'Infaillibilité des Livres sacrez, 29

§. I. Que l'Autorité de l'Ecriture sainte est fondée sur ce principe: Que Dieu ne peut pas nous tromper, ibid.

§. II. Des differentes Revelations que Dieu a faites aux hommes dans l'Ancien Testament, 32

§. III. De la Prophetie en particulier & de ses differentes sortes. De la maniere de distinguer les fausses Propheties des veritables, 34

§. IV. Succession des vrais Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Systeme de M. Simon touchant les Ecrivains des Registres Prophetes & divinement inspirés, 41

§. V. Créance des Juifs & des Chrêtiens touchant l'Inspiration des Livres Canoniques de l'Ancien Testament, 46

§. VI. Questions que l'on peut former sur l'Inspiration des Livres sacrez. Premiere Question: Si les mots & les termes sont inspirés, 50

§. VII. Seconde Question sur l'Inspiration des Livres sacrez. De quelle maniere Dieu a inspiré aux Ecrivains sacrez les choses qu'ils ont écrites, 52

§. VIII. Troisiéme Question: Si generalement tout ce qui est dans l'Ecriture sainte, même les faits & les questions qui ne regardent point la Religion & les points de Philosophie, sont divinement inspirez, 53

CHAPITRE III.

DEs Auteurs des Livres de l'Ancien Testament, 58

§. I. De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moïse en est Auteur. Réponse aux Objections. Noms des cinq Livres du Pentateuque. Dans quel temps ils ont été composez. ibid.

§. II. Du Livre de Josué. Pourquoi il porte ce nom. Si Josué en est Auteur. Raisons pour & contre. Vie de Josué, 75

§. III. Sentimens differens sur l'Auteur du Livre des Juges, faux ou incertains. Quand il a été composé. Autorité des Juges. Chronologie de ce Livre, 79

§. IV. Du Livre de Ruth, & de son Auteur. Quand cette Histoire est arrivée, 80

§. V. Des Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du temps qu'ils ont été composés. Sommaire de l'Histoire qu'ils contiennent, 81

§. VI. Des deux Livres d'Esdras. Esdras Auteur du premier, & Nehemie du second. Vies de l'un & de l'autre. Chronologie de leurs Livres, 83

§. VII. Histoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite, 85

§. VIII. Histoire de Judith. Quand arrivée. Si elle est veritable. Par qui écrite, 86

§. IX. Histoire d'Esther. Examen des conjectures que l'on apporte pour découvrir qui est le Roy Assuerus mari d'Esther. Grande incertitude sur ce sujet. De l'Auteur de ce Livre. Des Additions qui ne sont point dans le Texte original, 89

§. X. Du Livre de Job. Ce qu'on doit penser de cette Histoire: & de la maniere dont elle est écrite. Qui en est Auteur, & en quel temps il a été composé. Que c'est un Ouvrage Poëtique. Dessein & Abregé de cet Ouvrage, 94

§. XI. Des Titres des Pseaumes. De leurs Auteurs. De l'Antiquité, & de l'usage des Pseaumes parmi les Hebreux. Du Recueil des Pseaumes. De la Poësie des Hebreux. Du Style & des Argumens des Pseaumes, 97

§. XII. Du Livre des Proverbes. S'il est entierement de Salomon. Quand il a été composé. Argument de ce Livre. Utilité de sa methode pour enseigner la Morale, 103

§. XIII. Du Livre de l'Ecclesiaste. Ce que signifie ce nom. Que Salomon est Auteur de ce Livre. Réponse aux difficultez de ceux qui le croïent plus recent. En quel temps Salomon a composé ce Livre, 105

§. XIV. Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en est Auteur. Argument de ce Livre developé, 106

§. XV. De l'Auteur du Livre de la Sagesse. De la maniere dont il est composé. Quel est ce Philon que l'on en fait Auteur, 107

§. XVI. De l'Auteur du Livre de l'Ecclesiastique. Quand il a été composé. Sujet de cet Ouvrage, 108

§. XVII. Des Ecrits des Prophetes en general, & en particulier de la Prophetie d'Isaïe, 109

§. XVIII. Du Prophete Jeremie, de sa Prophetie, & des Lamentations, 111

§. XIX. Du Prophete Baruch, & de sa Prophetie, 112

§. XX. Du Prophete Ezechiel, & de sa Prophetie, ibid.

§. XXI. Du Prophete Daniel. De la verité de sa Prophetie. Des Chapitres qui ne sont point dans le Texte Hebreu, 113

§. XXII. Vies & Ecrits des douze Petits Prophetes, 116

§. XXIII. Des Livres des Maccabées, 117

CHA-

CHAPITRE IV.

Du Texte Hebreu des Livres de l'Ancien Testament, 121

§. I. *De l'Origine & de la Division des Langues. Quelle est la premiere Langue du monde. D'où vient le nom d'*HEBREU. ibid.

§. II. *De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, de leur diversité. Des anciens Caracteres Hebreux; de leur variation: des Points voïelles: quand ils ont été inventés & mis en usage,* 132

§. III. *Que le Texte Hebreu des Livres sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, & qu'Esdras ne l'a point refait tout entier mais seulement restitué & corrigé,* 144

§. IV. *Que le Texte Hebreu des Livres sacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs,* 145

§. V. *Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu d'où elles viennent, & de quelle nature elles sont: qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne soit authentique, & qu'on ne le préfere ordinairement aux Versions. Regles generales pour connoître quand il faut suivre le Texte Hebreu ou les Versions,* 154

§. VI. *De la Massore du Keri & Cetib, & de la Cabale,* 159

CHAPITRE V.

Du Pentateuque Samaritain, 163

§. I. *Histoire des Samaritains,* ibid.

§. II. *De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque,* 165

§. III. *Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, est le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois, & qui étoit du temps de Saint Jerôme,* 167

§. IV. *De quelle autorité est le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun: & si on doit le lui préferer ou comparer,* ibid.

§. V. *De la Langue Samaritaine, & des Versions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe.* 170

CHAPITRE VI.

Des Versions Grecques de l'Ancien Testament, & principalement de celle des Septante. 171

§. I. *S'il y a eu une Version Grecque plus ancienne que celle des Septante,* ibid.

§. II. *Relation de la maniere dont on prétend qu'a été faite la Version des Septante selon Aristée & les autres Historiens,* 173

§. III. *Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante, Qu'Aristée est un Juif: que sa narration est un Roman; & qu'il n'est pas Auteur contemporain. Anachronismes dans lesquels il est tombé. Fable des Cellules refutée. De la maniere dont la Version des Septante a été faite, & pourquoi elle est ainsi appellée,* 176

§. IV. *Quels Livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante,* 183

§. V. *Des Versions Grecques de l'Ancien Testament, faites depuis J. C. par Aquila, Symmaque, Theodotion, &c.* 185

§. VI. *Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes: du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient, & de leur ordre. Du travail d'Origenes sur la version des Septante; & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis,* 188

§. VII. *De l'Autorité & de la fidelité de la Version Grecque des Septante. Si elle a été divinement inspirée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle est corrompuë en plusieurs endroits. Si elle peut passer pour authentique.* 197

CHAPITRE VII.

Des Versions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate, 199

§. I. *Des Anciennes Versions Latines avant celle de saint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate ou Italique,* ibid.

§. II. *Des differens travaux de S. Jerôme sur la Bible. De sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu. S'il a été inspiré pour la faire. Si elle est differente de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à être reçûë dans l'Eglise Latine,* 200

§. III. *De la fidelité & de l'autorité de la Version Vulgate. En quel sens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être préferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Versions.* 203

§. IV. *Des nouvelles Versions Latines de la Bible,* 209

CHAPITRE VIII.

Des Versions Orientales de la Bible, 211

§. I. *Des Paraphrases Chaldaïques,* ibid.

§. II. *Des Versions Syriaques de la Bible,* 212

§. III. *Des Versions de la Bible en Arabe,* ibid.

§. IV. *Des autres Versions Orientales de la Bible,* 213

CHAPITRE IX.

Des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, & de la lecture de l'Ecriture sainte, 217

§. I. *Histoire des Versions de la Bible en Langue Vulgaire,* ibid.

§. II. *Si l'Ecriture sainte a été faite pour être lûë par tous les Fidéles, ou seulement par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion,* 224

§. III. *De l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte. Sentimens des Peres sur ce sujet,* 230

§. IV. *S'il est vrai que l'Eglise ait défendu les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, & interdit la lecture de l'Ecriture sainte au Peuple; & quel auroit pû être le motif de cette défense. Si elle subsiste encore à present. Regles de la Traduction de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit,* 249

CHAPITRE X.

Du style, des sens de l'Ecriture sainte, & des differentes manieres de l'interpreter, 265

§. I. *De l'Eloquence de l'Ecriture sainte,* ibid.

§. II. *De la clarté & de l'obscurité de l'Ecriture sainte. Des causes de cette obscurité en quelques endroits, & des moïens de la surmonter,* 269

§. III. *Des sens de l'Ecriture sainte,* 273

§. IV. *Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture sainte, & des différentes sortes de Commentaires sur la Bible,* 278

§. V. *Des Regles qu'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte.* 283

CHAPITRE XI.

De la Division de la Bible en Chapitres, Versets & autres parties. 287

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris.

Nous soussignés Docteurs en Theologie de la sacrée Faculté de Paris, Certifions que par ordre de ladite Faculté, Nous avons lû & examiné un Livre qui a pour Titre, *Dissertation Preliminaire ou Prolegomenes sur la Bible; Par Messire Loüis Ellies Du Pin Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Roïal en Philosophie,* & que Nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique ni aux bonnes mœurs. En foi de quoi nous avons signé. A Paris le 10. Decembre 1698.

BLAMPIGNON, Curé de S. Merry. HIDEUX, Curé des SS. Innocens.

Differ-



DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR LA BIBLE.

LIVRE PREMIER sur l'Ancien Testament.

CHAPITRE I.

Du Recueil des Livres qui composent la Bible. Du Canon des Livres sacrez. Des Livres Canoniques & Apocryphes en general.

§. I.

Des noms que l'on donne au Recueil des Livres sacrez.

LE Corps des Livres que nous considerons comme le fondement de nôtre Religion, a differens noms. On les appelle les *Livres sacrez* ou *Divins*, *les Lettres sacrées*, *l'Ecriture-sainte* ou simplement *l'Ecriture*, *l'Ancien & le Nouveau Testament*, *la Bibliotheque sainte*, & enfin *la Bible*, qui est le nom le plus commun à present. Il n'est pas necessaire d'expliquer pourquoi on leur donne les noms de Livres divins ou sacrez, d'Ecriture sainte, d'Ecriture divinement inspirée. La raison en est évidente: ils ont été écrits par des Personnes inspirées de Dieu; ils traitent de la Religion; ils contiennent les Commandemens de Dieu; rien n'est plus Saint; rien n'est plus Sacré. On leur donne encore le nom d'Ecriture par excellence *a*, parce qu'aucun Livre n'est comparable à ceux-ci. JESUS-CHRIST même & les Apôtres ont cité souvent sous ce nom les Livres de l'Ancien Testament.

Mais

a *Le nom d'Ecriture par excellence.*] Nôtre-Seigneur cite souvent les Livres de l'Ancien Testament sous ce nom Matt. 21. v. 42. *N'avez-vous point lû dans les Ecritures*, 22. v. 29. *Vous vous trompez & vous ignorez les Ecritures.* 26. v. 54. *Comment seront accomplies les Ecritures.* En saint Jean ch. 5. v. 39. *Sondez les Ecritures.* Les Apôtres les citent de même. *Act.* 8. v. 32. *Rom.* 4. v. 3. 9. v. 17. &c.

Mais la propre signification du nom de Testament en tant qu'on l'applique aux Livres sacrez, n'est pas si facile à découvrir; c'est ainsi que les Latins ont traduit le mot Grec Διαθήκη, & celui-ci répond au mot Hebreu *Berith*, qui se trouve souvent dans l'Ecriture, & signifie *Alliance*. Saint Jerôme l'a traduit en ce sens en plusieurs endroits, & il remarque qu'Aquila, qui a été suivi en cela par Symmaque & par Theodotion l'a traduit en Grec par le mot Συνθήκη, qui signifie proprement *Alliance*. Les Septante s'étant servis du mot de Διαθήκη, que l'on prend ordinairement pour Testament, ont donné occasion à l'Interprete Latin de le traduire en plusieurs endroits par *Testamentum b*. Mais il ne faut pas prendre ce terme, comme remarque saint Jerôme, selon la signification qu'il a ordinairement, suivant laquelle il ne désigne que la derniere volonté d'un homme qu'il veut être executée aprés sa mort; mais generalement pour le Pacte, l'Alliance, la Promesse que Dieu fait avec les Hommes, & pour le témoignage de sa divine volonté porté par un Acte solemnel. Les Septante se sont peut-être servis du mot de Διαθήκη, au lieu de celui de Συνθήκη, parce que ce dernier signifie l'Alliance qui se contracte volontairement entre deux personnes égales; au lieu que le premier se peut prendre plus generalement pour la disposition, la volonté & l'ordonnance d'un Superieur envers son Inferieur; C'est en ce sens que se doit prendre aussi le nom de Testament pour une declaration solemnelle de la volonté de Dieu envers les Hommes, qui contient ses Loix, ses Commandemens, ses Promesses, & l'Alliance qu'il contracte avec eux. Les Livres qui contiennent ce que Dieu a manifesté aux Hebreux, s'appellent l'*Ancien Testament*, & ceux qui contiennent ce qu'il a découvert par Jesus-Christ & par ses Apôtres, s'appellent *le Nouveau*. Les Latins leur donnent aussi le nom d'*Instrument*, qui signifie un Acte autentique contenant des Ordonnances, ou des Traitez & des Conventions solemnelles.

Quelques Anciens ont donné le nom de *Bibliotheque sainte c*, au Recueil des Livres sacrez: il se trouve dans saint Jerôme, dans saint Isidore, & dans quelques-autres Auteurs. Nous voïons qu'on appelloit même les Livres sacrez *Bibliotheque* par excellence. Alcuin remarque que ce nom étoit fort commun, mais il lui préfere celui de *Pandecte d*, dont Cassiodore & Bede se sont aussi servis, & qui signifie un Recueil de tous les Livres qui sont sur un même sujet. Enfin le nom le plus en usage presentement est celui de *Bible* tiré du mot Grec Βιϐλία, que l'on a écrit en Latin *Biblia*, & qui signifie *Livres*. On ne trouve point que les Anciens se soient servis de ce nom, & ce n'est que depuis quelques Siecles qu'il est devenu si commun, qu'on en a fait un nom propre, qui est presque le seul dont on se sert dans les Langues vulgaires, & que l'on met en tête de l'Ancien & du Nouveau Testament, en l'intitulant, *La Bible* ou *la sainte Bible*.

§. II.

Ce que c'est que Canon des Livres sacrez. Quels sont les Livres que l'on nomme apocryphes. Quand le Canon des Livres sacrez de l'Ancien Testament a été dressé, & s'il y en a eu plusieurs.

On appelle les Livres de la Bible Livres Canoniques, parce qu'ils sont dans le Catalogue des Livres qu'on considere comme des Livres sacrez,

b *De le traduire en plusieurs endroits par Testamentum.*] Ce terme se prend quelquefois même par les Auteurs profanes pour toute sorte de pacte & de disposition, comme S. Jerôme le remarque sur le Chap. 2. de Malach. *Testamentum non voluntatem defunctorum sonat, sed pactum viventium.*

c *Bibliotheque sainte.*] Saint Jerôme s'en sert souvent. Dans son Liv. des Hommes Illustres, il dit, qu'Eusebe de Césarée & Pamphile recherchoient exactement la Bibliotheque sainte. Isidore Livre 6. des Origines ch. 3. & un Anonyme cité par le Pere Martianay dans ses Prolegomenes appelle les Livres de la Bible, *une Bibliotheque sainte*. Ce Pere remarque encore que dans les anciens Manuscrits la Traduction des Livres de l'Ecriture sainte de saint Jerôme est appellée *Bibliotheque*; Titre qu'il a suivi dans l'Edition qu'il en a faite.

d *Alcuin remarque que ce nom étoit fort commun; mais il lui préfere celui de Pandecte.*] Dans des Vers qu'il avoit mis à la tête d'une Bible qu'il avoit revûë par ordre de Charlemagne.

Nomine Pandectem proprio vocitare memento
Hoc corpus sacrum, Lector, in ore tuo
Quod nunc à multis constat Bibliotheca dicta
Nomine non proprio ut lingua Pelasga docet.

Bede sur la fin du Livre des six âges, & Cassiodore, Livre des Inst. chap. 5. lui donnent aussi le nom de *Pandecte*.

sacrez ; auquel on a donné le nom de *Canon a*. On leur oppose les Livres, qu'on appelle apocryphes *b*, qui ne sont point reconnus pour des Livres divins, ou qui sont

a *Auquel on a donné le nom de Canon.*] Ce mot signifie non seulement une Loi, une Regle, mais aussi une Table, un Catalogue, une Liste & se prend en ce sens dans les Auteurs profanes & dans le Corps du droit. Quelques-uns ont crû que les Livres Canoniques étoient ainsi appellez, parce qu'ils sont la Regle de la Foi ; mais quoi que cela soit vrai, ce n'est pas ce qui leur a fait donner le nom de Canoniques, qu'ils n'ont que parce que l'on a nommé *Canon* le Catalogue des Livres sacrez, comme le Catalogue des Clercs est appellé *Canon* dans le Concile de Laodicée Ch. 24. aussi bien que celui des Evêques & des Fidéles défunts par les Ecrivains Ecclesiastiques. Quoi que ce nom soit Grec, il est plus en usage chez les Latins que chez les Grecs qui emploient souvent ceux de Κατάλογος, ἔκθεσις, ἀριθμος. S. Jerôme est un des premiers qui se soit servi absolument du terme de *Canon* pour marquer le Catalogue des Livres sacrez. Dans le Prologue general: *Sapientia quæ vulgò Salomonis inscribitur & Jesu Filii Sirach Liber, & Judith, & Tobias & Pastor non sunt in Canone*, l. contr. Jov. *Nunc nobis de Canone omne certamen est.* Ep. 28. à Luc. *Canonem Hebraïcæ veritatis dedi scribendum.* Ruffin dans l'Exposition du Symbole, aprés avoir rapporté le Catalogue des Livres sacrez. *Hæc sunt quæ Patres intra Canonem concluserunt . . . . sciendum tamen quod sunt alii Libri qui non sunt Canonici.* S. Aug. l. 2. contr. Cresconius. ch. 33. *C'est par une vigilance salutaire que l'on a établi le Canon Ecclesiastique qui contient les Livres des Prophetes & des Apôtres dont nous n'osons juger, & selon lesquels nous jugeons de tous les autres Ecrits des Fidéles & des Infidéles.* Dans le Livre 2. de la Doctrine Chrêtienne. *Tout le Canon de l'Ecriture contient les Livres suivans.* Le nom ordinaire dont on se sert pour distinguer les Livres sacrez d'avec les autres, est celui de Livres Canoniques, d'Ecriture Canonique. Les Grecs s'en sont servis en ce sens, & les appellent ὡρισμένα, κεκανονισμένα Βιβλία : & dans le Concile de Laodicée κανονικά : Ils les appellent aussi ἐνδιάθετοι, *interieurs*, c'est-à-dire, qui sont dans le Canon, pour les distinguer de ceux qui sont ἔξω, c'est-à-dire, hors le Canon, qui sont aussi nommez dans le Concile de Laodicée ἀκανόνιστοι non Canoniques.

b *Qu'on appelle apocryphes.*] L'étymologie de ce mot est certaine : il est derivé du verbe Grec ἀποκρύπτειν, qui signifie *cacher*. Les Livres des Pheniciens sont appellez dans Suidas & dans Eustathe, des Livres apocryphes, c'est-à-dire, secrets & mysterieux. On ne sçait pas bien pourquoi l'on appelle ainsi les Livres qui sont hors du Canon, & que quelques-uns considerent comme des Livres sacrez. Saint Augustin, livre 15. de la Cité de Dieu, dit qu'ils sont ainsi appellez, parce que leur origine n'a pas été connuë aux Peres par les mains desquels l'autorité des Ecritures veritables est parvenuë jusqu'à nous par une succession trés-claire & tres-certaine. Si saint Augustin a voulu parler du nom de l'Auteur, cela n'est pas toûjours vrai, puisque l'on connoît les Auteurs de quelques Livres apocryphes: mais s'il parle de leur autorité, cela peut être vrai ; puisque l'autorité des Livres apocryphes n'a point été reconnuë par les Anciens ; au lieu que l'ancienne Tradition établit celle des Livres Canoniques. C'est aussi de cette maniere que saint Augustin s'explique, *quoi qu'on trouve*, dit-il, *dans ces Livres apocryphes quelques veritez, toutefois ils n'ont point d'autorité, à cause de quantité de faussetez qu'ils contiennent.* Et ensuite, *ils ne sont point dans le Canon des Ecritures qui étoit conservé dans le Temple du Peuple Hebreu par la diligence des Prêtres qui se succedoient les uns aux autres, parce qu'on les a crû suspects, & que l'on ne sçavoit pas s'ils étoient de ceux dont ils portent le nom, n'étant pas produits par des personnes dont on fût assûré qu'ils les avoient conservez en se succedant les uns aux autres ; ce qui fait croire qu'ils ne sont pas de ceux dont ils portent le nom, comme les Heretiques produisent plusieurs Ouvrages sous le nom des Prophetes & des Apôtres que l'on a distinguez des Livres qui ont l'autorité Canonique par le nom d'Apocryphes.* Ainsi, selon saint Augustin, un Livre est apocryphe, parce qu'il n'a point d'autorité appuïée sur un témoignage clair, digne de foi. Saint Jerôme *dans l'Ep. 7. à Lata*, dit que les Livres apocryphes ne sont point de ceux dont les noms sont dans les Tîtres, & qu'ils contiennent plusieurs faussetez dangereuses. En d'autres endroits il semble restreindre le nom d'apocryphe aux Livres des Heretiques ; & c'est en ce sens que le Pape Gelase le prend dans son Decret. D'autres prétendent que les Livres apocryphes sont ainsi appellez, parce qu'ils étoient cachez ; qu'ils ne se lisoient pas ordinairement & publiquement. Origenes prend en ce sens les Livres apocryphes, quand il les oppose aux Livres communs & publics dans le Tome I. sur saint *Matt. c.* 13. & dans sa Lettre à Africanus touchant l'Histoire de Susanne. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, dit que les Livres apocryphes sont ainsi nommez, parce qu'ils meritent plûtôt d'être cachez que d'être lûs. Saint Epiphane semble avoir un sentiment assez particulier sur l'origine de ce nom, quand il dit dans le Traité des Poids & des Mesures, que le Livre de la Sagesse & l'Ecclesiastique ne sont point dans le rang des Livres sacrez, *parce qu'ils ont été mis dans l'Aron, c'est-à-dire dans l'Arche du Testament.* Ce qu'il semble expliquer dans l'heresie des Ebionites, où il remarque que l'Evangile de saint Jean traduit en Hebreu étoit renfermé dans les Armoires des Juifs avec les Livres apocryphes: ce qui fait entendre que par l'Arche où il dit qu'étoient les Livres apocryphes, il n'a point entendu l'Arche sacrée, mais des Armoires communes. Les Livres apocryphes n'étoient point dans l'Arche. Quelques-uns prétendent que les Livres sacrez y étoient & le prouvent par le 24. Vers. du Ch. 31. du Deuteronome. Neanmoins Moïse ne commande pas en cet

sont rejettez comme des Livres heretiques & supposez *c*.

Le premier Canon ou Catalogue des Livres sacrez & divins a été fait par les Juifs. Il est certain qu'ils en avoient un; mais il n'est pas si constant qui l'avoit fait. On ne peut douter que les cinq Livres de Moïse n'aïent été recueillis en un seul corps peu de temps aprés sa mort; puisque le Deuteronome, qui est comme l'Abregé & la Recapitulation des quatre autres, fut mis dans le Tabernacle proche de l'Arche suivant le Commandement qu'il en fit aux Levites chap. 31. v. 24. Ainsi le premier Canon des Livres sacrez n'étoit composé que des cinq Livres de Moïse: On n'y en a point mis d'autres jusqu'à la division des dix Tribus, puisque les Samaritains n'en reconnoissent point d'autres. Il y eut neanmoins depuis Moïse plusieurs Prophetes & autres Ecrivains divinement inspirez qui composerent ou l'Histoire de leurs temps, ou des Livres Prophetiques & Agiographes, ou des Pseaumes à la loüange de Dieu. Mais on ne voit point qu'avant la Captivité on les ait recueillis en un seul corps & compris dans un même Canon. Ce ne fut qu'au retour de la Captivité de Babylone que les Juifs eurent un nombre certain de Livres sacrez, compris dans un

---

endroit aux Levites de mettre ce Livre dans l'Arche; mais à côté de l'Arche au dehors, & il paroît par le Ch. 8. du 3. Livre des Rois, & le 5. Ch. du 2. Livre des Paralipomenes, qu'il n'y avoit dans l'Arche que les deux Tables de pierre. Dans le second Temple il n'y avoit plus d'Arche selon le rapport de Joseph. Neanmoins les Livres sacrez étoient serrez dans le Temple, & nous lisons qu'avant la Captivité, le Pontife Helcias trouva un Livre de la Loi dans le Temple. Les Livres apocryphes étoient apparemment serrez dans une autre Armoire que les Livres Canoniques. Tertullien parlant du Livre d'Enoch dit que quelques-uns ne le reçoivent pas, parce qu'il n'est pas enfermé dans l'Armoire des Juifs, *quia nec in Judaïcum armarium admittitur*. Et saint Augustin dans le Passage que nous avons cité, tiré du 15. Livre de la Cité de Dieu, dit que les Livres Canoniques de l'Ancien Testament étoient conservez dans le Temple du Peuple Hebreu, par les soins des Prêtres qui se succedoient les uns aux autres. Ainsi il y a quelque vraisemblance que les Livres sacrez étoient conservez dans le Temple dans quelque armoire, & les apocryphes dans un autre endroit. Quelques-uns ont pris de là occasion de dire que ceux-ci sont ainsi appellez ἀπὸ τῆς κρυπτῆς; parce qu'ils étoient hors de la Crypte, de l'Arche ou du coffre où étoient les Livres sacrez, mais c'est mal deviner. Les Hebreux appellent *Genusim* terme qui a la même signification qu'*Apocryphes*, des Livres plus mysterieux, de la lecture desquels ils veulent que les foibles & les jeunes gens s'abstiennent, comme le commencement d'Ezechiel, l'Ecclesiaste, &c.

c *Qui ne sont point reconnus pour des Livres divins, ou qui sont rejettez comme des Livres heretiques & supposez.*] Tantôt on donne le nom de *Livres apocryphes* à tous ceux qui ne sont point dans le Canon, dont on fait deux classes, celle des Livres utiles que l'on peut lire pour l'édification des Fidéles, mais douteux & contredits: & celle des Livres supposez, heretiques & pleins d'erreurs. Quelquefois on restreint le nom *d'apocryphes* aux derniers. Origenes appelle apocryphes, tous les Livres qui sont hors du Canon. Tertullien donne ce nom au Livre du Pasteur qui est un Livre utile. Eusebe distingue trois ou quatre classes des Livres, liv. 3. de son Hist. c. 25. & 31. La premiere, de ceux qui sont reçûs de tout le monde & hors de doute: la seconde de ceux qui sont contestez & cependant reçûs par plusieurs: la troisiéme des supposez & douteux que l'on peut joindre à la classe précedente: & la quatriéme de ceux qui sont tout-à-fait faux, opposez à la Foi des Apôtres & fabriquez par des Heretiques sous leur nom. Eusebe semble avoir tiré cette distinction d'Origenes, qui parlant dans le 14. Tome sur saint Jean du Livre de la Prédication de saint Pierre, dit qu'il faut examiner s'il est veritable γνήσιος, ou supposé νόθος, ou entre les deux μικτός. Pour revenir à Eusebe, il ne se sert point aux endroits que nous avons citez du terme *d'apocryphe*, mais dans le Chap. 22. du Livre 4. il le prend pour les méchans Livres fabriquez par les Heretiques qu'il distingue de ceux qui sont citez par des Ecrivains Ecclesiastiques. Saint Gregoire de Nazianze dans le Poëme à Seleucus, saint Athanase dans l'Epître Festale, l'Auteur de la Synopse, qui porte son nom, saint Epiphane dans la huitiéme Heresie, Ruffin dans l'Exposition du Symbole, Junilius, & la plûpart des nouveaux Grecs suivent la distinction d'Origenes en trois classes, & ne donnent le nom *d'Apocryphes*, qu'aux Livres certainement supposez & mauvais, & appellent ordinairement *Livres Ecclesiastiques*, ceux qui étoient bons & utiles; quoi qu'ils ne fussent pas reconnus par toutes les Eglises pour Canoniques. Au contraire saint Cyrille dans la quatriéme Catechese, saint Epiphane dans le Livre des Poids & des Mesures, saint Jerôme dans le Prologue general. Les Peres d'Afrique & la plûpart des Latins, & Antiochus entre les Grecs, donnent le nom *d'Apocryphes* generalement à tous les Livres qui ne sont pas dans le Canon. Saint Augustin distingue de deux sortes de Livres Canoniques; ceux qui sont reçûs par toutes les Eglises, & ceux qui ne sont reçûs que par plusieurs. Sixte de Sienne les distingue aussi en deux classes; les *Proto-canoniques*, qui ont été reçûs de tout temps, & dont on n'a jamais douté, & les *Deutero-canoniques*, dont on a douté autrefois, & qui ont depuis été reçûs dans le Canon. Tous les autres sont apocryphes selon cet Auteur; quoi que ce terme n'ait été quelquefois attribué qu'aux seuls Livres heretiques.

un Canon qui fut dressé vers ce temps-là. Car il ne contient aucun des Livres écrits depuis le temps de Nehemie. On trouve dans le Livre de l'Ecclesiastique une preuve, que le Canon des Livres sacrez étoit déja fait, quand ce Livre fut composé : car l'Auteur y faisant mention au chap. 49. des Hommes illustres & des Ecrivains sacrez des Juifs, aprés avoir parlé d'Isaïe, de Jeremie & d'Ezechiel, il ajoûte les douze petits Prophetes, qui suivent ces trois dans le Canon des Hebreux: Ce qui montre que les Propheties des douze petits Prophetes étoient déja recueillies & composoient un seul Corps. Il est clair que du temps de Nôtre-Seigneur le Canon des Livres sacrez étoit déja dressé, puisqu'il cite la Loi de Moïse, les Prophetes & les Pseaumes, qui sont les trois sortes de Livres dont ce Canon est composé, & qu'il allegue souvent l'Ecriture ou l'Ecriture sainte en general. Ce qui fait connoître qu'alors les Livres sacrez étoient distinguez des autres, & faisoient un corps à part. Joseph marque en particulier les Livres reconnus pour Canoniques par les Juifs, & les premiers Chrêtiens en rendent témoignage.

Aprés avoir découvert le temps dans lequel ce Canon a été fait, il en faut chercher l'Auteur. Il n'y en a point à qui l'on puisse l'attribuer avec plus de vrai-semblance qu'à Esdras, qui selon la Tradition constante des Juifs & des Chrêtiens, rétablit, corrigea & fit écrire en nouveaux caracteres les Livres sacrez. Il faut neanmoins que Nehemie ait ajoûté son Livre à celui d'Esdras pour en faire le dernier Volume du Canon. On peut même croire que Nehemie a eu beaucoup de part à la confection de ce Canon *d*; d'autant plus qu'il est remarqué dans la Lettre des Juifs de Jerusalem écrite aux Juifs d'Egypte, rapportée au commencement du second Livre des Maccabées, que Nehemie avoit recueilli les Livres des Rois, des Prophetes & de David. Quoi qu'il en soit on prétend que ce Canon fut alors approuvé par le grand Sanedrim, la grande Synagogue ou Conseil des soixante-&-dix, & publié par son autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut en ce temps-là que l'on fixa parmi les Juifs le nombre des Livres sacrez par un Canon que toute la Nation Juïve suivit & reçût; de sorte qu'elle ne considera plus comme Livres sacrez & divinement inspirez, que ceux qui furent compris dans ce Canon.

Il y a des Auteurs qui prétendent que les Juifs ont fait depuis, un ou deux autres Canons *e*, qu'ils ont ajoûté au précedent les Livres de Tobie, de Judith, de l'Ecclesiastique, de la Sagesse & des Macabées; mais cette prétention n'est fondée sur le témoignage d'aucun Auteur digne de foi, & il me paroît certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Esdras *f*, ni reconnu d'autres Livres pour sacrez, que ceux qu'il contenoit. Car que peut-on opposer aux témoignages de Joseph, de saint Jerôme & de saint Epiphane qui l'assûrent positivement ? Supposant donc comme une chose certaine, que le Canon des

---

d *Que Nehemie a eu beaucoup de part à la confection de ce Canon.*] Voici le Passage de la Lettre des Juifs de Jerusalem, selon le Texte Grec : *Ces mêmes choses étoient dans les Ecrits & Memoires de Nehemie, & comme en faisant une Bibliotheque, il avoit ramassé les Livres des Rois, des Prophetes, & les Lettres touchant les Dons :* Paroles qui semblent attribuer à Nehemie le Recueil des Livres Historiques, Prophetiques, & des Pseaumes, dont le Canon est composé. Les Lettres touchant les Dons, dont il est parlé en cet endroit, sont peut-être les Lettres d'Artaxercés pour la restitution du Temple, rapportées dans le second d'Esdras; ce qui designeroit encore ce dernier Ouvrage comme étant du Canon. Mais ce Passage n'est pas précis pour marquer une Collection de plusieurs Ouvrages sous un seul Titre : Il prouve seulement que Nehemie eut soin de ramasser les anciens Monumens dans une même Bibliotheque. La même chose est remarquée au Verset suivant, de Judas Maccabée, qu'il avoit eu soin de ramasser les Livres qui avoient été perdus pendant la guerre d'Antiochus. Cela ne prouve point que l'un ou l'autre soient Auteurs du Canon.

e *Un ou deux autres Canons.*] Serarius admet deux Canons, l'un fait du temps d'Esdras par la grande Synagogue; & l'autre plus recent. Genebrard en reconnoît trois, tous trois dressez par l'autorité des grandes Assemblées du Sanedrim: Le premier dans une Assemblée tenuë du temps d'Esdras, qu'il dit être le cinquiéme Synode: Le second dans l'Assemblée qu'il suppose s'être tenuë quand on délibera pour envoïer des Interpretes à Ptolomée Philadelphe, qu'il appelle le sixiéme Synode, dans lequel on ajoûta aux Livres contenus dans le précedent Canon les Livres de Tobie, & de Judith avec l'Ecclesiastique & la Sagesse: Le troisiéme dans une autre Assemblée, qu'il feint avoir été tenuë pour condamner les Sadducéens, & qu'il nomme le septiéme Synode, dans lequel il dit que l'on ajoûta les Livres des Macabées.

f *Il me paroît certain que les Juifs n'ont point eu d'autre Canon que celui d'Esdras.*] Les Juifs ni les anciens Chrêtiens n'en ont point connu d'autre. Les Livres qu'on prétend avoir été inserez dans les autres Canons, n'ont jamais été reconnus par les Juifs. Les deux Assemblées de la Synagogue que l'on feint avoir été tenuës pour ce sujet, sont chimeriques: aucun Auteur ancien n'en a parlé: Au contraire Joseph assûre positivement, que les Livres composez depuis le Regne d'Artaxercés, ne sont point considerez comme des Livres

des Livres de l'Ancien Testament, qui a été en usage parmi les Juifs a été dressé du temps d'Esdras, & qu'ils n'en ont point eu d'autre; examinons maintenant quels sont les Livres qu'il contenoit.

---

§. III.

Quels sont les Livres qui étoient contenus dans le Canon des Juifs.

JOSEPH est le premier Auteur qui ait marqué distinctement les Livres contenus dans le Canon des Juifs. Voici comme il en parle dans son premier Livre contre Appion: Nos Livres sont écrits d'une maniere irreprehensible, & comme par une espece de necessité: car il n'est pas libre à tout le monde d'écrire, & il n'y a aucune contradiction dans nos Livres, parce qu'ils ont été composez par des Prophetes qui ont écrit nettement ce qu'ils ont appris par l'inspiration de Dieu, des choses qui se sont passées autrefois & dans l'Antiquité, ou ce qu'ils ont vû arriver de leur temps. Il n'y a donc point parmi nous un grand nombre de Livres qui ne soient pas d'accord ensemble & dans lesquels on trouve des contradictions. Nous n'en avons que vingt-deux qui comprennent l'Histoire de tous les temps, lesquels meritent qu'on y ajoûte foi: cinq sont de Moïse, qui contiennent ce qui regarde l'origine de l'Homme, & la tradition des generations des Hommes jusqu'à sa mort. Ce temps est d'environ trois mille ans. Depuis la mort de Moïse jusqu'au Regne d'Artaxercés qui a été Roi de Perse aprés Xercés, les Prophetes qui ont été aprés lui, ont écrit en treize Livres ce qui s'est passé de leur temps. Les quatre autres Livres contiennent des Hymnes à la loüange de Dieu, & des Préceptes pour la vie des Hommes. On a aussi écrit ce qui s'est passé depuis Artaxercés jusqu'à nôtre temps; mais on n'ajoûte pas la même foi à ceux qui l'ont écrit, parce qu'il n'y a pas eu en ce temps-là une succession certaine de Prophetes. Or il est aisé de voir combien nous avons de créance & de respect pour nos Livres: puisque depuis tant de temps personne n'a entrepris d'y rien ajoûter, d'en rien retrancher ou d'y rien changer: car les Juifs sont accoûtumez dés leur enfance de les appeller les Instructions divines, de les observer & de mourir s'il est besoin pour les défendre. Ainsi Joseph partage les Livres sacrez ou Canoniques des Juifs en trois classes: la premiere contient les cinq Livres de Moïse: la seconde, treize Livres Historiques & Prophetiques écrits depuis la mort de Moïse jusqu'au Regne d'Artaxercés: & la derniere, quatre Livres d'Hymnes ou de Morale. Comme il ne nomme que les cinq Livres de Moïse qui composent la premiere classe, il peut y avoir quelque difficulté sur ceux des autres classes, & particulierement sur les treize qui sont dans la seconde: car pour les quatre qui sont dans la troisiéme, il n'y a pas lieu de douter que ce ne soient le Livre des Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques. Enfin entre ceux qu'il faut mettre dans la seconde classe, il n'y en a que deux sur lesquels il puisse y avoir quelque difficulté, sçavoir ceux de Job & d'Esther: car il est sans doute qu'il y a mis les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuël, des Rois, des Paralipomenes, d'Esdras, les Propheties d'Isaïe, de Jeremie avec les Lamentations, d'Ezechiel, de Daniel & des douze petits Prophetes. Or comme ces seuls Livres font le nombre de treize, on pourroit croire que Joseph n'en a point reconnu d'autres, & qu'ainsi les Livres de Job & d'Esther sont hors du Canon des Juifs selon Joseph: mais aussi d'un autre côté, comme on sçait que les Juifs pour ne pas exceder le nombre de leurs

---

Livres sacrez; qu'il n'y en a que vingt-deux de reconnus pour tels par les Juifs. Saint Jerôme & saint Epiphane sont témoins de la même chose sur l'autorité d'autres Auteurs Juifs. La seule objection qu'on peut faire avec quelque sorte de vrai-semblance, c'est que Joseph dans le second Livre contre Appion rapporte comme de l'Ecriture cette Sentence: *Melior est iniquitas viri, quàm mulier benefaciens*, tirée du Chap. 42. de l'Ecclesiastique, & que les Rabins rapportent dans le Talmud d'autres Sentences tirées de cet Ouvrage. Cela ne prouve pas neanmoins qu'ils l'aïent reconnu pour Canonique: Joseph qui est le seul dont l'autorité seroit de quelque poids ne cite point en particulier l'Ecclesiastique, mais rapporte en cet endroit diverses maximes de Moïse non dans les propres termes de l'Ecriture, mais en ses termes, & entr'autres celle-ci, *La femme est inferieure à l'homme en tout*, qui a rapport à ces paroles de la Genese. *Vous serez sous la Puissance de vôtre mari*, & à laquelle quelqu'un comme remarque Mr. Pithou, a ajoûté cette Sentence de l'Ecclesiastique, *La malice de l'homme vaut mieux que la femme bien-faisante*, qui n'est point du Texte original de Joseph. Car outre que son dessein n'étoit que de rapporter en cet endroit, des Loix de Moïse pour en faire voir l'utilité, ce Passage ne se trouve point dans l'ancienne Version de Ruffin; ce qui fait voir qu'il a été ajoûté depuis le temps de cet Auteur.

leurs Lettres, ont joint le Livre de Ruth à celui des Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie, pour n'en faire que deux Volumes au lieu de quatre, les Livres de Job & d'Esther pourroient bien faire partie des treize Livres que Joseph met dans la seconde classe des Livres sacrez. Mais il y a d'autres raisons de douter si Joseph a reconnu ces deux Livres pour sacrez; à l'égard du premier, parce qu'il ne rapporte point l'Histoire de Job dans ses Antiquitez, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût tenu cette Histoire pour un Livre sacré: quoi qu'on puisse dire qu'il ne l'a omise, que parce qu'elle ne convenoit pas à l'Histoire des Juifs, qu'il s'étoit uniquement proposé d'écrire: à l'égard du second, parce qu'il met dans ses Antiquitez l'Histoire d'Esther sous le Regne d'Artaxercés, & qu'ici il assûre que tous les Livres sacrez ont été écrits depuis Moïse jusqu'au Regne d'Artaxercés; ce qui se doit entendre exclusivement, puisqu'il dit que les Livres écrits sous le Regne de ce Prince, & depuis n'ont pas la même autorité.

Origenes dans l'Exposition du premier Pseaume, saint Athanase dans l'Epître Festale, & l'Auteur de la Synopse qui porte son nom, saint Hilaire dans sa Préface sur les Pseaumes, saint Gregoire de Nazianze dans la 33. Piece Poëtique, saint Epiphane dans l'Heresie 8. & saint Jerôme dans le Prologue general sur l'Ecriture, parlant des Livres reconnus par les Juifs pour sacrez & Canoniques, disent que leur nombre est égal à celui des lettres de l'Alphabeth Hebreu, c'est-à-dire de vingt-deux, & rapportent les vingt-deux Livres que nous venons de marquer en détail, sur lesquels ils conviennent tous, à l'exception du Livre d'Esther; car pour le Livre de Job & les Lamentations, ils les mettent tous au rang des Livres compris dans le Canon des Juifs: mais saint Athanase & saint Gregoire de Nazianze ne mettent point celui d'Esther de ce nombre, & separent Ruth du Livre des Juges; au contraire Origenes, saint Hilaire, saint Epiphane & saint Jerôme ne font qu'un seul Livre des Juges & de Ruth, & donnent ainsi place au Livre d'Esther parmi les vingt-deux Livres reconnus par les Juifs pour Canoniques. Ceux qui separoient Ruth du Livre des Juges & les Lamentations de la Prophetie de Jeremie, en comptoient vingt-quatre comme saint Jerome le remarque.

Voici le dénombrement & la division des Livres contenus dans le Canon des Juifs selon saint Jerôme. Il les distribuë en trois classes: la premiere comprend les cinq Livres de Moïse, qu'on appelle la Loi: la seconde contient les Livres, qu'il appelle les Livres des Prophetes, qui sont au nombre de neuf: sçavoir, le Livre de Josué, le Livre des Juges, auquel ils joignent, dit saint Jerôme, le Livre de Ruth; le Livre de Samuël, que nous appellons le premier, & le second Livre des Rois; le Livre des Rois, qui contient les deux derniers: Ces Livres sont suivis des trois grands Prophetes, Isaïe, Jeremie & Ezechiel, qui sont trois Livres differens, & des douze petits Prophetes, qui ne font qu'un seul Livre. La troisiéme classe comprend les Livres, qu'ils appellent Agiographes ou saintes Ecritures, dont le premier est le Livre de Job, le second les Pseaumes de David, les trois suivans les Livres de Salomon, qui sont les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques; le sixiéme Daniel, le septiéme les Paralipomenes, le huitiéme Esdras, qui est divisé en deux Livres parmi les Grecs & les Latins, & le dernier est le Livre d'Esther. « Ainsi dit saint Jerôme, tous les Livres de l'Ancien Testament parmi les Juifs, sont au nombre de vingt-deux, dont il y en a cinq de Moïse, huit des Prophetes, & neuf Agiographes. Quelques-uns en comptent vingt-quatre, en separant Ruth, & les Lamentations du Prophete Jeremie, & les mettant au nombre des Agiographes. Ce Prologue de l'Ecriture, ajoûte-t-il encore, peut servir comme de tête & de Préface à tous les Livres, que nous avons traduits de l'Hebreu: & nous devons sçavoir que tout ce qui n'est point du nombre de ces Livres, est apocryphe; d'où il s'ensuit que la Sagesse, que l'on attribuë communément à Salomon, l'Ecclesiastique de Jesus Fils de Sirach, Judith, Tobie, & le Pasteur ne sont point du Canon, non plus que les deux Livres des Maccabées, dont il y en a un Hebreu, & l'autre écrit en Grec, comme le stile le marque assez. » Voilà comme saint Jerôme explique nettement le Canon des Ecritures reçûës parmi les Juifs. Joseph & saint Jerôme conviennent du nombre des Livres contenus dans le Canon des Livres sacrez reçû par les Juifs, mais saint Jerôme n'en met que neuf dans la seconde classe, & huit dans la troisiéme. Il compte aussi parmi les Livres Canoniques le Livre d'Esther que Joseph semble avoir mis hors de ce rang, comme nous l'avons remarqué.

---

§. IV.

Des Livres de l'Ancien Testament reconnus pour Canoniques par les premiers Chrêtiens.

IL n'y a point de doute que l'Eglise n'ait reconnu pour Canoniques les Livres que Nôtre Seigneur

Seigneur & les Apôtres ont citez comme étant Divins & sacrez. Or la plûpart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont alleguez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte *a* & aucun autre n'y est cité de la même maniere *b*. Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST marque lui-même les trois sortes de Livres contenus dans l'Ancien Testament, quand parlant de lui, il dit; qu'*il est necessaire que tout ce qui est écrit de lui dans la Loi de Moïse, dans les Prophetes & dans les Pseaumes soit accompli. Luc.* 24. *v.* 44. Voilà la distribution des Livres Canoniques selon les Juifs, expliquée par Joseph & par saint Jerôme, la Loi, les Prophetes & les Cantiques.

Les anciens Catalogues des Livres Canoniques du Vieux Testament, qui se trouvent dans les Auteurs Chrêtiens Grecs & Latins, sont conformes au Canon des Juifs, & ne contiennent point d'autres Livres: Il est même remarqué dans quelques-uns, que les autres Livres qui ont depuis été admis dans le Canon, n'y sont point compris; que ce sont des Livres Ecclesiastiques propres à édifier les Fidéles, mais qui n'ont pas d'autorité Canonique, quoi qu'ils soient quelquefois citez par les Auteurs mêmes les plus anciens sous le nom d'Ecriture sainte.

Le premier & le plus ancien Catalogue que nous aïons des Livres Canoniques dressé par un Auteur Chrêtien, est celui de Meliton Evêque de Sardes, qui a fleuri sous l'Empire de Marc-Antonin: il est tiré d'une Préface qu'il avoit mise à la tête de quelques Extraits qu'il avoit faits des Livres de la Loi, & des Prophetes, & rapporté par Eusebe au Livre 4. de son Histoire Chapitre 26. Il ne compte que vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels il ne met point Esther, separant le Livre de Ruth de celui des Juges. Origenes dans un Passage tiré du Commentaire sur le premier Pseaume, rapporté par Eusebe au Livre 6. chap. 25. compte aussi vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, mais il y comprend Esther joignant le Livre de Ruth avec celui des Juges, & remarque que les Livres des Maccabées sont hors de ce rang. Le Concile de Laodicée qui est le premier Synode où l'on ait déterminé le nombre des Livres Canoniques, ne compte encore que vingt-deux Livres de l'Ancien Testament, entre lesquels est Esther, & joint à Jeremie Baruch, les Lamentations & les Lettres. Ce Catalogue est suivi par saint Cyrille de Jerusalem dans sa 4. Catechese, par S. Athanase dans l'Epître Festale & par l'Auteur de la Synopse qui porte son nom, ces deux derniers ne mettent point Esther au rang des Livres Canoniques, mais joignent Baruch avec les Lamentations & l'Epître de Jeremie au Livre de ce Prophete, & remarquent que les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Judith, de Tobie, & des Maccabées, sont hors du Canon, quoi

---

a *La plûpart de ceux qui sont dans le Canon des Juifs sont alleguez plusieurs fois dans le Nouveau Testament, comme des Livres de l'Ecriture sainte.*] Voici ceux qui y sont citez, les cinq Livres de Moïse *en plusieurs endroits*, le Livre de Josué. *Heb.* 13. le second Livre des Rois. *Hebr.* 1. le troisiéme Livre des Rois. *Rom.* 11. Job. 1. *Cor.* 3. Les Pseaumes *en une infinité d'endroits*, les Proverbes, Isaïe, Jeremie, Ezechiel *tres-souvent*, un Passage de Daniel, *Matt.* 24. *Marc.* 13. *Luc.* 21. Tous les Petits Prophetes separément à l'exception d'Abdias & de Sophonie. De sorte qu'il n'y a que six ou sept Livres du Canon des Juifs qui ne se trouvent pas citez dans le Nouveau Testament, sçavoir le Livre des Juges, Ruth, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, les Paralipomenes, Esdras, & Nehemie.

b *Aucun autre n'y est cité de la même maniere.*] Il y en a qui prétendent que l'on y trouve quelques-uns des Livres Deutero-canoniques citez, & particulierement le Livre de la Sagesse, dont il semble que saint Paul ait tiré cette Sentence qu'il rapporte dans l'Epître aux Romains, ch. 11. *Quis novit sensum Domini, aut quis Consiliarius ejus?* toute semblable à celle-ci qui se rencontre au chap. 8. de la Sagesse. *Quis enim hominum potest scire consilium Dei?* On peut encore croire que ce que dit le même Apôtre dans le ch. 11. de l'Epître aux Hebreux de la Translation d'Enoch, est pris du 14. ch. de la Sagesse, & que la comparaison qu'il fait de Dieu à un Potier de terre dans l'Epître aux Romains ch. 9. est tirée du ch. 15. du même Livre; sans parler de plusieurs autres maximes morales du N. T. si semblables à divers endroits du Livre de la Sagesse, qu'il est à croire que l'on y a voulu faire allusion. Cependant nous ne trouvons en aucun endroit du N. T. le Livre de la Sagesse, ni aucun autre Livre Deutero-canonique cité comme étant de l'Ecriture, & il n'est pas necessaire que les Sentences semblables à celles du Livre de la Sagesse qui s'y trouvent, aïent été prises de ce Livre: Plusieurs Auteurs se rencontrent souvent dans ces mêmes maximes morales sans s'être jamais lûs. Enfin quelques-unes de ces Sentences, qu'on dit être tirées de la Sagesse, se trouvent dans des Livres qui sont du Canon des Hebreux, comme celle de saint Paul qui a été alleguée. *Quis novit sensum Domini, &c.* qui se trouve dans ces mêmes termes dans le Texte d'Isaïe. ch. 40. v. 13. d'où Tertullien. l. 5. contr. Marc. c. 14. Saint Basile dans le Livre du Saint-Esprit. c. 5. l'Auteur des Commentaires sur saint Paul attribué faussement à saint Ambroise, Pierre Lombard, & quelques autres remarquent que S. Paul l'a tirée.

a *Que*

quoique ce soient des Livres utiles, propres pour édifier. L'Auteur de la Synopse remarque aussi que le Livre d'Esther est mis par quelques-uns au rang des Livres Canoniques. Amphiloque dans l'Epître à Seleucus rapportée par Balsamon, l'Auteur de la Hierarchie Ecclesiastique, Leontius de Bizance dans le Livre des Sectes, Anastase Sinaïte, saint Jean Damascene, & les deux Nicephores, suivent le Catalogue de Meliton: Mais saint Hilaire suit celui d'Origenes dans sa Préface sur les Pseaumes, & reconnoît le Livre d'Esther pour Canonique. Saint Jerôme & Ruffin sont aussi de même sentiment, & remarquent que les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Tobie, de Judith & des Maccabées sont hors de ce Canon. S. Epiphane dans l'Heresie 8. compte vingt-sept Livres Canoniques de l'Ancien Testament: il n'admet neanmoins que ceux qui sont dans le Catalogue d'Origenes, & il observe dans le Livre des Poids & des Mesures que les Juifs le reduisent à vingt-deux Livres, & quelques Latins à vingt-quatre, qu'ils disent être figurés par les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse: C'est la pensée de Victorin, de Primasius, de Berengaudus, de l'Auteur du Poëme contre Marcion sous le nom de Tertullien; de Bede, de l'Auteur des Sermons sur l'Apocalypse attribués à saint Augustin, & de quelques-autres, qui distinguent le Livre de Ruth de celui des Juges, & les Lamentations de la Prophetie de Jeremie. Dans le Canon Apostolique les trois Livres des Maccabées sont ajoûtez à ceux qui sont dans le Catalogue d'Origenes, quoique la Sagesse soit rejettée hors de ce Canon: mais il y a lieu de douter s'ils n'ont point été ajoûtés par quelque Auteur, ne se trouvant point dans ce Canon rapporté dans la Collection de Jean d'Antioche Titre 50. ni dans aucun des Canons des Auteurs Grecs.

Le premier Catalogue où les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Tobie, de Judith, & les deux Livres des Maccabées soient mis au rang des Livres Canoniques, comme étant de même autorité, est celui du Concile de Carthage III. tenu l'an 397. qui confirme le Decret du Concile d'Hippone de l'an 393. dans lequel ces Livres sont mis dans le Canon; à condition toutefois que l'on consultera l'Eglise d'au delà de la Mer pour le confirmer, comme il est porté dans une ancienne Note sur ce Canon: *De confirmando isto Canone Transmarina Ecclesia consulatur.* Ce même Canon est repeté dans le Concile de Carthage de l'an 419. avec une clause semblable, qu'il sera communiqué au Pape Boniface & aux Evêques d'Italie: *Ut fratri & Consacerdoti Bonifacio, & earum partium Episcopis innotescat.* Saint Augustin suivant l'autorité de l'Eglise d'Afrique, met tous ces Livres au rang des Canoniques dans le Chap. 8. du 2. Livre de la Doctrine Chrêtienne; mais il observe qu'entre les Livres Canoniques il y en a qui sont reçûs par toutes les Eglises Catholiques, & d'autres qui ne sont pas reçûs par tout comme Canoniques.

L'Eglise Romaine a été d'accord en cela avec celle d'Afrique; car Innocent I. dans sa Lettre à Exupere, met les mêmes Livres dans le Canon des Livres de l'Ancien Testament aussi bien que le Pape Gelase dans le Concile de l'an 494. Toutefois dans le Canon de ce dernier il n'est fait mention que du Livre d'Esdras & d'un Livre des Maccabées; & même dans quelques Manuscrits, le Livre de Job y est ômis: Dans quelques autres les deux Livres des Maccabées y sont placés; mais tous les Manuscrits ne portent qu'un Livre d'Esdras; ce qui est fautif; personne n'aiant revoqué en doute le second Livre d'Esdras.

Le Decret du Pape Eugene & le Canon du Concile de Trente sont conformes au Canon du Concile de Carthage & au Decret du Pape Innocent, & l'on y trouve entre les Livres sacrez de l'Ancien Testament, Tobie, Judith, Esther, la Sagesse, l'Ecclesiastique & les deux Livres des Maccabées.

---

§. V.

Des Livres Deutero-Canoniques en particulier.

LES Catalogues dont nous venons de parler nous font connoître en general les Livres de l'Ancien Testament qui ont toûjours passé pour être indubitablement Canoniques, & ceux dont on a douté dans l'Antiquité. Mais il faut encore parler de ces derniers en particulier; car quoiqu'ils n'aient pas été reçûs dans les premiers temps par toutes les Eglises, ni mis par tous les Auteurs dans le Canon des Livres sacrez, ils ont toutefois souvent été cités par les Anciens, & quelquefois même sous le nom d'Ecriture-sainte.

Les Livres de l'Ancien Testament qui ont toûjours été reconnus pour Canoniques par les Juifs & par les Chrêtiens, sont les cinq Livres de Moïse, sçavoir la Genese, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, le Livre de Josué, le Livre des Juges, le Livre de Ruth, les deux Livres de Samuel, que nous appellons les deux premiers Livres des Rois, les deux Livres des Rois, qui sont, selon nous, le troisiéme & le quatriéme, Isaïe, Jeremie avec les Lamentations, Ezechiel, Daniel, à l'exception de

 l'Histoire

l'Histoire de Susanne & de Bel & du Cantique des trois Jeunes Hommes; les douze petits Prophetes, le Livre de Job, le Livre des Pseaumes, les trois Livres de Salomon, sçavoir les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, les deux Livres des Paralipomenes & les deux Livres d'Esdras. Les Livres dont on a douté sont le Livre d'Esther, quoique plusieurs tant Juifs que Chrêtiens l'aient reconnu, Baruch, qui est dans quelques-uns des Canons des anciens Chrêtiens, & les Livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, l'Ecclesiastique, avec les deux Livres des Maccabées; qui ne sont dans aucun Canon avant celui du Concile de Carthage, quoiqu'ils aient été cités par les anciens Chrêtiens.

Le Livre d'Esther étoit compris selon quelques-uns dans le Canon des Juifs, mais selon d'autres il n'y étoit pas: car il est fort vrai-semblable, comme nous avons remarqué, que Joseph ne le reconnoît pas pour Canonique. Cependant saint Jerôme & les autres anciens Auteurs Chrêtiens, le mettent au rang de ceux qui étoient du Canon des Juifs. Il n'est point dans les Canons de Meliton, de saint Athanase, de saint Gregoire de Nazianze, de l'Auteur de la Synopse, de Leontius & des deux Nicephores; mais il se trouve dans ceux d'Origenes, du Concile de Laodicée, de saint Cyrille, de saint Hilaire, de saint Epiphane, de saint Jerôme, & de Ruffin. L'action d'Esther est loüée par S. Clement Romain dans son Epître aux Corinthiens, & par saint Clement d'Alexandrie dans le troisiéme Livre du Pedagogue, & dans le premier & le quatriéme des Stromates: ce qui fait voir que ce Livre étoit connu & estimé par les premiers Chrêtiens. Les six derniers Chapitres, à commencer au Verset 4. du Chapitre 10. du Livre d'Esther ne sont point dans l'Hebreu. Origenes croit qu'autrefois ils y avoient été, & qu'ensuite ils ont été perdus. Mais il est visible que c'est une compilation de diverses Pieces recueillies apparemment par les Juifs Hellenistes, qui ont été ajoûtées par l'Auteur de la Version Grecque. Saint Jerôme rejette cette partie d'Esther hors du Canon des Livres sacrez. Sixte de Sienne a été de ce sentiment, même depuis le Concile de Trente, & il cite plusieurs Auteurs Catholiques de son sentiment, comme Hugues le Cardinal, Nicolas de Lire & Denys le Chartreux: Et il répond au Decret du Concile de Trente, que le Canon de ce Concile ne se doit entendre que des parties veritables des Livres qui les composent en leur entier, & non pas de ces sortes de Recueils mis à la fin par quelque Auteur inconnu & sans autorité. Cependant comme ce Concile admet les Livres contenus dans son Catalogue pour Canoniques entierement & dans toutes leurs parties, ainsi qu'on a coûtume de les lire dans l'Eglise Catholique; *Libros integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia Catholica legi consueverunt*; il faut en suivant ce Decret les mettre dans le Canon des Livres sacrez de l'Ancien Testament, aussi-bien que le reste du Livre d'Esther, quoi qu'ils ne soient point du même Auteur, comme nous le ferons voir dans la suite.

Les Juifs ne reconnoissent point le Livre de Baruch, qui n'est point écrit en Hebreu, comme saint Jerôme le remarque dans sa Préface sur Jeremie: *Librum autem Baruch Notarii ejus, qui apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prætermisimus.* Origenes, Meliton, saint Hilaire, saint Gregoire de Nazianze, saint Jerôme & Ruffin ne mettent point ce Livre dans leur Catalogue des Livres sacrez de l'Ancien Testament; mais dans le Concile de Laodicée, dans saint Cyrille, dans saint Athanase, & dans saint Epiphane il est joint à Jeremie. Il n'est point nommé en particulier dans les Catalogues de saint Augustin, des Conciles d'Afrique, d'Innocent & de Gelase; mais il y a de l'apparence que ces Auteurs Latins l'ont compris sous le nom de Jeremie, parce que Baruch étant son Disciple, sa Prophetie étoit jointe à celle de Jeremie, & même citée sous son nom par les Anciens, comme le remarque saint Augustin dans le Livre 18. de la cité de Dieu, Chap. 33. où aiant cité sous le nom de Jeremie ce Passage du 3. Chapitre de Baruch; *C'est ici nôtre Dieu; il n'y en aura point d'autre que lui. . . il a été vû sur la terre & a conversé avec les hommes,* il ajoûte que quelques-uns ne donnent pas ce témoignage à Jeremie, mais à Baruch son Secretaire; mais qu'il est plus celebre sous le nom de Jeremie. Et en effet la Prophetie de Baruch est souvent citée par les Anciens sous le nom de Jeremie; comme par saint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre du Pedagogue Chap. 10. & dans le Livre 2. Chap. 3. par saint Cyprien dans le Livre 2. des Témoignages à Quirin & dans le Livre de l'Oraison Dominicale; par Eusebe dans ses Livres de la Demonstration Evangelique; par saint Basile au Livre 4. contre Eunomius, par saint Ambroise au Liv. 1. de la Penitence Chap. 8. dans le Livre 4. sur la Création Chap. 14. & dans le Livre 1. de la Foi Chap. 2. par l'Auteur des Questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament, qui portent le nom de saint Augustin, Q. 102. par l'Auteur d'une Homelie de la Trinité attribuée à saint Chrysostome, & dans une autre Homelie du même citée dans le sixiéme Concile general Sess. 8. par les Papes Felix & Pelage, & par Cassiodore sur le Pseaume 81.

Les autres Livres sçavoir Tobie, Judith, la Sagesse,

Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, & les deux Livres des Maccabées n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, & ne ſe trouvent point dans les anciens Canons des Livres ſacrez, faits par des Auteurs Chrêtiens, à l'exception de ceux des Egliſes de Rome & d'Afrique. Mais il faut examiner plus particulierement ce qui s'en trouve dans l'Antiquité.

Origenes dans l'Epître à Africanus remarque que les Livres de Tobie & de Judith n'étoient point reçûs par les Juifs, & qu'ils ne les mettoient pas même au rang de leurs Livres apocryphes, quoi que les Egliſes s'en ſerviſſent. Dans l'Homelie 27. ſur les Nombres il dit que ce Livre eſt du nombre de ceux qu'on lit aux Catechumenes, parce qu'ils contiennent une doctrine plus ſimple & moins relevée que les autres. On en porte le même jugement dans l'Epître Feſtale & dans la Synopſe attribuées à ſaint Athanaſe. Saint Hilaire dit que quelques Chrêtiens ajoûtoient ces deux Livres aux vingt-deux autres reconnus par les Juifs, & compoſoient ainſi leur Canon de vingt-quatre Livres. Saint Jerôme dans le Prologue general aprés avoir parlé des vingt-deux Livres qui ſont dans le Canon, met Judith & Tobie, auſſi-bien que la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique hors du Canon, & au rang des Livres apocryphes: *Quidquid extra hos eſt, inter apocrypha ponendum: Igitur Sapientia quæ vulgò Salomonis inſcribitur, & Jeſu Filii Sirach Liber, & Judith, & Tobias non ſunt in Canone.* Et dans la Préface des Commentaires ſur Jonas, il remarque que, quoi que le Livre de Tobie, ne ſoit pas dans le Canon, il eſt toutefois en uſage parmi les Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il étoit étonnant qu'aprés cette déclaration, il eût dit dans les Préfaces de ces Livres, que les Hebreux les avoient mis au rang des *Agiographes*; mais il faut lire dans ces deux endroits *Apocryphes* au lieu d'*Agiographes*, comme le Pere Martianai l'a reſtitué ſur un ancien manuſcrit. Ruffin rejette auſſi ces deux Livres au rang de ceux qui ne ſont point appellez Canoniques, mais Eccleſiaſtiques, & que les anciens ont permis qu'on lût dans l'Egliſe pour l'édification des fidéles, mais qu'ils n'ont pas crû aſſez autoriſez pour établir des Dogmes de Foi. On peut alleguer un témoignage de ſaint Irenée, qui parlant dans le Chap. 34. du Livre premier contre les Hereſies, de la diſtribution que les Gnoſtiques faiſoient des Prophetes en diverſes claſſes qu'ils attribuoient à leurs Aeons, dit qu'ils donnoient à Eloi les Prophetes Aggée & Tobie. Ce qui fait voir que du têms de S. Irenée, le Livre de Tobie étoit déja conſideré, & que Tobie étoit mis au rang des Prophetes. Saint Cyprien cite ſouvent le Livre de Tobie ſous le nom de l'Ecriture dans ſon Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône. Il eſt auſſi allegué par S. Hilaire ſur le Pſeaume 129. qui s'en ſert pour prouver l'Interceſſion des Anges: *Il y a*, dit-il, *ſelon Raphaël parlant à Tobie, des Anges en la preſence de la lumiere éclatante de Dieu.* Saint Ambroiſe a expliqué ce Livre entier, comme un Livre de l'Ecriture, & l'a cité dans ſon Commentaire ſur la Création, Liv. 6. Chap. 4. Saint Jerôme qui le met hors du Canon, & entre les apocryphes des Juifs, n'a pas laiſſé de le traduire, & d'en parler avantageuſement dans la Préface de ſa Traduction, où il remarque qu'il ne ſe met pas en peine des reproches des Hebreux qui ſe plaignent que l'on met ce Livre en Latin contre l'autorité de leur Canon; parce qu'il croit qu'il vaut mieux déplaire au jugement des Phariſiens & obeïr aux ordres des Evêques. S. Chryſoſtome dans la treiziéme Homelie au Peuple d'Antioche, & l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques Liv. 8. Chap. 45. citent encore le Livre de Tobie: Il eſt, comme nous avons remarqué, dans les Canons des Conciles d'Afrique, d'Innocent, de Gelaſe, d'Eugene IV. & du Concile de Trente.

Le Livre de Judith eſt non ſeulement rejetté dans tous les Catalogues anciens des Livres Canoniques, mais il n'eſt pas même cité par les anciens Peres; quoique ſaint Clement Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, Saint Clement d'Alexandrie dans le quatriéme Livre des Stromates, Tertullien dans le Livre de la Monogamie & dans le premier Livre contre Marcion Chap. 7. loüent l'action Heroïque de Judith. Ce qui fait voir que ce Livre étoit connu dés-lors & eſtimé dans l'Egliſe. Nous venons de rapporter ce qu'en ont dit S. Athanaſe, S. Hilaire, S. Jerôme & Ruffin: mais il faut ajoûter touchant S. Jerôme, que ce Pere n'en a pas toûjours parlé comme d'un Livre apocryphe *a*, car dans l'Epître 140. il lui donne le nom de Volume ſacré, & le joint

a *Que ce Pere (ſaint Jerôme) n'en a pas toûjours parlé comme d'un Livre apocryphe.*] Saint Jerôme n'a pas toûjours tenu le même langage touchant les Livres qui ſont hors du Canon des Juifs. Quand il traite exprés du nombre des Livres Canoniques, comme dans les Prologues ſur le Livre des Rois, & ſur les Livres de Salomon, ſur Eſdras, & ſur Eſther dans ſes Epîtres 7. & 103. à Paulin, dans ſon Commentaire ſur Ezechiel au Liv. 17. Chap. 43. il rejette toûjours les Livres qui ne ſont point dans le Canon des Hebreux, comme apocryphes, & comme devant être conſiderez comme tels. Mais en d'autres endroits, il cite ſouvent ces mêmes Livres, comme de l'Ecriture ſainte.

 b *Ces*

joint aux Livres de Ruth & d'Esther : *Ruth, Esther & Judith tantæ gloriæ sunt, ut sacris Voluminibus nomina indiderint.* Et dans la Préface de la Traduction de ce Livre, aprés avoir remarqué que les Juifs le mettent au rang des Livres apocryphes, & que son autorité n'est pas jugée suffisante pour prouver les choses qui sont en contestation ; il ajoûte qu'on lit que le Concile de Nicée l'a compté au nombre des Livres de l'Ecriture sainte, & que c'est ce qui l'a fait acquiescer à la demande ou plûtôt au commandement qu'on lui a fait de le traduire : *Sed quia hunc Librum Synodus Nicæna in numero sanctarum Scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ imò exactioni.* Ce que saint Jerôme semble assûrer en cet endroit, que le Concile de Nicée avoit fait le Catalogue des Livres sacrez, & qu'il y avoit mis le Livre de Judith, n'a aucune vrai-semblance : car outre que l'on ne trouve rien de semblable dans le Symbole, dans les Canons & dans les Lettres du Concile de Nicée, & qu'il est trés-probable qu'il n'y a point eu d'autres Actes de ce Concile, est-il croiable que s'il eût fait un Canon des Livres sacrez, aucun de ceux qui y ont assisté, n'en eût fait mention ? Se peut-il faire que saint Athanase, saint Epiphane, saint Cyrille qui ne pouvoient ignorer les Décisions du Concile de Nicée, eussent rejetté le Livre de Judith, comme un Livre apocryphe, s'il eût été mis au rang des Livres Canoniques par l'autorité d'un Concile qu'ils reveroient ? Enfin saint Hilaire se fût-il contenté de dire que quelques-uns ajoûtoient ce Livre au Canon ? N'eût-il pas plûtôt assûré hardiment en parlant des Livres Canoniques, que l'Eglise le recevoit. Saint Jerôme lui-même, s'il eût été assûré de ce fait, eût-il rejetté ce Livre tant de fois, & n'eût-il pas allegué ce Catalogue du Concile de Nicée, qui eût été la regle infaillible qu'on auroit dû suivre ? le Pere Martianai reconnoît dans sa Note sur ce Passage de saint Jerôme, que le Concile de Nicée n'a point fait de Decret touchant les Livres sacrez ; mais il prétend que saint Jerôme dit ceci, parce qu'il avoit trouvé que les Peres du Concile de Nicée avoient allegué quelques sentences tirées de ce Livre. Saint Jerôme semble neanmoins parler d'un Decret du Concile qui contenoit le nombre des Livres Canoniques : *In numero sanctarum Scripturarum legitur computasse :* Et quand on pourroit l'entendre de quelque allegation, il faudroit qu'il y eût eu quelques monumens du Concile de Nicée que nous n'avons plus ; ce qui ne se prouveroit pas facilement. Il y a donc plus d'apparence qu'il a allegué ce fait sur la foi d'autrui, ou sur quelque opinion commune de son temps. Mais si le Concile de Nicée n'a pas mis le Livre de Judith au nombre des Livres Canoniques, l'Eglise Latine l'a fait depuis dans le Concile de Carthage, par la bouche d'Innocent I. dans le Concile de Rome sous Gelase, & dans le Concile de Trente, qui a suivi le Decret d'Eugene.

Le Livre de la Sagesse & l'Ecclesiastique sont mis dans les anciens Catalogues au nombre des Livres utiles & Ecclesiastiques qu'on lit dans l'Eglise avec édification, mais qui ne sont point Canoniques. Ces Livres sont toutefois citez sous le nom d'Ecriture sainte par quantité d'anciens Auteurs *b*, par saint Barnabé, par saint Clement Romain, par Tertullien dans le Livre 3. contre Marcion, & dans son Livre des Prescriptions, par saint Clement d'Alexandrie, par saint Cyprien en

b *Ces Livres (de la Sagesse & de l'Ecclesiastique) sont toutefois citez sous le nom d'Ecriture sainte par quantité d'anciens Auteurs.*] Outre plusieurs allusions de l'Ecriture qu'on pourroit alleguer, mais qui ne prouvent point qu'ils y aient été citez, saint Barnabé cite un Passage tiré du chap. 2. vers. 12. de la Sagesse & un tiré de l'Ecclesiastique ch. 4. vers. 36. Saint Clement Romain dans l'Epître aux Corinthiens en rapporte un tiré du chap. 11. vers. 22. de la Sagesse. Tertullien cite la Sagesse, au Livre 3. contre Marcion vers la fin, & dans les Prescriptions. Saint Clement d'Alexandrie les cite aussi plusieurs fois dans ses Livres des Stromates, comme Eusebe le remarque, Liv. 6. de son Histoire ch. 7. Saint Cyprien cite tres-souvent ces deux Livres ; il les attribuë même à Salomon. Origenes cite la Sagesse sous le nom de l'Ecriture en plusieurs endroits, comme dans le troisiéme Livre contre Celse, & dans l'Homelie 8. sur l'Exode, & l'Ecclesiastique sur saint Matt. Traité 24. Eusebe Livre 6. de son Hist. ch. 13. dit que, quoi que saint Clement cite ces Livres, ils sont rejettez par la plûpart. Saint Hilaire les cite sur le Pseaume 140. Saint Basile les cite aussi quelquefois, & particulierement au Livre 5. contre Eunomius. Ils sont citez dans la Lettre du Concile de Sardique rapportée par Theodoret, Liv. 2. c. 8. de son Histoire, par saint Ambroise tres-souvent & même par saint Jerôme dans le Commentaire sur le Pseaume 73. dans les 2. & 16. Livres sur Isaïe, au Livre 33. sur Ezechiel, & par saint Augustin en plusieurs endroits. Ils sont encore citez par l'Auteur du Livre des Noms Divins, & de la Hierarchie, dans ce dernier Livre au ch. 2. & dans le premier au ch. 4. par Anastase Sinaïte. *lib. 9. In Exaem. Orat. 2. De incircumscripto*, & q. 8. & 10. par saint Jean Damascene au Liv. 4. de la Foi orthodoxe, ch. 16. dans l'Oraison 3. de la Nativité, & dans le Sermon des Morts & par d'autres. Mais citer un Livre, comme remarque Gretser, n'est pas le declarer Canonique. Ces Livres sont rejettez hors du Canon par ceux mêmes, qui les citent sous le nom de l'Ecriture, & ceux qui

en plusieurs endroits, par Origenes aussi en plusieurs endroits, par saint Hilaire sur le Pseaume 140. & selon quelques-uns par saint Basile, par saint Ambroise, par saint Jerôme, & par saint Augustin. Mais il ne s'ensuit pas, qu'ils les aient tous reconnus comme Canoniques: au contraire Origenes, saint Jerôme & saint Hilaire les mettent au rang des apocryphes, & saint Basile dit nettement dans la Préface de son Commentaire sur les Proverbes, qu'il n'y a que trois Livres de Salomon, & il marque assez en d'autres endroits qu'il n'a point reconnu les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique pour des Livres Canoniques. Philastre & Ruffin les rejettent, aussi-bien que le Prêtres de Marseille, & quelques-autres Gaulois qui rejettoient le Livre de la Sagesse, comme Hilaire le témoigne dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin c. Theodoret est de même avis dans sa Préface sur les Cantiques. On ne peut pas dire tout-à-fait la même chose de saint Cyprien, de saint Ambroise & de saint Augustin, qui les ont reconnus pour Canoniques, comme il a été déterminé dans le Concile de Carthage, par Innocent I. dans le Concile de Rome sous Gelase, par le Decret d'Eugene, & dans le Concile de Trente.

Enfin les deux Livres des Maccabées sont mis hors du Canon des Livres de l'Ecriture dans les Catalogues de Meliton, d'Origenes, du Concile de Laodicée, de saint Cyrille, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Jerôme, & dans les autres que nous avons rapportez. Dans la Chronique d'Eusebe ils sont opposez aux Livres Canoniques, où il est écrit: *Ce que nous avons rapporté jusqu'ici des Annales des Hebreux, est tiré de l'Ecriture sainte; ce qui suit est pris des Livres des Maccabées, de Joseph, & d'Africanus.* Tertullien rapporte dans son Livre contre les Juifs l'Histoire des Maccabées, mais il ne cite point les Livres des Maccabées, comme des Livres de l'Ecriture. Saint Cyprien les cite trés-souvent sous ce nom. Saint Ambroise les cite aussi dans le Livre de Jacob & de la Vie heureuse Chap. 10. & 11. saint Chrysostome avoit composé une Homelie sur les Maccabées, que nous n'avons plus: Il fait encore mention des Maccabées dans l'Homelie 4. sur les paroles d'Isaac & sur le Pseaume 44. Saint Jerôme même, qui les rejette en plusieurs endroits, les cite aussi comme des Livres de l'Ecriture dans le Livre 5. de son Commentaire sur Isaie. Saint Augustin les allegue dans son Livre du soin qu'on doit avoir des Morts, pour prouver qu'on peut offrir le sacrifice pour les Morts: & il assûre dans le Livre 18. de la Cité du Dieu, que quoi que ces Livres ne soient point reçûs comme Canoniques par les Juifs, ils sont toutefois reconnus pour tels par l'Eglise. Mais au Livre premier contre Gaudence, parlant de l'action de Razias qui se fit mourir: Voici ce qu'il dit des Livres des Maccabées:

---

qui les attribuent à Salomon en les citant, le nient formellement en d'autres endroits. Il y en a qui prétendent que le Livre de l'Ecclesiastique est cité par ceux, qui rapportent cette Sentence comme de l'Ecriture, *Ne faites rien sans conseil*, tels que sont saint Basile dans les Regles courtes, *Interrogation* 104. Eusebe *de Præp. Evang. lib.* 12. Cassien *Conference* 2. Boniface *Epist.* 98. le Concile d'Ephese dans l'Epître au Synode de Pamphilie. Mais la même Sentence est en substance au Chapitre 13. des Proverbes vers. 16. & elle est mot pour mot au Chapitre 24. vers. 13. de la Version des Septante, d'où ces Peres l'ont prise, aussi bien qu'Isidore de Damiette, qui s'en sert souvent. Les Proverbes ont été aussi tres-souvent citez par les Anciens sous le nom de la Sagesse, par Meliton dans son Catalogue, *Proverbia quæ & Sapientia*, car c'est ainsi qu'il faut traduire, & non pas *Proverbia & Sapientia*; par Origenes, Homelie 17. sur la Genese, sur l'Exode, sur les Nombres. Par l'Auteur, qui a écrit sous le nom de Denis d'Alexandrie contre Paul de Samosate, par l'Auteur des Constitutions plusieurs fois, par S. Basile *Const. Monast.* c. 3. & 16. par saint Gregoire de Nazianze *Orat.* 1. & 26. & par saint Gregoire de Nysse dans le Livre de la Vie de Moïse, & au Livre 7. contre Eunomius; par le Concile *in Trullo*, Chap. 64. par le second Concile de Nicée *Act.* 6. Les Proverbes sont aussi appellez par saint Clement d'Alexandrie, par Hegesippe, & par quelques autres anciens, πανάρετος.

c *Comme Hilaire le témoigne dans la Lettre qu'il a écrite à saint Augustin.*] Ce Pere aiant allegué ce Passage du 4. Ch. de la Sagesse, *Il a été enlevé de crainte que la malice ne changeât son esprit*, pour prouver son sentiment sur la Prédestination; ceux qui n'étoient pas de son avis dans la Gaule répondoient comme le témoigne Hilaire, qu'on ne devoit pas se servir de ce Passage qui étoit tiré d'un Livre qui n'étoit point Canonique, *tanquam non Canonicum omittendum*, saint Augustin *leur replique dans le Livre de la Prédestination des Saints qu'on n'avoit pas dû rejetter le Passage du Livre de la Sagesse qui a merité depuis tant d'années, tam longâ annositate, d'être recité dans l'Eglise de dessus le degré des Lecteurs, & d'être écouté avec la veneration qui est dûë à un Livre d'une autorité Divine par tous les Chrêtiens, à commencer depuis les Evêques jusqu'aux derniers Fidéles Laïques, Penitens & Catechumenes.* Il ajoûte que ce Livre doit au moins être preféré à tous les Livres des Auteurs Ecclesiastiques; puisqu'ils l'ont eux-mêmes cité comme un Livre divin. Il dit encore dans le 17. Livre de la Cité de Dieu, que les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique ont été reçûs dans les premiers Siécles principalement par l'Eglise d'Occident.

Maccabées : *les Juifs ne reçoivent point les Livres des Maccabées, comme ils font la Loi, les Prophetes, & les Pseaumes : mais l'Eglise les reçoit & ils ne sont pas inutiles, pourvû qu'on les lise, & qu'on les entende avec quelque sorte de temperament ; ils sont même estimables, particulierement à cause de l'Histoire des sept Maccabées.* Il les met pourtant dans le Catalogue des Livres Canoniques, qu'il rapporte dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne. L'Auteur des Merveilles de l'Ecriture, Ouvrage qui se trouve parmi ceux de saint Augustin, rejette les Livres des Maccabées. Dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, on met au nombre des Livres Canoniques trois Livres des Maccabées ; mais il y a quelque apparence que cet endroit est ajoûté, parce qu'ils ne sont point reconnus pour Canoniques par les Nicephores, par saint Jean Damascene, dans le Livre 4. de la Foi orthodoxe, Chap. 18. mais dans le Livre des fidéles défunts il cite l'exemple des Maccabées pour autoriser la priere pour les Morts ; & par plusieurs autres qui reconnoissoient l'autorité des Canons Apostoliques. Ils sont reçûs dans le Concile troisiéme de Carthage, & par Innocent I. Il n'y en a qu'un d'approuvé dans le Concile Romain sous Gelase. Il est étonnant qu'aprés ces autoritez saint Gregoire le Grand en parle en ces termes au Livre dix-neuviéme de ses Morales : *Nous ne faisons rien de déraisonnable*, dit-il, *en produisant des témoignages tirez des Livres qui ne sont point Canoniques, puisqu'ils ont été publiez pour l'édification de l'Eglise.* Témoignage qui feroit croire que l'on a douté même dans l'Eglise Romaine de l'autorité des Livres des Maccabées depuis les Decrets d'Innocent & de Gelase. Il semble neanmoins plus probable que les Eglises d'Afrique & de Rome les ont communément reconnus pour Canoniques ; mais on ne peut assûrer la même chose des autres Eglises, puis qu'il y a quantité d'Auteurs Ecclesiastiques Grecs & Latins, qui depuis les décisions des Conciles de Carthage, & de Rome, & la Declaration d'Innocent I. n'ont compté que vingt-deux ou vingt-quatre Livres Canoniques de l'Ancien Testament ; comme parmi les Grecs Anastase Sinaïte, Leontius, saint Jean Damascene, les deux Nicephores, Antiochus, Philippe, & parmi les Latins, Bede, Isidore, Berengaudus, &c. ou qui ont distingué trois classes de Livres de l'Ecriture, comme Junilius, ou qui ont declaré qu'ils ne reconnoissoient point pour Canoniques les Livres qui n'étoient point dans le Canon des Juifs comme parmi les Auteurs les plus recens Lyranus dans ses Commentaires sur Esdras & sur Tobie, Tostat sur le Chap. 1. de saint Matthieu, Caïetan sur la fin des Livres Historiques de l'Ancien Testament & quelques autres. Ce qui fait voir que ces définitions n'ont pas été suivies de tous les Auteurs & par toutes les Eglises, jusqu'à ce que cela ait été entierement déterminé par la définition du Concile de Trente.

Aprés avoir parlé des Livres qui ont été rejettez tout-entiers hors du Canon de l'Ecriture sainte, il nous reste à faire quelques observations sur une partie du Livre de Daniel que les Juifs ont rejettée, qui comprend l'Oraison d'Azarie, & l'Hymne des trois jeunes Hommes dans la Fournaise: qui commencent au 24. Verset du Chapitre troisiéme, & finissent au 91. l'Histoire de Susanne rapportée dans le treiziéme Chapitre, & celle de l'Idole de Bel, & de Daniel jetté dans la Fosse aux Lions, dans le quatorziéme & dernier. Ces choses ne sont point dans l'Original Hebreu ou Chaldaïque, ni dans la Version Grecque des Septante, mais elles ont été tirées de la Version Grecque de Theodotion, qui étoit celle dont l'Eglise se servoit, dans la Prophetie de Daniel, comme saint Jerôme le remarque dans sa Préface, & dans la Note qu'il a faite sur ces endroits. Africanus, Eusebe, & Apollinaire ont rejetté ces Narrations non seulement comme n'étant pas Canoniques, mais aussi comme fabuleuses, & saint Jerôme semble être de leur avis *d*. Origenes a défendu la verité de cette Histoire

d *Saint Jerôme semble être de leur avis.)* Dans sa Préface sur la Traduction de Daniel; *Apud Hebræos nec Susannæ habet Historiam nec Hymnum trium Puerorum, nec Belis Draconisque fabulas, quas nos, quia in toto Orbe dispersæ sunt veru antepposito eásque jugulante subjecimus, ne videremur apud imperitos magnam partem voluminis detruncasse.* Il rapporte ensuite les objections que l'on fait pour montrer que cette histoire est fausse sans y répondre, & laisse la chose au jugement du Lecteur, *super qua re Lectoris arbitrio rem relinquens.* Ruffin lui aiant reproché cette conduite dans sa seconde Invective, & l'aiant accusé d'avoir retranché de l'Ecriture un exemple de Chasteté que l'Eglise proposoit aux Fidéles, & d'avoir effacé une Hymne que l'on chantoit dans l'Eglise aux jours solemnels : *Nam omnis illa historia de Susanna quæ castitatis exemplum præstabat Ecclesiis Dei, ab isto abscissa est & abjecta atque posthabita : Trium Puerorum Hymnus qui maximè diebus solemnibus in Ecclesia Dei canitur, ab isto & loco suo penitus erasus est:* Saint Jerôme lui répond dans le Livre 2. de son Apologie, qu'il n'a fait que rapporter ce que les Juifs avoient coûtume de dire contre l'Histoire de Susanne, l'Hymne des trois jeunes Hommes, & les fables du Dragon & de Belus, sans dire son sentiment: *Non enim quid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere soleant explicavi*, & que s'il n'avoit pas répondu à leurs objections

re contre Africanus, sans assûrer neanmoins qu'elle soit Canonique *e*.

L'Auteur du Livre des Merveilles de l'Ecriture attribué à saint Augustin, ne parle point de l'Histoire de Susanne, & rejette l'Histoire de Bel Liv. 2. Chap. 32. Theodoret expliquant Daniel, ne dit pas un mot de ces Histoires. Nicephore met l'Histoire de Susanne entre les Livres apocryphes. Neanmoins ce qui est rapporté dans ces deux Chapitres, est cité sous le nom de Daniel, & comme faisant partie de sa Prophetie *f*, par saint Irenée, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par saint Cyprien, par Didyme, par saint Hilaire, par saint Basile, par saint Gregoire de Nazianze, par saint Ambroise, par saint Augustin, par l'Auteur d'une Homelie sur Susanne attribuée à saint Chrysostome, par saint Fulgence, par Avitus, par Bede. Sulpice Severe & l'Auteur de la Synopse de saint Athanase rapportent aussi ces Histoires, comme faisant partie du Texte sacré; quoi que le dernier avouë à la fin de son Ouvrage

tions dans ce Prologue, ce n'étoit que parce qu'il vouloit abreger, de peur de faire un Livre au lieu d'une Préface, *quorum opinioni si non respondi in Prologo brevitati studens ut non Præfationem, sed Librum viderer scribere.* Cependant dans la Préface de son Commentaire sur Daniel il traite encore ces Histoires de fables qui n'ont point d'autorité. Il approuve le sentiment d'Eusebe & d'Apollinaire qui n'avoient point voulu s'engager à les défendre contre Porphyre, parce qu'elles n'avoient point d'autorité Canonique, & oppose le témoignage de ces Auteurs à ceux qui avoient trouvé à redire de ce qu'il les avoit retranchées: c'est justement l'objection de Ruffin: Voici son Passage, *Cui & Eusebius & Apollinaris pari sententia responderunt Susannæ Belisque ac Draconis fabulas non contineri in Hebræo, sed partem esse Prophetiæ Habacuc filii Jesu de Tribu Levi . . . . unde & nos ante plurimos annos cùm verteremus Danielem, has visiones Obelo prænotavimus significantes eas in Hebræo non haberi, & miror quosdam μεμψιμοίρους, indignari mihi quasi ego decurtaverim Librum cùm & Origenes & Eusebius & Apollinaris, aliique Ecclesiastici viri & Doctores Græciæ has, ut dixi, visiones non haberi apud Hebræos fateantur, nec se debere respondere Porphyrio pro his quæ nullam Scripturæ sanctæ auctoritatem præbeant.* C'est pourquoi il n'a point fait lui-même un Commentaire sur les deux derniers Chapitres, mais seulement recueilli quelques Observations tirées du dixiéme Livre des Stromates d'Origenes pour défendre la verité de la narration: en sorte toutefois qu'en finissant il semble desesperer qu'on puisse y répondre, *quod solvet facile qui hanc historiam in Libro Danielis apud Hebræos dixerit non haberi. Si quis autem potuerit eam approbare esse de Canone, tunc quærendum est quid ei respondere debeamus.*

e *Origenes a défendu la verité de cette Histoire contre Africanus, sans assûrer neanmoins qu'elle soit Canonique.*] Saint Jerôme dans la Préface de son Commentaire sur Daniel met Origenes au nombre de ceux qui ont crû qu'il n'étoit pas necessaire de répondre à ce que Porphyre disoit contre ces Histoires, parce qu'elles n'avoient pas l'autorité de l'Ecriture sainte. Dans le Commentaire de saint Jerôme sur les deux derniers Chapitres de Daniel tiré du dixiéme Livre des Stromates d'Origenes, la verité de ces Histoires y est défenduë, en sorte toutefois qu'à la fin on avouë qu'il n'est pas certain qu'elles soient Canoniques. Dans la contestation entre lui & Africanus il s'agit seulement de la verité de cette Histoire. Africanus reprenoit Origenes d'avoir allegué dans une Conference l'Histoire de Susanne, parce que cette partie du Livre de Daniel étoit fausse, que c'étoit un conte & une fable nouvellement ajoûtée. Origenes défend cette narration comme une Histoire veritable, & il croit même qu'elle étoit autrefois dans le Texte Hebreu, dont elle a été retranchée par les Juifs. Mais il n'assûre point qu'elle soit reçûë comme Canonique par toutes les Eglises: il dit seulement qu'on s'en sert communément dans l'Eglise. *Quæ in Ecclesiis circumfertur*: Il dit la même chose dans cette Lettre du Livre de Tobie, qu'il n'a pas mis au rang des Livres Canoniques reçûs de toute l'Eglise. Elle se trouve neanmoins citée comme Canonique dans l'Homelie 8. sur le Levitique, *sed tempus est nos adversus improbos Presbyteros uti sanctæ Susannæ vocibus, quas illi repudiantes historiam Susannæ de Catalogo divinorum voluminum desecarunt, nos autem & suscipimus & contra ipsos opportunè proferimus.* Mais il y a bien de l'apparence que c'est une addition de Ruffin qui attaque directement saint Jerôme. Dans le Commentaire sur saint Matthieu Origenes remarque qu'il s'est servi de l'exemple de Daniel quoi qu'il sçût bien qu'il n'étoit pas dans l'Hebreu; parce qu'il est reçû dans l'Eglise; *Quoniam in Ecclesiis tenetur.* Il ajoûte que ce n'est pas le lieu de traiter de cette matiere.

f *Neanmoins ce qui est rapporté dans ces deux Chapitres est cité sous le nom de Daniel, & comme faisant partie de sa Prophetie.*] Saint Irenée l. 4. contr. Hæres. c. 11. *Quem & Daniel Propheta (cum dixisset ei Cyrus Rex Persarum quare non adoras Bel) annuntiavit dicens quoniam non colo Idola. ibid.* ch. 44. *& audient eas quæ sunt à Daniele Propheta voces, semen Chanaan & non Juda species seduxit te, &c.* Ce sont les paroles de Daniel aux Vieillards. *Daniel.* 13. v. 52. Saint Clement d'Alexandrie *Stromat.* 4. aprés avoir loüé Judith & Esther, ajoûte: *Taceo enim Susannam & Mosis sororem: illa verò per summam honestatem vel ad mortem usque procedens, cùm ab intemperantibus condemnatur amatoribus, perstitit firma & constans testis pudicitiæ.* Tertullien dans le Livre de l'Idolatrie ch. 18. *Statim apparuisset Danielem idolis non deservisse, nec Belem, nec draconem colere.* dans le l. des Jeûnes, ch. 7. *Aspice Danielis exemplum circa somnium Regis Babylonis & si Deo miserabilis, Leonibus in lacu fuerat horribilis,* & ch. 9. *sicut Danieli in lacum leonum esurienti prandium*

ge que l'Hiſtoire de Suſanne eſt au nombre des Livres que l'on conteſte. Saint Ambroiſe cite les paroles de Daniel rapportées dans le troiſiéme Chapitre comme étant certainement du Saint-Eſprit, & Ruffin fait des reproches à ſaint Jerôme de ce qu'il a retranché du Livre de Daniel, l'Hymne, l'Hiſtoire de Suſanne & celle de l'Idole de Bel & de Daniel jetté dans la Foſſe aux Lions. Saint Jerôme même en lui répondant eſt obligé de s'accommoder à l'opinion commune, mais il revient à ſon ancien ſentiment dans ſa Préface du Commentaire ſur Daniel. Voilà ce qui ſe peut alleguer pour l'autorité de ces Hiſtoires, nous examinerons dans la ſuite ce qui s'eſt dit touchant leur verité.

---

§. VI.

Comment les Livres Deutero-canoniques ont été mis dans le Canon des Livres ſacrez & reconnus pour tels.

IL eſt important d'examiner de quelle maniere les Livres qui n'étoient point d'abord dans le Canon des Juifs & de pluſieurs Egliſes, & dont il étoit permis de ne pas recevoir l'autorité, ont pû dans la ſuite devenir Canoniques & acquerir une ſi grande autorité, qu'il n'eſt plus permis d'en douter, ni de ne les pas conſiderer comme des Livres ſacrez & divins. Car il ſemble qu'à l'égard des Livres de l'Ancien Teſtament, on ne devroit reconnoître pour divinement inſpirez que ceux que la Synagogue avoit reçûs, & mis dans ſon Canon. C'étoit à elle à qui Dieu avoit confié les divins Ecrits; c'eſt elle qui les a conſervez; c'eſt par ſon témoignage & par ſa Tradition qu'on les a connus; c'eſt d'elle que les Chrêtiens les ont reçûs. Si JESUS-CHRIST & les Apôtres nous en avoient marqué d'autres comme divinement inſpirez, nous ſerions obligez de les reconnoître; mais ils n'en ont point cité ſous le nom de l'Ecriture ſainte, qui ne ſoient dans le Canon des Juifs. Si toute l'Egliſe en avoit mis d'autres dans le Canon dés les premiers Siécles, on pourroit dire que cela eſt de Tradition Apoſtolique; mais au contraire il paroît qu'on ne les a point mis dans les plus anciens Catalogues des Auteurs Chrêtiens; & que pluſieurs les ont rejettez hors du Canon, ou du moins en ont douté. Or ſi l'on en a pû douter dans le commencement, parce qu'ils n'étoient pas reçûs de toutes les Egliſes, pourquoi n'en peut-on pas douter encore à preſent? Ils ont beau être reçûs dans la ſuite, ce conſentement ſubſequent ne peut pas les rendre Canoniques: car l'Egliſe n'aiant point de nouvelle revelation n'a

---

dium metentium exhibitum eſt. L. de Cor. c. 4. *Si & Suſanna in judicio revelata argumentum velandi præſtat.* Origenes Ep. ad Afr. l. 8. contr. Celſum. Homil. 8. in Levit. *Sed tempus eſt nos adverſus improbos Presbyteros uti ſanctæ Suſannæ vocibus, quas illi repudiantes hiſtoriam Suſannæ de Catalogo divinorum voluminum deſecarunt, nos autem & ſuſcipimus & contra ipſos opportunè proferimus.* Comment. in Matt. *Uſi ſumus hoc Danielis exemplo, non ignorantes quod in Hebræo poſitum non eſt, ſed quoniam in Eccleſiis tenetur alterius eſt temporis requirere de hujuſmodi.* Saint Cyprien. Ep. 4. nunc 43. *Ne ætas vos eorum nec auctoritas fallat qui ad duorum Presbyterorum nequitiam reſpondentes, ſicut illi Suſannam pudicam corrumpere & violare conati ſunt.* Ep. 56. nunc 58. *Sic & Daniel cùm compelleretur adorare Idolum Bel in aſſerendum Dei ſui honorem plena fidei libertate prorupit dicens, nihil colo ego niſi Dominum Deum meum qui condidit cœlum & terram.* Le même Pere dans le Traité de l'Oraiſon Dominicale. *Sic Danieli in Leonum lacu juſſu Regis incluſo, prandium divinitus procuratur.* Dans le Livre de l'Exhortation au Martyre. *Daniel Deo devotus & ſancto Spiritu plenus exclamat & dicit: nihil colo ego niſi Dominum Deum.* Dans le Livre des Oeuvres de Miſericorde & de l'Aumône. *Danieli in lacu Leonum ad prædam juſſu Regis incluſo, prandium divinitus apparatur.* Didyme Livre 2. du Saint-Eſprit. *Danieli adhuc puero ſuſcitaſſe dicitur Deus Spiritum Sanctum quaſi jam habitantem in eo.* Et Livre. 3. *Hac autem fallacia etiam in Presbyteros qui adverſus Suſannam in crudelitatem ſe verterent intravit, &c. ſcriptum eſt enim: venerunt autem & duo Presbyteri pleni iniqua cogitatione.* Saint Hilaire ſur le Pſeaume 52. *Sed & Daniel condemnans Presbyteros ita dicit, non ſemen Abraham, &c.* Saint Baſile dans le Comment. ſur le chap. 3. d'Iſaïe. *Si quis fuerit ad exemplum ſapientis illius Danielis corpore quidem juvenculus, canus verò ſenſu, utique potiùs præferendus venit iſtis qui in propoſito flagitioſæ ac petulantis vitæ conſeneſcentes canitiem oſtentant corporis quemadmodum ſeniores illi in Babylone inveterate dierum malorum, &c.* Le même Homil. 2. des Jeunes, fait mention de l'Hiſtoire de la Foſſe de Daniel. Saint Gregoire de Nazianze Orat. 27. *quandoquidem ut Danielis verbis utar egreſſa eſt iniquitas à Senioribus Babylonicis, &c.* Il y a une Homelie attribuée à ſaint Chryſoſtome ſur l'Hiſtoire de Suſanne, mais elle n'eſt point de ce Pere. Saint Ambroiſe l. 3. du Saint-Eſprit c. 6. Saint Auguſtin dans le Sermon 118. & en pluſieurs autres endroits, Saint Fulgence dans le Livre de la Foi de Pierre, & dans ſes Réponſes à Ferrand, Avitus dans ſa Lettre à ſa Sœur, Bede & pluſieurs autres reconnoiſſent auſſi ces Hiſtoires comme faiſant partie de l'Ecriture & du Livre de Daniel.

n'a pû sçavoir si ces Livres étoient divins ou non, que par la Tradition. Or puisque l'ancienne Tradition varie & rend la chose incertaine, quelque consentement que l'Eglise donne subsequemment, si elle n'a point de nouvelles lumieres, la chose doit demeurer toûjours dans la même incertitude.

Quelques-uns répondent que ces Livres que l'on appelle Deutero-canoniques, ont été reconnus dans toute l'Eglise dés les premiers Siécles, comme des Livres divinement inspirez, qu'ils étoient dans le Canon des Chrêtiens, quoiqu'ils ne fussent pas dans celui des Juifs; & que c'est l'équivoque de ces deux Canons, qui a imposé à plusieurs Auteurs: que l'Eglise d'Afrique les aiant declarez Canoniques, la Tradition des autres Eglises s'étoit trouvée conforme en ce point; & que depuis ils ont été reçûs generalement, & mis dans tous les Canons qui furent dressez dans la suite. Pour prouver ce sistéme on allegue l'autorité de saint Jerôme dans ses Préfaces sur Tobie & Judith, où il marque que quoi que ces deux Livres ne fussent pas dans le Canon des Juifs, ils étoient reçûs dans l'Eglise, & que le Concile de Nicée avoit mis le dernier au rang des Livres de l'Ecriture sainte. Il dit la même chose de l'Histoire de Susanne dans sa Réponse à Ruffin. On apporte un Passage celebre de saint Augustin, qui dit dans le Livre 18. de la Cité de Dieu, en parlant des Livres des Maccabées, que quoi que ces Livres ne soient pas reconnus pour Canoniques par les Juifs, ils le sont par les Chrêtiens: *Macchabæorum Libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro Canonicis habet:* & du Livre de la Sagesse, qu'il y a plusieurs années que tous les Chrêtiens le lisent, & l'entendent dans l'Eglise avec le respect dû à un Livre Canonique. On ajoûte qu'il est si vrai que ces Livres ont toûjours été reconnus dans l'Eglise pour Canoniques, qu'il n'y en a pas un qui n'ait été cité sous le nom de l'Ecriture sainte par les plus anciens Auteurs Chrêtiens, comme nous l'avons fait voir.

Il seroit à souhaiter que ce sistéme fût aussi solide qu'il est commode, pour répondre à l'objection proposée: mais il est si facile à détruire, que celui qui voudroit s'obstiner à le défendre contre les Heretiques, se trouveroit engagé dans un pas dont il lui seroit difficile de se tirer. Il paroît au contraire certain que la plûpart des Anciens n'ont point crû que les Livres qui n'étoient pas compris dans les Catalogues qu'ils faisoient des Livres Canoniques, le fussent veritablement, & qu'ils eussent une égale autorité avec ceux qui y étoient compris. Car premierement si ces Livres eussent été reçûs par toute l'Eglise, comme des Livres d'une autorité infaillible, est-il possible que les Conciles & les Peres qui faisoient le Catalogue des Livres de l'Ecriture, ne les y eussent pas compris? Pour qui les faisoient-ils ces Catalogues? Pourquoi les faisoient-ils? Ce n'étoit pas assûrément pour des Juifs; c'étoit pour des Chrêtiens: Ils ne les faisoient pas pour apprendre quels Livres étoient reçûs dans la Synagogue, mais pour enseigner aux Chrêtiens quels Livres ils devoient reconnoître pour autentiques, & sur quels Livres ils devoient établir leur Religion *a*. Cela étant, & les Evêques des Conciles, & les Ecrivains Ecclesiastiques n'auroient-ils pas été ridicules, s'ils eussent seulement mis dans leur Catalogue des Livres Canoniques, ceux que les Juifs reconnoissoient, & qu'ils eussent toûjours ômis ceux que l'Eglise universelle avoit admis? On ne peut pas dire que cette ômission soit arrivée par hazard, ou par negligence: car outre que dans un sujet de cette consequence on ne peut pas présumer qu'il y ait eu de l'ignorance ou de la negligence de personne; s'il y en avoit, il seroit impossible qu'ils eussent tous ômis précisément les mêmes Livres. Secondement, non seulement ils ont ômis ces Livres, mais la plûpart ont marqué formellement qu'ils n'étoient point reconnus pour Canoniques par les Chrêtiens mêmes; car les uns leur ont donné le nom d'apocryphes, les autres ont dit qu'ils étoient douteux; quelques-uns qu'ils étoient du nombre de ceux dont les Eglises ne convenoient pas: la plûpart ont dit qu'on les lisoit bien dans l'Eglise, mais qu'ils n'y étoient pas reçûs parmi les Ecritures Canoniques: *Legit quidem Ecclesia, sed eos inter Canonicas Scripturas non recipit*, dit saint Jerôme. Remarquez que

a *Mais pour enseigner aux Chrêtiens quels Livres ils devoient reconnoître pour autentiques & sur quels livres ils devoient établir leur Religion.*] Aucun d'eux ne dit qu'il suit le Canon des Juifs; ils declarent presque tous qu'ils parlent de ceux qui étoient reçûs dans l'Eglise que les Chrêtiens devoient lire, & dont ils devoient emploier l'autorité. Ni Meliton, ni les Auteurs du Canon Apostolique, ni les Peres du Concile de Laodicée, ni saint Cyrille de Jerusalem, ni saint Gregoire de Nazianze ne songeoient au Canon des Juifs; leur dessein étoit de faire le Catalogue des Livres reconnus pour Canoniques dans l'Eglise. Saint Cyrille parle au Neophyte Chrêtien. *Lisez ces vingt-deux Livres, & ne regardez pas les aprocryphes: meditez seulement sur ceux-là.* Le Canon Apostolique les propose aux Clercs & aux Laïques Chrêtiens. Ce n'est pas pour des Juifs, mais pour des Chrêtiens, que le Concile de Laodicée a fait son Canon. Saint Hilaire parle des Chrêtiens, quand il dit que quelques-uns comptent 24. Livres y ajoûtant *Tobie & Judith.*

que c'eſt l'Egliſe qui *ne les reçoit pas* au rang des Livres Canoniques. Ils ont ajoûté qu'ils étoient bons & utiles, qu'on pouvoit les faire lire aux Catechumenes; mais qu'ils n'étoient pas de la même autorité que les Livres Canoniques; qu'on ne pouvoit pas s'en ſervir pour établir les Dogmes de la Religion; & qu'il falloit les lire avec diſcernement & avec ſobrieté. Voilà de quelle maniere les Anciens ont parlé de ces Livres dans les endroits où ils ont traité exprés de cette matiere. Tout cela prouve aſſez clairement que ces Livres n'ont pas été reçûs comme Canoniques dans toutes les Egliſes dés les premiers temps, & qu'on a raiſon de les appeller Deutero-canoniques non ſeulement par rapport à la Synagogue, mais auſſi par rapport à l'Egliſe. Mais il faut auſſi que l'on convienne des veritez ſuivantes. 1. Que ces Livres nous viennent des Juifs. 2. Que tous les Chrêtiens les ont reconnus pour des Livres veritables qui ne contenoient aucune hereſie ni aucune erreur. 3. Qu'ils les ont eſtimez & crû tres-utiles pour l'édification & l'inſtruction, qu'ils les ont donnez à lire aux Catechumenes & fait lire publiquement dans quelques Egliſes. 4. Que pluſieurs Auteurs, même des plus anciens, les ont citez ſouvent ſous le nom d'Ecriture ſainte. 5. Que l'Egliſe d'Afrique les a reconnus pour Livres ſacrez dés les premiers tems, comme il paroît par les témoignages de S. Cyprien qui les allegue ſouvent. 6. Que cette Egliſe les a mis dans le Catalogue des Livres ſacrez & au même rang que les autres dés le cinquiéme Siécle avec cette précaution, qu'il falloit conſulter là-deſſus les Egliſes d'Outre-mer. 7. Que l'Egliſe Romaine a approuvé auſſi-tôt le ſentiment des Africaines, & que toutes les Egliſes Latines l'ont depuis embraſſé. Toutes ces raiſons & ces conſiderations jointes enſemble, ſont ſuffiſantes pour établir l'autorité de ces Livres, dont la definition du Concile de Trente ne laiſſe aucun lieu de douter. Car quoi qu'il ne ſe faſſe point de nouvelle revelation à l'Egliſe, elle peut aprés bien du temps, être plus aſſûrée de la verité d'un Ouvrage, qu'elle ne l'étoit auparavant; quand aprés l'avoir bien examiné, elle a trouvé un legitime fondement de n'en plus douter, & une Tradition ſuffiſante, pour le juger authentique. C'eſt la raiſon pour laquelle ſaint Jerôme dit, que l'Epître de ſaint Jude avoit acquis de l'autorité par l'antiquité & par l'uſage, & merité d'être miſe au rang des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament. Je finis cet Article par la regle ſuivante de ſaint Auguſtin, tirée du Chapitre 8. du ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne. „ Celui qui veut ſe rendre habile dans l'Ecriture, doit premierement la lire toute entiere; mais ſeulement les Livres de l'Ecriture que l'on appelle Canoniques: car pour les autres, il les lira avec plus de ſûreté, quand il ſera inſtruit de la verité de la Foi . . . . . Or pour juger des Ecritures Canoniques, il aura ſoin de ſuivre l'autorité du plus grand nombre d'Egliſes, & particulierement celle des Egliſes Apoſtoliques; & une perſonne équitable préferera les Ecritures qui ſont reçûës de toutes les Egliſes, à celles que quelques-unes rejettent: & entre celles qui ne ſont pas reçûës de toutes les Egliſes, il faudra préferer celles qui ſont reçûës par le plus grand nombre, & par les plus conſiderables Egliſes: & enfin s'il s'en trouve quelques-unes qui ſoient reçûës par le plus grand nombre d'Egliſes, & d'autres qui le ſoient par celles qui ont le plus d'autorité, quoi qu'elles ne faſſent pas le plus grand nombre, (ce qu'il ne croit pas toutefois ſe pouvoir trouver) alors les Livres ſeront d'égale autorité. C'eſt ſur cette regle de ſaint Auguſtin, & conformément à ſon principe, que j'ai raiſonné, & qu'il faut raiſonner touchant les Livres Canoniques.

---

§. VII.

Diviſion des Livres de l'Ancien Teſtament, & Ordres ſuivant leſquels ils ont été rangez par les Juifs & par les Chrêtiens.

QUOIQUE le partage ou la diſtribution des Livres de l'Ancien Teſtament en certaines claſſes, ſoit une choſe aſſez arbitraire, il eſt bon neanmoins de remarquer celles qui ont été le plus en uſage. La premiere & la plus ancienne eſt celle qui eſt inſinuée par Nôtre-Seigneur en ſaint Luc. Chap. 24. verſ. 44. *Il eſt neceſſaire que tout ce qui eſt prédit de moi* DANS LA LOI, DANS LES PROPHETES, & DANS LES PSEAUMES, *ſoit accompli.* Il ſemble que JESUS-CHRIST veuille rapporter à ces trois claſſes, tous les Livres ſacrez des Juifs: Cela n'eſt pas neanmoins tout-à-fait évident, & il ſe pourroit faire qu'il n'auroit parlé que des cinq Livres de Moïſe, des Prophetes, & du Livre des Pſeaumes; parce que ce ſont ceux qui contiennent le plus de prédictions touchant le Meſſie; mais ce qui nous fait croire qu'il a compris dans cette diviſion tous les Livres de la Loi, c'eſt que les anciens Juifs les partageoient de la même maniere en trois parties & leur donnoient les mêmes noms, comme nous l'apprenons de Philon,

Philon, de Joseph, de saint Jerôme, & de saint Epiphane *a* qui assûrent que les Juifs font trois classes des Livres Canoniques: la premiere de *la Loi*, qu'ils appellent *Thora*, qui contient les cinq Livres de Moïse: la seconde, des Prophetes, qu'ils nomment *Neviim*, qui comprend les autres Livres Historiques avec les Propheties: & la troisiéme, des Agiographes, qu'ils appellent *Cetuvim*, qui contient les Hymnes ou Pseaumes à la loüange de Dieu, avec des Ecrits de Morale. Mais selon Joseph la seconde classe en contient treize, & la troisiéme n'en contient que quatre: au lieu que la seconde classe n'en contient que huit selon saint Jerôme, & la troisiéme neuf; parce qu'il met dans celle-ci le Livre de Job, celui de Daniel, qu'il plaît aux Juifs de retrancher du rang des Prophetes, les Paralipomenes, les Livres d'Esdras & le Livre d'Esther. Dans cette division le Livre de Ruth est joint à celui des Juges, & les Lamentations à la Prophetie de Jeremie. Quelques autres Rabbins, & les Septante comptoient vingt-quatre Livres sacrez, comme saint Jerôme le témoigne dans sa Préface sur les Livres d'Esdras, afin de les accorder avec leur alphabet, & repetoient trois fois la lettre *Iod* en l'honneur du Nom de *Jehova*, que les Caldéens écrivoient par trois *Iod*. C'est pour cela que les Juifs d'aujourd'hui se servent ordinairement du nom de vingt-quatre, pour designer l'Ecriture sainte; parce qu'elle est comprise en vingt-quatre Livres. Enfin quelques-uns en comptoient vingt-sept, en separant tous les Livres doubles, comme saint Epiphane le remarque, & afin de trouver des caracteres, pour les marquer, ils ajoûtoient aux vingt-deux lettres ordinaires, les cinq lettres finales, c'est-à-dire le *Caph*, le *Mem*, le, *Num*, le *Phé* & le *Tsadé*, qui se figurent autrement à la fin des mots, qu'au milieu ou au commencement.

Dans ce partage des Livres sacrez en trois classes, on donne un rang separé aux Livres de Moïse, parce qu'il a été leur premier Legislateur, & que c'est le fondement de la Religion Judaïque. La seconde classe se divise en deux parties, chacune de quatre Livres: Ils appellent les premiers, Anciens Prophetes *Neviim Risconim*, sçavoir les Livres de Josué, des Juges, de Samuel, & des Rois, & les seconds, les Prophetes plus recens, *Neviim Ahharonim*, qui sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. La troisiéme classe comprend non seulement le Livre de Job, & les Pseaumes qui sont des Ouvrages Poëtiques, & les Livres de Morale, c'est-à-dire les trois Livres de Salomon, mais aussi le Livre de Daniel, que les Juifs ne mettent point au rang des Prophetes, & les Livres Historiques des Paralipomenes, d'Esdras & d'Esther. Ces Livres sont appellez *Agiographes*, ou comme ils disent, *honcahh haccodisch*, c'est-à-dire écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, pour les distinguer des premiers, qu'ils appellent Prophetiques. Car les Juifs mettent de la difference entre Prophetie & Inspiration du Saint-Esprit, comme le remarque Rabbi Kimhhi dans sa Préface sur les Pseaumes & Maïmonide dans le More Nevochin Chap. 45. en ce que la Prophetie est une revelation faite aux Hommes en songe, ou quand ils ont l'esprit aliené, ou par quelque vision & quelque representation, ou enfin par quelque voix; au lieu que l'inspiration du Saint-Esprit se fait à des personnes qui ont l'esprit sain & present, qui parlent comme les autres; dans lesquels il ne paroît rien d'extraordinaire, mais qui sont inspirez du Saint-Esprit qui les éclaire, qui leur suggere des paroles pour loüer Dieu, pour instruire, & pour reprendre les Hommes & même pour prédire l'avenir. Si l'on s'arrête à cette difference, on ne voit pas pourquoi l'on a mis dans la classe des Propheties les Livres historiques de Josué, des Juges, de Samuel & des Rois, qui sont assûrément écrits par des personnes qui etoient dans leur sens, & qui parloient d'une maniere ordinaire, plûtôt que le Livre de Job, les Pseaumes & Daniel, qui sont bien plus remplis d'enthousiasme & de transport Poëtique & Prophetique. Il n'est pas même possible de rendre raison pourquoi ils ont ôté Daniel du rang des Prophetes, lui qui a eu plusieurs visions & plusieurs apparitions en songe: car de dire comme fait Rabbi Kimhhi, que c'est parce qu'il n'a pas égalé les autres Prophetes dans ses visions; c'est une supposition en l'air: j'aimerois mieux dire qu'on lui a ôté cette qualité, parce qu'il a vécu à la Cour plûtôt en homme du monde, qu'en Prophete, ou qu'on a jugé à propos de le joindre à ceux d'Esdras & de Nehemie pour la suite de l'Histoire. Quoiqu'il en soit, non seulement les Juifs ont mis le Livre de Daniel dans leur Canon, mais ils ont même reconnu que l'on pouvoit dire qu'il y avoit des Pro-

a Comme nous l'apprenons de Philon, de Joseph, de saint Jerôme & de saint Epiphane.] Philon L. 6. *de Vita comtemplat.* Joseph. L. 1. *contra App.* Saint Jerôme *in Prolog. gal. & Præfat. in Daniel.* Saint Epiphane. *Homil. 29. n. 7.*

Propheties dans son Ouvrage aussi-bien que dans les Pseaumes, comme on peut le voir dans la Préface de Rabbi Kimhhi sur les Pseaumes. Les derniers Juifs qui comptent vingt-quatre Livres Canoniques, mettent encore Ruth, & les Lamentations de Jeremie dans le rang des Agiographes. Je ne m'arrête point à rapporter les allusions que font les Rabbins de ces trois Parties des Livres sacrez avec les trois Parties du Tabernacle & du Temple, suivant lesquelles la Loi de Moïse, comme la principale partie de l'Ecriture, répond au Saint des Saints, où étoient l'Arche & les Livres de la Loi; les Livres des Prophetes au Saint Lieu, où étoient placez la Table, le Chandelier, & l'Autel d'or; & les Agiographes au Parvis, où étoit l'Autel des Holocaustes; & quantité d'autres imaginations qui n'ont ni utilité, ni solidité.

Cette division des Livres sacrez de l'Ancien Testament, quoi que la plus ancienne, peche, comme nous venons de le remarquer. 1. En ce que l'on met dans la seconde classe, des Livres qui appartiennent à la troisiéme, & dans la troisiéme, des Livres qui seroient mieux dans la seconde. 2. En ce que l'on met dans une même classe des Livres de differente nature, sçavoir des Livres Historiques avec des Prophetiques, des Livres d'Hymnes & de Loüanges, avec des Livres de Morale, des Livres Poëtiques avec de simples Narrations. C'est pourquoi plusieurs Auteurs les ont partagez d'une autre maniere. Saint Cyrille de Jerusalem & saint Gregoire de Nazianze les divisent en Historiques, Poëtiques & Prophetiques: Ils mettent au nombre des Historiques les cinq Livres de Moïse avec les Livres de Josué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Esdras, & Esther, qui font douze Livres selon les Hebreux; les Poëtiques sont au nombre de cinq, sçavoir Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques: les Prophetiques sont au nombre de cinq, sçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands, Isaïe, Jeremie avec Baruch, les Lamentations & sa Lettre, Ezechiel & Daniel. Saint Epiphane en fait quatre ou cinq classes. 1. La Loi qui contient les cinq Livres de Moïse. 2. Cinq Livres écrits en vers, qui sont Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques. 3. Les Agiographes, qui sont les Livres de Josué, des Juges avec Ruth, des Rois, les Paralipomenes. 4. Les Prophetiques, sçavoir les douze petits Prophetes, & les quatre grands. 5. Les Livres d'Esther, & d'Esdras qui sont separez des autres. S. Augustin divise les Livres de l'Ancien Testament en quatre classes: la premiere comprend tous ceux qui contiennent l'Histoire de suite depuis la Creation du Monde, c'est-à-dire le Pentateuque, Josué, les Juges avec Ruth, dont l'Histoire appartient au commencement des Rois, les quatre Livres des Rois, & les Paralipomenes qui font l'Histoire du même temps. La seconde contient les Histoires qui n'ont point de suite, sçavoir les Livres de Job, de Tobie, d'Esther, de Judith, des Maccabées & les deux Livres d'Esdras qui semblent plûtôt appartenir à l'Histoire sainte. La troisiéme contient les Livres que l'on peut appeller Prophetiques, sçavoir les Pseaumes, les Proverbes de Salomon, la Sagesse & l'Ecclesiastique qui sont de même. La quatriéme, ceux que l'on appelle proprement Prophetes, sçavoir les douze petits & les quatre grands. S. Chrysostome dans l'Homelie 36. sur la premiere aux Corinthiens, insinuë une division, qui, si l'on y ajoûtoit un membre, sembleroit être la plus juste; car il y remarque, à l'occasion d'un passage d'Isaïe que l'Apôtre cite comme de la Loi, que tout l'Ancien Testament est quelquefois appellé du nom de *la Loi*; que ce mot pris ainsi en general, comprend *la Loi, les Prophetes & les Histoires*, Νόμον, Προφήτας, Ἱστορίας, marquant par là trois sortes de Livres de l'Ancien Testament, ausquelles si l'on ajoûte les Livres qui traitent de Morale, on aura une division exacte des Livres de l'Ancien Testament par rapport aux matieres, en quatre classes, qui est suivie par Isidore de Seville & par Raban. La premiere contiendra la Loi, ou les cinq Livres de Moïse, qui sont le fondement de la Religion Juifve: La seconde les Livres Historiques, sçavoir Josué, les Juges, Ruth, les quatre Livres des Rois, les Paralipomenes, les Livres d'Esther, de Tobie & de Judith, les deux Livres d'Esdras & les deux Livres des Maccabées. La troisiéme contiendra les Prophetes, sçavoir les quatre grands avec Baruch & les Lamentations de Jeremie, & les douze petits. La quatriéme, les Livres qui sont plus de Morale & d'instruction que d'Histoire ou de Prophetie, sçavoir le Livre de Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse & l'Ecclesiastique.

Pour ce qui regarde l'ordre particulier des Livres dans chaque classe, il n'est pas uniforme ni parmi les Juifs, ni parmi les Chrêtiens. Neanmoins les cinq Livres de Moïse tiennent par tout la premiere place, & sont disposez dans un même ordre. Les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, & des Rois étoient de suite dans la seconde classe des anciens Juifs: mais les derniers ôtent Ruth de cette place, & le joignent au Cantique des Cantiques, aux Lamentations, à l'Ecclesiaste & à Esther: ils en font comme un second Pentateuque, qu'ils placent aprés les

Proverbes,

Proverbes. L'ordre des autres Prophetes dans l'ancien Canon des Juifs, eſt tel ; Iſaie, Jeremie, Ezechiel, les douze petits Prophetes. Les Talmudiſtes, *Babatra ch.* I. placent Jeremie & Ezechiel avant Iſaie ; au lieu que les Maſſoretes gardent l'ordre ordinaire : les premiers placent Ruth avant les Pſeaumes ; ils mettent ordinairement le Livre de Job aprés les Pſeaumes, & avant les Proverbes : Daniel, Eſther, & Eſdras ſont les derniers des Agiographes.

Les Catalogues des Livres Canoniques des anciens Chrêtiens gardent le même ordre juſqu'au Livre des Paralipomenes, à l'exception de ſaint Epiphane, qui inſere les Livres de Job, des Pſeaumes & les trois Livres de Salomon entre le Livre de Ruth qui ſuit les Juges, & les Livres des Rois; & de ſaint Jerôme qui range les Paralipomenes parmi les Agiographes: mais ils commencent à varier aprés les Paralipomenes, car quelques-uns mettent enſuite les Livres d'Eſdras, comme Origenes, les Canons des Apôtres & des Conciles de Laodicée & de Carthage, ſaint Cyrille, ſaint Athanaſe, ſaint Hilaire, ſaint Gregoire de Nazianze & Ruffin: d'autres les rejettent à la fin aprés les Livres Prophetiques, comme Meliton, ſaint Epiphane, ſaint Jerôme, Innocent I. & le Pape Gelaſe. Eſther eſt placé dans le Concile de Laodicée aprés le Livre des Juges & de Ruth : Dans le Canon Apoſtolique, dans ſaint Cyrille & dans Ruffin, il ſuit Eſdras qui eſt aprés les Paralipomenes. Origenes, ſaint Hilaire, ſaint Jerôme, ſaint Epiphane, le Concile de Carthage & Gelaſe le placent le dernier de tous. Saint Jerôme & Ruffin ſont les ſeuls des Auteurs Chrêtiens, qui en ſuivant l'ancien Catalogue des Juifs, aient placé les Prophetes avant les Pſeaumes, les Livres de Salomon & les autres Livres Agiographes. Tous les autres ſuivant l'ordre Chronologique ont mis les Prophetes aprés les Pſeaumes & les Livres de Salomon. Le Livre de Job eſt le premier des Agiographes chez les Juifs, dans ſaint Jerôme & dans Ruffin. Il eſt auſſi placé avant les Pſeaumes dans les Catalogues de Meliton, du Canon Apoſtolique, de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Epiphane ; dans ceux du Concile de Laodicée & de ſaint Athanaſe il ſuit immediatement les trois Livres de Salomon : Origenes, ſaint Hilaire, Innocent I. Gelaſe le rejettent aprés les Livres Prophetiques à la fin. Les Pſeaumes de David, & les trois Livres de Salomon, ſçavoir les Proverbes, l'Eccleſiaſte & le Cantique des Cantiques ſont de ſuite dans cet ordre dans tous les Catalogues, à l'exception de ceux d'Innocent I. & de Leontius, qui mettent les Pſeaumes avant les Livres de Salomon. Ceux qui reconnoiſſent la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique pour Canoniques, les joignent aux précedens.

L'ordre des Prophetes eſt aſſez different ; la plûpart placent le premier, le Livre des douze petits Prophetes, & il n'y a parmi les Anciens que Meliton, ſaint Jerôme & Ruffin qui le placent aprés les grands Prophetes. Quelques-uns mettent Daniel avant Ezechiel, comme Meliton, Origenes, & ſaint Hilaire : tous les autres le mettent le dernier des grands Prophetes. Saint Jerôme ſuivant les Juifs, le range parmi les Agiographes. A l'égard des Livres Deutero-canoniques, ceux qui les admettent, placent la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique avec les Livres de Salomon. Et à l'égard de Tobie, de Judith & des Maccabées, ils les mettoient autrefois à la fin, comme on peut voir dans les Canons d'Afrique, & dans les Decrets d'Innocent & de Gelaſe. Cependant on place à preſent Tobie & Judith avant Eſther & Job, & aprés Eſdras. Voilà la plûpart des differences qui ſe rencontrent entre les Anciens touchant l'ordre des Livres ſacrez. Mais c'eſt trop nous arrêter ſur ces minuties.

---

§. VIII.

Des Livres de l'Ancien Teſtament perdus, Apocryphes & ſuppoſez par les Juifs, & par les Heretiques. De quelques Paſſages des Prophetes citez par les Evangeliſtes, qui ne ſe trouvent point dans les Livres d'où ils ſont citez.

OUTRE ces Livres qui ont été enfin reçûs dans le Canon des Livres de l'Ancien Teſtament, il y en a encore quelques autres, ou qui n'ont point été mis dans le Canon des Juifs, quoi que plus anciens, ou qui aiant été compoſez depuis, ont été eſtimez, & citez par quelques Auteurs Chrêtiens, mais n'ont jamais eu place dans le Canon, ou qui enfin ont été ſuppoſez par des Heretiques, & qui par conſequent ont toûjours été rejettez.

Premierement il y a pluſieurs Livres citez dans l'Ancien Teſtament, qui ſont entierement perdus depuis long-temps, & qui n'ont point été mis dans le Canon des Hebreux. Le premier de ces Livres, à ce qu'on prétend communément, eſt le Livre des Guerres du Seigneur, qui eſt cité dans le Chapitre 21. du Livre des Nombres verſ. 14. Mais il n'eſt pas conſtant qu'il ſoit

parlé en cet endroit d'un Livre *a*. Il faut dire la même chose du Livre de l'Alliance *b*, dont on prétend qu'il est fait mention dans l'Exode au Chapitre 24. qui n'est autre chose que les Loix que Moïse venoit de recevoir de Dieu rapportées dans les Chapitres précedens de ce Livre. Le Livre du Seigneur, dont il est fait mention dans le Chap. 34. verſ. 16. d'Iſaie, n'est point un Livre particulier *c*. Il n'est pas non plus certain que le Livre des Justes *d* cité dans Josué au Chap. 10. verſ. 13. & dans le second Livre des Rois au Chap. 1. verſ. 18. il n'est pas, dis-je, certain que ce fût un Livre d'Histoire, au contraire il y a plus d'apparence que c'étoient des Cantiques. Mais l'on ne peut presque point douter que les Livres de Nathan *e*, de Gad *f*, de Semeias *g*, d'Addo *h*, d'Ahias *i*,

---

a *Le Livre des Guerres du Seigneur . . . . . mais il n'est pas constant qu'il soit parlé en cet endroit d'un Livre.*] L'Hebreu porte Num. 21. v. 14. *Il sera dit dans le Livre* ou *dans la Relation des Guerres du Seigneur.* Ceci est suivi d'une Sentence tirée de ce Livre ou de cette Relation. Quelques-uns prétendent qu'il n'est point parlé dans cet endroit d'un Livre, car le Texte Hebreu ne porte point ainsi qu'il est écrit, mais au futur, *ainsi qu'il sera dit*, & le mot *sepher* que l'on a traduit *un Livre*, peut s'entendre de toute sorte de Relation & de Narration. Ainsi les paroles citées peuvent avoir ce sens, *comme il sera dit quand les Israëlites raconteront les Guerres du Seigneur.* On les peut aussi entendre de quelque Cantique qui se chantoit en l'honneur de cette victoire, & en effet les paroles citées en cet endroit contiennent des expressions Poëtiques qui conviennent à un Cantique en l'honneur de cette victoire. Il y a donc bien de l'apparence que c'est d'un de ces Cantiques que parle l'Auteur, ou bien d'un Livre qui contenoit ces Cantiques, qui a depuis été perdu. Il y a des Critiques qui expliquent ceci du Livre des Juges ou du Livre des Pseaumes; mais on ne peut le leur appliquer, & ce qui est rapporté en cet endroit comme du Livre des Guerres du Seigneur, n'est ni dans l'un, ni dans l'autre. Dans le Chap. 17. de l'Exode v. 14. Dieu commande à Moïse d'écrire la défaite d'Amalec dans un Livre; ce que quelques-uns expliquent aussi de ce Livre des Guerres du Seigneur; mais comme il ne le nomme point, on peut aussi-bien l'entendre du Livre même de l'Exode que d'un autre, ou plûtôt du Journal ou d'un Memoire dans lequel Moïse écrivoit les choses memorables qui lui arrivoient: c'est pourquoi il lui est ordonné dans le même endroit de lire cette Relation à Josué qui avoit commandé l'Armée des Israëlites, afin qu'il vît si cette Relation étoit exacte. Saint Augustin Qu. 42. sur les Nombres, croit que le Livre des Guerres du Seigneur, étoit un Livre profane qui contenoit une Histoire étrangere; en quoi il se trompe.

b *Il faut dire la même chose du Livre de l'Alliance.*] Il est dit dans l'Exode Chap. 24. v. 7. *que Moïse aiant pris le Livre de l'Alliance, le lut en presence de tout le peuple.* Et trois Versets auparavant, il est dit *que Moïse mit par écrit tous les discours du Seigneur.* Quelquels-uns ont entendu ceci d'un Livre particulier, mais la suite de la narration fait voir qu'il ne s'agit que des Loix que Moïse venoit de recevoir de Dieu sur la Montagne, rapportées depuis le 22. Verset du Chap. 19. qui contiennent les principales Loix tant Judicielles que Ceremonielles de la Loi de Moïse.

c *Le Livre du Seigneur dont il est fait mention dans le Chap. 34. d'Isaïe, n'est point un Livre particulier.*] Isaïe aiant rapporté dans ce Chapitre les malheurs dont les Nations & l'Idumée doivent être ou ont été affligées, renvoie au Livre du Seigneur. *Cherchez*, dit-il, *dans le Livre du Seigneur & lisez-le, rien n'y a manqué, l'un n'a point cherché l'autre, parce que c'est lui qui a ordonné ce qui sort de ma bouche, & que c'est son esprit qui l'a ramassé.* Le Livre du Seigneur dont il est parlé en cet endroit n'est point un Livre particulier: ce sont les Livres sacrez où sont écrits les Jugemens du Seigneur, c'est-à-dire les vengeances qu'il exerce sur les Nations par divers châtimens; ou bien c'est cette Prophetie même, comme s'il disoit; quand vous verrez arriver ces malheurs, consultez cette Prophetie & vous verrez que tout ce qui a été prédit, est arrivé.

d *Le Livre des Justes.*] Le Livre *de Jazar*, ou *du Juste.* Quelques-uns croient neanmoins que Jazar est un nom propre: d'autres disent qu'il est ainsi appellé, parce qu'il contenoit les actions des Justes ou des gens illustres: d'autres, parce que c'étoit un Livre de Loix: d'autres, parce que c'étoit une Histoire fidéle & exacte. Le Passage qui en est cité dans le Livre de Josué, est Historique & Poëtique touchant la course du Soleil arrêtée. Dans le Livre des Rois il est dit en parenthese à l'occasion de la mort de Saül & de Jonathas, *que David commanda que l'on enseignât l'arc aux enfans de Juda, comme il est écrit dans le Livre du Juste.* Il semble que l'on peut conclure de cet endroit, qu'il étoit ordonné dans ce Livre des Justes que l'on enseigneroit aux enfans d'Israël à tirer de l'arc, ou bien qu'il étoit rapporté dans ce Livre, que David avoit commandé aux Enfans d'Israël à apprendre à manier l'arc. Mais quelques-uns par *l'arc*, entendent un Cantique qui étoit dans ce Livre du Juste.

e *Nathan.*] Prophete de la Ville de Gabath qui reprit David de son adultere. Son Livre contenant l'Histoire de David & de Salomon, est cité. 1. Par. 29. v. 29. & 2. Par. 9. v. 29.

f *Gad.*] Prophete envoié à David, qui avoit écrit l'Histoire de ce Roi citée 1. Par. 29. v. 29. & 30.

g *Semeias.*] Celui-ci est different de Semeias Nehelamite faux Prophete, du nombre de ceux qui furent emmenez avec Joathan en Babylone: Il écrivit une Lettre contre Jeremie dont il est parlé *Jer.* 29. 24. & 32. Celui dont nous parlons a vécu sous Roboam, & lui prédit la cinquiéme année de son Regne, que le Temple seroit pillé. Il avoit composé l'Histoire de Roboam citée 2. Par. 12. v. 15.

h *Addo.*] ou *Iddo* Prophete du temps de Salomon, de

d'Abias *i*, de Jehu *k*, citez dans les Livres des Paralipomenes en plusieurs endroits, ne fussent des Memoires composez par ces Prophetes, ou plûtôt des Propheties qui contenoient une partie de l'Histoire *l*. On doit dire la même chose du Livre des Journaux des actions des Rois de Juda & d'Israël, citez trés-souvent dans les Livres des Rois, qui sont differens des Paralipomenes *m*, où l'on cite aussi une Histoire des Rois de Juda & d'Israël differente du Livre des Rois *n* & qui peut être le même avec les Journaux citez dans ces Livres. Il faut ajoûter à ceux-ci un Livre de Samuel *o* cité au Livre premier des Paralipomenes Chapitre dernier. Les discours d'Osaï *p*, dont il est parlé au Livre second des Paralipomenes Chapitre 33. vers. 29. Les actions d'Osias écrites

de Roboam & d'Abias qui avoit écrit deux Livres, l'un des Visions contre Jeroboam Roi d'Israël, & l'autre contenant l'Histoire des actions memorables d'Abias Roi de Juda. Le premier est cité 2. Par. 9. v. 29. & 30. chap. 12. v. 15. Le second chap. 13. v. 22.

i *Abias.*] Il avoit écrit une Histoire des actions de Salomon sur la fin de son Regne citée 2. *Paral.* 9. *v.* 29. Ce Prophete étoit de Silo dans la Tribu de Juda. C'est celui qui rencontra Jeroboam, & qui déchira son manteau en douze parties, dont il lui en donna dix en lui prophetisant la division du Roiaume de Salomon, & qu'il seroit Roi de dix Tribus, comme il est rapporté dans le 3. L. des Rois *Chap.* 4. *v.* 29. *& suivans.* Il faisoit sa demeure ordinaire à Silo où il mourut.

k *Jehu.*] Prophete fils de Chanan, qui prédit à Baasa Roi d'Israël sa défaite, & qui fit reproche à Josaphat de ce qu'il avoit fait alliance avec Achab. Il avoit fait une Histoire des Rois d'Israël jusqu'au Regne de Joram fils de Josaphat citée 2. *Par.* 20. *v.* 30. en ces termes, *Le reste des actions de Josaphat premieres & dernieres, sont écrites dans les paroles de Jehu fils d'Anani, qui a écrit le Livre des Rois d'Israël.* C'est en ces termes que les Septante ont traduit cet endroit aussi bien que la Vulgate. *Quæ digessit in Libros Regum Israël.* Le Texte Hebreu porte suivant la ponctuation de la Massore. *Qui a été fait monter sur le Livre*, c'est à dire, *dont on a parlé dans le Livre des Rois d'Israël.* Mais en changeant les points, on peut traduire, *qu'il a fait monter*, c'est-à-dire, *qu'il a écrit sur le Livre des Rois d'Israël.* Il est dit dans la Vulgate. 3. *Reg.* 16. *v.* 7. qu'il fut tué par Baasa, mais cela ne se trouve point dans le Texte original.

l *Ou plûtôt des Propheties qui contenoient une partie de l'Histoire.*] Il y a de l'apparence que ces Livres composez par des Prophetes n'étoient pas purement Historiques, mais qu'ils avoient mêlé des Propheties à l'Histoire écrite en stile Prophetique. C'est pourquoi l'Histoire de Roboam écrite par le Prophete Addo, étoit intitulée *Visions contre Roboam*, ce qui ne convient qu'à une Prophetie. Dans le 2 des Paralip. Chap. 9. v. 29. *Le reste des actions de Salomon premieres & dernieres, sont écrites dans les paroles de Nathan le Prophete, dans la Prophetie d'Ahias Silonite, & dans les Visions d'Addo le Voiant contre Jeroboam.* Voilà ces Livres designez par les noms de Visions & de Prophetie: ce n'étoit pas de simples Histoires.

m *Le Livre des Journaux des Actions des Rois de Juda & d'Israël, citez tres-souvent dans les Livres des Rois qui sont differens des Paralipomenes.*] La plûpart des choses sur lesquelles on renvoie à ce Livre dans les Livres des Rois, ne se trouvent point dans les Paralipomenes, comme les Batailles de Baasa *Lib.* 3. *Reg. c.* 16. *v.* 5. L'Histoire de Zambri *Ibid. v.* 20. celle d'Amri *ibid.* v. 27. ce qui est dit de la maison d'ivoire bâtie par Achab. *ibid. c. dernier vers.* 39. l'Histoire de Jeroboam *L.* 4. *Reg.* 14. celles des derniers Rois d'Israël Phaceïa, Phacée, & Osée, dont il est encore parlé dans le dernier Chap. 15.

n *Une Histoire des Rois de Juda, & d'Israël, differente du Livre des Rois.*] Ce Livre est cité souvent dans le 2. des Paralipomenes. Il ne peut pas être le quatriéme Livre des Rois, puisqu'on n'y trouve point ce qui est rapporté dans les Paralipomenes, comme ce qui est dit au Chap. 24. des enfans de Joas, & de l'argent qui fut recueilli de son temps; ni ce qui est rapporté au Chap. 27. des Guerres de Nathan, ni la Priere de Manassé, dont il est parlé dans le Chap. 33. ni les abominations de Joachim, dont il est parlé dans le Chapitre dernier.

o *Un Livre de Samuel.*] Quelques-uns croient que c'est celui que les Juifs appellent presentement Samuel, qui contient les deux premiers Livres des Rois: mais il y a bien plus de vrai-semblance que c'est un autre Livre.

p *Les Discours d'Osaï.*] Cet Auteur est cité 2. *Par.* 33. v. 18. & 19. *Les restes des actions de Manassé, sa Priere & la maniere dont il a été exaucé, tous ses pechez, & ses impietez, les lieux élevez dans lesquels il a bâti des Temples, planté des bois sacrez & mis des statuës avant que de faire penitence, sont écrits dans les Discours de Chozaï.* Les Septante ont expliqué ce nom de *Chozaï*, des Prophetes & traduit, *dans les Discours des Prophetes.* Quelques Interpretes prétendent aussi que l'on peut donner cette signification au mot Hebreu; mais il est plus vrai-semblable qu'il est parlé en cet endroit d'un Prophete particulier qui est appellé Anan dans le Syriaque & Suphanés dans l'Arabe. Raban qui est l'Auteur des Traditions Hebraïques sur les Paralipomenes qui sont attribuées à saint Jerôme, rapporte que quelques-uns croient que cet *Osaï* est *Isaï* qui est appellé du nom de *Chozaï* qui signifie *ma vision.* Quelques-uns en font un Prophete Arabe. Ces conjectures n'ont point de fondement: il est plus vrai-semblable que c'est un Prophete nommé *Chozaï* qui avoit écrit l'Histoire particuliere des crimes & de la Penitence de Manassé dernier Roi de Juda. Il se peut faire que l'Oraison de Manassé que nous avons encore, la fin des Paralipomenes, étoit tirée de cet Ouvrage.

écrites par Isaïe, dont il est fait mention dans le second des Paralipomenes au Chap. 26. vers. 22 q. Trois mille Paraboles que Salomon avoit écrites, comme il est dit au troisiéme des Rois Chap. 4. vers. 32. Cinq mille Cantiques, & plusieurs Volumes sur les Plantes & sur les Animaux composez aussi par Salomon, dont il est parlé au même endroit. Le Prophete Jeremie parle lui-même dans le Chap. 36. d'un Volume de Propheties qu'il avoit dictées à Baruch sur l'indignation de Dieu contre les Juifs & la Ville de Jerusalem, qui fut déchiré & brûlé par le Roi Joachim. Jeremie l'aiant appris fit écrire de nouveau ces Propheties, & y ajoûta de nouvelles maledictions contre le Roi, & contre le Roiaume. Quelques-uns croient que cet Ouvrage n'est pas different des Lamentations. Ce Prophete fait aussi mention dans le Chapitre 51. d'une Prophetie qu'il avoit composée sur la ruine de Babylone qu'il commanda à Seraias, qui alloit à Babylone, d'attacher à une pierre, & de la jetter dans l'Euphrate. Il avoit enfin écrit des Memoires ou des descriptions de ce qui étoit arrivé aprés la prise de Jerusalem, dont l'Auteur du premier Livre des Maccabées dit qu'il a tiré ce qu'il écrit sur ce sujet au commencement de son Ouvrage. La Prophetie de Jonas qui est perduë. Les Memoires de Jean Hircan r, & les Livres de Jason ſ, dont il est fait mention dans le second Livre des Maccabées.

On demande si ces Livres citez dans l'Ancien Testament étoient Canoniques. Cette question me semble assez inutile, puisqu'il ne nous en reste plus rien à present. Il est certain qu'ils ne sont point Canoniques au sens que nous avons expliqué, c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais été dans le Canon des Juifs, ni dans ceux des Chrêtiens. Personne ne sçait s'ils eussent dû y être mis, s'ils fussent restez, & que l'on eût été assûré de leur antiquité: comme l'on ne sçait point non plus s'ils étoient écrits par l'inspiration de Dieu, ou s'ils étoient des Ouvrages des Hommes. Ceux qui tiennent le dernier avec Salmeron, refutent le sentiment contraire. Premierement, parce que la plûpart de ces Livres aiant été composez avant Esdras, il les eût mis dans le Canon des Juifs, s'il les eût considerez comme des Livres divins. Secondement, parce qu'autrement il faudroit dire que l'Eglise seroit privée d'une grande partie de l'Ecriture sainte. Troisiémement, parce que les Apôtres n'ont cité que les Livres que nous avons, comme des Livres de l'Ecriture. Quatriémement, parce que les Peres conviennent que ces Livres étoient apocryphes, & mettent même en ce rang le Livre d'Enoch cité par l'Apôtre saint Jude. C'est le sentiment d'Origenes, de saint Jerôme, de saint Augustin, & de tous les Peres, à l'exception de Tertullien. Ceux au contraire qui soûtiennent que ces Livres ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, disent que les Auteurs étant certainement des Prophetes inspirez de Dieu, dont les Ouvrages sont citez dans des Livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, comme des Livres dignes de foi & autentiques, dans lesquels on peut apprendre la verité des faits, il est à croire qu'ils sont aussi écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. On peut répondre toutefois qu'il n'est pas necessaire que tous les écrits & les discours d'un Prophete soient inspirez du Ciel. C'est pourquoi saint Augustin remarque trés-judicieusement dans le Chapitre 38. du 18. Livre de la Cité de Dieu, que quoi que ces Livres citez dans l'Ecriture sainte aient été écrits par des Prophetes que le Saint-Esprit inspiroit, il n'est pas neanmoins necessaire de dire qu'ils soient divinement inspirez. Car, dit-il, ces Prophetes pouvoient écrire tantôt comme des Hommes particuliers avec une fidelité Historique, & tantôt comme des Prophetes qui suivoient l'inspiration du Ciel: *Alia sicut homines historicâ diligentiâ, alia sicut Prophetas inspiratione divinâ scribere potuisse.* Ce n'est pas non plus une preuve que ces Histoires soient écrites par l'inspiration du Saint-Esprit, parce qu'elles sont citées par des Auteurs & dans des Livres sacrez, puisque les Poëtes profanes & les Auteurs profanes y sont alleguez, qu'il suffit que ces Histoires soient veritables & dignes de foi, afin que les Historiens sacrez y puissent renvoier.

On dit encore que les Paraboles de Salomon qui nous restent, faisant partie des trois mille que l'Ecriture attribuë à Salomon, on ne pourroit pas prouver que celles que nous avons sont divinement inspirées, si l'on ne les supposoit toutes

q *Les Actions d'Osias écrites par Isaïe, dont il est fait mention.* 2. *Par. Ch.* 26. *v.* 22.] Il est dit en cet endroit qu'*Isaïe écrivit le reste des Actions d'Osias tant des premieres que des dernieres.*

r *Les Memoires de Jean Hircan.*] Dans le premier des Maccab. Chapitre dernier, il est dit que *les autres actions de Jean Hircan, les Guerres qu'il fit, ses actions, ses Vertus, les Bâtimens qu'il construisit, sont écrits dans le Livre Journal de son Sacerdoce.*

ſ *Les Livres de Jason.*] Jason Juif Cyrenéen avoit écrit en cinq Livres l'Histoire que l'Auteur du Liv. 2. des Maccabées a mis en abregé, comme il est dit dans la Préface de cet Ouvrage. 2. *Macc.* 2. *v.* 24. & 47.

toutes de même nature. Et l'on ajoûte que le Livre d'Addo étoit constamment un Livre inspiré de Dieu, & une Prophetie, puisqu'il étoit intitulé *Vision contre Jeroboam.* On allegue aussi plusieurs Peres qui sont de cet avis : Origenes dans la Préface de son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, saint Chrysostome *Homil.* 9. *in Matt. & Homil.* 7. *in* 1. *ad Cor.* Saint Athanase ou l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture qui lui est attribué, Saint Augustin. *Qu.* 42. *in Num.* Theodoret, Oecumenius, saint Eucher & quelques autres. Les plus habiles Rabbins Aben-Esra, Levi-Ben-Gerson, Abravanel en conviennent; aussi bien que les plus sçavans Critiques, comme parmi les Catholiques Sixte de Sienne, Serrarius, Pineda, Bellarmin, Bonfrerius, &c. & parmi les Protestans Beze, Wittaker, Drusius, &c.

Les raisons que l'on allegue contre cette opinion ne sont pas entierement convaincantes; la premiere ne peut point être appliquée aux Livres qui étoient perdus avant qu'Esdras fît son Recueil, ni à ceux dont il n'a pas eu de connoissance, non plus qu'à ceux, de l'antiquité desquels il n'avoit pas des témoignages assûrez. La seconde suppose que tous les Livres sacrez & divinement inspirez sont absolument necessaires à l'Eglise, & que Dieu n'a pas pû permettre que quelques-uns perissent; pensée qui est insoûtenable. Car il n'est pas necessaire que l'Eglise ait conservé toutes les revelations qui se sont faites aux Hommes depuis le commencement du Monde. Combien y a-t'il d'Oracles du Saint-Esprit, & de paroles de JESUS-CHRIST dont il ne nous est resté aucune memoire? Combien d'Instructions des Apôtres sont demeurées dans l'oubli? Est-on sûr que nous aions toutes leurs Lettres, ou plûtôt n'y a-t'il pas bien de l'apparence qu'il y en a eu de perduës? La troisiéme preuve fait voir tout au plus que du temps de JESUS-CHRIST & des Apôtres ces anciens Livres divinement inspirez ne subsistoient plus, & que n'étant point dans le Canon des Juifs, ils n'ont pas jugé à propos de les citer, ou enfin, qu'ils n'ont pas eu occasion de les alleguer; comme ils ne l'ont pas euë d'alleguer quelques-uns de ceux-mêmes qui étoient dans le Canon. La quatriéme raison tirée de l'autorité des Peres qui rejettent le Livre d'Enoch comme apocryphe, quoi qu'il soit cité dans l'Epître de saint Jude, n'est que contre ce Livre seul, & ne fait rien contre les autres citez dans l'Ancien Testament; outre que quoi qu'un Livre soit divinement inspiré, il peut être mis au rang des apocryphes, au moins des douteux, parce que l'on n'est pas entierement assûré qu'il soit de l'Auteur à qui il est attribué, comme saint Augustin le remarque. Car trois choses sont necessaires pour établir l'autorité divine d'un Livre. 1. Il faut qu'il soit écrit par un Prophete, ou un Auteur divinement inspiré. 2. Que l'Auteur ait été inspiré quand il l'a écrit; qu'il l'ait composé *inspiratione divinâ*, & non pas simplement *Historicâ diligentiâ.* 3. Que l'on soit certain de l'un & de l'autre. Il peut y avoir eu des Livres de Prophetes, qui ne fussent pas divinement inspirez, & il peut y avoir eu des Livres divinement inspirez composez par des Prophetes, de l'Auteur ou de l'inspiration desquels on ne fût pas certain. Il peut y en avoir dont on ait été certain pendant un temps, & dont on ne l'ait plus été dans la suite; parce qu'on n'a plus eu la même certitude qu'ils fussent de ceux dont ils portoient le nom, ou que ces Auteurs fussent des Prophetes; la memoire de l'un ou de l'autre n'aiant pas été fidélement conservée. Il peut enfin être arrivé que quelques-uns de ces Livres aient été corrompus & falsifiez, comme il y en a eu de perdus. Quand Esdras a fait le Canon des Livres sacrez, il n'a pas pû y mettre ceux qui étoient perdus avant son temps : il n'a pas dû y mettre ceux qui étoient douteux, faux ou falsifiez: il n'y a mis que ceux qui avoient constamment été composez par des Prophetes, écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, & reconnus pour tels d'un consentement unanime. Mais il n'est pas necessaire de dire pour cela qu'il n'y avoit jamais eu d'autres Livres divinement inspirez, & qu'il n'y en avoit pas même encore de son temps d'autres, que ceux qu'il a mis dans le Canon: puisqu'il pouvoit y en avoir de perdus, & que parmi ceux qui subsistent, & qu'il a rejettez, il pouvoit y en avoir de divinement inspirez; mais de la verité & de l'inspiration desquels il n'étoit pas assûré. Ce Canon a fixé le nombre des Livres qu'on doit reconnoître pour sacrez & divins; mais il n'a pas renfermé generalement tous ceux qui avoient été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit; au moins ne peut-on pas l'assûrer. On ne peut pas non plus assûrer que tous ceux qui sont citez dans les Livres sacrez, ni que tous les Livres composez par des Prophetes soient divinement inspirez. C'est le milieu qu'il faut suivre & le temperament qu'il faut prendre suivant le sentiment des Peres, qui ont reconnu qu'il pouvoit y avoir des Livres divinement inspirez, & des Livres humains & apocryphes entre ceux qui sont citez dans les Livres Canoniques. Voici comme en parle Origenes dans la Préface de son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, où aprés avoir remarqué que ce Cantique est un des cinq mille que Salomon avoit composez, dont il est parlé dans le Chap. 4. du troisiéme Livre des Rois, il ajoûte. Ce seroit une grande discussion « à faire, & qui ne vient point à nôtre sujet, que « de faire la recherche des Livres, dont il est fait «

» mention dans l'Ecriture sainte que nous ne » lisons point, & qui ne sont pas même en usage » parmi les Juifs, soit qu'il ait plû au Saint-Esprit » de les ôter, parce qu'ils contenoient des choses » au dessus de l'intelligence des Hommes, soit » qu'ils fussent du nombre des apocryphes, & qu'il » y eût plusieurs falsifications & des choses contre » la Foi, & que pour cette raison on n'ait pas » voulu les admettre, ni leur donner de l'auto- » rité. Ce n'est pas à nous à décider sur ce sujet. » Il est neanmoins évident que les Evangelistes » & les Apôtres ont rapporté plusieurs exemples » qui se trouvent inserez dans le Nouveau Testa- » ment, que nous n'avons jamais lûs dans les » Ecritures Canoniques, & qui se trouvoient » dans des apocryphes, d'où il est visible qu'ils » sont tirez. Il ne faut pas toutefois pour cela » donner de l'autorité aux Livres apocryphes, car » il n'est pas à propos de passer les bornes qui » ont été mises par nos Peres. Les Apôtres & » les Evangelistes qui étoient remplis de l'Esprit » de Dieu, sçavoient ce que l'on devoit pren- » dre dans ces Ecritures, & ce qu'on en devoit » rejetter: mais pour nous qui n'avons pas cette » plenitude de l'Esprit de Dieu, nous ne pourrions » pas sans danger présumer une semblable chose.

Saint Augustin parlant du Livre d'Enoch dans le Chap. 38. du 18. Livre de la Cité de Dieu, & des autres écrits attribuez à ces anciens Patriar- » ches, dit que leur grande antiquité est cause » qu'ils n'ont point eu d'autorité ni parmi les » Juifs, ni parmi les Chrêtiens, & qu'elle les a » rendus suspects, dans la crainte que l'on a euë » que l'on n'alleguât de fausses Pieces pour de » veritables: que l'on produit des écrits qui leur » sont attribuez par ceux qui croient ce qu'ils » veulent avec legereté, mais que le Canon sin- » cere ne les a point reçûs, non que l'on rejette » l'autorité des Hommes qui ont été agreables à » Dieu, mais parce qu'on ne croit pas que ces » écrits soient d'eux, & qu'il ne faut pas s'éton- » ner qu'on tienne pour suspects des Ouvrages » que l'on met sous des noms de personnes si » anciennes, puisque dans l'Histoire même des » Rois de Juda & d'Israël, qui est Canonique, » on fait mention de plusieurs choses que l'on ne » rapporte point, & que l'on dit se trouver dans » d'autres Livres écrits par des Prophetes, qui » ne se trouvent point toutefois dans le Canon » que le Peuple de Dieu a reçû. Saint Augustin » avouë qu'il n'en sçait point la raison: *Cujus rei,* » *fateor, causa me latet:* mais il croit qu'il se » peut faire que ceux-mêmes à qui le Saint-Esprit » reveloit des choses qui devoient servir de fon- » dement à la Religion, ont écrit quelquefois » d'eux-mêmes comme des Historiens fideles, » & quelquefois par l'inspiration de Dieu, & que l'on a fait une distinction entre ces deux « sortes d'Ouvrages, en leur attribuant les uns « comme leur Ouvrage, & les autres à Dieu, qui « parle par eux; que les uns pouvoient servir à « donner de plus grandes connoissances des faits; « les autres, pour établir la Religion: que pour « l'autorité, il s'en faut tenir au Canon, & que « si l'on produit sous le nom d'anciens Prophetes, « des Livres qui n'y soient point compris, on n'y « ajoûte point de foi, parce qu'on n'est pas assuré « qu'ils soient de ceux que l'on dit en être Auteurs; « d'autant plus que l'on y trouve des choses con- « traires à la foi des Livres Canoniques; ce qui « fait voir qu'ils ne sont pas de ceux à qui on les « attribuë. «

Si l'on demande les causes de la perte de ces Livres, saint Chrysostome explique les principales dans l'Homelie 9. sur saint Matthieu, où il remarque à l'occasion de ce Passage: *Afin que cette Prophetie fût accomplie, qu'il sera appellé Nazaréen*; que l'on a perdu plusieurs Monumens Prophetiques, comme on peut le prouver par l'Histoire des Paralipomenes. Car, ajoûte-t'il, « les Juifs aiant été dans des temps, negligens, « & dans d'autres, impies, ils en ont laissé perir « quelques-uns par leur negligence, & ont brûlé « ou déchiré les autres. Jeremie parle de cette « impieté, & touchant leur negligence nous li- « sons dans le quatriéme Livre des Rois, qu'aprés « bien du temps à peine pût-on trouver le Vo- « lume du Deuteronome qui étoit enterré dans « quelque lieu, & presqu'effacé. Or si les Livres « sacrez perissoient dans un temps de paix, qui « s'étonnera qu'il s'en soit perdu pendant les guerres & les irruptions des Barbares? S. Chrysostome marque en cet endroit trois causes de la perte de ces Livres. 1. La negligence des Juifs qui ne les ont pas conservez. 2. Leur impieté qui les a portez à les brûler, ou à les déchirer. 3. Les guerres, les invasions des Barbares, leur Captivité, l'embrasement du Temple & de la Ville de Jerusalem, la Domination des Rois étrangers & Païens, comme Antiochus qui vouloit abolir la Religion des Juifs, & qui fit brûler leurs Livres, ainsi qu'il est rapporté dans le premier Livre des Maccabées Chap. 1. vers. 59. & 60. l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à S. Athanase, apporte aussi les deux premieres raisons de la perte des Livres citez dans l'Ancien Testament: *Judæorum incuriam, & amentiam:* Et S. Eucher apporte la derniere: il est constant, dit-il, que nous n'avons « plus des Livres que l'Ecriture sainte approuve; « car la Judée aiant été ravagée par les Chaldéens « & l'ancienne Bibliotheque brûlée, il ne resta « qu'un petit nombre de Livres, qui composent « à present l'Ecriture sainte, & qui furent re- « cueillis & rétablis par les soins d'Esdras. «

Venons

Venons maintenant aux Livres, qui sont hors du Canon de l'Ancien Testament, que nous avons encore presentement. En voici le Catalogue: L'Oraison du Roi Manassés captif en Babylone, citée dans le second Livre des Paralipomenes, où il est dit, qu'elle est tirée des Discours d'Osaï; ce qui a été traduit en Grec, des Discours des Voïans, ou des Prophetes. Elle se trouve à la fin des Bibles ordinaires; elle n'est point éloquente, mais pleine de tres-bons sentimens. Les Peres Latins l'ont souvent citée. On ne l'a ni en Grec, ni en Hebreu, mais seulement en Latin.

Le troisiéme, & le quatriéme Livre d'Esdras sont aussi en Latin dans les Bibles ordinaires, aprés l'Oraison de Manassés. Le troisiéme, dont on a le Grec, est une repetition de ce qui est dans les deux premiers: il est cité par saint Athanase, par S. Augustin, & par S. Ambroise. Saint Cyprien semble même l'avoir connu. Le quatriéme, qu'on n'a qu'en Latin, est plein de visions, de songes & de quelques erreurs. Il est d'un autre Auteur, que le troisiéme; & apparemment d'un Juif converti.

Le troisiéme Livre des Maccabées contient la délivrance miraculeuse des Juifs d'Egypte, que Ptolomée Philopator indigné de ce qu'on l'avoit empêché d'entrer dans le Temple, quand il étoit venu à Jerusalem aprés la défaite d'Antiochus, avoit fait exposer dans un Amphiteatre d'Alexandrie, à la fureur des Elephans. Joseph rapporte cette Histoire dans le second Livre contre Appion. Ce Livre des Maccabées est dans toutes les Editions Grecques. Il est mis au nombre des Livres Canoniques dans le dernier Canon attribué aux Apôtres, mais il y a peut-être été ajoûté; il en est fait mention dans la Chronique d'Eusebe, & dans l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à S. Athanase. Cette Histoire est arrivée sous le Pontificat de Simon fils d'Onias long-temps avant les Histoires rapportées dans les deux autres Livres. Il doit donc être le premier, & on l'appelle mal-à-propos, *Livre des Maccabées*, puisqu'il n'y en est point parlé.

Le quatréme contenant l'Histoire d'Hircan, est rejetté comme apocryphe par l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase. Il n'en est presque point parlé dans les Anciens. Il peut avoir été tiré du Livre des Actions de Jean Hircan, dont il est parlé à la fin du premier Livre des Maccabées. Sixte de Sienne nous assûre que sa narration est semblable à celle de Joseph, mais qu'il y a des Idiotismes Hebraïques.

Il y a à la fin du Livre de Job dans l'Edition Grecque une Genealogie de Job, qu'on dit être le cinquiéme depuis Abraham, avec les noms des Rois d'Idumée, & des Roiaumes d'Arabie. Cette Addition n'est ni dans le Latin, ni dans l'Hebreu. Il y a encore dans le Grec un Discours de la Femme de Job, qui n'est point dans l'Hebreu, & qui est rejetté par Africanus & par saint Jerôme. Il y a aussi à la fin des Pseaumes dans l'Edition Grecque, un Pseaume qui n'est point du nombre des cent cinquante, fait au nom de David encore jeune, aprés qu'il eut combattu contre Goliath. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase, le cite & le met même au rang des Canoniques. Enfin l'on trouve ensuite du Livre de la Sagesse un Discours de Salomon tiré du huitiéme Chapitre du troisiéme Livre des Rois.

Nous n'avons plus le Livre d'Enoch celebre dans l'Antiquité, cité par saint Irenée, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, par Origenes, par Athenagore, par saint Jerôme, & par plusieurs autres Peres; mais nous apprenons par les Passages, que les Peres en ont citez, & par ce qui nous en reste dans le Testament des douze Patriarches, & dans la Chronographie de Sincelle, qu'il traitoit des Etoiles & de leurs vertus, de la descente des Anges sur la terre pour avoir commerce avec les Filles des Hommes; des Geans nés de ce commerce, des choses qui devoient arriver aux Juifs; du Sauveur, de la Ruine de Jerusalem, de la dispersion des Juifs, & du Jugement dernier. Il contenoit quantité de fictions sur ces sujets: c'est pourquoi tous les Peres, à l'exception de Tertullien, l'ont consideré comme un Livre aprocryphe, qui n'étoit point du Patriarche Enoch. Ce qui fait de la difficulté, c'est qu'il semble que ce Livre soit cité comme étant d'Enoch par l'Apôtre saint Jude dans son Epître Canonique au Verset 14. *C'est d'eux*, dit-il, *qu'Enoch, qui a été le septiéme depuis Adam, a prophetisé, en ces termes: Voilà le Seigneur qui va venir, &c.* D'où l'on peut conclure qu'il faut, ou rejetter l'Epître de saint Jude, ou croire que le Livre d'Enoch étoit veritablement de ce Patriarche. Saint Augustin évite cette difficulté, en disant que le veritable Livre d'Enoch cité par saint Jude, étoit different de celui qui a été connu à saint Irenée, à saint Justin, & aux autres Peres qui ont vécu dans les premiers Siécles de l'Eglise, mais cela ne paroît guere vrai-semblable. C'est pourquoi saint Jerôme répond aprés Origenes, que saint Jude a pû citer un Livre apocryphe, que cela ne doit point empêcher que sa Lettre ne soit Canonique, & qu'il y a même dans d'autres Livres du Nouveau Testament, des Passages tirez des Livres aprocryphes; ce qui ne doit point diminuer l'autorité des Livres Canoniques, ni en donner

aux Livres aprocryphes. Quelques nouveaux ont prétendu se tirer plus facilement de cette difficulté, en soûtenant que saint Jude ne parle point d'un Livre d'Enoch, mais seulement d'une Prophetie de ce Patriarche, qu'il avoit apprise par tradition, comme saint Paul rapporte les noms de Jannez & Mambrez Magiciens de Pharaon, sur la tradition des Juifs: Mais cette opinion, qui est contraire à l'avis de tous les Anciens, me semble tres-peu probable, & il vaut beaucoup mieux s'en tenir à la solution de saint Jerôme.

Le Livre de l'Assomption de Moïse, d'où l'on prétend que saint Jude a tiré un témoignage de Michel Archange, disputant avec Sathan touchant le Corps de Moïse, n'est pas si celebre dans l'Antiquité. Il est neanmoins cité par Origenes dans le troisiéme Livre des Principes. Saint Clement rapporte dans le sixiéme Livre des Stromates *pag.* 679. une vision de Josué & de Caleb tirée de ce Livre. Oecumenius dans son Commentaire sur l'Epître de saint Jude, rapporte les paroles de l'Ange au Demon, *Dieu te punisse Sathan:* INCREPET TE DEUS Ô DIABOLE, tirées de ce Livre. Saint Jerôme assûre qu'il est difficile de dire d'où saint Jude a tiré ce Passage. Il remarque qu'il y a quelque chose de semblable dans la Prophetie de Zacharie au Chap. 3. Vers. 2. L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase, met ce Livre au rang des apocryphes avec un autre semblable intitulé, *Testament de Moïse.*

Origenes cite encore un Livre intitulé, *L'Assomption, l'Apocalypse, ou les Secrets d'Elie.* Sincelle prétend aprés lui, que c'est de ce Livre aprocryphe, que saint Paul a tiré cette Sentence, qui est dans l'Epître aux Corinthiens, *l'œil n'a point vû, l'oreille n'a point oüi les biens que Dieu a preparez à ceux qui l'aiment:* Et celle-ci de l'Epître aux Galates; *La Circoncision n'est rien, &c.* Il croit encore que cette Sentence de l'Epître aux Ephesiens; *Levez-vous, vous qui dormez,* est tirée d'un Livre apocryphe de Jeremie. Mais il se peut faire qu'il se rencontre dans deux Livres differens des Sentences pareilles, sans qu'il soit necessaire qu'un Auteur les ait prises de l'autre. Le même Origenes cite un Livre apocryphe, d'où il prétend qu'étoit tirée cette Prophetie rapportée dans l'Evangile de saint Matthieu Ch. 27. Vers. 9. *Ils l'ont estimé trente pieces d'argent.* Saint Jerôme fait la même remarque, & dit que les Nazaréens se servoient de cet exemple.

Quelques Juifs ont supposé des Livres, qu'ils ont attribuez aux Patriarches, comme les Livres intitulez, *Les Generations & la Création d'Adam.* Ils croient encore communément qu'Adam avoit fait un Livre de la Pierre Philosophale: Et il y avoit un Livre de Magie, qu'on attribuoit à Cham, dont parle Cassien dans la Conference 8. Chap. 21.

L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture qui est sous le nom de saint Athanase, fait mention d'un Livre de l'Assomption d'Abraham: c'est apparemment ce même Livre qui est cité dans la 35. des Homelies sur saint Luc, qui portent le nom d'Origenes, où il est dit que l'on avoit introduit dans ce Livre les Anges & les Démons disputans ensemble du salut ou de la damnation d'Abraham. Les Juifs ont encore un Livre sous le nom d'Abraham, intitulé *Setsira*, c'est-à-dire, de la Création, que quelques-uns attribuent à Rabbi-Akiba.

L'Auteur des Homelies sur saint Luc, attribuées à Origenes, dans l'Homelie 15. & quelques-autres citent le Testament des douze Patriarches†, & la Dispute ou le Discours de Joseph & de Jacob, qu'Origenes cite avec éloge dans ses Commentaires sur la Genese & sur saint Jean.

L'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, attribué à saint Athanase parle de deux Livres aprocryphes, dont l'un est la Prophetie d'Habacuc, d'où on prétend qu'est tirée l'Histoire de Bel, qui est dans Daniel, & l'autre un Recueil de Propheties qui portoit le nom d'Ezechiel, divisé en deux Parties. Hermas l'un des plus anciens Auteurs Chrêtiens, dans le Livre du Pasteur Chap. 2. cite la Prophetie d'Eldad & de Medad Prophetes, dont il est parlé au Chap. 11. des Nombres. L'Auteur de la Synopse met cet Ouvrage au rang des Apocryphes.

Origenes & saint Ambroise citent un Livre de Jannez & de Mambrez Magiciens de Pharaon, qui est rejetté par Gelase comme un Livre apocryphe. Il y a un Livre du Roi Og, mis aussi au nombre des Livres apocryphes par Gelase.

Les

† *Le Testament des douze Patriarches.*] Ce Livre a été traduit d'Hebreu en Latin par Robert Evêque de Lincolne: Il contient des Propheties & des Instructions morales que l'on met dans la bouche des Patriarches qui se meurent: Il y a des endroits tirez du Livre d'Enoch. Il contient des prédictions des crimes & de la punition des Juifs, de la Mort du Sauveur du Monde, de la Destruction, de la Captivité & de la dispersion du Peuple Juif. Procope cite cet Ouvrage dans son Commentaire sur le Chapitre 38. de la Genese.

Les Gnostiques avoient supposé un Livre intitulé *l'Apocalypse ou la Revelation d'Adam*, dont saint Epiphane fait mention. Les Manichéens avoient aussi feint un Livre intitulé, *De la Genealogie*, ou des fils & des filles d'Adam, dont il est parlé dans les Livres de saint Augustin contre Fauste, & qui est mis au rang des Livres Heretiques par le Pape Gelase, avec un autre de la Penitence d'Adam.

L'Auteur du Commentaire imparfait sur saint Matthieu Chap. 2. cite un Livre intitulé *Seth*, qui contenoit une Prédiction de l'Etoile de Nôtre Seigneur.

Les Ebionites avoient supposé un Livre intitulé, *l'Echelle de Jacob*, témoin saint Epiphane, qui fait encore mention *Heres.* 40. *&* 67. de l'Assomption de Moïse, dont il rapporte un Fragment. Saint Jerôme en parle aussi dans son Commentaire sur le Chap. 64. d'Isaïe. Enfin il y a eu quantité de Livres semblables dans l'Antiquité, faits, ou par les Juifs amateurs de ces sortes de fictions, ou par des Heretiques, qui s'en servoient pour donner du cours à leurs erreurs, dont il seroit inutile, & ennuïeux de faire un Catalogue exact.

Mais je ne puis pas me dispenser de parler de deux Passages citez dans le Nouveau Testament, comme étant des Prophetes, qui ne s'y trouvent point, & que quelques-uns ont prétendu être tirez d'autres Livres. Le premier est en saint Matthieu Chap. 2. Verset dernier. *Jesus*, dit-il, *habita en Nazareth, afin que ce qui a été dit par les Prophetes, il sera appellé Nazaréen, fût accompli.* Ces paroles, *il sera appellé Nazaréen*, ne se trovent dans aucun des Prophetes que nous avons; ce qui a fait conjecturer à saint Chrysostome qu'elles étoient tirées de quelque Prophete que nous n'avons plus. D'autres prétendent qu'elles sont prises du Chap. 11. d'Isaïe Vers. 1. où il prédit qu'il y aura une Fleur, qui s'appelle en Hebreu *Netker*. Mr. Huet conjecture que ce Passage est tiré du 13. Chapitre du Livre des Juges Vers. 5. où il est dit: *Il sera Nazaréen dés son enfance.* L'opinion la plus probabie est celle de saint Jerôme, qui ne croit point que saint Matthieu cite aucun Prophete en particulier, mais seulement tous les Prophetes, qui ont prédit que JESUS-CHRIST seroit Saint, & consacré à Dieu, comme les Nazaréens.

Le second Passage est cité dans le même Evangile au Chap. 27. Vers. 9. *Alors*, dit-il, *s'accomplit ce qui avoit été prédit par le Prophete Jeremie, qui dit: Ils ont pris trente pieces d'argent, qui sont le prix de celui, que les enfans d'Israël ont appretié, & ils les ont données pour acheter le champ d'un Potier, ainsi que Dieu l'a ordonné.* Cette Prophetie ne se trouve point dans Jeremie; mais il y a une pensée semblable dans le Prophete Zacharie au Chap. 11. Vers. 12. Origenes dans le Traité 35. sur saint Matthieu, assûre qu'il faut dire que cela est tiré du Livre apocryphe intitulé, *les Secrets de Jeremie*, ou qu'on doit avoüer qu'il y a dans l'Evangile le nom du Prophete Jeremie pour celui de Zacharie; ce qui est arrivé par la faute des Copistes. Quelques autres Auteurs disent que cette Prophetie a été effacée dans le Livre de Jeremie. Quelques-uns ont recours à la Tradition qui avoit conservé, à ce qu'ils prétendent, cette Prophetie de Jeremie jusqu'au temps de saint Matthieu. Il y a apparence, disent quelques autres, que cette Prophetie étant composée des paroles de Jeremie, & de la pensée de Zacharie, a été citée sous le nom de Jeremie, comme dans saint Marc Chap. 1. Vers. 2. une Prophetie de Malachie jointe à une d'Isaïe, est attribuée à ce dernier. Mais il est encore plus probable, que saint Matthieu aiant seulement écrit, *comme il est prédit par le Prophete*, sans le nommer, l'on a ajoûté dans le Texte de l'Evangile le nom de Jeremie; car cet Evangeliste n'a point coûtume de nommer les Prophetes qu'il cite. Cette solution qui est de saint Jerôme, est la plus vrai-semblable. On peut aussi s'en servir avec plus de raison pour la Citation du Chap. 1. Vers. 2. de l'Evangile de saint Marc, parce que dans le Texte Grec il n'y a pas, *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophete*, comme dans la Vulgate, mais seulement *comme il est écrit dans les Prophetes:* Et en effet les paroles suivantes ne sont pas tirées d'un seul Prophete, mais de plusieurs, & la plus grande partie d'Isaïe, quoique les premieres soient de Malachie. C'est pourquoi, quand on liroit dans le Texte Grec, Isaïe, comme saint Chrysostome l'a lû, on pourroit toûjours défendre cette Citation, en la rapportant aux Passages d'Isaïe qui suivent.

CHAPITRE II.

De l'Autorité de l'Ecriture sainte, où il est traité des differentes sortes de Revelations, de la Prophetie, de l'Inspiration, & de l'Infaillibilité des Livres sacrez.

§. I.

Que l'Autorité de l'Ecriture sainte est fondée sur ce principe; Que Dieu ne peut pas nous tromper.

L'AUTORITÉ infaillible de l'Ecriture sainte étant fondée sur la créance que l'on doit

à la parole de Dieu, pour l'établir, il nous faut examiner deux Questions, l'une de Droit, sçavoir, si la parole de Dieu est necessairement veritable, & s'il ne peut pas tromper les Hommes par le mensonge : l'autre de fait, sçavoir si les Livres Canoniques de l'Ecriture sainte sont veritablement la parole de Dieu, & comment on en peut être assûré.

A l'égard de la premiere, il est bien aisé de la décider par les principes de la raison naturelle. La seule idée que nous avons naturellement de Dieu comme d'un Etre souverainement parfait; & par consequent souverainement sage & souverainement bon, nous convainc d'une maniere évidente de sa veracité. Il peut bien nous cacher quelques veritez par sagesse, mais il ne peut pas nous commander de croire des faussetez comme des veritez ; cela repugne à sa sagesse & à sa bonté. C'est sur ce principe qu'est fondée la certitude de toutes nos connoissances même naturelles. Car nous ne sommes assûrez que nous ne nous trompons pas dans les choses qui nous paroissent les plus évidentes, & que nous concevons clairement & distinctement, que parce qu'il ne se peut pas faire que Dieu nous ait donné une lumiere naturelle qui nous trompe ; & qui nous represente une fausseté comme une verité; qu'étant bon & sage comme il est, il ne peut pas nous avoir fait d'une nature sujette à nous tromper dans les choses que nous concevons clairement, comme étant veritables, & nous avoir mis par là dans la necessité d'être trompez, & de ne pouvoir jamais distinguer la verité d'avec la fausseté. Ce raisonnement est encore plus fort à l'égard de la revelation que Dieu nous fait lui-même de quelques veritez, soit immediatement, soit par le ministere des autres ; car alors il faudroit dire, qu'il seroit lui-même un fourbe & un trompeur, qui prendroit plaisir à nous jetter dans l'erreur. L'Ecriture sainte ne nous recommande rien tant que la veracité de Dieu dans ses Discours, & la fidelité dans ses promesses. *Dieu n'est pas comme l'Homme capable de mentir, ni comme les enfans des Hommes, sujet au changement. Il est fidele & sans malice. Il est fidele dans toutes ses paroles, & saint dans ses Oeuvres. Tout Homme est menteur ; mais Dieu est fidele & veritable. Il est fidele & ne peut pas se nier lui-même. Le Ciel & la Terre passeront, mais ses paroles ne passeront point.* Enfin il n'y a rien de certain au monde, si Dieu peut nous tromper ; sa bonté, sa veracité, sa fidelité sont le fondement de la certitude de toutes nos connoissances. Il n'y a donc que des personnes entierement dépourvûës de sens, qui puissent nier ce principe : que tout ce que Dieu a revelé aux Hommes, soit par lui-même, soit par le ministere des Anges ou des Hommes est veritable.

La seule objection que l'on pourroit proposer contre cette verité, c'est que nous lisons en quelques endroits de l'Ecriture sainte que Dieu a voulu tromper les Hommes, & s'est servi de ses Prophetes pour les induire dans l'erreur. Il est dit dans le troisiéme Livre des Rois Ch. 12. V. 24. que le Seigneur voulant tromper Achab, mit un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses Prophetes: *Dedit spiritum mendacii in ore Prophetarum.* Job remarque dans le Chap. 24. Vers. 25. que Dieu change le cœur des Rois, & qu'il les trompe; qu'il les conduit dans des deserts inaccessibles, qu'il les aveugle & les fait errer comme des ivrognes. Ezechiel Ch. 14. declare de la part de Dieu, que quand des Hommes corrompus & pleins de pechez viendront consulter le Prophete, Dieu leur répondra suivant le nombre de leurs iniquitez ; en sorte que la Maison d'Israël sera deçûë, parce qu'ils ont suivi des Idoles ; que le Prophete qui les trompera, aura été le premier trompé par le Seigneur même. Le Prophete Jeremie Ch. 4. dit que le Seigneur a seduit le Peuple & la Ville de Jerusalem, en disant : *Vous serez en paix quoi que la guerre soit allumée au milieu d'Israël.* Dieu trompa de la même maniere les Israëlites, quand il leur répondit par deux fois d'aller attaquer les Benjaminites, & qu'ils furent toutes les deux fois taillez en pieces. *Jud.* 20. Il est encore dit, que Dieu fait éloigner les Hommes de ses voies; qu'il endurcit leurs cœurs, afin qu'ils ne craignent point le Seigneur; qu'il a endurci le cœur de Pharaon : Et dans le Nouveau Testament JESUS-CHRIST dit, qu'*il parle en Paraboles, afin qu'en voiant ils ne vissent pas, & qu'en entendant ils n'entendissent pas, & que la Prophetie d'Isaïe fût accomplie : Vous entendrez de vos oreilles sans entendre, vous verrez sans voir.* C'est un esprit de déception & de tromperie. Saint Paul nous apprend que Dieu a livré les Philosophes Païens à un sens reprouvé, & qu'il envoiera à ceux qui n'auront pas reçû & aimé la verité, une efficace d'erreur, qui les fera croire au mensonge : *Operationem erroris*, ἐνέργειαν πλάνης, *ut credant mendacio.* On pourroit encore ajoûter les exemples des mensonges que Dieu semble avoir approuvez & recompensez, comme ceux d'Abraham, qui dit à ses serviteurs, qu'il reviendroit avec son fils, quoi qu'il eût dessein de l'immoler ; de Jacob, qui se dit Esaü ; des Sages-femmes qui mentirent à Pharaon pour sauver les enfans des Israëlites. Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond ces matieres que nous expliquerons en son lieu ; en attendant il suffit pour répondre à l'objection, de dire qu'en aucun de ces endroits Dieu n'enseigne

par lui-même ni par des Prophetes envoiez de sa part une fausseté pour une verité. Il permet que les Hommes soient trompez en punition de leurs crimes par de faux Prophetes ; ou qu'ils prennent mal les paroles de vrais Prophetes, mais il n'ordonne jamais à ses Prophetes de leur enseigner l'erreur. Les Prophetes qu'Achab avoit consultez, étoient de faux Prophetes. Josaphat Prince Religieux demande un Prophete du Seigneur ; on fait venir Michée : celui-ci voulant rendre raison au Roi, de ce que tous ses faux Prophetes l'avoient trompé, s'explique d'une maniere figurée, & dit qu'il avoit vû le Seigneur assis sur son Trône, & toute l'Armée du Ciel debout à droit & à gauche; que Dieu avoit demandé, qui trompera le Roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad? Que les uns avoient répondu d'une maniere, & les autres d'une autre, & qu'un Esprit s'étoit presenté, aiant offert de le tromper, & d'être un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses Prophetes; que c'est la raison pour laquelle ils étoient tous remplis de l'esprit de mensonge. Tout cela ne prouve autre chose, sinon que Dieu avoit permis pour punir Achab, que le malin Esprit trompât ses faux Prophetes, & leur persuadât de lui prédire contre la verité, qu'il feroit vainqueur. Mais l'Esprit de Dieu parlant par Michée, lui dit la verité, il ne la veut pas croire; les faux Prophetes l'emportent: ce n'est pas le Seigneur qui revele une fausseté à Achab ; ce n'est pas lui qui le trompe; c'est Achab qui se trompe lui-même en consultant de faux Prophetes, & Dieu ne fait que permettre que ces faux Prophetes soient trompez & le trompent. Il permet de même que les Idolâtres qui viennent consulter le Prophete, soient trompez par ce Prophete abusé lui-même. Mais Dieu fera perir & les Idolâtres qui le sont venus consulter, & le Prophete qui a prévariqué dans son ministere. C'est le sens du Passage d'Ezechiel. *Quand un Homme*, dit-il, *de la Maison d'Israël, ou des Proselytes qui demeurent parmi les Israëlites, s'étant éloigné de moi, aiant dans son cœur ses Idoles & le sujet de sa chûte devant soi, viendra trouver le Prophete pour me consulter par son ministere, je suis le Seigneur, & lui répondrai par moi-même: Je regarderai cet Homme avec indignation, le ferai servir d'exemple & de Proverbe, & l'exterminerai du milieu de mon Peuple. Vous sçaurez que je suis le Seigneur : & le Prophete qui aura été trompé quand je l'aurai trompé, j'étendrai ma main contre lui, & je l'exterminerai.* Dieu dit en cet endroit qu'il a trompé ce Prophete parce qu'il a permis qu'il se soit trompé, parce qu'il ne l'a point inspiré, & que ce Prophete s'étant laissé gâgner par ceux qui l'ont interrogé, leur a répondu au nom du Seigneur. Le Prophete consulté est un trompeur ; Dieu permet qu'il soit trompé pour punir ces Idolâtres. Ils viennent consulter le Prophete d'un Dieu qu'ils n'adorent pas : est-il juste que ce Dieu inspire son Prophete en leur faveur ? ne meritent-ils pas qu'il l'abandonne à son propre sens; & ces gens se peuvent-ils plaindre que Dieu les trompe, quand ce Prophete ne leur dit pas la verité ? Le Prophete Jeremie ne parle point des Oracles veritables du Seigneur, mais des Discours & des Prédictions des faux Prophetes, qui avoient promis & prédit au Peuple par une fausse complaisance, qu'il auroit la paix qu'il souhaitoit, & qu'il vouloit qu'on lui prédît. A l'égard de la réponse que Dieu fit par deux fois aux Israëlites sur l'attaque des Benjaminites : ce fut leur témerité & la fausse confiance en leurs forces, qui les jetta dans le malheur : ils ne consulterent point le Seigneur sur le succez : ils ne se préparerent point pour l'avoir favorable : ils lui demanderent seulement si la Tribu de Juda marcheroit contre Bethel ; s'ils iroient attaquer les Benjaminites. Le Seigneur ne leur répond pas du succés, il leur dit de le faire : ils sont défaits ; mais le Seigneur ne leur avoit pas dit qu'ils seroient victorieux : quand ils se préparent & qu'ils le consultent là-dessus, il leur promet la victoire, & l'évenement répond à la promesse. Enfin Dieu n'aveugle, n'endurcit & ne trompe point les Hommes en leur enseignant positivement la fausseté & le mensonge ; mais en ne leur donnant pas les lumieres & les graces qu'il n'est pas obligé de leur donner, & en permettant qu'ils se trompent eux-mêmes, ou que des méchans les trompent & les seduisent par de fausses Propheties & par de faux miracles, dont il est difficile, mais non pas neanmoins impossible qu'ils découvrent l'erreur & la fausseté. C'est en ce sens qu'il faut entendre le Passage de la seconde Epître de saint Paul aux Thessaloniciens. L'efficace d'erreur que Dieu envoie à ceux qui ont rejetté la verité, est la permission qu'il donne à des méchans de faire tout ce qui est plus capable de les seduire & de les faire croire au mensonge. Ils ont haï & méprisé la verité qui leur a été proposée : c'est pourquoi Dieu a permis qu'ils fussent trompez & seduits : la force de la verité n'a point eu d'effet sur eux : l'efficace du mensonge, c'est-à-dire, tout ce qui est capable de seduire aura son effet, & les entraînera dans l'erreur. Il en est de même des Philosophes Païens que Dieu a livrez, à cause qu'ils ne l'ont pas glorifié, à un sens reprouvé, c'est-à-dire, qu'il leur a laissé suivre leur mauvais sens, & qu'il les a abandonnez à toutes sortes de passions & de vices.

Quant à la conduite de JESUS-CHRIST qui parloit

parloit en Paraboles, afin que ceux à qui il parloit ne l'entendissent pas, on ne peut pas dire que ce soit une tromperie ou une seduction. Il avoit des raisons de sagesse & de prudence pour ne pas découvrir ses mysteres clairement à tout le monde, il n'y étoit pas obligé; on peut cacher, on peut voiler une verité, & ne la donner à entendre qu'à quelques-uns sans tromper les autres. Je n'entre point ici dans la question si le mensonge peut être permis aux Hommes en quelque occasion, & si l'on peut excuser ou non les mensonges des Patriarches. Il me suffit que l'on ne puisse pas dire que Dieu peut tromper les Hommes en leur enseignant & les obligeant de croire une doctrine fausse. C'est ce qu'on ne sçauroit concevoir, quelque tolerance que l'on ait d'ailleurs pour les équivoques ou pour le mensonge. Car il n'y a aucune raison qui pût justifier la conduite de Dieu, s'il prenoit plaisir à tromper les Hommes en leur enseignant une doctrine fausse, & les obligeant de la croire comme veritable, en leur montrant une voie pour être conduits à la verité & au salut, qui les conduiroit à l'erreur & à la damnation, c'est le comble des absurditez: c'est se former une idée de Dieu toute differente de celle que nous en devons avoir: c'est renverser, comme j'ai dit, le premier principe de toutes nos connoissances.

---

§. II.

Des differentes Revelations que Dieu a faites aux Hommes dans l'Ancien Testament.

AVANT que d'examiner si les Livres de l'Ecriture sont la parole de Dieu; c'est-à-dire, s'il n'y a rien dans ces Livres que Dieu n'ait revelé & inspiré, il faut expliquer en combien de manieres, quand, comment & par qui Dieu a parlé aux Hommes, ou leur a revelé des veritez.

L'Apôtre saint Paul comprend en peu de mots toutes les Revelations qu'il a plû à Dieu de faire aux Hommes: c'est par là qu'il commence son Epître aux Hebreux: *Dieu a parlé autrefois à nos Peres en diverses occasions & en diverses manieres par les Prophetes, & enfin nous a parlé en ces derniers temps par son Fils.* Toutes les Revelations se peuvent rapporter à deux temps; celles qui ont été faites en diverses occasions, ou par partie & à differentes reprises (car c'est ce que signifie le mot Grec Πολυμερῶς, dont il se sert) aux Patriarches, à Moïse, aux Prophetes (car tout ceci est compris sous le nom general de Prophetes) jusqu'à la venuë de JESUS-CHRIST, & celles qui ont ensuite été faites par son propre Fils, *qu'il a établi heritier de toutes choses & par lequel il a fait le monde.* Les premieres Revelations ont été faites à diverses reprises en differentes occasions, Πολυμερῶς, & en diverses manieres, Πολυτρόπως, par plusieurs personnes: mais la derniere a été faite tout d'un coup par son Fils unique. Les premieres étoient imparfaites; il y manquoit bien des choses; elles n'étoient que d'un petit nombre de veritez, & il y en avoit quantité de reservées au temps du Messie: mais la derniere est complete & parfaite; il n'y manque rien: il n'y a plus rien à esperer, ni à attendre davantage en ce monde: elle est la perfection & la fin des Revelations: comme il n'y en a point eu de semblable jusque-là, il n'y en aura plus dans la suite, & celle-là subsistera jusqu'à la fin des Siécles. Voilà les veritez que l'on découvre dans la sentence de saint Paul. Mais comme il nous avertit que Dieu a parlé en diverses occasions, ou à diverses reprises, & en plusieurs manieres à nos Peres avant la venuë de JESUS-CHRIST, il faut consulter l'Ancien Testament pour connoître les principales occasions dans lesquelles il leur a parlé, & les moiens dont il s'est servi pour s'expliquer à eux.

On peut en general distinguer quatre temps des Revelations faites dans l'Ancien Testament: le premier depuis la Création du premier Homme jusqu'à Abraham: le second, qui contient les Revelations faites à Abraham, & à ses Descendans jusqu'à Moïse: le troisiéme, le temps de la Loi donnée à Moïse: le quatriéme, depuis la mort de Moïse jusqu'à JESUS-CHRIST. On peut aussi distinguer quatre manieres dont Dieu s'est servi pour reveler aux Hommes. 1. par des discours de jour. 2. par des visions de nuit. 3. par une voix. 4. par des inspirations interieures. Enfin Dieu a quelquefois apparu sous des formes exterieures, & a parlé lui-même. Il a quelquefois parlé par des Anges, quelquefois par des Prophetes, & d'autrefois s'est servi d'enigmes, de songes, de visions, & de signes pour faire manifester aux Hommes sa volonté. Voilà toutes les manieres dont Dieu a parlé dans l'Ancien Testament; l'Histoire sainte nous en fournira les exemples.

Dans l'état d'innocence Dieu conversoit familierement avec l'Homme en lui faisant entendre sa voix: *Cùm audissent vocem Domini deambulantis in Paradiso:* Ce qui est dit de nos premiers Peres aprés leur chûte: c'étoit la maniere dont Dieu avoit coûtume de leur parler. Il y a apparence qu'il continua depuis de parler aux Hommes de la même maniere, & que ce fut cette voix qui prononça le jugement d'Adam & d'Eve, qui reprocha à Caïn son crime, & qui instruisit

Noé

Noé de la maniere dont il devoit construire l'Arche pour se sauver du déluge. Quand il en fut sorti, & resté seul avec sa famille, Dieu se servit encore apparemment de la même voix pour lui donner des préceptes, & faire alliance avec lui: Dieu en fit une nouvelle & beaucoup plus ample avec Abraham, à qui non seulement il fit entendre sa voix; mais à qui il apparut dans la Vallée de Moreh: il n'est point dit sous quelle forme: secondement en confirmant avec lui son alliance sous la forme d'un feu: troisiémement en vision: & enfin sous la figure d'un Homme accompagné de deux Anges sous la même figure. Il apparut en songe à Jacob en Bethel, où il vit une échelle dont le sommet étoit élevé jusqu'au Ciel, les Anges qui montoient & descendoient sur cette échelle, & le Seigneur appuïé sur le haut. Il lui apparut encore en revenant sous la forme d'un Homme, qui se luta avec lui. La premiere fois qu'il apparut à Moïse, ce fut sous la figure d'un Buisson ardent, de laquelle sortit une voix qui l'appella, & l'envoia pour délivrer le peuple d'Israël. Il lui parla depuis familierement. Tout le peuple d'Israël entendit sa voix sur la Montagne de Sinaï à travers de la nuée, des foudres & des éclairs, qui prononça distinctement la Loi du Decalogue. Moïse, Aaron, Nadab, Abiu, & les soixante-&-dix anciens du peuple d'Israël s'étant approchez virent le Dieu d'Israël, & sous ses pieds un Ouvrage comme de Sapphir semblable au Ciel quand il est serein. Ils ne virent point pourtant de similitude; mais ils entendirent seulement sa voix du milieu du feu. Moïse conversa long-temps avec Dieu sur cette Montagne & y reçût la Loi. Il y vit une partie de la gloire du Seigneur. Quand le Tabernacle fut construit, le Seigneur descendoit sur le Tabernacle en forme de colonne de nuée ou de lumiere, & Moïse s'approchant entendoit la voix qui sortoit du Tabernacle, & lui parloit au nom de Dieu. Ce fut en ces manieres qu'il revela à Moïse tous les préceptes ceremoniaux, judiciaires, & moraux de la Religion des Juifs. Depuis Moïse, il n'y eut plus en Israël de Prophete comme lui, qui parlât à Dieu face à face, comme un ami fait à son ami. Dieu leur parloit par des visions ou en songe. *S'il y a quelque Prophete parmi vous, je lui apparoîtrai en vision*, dit le Seigneur, *ou je lui parlerai en songe; mais non pas comme j'ai fait à mon serviteur Moïse, qui a été le plus fidele de ceux de ma Maison, à qui je parle face à face, clairement & sans enigme, & qui voit la gloire du Seigneur.*

La plûpart des Revelations que Dieu a faites aux Prophetes qui ont vécu depuis Moïse dans le peuple d'Israël, se sont faites par inspiration, par vision ou en songe: par inspiration, quand remplis de l'Esprit du Seigneur, ils prophetisoient l'avenir; par vision de jour, quand éveillez, leur imagination leur representoit certains objets, qui étoient des figures de l'avenir: en songe; quand en dormant ils s'imaginoient voir ou Dieu, ou un Ange qui leur parloit, ou que l'avenir leur étoit representé sous des figures & des présages. Ils annonçoient ensuite les veritez qu'ils avoient connuës, & l'évenement de quelques-unes de leurs Propheties, étoit une assûrance de la verité des autres. Dieu faisoit encore connoître sa volonté par l'Ephod, ou le Pectoral du Grand Prêtre, où étoit l'*Urim* & le *Thummim*, c'est-à-dire, la lumiere & la verité. Il n'est point expliqué dans l'Ecriture de quelle maniere cela se faisoit; l'opinion la plus commune est que c'étoit par un éclat extraordinaire des pierres prétieuses attachées à cet ornement. Mais je croi qu'il est plus probable que le Grand Prêtre revêtu de l'Ephod, consultoit le Seigneur, en recevoit sa réponse du Propitiatoire, ainsi qu'il est marqué dans le Chap. 27. du Livre des Nombres Vers. 21. *S'il y a quelque chose à entreprendre, le Grand Prêtre Eleazar consultera le Seigneur: & suivant sa réponse, le peuple ira & viendra.* Le Grand Prêtre pour consulter le Seigneur, & pour en recevoir la réponse, devoit être revêtu de l'Ephod; c'est pourquoi David voulant sçavoir si Saül le viendroit chercher à Ceilo, & s'il seroit livré entre ses mains par ceux du Païs, dit au Grand Prêtre Abiathar de se revêtir de l'Ephod, & de consulter le Seigneur, qui lui répondit qu'il seroit livré entre les mains de Saül, s'il demeuroit en cet endroit. C'est la raison pour laquelle il est dit que l'*Urim* & le *Thummim*, la lumiere & la verité sont dans l'Ephod; parce que le Grand Prêtre revêtu de cet ornement recevoit de Dieu la lumiere & la verité qu'il annonçoit aux Hommes.

Voilà les moiens dont Dieu s'est servi pour reveler aux Hommes quelques veritez de Religion dans l'Ancien Testament: il les leur a découvertes peu à peu. L'Alliance qu'il fit avec Noé étoit pour tout le Genre-humain, & ne contenoit que la promesse de ne le plus faire perir par un déluge general, & la défense de manger du sang avec de la chair, ou d'être homicide. Pour Abraham, il le fit sortir de son Païs plein d'Idolatrie, se fit connoître à lui, lui commanda de l'honorer d'une maniere particuliere, lui promit la Terre de Chanaan, & que toute la Terre seroit bénie dans ses descendans, & lui ordonna d'observer la Circoncision pour marque de son Alliance.

La Loi que Dieu donna à Moïse & aux Israëlites étoit d'une bien plus grande étenduë: elle contenoit quantité de préceptes moraux pour la

conduite de la vie, d'Ordonnances ceremonielles pour la Religion, & de Loix judiciaires pour le gouvernement de ce peuple. Enfin elle formoit le Corps de la Religion & la societé du peuple Juif. Les Prophetes qui sont venus depuis n'ont point établi de nouvelles Loix; mais ils ont recommandé au peuple Juif l'observation des anciennes, leur ont donné divers avertissemens de la part de Dieu, & ont prédit plusieurs choses qui leur devoient arriver.

Tout ce que Dieu a voulu qui nous restât de ces Revelations, est compris dans les Livres de l'Ancien Testament. Moïse est le premier qui a écrit par l'ordre de Dieu même, non seulement les préceptes de la Loi qu'il avoit reçûë, mais encore l'Histoire de la Création du Monde, les principales revolutions, qui y étoient arrivées, & les Revelations que Dieu avoit faites aux Hommes avant lui. Des Hommes inspirez de Dieu, ont depuis écrit de temps en temps l'Histoire de la conduite de Dieu sur les Juifs, & quelques-uns des Prophetes ont laissé par l'ordre de Dieu les principales & les plus excellentes de leurs Propheties. C'est dans ces Ouvrages, que les Juifs ont conservé avec grand soin, & qu'ils ont consideré comme divins, sacrez, & écrits par l'inspiration de Dieu, que l'on trouve les Revelations que Dieu a faites en differentes occasions & en differentes manieres à nos Peres.

Les Juifs prétendent qu'outre la Loi que Moïse leur a laissée par écrit, il y a une autre Loi orale donnée à Moïse, qu'ils ont conservée par tradition, qui leur apprend quantité de choses qui ne sont point dans la Loi écrite : mais c'est une supposition sans fondement: il n'est fait mention de cette Loi dans aucun endroit de la Loi écrite, elle n'est établie sur aucun témoignage digne de foi: toutes leurs prétenduës Traditions ne remontent pas au temps de Jesus-Christ; le recueil qu'ils en ont fait dans leur Talmud, contient quantité de faussetez, de fables, d'absurditez & de folies. Dés le temps de Jesus-Christ les Juifs avoient quelques Traditions; mais leurs Traditions étoient souvent contraires à la Loi de Dieu, comme Jesus-Christ le leur reproche. Ainsi ce seroit sans raison & sans fondement que l'on voudroit faire passer quelques-unes de ces Traditions pour la parole de Dieu. Il se peut faire que les Juifs aient retenu quelques anciennes ceremonies, & qu'on puisse se servir de leurs usages pour expliquer quelques endroits des Livres de l'Ancien Testament: mais on ne peut s'assurer d'aucune Revelation sur leur prétenduë Tradition, ou Loi orale. Nous supposerons donc comme une chose constante que de toutes les Revelations que Dieu a faites aux Hommes en plusieurs manieres avant Jesus-Christ, il n'y en a point d'autres autentiques, & dont nous puissions être assûrez, que celles qui sont contenuës dans les Livres sacrez de l'Ancien Testament, & que le seul moien d'en être instruit, est de consulter & de méditer ces Livres.

---

§. III.

De la Prophetie en particulier & de ses differentes sortes. De la maniere de distinguer les fausses Propheties des veritables.

Le nom de Prophete en Hebreu *Nabi*, a une signification plus étenduë, qu'on ne s'imagine communément. Il y a eu un temps que les Prophetes étoient appellez communément *Voïans*, en Hebreu *Roé*, comme il est marqué dans le premier Livre des Rois Chap. 9. Vers. 9. où il est rapporté qu'*on disoit autrefois en Israël, quand on alloit consulter Dieu : Venez, allons chez le Voïant* (Roe') *car celui que l'on appelle aujourd'hui Prophete* (Nabi) *on l'appelloit autrefois* (Roe') *Voïant.* C'est une parenthese qui a peut-être été ajoûtée dans cet endroit, depuis que le Livre a été composé; mais quoi qu'il en soit, elle fait voir qu'il a été un temps que le nom de *Roé*, qui signifie un *Voïant*, étoit le plus commun parmi les Hebreux pour nommer un Prophete. Ce nom ne designe autre chose qu'une personne éclairée & clair-voïante, ce qui peut s'appliquer aussi-bien au passé, & au present qu'à l'avenir. Mais il s'entend toûjours des personnes qui sçavent des choses qui ne sont pas connuës aux autres Hommes, & que Dieu leur a revelées d'une maniere particuliere. C'est pourquoi Balaam commence sa Prophetie en ces termes. *Nomb.* Chap. 24. v. 3. *Voici ce que dit l'Homme qui a l'œil ouvert*, (car c'est ainsi qu'il faut traduire suivant les Septante & la Paraphrase Chaldaïque.) *Voici ce que dit celui qui entend la parole de Dieu, qui voit la Vision du Tout-Puissant, & qui a les yeux ouverts.* Voilà l'usage & la signification du nom de *Voïant* bien marquée en cet endroit.

Le mot *Nabi* est derivé selon les uns de *Noub*, qui signifie *produire*, *germer*, & par metaphore *parler*. En ce sens un Prophete ne seroit autre chose qu'un Orateur, ou un Predicateur: d'autres le derivent de la racine *Naba*, qui signifie *Prophetiser* chez les Hebreux, & parmi les Arabes, *être grand & élevé.* Dans l'usage le nom de *Nabi*, ou de Prophete, est donné à ceux qui parlent au nom de Dieu, ausquels Dieu fai

fait connoître sa volonté pour la manifester aux Hommes. C'est en ce sens que Moïse est appellé le Prophete de Dieu, & qu'Aaron est nommé le Prophete de Moïse 4. *Exod.* 7. Je vous ai établi le Dieu de Pharaon, & Aaron vôtre Frere sera vôtre Prophete. Aaron portera la parole en vôtre nom à Pharaon, comme les Prophetes parlent aux Hommes au nom de Dieu. Ainsi la Prophetie n'est pas seulement la connoissance & la prédiction des choses futures connuës par revelation; mais aussi tout ce que Dieu fait connoître & revele aux Hommes par des voies speciales. C'est pourquoi Prophetiser, c'est 1. Prédire l'avenir incertain non par des conjectures, mais par une connoissance & une science certaine que l'on en a. 2. Découvrir & declarer des choses passées ou presentes qui sont obscures & cachées, comme quand on alloit au Prophete, pour sçavoir où étoit ce que l'on avoit perdu. C'est ainsi que Samuël prophetisa, quand il apprit à Saül que ses ânesses étoient retrouvées; & Elisée, quand il dit à Giezi ce qui s'étoit passé entre lui & Naaman. Il en est de même quand Nôtre-Seigneur découvre des choses cachées qu'aucun Homme ne pouvoit sçavoir, comme il declare au Centenier que son serviteur est gueri, & aux Apôtres que le Lazare est mort. 3. Prophetiser, est annoncer aux Hommes de vive voix ou par écrit des veritez que Dieu a revelées d'une maniere speciale, soit que ces veritez soient au dessus de la portée de l'Esprit humain, soit qu'elles puissent être & soient même déja connuës par d'autres voies; pourvû que celui qui les annonce, en soit assûré par vision ou par inspiration. En ce sens tous ceux à qui Dieu revele des veritez pour découvrir aux Hommes, sont des Prophetes; tous ceux qu'il inspire pour annoncer aux Hommes des veritez, qui les prononcent ou qui les écrivent par le mouvement de cette inspiration, & par une direction particuliere du Saint-Esprit, qui conduit leur esprit, leur langue, & leur plume, peuvent être appellez Prophetes, & leurs Discours ou leurs Ouvrages, Prophetie. C'est en ce sens qu'Abraham, Moïse & les autres Patriarches sont appellez Prophetes dans l'Ecriture. C'est en ce sens que les Chantres qui chantoient & joüoient sur des instrumens, des Cantiques à la loüange du Seigneur, sont appellez Prophetes. 1. *Reg.* 10. *v.* 5. *Paral. c.* 15. *v.* 24. *&* 27. *&c.* 25. *v.* 1. 2. *&* 3. C'est en ce sens qu'il est dit dans les Proverbes Ch. 29. V. 18. Que quand la Prophetie cessera, le Peuple sera dissipé: *Cùm cessaverit Prophetia, dissipabitur Populus.* C'est en ce sens que Joseph donne le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres sacrez de l'Ancien Testament, quoi qu'il y en ait qui soient purement Historiques. Dans le même sens les Juifs donnent le nom de Prophetes aux Auteurs des Livres de Josué, de Samuël, &c. & les Livres mêmes de ceux que nous appellons Prophetes d'une maniere speciale, ne contiennent pas de simples prédictions, mais aussi des narrations de choses passées & quantité d'instructions. C'est dans ce sens que Jesus-Christ avertit ses Disciples de se donner de garde des faux Prophetes: *Attendite à falsis Prophetis*, qui viennent couverts de l'apparence de brebis, & qui au dedans sont des loups ravissans. C'est en ce sens que saint Jean Baptiste est appellé Prophete, & même plus que Prophete, parce qu'il a été le Precurseur du Fils de Dieu, qu'il est venu préparer ses voies par ses Prédications en annonçant aux Hommes sa venuë que Dieu lui avoit apprise, & en prêchant la Penitence. C'est en ce sens que saint Luc dit, dans le Ch. 13. des Actes des Apôtres, qu'il y avoit dans l'Eglise d'Antioche des Prophetes & des Docteurs, du nombre desquels étoient Barnabas & Simon. C'est en ce sens que saint Paul met la Prophetie au rang des dons du Saint-Esprit. 1. *Cor.* 12. *v.* 10. Car le principal effet de ce don de Prophetie, qu'il préfere à tous les autres dons spirituels dans le Ch. 14. est de parler aux Hommes *pour les édifier, les exhorter & les consoler. C'est un don qui n'est pas comme le don des Langues un signe pour les Infideles, mais pour les Fidéles. C'est un don par le moien duquel on convainc & on juge un fidele & un ignorant: celui qui a ce don revele aux autres les secrets de Dieu. Ces Prophetes doivent parler l'un aprés l'autre dans l'Assemblée & soûmettre ce qu'ils disent au jugement des autres Prophetes. Si quelqu'un reçoit une nouvelle revelation, celui qui parle doit se taire, & ce dernier prendre la parole; afin que tous apprennent & que tous soient consolez.* Voilà de quelle maniere saint Paul nous explique le don de Prophetie: il ne le restreint pas à la seule prédiction des choses futures, mais il l'étend à la science & à la Prédication de toutes les veritez que l'on sçait par revelation ou par inspiration. Enfin c'est en ce même sens que saint Pierre dans sa seconde Epître Ch. 1. Vers. 20. dit que la Prophetie n'est point une invention de l'Esprit de l'Homme, mais que c'est l'effet de l'inspiration de Dieu. Voilà les sens propres & naturels, dans lesquels se prennent les termes de *Prophete*, de *Prophetiser*, & de *Prophetie.* Il y en a d'autres impropres, comme quand il est dit de Saül possedé & agité du malin Esprit au L. 1. des Rois Ch. 18. Vers. 10. *Qu'il prophetisoit au milieu de sa Maison, & que David joüoit de la Harpe*, parce qu'il faisoit des mouvemens extraordinaires & violens semblables à ceux que faisoient quelquefois les

les Prophetes agitez de l'Esprit de Dieu: Quand il est dit encore, *que le Corps d'Elisée prophetisoit aprés sa mort.* Ecclef. 48. Verf. 16. Parce qu'il faisoit des miracles: ou quand enfin *Prophetiser* se prend pour deviner par conjecture & au hazard, comme quand les Soldats en frappant Nôtre-Seigneur, lui disoient, *Prophetise qui t'a frappé?* ou bien pour prédire & prévoir l'avenir par prudence & par rapport aux conjonctures, aux dispositions & aux apparences; comme il est dit dans les Proverbes Ch. 16. Verf. 10. *Divinatio in labiis Regis, in judicio non errabit os ejus.* Toutes ces manieres de prendre le mot de *Prophetie*, sont impropres; & ce nom selon sa veritable signification doit s'entendre de la declaration que des Hommes font de la part de Dieu de vive voix ou par écrit, des veritez que Dieu leur a revelées ou inspirées d'une maniere speciale, afin que par leur ministere les autres Hommes en fussent instruits.

Toute Revelation n'est pas Prophetie, car les Revelations particulieres que Dieu a faites à quelques personnes, des avertissemens qu'il leur a donnez une fois ou deux en leur vie, soit en songe, soit par d'autres manieres, ne peuvent être appellez *Prophetie*, & ceux qui les ont eus, ne meritent pas le nom de *Prophetes.* Autrement il faudroit donner ce nom à Abimelech & à Laban, dont l'un fut averti en songe de rendre à Abraham sa Femme Sara. *Gen.* 20. *verf.* 30. & l'autre de ne point faire de mal à Jacob. *Gen.* 39. *verf.* 24. Pharaon, Balthazar, Nabuchodonosor qui eurent des songes par lesquels ce qui devoit leur arriver leur fut prédit, pourroient être appellez des Prophetes. Mais la Prophetie est une grace que Dieu accorde à certaines personnes de leur reveler ou de leur inspirer des veritez pour la consolation & l'instruction des autres. Ceux à qui Dieu fait cette grace, le consultent: il leur fait connoître sa volonté en differentes manieres: ils répondent & parlent en son nom, & sont à cause de cela nommez *Prophetes.* C'est là proprement ce que c'est qu'un Prophete, que saint Augustin a très-bien défini, quand il dit, *nihil aliud esse Prophetam, nisi annuntiatorem verborum Dei hominibus qui Deum, vel non possunt, vel non merentur audire.* q. 19. in Exod.

Les Propheties sont differentes; premierement par rapport à la maniere dont les veritez sont revelées aux Prophetes: secondement par rapport à la maniere dont ils les annoncent & les apprennent aux autres: troisiémement par la nature des choses qu'ils apprennent.

Dieu revele aux Prophetes des veritez ou mediatement ou immediatement; mediatement en se servant du ministere des Anges, de la maniere qu'il annonça à Abraham & à Loth la destruction de Sodome & de Gomorrhe. La Revelation immediate est exterieure ou interieure; l'exterieure, quand Dieu fait entendre une voix qui apprend au Prophete ce qu'il doit dire, ce qu'il doit faire, ou ce qui doit arriver, ou quand il lui represente ce qu'il veut qu'il sçache, par des signes & par des symboles: l'interieure se fait, ou pendant le sommeil, ou dans une extase & une émotion qui met l'Homme hors de lui-même, ou à des personnes qui sont éveillées & de sens rassis. Pendant le sommeil elle se fait en plusieurs manieres, ou par des representations enigmatiques & symboliques, ou par des representations claires, ou quand on songe que l'on entend & que l'on voit un Ange, un Homme, ou Dieu même qui dit une chose. Dans l'extase, qui arrive, quand un Homme tombé en défaillance & hors de lui-même voit ou entend des choses dont il se souvient, & qu'il recite ensuite; ou quand l'Homme se sent émû & agité violemment par un mouvement extraordinaire qui échauffe son imagination, en sorte que n'étant plus le maître de ses pensées ni de ses paroles, il ne fait que prêter sa langue ou sa plume à l'Esprit de Dieu, qui le remplit. Cette sorte de Revelation a été assez commune dans les anciens Prophetes qui étoient remplis soudainement de l'Esprit de Dieu: ce que l'Ecriture appelle *irruit super eum Spiritus Domini*, qui s'emparoit de leur sens & de leur esprit, & leur faisoit prononcer leurs Propheties avec violence & emportement. C'est cet état que Jeremie compare élegamment à celui d'un Homme ivre: *Je suis semblable*, dit-il, Ch. 23. Verf. 9. *à un Homme ivre, à un Homme dont le vin s'est rendu le maître, à cause du Seigneur & des paroles de sa sainteté.* Il en fait un autre portrait dans le Chapitre 20. Verf. 7. & 8. *Seigneur vous m'avez emporté; j'ai été enlevé; vous avez été plus fort que moi; vous avez pris le dessus. J'ai dit, je ne parlerai plus au nom du Seigneur, je ne ferai plus memoire de lui: mais il est dans mon ame comme un feu ardent enfermé dans mes os; je me lasse à force de le retenir, & je ne puis plus le porter.* Enfin Dieu découvre des veritez à des personnes éveillées & de sens rassis, par inspiration en deux manieres, ou quand il represente à leur imagination & à leur esprit d'une maniere vive & claire les veritez qu'ils ne sçauroient pas autrement, & les leur fait declarer ou mettre par écrit; par une inspiration interieure à laquelle ils ne peuvent resister, comme quand Amos dit Ch. 3. de sa Prophetie: *Le Seigneur a parlé, comment pourroit-on ne pas prophetiser?* ou quand le Saint-Esprit conduit & dirige l'esprit de celui qui parle & qui écrit, en sorte que quoi qu'il sçache d'ailleurs

leurs ce qu'il dit & qu'il parle ou écrive naturellement, librement & sans contrainte, le Saint-Esprit ne permet pas neanmoins qu'il écrive rien contre la pieté, ou contre la verité. Les Juifs comme nous avons remarqué, distinguoient l'Inspiration de la Prophetie, en ce que la Prophetie selon eux est une chose revelée à un Homme en dormant ou dans une défaillance; qui a une vision dans laquelle ou il apperçoit un Homme qui lui parle, ou il voit des representations & des Images de quelque chose, ou il entend seulement une voix: au lieu que l'inspiration du Saint-Esprit est quand l'Homme éveillé & tranquile se servant de tous ses sens parle en la maniere ordinaire sans souffrir rien d'extraordinaire, si ce n'est qu'il est excité par l'Esprit du Tres-Haut qui l'éclaire, met des paroles dans sa bouche, & lui fait tenir des discours de loüanges & d'actions de graces à son Dieu, ou d'instruction & de correction, ou de prédiction des choses futures, sa raison & son esprit étant fortifiez par le secours divin. Ce sont les termes de Rabbi Kimhhi dans sa Préface sur les Pseaumes. Le Rabbi Moise Fils de Maïmon dans le Moré Nevochin Ch. 45. appelle cette Inspiration le second degré de Prophetie, & la definit: quand un Homme sent en lui un pouvoir & un mouvement qui le pousse à parler, en sorte qu'il dit des choses extraordinaires sur les Sciences & sur les Arts, ou qu'il chante des Pseaumes & des Hymnes, ou qu'il enseigne des préceptes utiles & salutaires pour bien vivre, ou qu'il parle de ce qui concerne la Politique & l'Etat, ou enfin de ce qui regarde la Religion en veillant, & aiant l'usage de ses sens à l'ordinaire, c'est, dit-il, ce que l'on appelle parler par le Saint-Esprit. C'est avec raison que ces Rabbins mettent les Hymnes & les Cantiques entre les effets de l'Inspiration du Saint-Esprit; car Asaph, Heman, Jeduthun Auteurs de plusieurs de ces Hymnes sont appellez Prophetes, & il est dit qu'ils prophetisoient quand ils chantoient des Pseaumes. 1. *Paralip.* 25. *Verf.* 1. 2. *&* 3. Les Cantiques que nous avons dans l'Ecriture sainte comme dans l'Ancien Testament, ceux de Moise & de Marie sa Sœur, de Moise seul, de Debora, d'Anne, d'Isaie, & dans le Nouveau Testament, ceux de la Vierge, de Simeon, &c. sont des productions de l'Inspiration du Saint-Esprit. Les premiers Chrêtiens chez lesquels le don de Prophetie étoit commun, comme saint Justin & saint Irenée en sont témoins, recitoient & composoient ainsi des Cantiques sur le champ. C'est de ces Cantiques que parle saint Paul dans son Epître aux Corinthiens Ch. 14. Verf. 26. *Chacun de vous a son Cantique:* Et cet usage a duré jusqu'au temps de Tertullien, qui remarque dans son Apologetique Ch. 39. que les Chrêtiens recitoient des Cantiques & des Prieres qu'ils faisoient eux-mêmes: Ils avoient aussi des extases, dans lesquelles Dieu representoit à leur imagination les choses futures, comme saint Paul qui fut enlevé en extase dans le troisiéme Ciel. 2. *Corinth.* 12. & S. Pierre qui eut en extase une vision par laquelle il apprit qu'il devoit recevoir les Gentils à la Foi. *Act.* 10. Agabus, Judas, Silas, les Filles de Philippe Diacre, Ammias de Philadelphie, Quadratus sont comptez parmi les Prophetes du Christianisme par un ancien Auteur anonyme dans Eusebe Ch. 17. du 5. Livre de son Histoire. Mais les extases & les visions de ces Prophetes étoient reglées, & n'étoient pas des emportemens que le même Auteur appelle Παρεκστάσεις, qu'étoient accompagnez d'impudence & d'effronterie, dont le commencement étoit une ignorance volontaire, & la fin une folie involontaire, telles qu'étoient les Propheties & les extases des Montanistes qu'il rejette sur ce principe. Car il faut remarquer que les vrais Prophetes, quoi qu'extasiez & alienez des sens, ne disent point d'extravagances, & ne font point d'impertinences. L'Esprit de Dieu qui les conduit & les gouverne, étant la Sagesse même, ne les fait point tomber dans des folies veritables & réelles. Miltiade avoit composé un Livre exprés pour le prouver contre les Montanistes, & saint Epiphane remarque dans leur Heresie, que tout ce que disent les vrais Prophetes, a de la suite & du sens, & qu'une marque certaine qu'un Homme n'est pas vrai Prophete, c'est que ce qu'il dit est extravagant. S. Chrysostome dans l'Homelie 29. sur la premiere Epître aux Corinthiens, dit que l'on distingue les Devins d'avec les Prophetes, en ce que le Devin a coûtume d'avoir l'esprit aliené, de s'agiter, de se remuer, de se déchirer, comme un furieux; au lieu que le Prophete a l'esprit sain, l'esprit rassis & moderé, & qu'il parle avec intelligence. Saint Jerôme fait la même remarque dans la Préface de ses Commentaires sur Nahum: Il ne parle point, dit-il, en extase, comme Montan, Prisque & Maximille; mais tout ce qu'il prophetise est l'effet d'une vision pleine d'intelligence. On ne peut pourtant pas nier que les vrais Prophetes n'aient eu quelquefois des extases & des mouvemens extraordinaires, même violens; mais ces extases ne les ont jamais portez à faire des extravagances ni à dire ou écrire des folies; en quoi leurs extases & leurs Propheties sont differentes de celles des faux Prophetes.

Il peut y avoir aussi des Hommes qui prophetisent sans le sçavoir, parce que la Prophetie est un don attaché à leur ministere. C'est ainsi que le Grand Prêtre rendoit quelquefois des oracles sans y penser, & pensant même à d'autres choses.

 L'Evangile

L'Evangile nous en apporte un exemple en la personne de Caïphe, qui prophetisa sans y penser, en disant dans l'Assemblée des Prêtres & des Phariſiens, où l'on prit la resolution de faire mourir JESUS-CHRIST : *Qu'il étoit avantageux qu'un seul Homme mourût pour le peuple* En S. Jean 11. Verſ. 50. & 51. *Ce qu'il ne dit pas de lui-même comme remarque l'Evangeliste, mais parce qu'étant Grand Prêtre de cette année-là, il prophetisoit que* JESUS-CHRIST *devoit mourir pour la Nation des Juifs.* Les Juifs prédirent de même sans y penser les malheurs qui leur devoient arriver à cause de la Mort de JESUS-CHRIST, quand ils s'écrierent: *que son Sang soit sur nous & sur nos Enfans.*

De quelque maniere que les Prophetes aïent appris de Dieu de certaines veritez, ils peuvent les faire connoître aux Hommes par differentes voïes.

La premiere & la plus ordinaire est quand ils leur disent de vive voix les choses que Dieu leur a revelées. Ils l'ont fait quelquefois par un commandement exprés de Dieu qui leur a ordonné d'aller dire ce qu'il venoit de leur apprendre, à un tel Prince & à un tel peuple; quelquefois ils le font malgré eux, poussez & comme forcez par l'Esprit qui les oblige de parler, & le plus souvent volontairement & librement pour enseigner, pour instruire & pour avertir les autres, leur faire part des lumieres que Dieu leur a communiquées, & s'acquitter de leur ministere de Prophete.

La seconde, est quand ils font connoître aux Hommes ce qui arrivera par des signes & par des actions qui y ont quelque rapport. On trouve plusieurs exemples de cette maniere de prophetiser symbolique & enigmatique dans les Prophetes : L'un déchire un manteau en douze parties en signe de la division des Tribus: *L.* 3. *Reg. C.* 11. *V.* 30. L'autre prend un joug & des liens en signe de la captivité future. *Jerem.* 27. Un autre dépeint sur une brique le Siége de Jerusalem. *Ezech.* 4. *Verſ.* 1. Un autre se dépoüille tout nû en signe de la désolation de l'Egypte & de l'Ethiopie. *Iſ.* 20. *V.* 3. Un autre prend une Femme de mauvaise vie pour figurer le peuple d'Israël qui se prostituë. *Oſée* 1. *Verſ.* 2. Dans le Nouveau Testament Agabus en se liant les pieds & les mains avec la ceinture de saint Paul prédit sa prison. *Act.* 21. *Verſ.* 11. *&c.* Le plus souvent les Prophetes expliquoient eux-mêmes ces symboles, & ne s'en servoient que pour frapper davantage l'imagination de ceux à qui ils parloient.

La troisiéme maniere dont les Prophetes ont communiqué aux autres leurs revelations; c'est en les mettant par écrit, soit qu'ils en eussent reçû un ordre exprés de Dieu, comme Dieu le commande à Moïse, *Exod.* 17. *Verſ.* 14. *Deut.* 31. *Verſ.* 19. à Isaïe, *Iſ.* 8. *Verſ.* 1. & 30. *Verſ.* 8. à Jeremie. *Jer.* 30. *Verſ.* 2. & 36. *Verſ.* 2. & 28. & à Habacuc. *Ch.* 2. *Verſ.* 2. Soit qu'ils le fissent par une inspiration secrete du Saint-Esprit, ou par leur propre mouvement, mais qu'ils fussent ensuite assistez du Saint-Esprit pendant qu'ils écrivoient.

Enfin si l'on considere les Propheties par rapport aux choses prophetisées : Il y en a d'autant de sortes qu'il y a de differentes natures de veritez qui peuvent être revelées. Si l'on a égard au temps, on peut en distinguer de trois sortes: les Propheties des choses futures, qui sont celles que l'on appelle specialement Propheties: celles dans lesquelles on rapporte des choses passées: & celles qui ont rapport au present. Si l'on veut les distinguer suivant la difference des matieres prophetisées, on en trouvera d'Historiques, de Dogmatiques, & de Morales, & celles-ci sont d'instruction ou de consolation ou d'exhortation, ou de ménace. Tout ceci est clair, & on en trouvera assez d'exemples dans les Livres des Prophetes.

Ce qu'il nous faut examiner presentement est comment on peut distinguer les fausses Propheties des veritables. Pour connoître si une chose est veritablement revelée; il faut premierement que celui qui la dit, soit assûré que Dieu l'a lui a revelée: secondement que l'on soit assûré que celui qui l'annonce, ou qui l'écrit, est un veritable Prophete: troisiémement, que l'on soit assûré que ce Prophete a annoncé ou écrit une telle chose comme revelée.

A l'égard du premier, il n'est pas difficile de comprendre comment les Prophetes & les Hommes divinement inspirez ont pû être assûrez que Dieu leur avoit revelé des veritez, quand il l'a fait par des voies exterieures, car elles sont claires, sensibles & faciles à connoître. Un Prophete entend une voix distincte, il ne voit personne, il ne peut pas douter que ce ne soit Dieu qui lui parle: Il voit une figure d'Homme qui lui parle & qui disparoît: un buisson ardent d'où il sort une voix, &c. Il veille, il est dans son sens, cela suffit. Les Revelations qui se font par des voies interieures sont plus difficiles à distinguer & peuvent être plus sujettes à l'illusion. Les songes, les visions, les extases peuvent être aussibien des effets naturels que des operations particulieres de Dieu, & l'inspiration ou l'assistance du Saint-Esprit ne se sent pas, ne se distingue pas: ceux qui l'ont, ne s'en apperçoivent pas le plus souvent. Comment donc un Prophete peut-il être assûré de la verité de ces sortes de revelations? Il est vrai qu'il y a des songes, des visions & des extases qui sont des effets naturels, & qu'il y

en a qui sont des effets d'une operation extraordinaire de Dieu; mais il y a bien de la difference entre les unes & les autres, & si les Hommes du commun ne sont pas capables de la sentir, les Prophetes qui y étoient accoûtumez, ne pouvoient jamais s'y tromper: ils en étoient convaincus & persuadez par un sentiment interieur; ils appercevoient aussi-tôt le caractere de la Divinité & la main de Dieu dans leurs songes, dans leurs visions, & dans leurs extases, comme on sent en soi-même les differens mouvemens de son ame, comme on distingue tout d'un coup ceux que l'on connoît en voïant leur visage ou entendant leur parole, quoi que ceux qui ne les connoissent pas puissent s'y tromper; comme un Homme qui connoît parfaitement la monnoïe, distingue tout d'un coup la fausse de la veritable, quoi que les autres y soient trompez; comme un Expert connoît tout d'un coup la difference d'une signature fausse d'avec une veritable, que d'autres ne sçauroient appercevoir; comme un habile Critique connoît la difference du stile de deux Auteurs, que d'autres ne sentent point. Il y a une infinité de choses de cette nature que le commun des Hommes ne distingue pas, & que ceux qui ont de l'habileté & de l'experience connoissent aussi-tôt, plûtôt par une longue habitude & par un sentiment interieur, que par regles & par principes. Il en est de même de l'Inspiration quand elle est sensible. Les Prophetes connoissoient quand leur cœur & leur ame étoient pleins du Saint-Esprit: ils sentoient en eux ses mouvemens; ils les suivoient & s'y laissoient emporter. Mais quand l'Inspiration n'est pas sensible (comme elle ne l'a pas été dans plusieurs des Ecrivains sacrez qui écrivoient avec tranquillité & sans aucun mouvement extraordinaire les choses qu'ils avoient vûës ou entenduës) on est assûré de cette Inspiration, parce que l'on sçait. 1. Que l'Auteur qui écrit est inspiré du Saint-Esprit, dans ce qui regarde la Religion & la Pieté. 2. Que l'Ouvrage qu'il écrit, doit être inspiré pour servir de fondement à la Religion. 3. Que cet Ouvrage a été reçû & reconnu comme divinement inspiré par une autorité infaillible comme par JESUS-CHRIST, par les Apôtres & par l'Eglise universelle. Cette derniere Regle qui est sans exception, peut être appliquée à tous les Ouvrages que JESUS-CHRIST & les Apôtres ont citez comme divinement inspirez, & par consequent à tous les Livres que les Juifs consideroient comme Ecriture sainte, & à tous les Livres que l'Eglise de JESUS-CHRIST a reçûs & admis dans le rang des Livres Canoniques.

Les Regles pour connoître si celui qui annonce une verité de la part de Dieu est un veritable ou un faux Prophete, sont marquées dans l'Ecriture: car premierement il est dit *Deut.* 13. *vers.* 1. & 2. « Que s'il se leve un Prophete ou « un Homme qui ait des songes & qui prédise « des signes & des prodiges; que quand ces si- « gnes & ces prodiges arriveroient, s'il enseigne « qu'il faut suivre & servir des Dieux étrangers, « il ne faut point écouter la parole de ce Pro- « phete ou d'un Homme qui a des songes. Voilà la premiere Regle exclusive. Tout homme qui enseigne un autre Dieu & une autre Religion n'est point un vrai Prophete. Quand il arriveroit par hazard que ses prédictions seroient accomplies, quand il feroit des signes, il ne faut point le croire. Quiconque dans le temps de l'ancienne Loi enseignoit ou commandoit de faire quelque chose contraire aux Préceptes divins de la Loi de Moïse: quiconque dans la Loi Nouvelle enseigne une autre doctrine que celle de JESUS-CHRIST, ou ordonne quelque chose de contraire à ses principes, est un faux Prophete qu'il ne faut point écouter. Cette Regle ne doit s'entendre que des Préceptes divins & moraux; car à l'égard des Préceptes ceremoniels & judiciaires, il y a des occasions dans lesquelles les Prophetes enjoignent par ordre de Dieu de ne les pas observer. Ainsi la Circoncision quoi que commandée, ne pût point être pratiquée dans le desert pendant quarante ans. David mangea des Pains de proposition, dont il n'étoit permis par la Loi de manger qu'aux seuls Levites. Helie érigea un Autel sur le Mont-Carmel contre la défense expresse de la Loi, &c.

La seconde Regle est celle qui se trouve dans le 18. Chap. du Deut. Vers. 21. *Si vous dites en vous-mêmes, comment sçaurons-nous que le Seigneur n'a point dit une chose? Quand ce Prophete aura dit quelque chose au nom du Seigneur, & que ce qu'il aura dit ne sera point arrivé, le Seigneur n'a point parlé, ce Prophete a parlé temerairement. Vous n'aurez point de respect pour lui.* Voilà la seconde Regle exclusive. Dieu ne peut se tromper dans ses prédictions, si un Prophete prédit une chose, & qu'elle n'arrive pas, il n'est pas un veritable Prophete, Dieu n'a point parlé par sa bouche. Au contraire une marque qu'un Homme est un veritable Prophete, c'est quand tout ce qu'il prophetise ne manque point d'arriver: c'est pourquoi Samuël étoit reconnu constamment pour un veritable Prophete, parce que toutes ses prédictions arrivoient. Cette Regle souffre une difficulté en ce que les vrais Prophetes peuvent prédire quelquefois des choses qui arriveroient, s'il n'y avoit point de changement, & qui n'arrivent pas parce qu'il y en a eu. Dieu n'est point tellement astreint aux prédictions de ses Prophetes, qu'il ne change l'ordre des choses, quand il y a eu du changement de la part de

l'Homme.

l'Homme. C'eſt ce qui eſt exprimé d'une maniere toute-à-fait ſublime par le Prophete Jeremie Ch. 18. Verſ. 6. *Maiſon d'Iſraël tu es dans ma main comme la terre d'argile dans les mains du Potier: Je parlerai tout d'un coup contre ma Nation, contre un Roïaume, en diſant que je le renverſerai, que je le détruirai, & que je l'exterminerai, & ſi ce peuple fait penitence du mal qui eſt cauſe que j'ai prédit cela contre lui, je me repentirai auſſi du mal que j'avois la penſée de lui faire. De même quand j'aurai dit d'un peuple & d'un Roïaume que je l'édifierai & l'établirai, s'il fait le mal à mes yeux, & qu'il n'écoute pas ma voix; je me repentirai du bien que j'ai promis de lui faire.* C'eſt ainſi que l'effet de la Prophetie de Jonas, *encore quarante jours & Ninive ſera détruite*, fut arrêté par la Penitence des Ninivites, & que celle du Prophete Iſaïe au Roi Ezechias, qu'il mourroit de la maladie dont il étoit attaqué, fut remiſe par la fervente priere de ce Roi. Mais il eſt à remarquer que ces ſortes de prédictions ne ſont pas abſoluës, mais conditionelles: quoi que cette condition ne ſoit pas toûjours exprimée, elle eſt tacite, & l'on ſçait dans la ſuite la raiſon qui a empêché l'évenement de la Prophetie: ce qui ſert à diſculper le Prophete, & à faire connoître la verité de la Prophetie, qui auroit été accomplie ſi la condition ſans laquelle elle ne devoit pas l'être, n'eût point eu de lieu. Ninive par exemple eût été détruite, ſi les Ninivites n'euſſent pas fait penitence. Leur penitence eſt publique & connuë: c'eſt elle qui empêche la ruïne de leur Ville, on n'en peut pas conclure que Jonas fût un faux Prophete, comme on l'auroit conclu, ſi les Ninivites perſeverant dans leurs deſordres, Ninive eût ſubſiſté.

La troiſiéme Regle pour connoître le vrai Prophete, eſt la bonne foi & la probité des mœurs de celui qui parle au nom de Dieu. Si c'eſt un Fourbe, ſi c'eſt un Homme qui ſe laiſſe gâgner par de l'argent, ſi c'eſt un débauché, ſi c'eſt un Homme intereſſé qui agit par paſſion ou par flaterie, il ne faut point le croire. C'eſt contre ces Prophetes que s'éleve le Prophete Ezechiel. Ces Prophetes qui prophetiſent de leur cœur; *Prophetant de corde ſuo*, qui mettent des oreillers de plume ſous les coudes & ſous la tête, & qui trompent le peuple pour une poignée d'orge, pour un peu de pain. Ces Prophetes, qui comme dit Michée, mangent la chair du peuple, qui l'écorchent, qui le rongent, qui annoncent la paix à ceux qui leur donnent, & qui prédiſent la guerre à ceux qui ne leur donnent rien, *ſanctificant ſuper eos prælium.* C'eſt auſſi par les œuvres, que N. S. nous avertit que l'on peut connoître les faux Prophetes: *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* Mais cette Regle n'eſt pas ſi generale qu'elle ne ſouffre des exceptions, particulierement dans les Prophetes qui ne s'écartent point de la Loi & de la doctrine qu'ils doivent enſeigner. Il faut alors ſelon l'avis de Jesus-Christ, les écouter & croire ce qu'ils diſent en public, mais ne pas imiter leurs actions. Ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui ſont en place & chargez de la conduite des autres. Comment eſt-ce, dit ſaint Baſile, que Balaam & Caïphe ont prophetiſé? c'eſt que l'un & l'autre avoient ſous eux des perſonnes dont ils étoient chargez, celui-ci comme Grand Prêtre, & l'autre comme Prophete. Ce ne fut pas la pureté de leur cœur, ni la diſpoſition de leurs eſprits à recevoir leur impreſſion de Dieu qui leur attirerent ces lumieres, mais la parole de Dieu leur fut donnée non ſelon leur merite, mais par œconomie.

La quatriéme Regle pour connoître un Prophete veritable, c'eſt quand Dieu confirme ſa miſſion & ſon autorité par des miracles: comme quand Dieu envoïant Moïſe vers le peuple, lui donna la vertu de faire des prodiges & des miracles, afin qu'on ajoûtât foi à ce qu'il diroit. Au contraire un faux Prophete eſt connu quand il eſt puni pour avoir parlé au nom de Dieu; comme quand le faux Prophete qui vouloit mettre la main ſur le veritable Prophete qui avoit prophetiſé contre Bethel, fut puni ſur le champ en perdant l'uſage de ſon bras. 3. *Reg. c.* 13.

La cinquiéme Regle: quand un Homme eſt reconnu & averé pour Prophete, premierement par la voix publique fondée ſur l'évenement de ſes prédictions, comme il eſt dit de Samuël. 1. *Reg.* 3. *Verſ.* 19. *Tout le Peuple d'Iſraël depuis Dan juſqu'à Berſabée ſçavoit que Samuël étoit un Prophete de Dieu digne de foi.* Secondement par le témoignage d'un autre Prophete, comme quand Moïſe declara au peuple d'Iſraël que Joſué étoit rempli de l'Eſprit de Dieu, & qu'il devoit lui obeïr comme à un Prophete. *Num.* 27. & *Deut.* 34. Troiſiémement par le témoignage de Dieu même, comme quand on entendit une voix du Ciel, qui dit de Jesus-Christ, *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis ma complaiſance, Matth.* 17. *v.* 5. ou de J. C. comme quand il dit de S. Jean Baptiſte, qu'*il eſt un Prophete & plus qu'un Prophete.* Et quand il allegue l'autorité de la Loi de Moïſe, des Prophetes & des Pſeaumes reçus par les Juïfs; des Apôtres qui citent les Propheties & les Livres ſacrez. Et enfin par le témoignage de l'Egliſe qui reconnoît un tel Auteur pour un Prophete, un tel Livre pour Prophetique & divinement inſpiré.

Enfin les moiens de s'aſſûrer qu'un Prophete a annoncé ou enſeigné une telle choſe de la part de Dieu, ſont faciles & connus: ſi c'eſt de vive

voix

voix qu'il l'a annoncée, ceux qui l'entendent en sont certains par eux-mêmes; ceux qui ne l'ont pas entenduë, en peuvent être assûrez par la relation des autres dignes de foi, par leurs disciples, par ceux qui leur ont succedé, par une Tradition constante. Si la Prophetie est écrite, on est assûré qu'elle est de ce Prophete par les mêmes voies dont on est assûré que tous les Livres sont d'un tel ou d'un tel Auteur, c'est-à-dire, par le Livre même qui porte son nom, par le témoignage des Auteurs anciens contemporains ou dignes de foi, par la reconnoissance publique, enfin par le témoignage de la Synagogue & de l'Eglise, qui nous assûrent qu'un tel Ouvrage est veritable. C'est ce que nous expliquerons encore ailleurs plus amplement.

---

§. IV.

Succession des vrais Prophetes parmi les Juifs. Refutation du Systéme de Mr. Simon touchant les Ecrivains des Registres Prophetes & divinement inspirez.

TOUTE l'Ecriture sainte n'est qu'un tissu de Propheties, & toutes les personnes illustres dont il est parlé dans leur Histoire sont autant de Prophetes. Il y en a eu avant la Loi, sous la Loi & sous l'Evangile. Adam a été honoré de la familiarité du Seigneur dans l'état d'innocence, & il est croiable que depuis sa chûte il n'a pas été entierement privé de Revelations, puisqu'il étoit obligé d'instruire ses descendans. Entre les Patriarches l'Ecriture nous apprend qu'Enoch le septiéme depuis Adam qui marcha dans les voies du Seigneur, fut doüé du don de Prophetie: *Prophetavit etiam de istis septimus ab Adam Enoch.* Noé Homme juste reçût des avertissemens du Ciel pour construire l'Arche & se sauver du déluge universel. Dieu continua aprés le déluge de l'instruire. En maudissant Chanaam il prophetisa ce qui devoit arriver à ses descendans. Abraham non seulement eut des Revelations particulieres, mais Dieu l'honora d'une Alliance solemnelle qu'il fit avec lui & avec ses descendans. Jacob mourant fait des Propheties admirables sur les douze Tribus qui devoient sortir de ses douze enfans. Entre ceux-ci Joseph excelle dans le don de Prophetie. Mais Moïse surpasse tous les Prophetes qui l'ont précedé & qui l'ont suivi jusqu'à JESUS-CHRIST. L'excellence de Moïse au dessus des autres Prophetes paroît premierement dans la maniere dont Dieu lui a parlé, car il a parlé aux autres Prophetes par des visions ou en songe; mais il a parlé à Moïse, bouche à bouche, face à face, sans enigmes, sans vision, & c'est pour cela qu'il est dit, qu'il n'y a plus eu de Prophete semblable en Israël. *Exod.* 23. *Vers.* 11. *Num.* 12. *Vers.* 6. 7. & 8. & *Deut.* 34. *Vers.* 10. Secondement dans la facilité avec laquelle Moïse s'adressoit à Dieu, car toutes les fois qu'il vouloit, il l'interrogeoit, & Dieu lui répondoit. Troisiémement par le grand nombre de Revelations, de Loix, de Commandemens, d'Instructions qu'il a reçûës du Seigneur. Quatriémement par la qualité de Legislateur ou plûtôt de Promulgateur de la Loi de Dieu, qui lui convient privativement à tous les autres Prophetes, qui n'ont point fait ni donné de nouvelles Loix, mais seulement expliqué & étendu celles de Moïse. Cinquiémement par le titre de Liberateur & de Conducteur du Peuple de Dieu. Sixiémement par les prodiges & miracles qu'il a faits, qui surpassent en nombre & en excellence ceux des autres Prophetes. Cela est marqué expressément à la fin du Deuteronome Chap. 34. Vers. 11. *Il n'y a plus eu depuis de Prophete qui ait fait des signes & des prodiges semblables à ceux que le Seigneur lui envoia faire dans le Païs d'Egypte contre Pharaon, contre ses sujets & contre tout le peuple de ce Roïaume, ni qui ait agi avec une main si puissante, & fait des œuvres si redoutables que celles que Moïse avoit faites à la vûë de tout le peuple d'Israël.* C'est en cela que consiste principalement l'excellence des miracles de Moïse.

Moïse a toutes les marques qu'un Homme peut avoir d'un veritable Prophete. Il n'a pas pû se tromper dans ses Revelations; puisque Dieu lui parloit clairement, manifestement, familierement pendant qu'il veilloit. On ne peut pas douter qu'il n'ait dit veritablement ce qu'il apprenoit du Seigneur; sa probité, les signes & les miracles que Dieu faisoit par son ministere pour confirmer ses Loix & ses Propheties, l'évenement qui a répondu à ce qu'il avoit prédit, la punition de ceux qui lui desobeïssoient, & qui ne vouloient pas croire ce qu'il leur disoit de la part de Dieu, ou qui vouloient s'arroger cette autorité, en sont des preuves plus que suffisantes. Enfin l'on ne peut ignorer les choses que Moïse a enseignées aux Hommes de la part de Dieu, les Loix qu'il a établies, les actions qu'il a faites: elles ont été publiques, tout le Peuple Juif en a été témoin & dépositaire: il les a reçûës & observées, comme les aiant reçûës de Dieu par le ministere de Moïse. Enfin Moïse les a laissées par écrit suivant l'ordre qu'il en avoit reçû de Dieu, & par son inspiration; ses Livres ont été conservez soigneusement par les Juifs, & reconnus de tout temps pour les Livres de Moïse, comme nous ferons voir dans la suite. JESUS-CHRIST, les Apôtres, l'Eglise les ont

reçûs comme des Livres divinement inſpirez. Qui peut douter aprés cela que ce ne ſoient des Livres divins & ſacrez?

Depuis Moïſe Dieu a ſuſcité des Prophetes dans Iſraël: Joſué reçût l'Eſprit de Prophetie. Moïſe lui rend ce témoignage, & il fit lui-même aſſez voir dans ſa conduite & par les miracles que Dieu fit en ſa faveur, qu'il étoit un Prophete. Dans le temps qui ſuivit la mort de Joſué & du temps des Juges, les Prophetes furent plus rares. Il y en eut neanmoins quelques-uns entre leſquels on remarque principalement la fameuſe Propheteſſe Debora, qui prophetiſoit & jugeoit le peuple ſous un palmier entre Rama & Bethel ſur une Montagne d'Ephraïm. *Jud.* 4. *Verſ.* 5. On peut lui joindre l'Homme de Dieu qui parla au Grand Prêtre, & lui prédit le malheur qui lui devoit arriver & à ſa famille. 1. *Reg.* 2. *Verſ.* 27. Samuël fut non ſeulement un Grand Prophete reconnu pour tel de tout le peuple, mais de ſon temps les Prophetes commencerent à être communs en Iſraël, & l'on en vit paroître une grande quantité. Sous le Regne de Saül les Prophetes étoient en ſi grand nombre que l'on en rencontroit des troupes. Nathan, Gad, Aſaph, Hemam, Jeduthun fleurirent ſous le Regne de David qui fut lui-même un excellent Prophete. Sous celui de Salomon qui ne ceda point en cela à ſon pere, il eſt auſſi fait mention de quantité de Prophetes comme d'Ahias, de Semeias, d'Addo, d'Azarie, d'Obed, d'Amonas, de Jehu. L'on vit ſous les Rois de Juda & d'Iſraël Succeſſeurs de Salomon juſqu'à la Captivité, une foule de Prophetes que l'on conſultoit dans les entrepriſes conſiderables qui prédiſoient, qui inſtruiſoient, qui reprenoient, qui exhortoient, qui conſoloient, qui menaçoient les Princes & le peuple de la part de Dieu: Iſaïe, Jeremie, & pluſieurs des petits Prophetes dont nous avons les écrits, ſont de ce nombre. Ezechiel & Daniel ont prophetiſé pendant la Captivité, & aprés la Captivité Aggée, Zacharie, Eſdras, Nehemie & Malachie le dernier des Prophetes. Voilà la ſucceſſion conſtante des Prophetes parmi les Juifs: Depuis ce temps-là, il n'y en a point eu de remarquable juſqu'au temps de JESUS-CHRIST. Il faut ſans doute mettre auſſi au rang des Prophetes, en prenant ce nom dans le ſens general pour tous ceux à qui Dieu a revelé ou inſpiré des veritez, tous les Auteurs de Livres Canoniques, quoi que l'on ne ſçache pas les noms de quelques-uns: puiſqu'il eſt certain, comme nous le ferons voir, que ces Livres ont été écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit.

Mais il n'eſt pas neceſſaire de ſuppoſer ce qu'avance Mr. Simon, qu'il y a eu toûjours parmi les Hebreux des Prophetes ou des Scribes publics divinement inſpirez, qui tenoient des Regiſtres publics des Hiſtoires & des affaires qui concernoient la Republique, qui ſont auteurs de tous les Livres ſacrez, & qui avoient droit de les rediger comme bon leur ſembloit, d'y ajoûter & d'en ôter ce qu'ils jugeoient à propos. Ce nouveau ſyſtéme n'eſt établi ſur aucun fondement ſolide. Il n'eſt parlé en aucun endroit de l'Ecriture de ces Scribes publics inſpirez de Dieu; ils ne ſont nulle part nommez Prophetes. Entre les Officiers de la Maiſon de David, il eſt parlé de Joſaphat Fils d'Ahilud Commis ſur les Regiſtres. 2. *Reg.* 8. *Verſ.* 16. & de Seraia Secretaire & Scribe. Il eſt encore dit 1. *Paral. Cap.* 27. *Verſ.* 32. que Jonathan oncle de David étoit Scribe; mais ces Hommes ne ſont point appellez Prophetes, & il n'eſt point dit qu'ils fuſſent inſpirez de Dieu pour écrire des Memoires ou des dépêches. On n'eſt point aſſuré que les Journaux de l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël, dont il eſt parlé dans les Livres des Rois & des Paralipomenes, fuſſent écrits par des Prophetes & par l'inſpiration du Saint-Eſprit: Et quand cela ſeroit, on n'auroit pas droit d'en conclure que tous les Faiſeurs de Regiſtres & de Memoires publics chez les Juifs, fuſſent auſſi Prophetes & divinement inſpirez. Les Livres des Prophetes citez dans les Livres des Paralipomenes n'étoient pas ſuivant les apparences des Livres ſimplement Hiſtoriques, comme nous l'avons remarqué: quand cela ſeroit, perſonne ne doute que des Prophetes ne puiſſent écrire des Livres Hiſtoriques, & qu'ils n'en aient même écrit par l'inſpiration du Saint-Eſprit; mais de vouloir conclure de là que tous les Scribes publics & Faiſeurs de Regiſtres chez les Juifs ont été Prophetes, qu'il y en a toûjours eu depuis Moïſe, ſous qui ils ont commencé, juſqu'à JESUS-CHRIST, qu'ils ſont les Auteurs de tous les Livres ſacrez; qu'ils avoient droit d'y ajoûter, d'y retrancher, d'y changer ce qu'ils jugeoient à propos, c'eſt encore une fois une trés-mauvaiſe conſequence. Voions ſi elle eſt appuïée ſur quelques autres raiſons ſolides, & pour cela examinons celles que M. Simon allegue pour la ſoûtenir. Il avance ce principe dans la Préface de ſa Critique, mais il n'en donne pas de preuves en cet endroit, auſſi n'étoit-ce pas le lieu. Dans le premier Chapitre de ſa Critique, qui eſt une eſpece de ſeconde Préface, il ſe contente de dire qu'il donne le nom de Prophetes aux Auteurs de la Bible, & de repeter ce qu'il a dit dans la Préface touchant l'utilité de ces Ecrivains publics, en ſuppoſant qu'il y en a eu ſans ſe mettre en peine de le prouver. C'eſt dans le Chapitre ſecond qu'il entreprend de le montrer, voions par quelles raiſons. Il remarque premierement que la

Republique des Hebreux n'a jamais reconnu pour chef, que Dieu seul. Il conclud de ce principe, que Dieu lui donna lui-même des Loix par le ministere de Moïse, & des autres Prophetes qui lui succederent. Cette conclusion est certaine, il n'étoit pas necessaire de la prouver par un principe plus obscur que la conclusion, qui en est tirée. Mais il ne s'agit point de sçavoir, s'il y a eu des Prophetes parmi les Hebreux, c'est une chose constante : il s'agit seulement de sçavoir : Prémierement, s'il y a eu de tout temps parmi les Juifs, des Scribes publics, qui tenoient des Registres des affaires, & des Histoires qui concernoient les affaires de leur Republique. Secondemont si ces Ecrivains étoient divinement inspirez. Troisiémement, si ce sont eux qui sont Auteurs des Livres de la Bible. C'est à Mr. Simon à prouver ces trois propositions, & non pas seulement à remarquer en general, qu'il y avoit des Prophetes parmi les Juifs. La seconde remarque que fait Mr. Simon, est que *dans les Etats bien reglez & principalement dans l'Orient, il y a toûjours eu de certaines personnes, qui ont pris soin de mettre par écrit les affaires les plus importantes de la Republique*; j'avois crû que Mr. Simon vouloit conclure de cette remarque, qu'il y en avoit donc aussi parmi les Juifs. Il desavouë cette consequence; ainsi cette remarque ne peut passer que pour une comparaison; & il faut qu'il cherche d'autres preuves, pour montrer qu'il y avoit de ces Scribes publics, parmi les Juifs. *Il y a de l'apparence*, ajoûte-t-il, *que Moïse établit dés les premiers commencemens de la Republique cette sorte de Scribes, que nous pouvons appeller publics, ou divins, pour les distinguer des Ecrivains particuliers, qui ne s'engagent d'ordinaire à écrire l'Histoire de leur temps, que par des motifs d'interêt.* Ce n'est donc pas une chose certaine, que Moïse ait établi des Scribes; ce n'est tout au plus qu'une conjecture, *il y a de l'apparence*. Mais sur quoi Mr. Simon l'établit-il? Il en rend deux raisons en parenthese; la premiere, *parce qu'il avoit été élevé à la Cour d'Egypte, où il y avoit des Prêtres, ausquels ils donnoient le nom de Scribes, ou d'Ecrivains des choses sacrées.* Comme s'il étoit necessaire, ou même probable, que Moïse ait suivi, & fait executer parmi le Peuple d'Israël tout ce qui se pratiquoit chez les Egyptiens. Il faudroit apporter quelque raison, ou quelque conjecture pour prouver qu'il les a imitez en cela. Or c'est ce que Mr. Simon ne fait point. La seconde raison, qu'il allegue pour prouver que Moïse a établi de cette sorte de Scribes parmi les Juifs, *c'est qu'il étoit un parfait Legislateur*. Est-ce qu'un homme ne peut être un parfait Legislateur sans établir cet usage? Lycurgue étoit un parfait Legislateur; & cependant de l'aveu même de Mr. Simon, il n'établit pas dans sa Republique, de ces sortes d'Ecrivains publics. Mais pourquoi Moïse les auroit-il établis parmi les Juifs, puisqu'il écrivoit lui-même les Loix, & l'Histoire?

Voions maintenant, s'il est plus heureux dans les témoignages qu'il allegue. Le premier est celui de Joseph qui dit : *que parmi les Hebreux, il n'étoit pas permis à chacun d'écrire les Annales, mais que cela étoit reservé aux seuls Prophetes, qui connoissoient les choses futures, & éloignées d'eux par une inspiration divine, & qui écrivoient aussi ce qui arrivoit de leur temps.* J'avois dit, pour répondre à cette autorité, *que Joseph n'a point entendu par ces Prophetes, d'autres personnes que Moïse, & ceux qui depuis lui avoient écrit les Livres de l'Ancien Testament.* Mr. Simon répond, *que les raisons de Joseph sont trop vastes pour être expliquées avec cette restriction.* Mais c'est ici un fait dans lequel il ne s'agit point de conjectures, il ne faut que lire le Passage entier de Joseph que nous avons rapporté, pour faire voir qu'il n'entend point parler d'autres Livres que de ceux qui étoient reconnus de son temps parmi les Juifs, pour des Livres Canoniques; & que rien n'est plus contraire au systéme de Mr Simon, que ce Passage. Mr Simon suppose qu'il y avoit du temps de Moïse, des Ecrivains publics qui ont cité les Memoires dont on a composé le Pentateuque, & Joseph dit formellement, que les cinq premiers Livres ont été composez par Moïse. Mr Simon suppose, que les Livres suivans sont des anciens Memoires écrits de temps en temps par ces Scribes publics, & recueillis depuis par d'autres Scribes publics, & Joseph suppose qu'ils ont été écrits en la maniere qu'ils sont par des Prophetes, qui vivoient du temps que les choses qu'ils ont écrites sont arrivées. Mr Simon veut qu'il y ait toûjours eu dans la Republique des Hebreux, de ces Ecrivains publics divinement inspirez, & Joseph dit nettement, qu'il n'y a point de suite des Prophetes, depuis Artaxercés. Peut-on rien de plus contraire? Mais d'ailleurs les Prophetes de Joseph sont tout differens des Ecrivains publics de Mr Simon : ce ne sont point des Hommes commis sur les Registres & établis pour écrire l'Histoire; ce sont des Prophetes qui de temps en temps se sont trouvez parmi les Juifs, qui ont eu soin d'écrire les choses passées de leur temps, & les Livres qu'ils ont écrits, ne sont nullement differens de ceux que les Juifs reconnoissent comme Canoniques du temps de Joseph. D'où il s'ensuit que ce Passage prouve fort bien nôtre systéme, & qu'il détruit celui de Mr Simon. Car nous soûtenons avec Joseph contre Mr Simon, que Moïse

est Auteur du Pentateuque, & que les autres Livres authentiques du Vieux Testament ont été écrits par des Hommes inspirez de Dieu, ou par des Prophetes qui vivoient proche du temps, dans lequel se sont passées les choses qu'ils ont écrites; quoique leurs noms ne nous soient pas connus. C'est à ces Livres, & non pas au Pentateuque, qu'il faut appliquer ces paroles de saint Gregoire sur Job, dont Mr Simon abuse manifestement dans le premier Chapitre: *Quis hæc scripserit, valde supervacuè quæritur; cùm tamen Auctor Libri Spiritus sanctus fideliter credatur.* Car ce Pere ne dit cela, qu'à l'occasion du Livre de Job, dont on ne connoît point l'Auteur.

Le second Auteur que Mr Simon allegue dans sa Critique, pour prouver les Ecrivains divinement inspirez dont il a parlé, est Eusebe de Césarée: *Eusebe*, dit-il, *confirme ce sentiment, lors qu'il remarque, que parmi les Hebreux il n'appartenoit pas à toutes sortes de gens de juger de ceux qui étoient inspirez par l'Esprit divin pour écrire les Livres sacrez.* Il cite en marge, *Eusebe. de Præparatione Evangelica*, c'est-à-dire, un gros Livre *in folio*; j'y ai cherché ce Passage sans l'avoir pû rencontrer. Mais quand il y seroit, je ne voi pas quel rapport cela peut avoir au systéme de Mr Simon. Il y a eu parmi les Juifs des Ecrivains divinement inspirez, qui en doute? Il n'appartenoit pas à tout le monde de juger qui étoient ceux qui étoient divinement inspirez, cela étoit reservé à d'autres personnes, aussi divinement inspirées. Je veux que tout cela soit ainsi: s'ensuit-il de là que les Livres de Moïse ont été faits par des Teneurs de Registres? s'ensuit-il que ceux qui étoient commis pour écrire l'Histoire, ou des Memoires publics, étoient divinement inspirez? s'ensuit-il que tous les Livres de l'Ecriture que nous avons, ne sont que des abregez de ces Memoires? Au reste Mr Simon ne pouvoit pas citer un Auteur plus contraire à son systéme, que l'est Eusebe; & encore dans cet Ouvrage de la Préparation Evangelique: car un des grands principes qu'il y établit en plusieurs endroits, c'est l'autorité & l'antiquité des Livres de Moïse, qu'il suppose toûjours avoir été composez par ce Prophete de la même maniere que nous les avons à present. C'est ce qu'il renferme dans trois Propositions, qu'il avance au commencement du 14. Livre. La premiere, que Moïse est plus ancien, que pas un Auteur Grec. La 2. qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de ses Ancêtres. La 3. que les Juifs n'ont rien ajoûté ni diminué aux Ecrits qu'il leur a laissez. Je laisse à juger si ces principes d'Eusebe s'accordent avec ceux de Mr Simon.

Le troisiéme Auteur cité par Mr Simon est Theodoret. Il est vrai que ce Pere a reconnu comme plusieurs Auteurs, que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été composez sur des Memoires plus anciens. Mais ce n'est point ce dont il s'agit. On avouë que l'on n'est point assûré de l'Auteur de ces Livres. On reconnoît qu'ils sont un Recueil tiré de Memoires plus anciens. Mais on demande à Mr Simon, s'il s'ensuit de là que le Pentateuque & les autres Livres de la Bible sont de même nature. C'est ce que Theodoret n'avoit garde de dire, puisqu'il reconnoît que Moïse est Auteur du Pentateuque. C'est par là qu'il commence sa Préface sur les Livres des Rois, dont Mr Simon a tiré les Passages qu'il rapporte. *Aprés avoir expliqué les Livres de Moïse, &c.*

Monsieur Simon ajoûte à ces trois Auteurs, dans sa Lettre à Mr l'Abbé P. l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase. Cet Auteur suit le sentiment de Joseph, & aprés avoir remarqué que les cinq premiers Livres de la Bible, sont constamment de Moïse, il dit que les Livres suivans ne sont pas toûjours de ceux dont ils portent le nom, mais qu'ils *ont été écrits par des Prophetes, qui ont vécu de temps en temps.* Il remarque enfin en parlant des Paralipomenes, que plusieurs Livres Historiques des Prophetes y sont alleguez. Que fait tout cela au systéme de Mr Simon? N'avons-nous pas dit la même chose? Tout le monde n'en convient-il pas? Si Mr Simon s'en étoit tenu là, personne ne l'auroit attaqué.

Le dernier Auteur que Mr Simon cite pour prouver son systéme, est l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit dans l'endroit décrit par Mr Simon, *qu'il y a eu quelques Prophetes qui ont écrit eux-mêmes leurs propheties, comme David le Livre des Pseaumes, & Daniel sa prophetie; & qu'il y en a eu d'autres, qui n'ont point écrit eux-mêmes, mais qu'il y avoit des Scribes dans le Temple qui écrivoient comme dans un Journal, les paroles de chaque Prophete.... que les Livres des Rois ont été ainsi composez par parties; que l'on a écrit sous Saül, ce qui s'étoit passé de son temps, & de même sous David & sous les autres Rois; que les Paralipomenes sont un Recueil des Registres & des Chartres des Rois; que Moïse a écrit le Pentateuque; que Josué est Auteur du Livre qui porte son nom; que les Juges ont été écrits par des Scribes dans le Temple de temps en temps, aussi bien que le Livre de Ruth; que Salomon a composé les Proverbes, le Cantique, & l'Ecclesiaste.* Le systéme de cet Auteur est bien different de celui de Mr Simon. 1. il suppose comme une chose certaine, que Moïse est Auteur du Pentateuque, & il n'attribuë point ses Ouvrages aux Scribes publics, ni aux Abreviateurs. 2. Il ne dit pas que ces Scribes publics fussent inspirez de

Dieu ; & qu'ils écrivissent d'eux-mêmes l'Histoire. Il suppose que les Prophetes la leur dictoient aussi-bien que leur Prophetie. 3. Il ne croit pas que les Livres des Rois, & des Juges étoient les originaux mêmes des Prophetes, que l'on avoit joints ensemble ; au lieu que Mr Simon croit que ces Livres sont des abregez.

Je ne m'arrête point à répondre aux Rabbins, & aux autres Auteurs, que Mr Simon allegue dans sa nouvelle Lettre. Il est visible qu'il n'y a pas un des Auteurs alleguez par Mr Simon, qui soit de son sentiment. Car premierement ils reconnoissent tous que les Livres du Pentateuque ne doivent point être attribuez à des Scribes ou à des Prophetes divinement inspirez, mais à Moïse même. Secondement ils disent que les Livres suivans ont été écrits par des personnes divinement inspirées, à qui ils donnent le nom de Prophetes ; mais ils ne disent point que ces Prophetes fussent des Commis sur les Registres, ou des Ecrivains publics. Troisiémement ils reconnoissent qu'il y a d'anciens Memoires ou d'anciennes Histoires, qui se trouvent citez dans le Livre des Rois, & dans les Paralipomenes. Personne ne doute de cela, je l'ai remarqué plusieurs fois, & j'ai même fait un Catalogue de ces Livres citez dans l'Ancien Testament. Mais il ne s'ensuit pas de ce principe, que tous les Livres de la Bible ne soient que des abregez de ces Memoires, & qu'ils n'aient été composez que long-temps aprés. Mr Simon donne à ces Ecrivains publics, l'autorité de changer, d'ajoûter, de diminuer ce qu'ils jugeoient à propos dans les Livres sacrez. Il cite sur cela Dom Isaac Abravanel sçavant Juif Espagnol, comme si nous étions obligez de croire tout ce que disent les Rabbins comme un mot d'Evangile. Il joint Procope, & Theodoret à ce Juif, qui remarquent que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été tirez de plusieurs autres Livres d'Histoire. N'en déplaise à Mr Simon, il prend toûjours le change, ce n'est pas la question dont il s'agit. On convient avec lui que les Auteurs des Livres des Rois, & des Paralipomenes se sont servis pour faire leur Histoire, des Memoires, & des Historiens particuliers qu'ils ont trouvez ; comme Tite-Live & Mezerey se sont servis des Historiens anciens pour composer leur Histoire. Mais on ne peut pas pour cela dire qu'ils ont changé, ou diminué ces anciennes Histoires qui sont demeurées toûjours dans le même état qu'elles étoient, ni qu'ils ont eu droit de le faire, & encore moins qu'ils aient pû faire des changemens ou des additions considerables aux Livres de Moïse. Mr. Simon apporte ensuite une maxime tres-dangereuse, qu'il couvre d'une apparente utilité : *Il seroit dangereux*, dit-il, *de vouloir corriger un Livre de l'Ecriture par un autre, quand ils ne conviennent pas tout-à-fait entre eux.* Il est vrai de dire qu'on ne doit point corriger un Livre de l'Ecriture par un autre : mais il n'est pas vrai que deux Livres de l'Ecriture ne conviennent pas tout-à-fait entre eux. Il n'y a point de contradiction veritable entre les Livres de la Bible ; s'il y en a d'apparentes, ce n'est point aux Auteurs qu'il s'en faut prendre, c'est à nôtre peu de connoissance. C'est une temerité bien grande de supposer avec Mr Simon qu'il y a des contradictions veritables dans les Livres de la Bible ; que l'Auteur des Paralipomenes a rapporté des faits autrement qu'ils ne sont dans d'autres Livres de la Bible ; que les Genealogies & la Chronologie de l'Ecriture sont fautives, &c. *Je sçai*, dit Mr Simon, *qu'il est expressément défendu dans le Deuteronome d'ajoûter ou de diminuer quoi que ce soit à la parole de Dieu.* Voilà un témoignage bien formel contre le systéme de Mr Simon. Il semble que pour y répondre il faudroit alleguer quelque autre Passage de l'Ecriture qui restreignît cette défense aux personnes privées, ou qui donnât une permission contraire aux Prophetes, & aux Ecrivains publics. Il suffit pour Mr Simon d'alleguer l'Auteur du Livre Cozri, qui soit de son sentiment ; mais par malheur pour lui, il se trouve qu'un Faiseur de Nôtes met au bas de la page où il allegue ce Livre, *que l'Auteur du Livre Cozri ne parle point de l'Ecriture en elle-même, mais seulement de l'explication des Commandemens, qui dépendoit des Juges du Sanedrin, lesquels pouvoient les étendre ou limiter selon les temps & les occasions.* Que deviendra donc la réponse de Mr Simon ? elle étoit uniquement établie sur l'autorité de l'Auteur du Livre Cozri, & il se trouve que cet Auteur même ne dit pas ce qu'il lui fait dire. Enfin Mr Simon allegue pour prouver son systéme, *le sentiment commun des Peres, qui croient que le Recueil du Vieux Testament, tel qu'il est aujourd'hui, a été composé par Esdras, qui confirme*, dit-il, *ce que nous venons d'avancer, car Esdras n'a pû rétablir ces Livres, qui selon eux avoient été corrompus pendant le temps de la Captivité, qu'en qualité de Prophete ou d'Ecrivain public ; aussi est-il nommé dans l'Ecriture Scribe ou Ecrivain par excellence.* Je voudrois bien sçavoir quelle necessité il y a qu'Esdras ait rétabli l'Ecriture sainte en qualité d'Ecrivain public, ou de Commis des Archives. N'est-il pas plus probable qu'il l'a fait, parce qu'il étoit chargé de rétablir les Loix, & la Religion des Juifs, dans leur ancienne pureté, comme étant leur Chef & leur Grand Prêtre ? Quand il est appellé Scribe, ce n'est point dans le sens de Mr Simon, mais parce qu'il étoit habile dans la Loi du Sei-

 gneur.

geur. Il n'y a qu'à lire le Passage I. Esd. 7. v. 6. *Esdras vint de Babylone, il étoit un Scribe prompt dans la Loi de Moïse que Dieu a donnée à Israël:* c'est-à-dire qu'il sçavoit parfaitement cette Loi. Le mot de Scribe est pris au même sens dans Jeremie, Chap. 8. V. 8. Et il ne signifie point autre chose dans le Nouveau Testament, où ce nom est donné à tous les Docteurs de la Loi.

---

§. V.

Créance des Juifs & des Chrêtiens touchant l'Inspiration des Livres Canoniques de l'Ancien Testament.

L'On ne peut douter que les Juifs n'aient été persuadez que les Livres qui étoient dans leur Canon étoient écrits par des Prophetes divinement inspirez; que c'étoient des Livres sacrez, divins & composez par l'inspiration du Saint-Esprit. Ils consideroient la Loi de Moïse, comme la Loi de Dieu-même, & le Pentateuque comme le fondement de leur Religion. Ils ne pouvoient pas ignorer que Moïse n'eût été envoïé de Dieu, qu'il n'eût reçû de lui les Loix qu'il avoit mises par écrit dans ces Livres; qu'il n'eût conversé familierement avec Dieu; qu'il n'eût été assisté & inspiré d'une maniere particuliere. Tant de prodiges, & tant de miracles que Dieu avoit faits par son ministere, sa presence continuelle, & sa protection toute visible; ce qu'ils avoient vû & entendu sur la Montagne de Sinaï, la Sagesse divine & le don de Prophetie qu'ils voïoient en Moïse, ne leur laissoient aucun lieu de douter que les Livres qu'il leur laissoit, ne fussent écrits par l'inspiration de l'Esprit de Dieu, dont il étoit rempli. C'est donc avec raison que les plus anciens Juifs ont respecté la Loi de Moïse, comme une Loi sacrée, comme une Loi toute divine, qui ne contenoit rien, qui ne fût tres-certain & tres-veritable, de l'autorité de laquelle il n'étoit pas permis de douter, à laquelle on ne peut rien ajoûter, & dont on ne peut rien retrancher.

A l'égard des autres Livres Canoniques dont le Recueil fut fait du temps d'Esdras, étant constant comme il est, qu'il y a eu parmi les Juifs tant de Prophetes & tant d'Ecrits Prophetiques, on ne peut pas raisonnablement douter qu'Esdras n'ait choisi pour mettre dans son Canon des Livres sacrez, ceux d'entre les Livres Prophetiques & divinement inspirez qui avoient toûjours été reconnus pour tels d'un consentement unanime parmi les Juifs. La Synagogue a toûjours consideré tous ces Livres qui étoient dans le Canon, comme des Livres Prophetiques & divinement inspirez; elle les a distinguez de tous les autres Livres qui n'étoient pas de même autorité, parce qu'il n'étoit pas certain qu'ils eussent été écrits par des Prophetes; comme Joseph nous l'apprend. Il est constant que c'est le sentiment general de tous les Juifs, dont le témoignage ne peut être rejetté en cette rencontre, car il s'agit des Livres de leurs Peres qui ont été conservez parmi eux par tradition, reconnus en tout temps comme des Ecrits divins, sacrez, Prophetiques, inspirez de Dieu, le fondement de leur Religion, la Regle de leur conduite & de leurs mœurs; des Livres enfin pour lesquels ils avoient un si grand respect, qu'ils étoient accoûtumez dés leur enfance, comme dit Joseph, de les appeller la Doctrine de Dieu, & prêts de mourir pour leur défense.

Mais aucun Chrêtien ne peut douter de leur autorité, aprés le témoignage de JESUS-CHRIST & des Apôtres qui les ont reconnus pour sacrez & divinement inspirez, & citez comme tels sous le nom d'Ecriture sainte qui comprend la Loi, les Prophetes & les Cantiques. C'est sur les témoignages de ces Livres que JESUS-CHRIST établit sa qualité de Messie; c'est par eux qu'il confond les Juifs: Il les cite, non comme des Livres communs & humains, non seulement comme des Histoires veritables, mais comme des Livres écrits par l'ordre de Dieu & par des Prophetes. Abraham avoit prévû le jour de sa venuë: David l'avoit vû en esprit; Moïse lui avoit rendu témoignage; la Loi, les Prophetes & les Cantiques sont remplis de Propheties qui le regardent: si l'on croioit Moïse & les Prophetes, on croiroit en lui, parce qu'ils ont parlé de lui; c'est en lui que s'accomplissent leurs Propheties. Leurs Ecrits ne sont donc pas de simples productions des Hommes: Il faut qu'ils aient été remplis du Saint-Esprit pour voir & pour prédire l'avenir. Quand les Juifs lui opposent l'Ecriture sainte il ne leur répond pas qu'elle est faillible; il reconnoît son autorité, il l'explique; il leur fait voir qu'ils ne l'entendent point; que c'est la cause de leur erreur, *erratis nescientes scripturas:* Il leur reproche qu'ils la violent pour observer leur Tradition; que toute leur prévarication vient de ce qu'ils n'observent pas la Loi. Enfin il en parle par tout comme des Livres divins & sacrez. Il est vrai qu'il perfectionne en quelques endroits la Loi, & ajoûte à ses préceptes, comme quand il commande l'amour des ennemis & le pardon des injures; mais cette perfection n'est pas contraire à l'esprit de la Loi, qu'il n'étoit pas venu détruire, mais accomplir: *Non veni legem solvere, sed adimplere.*

Les Apôtres ont consideré & emploié de la même

même maniere les Livres de l'Ancien Testament pour prouver que les Propheties étoient accomplies en la Personne de Jesus-Christ, & pour autoriser l'Evangile qu'ils annonçoient. Saint Paul assûre dans son Epître aux Romains que les Juifs avoient cet avantage sur les Gentils, que la parole de Dieu leur avoit été confiée: *Credita sunt illis eloquia Dei:* Ces Oracles divins confiez aux Juifs, sont sans contredit les Livres de l'Ancien Testament, qu'il appelle *Eloquia Dei:* ils ne sont pas l'Ouvrage des Hommes; c'est la parole même de Dieu. Le même Apôtre écrivant à Timothée, 2.*Tim.* 3. *V.* 16. l'instruit que l'Ecriture sainte qu'il avoit apprise dés son enfance, est divinement inspirée; car soit qu'on traduise ces paroles, Πᾶσα γραφὴ, Θεόπνευστος, καὶ ὠφέλιμος, par celles-ci conformément à la Vulgate: *Toute Ecriture qui est divinement inspirée, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la pieté & à la justice,* qui est aussi le sens du Syriaque, & qui peut même s'adapter aux termes Grecs: soit qu'on les explique à la lettre, en sous-entendant le Verbe ἐστὶ, qui est encore plus fort pour l'Inspiration: *Toute Ecriture est divinement inspirée & utile, &c.* Il s'ensuit que l'Ecriture sainte de l'Ancien Testament est écrite par l'Inspiration du Saint-Esprit. Car comme remarque saint Chrysostome sur cet endroit, cela se doit entendre de toute l'Ecriture sainte dont saint Paul venoit de dire: *Je sçai que dés vôtre enfance vous avez été instruit dans les Lettres sacrées: Toute cette Ecriture est donc divinement inspirée, n'en doutez point.* L'Apôtre S. Pierre rend le même témoignage à tous les écrits des „ Prophetes: Car nous avons, dit-il, 2.*Pet.* 1. *V.* 19. „ les Oracles des Prophetes qui ont encore plus „ de force, que vous faites bien de suivre, „ comme une Lampe qui luit dans un lieu obs- „ cur, jusqu'à ce que le jour commence à éclai- „ rer, & que l'Etoile du matin se leve dans vos „ cœurs: étant d'abord persuadez que nulle „ Prophetie de l'Ecriture n'est point l'Ouvrage „ de l'Esprit particulier; car ce n'est point par „ la volonté des Hommes que la Prophetie nous „ a été apportée, mais ces saints Hommes de „ Dieu ont parlé par le mouvement du Saint- „ Esprit. Les Propheties dont saint Pierre parle en cet endroit ne sont pas seulement les écrits de ceux que l'on nomme communément Prophetes; mais tous ceux que les Juifs recevoient comme étant écrits par de Saints Hommes de Dieu, par le mouvement du Saint-Esprit, c'est-à-dire tous les Livres qu'ils reconnoissoient pour Canoniques & divinement inspirez.

L'ancienne Eglise instruite par Jesus-Christ & par les Apôtres a eu le même respect pour ces Livres que les Juifs mêmes: mais elle a encore reçû d'un consentement unanime & par une Tradition constante les Evangiles & les Lettres des Apôtres, comme étant aussi écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Il est certain que dans ces premiers temps le Saint-Esprit assistoit d'une maniere particuliere les Apôtres & leurs Disciples dans la Prédication. C'est pour cela que Jesus-Christ le leur avoit particulierement envoié: Il leur avoit dit que quand ils seroient conduits devant les Rois, les Gouverneurs & les Juges, ils n'avoient que faire de se préparer auparavant sur ce qu'ils auroient à dire; que ce qu'ils diroient leur seroit donné à l'heure même: *Dabitur vobis in illa hora quid loquamini*; parce que ce ne seroient pas eux qui parleroient, mais l'Esprit de Dieu qui parleroit en eux. Je ne dis pas que les Apôtres fussent infaillibles & inspirez de Dieu dans toutes leurs actions & leurs conversations; mais je ne croi pas qu'on puisse douter sans renverser les promesses de Jesus-Christ, qu'ils ne fussent assistez d'une maniere particuliere pour la prédication de l'Evangile; de sorte qu'il étoit comme impossible qu'ils enseignassent une autre Religion & une autre Doctrine que celle de Jesus-Christ qui avoit dit d'eux: *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise, & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoié.* Les premiers Chrêtiens persuadez de cette verité recevoient avec une entiere soûmission la doctrine que les Apôtres leur enseignoient, & la regardoient comme la parole de Dieu & de Jesus-Christ même. Or si c'est avec un legitime fondement que l'on suppose que les Apôtres étoient conduits, inspirez & dirigez d'une maniere particuliere pour prêcher la doctrine de Jesus-Christ, à combien plus forte raison doit-on dire la même chose de ce qu'ils écrivoient pour l'apprendre aux Fidéles; d'autant plus que leurs écrits devoient subsister comme des Monumens éternels de la doctrine de Jesus-Christ, & la Regle de la Foi de tous les Chrêtiens. Si Dieu ne les avoit dirigez & inspirez d'une maniere particuliere, & qu'il les eût laissé tomber dans des erreurs touchant la Religion, il auroit pour ainsi dire trompé son Eglise, ou du moins l'auroit laissée dans un peril presque inévitable de tomber dans l'erreur, ce qui ne conviendroit pas à sa Sagesse, & au soin tout particulier qu'il devoit avoir de cette Eglise qu'il avoit acquise par son Sang.

On ne peut donc pas douter que les Evangiles & les Lettres des Apôtres n'aient été écrits par la direction & par l'inspiration du Saint-Esprit, & que tous les Chrêtiens ne soient obligez d'y ajoûter Foi comme à la parole de Dieu: C'est aussi de cette maniere que l'Eglise a toûjours consideré les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, & que les Saints Peres en ont parlé:

Liſez, dit ſaint Clement dans ſon Epître aux Corinthiens, les Ecritures ſaintes, qui ſont les Oracles du Saint-Eſprit, & ſçachez qu'elles ne contiennent rien d'injuſte, de fabuleux, ni de faux. Saint Juſtin dit dans ſa ſeconde Apologie contre Tryphon, qu'il ne faut pas attribuer aux Prophetes inſpirez du Saint-Eſprit, ce qu'ils diſent, mais au Verbe de Dieu qui les inſpire: & dans ſon Dialogue contre Tryphon, que l'on ne peut pas dire qu'il y ait des contradictions dans l'Ecriture ſainte, & que s'il y en paroît, il faut plûtôt avoüer que c'eſt qu'on ne les entend pas. Le même, que nous croions à preſent être Auteur de l'Exhortation premiere aux Gentils, dit dans cet Ouvrage qui porte ſon nom, que les Ecrivains ſacrez n'ont pas eu beſoin d'art pour compoſer, & qu'ils n'ont point écrit dans un eſprit de diſſenſion & d'animoſité, mais qu'il a fallu ſeulement qu'ils ſe ſoient purifiez pour recevoir l'operation du Saint-Eſprit, qui deſcendant du Ciel comme un Archet tout divin, s'eſt ſervi des Hommes juſtes, comme d'un inſtrument de Muſique pour nous reveler la connoiſſance des choſes celeſtes & divines. La comparaiſon eſt belle: C'eſt pour cela, ajoûte-t-il, qu'ils ont tous dit & enſeigné unanimement les mêmes choſes, comme s'ils n'avoient qu'une même bouche, & qu'une même langue touchant la Nature de Dieu, la Création du Monde, la formation de l'Homme, l'Immortalité de l'Ame, le Jugement futur aprés cette vie, & touchant toutes les autres veritez qu'il faut que nous ſçachions; quoi qu'ils aient vécu en differens lieux & en differens temps.

S. Irenée dans le Liv. I. C. 46. & 47. de ſon Traité contre les hereſies, aſſûre que nous ſommes obligez de croire que l'Ecriture ſainte eſt parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu & par ſon Eſprit: qu'elle eſt toute ſpirituelle, & que s'il y a quelque obſcurité que nous ne puiſſions pas découvrir, nous ne devons pas la vouloir pénétrer. Il nous apprend en un autre endroit *Liv. 3. c. 1.* que l'Evangile eſt venu à nous par les Apôtres qui l'ont prêché d'abord, & qu'enſuite Dieu a voulu qu'ils miſſent cet Evangile par écrit, pour ſervir de fondement & de ſoûtien de nôtre Foi.... Que tous ceux qui ne croient pas ce qui eſt dans l'Ecriture, comme font les Heretiques, ſe mettent en état de damnation.

Saint Clement d'Alexandrie dans ſon Exhortation aux Gentils, dit que c'eſt la bouche du Seigneur & le Saint-Eſprit qui ont prononcé ce qui eſt dans l'Ecriture; que Dieu eſt nôtre ſeul Maître, & que la doctrine de l'Ecriture eſt veritablement divine, comme l'Apôtre ſaint Paul l'a dit dans ſon Epître à Timothée, où il lui recommande de lire les Lettres ſacrées, nom qu'elles portent, parce qu'elles conſacrent & deifient les Hommes, & que les Livres compoſez de ces Lettres, ſont appellez par le même Apôtre une Ecriture divinement inſpirée, qui eſt utile pour enſeigner, pour reprendre, &c. Dans le ſixiéme Livre des Stromates il prouve que l'Ecriture eſt neceſſaire pour démontrer les choſes de la Religion, & que c'eſt le premier principe en matiere de Religion, qui eſt indemonſtrable, & qui ſert à démontrer tous les autres. Tertullien fait auſſi voir en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſont divins, & écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Origenes le prouve expreſſément dans le premier Chapitre du quatriéme Livre de ſes Principes: & il remarque dans le cinquiéme Livre contre Celſe, que les Juifs & les Chrêtiens conviennent de cette verité; que les Livres de l'Ecriture ſont écrits par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Enfin un ancien Auteur qui a écrit contre l'Hereſie d'Artemon cité par Euſebe Livre 5. de ſon Hiſtoire ch. 28. dit que ceux qui ne croient pas que les Livres de l'Ecriture aient été dictez par le S. Eſprit ſont des infidéles.

Voilà quelques-uns des Paſſages des Peres des trois premiers Siécles touchant l'inſpiration des Livres ſacrez, qui ſont aſſez voir quel a été le ſentiment de la primitive Egliſe ſur ce ſujet. La choſe eſt encore plus claire des Peres des Siécles ſuivans: Je n'en citerai que quelques Paſſages, dans leſquels, ils expliquent en particulier la maniere de cette inſpiration.

Euſebe dans le Chapitre 14. du treiziéme Livre de la préparation Evangelique: Les Oracles des Hebreux, dit-il, contiennent des prédictions & des réponſes divines, & ont une force toute divine beaucoup au deſſus des Livres des Hommes; ce qui fait connoître que Dieu en eſt l'Auteur.

Saint Athanaſe dans le Livre de l'Interpretation des Pſeaumes à Marcellin: Toute Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, a été compoſée par l'inſpiration du Saint-Eſprit.

Saint Baſile dit que quand on trouve quelque contrarieté apparente dans l'Ecriture, il ne faut pas laiſſer de croire & ne pas en juger mal avec hardieſſe & avec temerité.

Saint Ambroiſe dans ſa Lettre à Juſte, qui eſt la huitiéme de la derniere Edition: Pluſieurs nient, dit-il, que nos Auteurs aient écrit par art, & nous ne nous éloignons pas de ce ſentiment:

„ sentiment: car ils n'ont pas écrit par art, mais „ par la grace qui est au dessus de tout art, parce „ qu'ils écrivoient ce que le Saint-Esprit leur „ inspiroit.

Saint Jerôme dans sa Préface du Commentaire sur l'Epître à Philemon rapporte, & rejette l'opinion de ceux qui pensoient que cette Lettre n'étoit pas de saint Paul, ou que si elle en étoit, elle ne devoit pas être mise au rang des Livres sacrez, parce qu'elle ne contenoit aucune doctrine, mais une simple recommandation : „ Ceux, dit-il, qui ne veulent pas recevoir „ l'Epître écrite à Philemon, disent que Jesus-„ Christ n'a pas toûjours parlé par l'Apôtre „ saint Paul; que même la foiblesse de l'Homme „ n'eût pas pû supporter continuellement la „ presence du Saint-Esprit, & qu'elle n'eût pas „ pû s'accommoder avec les necessitez de la „ vie; qu'il y a eu des momens dans lesquels „ saint Paul n'auroit pas pû dire: *Je vis, mais* „ *ce n'est pas moi qui vis, c'est* Jesus-Christ *qui* „ *vit en moi:* ou comme il dit ailleurs, *Voulez-* „ *vous éprouver* Jesus-Christ *qui parle en moi?* „ Y a-t-il quelque chose de Jesus-Christ quand „ il dit: *Apportez-moi en venant le manteau que j'ai* „ *laissé à Troade chez Carpus:* ou dans l'Epître aux „ Galates: *Plaise à Dieu que ceux qui vous troublent* „ *soient coupez:* Et dans cette Lettre-ci: *Préparez-* „ *moi aussi un lieu pour demeurer.* Ils disent que „ cela n'est pas seulement arrivé aux Apôtres, „ mais aussi aux Prophetes. Ils remarquent là-„ dessus que le signe que saint Jean Baptiste avoit „ reçû pour connoître Jesus-Christ n'étoit pas „ seulement que le Saint-Esprit descendoit sur „ lui: mais qu'il y demeuroit: ce qui fait voir, „ disent-ils, que le Saint-Esprit descend sur plu-„ sieurs; mais que la prérogative de Jesus-„ Christ est qu'il demeure en lui. Voilà les „ raisons dont ils se servent pour montrer que „ l'Epître à Philemon n'est point de saint Paul, „ ou que si elle en est, elle n'a rien qui puisse servir „ à nôtre édification, & que plusieurs Anciens „ l'ont rejettée; parce qu'elle n'a point été écrite „ pour servir d'instruction, mais de recomman-„ dation. Ceux au contraire qui soûtiennent qu'el-„ le a une autorité legitime, disent qu'elle n'auroit „ jamais été reçûë par toutes les Eglises, si on ne „ l'avoit crûë de saint Paul: que si les raisons qu'on „ apporte étoient valables, il faudroit aussi rejetter „ la seconde Epître à Timothée, & celle qui est „ adressée aux Galates, dont ils ont tiré des „ exemples de la foiblesse humaine. On diroit „ encore que l'on trouve plusieurs choses sem-„ blables dans l'Epître aux Romains, & dans les „ autres, & principalement dans la premiere aux „ Corinthiens, où il parle plus librement & „ comme dans des conversations familieres, & où il se sert de ces termes: *C'est moi qui dis ceci aux* « *autres & non pas le Seigneur:* Il faudroit dire « selon leur pensée à cause de ces choses, que « ces Epîtres ne sont pas de saint Paul, ou si on « reçoit celles-ci, rien n'empêche qu'on ne re- « çoive aussi celle qui est écrite à Philemon. « Mais ils se trompent fort grossierement, s'ils « croient que c'est pecher, que d'achetter dequoi « vivre, de préparer une demeure, de demander « des habits, & que le Saint-Esprit est chassé, « quand on songe tant soit peu aux besoins cor- « porels. On ne contriste le Saint-Esprit que « par les pechez & non pas par des actions de « Charité, qui peuvent nous rendre enfans de « Dieu. Ce n'est pas ici le lieu de répondre à « toutes ces difficultez, & même nous n'avons « pas proposé toutes celles qu'ils font; mais nous « dirons en general que s'ils ne croient pas que « les petites choses ne peuvent pas avoir le même « Auteur que les choses les plus élevées, il faut « qu'ils disent avec Valentin, Marcion & Ap- « pellés, que celui qui a créé les fourmis, les « vers, les poux, & les sauterelles, n'est pas le « Créateur du Ciel, de la Terre, de la Mer & « des Anges. N'est-ce pas plûtôt l'effet d'une « même puissance de descendre jusqu'aux petites « choses, aprés avoir exercé son esprit dans les « plus élevées? «

Saint Epiphane rapporte dans l'Heresie des Anoméens, que ces Heretiques se voiant pressez par la force des témoignages de l'Apôtre saint Paul, disoient qu'il avoit écrit ces choses comme Homme; ce qu'il considere comme un blasphe-me. Le même dans l'Heresie des Demi-Ariens, suppose comme un principe certain & indubitable, qu'il n'y a aucune contrarieté, ni contradiction dans les paroles de l'Ecriture; quoi qu'il paroisse quelquefois y en avoir à ceux qui ne sont pas assez éclairez.

Saint Jean Chrysostome dans l'Homelie 37. sur la Genese, dit que tout ce qui est dans « l'Ecriture est une doctrine toute divine; *Divina* « *sunt dogmata non humana*; & qu'elle est toute « differente des écrits des Hommes. Il dit en- « core en plusieurs endroits, que les paroles de « l'Ecriture sont les Oracles du Saint-Esprit; « que c'est le Saint-Esprit qui parle dans l'Ecri- « ture; qu'il n'est pas permis de douter d'aucune « des choses qu'elle contient. «

S. Augustin établit en une infinité d'endroits l'inspiration & l'infaillibilité des Livres Canoniques de l'Ecriture sainte. La seule voie, « dit-il, dans l'onziéme Livre de la Cité de Dieu « Ch. 2. & 3. pour nous garantir de toute erreur, « est de suivre la lumiere du Mediateur. Il a par- « lé d'abord par les Prophetes; ensuite par lui- « même, & enfin par les Apôtres, autant qu'il «

» a crû qu'il étoit à propos : & il a aussi com- » posé une Ecriture, à laquelle nous ajoûtons » foi sur les choses que nous ne pouvons pas » connoître par nous-mêmes : car si nous appre- » nons par des témoins les choses que nous » n'apprenons pas par nos sens, & si nous » ajoûtons foi sur des choses corporelles & sen- » sibles que nous n'avons pas vûës, à ceux qui » les ont vûës, nous devons croire touchant » les choses que l'on ne connoît que par l'esprit, » & qui sont au dessus de nôtre intelligence in- » terieure, ceux qui les ont apprises de la Lu- » miere spirituelle, ou qui les y voient encore. Etant convaincu de ce principe, il dit tres-sou- vent, qu'il rend ce respect aux seules Ecritures saintes & Canoniques, de croire que leurs Au- teurs ne sont tombez dans aucune erreur : au lieu qu'à l'égard de tous les autres écrits des Hommes, il croit qu'il peut y avoir des erreurs, & qu'il a la liberté d'en juger. Il repete plu- sieurs fois ce principe, faisant par là connoître qu'il considere tout ce qui est dans l'Ecriture sainte comme l'Ouvrage de Dieu, qui seul est infaillible, & auquel seul nous devons une soû- mission entiere de creance. C'est pourquoi dans son Livre de l'Accord des Evangelistes, il sup- pose comme une chose certaine, qu'il n'y a aucune contradiction veritable dans la narration des Evangelistes, parce que c'est JESUS-CHRIST qui est leur Chef, & dont ils sont les membres, qui parle, & qu'ils n'ont écrit que ce qu'il leur » a montré & ce qu'il leur a dit : Car, dit-il, » tout ce qu'il a voulu que nous lûssions de ses » paroles & de ses actions, il leur a commandé » de l'écrire comme par ses mains. Quiconque » comprendra bien l'accord de cette union & » le ministere de plusieurs membres sous un » même Chef en lisant dans l'Evangile ce que » les Disciples de JESUS-CHRIST rapportent, » il le considerera de la même maniere, comme » s'il avoit vû la main de JESUS-CHRIST qui » l'écrivit par elle-même.

Theodoret dans sa Préface sur les Pseaumes, remarque que les Livres Historiques de la Bible ne sont pas moins Prophetiques que les autres. » Il faut sçavoir, dit-il, que le propre de la » Prophetie n'est pas seulement de prédire l'ave- » nir, mais aussi de raconter les choses presen- » tes & passées. Ainsi le Divin Moïse nous a rap- » porté tout ce que le Dieu de l'Univers avoit » fait dés le commencement, en aiant été ins- » truit non tant par les Hommes, que par la » grace du Saint-Esprit. . . . Le Divin David » a parlé aussi dans ses Pseaumes, des merveil- » les que Dieu avoit faites pour son peuple, & » de celles qu'il feroit à l'avenir. Il y en a qui » disent que tous les Pseaumes ne sont pas de ce Saint Roi, mais qu'il y en a qui ont été faits « par d'autres. C'est surquoi je n'assûre rien, « & il m'importe peu qu'ils soient tous de lui, « ou que d'autres en aient fait quelques-uns; « puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits « par l'inspiration du Saint-Esprit. Car nous « sçavons que David a été Prophete, & que « ceux dont il est parlé dans l'Histoire des Para- « lipomenes l'ont été aussi. Or le propre des Pro- « phetes est que leur langue soit l'organe du « Saint-Esprit, selon qu'il est écrit dans les « Pseaumes : *Ma langue est comme la plume d'un* « *tres-habile Ecrivain.* «

Enfin pour ne pas ennuïer en rapportant quan- tité d'autres Passages qui seroient inutiles; puis- que c'est une verité que tous les Auteurs Catho- liques attestent, je n'apporterai plus qu'un seul Passage de saint Gregoire, tiré de la Préface de son Commentaire sur le Livre de Job, où il parle ainsi : Il est fort inutile de rechercher qui a « composé le Livre de Job, puisque les fideles « ne doutent pas que le Saint-Esprit n'en soit « l'Auteur. C'est donc veritablement le Saint- « Esprit qui l'a écrit, puisqu'il en a dicté les pa- « roles pour les faire écrire. C'est l'Esprit de « Dieu qui l'a écrit, puisqu'il a été Inspirateur « de cet Ouvrage, & qu'il s'est servi des paro- « les que nous y lisons pour faire passer jusqu'à « nous des actions que nous puissions imiter. « A quoi ce saint Pape ajoûte, que c'est comme « si aiant reçû une Lettre d'un excellent Hom- « me, nous nous mettions en peine de sçavoir « de quelle plume il se seroit servi pour l'écrire. «

Tout Chrétien & Catholique doit donc croire que tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament ont été écrits par l'ins- piration du Saint-Esprit, qui a tellement con- duit les pensées & la plume de ceux qui les ont écrites, qu'ils ne sont tombez dans aucune er- reur touchant la Religion, la Foi, les bonnes Mœurs, & les faits Historiques sur lesquels la Religion est établie : De sorte que tout Chrêtien est obligé de croire ce qu'ils contiennent, & qu'il n'est libre à personne de nier ou de douter d'aucune des veritez de cette nature qui y sont établies.

---

§. VI.

Questions que l'on peut former sur l'Inspiration des Livrez sacrez. Premiere Question, si les mots & les termes sont inspirez.

CE Principe supposé, on peut faire plusieurs Questions sur ce sujet, touchant lesquelles les Theologiens Catholiques sont partagez.

On

On demande premierement, si le Saint-Esprit n'a pas seulement inspiré les choses & les pensées aux Ecrivains sacrez, mais même les mots, les termes, les expressions, le stile; ensorte qu'ils n'aient fait que suivre son impression sans aucune liberté. Il y a quelques Theologiens qui ont poussé jusque-là l'Inspiration des Livres sacrez; mais il y a plus d'apparence que cela n'est pas.

Car 1. C'est une supposition inutile pour établir la verité & l'infaillibilité des choses contenuës dans les Livres saints. Il suffit que les pensées soient inspirées, il n'est pas necessaire que les termes le soient.

2. La difference du stile qui se trouve entre les Ecrivains sacrez, fait assez voir que le Saint-Esprit n'est pas l'Auteur des termes: car comme il n'y a nulle diversité & nulle contradiction dans les choses que ces differens Auteurs ont écrites, parce que c'est le Saint-Esprit qui les a inspirez sur ces choses, il semble qu'il n'y en devroit aussi avoir aucune entre les expressions des differens Ecrivains, si le Saint-Esprit en étoit Auteur. Or cette difference est si sensible que personne n'en peut douter. Saint Jerôme l'a même remarquée dans les Prophetes: Il dit qu'Amos étoit malhabile dans le discours, mais fort éclairé dans la science des choses: *Amos Propheta fuit imperitus sermone; sed non scientiâ:* Il parloit d'une maniere basse & grossiere, parce qu'il étoit Berger, au lieu qu'Isaïe qui étoit un Homme de qualité, parloit d'une maniere noble & élevée, comme remarque le même saint Jerôme: & la raison qu'il rend de ce que la science étoit pareille dans les deux & non pas le stile, c'est que c'est le même Esprit qui a parlé par tous les Prophetes: *Idem enim qui per omnes Prophetas in eo Spiritus Sanctus loquebatur.* Il remarque encore sur le Chapitre troisiéme de ce Prophete, qu'il a comparé la colere de Dieu à celle des Lions, parce qu'étant Berger, il ne connoissoit rien de plus terrible qu'un Lion, & qu'il s'étoit ainsi servi de termes de son art: *Diximus illum artis suæ usum sermonibus, ut quia Pastor gregum nihil terribilius Leone cognoverat, iram Domini Leonibus compararet.* Cette même difference de stile a été remarquée par plusieurs entre les Evangelistes & entre les Lettres des Apôtres, où elle se trouve visiblement.

3. Une même chose est exprimée en differens termes dans differens Livres & par differens Auteurs: Par exemple, les Commandemens de Dieu ne sont pas rapportez dans les mêmes termes dans l'Exode & dans le Deuteronome: Les Evangelistes mêmes ne rapportent pas les paroles de J. C. dans les mêmes termes, quoi que ce soit le même sens: les uns ômettent des choses que d'autres substituent: les uns suivent un ordre, les autres un autre. Tout cela fait voir que les termes, le stile, & l'ordre ne sont pas du Saint-Esprit, mais de l'Auteur. Il faut lire là-dessus les reflexions de saint Augustin dans son second Livre de l'Accord des Evangelistes: Voici ses paroles. On ne doit pas dire que c'est une contradiction, de ce qu'un Evangeliste rapporte une chose, que l'autre passe sous silence. . . . C'est ce qu'il faut expliquer en cet endroit pour les autres semblables; afin qu'on ne s'étonne pas de voir que chaque Evangeliste fait sa narration, ensorte qu'il ne semble pas avoir rien ômis: car aiant passé sous silence ce qu'il ne veut pas dire, il joint ce qu'il veut dire à ce qu'il a déja rapporté, de sorte qu'il semble que ces choses sont de suite. Mais quand l'un dit des choses que l'autre a passées sous silence, en considerant l'ordre de l'Histoire, on peut trouver le lieu, où il les a passées. . . . Ce n'est point une contrarieté entre les Evangelistes, de ce que l'un garde un ordre dans ses mots, & l'autre un autre, ni si l'un ômet des termes que l'autre rapporte; car chacun a écrit, comme il s'en souvenoit, & comme il jugeoit à propos; l'un d'une maniere plus abregée; l'autre d'une maniere plus étenduë: & cependant il est évident que c'est la même pensée. Cela même fait connoître ce qui fait aussi à nôtre sujet; que si cela se trouve dans la verité de l'Evangile, qui a obtenu le souverain degré d'autorité, la parole de Dieu qui est éternelle & immuable, aiant été dispensée par la Créature avec des signes temporels & par la langue des Hommes, nous ne devons pas accuser de mensonge des personnes differentes, qui rapportent une même chose qu'elles ont vûë ou entenduë, en plus ou moins de paroles, soit qu'on change l'ordre des termes, ou que l'on en substituë d'autres de même sens; soit que l'on oublie, ou que l'on ômette quelque circonstance, ou que l'on ajoûte quelque chose pour servir d'éclaircissement. Que si quelqu'un dit que les Evangelistes devoient au moins avoir reçû du Saint-Esprit le don de n'être differens, ni dans les termes, ni dans l'ordre, ni dans le nombre, il ne comprend pas l'usage que l'on peut faire de cette difference pour mettre à couvert du mensonge des personnes qui rapportent une chose de differente maniere: Car étant défendu de dire ou d'écrire qu'aucun des Evangelistes ait été menteur, quoi qu'il y ait quelque difference entr'eux dans la maniere de rapporter les choses, on ne doit pas dire non plus que celui-là est menteur, à qui il arrive quelque chose de pareil à

„ eux ; en rapportant ce dont il se souvient.
„ Ceci nous fait encore entendre que la fidelité de la doctrine ne consiste pas à convenir des mêmes termes, mais à reconnoître la verité des choses : étant certain que des Hommes qui conviennent sur les choses & les pensées, enseignent la même verité quoiqu'ils parlent differemment ..... Il n'importe quel ordre chacun garde, ni en quel endroit il ait placé une chose, soit qu'il reprenne ce qu'il a ômis, ou qu'il rapporte par anticipation, ce qui n'est arrivé que depuis : pourvû que les choses qu'ils rapportent ne soient pas contraires ; n'étant pas au pouvoir de personne de faire qu'une chose ou une autre lui vienne dans l'esprit. Ainsi il est probable que chaque Evangeliste a crû devoir rapporter les choses dans l'ordre que Dieu a voulu l'en faire souvenir, dans les choses où l'ordre ne change rien à l'autorité ni à la verité de l'Evangile. Quant à la raison pour laquelle l'Esprit-Saint qui distribuë ses dons comme il lui plaît, & qui sans doute gouverne & dirige l'Esprit des Saints qui ont composé des Livres qui devoient avoir tant d'autorité, a permis qu'ils suivissent un ordre different dans leur narration. Ceux qui la voudront rechercher avec exactitude pourront la trouver par le secours de Dieu ...... Enfin S. Augustin dit fort agreablement qu'il ne faut pas s'arrêter aux termes, mais considerer seulement la pensée & la volonté que les termes doivent suivre, & qu'une personne ne ment point, qui dit la même chose qu'une autre a dite, quoi qu'elle l'exprime en d'autres termes; qu'il ne faut pas être à l'afus des mots: *Miseri aucupes vocum*; ni croire que la verité est attachée aux traits des lettres ; puisque non seulement dans les paroles, mais même dans tous les autres signes des pensées de l'Ame, il ne faut s'attacher qu'à la chose même.

4. L'Ecriture sainte & la Tradition ne nous apprennent rien autre chose touchant l'inspiration des Livres sacrez ; si ce n'est que ceux qui les ont écrits, ont été dirigez & inspirez par le Saint-Esprit; qu'ils n'ont pû se tromper, & que nous sommes obligez de croire que les choses qu'ils nous apprennent sont veritables, & que Dieu les a revelées. C'est ce qui leur donne une autorité infaillible. Mais à l'égard des termes, il n'est pas necessaire qu'il en soit de même : une chose peut être exprimée en differens termes sans cesser d'être la même, & de même nature : L'Ecriture n'est pas moins la parole de Dieu dans les Versions fidéles que dans les Originaux. Quand les Apôtres prêchoient, ils prêchoient la doctrine de JESUS-CHRIST, quoi qu'ils ne se servissent pas des termes même de JESUS-CHRIST. Le Saint-Esprit dont ils étoient remplis, leur avoit appris toutes les veritez, mais il ne leur suggeroit pas à tous momens toutes les expressions dont ils devoient se servir.

5. Je pourrois rapporter ici les sentimens de plusieurs Theologiens anciens & modernes qui sont de cet avis ; mais pour ne me pas arrêter, je me contenterai d'apporter celui d'un Auteur considerable du neuviéme Siécle; c'est Agobard Archevêque de Lion, qui dans sa Réponse à Fredegise, en examinant cette Question de l'Inspiration des Livres sacrez, dit que c'est une absurdité de croire que le S. Esprit ait inspiré aux Prophetes & aux Apôtres les termes & les mots dont ils se sont servis : Pour le prouver il allegue l'exemple de Moïse, qui dit qu'il a de la difficulté à parler. Il produit les témoignages de saint Jerôme, qui reconnoît qu'il y a de la difference de stile entre les Ecrits des Prophetes & des Apôtres, dont les uns écrivent plus noblement & plus éloquemment ; les autres avec moins de grandeur & de politesse, & quelquefois le même differemment en differens Ecrits. On ne peut pas attribuer cette difference au Saint-Esprit; il faut l'attribuer aux Hommes, & par consequent ce sont eux, & non pas le Saint-Esprit, qui sont auteurs des mots & des expressions dont ils se servent; quoi qu'il leur inspire le sujet & le sens de ce qu'ils doivent écrire.

---

§. VII.

Seconde Question sur l'Inspiration des Livres sacrez. De quelle maniere Dieu a inspiré aux Ecrivains sacrez les choses qu'ils ont écrites.

LA seconde Question que l'on peut faire, est sur la maniere dont Dieu a inspiré les choses qui sont dans les Livres sacrez aux Auteurs qui les ont écrites: S'il leur a inspiré tous les articles immediatement & en particulier, en sorte qu'il ne les ait pas laissez agir suivant les connoissances qu'ils avoient, ou s'il s'en est servi, en les dirigeant & rectifiant, afin qu'ils ne tombassent dans aucune erreur. Il y a quatre sortes de choses dans l'Ecriture sainte, des Faits, des Dogmes, des Préceptes moraux & des Propheties.

Quelques Auteurs prétendent qu'il n'y a que les Propheties, la Loi, & les Mysteres qui soient revelez immediatement aux Ecrivains sacrez, & que les Histoires & les Exhortations morales que les Auteurs sçavoient par eux-mêmes, n'ont point été dictées, ni inspirées par le Saint-Esprit. C'est le sentiment de Cornelius *à lapide* dans son Commentaire sur le Chap. 3. de la 2. Epître à Timothée: Remarquez, dit ce Jesuite, "

„ que

„ que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même ma-
„ niere tout ce qui est dans l'Ecriture sainte: car
„ il a revelé & dicté mot à mot la Loi & les Pro-
„ pheties à Moïse & aux Prophetes; mais pour
„ les Histoires & les Exhortations morales que les
„ Ecrivains agiographes avoient vûës, il n'étoit
„ pas necessaire qu'elles fussent inspirées par le
„ Saint-Esprit, puisqu'ils les sçavoient par eux-
„ mêmes. C'est ainsi que saint Jean *Chap.* 19.
„ *Vers.* 35. dit qu'il écrit ce qu'il a vû: Et saint Luc
„ au commencement de son Evangile, dit qu'il
„ écrit ce qu'il a entendu & reçû par Tradition des
„ Apôtres. On peut alleguer pour confirmer cette opinion, qu'il étoit inutile que des personnes qui sçavoient une chose pour l'avoir vûë & entenduë certainement, fussent inspirées pour l'écrire: que ceux qui copioient ou abregeoient des anciens Memoires, n'avoient pas non plus besoin de l'assistance du Saint-Esprit pour le faire. Or il y a plusieurs Livres de l'Ancien Testament qui ne sont que des Abregez d'autres Memoires plus amples. Les Evangiles ne sont que la Relation des Actions & des Paroles de JESUS-CHRIST, rapportées par ceux qui les avoient apprises d'eux, comme saint Luc le témoigne dés le commencement de son Evangile.

D'autres Auteurs vont plus loin, & disent que les Propheties mêmes n'ont pas été inspirées aux Prophetes dans le temps qu'ils les écrivoient; mais qu'ils se souvenoient seulement des choses qu'ils avoient vûës ou entenduës en dormant ou en veillant. Souvent même ce que les Prophetes disoient naturellement & sans inspiration, étoit une veritable Prophetie dans un autre sens auquel le Prophete ne pensoit point. Il y a des exemples de ceci dans les Pseaumes, & la même chose est marquée dans l'Evangile, de Caïphe, lequel étant Grand Prêtre prophetisa contre son intention en proferant cette parole touchant JESUS-CHRIST: *Il est expedient qu'un Homme meure pour tout le Peuple;* qui avoit tout autre sens dans sa bouche, que celui que l'Evangeliste y donne, & que le Saint-Esprit qui se servoit de lui avoit en vûë.

Il est aisé de resoudre toutes ces difficultez en expliquant ce qu'on entend par Inspiration du Saint-Esprit; car si l'on prend ce terme pour la revelation nouvelle d'une chose qui n'étoit pas connuë auparavant par un sentiment interieur, il sera vrai de dire, que la plûpart des Histoires rapportées dans les Livres de l'Ecriture sainte par ceux qui les avoient vûës, lûës ou apprises, ne sont pas inspirées en ce sens, non plus que les Préceptes moraux qui étoient connus aux Auteurs par la raison naturelle ou par l'instruction, ni même les Propheties que les Prophetes avoient eûës auparavant que d'écrire, & qu'ils ne faisoient que rapporter historiquement. Il n'y aura d'inspiré en ce sens, que les veritez qui auront été revelées aux Prophetes & aux Ecrivains sacrez dans le moment qu'ils composoient. Mais ce n'est pas en ce sens qu'il faut prendre le terme d'Inspiration, quand il s'agit de tous les Livres sacrez; il faut seulement l'entendre d'une direction & d'une assistance particuliere du Saint-Esprit, qui conduit l'esprit de celui qui écrit; ensorte qu'il ne permet pas qu'il se trompe. Deux choses sont necessaires pour cet effet: La premiere, que la volonté soit droite, & que celui qui écrit, veüille constamment dire la verité, & ne puisse vouloir mentir, c'est-à-dire avancer une fausseté qu'il connoît pour telle: La seconde, que son entendement soit éclairé, en sorte qu'il ne puisse pas se tromper en prenant une fausseté pour une verité. Le Saint-Esprit a operé ces deux choses dans les Ecrivains sacrez: Il leur a inspiré une volonté ferme, constante, & infaillible de dire la verité, & il a rempli leur esprit de lumieres, afin qu'ils ne pussent se tromper en rapportant des choses qu'ils sçavoient déja. Voilà une idée assez claire de l'Inspiration, & qui suffit pour établir l'autorité infaillible & souveraine de l'Ecriture sainte. Ce n'est pas seulement, comme quelques-uns ont voulu un simple mouvement de pieté de l'Ame, *Pius animi motus*, semblable à celui des autres Ecrivains; c'est une assistance particuliere du Saint-Esprit, qui les rend infaillibles, & fait qu'on ne peut douter en aucune maniere de la verité des choses qu'ils ont écrites.

---

§. VIII.

Troisiéme Question: Si generalement tout ce qui est dans l'Ecriture sainte, même les Faits & les Questions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philosophie, sont divinement inspirez.

LA troisiéme Question: Si generalement tout ce qui est dans l'Ecriture sainte, même les Faits & les Questions qui ne regardent point la Religion & les Points de Philosophie sont divinement inspirez. Il y a des Auteurs même Catholiques qui n'ont point fait de difficulté d'avancer que le Saint-Esprit n'avoit point inspiré ni assisté d'une maniere particuliere les Ecrivains sacrez dans les choses qui n'ont point de rapport à la Religion. C'est le sentiment de Henri Holden Docteur de la Faculté de Paris, dont le Livre De l'Analyse de la Foy fort estimé a eu l'Approbation de feu Mr Coquelin Docteur de Sorbonne & Censeur Roïal des

Livres dans la derniere Edition qui en a été faite. „ Voici comme parle ce Docteur, L. 1. C. 5. pag. „ 60. La quatriéme chose, dit-il en parlant de „ l'Ecriture, est que le secours special accordé à „ l'Auteur de chaque Livre reçû dans l'Eglise „ pour la parole de Dieu, ne s'étend qu'aux cho- „ ses qui sont purement doctrinales, ou qui ont „ un rapport prochain & necessaire avec la doc- „ trine; mais dans les choses qui ne sont point du „ dessein de l'Auteur, & qui se rapportent ail- „ leurs, nous croïons que Dieu ne les a assistez, „ que comme il assiste les autres Ecrivains qui ont „ beaucoup de pieté. On peut apporter plusieurs raisons pour appuier cette opinion, que quelques-uns soûtenoient dés le temps de saint Jerôme, comme on le peut voir dans le Passage que nous avons rapporté.

On dit 1. Que la fin de l'Ecriture n'étant que de nous instruire de la Religion, & non point des veritez humaines & Philosophiques, qu'il n'est pas necessaire de sçavoir, il n'y a pas d'apparence que Dieu se mêle de ces choses.

2. Que comme on ne peut pas dire que les Apôtres n'étoient pas infaillibles dans tout ce qu'ils disoient, mais seulement dans ce qu'ils prêchoient touchant la Doctrine & les Mœurs, on doit dire la même chose de leurs Ecrits.

3. Qu'il est indigne de demander une assistance particuliere du Saint-Esprit pour des choses triviales: telles que sont celles que saint Jerôme a marquées dans sa Préface sur l'Epître à Philemon & quantité d'autres.

4. Qu'il y a des contradictions entre les Ecrivains sacrez dans certains faits de peu de consequence, comme dans la Chronologie entre les Livres des Rois & les Paralipomenes, & même entre les Evangelistes sur quelques circonstances des actions de Jesus-Christ.

5. Qu'il est marqué quelquefois dans les Livres saints, que les Auteurs ne sont pas certains au juste du nombre, ou du temps: c'est pourquoi ils s'expriment par cette façon de parler, *Environ.* Luc 1. V. 56. *Marie demeura avec Elizabeth environ trois mois.* Jean 2. V. 6. *Il y avoit six grandes Urnes de pierre qui contenoient chacune deux ou trois mesures.* Ibid. 6. V. 10. *Ils étoient environ cinq mille:* & 19. *s'étant avancez environ vingt-cinq stades.* C. 19. V. 14. *C'étoit environ la sixiéme heure du jour.* Act. 1. V. 15. *Ils étoient environ cent vingt-cinq.* Si ces choses étoient dictées par le Saint-Esprit, comme le nombre certain & limité lui est toûjours present, il n'auroit pas manqué de l'inspirer aux Ecrivains, & il ne les auroit pas laissez dans l'incertitude.

6. Il y a dans ces Livres des opinions Philosophiques tres fausses, ou dont il est permis de douter, comme celles-ci, que la Lune est un grand luminaire à peu prés égal au Soleil: Que le Soleil s'arrêta: que la Terre est ferme: que les Cieux sont solides, &c. On en trouve une manifeste dans le troisiéme Chapitre du troisiéme Livre des Rois, où il est dit, que le grand Vase qui étoit à l'entrée du Temple, appellé *Mer*, étoit de dix coudées de diamettre & de trente de circuit. Les Geometres peuvent démontrer que cette mesure n'est pas exacte, car dans un Vase rond, dix coudées de diamettre, en doivent faire necessairement plus de trente & une de circonference.

7. Il y a des fautes de memoire dans les Citations de l'Ecriture sainte. Saint Jerôme le re- " connoît lui même sur le Chap. 5. du Prophete " Michée, où il dit qu'il y a des gens qui préten- " dent qu'il y en a dans presque tous les Passages " de l'Ancien Testament, citez dans le Nouveau, " où l'ordre des mots est changé, où les paroles " sont differentes, & même le sens, les Apôtres " & les Evangelistes n'aiant pas pris les Passages " dans les Livres mêmes, mais se fiant à leur me- " moire qui se trompe. C'est ce qu'il fait voir au " long dans sa Lettre 101. à Pammachius, de la meilleure maniere de traduire; où il rapporte un tres-grand nombre de ces Citations, dans lesquelles les Apôtres & les Evangelistes n'ont pas rapporté les termes, mais le sens des Propheties, ou dans lesquelles un Prophete est quelquefois cité pour un autre, comme en saint Matthieu, C. 2. V. 25. *Il sera appellé Nazaréen:* ce qui ne se trouve dans aucune des Propheties: au Ch. 27. V. 9. un Passage de Zacharie cité sous le nom de Jeremie, & un Passage de Michée touchant Bethleem, tout different du veritable dans le Chap. 2. du même Evangile. Saint Marc cite aussi le Prophete Isaïe pour Malachie. C. 1. V. 2. Le même Evangeliste dit, que Nôtre-Seigneur a été attaché à la Croix à la troisiéme heure, & saint Jean Chap. 9. à la sixiéme heure. Saint Luc met un Cainam entre Arphaxad & Salé qui est un homme supposé. Quelques-uns remarquent encore qu'il y a dans les Discours de saint Estienne rapportez dans les Actes, plusieurs circonstances contraires à la verité de l'Histoire, que l'on ne peut attribuer qu'au défaut de memoire; sçavoir, que Jacob fit venir toute sa famille, qui étoit de soixante & quinze personnes; au lieu qu'elle n'étoit que de soixante & dix, comme il paroît par le Chap. 1. de l'Exode: que Jacob & les Patriarches avoient été ensevelis à Sichem dans le Sepulchre achetté par Abraham, des Enfans d'Hemor Fils de Sichem. Or c'est en Hebron qu'Abraham achetta un Sepulchre d'Ephron Fils de Sohar. *Genes.* 23. & ce n'est pas lui, mais son Fils Jacob qui achetta celui des Enfans d'Hemor qui étoit Fils & non pas

pas Pere de Sichem. *Genes.* 33. Plusieurs habiles Interpretes semblent convenir de ce sentiment: car avant Grotius, Capelle, & Episcopius, Erasme est de ce sentiment dans le second Chap. sur saint „ Matthieu : Voici ses termes. Saint Jerôme, „ dit-il, ne peut pas souffrir que l'on dise qu'il y „ a quelque fausseté dans les Evangelistes; mais „ il n'en est pas de même des fautes de memoire: „ car l'autorité de l'Ecriture n'est pas ébranlée, „ quoi que les Auteurs varient dans les paroles „ ou dans le sens; pourvû que le fonds des choses „ dont il s'agit, & desquelles nôtre salut dépend, „ soit constant: Et comme cet Esprit qui a gou- „ verné l'esprit des Apôtres, a permis que les „ siens ignorassent de certaines choses, qu'ils „ fussent sujets à l'erreur, & qu'ils pechassent, „ ou du côté du jugement, ou du côté du cœur, „ sans que cela fît tort à l'Evangile; de même „ il a pû se faire qu'il ait tellement disposé l'or- „ gane de la memoire des Apôtres, que quand „ quelque chose lui auroit échapé, cela ne déroge „ pas à la Foi de l'Ecriture divine, mais même „ que cela l'augmente, en servant de conviction „ contre ceux qui auroient pû dire qu'ils avoient „ écrit de concert ensemble. Ce qui peut „ arriver en mettant un nom pour un autre, „ comme saint Jerôme avouë que cela est arri- „ vé, ou si une chose n'est pas rapportée dans „ son ordre.

8. Les Apôtres reconnoissent qu'ils parlent quelquefois d'eux-mêmes. Saint Paul dans la 1. aux Corinth. 7. V. 10. & 12. oppose ce que le Seigneur commande à son conseil: *Quant à ceux qui sont déja mariez, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis.* Saint Basile se sert de cet exemple dans le cinquiéme Livre contre Eunomius, pour montrer que le Saint-Esprit est de Dieu, parce que les paroles du Saint-Esprit sont dites les paroles de Dieu; au lieu que les paroles des Hommes sont distinguées de celles de Dieu. Origenes dans la seiziéme Homelie sur les Nombres, remarque que le discours de Jonas est plûtôt de Jonas que de Dieu, & que Moïse même a fait des Commandemens de son autorité, que Dieu n'approuvoit point, comme celui du divorce, qui n'étoit que pour la dureté du cœur des Juifs. Ce qui est aussi remarqué par saint Ambroise dans le huitiéme Livre de son Commentaire sur saint Luc Ch. 16. On peut ajoûter que S. Paul se répent dans sa seconde Epître de ce qu'il avoit écrit dans la premiere, & qu'il avouë qu'il parle comme un insensé en rapportant ses Revelations.

9. Les Apôtres ont été sujets à l'erreur, même depuis la descente du Saint-Esprit. Saint Pierre s'est trompé en voulant contraindre les Gentils de judaïser. Il fallut une Assemblée pour décider la Question de l'Observation de la Loi; chacun d'eux separément n'étoit pas inspiré suffisamment pour la décider : L'Eglise même entiere & le Concile general, de l'aveu de tout le monde, peuvent errer sur les faits & les matieres qui ne sont pas de la Religion. Enfin il n'y a que Jesus-Christ qui est la verité même, qui n'est point sujet à l'erreur en aucun cas.

Nonobstant toutes ces raisons specieuses en apparence, il est plus seur & plus conforme à la Tradition, de soûtenir que toute l'Ecriture sainte est écrite par la direction du Saint-Esprit, & qu'il n'y a ni erreur, ni contradiction dans aucun des Livres sacrez. C'est de cette maniere que tous les anciens Peres, dont nous avons rapporté les principaux Passages, en ont parlé. Saint Jerôme même est de cet avis, & refute en termes exprés l'opinion contraire, & saint Augustin la combat expressément dans le Livre 11. Ch. 5. contre Fauste, où il declare qu'il n'est point permis quand on trouve quelque chose dans les Livres Canoniques qui nous paroît absurde, de dire que l'Auteur de ce Livre s'est égaré de la verité; mais qu'il faut dire que l'Exemplaire est fautif, ou que l'Interprete s'est trompé, ou que nous ne l'entendons pas, & qu'il n'est nullement permis de douter de la verité de tout ce qui y est. Car autrement, dit-il, il n'y aura point de « Livre pour diriger la foiblesse de l'ignorance « humaine, si l'autorité salutaire des Livres « Canoniques est abolie entierement par le mépris, « ou si l'on y donne atteinte par quelque doute. « Il remarque même dans le second Livre de l'Accord des Evangelistes, qu'il ne peut pas arriver que les Evangelistes disent une chose pour une autre par défaut de memoire; qu'il est à propos que l'Evangile soit exempt de toutes faussetez, non seulement de celles dans lesquelles on tombe en voulant mentir, mais aussi de celles qui arrivent faute de memoire. On ne nous oppose l'autorité d'aucun Pere pour établir l'opinion contraire. Ainsi il reste à examiner si les raisons qu'on propose pour l'appuier, ont assez de force pour l'emporter sur l'autorité.

La premiere n'est pas concluante. Il est vrai que le principal but de l'Ecriture sainte est de nous instruire des veritez de la Religion: mais il ne s'ensuit pas de là qu'il puisse y avoir des faussetez mêlées avec ces veritez. Au contraire, c'est parce qu'elle nous instruit des veritez de la Religion, qu'il est à propos qu'il n'y ait pas de faussetez mêlées parmi ces veritez, parce que si cela étoit, le faux seroit un préjugé contre le vrai, l'erreur pourroit faire douter de la verité: Des incredules qui verroient dans ces Livres des faussetez manifestes sur des choses Historiques,

en

en concluroient qu'il y en peut avoir auſſi ſur la Religion, & quelques eſprits forts ſous ce prétexte, ſe donneroient la liberté de douter des faits Hiſtoriques qui ſervent de fondement aux veritez de la Religion. Qui diſtinguera ſi un fait a connexion avec la Religion ou non? Qui décidera ſi une verité eſt de Religion ou de Philoſophie, de Morale Chrêtienne ou d'Oeconomie & de Politique? Il ſeroit donc tres-dangereux pour la Religion qu'il y eût des erreurs dans l'Ecriture, de quelque nature qu'elles puſſent être.

La ſeconde ſuppoſe qu'il en eſt des Ecrits des Apôtres, comme de leurs Diſcours: il y a bien de la difference. Pour être infaillible dans toutes leurs converſations, il faudroit que le Saint-Eſprit, les eût perpetuellement inſpirez & dirigez dans leurs penſées, dans leurs paroles & dans leurs actions: ſi cela étoit ils euſſent été impeccables: ils ne l'étoient pas, comme ils le reconnoiſſent eux-mêmes: il n'étoit pas neceſſaire qu'ils le fuſſent, parce que leurs Prédications étant aſſez diſtinguées de leurs converſations familieres, on ne pouvoit s'y tromper, & les fautes qu'ils pouvoient faire, ou les erreurs qu'ils pouvoient avoir ſur des choſes de la vie, n'avoient aucune liaiſon à leur doctrine. Il n'en eſt pas de même de leurs Ecrits qui ont été compoſez pour l'Inſtruction de l'Egliſe, qui devoient être la Regle de la Foi, & conſiderez dans l'Egliſe comme des Livres divins. Chacun voit de quelle conſequence il étoit qu'il n'y eût aucune erreur.

Saint Jerôme nous a fourni la Réponſe à la troiſiéme Objection qu'il s'étoit propoſée, & pour la reſoudre il ſuffit de dire, qu'il n'eſt point indigne du Saint-Eſprit de diriger l'eſprit des Hommes, en ſorte qu'ils ne ſe trompent point dans les moindres choſes.

Pour réponſe à la quatriéme, on nie qu'il y ait des contradictions réelles entre les Ecrivains & les Livres ſacrez; ce ne ſont que des contradictions apparentes que l'on accorde. Quand on ne trouveroit pas moïen de les accorder, il ne ſeroit pas neceſſaire de dire que l'un d'eux s'eſt trompé: On pourroit ſuppoſer qu'il y a quelque moïen de les accorder, qui ne nous eſt pas connu, ou qu'il y a quelque faute dans le Texte de l'un ou de l'autre, ſurvenuë par la faute des Copiſtes.

La cinquiéme ne fait pas de difficulté. Ce n'eſt point une fauſſeté dans les Auteurs Canoniques de dire, *environ ce temps, ils étoient environ un tel nombre.* C'eſt la maniere de parler ordinaire. Le Saint-Eſprit ſçavoit bien le nombre au juſte; mais il n'a pas jugé à propos de le reveler à l'Ecrivain. Il a jugé qu'il étoit plus naturel de le laiſſer parler comme on parle communément, & comme il eût parlé de lui-même.

On donne une réponſe pareille à la ſixiéme Objection. L'Ecriture ſainte n'aiant point pour but de nous apprendre les veritez purement Philoſophiques, a parlé de ces choſes ſelon la maniere dont on parle ordinairement, & comme les Hommes conçoivent les choſes. C'eſt ce que ſaint Auguſtin remarque dans le ſecond Livre de l'Explication litterale de la Geneſe Ch. 9. où aprés avoir agité cette queſtion, il conclut en ces termes. *Pour le dire en un mot, nos Auteurs ont ſçû touchant la figure du Ciel, ce qui eſt veritable; mais l'Eſprit de Dieu qui parloit par eux n'a pas voulu enſeigner ces choſes aux Hommes, parce qu'elles leur étoient inutiles pour leur ſalut.* Dans le même endroit Ch. 10. il remarque la même choſe du mouvement du Ciel.

Or quoi qu'il puiſſe arriver que les Auteurs ſacrez en parlant comme on parle communément ne diſent pas exactement la verité, on ne peut pas neanmoins dire que leur expreſſion eſt fauſſe, parce qu'elle eſt conforme au ſentiment le plus commun des Hommes: mais de s'en vouloir ſervir pour établir ce ſentiment comme infaillible, ce ſeroit un excés que l'on ne pourroit approuver. Car on ne peut pas dire que le Saint-Eſprit ait revelé là-deſſus à l'Auteur l'exacte verité, quand il n'a fait que laiſſer parler comme l'on parle. Ne voions-nous pas même que les Coperniciens & les Carteſiens parlent comme les autres du mouvement de la Terre & de l'Ame des Bêtes dans les Diſcours ordinaires, quoi qu'ils penſent autrement, ſans qu'on les puiſſe accuſer d'erreur ni de menſonge. L'application de cette Regle eſt aiſée à faire aux exemples alleguez.

Il faut diſtinguer deux Parties dans la ſeptiéme Objection. La premiere, que les Apôtres & les Evangeliſtes n'ont pas toûjours cité les propres paroles des Prophetes, qu'ils en ont changé l'ordre, mais qu'ils en ont retenu le ſens, ſoit pour abreger, ſoit parce qu'ils les citoient par memoire & ſans conſulter les Livres. C'eſt ce que ſaint Jerôme prouve dans ſa Lettre à Pammachius, & on en eſt convenu; mais il n'y a aucune fauſſeté en cela, comme le même Pere le remarque, & comme nous l'avons prouvé fort au long dans la queſtion précedente. La ſeconde, que ces Auteurs ſacrez ſe ſoient trompez en citant un Prophete pour un autre, ou en alleguant un Paſſage qui n'y eſt point, ou en rapportant par memoire un fait autrement qu'il n'eſt. Saint Jerôme n'eſt point de cet avis, on n'en convient point, & les preuves qu'on en apporte ne ſont pas concluantes.

Nous avons déja ſatisfait aux Objections que l'on tire des Citations de quelques Propheties par les Evangeliſtes, que l'on ne trouve pas dans les Prophetes de l'Ancien Teſtament qu'ils alleguent:

&

& nous avons fait voir qu'il y a plusieurs manieres de resoudre cette difficulté, sans dire que les Evangelistes se sont trompez. Les Interpretes apportent aussi differentes solutions à la difference qui est entre les Evangelistes touchant l'heure de la Mort de JESUS-CHRIST. Quand elles ne satisferoient pas, il seroit plus à propos de dire que c'est une faute de Copiste dans saint Marc, qui a mis un chifre pour un autre, comme saint Jerôme le croit, que de supposer de la contradiction entre les Evangelistes. Il n'est pas certain que Cainam soit un Homme supposé puisqu'il est dans la Version des Septante. Il n'est pas certain non plus que ce nom soit dans la Genealogie de saint Luc, & qu'il n'ait pas été ajoûté depuis à son Texte sur la Version de l'Ancien Testament des Septante. On peut justifier aussi les circonstances de la narration de saint Estienne, quoi qu'on n'y soit pas obligé, parce qu'il se peut faire qu'il y ait des fautes dans les discours des Hommes, rapportez dans les Livres sacrez. Il n'y a que ce que les Ecrivains sacrez disent de leur chef, ou ce qu'ils approuvent formellement qui soit exempt d'erreur. Saint Estienne suit la Version des Septante dans le nombre de la famille de Jacob. Quand il seroit constant qu'elle est fautive il a pû s'en servir sans se tromper, & ce principe peut servir à répondre à l'Objection que l'on pourroit faire sur les Passages de l'Ecriture citez dans le Nouveau Testament selon la Version des Septante: On ne peut en conclure que la Version des Septante est infaillible, ni que les Auteurs sacrez se soient trompez en la citant: car ils étoient obligez de les alleguer suivant une Version commune & autorisée, ils n'auroient pû la changer, sans que l'on y eût trouvé à redire: qu'elle soit exacte ou non, ils n'en sont point responsables; leur but n'étoit pas de faire une Critique sur les Passages qu'ils citoient; mais de les emploïer utilement pour prouver ce qu'ils avançoient en se servant d'une Version commune & autorisée. A l'égard de l'autre difficulté que l'on fait sur la Narration de saint Estienne touchant le Sepulchre des Patriarches, on peut facilement restituer le Texte & l'accorder avec la verité, en supposant que le mot d'Abraham a été ajoûté, ou bien en suppléant celui de Jacob, & en traduisant ainsi le Texte: *Ils ont été mis dans le Sepulchre que Jacob Fils d'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans d'Hemor Pere de Sichem:* ou bien en dévelopant la pensée de saint Estienne qu'il a abregée en cet endroit, de la maniere suivante: *Jacob est mort, & nos Peres; & ils ont été transferez à Sichem, & ont été mis* (Jacob) *dans le Sepulchre qu'Abraham a acheté* (des Fils de Heth, ou des Fils d'Ephron. *Gen.* 23. & 49.) *à prix d'argent* (& dans celui que Jacob a acheté) *des Enfans d'Hemor* (Pere) *de Sichem. Gen.* 33. Saint Estienne faisant un discours sur le champ, & à la hâte a joint ces deux choses en une, qu'il est aisé de déveloper & d'expliquer en les comparant avec l'Histoire de l'Ancien Testament. Ainsi sa narration n'a rien de faux; elle est seulement un peu confuse, comme elle pouvoit bien l'être dans les circonstances où elle a été faite. Enfin sans entrer dans le détail de ces sortes d'Objections, dont on peut trouver les solutions dans les Commentateurs de l'Ecriture sainte, on peut dire en general que s'il y a eu de ces sortes de fautes legeres dans le Texte, il est plus croïable qu'elles s'y sont glissées par la faute de Copistes, que par l'inadvertance ou l'oubli des Auteurs. Ce parti est le plus sûr à prendre & le plus raisonnable.

La huitiéme Objection est fondée sur une Equivoque, quoi que le Saint-Esprit inspirât les Apôtres dans tout ce qu'ils écrivoient, il y a neanmoins des choses qu'ils ordonnoient de la part de Dieu, & d'autres qu'ils établissoient ou conseilloient eux-mêmes. Les premieres sont de Commandement de Droit divin, les secondes sont des préceptes humains ou des conseils, mais les unes & les autres sont veritables. Saint Paul distingue ainsi dans son Epître aux Corinthiens le Commandement de Dieu qui défend aux personnes mariées de se separer, du conseil de Virginité qu'il donne aux autres: mais il ne s'ensuit pas qu'il se soit pû tromper en donnant ce conseil, & qu'il ne soit pas conforme à la verité, ni inspiré du Saint-Esprit. Au contraire saint Paul dit aussi-tôt: Or je crois en cela avoir l'Esprit de Dieu. *Puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.* C'est en ce sens que les Peres que l'on a citez, ont parlé. Il faut distinguer dans l'Ecriture les Loix éternelles de Dieu, des Loix positives divines ou humaines: les premieres sont pour toûjours & ne souffrent point d'exception ni de changement: les autres ne sont quelquefois que pour un temps, peuvent être changées & souffrent des exceptions: telle est la Loi du Divorce accordée seulement pour un temps, à cause de la dureté des cœurs des Juifs: mais les unes & les autres ont leur verité & peuvent être dictées par le Saint-Esprit. Les deux Passages de la seconde Epître aux Corinthiens n'ont aucune difficulté particuliere. Saint Paul ne se repent point à proprement parler d'avoir repris fortement les Corinthiens, mais il est fâché & attristé d'avoir été obligé de le faire. C'est un sentiment humain de bien-veillance pour eux, qui n'a rien de mauvais: & quand il dit qu'il parle en insensé, *Quasi in insipientia dico*, ce n'est pas qu'il dise une folie, mais c'est qu'il agit exterieurement, comme faisoient des insensez

qui se glorifioient par une sotte vanité. Il reconnoît que cette action seroit une espece de folie en d'autres circonstances, & s'il n'y étoit contraint pour se défendre. C'est pourquoi il ajoûte: Je suis devenu insensé; c'est vous qui m'y avez contraint : *Factus sum insipiens, vos me coegistis:* J'ai fait une chose qui pourroit passer pour une folie, si vous ne m'aviez obligé de la faire.

Enfin pour répondre à la derniere, nous ne prétendons point que les Apôtres aient été infaillibles en tout. S. Pierre s'est pû tromper, quoique comme a remarqué Tertullien ce soit plûtôt une faute de conduite qu'une erreur de doctrine: *Conversationis vitium fuit, non prædicationis.* Enfin on avouë que dans les difficultez qui survenoient, ils pouvoient se confirmer & s'éclaircir mutuellement. Le Saint-Esprit qui a agi en eux d'une maniere naturelle n'a pas voulu leur reveler immediatement certaines choses, & sans les secours ordinaires : au contraire il a voulu qu'ils s'en servissent, & c'est par cette voie qu'il les a conduits à la verité. Un de ces moiens les plus efficaces étoit de conferer entr'eux sur les contestations survenuës, & de décider ensuite la chose d'un commun accord : c'est ce qu'ils firent, & en la décidant, ils declarerent qu'ils le faisoient par l'inspiration du Saint-Esprit : *Visum est Spiritui sancto & nobis.*

Il est vrai que l'Eglise & le Concile general peuvent errer dans les faits non revelez; mais il n'en est pas de même de l'Ecriture : car l'Eglise n'est que la dépositaire de la doctrine qu'elle a reçûë de Jesus-Christ & des Apôtres : Elle n'a plus de nouvelle revelation autentique & publique; ainsi point d'autorité infaillible sur tous les faits nouveaux, & qui ne sont pas revelez. Mais il n'en est pas de même de l'Ecriture sainte, qui dans son origine a été écrite par l'inspiration de Dieu pour servir de regle infaillible de la verité. Il n'y a entre les enfans des Hommes que Jesus-Christ qui soit infaillible par lui-même: mais les Hommes le peuvent aussi devenir par grace, par inspiration & par la direction du Saint-Esprit : Et c'est ce que l'Eglise a toûjours crû des Auteurs de tous les Livres Canoniques.

CHAPITRE III.

Des Auteurs des Livres de l'Ancien Testament.

§. I.

De l'Auteur du Pentateuque. Preuves que Moïse en est Auteur. Réponse aux Objections. Noms des cinq Livres du Pentateuque : dans quel temps ils ont été composez.

De tous les Paradoxes que l'on a avancez en nôtre Siecle, il n'y en a point à mon avis de plus temeraire, ni de plus dangereux, que l'opinion de ceux qui ont osé nier, que Moïse fût Auteur du Pentateuque. Car qu'y a-t'il de plus temeraire, que de nier un fait, qui est établi par des Passages formels de l'Ecriture sainte, par l'autorité de Jesus-Christ, par le consentement de toutes les Nations, & par des témoignages autentiques des plus anciens Auteurs? Et qu'y a-t'il de plus dangereux, que de combattre l'antiquité, & ruiner par consequent l'autorité des Livres, qui sont comme le fondement de nôtre Religion ? Il est certain que Moïse a été le Legislateur & le Conducteur des Juifs; c'est un fait dont personne ne doute. On ne peut pas nier non plus qu'il n'ait mis par écrit la Loi qu'il leur a donnée de la part de Dieu. La question est de sçavoir si les cinq Livres du Pentateuque ont été veritablement écrits par Moïse, ou s'ils sont l'Ouvrage de quelque Auteur plus recent qui les a composez sur d'anciens Memoires qu'il a ramassez & compilez.

Le premier Auteur qui ait formé des doutes sur ce sujet est le Rabbin Aben Esra *a*, qui vivoit dans le douziéme Siecle de l'Eglise: car en expliquant ces paroles du Deuteronome : *Voici ce que Moïse dit aux Israëlites au de-là du Jourdain*, non seulement il se sert de ce Passage pour montrer que ce Livre n'est pas de Moïse, mais il rapporte encore les plus fortes objections qu'on puisse faire pour prouver que le Pentateuque n'est point de Moïse. *Vous connoîtrez*, dit-il, *la verité, si*

a *Le premier Auteur qui ait formé des doutes sur ce sujet, est le Rabbin Aben Esra.*] Mr. Simon prétend que ce Rabbin n'a jamais été de ce sentiment, & que ceux qui l'ont cité pour autoriser leur Paradoxe ne l'ont point entendu. Cependant il est certain qu'au lieu de resoudre la difficulté que l'on pouvoit faire sur ces paroles du Deuteronome, *au de-là du Jourdain*, pour montrer qu'il n'éto t point de Moïse, il en apporte d'autres qui semblent confirmer cette opinion : ce qui a fait croire avec raison à tous ceux qui ont écrit sur cette matiere avant Mr Simon, qu'Aben Esra en avoit été.

b Hobbés

si vous comprenez le Mystere des douze; Moïse écrivit la Loi : Les Chananéens étoient alors dans le Païs : Sur la Montagne du Seigneur il sera pourvû : Voici son lit de fer. Paroles par lesquelles il allegue des Passages du Pentateuque qu'on emploie pour montrer qu'il n'est point de Moïse. C'est principalement sur l'autorité & sur les raisons de ce Rabbin que se sont fondez Hobbes, la Peyrere & Spinosa *b* pour soûtenir que Moïse n'étoit point Auteur du Pentateuque. Le systéme de Mr Simon, n'est pas fort different de celui de ces Auteurs *c*; puisqu'il dit que Moïse n'a jamais écrit que la Loi & les Commandemens; que l'Histoire a été écrite dés le

---

b *Hobbes, la Peyrere & Spinosa.*] Le premier dans son Ouvrage intitulé Leviathan part. 3. ch. 23. où il soûtient que les Livres de Moïse ont été ainsi appellez, à cause de l'Histoire de Moïse quoi qu'il avouë qu'il se peut faire qu'il ait écrit ce qu'il est dit dans ce Livre, & qu'il a écrit le Livre de la Loi qui est compris dans le Deuteronome depuis le Chap. 11. jusqu'au Chap. 27. La Peyrere qui est Auteur du Livre des Préadamites, assûre que les Livres de Moïse dans lesquels il avoit écrit amplement l'Histoire des Juifs sont peris, & que nous n'en avons que des extraits & des morceaux. Spinosa attribuë le Pentateuque & les autres Livres historiques de l'Ancien Testament à un même Auteur qu'il croit être Esdras.

c *Le systéme de Mr Simon n'est pas fort different de celui de ces Auteurs.*] Voici comme il s'explique lui-même dans le premier Chapitre du premier Livre de son Histoire Critique, pag. 3. de l'Edition de Leers. *En supposant ces Ecrivains publics, on leur attribuëra ce qui regarde l'Histoire de ces Livres, & à Moïse tout ce qui appartient aux Loix & Ordonnances; & c'est ce que l'Ecriture nomme la Loi de Moïse. Ainsi l'on pourra dire en ce sens-là que tout le Pentateuque est veritablement de Moïse, parce que ceux qui en ont fait le Recueil vivoient de son temps, & qu'ils ne l'ont fait que par son ordre.* Il dit la même chose dans le Chap. 2. p. 17. *Il est donc vrai-semblable qu'il y a eu dés le temps de Moïse de ces sortes de Prophetes qui étoient necessaires à l'Etat pour recueillir les actes de ce qui se passoit dans la Republique. Cela étant supposé nous distinguerons dans les cinq Livres de la Loi ce qui a été écrit par Moïse, d'avec ce qui a été écrit par les Prophetes ou Ecrivains publics. On attribuëra à Moïse les Commandemens & les Ordonnances qu'il donna au Peuple; au lieu qu'on pourra faire Auteurs de la plus grande partie de l'Histoire ces mêmes Ecrivains publics.* Dans le 7. Chap. p. 50. il ajoûte, *Au reste pour ce qui regarde les Livres de Moïse tels qu'ils sont aujourd'hui dans le Recueil que nous en avons, les Additions qui ont été faites aux anciens Actes empêchent que nous ne discernions ce qui est veritablement de lui d'avec ce qui a été ajoûté par ceux qui lui ont succedé, ou par les Auteurs du dernier Recueil. De plus cette Compilation n'étant quelquefois qu'un abregé des anciens Memoires, on ne peut pas assûrer que les genealogies y soient contenuës dans toute leur étenduë.*

De ces principes de Mr Simon il s'ensuit premierement que Moïse n'est point Auteur de la plus grande partie du Pentateuque; car il ne s'agit point ici de quelques Passages de peu de consequence, il s'agit de ce qui fait le corps & la principale partie du Pentateuque. Moïse selon lui n'aiant fait que les Loix & les Ordonnances, il n'a aucune part au reste : Et ainsi l'Histoire de la Creation & du Deluge, en un mot toute la Genese & tout ce qui regarde l'Histoire n'est point de Moïse. Que Mr Simon ne nous dise point, comme il a déja fait pag. 3. *Que l'on peut dire que tout le Pentateuque est de Moïse, parce que ceux qui en ont fait le Recueil vivoient de son temps & qu'ils ne l'ont fait que par son ordre.* Car ne seroit-ce pas se mocquer d'attribuer à Moïse l'Ouvrage des Ecrivains publics de son temps? si cela étoit on pourroit attribuer aux Rois, & aux Princes tous les Registres publics qui se font de leur temps & par leur ordre : Mais ce qui est de plus surprenant, c'est que Mr. Simon, ou du moins un de ses zelez Défenseurs, abandonne lui-même ce Systéme, & reconnoît qu'il n'y a aucune preuve qu'il y ait eu du temps de Moïse des Ecrivains publics divinement inspirez : cela est remarqué dans une Note qui est dans la page 17. de l'Edition de la Critique que nous avons citée. *Nous trouvons à la verité*, dit l'Auteur de cette Note, *ces sortes d'Ecrivains publics au temps des Rois parmi les Hebreux . . . . Mais nous n'en voyons rien dans les Livres de Moïse.* L'Auteur de la Réponse à la Lettre que Mr Spanheim avoit écrite contre Mr Simon, avouë la même chose. *Si vous me demandez maintenant*, dit-il, p. 627. *ce que je pense des Ecrivains publics, je répons à cela qu'il seroit difficile de les rejetter entierement . . . Cependant je ne conviendrois pas tout à fait avec lui du temps auquel il prétend que ces Prophetes ont été établis dans la Republique des Israëlites; car les raisons qu'il apporte & même la plûpart des autoritez supposent que cela seroit arrivé aprés Moïse.* Si cette Lettre étoit de Mr Simon, comme le public l'a crû, il ne pourroit pas se disculper d'avoir agi de tres-mauvaise foi dans une chose de la derniere consequence pour la Religion, puisqu'il auroit établi toute la verité du Pentateuque sur une supposition qu'il auroit reconnuë lui-même être fausse ou du moins incertaine. Mais supposé que cette Lettre ne soit point de lui, elle prouve au moins que ceux qui sont les plus favorables à son Systéme, avouënt de bonne foi, qu'on ne peut prouver qu'il y ait eu du temps de Moïse des Ecrivains publics divinement inspirez, & par consequent que Mr Simon établissant l'autorité du Pentateuque sur cette hypothese, l'établit sur un fondement qui n'a aucune solidité, de l'aveu même des Critiques qui sont le plus dans ses interêts. Aussi Mr Simon n'allegue-il cette conjecture que comme une chose vrai-semblable. Secondement Mr Simon ruine lui-même ce qu'il a dit de l'anti-

le temps de Moïse par des Ecrivains publics dans des Actes autentiques ; mais que le Pentateuque est un Ouvrage plus recent composé sur ces anciens Memoires.

Mr le Clerc en refutant le systéme de Mr Simon *d* avoit avancé que le Pentateuque étoit beaucoup plus recent que Moïse, & que l'on pouvoit conjecturer qu'il avoit été composé par un Sacrificateur Israëlite envoïé de Babylone pour instruire les nouveaux Habitans de la Palestine vers la dix-huitiéme année du Regne de Josias ; & que cet Ouvrage avoit ensuite été approuvé par les Sacrificateurs qui étoient à Jerusalem, qui n'y avoient rien trouvé que de pieux & de conforme à la Loi de Dieu, & à la verité de l'Histoire ; mais il a reconnu lui-même le peu de fondement de ce systéme imaginaire, & a soûtenu que le Pentateuque étoit de Moïse dans ses Prolegomenes sur la Genese. Nous examinerons dans la suite les raisons que ces Auteurs ont alleguées pour détruire l'antiquité du Pentateuque : rapportons maintenant celles qui l'établissent, & qui font voir que c'est l'Ouvrage de Moïse. Nous le prouverons premierement en general du Pentateuque entier, & ensuite de chacun des cinq Livres en particulier.

Il est certain que le nom de *Loi* convient d'une maniere particuliere au Pentateuque, & que les Juifs ont ainsi appellé le Recueïl des cinq Livres dont il est composé. Si l'on peut donc montrer que Moïse a écrit la Loi prise en ce sens, il n'y aura pas de difficulté qu'il est Auteur du Pentateuque. Il doit encore passer pour constant que le Livre que les Hebreux appellent *Misne Tora*, & les Grecs, *Deuteronome*, c'est-à-dire, repetition de la Loi, ou seconde Loi, suppose une autre Loi écrite, qui n'est pas differente de celle qui est dans les quatre Livres précedens. Ainsi si l'on prouve que Moïse a écrit le Deuteronome, on aura aussi prouvé que les quatre Livres précedens, dont le Deuteronome est un Abregé où les mêmes Loix sont repetées dans les mêmes termes, sont aussi de lui. Or rien n'est plus aisé que de prouver par des Passages tres-clairs de l'Ecriture sainte, que la Loi & le Deuteronome sont l'Ouvrage de Moïse.

Il est dit dans le Chapitre 31. du Deuteronome Vers. 9. *que Moïse écrivit cette Loi, & qu'il la donna aux Enfans de Levi qui portoient l'Arche d'Alliance du Seigneur :* & au Vers. 24. *que quand il eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans un Livre, il donna ordre aux Levites de prendre cette Loi & de la mettre à côté de l'Arche d'Alliance du Seigneur.* Il est enjoint dans le Ch. 17. du même Livre, aux Rois qui devoient regner un jour sur les Israëlites, *de faire décrire aussi-tôt aprés qu'ils auront été élevez sur le Thrône, un Exemplaire de cette Loi sur celui qui étoit entre les mains des Prêtres.* Ces Passages font voir clairement que Moïse avoit écrit lui-même un Exemplaire de la Loi ; qu'il l'avoit donné à garder aux Prêtres, & aux Levites pour le mettre à côté de l'Arche, afin qu'il servît de monument original & autentique, sur lequel les Rois en feroient tirer des copies pour leur servir de Regle. Or il faut necessairement entendre dans ces endroits par le nom de *Loi*, le Pentateuque entier, ou du moins le Deuteronome : car il s'agit d'un Livre qui contenoit tous les Préceptes & les Ordonnances du Seigneur, tant sur les mœurs que sur les ceremonies, & où l'on pouvoit apprendre ce qu'il falloit pratiquer ; puisqu'il est recommandé au Roi V. 19. *de le lire tous les jours de sa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur, & à observer toutes les Ordonnances & les Ceremonies prescrites dans cette Loi :* on en mettoit un Exemplaire à côté de l'Arche, *afin qu'il servît de témoin contre les Enfans d'Israël,* s'ils faisoient quelque chose contre les Commandemens de Dieu. Mais quand on n'expliqueroit pas ces endroits du Pentateuque entier ; il est toûjours certain qu'il y est parlé du Deuteronome qui étoit décrit dans cet Exemplaire, qui est assez designé par ces termes : *Le Deuteronome ou le double de la Loi, cette Loi, les paroles de cette Loi :* cela ne se peut entendre que de toute

---

l'antiquité & de l'autorité du Pentateuque, en assûrant hardiment comme il fait dans le troisiéme Passage que nous avons allegué, que le Pentateuque en l'état qu'il est presentement, n'est qu'une compilation ou un abregé des anciens Actes faits du temps de Moïse, & qu'il est impossible de discerner ce qui est ancien, de ce qui ne l'est pas ; n'est-ce pas nier formellement que Moïse soit Auteur du Pentateuque, & que ce Livre soit le plus ancien Livre que nous aïons?

d *Mr le Clerc en refutant le Systéme de Mr Simon.*] Dans les sentimens des Theologiens de Hollande pag. 128. & suivantes. Il enseigne le contraire dans la troisiéme Dissertation de ses Prolegomenes sur la Genese.

e *Plusieurs*

toute la Loi, ou du Deuteronome entier. Or soit qu'on l'entende de la Loi entiere, soit qu'on l'entende du Deuteronome seul, il s'ensuit que Moïse est Auteur de tout le Pentateuque, parce que le Deuteronome suppose que les quatre autres Livres étoient composés, & qu'ils sont manifestement du même Auteur.

Cette remarque peut être confirmée par l'Histoire rapportée dans les Chapitres 22. & 23. du quatriéme Livre des Rois, & dans le 34. du second des Paralipomenes, où il est dit que du temps du Roi Josias le grand Pontife Helcias trouva dans la Maison du Seigneur le Livre de la Loi du Seigneur, *écrit par la main de Moïse*, comme il est marqué dans les Paralipomenes; expression qui pourroit faire croire que c'étoit l'Exemplaire même écrit de la main de Moïse. Mais quand on ne l'entendroit pas ainsi, on ne peut douter que ce Livre de la Loi trouvé dans la Maison du Seigneur, ne fût un de ceux qui étoient conservez dans le Temple par les Prêtres, & que si ces termes, *per manum Moïsi*, ne dénotent pas que c'étoit l'Exemplaire écrit de la main même de Moïse, ils signifient du moins que ce Livre avoit été composé par Moïse. Il ne reste qu'à montrer que cet Exemplaire contenoit ou la Loi entiere, ou du moins le Deuteronome. C'est ce dont tous les Interpretes conviennent, & ce que l'Histoire même nous fait assez connoître.

Aussi-tôt aprés la mort de Moïse, Josué avoit entre ses mains la Loi entiere de ce Legislateur, comme il est marqué dans le commencement du Livre de Josué Ch. 1. V. 7. où Dieu parle ainsi à Josué. *Aiez de la fermeté & de la constance pour observer & faire tout ce qui est ordonné dans la Loi que mon Serviteur Moïse vous a donnée: ne vous détournez ni à droit, ni à gauche, afin que vous vous conduisiez avec sagesse dans toutes vos voïes. Que le Volume de cette Loi soit toûjours dans vôtre bouche; meditez-le jour & nuit, afin que vous l'observiez, & que vous fassiez tout ce qui y est écrit.* Voilà un Volume de la Loi contenant tous les Préceptes & toutes les Ordonnances du Seigneur: ce qui convient au Pentateuque, dont il faut par consequent entendre ces paroles aussi bien que celles-ci du Ch. 23. V. 6. du même Livre: *Soïez fermes à observer & à pratiquer tout ce qui est écrit dans la Loi de Moïse, & ne vous en écartez ni à droit ni à gauche.* Et ces autres du Ch. 2. du 3. L. des Rois V. 3. *Observez les Ordonnances du Seigneur vôtre Dieu pour marcher dans ses voies, pour observer ses ceremonies, ses préceptes & ses témoignages, comme il est écrit dans la Loi de Moïse:* Ausquelles on peut joindre celles-ci du quatriéme Livre des Rois Ch. 2. V. 8. *S'ils observent tout ce que je leur ai commandé, & toute la Loi, que leur a prescrit mon Serviteur Moïse*, & ces autres du 2. Livre des Paralipomenes Ch. 23. V. 18. *Afin d'offrir des Holocaustes, comme il est écrit dans la Loi de Moïse.* Ch. 33. V. 8. *S'ils observent ce que je leur ai commandé de pratiquer, la Loi & les Jugemens que je leur ai donnez par la main de Moïse.* Il est parlé dans tous ces endroits, de toute la Loi, & de tous les Commandemens, tant pour ce qui regarde les mœurs, que les ceremonies, & les Jugemens; en un mot, de tout ce que les Juifs appelloient proprement la Loi, c'est-à-dire, le Pentateuque. Or il est dit en tous ces endroits qu'elle est de Moïse, que Moïse en est Auteur, qu'il l'a écrite.

Mais quand même quelqu'un prétendroit contre toute sorte de vrai-semblance, que dans ces premiers temps la Loi de Moïse étoit differente du Pentateuque, personne ne peut disconvenir que du temps d'Esdras, la Loi ne fût le Pentateuque tel qu'il est à present, & dans ce temps-là même cette Loi est attribuée à Moïse. Dans le 1. Livre d'Esdras Ch. 7. il est dit qu'Esdras fut habile dans la Loi de Moïse que Dieu a donnée à Israël, & dans le second Livre Ch. 8. où il est rapporté que la Loi fut lûë en presence du Peuple, non seulement elle est appellée la Loi de Moïse, mais il y est dit encore que Dieu l'a donnée par la main de Moïse. La même chose se trouve dans le Chap. 14. de l'Ecclesiastique. Enfin dans plusieurs endroits de l'Ancien Testament les Livres particuliers du Pentateuque, y sont alleguez sous le nom de Moïse.

Si l'on passe au Nouveau, l'on y trouvera cette verité établie encore plus clairement par le témoignage de Jesus-Christ & des Apôtres. Car premierement Nôtre-Seigneur désigne souvent tout le Pentateuque sous le nom *de Loi de Moïse*, particulierement dans l'Evangile de saint Luc Ch. 24. V. 44. où il distingue les Livres du Vieux Testament en trois classes; la Loi de Moïse, les Prophetes, & les Pseaumes: & quelques Versets auparavant, il est dit, que J. C. expliquoit les Ecritures à ses Disciples allant à Emmaüs *en commençant par Moïse, & continuant par les Prophetes.* Moïse étoit donc le plus ancien Auteur des Juifs, & les Livres du Pentateuque étoient reconnus pour être de lui, comme

me les Livres des Prophetes pour être des Prophetes. Dans l'Evangile de saint Jean Ch. 1. V. 45. Philippe dit à Nathanaël; *Nous avons trouvé celui de qui Moïse a écrit dans la Loi, & de qui les Prophetes ont parlé.* Ces Passages font voir clairement deux choses, la premiere que JESUS-CHRIST a entendu par le nom de Loi, tout le Pentateuque; car la Loi distinguée des Prophetes & des Pseaumes, comprenoit certainement du temps de JESUS-CHRIST, le Pentateuque entier qui n'étoit pas different du nôtre: la seconde, que Moïse est Auteur de la Loi, puis qu'elle est appellée Loi de Moïse, & qu'il y est dit que c'est Moïse qui a écrit ce qu'elle contient. Mais ce dernier point est encore confirmé par quantité d'autres Passages des Evangiles. En saint Jean Ch. 1. V. 17. *la Loi a été donnée par Moïse, la Grace & la Verité par* JESUS-CHRIST. Dans le Ch. 5. du même Evangile V. 39. *Sondez les Ecritures . . . . si vous ajoûtiez foi à Moïse vous me croiriez aussi; car il a écrit de moi, & si vous ne croiez pas à ce qu'il a écrit, comment croiriez-vous à mes paroles?* Moïse a donc écrit, & il a écrit les Livres que les Juifs lisoient comme étant de lui. Au Ch. 7. V. 19. *Moïse ne vous a-t-il pas donné la Loi.* Dans les Actes des Apôtres Ch. 15. V. 21. l'Apôtre saint Jacques dit, que *Moïse a depuis fort long-temps dans toutes les Villes, des personnes qui le prêchent dans les Synagogues où il est lû tous les jours de Sabbath*, & saint Paul assûre la même chose dans la seconde Epître aux Corinthiens Chap. 3. V. 15. où il dit qu'on lisoit Moïse aux Juifs en leur lisant la Loi, comme on le pratiquoit parmi eux jusqu'alors, *Usque in hodiernum diem cùm legitur Moïses.* Ils ne doutoient donc point que le Pentateuque ne fût de Moïse, puis qu'ils assûrent que ceux qui le lisoient, lisoient Moïse.

Aprés avoir rapporté les Passages qui prouvent en general que Moïse est Auteur de la Loi, ou du Pentateuque entier, il faut montrer que chaque Livre en particulier lui est attribué & est cité sous son nom dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Cette preuve fait voir non seulement que Moïse avoit écrit une Loi, mais aussi que celle que nous avons, est celle-là même qui a été écrite par Moïse; puisque ce sont ces Livres mêmes qui y sont citez, & que l'on y trouve les Passages qui en sont tirez.

Nous commencerons par le Livre du Deuteronome qui est plus souvent allegué qu'aucun autre; parce qu'étant un abregé de toute la Loi, composé pour l'usage ordinaire du Peuple d'Israël, il étoit plus naturel de le citer que les autres. Le commencement de ce Livre fait voir que Moïse en étoit Auteur. La coûtume des Anciens étoit de mettre au commencement des Ouvrages le nom de l'Auteur; celui de Moïse est à la tête du Deuteronome. *Voici les paroles que Moïse dit à tout le Peuple d'Israel.* Dans la suite Moïse est nommé de temps en temps comme l'Auteur de ce qui est dans ce Livre. V. 5. *Moïse commença à exposer la Loi du Seigneur, & à dire.* Au Ch. 4. V. 8. *Y a-t-il quelqu'autre grand Peuple qui ait des Préceptes & des Loix aussi justes que toute cette Loi, que je vous propose aujourd'hui.* C'est Moïse qui parle au Ch. 31. V. 9. *Moïse écrivit cette Loi, & la donna aux Prêtres Enfans de Levi.* Au V. 22. *Moïse écrivit ce jour-là ce Cantique*, & enfin au V. 24. *Quand Moïse eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette Loi dans ce Livre.* Cela se doit entendre du Livre même où ceci est écrit: c'est donc Moïse qui en est Auteur. Il est aussi cité sous son nom dans les autres Livres de l'Ecriture sainte, comme dans le huitiéme Chapitre de Josué V. 31. où il est dit que Josué érigea un Autel au Seigneur sur le Mont Hebal, *ainsi qu'il est écrit dans le Volume de la Loi de Moïse.* Ceci est ordonné dans le Chap. 27. du Deuteronome. Dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 14. & dans le 2. des Paralipomenes Ch. 25. ce Passage du 24. Ch. du Deuteronome. V. 16. *Les Peres ne mourront point pour les enfans, ni les enfans pour les Peres*, est allegué comme étant tiré du Livre de la Loi de Moïse: *Ex libro Legis Moisi.* Dans le Livre de Nehemie Ch. 13. il est ordonné, que l'on chassera de l'Eglise de Dieu les Moabites & les Ammonites; comme *il avoit été lû dans le Volume de Moïse, comme le Peuple le venoit d'entendre.* Cette Ordonnance est portée au V. 3. du Ch. 23. du Deuteronome. *Les Ammonites & les Moabites même aprés la dixiéme generation, n'entreront point dans l'Eglise du Seigneur.* Le Prophete Baruch décrivant dans les Chapitres 1. & 2. de sa Prophetie les malheurs qui étoient arrivez aux Israëlites qui n'observoient point la Loi de Moïse, met entre ceux qui avoient été prédits dans la Loi, ce funeste accident, *qu'un Homme mangeroit la chair de ses enfans*; malediction prédite dans le Ch. 28. du Deuteronome V. 53. C'est encore de ces maledictions que parle Daniel dans les Ch. 9. & 13. de sa Prophetie, & qu'il dit être prédites dans la Loi de Moïse. Il y a aussi dans les Livres du Nouveau Testament plusieurs Loix alleguées sous le nom de Moïse qui sont tirées du Deuteronome, & entr'autres la Loi de l'Ecrit du Divorce; celle qui oblige le frere d'épouser la femme de son frere mort sans enfans, celle qui condamne la femme adultere à être lapidée; le précepte de ne point

lier

lier la bouche du beuf qui foule le grain, & le reglement de ne condamner perſonne que ſur le témoignage de deux ou trois témoins. Toutes ces Ordonnances ſont alleguées dans le Nouveau Teſtament comme étant de Moïſe de la même maniere qu'elles ſe trouvent dans le Deuterono-me. Aprés cela peut-on douter que ce Livre ne ſoit veritablement de lui? Car s'il ſuffit pour aſſûrer qu'un Livre eſt d'un Auteur, qu'il ſoit cité une fois ou deux ſous ſon nom par une perſonne digne de foi, que devons-nous dire d'un Ouvrage allegué ſi ſouvent ſous le nom de Moïſe par des Auteurs infaillibles, de l'autorité deſquels il ne nous eſt pas permis de douter? Or quand on a une fois prouvé que le Deuteronome eſt de Moïſe, il s'enſuit comme nous avons remarqué, que les quatre autres Livres de la Loi en ſont auſſi.

Mais ils ſont encore citez en particulier en pluſieurs endroits des autres Livres de l'Ecriture. Dans le ſecond des Paralipomenes Ch. 24. V. 9. il eſt rapporté que Moïſe a ordonné que l'on re-cueilliroit de l'argent pour le mettre dans le Tabernacle; ce qui ſe trouve dans le Ch. 30. de l'Exode V. 12. & dans les Nombres Ch. 1. V. 2. Les Ceremonies de la Pâque, dont il eſt parlé dans le même Chapitre des Paralipomenes, & dans le 1. Livre d'Eſdras Ch. 3. ſont tirées de l'Exode & du Levitique: ce qui eſt dit dans le Ch. 8. du premier Livre d'Eſdras, de la Fête des Tabernacles, eſt pris du Ch. 23. du Levitique. La Loi du Mariage entre parens portée dans le Ch. 36. des Nombres V. 6. eſt alleguée dans le Ch. 7. de Tobie V. 14. La Geneſe eſt moins citée que les autres Livres; mais toute l'Ecriture ſainte la ſuppoſe, & les principaux points de l'Hiſtoire qu'elle contient y ſont ſouvent rapportez. Les Pſeaumes 77. 104. 105. & 135. contiennent un abregé de toute l'Hiſtoire du Pentateuque, qui eſt viſiblement tiré du Pentateuque même. Dans le Nouveau Teſtament la ceremonie pour purifier un Lepreux rapportée dans le 14. Chapitre du Levitique, y eſt propoſée par JESUS-CHRIST, comme un Commandement de Moïſe écrit dans la Loi. *Matt.* C. 8. & *Marc* C. 1. Le Commandement d'honorer ſon Pere, eſt rapporté dans le Ch. 7. de ſaint Marc, dans les mêmes termes dans leſquels il eſt couché dans l'Exode Ch. 20. Dans le Ch. 12. du même Evangile ces paroles de l'Exode Ch. 3. V. 6. *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob*, ſont alleguées comme étant tirées du Livre de Moïſe. La Loi de la Purification rapportée en ſaint Luc Ch. 2. eſt tirée mot pour mot du Ch. 13. de l'Exode & du douziéme du Levitique. S. Paul cite dans ſon Epître aux Romains Ch. 10. un Paſſage du Ch. 18. V. 5. du Levitique, en ces termes, *Moïſe a écrit que l'Homme qui fera la Juſtice de la Loi, vivra par elle.* On pourroit encore alleguer quantité d'autres Paſſages ſemblables, mais ceux-ci ſont plus que ſuffiſans pour faire voir premierement, que Moïſe a écrit la Loi des Juifs. Secondement, que par le nom de *Loi*, on doit entendre le Pentateuque. Troiſiémement, que non ſeulement le Deuteronome, mais auſſi tous les autres Livres du Pentateuque, ont été citez dans l'Ecriture, comme étant les Livres & la Loi de Moïſe. Quatriémement, que cela a paſſé pour une choſe conſtante, dont perſonne ne doutoit. Cinquiémement, qu'on n'a pas ſeulement crû que Moïſe fût Auteur des choſes contenuës dans ces Livres, mais des Livres mêmes, en ſorte qu'en les liſant, on pouvoit dire qu'on liſoit Moïſe.

C'eſt ce que la Tradition conſtante & perpetuelle des Juifs qui ont de tout temps reconnu que ces Livres étoient un Ouvrage autentique de Moïſe, établit encore d'une maniere invincible. Le témoignage de cette Nation eſt entierement déciſif ſur ce ſujet. Elle a été dépoſitaire & gardienne de ces Livres. Elle les a conſervez avec un ſoin extrême & preſque ſuperſtitieux; c'étoient leurs Livres publics & autentiques qui contenoient leur Religion & leurs Loix, par leſquels ils étoient regis & gouvernez. Il eſt impoſſible qu'ils aient pris les Livres d'un autre pour ceux Moïſe, qu'ils aient perdu ceux qu'il leur avoit laiſſez, & qu'ils aient ſouffert que l'on en ait ſubſtitué d'autres à la place. Etant donc conſtant que toute la Nation Juive a de tout temps reconnu le Pentateuque pour l'Ouvrage veritable de Moïſe, c'eſt une temerité d'en douter. Enfin il eſt certain, que non ſeulement les Juifs ont toûjours crû que ces Livres étoient de Moïſe, mais auſſi que toute la terre a conſideré Moïſe comme Auteur de la Loi & de la Religion des Juifs. C'eſt le conſentement unanime de toutes les Nations & de tous les Hommes: c'eſt l'opinion generale & conſtante de tous les Peuples, & perſonne n'en a douté avant les derniers temps.

Aprés cela, il ſemble aſſez inutile d'alleguer les témoignages des Auteurs Profanes qui ont reconnu Moïſe pour Legiſlateur des Juifs, & pour Auteur de l'Hiſtoire & des Loix, qui ſont rapportées dans le Pentateuque, ou qui ont eu connoiſſance de ces Livres, & qui en ont tiré quelque choſe. On cite ordinairement Sanchoniaton de Beryte, que l'on prétend être un Hiſtorien Phénicien plus ancien que la guerre de Troie. Euſebe a rapporté dans ſes Livres de la Préparation Evangelique quelques Fragmens de la Verſion Gréque de cet Ouvrage, faite par Philon de Biblos. Porphyre parle auſſi de cet Auteur, & dit qu'il s'eſt ſervi des Memoires de

Jerumbale

Jerumbale Prêtre de Jevo, que quelques-uns croient être Gedeon; mais il me semble que l'on n'est pas assûré de l'antiquité de cet Auteur, & qu'il est encore moins certain qu'il ait vû les Livres de Moise. On prétend qu'Hesiode & Homere ont tiré diverses choses des Livres de Moise: cela peut être à la verité; mais ce n'est pas une chose assez certaine pour en vouloir tirer une preuve convaincante. On dit la même chose par conjecture de plusieurs Philosophes, & avec plus de vrai-semblance de Platon que d'aucun autre, comme on peut le faire voir par le rapport qu'il y a entre plusieurs points de sa Philosophie avec la Theologie de Moise; ce qui a fait dire à Numenius, que ce Philosophe étoit le Moise Athenien. Il y a même d'habiles gens qui soûtiennent que toutes les Religions des Païens avoient puisé leur Theologie dans les Livres de Moise, dont ils avoient changé les Histoires pour les accommoder à la Fable. Ils prétendent par exemple que l'Adonis des Phéniciens, que l'Osiris, le Serapis, l'Anubis & les autres Dieux des Egyptiens, que le Zoroastre des Perses & les Divinitez des Occidentaux, que l'Apollon, le Priape, l'Esculape, le Promethée, le Mercure, & les autres Dieux des Grecs: que le Janus, le Faunus, le Vertumnus, l'Evander des Latins, en un mot, que tous les Dieux de la Fable sont Moise, dont on a déguisé l'Histoire: mais ce sont des conjectures qui peuvent à peine passer pour vrai-semblables, bien loin d'être considerées comme des demonstrations d'une verité d'ailleurs tres-constante. Ainsi sans s'arrêter à ces preuves vagues & incertaines, on peut se servir avec plus de raison de l'autorité des Auteurs qui citent Moise. Le premier de ceux-ci est Manethon ancien Ecrivain de l'Histoire d'Egypte, dont le témoignage est rapporté par Joseph dans le premier Livre contre Appion, où il dit que Moise est Auteur des Loix & du Gouvernement des Juifs. Plusieurs autres Auteurs anciens font aussi Moise Auteur des Loix des Juifs *e* comme Philochorus qui vivoit du temps de Ptolomée Philipator, Polemon qui vivoit sous Ptolomée Epiphanes, Eupolemus, Alexandre Polyhistor, Apollonius Molon, sans parler de Diodore de Sicile, de Trogue Pompée, de Strabon, d'Appion, de Nicolas de Damas, de Tacite, de Pline, de Juvenal, de Plutarque, de Longin, de Numenius, de Porphyre, de Pollion, & de quantité d'autres Auteurs plus recens qui ont parlé de Moise & de ses écrits.

Le Pentateuque Samaritain est une preuve encore plus forte de l'antiquité du Pentateuque. L'Histoire nous apprend que du temps de Jeroboam dix Tribus se separerent de celles de Juda & de Benjamin. Depuis ce temps-là le peuple d'Israël demeura divisé en deux Roïaumes, celui d'Israël & celui de Juda. Les dix Tribus conserverent les Livres du Pentateuque, & n'en reconnurent point d'autres. Salmanasar les aiant subjuguées, emmena les Habitans de ce Païs en Captivité, & mit en leur place de peuples idolatres appellez Cuthéens qui habiterent Samarie. Ceux-ci étant infestez par des bêtes farouches à cause du mépris qu'ils faisoient de la Religion du vrai-Dieu,

e Plusieurs autres Auteurs anciens font aussi Moïse Auteur des Loix des Juifs.] Le témoignage de Manethon est rapporté par Joseph dans le 1. Livre contre Appion. Celui de Philochorus dans l'Exhortation aux Gentils attribuée à saint Justin. Polemon est cité par le même Auteur; Eupolemus par Alexandre Polyhistor rapporté par Eusebe dans le Livre 9. de la Préparation Evangelique; Apollonius Molon, par Joseph Liv. 2. contre Appion. Castor de Rhodes est cité par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils. Diodore de Sicile est rapporté par le même Auteur, & par saint Cyrille au Livre premier contre Julien, quoi que dans nos Exemplaires, il ne parle point de Moïse, mais de Mneuës, qui est l'Osiris des Egyptiens. Cheremon Auteur de l'Histoire d'Egypte est cité par Joseph. Trogue Pompée abregé par Justin, fait Moïse Auteur des Loix des Juifs. Nicolas de Damas est cité par Joseph: Mendesius par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils par Tatien, par Eusebe, par saint Cyrille. Strabon fait Moïse Auteur de la Religion, & des Loix des Juifs. Appion, quoi qu'ennemi des Juifs, suppose que Moïse est Auteur de leurs Loix. Juvenal parle des Volumes de Moïse, Satyr. 14. *Tradidit arcano quodcumque volumine Moses.* Ptolomée d'Alexandrie l'appelle le Legislateur des Juifs. Pline, Tacite, Justin l'ont consideré de même. Numenius a remarqué que Platon étoit un Moïse Athenien. Longin louë le commencement de la Genese, & le donne pour un exemple du sublime, appellant l'Auteur de ces paroles le sage Legislateur des Juifs. Porphyre & Julien, écrivant contre la Religion des Chrêtiens, ont reconnu que les Livres du Pentateuque étoient de Moïse. Il faut ajoûter à ces Auteurs ceux qui ont rapporté des Histoires qu'ils ont tirées manifestement des Livres du Pentateuque, comme Hecatée, Berose, Abidene, Manethon, Eupolemus, Alexandre Polyhistor, Artapanus, Demetrius le Juif, & les autres citez par Joseph dans son premier Livre contre Appion, par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils, par saint Clement d'Alexandrie, & par Eusebe dans ses Livres de la Préparation Evangelique. Je passe sous silence Philon, Joseph, & les autres Juifs, qui supposent comme une chose certaine, que Moïse est Auteur de la Loi des Juifs, entendant par ce mot les cinq Livres du Pentateuque.

f *La*

Dieu, demanderent un Sacrificateur Israëlite qui leur enseignât la Loi & le culte de ce Dieu, dont ils vouloient appaiser la colere. Ce Sacrificateur leur donna le Pentateuque avant que les Juifs fussent emmenez à Babylone en captivité. Les Samaritains conserverent toûjours leur Pentateuque écrit en ancien caractere Hebreu, comme nous l'expliquerons dans la suite: au lieu que les Juifs changerent ces anciens caracteres, & prirent ceux des Chaldéens, qui furent toûjours depuis en usage chez les Juifs. On peut faire sur ce recit les remarques suivantes. La premiere, que le Pentateuque étoit commun aux Juifs & aux Israëlites; au lieu que les autres Livres sacrez étoient particuliers aux Juifs, d'où il s'ensuit qu'il est plus ancien que la division des dix Tribus. La seconde, que le Pentateuque des Samaritains est écrit en caracteres anciens & differens des caracteres Chaldéens, dont Esdras s'est servi, & par consequent qu'il précede le temps de la Captivité. La troisiéme, que les Israëlites & les Juifs consideroient le Pentateuque, comme l'Ouvrage de Moïse & le fondement de leur Religion & de leur gouvernement. La quatriéme, que les Samaritains n'ont pas reçû leur Pentateuque des Juifs, mais d'un Sacrificateur Israëlite, & par consequent que le Pentateuque n'a pas été composé par Esdras aprés la Captivité, puisque les Israëlites & les Samaritains l'avoient long-temps auparavant écrit en caracteres qui n'étoient plus en usage chez les Hebreux du temps d'Esdras. La Version des Septante qui est assûrément tres-ancienne, est aussi une preuve que les Livres du Pentateuque sont de Moïse. En un mot, tous ceux qui ont parlé du Pentateuque, soit Juifs, soit Chrêtiens ont tous supposé comme une chose constante que ces Livres étoient de Moïse. C'est être bien temeraire d'opposer des conjectures tres-foibles à tant d'autoritez & au consentement general de toute la Terre: c'est même donner atteinte aux fondemens de la Religion; car une des grandes preuves que l'on ait de la verité de nôtre Religion, c'est son antiquité qui est principalement appuïée sur l'antiquité des Livres de la Loi: Or s'ils ne sont point de Moïse, s'ils portent faussement son nom, quelle preuve aura-t'on de leur antiquité? C'est donner occasion aux Libertins de s'en mocquer & de les considerer comme des Livres fabuleux & pleins de fictions inventées par de nouveaux Juifs depuis la Captivité.

On ne peut donc qu'on ne desapprouve le sentiment de ceux qui ont osé dans ces derniers temps soûtenir que les Livres du Pentateuque ne sont point de Moïse, & qui se sont efforcez de le prouver par des conjectures si peu solides, qu'il est impossible qu'une personne de bon sens puisse s'y rendre. Car quand tout ce qu'ils alleguent seroit veritable, ils prouveroient seulement, qu'il est arrivé aux Livres de Moïse, ce qui est aussi arrivé à ceux de presque tous les anciens Auteurs, c'est-à-dire qu'on y a ajoûté, & changé quelques mots, quelques noms, quelques termes, pour rendre la narration plus intelligible à ceux qui vivroient dans d'autres Siecles. L'on a par exemple changé quelquefois les anciens noms des Villes en ceux qu'elles ont eus depuis, parce qu'on ne les auroit plus connuës sous leur ancien nom: on a inseré dans des Ouvrages anciens quelques explications courtes, pour éclaircir ce qui y étoit dit par l'Auteur. Enfin l'on a suppléé des faits necessaires, pour achever une Histoire. Ces choses sont ordinaires, on en trouve des exemples dans les Livres d'Homere, d'Herodote, & de presque tous les anciens Historiens, sans que personne se soit avisé pour cela de rejetter leurs Livres, comme n'étant point de ceux, dont ils portent le nom. On s'est contenté de dire, que ces choses avoient été changées, ou ajoûtées. Pourquoi donc ne diroit-on pas la même chose des Livres du Pentateuque, qui sont plus constamment de Moïse, que les Poëmes de l'Iliade, ou de l'Odissée ne sont d'Homere, ou les Histoires d'Herodote, & de Thucidide de ceux dont ils portent le nom? Qu'on examine toutes les raisons qu'on allegue contre l'antiquité du Pentateuque, quand on supposeroit qu'elles sont toutes sans réponse (ce qui n'est pas, comme nous l'allons montrer,) on verra qu'elles prouvent seulement qu'il y a quelques noms de Villes & de Païs changez, quelques mots inserez pour éclaircir quelques difficultez, & enfin que la narration de la mort de Moïse necessaire pour finir l'Histoire du Pentateuque a été ajoûtée. Mais comme on ne seroit peut-être pas satisfait de cette réponse generale, entrons dans le détail de ces Objections, & proposons-les d'abord dans toute leur force pour y répondre ensuite amplement. Voici donc tout ce qui s'est dit, & tout ce qui se peut dire pour donner quelque vraisemblance à cette opinion, que Moïse n'est point Auteur du Pentateuque.

On convient qu'il a été le Conducteur & le Legislateur du Peuple Juif: on accorde, si l'on veut qu'il a mis par écrit les Loix qu'il leur a données de la part de Dieu, & même quelque partie de leur Histoire. Ce n'est pas en cela que consiste l'état de la question: mais à sçavoir, s'il y a un Auteur des cinq Livres du Pentateuque dans la forme qu'ils sont composez, ou s'ils ont été faits par un Auteur beaucoup plus recent sur d'anciens Memoires. Le nom de Moïse qu'ils portent, ne suffit pas pour prouver qu'il en est Auteur: car outre que plusieurs Livres

vres portent les noms de tres-anciens Auteurs dont ils ne sont point, comme de Mercure Trismegiste, d'Hidaspe, des Sibylles, il y a des raisons pour lesquelles les Livres du Pentateuque peuvent legitimement porter le nom de Moïse, soit parce qu'ils contiennent son Histoire, soit parce qu'ils ont été faits sur ses Memoires. Le titre & le nom qu'on leur a donné, ne doit donc point être un préjugé auquel on doive s'arrêter. Il faut consulter l'Ouvrage même & examiner si l'on n'en peut pas tirer plusieurs choses qui fassent voir clairement qu'il n'est point de Moïse.

Les principales raisons sur lesquelles on se fonde, pour montrer qu'un Ouvrage n'est point de celui dont il porte le nom, sont 1. Quand on y rapporte des choses arrivées depuis la mort de celui qu'on suppose en être Auteur. 2. Quand on s'y est servi de noms de Villes & de Païs qui n'ont été en usage que long-temps aprés le temps dans lequel on suppose qu'il a été écrit. 3. Quand le nom de celui qu'on en fait Auteur s'y trouve en troisiéme personne, & que l'on y dit des choses de lui qu'un Auteur ne doit pas dire de soi-même. 4. Quand le stile fait connoître que l'Ouvrage est d'un Auteur plus recent. 5. Quand il paroît par la diversité du stile, & le peu d'ordre, que c'est une compilation tirée de plusieurs Memoires anciens. Enfin quand les raisons qu'on allegue pour prouver qu'il est de cet Auteur, sont insoûtenables. Voilà les principes sur lesquels on peut avec raison rejetter un Ouvrage. On prétend qu'ils peuvent s'appliquer au Pentateuque; c'est ce qu'il faut examiner.

Premierement on y trouve des faits qui ne sont arrivez qu'aprés Moïse. La mort & la sepulture de Moïse y sont rapportées dans le dernier Chapitre du Deuteronome, Moïse n'en peut pas être Auteur. Car de dire qu'il les a écrites par un esprit Prophetique, c'est une supposition sans fondement, dont il n'y a aucune trace dans le Texte, & qui ne peut point s'appliquer aux derniers Versets où il est dit, que depuis Moïse il n'y a plus eu dans Israël de Prophete semblable à lui: paroles qui supposent certainement qu'il s'étoit écoulé bien du temps entre la mort de Moïse & la composition de ce Livre.

Dans le 12. Ch. de la Genese Vers. 6. il est remarqué en parenthese, que du temps que ces choses se passoient, les Chananéens habitoient dans ce païs: *Chananæus autem erat in terrâ illa.* Cette remarque suppose que l'Auteur de ce Livre écrivoit dans un temps que les Chananéens n'étoient plus dans la Palestine; autrement cet avertissement eût été inutile: ils n'en ont été chassez que long-temps aprés la mort de Moïse. On ne peut pas dire que l'Auteur a voulu remarquer que *dés lors* les Chananéens habitoient en ce Païs: car pour dire en Hebreu *dés lors*, il faut se servir de la particule *meaz* ou *minaz*, & non pas de celle d'*az* qui est en cet endroit-là.

Dans le Chapitre 36. de la Genese Vers. 31. Il est écrit. *Voici les Rois qui ont regné dans le païs d'Edom, avant que les Enfans d'Israël eussent un Roi:* Et ensuite on rapporte les noms de huit de ces Rois d'Edom qui se sont succedez les uns aux autres, & ceux de quelques Princes de la Race d'Esaü. On conclut de cet endroit 1. que l'Auteur vivoit dans le temps qu'il y avoit des Rois en Israël, puisqu'il designe le temps, que les Israëlites commencerent à avoir des Rois, par l'Epoque où finissent ceux d'Edom dont il marque les noms. 2. Le nombre des Generations des Rois d'Edom sont en beaucoup plus grand nombre que celles qui se trouvent depuis Jacob Frere d'Edom jusqu'à Moïse: car il y a en cet endroit une succession de huit Rois, sans comprendre ni Esaü ni Behor: au lieu que de Jacob à Moïse, il n'y a que quatre generations. Il n'y en a que huit de Jacob à Obed Aieul de David. Cela fait voir qu'il y a bien de l'apparence que les derniers Rois d'Edom marquez en cet endroit, ont regné depuis Moïse. 3. L'Auteur aprés avoir fait le Catalogue de huit Rois des Iduméens, parle de leurs Princes. Or ils n'eurent des Princes à la place des Rois que long-temps aprés, comme il se voit dans le 1. Livre des Paralipomenes Ch. 1. V. 5.

Dans le Deuteronome Chapitre 2. Vers. 12. il est dit que les enfans d'Esaü habiterent en Seïr, aprés en avoir chassé & fait passer au fil de l'épée les anciens habitans appellez Horréens, comme les Enfans d'Israël firent dans la Terre de leur possession. Un Auteur qui apporte cet exemple, doit avoir vécu necessairement aprés que les Israëlites avoient fait passer au fil de l'épée les habitans de la Terre de Chanaan, & qu'ils s'en furent mis en possession: or cela ne peut être vrai de Moïse.

Il est dit dans l'Exode Chapitre seiziéme Vers. 35. que *les Enfans d'Israël mangerent de la manne pendant quarante ans jusques à ce qu'ils fussent arrivez dans la Terre promise: Qu'ils furent nourris de cette nourriture celeste, jusques à ce qu'ils fussent arrivez en la Terre de Chanaan.* Moïse est mort avant que ces quarante années fussent accomplies. Le Verset suivant ne semble pas non plus être de Moïse. *Or un Homer*, dit l'Auteur, *est la dixiéme partie d'un Epha.* Dans le temps qu'une mesure est en usage, on ne s'avise gueres de marquer dans une Histoire ce qu'elle tient: ce n'est que parce que l'on a cessé de s'en servir, que l'on recherche combien elle tenoit, & que l'on fait des remarques de cette nature.

Le Deuteronome commence par ces mots: *Voici*

Voici les paroles que Moïse prononça devant tout le Peuple d'Israël au delà du Jourdain: Trans Jordanem. Il paroît par ce mot *au delà*, que ce Livre a été écrit dans la Palestine, au regard de laquelle le Desert où étoient les Israëlites, est au delà du Jourdain. Moïse n'aiant point passé le Jourdain n'a pas pû écrire de cette maniere. La particule Hebraique *Beheber*, signifie par tout ailleurs *au de-là*, & elle a été ainsi traduite par les Septante.

Dans le même Livre Chapitre troisiéme Vers. 10. & 11. où il est parlé du Roi de Basan appellé Og, il est dit qu'il étoit le seul resté de la race des Geans, *& qu'on montroit encore son lit de fer, qui étoit à Rabbath des Fils d'Ammon, de neuf coudées de long & de quatre de large.* On tire plusieurs inductions de ces paroles, pour montrer que le Deuteronome est bien plus recent que Moïse. Car 1. Pourquoi Moïse auroit-il parlé de ce lit, pour prouver la grandeur demesurée d'Og dans un temps que tous les Israëlites pouvoient avoir vû ce Geant? Il y a bien de l'apparence que cela a été écrit par un Auteur qui vivoit dans un temps où l'on n'avoit plus de connoissance de ce Roi. 2. Pourquoi ce lit n'étoit-il plus dans la Basanitide, mais dans Rabbath des Fils d'Ammon? 3. Ce lit ne fut découvert que du temps de David qui subjugua les Ammonites & prit Rabbath, comme il est rapporté dans le 2. Livre des Rois. Chap. 22. Vers. 30.

Dans le Chapitre 3. du Deuteronome Vers. 14. il est dit que *Jaïr Fils de Manassé posseda tout le Païs d'Argob jusques aux confins de Gessuri & de Machati, & qu'il appella de son nom le Païs de Basan, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les Bourgs de Jaïr, nom qu'ils portent jusqu'à present*; expression qui dénote visiblement un Auteur plus recent que Moïse.

Secondement on trouve dans le Pentateuque quantité de noms de Villes & de Païs, qui n'ont été en usage que long-temps aprés Moïse. Voici ceux que l'on a remarquez, NINIVE: dans la Genese Ch. 10. V. 11. à laquelle Ninus a donné ce nom, qui n'a vécu suivant l'opinion la plus probable que du temps de Debora: UR DES CHALDÉENS. *Ibid.* V. 28. Ch. 31. Le nom de Chaldéens étoit inconnu du temps de Moïse, & ce Païs s'appelloit *Padan Aram.* DAN, dans le Ch. 14. du même Livre, où il est dit qu'Abraham poursuivit les Rois qui avoient emmené son Neveu Loth jusques à Dan. Le nom de Dan n'a été donné à ce lieu, que long-temps aprés quand six cens hommes de la Tribu de Dan prirent la Ville de Laïs ou Lesen, & lui donnerent le nom de leur Tribu, comme il est rapporté dans le Livre des Juges Ch. 18. & l'on ne peut douter que l'Auteur de la Genese ne parle de cette Ville, parce qu'elle est sur le chemin que tint Abraham dans la poursuite de ses ennemis. LA MONTAGNE DE MORIA dans la Genese Chap. 22. Vers. 14. nom que cette Montagne semble n'avoir porté que depuis que l'on y eut bâti le Temple. D'ailleurs quand cela ne seroit pas, il est remarqué dans cet endroit, que cette Montagne porte encore aujourd'hui ce nom; ce qui suppose un temps fort éloigné. HEBRON, *Genes.* 37. *Vers.* 14. nom d'une Ville qui lui a été donné aprés la mort de Moïse, par Hebron Fils de Caleb, à qui Josué la donna; elle s'appelloit auparavant *Cariatharbé*, comme il est marqué dans le Livre de Josué Chapitre 14. LE PAIS DES HEBREUX, quand Joseph dit *Genes.* 40. *V.* 15. QU'IL A ÉTÉ ENLEVÉ DU PAIS DES HEBREUX, comment Joseph auroit-il pû appeller de son temps la Terre de Chanaan, le Païs des Hebreux, puisque Jacob son Pere n'y possedoit qu'un Sepulchre qu'Abraham y avoit acheté, & qu'il y étoit comme un étranger. Il faut donc que l'Auteur de ce Livre ait fait parler Joseph comme on parloit au temps dans lequel il écrivoit. Or ce ne peut pas être Moïse, puisque de son temps on n'appelloit pas le Païs de Chanaan, la Terre des Hebreux qui n'en étoient pas encore les Maîtres: ç'a donc été un Ecrivain qui a vécu depuis que les Hebreux en ont été mis en possession. LA TOUR D'ÉDER *ou du Bétail*, au de-là de laquelle il est dit dans le Ch. 35. de la Genese V. 21. que les Israëlites dresserent leurs Tabernacles. C'étoit le nom d'une Tour qui étoit sur une des Portes de Jerusalem, que l'on appelloit *la Porte du Bétail*, Mich. 4. Vers. 8. Neh. 3. Vers. 1. l'Auteur a donc voulu dire, que Jacob tendit ses Tabernacles jusqu'au de-là du lieu où étoit bâtie la Tour du Bétail, dans le temps qu'il écrivoit cette Histoire: & par consequent elle est écrite depuis que Jerusalem fut bâtie, & appartenoit aux Israëlites. Le nom de NABI pour signifier un Prophéte, terme qui n'a été en usage que depuis; les Prophetes étant anciennement nommez *Roé*, comme il est observé dans le Chap. 9. du 1. Livre des Rois Vers. 9.

Troisiémement, il n'est jamais parlé de Moïse dans le Pentateuque qu'en troisiéme personne, & l'on y dit de lui des choses qu'il semble n'avoir pû écrire de soi-même. Quelle apparence qu'il se fût donné à lui-même les épithetes *d'Homme divin*, Deut. 33. Vers. 1. *Du plus doux de tous les Hommes*, Num. 12. Vers. 3. Les loüanges ne sont pas bien-seantes dans la bouche d'un Auteur. Qui croira qu'un Homme vivant, aprés avoir fait sa Genealogie ajoûte ces termes. *Or c'est là cet Aaron & ce Moïse, ausquels le Seigneur dit: Retirez les Enfans d'Israël du Païs d'Egypte en diverses bandes. Ce sont eux qui parloient*

parloient à Pharaon Roi d'Egypte, pour retirer d'Egypte les Enfans d'Iſraël. C'eſt ce Moiſe, c'eſt cet Aaron. Il n'eſt pas croiable que des perſonnes vivantes parlent ainſi d'elles-mêmes. Moiſe pouvoit-il dire de ſon temps, *que depuis ſa mort, il ne s'eſt plus élevé de Prophete en Iſraël ſemblable à lui?* Cela ne ſuppoſe-t-il pas manifeſtement qu'il y a eu pluſieurs autres Prophetes en Iſraël qui ſe ſont élevez en differens temps aprés ſa mort.

Quatriémement, on remarque dans le Pentateuque pluſieurs choſes deſquelles on croit pouvoir inferer que ce n'eſt qu'une Compilation tirée de differens Memoires: l'on prétend qu'il y a une diverſité notable de ſtile, qui fait connoître que le tout ne peut être d'un même Auteur; que tantôt des faits de conſequence y ſont expliquez en tres-peu de paroles, & d'une maniere fort abregée; tantôt des faits de peu de conſequence y ſont fort étendus: que l'on y trouve des répetitions frequentes d'une même choſe racontée differemment: que l'ordre n'y eſt point obſervé; que ce qui ſuit quelquefois devroit préceder, & des choſes y ſont miſes les premieres qui devroient être les dernieres dans l'ordre de la narration. On apporte quantité d'exemples de ces choſes, & l'on croit en pouvoir conclure hardiment que le Pentateuque n'eſt pas l'Ouvrage original d'un même Auteur ancien; mais une Compilation faite aprés coup ſur divers Memoires que l'on a copiés ou abregés pour en faire un Corps d'Hiſtoire. Mr Simon prétend, que *cette confuſion & cette repetition vient de ce que l'on écrivoit autrefois des Livres ſur de petites feüilles que l'on rouloit les unes ſur les autres autour d'un petit bâton ſans les coudre enſemble, & qu'il eſt arrivé que comme on n'a pas eu aſſez de ſoin de conſerver l'ordre de ces anciennes feüilles ou rouleaux, la diſpoſition des matieres a reçû quelque changement.* Il ajoûte qu'*il y a bien de l'apparence que ceux qui ont joint enſemble les anciens Memoires pour conſerver le Corps des Livres Canoniques qui nous reſtent, ne ſe ſont pas mis en peine d'en retrancher pluſieurs termes ſynonimes qui ſe trouvent dans leurs Exemplaires, & qui pouvoient même y avoir été ajoûtez pour un plus grand éclairciſſement.* On ſoûtient enfin qu'il eſt ſi conſtant que Moiſe n'eſt point Auteur du Pentateuque en l'état qu'il eſt, que l'on y cite des Livres qui avoient été faits par Moiſe, comme le Livre de l'Alliance. Exod. 24. Verſ. 7. Le Livre des Guerres du Seigneur. Num. 21. V. 14. Celui dans lequel étoit écrite la Guerre d'Amalech, dont il eſt parlé dans l'Exode. Ch. 17. V. 14. Le Livre des Campemens des Enfans d'Iſraël dans le Deſert. Nomb. 33. V. 2. Le Livre de la Loi de Dieu dans le Deuteronome. Ch. 31. V. 9. & un Cantique au Ch. 32. du Deuteronome. Il y a donc bien plus d'apparence que les Livres du Pentateuque ſont une Copie faite ſur les Livres originaux de Moiſe, que l'Ouvrage même de Moiſe.

Enfin l'on n'a point de preuves pour montrer que Moiſe eſt Auteur de tout le Pentateuque: celles qu'on apporte ſont voir ſeulement qu'il a été le Legiſlateur du peuple Hebreu, qu'il lui a donné des Loix de la part du Seigneur, qu'il les a écrites, qu'il a auſſi mis par écrit quelques-unes de ſes actions memorables: mais elles ne prouvent point qu'il ſoit Auteur des cinq Livres du Pentateuque en l'état qu'il eſt. Il ſemble même que l'on peut montrer que les endroits, où il eſt dit que Dieu commanda à Moiſe d'écrire la Loi, & que Moiſe l'écrivit, ne s'entendent point du Pentateuque; mais de quelques Ordonnances particulieres ou de quelque petite partie de la Loi. Car premierement à l'égard de celle dont il eſt parlé dans les Ch. 24. & 34. du Deuteronome, qui eſt appellée le Livre d'Alliance, que Moiſe lût devant tout le peuple, ce ne peut être le Pentateuque qui ne peut avoir été compoſé que long-temps aprés, & il n'y a point apparence que Moiſe ait lû ces cinq Livres entiers au peuple. La Loi dont il eſt parlé dans le 27. Chapitre du Deuteronome, & que Dieu commanda d'écrire ſur des pierres, doit être reſtreinte aux maledictions & aux benedictions qui furent écrites ſur des pierres, & prononcées ſur le Mont-Hebal, comme il paroît par le V. 14. de ce Chapitre, & par le 34. du 8. Chapitre du Livre de Joſué. Enfin celle dont il eſt parlé dans les Chapitres 28. V. 58. & 61. 29. V. 20. & 27. & 31. V. 9. & 26. qui fut miſe dans le Tabernacle à côté de l'Arche, n'étoit pas compoſée des cinq Livres du Pentateuque, mais ſeulement des principales Ordonnances contenuës dans le Deuteronome, ou tout au plus ce Livre ſeul.

Voilà preſque toutes les difficultez que l'on a formées juſqu'à preſent, pour faire douter que Moiſe fût Auteur du Pentateuque: Examinons-les toutes l'une aprés l'autre avec les ſolutions qu'on a coûtume d'y apporter.

On donne deux réponſes à la premiere Objection tirée de la narration de la mort de Moiſe; la premiere eſt celle de Philon, de Joſeph, & des autres Juifs, qui ſont perſuadez que Moiſe l'a écrite par un eſprit Prophetique: La ſeconde la plus commune & la plus ſolide, eſt de dire que cette narration a été ajoûtée ou par Joſué ou par Eſdras, ou par la Synagogue des Juifs, pour rendre l'Hiſtoire du Pentateuque complete. Il faut avoüer que la premiere réponſe n'eſt nullement vrai-ſemblable & s'en tenir à la ſeconde; mais on ne peut pas conclure de ce que ce dernier Chapitre a été ajoûté, que tout le reſte du Pentateuque ne ſoit point de Moiſe.

Quand ces paroles du Chapitre 12. de la Geneſe, *Chananæus autem erat in terrâ illâ*, auroient le ſens qu'on leur donne dans l'objection, on pourroit dire raiſonnablement que cette parentheſe auroit été ajoûtée depuis le temps de Moiſe: cela eſt ordinaire, & il arrive ſouvent que ces ſortes d'explications qu'on met premierement à la marge pour éclaircir le Texte, y ſont enſuite inſerées en parentheſe. Mais il n'eſt pas ici neceſſaire d'avoir recours à cette ſolution, & on peut fort bien dire, que ces paroles ne ſignifient pas que les Chananéens étoient autrefois dans ce Païs; mais qu'ils y étoient déja pour lors, c'eſt-à-dire, que Moiſe parlant du Paſſage d'Abraham par la Terre de Sichem, remarque que dés ce temps-là les Chananéens étoient en ce Païs-là. Ce ſens eſt naturel & ne ſouffre aucune difficulté; car la particule Hebraïque *az*, peut ſignifier l'un & l'autre, (c'eſt-à-dire que les Chananéens étoient alors dans ce Païs, ou bien qu'ils y étoient déja pour lors) comme Aben-Eſra l'a remarqué. Ce dernier ſens ſemble même plus naturel, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui eût écrit dans un temps & dans un Païs où tout le monde ſçavoit que les Iſraëlites avoient dépoſſedé les Chananéens ſe fût aviſé de remarquer comme une choſe inconnuë, que les Chananéens étoient alors dans les Païs que les Iſraëlites occuperent; au lieu qu'il eſt tres-naturel, que Moïſe écrivant dans un temps où il étoit bon d'avertir les Iſraëlites que leurs Peres avoient converſé parmi les Chananéens, a dû remarquer que lors qu'Abraham arriva dans ce Païs-là, il le trouva déja habité par ces peuples.

Le Paſſage du 36. Chapitre de la Geneſe touchant les Rois d'Idumée, ſouffre plus de difficulté. Quelques-uns diſent que Moiſe a parlé en cet endroit par eſprit Prophetique, des Rois qui devoient regner en Iſraël; Dieu lui aiant certainement revelé que les Iſraëlites auroient un Roi, comme il eſt dit nettement au Chap. 17. du Deuteronome Verſ. 14. Les huit Rois des Iduméens dont il eſt parlé, pouvoient avoir regné depuis Eſaü juſqu'au temps de Moiſe, d'autant plus que ce ne ſont point des Enfans qui ſuccedent à leurs Peres, mais des perſonnes de differens Païs, qui ſe ſont emparées l'une aprés l'autre du Gouvernement. Les Princes d'Edom, dont il eſt parlé dans le même endroit, ne ſuccederent point à ces Rois, mais gouvernerent en même temps dans differens lieux. Quant au Paſſage du Deuteronome Chap. 2. V. 12. où il eſt dit, que les Enfans d'Eſaü habiterent en Seïr, aprés en avoir chaſſé & fait paſſer au fil de l'épée les Horréens, comme les Enfans d'Iſraël firent dans la Terre de leur poſſeſſion, il peut s'expliquer du Païs que les Tribus de Ruben & de Gad, & une partie de celle de Manaſſé avoient occupé ſur les Amorrhéens & les Baſanites aprés les avoir fait paſſer au fil de l'épée. Mais quand on avoüeroit que ces paroles du premier Paſſage; *avant que les Iſraëlites euſſent un Roi*, & celles-ci du ſecond; *comme les Iſraëlites ont fait dans la Terre de leur poſſeſſion*, ſont ajoûtées, il n'y auroit aucun inconvenient, parce que ce ſont des explications qui ne font point partie de l'Hiſtoire.

Moiſe a fort bien pû dire que les Iſraëlites mangeroient de la Manne pendant quarante années, ſçachant comme il le ſçavoit & comme il paroît par le 14. Chapitre des Nombres V. 33. que les Iſraëlites devoient être cet eſpace de temps dans le Deſert. Neanmoins il en eſt parlé au Chap. 16. de l'Exode Verſ. 35. comme d'une choſe paſſée; *les Enfans d'Iſraël mangerent de la Manne pendant quarante ans juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez dans la Terre promiſe, ils furent nourris de cette nourriture celeſte juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivez à la Terre de Chanaan:* Ceci ſemble ſuppoſer que les quarante années étoient écoulées, & qu'ils avoient ceſſé de manger de la Manne; ce qui n'arriva qu'aprés la mort de Moiſe, quand ils eurent paſſé le Jourdain, comme il eſt rapporté dans le Ch. 5. de Joſué V. 18. Ainſi il eſt plus vrai-ſemblable que c'eſt encore une addition.

Pour le Verſet ſuivant où il eſt marqué qu'*un Homer eſt la dixiéme partie d'un Epha*, il n'eſt point neceſſaire d'avoir recours à la même ſolution, cette remarque pouvant fort bien être de Moiſe même, & n'y aiant point de raiſon pourquoi elle ſoit plûtôt d'un autre que de lui, ni de preuve, que l'*Epha* fût plus connu que l'*Homer* dans le bas âge de la Republique des Hebreux.

La difficulté que l'on tire du commencement du Deuteronome, ſe reſoud par la double ſignification de la particule *Beheber*, qui ſignifie ſeulement à la lettre *au paſſage*; ce qui peut s'entendre auſſi-bien du *deça* que du *delà*, comme Pagninus, Buxtorfe, & tous les habiles gens dans la Langue Hebraique en conviennent: Les Hebreux n'ont pas même d'autre terme pour ſignifier *au deça*, & on doit neceſſairement le prendre en ce ſens dans le Chap. 3. du Deuteronome V. 8. où Moiſe dit que les Iſraëlites s'emparerent du Païs de deux Rois des Amorrhéens qui étoient au Paſſage du Jourdain: car quand on ſuppoſeroit que c'eſt un autre Auteur que Moiſe qui a écrit ceci, toutefois puiſqu'il fait parler Moiſe dans le Païs de la Moabitide, il a dû lui faire dire *au deça*, & non pas *au delà du Jourdain*. Il eſt certain que le Livre de Joſué a été écrit au deça du Jourdain. Cependant il eſt dit dans le Chapitre 9. de Joſué Verſet 1. que les Rois de la Paleſtine ſont au Paſſage, *Beheber*, du

du Jourdain; ce qu'on a traduit *au de-là*, quoi qu'il faille l'entendre d'*au deça*, puisqu'ils étoient du même côté du Jourdain que les Israëlites. Dans le Chap. 50. de la Genese il est dit que Joseph & ses Freres vinrent d'Egypte à la Valée d'Atad qui est *Beheber*, *au passage* du Jourdain celebrer les funerailles de Jacob. En venant d'Egypte la Valée d'Atad est au deça, & non au de-là du Jourdain. *Heber* signifie l'un & l'autre côté. Dans le premier Livre des Rois Ch. 14. V. 40. Saül dit à ses gens; *tenez ferme d'un côté; & moi & mon Fils Jonathan nous tiendrons ferme de l'autre*, & dans le 3. Livre des Rois Ch. 4. V. 24. il est dit que Salomon avoit la domination sur tous les Rois qui étoient du côté du Fleuve, c'est-à-dire, de l'Euphrate. Ce qui doit s'entendre *d'au deça*, car les bornes de son Empire étoient terminées à l'Euphrate. La particule Hebraïque *Beheber* étant donc équivoque peut signifier *au deça* comme *au de-là*. Les Septante qui ont Traduit *Πέραν au de-là*, ont eu égard au temps qu'ils écrivoient, dans lequel le lieu où Moïse avoit donné ses Loix étoit consideré, comme étant au de-là du Jourdain par rapport à la Terre de Chanaan. Ainsi cette objection qui paroît la plus forte n'a veritablement aucune difficulté.

Il n'est point extraordinaire que Moïse en parlant du Geant Og Roi de Basan, ait apporté pour preuve de sa grandeur démesurée son lit de fer, soit parce qu'il y avoit déja du temps que ce Roi avoit été tué quand Moïse écrivoit ceci, soit plûtôt pour faire croire à la Posterité ce qu'il en disoit. C'est ainsi que les Historiens de nos temps, parlant d'une chose nouvellement arrivée qui est extraordinaire, quoi que connuë de leur temps, disent, on a telle & telle preuve de ce que j'avance; on garde encore ce monstre en tel endroit. Quant à ce qu'on ajoûte que ce lit de fer du temps de Moïse eût été dans la Basanitide, & non pas à Rabbath, c'est deviner; car pourquoi les Ammonites ne pouvoient-ils pas l'avoir eu dés le temps de Moïse?

Il se peut faire que ces paroles du Ch. 3. du Deuteronome V. 14. dites des Bourgs de Jaïr (*nom qu'ils portent encore à present*) est une parenthese ajoûtée aprés coup. Quoi qu'il ne soit pas impossible que Moïse se soit servi de cette expression, parce qu'il y a eu quelque temps entre la division du Païs de Basan & le temps que Moïse écrivoit.

Les autres difficultez tirées des noms de Villes ou de Païs, qu'on prétend n'avoir été en usage que depuis la mort de Moïse, sont encore plus foibles. Il est fort possible que les noms anciens dont Moïse s'étoit servi, aient été changez, afin de rendre sa narration plus intelligible à ceux à qui les anciens noms de ces Villes & de ces Païs n'étoient plus connus; mais cela n'est pas vrai de tous ceux qu'on allegue. Car premierement à l'égard de Ninive, il n'y a point d'apparence que Ninus n'ait vécu que du temps de Debora; il est bien plus vrai-semblable qu'il a vécu du temps d'Abraham, où les Chronologistes le placent. Il n'y a point de preuve que le nom des Chaldéens ne fût pas en usage du temps de Moïse. Il est vrai qu'il parle du temps d'Abraham, mais il a pû se servir d'un terme qui n'a été usité que depuis, & dire qu'Abraham sortit de la Ville d'Ur qui étoit du Païs des Chaldéens, c'est-à-dire du Païs qui fut depuis celui des Chaldéens. Il suffit que ce nom lui convint du tems de Moïse. Le nom de Dan n'étoit pas entierement inconnu du tems de Moïse. Le fleuve du Jourdain étoit ainsi appellé, si l'on en croit saint Jerôme; parce qu'il tiroit son origine de deux sources, dont l'une s'appelloit *Jor* & l'autre *Dan* où *Danna*, dont il est parlé au Ch. 15. de Josué vers. 49. Il se peut donc faire que dés le temps de Moïse, il y eût un lieu appellé *Dan* dans l'endroit où il attaqua les Rois qui avoient emmené Loth. Cependant il y a plus d'apparence que le nom de *Dan* a été mis à la place de celui de *Lesen* où de *Laïs* qui étoit l'ancien nom de la Ville qui fut depuis appellée *Dan*. Pour le nom de *Moria*, il est dit nettement dans la Genese, que cette Montagne fut ainsi appellée à cause de la réponse qu'Abraham fit à son Fils, *Dieu y pourvoira*, & Moïse écrivant ceci long-temps aprés, a pû remarquer qu'elle portoit encore ce nom de son temps. Il n'est dit nulle part dans l'Ecriture que la Ville d'Hebron portoit le nom d'un Fils de Caleb. Il est bien dit dans le 14. Ch. de Josué v. 15. que cette Ville s'appelloit autrefois *Cariatharbé*, & dans le Ch. 2. du 1. Liv. des Paralipomenes, que *Caleb étoit Fils de Masera Pere d'Hebron*. Mais *Hebron* est peut-être en cet endroit le nom du Païs, & *Pere* est mis pour Roy, comme au v. 21. où *Machir* est appellé *Pere de Galaad*. Ainsi on ne peut rien conclure de ces deux passages, & il se peut faire que la Ville d'Hebron qui s'appelloit autrefois Cariatharbé, ait été nommée Hebron dés le temps de Moïse, d'autant plus qu'il est parlé dans le Livre de Josué, du Païs d'Hebron & d'un Roy d'Hebron qui fut un de ceux qui furent vaincus par les Israëlites du temps de Josué, Josué 10. 11. & 12. Il y a bien de l'apparence que c'est le nom du Païs qui a été donné dés le temps de Moïse, à la Ville qui s'appelloit auparavant Cariatharbé. Mais quand on supposeroit qu'elle porteroit ce nom d'un des descendans de Caleb, ce qui n'a point d'apparence, on pourroit dire sans inconvenient que l'ancien nom a été changé en cet endroit. Joseph étant en Egypte, dit qu'il a été enlevé du Païs des Hebreux, parce qu'effecti-

qu'effectivement ce nom convenoit à la contrée du Païs de Chanaan, où Abraham, Iſaac & Jacob ſes peres, qui étoient appellez Hebreux, avoient fait leur demeure. Saint Jerôme remarque que la Tour d'*Eder*, dont il eſt parlé dans le Ch. 35. de la Geneſe verſ. 21. n'étoit pas dans Jeruſalem ſur la porte d'Eder, mais proche de Bethleem. Enfin il n'eſt pas dit dans le Ch. 9. du 1. Livre des Rois que le nom de *Nabi* ne fût pas en uſage dés le premier temps parmi les Hebreux, mais ſeulement qu'il a été un temps qu'on ſe ſervoit plus communément du terme de *Roé* qui ſignifie un Voiant. Or ce temps n'eſt pas celui de Moïſe, mais celui de Samuël, & le nom de *Nabi* a toûjours été en uſage chez les Hebreux, quoiqu'il ne fût pas le plus commun parmi le peuple.

Il ne faut pas s'étonner que Moïſe parle toûjours de ſoi en troiſiéme perſonne, c'eſt la coûtume de la pluſpart des Hiſtoriens, quoiqu'ils aient eu part à l'Hiſtoire qu'ils racontent, de parler d'eux de cette maniere. Xenophon, Céſar, Joſeph & pluſieurs autres Hiſtoriens en ont uſé ainſi. Saint Jean dans ſon Evangile parle auſſi de ſoi en troiſiéme perſonne. *Ce diſciple*, dit-il, *que Jeſus aimoit:* Et dans un autre endroit; *Si je veux qu'il demeure, que vous importe.* Saint Matthieu rapportant ſa propre converſion parle de ſoi en troiſiéme perſonne, & l'on prétend que ſaint Luc étoit l'un de ces deux Diſciples que JESUS-CHRIST rencontra allant à Emmaus. Les loüanges que ſe donne Moïſe, ne ſont point exceſſives: Il étoit neceſſaire qu'il marquât dans ſes Livres les graces que Dieu lui avoit faites, & qu'il déclarât qu'il étoit l'homme ou le Prophete envoié de Dieu, & qu'il parloit en ſon nom. Il a pû auſſi ſans bleſſer la modeſtie, ſe dire le plus doux des hommes, pour marquer que ce n'étoit pas lui qui s'étoit vangé de ceux qui avoient voulu s'élever contre lui; mais que c'étoit Dieu qui avoit pris ſa cauſe en main. Ce qui eſt dit à la fin de la Genealogie de Moïſe & d'Aaron, *c'eſt ce Moïſe, c'eſt cet Aaron*, eſt mis afin que la poſterité fit plus d'attention à leurs perſonnes & à leur Hiſtoire. Pour les autres paroles tirées du dernier Chapitre du Deuteronome, *Qu'il n'y a point eu depuis Moïſe de Prophete ſemblable en Iſraël*, elles ſont partie d'un diſcours que nous avons déja remarqué avoir été ajoûté.

Les objections que l'on fait en dernier lieu, pour montrer que le Pentateuque eſt une compilation de divers Memoires, ſont tres foibles & font autant contre, que pour le Syſtéme que l'on veut établir. Car eſt-il croiable qu'un Auteur qui fait l'abregé d'une Hiſtoire, repete ſouvent les mêmes choſes? qu'il ne garde aucun ordre, & qu'il n'ait pas un même ſtile par tout? Au contraire les Abreviateurs ne s'étudient-ils pas à raconter les choſes en peu de mots, ſans redites, avec ordre, & d'une maniere uniforme? Les défauts contraires ſont bien plus ordinaires aux premiers Auteurs d'une narration, qui racontent ſimplement les choſes dont ils ont connoiſſance. Ces ſortes de repetitions ſont communes dans les Anciens, & particulierement dans ceux qui ont écrit les premiers l'Hiſtoire, ou la Fable, & elles ſont rares dans les Hiſtoriens, qui ont écrit ſur les Memoires des autres, parce que les premiers écrivent naivement, comme ils parlent, ſans mediter, & les ſeconds au contraire aiant toute leur matiere preſte, ſongent à l'arranger methodiquement. Les repetitions, qui ſe trouvent dans le Pentateuque ſont ſouvent neceſſaires, pour expliquer les particularitez d'une choſe, qu'il a fallu premierement raconter en gros. C'eſt pour cette raiſon, que les particularitez de la Création du monde, qui avoient été racontées dans le premier Chapitre de la Geneſe, ſont repriſes dans le ſecond. La repetition des mêmes mots, eſt du genie des Hebreux, & même de celui des Anciens. Il n'eſt pas vrai, qu'il y ait ſi peu d'ordre, qu'on le veut faire croire dans les Livres du Pentateuque, & quand il y en auroit encore moins qu'il n'y en a, cela montreroit plûtôt qu'ils ſont de Moïſe, qui écrivoit les choſes ſans art, & ſans methode, comme font ceux, qui écrivent les Memoires des choſes, auſquelles ils ont eu part. La conjecture des rouleaux eſt une chimere *f* qui ne fait rien à nôtre ſujet. Car quelques broüillées qu'euſſent été

f *La conjecture des rouleaux eſt une chimere.*] Mr Simon prétend que ce que je nomme une chimere, *eſt tres-ancien & a même été remarqué par d'habiles Critiques.* C'étoit donc à lui à rapporter des preuves, je ne dis pas de l'antiquité des rouleaux; car il eſt conſtant que l'on écrivoit autrefois ſur des feüilles que l'on rouloit, mais de l'uſage qu'il en fait: Il devoit montrer par des exemples convaincans, que ſouvent ces rouleaux ont cauſé des tranſpoſitions, & il devoit appliquer cette conjecture aux exemples de l'Ecriture qu'il allegue. C'eſt ce qu'on le défie de faire, & qu'il n'a oſé entreprendre, ſe contentant de dire generalement que cela pouvoit être. J'ajoûte que cette conjecture ne ſervoit de rien au ſujet, parce *que quelques broüillées qu'euſſent été ces feüilles, les Abreviateurs les euſſent pû ranger & mettre en ordre.* Mr Simon dit là-deſſus, *qu'il eſt fort inutile de parler des Abreviateurs, puiſque ces feüilles ont été broüillées long-temps aprés le recueil des abregez.* Il eſt vrai que j'ai crû que Mr Simon avoit parlé des feüilles des originaux ou des memoires

été ces feüilles, les Abreviateurs les eussent pû ranger, & mettre par ordre. Enfin il n'est pas vrai qu'il y ait une difference considerable de stile dans le Pentateuque. Au contraire on y reconnoît par tout le genie d'un même Auteur. S'il s'étend quelquefois moins sur les choses qu'il raconte, c'est que la matiere le demande ainsi, ou qu'il n'a pas jugé à propos de s'étendre davantage, & cela ne peut pas s'appeller une difference de stile, quand tout le reste convient. Ainsi les objections particulieres de Mr Simon sont des raisonnemens frivoles g, qui n'ont aucun fondement.

Quand

---

memoires sur lesquels il prétend que l'on a fait l'abregé des Livres de la Bible, & il me semble que c'est ainsi qu'on doit entendre ce qu'il dit p. 35. *Je doute de plus qu'on puisse attribuer à Moïse, & aux Ecrivains publics qui étoient de son temps, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque: il y a plus d'apparenceque comme l'on écrivoit en ce temps-là les Livres sur de petits rouleaux ou feüilles separées qu'on rouloit les unes sur les autres, l'ordre de ces feüilles a été changé.* Il étoit vrai-semblable que ces mots, *en ce temps-là* avoient du rapport au temps de Moïse, & des Ecrivains publics. Mais puisque Mr Simon les entend d'un temps qui a suivi les abregez, c'est à lui à montrer que le peu d'ordre qui se trouve, à ce qu'il pretend, dans le Pentateuque, vient du changement de ces rouleaux. C'est ce qu'il ne peut prouver, & on le défie d'appliquer cette conjecture aux exemples qu'il produit; comme on pourroit remettre dans son ordre, un feuillet imprimé qui auroit esté transposé en reliant un Livre. Par consequent ce second principe non seulement n'est pas bien établi, mais même n'est de nul usage. A l'égard de la repetition des termes synonimes, d'où il prétend conclure, que c'est une marque que les Livres de la Bible sont composez de plusieurs anciens memoires, c'est une fausse conjecture, car il y a bien plus d'apparence que ces repetitions viennent d'un Auteur qui écrit naturellement les choses en forme de memoire, que d'un abreviateur qui eût fait un tissu d'Histoire sans repeter les mêmes choses ni les mêmes mots: outre que les repetitions que Mr Simon allegue pour exemple ne sont pas inutiles, & servent ou pour éclaircir ce qui a été dit, ou pour ajoûter quelque circonstance, ou pour donner plus de force & d'énergie à ce que l'on écrit. Il est rare de ne pas rencontrer de semblables repetitions dans la pluspart des Auteurs, & principalement dans ceux qui écrivent des histoires de leur temps avec beaucoup de simplicité & de naïveté.

g *Ainsi les objections particulieres de Mr Simon, sont des raisonnemens frivoles qui n'ont aucun fondement.*] Il me fait encore une objection qu'il ne faut pas laisser sans réponse, puisqu'il se sert contre moi d'un principe que je reconnois en m'objectant que j'ai moi-même établi dans ma Préface, & en d'autres endroits de mon Livre, des regles qui semblent prouver que l'on doit conclure des additions qui se trouvent dans le Pentateuque, que cet Ouvrage est supposé. Car j'ai avancé dans la premiere partie de ma Préface, *qu'il arrive ordinairement aux imposteurs de rapporter des Histoires des choses arrivées depuis leur mort, de parler de villes & de peuples qui ne soient point encore connus du temps de ces Auteurs.* D'où Mr Simon conclut que puisque j'ai avoüé qu'il y avoit de semblables additions dans le Pentateuque, un Spinosiste en peut tirer cette consequence, que selon ma regle, le Pentateuque est un Livre supposé. Mais il est aisé de lui faire voir qu'il n'a pas bien pris le sens de la regle que j'ai apportée. Car s'il avoit seulement fait attention à la reflexion generale que j'ai faite dans ma Préface sur les regles de Critique que j'ai apportées, il n'auroit pas fait un abus si manifeste de celle-ci. Je le prie donc de faire un peu d'attention sur ces paroles. *On peut dire que toutes les regles que j'ai apportées, sont convaincantes ou probables suivant des degrez differens, & que la souveraine regle est le jugement d'équité & de prudence suivant lequel on balance les raisons de part & d'autre, en ramassant ensemble toutes les conjectures qui sont pour ou contre.* C'est cette regle generale qui est le fondement de la Critique raisonnable, & on abuse de toutes les autres, si l'on n'emploie celle-ci. Qu'on l'applique à la question presente. Il y a dans le Pentateuque quelques termes, quelques noms de villes, quelques faits qui ne peuvent pas être de Moïse. Faut-il en conclure brusquement, qu'il n'est pas de Moïse, parce que c'est une des marques de supposition, de trouver dans un ouvrage, des choses arrivées depuis la mort de l'Auteur à qui il est attribué, & des noms de villes & de peuples qui n'ont point esté connus de son temps; ou d'autre côté, s'ensuit-il, parce que le Pentateuque est de Moïse, quoique l'on y trouve ces additions, que la regle que l'on a apportée est fausse? Ces deux consequences sont mal tirées, la regle est bonne, & les Livres du Pentateuque ne laissent pas d'être de Moïse. La regle est bonne, mais il en faut faire un bon usage. Quand on n'a point de preuves certaines de l'antiquité d'un Livre, & qu'il y a d'ailleurs d'autres conjectures qui en peuvent faire douter, on doit en suivant cette regle, dire qu'il est supposé. Mais quand il est constant qu'un ouvrage est d'un Auteur, qu'il y a une infinité de preuves évidentes qui le montrent clairement, il faut necessairement conclure que ces mots, ces termes, ces noms ont esté ajoûtés. Enfin quand il y a des raisons de part & d'autre, il faut les balancer, les peser les unes contre les autres, & se déterminer du côté où l'on trouve plus de vrai-semblance. Voilà les veritables regles de la Critique, ausquelles Mr Simon n'a pas fait d'attention, quand il m'a accusé si injurieusement de donner des regles favorables aux Spinosistes: Ce ne sont pas mes regles que presque tous les Critiques ont données avant

moi,

Quand il y auroit d'autres Livres de Moïse cités dans le Pentateuque, cela ne prouveroit pas qu'il ne fût pas de lui, puisque tous les jours un Auteur, & particulierement un Historien cite les Livres où les Memoires qu'il a faits. Mais il n'est pas certain comme nous avons remarqué dans le Paragraphe 8. du premier Chapitre, qu'il soit parlé en ces endroits, de Livres particuliers & differens de ceux qui composent le Peutateuque. Nous y avons expliqué ce que ce peut être que le Livre des Guerres du Seigneur, & nous y avons fait voir que le Livre de l'Alliance du Seigneur, n'est qu'une partie des Loix rapportées dans l'Exode. Il en est de même de l'Histoire de la guerre d'Amalech, & des Campemens des Enfans d'Israël dans le Desert, qui ne sont pas differens de ce qui est écrit là-dessus dans les Livres de l'Exode & des Nombres. Ainsi bien loin que cela prouve que le Pentateuque n'est pas de Moïse, on en peut conclure au contraire que c'est son ouvrage, puisque les choses qu'il a écrites & que Dieu lui a commandé d'écrire, y sont comprises. Il est vrai que le nom de *Loi*, ne s'entend quelquefois que d'une partie de la Loi; mais cette partie même de la Loi que Dieu commande à Moïse d'écrire, est écrite & rapportée dans le Pentateuque. Moïse n'a pas écrit tout à la fois, & dans un même temps les cinq Livres entiers du Pentateuque, il les a composés en differens temps & à diverses reprises; & enfin il en a fait comme une espece de repetition & d'abregé dans le Deuteronome qu'il a dressé peu de temps avant sa mort proche du Jourdain. Or il est dit évidemment comme nous l'avons montré, que Moïse a écrit le Deuteronome, & par consequent on ne peut douter que les autres Livres de la Loi ne soient aussi de lui, quand on s'arrêteroit uniquement à ce qui en est dit dans le Deuteronome.

La pensée de Monsieur le Clerc qui a attribué le Pentateuque à un Sacrificateur Israëlite envoyé de Babylone pour instruire les Chutéens, est une des plus extraordinaires opinions, que l'on puisse imaginer. Cet Auteur qui a du merite & de l'érudition a reconnu facilement que le Pentateuque Samaritain détruisoit entierement le systéme de ceux qui prétendoient que le Pentateuque avoit été composé par Esdras depuis la Captivité: il le prouve même; parce qu'il n'est pas concevable que les Samaritains ennemis jurés des Juifs, eussent voulu emprunter la Loi d'eux, & que s'ils avoient copié l'exemplaire d'Esdras, ils se seroient plûtôt servis du caractere Chaldéen, que de l'ancien caractere Hebreu. Mais s'il n'est pas croïable que les Samaritains aient voulu recevoir la Loi des Juifs, y a-t-il de l'apparence que les Juifs l'aient voulu tenir d'un Sacrificateur Israëlite envoyé de Babylone pour instruire les Chutéens. Les Juifs du Roïaume de Juda, n'avoient-ils pas la Loi de Moïse avant la captivité des dix Tribus? & peut-il tomber dans l'esprit de quelqu'un que, supposé qu'ils eussent voulu avoir un recueil de ce qui regardoit la Loi de Moïse, un Livre sacré & divin

---

moi, ce sont ses raisonnemens, & ses consequences qui sont favorables aux Spinosistes. Ce sont ses conjectures, ses objections, son systéme qui leur servent à se confirmer dans leur erreur. Ce sont enfin quantité d'endroits de son Livre qui donnent atteinte à l'autorité de l'Ecriture sainte. Quand il me demande, *ce que je répondrai à un Spinosiste, qui pour prouver que les cinq Livres de Moïse ne sont point de lui, emploiera les mêmes raisons dont je me sers pour faire voir que la Liturgie que les Orientaux lisent sous le nom de saint Jacques n'est point en effet de ce Saint.* Je lui répondrai que je n'ai pas les mêmes raisons de croire saint Jacques Auteur de la Liturgie qui lui est attribuée, que j'ai de croire que les Livres de Moïse sont de Moïse. Que cela n'est point dit dans les Epîtres des Apôtres, que les Anciens n'en ont point parlé, que cette Liturgie ne s'accorde point avec la discipline qui étoit du temps de saint Jacques; au lieu que l'Ecriture m'apprend que Moïse est Auteur du Pentateuque, que JESUS-CHRIST, & les Apôtres me l'ont assûré, que les Auteurs anciens le témoignent, que tous les peuples en conviennent, &c. C'est donc une injustice & une calomnie manifeste de m'accuser, *d'avoir voulu détruire les Livres de Moïse, sous prétexte de les défendre contre les Spinosistes.*

Mr Simon ne raisonne pas mieux dans l'application qu'il fait de ce que j'ai dit à l'égard du Livre de Josué aux Livres du Pentateuque, il n'y a qu'à comparer les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Livres du Pentateuque sont de Moïse, avec celles qu'on apporte pour prouver que le Livre de Josué est de Josué que j'ai moi-même alleguées, & l'on verra qu'il y a une tres grande difference entre les unes & les autres, & que les raisons qui prouvent que Moïse est Auteur du Pentateuque, sont infiniment plus fortes que celles qui peuvent faire croire que Josué est Auteur du Livre qui porte son nom. Aussi personne n'a-t-il jamais douté que le Pentateuque ne fût de Moïse: mais il n'en est pas de même du Livre de Josué. Mr Simon suppose qu'il est dit avec la même évidence que le Livre de Josué est écrit par Josué, qu'il est dit que la Loi est écrite par Moïse. Pour le prouver, il suppose que tous les passages formels de l'Ecriture, qu'on produit pour montrer que Moïse est Auteur du Pentateuque, se reduisent à ce qui est marqué, que Moïse a écrit la Loi. & il prétend qu'il est dit avec la même évidence, que Josué ajoûta le Livre de son histoire aux Livres de la Loi. Il n'y a qu'à lire les passages que nous avons produits, & l'on sera persuadé qu'ils sont tres-formels & en tres-grand nombre, & qu'ils ne se reduisent pas à un seul, tel qu'est celui que l'on allegue pour le Livre de Josué. Et il n'y a qu'à lire le 24. ch. du Livre de Josué, où l'on trouve ce dernier passage, pour voir qu'il se peut fort bien entendre des préceptes moraux, dont il parle en cet endroit.

divin qui fût le fondement de leur Religion, ils s'en fussent fiés à un Sacrificateur inconnu qui vivoit parmi des peuples Idolâtres & qu'ils eussent porté un si grand respect à son Ouvrage. C'est donc une conjecture absurde, chimerique & insoûtenable s'il y en eut jamais, que celle que Mr le Clerc avoit avancée dans ses sentimens sur l'Histoire Critique de Mr Simon, qui n'a été suivie par personne, & qu'il a lui-même abandonnée dans son Commentaire sur la Genese.

Les conjectures sur lesquelles il se fondoit, pour établir son sentiment particulier, étoient, qu'il lui sembloit que l'Auteur du Pentateuque avoit été en Chaldée ou en Mesopotamie; ce qu'il prétendoit prouver par ces paroles du second Chapitre de la Genese, où l'Auteur décrivant les fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, dit *que le nom du premier est Phison, que c'est celui qui coule en tournoïant par tout le Païs d'Avila; que l'or de ce Païs-là est bon, & que l'on y trouve le Bdellium & la Pierre d'Onix.* Il ajoute à cela ce qui est remarqué dans le Ch. 10. de la Genese de Nemrod Roi de Babylone & des Villes de Mesopotamie & d'Assyrie, d'où il conclut qu'il y a de l'apparence que l'Auteur qui a fait ces remarques, avoit demeuré dans ce païs-là pour en rapporter ces particularitez, & qu'il n'est pas croiable que Moïse qui ne s'étoit jamais éloigné de l'Egypte, eût tant de connoissance d'un païs assez éloigné dans un temps où les voiages étoient fort rares & fort difficiles. Voila une des plus foibles conjectures que l'on puisse jamais proposer. Car pourquoi veut-on que Moïse n'ait pas pû sçavoir que la Terre d'Avila étoit arrosée par le Phison, & qu'il y avoit en ce païs de l'or, du Bdellium & des pierres d'Onix? Pourquoi veut-on qu'il ait ignoré le Regne de Nemrod, les noms des Villes de son Roïaume, la fondation de Ninive & des Villes voisines? C'étoient des évenemens assez considerables pour être sçûs dans des païs éloignez. Est-il necessaire qu'un Historien ait été dans tous les païs dont il parle? Au contraire y a-t-il un seul Historien qui ait vû tous les païs qu'il décrit? N'est-il pas ordinaire à ceux qui parlent d'un Païs éloigné où il y a quelque chose de remarquable qui n'est pas ailleurs, & qu'on transporte delà dans les autres païs, de le faire connoître par cet endroit: il ne faut point avoir été au Perou pour remarquer qu'il y a de bon or en ce Païs-là, ni aux Indes Orientales pour sçavoir qu'il y a des Perles.

Il n'y a donc point de preuves convaincantes que le Pentateuque ne soit pas de Moïse, & il y en a suffisamment pour le lui attribuer. Celles que nous avons apportées ne font pas seulement voir qu'il a été le Legislateur des Juifs, mais qu'on le doit reconnoître pour Auteur des cinq Livres de la Loi, de chacun de ces Livres en particulier, & du Deuterome qui en est une repetition & un Abregé. On avouë qu'il se peut faire que le mot de Loi, ait quelquefois été restreint ou au seul Deuteronome, ou à quelques Ordonnances particulieres, comme dans les exemples allegués dans l'objection: mais on soutient que les passages que l'on a rapportez dans les preuves, s'entendent, ou des cinq Livres du Pentateuque ou du Deuteronome; ce qui suffit pour montrer qu'il est auteur du Pentateuque; quand on n'auroit pas les autres preuves qui font voir que Moïse est Auteur de chacun de ces Livres en particulier.

Ces Livres n'ont point d'autre Titre parmi les Hebreux que le mot par lequel chaque Livre commence *h*; Mais les Grecs & les Latins leur ont donné des noms qui ont rapport à leur sujet. Le premier s'appelle *la Genese*, parce qu'il commence par l'Histoire de la Création du monde. Il contient outre cela la Genealogie des Patriarches, la Narration du Deluge, le Catalogue des Descendans de Noé jusqu'à Abraham, la Vie d'Abraham, de Jacob & de Joseph, & l'Histoire des Descendans de Jacob jusqu'à la mort de Joseph. Ainsi ce Livre comprend une Histoire de 2369. années ou environ, suivant le calcul des années des Patriarches, ainsi qu'il se trouve dans le Texte Hebreu.

Le second s'appelle Exode, parce que son principal sujet est la sortie du peuple d'Israël, de l'Egypte, & tout ce qui se passa dans le Desert sous la conduite de Moïse depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du Tabernacle, pendant 40. ans. On y trouve la description des plaies, dont l'Egypte fut affligée, l'Abregé de la Religion, & des Loix des Israëlites, avec les Préceptes admirables du Decalogue.

h *Ces Livres n'ont point d'autre titre parmi les Hebreux, que le mot par lequel chaque Livre commence.*] Le premier s'appelle *Beresith*, parce qu'il commence par ces mots qui signifient *au commencement*. Le second *Veelle Semoth*, c'est à-dire *ce sont les noms*, termes qui font le commencement de l'Ouvrage. Le troisiéme *Va-icra*, c'est-à-dire, *Et il appella*, premiers mots du Livre. Les nouveaux Juifs lui ont neanmoins encore donné le nom de *Thorat Hacabim*, c'est-à-dire, *la Loi des Prêtres*. Le quatriéme porte le nom de *Va-ïedabber*, c'est-à-dire, *Et il parla*, parce qu'il commence par ces mots. Le dernier s'appelle par la même raison *Elle-Haddebarim*; *ce sont ces paroles.* Les Juifs l'appellent aussi *Thora*, *la Loi.*

Le troisiéme est LE LEVITIQUE, ainsi appellé, parce qu'il contient les Loix, les Ceremonies, & les Sacrifices de la Religion des Juifs, ce qui regardoit particulierement les Levites, à qui Dieu avoit confié le soin des choses concernant les ceremonies exterieures de la Religion.

Le quatriéme est appellé LES NOMBRES, parce qu'il commence par le denombrement des Enfans d'Israël sortis d'Egypte, qui est suivi des Loix données au peuple d'Israël pendant trente-neuf ans qu'il fut dans le Desert.

LE DEUTERONOME, c'est à dire la seconde Loi, est ainsi appellé, parce qu'il est comme une repetition de la premiere Loi; car aprés que Moïse y a décrit en peu de mots les principales actions du peuple d'Israël dans le Desert, il repete quantité de Préceptes de la Loi.

L'on ne sçait pas bien certainement quand ces Livres ont été composez par Moïse. Quelques Commentateurs comme Pererius & Thena prétendent que Moïse a écrit la Genese avant la sortie d'Egypte: mais il est bien plus vraisemblable qu'elle a été composée depuis la sortie d'Egypte, & la promulgation de la Loi. C'est le sentiment d'Eusebe dans le septiéme Livre de la Préparation Evangelique, de Theodoret, & de quelques Anciens, & l'opinion la plus commune parmi les Interpretes. Il paroît même que l'Auteur de la Genese étoit plein de la Loi, & qu'il y fait attention, particulierement quand il parle dans le Chap. 2. de la sanctification du Sabbath, & dans les Chap. 7. & 8. des animaux purs & impurs. Quoique cela pût être en usage avant la Loi, il est assez vraisemblable qu'un Auteur qui fait ces remarques a en vûë la Loi établie. Il y a de l'apparence que la Genese est le premier Ouvrage de Moïse, & il est certain que le Deuteronome est le dernier; car outre que c'est une repetition de la Loi, il y est écrit nettement que Moïse dit ces choses au Peuple d'Israël lorsqu'il étoit prêt à passer le Jourdain: à quoi on peut ajoûter qu'il y rapporte la fin de sa vie, & que l'on y a joint la relation de sa mort comme à son dernier Ouvrage. Il a donc été écrit la quarantiéme année aprés la sortie d'Egypte & la derniere de la vie de Moïse.

---

§. II.

Du Livre de Josué. Pourquoi il porte ce nom. Si Josué en est Auteur. Raisons pour & contre. Vie de Josué.

ON ne sçait pas si certainement quels sont les Auteurs des autres Livres de la Bible. Il y en a dont on n'a aucune connoissance, & d'autres sur lesquels on est obligé de se contenter de conjectures.

Les sentimens sont partagez sur l'Auteur du Livre de Josué *a* & il n'est pas certain qu'il soit de celui dont il porte le nom. Car comme remarque l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture Sainte attribué à saint Athanase, ce Tître n'est pas mis à la tête de ce Livre pour en designer l'Auteur; mais pour en faire connoître le sujet, parce qu'il contient l'Histoire des guerres & des choses qui se sont passées sous la conduite de Josué, comme on appelle les Livres des Juges, de Samuel, des Rois, de Tobie, de Judith, les Ouvrages qui contiennent l'Histoire de la vie & des actions de ceux, dont ils portent le nom. Ainsi le Tître de ce Livre n'est pas une preuve que Josué en soit Auteur. Mais il semble qu'on peut le conclure du vers. 26. du dernier Chapitre de ce Livre, où il est dit que Josué écrivit toutes ces choses dans le Livre de la Loi du Seigneur: *Scripsit quoque (Josué) omnia verba hæc in Volumine Legis Domini:* paroles qui semblent naturellement devoir s'entendre de toute l'Histoire de ce Livre, & marquer qu'il écrivit à l'exemple de Moïse, ce qui s'étoit passé pendant son gouvernement; qu'il ajoûta cet Ouvrage au Livre de la Loi, & le fit écrire sur l'exemplaire de la Loi, qui étoit gardé proche de l'Arche. Mais cela peut se rapporter uniquement à ce qui vient d'être dit dans ce Chapitre, de l'Alliance du Peuple avec Dieu, car il y est rapporté que Josué avant que de mourir, fit assembler les Israëlites à Sichem, & qu'aprés leur avoir representé ce que le Seigneur avoit fait pour leurs Peres & pour eux depuis qu'Abraham étoit sorti de Mesopotamie, il leur avoit demandé s'ils vouloient continuer de servir le Seigneur; qu'ils avoient promis

---

a *Les sentimens sont partagés sur l'Auteur du Livre de Josué.*] Entre les Anciens l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase & Theodoret, ne croient pas que ce Livre soit de Josué. Masius, Grotius & Mr Simon croient qu'il est beaucoup plus recent que Josué. Masius en fait Auteur Esdras, & croit que ce n'est qu'un Extrait ou un Abregé des anciennes Annales des Hebreux. L'opinion la plus commune parmi les Anciens & les Modernes, est qu'il est de Josué. C'est le sentiment des Talmudistes dans le *Bababatra c.* 1. Saint Isidore, Junilius, Dorothée, Tostat, Driedo, Vatable, & quantité d'autres nouveaux sont dans le même sentiment.

promis de le faire: qu'il leur avoit remontré que s'ils s'écartoient de sa Loi, il les puniroit severement. Qu'ils s'étoient encore engagez solemnellement de ne servir que le Seigneur. Qu'alors Josué les avoit pris à témoin de leur promesse, fait une nouvelle alliance avec eux; qu'il leur avoit proposé de nouveau les Préceptes & les Jugemens, & écrit toutes ces paroles dans le Volume de la Loi. Ce qui semble s'entendre plus naturellement de l'alliance qu'il venoit de renouveller avec les Israëlites, & des Préceptes qu'il venoit de leur proposer d'observer, que de l'Histoire entiere du Livre de Josué.

Quelques-uns alleguent ce qui est dit de Josué dans le Chapitre 46. de l'Ecclesiastique; qu'il a été le successeur de Moïse dans les Propheties, pour montrer qu'il a écrit comme lui un Livre sacré. Mais cette expression ne le prouve point & suppose seulement qu'il lui a succedé dans l'esprit de Prophetie: Outre qu'on ne peut douter que dans le temps que l'Auteur du Livre de l'Ecclesiastique écrivoit, le Livre de Josué ne fût déja composé, il paroît même qu'il l'étoit avant le Livre des Rois: car dans le troisiéme de ces Livres Chap. 16. Vers. 34. où il est parlé du rétablissement de la Ville de Jericho par Hiel de Bethel; il est dit qu'il perdit le premier de ses enfans quand il en jetta les premiers fondemens, & le dernier quand il construisit ses portes, c'est à dire quand elle fut achevée, selon la parole que le Seigneur avoit prononcée par le ministere de Josué fils de Nun. Cette malediction contre celui qui rebâtira la Ville de Jericho, se trouve dans le sixéme Chapitre du Livre de Josué en mêmes termes. *En ce temps-là Josué fit une imprecation, & dit; Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relevera & rebâtira la Ville de Jericho; qu'il perde son premier fils quand il en posera les fondemens, & le dernier quand il bâtira ses portes.*

On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre de Josué; mais il s'agit de sçavoir, s'il est de Josué même. Voici les raisons que l'on apporte pour prouver qu'il n'en est point.

Premierement l'Auteur se sert d'expressions qui semblent supposer qu'il vivoit long-temps aprés que les choses qu'il rapporte se sont passées: car pour autoriser ou pour expliquer les faits qu'il rapporte, il se sert de cette maniere de parler, *jusques à present*, qui fait comprendre qu'il y a une distance considerable entre l'évenement de la chose & la relation qu'on en fait.

Dans le Chapitre 4. Vers. 9. il est dit que Josué, fit mettre par l'ordre de Dieu douze pierres aux bords du Jourdain, pour servir de monument du passage des Israëlites, & l'Auteur ajoûte comme pour confirmer cette narration, qu'elles y sont encore de son temps, *Et elle y sont jusqu'à present: Et sunt ibi usque in præsentem diem.* Dans le Ch. 5. Vers. 9. il est dit que le lieu où les Israëlites furent circoncis, fut appellé *Galgal*; c'est à dire *revolution*, pour marquer que Dieu avoit détourné en ce lieu l'opprobre de l'Egypte de dessus les Israëlites, nom qu'il porte encore à present: *Vocatúmque est nomen loci illius* Galgal *usque in præsentem diem.* Dans le Chapitre 10. Vers. 14. l'Auteur, aprés avoir rapporté le miracle que Dieu fit d'arrêter le Soleil en faveur de Josué & des Israëlites, ajoute, qu'il n'y a point eu de jour pareil à celui-là ni devant ni aprés: *Non fuit anteà nec posteà tam longa dies.* Cette maniere de parler marque une distance de temps plus considerable que celle qui se seroit écoulée depuis cet évenement jusqu'à la mort de Josué. Car ce ne seroit pas une grande merveille qu'en dix années ou environ, il n'y eût point eu de jour plus long que celui-là. Ce ne seroit point là une preuve du miracle; au lieu que c'en est une, quand dans les siecles précedens & dans les siecles suivans, on n'a point remarqué de jour égal à celui-là. Comment mettre en comparaison, comme on fait, dix années qui auroient suivi cet évenement, à quantité de siecles qui l'ont précedé? Le bon sens semble supposer que pour se servir de cette expression, il faut qu'il y ait des siecles entiers écoulés depuis que la chose est arrivée. Dans le Ch. 9. Vers. dernier, il est dit que *Josué établit les Gabaonites coupeurs de bois & porteurs d'eau dés ce jour-là jusqu'à present pour l'Assemblée & pour l'Autel du Seigneur dans le lieu qu'il a choisi.* Voila encore deux temps bien marqués, le temps de Josué, *dés ce jour-là*, & le temps de l'Auteur, *jusqu'à present.* On ne peut pas dire que ceci se puisse entendre des dernieres années de la vie de Josué, car ces termes, *la Maison de Dieu*, qui sont au Verset 23. & ceux-ci, *le lieu que le Seigneur a choisi*, n'ont été en usage que depuis la construction du Temple de Jerusalem.

Secondement, on dit que le Livre de Josué n'est qu'un Abregé d'un autre Livre, ou plûtôt des anciennes Annales des Juifs, où l'Histoire de Josué étoit écrite plus au long: ce qu'on prétend prouver invinciblement par le Vers. 13. du Chapitre 10. où il est parlé du Livre du Juste en ces termes: *Cela n'est-il pas écrit dans le Livre du Juste?*

Troisiémement, on donne dans le Livre de Josué, des noms à des lieux, qu'ils n'ont portés qu'aprés la mort de Josué. Dans le Chapitre 19. Verset 27. il est parlé du païs de Chabul que Hiram Roi de Tyr nomma ainsi du temps de Salomon 3. Reg. 9. Vers. 13. Il est dit au Chapitre 16. Verset 2. que le païs échû par sort à la Tribu de Joseph, s'étendra de Bethel vers Luza. Cette Ville de Luza distinguée de Bethel, n'a été bâtie

qu'aprés

qu'aprés la mort de Josué, comme il paroît Jud. 1. Vers. 26. Quelques Critiques sont aussi persuadés que le nom de *Tyr*, qui se trouve au 29. Verset du Chapitre 19. Celui de *Galilée* qui est au Chapitre 20. Vers. 7. & 21. Vers. 32. & *Jecthel* Chap. 15. Vers. 38. sont des noms plus recens que le temps de Josué.

Quatriémement, l'on trouve dans le Livre de Josué des faits qui ne sont arrivés que long-temps aprés sa mort: La prise de la Ville de Lesem par les enfans de Dan, est de ce nombre. Voici ce qui en est dit dans le Verset 47. du Chapitre 19. *Les Enfans de Dan ne se continrent pas dans les bornes de leur païs, mais ils s'avancerent, attaquerent Lesem, la prirent, passerent ses habitans au fil de l'épée, s'en emparerent, y demeurerent, & donnerent à cette Ville le nom de Dan, qui étoit le nom de leur Pere.* Cette conquête ne fut faite par les Danites qu'aprés la mort de Josué, comme il paroît par le Chapitre 18. du Livre des Rois, où elle est rapportée. L'Histoire d'une autre conquête de Caleb fils de Jephoné, & d'Othoniel fils de Cenez, & tout ce qui est dit sur ce sujet depuis le Vers. 13. jusqu'au 20. du Chapitre 15. est aussi rapporté dans le Livre des Rois, comme n'étant arrivé qu'aprés la mort de Josué. Enfin la mort de Josué même rapportée dans le dernier Chapitre, est une preuve convaincante que ce Livre n'est écrit qu'aprés sa mort.

Quelque forts que paroissent ces Argumens, ils ne sont pas toutefois sans replique, & l'on peut donner au moins à la plufpart, des réponses assez vraisemblables.

Le premier n'est principalement fondé que sur la force de cette expression : *Usque in præsentem diem*; jusqu'à present. On suppose qu'elle ne peut être emploïée que par un Auteur qui écrit long-temps aprés que la chose dont il parle, est arrivée. Or cette supposition n'est pas toûjours veritable. Un Auteur contemporain peut s'en servir, quand il écrit quelques années aprés que la chose s'est passée, & qu'elle peut être confirmée par un monument public. Ainsi Saint Mathieu, quoiqu'il ait écrit peu de temps aprés la mort de Jesus-Christ, s'est servi de cette expression: *Ce Champ*, dit-il, *est appellé Haceldama, c'est à dire le Champ du Sang jusqu'à present.* Matth. 27. Vers. 8. & dans un autre endroit: *Ce bruit s'est répandu parmi les Juifs jusqu'à present.* Matth. 28. Vers. 15. Josué a écrit son Livre sur la fin de sa vie, personne n'en peut douter: Prés de vingt années s'étoient écoulées depuis le temps qu'il avoit passé le Jourdain & conquis la Terre promise, jusqu'au temps qu'il écrivoit. Cet espace de temps est plus que suffisant pour rendre cette expression raisonnable, particulierement quand il s'agissoit de faits extraordinaires, qu'il n'étoit pas inutile d'appuier de l'autorité d'un monument public, tel qu'est le passage des Israëlites à pied sec à travers le Jourdain. Les pierres qu'il avoit fait mettre aux bords du Jourdain, n'y avoient été posées, que pour servir de monument de cet évenement remarquable; Bien-loin qu'il fût hors de propos d'en faire mention, on ne pouvoit presque pas se dispenser de l'alleguer en rapportant ce miracle, & il ne pouvoit pas en parler, qu'il ne remarquât qu'elles y étoient encore dans le temps qu'il écrivoit. Il en est de même de la remarque que l'Auteur fait sur l'origine du nom *Galgal*: elle vient naturellement à son sujet, & rien n'empêche qu'un Auteur qui écrit peu de temps aprés, ne la puisse faire. Celle qui regarde la longueur du jour dans lequel le Soleil fut arrêté par Josué; *qu'il n'y a point eu de jour pareil à celui-là ni devant, ni aprés*, convient mieux à un Historien plus recent qu'à un contemporain, pour les raisons alleguées dans l'objection. Mais il n'est pas toutefois absolument impossible qu'un Auteur qui a écrit quelques années depuis, ne l'ait faite, outre qu'il se peut faire que cette periode ait été ajoûtée. On peut apporter la même réponse au passage tiré du dernier Verset du Chapitre 9. touchant les Gabaonites. Le temps present dont il est parlé, peut fort bien être celui de Josué même, la Maison de Dieu, & le lieu qu'il a choisi, ne sera point le Temple de Jerusalem, mais le Tabernacle où étoit l'Arche du Seigneur.

Il est moins difficile de répondre à la seconde objection, que de dire ce que c'étoit que le Livre du Juste ou de la Justice (*Jasar ou Jeschurum*) dont il est parlé dans cet endroit du Livre de Josué. Saint Jerôme & les Juifs ont crû que c'étoit la Genese, ou quelque autre Livre du Pentateuque, dans lequel Dieu prédit qu'il fera des choses merveilleuses en faveur de son peuple. M. Huet estime que c'étoit un Livre de Morale, dans lequel il étoit écrit que Dieu renverseroit l'ordre de la nature pour secourir ceux qui mettroient leur confiance en lui. Masius prétend que c'étoient des Annales, ou des Memoires publics conservez dans le Temple, qui portoient le nom de ***Droit***, ou de ***Droiturier***, parce que l'Histoire des Israëlites y étoit écrite de suite & fidélement. Grotius croit avec plus de vraisemblance, que ce Livre n'étoit autre chose que le Cantique fait pour celebrer ce prodige & cette victoire. Je tiens ce sentiment le plus vraisemblable; parce que les paroles que Josué cite, comme étant tirées de cet Ouvrage, *Soleil arrête-toi sur Gabaon, & toi Lune sur la vallée d'Aialon*, sont des expressions poëtiques qui ne conviennent point à des Memoires Historiques: outre qu'il est encore parlé dans le second Livre des Rois Chapitre 1. Verset 18. d'un Livre

qui portoit le même nom à l'occasion d'un Cantique sur la mort de Saül, & de Jonathan. Ce sont les deux seuls endroits, où il est parlé d'un Ouvrage qui porte ce Tître ; & dans ces deux endroits il s'agit de Cantique ; c'est ce qui me fait croire que ce ne sont pas des Annales, qui sont toûjours appellées dans l'Ecriture *Dibre Haiamim*, ou les gestes des temps ; mais un Cantique qui est allegué en cet endroit. Quoiqu'il en soit & quelque sentiment que l'on embrasse, il ne s'ensuit point de ce passage, que Josué ne soit point Auteur du Livre où le Livre du Juste est cité, & que ce ne soit qu'un abregé de cet ouvrage : car il n'est point dit en cet endroit que toutes les guerres de Josué, & tout ce qui est écrit dans ce Livre fût rapporté plus au long dans le Livre du Juste, mais seulement qu'il y étoit parlé du miracle par lequel le Soleil avoit été arrêté. Et quand on supposeroit que cela seroit tiré des Annales ou des Registres publics, cela n'empêcheroit pas que Josué ne pût être Auteur du Livre, où ils seroient cités, puisque les Auteurs contemporains alleguent tous les jours des Actes autentiques & publics de leur temps pour justifier les faits qu'ils avancent, principalement quand ils sont extraordinaires & merveilleux.

La troisiéme Objection n'est encore établie que sur des choses incertaines : car il n'est pas certain que *Chabul*, dont il est parlé dans le Livre de Josué Ch. 19. Vers. 27. soit le païs qui fut ainsi appellé par Hiram Roi de Tyr du temps de Salomon. Joseph les distingue ; car il appelle le païs que Salomon avoit donné à Hiram où se trouvoient vingt Villages, la Terre de Chabuliens, & parle d'une Bourgade appellée *Cabol* dans le Livre de sa vie. En effet le lieu dont il est parlé dans Josué, est une Ville sur les confins de la Tribu de Zabulon ; au lieu que le païs que Solomon voulut donner au Roi de Tyr, consistoit en vingt Villages situés vers le Roïaume de Tyr. Il y a bien de l'apparence qu'il ne faut pas distinguer dans le Chapitre 16. Vers. 2. Bethel de Luza, mais traduire de *Bethel-Luza* jusqu'à *Archi-Atharoth*. A l'égard des noms de *Tyr*, de *Galilée*, & de la *Vallée de Jecthel*, c'est sans fondement qu'on prétend qu'ils sont plus recens que le temps de Josué. Ainsi cette troisiéme Objection ne prouve point encore invinciblement qu'il y ait rien dans le Livre de Josué qui ne puisse être de son temps.

Mais on ne peut disconvenir que les trois endroits allegués dans la quatriéme ne soient écrits aprés la mort de Josué, puisque l'un contient sa Narration & fait mention de ce qui l'a suivie ; & qu'il y a des faits rapportés dans les deux autres, qui ne sont constamment arrivés qu'aprés la mort de Josué. Il faut aussi remarquer qu'il y a bien de l'apparence que ces deux endroits ont été ajoutés aprés coup. En voici la preuve. Le premier Auteur du Livre de Josué se contente de rapporter succinctement les limites & les Villes de chaque Tribu sans s'étendre sur l'Histoire, ni sur aucune narration. Ces deux endroits sont les seuls où cette methode n'est pas observée : ils sont hors d'œuvre ; non seulement on les peut ôter sans faire un mauvais sens, mais ils interrompent la suite de la narration. Enfin pour peu qu'on y fasse attention en les lisant, on sera fort tenté de croire que c'est une addition faite aprés coup. Il étoit aussi naturel d'ajoûter la mort de Josué au Livre qu'il avoit composé, comme on avoit fait celle de Moïse au Deuteronome.

Nous conclurons de tout ceci, que quoique l'on ne puisse pas dire que le Livre de Josué est aussi certainement de lui que le Pentateuque est de Moïse, parce qu'il y a une grande difference entre les raisons qui prouvent que Moïse est Auteur du Pentateuque, & celles qui peuvent faire conjecturer que Josué est Auteur du Livre qui contient son Histoire ; on n'a point neanmoins de preuve convaincante qu'il n'en soit point Auteur, & qu'ainsi on ne doit ni l'assûrer, ni le nier comme une chose entierement certaine.

Les Hebreux ont intitulé ce Livre comme les Grecs & les Latins du nom de JOSUE', que les nouveaux prononcent suivant la ponctuation nouvelle, JESUS. Il étoit fils de Nun, ou de Nave selon les Grecs, & de la Tribu d'Ephraïm. L'Histoire de Moïse nous apprend, qu'il avoit auparavant le nom d'Osée ; car il est remarqué dans le Livre des Nombres Chapitre 13. Vers. 17. que Moïse donna le nom de Josué à Osée fils de Nun. Quoique ceci soit dit à l'occasion de ce qu'il fut un de ceux qui furent envoïez de Cadesbarne pour reconnoître le païs de Chanaan, il y a bien de l'apparence que Moïse avoit changé le nom de Josué, quand il le choisit pour être un de ses Ministres. Ces deux noms ne sont pas fort differens pour la signification, & descendent tous deux de la même racine, qui veut dire *Sauveur*, mais *Osée* signifie seulement *Sauveur*, & *Jehosua ou Josué* denote le *Sauveur du Seigneur*, comme saint Jerôme l'a remarqué ; c'est à dire celui par lequel le Seigneur devoit sauver son peuple. Il fut visiblement destiné de Dieu dés le vivant de Moïse pour être son successeur & pour gouverner à sa place : ce fut lui qui fut chargé de commander l'Armée des Israëlites dans la bataille contre les Amalecites, & Dieu ordonna à Moïse de lui lire les Memoires qu'il écriroit sur cette bataille, comme à celui qu'il destinoit pour être un jour son successeur. Depuis ce temps-là Josué fut toûjours comme le premier Ministre de Moïse, jusqu'à ce qu'enfin Dieu le fit reconnoître pour successeur

de

de Moïse Num. 27. Vers. 18. qui lui remit entre les mains son autorité, & le mit peu de tems avant sa mort en possession du gouvernement du peuple d'Israël. Deut. 31. Vers. 3. 7. & 14. Moïse étant mort, il se mit à la tête du Peuple suivant l'ordre du Seigneur, passa le Jourdain & conquit le païs des Chananéens aprés avoir fait passer la plûpart des habitans au fil de l'épée. Il partagea ensuite le païs conquis aux dix Tribus qui devoient habiter au delà du Jourdain, joüit pendant quelques années de la douceur de la paix & du repos qu'il avoit procuré par sa bonne conduite. Enfin se sentant prés de sa fin, il fit assembler le Peuple, renouvella l'Alliance du Seigneur avec lui, & mourut âgé de cent dix ans. Ces choses sont le sujet de l'Histoire du Livre de Josué. On peut le diviser en trois parties. La premiere, est une Histoire de la conquête de la Terre de Chanaan : la seconde, qui commence au Chapitre 12. est une Description du païs de Chanaan, & de la distribution qui en fut faite entre les Tribus. La troisiéme renfermée dans les deux derniers Chapitres, contient le renouvellement d'alliance que Josué fait faire au Peuple & la mort de ce Chef des Israëlites.

Pour ce qui regarde la Chronologie de ce Livre, il faut distinguer deux temps, celui qui s'est écoulé depuis la mort de Moïse jusqu'à la fin de la conqueste de la Terre de Chanaan & la division du païs : L'autre depuis ce temps-là jusqu'à la mort de Josué. La quantité du premier est certaine; car quand on commença à faire le partage du païs de Chanaan, Caleb dit qu'il avoit quarante ans, quand il fut envoyé par Moïse pour reconnoître le païs de Chanaan, qu'il avoit vécu depuis quarante-cinq autres années, étant alors âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit été envoyé reconnoître la Terre de Chanaan, de Cadesbarne, au commencement de la seconde année aprés la sortie d'Egypte. Le Peuple fut en tout quarante ans dans le Desert, & par consequent, il faut en compter trente-neuf jusqu'au temps que Josué fit passer le Jourdain au Peuple d'Israël. De sorte que des quarante-cinq ans écoulez depuis que Caleb fut envoyé à la découverte du païs de Chanaan, il n'en reste que six emploïez à la conqueste du païs de Chanaan, jusqu'au partage qui en fut fait entre les Tribus. Il a fallu au moins une année pour faire cette division. Voila sept années bien marquées. Mais à l'égard du temps qui s'est écoulé depuis le partage achevé jusqu'à la mort de Josué, il n'est pas marqué précisément dans ce Livre; tout ce qu'il nous en apprend, est que Josué joüit assez long-temps de la paix qu'il avoit donnée. *Or long-temps aprés que le Seigneur eut donné la paix au peuple d'Israël contre tous ses ennemis qui étoient aux environs, Josué étant déja vieux & avancé en âge.* Quelques-uns restreignent ce temps à sept ou dix années : mais il y a plus d'apparence qu'il a été de prés de vingt années, comme nous le ferons voir en son lieu.

---

§. III.

Sentimens differens sur l'Auteur du Livre des Juges, faux ou incertains. Quand il a été composé. Autorité des Juges. Chronologie de ce Livre.

L'Auteur du Livre des Juges, est entierement inconnu : Quelques-uns, comme Isidore, l'attribuent à Samuël, aprés les Docteurs Talmudistes; d'autres à Ezechias, & plusieurs à Esdras. Aben-Esra croit que cet Ouvrage est le Livre des Guerres du Seigneur, dont il est parlé dans le Livre des Nombres. L'Abregé de la vie & de la mort des Prophetes qui est sous le nom de Dorothée, porte que le Livre des Juges a été écrit dans le Tabernacle. Quelques-uns croient que chaque Juge avoit écrit ses Memoires, qui ont été recueillis par Samuël ou par Esdras. Ce sont toutes conjectures dont les unes sont certainement fausses & les autres assez incertaines. Car il est faux que ce Livre soit celui des Guerres du Seigneur, dont il est parlé dans le Livre des Nombres, composé long-temps auparavant. Il n'y a nulle apparence que ce soit une compilation des Memoires de chacun des Juges, & l'on n'a point de témoignage assez autentique pour le donner à Samuël, à Ezechias, ou à Esdras. Mais si l'on n'en peut pas découvrir l'Auteur, ne peut-on pas au moins sçavoir à peu prés le temps qu'il a été composé ? Quelques-uns prétendent qu'il est évident qu'il n'a été fait qu'aprés la Captivité de Babylone, & veulent le prouver par ces paroles du Chapitre 18. Vers. 30. *Jusqu'au jour de leur captivité.* Ce qu'ils entendent de la Captivité de Babylone, ou du moins de celle des dix Tribus sous Salmanasar. Mais quand on fait attention à ce passage, on connoît facilement que la captivité dont il est parlé en cet endroit, n'est ni la captivité des dix Tribus, ni celle de Babylone. Car il est dit dans le Vers. 30. que *les Danites dresserent une Idole dans la Ville de Dan, & que Jonathan Fils de Gersam, Fils de Moïse & ses enfans furent Prêtres de la Tribu de Dan, jusqu'au jour de leur transmigration.* Les Prêtres que les Danites s'étoient faits, étoient des Prêtres de cette Idole. Ils ne subsisterent que tant que cette Idole subsista, & leur Sacerdoce finit avec elle. Or le Verset suivant nous marque que cette Idole ne subsista dans la Ville de Dan, que pendant le temps

temps que la Maison de Dieu, ou l'Arche fut dans Silo : c'est-à-dire, jusqu'au temps de Samuël, que l'Arche aiant été prise, & restituée par les Philistins, fut mise à Cariathiarim. Il faut donc entendre cet endroit de quelque captivité particuliere des habitans de la Ville de Dan, arrivée vers ce temps-là, ou plûtôt de la prise de l'Arche & de la captivité de plusieurs des Israëlites qui furent enlevez aprés que leur armée fut défaite, comme il est rapporté au premier Livre des Rois Chapitre 4. Verset 10. Il en est parlé en mêmes termes dans le Pseaume 77. Verset 60. & 61. *Dieu abandonna le Tabernacle de Silo, le Tabernacle où il habitoit parmi les hommes : il souffrit que sa force fût captive : & que sa gloire tombât entre les mains des ennemis.*

Il y a dans ce Livre une expression souvent repetée qui pourroit faire croire qu'il a été composé pendant ou depuis que les Israëlites furent gouvernés par des Rois. Car l'Auteur remarque en quatre endroits (Chapitre 17. Verset 6. Chapitre 18. Verset 1. & 31. Chapitre 21. Verset 25.) que les choses qu'il rapporte se sont passées *dans un temps qu'il n'y avoit point de Rois dans Israël.* Il n'est pas naturel qu'un Auteur qui écrit avant qu'il y ait eu des Rois dans un païs, & qu'on ait pensé à en établir, fasse cette remarque : mais elle vient assez naturellement dans l'esprit d'un homme, qui écrit dans un temps que son païs est soûmis à la domination des Rois. Comme ceux pour qui il écrit sont accoûtumés à cette forme de gouvernement, en faisant reflexion que ce qu'il va rapporter ne s'accorde point avec l'Etat Monarchique, il juge à propos d'avertir qu'alors la Monarchie n'étoit pas encore établie. Il faut avoüer que cette conjecture a assez de vraisemblance, & peut servir à fixer l'Epoque de la composition du Livre des Juges, au temps que les Israëlites prirent un Roi : Mais il faut que ce soit au commencement & avant le Regne de David. Car il paroît par le premier Chapitre du Livre des Juges, que les Jebuséens étoient encore dans Jerusalem du temps de cet Auteur Verset 21. *Les Enfans de Benjamin ne pûrent chasser les Jebuséens qui habitoient dans Jerusalem, & ceux-ci sont demeurez avec eux dans Jerusalem jusqu'à présent.* Or il est constant que les Jebuséens de Jerusalem furent exterminez sous le Regne de David, 2. Reg. 5. Verset 6. L'Auteur écrivoit donc avant ce temps-là, & par consequent il y a de l'apparence que ce Livre a été composé sous le Regne de Saül, ou au commencement de celui de David ; Epoque qui peut fort bien s'accorder avec le sentiment des Juifs qui attribuent ce Livre à Samuël.

Les Juges, dont il porte le Tître en Hebreu *Sophetim*, & en Grec Κριταί, ne sont point des Juges ordinaires ; mais des hommes suscitez de Dieu, à qui les Israëlites déferoient le gouvernement & la souveraine Magistrature, ou parce qu'ils les avoient délivrés de l'oppression où ils étoient, ou à cause de leur sagesse & de leur reputation de probité. Ces Juges les gouvernoient selon les Loix de Dieu, commandoient leurs troupes, traitoient avec les Princes voisins, faisoient la guerre & la paix, & rendoient la justice. Ils differoient des Rois 1. En ce qu'ils n'étoient point établis, ni par succession ni par élection, mais suscitez extraordinairement, & reconnus par un consentement tacite du peuple. 2. En ce qu'ils refusoient de prendre le Tître & la qualité de Roi. 3. En ce qu'ils n'exigeoient aucun tribut du peuple. 4. Dans leur maniere de vivre éloignée du faste & de la Pompe Roïale. 5. En ce qu'ils ne pouvoient faire aucunes nouvelles Loix, mais seulement gouverner le peuple suivant celles qu'il avoit. 6. En ce que l'obeissance que le peuple leur rendoit, étoit volontaire & sans contrainte. Ils étoient au plus comme les Consuls & les souverains Magistrats des Villes libres.

Le Livre des Juges contient l'Histoire des Israëlites depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson. Les Chronologistes ne conviennent pas du nombre des années, à cause de la maniere differente qu'ils suivent pour compter les années de servitude du peuple, marquées dans ce Livre, les uns les confondant avec les années des Juges, & les autres expliquant d'une autre maniere ce qui en est dit pour reduire toute l'Histoire de ce Livre à trois cens ans ou environ qui, suivant l'explication litterale & naturelle du Texte, doit être de plus de 400. ans. D'autres Chronologistes augmentent de beaucoup cet âge en supposant des anarchies, dont le temps n'est point marqué dans l'Histoire.

---

§. IV.

Du Livre de Ruth, & de son Auteur. Quand cette Histoire est arrivée.

L'Histoire de Ruth est arrivée du temps des Juges, & c'est apparemment la raison pour laquelle les Juifs n'ont fait qu'un seul Livre de ces deux. Il a été écrit dans un temps que le gouvernement des Juges étoit fini, puisque l'Auteur le commence en remarquant que l'Histoire qu'il va raconter, étoit arrivée dans le temps que les Juges gouvernoient : *In diebus unius Judicis, quando Judices praeerant.* Et en effet il finit son Livre par une Genealogie qu'il continuë jusqu'à David. Il est assez vraisemblable qu'il a été

composé du temps de ce Roi, & peut-être avant qu'il fût élevé sur le Trône. On peut même supposer qu'il est du même Auteur que celui des Juges.

On ne sçait point précisément sous quel Juge est arrivée l'Histoire de Ruth. Booz qu'elle épousa, étoit fils de Salmon & de Rahab. Rahab est cette femme qui avoit reçû les Envoïez de Josué dans la Ville de Jericho: supposé qu'elle eût alors vingt ans, qu'elle ait eu Booz à l'âge de quarante-cinq ans ou de cinquante ans, & que Booz eût épousé Ruth à l'âge de soixante & dix ans, ce qui fait en tout quatre-vingt-quinze ou cent ans; cette Histoire doit être arrivée sous Aod ou sous Samgar. La difficulté est de trouver dans les deux Genealogies qui restent jusqu'à David, Obed & Isaï, le nombre d'années qui doivent s'être écoulées depuis ce temps-là jusqu'à la naissance de David. C'est une des difficultez de Chronologie, que nous remettons à éclaircir en un autre endroit.

---

§. V.

Des Livres des Rois & des Paralipomenes. De leurs Auteurs, & du temps qu'ils ont été composés. Sommaire de l'Histoire qu'ils contiennent.

LEs deux premiers Livres qui portent le nom DES REGNES dans la Version Grecque a, & des Rois dans la Vulgate, sont appellez par les Hebreux, *le Livre de Samuël*; ce qui les a fait attribuer communément à ce Prophete. Mais comme il n'y a que les vingt-quatre premiers Chapitres qui concernent son Histoire, & que la fin du premier & le second entier contiennent la relation des choses qui suivent la mort de ce Prophete; on a supposé qu'il n'étoit Auteur que de ces 24. premiers Chapitres, & que les Prophetes Gad & Nathan avoient achevé cet Ouvrage. C'est le sentiment des Talmudistes, qui semble fondé sur ces paroles du Chapitre 29. Verset 29. du premier Livre des Paralipomenes: *Les premieres & les dernieres actions du Roi David ont été écrites dans le Livre du Prophete Samuël le Voïant, & dans le Livre de Nathan le Prophete & de Gad le Voïant.* Mais afin que la chose fût constante, il faudroit prouver. 1. Que ces Livres de Samuël, de Gad & de Nathan, fussent le même Ouvrage que le premier Livre des Rois. Or c'est ce qu'il n'est pas aisé de montrer, & il y a même apparence qu'il est different; car les Livres cités dans les Paralipomenes, étoient intitulez *Dibre*, c'est-à-dire les paroles ou les gestes de Samuël le Voïant, de Nathan le Prophete, & de Gad le Voïant. C'étoient trois Livres differens qui contenoient la vie & les actions de ces trois Prophetes. Or il n'en est presque point parlé dans les deux premiers Livres des Rois: Et si ces Livres étoient ceux qui sont cités dans les Paralipomenes, ils seroient distinguez en trois parties: & chaque Livre porteroit le nom du Prophete qui l'auroit écrit: On s'appercevroit au moins en quelque endroit de la fin & du commencement de ces Ouvrages: On y remarqueroit quelque distinction ou quelque difference. Mais quoique ce ne soit pas tout-à-fait le même Ouvrage, il y a bien de l'apparence qu'il a été tiré des Memoires de ces Prophetes. Car les quatre Livres des Rois, ne sont, comme l'ont remarqué Diodore de Tarse, Theodoret, saint Athanase & S. Gregoire, qu'un Abregé Historique de plusieurs Livres ou Memoires des Prophetes qui y sont citez en plusieurs endroits. Grotius l'attribuë à Jeremie; quelques-uns à Isaïe & plusieurs à Esdras.

Voici ce qu'on allegue en particulier pour montrer que les Livres de Samuël, ou les deux premiers Livres des Rois, ne sont point de Samuël, ni de Gad, ni de Nathan. Il y est parlé dit-on, de Samuël en tierce personne. L'Auteur lui donne des loüanges, que personne ne se peut donner honnêtement à soi-même. Dans le Chapitre 7. Verset 15. on trouve ces paroles, qu'il n'y a pas d'apparence qui aïent été écrites par Samuël même. *Samuël jugea Israël tous les jours de sa vie. Il faisoit tous les ans le tour par Bethel, Galgal, & Maspha, & jugeoit Israël en tous ces lieux-là. Ensuite il s'en retournoit à Rama, parce que sa maison y étoit, & là il jugeoit Israël; C'est pourquoi il y éleva un Autel au Seigneur.* Dans le Chapitre 9. Verset 9. il est remarqué qu'on *disoit autrefois en Israël, quand on alloit consulter Dieu; allons chez le Voïant, parce qu'on appelloit autrefois Voïant* ROE', *celui qu'on nomme aujourd'hui Prophete* NABI. Il est parlé en cet endroit d'une Histoire arrivée du temps du Prophete Samuël, temps auquel le nom de *Voïant* étoit le seul en usage, comment donc pouvoit-il faire cette remarque? On ne peut pas dire que ce soit une parenthese

---

a *Des Regnes dans la Version Grecque.*] Saint Jerôme remarque qu'il est mieux intitulé *le Livre des Rois* que *des Regnes*, ou *des Royaumes*, parce qu'il ne contient pas l'Histoire de plusieurs Royaumes, mais seulement de ceux d'Israël & de Juda.

parentheſe ajoûtée par Eſdras ou par quelque autre : car ſi cela étoit, comment l'Auteur emploïeroit-il ſi ſouvent le nom du Prophete *Nabi*, comme il fait 1. Reg. Chap. 3. Verſ. 20. 10. Verſ. 5. 10. & 15. & 19. Verſ. 24. On allegue encore cette expreſſion, *Juſqu'à ce jourd'hui*, qui ſe trouve en quelques endroits & principalement dans le Chapitre 5. du 1. Livre, Verſ. 5. où il eſt dit que parce que la tête & les mains de l'Idole de Dagon s'étoient trouvées ſur le ſeuil de la porte du Temple de cette Idole : *Les Prêtres de Dagon, & tous ceux qui entrent dans ſon Temple, ne marchent point ſur le ſeuil de la porte ; ce qui s'obſerve encore à préſent.* On cite encore un autre endroit, où cette expreſſion eſt emploïée, & où il eſt dit que les Philiſtins apporterent les Rats qu'ils avoient fait faire pour offrir au Seigneur : *Juſqu'à la grande pierre ſur laquelle on mit l'Arche du Seigneur, qui fut juſqu'à ce jour dans le champ de Joſué Bethſamite* Chapitre 6. Cet endroit prouveroit plûtôt que c'eſt un Auteur contemporain qui parle, puiſque l'Arche ne fut pas long-temps chez les Bethſamites, & qu'elle fut bien-tôt transferée à Cariathiarim, comme il eſt dit auſſi-tôt aprés. Mais ce qui eſt dit qu'elle y demeura vingt ans, ne peut avoir été remarqué par Samuël, puiſqu'elle n'y demeura que treize ans de ſon vivant, & qu'elle n'en fut retirée que ſept ans aprés ſa mort par le Roi David. Il y a un autre endroit dans le Chapitre 27. où *Juſqu'à ce jourd'hui*, eſt déterminé au temps que le Roïaume de Juda étoit établi ; car il y eſt dit Verſet 6. *Que le Roi Achis donna Siceleg à David, & que c'eſt pour cela que Siceleg a appartenu aux Rois de Juda, à qui il appartient encore à preſent.* Le nom des Rois de Juda n'a été en uſage qu'aprés la ſéparation des dix Tribus. On dira peut-être que Gad & Nathan ont pû voir cette diviſion, mais outre qu'il n'y a guere d'apparence que Salomon aiant regné 40. ans, ces deux Prophetes l'aient ſurvécu, l'Auteur parle en plurier des Rois de Juda ; ce qui ſuppoſe qu'il en avoit déja vû pluſieurs.

A l'égard des deux derniers Livres qui portent ſeuls chez les Hebreux le nom de *Melachim*, ou de Rois, puiſqu'ils contiennent l'Hiſtoire des Rois d'Iſraël & de Juda juſqu'à la Captivité, qui y eſt rapportée dans le dernier Chapitre, ils ne peuvent avoir été achevez qu'aprés ce temps-là. On y trouve neanmoins pluſieurs endroits qui ſuppoſent que le Roïaume de Juda ſubſiſtoit encore, comme dans le troiſiéme Livre Chapitre 9. Verſet 21. où il eſt dit que Salomon rendit les Enfans des Amorrhéens & des autres peuples de Chanaan, que les Iſraëlites n'avoient pas pû exterminer, *Tributaires juſqu'à ce jour.* Dans le Chapitre 12. Verſet 19. qu'*Iſraël ſe retira de l'obeiſſance de la Maiſon de David juſqu'à preſent.* Dans le quatriéme Livre Chapitre 8. Verſet 22. *qu'Edon ne voulut plus être de Juda juſqu'à preſent.* Et dans le 13. Verſet 23. *que Dieu ne voulut pas perdre les Juifs, ni les rejetter entierement juſqu'à preſent.* Ces endroits ſuppoſent que le Roïaume de Juda ſubſiſtoit encore. Ce qui fait voir, ou que cette Hiſtoire eſt compoſée de pluſieurs Memoires, ou plûtôt que celui qui l'a redigée & écrite, y a inſeré des choſes qu'il avoit trouvées dans des Memoires plus anciens ſans en changer les termes. Les Talmudiſtes attribuent cet Ouvrage à Jeremie ; d'autres le donnent à Iſaïe, & la pluſpart à Eſdras.

Le premier des Livres de Samuël, ou des quatre Livres des Rois, contient ce qui s'eſt paſſé ſous le gouvernement d'Heli Grand Prêtre, ſous celui du Prophete Samuël, & ſous le Regne de Saül : Le ſecond, ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne de David. Les deux autres contiennent l'Hiſtoire du Regne de Salomon fils de David, & enſuite celle des Rois d'Iſraël & de Juda juſqu'à la deſtruction d'Iſraël & la captivité de Juda. L'Hiſtoire contenuë dans les quatre Livres, eſt de prés de ſix cens années.

Les deux Livres que les Grecs appellent Paralipomenes, parce qu'ils contiennent pluſieurs faits qui avoient été ômis dans les autres Livres Hiſtoriques, ne ſont chez les Hebreux qu'un ſeul Livre, qui porte pour tître, *Dibre Haiamim* ; Les paroles ou les geſtes des jours ou des années, c'eſt-à-dire des Journaux ou Annales, ſoit à cauſe que l'ordre des temps y eſt obſervé avec plus d'exactitude, ſoit parce qu'ils étoient tirés des Memoires & des Journaux ou des Annales de l'Hiſtoire. C'eſt pour la premiere raiſon que ſaint Jerôme leur a donné le nom de *Chronique* : qui ſe prend pour une Hiſtoire abregée, où les faits ſont rapportez ſommairement, & les temps ſoigneuſement marqués. On croit communément qu'Eſdras eſt Auteur des Livres des Paralipomenes. On ne peut pas douter qu'ils ne ſoient écrits aprés la fin de la Captivité de Babylone, & la premiere année du Roi Cyrus, dont il eſt fait mention dans le dernier Chapitre du ſecond Livre. Les dernieres paroles de ce Chapitre touchant Cyrus, ſont auſſi celles par où commence le premier Livre d'Eſdras, & les Genealogies qui ſont dans les premiers Chapitres du premier Livre, ſont conformes à celles qui ſe trouvent dans les Chapitres 2. 8. & 10. du premier Livre d'Eſdras. C'eſt ce qui peut faire croire qu'ils ſont d'un même Auteur. Saint Jerôme a crû que c'étoit ce Livre qui eſt cité dans les Livres des Rois ſous le tître de *Paroles des jours*, ou plûtôt Annales des Rois de Juda & d'Iſraël. Mais il eſt évident que cela ne peut être, parce que, comme

comme nous avons déja remarqué, l'Auteur des Livres des Rois renvoïe à ces Livres des Annales des Rois de Juda & d'Israël sur plusieurs faits qui ne sont point rapportez dans les Paralipomenes. Ces Annales étoient aussi beaucoup plus amples, & contenoient separément l'Histoire des deux Roïaumes de Juda & d'Israël. Enfin l'on trouve dans les Paralipomenes, des choses tirées des Livres des Rois, & la fin de ce Livre fait voir qu'il est plus recent. Mais il étoit composé avant celui de Nehemie, où il est cité Chapitre 12. Verset 23. en ces termes; *Les Enfans de Levi, les Princes des familles, qui sont rapportez dans le Livre des Paroles des jours.* Voila le Titre que porte le Livre des Paralipomenes; & la Genealogie de Levi citée en cet endroit, se trouve dans le neuviéme Chapitre du premier Livre des Paralipomenes. Il y a un endroit qui pourroit faire croire qu'ils sont encore plus recens, c'est la Genealogie des Descendans de Zorobabel rapportée dans le 3. Ch. Vers. 21. qui semble être continuée bien au delà du temps d'Esdras. Mais il se peut faire que l'on ait ajouté quelques-uns de ces Descendans, outre qu'il n'est pas certain que les Descendans de Zorobabel, dont il est parlé en cet endroit, descendent tous en ligne directe de pere en fils, & qu'il n'y en ait point de Collateraux. D'ailleurs il y a dans ce Livre des endroits où ces termes, *Jusqu'à ce jourd'hui*, ne se peuvent rapporter qu'à des temps qui ont précedé la ruine de Jerusalem. Dans le Livre premier Chapitre 4. Verset 43. il est dit que les Enfans de Simeon allerent au nombre de cinq cens en Seïr, qu'ils y exterminerent les Amalecites qui y étoient, & qu'*ils y sont demeurés jusqu'à present.* Dans le second Livre Chapitre 5. Verset 9. il est dit que *l'Arche est demeurée dans le Temple jusqu'à present.* Cela suppose que le Temple subsistoit encore, & que les Juifs habitoient la Judée. On verra la même chose dans le Verset 8. du Chapitre 8. & dans le 10. du Chapitre 21. du même Livre. Il faut donc que ces endroits aïent été transcrits mot pour mot des Histoires & des Memoires faits dans le temps que le Temple subsistoit encore, & que les Juifs étoient en possession de leur païs.

Les Paralipomenes sont un Abregé de toute l'Histoire sacrée depuis son commencement jusqu'au premier retour des Juifs, tiré des Livres de la Bible que nous avons, & d'autres Annales que l'Auteur avoit encore de son temps. Le dessein de l'Auteur a été de remettre devant les yeux des Juifs la suite de leur Histoire, qui pouvoit être effacée de leur memoire pendant la Captivité, pour les faire souvenir de leur origine. C'est pour cela que cet Auteur commence par dresser la Genealogie des Patriarches jusqu'à Jacob, celle des Descendans de douze Enfans de Jacob, & particulierement celle de la Race Roiale de David, afin de donner comme un plan general de tout le Peuple Juif: Ensuite dequoi il rapporte succinctement & dans un ordre Chronologique l'Histoire de Saül, de David, de Salomon & des Rois d'Israël & de Juda leurs successeurs, jusqu'à la Captivité de Babylone. Voici le jugement que saint Jerôme porte de cet Ouvrage. *Le Livre des Paralipomenes, qui est comme un Abregé de l'Ancien Testament, est d'une si grande consequence, que c'est se môquer que de prétendre avoir la science de l'Ecriture Sainte sans cet Ouvrage; car on y trouve presque en tous les endroits, des Histoires omises dans les Livres des Rois, & un nombre infini de questions sur l'Evangile expliquées.* Il y a neanmoins des contradictions apparentes entre la Chronologie de ces Livres, & celle du Livre des Rois, qu'il est assez difficile, mais non pas tout-à-fait impossible d'accorder, dont nous remettons à parler dans le lieu où nous traiterons exprés de cette matiere.

---

§. VI.

Des deux Livres d'Esdras. Esdras Auteur du premier, & Nehemie du second. Vies de l'un & de l'autre. Chronologie de leurs Livres.

Les deux Livres qui sont sous le nom d'Esdras dans les Bibles, n'étoient autrefois comptez que pour un seul par les Hebreux, comme saint Jerôme le remarque; & c'est la raison pour laquelle ils portent tous deux le nom d'Esdras dans les Bibles Latines, quoiqu'ils soient de differens Auteurs. Jusques-ici on avoit crû Esdras Auteur du premier, & en effet, il parle en premiere personne dans le Chapitre 7. Verset 27. & 28. *In me inclinavit Deus misericordiam suam coram Rege & ego*, & dans le Chapitre 9. Verset 5. *Curvavi genua mea & expandi manus meas ad Dominum Deum meum.* Mais un nouveau Critique a prétendu depuis peu que les six premiers Chapitres, étoient d'un Auteur plus ancien, & la raison qu'il en apporte, est que l'Auteur de ces Chapitres étoit à Jerusalem du temps de Darius fils d'Histaspe, comme il paroît par ces paroles du cinquiéme Chapitre, où parlant de la réponse que les Juifs donnerent sous le Regne de Darius aux Gouverneurs de Syrie, qui vouloient les empêcher de rebâtir la Ville de Jerusalem, il dit en premiere personne: *Nous leur répondîmes*, ce qui suppose qu'il étoit alors à Jerusalem.

Jerusalem. Or Esdras n'y vint que sous le Regne d'Artaxerces, comme il paroît par le commencement du septiéme Chapitre. Voila le fondement de cette conjecture, qui n'est pas fort solide: car quand Esdras écrit: *Nous leur répondîmes*, il parle au nom des Juifs, & c'est une chose ordinaire aux Historiens d'une Nation de parler ainsi en premiere personne au nom de leur nation, & de dire par exemple, nous déclarâmes la guerre, nous fîmes la paix, nous prîmes cette Ville, &c. Quoique l'Historien n'ait eu aucune part à ces évenemens. Il y a plus de difficulté à expliquer comment on trouve dans le Chapitre second du Livre d'Esdras la Genealogie & le nombre de ceux qui revinrent de Babylone à Jerusalem sous Nehemie aussi-bien que du temps de Zorobabel & d'Esdras qui est rapportée de la même maniere, quoiqu'avec quelques additions & changemens dans le Chapitre 7. de Nehemie. Quelques-uns croïent que Nehemie l'a transcrite du Livre d'Esdras en y ajoûtant les noms de ceux qui sont venus à Jerusalem dans le second retour de la Captivité: d'autres au contraire croïent que c'est Esdras qui l'a copiée de Nehemie, puisqu'il y est parlé de Nehemie, dont il raconte même une action au Verset 63. Quelques-uns prétendent que la Genealogie d'Esdras a été corrigée depuis sur celle de Nehemie. Toutes ces conjectures ne s'accordent point avec les differens qui se rencontrent dans ces deux Genealogies; car si elles avoient été copiées ou corrigées l'une sur l'autre, elles seroient parfaitement conformes. Si Nehemie n'avoit fait qu'ajoûter à Esdras, le nombre des personnes seroit toûjours plus grand dans Nehemie que dans Esdras; ce qui n'est pas, puisque Esdras compte sept cent soixante & quinze personnes des enfans d'Area, & que Nehemie n'en compte que six cent cinquante-deux. Le premier compte neuf cent quarante-cinq des enfans de Zethna, & le dernier n'en compte que huit cent quarante-cinq. Je sçai bien qu'on peut rejetter ces differences sur la faute des Copistes & la varieté des exemplaires; mais qu'est-il necessaire de dire que l'un de ces deux Auteurs a copié l'autre, puisqu'ils ont pû tous deux écrire ces Genealogies, Esdras aïant survecu à la seconde Transmigration faite sous Nehemie, & n'aïant écrit son Livre que sur la fin de sa vie.

Le Livre que l'on appelle communément le second Livre d'Esdras, porte le nom de Nehemie, qui s'en déclare Auteur en le commençant ainsi: *Ce sont ici les paroles de Nehemie*, & en parlant toûjours de soi en premiere personne. On objecte qu'il est fait mention dans le Chapitre 12. Verset 22. du Regne de Darius Codomannus, & du Grand Prêtre Jaddua qui alla au devant d'Alexandre, qu'il est moralement impossible que Nehemie ait vécu jusqu'à ce temps-là; car depuis la vingtiéme année d'Artaxerces Longuemain, il y a plus de cent ans jusqu'au Regne de Darius Codomannus, & au Pontificat de Jaddua. Mais il n'est pas certain que Darius, dont il est parlé en cet endroit, soit Darius Codomannus, il se peut faire que ce soit Darius Nothus, qui est mort quarante ans ou environ aprés la vingtiéme année d'Artaxerces Longuemain, & il n'est point dit en cet endroit que Jaddua ou Jaddus fût déja Souverain Pontife. Or il peut être né sur la fin du Regne de Darius Nothus, ou sous le commencement du Regne d'Artaxerces Mnemon, & avoir été encore en vie du temps d'Alexandre. Mais il y a de l'apparence que ce qui est dit en cet endroit depuis le commencement du Chapitre 12. jusqu'au Verset 27. a été ajouté aprés coup, parce qu'il n'a aucune liaison avec ce qui précede & ce qui suit, & interrompt le cours de l'Histoire: Car Nehemie, aprés avoir rapporté de quelle maniere il avoit rebâti les murs de la Ville de Jerusalem, fait dans le Chapitre 11. le denombrement des familles & des personnes qui l'habiterent: il étoit naturel qu'il fit suivre l'Histoire de la Dedicace des murs de la Ville, qui commence au Verset 27. & tout ce qui est dit entre deux de la succession des Levites & des Grands Prêtres paroît hors de sa place. Aussi commencent-ils par cette periode qui designe un autre Auteur que Nehemie: *Voici les Prêtres & les Levites qui vinrent à Jerusalem avec Zorobabel fils de Salathiel & Josué*: & finissent par celles-ci. Verset 26. *Voilà ceux qui furent du temps de Joachim fils de Josué fils de Josedec & du temps de Nehemie Chef & d'Esdras Prêtre & Docteur de la Loi.* Remarquez qu'il est parlé en cet endroit de Nehemie en tierce personne. Mais ajoûte-t-on le treiziéme Chapitre est sans doute de Nehemie qui y parle en premiere personne. Cependant au Verset 28. il fait mention de Sanaballat Horonite Beau-pere d'un des fils de Joïada, fils d'Eliasib, Grand Prêtre, *que j'ai*, dit-il, *chassé*. Or selon Joseph ce Gendre de Sanaballat est Manassés, frere de Jaddus, & quand on supposeroit qu'il y a eu deux Sanaballat, & que Joseph se seroit trompé, il est toûjours constant que Nehemie a chassé du Sacerdoce un des fils de Joïada, oncle au moins de Jaddus, s'il n'a pas été son frere comme Joseph le prétend, & par consequent l'Auteur du Livre de Nehemie aura toûjours écrit sous le Regne d'Alexandre & de Codomannus. Mais on nie cette consequence; car le fils de Joïada frere de Jonathan Pere de Jaddus, a pû fort bien être marié à la fille de Sanaballat au commencement du Regne d'Artaxercés Mnemon,

mon, & être alors chassé par Nehemie qui pouvoit avoir soixante & dix ans ou environ.

Esdras Auteur du premier des deux Livres dont nous venons de parler, étoit fils de Seraïas Souverain Pontife, que Nabuchodonosor fit mourir comme il est rapporté 2. Reg. 25. Verset 18. & 21. frere de Josedec qui fut Grand Prêtre pendant la Captivité. Il fut le Chef des Juifs qui revinrent de Babylone la septiéme année de l'Empire d'Artaxercés Longuemain, de qui il reçût la permission de les ramener, de rebâtir le Temple, de leur donner des Juges, rapportée dans le Chapitre septiéme de ce Livre. Il est appellé *Scriba velox in lege Moysi* Esdr. 7. Verset 6. c'est à dire un Docteur habile dans la Loi de Moïse, car le mot Hebreu *Sophetim* que les Grecs ont traduit par γραμματεὺς & les Latins *Scriba*, ne signifie pas un Ecrivain, mais un Docteur de la Loi. Les Hebreux l'appellent le Prince des Docteurs de la Loi. Nous examinerons dans la suite ce qu'il fit pour le rétablissement & la description de la Loi.

Nehemie Auteur du second de ces Livres, étoit fils d'Helcias de la Tribu de Levi. Il étoit en Babylone Echanson, ou Page du Roi Artaxercés, de qui il obtint la permission la vingtiéme année de son Regne de retourner en Judée pour y rétablir la Ville de Jerusalem, & d'y demeurer pendant douze années, au bout desquelles il retourna à Babylone, comme il l'avoit promis au Roy. Il y demeura plusieurs années, jusqu'à ce qu'ensuite il obtint permission du Roi de Perse de venir achever ses jours dans sa patrie, où il mourut sur la fin du Regne de Darius le Bâtard, ou sous le commencement de celui d'Artaxercés Mnemon.

Le premier de ces deux Livres contient l'Histoire de la délivrance des Juifs de la Captivité de Babylone, & de leur rétablissement dans la Judée depuis la premiere année de Cyrus jusqu'à la vingtiéme d'Artaxercés Longuemain; & le second commence à la vingtiéme année du même Prince, jusqu'au Regne de Darius surnommé le Bâtard. La Chronologie de cet espace de temps dépend de la durée des Regnes des Rois de Perse que nous examinerons en son lieu.

§. VII.

Histoire de Tobie. Quand arrivée. Par qui écrite.

Tobie a de la Tribu de Nephthali fut un de ceux que Salmanasar Roi d'Assyrie emmena captifs, quand il prit Samarie & ruina le Roïaume d'Israël. Il fut transporté à Ninive avec sa femme & son fils. Ce Livre represente les devoirs de charité que cet homme craignant Dieu exerça envers ceux de sa Nation qui étoient captifs comme lui; la patience avec laquelle il souffrit la perte de la vûë & la pauvreté, & contient l'Histoire du Voïage de son fils accompagné d'un Ange pour retirer de Gabel qui demeuroit dans la Ville de Ragés, dix talens que son pere lui avoit prêtés, & de quelle maniére il épousa dans ce voïage Sara fille de Raguel sa parente.

Les Juifs reconnoissent cette Histoire de Tobie pour veritable, quoiqu'ils ne reçoivent pas ce Livre comme Canonique. On croit communément qu'elle a été écrite par les deux Tobies. Cette opinion est fondée sur ce que dit l'Ange aux Tobies Chap. 12. Vers. 20. selon le Texte Grec: car au lieu qu'on lit dans la Vulgate en cet endroit: *Racontez toutes ces merveilles*, il y a dans le Grec, dans l'Hebreu de Fagius & dans la Version Syriaque: *Ecrivez dans un Livre tout ce qui vous est arrivé.* C'est pourquoi les mêmes Interpretes font parler les Tobies en premiere personne. D'ailleurs il est constant que ce Livre a été d'abord écrit en Chaldaïque, c'est à dire en la langue du Païs où Tobie demeuroit. Saint Jerôme l'a traduit en Latin avec le secours d'un Interprete sur l'Original Chaldaïque que nous n'avons plus. On a aussi mis cette Histoire en Hebreu, & nous en avons deux Versions differentes Hebraïques; L'une donnée par Munster, & l'autre par Fagius. Il y en a enfin une ancienne Version Grecque sur laquelle on a composé la Syriaque.

Ce Livre est tres-instructif, tres-touchant, plein de sentimens de Religion & de pieté, & écrit

a *Tobie.*] Les Grecs nomment le Pere *Thobit* ou *Thobeth*, & le fils *Tobias*. Il y a un Exemplaire Hebreu où le Pere est appellé *Tobi* & le fils *Tobith*. Le Grec fait ainsi sa Genealogie, *fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Aduel, fils de Gabael, de la Race d'Asiel, de la Tribu de Nephthali, de la Ville de Thisbes qui est à la droite de Nephthali.* L'Exemplaire Hebreu de Munster, *fils de Tobiel, fils d'Ananeel, fils d'Ariel, fils de Gabiel, fils d'Asael, fils de Nathanael de la Tribu de Nephthali, l'un des Habitans de la Ville de Nephthali, sise dans la Galilée vers l'Occident.* L'Exemplaire de Fagius, *fils d'Ananeel, fils de Gabriel de la Race d'Aschel de la Tribu de Nephthali.*

écrit d'un stile simple, naturel & facile. Il est aisé d'en établir la Chronologie; l'Epoque de la Translation de Tobie étant clairement rapportée au temps que Salmanasar transfera les dix Tribus; ce qui arriva la quatriéme année d'Osée Roi d'Israël, & la sixiéme d'Ezechias Roi de Juda. La Tribu de Nephthali avoit déja été enlevée par Theglathphalasar Roi d'Assyrie, comme il est rapporté dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 15. Verset 29. mais cette Translation n'avoit pas été generale: il en étoit resté plusieurs.

Tobie vécut en tout cent deux ans; perdit la vûë à cinquante-six ans, & la recouvra à soixante. Avant que de mourir il prédit la ruine de Ninive qui arriva sous Nabuchodonosor & Assuerus, c'est à dire sous Astyagés & Nabopalassar, comme nous avons remarqué en parlant de la Prophetie de Nahum.

Il faut observer qu'il y a une faute dans le Chap. 3. de la Vulgate Vers. 7. où il est dit que *Sara fille de Raguel habitoit à Ragés*: il doit y avoir à *Ecbatane*, comme dans le Texte Grec & Hebreu: car il paroît par le Chap. 9. que Raguel ne demeuroit pas à Ragés, puisque Tobie le jeune étant dans la Maison de Raguel, envoïe l'Ange à Gabel, qui demeuroit à Ragés, pour recevoir de lui les dix talens que son pere lui avoit prêtés.

---

§. VIII.

Histoire de Judith. Quand arrivée. Si elle est veritable. Par qui écrite.

Le Livre de Judith porte le nom de celle qui fait le principal personnage de l'Histoire qui y est rapportée; En voici l'abregé necessaire pour l'intelligence de ce que nous avons à dire sur cet Ouvrage.

Nabuchodonosor Roi des Assyriens qui regnoit dans Ninive, aïant défait & pris Arphaxad Roi des Medes, forma le dessein de subjuguer les peuples d'Asie situez vers l'Occident à l'égard de Ninive, & envoïa Holoferne avec une puissante armée, qui jettant la terreur par tout, se rendit maître de la Mesopotamie, de la Syrie, de la Libye, & de la Cilicie, qui se soûmirent volontairement à sa domination. Aprés ces conquêtes, il vint dans l'Idumée, dont il s'empara sans resistance, & y ramassa son armée. Les Israëlites allarmés recueillirent ce qu'ils pûrent de troupes, se saisirent des hauteurs, & fortifierent le mieux qu'ils pûrent leurs Villes. Le Grand Prêtre Eliachim les encouragea à se bien défendre, & leur fit implorer le secours de Dieu. Holoferne étonné de ce que ce peuple se préparoit à soûtenir la guerre contre une armée si puissante, surpris & irrité de leur hardiesse, s'informa des Moabites & des Ammonites leurs voisins, des forces de ce peuple, & quelle raison il pouvoit avoir de ne se pas soûmettre. Achior Chef des Ammonites lui fit en peu de mots l'Histoire de ce peuple, & lui aiant expliqué de quelle maniere il avoit été quelquefois protegé, & quelquefois abandonné de son Dieu, lui declara, que s'ils avoient offensé ce Dieu, il les livreroit entre ses mains; mais que si cela n'étoit pas, leur Dieu les défendroit, & que toute son armée ne pourroit pas les dompter. Holoferne reçût cet avis avec indignation, & fit mener Achior dans la Ville de Bethulie qu'il assiegea aussitôt, dans le dessein de se vanger de lui, quand il l'auroit prise. Ozias qui commandoit dans cette Ville, se préparoit à la défendre; mais les Habitans effraiés de la multitude des ennemis, vouloient se rendre; en sorte qu'il eut bien de la peine à obtenir qu'ils attendroient encore cinq jours. Ce fut alors que la Veuve Judith, qui étoit riche & belle, prit la resolution de passer dans le Camp d'Holoferne pour tâcher de s'en défaire: elle sortit donc de la Ville & alla au Camp, fut prise & menée à Holoferne; elle lui plaît; il la fait venir à un grand festin, dans lequel il s'enivre: on l'enferme ensuite avec elle: elle prend son temps, lui coupe la tête, se sauve & fait apporter la tête de ce General à Bethulie. La terreur se met dans l'armée des Assyriens, ils s'enfuient tumultuairement: les Israëlites les poursuivent, en tuent plusieurs, & font un grand butin. Judith chanta un Cantique, & alla avec tout le peuple à Jerusalem pour rendre graces au Seigneur. Elle revint ensuite à Bethulie, y vécut jusqu'à l'âge de cent cinq ans, & pendant tout le temps de sa vie le Peuple d'Israël joüit de la paix. Voilà un Abregé de l'Histoire de ce Livre.

La plus grande difficulté qu'il y a dans ce recit, est de déterminer le temps où l'on doit placer cet évenement: les uns le mettent avant, les autres aprés la Captivité; & quelques-uns trouvant à ce qu'ils se sont imaginez des difficultez insurmontables pour l'accorder avec l'Histoire des Juifs, des Assyriens & des Medes, ont osé assûrer que ce n'est qu'une parabole & une allegorie, & non pas une verité historique.

Eusebe & George Syncelle croient que l'Histoire de Judith est arrivée aprés le retour des Juifs; mais le premier la place sous Cambyse, & l'autre sous Xercés. Entre ceux qui croient qu'elle est arrivée avant la Captivité, le uns disent que ce fut du temps de Dejocés Roi des Medes, & les

autres du temps d'Aphraartés: mais ils conviennent les uns & les autres que c'est sous le Regne de Manassés Roi de Juda. On propose de part & d'autre des raisons & des objections qu'il nous faut examiner.

Voici les argumens de ceux qui soûtiennent que cette Histoire est arrivée depuis la Captivité: ils disent 1. Que cette Histoire doit être arrivée dans un temps qu'il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs; puisqu'il paroît par ce Livre, que le Grand Prêtre Eliachim ou Joachim avoit toute l'autorité, & qu'il n'y est parlé en aucun endroit du Roi d'Israël. Est-il possible qu'une guerre aussi considerable que celle qui est rapportée dans le Livre de Judith, se fût passée, sans que le Roi du peuple attaqué, y eût aucune part? 2. Qu'il n'y a point eu avant la Captivité, de Grand Prêtre qui portât le nom d'Eliachim; qu'on n'en trouve point de ce nom, ni dans le Catalogue qu'en fait Joseph, ni dans aucun endroit de l'Ecriture: qu'il y en a eu un aprés la Captivité nommé Joachim, qui est le nom que le Texte Grec donne à celui qui est appellé dans nôtre Vulgate Eliachim. 3. Qu'Achior Chef des Ammonites répond à Holoferne Chapitre 5. Verset 22. qui lui demandoit ce que c'étoit que le Peuple d'Israël; que les Israëlites avoient été ruinez par plusieurs guerres, & que plusieurs d'entr'eux avoient été emmenez captifs dans une terre étrangere; mais qu'à present s'étant convertis à leur Dieu, ils étoient revenus des lieux où ils avoient été dispersez; qu'ils s'étoient rassemblez; qu'ils s'étoient établis sur ces Montagnes, & qu'ils possedoient de nouveau Jerusalem, où étoit leur Sanctuaire; Que le Grec ajoûte que le Temple de leur Dieu avoit été détruit, Καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη εἰς ἔδαφος. Que ces expressions semblent marquer clairement le temps de la Captivité, & que ce qui est dit de la destruction du Temple, lui convient necessairement. Enfin l'on soûtient qu'il n'y a pas moien d'accorder ce qui est dit dans ce Livre de l'âge de Judith avec le temps qui précede la Captivité. Car il est dit au Chapitre 8. qu'elle étoit belle & jeune, quand elle alla trouver Holoferne. Et dans le Chapitre 16. qu'elle vécut cent cinq ans sans voir de guerre dans Israël. Or depuis la fin du Regne de Manassés jusqu'au temps de la guerre de Necaon Roi d'Egypte contre Josias, il n'y a que trente-quatre ans. Ainsi supposé qu'Holoferne fût venu en Judée sur la fin du Regne de Manassés, il faudroit que Judith eût eu plus de soixante ans. A cet âge comment auroit-elle pû être belle & jeune & plaire à Holoferne?

Ceux qui soûtiennent le contraire ne manquent pas de réponses à ces difficultez: Pour resoudre la premiere, ils disent, qu'il n'est point fait mention de Manassés dans le Livre de Judith; parce que ce Prince depuis qu'il fut revenu de la Captivité, ne se mêla plus des affaires de l'Etat, si l'on en croit l'Historien Joseph; & que quand cela ne seroit pas, on voit qu'Eliachim ne se mêle que d'encourager le Peuple, & de l'exhorter à avoir recours à Dieu: ce qui étoit de son devoir. D'ailleurs il n'est pas étonnant que Manassés occupé à munir la Ville de Jerusalem, laissât le soin de la défense de Bethulie à Ozias, qui étoit comme le Gouverneur de cette Ville. Ils repliquent à la seconde, qu'il y a eu un grand Prêtre du nom d'Eliachim du temps de Manassés, & pour le prouver, ils alleguent cette prédiction du Prophete Isaïe Chapitre 22. Vers. 20. & 21. *En ce jour-là j'appellerai mon serviteur Eliachim fils d'Helcias, & je le revêtirai de vôtre Tunique: je le fortifierai de vôtre ceinture. Je lui donnerai vôtre puissance en main, & il sera comme le pere des Habitans de Jerusalem, & de la Maison de Juda.* Quoiqu'il ne soit pas dit dans ce passage que cet Eliachim étoit Grand Prêtre, les qualitez & l'autorité qu'on lui donne, semblent designer assez clairement celui dont il est parlé dans le Livre de Judith. Aussi Saint Jerôme & Saint Cyrille n'ont-ils pas fait difficulté d'assûrer que c'est le même. Joseph n'a pas été fort exact dans le Catalogue des Souverains Pontifes, puisque l'Ecriture en nomme quelques-uns, dont il ne fait point de mention: & d'ailleurs il se peut faire qu'Eliachim soit un de ceux qu'il nomme d'un autre nom; un même homme pouvant avoir deux noms.

La troisiéme objection roule sur l'autorité & le sens des paroles du Texte Grec, qui regardent la destruction du Temple. Car pour ce qui est dit en cet endroit de la Captivité de plusieurs d'entr'eux, cela convient fort bien à l'enlevement de Manassés, rapporté dans le Chapitre 33. des Paralipomenes. Le Texte de la Vulgate traduit de Original Chaldaique par Saint Jerôme, ne parle point du Temple, & l'on peut croire que le Traducteur Grec a ajoûté cela de son chef. Mais supposé qu'il faille s'arrêter au Texte Grec, on prétend que ces paroles, εἰς ἔδαφος ἐγενήθη, qui signifient à la lettre: *Leur Temple est devenu comme le pavé*; ne veulent point dire que le Temple avoit été détruit rez-pied rez-terre, mais seulement qu'il avoit été foulé aux pieds ou profané. On ajoûte qu'il est si vrai qu'il n'est point parlé en cet endroit de la destruction entiere du Temple, mais seulement de sa profanation, que dans le Chapitre 4. Verset 3. il est dit dans le même Texte Grec: *Que les Enfans d'Israël étant revenus nouvellement de la Captivité & rassemblez depuis peu, les Vases, l'Autel, & la Maison de*

Dieu

Dieu avoient été purifiez de leur profanation. Le Temple & l'Autel n'avoient donc pas été détruits, puisque l'on n'avoit fait que les purifier. Tout cela a rapport à ce qui arriva du temps de Manassés, quand il fut enlevé par le Roi des Assyriens avec une partie de son Peuple. Il fit penitence, fut delivré de la Captivité, purifia le Temple & l'Autel, & repara le mal qu'il avoit fait. Pour ce qui regarde l'âge de Judith, il est aisé de l'accorder avec l'Histoire. Manassés a regné cinquante-cinq ans, Amon son successeur deux ans, Josias trente & un & Joachim onze ans. On pouvoit dire que la paix n'a proprement été troublée que quand Joachim fut emmené à Babylone; car la guerre de Josias se fit hors du Roïaume, & la mort de ce Prince ne fut point suivie de guerre. Cela étant, si l'on deduit sur les cent cinq ans de l'âge de Judith les onze années de Joachim, les trente & une du Regne de Josias, les deux années de son pere Amon, & seize ou dix-sept années du Regne de Manassés, elle n'aura eu que quarante-cinq ans. Or il n'est pas étonnant qu'une femme qui a vécu cent cinq ans, ait encore été assez belle & ait paru assez jeune à cet âge pour plaire à un vieux Capitaine. Voilà les réponses qu'on apporte aux raisons de ceux qui placent cet évenement avant la Captivité, & voici les raisons qu'on allegue pour montrer qu'il ne peut être arrivé dans ce temps-là.

Premierement, il est certain qu'aprés le retour des Juifs de Babylone, il n'y avoit plus de Roi dans la Medie, ni dans l'Assyrie, & cependant il paroît par le Livre de Judith, que c'étoient les deux plus grands Empires d'Orient qui se disputoient la domination de toute l'Asie; au lieu qu'aprés la Captivité les Perses en étoient les Maîtres. 2. Ninive qui du temps de Judith étoit florissante & la capitale d'Assyrie, étoit entierement ruinée du temps des Rois de Perse. 3. L'Histoire de Judith est arrivée peu de temps aprés qu'Arphaxad Roi des Medes avoit bâti la Ville d'Ecbatane; or cette Ville a été bâtie par Dejocés, & peut-être achevée par son fils Phraartés ou Aphraartés. 4. Le nom d'Arphaxad revient à celui de Phraartés, ou peut-être Aphraartés. Ce qui est dit d'Arphaxad dans le Livre de Judith, convient parfaitement à ce que Herodote rapporte de Phraortés: car cet Historien remarque que ce Prince s'étant avancé vers le Païs des Assyriens ausquels Ninive appartenoit, fut défait & y perit avec toute son armée. Or il est dit dans l'Histoire de Judith qu'Arphaxad fut défait & tué par Nabuchodonosor Roi des Assyriens qui regnoit dans Ninive. Ceux qui ont dit qu'Arphaxad étoit Dejocés, sont fondez sur ce qui est dit dans le Texte de la Vulgate, qu'il bâtit la Ville d'Ecbatane, mais il est dit simplement dans le Texte Grec, qu'il ajoûta de nouveaux bâtimens à cette Ville. 5. Le Roi Nabuchodonosor qui défit Arphaxad, & qui envoïa Holoferne contre la Syrie, ne peut point être un Roi de Perse. L'Ecriture lui donne la qualité de Roi d'Assyrie; c'est le nom des Rois de Babylone & d'Assyrie, & non point des Rois de Perse. Ce ne peut être Cambyses, comme Eusebe l'a crû, puisque du temps de ce Prince le Temple de Jerusalem n'étoit pas encore rebâti. Qui est donc ce Nabuchodonosor dont il est parlé dans Judith? Ce ne peut pas être Nabuchodonosor fils de Nabopalassar qui enleva le Roi Joachin en Babylone. C'est apparemment Saoduschin fils d'Assaradon ou d'Assaradin qui selon Ptolomée étoit Roi de Ninive & de Babylone.

Quoique ces preuves ne soient pas demonstratives, il faut avoüer neanmoins qu'il est difficile d'y répondre d'une maniere capable de satisfaire, principalement à la premiere qui me paroît sans replique. La plupart des Commentateurs Protestans, comme Luther, Chytrée, Beroalde, Scaliger & Grotius, pour se debarrasser de ces difficultez qu'ils ont crû insurmontables; ont pris le parti de soûtenir que cette Histoire est une fiction ou une allegorie que Grotius croit avoir été composée dans le temps qu'Antiochus Epiphane vint en Judée, & dont il donne une explication plus ingenieuse que solide *a*. Mais il faut avoüer que cette Histoire n'a nullement l'air d'une

a *Plus ingenieuse que solide.*] Voici ce qu'il dit dans sa Préface. *Tout ce qui est dans ce Livre est énigmatique. Il a été écrit lorsqu'Antiochus l'Illustre est venu en Judée avant que le Temple fût profané par les Idoles que l'on y mit depuis. Il a été écrit dans le dessein de confirmer les Juifs dans l'esperance que Dieu les delivreroit. Judith est la même chose que la Judée: Bethulie Beth-El-ja, c'est-à-dire la Maison de Dieu c'est le Temple: le glaive qui en sort sont les prieres des Saints. Nabuchodonosor signifie souvent chez les Juifs le diable. L'Assyrie, c'est l'arrogance:*

d'une parabole, ou d'une fiction : les temps, les personnes, les faits, & leurs circonstances y sont exactement marqués, & d'une maniere si historique, qu'il seroit impossible de deviner que c'est une Allegorie. Il faut donc que cet Auteur soit un imposteur ou un Historien. Il apporte lui-même un témoignage autentique de la verité de cette Histoire, sçavoir la Fête que faisoient les Juifs en l'honneur de cette victoire. Les Juifs ont bien mis ce Livre hors du Canon, mais ils n'ont pas rejetté cette Histoire comme une pure fable. Les plus anciens Peres, comme S. Clement Romain dans sa premiere Epître aux Corinthiens, l'Auteur des Constitutions Apostoliques, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origenes, Eusebe, S. Jerôme, & tous ceux qui les ont suivis, ont reconnu cette Histoire pour veritable. Ce n'est que dans ces derniers siecles que l'on a commencé d'en douter, & la principale ou plûtôt l'unique raison que ces Critiques en ont eu, est la difficulté qu'ils ont crû trouver dans la Chronologie de cette Histoire. Quand elle seroit encore plus grande, ce ne seroit pas un legitime fondement pour la rejetter comme fausse. Il y a plusieurs Histoires sacrées & profanes que l'on ne revoque point en doute, qui souffrent de pareilles difficultez. Mais il n'est pas impossible de les resoudre, en plaçant cet évenement avant la Captivité ; & l'on a fait voir que les faits rapportés dans ce Livre, s'accordent tres-bien avec l'Histoire d'Herodote. Les autres objections que l'on forme contre la verité de cette Histoire ne meritent pas qu'on s'y arrête.

L'Auteur de ce Livre est entierement inconnu. Quelques-uns croïent que c'est le Grand-Prêtre Eliachim ou Joachim qui l'a écrit lui-même : d'autres disent que c'est Josué fils de Josedec Compagnon de Zorobabel, qui en est Auteur. Grotius prétend qu'il est écrit du temps d'Antiochus Epiphane. Mr. Huet conjecture avec plus de vraisemblance, qu'il a été composé pendant la Captivité, parce qu'il étoit écrit en Chaldaïque. Nous n'avons plus cet Original. S. Jerôme l'avoit traduit en Latin, en rendant le sens sans s'attacher à la lettre ; en retranchant les varietez qui s'y trouvoient dans differens exemplaires, & en ne mettant dans sa Traduction que ce qui faisoit un sens parfait ; comme il le témoigne lui-même. *Magis sensum è sensu quàm ex Verbo Verbum transferens. Multorum Codicum varietatem vitiosissimam amputavi ; sola ea quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi.* C'est cette Version de S. Jerôme que nous avons dans le Texte de la Vulgate. La Version Grecque que nous en avons, est fort differente de la Latine, bien plus ample & étoit apparemment plus conforme à l'Original Chaldaïque : Quelques-uns l'ont attribuée à Theodotion, mais elle est plus ancienne, puisque saint Clement Romain plus ancien que Theodotion & saint Clement d'Alexandrie, Origenes & Africanus, avoient cette Histoire en Grec. La Version Syriaque s'accorde avec le Texte Grec.

---

§. IX.

Histoire d'Esther. Examen des conjectures que l'on apporte pour découvrir qui est le Roi Assuerus mari d'Esther. Grande incertitude sur ce sujet. De l'Auteur de ce Livre. Des Additions qui ne sont point dans le Texte original.

LE Livre d'Esther contient l'Histoire d'une Fille Juive de ce nom, Niéce de Mardochée Juif de la Tribu de Benjamin demeurant à Suses, que le Roi Assuerus épousa & éleva sur le Trône, aprés avoir repudié sa femme. Ce Prince avoit un favori nommé Aman, de la race d'Agag Roi des Amalecites, lequel indigné de ce que Mardochée ne vouloit pas lui rendre les respects que les autres lui deferoient, prit la resolution de faire perir tous les Juifs qui étoient dans l'Empire d'Assuerus, fit donner un Edit, par lequel ils devoient tous être exterminez au mois d'Adar, qui étoit celui que le sort avoit fait écheoir pour faire perir ces malheureux. Mardochée fait sçavoir à la Reine, le peril où étoit toute sa Nation ; elle va trouver le Roi, & le prie de venir manger chez elle avec Aman. Aman enflé de cet honneur, ne peut souffrir le mépris de Mardochée qui ne l'avoit point salué.

Mais

---

l'arrogance : l'instrument du diable c'est Antiochus, qui sous un nom emprunté est appellé ici Holoferne, c'est-à-dire Halpernabas le Licteur, le sergent ou le ministre du diable qui veut se rendre maître de la Judée belle & veuve, parce qu'elle est denuée de secours. Eliachim signifie le Dieu qui doit s'élever. Voila des allegories que Grotius auroit eu peine à souffrir dans un autre.

M [illegible] a *Moscelim.*

Mais dans le temps qu'il ſe prépare à en tirer vengeance, le Roi aïant lû des Memoires, qui le firent ſouvenir que Mardochée avoit découvert une conſpiration faite contre ſa perſonne, veut le recompenſer; & ordonne à Aman de conduire Mardochée en triomphe par la Ville. La Reine aïant traité le Roi, lui découvre qu'elle eſt Juive & demande juſtice contre Aman pour ſon Peuple. Le Roi fait pendre Aman, éleve Mardochée, revoque l'Edit donné contre les Juifs, & en donne un autre, par lequel il leur permet de tirer vengeance de leurs ennemis le jour marqué. La fête de Phurim eſt inſtituée à perpetuité chez les Juifs en memoire & en action de graces de ce bienfait ſignalé.

Voilà le fait rapporté dans le Livre d'Eſther. Mais il n'y a peut-être point d'Hiſtoire dont le temps ſoit plus incertain. Il eſt conſtant qu'elle eſt arrivée du temps du Roi Aſſuerus. La difficulté eſt de ſçavoir qui eſt le Roi qui eſt ainſi appellé dans l'Ecriture; c'eſt certainement un Roi des Medes ou des Perſes qui a regné depuis l'enlevement des Juifs ſous Jechonias. Mais il n'y a preſque pas un de ces Rois depuis Aſtyagés juſqu'à Artaxercés Mnemon, que quelque Auteur n'ait crû être l'Aſſuerus d'Eſther. Voïons s'il eſt poſſible de découvrir auquel de ces Rois cette Hiſtoire peut être attribuée avec plus de vraiſemblance.

On convient que ce ne peut être Cyaxare Roi des Medes fils de Phraortés, parce qu'il eſt mort avant la Captivité ſous Jechonias. Son fils Aſtyagés, eſt appellé Aſſuerus dans le dernier Chapitre du Grec de Tobie. Cela pourroit faire conjecturer, que c'eſt lui dont il eſt parlé dans le Livre de Judith. Mais Herodote nous apprend qu'il épouſa Anana fille d'Haliatte Roi des Lydiens, & il faut qu'il ait eu auparavant une autre femme, de qui Mandane mere de Cyrus étoit fille. Ni l'une ni l'autre ne peut être Eſther: Ainſi Aſtyagés n'eſt point l'Aſſuerus mari d'Eſther. Aſtyagés eut ſelon Xenophon, de ſa ſeconde femme, un fils appellé Cyaxare que quelques-uns font pere de Darius Medus, à qui ils donnent un troiſiéme Cyaxare pour fils, qu'ils ſuppoſent être l'Aſſuerus mari d'Eſther. Mais d'autres ſoûtiennent avec plus de vraiſemblance que ce troiſiéme Cyaxare eſt ſuppoſé, & que le ſecond n'eſt point different de Darius le Mede fils d'Aſtyagés, & par conſequent Oncle de Cyrus, qui lui ceda le Roïaume des Chaldéens, aprés l'avoir conquis, comme il eſt prouvé par le témoignage de Daniel Chapitre 5. Verſet 31. & 9. Verſet 1. où il eſt dit, que ce Darius étoit fils d'Aſſuerus, & qu'il fut déclaré Roi de Chaldée à l'âge de ſoixante-deux ans, à la place de Balthazar que Beroſe & Ptolomée appellent Nabonidus, Abydene Nabonnidochus, & Herodote, Labynitus. Le Poëte Aeſchile dit que ce Medus prit & ruina la Ville de Suſes, qui fut enſuite rétablie. On a auſſi crû que Darius le Mede étoit l'Aſſuerus d'Eſther, parce qu'il avoit nom Cyaxare, ce qui revient à Aſſuerus, & que d'ailleurs il eſt dit dans Daniel Chapitre 6. Verſet 1. que Darius avoit établi ſix-vingts Satrapes ſur ſon Roïaume, & le nombre des Provinces de l'Aſſuerus d'Eſther, eſt de cent vingt-ſept, en y comprenant les Iſles. Cela s'accorde aſſez. Il eſt auſſi remarqué que Darius commandoit aux Medes & aux Perſes. Mais on oppoſe à cette conjecture premierement que le Roi dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther, étoit Roi des Perſes; ce qui ne convient point à Darius Medus qui ne fut Roi que des Medes & des Chaldéens. Car Cyrus aïant vaincu ſon Pere Aſtyagés, fut déclaré Roi des Medes & des Perſes & s'attira toute l'autorité. Son grand-pere vécut & fut même traité en Roi des Medes. Aprés ſa mort Cyrus ceda une partie de ſes conquêtes à ſon oncle Cyaxare ou Darius Medus, & l'aſſocia à l'Empire, mais il retint toûjours la principale autorité, comme il paroît par Xenophon. Darius Medus regna d'abord dans la Suſiane, & enſuite dans la Chaldée; mais ſon Empire ne s'eſt jamais étendu comme celui d'Aſſuerus depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie. Aprés la mort de Darius, Cyrus demeura ſeul Monarque de toute l'Aſie, & transfera ainſi l'Empire des Babyloniens & des Medes aux Perſans. Il le tint pendant ſept ans, à compter du jour de la mort de Darius Medus. L'Hiſtoire d'Eſther ne convient point à Cyrus; mais quelques-uns l'adaptent à ſon fils Cambyſes, qui eſt appellé Aſſuerus dans le premier Livre d'Eſdras Chapitre 4. Verſet 6. C'étoit un homme furieux & brutal, caractere qui convient à l'Aſſuerus d'Eſther; & l'Empire de Cambyſes, avoit l'étenduë qui eſt marquée dans ce Livre; mais il ne regna que ſept ou huit ans, & l'Aſſuerus d'Eſther en a regné plus de douze, Chapitre 3. Verſet 7. Beaucoup l'attribuent à Darius fils d'Hiſtaſpe l'un des ſept conjurez qui fut déclaré Roi, aprés qu'ils eurent tué le Mage Oropaſte qui s'étoit emparé du Trône en ſe faiſant croire le frere de Cambyſes. Tout ce qui

qui est dit dans le Livre d'Esther, du Roi Assuerus lui convient, car 1. l'étenduë qu'on y donne à son Empire depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, exclut non seulement tous les Rois avant Cambyses & Cambyses même, puisque ce fut Darius qui subjugua le premier l'Inde & l'Arabie. L'Auteur du troisiéme Livre d'Esdras Chapitre 3. décrit dans les mêmes termes l'étenduë du Roïaume de Darius, & ceci se rapporte assez à ce qu'en dit Herodote. 2. Assuerus faisoit sa demeure dans la Ville de Suses, qui étoit la Capitale de son Empire: cela convient à Darius fils d'Histaspe qui orna cette Ville, y fit bâtir un Palais magnifique selon le témoignage d'Elien, & y fit renfermer ses trésors, au rapport d'Herodote. 3. Ce dernier Historien dit que Darius fils d'Histaspe aimoit passionnément une de ses femmes, qu'il appelle Artyssone, à laquelle il dressa une statuë d'or, c'est peut-être Esther dont le nom d'Edisse a été corrompu. 4. Il est dit dans le Chapitre 10. qu'Assuerus se rendit tributaires toutes les Isles de la Mer. Or suivant Thucidide Darius fils d'Histaspe fut le premier des Rois de Perse qui subjugua les Isles des Phéniciens, comme il est aussi remarqué dans le Menéne de Platon. Xercés en fut dépoüillé avant la douziéme année de son Regne, & aucun des Rois de Perse ne les ont depuis possedées. Darius fils d'Histaspe est selon Herodote, le premier qui imposa des tributs aux Nations, & il paroît qu'ils étoient établis du temps d'Assuerus mari d'Esther. Enfin il est dit dans le Chapitre 2. Verset 5. que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été transferés par le Roi de Babylone Nabuchodonosor avec Jechonias. Cette Epoque exclut tous les Rois de Perse posterieurs à Darius: car il faudroit supposer que Mardochée auroit eu alors plus de six vingts ans, & par consequent que sa niéce Esther auroit été fort âgée. Tout ce qu'on peut faire, est de supposer qu'il vivoit encore, quoique fort âgé, au commencement du Regne de Darius & que son frere avoit eu sa fille Esther dans un âge fort avancé. Ces conjectures paroissent assez plausibles, mais elles sont détruites par le témoignage d'Herodote qui rapporte que Darius eut trois femmes, qui non seulement ne s'appelloient ni Vastis, ni Edisse, mais dont aucune ne peut être Esther; car les deux premieres sont Atosse & Artyssone fille de Cambyses & la derniere Parmis fille de Smerdis fils de Cyrus. D'ailleurs Darius fils d'Histaspe fut favorable aux Juifs dés la seconde année de son Regne, & Assuerus ne les connut que la douziéme année du sien. Enfin ce que l'on a remarqué de l'âge de Mardochée semble non seulement exclure les successeurs de Darius, mais aussi Darius même, si on l'entend à la lettre: car depuis la captivité de Jechonias jusqu'à la septiéme année de Darius, il y a environ 90. ans, supposant donc que Mardochée n'eût que dix ans quand il fut transporté, il auroit eu alors cent ans: Quelle apparence qu'à cet âge, il eût fait sa Cour, & qu'il se fût mêlé de découvrir la conspiration faite contre la personne du Roi? Le pere d'Esther étant mort, étoit encore apparemment plus âgé que lui, & quand il auroit été plus jeune de quelques années, s'il a eu Esther à trente ou quarante ans, elle devroit avoir eu alors quarante à cinquante ans. Par consequent si l'on suit le Texte Grec de ce Livre, où il est dit nettement Chapitre 2. Verset 6. & Chapitre 11. Verset 18. que Mardochée fut personnellement un de ceux qui furent transportez à Babylone du temps de Jechonias, non seulement Assuerus ne peut convenir à aucun des Successeurs de Darius, il est même difficile de croire que ce soit Darius, & alors il faudra choisir celui des Rois précedens, entre lesquels je n'en trouve point à qui l'Histoire d'Esther convienne mieux qu'à Cyaxare ou à Darius Medus. Mais on peut expliquer le Texte Hebreu du Verset 6. du Chapitre 2. en sorte que ce ne soit pas Mardochée même qui ait été transporté de Babylone, mais son aieul. Voici le Texte. *Il y avoit dans la Ville de Suses un homme appellé Mardochée fils de Zair, fils de Semei, fils de Cis, de la race de Jemini, qui avoit été transferé de Jerusalem dans le temps que Nabuchodonosor avoit enlevé Jechonias Roi de Juda.* Rapportant ces dernieres paroles à Cis aieul de Mardochée, on peut facilement dire que cela est arrivé sous le Regne d'Artaxercés Longuemain. Cependant il faut avoüer que le Texte Hebreu ne signifie pas cela naturellement, & que le Texte Grec porte le contraire en cet endroit dans le Chapitre 11. Verset 2. Ainsi si l'on s'arrête au Texte Grec & à la Vulgate, il faut demeurer d'accord que cette Histoire ne peut convenir à aucun des Rois Successeurs de Darius fils d'Histaspe, & qu'il est même difficile qu'elle convienne à celui-ci. Cependant ce même Texte Grec donne le nom d'Artaxercés à l'Assuerus mari d'Esther; & parlant d'Aman, dit qu'il étoit Macedonien, & qu'il avoit dessein de faire passer l'Empire des

des Perſes aux Macedoniens : ce qui ne peut convenir au temps de Darius fils d'Hiſtaſpe, ni aux précedens, dans leſquels les Macedoniens ne penſoient pas à la Monarchie univerſelle. Comment accorder cela, à moins qu'on ne ſuppoſe que quand il eſt dit que Mardochée étoit un des Juifs qui avoient été emmenez à Babylone du temps de Nabuchodonoſor ſous Jechonias, cela veut ſeulement dire qu'il étoit de la race, & deſcendant d'un de ces Juifs. Cette réponſe ſuppoſée, on pourroit croire avec Scaliger que l'Aſſuerus d'Eſther eſt Xercés. Le nom d'Aſſuerus en Grec, Ὀξυάρης revient aſſez à celui de Xercés Ξέρξης. La femme de Xercés ſera celle qu'Herodote appelle Ameſtris, & le feſtin dont il eſt parlé dans ce Livre, ſera peut-être celui que Xercés donna ſuivant le même Hiſtorien avant ſon expedition contre la Grece. Mais la Reine Ameſtris étoit fille d'un Perſan nommé Onophés, & par conſequent differente d'Eſther : elle avoit été mariée à Xercés long-temps avant ſon expedition contre la Grece. Enfin Xercés n'étoit pas à Suſes, mais dans la Grece la ſeptiéme année de ſon Regne. D'autres rejettent donc cet évenement au temps d'Artaxercés Longuemain fils de Xercés ; ſentiment qui ſemble appuié ſur le Texte Grec, qui donne à Aſſuerus le nom d'Artaxercés, & ſur le témoignage de Joſeph qui place l'Hiſtoire d'Eſther ſous ce Prince. Capelle pouſſe cet évenement juſqu'au temps d'Ochus fils d'Artaxercés Longuemain qui ſucceda à ſes deux freres deux ans aprés la mort de leur pere. Il trouve que le nom Hebreu *Aſchaveros* approche d'*Ochos* ou d'*Achos*, qui étoit le nom de ce fils d'Artaxercés qui eut auſſi celui de *Darius Nothus*. On peut ajoûter une conjecture, qu'il n'y a pas d'apparence que les Juifs qui étoient retournez à Jeruſalem, fuſſent demeurez miſerables & mépriſez de leurs voiſins, & qu'ils n'euſſent oſé rebâtir le Temple & les murailles de Jeruſalem juſqu'au temps d'Artaxercés Longuemain, ſi une Reine de Perſe avoit été Juïve, & les Juifs en ſi grand credit à la Cour de Perſe. Cette conjecture eſt aſſez foible d'elle même, & d'ailleurs quand on ſuppoſeroit que ce n'eſt point Mardochée, mais ſon Biſaieul qui avoit été tranſporté de Jeruſalem à Babylone du temps de Jechonias, il n'y a que quatre generations depuis la Captivité juſqu'à Mardochée, Cis, Semeï, Jaïr & Mardochée. Et il y a prés de deux cens ans depuis la Captivité ſous Jechonias juſqu'à la ſeptiéme année de Darius Ochus ; il faudroit donc ſuppoſer que Cis a été emmené à Babylone à l'âge de dix ans, qu'il n'a eu ſon fils Semeï qu'à l'âge de cinquante ans, que Semeï n'a eu Jaïr qu'à cinquante, que Mardochée eſt venu au monde la cinquantiéme année de l'âge de ſon pere & qu'il avoit alors prés de cinquante ans : il faudroit encore ſuppoſer que le frere de Mardochée pere d'Eſther, étoit né au moins vingt-cinq ou trente ans depuis Mardochée, afin qu'Eſther n'eût alors que vingt ou vingt-cinq ans, qui eſt tout ce qu'on lui peut donner d'âge. Toutes ces ſuppoſitions ſont aſſez peu vraiſemblables. C'eſt pourquoi l'opinion de ceux qui reculent encore plus loin cette Hiſtoire en la mettant ſous le Regne d'Artaxercés, fils d'Ochus, eſt encore moins ſoûtenable. Voilà tout ce qui ſe peut dire ſur le temps d'Eſther & du Roi Aſſuerus : nous laiſſons au Lecteur à prendre le ſentiment qui lui paroîtra le plus vraiſemblable, la choſe nous paroiſſant du moins auſſi incertaine aprés toutes ces recherches, qu'elle nous le ſembloit auparavant.

L'Auteur de cette Hiſtoire n'eſt pas moins incertain. Saint Epiphane, ſaint Auguſtin & ſaint Iſidore attribuent ce Livre à Eſdras : Euſebe le croit plus recent : d'autres à Joachim Grand Prêtre des Juifs petit-fils de Joſedec : la pluſpart en font Auteur Mardochée, & quelques-uns lui joignent Eſther : on prétend le prouver par quelques endroits du Chapitre 9. de ce Livre où il eſt dit que Mardochée & Eſther écrivirent ces choſes aux Juifs. Mais ceux qui ſe ſont laiſſés perſuader par ce témoignage n'ont pas pris garde qu'il eſt parlé en cet endroit, non de ce Livre en l'état qu'il eſt ; mais des Lettres que Mardochée écrivit aux Juifs, pour leur faire ſçavoir qu'ils euſſent à l'avenir à obſerver la fête de Phurim ou des ſorts, en memoire de ce qui leur étoit arrivé. *Mardochée écrivit*, dit l'Auteur de ce Livre, Chap. 9. Verſ. 20. *Toutes choſes, & les aïant rapportées dans des Lettres, les envoia aux Juifs qui demeuroient dans toutes les Provinces du Roiaume, proches & éloignées, afin qu'ils obſervaſſent le quatorziéme & le quinziéme du mois d'Adar, & qu'ils les celebraſſent tous les ans avec ſolemnité. Les Juifs firent paſſer en ſolemnité perpetuelle ce qu'ils avoient commencé de faire alors, & ce que Mardochée leur avoit ordonné de faire par ces Lettres.* Ces paroles font voir clairement que l'Auteur de ce Livre eſt un autre que Mardochée, qui a rapporté ce que Mardochée écrivit alors, & ce que les Juifs pratiquerent tant de ſon temps, que depuis. Il en eſt de même du Verſ. 29. *La Reine Eſther fille d'Abihail & Mardochée Juif écrivirent*

écrivirent une seconde Lettre, afin que cette solemnité fût établie à l'avenir; & ils l'envoierent à tous les Juifs de cent vingt-sept Provinces ..... afin qu'ils observassent le jour des sorts, & qu'ils le celebrassent en son temps avec joïe. Ils le reçûrent comme Mardochée & Esther l'avoient ordonné, afin de pratiquer eux & leurs enfans, les jeûnes, les prieres, la Feste des sorts, & tout ce qui est dans ce Livre qui porte le nom d'Esther. Ce n'est donc point Esther ni Mardochée qui ont composé ce Livre. Mais apparemment que la Synagogue pour conserver la memoire de cet évenement remarquable, & rendre raison de l'origine de la Fête *Phurim*, a fait composer ce Livre qu'elle a approuvé & mis dans le Canon des Livres sacrez. C'est le sentiment des Talmudistes, qui me paroît le plus vraisemblable. Il a d'abord été composé en Hebreu, tel qu'il est dans les neuf premiers Chapitres, & dans le 10. jusqu'au Vers. 24. dans la Version de saint Jerôme. Quelque Juif Helleniste l'a ensuite amplifié, & y a fait des Additions qui ont été inserées en leur place dans la Version Grecque, & mises par saint Jerôme toutes ensemble à la fin du Livre depuis le 24. Vers. du Chapitre 10. D'autres Interpretes l'avoient encore amplifié en y ajoutant plusieurs choses qu'ils croïoient venir au sujet, & qui se trouvoient dans l'ancienne Vulgate, que saint Jerôme a retranchées. Voici les paroles de ce Pere. *Librum Esther variis translatoribus constat esse vitiatum; quem ego de Archivis Hebræorum relevans, verbum è verbo pressiùs transtuli. Quem librum Editio Vulgata laciniosis hinc indè verborum finibus trahit: Addens ea quæ ex tempore dici poterant, & audiri; sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate excogitare, quibus verbis uti potuit qui injuriam passus est, vel ille qui injuriam fecit.* La Paraphrase Chaldaïque est toute pleine de ces amplifications. Origenes dans sa Lettre à Africanus, semble être persuadé que les Additions qui sont dans le Texte Grec, étoient autrefois dans le Texte Hebreu, & qu'elles en ont été retranchées. Si cela étoit elles seroient du même Auteur & composeroient un même Corps d'Histoire avec le reste. Il paroît au contraire que c'étoient des Additions faites à l'Histoire d'Esther par un autre Auteur, & pour en être convaincu, il ne faut que considerer de quelle nature elles sont, & où elles se trouvent placées.

Il est remarqué au commencement du Chapitre 11. que *la quatriéme année de Ptolomée & de Cleopatre, Dosithée qui se disoit Prêtre de la Race Levitique, & son fils Ptolomée, ont apporté la Lettre Phurim, qu'ils ont dit avoir été traduite par Lysimaque fils de Ptolomée, en Jerusalem.* Cette remarque fait voir l'âge & la nature de cette addition. C'est sous un des Ptolomées Rois d'Egypte, sçavoir sous Philometor, qu'elle a été faite par des Juifs Hellenistes d'Alexandrie.

La premiere des Pieces ajoûtées qui étoit à la tête du Texte Grec, est la Relation d'un songe de Mardochée, & la découverte des deux Eunuques qui vouloient attenter à la vie d'Artaxercés. On ne peut pas dire que cela soit de l'Auteur du Livre d'Esther, car le nom & les qualitez de Mardochée, & le temps & le lieu dans lequel il a vécu, étant mis en tête de cette piece, il seroit inutile de les repeter au commencement de l'Histoire; aussi-bien que la conspiration des deux Eunuques qui est rapportée au Chapitre second. L'Addition commence par ces mots: *La seconde année du regne du Grand Artaxercés, le premier jour de Nisan, Mardochée fils de Jaïre, fils de Semeï, fils de Cis de la Tribu de Benjamin, homme Juif qui habitoit à Suses, homme considerable & Officier du Roi, qui étoit du nombre des Captifs que Nabuchodonosor Roi de Babylone avoit transferé de Jerusalem avec Jechonias Roi de Juda.* On voit bien que c'est là le commencement d'une Histoire; & il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui l'a ainsi commencée, repete ensuite les mêmes choses. Cependant il est certain que l'Histoire d'Esther, comme elle est rapportée par l'Auteur original, commence par ces mots: *Dans le temps d'Assuerus qui regna depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, &c.* & qu'au Chapitre second il parle de Mardochée comme d'un homme dont il n'avoit point encore parlé ni expliqué ses qualitez. *Il y avoit*, dit-il, *un homme Juif dans la Ville de Suses appellé Mardochée, fils de Jaïre, fils de Semeï, fils de la Race de Jemini, qui avoit été transferé de Jerusalem, dans le temps que Nabuchodonosor transfera Jechonias, &c.* Dans le Chapitre troisiéme l'Auteur de l'Histoire d'Esther, parlant de la Lettre écrite au nom du Roi pour faire mourir tous les Juifs, dit que cette Lettre contenoit, Que tous fussent préparez pour le jour marqué: *Summa autem Epistolarum hæc fuit, ut omnes Provinciæ scirent & pararent se ad prædictum diem.* Cet Auteur n'avoit donc pas rapporté la Lettre entiere que l'Auteur Grec a inserée en cet endroit, & qui se trouve dans le Chapitre 14. de la Vulgate. Il en est de même de la Lettre écrite en faveur des Juifs: l'Auteur de l'Histoire se contente de dire au Chapitre 8. Vers. 13. que le contenu de cette Lettre étoit *que les Juifs fussent prêts à se vanger un tel jour de leurs ennemis.* Le Paraphraste Grec rapporte en cet endroit une Lettre écrite qui se trouve dans la Vulgate au Chapitre 16. Les cinq premiers Versets du Chap. 15. sont déja au Chapitre quatriéme; & tout ce qui est rapporté dans ce Chapitre, est une description qui est hors de sa place, & qu'on voit bien être inventée pour embellir

bellir l'Hiſtoire. Il eſt encore viſible que les prieres de Mardochée & d'Eſther, qui ſont à la fin du quatriéme Chapitre dans le Grec, & qui ſe trouvent dans le treiziéme & dans le 14. Chapitre, ſont encore une addition à la narration ſimple de l'Auteur. Enfin, le ſtile ſeul de ces pieces fait aſſez voir que c'eſt un Grec, qui pour orner l'Hiſtoire d'Eſther, a fait des pieces éloquentes qui ſont d'un ſtile tres-different de celui dont l'Hiſtoire originale eſt compoſée, & qui en rendent la narration moins ſimple & moins naturelle. L'on peut encore ajoûter qu'il y a des faits dans ces pieces qui ne ſont pas rapportez de la même maniere que dans l'Hiſtoire. On donne à Mardochée la qualité de grand Seigneur & d'Officier du Roi dés la ſeconde année du Regne de ce Prince : il paroît au contraire par le ſecond Chapitre de cette Hiſtoire, qu'il n'étoit pas encore en faveur ni connu du Prince. L'Auteur des pieces ajoûtées, rapporte à la ſeconde année d'Artaxercés la découverte de la conſpiration des Eunuques, laquelle ſelon ce qui eſt dit dans le corps de l'Hiſtoire Chapitre ſecond Verſet 16. doit être rapportée à la ſeptiéme année d'Aſſuerus. Il eſt dit dans l'Hiſtoire Chap. 6. Verſ. 3. que Mardochée ne fut recompenſé de ce ſervice que long-temps aprés l'avoir rendu, quand la perte des Juifs étoit déja reſoluë; & l'Auteur de l'addition ſuppoſe qu'il le fut ſur le champ. Il eſt dit dans l'Hiſtoire, qu'Aman reſolut de faire perir Mardochée, parce qu'il avoit refuſé de ſe proſterner devant lui : dans l'addition on apporte une autre raiſon de ſa colere, ſçavoir la mort des deux Eunuques. Ils ne conviennent pas ſur le jour deſtiné pour le maſſacre du Peuple Juif : l'un dit que c'eſt le treiziéme & l'autre le quatorziéme du mois Adar. Aman qui eſt dit dans l'Hiſtoire fils d'Agag & Amalecite, eſt appellé dans la derniere Lettre du Prince, *Macedonien, vir Macedo*, & il y eſt dit qu'il avoit deſſein de faire paſſer l'Empire des Perſes aux Macedoniens.

Tout ce que nous venons de dire prouve invinciblement que c'eſt ſans fondement qu'Origenes a cru que ces pieces étoient autrefois dans l'original : car ſi cela étoit. 1. Elles ſe ſeroient trouvées dans quelque Verſion autre que la Grecque. 2. Elles ſeroient entierement conformes à l'Hiſtoire. 3. Elles ne contiendroient pas les mêmes choſes qui ſe trouvent rapportées dans l'original. 4. L'Hiſtorien original ne diroit pas qu'une telle Lettre contient telle choſe, pour la rapporter auſſi-tôt toute entiere. 5. Si elles étoient du même Auteur, elles ſeroient du même ſtile. On connoîtroit dans la Verſion le même caractere, la même ſimplicité, la même naïveté. Tout cela ne ſe trouvant pas ainſi, ou plûtôt le contraire étant démontré par les remarques que nous venons de faire, nous pouvons dire que l'opinion d'Origenes eſt inſoûtenable, & qu'il eſt fort vraiſemblable que ces pieces ſont du Traducteur Grec, ou de quelque autre Juif, qui a pû ſans mauvaiſe foi, inſerer dans ſa narration, des Lettres & des Diſcours par le droit qu'ont les Hiſtoriens de compoſer ces ſortes de pieces, par rapport aux perſonnes & aux choſes.

---

§. X.

Du Livre de Job. Ce qu'on doit penſer de cette Hiſtoire, & de la maniere dont elle eſt écrite. Qui en eſt Auteur, & en quel temps il a été compoſé. Que c'eſt un Ouvrage Poëtique. Deſſein & Abregé de cet Ouvrage.

APrés avoir parlé des Auteurs des Livres Hiſtoriques, paſſons aux Livres, que les Hebreux appellent *Moſcelim*, c'eſt à dire, des Livres écrits d'un ſtile figuré & ſententieux. a Comme ces Ouvrages ont moins de rapport à l'Hiſtoire, il eſt encore plus difficile d'en découvrir le temps & les Auteurs.

On donne ordinairement le premier rang entre ces Livres, à celui qui porte le nom de JOB, parce qu'il contient la relation du malheur arrivé à un homme nommé JOB ; l'Eloge de la patience avec laquelle il le ſupporta, & les diſcours qu'il tint avec ſes amis ſur ce ſujet. Les Talmudiſtes Rabbi,

---

a *Moſcelim, c'eſt à dire, Livres écrits d'un ſtile figuré & ſententieux.*] Dans le 21. Chap. des Nombres Verſ. 27. *c'eſt pourquoi les Paraboliſtes Moſcelim diſoient : Entrez dans Eſebon, que la Ville de Sehon ſoit bâtie & fortifiée.* Les Septante ont traduit les *Enigmatiſtes*. Le paſſage cité eſt viſiblement un fragment d'une piece Poëtique. C'eſt pourquoi les Grecs & les Latins l'ont quelquefois traduit par le mot de *Paraboles*, quelquefois par celui *de Proverbes* ou de *Sentences*. Il ſe trouve dans ce ſens. 1. Reg. 24. v. 14. *comme il eſt dit dans un ancien Proverbe l'impieté vient des impies.* Ezech. 20. Verſ. 49. Le Prophete Ezechiel rapporte que l'on dit de lui qu'il *parle en Paraboles*. Le Livre des Proverbes παροιμίαι, *Moſcelim* eſt ainſi appellé, parce qu'il eſt compoſé de Sentences. Enfin, il eſt dit dans le Nouveau Teſtament que JESUS-CHRIST parle à ſes Diſciples en Paraboles & en Sentences ἐν παραβολαῖς, ἐν παροιμίαις. Ainſi *Moſcelim* ne ſignifie pas ſeulement une Parabole, mais en general toutes ſortes de diſcours figurés.

b *Significations*

Rabbi, Moïse, Maimonides, & quelques autres Critiques parmi les Juifs & parmi les Chrêtiens, ont prétendu que cette Relation étoit entierement feinte. D'autres au contraire soûtiennent que ce n'est qu'une simple narration d'un fait, de la maniere qu'il s'est passé. Mais il semble qu'il est plus raisonnable de prendre un milieu entre ces deux opinions en reconnoissant que Job n'est pas une personne feinte : qu'il y a eu en effet un homme de bien de ce nom, qui aïant été reduit à une extreme misere par la perte de ses biens & de ses Enfans, & par sa maladie; a souffert ce malheur avec une patience merveilleuse, & a été ensuite rétabli dans la prosperité : Et en avoüant en même temps que celui qui a écrit cette Histoire, l'a traitée d'une maniere Poëtique, embellie, amplifiée & ornée de plusieurs circonstances pour rendre la narration plus utile & plus agréable. Les autres Livres de l'Ecriture nous apprennent que Job n'est pas une personne feinte, puisqu'il en est parlé comme d'un homme qui a veritablement été, dans Ezechiel Chap. 14. Vers. 14. où il est joint à Noé & à Daniel, comme aïant été aussi-bien qu'eux; dans Tobie Chap. 2. Vers. 12. & dans l'Epître de saint Jacques Chap. 5. V. 21. Le nom de Job est marqué dans cette Histoire, comme le nom propre d'un homme, sa qualité y est aussi, quand il est dit, qu'il étoit le plus riche des Orientaux ; son païs y est designé par son nom. *Il y avoit un homme dans le Païs de Hus, appellé Job. Cet homme étoit simple & craignant Dieu:* le nombre de ses Enfans & la quantité de ses biens y sont specifiez ; les noms & la patrie de ses amis y sont rapportez, & quoique la pluspart de ces noms puissent avoir des significations mystiques *b*, cela n'empêche pas que ce ne soient des noms veritables & réels, puisqu'il en est de même de presque tous les noms Hebreux. Il n'y a rien d'ailleurs dans cette narration, qui puisse prouver que Job soit une personne qui n'a jamais été, & que le fond de son Histoire soit une pure fiction. Ce seroit donc une espece de temerité de s'éloigner en ce point du sentiment commun des Peres *c*, & des Chrêtiens sur la verité de cette Histoire. Mais il faut aussi reconnoître de bonne foi que ce n'est pas une simple narration d'un fait : la maniere dont elle est contée, le stile dont elle est écrite, les conversations de Dieu & du demon, la longueur des discours des amis de Job, font voir clairement que c'est une narration que l'Auteur a embellie, ornée & amplifiée pour donner un exemple plus sensible & plus touchant d'une patience achevée, & des instructions plus fortes & plus étenduës, sur les sentimens que l'homme doit avoir dans la prosperité & dans l'adversité.

Il n'est point marqué dans ce Livre en quel temps Job vivoit, ni quand son Histoire est arrivée, mais on tâche de le découvrir, ou du moins de le conjecturer par les circonstances dont il est fait mention dans ce Livre.

La longueur de la vie de Job qui doit avoir été de plus de deux cens ans, puisqu'il en avoit cent quarante aprés son rétablissement, comme il est remarqué à la fin de ce Livre, a fait croire à quelques-uns qu'il étoit beaucoup plus ancien que Moïse. La Loi n'est alleguée en aucun endroit de ce Livre, soit par Job, soit par ses amis, quoiqu'ils n'aient pas manqué d'occasion d'en faire mention. Il est rapporté que Job offroit lui-même des Sacrifices de victimes : ces deux circonstances ont persuadé la pluspart des Commentateurs, qu'il a vécu avant que la Loi fût écrite. Quelques-uns ont crû qu'il étoit parlé dans le Verset 19. du Chapitre 15. de la terre de Chanaan donnée aux Israëlites, & dans le Chap. 26. Vers. 12. de la submersion des Egyptiens dans la Mer rouge : mais ni l'un ni l'autre ne paroît veritable. On dit encore que cette Sentence qui est dans le dernier Verset du Chap. 28. comme étant de Dieu même : *La crainte du Seigneur est la vraie Sagesse*, est tirée du Verset 6. du 4. Chapitre du Deuteronome, où il est écrit que l'observation des Commandemens de Dieu est la vraie Sagesse. Mais il n'est pas necessaire que cette Sentence soit tirée du Livre du Deuteronome, où elle ne se trouve pas en mêmes termes, & il n'est point dit dans le Livre de Job, qu'elle fût écrite dans un Livre divin; mais seulement que Dieu l'avoit apprise aux hommes par la maniere admirable dont il gouverne la nature. Il n'y a donc point de preuve que l'Histoire de Job soit plus recente que Moïse : il y a au contraire plus d'apparence qu'elle est arrivée avant que la Loi fût écrite; peut-être dans le tems que les Israëlites étoient dans le Desert. Si

b *Significations Mystiques.*] Job peut-être interprêté, *celui qui a de la douleur*, Hus *le conseil*, Sophar *le surveillant*, Eliphaz *la Loi de Dieu*, Eliu *Dieu même*.

c *Sentiment commun des Peres.*] Saint Cyprien dans le Traité de la Patience, saint Jerôme, saint Basile, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Gregoire & tous les autres Auteurs Chrêtiens ont parlé de Job, comme d'un homme réel, & de cette Histoire, comme d'une chose veritablement arrivée. On pourroit objecter le silence de Joseph dans ses Antiquitez, mais on répond que cet Historien n'aïant dessein de parler que des Juifs, a pû omettre l'Histoire de Job qui ne le regardoit point.

Si l'on sçavoit certainement de quelle race étoit Job, on pourroit peut-être découvrir à peu prés le temps qu'il a vécu; mais on n'en est point encore assûré, non plus que du lieu de sa patrie qui le pourroit faire connoître. Il est dit qu'il étoit du païs de *Hus* ou *Us*. Nous trouvons dans l'Ecriture trois hommes de ce nom. Le premier petit-fils de Sem & fils d'Aram. Genes. 10. Vers. 22. & 23. Le second, fils de Nachor frere d'Abraham. Genes. 22. Vers. 21. Le troisiéme fils de Disan qui étoit fils de Seïr fils d'Esaü. Genes. 36. Verset 28. Les descendans du premier demeuroient dans la Trachonitide en Syrie, & on le croit Fondateur de Damas. Quelques-uns croient que ceux du second, sont les *Osites* ou *Usites* habitans de l'Arabie deserte, dont il est parlé dans Ptolomée *Geogr. l.* 5. Et à l'égard de ceux du troisiéme, on convient que ce sont les habitans du païs d'Us dans l'Idumée, dont il est parlé dans le Chap. 4. des Lamentations de Jeremie, Verset 21. *Rejoüis-toi & sois remplie d'allegresse, Fille d'Edom qui demeures dans la terre de Hus:* Il n'y a presque personne qui croie que Job soit de la famille du premier. Quelques-uns le croient fils du second, & ainsi petit-fils de Nachor frere d'Abraham. L'opinion la plus commune est qu'il est de la race d'Esaü, & habitant du païs de Hus ou d'Us dans l'Idumée. Il y a dans la Genealogie des descendans d'Esaü, un Roi qui porte le nom de Jobab fils de Zaré. Gen. 36. Vers. 33. On croit que celui-ci n'est pas different de Job. Ce sentiment est appuïé sur une addition tres-ancienne qui se trouve dans la Version Grecque à la fin du Livre de Job, & qu'on dit être tirée du Livre Syriaque, où il est dit, *que Job demeuroit dans la terre d'Ausitide*; (c'est ainsi que ce nom est traduit dans le Grec) *dans les confins de l'Idumée & de l'Arabie, qu'il avoit nom Jobab, qu'il prit une femme d'Arabie, dont il eut un fils nommé Ennon qui fut pere de Zaré l'un des fils des enfans d'Esaü, & sa mere Boserra, qu'il étoit le cinquiéme depuis Abraham:* ce qui est suivi de la Genealogie des Rois d'Idumée tirée du 36. Chapitre de la Genese. Voilà bien des circonstances qui seroient decisives, si l'autorité de cette addition étoit mieux établie; mais il y a bien de l'apparence que c'est plutôt la conjecture de quelque Juif, qu'un Monument ancien. Il est pourtant vrai que l'Interprete Theodotion l'a mise dans sa Version que les Peres anciens comme Origenes, saint Chrysostome, saint Jerôme, Polychronius, & Olympiodore l'ont reconnuë, & qu'elle se trouve dans tous les anciens exemplaires Grecs. Je ne voudrois pas neanmoins assûrer comme quelques gens ont fait, qu'elle fût de l'Auteur même du Livre de Job, ou du premier Traducteur: il y a plus d'apparence que c'est une addition faite par quelque copiste, qui l'a tirée d'Aristée, ou de quelque autre Juif qui avoit écrit ces choses de Job par conjecture ou par fiction. Quoiqu'il en soit, il paroît assez vraisemblable que Job étoit de la race d'Esaü *d*, puisqu'il étoit du païs d'Us habité par les Iduméens.

Si le temps & la patrie de Job sont assez incertains, l'Auteur de son Histoire l'est encore davantage. Quelques-uns comme Origenes *L.* 5. *contre Celse*, saint Gregoire le Grand *L.* 1. *sur Job* & Suidas croient que c'est Job lui-même qui l'a écrite, & ils se fondent sur ce qu'il souhaite en deux endroits Ch. 19. V. 23. & 31. V. 35. que ses paroles soient écrites. Mais il est aisé de voir qu'il ne parle pas dans ces passages, d'un Livre ordinaire, & que ce n'est qu'une figure, pour montrer combien il est persuadé de leur verité: *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in Libro stylo ferreo, & plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice?* Cela ne prouve point qu'il ait eu dessein d'écrire son Livre, encore moins qu'il l'ait executé. On dira peut-être encore pour montrer que ce Livre est de Job, qu'il n'y avoit que lui ou quelqu'un de ceux qui étoient de ses amis presens à leur conversation, qui pût la rapporter fidelement; mais cela suppose qu'ils ont tenu effectivement les discours rapportez dans ce Livre; ce qui n'a point d'apparence: il est bien plus vraisemblable que c'est l'Auteur de cette Histoire, qui suivant la coûtume des Historiens les plus fideles, a fait tenir à Job & à ses amis, des discours convenables à leur état. La maniere dont il est parlé de Job dans cette Histoire & sa mort rapportée à la fin du Livre, font croire qu'il n'en est point

Auteur.

---

d *Il paroît assez vraisemblable que Job étoit de la Race d'Esaü.*] On peut ajoûter aux raisons alleguées en cet endroit qu'il y avoit un fils d'Esaü appellé Eliphaz qui eut un fils qui portoit le nom de Theman. Eliphaz Themanite qui est un des amis de Job, étoit apparemment de cette famille. Mais ceux qui soûtiennent que Job étoit de la Race de Nachor ont un argument pareil. Car il y a un de ses amis qui s'appelle *Eliu Buzite*. Or l'un des fils de Nachor s'appelloit *Buz*. Un autre s'appelloit *Cheted*, duquel sont peut-être descendus ces *Chasdim* qui enleverent les chameaux & les valets de Job. Vers. 17. Quelques-uns ont prétendu que Job même étoit descendu directement d'Abraham par Cethura. Ils croient que Baldad Suhite l'un des amis de Job, descendoit de Suth l'un des Enfans d'Abraham & de Cethura, c'est pourquoi Job habitoit auprés des Sabéens, Job v. 15. descendus de Seba autre fils de Cethura. Mais ce sont toutes conjectures frivoles.

a *Les*

Auteur. Quelques-uns de ceux qui le lui attribuent, disent qu'il l'a écrit en Syriaque ou en Arabe, & que Moïse l'a traduit en Hebreu, & y a ajoûté quelques endroits. C'est le sentiment de l'Auteur d'un des Commentaires sur Job, attribué à Origenes. D'autres croient que Moïse est lui-meme Auteur de ce Livre : c'est l'opinion des Talmudistes dans le premier Chapitre de *Bababatra*, où ils remarquent que Moïse a écrit son Livre, la Section qui regarde Balaam & Job : ils ont été suivis par Rabbi Kimhi, & par la plus grande partie des Rabbins : c'est aussi le sentiment de l'Auteur du second Commentaire attribué à Origenes, de Methodius dans Photius, de Polychronius, de Julien d'Halicarnasse dans sa Chaîne, & de Nicetas sur Job. Il semble aussi que saint Jerôme soit de cette opinion, parce qu'il met dans son Epître à Paulin, le Livre de Job immediatement aprés le Pentateuque, comme étant du même temps & du même Auteur. On n'apporte point d'autres preuves de cette opinion, que la ressemblance de stile, qu'on prétend trouver entre le Livre de Job & les Livres de Moïse ; mais on a beau l'assûrer d'un ton affirmatif, il sera difficile d'en persuader ceux qui ne se rendant point à l'autorité, en feront eux-mêmes la comparaison. Le stile du Livre de Job est figuré, poëtique, obscur, plein de Sentences, on y trouve quantité de termes Arabes & Syriaques : cela est bien different du stile du Pentateuque. Origenes rejette ce sentiment dans le cinquiéme Tome sur saint Jean, où il assûre formellement que Moïse n'a point écrit d'autres Livres, que les cinq qui composent le Pentateuque. Saint Gregoire de Nazianze, au rapport de Polychronius, a crû Salomon Auteur du Livre de Job : il seroit difficile de pénétrer la raison qui l'a pû porter à le croire ; mais les termes Arabes & Syriaques qui se trouvent dans ce Livre, ne sont ni du stile ni du temps de Salomon. Philippe Codurc dit que ce Livre peut-être l'ouvrage de quelque Prophete Iduméen qui a écrit l'Histoire d'un homme de sa Nation : cependant il l'attribuë plûtôt au Prophete Isaïe, qui a vécu dans le temps qu'il croit que ce Livre a pû être composé, parce qu'il écrit d'un stile assez semblable à celui de Job : c'est à dire d'une maniere grande, élevée, figurée & se sert souvent des mêmes termes. Toutes ces opinions n'étant appuïées que sur des conjectures assez foibles, il vaut mieux suspendre son jugement sur l'Auteur de ce Livre, & avoüer qu'il est entierement inconnu.

Saint Jerôme nous assûre que le Livre de Job, à l'exception des deux premiers Chapitres, & de la fin du dernier, est écrit en vers, & il ne fait point de difficulté de dire, que ce sont des vers Hexametres composez de Dactiles & de Spondées, mélez quelquefois d'autres pieds qui font le même nombre de temps, quoiqu'ils ne fassent pas le même nombre de Syllabes : il autorise ce sentiment du témoignage de Philon, de Joseph, d'Origenes, & d'Eusebe de Césarée. Il est assez difficile d'y trouver à present la mesure & la cadence de ces vers ; mais l'on y voit par tout ce genie Poëtique, & ces expressions nobles, hardies, figurées qui sont l'ame de la Poësie.

La fin & le but de ce Livre, est de donner un exemple merveilleux d'une patience extraordinaire, & d'apprendre aux hommes à souffrir sans murmurer, quoiqu'il semble qu'ils n'aïent pas merité ce traitement. Cette question si difficile à resoudre, y est traitée : Comment il se peut faire qu'un Dieu juste & misericordieux permette que des justes & des innocens soient sujets à des afflictions & à des peines. Les amis de Job le croient coupable, parce qu'ils le voient malheureux : ils soûtiennent que les maux qu'il souffre, sont la peine de son peché : que c'est ou pour le punir, ou pour le corriger que Dieu les lui envoie. Job au contraire se croit innocent & ressent son malheur d'autant plus vivement, qu'il croit l'avoir moins merité. La violence de son mal arrache de sa bouche des gemissemens & des plaintes. Il adore toûjours neanmoins la Providence de Dieu, qui lui découvre enfin à lui & à ses amis, qu'ils ont eu tort les uns & les autres de vouloir sonder les secrets impénétrables de sa conduite.

Ce Livre est naturellement divisé en trois parties, mais fort inégales. La premiere est la narration Historique du bonheur passé de Job & des maux dont il venoit d'être affligé : c'est le sujet des deux premiers Chapitres qui sont comme une espece de Préface. La seconde est composée des discours de Job & de ses amis, & de la déclaration que Dieu leur fait sur cette conversation : c'est la principale partie & le corps de l'ouvrage écrit en stile Poëtique. La troisiéme qui commence au Verset septiéme du dernier Chapitre, est une narration succincte de ce qui suivit ces conversations de Job & de ses amis : c'est la Conclusion de tout l'Ouvrage.

---

§. XI.

Des Titres des Pseaumes. De leurs Auteurs. De l'Antiquité & de l'usage des Pseaumes parmi les Hebreux. Du Recueil des Pseaumes. De la Poësie des Hebreux. Du Stile & des Argumens des Pseaumes.

LE Livre des Pseaumes est intitulé *Sepher Tehillim*, c'est-à-dire le Livre des Hymnes

ou des loüanges, parce que quoi qu'il contienne aussi des Prieres, des demandes, des plaintes, & des descriptions, la principale partie a pour sujet les Loüanges de Dieu. Les Grecs les ont appellez *Pseaumes*, parce qu'on accompagnoit la voix du son des instrumens de musique *a*. La pluspart des Pseaumes ont un tître particulier qui porte souvent le nom de l'Auteur, quelquefois celui à qui il s'adresse, pour être mis en musique, ou pour être chanté, le nom même de l'instrument, ou l'air sur lequel il devoit être chanté, ou le sujet & l'occasion du Pseaume.

Saint Jerôme croit que c'est une chose constante, que les Pseaumes ne sont pas tous de David *b*, & qu'ils ont pour Auteurs ceux dont ils portent le nom en tête: mais quoiqu'il soit certain qu'ils ne sont pas tous de David, on ne convient pas neanmoins qu'ils soient de ceux dont les noms sont marquez dans le tître. Car premierement, quelques-uns doutent de l'autorité & de l'antiquité des tîtres des Pseaumes; & quand on en conviendroit, il se peut faire que les noms qui y sont, ne soient pas ceux de l'Auteur, mais de ceux à qui ils étoient adressez, de ceux qui devoient les chanter, ou de ceux qui ont fait des Hymnes de même nature.

Pour ce qui est des Tîtres, il en faut distinguer de deux sortes; les uns sont dans le Texte Hebreu, & les autres ne se trouvent que dans le Texte Grec, sur lequel le Latin a été fait. Les premiers sont autentiques, ont été reconnus par tous les Interpretes & par les Commentateurs, & ne contiennent rien que de veritable. Les derniers sont souvent convaincus de fausseté, ou par l'Histoire, ou par le Pseaume même, & ont été rejettez par Theodoret, qui remarque qu'ils n'étoient point dans les Exaples.

Cela supposé, il est facile de montrer que les Pseaumes qui portent le nom de David, sont de ce Prophete Roi: car les Tîtres nous apprenant d'un côté que le Pseaume convient à David, & l'Auteur du Pseaume parlant en premiere personne, il est évident que c'est David qui en est Auteur. Par exemple, le Pseaume 3. a pour titre, *Pseaume de David, lorsqu'il fuioit de devant son fils Absalom*, & il commence par ces paroles: *Seigneur, que le nombre de ceux qui me persecutent est grand*, & continuë toûjours en premiere personne. C'est donc David persecuté par son fils qui est Auteur de ce Pseaume. On peut faire la même reflexion sur le septiéme, touchant le mal que lui fit un des Grands de la Cour de Saül. Sur le 33. dans lequel il rend graces à Dieu en son nom, de ce qu'il l'avoit délivré des mains du Roi Achis. Sur le cinquantiéme, dans lequel il demande pardon du crime qu'il avoit commis, en faisant mourir Urie pour être maître de Bersabée. Sur le cinquante & uniéme, dans lequel il remercie Dieu d'avoir évité les embûches de Doeg, & sur plusieurs autres. Le Tître du Pseaume dix-septiéme déclare nettement qu'il est de David: *Au Maître de musique du serviteur de Dieu David qui a prononcé les paroles de ce Cantique, quand Dieu l'eut délivré des mains de tous ses ennemis, & de celle de Saül.* L'Histoire des Livres des Rois nous rend encore témoignage que ce Pseaume est de David, & nous apprend que ce Prince avoit été un excellent Psalmiste: & il est rapporté dans celle des Paralipomenes, que non seulement il avoit fait plusieurs Pseaumes; mais qu'il avoit pris soin de les faire chanter par les Levites sur des instrumens: coûtume qui dura parmi les Juifs jusqu'au temps d'Ezechias, qui en fut le restaurateur, & qui continua même aprés leur retour de la Captivité de Babylone. Le témoignage de JESUS-CHRIST ne

a *Les Grecs les ont appellez Pseaumes, parce qu'on accompagnoit la voix du son des instrumens de musique.*] Le nom de Psalme, ψάλμος, vient du verbe ψάλλω, qui signifie toucher doucement, & de là vient ψαλτήριον, qui est l'instrument que l'on touchoit. Mais l'usage a fait donner le nom de *Psalme* à l'Hymne même qui étoit chanté pendant qu'on touchoit l'instrument.

b *Saint Jerôme croit que c'est une chose constante que les Pseaumes ne sont pas tous de David.*] Hier. Ep. ad Cyp. *Scimus errare eos qui Psalmos omnes David esse arbitrantur, & non eorum, quorum nominibus inscripti sunt.* Epist. ad Sophronium. *Psalmos eorum testamur auctorum, qui ponuntur in titulis, David scilicet, Asaph, Idithum, filiorum Chore, Eman, Esraitæ, Moysi, Salomonis, & reliquorum, quos Esdras uno volumine comprehendit.* C'est aussi le sentiment d'Origenes, de saint Hilaire, de l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase, & de l'Auteur de la Préface sur le premier Pseaume, attribuée à saint Augustin. Saint Augustin dans le 14. Livre de la Cité de Dieu Chap. 17. croit, que l'autre opinion est plus probable. Theodoret en doute aussi, comme il le témoigne dans sa Préface sur les Pseaumes. Quelques autres Peres semblent avoir été persuadez qu'ils étoient tous de David, comme saint Chrysostome, Euthimius, Cassiodore, & particulierement Philastrius, qui dans l'Heresie 126. met au nombre des Heretiques ceux qui en douteroient. Il est pourtant certain, qu'ils ne sont pas tous de David; car premierement, il y en a qui portent d'autres noms, comme saint Jerôme l'a remarqué; secondement, il y en a qui concernent des choses arrivées depuis la mort de David, comme le 136. où il est parlé des Israëlites captifs en Babylone. Il en est de même du 64. & du 125.

a Le

ne nous permet pas de douter que le Pseaume dixiéme ne soit de David. Saint Pierre lui attribuë encore le quinziéme & le cent neuviéme; & Saint Paul cite sous son nom le soixante-huitiéme, qui portent tous le nom de David dans le Titre.

Il y en a même qui n'ont point de Titre qu'on doit attribuer à David, comme le 104. qui est rapporté & attribué à David dans le premier Livre des Paralipomenes: le 105. qui est du même temps & sur le même sujet: le 71. qui lui est attribué dans le dernier verset; & le second, qui est cité sous son nom dans les Actes des Apôtres. On ne peut pas neanmoins assûrer que tous ceux qui n'ont point de nom en tête, soient de David, puisque le 136. & le 125. qui sont de ce nombre, ont été faits depuis la Captivité de Babylone.

Venons maintenant aux Pseaumes qui portent les noms d'autres que de David, & examinons s'ils sont d'eux. Le plus ancien est Moïse, dont le nom est mis dans le titre du Pseaume 89. *Priere de Moïse serviteur de Dieu.* Ce titre marque assez clairement que Moïse est l'Auteur de ce Pseaume, & il semble que c'est faire violence au sens de ces paroles, que de les expliquer de la Tribu de Levi. Les anciens Peres n'ont point fait de difficulté de dire que Moïse même en étoit Auteur; & on peut remarquer dans ce Pseaume l'élevation de stile qui se trouve dans les deux Cantiques qu'il nous a laissez dans l'Exode & dans le Deuteronome. La pluspart des Hebreux n'attribuent pas ce seul Pseaume à Moïse; mais encore les dix suivans qui n'ont point de titre: mais cela ne peut pas être, puisque le 99. fait mention de Samuël.

Aprés David, Asaph est un de ceux à qui l'on donne le plus de Pseaumes; le 49. porte son nom & le 72. avec les dix suivans. On ne peut pas soupçonner ces inscriptions de nouveauté, puisqu'il est dit dans le second Livre des Paralipomenes qu'*Ezechias ordonna aux Levites de chanter les loüanges de Dieu, en se servant des paroles de David & d'Asaph le Voïant*: où Asaph est mis en comparaison avec David pour ce qui regarde les Cantiques, aussi-bien que dans le second Livre d'Esdras; ce qui fait croire qu'Asaph est Auteur de ces Pseaumes: outre que le stile semble être plus élevé que celui de ceux qui sont de David. On ne peut pas même dire qu'ils soient attribuez à Asaph, à cause que c'étoit à lui à les chanter où à les faire chanter; parce que quelques-uns portent non seulement le nom d'Asaph, mais sont encore adressez au Maître de musique & à Idithun. Cet Asaph étoit un des principaux Levites que David employa pour chanter les loüanges du Seigneur. Il est neanmoins difficile de croire qu'il soit Auteur de tous les Pseaumes qui portent son nom; car le 73. le 76. le 78. & le 79. concernent la Captivité de Babylone: de sorte qu'il faut dire ou qu'Asaph les a écrits par un esprit prophetique, ou qu'ils ont été faits par les descendans de ce Prophete, qui lui succederent dans l'emploi de chanter les loüanges de Dieu.

Il y a plusieurs Pseaumes qui portent le nom des enfans de Coré, fils d'Isaar, & petit-fils de Caath qui étoit fils de Levi. On sçait assez que ce Coré aïant causé de la division dans le Peuple, par l'envie qu'il portoit à Aaron, fut englouti avec Dathan & Abiron; mais ses enfans ne perirent pas avec lui, & furent du nombre des Levites qui chantoient les loüanges de Dieu. On doute si ces Pseaumes portent leur nom, ou parce qu'ils en étoient Auteurs, ou parce qu'ils les devoient chanter. Le quatre-vingt-septiéme qui leur est adressé, étant attribué à Eman Ezraite, donne lieu de croire qu'ils n'en étoient que les Chantres; outre que ces Pseaumes sont de differens temps & de different stile: les uns sont du temps de David; les autres ont été composez du temps de Salomon: quelques-uns du temps d'Ezechias, & plusieurs ont rapport à la Captivité de Babylone.

On peut porter le même jugement de ceux qui ont en tête le nom d'Idithun; car le 38. porte le nom de David, & le 96. celui d'Asaph, comme en étant les Auteurs. Idithun étoit un des principaux Chantres d'entre les Levites à qui l'on adresse ces Pseaumes. Le Pseaume 87. est attribué à Eman, & le 88. à Ethan; ils sont appellez tous deux Ezraïtes, ce qui a fait croire que c'étoient les deux enfans de Zara de la Tribu de Juda, dont il est parlé dans le second Chapitre du premier des Paralipomenes. Mais ces Pseaumes, & particulierement le second, ne conviennent pas au temps de ces deux hommes, & ils semblent plûtôt être de deux autres personnes de même nom, dont l'un étoit fils de Joël, & l'autre fils de Casaïas, qui étoient de la Tribu de Levi, & avoient des Chantres sous eux. On ne sçait pas certainement pour quelle raison ils sont appellez Ezraïtes. Le Pseaume 71. & le 126. portent le nom de Salomon; mais le premier a été composé par David pour son fils Salomon, le commencement & la fin du Pseaume le prouvent clairement. Rien n'empêche qu'on attribuë au dernier le 126.

Voilà tous ceux dont les noms se trouvent dans les Titres des Pseaumes selon le Texte Hebreu. Dans le Grec, & dans la Vulgate le 64. est attribué à Jeremie & à Ezechiel, & adressé au Peuple de la transmigration, lorsqu'il commençoit à sortir de captivité; mais il est visible que cette inscription est fausse; car Jeremie ne fut point mené en captivité, & il étoit mort aussi-

bien qu'Ezechiel avant qu'elle finît. Pour la même raison le 136. ne peut point être attribué à Jeremie, parce qu'il a été fait aprés la délivrance du Peuple; & il n'y a pas plus de raison d'attribuer les 111. & 145. à Aggée & à Zacharie, puisqu'ils n'ont point ce Tître dans le texte Hebreu, & que les Tîtres Grecs sont nouveaux & fautifs.

Non seulement on a marqué dans les Tîtres des Pseaumes les Auteurs & les Chantres; mais souvent on y trouve les noms des instrumens sur lesquels on les devoit joüer, ou les premiers mots de l'air sur lesquels il les falloit chanter. On en trouve plusieurs adressez au *Vainqueur*, c'est à dire, au Maître de musique, pour être joüez sur un instrument à cordes, ou sur un instrument à vent, ou sur l'air de quelque chanson commune. C'est ainsi que les Sçavans expliquent plusieurs Tîtres des Pseaumes, qui sans cela n'auroient point de sens. Il y en a neanmoins quelques-uns qui marquent en general la qualité du Pseaume, comme Cantique instructif, Pseaume digne d'être repeté, Cantique de loüange, &c. & d'autres qui contiennent l'occasion particuliere pour laquelle il a été composé, comme celui du Pseaume 3. *Pseaume de David, lorsqu'il fuïoit de devant son fils Absalom.*

La coûtume de celebrer les loüanges de Dieu, ou de lui rendre graces des insignes bienfaits, par des Cantiques, a subsisté depuis le commencement de l'établissement de la Republique des Hebreux jusqu'aprés la Captivité de Babylone. Moïse en fut le premier Auteur, & nous a laissé deux beaux Cantiques de sa façon dans le Pentateuque: l'un que le Peuple chanta pour rendre graces à Dieu de son passage à travers la Mer rouge; l'autre par lequel il lui recommanda en mourant l'observation de la Loi qu'il lui avoit donnée de la part de Dieu. Il est à croire qu'il avoit fait aussi d'autres Hymnes, & que le Pseaume 89. est une de celles qui avoient été composées par Moïse. Cet usage demeura parmi les Juifs, & nous lisons dans leur Histoire, que de temps en temps des personnes inspirées de Dieu firent des Cantiques en sa loüange, à l'occasion de quelque bienfait excellent & remarquable. Mais David, que l'Ecriture appelle un excellent Psalmiste, ne se contenta pas de recueillir les anciens, il en fit plusieurs nouveaux, & prit un soin particulier de les faire chanter. Son fils Salomon fit aussi un grand nombre de Pseaumes, & n'eut pas moins d'application que son pere à les faire chanter par les Levites. Les troubles qui survinrent ensuite aiant pû apporter quelque negligence & quelque alteration dans une si sainte pratique, Ezechias en fut le restaurateur. Les Israëlites aiant ensuite été transportez à Babylone, & mis en captivité, ne songerent plus à chanter les airs de joie qu'ils chantoient autrefois dans Jerusalem, & s'appliquerent uniquement à décrire & à déplorer leur misere par des Pseaumes lugubres. Enfin étant de retour, ils recommencerent à chanter leurs anciens Pseaumes de loüanges, & en firent de nouveaux en action de graces.

Ce fut alors qu'Esdras aiant pris le soin de revoir les Livres sacrez, fît le Recueil des cent cinquante Pseaumes qui composent aujourd'hui le Livre des Pseaumes, soit qu'il n'en trouvât pas davantage, soit qu'il fît un choix particulier de ceux-ci. Il n'a suivi dans ce Recueil aucun ordre, ni des Auteurs, ni des temps, ni des matieres, & il semble avoir ramassé les Pseaumes à mesure qu'il les trouvoit. Il en a fait un seul Volume, sans les partager en certaines classes. Les Juifs les ont depuis distribuez en cinq parties, dont la premiere finit au Pseaume 41. la seconde au 71. la troisiéme au 90. la quatriéme au 106. & la derniere contient le reste des Pseaumes. Plusieurs Peres ont suivi & remarqué cette division; mais elle n'a aucun fondement, puisque dans chaque partie il y a des Pseaumes entierement differens. Il semble donc qu'il ne faut point admettre d'autre separation dans les Pseaumes, que celle des Pseaumes mêmes entre eux: mais elle n'est pas même uniforme par tout; car quelques-uns confondent le premier Pseaume avec le second: c'est pourquoi dans le Chapitre 13. des Actes, où il y a presentement, *Comme il est écrit dans le second Pseaume*, on lisoit autrefois, *Comme il est écrit dans le premier Pseaume*, & cet endroit se trouve ainsi rapporté par saint Justin & par Tertullien. Le neuviéme Pseaume est divisé en deux dans le Texte Hebreu, ce qui met une difference entre le nombre des Pseaumes selon le Texte Hebreu, & selon le Grec & la Vulgate, depuis ce Pseaume jusqu'au 146. qui étant joint dans l'Hebreu avec celui qui est le 147. dans la Vulgate, fait que le nombre se trouve de 150. tant dans l'Hebreu que dans le Grec.

On ne doute point que les Pseaumes ne soient un Ouvrage Poëtique; mais on n'est pas d'accord sur le genre & la nature de la Poësie des Hebreux. Quelques-uns croient qu'elle étoit semblable à celle des Grecs & des Latins, & que leurs vers consistoient dans un certain nombre de pieds composez de syllabes courtes & longues, dont la varieté faisoit la diversité de leurs vers: de sorte qu'ils prétendent qu'on trouve parmi les Hebreux, de vers Hexametres, Iambes, Alcaïques, Sapphiques, &c. c'est le sentiment de saint Jerôme aprés Origenes & Eusebe. Il cite aussi Joseph & Philon. Ce dernier ne parle point des Cantiques des Hebreux; mais

mais des Cantiques Grecs des Juifs Hellenistes, & le premier ne dit pas nettement que les Cantiques des Hebreux eussent les mêmes mesures que ceux des Grecs; mais seulement qu'ils les imitoient. D'autres prétendent au contraire que la Poësie des Hebreux étoit semblable à la nôtre, & qu'elle consistoit principalement en rimes, & peut-être en un certain nombre de syllabes, sans avoir égard à leur quantité. Ils se fondent sur la nature de cette langue, qui peut difficilement souffrir la mesure des pieds, à cause qu'elle ne permet pas, non plus que la nôtre, les transpositions des mots, des pronoms, des verbes, & qu'elle est trop chargée de syllabes bréves: outre que la Poësie des Ethiopiens, des Persans, des Arabes, & des autres Orientaux consiste dans les rimes, & non pas dans la mesure des syllabes & des mots. Quoiqu'il en soit, on ne reconnoît plus dans les Pseaumes aucune de ces deux sortes de Poësie; & il ne semble pas moins difficile d'y trouver des rimes que des pieds, quoi que l'un & l'autre ait été traité par d'habiles gens qui ont travaillé assez inutilement sur ce sujet, sans avoir pû encore contenter les Sçavans. Mais on reconnoît dans ce Livre, comme dans les autres Cantiques, un stile & un tour poëtique, qui seul leur peut faire meriter le nom de poësie: car la poësie ne consiste pas dans l'arrangement d'un certain nombre de syllabes, ou de pieds, ou de rimes; mais principalement dans un tour noble & figuré: sans cela les vers les plus reguliers ne sont que de la prose mesurée ou rimée, & ne meritent pas le nom de Poësies. Or on ne peut douter que les Pseaumes n'aient ce tour poëtique, & en quelque Langue que ces Hymnes divines soient traduites, on y reconnoît toûjours ce caractere sublime, figuré & animé, qui fait l'essence de la Poësie. Que si la Poësie des Hebreux est inconnuë, leur Musique l'est encore beaucoup davantage, & l'on sçait à peine les noms & la description de leurs instrumens; mais tout cela est assez inutile à present.

Les Pseaumes sont écrits d'un stile noble & sublime, & propre à exciter de grands mouvemens dans le cœur de l'homme. Tantôt il porte l'esprit à l'admiration des choses divines, tantôt il donne de la terreur: souvent il inspire de l'amour; quelquefois il excite de l'indignation, & souvent il est tres-propre à attirer de la pitié. Ces differens caracteres sont emploiez à relever la Majesté de Dieu, à loüer sa justice, à faire aimer sa bonté, à implorer sa misericorde, à toucher les impies d'une terreur salutaire, à consoler les justes, à porter les pecheurs à la penitence, dans la vûë d'obtenir le pardon de leurs fautes, à humilier les superbes, les grands, les riches & les puissans, & à donner de la confiance aux petits, aux pauvres, aux affligez & aux malheureux.

La maniere noble dont ils nous proposent les plus hautes veritez du Christianisme, nous imprime un profond respect, & nous fait admirer leur élevation. Les descriptions qu'ils font du Jugement de Dieu, & du malheur & de la punition des impies, sont si vives & si naturelles, qu'il est impossible qu'elles n'intimident les plus forts esprits. Les reproches & les menaces que Dieu y fait aux pecheurs, sont si foudroiantes, qu'ils ne peuvent les entendre sans être couverts de honte & saisis d'horreur. L'on y voit si clairement que le bonheur apparent des méchans n'a nulle solidité, & que leur perte est prompte & certaine, que bien loin de l'envier, on le deteste & on le fuit. La felicité des Justes au contraire, y est dépeinte avec tant d'agrémens, que de quelques peines qu'elle semble accompagnée, on ne peut pas s'empêcher de l'aimer & de la desirer. L'excellence de la Loi de Dieu y est representée avec tant de charmes, qu'on ne peut se lasser de l'admirer. Qui pouroit lire sans indignation les descriptions frequentes des embûches que les méchans dressent aux innocens, & sans horreur celle des persecutions & des maux qu'ils leur font souffrir, & de la malice inveterée de leur cœur? Qui ne sera touché jusqu'aux larmes, de la description affreuse de la misere des innocens, malades, affligez, persecutez, & condamnez injustement à la mort? Qui est le pecheur qui ne sera pas porté à détester son peché, & à en demander pardon, par la lecture du Pseaume sixiéme ou du cinquantiéme? Mais si les Pseaumes sont capables d'exciter des mouvemens violens dans l'ame par la force de leurs termes, ils ne sont pas moins propres à lui plaire, par leur douceur, par la varieté agreable qui s'y rencontre, par les heureuses comparaisons qui y sont emploiées, & par une infinité d'autres ornemens du discours. Je ne parle point des choses que l'on peut apprendre dans les Pseaumes, il suffit de dire que souvent un même verset contient plusieurs préceptes, & que les principales veritez morales y sont expliquées avec étenduë.

On y prouve l'existence d'un seul Dieu; on y montre la vanité & la fausseté des Idoles & des Dieux que les Gentils adoroient. On y découvre la grandeur, la majesté, la puissance de l'Etre souverain. On y louë sa justice, sa verité, sa bonté, sa misericorde. On y fait remarquer sa sagesse, sa puissance dans ses ouvrages, sa providence particuliere sur les hommes, & le soin qu'il a de ceux qui le servent. On y rapporte les merveilles qu'il a faites en faveur des siens,

ſiens, & les bienfaits dont il les a comblez. On invite tous les hommes, & principalement ceux qui ſont dévoüez à ſon ſervice, à chanter ſes loüanges à jamais. On leur apprend à mettre leur unique confiance en lui, à attendre de lui du ſecours dans leurs afflictions, & à le remercier de tous les biens qui leur arrivent, comme étant celui qui en eſt l'Auteur. On y fait voir qu'il punit ſeverement les pecheurs, & qu'il récompenſe les juſtes. Enfin on y enſeigne aux hommes qu'on ne doit adorer que lui ſeul, qu'on doit l'aimer par deſſus tout, & mettre toute ſa joie, tous ſes plaiſirs, & toute ſa gloire à l'honorer. On y trouve pluſieurs maximes morales, telles que ſont les ſuivantes, qu'il n'y a que ceux qui ſont juſtes & innocens qui ſoient vraiement heureux; que les méchans ſont toûjours malheureux, quoiqu'il ſemble aux yeux des hommes, qu'ils joüiſſent d'une eſpece de bonheur & de proſperité: qu'ainſi les juſtes ne doivent point envier ce bonheur apparent; que les deſſeins des impies ſont ordinairement ſans effet, qu'ils ſe trouvent pris dans les embûches & enveloppez dans les pieges qu'ils dreſſent aux juſtes. Les Pſeaumes enſeignent encore les vertus & détournent des vices. Ils apprennent aux hommes à être doux, patiens, charitables, bienfaiſans. Ils les avertiſſent du peu de ſtabilité qu'il y a dans les choſes de ce monde, de la brieveté & de l'incertitude de la vie preſente. Enfin les Pſeaumes contiennent toute ſorte de loüanges, de prieres, & d'inſtructons.

On peut même dire que quoiqu'il n'y ait point d'endroit où il ſoit parlé clairement de l'autre vie & de la Beatitude celeſte, il y en a neanmoins pluſieurs qui y ont quelque rapport. Le premier Pſeaume du bonheur des juſtes & du malheur des impies, inſinuë cette verité. Les autres endroits où il eſt parlé du peu de durée du bonheur des impies la confirment, & celui où l'on reſoud cette queſtion; pourquoi les impies ſont ſouvent heureux en ce monde pendant que les juſtes ſont dans l'affliction, la ſuppoſe. Ce Pſeaume, dis-je, ſuppoſe qu'il y a une autre vie que celle-ci; car le Prophete reſoud la queſtion par la conſideration de la fin des uns ou des autres, avoüant qu'il en a cherché inutilement la ſolution, *avant que d'entrer dans les ſecrets conſeils de Dieu, & de conſiderer leur fin.* Il arrive aſſez ſouvent que les impies joüiſſent des biens & du bonheur de ce monde juſqu'à la mort, & que les méchans ſont toute leur vie dans l'affliction; ainſi la ſolution de la queſtion propoſée ſeroit fauſſe, s'il n'y avoit point d'autre vie dans laquelle les juſtes fuſſent heureux, & les impies malheureux.

Perſonne ne doute que les Pſeaumes ne contiennent pluſieurs Propheties de JESUS-CHRIST. Les anciens Juifs ont reconnu que pluſieurs devoient être appliquez au Meſſie; & ceux-là contiennent des prédictions ſi claires de JESUS-CHRIST, qu'on peut en faire un argument invincible contre les Juifs pour prouver qu'il eſt ce Meſſie attendu dans l'ancienne Loi, & méconnu par leurs peres. Les principaux Pſeaumes qui le concernent ſont le 2. le 8. le 21. le 44. le 68. le 71. le 88. & le 109. *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, que les Juifs reconnoiſſoient eux-mêmes du temps de JESUS-CHRIST, devoir être entendus du Meſſie. Il y a pluſieurs autres endroits dans les Pſeaumes qui peuvent s'appliquer au Fils de Dieu; mais ces Pſeaumes parlent ſi clairement de JESUS-CHRIST, qu'ils ſemblent avoir été faits pour lui: & quoique l'on puiſſe peut-être les expliquer de David ou de Salomon, il faut reconnoître qu'ils ont un ſens plus ſublime, & qu'ils ſe rapportent à JESUS-CHRIST. On en a quatre preuves convaincantes. 1. Les paroles mêmes des Pſeaumes, dont le ſens naturel convient mieux à JESUS-CHRIST qu'à aucun autre. 2. L'autorité de JESUS-CHRIST même & des Apôtres, qui les citent comme des Propheties. 3. L'aveu des Juifs anciens & modernes qui reconnoiſſent qu'ils s'entendent du Meſſie. 4. L'autorité de l'Égliſe & le conſentement unanime des Peres, qui expliquent ces Pſeaumes, de Nôtre Seigneur. Il faudroit être de la derniere impudence pour ne pas ſe rendre à de ſi grandes autoritez.

Enfin la morale des Pſeaumes eſt une morale toute Chrêtienne, qui ne tient rien des ſuperſtitions Juïves. Ils nous apprennent que Dieu, qui eſt preſent en tous lieux, qui n'habite point dans les temples materiels, qui n'a beſoin de rien, qui connoît tout, qui voit tout: que ce Dieu, dis-je, ne doit pas tant être honoré par des ſacrifices exterieurs de taureaux & de bêtes, que par un culte interieur, qu'il faut lui offrir un cœur ſimple & innocent; qu'il faut l'aimer & le loüer ſans ceſſe, lui rendre graces de tout, chercher, honorer, obſerver ſes Commandemens, & les préferer aux choſes les plus précieuſes. Qu'il faut mettre toute ſa confiance en lui, & non point dans ſes propres forces, dans ſes richeſſes, dans ſa puiſſance. Que tous les biens de ce monde, ſont de faux biens qui paſſeront en un moment, auſquels il ne faut point avoir d'attache. Que l'on doit ſouffrir les maux & les afflictions avec patience, & attendre la conſolation de Dieu. Qu'il faut avoir de la douleur de l'avoir offenſé par ſes pechez, les lui découvrir, & implorer ſa miſericorde par des larmes, par des gemiſſemens, & par un cœur veritablement contrit & humilié. Qu'il faut être

toûjours veritable dans ses paroles, n'user jamais de fraudes, rendre à un chacun ce qui lui appartient, exercer la justice sans avoir égard à la condition des personnes, proteger la veuve & l'orphelin, s'aquitter des vœux que l'on a faits, ne point donner d'argent à usure, ne calomnier personne, ne faire jamais de mal à qui que ce soit, pas même à son ennemi.

Il n'y a qu'une seule chose en quoi il semble que la morale des Pseaumes seroit éloignée de la douceur & de la charité Chrêtienne; c'est dans les imprécations que l'on y fait contre les pecheurs & les ennemis des justes. On y souhaitte qu'ils soient confondus, qu'ils perissent, qu'ils tombent dans les pieges qu'ils ont tendus, que leurs demeures deviennent desertes, que la mort les attaque, qu'ils descendent tout vivans dans les enfers, c'est-à-dire, dans le sepulcre. Mais on ne trouvera rien à redire à ces imprécations, si l'on considere premierement qu'elles regardent des impies, des scelerats, des ennemis de la paix, des persecuteurs des justes, des personnes qui tendent continuellement des pieges aux biens & à la vie des autres: il est de l'interêt public que ces sortes de personnes soient punies, & qu'elles perissent plûtôt, si elles sont incorrigibles, que de faire perir les autres. La seconde reflexion qu'il faut faire est, que les Auteurs des Pseaumes ne souhaittent pas la perte des méchans par un esprit de vengeance pour leur propre satisfaction; mais afin que la justice de Dieu éclate, qu'il fasse connoître qu'il protege les innocens, & qu'il punit severement les pecheurs. Ils ne se réjouïssent pas de la mort des impies; mais de ce que les justes sont délivrez de leurs mains, & de ce que Dieu a fait connoître sa justice & sa puissance. C'est le zele de la Maison de Dieu, & l'amour de sa Loi qui les anime & les porte à faire ces sortes d'imprécations, & non pas la passion d'une basse vengeance. Ils ne les haïssent pas parce qu'ils sont leurs ennemis; mais parce qu'ils le sont de Dieu, de sa Loi, & de ceux qu'il cherit. C'est ce qui fait dire à David, *qu'il hait d'une haine parfaite & consommée ceux qui haïssent le Seigneur, & qu'il seche de dépit contre ses ennemis.*

---

§. XII.

Du Livre des Proverbes. S'il est entierement de Salomon. Quand il a été composé. Argument de ce Livre. Utilité de sa methode pour enseigner la Morale.

Le Roi Salomon fils de David aïant reçû de Dieu le don de sagesse & d'intelligence, composa trois mille Sentences ou Paraboles, & cinq mille Cantiques, comme il est remarqué dans le quatriéme Chapitre du troisiéme Livre des Rois Verset 32. L'on ne doute point que le Recueil que nous en avons dans le Livre des Proverbes, ne soit du nombre de celles que Salomon avoit composées. Son nom est à la tête de tout l'Ouvrage: *Paraboles de Salomon fils de David. Parabolæ Salomonis filii David.* Au Chapitre vingt cinquiéme il est remarqué que les Paraboles suivantes sont encore de Salomon: mais qu'elles ont été recueillies par des personnes que le Roi Ezechias avoit choisies. *Hæ quoque sunt Parabolæ Salomonis quas transtulerunt viri Ezechiæ Regis Juda.* Le trentiéme Chapitre commence par ces mots: *Paroles d'Agur fils de Jaché,* noms que l'Auteur de la Vulgate a pris pour des noms appellatifs & traduit suivant la signification des termes: *Verba congregantis filii vomentis.* Enfin le dernier Chapitre est intitulé: *Paroles du Roi Lamuel.* Ces tîtres nous font croire que les vingt-quatre premiers Chapitres peuvent être l'Original de Salomon, que les cinq suivans sont des extraits où un recueil de quelques-unes de ses Paraboles, fait du temps du Roi Ezechias & par son ordre, & que les deux derniers Chapitres ont été ajoûtez, & sont de deux Auteurs differens, mais inconnus: car il n'est parlé en aucun autre endroit de cet Agur fils de Jaché, ni du Roi Lamuel, que quelques-uns prétendent être Ezechias. Quoiqu'il en soit, ces deux derniers Chapitres font une Addition ajoûtée aprés coup, & d'un stile different du reste. Le dernier est même composé de deux pieces differentes. La premiere semblable au reste du Livre, est composée de Sentences, & la derniere qui n'est peut-être pas du même Auteur, est une description de la Femme Forte. Il y a encore apparence que la fin du Chapitre 24. depuis le Verset 23. qui commence par ces mots: *Ce qui suit est aussi pour les Sages,* ou comme d'autres traduisent: *Ce qui suit est aussi des Sages,* est d'un autre Auteur.

Ce Livre est appellé par les Hebreux *Misle* ou comme prononce saint Jerôme *Masaloth,* terme qui signifie, comme nous l'avons déja remarqué, une parabole, une allegorie; mais que l'on a étendu à toutes sortes de Sentences figurées. Les Grecs l'ont traduit simplement *Paraboles,* & les Latins, *Proverbes;* terme qui a un autre sens en nôtre langue, & que l'on pourroit mieux traduire, *Sentences* ou *Maximes.*

Les Anciens ont appellé ce Livre, *la Sagesse de Salomon,* & l'ont souvent cité sous ce nom, comme Eusebe le remarque dans le quatriéme Livre de son Histoire Chapitre 15. ce Livre contient une infinité d'instructions & de maximes morales pour la conduite de la vie, qui ne

regardent

regardent pas ſeulement le culte de Dieu, la ſainteté & l'innocence des mœurs; mais encore les Regles de la Prudence & de la Sageſſe humaine & des avis œconomiques & politiques. Il y en a d'énigmatiques ou paraboliques, & d'autres dont le ſens eſt ſimple & manifeſte; mais elles ſont toutes écrites d'une maniere ſublime : chaque Sentence contient un ſens parfait compris en peu de mots, & exprimé d'une maniere vive, noble & Poëtique, & même en vers meſurez, ſi l'on en croit ſaint Jerôme. Les neuf premiers Chapitres contiennent une exhortation à l'étude & à l'amour de la Sageſſe. Le reſte du Livre eſt compoſé de Sentences morales ſur divers ſujets, recueillies ſans ordre & ſans liaiſon.

Quant au temps que ce recueil a été fait, on en peut juger par ce que nous avons dit des trois differentes parties dont il eſt compoſé: ſi la premiere eſt l'Original de Salomon, que l'on n'a fait que copier, ſon temps eſt indubitable. Il ne s'agiroit que de ſcavoir, s'il l'a écrit jeune ou vieux: ce qui eſt de peu d'importance. Les Juifs diſent qu'il a écrit le Cantique des Cantiques dans ſa jeuneſſe, les Proverbes dans l'âge viril & l'Eccleſiaſte ſur la fin de ſa vie. Le caractere de ces Livres convient aſſez à ces trois âges, & c'eſt apparemment le ſeul fondement qu'ont eu les Rabbins de les partager ainſi. D'autres aïant égard aux matieres, prétendent que les Proverbes ſont le premier Ouvrage de Salomon, l'Eccleſiaſte le ſecond, & le Cantique des Cantiques le troiſiéme: ce que ſaint Jerôme ſemble approuver quand il remarque dans le Commentaire ſur l'Eccleſiaſte, que les Proverbes ſont pour les enfans, l'Eccleſiaſte pour les gens d'un âge mûr, & le Cantique des Cantiques pour les Vieillards. Quelques autres Juifs prétendent que Salomon a compoſé & dicté ces trois Livres ſur la fin de ſa vie. Ces choſes peuvent paſſer pour des recherches aſſez inutiles, ſur leſquelles il eſt impoſſible de ſe contenter ni de trouver la verité. Il eſt plus à propos de faire voir l'utilité de cette Methode d'enſeigner ainſi la Morale en Paraboles & par Sentences : c'eſt ſans doute la plus ancienne; car avant que l'on eût redigé la Morale en art, & que l'on en eût fait une ſcience methodique, les Sages qui vouloient inſtruire les autres de leur devoir, ſe ſervoient dans l'occaſion de Paraboles, de Fables, & d'Enigmes pour leur faire connoître ce qu'ils devoient faire, ou leur donnoient des Regles courtes, afin qu'ils pûſſent les ſuivre dans la pratique. Cette Methode pratiquée par les anciens Sages de Grece, a pluſieurs avantages : elle n'a rien de choquant ni de penible : elle apprend la verité ſans étude & ſans application d'une maniere ſimple & naturelle : elle inſpire aux enfans dans leur plus tendre jeuneſſe les premiers principes de la Morale. La brieveté avec laquelle on propoſe ces veritez, les rend plus palpables & plus faciles à retenir. Une verité exprimée en peu de mots, échappe moins & touche plus, que ſi elle étoit répanduë dans un long diſcours, & prouvée par beaucoup de raiſons : la maniere noble & ſublime, dont elle eſt exprimée frappe l'eſprit & le perſuade beaucoup plus efficacement que les plus longs raiſonnemens. La vive lumiere de la verité qui reluit par elle-même, ſe fait mieux ſentir que quand elle eſt envelopée & chargée de vains ornemens. Ces Sentences ſont comme autant d'aiguillons qui reveillent l'eſprit, & dont le cœur eſt pénetré. Elles donnent de cruels remords de conſcience aux coupables & mettent celle des innocens en repos. Elles demeurent gravées dans la memoire, ſe preſentent facilement & promptement dans l'occaſion: elles ſervent de loi & de regle de toutes les actions, & forment dans l'homme une habitude d'agir conformément à la Prudence & à l'Equité. Leur varieté infinie divertit & renferme tous les devoirs de la vie dans toutes les conditions & dans tous les états. Elles ne s'arrêtent pas ſeulement aux principes generaux, elles en font l'application, elles entrent dans le détail des actions, des circonſtances & des occaſions. Voilà en general les avantages que l'on peut tirer des Sentences morales. Mais de tous les recueils qui ont jamais été faits, il faut avoüer qu'il n'y en a point eu de ſi ample ni de ſi excellent que celui des Proverbes de Salomon, & qu'il ſurpaſſe infiniment tout ce que les Philoſophes ont fait en ce genre, ſoit pour la juſteſſe des penſées, ſoit pour la nobleſſe de l'expreſſion, ſoit pour la varieté ſurprenante, & la grande étenduë des matieres, ſoit enfin pour la ſageſſe des Maximes. On n'y trouve point de ces fauſſes lueurs qui ſe rencontrent aſſez ordinairement dans les Sentences où l'on cherche quelquefois le brillant ſans s'attacher au ſolide; l'on n'y voit point de ces expreſſions baſſes, ou de ces pointes frivoles, dans leſquelles il eſt difficile que ne degenerent quelquefois les Sentences communes : l'on n'y rencontre point de ces penſées guindées, & de ces tours forcez qui ſont l'effet d'une imagination dereglée par trop de contention. Tout y eſt vrai, ſublime, ſage, ſimple, naturel, inſtructif. Il eſt à la portée de tout le monde, il contient les devoirs de tous les états, en un mot c'eſt un Livre tres-propre à former le ſage parfait.

§. XIII.

Du Livre de l'Ecclesiaste. Ce que signifie ce nom. Que Salomon est Auteur de ce Livre. Réponse aux difficultez de ceux qui le croient plus recent. En quel temps Salomon a composé ce Livre.

LE Livre que les Grecs & les Latins appellent Ecclesiaste, c'est-à-dire *le Prédicateur*, porte chez les Hebreux le titre de *Coheleth*, qui signifie à la lettre *celui ou celle qui assemble*, soit parce que l'Auteur de ce Livre y a ramassé les sentimens de plusieurs Sages, soit à cause de la science de l'Auteur, soit parce qu'il étoit nouvellement réüni ou rassemblé à la Synagogue, ou plûtôt enfin parce que ce Livre est un discours, ou un Sermon fait à une Assemblée. Les Grecs & les Latins ont suivi cette derniere explication comme la plus naturelle. On l'attribuë communément à Salomon. Quoique son nom ne soit pas à la tête, il paroît assez que cet Ouvrage est de lui par les caracteres suivans. Chap. 1. Vers. 1. *Voici les paroles de l'Ecclesiaste fils de David Roi de Jerusalem.* Ibid. Verset 16. *J'ai dit en moi-même, me voici devenu puissant, & j'ai surpassé en sagesse ceux qui ont été avant moi dans Jerusalem. J'ai medité sur plusieurs choses avec sagesse & appris plusieurs choses.* Et à la fin du Livre Chap. 12. Vers. 9. *L'Ecclesiaste étant tres-sage, a enseigné le Peuple & raconté ce qu'il avoit fait : en cherchant la verité, il a composé plusieurs Paraboles.* Ces circonstances conviennent parfaitement à Salomon, & semblent ne convenir qu'à lui, car c'est de lui seul qu'on peut dire qu'il a surpassé en sagesse tous les autres Rois qui avoient été en Jerusalem; comme Dieu lui-même le lui déclare 3. Reg. 3. V. 12. & 13. *Je vous ai donné un esprit de sagesse & d'intelligence ; en sorte qu'il n'y a eu personne avant vous, & qu'il n'y en aura point aprés vous qui vous soit égal en sagesse.* C'est lui qui est loüé dans l'Ecriture, comme Auteur de plusieurs Paraboles. Enfin ce qui est dit dans le Chap. 7. de l'Ecclesiaste, de sa magnificence & de sa grandeur, & dans le Chapitre 8. de l'amertume qu'il avoit trouvée dans les femmes, convient encore tres-bien à la personne de Salomon. Neanmoins les Talmudistes dans le premier Chapitre de Bababatra, font le Roi Ezechias Auteur de ce Livre : Rabbi Kimhi le donne à Isaïe, & Grotius l'attribuë à Zorobabel. Toutes ces conjectures n'ont aucun fondement dans le Livre même. Il est vrai qu'il y a des choses qui peuvent convenir à Ezechias, comme d'être fils de David Roi de Jerusalem, d'être pieux, riche & puissant; mais elles conviennent aussi à Salomon : au lieu que l'on ne peut pas dire d'Ezechias, qu'il ait été le plus sage des Rois de Jerusalem. Il n'y a qu'une seule chose qui sembleroit mieux s'appliquer à Ezechias qu'à Salomon; c'est la qualité de *Roi de Jerusalem*, qui semble supposer la division des Tribus: car avant la Division les Rois s'appelloient Rois d'Israël, & non point Rois de Juda ou de Jerusalem. Cependant Salomon a pû se dire Roi de la Capitale de son Roïaume, où il faisoit sa residence. Pour Isaïe ou Zorobabel, cette qualité ne leur convient point, & s'ils avoient écrit ce Livre, il faudroit qu'ils l'eussent supposé ou composé sous le nom d'un Roi. Le Pasteur, dont il est parlé dans le dernier Chapitre Vers. 11. où il est dit que *Les paroles des Sages sont comme des aiguillons, & comme des clous perçans qui ont été donnés par un seul Pasteur, avec le conseil des Collecteurs, ou des Chefs de l'Assemblée*, n'est pas plûtôt Zorobabel que Salomon : cette qualité ne convient pas plus à l'un qu'à l'autre. Tous ceux qui recueillent des Sentences des Sages pour l'instruction des autres, peuvent être appellés Pasteurs. C'est donc sans fondement que Grotius prétend qu'elle se doit entendre de Zorobabel.

La plus grande difficulté qu'on puisse alleguer pour faire douter si ce Livre est de Salomon, est prise de quelques termes Chaldaïques qui s'y trouvent, qu'on prétend n'avoir été en usage que dans le temps de la Captivité. Quand cela seroit, il se pourroit faire que dés le temps de Salomon, il y eût quelques termes Arabes ou Chaldaïques mêlés dans la Langue sainte, que Salomon qui avoit eu commerce avec des femmes étrangeres s'en fût servi ; mais le fait n'est pas certain, & l'on ne trouve presque point de mot dans ce Livre, qui ne soit veritablement Hebreu, & qu'on ne trouve dans les Livres précedens. On pourroit encore objecter ce passage du Ch. 8. Vers. 2. *Ego os Regis observo*; Je garde les ordres du Roi, qui feroit croire que ce n'est pas un Roi qui parle : mais il faut traduire suivant le Texte : *Ego* (supple *Moneo*) *os Regis observa* : Je vous avertis de prendre garde aux paroles du Roi. C'est le sens qui a été suivi dans les Versions Grecque, Syriaque, & Arabe & dans la Paraphrase Chaldaïque. Il n'y a donc rien qui puisse ôter à Salomon le Livre de l'Ecclesiaste. Nous avons déja remarqué que les Juifs ont crû que c'étoit le dernier des Livres de Salomon : ils croient même que c'est un fruit de sa penitence. Il paroît assez par l'Ouvrage, que celui qui l'écrit, avoit déja regné long-temps ; qu'il avoit bâti un magnifique Palais; qu'il avoit joüi des plaisirs de la vie, & qu'il étoit revenu de la passion qu'il avoit euë pour les femmes.

Le sujet de ce Livre, est de prouver la vanité ou le peu de solidité de toutes les choses du monde. C'est ce que l'Auteur execute en faisant l'énumeration des choses que les hommes estiment le plus, qui font leur occupation & dans lesquelles ils mettent leur felicité ; & en découvrant leur instabilité par des reflexions ingenieuses sur les peines & les miseres de la vie de l'homme, & sur la mort qui met fin à tout. D'où il tire cette conclusion, qui est le but & la fin de tout son discours: *Craignez Dieu, & observez ses Commandemens: c'est en cela que consiste tout l'homme* ; (ou plûtôt *tout le bien ou toute la felicité de l'homme*) Saint Jerôme rapporte que cette derniere Sentence a empêché les Juifs de supprimer l'Ouvra-„ ge entier. Les Hebreux, dit-il, dans le Com-„ mentaire sur cet endroit, disent qu'on avoit „ eu la pensée de faire perir ce Livre, comme „ plusieurs autres écrits de Salomon, qui ont „ été perdus, & dont la memoire est effacée, „ parce que ce Livre assûre que les créatures de „ Dieu sont vaines ; que toutes choses sont un „ rien, en sorte qu'il semble préferer le boire, „ le manger & le plaisir passager à toutes choses; „ mais que ce seul Verset lui a fait meriter d'être „ mis au rang des Livres divins, parce qu'il a „ renfermé toute sa dignité & le denombrement „ qu'il fait des vanitez de ce monde dans cette „ recapitulation, & fait connoître par là, que „ la fin de son discours étoit, que l'on craignît „ Dieu, & que l'on observât ses préceptes. Ce qui a pû faire plus de peine aux Juifs qui croïoient l'immortalité de l'ame & la Resurrection, & à plus forte raison aux Chrêtiens qui en ont tous été persuadez, ce sont certaines expressions de cet Auteur, dans lesquelles il semble douter de cette verité, comme celles-ci, Chap. 3. Vers. 19. *Les hommes meurent comme les Bêtes, & sont sujets à la même condition. L'homme n'a rien de plus que la Bête. Qui sçait si l'esprit des enfans d'Adam monte en haut, & si celui des Bêtes descend en bas ?* D'où il tire cette conclusion: *D'où j'ai reconnu qu'il n'y a rien de mieux pour l'homme, que de se réjoüir dans ses Ouvrages, & que c'est là son partage.* Dans le Ch. 9. Vers. 5. *Les vivans sçavent qu'ils mourront ; mais les morts ne connoissent plus rien, & n'ont plus de recompense; parce que leur memoire est en oubli.* Et au V. 10. *Faites au plûtôt ce que vous pourrez faire, parce qu'il n'y a plus ni travail, ni raison, ni sagesse, ni science dans les enfers où vous courez.* Ces expressions ont fait dire à quelques Rabbins que l'Ecclesiaste étoit capable de corrompre l'esprit, & c'est la raison sur laquelle se sont fondés quelques Heretiques pour le rejetter. Il y a même des impies qui abusent de ces passages pour défendre leur impieté ; mais l'Auteur les confond lui-même quand parlant à la fin selon son propre sentiment, il dit qu'à la mort de l'homme : *La poussiere retourne dans la terre d'où elle est tirée, & que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné* Ch. 12. Vers. 7. La clarté de ces paroles dissipe ce qu'il pourroit y avoir d'obscurité dans les autres endroits, dans lesquels il ne parle pas selon son sentiment, mais où il rapporte seulement les divers sentimens qui peuvent venir dans la pensée sur la fin des hommes. Ainsi quand il dit que les hommes & les bêtes ont la même fin, c'est en apparence à l'exterieur & pour ce qui regarde le corps: & quand il ajoûte : *Qui sçait si l'esprit de l'homme monte en haut, & si celui de la bête descend en bas ?* il ne nie pas que cela soit ainsi; mais il veut marquer que cela est difficile à découvrir, & qu'il se peut faire que quelqu'un l'ignore, ou qu'on en doute; ce qui se pouvoit dire dans un temps où cette verité n'étoit pas encore clairement revelée. En un mot, pour peu qu'on s'applique à lire & à mediter ce Livre, on verra que son dessein a été uniquement de ramasser dans le corps de son Ouvrage, les reflexions & les pensées que les hommes pouvoient avoir sur les biens & les maux de ce monde, sur la condition & sur la fin de l'homme, & qu'il ne découvre son sentiment qu'à la fin du Livre, où il déclare que toute la felicité de l'homme consiste *à craindre Dieu, & à observer ses Commandemens; parce que Dieu jugera de tout ce qui se fait de bien & de mal.* Voilà la conclusion, voilà la fin & l'abregé de tout son discours. Le reste est une dispute, où il parle selon les opinions des autres, & quelquefois même selon le sentiment des Impies. Il cherche en quoi consiste le bonheur de l'homme, il n'y a rien surquoi les opinions des hommes soient plus partagées : il en rapporte plusieurs, & trouve dans toutes de l'incertitude; tantôt il semble les approuver, & il les condamne aussi-tôt : Plus il medite, plus il refléchit, plus il est persuadé que les créatures sont incapables de rendre l'homme heureux. Il cesse donc d'y chercher ce bonheur, & est par là confirmé dans la persuasion où il étoit, qu'il consiste dans la crainte de Dieu & dans l'observation de ses Commandemens.

---

§. XIV.

Du Cantique des Cantiques. Que Salomon en est Auteur. Argument de ce Livre dévelopé.

LE CANTIQUE DES CANTIQUES est le troisiéme Livre de Salomon, dont il porte le nom dans le Tître du Texte Hebreu & de l'ancienne Version Grecque : il est neanmoins attribué à Ezechias

Ezechias par les Talmudiſtes dans le Chapitre premier de Bababatra ; mais les Rabbins plus recens ont reconnu qu'il étoit de Salomon, qui avoit conſtamment écrit pluſieurs Cantiques, comme il eſt marqué dans le Livre des Rois. Le Roi Salomon étant nommé pluſieurs fois dans le corps de l'Ouvrage, comme le principal perſonnage de la piece, on ne peut pas douter raiſonnablement qu'il n'ait été fait par lui & de ſon temps. Ce Livre eſt intitulé *Sir Haſirim*, LE CANTIQUE DES CANTIQUES, c'eſt à dire, ſuivant l'uſage des Hebreux, un Cantique excellent, ou un Epithalame en forme d'Idylle ou de Bucolique, dans lequel on fait parler un Epoux, une Epouſe, les Amis de l'Epoux, & les Compagnes de l'Epouſe : l'Epouſe & l'Epoux expriment l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre dans des termes tout-à-fait paſſionnez. C'eſt la raiſon pour laquelle les Juifs ne permettoient la Lecture de ce Livre, qu'à des perſonnes qui étoient dans un âge de maturité, c'eſt à dire, à ceux qui avoient au moins trente ans. Ils étoient neanmoins perſuadés que ce Livre n'étoit pas une ſimple chanſon d'amour. Il „ ne faut pas croire, diſent-ils, que le Can„ tique des Cantiques ſoit ſur des choſes obſ„ cenes, c'eſt une metaphore : car ſi ce qui eſt „ dit dans ce Livre, n'étoit d'une grande éle„ vation, il ne ſeroit pas mis dans le Catalo„ gue des Saintes Ecritures. Il y a eu cependant des Auteurs parmi les Chrêtiens qui ont crû que l'unique but de Salomon avoit été de décrire ſes amours avec Abiſag Sulamite, ou avec la fille de Pharaon : & ils ſe fondent ſur ce que la lettre de cet Ouvrage ne repreſente que des expreſſions tendres d'un homme & d'une femme qui s'aiment paſſionnément ; qu'il n'y a aucune maxime morale ni de Religion, & que le nom de Dieu n'y eſt pas même une ſeule fois. D'autres au contraire croïent que cet Ouvrage n'a point d'autre ſens que l'allegorique : que Salomon n'a point penſé à aucun amour charnel, & que tout cela ne ſe doit entendre que de l'amour ſpirituel de Dieu pour la Synagogue ſelon les Juifs, ou de JESUS-CHRIST pour l'Egliſe ſelon les Chrêtiens. L'un & l'autre de ces deux ſentimens extrêmes, me paroiſſent également inſoûtenables : car ſi l'on ne peut pas dire d'un côté qu'un Livre reconnu pour divin, n'ait rapport qu'à une paſſion purement humaine quoique chaſte ; d'autre côté il eſt bien difficile de croire que l'Auteur n'ait point eu en vûë de celebrer dans cet Ouvrage les Nôces de Salomon. Tout porte à croire le contraire, & l'Auteur fait aſſez connoître qu'il parle d'une Nôce réelle & veritable, quand il dit : *Sortez & voïez, fille de Sion, le Roi Salomon avec ſon diademe, dont ſa mere le couronne dans le jour de ſes Nôces, dans ce jour de la jöie de ſon cœur.* Ch. 3. Verſ. 11. Cela marque aſſez des Nôces preſentes & réelles, à l'occaſion deſquelles cet Epithalame a été compoſé. Il faut donc reconnoître dans ce Livre un ſens Hiſtorique, & un ſens myſtique ou allegorique ; mais tous deux veritables, tous deux neceſſaires. Selon le ſens de l'Hiſtoire, ce ſont des Cantiques pour celebrer les Nôces de Salomon avec la fille du Roi d'Egypte, qui eſt appellée Sulamite du nom de Salomon. On y exprime les ſentimens tendres, paſſionnés, mais honnêtes & reglés d'un Epoux & d'une Epouſe. Selon le ſens myſtique dont l'Hiſtorique n'eſt que la baſe, cela ſe doit neceſſairement entendre de l'union de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe, qui eſt comparée dans l'Evangile à l'union du mari & de la femme. Il eſt cet Epoux qui a tant aimé l'Egliſe ſon Epouſe, qu'il l'a acquiſe par ſon propre Sang. Voilà le myſtere figuré par les Nôces de Salomon, & voilé ſous les termes de ſon Epithalame. Au reſte rien n'eſt plus élegant ni plus noble en ce genre d'Idylle que cet Ouvrage ; on y voit un feu, un eſprit, une delicateſſe, une varieté, une nobleſſe & des agrémens inimitables. Quelques-uns ont remarqué cinq Scenes dans cette Piece. C'eſt une obſervation aſſez frivole ; Mais c'eſt avec beaucoup plus de raiſon & de fondement que Monſeigneur l'Evêque de Meaux y a diſtingué ſept jours, ou plûtôt ſept parties d'Eglogues, qui répondent aux ſept jours, pendant leſquels les Anciens avoient coûtume de celebrer leurs Nôces.

§. XV.

De l'Auteur du Livre de la Sageſſe. De la maniere dont il eſt compoſé. Quel eſt ce Philon que l'on en fait Auteur.

LE LIVRE DE LA SAGESSE eſt attribué communément au Roi Salomon, *a* ſoit parce que

a *Le Livre de la Sageſſe eſt attribué communément au Roi Salomon.*] C'eſt le ſentiment de ſaint Cyprien dans le Livre de la Mortalité, de ſaint Auguſtin au Livre ſecond de la Doctrine Chrétienne chap. 8. Les Verſions

que l'Auteur a imité la maniere d'écrire de ce Roi, soit parce qu'il parle au nom de ce Prince dans le Chap. 9. Vers. 7. Cependant il est constant que ce n'est point son Ouvrage: car, 1. Ce Livre n'a point été écrit en Hebreu. 2. Il n'a point été mis dans le Canon des Juifs. 3. Le stile est bien different de celui de Salomon, & fait connoître que c'est un Grec qui l'a fait, comme saint Jerôme l'a remarqué: *Stylus ipse Græcam eloquentiam redolet.* Il est composé avec art & methode à la maniere des Philosophes Grecs, bien éloignée de la noble simplicité toute pleine de feu des Livres Hebreux. S. Jerôme ajoûte que quelques Anciens l'ont attribué à Philon le Juif. Ce qui se doit entendre d'un Philon plus ancien que celui dont nous avons les œuvres, qui ne peut être Auteur de ce Livre *b*. Quoi qu'il en soit, c'est l'Ouvrage d'un Juif Helleniste qui vivoit depuis Esdras, & apparemment vers le temps des Maccabées.

Ce Livre peut être divisé en deux parties: La premiere est une description & un éloge de la Sagesse; & la seconde qui commence au Chap. 10. est un long discours en forme de Prieres, dans lequel l'Auteur admire & releve la Sagesse de Dieu, & de ceux qui l'honorent, & découvre la folie des Impies & des ennemis de son peuple.

---

§. XVI.

De l'Auteur du Livre de l'Ecclesiastique. Quand il a été composé. Sujet de cet Ouvrage.

LA Préface qui est avant le LIVRE DE L'ECCLESIASTIQUE, & le Chap. 50. de ce Livre, nous apprennent que l'Auteur de ce Livre est un Juif, nommé Jesus fils de Sirach *a*, qui l'avoit composé en Hebreu, & qu'il a été traduit en Grec par son petit-fils. Saint

---

Versions anciennes, les Rabbins, Origenes, saint Chrysostome, saint Clement d'Alexandrie, saint Cyprien l'ont aussi attribué à Salomon. Les plus anciens Peres appellent les Proverbes, *la Sagesse de Salomon.* Tertullien se contente de dire qu'il est attribué à Salomon *Sapientiæ Liber Salomoni inscriptus.* Dans les Conciles d'Afrique on compte cinq Livres de Salomon; mais Gelase n'en compte que trois & met ces deux à part, comme n'étant pas de lui. Les Peres Grecs ne l'ont point reconnu pour être de Salomon, quoique quelques-uns l'aient cité sous son nom. Voyez la Note de la page 12.

b *Qui ne peut être Auteur de ce Livre.*] Voici les raisons que j'ai euës d'être de cet avis, aprés les plus habiles de ceux qui ont écrit sur cette matiere. 1. Parce que le style & la maniere dont ce Livre est écrit, sont bien differens du style & de la maniere d'écrire de ce Philon dont nous avons les œuvres: il ne faut qu'avoir lû quelque chose des écrits de Philon pour en être pleinement convaincu. 2. Parce qu'Eusebe & saint Jerôme en parlant des Ouvrages de ce Philon, ne lui ont point attribué le Livre de la Sagesse, & n'en ont pas même parlé: ce qui fait voir qu'ils ont crû que le Philon qu'on disoit en en être Auteur, étoit different de celui-là. 3. Il paroît par ce Livre même qu'il a été composé dans un temps que les Juifs avoient un Roi & un Roïaume florissant: cela ne convient point au temps de Philon. 4. Ce Livre a toûjours été crû plus ancien que cet Auteur: il est cité dans l'Epître de saint Barnabé, & dans celle de saint Clement aux Corinthiens, qui n'eussent pas cité un Auteur Juif de leur temps. Il doit donc passer pour constant que l'Auteur du Livre de la Sagesse, ne peut être le Philon dont nous avons les œuvres, & il n'y aucune apparence que saint Jerôme qui étoit fort habile, le lui ait attribué, d'autant plus qu'il n'en parle point en faisant le Catalogue des Livres de cet Auteur. Il semble bien plus raisonnable de l'attribuer à un autre Philon plus ancien. Nous en trouvons en effet un qui étoit fort versé dans la connoissance de l'Histoire & de la Doctrine des Juifs; & quoique Joseph le mette au rang des Auteurs Grecs, il ne s'ensuit pas qu'il n'eût qu'une connoissance superficielle des Livres sacrez. Au contraire, il paroît par les Anciens qui l'ont cité, qu'il en avoit une connoissance parfaite. Alexandre Polyhistor rapporté par Eusebe dans le Livre 9. de la Préparation Evangelique, cite un Traité de cet Auteur touchant la Ville de Jerusalem, dont on trouve des fragmens dans le même Auteur, qui sont des vers à la loüange des Patriarches Juifs. S. Clement d'Alexandrie le cite aussi dans le premier des Stromates, & dit qu'il n'étoit pas d'accord avec Demetrius, dans l'Histoire qu'il avoit faite des Rois des Juifs. En voilà assez pour persuader que ce Philon étoit versé dans les Livres des Juifs, pour faire des extraits de leurs Sentences, ou pour en composer de semblables. Il a bien pû faire une Histoire des Juifs sur les Livres de Moïse, pourquoi n'auroit-il pas pû faire un Livre Moral à l'imitation de leurs Livres Moraux? Or quoique Joseph le mette au rang des Grecs, parce qu'il a écrit en Grec, il y a bien de l'apparence qu'il étoit Juif, aussibien qu'Eupolemus, Demetrius & Aristobule, qui sont citez comme des Auteurs Juifs par Alexandre Polyhistor, par S. Clement d'Alexandrie, & par S. Jerôme. Il n'est pas étonnant que Joseph se trompe en cela, puisqu'il confond l'Historien Demetrius avec Demetrius Phalereus: ainsi rien n'empêche que Philon cité par Alexandre Polyhistor, ne puisse être Auteur du Livre de la Sagesse. Mais quand ce ne seroit pas lui, c'est certainement un autre Philon que celui dont nous avons les œuvres.

a *Jesus fils de Sirach.*] Le Prologue anonyme supose que l'Interprete s'appelloit aussi *Jesus fils de Sirach.* Saint Epiphane, l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase & S. Jean Damascene ont la même pensée. Mais la Préface & le Tître du Livre font voir que c'est l'Aïeul qui s'appelloit *Jesus* ou *Josué.* A l'égard du nom du petit fils, il est inconnu. Quelques-uns croïent qu'il s'appelloit aussi *Jesus* & lui attribuent la Priere qui compose le dernier Chapitre. D'autres prétendent qu'il s'appelloit *Joseph.*

Saint Jerôme dit en avoir vû de son temps un Exemplaire Hebreu *b*, qui ne portoit pas le Titre d'*Ecclesiastique*, mais celui de *Paraboles*. Quelques Anciens l'ont aussi appellé Πανάρετος, comme qui diroit *le Livre de toute vertu*. Mais le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs, est celui de *Sagesse de Jesus fils de Sirach c*. Il a été composé sous le Pontificat d'Onias III. *d* & traduit sous celui de Ptolomée Evergete, ou Physcon frere de Ptolomée Philometor *e*. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon *f*, peut-être à cause de la ressemblance du sujet & des pensées, qui est si grande, qu'il est visible que l'Auteur l'a voulu imiter. Il a pris plusieurs de ses pensées & suivi la methode qu'il a gardée dans les Proverbes, d'enseigner la Morale par sentences ou par maximes : mais ses expressions n'ont pas la même force, ni la même vivacité. Ce Livre commence par une exhortation à la Sagesse, suivie de plusieurs Sentences ou Maximes Morales, dont il est composé, jusqu'au Chapitre 44. où l'Auteur commence à faire les éloges des Patriarches, des Prophetes, & des Hommes Illustres parmi les Juifs, qu'il continuë jusqu'au Chapitre 51. & dernier, qui contient une Priere à Dieu. Il y a long-temps que l'on n'a point le Texte Hebreu de l'Ecclesiastique. La Traduction Latine est differente en quelques endroits du Texte Grec.

§. XVII.

Des Ecrits des Prophetes en general, & en particulier de la Prophetie d'Isaie.

APRE'S avoir parlé des Auteurs & du sujet des Livres de la Loi & des Ouvrages Historiques & Poëtiques compris dans le Canon des Juifs, il nous reste à traiter des Prophetiques. Mais nous n'aurons pas les mêmes difficultez & la même incertitude à l'égard des Auteurs de ces Livres que nous avons euë à l'égard des autres : car ils portent tous les noms de ceux qui les ont composés, & l'on ne peut former presqu'aucune objection

b *Saint Jerôme dit en avoir vû de son temps un Exemplaire Hebreu.*] Munster & Fagius font encore mention d'un Exemplaire Hebreu de ce Livre. Buxtorf dit, que Munster en a vû un imprimé à Constantinople; mais il y a apparence que ce Texte a été fait sur le Grec.

c *Le nom le plus commun qu'il a parmi les Grecs est celui de Sagesse de Jesus fils de Sirach.*] C'est sous ce nom que le citent S. Clement d'Alexandrie, Origenes Livre 6. contre Celse, Eusebe de Cesarée Livre 8. de la Demonstration Evangelique, saint Epiphane Heres. 76. C'est aussi le Titre qu'il porte dans le Grec & dans les autres Versions.

d *Sous le Pontificat d'Onias III.*] Il parle dans le Chapitre 50. *de Simon fils d'Onias Grand Prêtre.* Il y a eu deux Simons Grands Prêtres, tous deux fils de deux Onias, l'un surnommé le Juste fils d'Onias I. qui a vécu sous le Regne de Ptolomée Philadelphe; & l'autre fils d'Onias l'Avare & pere d'Onias III. sous les Regnes de Ptolomée Epiphane & d'Antiochus. C'est plûtôt de ce dernier, dont il est parlé dans le Chap. 50. de ce Livre que du premier, puisqu'il paroît que ce Livre a été écrit dans un temps que le peuple Juif étoit persecuté & maltraité par les Rois voisins ; ce qui ne convient pas au temps de Simon le Juste, ni de ses Successeurs, sous lesquels les Juifs joüirent d'une paix profonde. Il a donc été écrit sous le Pontificat d'Onias III. dans un temps qu'Antiochus vexoit les Juifs.

e *Ptolomée Evergete ou Physcon.*] Il y a deux Ptolomées de ce nom, l'un fils de Ptolomée Philadelphe qui ne regna que 24. ans, & l'autre fils de Ptolomée Epiphane & frere de Philometor, qui commença à regner avec son frere, qu'il chassa ensuite l'onziéme année de son Regne. C'est sous ce dernier que vivoit le Traducteur, & il a fait sa Traduction aprés la 38. année, qui est la penultiéme du Regne de ce Prince. Car ce fut en cette année que le Traducteur alla en Egypte, & qu'il y trouva ce Livre avec d'autres, & le traduisit quelque temps aprés, comme il remarque dans sa Préface.

f *Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à Salomon.*] Saint Cyprien, & saint Ambroise l'ont cité sous son nom. Saint Hilaire est témoin, que de son temps quelques-uns le lui attribuoient. Cette opinion est insoûtenable, non seulement, parce qu'on sçait celui qui en est l'Auteur, mais aussi parce qu'au Chap. 47. il est parlé des Prophetes, qui ont vécu depuis Salomon. Eusebe, saint Jerôme, & l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Augustin, Césaire d'Arles, & plusieurs autres ont reconnu son veritable Auteur, qui est Jesus fils de Sirach. Saint Jerôme dit, qu'il a vécu sous le Grand Prêtre Simon fils du second Onias, & qu'il a écrit aprés la Version des Septante, ou au moins qu'il vivoit de leur temps : & il le prouve, premierement par la Préface de son petit-fils, qui dit avoir ramassé les Livres de son grand-pere du temps de Ptolomée Evergete, qui succeda immediatement à Ptolomée Philadelphe. Secondement, parce qu'il loüe Simon le Juste Grand Prêtre fils du premier Onias au Chapitre 50. & ensuite le Traducteur loüe Jesus fils de Sirach, comme aïant vécu du temps de ce Grand Prêtre. Troisiémement, parce qu'au Chapitre 2. il semble parler de la persecution, que les Juifs souffrirent sous Ptolomée fils de Lagus, & dans les premieres années de Ptolomée Philadelphe. Mr. Huet croit, que Jesus fils de Sirach n'est pas different d'un Juif nommé Ben-Sira, qui a écrit des Proverbes en Hebreu, mais son opinion ne me paroît pas fort bien établie.

objection raisonnable pour les leur ôter. On fait communément deux Classes des Prophetes: La premiere, de ceux dont les Propheties sont plus longues, que l'on nomme GRANDS PROPHETES: & la seconde de ceux dont les Propheties sont plus courtes, que l'on appelle à cause de cela PETITS PROPHETES. Les Grecs font préceder les Petits Prophetes; peut-être parce qu'il y en a de plus anciens que les Grands. Les Latins au contraire les mettent aprés les Grands Prophetes, dont les Ouvrages sont plus considerables. Les Hebreux n'en comptent que trois grands, Isaïe, Jeremie, Ezechiel, parce qu'ils ne mettent pas Daniel au rang des Prophetes; au lieu que les Grecs & les Latins le joignent aux trois autres. Les Petits Prophetes sont au nombre de douze. L'espace du temps dans lequel tous ces Prophetes ont fleuri, est d'environ trois cens ans, depuis le Regne d'Azarias ou d'Osias jusqu'au Rétablissement du Temple, & de la Ville de Jerusalem.

ISAÏE est le premier & le plus excellent des Prophetes. Il étoit fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete qui porte ce nom. *a* Il a prophetisé depuis la fin du Regne d'Osias jusqu'au temps de Manassés, par le commandement duquel on dit, qu'il fut tué cruellement, & scié en deux avec une scie de bois. *b* Il a lui-même recueilli dans un Volume les Propheties qu'il avoit faites sous les Rois Osias, Joathan, Achaz, & Ezechias. *c* Il avoit encore écrit un Livre des actions d'Osias, dont il est parlé dans le Liv. 2. des Paralipomenes au Chapitre 26. Vers. 22. On lui a attribué quelques Ouvrages Apocryphes, entr'autres, *Le Celebre*, cité plusieurs fois par Origenes, & un autre intitulé l'*Ascension d'Isaïe*, dont saint Jerôme, & saint Epiphane font mention, & enfin un dernier, intitulé, *Vision* ou *Apocalypse d'Isaïe*. Quelques-uns ont prétendu que le Livre d'Isaïe que nous avons, n'est qu'une compilation tirée des Ouvrages de ce Prophete, mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver, sont tres-frivoles. *d*

Le

a *Fils d'un Amos, qu'il ne faut pas confondre avec le Prophete, qui porte ce même nom.*] Le nom du Prophete, est Amos, & celui du Pere d'Isaïe, est Amots: le premier étoit Berger, le second de la Race Roïale; le premier vivoit du temps d'Osias Roi de Juda, le dernier est plus ancien. S. Jerôme *in cap.* 1. *Isaiæ*. Saint Augustin au Liv. 18. de la Cité de Dieu Ch. 27. S. Cyrille dans la Préface sur Amos, & d'autres ont distingué ces deux Amos. S. Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates, l'Auteur du Livre de la vie, & de la mort des Prophetes attribué à saint Epiphane, & les Rabbins les ont confondus. Saint Jerôme dit, que le pere d'Isaïe étoit beau-pere de Manassés.

b *Par le commandement duquel on dit qu'il fut tué cruellement, & scié en deux avec une scie de bois.*] C'est une tradition commune des Hebreux confirmée par les témoignages de Tertullien, de Saint Jerôme, & de saint Basile. S. Jerôme dans le Commentaire sur le Chapitre 57. de ce Prophete dit, *que les Juifs croient qu'il a prophetisé le genre de sa mort, qu'il devoit être scié avec une scie de bois. Tradition qui passe pour tres-certaine chez eux: que c'est pour cela que plusieurs de nos Auteurs expliquent d'Isaïe, ce qui est dit dans l'Epître aux Hebreux chap.* 11. *Vers.* 37. *de la Passion des Saints;* ILS ONT ETÉ SCIEZ, *croiant que l'Apôtre s'est servi du nombre plurier pour le singulier, comme l'Evangeliste a mis au plurier* LES LARRONS *pour* L'UN DES LARRONS. L'Auteur du Commentaire attribué à Primasius, remarque aussi sur cet endroit de l'Epître aux Hebreux, *que le plurier y est mis pour le singulier: car*, dit-il, *on ne lit point qu'aucun autre que le Prophete Isaïe ait été scié; mais pour ce Prophete, il le fut avec une scie de bois, par le commandement du Roi Manassés qui avoit épousé sa sœur.* Ce que l'on ajoûte, qu'il étoit caché dans le tronc d'un arbre, & que Manassés fit scier l'arbre & l'homme, sent fort la fable, & cette Histoire qui n'est fondée que sur une Tradition Juïve, est assez incertaine.

c *Sous les Rois Osias, Joathan, Achaz & Ezechias.*] Les cinq premiers Chapitres d'Isaïe contiennent les Propheties qu'il avoit faites sous le Regne d'Osias. La Vision du Chapitre 16. est arrivée sous celui de Joathan. Les Chapitres suivans jusqu'au 15. contiennent les Propheties qu'il a euës sous le Regne d'Achaz. Celles qui lui sont arrivées sous les Regnes d'Ezechias, & de Manassés sont rapportées dans les Chapitres suivans jusqu'à la fin. Il n'a commencé à prophetiser que sur la fin du Regne d'Osias.

d *Les conjectures, qu'ils apportent pour le prouver, sont tres frivoles.*] Ils disent que la Prophetie d'Isaïe ne commence qu'au Chapitre 6. où aprés qu'il a dit qu'il s'est tû, il dit, *J'ai entendu la voix du Seigneur, qui m'a dit, qui envoirai-je?* Secondement, ce qui est dit, disent-ils, encore au premier Chapitre de la desolation de la Judée, ne convient point au Regne d'Osias, ce n'est donc pas le commencement de sa Prophetie. Troisiémement, l'on ne trouve point, disent-ils, dans ce Livre la vie, & les actions d'Osias qui avoient été écrites par Isaïe, comme il est dit dans les Paralipomenes. Quatriémement, Isaïe avoit aussi prophetisé sous Manassés, il n'y a rien dans la Prophetie, que nous avons sous son nom, qui concerne le Regne de ce Roi. Cinquiémement, l'ordre des choses est souvent renversé, aussi-bien dans Isaïe, que dans les autres Prophetes. *Réponse.* A la premiere objection, on répond,

Le stile d'Isaïe est grand, noble, sublime & fleuri. Il peint les choses au naturel, mais avec des traits hardis, vifs, & animés. Son Ouvrage aussi-bien que ceux de tous les Prophetes contient des prédictions sur les choses futures, des avertissemens, des reprimandes, des exhortations, des consolations, & quelques faits Historiques. Il y a plusieurs de ses prédictions qui regardent les Juifs ou les Peuples Voisins. Il prédit nettement la Prise de Jerusalem, & la Captivité de Babylone depuis le Chapitre 29. jusqu'au 39. Le 40. & les suivans ne regardent pas seulement le retour des Juifs de Babylone, & le rétablissement de leur Roïaume, mais aussi la vocation des Gentils, la repudiation du Peuple Juif, le Regne de JESUS-CHRIST, sa Vie, sa Prédication, & sa Passion, l'établissement & la perpetuité de l'Eglise, Mysteres qu'il explique en termes si clairs, qu'il semble plûtôt, selon la remarque de saint Jerôme, écrire des choses passées, que d'en prédire de futures: en sorte qu'il peut plûtôt passer pour un Evangeliste, que pour un Prophete.

§. XVIII.

Du Prophete Jeremie, de sa Prophetie, & des Lamentations.

JEREMIE fils d'Helcias de la Bourgade d'Anatoth dans la Tribu de Benjamin proche de Jerusalem; de la Race Sacerdotale, commença à prophetiser sur la fin du Regne de Josias étant encore fort jeune, & continua ses Propheties jusqu'aprés la Captivité des Juifs en Babylone. Il ne fut point transporté avec les autres Juifs en cette Ville: mais étant demeuré dans son Païs pour en pleurer la ruine, il fut ensuite emmené prisonnier en Egypte avec son Disciple Baruch, où l'on croit qu'il fut lapidé. Les Peres ont dit qu'il avoit toûjours gardé le Celibat *a*. Nous apprenons par le commencement du Chapitre 36. de sa Prophetie, que le Roi Joachim, aïant brûlé le Livre de ses Propheties, ce Prophete en fit un autre plus ample & plus fort. Il y ajoûta ensuite les Propheties qu'il fit depuis jusqu'au temps de la Captivité de Babylone, & celles qu'il fit en Egypte. Les Chapitres 50. & 51. sont le Livre, dans lequel il avoit prédit tout ce qui devoit arriver en Babylone, qu'il y envoia par Saraïas fils de Nerias. Le Chapitre 52. n'est point de Jeremie, dont la Prophetie est terminée à la fin du Chapitre 51. par ces mots: *jusques-ici ce sont les paroles de Jeremie.* Il est plûtôt de Baruch, ou d'Esdras. Il contient une Narration de la prise de Jerusalem, & de ce qui s'est passé pendant la Captivité des Juifs en Babylone jusqu'à la mort de Jechonias, tirée presque toute entiere des Livres des Rois. Elle sert à éclaircir la Prophetie de Jeremie, & particulierement les Lamentations qui suivent, & qui faisoient autrefois partie du Livre de Jeremie. Dans ce dernier Ouvrage il dépeint d'une maniere pathetique & Poëtique, (car cet Ouvrage est écrit en vers, dont les premieres lettres sont disposées suivant l'ordre de l'Alphabet *b*,) la desolation & la ruine de Jerusalem *c*, & il marque la douleur qu'il en avoit. Il y a une Preface dans le Grec, & dans la Vulgate, qui n'est ni dans l'Hebreu, ni dans la Paraphrase Chaldaïque, ni dans le Syriaque, & qui apparemment a été ajoûtée, pour servir d'Argument à ce Livre. Enfin ces Lamentations sont terminées par une Priere à Dieu.

Saint

---

répond, que le Prophete ne dit point qu'il n'avoit encore rien écrit, mais seulement, qu'il avoit été longtemps sans écrire depuis qu'il avoit eu cette Vision, & que Dieu lui avoit commandé de parler. Il a écrit cela en la derniere année d'Osias. A la seconde objection, on dit qu'il a pû prédire la desolation future en un temps où elle n'étoit pas encore arrivée. Il est aisé de répondre à la troisiéme, que le Livre des actions d'Osias, dont il est fait mention dans les Paralipomenes, étoit different de celui de sa Prophetie. De même pour répondre à la quatriéme, il suffit de remarquer, qu'il n'est point dit nulle part qu'Isaïe eût écrit les choses qu'il avoit prophetisées sous Manassés. Enfin à la cinquiéme, on dit qu'il ne faut pas demander aux Prophetes un stile suivi & Historique; au contraire les Propheties sont ordinairement écrites sans suite & sans ordre.

a *Il avoit toûjours gardé le Celibat.*] Saint Jerôme dans son Prologue sur Jeremie: *Virginitate sua Evangelicum virum Christi Ecclesiæ dedicans.* Il semble qu'on peut l'inferer du V. 2. du Ch. 16. *Non accipies uxorem & non erunt tibi filii & filiæ in loco isto.*

b *Car cet Ouvrage est écrit en vers, dont les premieres lettres sont disposées suivant l'ordre de l'Alphabet.*] Il y a, comme remarque Saint Jerôme, quatre Alphabets: les deux premiers sont écrits à ce qu'il prétend, en une espece de vers Sapphiques, parce que les trois vers qui sont comme liés ensemble, commencent par une lettre, & finissent par une mesure du vers Heroïque. Le troisiéme Alphabet est écrit en vers trimetres, & trois Versets de suite commencent par la même lettre. Le quatriéme Alphabet est comme les deux premiers. A l'égard de la mesure des vers, il est difficile de la remarquer à present; mais pour l'ordre des lettres qui commencent les Versets, il y est visible.

c *La desolation & la ruine de Jerusalem.*] Les Hebreux, Joseph, la Paraphrase Chaldaïque, & S. Jerôme veulent que les Lamentations regardent les

malheurs

Saint Jerôme a remarqué que le stile de Jeremie étoit plus simple, & plus facile que celui d'Isaïe & d'Osée, & même qu'il tenoit un peu de la rusticité du village où il étoit né, mais qu'il étoit tres-profond, tres-majestueux, & égal à ces deux autres Prophetes dans le sens de sa Prophetie. Il semble qu'on ne doit entendre ces paroles de saint Jerôme que de quelques termes peut-être moins propres; car quoique Jeremie ne soit pas tout-à-fait si sublime qu'Isaïe, il faut neanmoins avoüer qu'il est tres-élevé non seulement dans le sens, mais encore dans les expressions, dans le tour, & dans la maniere de dire les choses.

Il y avoit autrefois une autre Prophetie de Jeremie, dont parle Origenes, où l'on trouvoit ce paroles citées dans l'Evangile: *Appenderunt mercedem meam, &c.* Mais il y a apparence que c'étoit un Ouvrage apocryphe, dont les Nazaréens se servoient, témoin saint Jerôme *in c. 27. Matt.*

§. XIX.

Du Prophete Baruch & de sa Prophetie.

LA Prophetie de BARUCH fils de Nerias, qui étoit le Disciple & le Secretaire de Jeremie, ne faisoit autrefois qu'un Livre avec celle de ce Prophete. Joseph rapporte que Baruch étoit d'une race illustre, & qu'il sçavoit parfaitement la Langue de son Païs. Il est dit au Chapitre premier Verset 1. qu'il écrivit cette Prophetie en Babylone: on ne sçait point certainement en quel temps *a*. Nous n'avons plus l'exemplaire Hebreu de Baruch; quoi qu'on ne puisse douter, qu'il n'ait écrit en cette Langue, comme les frequens Hebraïsmes dont il est rempli, le font connoître. On en a deux Versions Syriaques, l'une conforme au Texte Grec, & l'autre assez differente. Mais il y a bien de l'apparence que le Texte Grec est plus ancien & plus original que ces Versions. Il y a une Lettre en Syriaque attribuée à Baruch; mais il est visible que c'est un Ouvrage supposé, peut-être même par quelque Chrêtien. La Lettre aux captifs de Babylone, qui est à la fin de Baruch, est de Jeremie. L'Auteur du second Livre des Maccabées, en fait mention Chapitre 2. Verset 1. & 2. Elle est du stile de ce Prophete, & ne contient rien qui ne convienne au temps dans lequel il écrivoit.

§. XX.

Du Prophete Ezechiel & de sa Prophetie.

EZECHIEL fils du Sacrificateur Buzi, aïant été transporté en Babylone sous Jechonias, commença à prophetiser la cinquiéme année de la Captivité, la trentiéme de son âge *a*, & continua pendant vingt ans: Il y fut tué, à ce qu'on croit, par un Prince de sa Nation, qu'il avoit repris de ce qu'il adoroit les Idoles. Sa Prophetie est fort obscure, particulierement dans le commencement, & à la fin. C'est peut-être la raison pour laquelle les Juifs ne vouloient pas qu'on la lût avant que d'avoir atteint l'âge de trente ans. Aprés avoir décrit sa Vocation, il prédit

malheurs arrivés au peuple de Jerusalem depuis la mort de Josias. Il est certain que Jeremie fit des Lamentations sur la mort de Josias, que l'on chantoit publiquement, comme il est rapporté dans le 35. Chapitre des Paralipomenes Verset 25. Mais il n'est pas certain que ces Lamentations faites à la mort de Josias, soient celles-ci. Eusebe croit que celles-ci se doivent appliquer à la Captivité de Jechonias. Origenes, Theodoret & la plûpart des Grecs prétendent qu'elles sont faites sur la Captivité arrivée sous le Regne de Sedecias, quand la Ville & le Temple furent ruinés. C'est cette Captivité qui est designée dans la Préface, & il faut avoüer que les descriptions qui sont dans cet Ouvrage, conviennent plus naturellement à ce temps, qu'à aucun autre.

a *On ne sçait point certainement en quel temps.*] Quelques-uns croient que Baruch n'alla à Babylone, qu'aprés la mort de son Maître Jeremie, auquel il étoit trop attaché, pour le quitter, & confirment cette opinion, parce qu'il y est parlé de l'incendie de Jerusalem. Les autres au contraire disent qu'il a écrit son Livre, avant la ruine de Jerusalem, parce qu'il y est parlé d'Autel, de sacrifices, & de vases sacrez. C'est ce qui leur fait croire qu'il étoit de la députation qui se fit la quatriéme année de Sedecias, dont Saraïas frere de Baruch étoit le chef & dont il est parlé *Jer. 51. v. 59.* Ils disent donc qu'aiant porté le Livre d'Isaïe, il fit l'année suivante sa Prophetie, pour consoler les captifs, & que l'année cinquiéme aprés la prise de Jerusalem, dont il est parlé au Vers. 2. doit être comptée depuis la Captivité de Jechonias.

a *La trentiéme année de son âge.*] Il dit au commencement de sa Prophetie, qu'il a commencé à avoir des visions la trentiéme année: Quelques-uns entendent ceci du Jubilé; d'autres depuis le renouvellement solemnel de l'Alliance sous le Roi Josias; d'autres de l'année du Regne ou de la naissance de Nabuchodonosor: mais il est plus probable que c'est la trentiéme année de son âge dans laquelle il commençoit à pouvoir faire les fonctions du Sacerdoce suivant la Loi.

a *Issu*

prédit la Captivité & la ruine de Jerusalem pour confirmer les prédictions de Jeremie, & refuter les vaines promesses des faux Prophetes. Il prédit aussi les malheurs qui devoient arriver aux Peuples voisins, & prophetise le rétablissement du Peuple Juif & du Temple, qui ne sont que des figures du Regne du Messie, de la vocation des Gentils, & de l'établissement de l'Eglise. C'est de tous les Prophetes celui qui est le plus plein de visions énigmatiques. Saint Jerôme dit que son stile n'est ni fort éloquent, ni fort grossier, mais qu'il est entre les deux. Il est plein de belles sentences, de riches comparaisons, & fait paroître beaucoup d'érudition dans les choses profanes. Ses Propheties ou Visions qui sont au nombre de vingt-deux, sont disposées suivant l'ordre du temps qu'il les a euës.

---

§. XXI.

Du Prophete Daniel. De la verité de sa Prophetie. Des Chapitres qui ne sont point dans le Texte Hebreu.

DANIEL issu de la Race des Rois de Juda *a*, fut emmené captif en Babylone, du temps de Joachim *b*, étant encore jeune. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des Prophetes; mais les Chrêtiens suivans l'autorité de JESUS-CHRIST, qui lui donne ce nom en S. Matthieu Chapitre 24. Vers. 15. lui attribuent la qualité de Prophete. Et en effet, l'on ne peut douter que ce qu'il a écrit, ne soit une Prophetie, comme les Juifs même en conviennent; cependant ils ne lui donnent pas le nom de Prophete; parce qu'il n'a pas vécu à la maniere des autres Prophetes, mais plûtôt comme les Grands Seigneurs de Babylone, & ils croient même qu'il étoit Eunuque; ce qui semble se pouvoir confirmer par un passage de son Livre. Quelques-uns apportent encore d'autres raisons pour lesquelles il ne lui donnent pas la qualité de Prophete; mais elles sont toutes assez frivoles *c*: & c'est avec beaucoup plus de raison, que les Chrêtiens le reconnoissent pour un veritable Prophete *d*. Il a prophetisé dans Babylone depuis le commencement de la Captivité sous Joachim, jusqu'au Regne de Cyrus, c'est-à-dire pendant plus de quatre-vingts ans. On ne lit point qu'il soit revenu dans sa patrie: ce qui fait croire qu'il est mort dans la Ville de Babylone, ou dans la Chaldée.

Quoique le nom de DANIEL ne soit point à la tête de sa Prophetie, il y a plusieurs endroits où il parle en premiere personne *e* qui font assez connoître

---

a *Issu de la Race des Rois de Juda.*] On l'infere du Vers. 3. du Chap. premier où le Roi Nabuchodonosor ordonne à Asphenez de lui presenter des Enfans d'Israël de la Race Roïale; *de semine Regio.* Daniel est le premier de ceux qui furent choisis. Cependant cela n'est pas tout-à-fait concluant: Car l'on peut traduire, *de Semine Regni*, c'est-à-dire des Enfans de qualité; outre que cela n'est pas dit en particulier de Daniel, & que l'on peut l'entendre des autres. Cependant Joseph dit nettement que Daniel étoit de la Race Roïale.

b *Du temps de Joachim.*] Ce Prince fut enlevé la troisiéme année de son Regne, & Daniel avec lui Chap. 1. Vers. 1. & 2. Daniel est appellé *Puer*; ce qui fait voir qu'il étoit jeune: Cependant *Puer*, peut se dire d'une personne de 18. ou 20. ans. Il a prophetisé jusqu'au Regne de Cyrus, comme il paroît par le Chap. 10. Vers. 1.

c *Quelques-uns apportent encore d'autres raisons pour lesquelles ils ne lui donnent pas la qualité de Prophete, mais elles sont toutes assez frivoles.*] Les Rabbins disent qu'il y a onze degrez de Prophetie, & que pour montrer la qualité de Prophete, il est necessaire d'en avoir au moins trois; que pour les avoir, il faut qu'il soit dit que la parole de Dieu a été adressée au Prophete, & que la revelation qui lui a été faite en songe, ne soit plus appellée songe. Or l'un & l'autre, disent-ils, manque à Daniel; car il n'est point dit que la parole de Dieu lui ait été addressée; & ses revelations sont appellées songes. Ce sont des regles & des principes chimeriques, qu'il leur plaît de supposer sans preuves. D'autres se fondent avec plus de vraisemblance sur la distinction de deux sortes de Propheties, que nous avons expliquées ci-dessus, dont l'une qui prend proprement le nom de Prophetie, se fait par des visions ou des songes à un homme qui n'est pas maître de son esprit & de ses pensées: & l'autre à laquelle on donne simplement le nom d'Inspiration, est la direction ou l'assistance du Saint Esprit, que reçoit une personne à qui il n'arrive rien d'extraordinaire. Mais cette distinction ne peut point avoir ici d'application; car Daniel a eu des visions comme les autres Prophetes, & les autres Prophetes ont prophetisé comme lui sans mouvement extraordinaire. Ce que quelques-uns alleguent, que l'on ne doit point nommer Propheties, les revelations faites hors de la Terre Sainte, est tout-à-fait frivole.

d *C'est avec beaucoup plus de raison que les Chrêtiens le reconnoissent pour un veritable Prophete.*] Il a toutes les qualitez d'un Prophete: il est inspiré de Dieu: il prédit l'avenir: il a des visions & des revelations: il est appellé Prophete par JESUS-CHRIST, *Matth.* 24. *Vers.* 15. *Marc.* 13. *Vers.* 14. L'Historien Joseph lui donne aussi le Titre de Grand Prophete, & le préfere même aux autres L. 10. Antiq. Chap. dernier, & il est mis au rang des Prophetes dans le Livre du Talmud appellé Megilah.

e *Il y a plusieurs endroits où il parle en premiere personne.*]

connoître qu'il en eſt Auteur. L'âge de Daniel eſt conſtant par le témoignage du Prophete Ezechiel qui le loüe en trois endroits de ſa Prophetie. *c.* 14. *v.* 14. *&* 20. *& c.* 28. *v.* 3. & parle dans ce dernier de l'Eſprit de Sageſſe ou de Prophetie dans lequel il excelloit. JESUS-CHRIST cite auſſi la Prophetie de Daniel, Matt. 24. Verſ. 25. Marc. 13. Verſ. 14. L'ancienne Synagogue l'a reconnuë pour veritable & canonique. Celſe & Porphyre aiant à combattre la Religion Chrêtienne, ſont les premiers qui ont attaqué ſon autorité. Ce dernier avoit emploié un Livre entier des quinze qu'il avoit écrits contre la Religion Chrêtienne, à combattre le Livre de Daniel, & ſoûtenoit qu'il n'avoit point été composé par Daniel, mais par un autre Juif qui vivoit du temps d'Antiochus Epiphanes; parce qu'il trouvoit la Prophetie de Daniel ſi claire juſqu'à ce temps-là qu'il étoit perſuadé que ce n'étoit pas une prédiction de choſes futures; mais une narration de choſes paſſées. Ce Philoſophe auroit dit la même choſe des prédictions qui regardent le temps qui ſuit Antiochus Epiphanes, s'il les eût bien entenduës, mais la clarté de la Prophetie n'en prouve pas la fauſſeté, au contraire l'aveu que Porphyre fait de l'évenement des prédictions de Daniel juſqu'au temps d'Antiochus, établit l'autorité de ſa Prophetie. C'eſt mal raiſonner que de conclure que l'Auteur du Livre de Daniel eſt du temps d'Antiochus, parce qu'on ne peut diſconvenir que ſes prédictions juſqu'à ce temps-là, ſont conformes à l'Hiſtoire. Mais c'eſt bien raiſonner que de dire, Daniel eſt certainement plus ancien qu'Antiochus Epiphanes. On ne peut raiſonnablement douter que ce Livre que nous avons, ne ſoit de lui: Il prédit clairement des évenemens arrivés juſqu'au Regne d'Antiochus Epiphanes, il eſt donc un veritable Prophete, & l'on doit ajoûter foi à toutes ſes Propheties. L'évenement d'une Prophetie reconnu, établit tous les autres. Nous ne ſçavons rien des autres objections de Porphyre contre la Prophetie de Daniel, & nous n'avons plus les réponſes que lui firent Methodius, Euſebe & Apollinaire ſelon le témoignage de S. Jerôme. Les Talmudiſtes dans le Chapitre Bababatra, & quelques Rabbins ont reconnu l'autorité de cette Prophetie; mais ils ont crû qu'elle avoit été dreſſée & miſe en l'état où elle eſt, auſſi-bien que celles d'Ezechiel & des douze Petits Prophetes avec le Livre d'Eſther, par la grande Synagogue. Si on leur en demande la preuve, ils n'en auront point d'autre à alleguer, ſi ce n'eſt qu'ils le croient ainſi. Spinoſa, quelque incredule qu'il ſoit, avouë que le Chapitre 8. & les ſuivans juſqu'au treiziéme, ſont de Daniel: mais il aime mieux dire, qu'il ne ſçait d'où les ſept premiers ſont tirés, que d'avoüer qu'ils ſont du même Auteur. La ſeule raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'ils ſont écrits en Chaldaïque, raiſon foible: car pourquoi Daniel qui étoit à Babylone, & à la Cour du Roi, n'auroit-il pas écrit en cette langue, des Hiſtoires arrivées dans ce païs? Il ajoûte que l'Auteur du Livre de Daniel, eſt le même que celui qui a écrit les Livres d'Eſdras, d'Eſther, & de Nehemie, & prétend qu'il a vécu long-temps aprés le rétabliſſement du Temple fait par Judas Maccabée. Ce ſont des conjectures qui n'ont d'autre fondement que ſon imagination, & qui n'ont pû plaire, que parce qu'elles étoient nouvelles & inouïes.

Le Livre de Daniel peut être partagé en deux parties: La premiere eſt Hiſtorique & contient la Relation de pluſieurs choſes arrivées à Babylone à Daniel ſous pluſieurs Rois. La ſeconde, qui commence au ſeptiéme Chapitre, & finit au douziéme, contient les Viſions ou Propheties qu'il a euës, dans leſquelles il prédit clairement pluſieurs évenemens touchant les Empires du monde & le temps de la venuë du Meſſie, ſa mort & la deſtruction du Roïaume des Juifs. Les deux derniers Chapitres; ſçavoir, le 13. & le 14. contiennent deux Hiſtoires particulieres, l'une de Suſanne, & l'autre de l'Idole de Bel & du Dragon, dont nous examinerons dans la ſuite la verité. Le premier Chapitre & le commencement du ſecond juſqu'au 4. Verſet ſont écrits en Hebreu: les ſuivans juſqu'au huitiéme, en Chaldaïque, à l'exception du Cantique des trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, qui n'eſt qu'en Grec: l'Original des ſuivans eſt Hebreu: les deux derniers ne ſont que dans les exemplaires Grecs. Le ſtile de Daniel n'eſt pas ſi élevé ni ſi figuré que celui des autres Prophetes: il eſt plus hiſtorique, plus clair & plus concis. Il fait des narrations & des deſcriptions ſimples & naturelles: en un mot il écrit plûtôt en Hiſtorien qu'en Prophete.

A l'égard des parties du Livre de Daniel qui ſont dans le Grec de Theodotion & dans la Vulgate; ſçavoir, le Cantique d'Ananie, de Miſaël, &

Daniel 7. Verſ. 1. *Anno primo Baltaſſar Regis Babylonis, Daniel ſomnium vidit: Viſio autem capitis ejus in cubili ſuo: & ſomnium ſcribens, brevi ſermone comprehendit: ſummatimque perſtringens, ait: videbam in viſione mea nocte.* Chap. 8. Verſ. 1. *Anno tertio Regni Baltaſſar Regis, viſio apparuit mihi. Ego Daniel.* Verſ. 27. *Et ego Daniel langui.* Ch. 12. V. 4. & 5. *Tu autem Daniel claude ſermones, & ſigna librum, uſque ad tempus ſtatutum.... Et vidi ego Daniel.*

& d'Asarie jettés dans la fournaise, inseré dans le Ch. 3. Vers. 24. jusqu'au Vers. 91. l'Histoire de Suzanne & des Vieillards rapportée dans le Chapitre 13. entier : l'Histoire de l'Idole de Bel & celles du Dragon de Babylone & de Daniel jetté dans la fosse aux Lions, rapportées dans le Chapitre 14. nous avons déja traité amplement de leur autorité Canonique, & des sentimens des Anciens sur ce sujet. Il nous faut examiner presentement qui est Auteur des Additions, & répondre aux objections que l'on fait contre la verité de ces Histoires.

Le Cantique des jeunes hommes n'a point de Tître particulier, & il n'y a point d'autre preuve qu'il ne soit point de Daniel, si ce n'est parce qu'il n'est pas dans l'Original Chaldéen. Il se peut aussi-bien faire, qu'on l'en ait retranché pour ne donner que l'Histoire, qu'on l'ait inseré depuis pour orner la Narration.

L'Histoire de Susanne étoit autrefois à la tête du Livre de Daniel sans aucun Tître particulier. Saint Jerôme l'attribuë aprés Eusebe & Apollinaire, au Prophete Habacuc. On ne voit point d'autre raison qui les ait pû determiner à avoir cette pensée, si ce n'est à cause de ce Tître Grec qui se trouve à la tête de l'Histoire de Bel: *Prophetie d'Habacuc fils de Juda de la Tribu de Levi.* Mais ce Tître ne regarde que l'Histoire de Bel qui étoit à la fin du Livre de Daniel, au lieu que l'Histoire de Susanne étoit autrefois au commencement. On ne sçait point de quelle autorité est cette inscription, ni même qui est ce Prophete Habacuc. Saint Jerôme semble avoir crû qu'il n'étoit pas different de celui dont la Prophetie est entre celles des Petits Prophetes. Quoiqu'il en soit, il se peut faire que Daniel ne soit point Auteur de ces Histoires, & neanmoins qu'elles soient veritables. Il y a eu des Anciens & des Modernes qui ont formé des difficultez contre la verité de ces Histoires; mais elles ne sont pas sans réponse. On peut voir les objections & les solutions dans les Notes *f*.

§. XXII.

---

f *On peut voir les objections & les solutions dans les Notes.*] On objecte 1. que ces Histoires ne sont point dans l'Original Hebreu ou Chaldaïque, & que les Juifs ne les reconnoissent point pour être de Daniel. L'on répond à cette objection, qu'elles y ont peut-être été autrefois, & que le Texte Original est perdu. Mais quand elles seroient d'un autre Auteur qui les auroit tirées d'autres Memoires dignes de foi, cela n'empêche point qu'elles ne soient veritables. 2. On prétend que le stile de ces Histoires, est different de celui de Daniel. Origenes n'y trouve aucune difference, & quand il y en auroit, on pourroit seulement en conclure que Daniel n'en est point Auteur, mais non pas que les Histoires sont fausses. 3. On prétend que l'Histoire de Susanne ne peut être arrivée dans la jeunesse de Daniel, comme il est dit dans cette narration. Car au Chap. 13. Vers. 65. il est remarqué, qu'Astyagés mourut, & que Cyrus regna en sa place. L'Histoire de Susanne est rapportée ensuite, & par consequent doit être arrivée depuis. Or en ce temps Daniel étoit fort âgé. On répond que cette Histoire est arrivée longtemps auparavant, & qu'elle est mise en cet endroit hors de sa place. Car dans les anciennes versions elle est à la tête du Livre de Daniel, & elle n'a été mise à la fin dans les Editions Vulgaires, que parce qu'elle ne se trouve point dans l'exemplaire Hebreu. C'est pourquoi ces paroles du 13. Chap. Vers. 65. *le Roi Astyagés mourut, & Cyrus lui succeda*, ne concernent point l'Histoire de Susanne, mais l'Histoire de Bel, qui suit immediatement, & qui même dans l'Edition de Sixte V. se trouve jointe à ces paroles. 4. On objecte, qu'il n'est pas à croire, que Joachim pere de Susanne, fût si riche, ni si puissant dans la Captivité, qu'il est dit en ce Livre, ni que des captifs eussent l'autorité de condamner les coupables, comme il y est rapporté. Origenes répond, que les Juifs transferés en Babylone n'avoient point été depoüillés, qu'il y en avoit de riches, & de puissans, & qu'il y a apparence, qu'on leur laissa le pouvoir de juger, & de condamner suivant la Loi, leurs coupables, ainsi que les Romains leur ont laissé la même autorité depuis qu'ils les eurent subjugués. La quatriéme objection & la plus difficile à resoudre, est celle que l'on tire de l'allusion qui se trouve dans la narration de cette Histoire. Quand Daniel interroge separément les deux Vieillards, & l'un d'eux aiant dit qu'il avoit veu Susanne commettre l'adultere sous un Tilleüil, que les Grecs appellent πρίνῳ, il lui répondit que l'Ange le fendroit, pour faire allusion de ce nom au verbe πρίσαι, & l'autre aiant répondu qu'il l'avoit vûë sous un Lentisque σχίνῳ il lui avoit repliqué qu'il seroit déchiré, faisant allusion de ce nom au verbe σχίσαι, ces allusions ne peuvent avoir lieu que dans le Grec. C'est donc un Grec qui a écrit ces choses & qui les a feintes, puisque Daniel parlant en Hebreu ou en Chaldaïque, ne peut pas avoir rien dit de semblable. Origenes répond, qu'à la verité Daniel ne s'étoit pas servi de ces termes, ni des noms de ces arbres, mais de quelques autres noms Hebreux ou Chaldaïques, ausquels répondoient les verbes, qui signifient fendre & déchirer, & que l'Interprete Grec avoit rendu le sens en cherchant des noms d'arbres, qui fissent allusion aux verbes Grecs, qui signifient fendre & déchirer, comme dans la Genese, où il est dit dans l'Hebreu, que la femme est appellée *Ischa* feminin du mot Hebreu *Isch*, qui signifie l'homme, l'Interprete Latin a rendu *hac vocabitur virago*, & en Grec Symmachus a traduit ἀνδρὶς ce qui est mieux que γυνὴ dont les Septante se sont servis. Pour rendre cette réponse plus sensible, il faudroit trouver des noms Hebreux ou Chaldaïques d'arbres qui répondissent à des verbes qui eussent la signification de fendre, ou déchirer; mais Origenes avoit inutilement consulté là-

§. XXII.

Vies & Ecrits des douze Petits Prophetes.

Les Propheties de ceux que nous appellons Les douze Petits Prophetes, ne composoient qu'un Livre parmi le Hebreux *a*. Mais l'ordre n'en est pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante suivie par Eusebe & par les Grecs *b*.

Osée fils de Béeri est le premier *c*. Il a prophetisé dans le Roïaume d'Israël, & sous le Regne de Jeroboam II. & de ses Successeurs Rois d'Israël, du temps que regnoient dans le Roïaume de Juda Ozias ou Azarias, Joathan, Achaz & Ezechias. Son nom est à la tête de l'Ouvrage, & il parle souvent de soi en premiere personne. Ainsi l'on ne peut douter qu'il ne soit Auteur de cette Prophetie. Il y represente la Synagogue repudiée, prédit sa ruine & la vocation des Gentils: il reproche au Peuple d'Israël son Idolatrie, & prédit les malheurs qui lui doivent arriver en punition de ce crime. Il le console neanmoins en lui faisant esperer que ces malheurs finiront, & que Dieu le comblera de biens s'il se convertit au Seigneur. Le commandement que Dieu fait à ce Prophete de prendre une femme adultere, & d'en avoir des enfans, paroît une chose fort extraordinaire; mais ou cela se doit entendre simplement d'une vision, comme saint Jerôme l'a prétendu, ou l'on doit supposer que Dieu ne lui commande pas de commettre un adultere, mais d'épouser une femme prostituée, comme saint Basile & saint Augustin l'ont expliqué. Le stile de ce Prophete est pathetique, & plein de Sentences courtes & vives, comme saint Jerôme l'a remarqué.

La Prophetie de Joel fils de Phatuel, suit celle d'Osée dans le Texte Hebreu. Le temps qu'il a prophetisé n'étant point marqué au commencement de sa Prophetie, n'est pas si certain *d*, quelques-uns croïent qu'il est plus ancien qu'Amos; d'autres disent qu'il n'a écrit, qu'aprés la Captivité des dix Tribus. Il y a des conjectures de

dessus les Juifs de son temps, & nous ne lisons pas qu'on en ait trouvé depuis. 5. On dit contre l'Histoire de Bel, que le Titre ancien des Septante attribuoit l'Histoire de Bel à Habacuc, & que le Daniel, dont il est parlé dans cette Histoire, étoit Prêtre. C'est donc un autre Daniel, à qui cela est arrivé. On répond que cette qualité de Prêtre n'est point donnée à Daniel dans la Version de Theodotion, & que celle que l'on attribuë faussement aux Septante, est peu exacte. 6. L'on objecte contre l'Histoire du Dragon, qu'Habacuc, qui vivoit du temps de Manassés, étoit mort au temps que l'on suppose qu'il a écrit ces choses, & qu'il a été enlevé pour porter de la nourriture au Prophete Daniel. On répond, qu'il faut distinguer deux Habacucs, l'un qui étoit Prophete, qui vivoit du temps de Manassés, & celui dont il est parlé en cet endroit de Daniel: ce dernier est de la Tribu de Levi; le premier, de celle de Simeon. L'on dit enfin contre la même Histoire, qu'il est rapporté en cet endroit que Daniel fut six jours dans la fosse aux Lions, & qu'au Chap. 6. Vers. 22. il est dit qu'il n'y a été qu'une nuit. On répond, qu'il y a été jetté deux fois: sous Darius à cause qu'il avoit prié son Dieu contre le précepte du Roi, & sous Cyrus, à cause du Dragon.

a *Les douze Petits Prophetes ne composoient qu'un Livre parmi les Hebreux.*] Joseph & saint Jerôme en sont témoins, & on le peut prouver par le Vers. 12. du 49. Chap. de l'Ecclesiastique, qui porte *que les os des douze Prophetes sortent du lieu où ils sont; car ils ont fortifié Jacob & se sont rachetés par leur foi pleine de force.* Cette citation des douze Petits Prophetes sous un seul nom collectif, prouve que dés lors leurs Propheties ne faisoient qu'un corps d'Ouvrage. C'est pourquoi les Hebreux & les Grecs ont intitulé ces Propheties, *Les douze Prophetes.*

b *Mais l'ordre n'en est pas le même dans le Texte Hebreu & dans l'Edition des Septante suivie par Eusebe & par les Grecs.*] Osée est le premier dans l'un & dans l'autre & les six derniers Prophetes y sont dans le même rang. Mais les Septante observent l'ordre suivant dans les cinq autres, Amos, Michée, Joël, Abdias & Jonas: au lieu que voici l'ordre du Texte Hebreu, & de la Vulgate, Joël, Amos, Abdias, Jonas, & Michée. L'ordre chronologique n'est exactement suivi, ni dans l'un, ni dans l'autre. Voici de quelle maniere il faudroit disposer les Grands & les Petits Prophetes suivant l'ordre du temps, Jonas, Osée Joël, Amos, Isaie, Michée, Sophonias, Nahum, Habacuc, Abdias, Jeremie, Baruch, Daniel, Ezechiel, Aggée, Zacharie & Malachie.

c *Osée fils de Béeri est le premier.*] On croit qu'il est le plus ancien, non seulement des douze Petits, mais aussi de tous les Prophetes. Il a commencé certainement à prophetiser sous le Regne de Jeroboam & d'Azarias, or Osias ou Azarias ne commença à regner que la 27. année de Jeroboam II. & n'a regné que 40. ans. Ainsi Osée a necessairement commencé à prophetiser avant la 14. année d'Osias qui a regné 52. ans. & par consequent il est plus ancien qu'Isaie. Le faux Epiphane & le faux Dorothée rapportent, qu'il étoit de la Tribu d'Issachar, & de la Ville de Belemoth, mais ces deux Auteurs sont tres-peu croiables.

d *Le temps qu'il a prophetisé, &c. n'est pas si certain.*] S. Jerôme le croit contemportain d'Osée, parce qu'il suit ce Prophete dans le Texte Hebreu, sur ce principe, que les Prophetes y sont rangez dans l'ordre des temps, & que le temps d'un Prophete n'étant point marqué, il faut le joindre avec le précedent. Cette regle n'est pas toûjours vraie. Quelques-uns le placent avant Joram fils d'Achab, sous lequel il y eut une famine de sept ans, qu'on prétend qu'il prédit. Les Rabbins dans le

de part & d'autre. Il étoit selon quelques-uns de la Tribu de Gad, selon d'autres de celle de Ruben. Il prédit dans le commencement de sa Prophetie, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs, les exhorte à se convertir & leur promet que Dieu viendra à leur secours & les comblera des biens spirituels & corporels. Il dépeint ensuite la vengeance que Dieu tirera des Nations, & le Regne éternel de Dieu dans Sion. Le stile de ce Prophete est vehement, expressif, & figuré.

Amos Pasteur de la Ville de Thecué, qui est à deux lieües de Bethléem du côté du midi, fut choisi de Dieu, pour être Prophete du temps d'Osias Roi de Juda, & de Jeroboam fils de Joas Roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre qui arriva la 24. ou 25. année d'Osias. Sa Prophetie est principalement contre les dix Tribus d'Israël, dont il prédit la ruine & la captivité. Il finit en leur faisant esperer un rétablissement, qui ne peut être autre que le Regne du Messie. Ce Prophete est moins élevé que les autres, & se sert de comparaisons & de termes tirés de l'art qu'il exerçoit, & conformes à son état & à sa profession.

Le temps de la Prophetie d'Abdias est tout-à-fait incertain. S. Jerôme croit avec les Hebreux, que ce Prophete est celui qui étoit Intendant de la Maison du Roi Achab, dont il est parlé dans le troisiéme Livre des Rois Chapitre 18. Vers. 4. qui cacha & nourrit les cent Prophetes que Jesabel vouloit faire perir. Quelques-uns disent qu'il est cet Abdias, que Josias préposa aux Ouvrages du Temple, dont il est parlé dans le second Livre des Paralipomenes Chap. 34. Vers. 12. La pluspart le font contemporain d'Osée, d'Amos, & de Joël. Enfin quelques-uns croïent qu'il a été du temps de Jeremie aprés la prise de Jerusalem. Il est plus probable qu'il a vécu du temps d'Achaz, quand les Iduméens joints aux Israëlites faisoient la guerre à la Tribu de Juda, parce que sa Prophetie est uniquement contre les Iduméens.

Jonas fils du Prophete Amathi *e*, qui étoit de la Ville de Geth, proche de Diocésarée de la Tribu de Zabulon en Galilée, prophetisa sous le Regne de Jeroboam Roi d'Israël, & du temps d'Ozias ou Azarias Roi de Juda, & semble être le plus ancien des Prophétes *f*. Dieu l'envoïa en la Ville de Ninive, pour exhorter les Habitans à la penitence. Au lieu d'obeir à cet ordre, il voulut s'en aller par mer d'un autre côté; il fut jetté dans la mer, reçû dans le ventre d'un grand poisson qui le rejetta sur terre. Il eut un second commandement d'aller à Ninive: il y alla, menaça cette Ville de sa ruine prochaine, que ses Habitans éviterent en faisant pénitence. C'est cette Histoire qui est rapportée dans son Livre. Il avoit composé une autre Prophetie, dont il est parlé dans le quatriéme Livre des Rois Chap. 14. Vers. 22. dans laquelle il avoit prédit sous le Regne de Joas les conquêtes que feroit son fils Jeroboam. Le Livre que nous avons semble être cité dans Tobie au Chapitre 14. Vers. 6. & est approuvé par Jesus-Christ même.

Le Prophete Michée né à Morasti ou Moreschcth *g*, Bourgade de la Palestine en la Tribu de Juda, a prophetisé sous le Regne de Joathan, d'Achaz & d'Ezechias aprés les Prophetes, dont nous venons de parler, mais avant Jeremie, qui le cite au Chap. 26. Vers. 18. Il est different de celui qui vivoit du temps d'Achab, & de Josaphat, dont il

le *Seder-Olam* mettent le Prophete Joël sous le Regne d'Ezechias ou de Manassés, d'autres le placent sous le Regne de Josias, sous lequel il y eut une famine, dont il est parlé dans Jeremie Chap. 14. Vers. 4. & 4. Reg. 23. V. 26. Mr Huet prétend que Joël a prophetisé aprés la captivité des dix Tribus, à cause de ce qui est dit au Chapitre 3. Vers. 3. qu'ils *ont dispersé le peuple d'Israël parmi les Nations*, mais il a pû parler d'une chose future, comme déja faite: il dit encore, qu'il n'est point parlé dans tout ce Prophete du Roïaume d'Israël, mais cela n'est pas certain. Ceux qui disent qu'il a prophetisé avant Amos, se fondent sur ce qu'il prédit vers la fin du premier Chapitre une famine, dont Amos parle comme d'une chose arrivée au Chapitre quatriéme de sa Prophetie, mais Mr Huet prétend, que ces deux famines sont differentes, que celle dont il est parlé dans Amos, arriva naturellement, & que celle, que prédit Joël, devoit arriver par les incursions des ennemis.

e *Jonas fils du Prophete Amathi.*] Les Hebreux disent, qu'il étoit fils de la veuve de Sarepta, mais c'est une imagination sans fondement.

f *Le plus ancien des Prophetes.*] Il avoit commencé à prophetiser sous le Regne de Joas pere de Jeroboam 4. *Reg.* 14. Vers. 22. L'Histoire qu'il raconte dans cette Prophetie est arrivée sous Phul pere de Sardanapale Roi de Ninive, qui fut appellé par Manahem, & vint avec une armée dans le Roïaume d'Israël du vivant du Prophete Osée.

g *Morasti ou Moreschcth.*] Quelques-uns croient que c'est la Ville de *Maresa*, dont il est parlé dans le Ch. 1. Vers. 15. & dans le Livre de Josué Ch. 15. Vers. 44. mais ce nom s'écrit differemment ici & dans Jeremie Chap. 26. Vers. 18. où Michée est appellé Morastite. Saint Jerôme a remarqué que ce Morasti, n'étoit qu'une Bourgade sise proche d'Eleuteropole.

il est parlé dans le troisiéme Livre des Rois Ch. 22. La Prophetie de celui dont nous parlons, est contre Samarie & Jerusalem, c'est à dire contre les Roïaumes de Juda & d'Israël. Il réprend les dereglemens des Israëlites, prédit leur captivité & les console par une esperance d'une délivrance future. Elle est écrite d'un stile sublime, quoique naturel & facile à entendre.

Le Prophete Nahum est appellé *Elceséen* dans le Títre de sa Prophetie. Elcesa est selon saint Jerôme une petite Bourgade de Galilée. D'autres croient que c'est le nom de sa famille. On n'est point non plus assûré du temps auquel il a vécu. Comme il parle de la ruine de Ninive, cela a fait croire à quelques-uns, qu'il avoit vécu du temps de Sardanapale sous Joas, & Jehu: si cela étoit, il seroit le plus ancien des Prophetes. Joseph croit qu'il a vécu du temps de Joathan, & qu'il prédit la ruine de Ninive arrivée plusieurs années depuis, du temps de Josias. Saint Jerôme, Theodoret & Theophylacte disent, qu'il a prophetisé aprés la Captivité des Israëlites; d'autres sous Ezechias, quelques-uns sous Manassés. L'opinion la plus commune est qu'il a prophetisé depuis la ruine des dix Tribus par Salmanasar, & avant l'expedition de Sennacherib contre la Tribu de Juda, qui est prédite au Chapitre premier de sa Prophetie, & qu'il prédit dans les suivans la prise de Ninive du temps de Nabuchodonosor, & Assuerus dont il est parlé dans le Texte Grec de Tobie Chap. 14. Vers. 15. C'est à dire par Cyaxarés & Nabopalassar, ou selon d'autres par Astyagés & Nabuchodonosor. Le stile de Nahum est figuré & plein de comparaisons.

L'on ne sçait ni la patrie, ni le temps du Prophete Habacuc: Les Juifs disent qu'il a prophetisé du temps de Manassés, ou de Joachim, peu de temps avant la Captivité; Saint Epiphane, & le faux Epiphane, du temps de Sedecias, & de Jeremie: D'autres, du temps de Josias. Saint Jerôme le confondant avec le Prophete Habacuc, à qui l'on attribuë l'Histoire de l'Idole de Bel & du Dragon, le croit contemporain de Daniel. L'opinion la plus probable, est qu'il a vécu sous le Regne de Manassés, dont il semble décrire les crimes au Chapitre 1. Vers. 3. & 4. & avant que les Chaldéens eussent emmené le Peuple d'Israël en captivité. Il prédit ce malheur aux Juifs. *Vers. 6. & suivans:* mais il les console ensuite en les assûrant qu'ils seront rétablis, & les Chaldéens exterminés. Il finit par une excellente priere à Dieu. Cette Prophetie est obscure & difficile.

On ne sçait point de quel païs étoit Sophonias h; mais le temps qu'il a prophetisé, est marqué par ces paroles du commencement de sa Prophetie. *La parole du Seigneur a été adressée à Sophonias, fils de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amarias, fils d'Ezechias, au temps du Roi Josias, fils d'Amos, Roi de Juda.* Il a apparemment commencé à prophetiser, avant que Josias eût rétabli le culte & l'observation de la Loi dans sa pureté; car il declame contre l'Idolatrie & les vices des Juifs, prédit leur ruine & la prise de Jerusalem, & les console enfin, selon la coûtume des Prophetes, en leur promettant un rétablissement, & un bonheur qui n'est parfaitement accompli que par la venuë du Messie. Le stile de ce Prophete est semblable à celui de Jeremie, dont il semble n'être que l'Abreviateur, selon la remarque de saint Isidore.

Aggée, & les deux Prophetes suivans n'ont prophetisé qu'aprés le retour des Juifs de la Captivité de Babylone. Il est dit au commencement de la Prophetie d'Aggée, que la seconde année de Darius (c'est le fils d'Histaspe i) le premier jour du sixiéme mois, la parole a été mise en la bouche du

h *On ne sçait point de quel païs étoit Sophonias.*] Si cet Ezechias dont il est parlé en cet endroit comme de son bisaieul étoit le Roi de ce nom, il seroit de la Tribu de Juda & de la Race Roiale; mais cela ne peut pas être. C'est peut-être là-dessus que s'est fondé saint Cyrille, pour assûrer que ce Prophete étoit de qualité.

i *C'est le Fils d'Histaspe.*] C'est l'opinion de Joseph, de saint Clement d'Alexandrie, de S. Jerôme, & de Theodoret. Scaliger s'est imaginé, que c'étoit Darius Nothus, à cause qu'il est parlé dans le Chap. 4. du Livre d'Esdras Vers. 6. & 7. d'Assuerus, & d'Artaxercés ses prédecesseurs, qu'il croit être Xercés, & Artaxercés Longimanus: mais il est aisé de lui répondre, que ces noms sont donnez dans l'Ecriture à tous les Rois de Perse, & qu'ainsi l'on peut entendre Cyrus, & Cambyses prédecesseurs de Darius fils d'Histaspe, ou Cambyses, & le faux Smerdis, ou même Cambyses tout seul, à qui l'Ecriture donne deux noms. L'autre argument de Scaliger est plus fort: il dit que Zacharie, & Aggée ont prophetisé en même temps. Esdras Ch. 1. Vers. 1. Et Zacharie au Chap. 1. Ver. 12. & au 7. Vers. 5. témoigne, que quand il écrivoit, il y avoit soixante & dix ans que le peuple d'Israël étoit dans l'affliction, & que Dieu étoit en colere contre lui. Or la seconde année de Darius fils d'Histaspe, n'est point la 70. de la Captivité. On répond, que le Prophete Zacharie ne dit point qu'il y eût 70. ans que le peuple d'Israël étoit en captivité, ni qu'il y fût encore, mais qu'il dit seulement en general, qu'il avoit été dans l'affliction, & que Dieu avoit exercé sa colere contre lui pendant soixante & dix ans. Ce qui se doit entendre des 70. ans de la Captivité, quoi qu'elle fût passée. L'Hebreu, & le Grec de

du Prophete Aggée, pour être adressée à Zorobabel fils de Salathiel Chef de Juda, & à Jesus fils de Josedec Grand Prêtre, pour faire des reproches aux Juifs de ce qu'ils differoient de rebâtir le Temple, & pour les avertir que cette negligence étoit la cause de la famine qu'ils souffroient. Zorobabel, Jesus & tout le Peuple se rendirent aux avis d'Aggée, & le 24. jour du même mois l'ouvrage fut commencé. Le 21. jour du septiéme mois Aggée dit au peuple de la part de Dieu, que quoique l'édifice qu'ils faisoient, ne fût pas si magnifique que celui du premier Temple, il auroit une gloire particuliere; parce qu'il seroit honoré de la venuë de Celui qui est desiré des Nations, c'est-à-dire du Messie (Prophetie tres-claire de JESUS-CHRIST.) Le 24. du neuviéme mois il leur declare que Dieu a changé la sterilité en abondance, depuis le jour qu'ils ont jetté les fondemens du Temple, & assûre Zorobabel de la protection divine. La Prophetie d'Aggée est claire & historique.

ZACHARIE fils de Barachie petit-fils d'Addo *k* a commencé sa Prophetie la même année de Darius le huitiéme mois, comme il le marque lui-même au commencement, & l'a continuée la quatriéme année du même Prince le 4. jour du neuviéme mois. Il est different de Zacharie, dont parle Isaïe au Chapitre 8 *l*. & de celui qui fut tué par le commandement du Roi Joas entre le Temple & l'Autel, comme il est rapporté au Chapitre 24. des Paralipomenes Verset 20. Il exhorte les Juifs dans sa Prophetie, de rétablir le Temple, & les avertit de ne pas imiter l'Idolatrie, les vices, & la desobeïssance de leurs Peres. Il les

---

de ce passage ne designent pas plus le present que le passé. Un argument tres-fort pour prouver, qu'Aggée a écrit du temps de Darius fils d'Histaspe, c'est qu'en parlant du second Temple au Chap. 2. Vers. 4. il dit, qu'il y avoit des personnes, qui avoient vû le premier Temple. *Quis in vobis est derelictus, qui vidit domum istam in gloriâ suâ primâ?* Or s'il eût écrit sous Darius Nothus, il faudroit que ces personnes eussent eu 176. ans ou environ, il s'ensuivroit, qu'Esdras auroit eu cent ans, Zorobabel, & Josué 140. ans, car il y a cela depuis la premiere année de Cyrus jusqu'au temps de Darius Nothus.

k *Petit-fils d'Addo.*] Il est appellé dans Esdras fils d'Addo dans les Septante, & dans la Version de S. Jerôme, fils de Barachias fils d'Addo. Saint Jerôme croit qu'il étoit fils naturel de Barachias, & fils d'Addo: par imitation d'autres disent, qu'il étoit fils du dernier suivant la Loi, mais il est plus probable, qu'il étoit son petit-fils, comme il est marqué dans nôtre Vulgate. Saint Jerôme se trompe, en confondant cet Addo avec celui, qui fut envoié en Jerusalem du temps de Jeroboam, y aiant 240. ans depuis Jeroboam jusques à Darius, temps qui ne se peut trouver entre le grand-pere & le petit-fils.

l *Il est different de Zacharie, dont parle Isaïe, &c.*] La Chronologie fait voir, que ce n'est point le Prophete, non plus que celui, dont il est parlé dans les Paralipomenes, qui mourut du temps de Joas: celui dont nous avons la Prophetie, est fils de Barachie: celui qui fut tué sous Joas, étoit fils de Joiada. Ce qui fait de la difficulté, c'est que JESUS-CHRIST dit en saint Matthieu chap. 25. que Zacharie fils de Barachie a été tué entre le Temple, & l'Autel, ce qui revient à ce qui est rapporté dans les Paralipomenes, de Zacharie fils de Joiada. C'est pourquoi S. Jerôme a crû, que c'est de lui que JESUS-CHRIST parle, & qu'on doit lire, comme dans l'Evangile des Nazaréens, fils de Joiada, & non pas de Barachie. Origenes au contraire, & plusieurs autres l'entendent du Prophete, qu'ils disent avoir été tué de la même maniere, & ils ont pour eux le Texte de l'Evangile, qui porte que celui qui fut tué entre le Temple & l'Autel, étoit fils de Barachie. On ne peut pas dire que l'Evangeliste se soit mépris & c'est sans fondement qu'on prétendroit qu'il y a une faute dans le Texte en cet endroit. Secondement, Zacharie fils de Joiada ne fut pas tué entre le Temple & l'Autel; mais à l'entrée du Temple. Cependant l'exemple de Zacharie fils de Joiada revient si juste à ce que dit JESUS-CHRIST, que l'on ne peut presque douter que ce ne soit de cette Histoire qu'il parle. Ce Zacharie en mourant dit, Dieu vengera ma mort, *videbit Jehova & requiret*: c'est à ces paroles que se rapporte ce que dit Nôtre-Seigneur. Nous ne trouvons point d'Histoire d'autre personne juste nommée Zacharie mise à mort avant JESUS-CHRIST pour le zele de la Religion, & J. C. parle assûrément d'une Histoire connuë & rapportée dans les Livres des Juifs, aussi-bien que le meurtre d'Abel. On ne trouve nulle part que le Prophete Zacharie ait été tué de cette maniere: l'Ecriture n'en fait point mention, aucun Auteur ancien ne l'a dit: il n'y a donc point d'apparence que ce soit de lui que JESUS-CHRIST veüille parler. Quelques-uns ont pensé que JESUS-CHRIST avoit dit cela par Prophetie de Zacharie fils de Baruch, homme juste, qui fut tué dans le Temple un peu avant le siege de Jerusalem, comme Joseph le rapporte dans le Livre de la guerre des Juifs. Cette opinion a sa vraisemblance; mais il paroît que JESUS-CHRIST parle du temps passé, & d'un homme qui avoit été tué autrefois, *ὃν ἐφονεύσατε*, *que vous avez tué*, c'est-à-dire, que les Juifs ont tué. Il semble donc que la premiere opinion est la plus vraisemblable; & les raisons qu'on allegue contre, ne sont pas indissolubles. La seconde objection est de peu de consequence; car, comme on donne le nom de Temple, à tout l'espace qui étoit entouré de murs, dans lesquels étoit comprise la premiere partie appellée *Atrium*, où étoit l'Autel des Holocaustes, on a pû dire fort bien d'une personne tuée en cet endroit, & peut-être entre cet Autel & la porte interieure du Temple, qu'elle avoit été

les assûre de la protection & de l'affection du Seigneur, prédit les malheurs qui doivent arriver aux autres Nations, & les biens dont le peuple de Dieu sera comblé quand le Messie sera venu. Tout cela lui est connu par des visions, & dépeint par des figures & des énigmes qu'il rapporte & qu'il explique.

MALACHIE, dont le nom signifie *mon Ange m* a prophetisé depuis Aggée & Zacharie, aprés le rétablissement du Temple: car ces deux Prophetes exhortent le Peuple à bâtir le Temple, celui-ci l'exhorte à observer la Loi, & à offrir des Sacrifices avec pureté; ce qui suppose, que le Temple étoit déja rebâti: outre que les desordres qu'il reprend sont les mêmes que Nehemie reproche aux Juifs, ce qui fait voir, qu'ils étoient de même temps. Malachie est le dernier des Prophetes, & comme il ne devoit plus y en avoir depuis lui jusqu'à JESUS-CHRIST, il finit sa Prophetie en exhortant les Juifs à observer la Loi de Moïse, en attendant le grand & épouventable jour du Seigneur, qui réünira les cœurs des peres avec les enfans, & les cœurs des enfans avec les peres: ce qui marque clairement saint Jean Baptiste, & JESUS-CHRIST.

---

§. XXIII.

Des Livres des Maccabées.

LES LIVRES DES MACCABE'ES sont ainsi appellés du nom de Judas (fils de Mathathias) surnommé MACCABE'E, ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de *Maccabée a.* Les Hebreux leur donnent aussi le nom de *Livre des Assamonéens*, du nom de la famille de Mathathias *b* & de ses enfans, dont ces Livres contiennent l'Histoire.

Les deux Livres des Maccabées ne sont pas du même Auteur, comme la difference du stile, de la Chronologie & de la narration le fait voir *c.* L'Auteur du premier est assez inconnu. Il y en a qui

---

été tuée entre le Temple & l'Autel. La premiere objection est la seule qui puisse faire de la peine, & on ne peut l'éviter qu'en y répondant comme S. Jerôme a fait, qu'il faut mettre Joïada à la place de Barachie, ou en disant que ce Joïada avoit deux noms.

m *Malachie, dont le nom signifie mon Ange.*] C'est ce qui a fait croire à Origenes, & à Tertullien, que c'étoit un Ange incarné. Il est appellé Ange par la pluspart des Peres, & dans la Version des Septante, mais il étoit Ange d'office, & non pas de nature, comme il appelle lui-même les Prêtres, des Anges. Quelques-uns, comme Jonatham Paraphraste Chaldaïque, saint Jerôme, & quelques Juifs ont crû, que c'étoit un nom appellatif, qu'Esdras avoit pris, & qu'il étoit Auteur de ce Livre, mais cette opinion n'est établie, que sur des conjectures peu solides, & Esdras n'est point appellé Prophete dans l'Ecriture; Saint Jerôme prouve son sentiment. Premierement, parce que le temps de Malachie, & d'Esdras, est le même. Secondement, parce que ce qui est dans Malachie, est pareil à ce qui est dans Esdras, & enfin parce qu'au Chap. 2. Vers. 7. il semble designer Esdras par ces mots: *Verba Sacerdotis custodiunt scientiam, &c.* Mais ces conjectures sont legeres. La premiere prouve seulement, qu'Esdras, & Malachie ont vécu de même temps, & non pas, qu'ils soient le même. La seconde n'est pas vraie, & quand elle le seroit, elle ne prouveroit rien. Les paroles rapportées dans la troisiéme s'entendent de Levi, & de tous les Prêtres de la Loi. Il ajoûte, que dans l'Ecclesiastique Chap. 49. où il est fait mention de tous les Prophetes, on ne nomme point Malachie. On répond qu'il ne faut pas s'étonner, qu'il n'y soit point nommé, puisqu'il n'y est point fait non plus mention de Daniel, & de plusieurs autres.

a *Ou à cause de sa valeur, ou parce qu'il avoit mis sur ses drapeaux les premieres lettres d'une Sentence de l'Exode, qui jointes ensemble forment le nom de Maccabée.*] Quelques-uns derivent ce nom des mots Hebreux qui signifient: *Per me plaga*; d'autres, d'un autre mot Hebreu qui signifie *un Meurtrier*. L'opinion la plus commune est que ce nom est derivé des premieres lettres de cette Sentence de l'Exode Ch. 15. V. 12. *Mi Camoca Be Elim Jehova, qui d'entre les Dieux est semblable au Seigneur?* qu'on prétend que Judas avoit fait mettre dans ses Enseignes. Mais cela n'est pas bien certain: car Judas & tous les Enfans de Mathathias avoient chacun leur surnom avant que de rien entreprendre, comme il paroît par le commencement du Chapitre 2. du premier Livre des Maccabées. D'ailleurs il n'est pas certain que cette devise fût sur les Drapeaux de Judas.

b *Assamonéens du nom de la famille de Mathathias.*] Les Hebreux appellent Mathathias & ses descendans *Hasmonéens*, ou *Assamonéens*. On ne sçait pas d'où ils portoient ce nom. Joseph & Eusebe croïent que Mathathias étoit fils d'Asmonée; il y a de l'apparence que c'étoit le nom de leur famille. Le mot *Assamonéens*, se trouve dans le Pseaume 67. Vers. 32. où il signifie des Grands Seigneurs: peut-être que c'est un nom appellatif, dont on a fait un nom propre à cette famille. Origenes cité par Eusebe dans son Histoire Eccles. Liv. 6. Chap. 25. remarque que les Livres des Maccabées étoient intitulés en Syriaque *Sarbet Saborne-El*, quelques-uns traduisent *La Verge des Rebelles contre le Seigneur*, ou *le Sceptre des Princes des enfans de Dieu.*

c *Comme la difference du stile, de la Chronologie & de la Narration le fait voir.*] Le premier Livre des Maccabées est d'un Hebreu, le second d'un Grec: celui-ci commence

à qui se sont imaginés que l'un des Maccabées avoit écrit lui-même ce Livre; Quelques autres en font Auteur Jean Hircan fils de Simon: plusieurs croient que c'est l'Ouvrage de la grande Synagogue. Tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'est que l'Auteur de ce Livre est un Hebreu, qui a écrit sous le Pontificat de Jean Hircan. Saint Jerôme avoit vû un Exemplaire Hebreu ou Syro-Chaldaïque de ce Livre. Nous n'avons plus que l'Exemplaire Grec sur lequel nôtre Version Vulgate a été faite. La Syriaque qui se trouve dans les Polyglottes, est plus recente, quoiqu'elle soit differente du Texte Grec en quelques endroits.

L'Auteur du second est Grec, comme le stile seul le fait voir. C'est un Abregé de l'Histoire que Jason ou Jesus l'un des Juifs de Cyrenaïde avoit écrite en cinq Livres, comme il paroît par la Préface de ce Livre qui commence au Verset 20. du Chapitre 2. Elle est précedée de deux Lettres des Juifs de Jerusalem aux Juifs d'Egypte, ajoûtées par l'Auteur de cet Abregé. On croit aussi qu'il a ajoûté les deux derniers Chapitres; parce que Jason n'avoit écrit, que ce qui s'étoit passé sous le Regne d'Antiochus Epiphane, & de son fils Eupator Rois de Syrie, comme il est remarqué dans le Chap. 2. Vers. 21. & que ces deux Chapitres contiennent des choses qui se sont passées sous Demetrius qui succeda à Eupator: mais ce qui est dit en cet endroit de l'étenduë de l'Histoire de Jason n'est pas si précis, qu'on ne puisse l'étendre au delà du Regne d'Eupator. Quoiqu'il en soit l'Auteur de cet Abregé n'a pas fait un Abregé exact de Jason; tantôt il le copie, tantôt il l'abrege; souvent il passe d'une narration à une autre, & ne rapporte pas les faits dans leur ordre veritable.

Ces deux Livres contiennent l'Histoire des Juifs pendant quarante-cinq ans ou environ, depuis la fin du Regne de Seleucus Philopator, jusqu'à la fin de celui d'Antiochus Soter, premierement soumis à la domination des Rois de Syrie, & ensuite mis en liberté & gouvernés successivement par Judas Maccabée & ses deux freres Jonathas & Simon élûs Grands Prêtres & Princes du Peuple Juif.

CHAPITRE IV.

Du Texte Hebreu des Livres de l'Ancien Testament.

§. I.

*De l'Origine & de la Division des Langues. Quelle est la premiere Langue du monde? D'où vient le nom d'*HEBREU.

AIANT à traiter du plus ancien Livre qui soit dans le monde, il est à propos de chercher l'origine de la parole, dont l'Ecriture n'est que l'expression. La parole est l'interprete de la pensée des hommes, ou l'art par lequel ils ont trouvé moien de faire comprendre aux autres leurs pensées par des signes arbitraires. Cette proprieté ne convient qu'à l'homme seul, & est l'effet & la preuve évidente de sa pensée. Car il n'y a que l'homme qui ait inventé des signes arbitraires pour faire comprendre les choses qu'il pense, qui n'ont souvent aucun rapport à ses sensations ni à ses passions. Les bêtes ont des signes naturels pour faire connoître leur douleur, leur faim, leur soif prétenduës, c'est-à-dire, certaines dispositions qui sont dans leur corps, par de certains mouvemens qui sont l'effet de leur machine. Mais il n'y a pas une espece des bêtes, qui se serve de Signes arbitraires & reglés pour faire connoître des choses indépendantes de la machine de leur corps. On ne voit point de bêtes qui conversent avec d'autres bêtes, soit par le moien de la voix, soit par d'autres signes, sur des choses qui ne touchent point leur sens. On peut bien, à force de les battre, de les caresser, ou de leur donner à manger, leur faire contracter l'habitude de faire de certains mouvemens, & de jetter de certains cris particuliers qui paroissent des signes arbitraires & libres à ceux qui n'en sçavent pas la cause & l'origine: mais que naturellement des bêtes se forment entre elles un langage ou inventent des signes pour exprimer des choses qui n'ont point de rapport aux mouvemens qui se passent en elles: c'est ce que l'experience de tous les siecles nous apprend être impossible. Au lieu que l'homme n'est pas plûtôt parvenu à l'usage de raison, qu'il cherche & invente des moiens de faire connoître ses pensées, & des pensées mêmes sur des choses qui n'ont

---

commence son Histoire de plus haut que le premier. L'un suit l'Ere des Juifs, l'autre celle d'Alexandrie, qui commence six mois aprés. La Phrase du premier est Hebraïque, celle du second ne l'est pas.

n'ont aucun rapport à ses sensations, ni à ses passions. S'il ne le peut par le ministere de la voix, il le fait par d'autres signes, comme on peut le voir dans ceux qui sont nez sourds & muets, qui s'expriment par des signes, comme les autres par la voix.

Il est vrai neanmoins que de tous les signes arbitraires dont les hommes se peuvent servir pour faire entendre entr'eux leur pensée, il n'y en a point de plus commode que la voix, qui par ses differentes articulations, fournit une infinité de mots differens, à chacun desquels les hommes attachent telle idée qu'il leur plaît, dont étant une fois convenus ensemble, ils peuvent par ce moien faire comprendre toutes les pensées qui leur viennent dans l'esprit. L'homme a été naturellement pourvû d'organes, propres à former une voix articulée, chose qui lui est particuliere, & qu'aucun des animaux n'a dans cette perfection. Avec cette aptitude à parler, il est aisé de concevoir qu'il peut peu à peu former plusieurs mots, y attacher une idée, s'y accoûtumer, la faire connoître aux autres, & établir ainsi un langage uniforme pour exprimer ses pensées. Il est encore aisé de concevoir que comme les rapports qui sont entre certains mots, c'est-à-dire certaine articulation de la voix, & les choses que l'on veut exprimer, sont purement arbitraires, ils peuvent être changez en differens lieux, en differens temps, & par de differentes personnes: il est même assez difficile que la varieté des esprits & des inclinations, les differens besoins qu'on a de s'exprimer, le tour different de l'imagination, l'oubli des anciens mots, la facilité que l'on trouve dans une expression, plûtôt que dans une autre, les nouvelles choses sur lesquelles il faut s'expliquer, les étrangers qui se mélent parmi les habitans naturels d'un païs, & quantité d'autres causes, n'apportent du changement aux Langues vivantes; ce qui fait que bien loin qu'on doive s'étonner de ce que les Langues ne sont pas toûjours les mêmes, il est au contraire presque impossible qu'elles demeurent long-temps dans le même état. Cela pourroit servir pour rendre raison de l'origine & de la diversité des Langues, si l'Ecriture Sainte ne nous apprenoit rien davantage sur ce sujet.

Mais comme c'est à elle que nous devons la connoissance de nôtre origine, c'est aussi d'elle que nous devons apprendre l'origine & la division des Langues. Or cette Ecriture nous apprend que Dieu aïant créé le premier homme qu'elle appelle Adam, & formé de la Terre tous les animaux de la campagne, & les oiseaux du Ciel, il les avoit fait passer devant Adam, afin qu'il leur donnât des noms, qu'Adam les nomma, & que le nom qu'il leur donna à chacun, fut son nom. Cette même Ecriture nous rapporte que Dieu se servit de la voix pour défendre à nos premiers Parens de manger de l'Arbre de la Science du bien, & du mal. Elle nous represente encore le Démon qui tente la Femme par son entretien, la femme qui lui répond & qui seduit son mari: Dieu qui parle à Adam pour lui faire des reproches, & Adam & Eve qui tâchent de s'excuser. Tout cela suppose qu'Adam & Eve ont été créés avec la parole. Car l'imposition des noms a été faite par l'Homme aussi-tôt aprés la création, & avant la production de la Femme. S'il eût été muet, s'il n'eût pas encore sçû une langue, comment eût-il pû sur le champ donner des noms aux animaux, noms qui leur sont demeurez? Comment Adam & Eve nouvellement créés eussent-ils pû entendre ce que Dieu leur disoit par des sons articulés, s'entendre mutuellement, & converser ensemble dés qu'ils furent placés dans le Paradis Terrestre? Il faut du temps pour convenir des signes par lesquels on exprime ses pensées, pour les retenir, pour en adapter à toutes les choses dont on peut parler; tout cela ne se fait pas tout d'un coup; mais successivement, & demande un temps considerable. Or ce que nous avons rapporté est arrivé peu de temps aprés la Création, & d'ailleurs quelle apparence que Dieu qui avoit créé l'Homme dans sa perfection, l'eût créé sans la parole qui est son principal ornement, & qu'il eût placé Adam & Eve dans le Paradis Terrestre, dans un lieu de délices, de plaisirs & de satisfaction, sans qu'ils pussent converser ensemble qu'aprés bien du travail & de la peine. Il est donc beaucoup plus vraisemblable (quoique que saint Gregoire de Nysse semble avoir été d'avis contraire) de croire qu'Adam & Eve ont eu le don de la parole par infusion dés le moment de leur création, que de s'imaginer qu'ils ont seulement été créés avec des organes propres à former des paroles, & qu'ils se sont avec le temps formé un langage d'eux-mêmes.

Cela supposé, il n'y a point de difficulté particuliere à expliquer comment les descendans d'Adam & d'Eve ont appris & conservé cette langue: l'experience quotidienne nous fait voir de quelle maniere les enfans apprennent à parler de leurs peres, de leurs meres, de leurs nourrices, & de ceux avec qui ils vivent. Il n'est pas non plus surprenant que tous les hommes étant encore habitans d'une même contrée de la Terre, aiant commerce ensemble, & vivans d'ailleurs plusieurs siecles, cette langue se soit conservée entr'eux sans aucun changement considerable jusqu'au deluge. Mais quand il y en auroit eu quelqu'un, tous les hommes aiant peri par le deluge,

deluge, à l'exception de Noé & de sa famille, la langue de ce Patriarche fut la seule qui subsista, & qui se conserva facilement dans ses descendans, tant qu'ils demeurerent ensemble dans un même païs. Mais quand avant que de se disperser, ils entreprirent de bâtir une Ville & une Tour, dont le sommet toucheroit au Ciel, le Seigneur voulant arrêter cette entreprise temeraire, mit la confusion parmi eux en changeant leur langage; en sorte que ne s'entendant plus les uns les autres, ils ne purent plus continuer ce grand ouvrage, & furent obligez de se separer avant que de l'avoir achevé. Voici de quelle maniere Moïse rapporte ce grand évenement. Gen. 11. *Il n'y avoit alors* (depuis le Deluge jusqu'à la division des Nations) *sur la terre qu'une seule langue, & qu'un même langage. Mais étant partis d'Orient, ils trouverent une plaine dans le Païs de Sennaar, ils y habiterent, & ils se dirent l'un à l'autre; allons faisons des briques, cuisons-les: ils se servirent de briques au lieu de pierres & de bitume au lieu de ciment, & se dirent ensuite, venez, bâtissons-nous une Ville & une Tour, dont le sommet touche au Ciel, & rendons nôtre nom celebre avant que nous soyons dispersez sur la terre. Le Seigneur descendit alors pour voir la Ville & la Tour que bâtissoient les enfans d'Adam. Et il dit, voici qu'ils ne sont qu'un peuple, ils n'ont tous qu'un même langage: ils ont commencé cet ouvrage, & rien ne les empêchera d'achever ce qu'ils ont dessein de faire, venez, descendons & confondons là leur langage, afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'est ainsi que Dieu les dispersa de ce lieu dans toute la terre, & qu'ils cesserent de bâtir cette Ville. C'est pourquoi elle fut appellée Babel, parce que Dieu confondit en cet endroit le langage de toute la terre, & Dieu les dispersa ensuite sur la face de tout le monde.* Ce n'est pas sans raison que je rapporte cette narration entiere; parce qu'il y a de nouveaux Auteurs, (Mrs Simon & le Clerc) qui ont osé avancer que Dieu n'est point Auteur de la diversité des langues; mais seulement de la confusion & de la dissension qui s'étant mise parmi les hommes, fut cause de leur dispersion, d'où provint le changement & la varieté des Langues. Mais quoi qu'en disent ces Auteurs, il est tres-difficile de donner ce sens aux paroles de Moïse, qui font entendre naturellement que ce n'est pas la dissension & la séparation des hommes qui causa la difference de leur langage; mais au contraire que la difference de langage que Dieu mit entr'eux, fut cause, que ne pouvant plus s'entendre tous, ni travailler de concert ensemble, ils abandonnerent leur dessein & se separerent.

L'Ecriture ne nous marque point précisément le temps de cette division; elle rapporte seulement qu'elle arriva du temps de Phaleg, à qui ce nom, qui signifie *division*, fut donné, parce que la Terre fut partagée de son temps, Gen. 10. V. 25. *Heber eut deux fils, & l'un d'eux fut appellé* PHALEG, *parce que la Terre fut partagée de son temps.* Mais l'Ecriture ne nous apprend point, si cela arriva dans le temps de sa naissance, ou vers celui de sa mort, ou dans le milieu de sa vie: ce qui fait une difference considerable. Phaleg aïant vécu 239. ans, le Texte semble supposer que la division arriva dans le temps de sa naissance, puisque c'est en naissant qu'on donne le nom aux hommes, & qu'on lui a donné le sien à l'occasion de cet évenement. S'il a été appellé du nom de Phaleg, qui signifie partage, comme l'Ecriture le marque expressément, parce que la terre fut partagée de son temps, elle fut donc partagée dans le temps que ce nom lui fut donné. Si cela est, ce partage se sera fait cent ans ou environ aprés le Deluge selon la Chronologie du Texte Hebreu; mais cet espace de temps semble trop court pour la multiplication où l'on suppose que le Genre humain étoit parvenu, c'est pourquoi les Juifs croient que c'est à la mort de Phaleg que le partage des Peuples s'est fait, & disent qu'Heber l'a ainsi appellé par esprit de Prophetie: mais d'un autre côté ceux-ci ne laissent pas un espace de temps assez considerable entre cette division & le voïage d'Abraham dans le païs de Chanaan, pour suffire à la prodigieuse multiplication des descendans de Chanaan dans la Chananée & dans l'Egypte, n'y aiant que quatre-vingt-huit ans entre la mort de Phaleg, & le passage d'Abraham dans le païs de Chanaan. On pourroit plus commodément placer la division des Peuples vers le milieu de la vie de Phaleg, deux cens ans ou environ aprés le Deluge. Si l'on suivoit la Chronologie du Texte Grec ou celle du Texte Samaritain, il seroit facile de lever entierement cette difficulté; parce que suivant le premier, il y a 541. ans entre le Deluge & la naissance de Phaleg, & selon le dernier 411. ans. Enfin si l'on s'en tient au Texte Hebreu, & que l'on veüille que l'entreprise de la Tour de Babel & la division des Nations soient arrivées à la naissance de Phaleg, cent ans ou environ aprés le Deluge, on peut fort bien supposer que dans un siecle le nombre des hommes pouvoit s'être assez multiplié pour faire cette entreprise, & pour se partager en differentes colonies, afin de peupler la terre.

On ne peut pas non plus sçavoir en combien de langues les hommes furent partagés. Les Rabbins en comptent soixante & dix, parce que le Texte Hebreu de l'Ecriture contient le denombrement d'autant de descendans de Noé; sçavoir, quatorze issus de Japhet, trente de Cham, & vingt-six de Sem, dont il est dit qu'ils sont chefs des Peuples & des Nations, qui ont partagé la Terre depuis le

Deluge. Selon le Texte Grec il faudroit augmenter ce nombre de deux personnes, & par consequent de deux langues. Mais on ne peut pas inferer du nombre des descendans de Noé contenus dans cette Genealogie, le nombre des langues differentes; plusieurs d'entre ceux qui sont contenus dans ce denombrement aïant pû conserver la même langue: ce qui paroît certain des enfans de Chanaan, qui font plusieurs têtes dans cette Genealogie, & dont les descendans n'ont eu neanmoins qu'une même langue; sçavoir, la Chananéenne qui étoit commune à tous les Peuples qui habiterent la Palestine, avant que les Israëlites s'en fussent mis en possession.

Il n'est pas necessaire de s'imaginer que cette diversité de langues, ait été dans son commencement aussi grande qu'elle l'a été dans la suite, & que les differens Peuples aïent eu des langues tout-à-fait differentes, qui n'eussent rien de commun, en sorte que la langue ancienne ait été entierement détruite, & que Dieu ait inspiré aux hommes des langues toutes nouvelles. Il est bien plus naturel de croire que Dieu divisa & diversifia la même langue en differentes dialectes, en sorte toutefois qu'ils ne pouvoient plus facilement s'entendre les uns les autres. C'est ce que signifient proprement les termes de l'Ecriture: *Confondons leur langage, Dieu confondit en cet endroit le langage de toute la Terre.* Ces termes ne signifient que la confusion ou le changement d'une même langue en differentes dialectes. Il y a donc bien de l'apparence qu'il y avoit beaucoup moins de difference entre les langues de tous les Peuples du monde dans leur commencement, qu'il n'y en a à present, puisque la suite des temps apporte necessairement du changement dans toutes les langues, outre que nous voïons que les langues les plus anciennes des Peuples Orientaux qui sont les plus proches du lieu où étoit la Tour de Babel, Hebreux, Chaldéens, Arabes, Syriens, & Phéniciens, ou Chananéens, ont encore beaucoup plus de conformité entr'elles que les autres, & ne sont presque que les dialectes d'une même langue. Un habile homme de nôtre temps prétend prouver la même chose des langues Grecque & Latine, & même des Saxone, Theutonique, Celtique, Bretone, & de toutes les autres, dont il derive les mots de l'Hebreu; mais sans entrer dans cette question, ni dans le détail de ces preuves à l'égard de ces langues dans l'état où elles ont été plusieurs siecles aprés la division des langues, on peut assûrer comme une chose tout-à-fait vraisemblable, que dans le commencement il n'y avoit pas une si grande difference entre le langage des descendans de Noé, qui se partagerent en differentes Colonies pour peupler la Terre.

Venons maintenant à cette fameuse question: Quelle est la premiere langue du monde? Nous avons déja remarqué que la longueur de la vie des Patriarches avoit beaucoup contribué à conserver la langue d'Adam dans le même état: car un même homme ne change point ordinairement de langage pendant toute sa vie, & retient celui qu'il a le premier appris. Ainsi subsistant pendant plusieurs siecles, il le conserve & l'apprend aux autres tel qu'il le sçait: la necessité que les autres ont de converser avec lui, & la facilité qu'ils ont de l'apprendre de lui, font qu'ils n'y apportent aucun changement. Adam par exemple aïant vécu 930. ans, & Noé étant âgé de six cens ans quand le Deluge arriva l'an 1656. du monde, ce dernier est né peu d'années aprés la mort du premier, & a conversé avant le Deluge pendant six cens ans avec plusieurs de ceux qui avoient conversé avec Adam & Eve pendant plusieurs centaines d'années. Il est donc comme necessaire, qu'il ait sçû & parlé la même langue qu'Adam: les enfans de Noé nés avant le Deluge, ont sans doute parlé la langue de leur Pere, & l'ont conservée jusqu'à la division des Peuples & des langues. La question est de sçavoir, si cette premiere langue a subsisté dans quelques-uns dans sa pureté, quand cette division a été faite, ou si elle a été corrompuë, & si elle est degenerée en dialecte, c'est ce que l'Ecriture n'explique point; d'un côté il est assez difficile de croire que Noé & ses enfans aïent entierement oublié leur langue naturelle, & que quelqu'un d'entr'eux ne l'ait pas conservée. Neanmoins il paroît assez probable que dans la division des langues, la langue primitive fut changée en differentes dialectes, sans s'être conservée dans sa pureté dans aucun des Descendans de Noé. Quoiqu'il en soit, on demande, quelle est la langue la plus ancienne? Les Juifs & quelques Chrêtiens se sont facilement persuadés que c'est la langue Hebraïque *a*, d'autres ont donné la préference à la Chaldaïque. Les premiers disent que la langue que Noé avoit reçûë d'Adam, s'est conservée sans changement dans la famille de Sem & d'Heber, d'où ils croient qu'elle a tiré son nom; qu'Abraham

a *Quelques Chrêtiens se sont facilement persuadés que c'est la langue Hebraïque.*] C'est le sentiment d'Origenes dans l'Homelie 11. sur les Nombres, où il dit que les Anges aïant formé differentes langues, celle d'Adam qu'il croit être l'Hebraïque, étoit demeurée dans cette partie des hommes qui avoit appartenu à Dieu. S. Chrysostome Homelie 3. sur la Genese, dit qu'Heber conserva le langage qu'il avoit auparavant. Saint Augustin donne ce sentiment comme certain dans le Livre 16. de la Cité de Dieu chap. 11.

qu'Abraham l'a reçûë de son pere Tharé descendant d'Heber, & qu'elle a passé ensuite aux Israëlites appellés Hebreux, parce qu'ils parloient le même langage qu'Heber. Les autres au contraire disent que la plus ancienne langue est celle qui se parloit en Mesopotamie au delà de l'Euphrate, c'est à dire la Chaldaïque; que c'est celle que parloit Abraham, qui avoit été élevé dans la Ville d'Ur des Chaldéens, & avoit passé une partie de sa vie dans la Mesopotamie; qu'aïant ensuite changé de demeure & traversé l'Euphrate, pour entrer dans le Païs des Chananéens, il fut appellé *Hebreu* par ce Peuple, terme derivé du nom *Heber* qui signifie d'*au delà*: parce qu'il venoit d'au delà de l'Euphrate, qu'il apprit en ce Païs la langue Chananéenne, qui fut celle de son fils Isaac, de son petit-fils Jacob, & de ses descendans, c'est à dire la langue Hebraïque.

Les premiers alleguent pour prouver leur sentiment quantité d'étymologies des noms des premiers Patriarches, que l'Auteur de la Genese derive de l'Hebreu. Il est dit Chap. 2. Vers. 7. que Dieu forma Adam de la poussiere de la Terre, par allusion au mot *Adamah*, qui signifie *Terre* en Hebreu. Cette allusion ne se trouve point dans le Chaldaïque. Il est dit Chap. 3. Vers. 20. qu'*Adam donna à sa femme le nom d'Eve, parce qu'elle fut la mere des Vivans*: Le mot *Hhai*, d'où est derivé celui de *Hhavah*, est Hebreu; il n'y a point de semblable allusion dans le Chaldaïque. Dans le Chap. 2. Vers. 23. il est dit que *la femme est appellée Ischa* du nom *Isch*, qui signifie l'*Homme*. Cette Paronomasie ne se trouve dans aucune autre langue. Dans le Chap. 4. Vers. 1. le nom de *Caïn* est derivé du mot Hebreu semblable qui signifie *possession, acquisition*. Dans le même Chap. Vers. 25. celui de *Seth* du Verbe Hebreu *Schath*, qui signifie *substituer*; Gen. 10. Vers. 25. le nom de *Phaleg* du Verbe Hebreu *Palag* qui signifie *partager*, celui de *Babel* du mot Hebreu *Balal*, qui signifie *confusion*. *Eden* qui est le nom du Paradis Terrestre, signifie en Hebreu *delice, volupté*. Ces dérivations & allusions ne peuvent avoir lieu que dans la langue Hebraïque; d'où il s'ensuit qu'il faut necessairement supposer, que cette langue étoit en usage du temps de ces Patriarches, & qu'ils la parloient, puisque leurs noms propres en sont tirés.

On allegue encore pour prouver l'antiquité de la langue Hebraïque, que les plus anciens Peuples en tirent leurs noms, comme saint Jerôme le prouve dans son Livre des Noms Hebreux. Les Assyriens viennent d'*Assur*, les Araméens d'*Aram*, les Lydiens de *Lud*, les Medes de *Madai*, les Ioniens de *Javan*, &c. Les noms mêmes des faux Dieux sont tirés la plupart de la langue Hebraïque, comme celui de Saturne, de *Satar* qui signifie *se cacher*, celui de Jupiter de *Jehova*, celui de Belus de *Baal*, & selon quelques-uns, celui de Vulcain de *Tubalcaïn*, celui de Japet pere de Promethée, de *Japhet* fils de Noé, & celui de Cerés de *Géres*, qui signifie en Hebreu *les fruits de la terre*. On prétend encore que non seulement les langues Orientales; mais même toutes les autres en sont derivées. On ajoûte que la langue Hebraïque est la plus pure & la plus simple, & selon quelques-uns la plus parfaite.

La plupart de ceux qui soûtiennent au contraire l'antiquité de la langue Chaldaïque, répondent au premier argument, qui est le principal & le seul qui puisse être de quelque poids, que Moïse a changé les noms anciens en des noms Hebreux de la même signification, & ils apportent plusieurs exemples de cet usage tiré des Auteurs Grecs & Latins, & des Interpretes mêmes de l'Ecriture. C'est ainsi qu'Aquila pour imiter l'allusion qui est dans les noms d'homme & de femme en Hebreu, s'est servi des termes d'Ἄνηρ & d'Ἄνδρις: L'Auteur de la Vulgate l'a aussi imité en traduisant le terme Hebreu par *Virago*, derivé du mot *Vir*. C'est encore ainsi que les Evangelistes ont changé le nom de *Cephas* en celui de *Pierre*, pour conserver la signification du mot Syriaque *Cephas*, & l'allusion avec la pierre. Il est dit dans la Genese que la fille de Pharaon donna à Moïse, le nom de *Moïse*, parce qu'elle l'avoit sauvé de l'eau: il est necessaire que ce nom ait été changé, car c'est en Hebreu que ce terme *Moïse*, signifie *sauvé de l'eau*, & le nom que la fille de Pharaon lui donna, devoit être un nom Egyptien de même signification. Rien n'est plus commun dans les Auteurs, que de rendre ainsi les noms propres en leur langue, de les grécifer, par exemple, latiniser ou franciser en conservant la même signification. L'Auteur de la Version des Septante a grécisé ainsi le

chap. 11. Saint Jerôme dans le Commentaire sur le ch. 3. de Sophonias, dit que la langue Hebraïque est la plus ancienne & la mere langue de toutes les autres: neanmoins Theodoret tient que la plus ancienne langue est la Syriaque ou Chaldaïque. Saint Gregoire de Nysse dans le 12. Livre contre Eunomius, remarque que plusieurs sçavans estiment que la langue Hebraïque est nouvelle, & qu'elle ne commença qu'au temps que les Enfans d'Israël sortirent de l'Egypte. Parmi les nouveaux, Serarius, Bonfrerius, Buxtorf, Walton & le Pere Thomassin sont pour le premier sentiment, Grotius, Mrs Huet & le Clerc, pour le second.

le nom de *Babel*, en le traduisant par le mot Grec σύγχυσις : qui veut dire en Grec *confusion*, comme celui de *Babel* en Hebreu, & Alexandre Polyhistor celui d'*Isaac*, par celui de *Riant*, selon la signification du mot Hebreu, & d'autres Grecs celui d'*Esaü* ou d'*Edom* qui veut dire *Roux*, par celui d'*Erythréen* qui a la même signification en Grec. Il y a une infinité de ces changemens dans tous les Auteurs. Le nom d'*Adam* qui n'est pas un nom propre; mais le nom appellatif de l'homme que l'on a donné au premier des hommes par excellence, peut avoir été changé sans aucune difficulté, & l'ancien nom pouvoit deriver aussi-bien que celui d'Adam, du terme qui signifioit la terre, comme le mot Latin *Homo* est derivé du nom *Humus* qui signifie la même chose. Il n'est pas neanmoins vrai-semblable que Moïse ait entierement changé les noms des Patriarches. Aussi n'est-il pas necessaire de recourir à cette solution. 1. Parce que la pluspart de ces noms peuvent avoir la même derivation dans la langue Chaldaïque; sçavoir, le mot d'*Eve*, celui de *Caïn*, celui de *Phaleg*, celui de *Babel*. 2. Parce qu'il y en a qu'il est assez difficile de deriver de la langue Hebraïque, comme celui de *Noé*, dans le sens que lui donne l'Auteur de la Genese, c'est à dire en le derivant d'un Verbe qui signifie *consoler*, car ce Verbe est en Hebreu *Jenhhmenou*, d'où il faudroit deriver selon l'Analogie de la langue, *Nohhem*, & non pas *Noach*. Le nom de *Caïn* se deriveroit aussi plus naturellement de *Koun*, qui veut dire *lamenter*, que de *Kana*, qui veut dire *acquerir*. On ne trouve point non plus dans l'Hebreu l'étymologie du nom de *Tubalcaïn*, qui se trouve dans l'Arabe, où les mots de *Tubalon* & *Kunaon*, signifient *une lame d'airain & de fer*, signification à laquelle l'Auteur de la Genese fait visiblement allusion. Ce qui montre qu'on ne peut pas faire grand fond sur ces sortes d'allusions & d'étymologies.

Quand on voudroit s'arrêter à cette preuve, elle feroit seulement voir que l'on auroit conservé dans la langue Hebraïque quelques mots de l'ancienne langue; mais elle ne prouveroit pas que ce fût précisément la même langue dans sa pureté, & sans aucun changement de dialecte. Les autres preuves sont encore plus foibles. La pluspart des derivations que l'on apporte étant arbitraires ou incertaines, & quand même quelques-unes pourroient passer pour veritables, elles feroient seulement voir que les Grecs & les autres Nations ont tiré plusieurs choses des Livres des Hebreux, verité dont on convient, & qui ne fait rien au sujet. La simplicité prétenduë de la langue Hebraïque n'est pas si bien prouvée que l'on croit, & d'ailleurs la simplicité d'une langue n'est pas toûjours une marque de son antiquité. Il est vrai que les langues Chaldaïque, Phénicienne, Arabe, &c. ont beaucoup de conformité, avec la langue Hebraïque, mais cela ne prouve pas qu'elles en soient derivées; cela montre seulement qu'elles peuvent être des dialectes d'une même langue; & pourquoi l'Hebraïque ne le seroit-elle pas aussi?

On n'a point de preuve que cette langue premiere & matrice soit plûtôt demeurée sans changement dans la famille d'Heber, que dans les autres familles qui descendoient de Noé: au contraire il est certain que les descendans d'Heber ancêtres d'Abraham demeurerent dans la Chaldée, & qu'ils ne conserverent pas le culte du vrai Dieu, parce que Dieu parlant aux Israëlites (Josué 24. Vers. 2.) leur dit, *que leurs Peres ont demeuré autrefois au delà du fleuve*; *sçavoir*, *Tharé Pere d'Abraham*, *& son Pere Nachor où ils ont servi à des Dieux étrangers*. La famille d'Heber ne faisoit point un peuple à part, elle habitoit dans la Mesopotamie parmi les Chaldéens, & comme elle étoit de leur Religion, elle parloit aussi sans doute leur langage. Abraham aiant vécu prés de soixante & dix ans dans la Ville d'Ur en Chaldée, & dans Charres en Mesopotamie, a sans doute parlé le langage de ce Païs. Or il est aisé de prouver, que la langue Chaldéenne est differente de la langue Hebraïque, qu'Abraham apprit sans doute dans le Païs de Chanaan, & qui devint propre à Jacob & à ses descendans. Nous avons une preuve convaincante de cette difference dans la Gen. ch. 31. V. 47. où Laban de la famille d'Heber, qui étoit resté en Chaldée, & qui avoit conservé le langage de ses ancêtres, donne au monceau de pierres qu'ils avoient amassé, le nom de *Jegar Sahaduta*, au lieu que Jacob l'appelle *Galhed*, quoique l'un & l'autre voulût signifier la même chose; sçavoir, que ce monceau de pierres étoit un témoin de l'alliance qu'ils contractoient ensemble. Il est donc évident que dés ce temps-là la langue Chaldaïque que Nachor & Tharé avoient parlé, & que Laban parloit encore, parce qu'il étoit demeuré dans la Mesopotamie, étoit differente de celle que parloit Jacob, qui est l'Hebraïque. Il est aussi constant que dans les siecles suivans la langue Aramique, Chaldaïque ou Assyrienne étoit differente de celle que parloient les Hebreux, & que le commun du Peuple Juif n'entendoit point la langue Chaldéenne; par exemple quand Rabsacés Lieutenant du Roi de Assyriens voulant soulever le Peuple, parloit en Hebreu aux Deputez du Roi Ezechias, afin que le Peuple l'entendît, ils le prierent de leur parler en langue Aramique qu'ils sçavoient eux, & de ne leur pas parler en langue Juive, que le peuple qui étoit sur les murs pouvoit entendre, 2. *Reg*. 18. *Vers*. 26. Jeremie prophetisant la ruine des Juifs par les Chaldéens, dit Chap. 5. Vers. 15.

que

que *Dieu fera venir contre Israël un peuple éloigné, puissant, ancien, dont il n'entendra point la langue, & ne pourra comprendre ce qu'il dit.* C'est encore des Chaldéens que parle Isaïe, quand il dit que *ce Peuple parlera une langue étrangere Is.* 28. *Vers.* 11. Aussi-bien que le Prophete Baruch, qui menace les Israëlites, que *Dieu fera venir contr'eux un peuple éloigné, méchant & d'une autre langue. Baruch* 4. *Vers.* 15. Quand les Israëlites furent transportés dans la Ville de Babylone, ils trouverent la langue de ce Païs differente de la leur, en sorte qu'il fallut que Nabuchodonosor fît instruire les jeunes Israëlites qu'il vouloit avoir à sa Cour, des Lettres, & de la langue des Chaldéens. Les caracteres Chaldéens étoient differens des anciens caracteres Hebreux, comme nous le ferons voir dans la suite, c'est pourquoi aucun des Chaldéens ne pût lire ni entendre ces paroles, *Mane, Thekel, Pharés*, écrites en Hebreu, que Daniel lût, & expliqua sur le champ. Nous avons donc déja prouvé deux choses: la premiere que la langue de la famille d'Heber que parloient Tharé, Nachor, & Abraham avant qu'il sortît de la Chaldée, étoit la langue Chaldéenne: la seconde, que cette langue a toûjours été differente de l'Hebraïque: la troisiéme, qu'il nous faut prouver, c'est que la langue Hebraïque qui est celle qu'Abraham apprit étant sorti de son Païs, & que ses descendans ont conservée, & qui est certainement l'Hebraïque, est la langue Chananéenne ou Phénicienne, que parloient ceux qui habitoient dans le Païs de Chanaan entre le Jourdain & la Mer Mediterranée. Quand nous n'aurions point d'autre preuve pour le montrer que la demeure qu'il fit dans ce païs, qu'il considera dés lors, assûré par les promesses de Dieu, comme son heritage, & le lieu de la demeure de sa Posterité; quand nous n'en aurions point, dis-je, d'autre preuve, celle-là seule suffiroit pour le persuader à tous ceux qui jugent équitablement; car quelle autre langue Abraham auroit-il apprise, que celle du païs où il s'étoit retiré pour y faire sa demeure? La necessité de converser avec les Chananéens ne l'obligeoit-elle pas d'apprendre leur langue, & de negliger ou oublier pour ainsi dire sa langue naturelle? Il passa cent ans dans ce païs, fit des alliances avec les Habitans, eut grand commerce avec eux, & acquit des richesses, y prit des femmes, y établit ses enfans, y fut enfin assûré par la parole de Dieu même, que ce païs appartiendroit à sa posterité. Aprés cela est-il possible qu'il n'ait pas appris la langue de ce païs? Peut-on croire qu'Isaac & Jacob qui ont continué d'y habiter, n'en aient pas retenu le langage? Mais il est encore aisé d'ajoûter des preuves convaincantes à cette conjecture. La premiere est tirée du témoignage du Prophete Isaïe, qui appelle la Langue Hebraïque, *la langue de Chanaan*, Chap. 19. Vers. 18. La seconde est tirée des noms des lieux, & des hommes du païs de Chanaan *b*, dont il est parlé dans la Genese & dans le Livre de Josué. Tous ces noms sont Hebreux, il n'est point remarqué qu'ils aient été changés, si l'on n'en excepte quelques-uns. La troisiéme se peut inferer de ce qu'il n'est jamais remarqué dans l'Ecriture, que les Israëlites & les Chananéens eussent des langues differentes, & ne s'entendissent pas, comme il est marqué des Chaldéens & des Egyptiens. Il est parlé souvent dans l'Ecriture, des Conferences des Chananéens avec Abraham & avec ses descendans; il en est toûjours parlé, comme s'ils s'entendoient mutuellement, & il n'est jamais dit qu'ils se soient servis d'Interpretes. La quatriéme est fondée sur l'Histoire de Joseph & de ses freres: il est dit que Joseph ne voulant pas se faire connoître à eux, leur parloit par Interpretes: si la langue qu'ils parloient eût été particuliere à leur famille, où Joseph eût-il pû trouver en Egypte un Interprete qui la sçût? c'étoit donc la langue du païs de Chanaan, où ils faisoient leur demeure. La cinquiéme preuve est prise de la conformité qu'il y a entre la langue Punique

b *La seconde est tirée des noms des lieux & des hommes du païs de Chanaan.*] Par exemple les noms des Villes suivantes, Jericho, Salem, Sichem, Bethléem, Segor, Cariath-Arbé, Cariath-Sepher, &c. qui sont certainement les anciens noms de ces villes du temps que les Chananéens les possedoient encore, sont des noms Hebreux, & derivés de l'Hebreu. Le mot *Beer-seba*, ou comme il y a dans la Vulgate *Bersabée*, qu'Abraham & Abimelech donnerent tous deux au lieu où ils contracterent alliance ensemble, est un mot Hebreu. Remarquez qu'il n'en est pas de même ici que de la denomination que Jacob & Laban donnent au monceau de pierres, sur lequel ils avoient contracté alliance ensemble, Jacob & Laban lui donnent de differens noms pour signifier la même chose, parce qu'ils parloient deux langues differentes; mais ici Abraham & Abimelech conviennent du même nom pour signifier la même chose; ils parloient donc le même langage. Il est certain que *Cariath-Sepher* est l'ancien nom de cette Ville aussi-bien que celui de *Cariath-Arbé*, puisque cela est remarqué par l'Auteur du Livre de Josué chap. 15. & par celui des Juges. chap. 1. Or le mot de *Cariath* est constamment Hebreu, & *Sepher* est aussi Hebreu. Les noms propres de *Melchisedech*, *Adonibesech*, *Abimelech*, *Rahab*, *&c.* sont Hébreux, non seulement dans leur terminaison, mais aussi dans leur racine.

Punique ou Carthaginoiſe qui eſt la Phénicienne, & par conſequent celle du Païs de Chanaan, & l'Hebraïque. Saint Jerôme & ſaint Auguſtin ont remarqué cette conformité *c* qui eſt ſi grande, que preſque tous les mots Puniques ſont Hebreux.

L'Origine de la langue Hebraïque étant découverte, il n'eſt pas difficile de trouver la veritable raiſon du nom des *Hebreux*, qu'Abraham & ſes deſcendans ont porté. Il faut avoüer que pluſieurs Anciens, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'*Heber d* fils de Salé, petit-fils d'Arphaxad qui étoit fils de Sem; ils croient que c'eſt un nom patronimique, & que d'*Heber* on a formé *Hibri*, comme d'*Iſraël Iſraëli*, *d'Iſmaël Iſmaëli*; mais quelque convenance qu'il y ait dans cette analogie, il n'y a pas neanmoins d'apparence que le nom des Hebreux ſoit derivé du nom d'Heber. Pour en être convaincu, il ne faut que faire reflexion, qu'entre Heber & Abraham qui eſt le premier qui ſoit appellé Hebreu; il y a ſix generations & cinq perſonnes: or pourquoi Abraham auroit-il plûtôt pris le nom d'Heber éloigné de lui de ſix generations, que celui de ſon Pere Tharé, ou de ſon grand-Pere Nachor. S'il avoit voulu prendre le nom de quelqu'un de ſes ancêtres plus reculez, il auroit plûtôt pris celui de Sem qui étoit le chef de cette generation. Pourquoi ceux qui ſont entre Abraham & Heber n'auroient-ils pas porté le même nom? Pourquoi ne l'a-t-on donné à Abraham que depuis qu'il a eu paſſé l'Euphrate. On dira peut-être que le nom d'Heber eſt demeuré à ſes deſcendans; parce que la langue ancienne & le culte du vrai Dieu ſont demeurés dans ſa famille: mais c'eſt une pure ſuppoſition dont nous avons fait voir la fauſſeté ou du moins l'incertitude. La famille d'Heber ne faiſoit point un peuple particulier; ceux qui la compoſoient, vivoient parmi les Chaldéens, ſuivoient leur Religion & leurs mœurs & parloient leur langue. Nachor & Tharé, & les autres Ancêtres d'Abraham deſcendus d'Heber avoient adoré des Dieux étrangers, comme il eſt dit expreſſément dans le c. 24. du Livre de Joſué. Abraham ne ſortit de ce païs, que pour adorer le vrai Dieu avec plus de liberté, & fut le premier qui renonça publiquement au culte des faux Dieux en renonçant à ſa patrie. Il ſuivit en cela la vocation de Dieu & merita par ſon obéïſſance d'être le Pere du Peuple de Dieu. Dieu lui promit en recompenſe de donner à ſa poſterité le païs entier de Chanaan. Dans cette eſperance il y fit ſa demeure, apprit la langue du païs, & y laiſſa ſes enfans. Il n'a donc eu aucune raiſon de prendre le nom d'*Heber*, & il faut chercher une autre origine du nom d'*Hebreu* qu'il a porté.

Elle eſt aiſée à découvrir en conſiderant les circonſtances du temps, & du lieu où ce nom lui a été donné. Abraham n'eſt ainſi appellé qu'aprés qu'il eut paſſé le fleuve de l'Euphrate, & lorſqu'il faiſoit ſa demeure dans la Terre de Chanaan. Il y a donc bien de l'apparence que ce nom lui fut donné par les Chananéens qui voiant

c *Saint Jerôme & ſaint Auguſtin ont remarqué cette conformité.*] Saint Jerôme lib. 5. in Jerem. Chap. 25. *Pœni ſermone corrupto quaſi Phœni appellantur, quorum lingua Hebrææ magna ex parte affinis eſt:* & c. 19. In Iſaïæ c. 7. S. Auguſtin quæſt. in Gen. L. 2. contra litteras Petil. c. 104. *Hunc Hebræi dicunt Meſſiam, quod verbum Punicæ linguæ conſonum eſt, ſicut & alia Hebræa permulta & penè omnia.* Idem. Tract. 15. in Joan. *Unctus Græcè Chriſtus eſt, Hebraicè Meſſias eſt, unde & Punicè* Mes *dicitur* unge, *cognatæ quippe ſunt linguæ iſtæ & vicinæ, Hebraica, Punica & Syra.* Il remarque encore dans le Sermon 15. des paroles de Nôtre Seigneur, que le mot Hebreu *Mammona* qui ſignifie les Richeſſes, eſt auſſi Punique & a la même ſignification. Il remarque auſſi dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, que des Païſans qui étoient proches d'Ippone, aïant été interrogés de quel Païs ils étoient, ils avoient répondu *Chanani*, c'eſt-à-dire Chananéens. Il eſt vrai qu'il dit dans ſes Confeſſions Liv. 11. Ch. 3. que ſi quelqu'un lui parloit Hebreu, il entendroit bien le ſon de ſa voix, mais qu'il ne comprendroit rien à ce qu'il lui diroit. D'où il ſemble qu'on pourroit conclure que la langue Hebraïque & la Punique étoient differentes; mais il ſe peut faire que ſaint Auguſtin ne ſçût pas fort bien la langue Punique, aïant appris le Latin dés ſon enfance; & d'ailleurs la prononciation, la conſtruction differentes, & le changement même de quelques mots, peuvent rendre une langue inintelligible. Origenes dans le Livre 3. contre Celſe, Joſeph Liv. 1. contre Appion & Euſebe Liv. 9. de la Préparation Evangelique Chapitre 9. font la même remarque ſur la conformité de la langue Punique & de la langue Hebraïque. Lucien dit quelque choſe de ſemblable dans le Pſeudomantis, où il dit d'Alexandre, qu'il prononçoit des paroles inconnuës, comme des mots Hebreux ou Phéniciens. Enfin le ſçavant Bochart a prouvé ſi clairement dans ſon 2. Livre de Chanaan, que les mots Puniques ou Carthaginois, que l'on peut trouver dans les Anciens, ſont Hebreux, que cela peut paſſer pour une choſe démontrée en ce genre.

d *Il faut avoüer que pluſieurs Anciens, & quelques Modernes l'ont fait deſcendre d'Heber.*] Entre les Anciens ſont Joſeph. *Antiquit. lib. 1. c. 6.* Euſebe. *Præparat. Evang. lib. 7. c. 2.* Saint Auguſtin. *De Civit. Dei lib. 16. c. 3. & 18. c. 39.* Saint Eucher. *lib. 2. in Geneſ. c. 7.* Parmi les nouveaux, Pererius, Steuchus, Genebrard, Cornelius à Lapide, Bonfrerius, Buxtorf, &c. Parmi les Rabbins Aben-Eſra, Kimhi, & Abrabanel.

e *Ce*

voiant un étranger, dont le nom ne leur étoit point familier, se contenterent, suivant la coûtume, de le designer par le lieu d'où il venoit, & comme il venoit d'au delà de l'Euphrate à leur égard, & qu'*Heber* veut dire *au delà*, ils l'appellerent *Hebreu*, comme qui diroit d'*au delà de l'eau.* Ce nom pouvoit être donné à tous ceux qui passoient ce fleuve; mais il est demeuré propre à Abraham & à ses descendans, parce qu'ils étoient les plus considerables de ceux qui vinrent de delà l'Euphrate en Chananée, & qu'ils s'y établirent sans toutefois prendre les mœurs des habitans du païs. Selon cette étymologie, le nom d'*Hebreu*, vient du mot *Heber*, qui signifie *au delà.* C'est en suivant cette étymologie, que les Septante traduisant le Verset 13. du Chap. 14. de la Genese, qui est le premier endroit où Abraham soit appellé *Hebreu*, ont rendu ce mot par celui de τῷ περάτῃ, *au passant*, ou plûtôt *à celui qui est passé d'un autre païs.* L'Interprete Aquila a aussi traduit de même. Cette étymologie est établie sur ce qui est dit des ancêtres d'Abraham dans le Chap. 24. de Josué, Vers. 2. & suivans. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Vos Peres ont habité au delà du fleuve il y a longtemps; sçavoir, Tharé Pere d'Abraham & Nachor, & ont servi des Dieux étrangers; mais j'ai tiré vôtre pere Abraham d'au delà du fleuve Beheber Hannahar, & je l'ai conduit dans le païs de Chanaan*, & au Verset 14. *Eloignés ces Dieux que vos Peres ont servi au delà de l'Euphrate.* Ce mot *Heber Hannahar* est commun dans l'Ecriture pour signifier ceux qui étoient au delà de l'Euphrate: c'est en ce sens que Balaam dit dans sa Prophetie *Numer.* 24. *Vers.* 24. que *les Vaisseaux de Sethin ruineront Assur & Heber*, c'est-à-dire que les Macedoniens se rendront maîtres de l'Assyrie, & de tout ce qui est au delà de l'Euphrate.

Ce sentiment est si vraisemblable, que les plus anciens & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture l'ont embrassé *e*, & l'on ne peut faire aucune difficulté qui en détruise la vraisemblance. Ceux qui objectent ces paroles du Chap. 10. de la Genes. Vers. 21. *De Sem pere des enfans d'Heber naquirent, &c.* comme si le mot *Heber* étoit en cet endroit le nom du Patriarche, supposent ce qui est en question; car on leur soûtient que le mot *Heber* en cet endroit signifie *au delà*, & que le pere des enfans d'Heber, est le pere de ceux qui demeurent au delà de l'Euphrate, & sont à cause de cela appellez Hebreux. Si cela ne s'entendoit ainsi, quelle necessité y avoit-il que Moïse avertît que Sem étoit le pere des enfans de son petit-fils? Ce que quelques-uns objectent encore, que si le nom d'*Hebreu* avoit l'origine que nous avons marquée, il n'eût pas été plûtôt propre aux descendans d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, qu'à ceux de Loth, d'Ismaël & d'Esaü, ne fait pas une difficulté particuliere contre ce sentiment, on l'a peut aussi former contre l'opinion de ceux qui font descendre le mot *Hebreu* du nom du Patriarche Heber, puisque Loth, Ismaël & Esaü étoient aussi-bien de la famille d'Heber, qu'Abraham, Isaac & Jacob; mais cette difficulté est aisée à resoudre en remarquant que quoique ce nom pût se donner, & ait été donné à tous ceux qui avoient passé l'Euphrate, il est toutefois demeuré propre à Abraham, & à ses descendans par Jacob; parce qu'ils sont demeurez distinguez & separez du peuple de Chanaan, pour la Religion & les mœurs, au lieu que les descendans de Loth, d'Ismaël & d'Esaü ont abandonné la Religion de leurs Peres, & se sont mêlez ou unis aux peuples du païs de Chanaan. C'est ainsi que ce nom qui étoit d'abord un nom general & appellatif, est devenu par l'usage, le nom propre des descendans d'Abraham. Ils ont depuis été appellez *Israëlites* du nom que Dieu donna à Jacob, & *Juifs* du nom de la Tribu de Juda, quand les autres Tribus ont été dispersées, ou confonduës dans celle-ci.

Mais quoique le nom d'*Hebreu* soit tres-ancien; on ne voit pas que l'on ait autrefois appellé la langue des Juifs la langue Hebraïque, elle est appellée langue Judaïque. 2. Par. 32. V. 18. & il est dit que ceux qui parloient la langue commune du païs, sont dits parler Juif, *Judaicè* (4. *Reg.* 18. *V.* 26. & 28. 2. *Esdr.* 13. *V.* 24. *Is.* 36. *V.* 11. & 13.) ce n'est que depuis la Captivité que les Juifs Hellenistes qui parloient Grec pour se distinguer de ceux qui parloient l'ancienne langue des Juifs, ont

e *Ce sentiment est si vraisemblable que les plus Anciens, & les plus habiles Interpretes de l'Ecriture Sainte l'ont embrassé.*] Jul. Africanus cité par Eusebe: *Hebræi dicti quasi transitores quia Abraham Euphratem transiit, non ut quidam ab Heber.* Origenes sur saint Matthieu, p. 239. *Hebræi qui exponuntur trajectitii.* idem *homil.* 19. *in Num. & homil.* 35. *in Genes.* Saint Jerôme en Ezech. c. 7. *Abraham Hebræus id est* περάτης *& peregrinus transitórque nominatur.* id. in Es. c. 19. Les Peres Grecs sont tous de ce sentiment: comme Diodore de Tarse. Saint Chrysostome. *Homil.* 35. *in Gen. & homil. de nomine Abraham.* Theodoret. *quæst.* 60. *in Genesim.* La pluspart des Rabbins l'ont aussi embrassé, & les plus doctes des Interpretes Modernes, comme Paul de Burgos, Reuchlin, Isidorus Clarius, Estius, Arias Montanus, Morin, &c. & entre les Protestans Munster, Scaliger, Seldenus, Capelle, Grotius, Vossius, Walton, &c.

ont appellé leur langue Hebraïque. C'eſt ainſi que le Traducteur du Livre d'Eſther remarque que l'Urne dans laquelle on jette les ſorts, eſt appellée *Phur*, en Hebreu, *Hebraicè*: l'Auteur du Prologue de l'Eccleſiaſtique ſe ſert du même terme; & ce nom étoit devenu ſi commun du temps de Nôtre-Seigneur, que quand les Evangeliſtes rapportent des noms de la langue des Juifs, ils ſe ſervent du mot *en Hebreu Hebraicè*, comme *Hebraicè autem Gabbatha. Hebraicè autem Golgotha, en S. Jean Chap.* 19. & il eſt dit *Ibid.* que le Titre de la Croix étoit écrit en Hebreu, en Grec & en Latin: *Hebraicè, Græcè, & Latinè.* Mais ce qui eſt à remarquer, c'eſt que les Evangeliſtes donnent le nom d'Hebreu à des mots de la langue Syriaque ou Chaldéenne qui étoit devenuë la langue commune des Juifs. Elle portoit donc alors le nom de langue Hebraïque auſſi-bien que l'ancien Hebreu comme l'Arabe & le Grec Vulgaire portent le nom d'Arabe & de Grec, quoiqu'ils ſoient differens de l'ancien Grec & de l'Arabe Litteral. Mais depuis on a reſtreint la ſignification du nom de langue Hebraïque à la ſeule langue ancienne des Juifs, dans laquelle les Livres de Moïſe & la pluſpart des autres Livres de l'Ancien Teſtament ſont écrits.

Abraham, Iſaac & Jacob ont parlé cette langue dans le païs de Chanaan: ce dernier & ſes enfans aiant été obligez de paſſer en Egypte, leurs deſcendans s'y multiplierent prodigieuſement, & y demeurerent pendant deux cens ans; mais ils n'y changerent, ni de religion, ni de mœurs, ni de langage, parce qu'ils demeurerent toûjours ſeparez d'habitation & de converſation avec les Egyptiens dans le païs de Goſen. La langue Egyptienne étoit fort differente de l'Hebraïque; car Joſeph parloit à ſes freres par Interprete, & les Egyptiens n'entendoient pas ce que ceux-ci diſoient enſemble. C'eſt ce qui a fait dire à l'Auteur du Pſeaume 80. Verſ. 6. parlant du temps que les Iſraëlites étoient dans l'Egypte: *Il ont entendu un langage qu'ils ne pouvoient comprendre.* Quelques-uns d'entr'eux apprirent ſans doute la langue Egyptienne, & parloient l'une & l'autre; mais le commun du peuple conſerva ſon ancien langage.

Les Iſraëlites ſortirent donc de l'Egypte parlant le langage de leurs peres, c'eſt-à-dire celui que Jacob & ſes enfans avoient apporté de la Terre de Chanaan, & ils l'ont depuis conſervé ſans aucun changement juſqu'au temps de la Captivité de Babylone, comme les Livres écrits depuis Moïſe juſqu'à la deſtruction du premier Temple, en font foi; car ils ſont preſque tous uniformes dans le langage & on n'y remarque aucun changement conſiderable: ce qui vient particulierement de ce que les Juifs vivoient ſeparés des autres peuples, n'étoient point mêlés avec eux, ne prenoient point de femme hors de leur Nation, & n'avoient aucun commerce avec les étrangers. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'ils aient conſervé leur langue ſi long-temps ſans mélange ni ſans changement.

Il n'en fut pas de même du temps de la Captivité de Babylone, les Juifs ne demeurerent pas pendant ce temps-là dans un lieu particulier, comme ils avoient fait dans le temps qu'ils avoient habité dans l'Egypte; mais étant diſperſés & mêlés avec les Chaldéens, ils furent obligés d'apprendre la langue des Chaldéens, qui devint peu à peu commune parmi eux. Nous liſons dans le Prophete Daniel Chapitre premier Verſ. 4. qu'on lui faiſoit apprendre à lui & à ſes compagnons la langue des Chaldéens, & dans le Chap. 2. Verſ. 4. il eſt dit des Sages que Nabuchodonoſor fit venir pour expliquer ſon ſonge, qu'ils lui parlerent en langue Aramique, ce que l'Interprete Grec a traduit συριστί, *en Syriaque*, auſſi-bien que Saint Jerôme. Cette langue Aramique étoit la langue des Aſſyriens ou Syriens deſcendus d'Aram, fils de Sem, comme il paroît parce que Rabſacés Aſſyrien envoié de Sennacherib, fut prié par les Envoiez du Roi Ezechias, de parler en langue Aramique 4. Reg. 18. Verſ. 26. Iſ. 36. Verſ. 11. Ce que l'Interprete Grec & le Latin ont encore traduit *en Syriaque*. Or on ne peut douter que cette langue Aramique, Aſſyrienne ou Syriaque ne fût la langue Chaldaïque, puiſque Daniel lui-même voulant rapporter les propres termes du diſcours que les Chaldéens tinrent au Roi Nabuchodonoſor, & tout ce qui ſe paſſa enſuite entre lui, ſes Compagnons & ce Roi, écrit toutes ces choſes en Chaldaïque. Il eſt donc indubitable que la langue Syriaque & la Chaldaïque n'ont été originairement qu'une langue, qui ſe trouve dans ſa pureté dans les ſix premiers Chapitres de Daniel, depuis le ſecond, à commencer par le quatriéme Verſet juſqu'à la fin du ſeptiéme, & dans quelques Chapitres du premier Livre d'Eſdras depuis le 8. Verſet du Chapitre 4. juſqu'au 27. du Chapitre 7. où les Lettres originales des Rois d'Aſſyrie ſont rapportées en Chaldaïque. Il eſt évident que c'eſt ce langage que l'on parloit à Babylone, où l'on n'entendoit point la langue des Hebreux, en ſorte qu'aucun des Chaldéens ne pût lire ni entendre les paroles Hebraïques qui avoient été écrites ſur la muraille, dans le feſtin de Balthazar, que Daniel qui ſçavoit les deux langues, lût & expliqua facilement. *Daniel* 5.

Cette langue Chaldaïque devint peu à peu commune parmi les Juifs; mais il ne faut pas s'imaginer avec quelques Rabbins, qu'ils oublierent entierement pendant la Captivité, leur ancienne langue, & qu'elle ne fut plus entenduë ni parlée

que par les Prêtres, même avant leur retour. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce changement ne se fit pas tout d'un coup, mais peu à peu, comme se font toutes ces sortes de changemens de langues. Il faut croire que dans le commencement de la Captivité, les Juifs parloient Hebreu, & n'entendoient pas même le Chaldaïque, comme il paroît, parce que Daniel fut obligé de l'apprendre : que quelques temps aprés, le commerce qu'ils étoient obligés d'avoir avec les Habitans du Païs, rendit cette langue plus commune parmi eux, qu'ils commencerent à l'entendre, à la parler, & à l'apprendre à leurs enfans; mais il est presqu'impossible qu'en 70. ans qu'a duré la Captivité, ils aient entierement perdu l'intelligence & l'usage de leur ancienne langue. Il faut qu'il y ait eu un temps & même assez long pendant lequel la langue Hebraïque & la Chaldaïque ont été communes parmi les Juifs; mais peu à peu la Chaldaïque a pris le dessus, & est devenuë la seule langue que l'on parloit parmi les Juifs, depuis leur retour de la Captivité, en sorte toutefois qu'il s'est fait un mélange de mots Hebreux. C'est cette langue qui se parloit communément dans la Judée du temps de Nôtre Seigneur, qui est appellée Hebraïque dans tout le Nouveau Testament : cependant les Livres Sacrés sont toûjours demeurés écrits dans l'ancienne langue Hebraïque, & les Juifs les lisoient en cette langue dans leurs Synagogues; mais cette langue n'étant plus commune, & commençant à n'être plus intelligible à tous les Juifs, ils expliquoient en langue vulgaire dans leurs Synagogues l'Original Hebreu, & c'est peut-être là l'origine des Paraphrases Chaldaïques dont nous parlerons dans la suite.

On ne sçauroit dire certainement quand l'ancienne langue Hebraïque n'a plus été entenduë du commun des Juifs; mais il y a beaucoup de preuves qui font voir que ce n'est que quelques années aprés leur retour de la Captivité. Car si l'Hebreu n'avoit plus été entendu des Juifs aprés ce retour, pourquoi Daniel, Esdras, Nehemie, Aggée, Zacharie, Malachie eussent-ils écrit en Hebreu des choses qu'ils vouloient qui fussent entenduës du commun des Juifs, eux qui n'ignoroient pas le Chaldaïque, & qui s'en servent en écrivant des choses qui regardent les Assyriens? Mais il est si peu vrai que la langue Chaldaïque fût la seule qui fût en usage parmi les Juifs aussitôt aprés la Captivité, qu'au contraire il est remarqué dans le Livre de Nehemie Chap. 13. Vers. 24. comme une chose extraordinaire, que les enfans des Juifs, qui avoient épousé des étrangeres, parloient *Azotice*, & non pas *Judaïcè*. Nous avons déja remarqué que parler *Judaïcè* est parler en Hebreu, & que la langue Judaïque est l'ancienne langue Hebraïque. Cette langue étoit donc alors commune parmi les Juifs; mais rien ne prouve plus invinciblement, à mon avis, que la langue Hebraïque étoit encore entenduë même du commun du Peuple depuis la Captivité, que ce qui est dit dans le Livre de Nehemie Chap. 8. qu'on lût la Loi en Hebreu devant le Peuple, & que tout le Peuple l'écoutoit & l'entendoit. *Tout le Peuple*, dit-il, *étant assemblé dans la Place qui est devant la Porte des eaux, dit à Esdras, d'apporter le Livre de la Loi de Moïse; Esdras apporta donc la Loi devant toute la multitude d'hommes, de femmes, & de tous ceux qui pourroient entendre, le premier jour du septiéme mois, & il le lût d'une voix intelligible dans la Place qui étoit devant la Porte des eaux, depuis le matin jusqu'à midi, en presence des hommes, des femmes, & de tous ceux qui étoient capables d'entendre, & les oreilles de tout le peuple étoient attentives au Livre de la Loi.* Peut-on croire raisonnablement qu'Esdras ait fait lecture au Peuple pendant plusieurs heures d'un Livre en une langue qu'il n'entendoit point? Quelle apparence que le peuple eût été attentif à l'écouter pendant un temps considerable? On a beau dire, on ne fera jamais passer ce fait pour vraisemblable. Le Peuple demande qu'on apporte le Livre de la Loi, c'étoit assurément pour s'en instruire, auroit-il eu le desir d'entendre la lecture d'un Livre auquel il n'auroit pû rien comprendre? on lui lit, il l'écoute attentivement, hommes, femmes & enfans capables de comprendre la Loi de Dieu, y donnoient toute l'attention, ils en étoient touchés, ils fondoient en larmes. Ce qu'on leur lisoit ne leur étoit donc pas inconnu. On dira peut-être qu'ils n'entendoient point ce Livre, mais qu'Esdras le traduisoit en langue Chaldaïque, & l'on prétendra que c'est ce qui est marqué dans les V. 7. & 8. du même Chapitre, où il est dit *que les Levites faisoient entendre la Loi au Peuple (en faisant faire silence) & qu'ils lûrent dans le Livre de la Loi distinctement & intelligiblement (en faisant entendre) à tout le peuple.* Mais si Esdras eût repeté la Loi mot à mot en un autre langage, & que le Peuple n'eût rien compris à la lecture qui en avoit été faite en Hebreu, à quoi bon faire cette lecture? aussi le passage que l'on cite, ne dit rien de semblable; car ou il signifie seulement que les Levites faisoient faire silence & prêter attention à la Loi qu'on lisoit d'une voix distincte & intelligible, ou il suppose qu'Esdras & ceux qui étoient avec lui expliquoient la Loi; mais cela ne veut pas dire qu'ils rendissent le Texte mot pour mot en une autre langue; mais qu'ils en expliquoient les endroits les plus difficiles par un discours

plus étendu, & plus à la portée de tout le peuple. C'est ainsi que les Peres Grecs & Latins expliquoient les Livres de l'Ecriture dans leurs discours au Peuple, non en les traduisant en une autre langue, mais en éclaircissant le Texte, dans la même langue qu'il venoit d'être lû. Enfin il est dit au Chapitre 9. Vers. 2. & 3. que les Enfans d'Israël s'étant separés des Etrangers, confesserent leurs pechez & les pechez de leurs Peres, & que s'étant levés chacun à leur place, ils lisoient quatre fois le jour dans le Livre de la Loi du Seigneur leur Dieu, qu'ils adoroient & loüoient aussi par quatre fois le Seigneur leur Dieu, & qu'ensuite les Levites faisoient un long discours au Peuple, contenu dans ce Chapitre, pour l'exhorter à loüer Dieu, & à lui rendre des actions de graces. Le Peuple lisoit la Loi en Hebreu, ce discours étoit en Hebreu, il faut donc que le peuple entendît l'Hebreu. Ces preuves qui ont été déja rapportées par d'habiles gens *f*, me paroissent sans replique. Mr Simon se vante d'avoir d'invincibles raisons pour les détruire; quand il les aura apportées, on verra si l'on sera obligé de changer d'avis; mais jusques à ce qu'il l'ait fait, il ne trouvera pas mauvais que l'on demeure dans le même sentiment.

Je ne m'arrête point à une question que quelques Theologiens Interpretes de l'Ecriture, traitent avec étenduë; sçavoir, si la langue Hebraïque sera celle des Saints en l'autre vie. Ces sortes de questions sont du nombre de celles que l'Apôtre Saint Paul appelle inutiles & impertinentes, qui ne sont propres qu'à exciter des contestations, & que l'on ne peut decider, ni par raison, ni par autorité. Je n'entrerai point non plus dans le détail de la perfection & des avantages de la langue Hebraïque que quelques-uns relevent au dessus de toutes les autres langues, comme la plus pure, la plus élegante & la plus énergique, & que d'autres au contraire qui n'en jugent pas si favorablement, considerent comme une langue pauvre qui n'a que fort peu de mots, en comparaison de la langue Grecque, & de la Latine, & qui par consequent manque de beaucoup de termes necessaires, & est pleine d'obscurités & d'ambiguités. Enfin, je ne dirai rien de la Grammaire Hebraïque, ni de ceux qui en ont traité parmi les Hebreux, parce que ces choses sont hors de mon sujet.

§. II.

De l'Origine & de l'Invention des Caracteres, de leur diversité: des anciens Caracteres Hebreux, de leur variation; des Points voielles: quand ils ont été inventés & mis en usage.

APrés la parole, l'homme n'a point de maniere plus utile pour faire entendre ses pensées par des signes arbitraires, que l'Ecriture, dans laquelle on se sert de figures & de caracteres qui peuvent être apperçûs des yeux, dont la difference & la distinction representent à l'esprit differentes choses. Il y en peut avoir qui expriment tout d'un coup les pensées, & figurent les choses sans avoir rapport à la parole, tels qu'étoient les caracteres des anciens Egyptiens, qui par des Hieroglyphes ou des figures Symboliques, faisoient comprendre tout d'un coup la chose. Tels sont encore la pluspart des caracteres des Chinois, & ceux du Mexique. Les chiffres tiennent aussi de cette maniere d'écrire, puisqu'ils representent tout d'un coup le nombre que l'on veut exprimer, sans former l'idée d'aucun mot particulier. Mais la maniere la plus ordinaire & la plus commune d'exprimer ses pensées par écrit, est de se servir de caracteres ausquels l'usage a attaché l'expression de certains sons de la voix articulée qu'on appelle mots, lesquels font la parole, & par ce moien donnent l'idée des choses. Ainsi l'Ecriture n'est point à proprement parler la peinture de nos pensées ni des choses; mais la peinture de la parole, qui exprime & fait connoître nos pensées. Elle a cet avantage au dessus de la simple parole, que celle-ci n'est que pour les presens qui sont à portée de la voix, au lieu que l'Ecriture sert à faire connoître ses pensées aux absens à quelque distance qu'ils soient, & à conserver dans les siecles à venir les pensées & les discours des vivans.

L'opinion la plus commune parmi les Païens sur l'origine des Lettres, est que les Pheniciens en sont les Auteurs, & que Cadmus en apporta l'invention en Gréce. Eupolemus en fait Moïse inventeur, & son sentiment a été approuvé par Eusebe dans le neuviéme Livre de la Préparation Evangelique Chap. 4. & par Isidore de Seville. Il est neanmoins certain que l'art d'ecrire est plus ancien que Moïse, & il fait lui-même mention de choses écrites avant lui. Suidas croit qu'Abraham

f *Ces preuves qui ont été déja apportées par d'habiles gens.*] Par Maier *Philol.* Sacr. P. 2. C. 2. par Gourdon *Chronol. T.* 1. *fol.* 115. par Pfeiffer *exercit.* 2. *de Targumin.* & par Mr Arnaud dans le Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte *l.* 1. *Chap.* 8.

ham est le premier Auteur des Lettres, aussi bien que de la langue Hebraïque; mais il se trompe encore: car comme les Assyriens ou Chaldéens parmi lesquels il vivoit, avoient leur langue que parloit Abraham, ils avoient aussi apparemment leurs caracteres. Il en est de même des Chananéens ou Phéniciens dans le païs desquels il passa. Ainsi l'on peut assûrer que l'Ecriture est plus ancienne qu'Abraham; mais de sçavoir quand elle a commencé; c'est ce que l'on ne peut découvrir avec certitude. Plusieurs croient qu'Adam sçavoit écrire comme parler, & cela n'est pas sans vraisemblance. S'il étoit certain qu'Enoch, qui est le septiéme des descendans d'Adam, eût écrit le Livre qui est cité par l'Apôtre S. Jude, on auroit un monument incontestable pour montrer que l'Ecriture étoit inventée avant le Deluge; car de croire que la Prophetie de ce Patriarche se fût conservée pendant plusieurs siecles par une simple tradition orale, c'est ce qu'on ne sçauroit s'imaginer. Mais il y a bien de l'apparence, comme nous avons remarqué, que ce Livre d'Enoch étoit un Livre apocryphe, c'est pourquoi l'on ne peut faire fond sur cette preuve non plus que sur ce que rapporte Joseph dans le premier Livre des Antiquitez Ch. 3. des caracteres écrits sur deux colonnes avant le Deluge, dont il assûre qu'il y en avoit une qui étoit restée de son temps, ni sur ce que les Chinois vantent de l'antiquité de leurs caracteres. Ce ne sont point ces sortes de monumens apocryphes qui nous persuadent de l'antiquité de l'Ecriture; mais c'est l'esprit & l'industrie, que nous ne pouvons douter avoir été dans Adam & dans les premiers hommes, qui nous fait conjecturer, comme une chose tres-probable, que l'art d'écrire a été inventé dés la naissance du monde, & en usage avant le deluge, que Noé l'a reçû de ses Ancestres, que ses descendans qui ont peuplé la terre, l'ont conservé, & que les caracteres de l'Ecriture ont eu de même que les langues leur variation & leur changement.

Il est inutile de rechercher quelle a été la figure des caracteres qui ont été en usage avant & aussi-tôt aprés le Deluge; puisqu'il ne nous reste aucun monument de ces temps là, & qu'aucun Auteur digne de foi n'en a parlé. Mais c'est une question celebre parmi les Critiques; quels ont été les caracteres dont se sont servis les anciens Hebreux. Quelques Auteurs prétendent que ceux dont on se sert à present, ont été de tout temps en usage; mais le sentiment le plus commun parmi les Anciens & les Modernes & le mieux établi, est que les anciens caracteres Hebreux dont Moïse, & ceux qui ont écrit avant la Captivité se sont servis, sont ceux que les Samaritains ont conservés, & que ceux dont on se sert à present n'ont été mis en usage que depuis la Captivité de Babylone.

La langue Hebraïque étant dans son origine, la même que la Chananéenne ou Phenicienne, il faut demeurer d'accord que les caracteres Hebreux de cette langue ont été les mêmes: or les caracteres Phéniciens, dont les caracteres Grecs sont descendus *a*, étoient conformes aux caracteres Samaritains, comme il paroît par les anciennes Lettres Ioniennes ou Grecques, qui leur sont entierement semblables, ainsi que les anciens monumens en font foi. Ce sont donc ces caracteres dont Abraham & ses descendans se sont servis. Pour comprendre comment ils se sont conservés parmi les Samaritains, & comment les Juifs les ont perdus, il faut sçavoir que le Roïaume des Israëlites aïant été divisé sous Roboam fils de Salomon, les dix Tribus qui se séparerent de celle de Juda, & firent un Roïaume particulier, conserverent le Pentateuque de la maniere qu'elles l'avoient reçû de Moïse, mais ce Roïaume aiant été entierement détruit par Salmanasar Roi d'Assyrie, qui prit la Ville de Samarie, enleva les Israëlites, & envoia d'autres Habitans à leur place qui furent appellés Chutéens, & ensuite Samaritains, du nom de la Ville de Samarie: ces derniers molestés par les bêtes feroces, en punition de ce qu'ils n'adoroient pas le vrai Dieu, firent venir des Israëlites, qui leur donnerent des Exemplaires des Livres de la Loi, qu'ils ont toûjours conservés de la maniere qu'ils les avoient reçûs. Les Tribus de Juda & de Benjamin

a *Les caracteres Phéniciens, dont les caracteres Grecs sont descendus.*] Presque tous les anciens Auteurs conviennent que les Grecs ont reçû leurs Lettres des Phéniciens, & que Cadmus Phénicien les leur a apportées. Herodote dit dans son Histoire que les Ioniens avoient reçû leurs Lettres des Phéniciens, & il assûre qu'il a vû dans le Temple d'Apollon de Thebes en Béotie, des inscriptions anciennes sur des trepieds en Lettres Cadméennes toutes semblables à celles des Ioniens. Pline, Plutarque, Sextus Empiricus, le Poëte Callimachus, Philostrate, Critias, Pausanias, Saint Clement d'Alexandrie, Eusebe de Césarée & tous les autres à l'exception de Tzetzés, en sont convenus. Joseph Scaliger qui a traité amplement cette matiere dans ses Notes sur la Chronique d'Eusebe, rapporte une inscription Gréque d'une ancienne colonne de la voie Appia, écrite en caracteres Ioniens, & les comparant avec les caracteres Samaritains, en fait voir clairement la conformité.

Benjamin retinrent aussi les mêmes caracteres jusqu'à la Captivité de Babylone ; mais les Juifs aiant été transportés en cette Ville, ils s'accoûtumerent insensiblement à écrire comme les Chaldéens, c'est pourquoi aprés leur retour Esdras aiant recueilli & reçû les Livres de la Bible, se servit des caracteres Chaldéens plus connus aux Juifs que les anciens, dont ils se sont toûjours presque servis depuis ce temps-là ; mais une preuve convaincante qu'ils n'étoient pas en usage auparavant; c'est que l'on trouve des sicles anciens de la monnoie des Juifs; frappés avant la Captivité, dont l'inscription est écrite en caracteres Samaritains *b* ; & au revers desquels on trouve ces paroles *Jerusalem Sainte, Jerusalem Kodeska*, qui prouvent que ce sont les Juifs, & non pas les Samaritains chez qui cette monnoie avoit cours, parce que ces derniers, ni même les Israëlites, aprés leur division, ne reconnoissoient plus Jerusalem comme une Ville Sainte, & n'auroient eu garde de lui donner ce nom dans leur monnoie, eux qui étoient les ennemis declarés de cette Ville & de son Temple. On ne peut donc pas douter que les anciens caracteres Hebreux n'aient été ceux que l'on nomme Samaritains. C'est ce que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont consideré comme une chose certaine *c*. Origenes sur

b *Des sicles anciens de la monnoie des Juifs, dont l'inscription est écrite en caracteres Samaritains.*] Le Rabbin Ramban qui est mort vers l'an 1260. rapporte dans son Commentaire sur le Pentateuque, qu'étant à Ancone, il avoit trouvé entre les mains de quelques Vieillards, un Sicle d'argent du poids d'une demie once, dans lequel d'un côté étoit representée une branche d'amandier, & de l'autre, une Urne avec des inscriptions à l'entour écrites en caracteres Samaritains, & que les aiant montrés à des Samaritains, ils avoient lû d'un côté *le Sicle des Sicles*, & de l'autre *Jerusalem Sainte*. Postel, Arias Montanus, Villalpande, Waserus, Morin, & plusieurs autres ont eu de ces Sicles, qui representent d'un côté une Urne avec de la manne, au dessus de laquelle est une Lettre, & de l'autre côté une branche d'amandier fleurie, qui est la Verge d'Aaron avec deux legendes en caracteres Samarirains, dont l'une qui est à l'entour de l'Urne est *Sicle d'Israël*, & l'autre *Jerusalem Sainte*. Les plus anciens Sicles des Juifs sont ainsi en caracteres Samaritains, & les nouveaux en caracteres Hebreux. La premiere inscription de ces Sicles fait voir qu'ils sont tres-anciens, & frappés du moins avant la Captivité. Car aprés le retour des Juifs de Babylone, ils n'ont plus été appellés Israëlites, mais Juifs ; & la seconde fait voir que ce ne sont pas les Samaritains qui les ont fait frapper, mais que c'étoit la monnoie commune du Roïaume de Juda.

c *C'est ce que les anciens Auteurs qui ont examiné ces matieres, ont consideré comme une chose certaine.*] Origenes sur ces paroles du Chap. 9. d'Ezechiel Vers. 4. *Signa Tau super frontes virorum gementium. Hebræus autem quidam, ex iis qui Christi fidem amplexi sunt, dicebat in antiquis elementis simile esse Tau formæ crucis, & prædici de signo quod inter Christianos fit in fronte, quod quidem faciunt qui crediderunt omnes, quamcumque rem aggrediantur, maximè verò preces, & sanctas lectiones.* Le passage d'Africanus est rapporté par George Syncelle & conçû en ces termes: *In annis itaque ad diluvium discrepant, uti ex prædictis patuit, Hebraica antigrapha ab antiquissimo Samaritanorum Codice, qui & characteribus diversis exaratus est, quémque & verum & primum esse Codicem apud Hebræos in confesso est.* Eusebe dans sa Chronique sur l'Olympiade. 80. *Esdras Sacerdos apud Hebræos insignis agnoscitur, cujus ætate Pontifex Maximus habitus est Necliasib filius Joachim, filii Jesu, filii Josedech. Fuit autem Esdras eruditissimus Legis divinæ, & clarus omnium Judæorum magister, qui de Captivitate regressi fuerant in Judæam, affirmatúrque divinas Scripturas memoriter condidisse, & ut Samaritanis non miscerentur, litteras Judaicas commutasse.* C'est ainsi qu'on lit ce passage dans les anciennes Editions de la Chronique d'Eusebe, mais ces derniers mots depuis *affirmatur* ne se trouvent ni dans le Grec ni dans le Latin de Saint Jerôme selon l'Edition de Scaliger, & il y a bien de l'apparence que c'est une interpolation. Mais on ne peut douter du sentiment de S. Jerôme, dont voici le passage Latin, In Prologo Galeato. *Samaritani etiam Pentateucum Mosi totidem literis scriptitant figuris tantum & apicibus discrepantes; certúmque est Esdram scribam Legísque Doctorem post captam Hierosolymam & instaurationem Templi sub Zorobabel, alias literas reperisse quibus nunc utimur cùm ad illud usque tempus iidem Samaritanorum & Hebræorum characteres fuerint. Et nomen Domini Tetragrammaton in quibusdam Græcis voluminibus usque hodie antiquis expressum literis invenimus.* Il fait la même remarque dans son commentaire sur le Chapitre 3. de l'Epître aux Galates, où il prouve qu'il faut le mot *omnis* dans le passage du Deuteronome cité par l'Apôtre, parce qu'il se trouve dans l'Exemplaire des Samaritains, dont les Lettres sont plus anciennes: *Cùm antiquiores alterius quoque gentis literæ id positum fuisse testentur.* Le même Pere dans son Commentaire sur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit encore que dans les anciennes Lettres Hebraïques, dont les Samaritains se servent, la Lettre Tau a la figure de la Croix: *Antiquis Hebræorum Literis, quibus usque hodie utuntur Samaritani extrema Tau Litera, Crucis habet similitudinem, quæ in Christianorum frontibus pingitur.* Ce dernier passage peut souffrir quelque difficulté, parce que le Tau des Samaritains d'apresent, n'est pas en forme de Croix. Cependant Origenes a remarqué la même chose devant Saint Jerôme sur la foi d'un ancien Juif; mais les anciens Sicles figurent le Tau Samaritain à peu prés comme celui des Grecs.

d Les

ſur le Chapitre 9. d'Ezechiel, dit qu'il avoit appris d'un Juif qui s'étoit fait Chrêtien, que les anciens caracteres Hebreux étoient differens de ceux dont les Juifs ſe ſervoient de ſon temps. Saint Jerôme parle de ce changement comme d'une choſe indubitable: *il eſt certain*, dit-il dans le Prologue general ſur l'Ecriture Sainte, *qu'Eſdras a trouvé les Lettres nouvelles dont nous nous ſervons à preſent, & que juſques-là les caracteres des Samaritains, & des Hebreux avoient été les mêmes.* Il aſſûre que le Pentateuque écrit par les Samaritains eſt lettre pour lettre le même que celui des Hebreux & ne differe ſeulement que par les figures & les traits du caractere: & il remarque enſuite qu'il a vû le nom de Jehova écrit dans des Exemplaires Grecs en ces caracteres anciens. Africanus, Euſebe, & George Syncelle confirment cette verité quand ils diſtinguent l'Hebreu Samaritain d'avec l'Hebreu Juif. Les Talmudiſtes conviennent auſſi qu'Eſdras a changé les caracteres Hebreux en Aſſyriens, & laiſſé aux Chutéens & Samaritains les caracteres Hebreux *d*. Pluſieurs Rabbins ſont du même avis *e*, & les plus habiles Interpretes Catholiques & Proteſtans conviennent de cette verité *f*, qui n'eſt combattuë que par ceux qui ſont par trop prévenus en faveur de la langue Hebraïque, dont les argumens ſont tout-à-fait foibles *g*, & qui n'ont point de réponſe ſolide à donner aux preuves que nous avons apportées.

L'Alphabet Hebreu eſt compoſé de vingt-deux lettres auſſi-bien que ceux des Samaritains, des Chaldéens & des Syriens. Mais outre ces lettres dont aucune n'eſt à preſent voielle, & qui par conſequent ne peuvent determiner la prononciation, les Hebreux ont inventé des points, qui mis audeſſous des lettres, tiennent lieu de voielles. Ces points voielles ne ſervent pas ſeulement à fixer la prononciation; mais auſſi la ſignification d'un mot, parce que ſouvent le même mot differemment

d *Les Talmudiſtes conviennent auſſi qu'Eſdras a changé les caracteres Hebreux en Aſſyriens, & laiſſé aux Chutéens & Samaritains les caracteres Hebreux.*] Dans le Talmud Babylonique Traité du Sanedrim Sect. 2. Au commencement la Loi a été donnée à Iſraël en Ecriture Hebraïque & en langue Sainte, & enſuite du temps d'Eſdras, en écriture Aſſyrienne, & en langue Aramique. Dans le même endroit R. Joſé comparant Eſdras avec Moïſe, dit que comme la Loi a été écrite par la main de Moïſe, elle a été changée par la main d'Eſdras en écriture Aſſyrienne. Dans le Talmud Hieroſolymitain, *Tract. Magil. Lect.* 1. il eſt remarqué que l'Ecriture d'Eſdras étoit Aſſyrienne, mais ſon langage, Hebreu.

e *Pluſieurs Rabbins ſont du même avis.*] Entr'autres Ramban dans ſon Commentaire ſur le Pentateuque, Joſeph Albo, &c. Les Rabbins qui ſont d'avis contraire, ſont obligés de dire que les Hebreux avoient deux ſortes de caracteres avant la Captivité, l'un ſacré & l'autre profane; que le ſacré étoit celui qui s'eſt conſervé dans les Livres Saints, & que le profane eſt reſté aux Samaritains. Mais c'eſt une ſuppoſition qui n'a aucun fondement. Si elle étoit vraie, pourquoi les Samaritains n'auroient-ils pas auſſi conſervé les Livres de la Loi écrits en caractere ſacré? Les Sicles dont nous avons parlé, étant des Sicles du Sanctuaire & ſacrés, leurs inſcriptions euſſent dû être écrites en caracteres Hebreux.

f *Les plus habiles Interpretes Catholiques & Proteſtans conviennent de cette verité.*] Parmi les Catholiques Arias Montanus, Sixte de Sienne, Serarius, Bellarmin, Villalpande, Bonfrerius, Guido Fabricius, Morin, Deſpierres, &c. Parmi les Proteſtans Poſtel, Joſeph Scaliger, Gerard Voſſius, Caſaubon, Grotius, Siſtinus Amama, Capelle, Bochart, Waſerus, Mayer, Walton, &c. Il n'y a que les Buxtorf & Schicardus, & peut-être Lighfoot, Mathias Valemuth, & un petit nombre de Proteſtans entêtés du ſentiment contraire qui l'aient ſoutenu, & il eſt preſentement abandonné de preſque tous les Sçavans.

g *Dont les Argumens ſont tout-à-fait foibles.*] Ils ſe fondent. 1. Sur le témoignage des Rabbins, qui n'eſt pas de grande autorité. 2. Sur des Sicles anciens à ce qu'ils prétendent, dont la Legende eſt en caracteres Hebreux; mais en cela ils ſe trompent; c'en ſont de nouveaux faits à l'imitation des anciens: il y en a même qui ne peuvent être veritables, puiſqu'ils repreſentent la tête d'un Roi; ce qui étoit défendu parmi les Juifs. 3. Ils apportent quelques inſcriptions d'anciens Monumens à ce qu'ils prétendent, mais ce ſont ou des impoſtures, ou des Epitaphes de nouveaux Juifs. 4. Ils diſent que S. Jerôme dans l'Epître à Fabien rapporte que la Lame d'or du Souverain Pontife, contenoit le nom de Dieu (Jehova) en caracteres Hebreux: cela peut-être vrai du temps qui a ſuivi Eſdras, mais avant ce temps-là ce nom étoit écrit en caracteres Samaritains, comme ſaint Jerôme le reconnoît. 5. Ils objectent comme une raiſon peremptoire, ce que dit JESUS-CHRIST Matth. 5. Verſ. 17. & 18. que *le Ciel & la Terre paſſeront; mais qu'il n'y aura pas un Iota ou la moindre extremité d'une lettre de la Loi de Dieu qui ne ſoit accompli:* D'où il ſemble qu'on peut conclure que l'Iota des Hebreux n'étoit qu'un petit trait; au lieu que celui des Samaritains conſiſte en trois traits, & eſt fait en forme de *m*. Mais ceux qui font cette objection ne prennent pas garde que JESUS-CHRIST parloit en un temps, que les Juifs ſe ſervoient des caracteres qu'ils ont à preſent, & par conſequent de l'*Iod* qui eſt une fort petite lettre, & qu'il ne ſongeoit pas aux anciens caracteres. Nous avons déja répondu à ce qui regarde la lettre Tau: les autres objections étant fondées ſur des fictions des Rabbins, ne meritent pas de réponſe.

remment ponctué & prononcé, signifie des choses toutes differentes. C'est ce qui fait que la question de l'antiquité des points, a paru de consequence, & a été traitée avec beaucoup d'étenduë. Quelques-uns ont prétendu que ces points sont aussi anciens que la langue Hebraïque *h*, & qu'Abraham s'en est servi. D'autres en ont fait Moïse auteur *i*; mais le sentiment le plus commun parmi les Juifs *k*, est que Moïse aiant appris de Dieu la veritable prononciation des mots Hebreux, cette science a subsisté dans la Synagogue par une tradition orale jusqu'au temps d'Esdras qui a inventé les points & les accens pour les conserver. Elias Levita *l* Juif Allemand du siecle passé, fort habile dans la Grammaire Hebraïque, a abandonné ce sentiment, & soûtenu que l'invention des points étoit beaucoup plus nouvelle: il l'a attribuée aux Juifs de Tiberiade, l'a placée vers l'an 500. de nôtre Ere, & a même prétendu que cet art n'avoit reçû sa perfection que vers l'an 1040. par deux fameux Massoretes, Ben-Ascher, & Ben-Nephthali. Cette opinion a été suivie dans le siecle passé & dans celui-ci par plusieurs Critiques *m*; mais elle est devenuë la plus commune depuis que Loüis Capelle habile Protestant Professeur en langue Hebraïque à Saumur, eut établi ce sentiment contre Buxtorf dans son Livre intitulé Le Secret de la Ponctuation découvert: *Arcanum Punctuationis revelatum*, imprimé en 1624. Depuis ce temps-là malgré les efforts de Buxtorf le fils, & de quelques autres Protestans, la nouveauté des Points a été reconnuë, non seulement par les Auteurs Catholiques, mais aussi par les plus habiles Protestans *n*. Le Pere Morin, qui est un de ceux qui ont écrit le plus fortement contre l'antiquité des Points, en croit l'invention beaucoup plus nouvelle, que ne pense Elias Levita, & la place vers le commencement du dixiéme siecle.

Avant que d'apporter les raisons que l'on allegue pour montrer la nouveauté des Points voielles, il faut remarquer que la langue Hebraïque a eu comme les autres dans son origine, de veritables voielles; Sçavoir, l'*Aleph* qui est l'*A*; l'*Iod*, qui est l'*I*, & le *Vau*, qui répond à l'O & à l'*V*, & peut-être le *Hajin* pour l'*E*. Ces lettres qui presentement sont consones, ou ne se prononçent point, étoient dans l'origine, de veritables voielles; mais comme il y a quantité de mots Hebreux, ou plusieurs consones se trouvent de suite sans aucune de ces Lettres, on en suppleoit pour prononcer ces mots, dont la veritable prononciation s'apprenoit par l'usage. Cela supposé, voici les raisons que Capelle apporte de la nouveauté des Points.

Son premier Argument est tiré du témoignage des anciens Rabbins: le premier qu'il cite est Aben-Esra qui a vécu vers l'an 1150. qui traitant dans son Livre *Tzachut*, ou *des élegances*, de la Ponctuation d'un mot, dit pour justifier sa décision, que *telle est la coûtume des Sages de Tiberiade qui doivent servir de fondement & de regle, parce que ce sont eux qui sont les Massoretes, dont nous avons reçû la Ponctuation de la Loi.* Il remarque encore dans le même Livre qu'il y a des Interpretes qui accusent d'erreur le Pausateur, c'est-à-dire celui qui est auteur des Pauses ou distinctions des Versets de l'Ecriture, & il dit qu'il s'étonne comment le Pausateur a pû se tromper, principalement si c'est Esdras; puisqu'il est certain que depuis ce Pausateur, il n'y a eu personne qui l'ait égalé en sagesse, & qu'il est évident qu'il n'a mis aucune distinction dans toute la Bible; qui ne soit tres-bien placée. Buxtorf répond que dans le premier passage Aben-Esra ne parle point de la premiere institution des Points, mais seulement de leur rétablissement par les Juifs de Tiberiade auteurs de la Massore, qui ont ponctué le

h *Quelques-uns ont prétendu que ces points sont aussi anciens que la Langue Hebraïque.*] C'est le sentiment de R. Azarias, *Meor Enajim.* c. 59. de Rodolphe & de Pierre Chevalier, de Mathias Flacius Illyricus dans la Clef de l'Ecriture.

i *D'autres en ont fait Moïse Auteur.*] Quelques-uns disent que Dieu a montré la ponctuation à Moïse & qu'elle s'est conservée par une tradition orale parmi les Juifs. D'autres disent que Moïse s'en est servi, & a écrit la Loi avec des points.

k *Le sentiment le plus commun parmi les Juifs, &c.*] C'est le sentiment de l'Auteur du Livre *Zohar*, & de la pluspart des Rabbins anciens & modernes.

l *Elias Levita.*] Dans la troisiéme Préface du Livre *Massoreth Ham Massoreth.*

m *Cette opinion a été suivie dans le siecle passé, & dans celui-ci par plusieurs Critiques.*] Comme sont parmi les Catholiques Martin Raymond, Galatinus, Genebrard, Mercerus, Bellarmin, Serarius, Salmeron, Villalpande, Masius, &c. Parmi les Protestans Luther, Zuingle, Calvin, Beze, Joseph Scaliger, Munster, Olivetan, Chamier, Drusius, Pelicanus, Zuinger, Piscator, Fagius, Sixtinus Amama, &c.

n *La nouveauté des points a été reconnuë non seulement par les Auteurs Catholiques, mais aussi par les plus habiles Protestans.*] C'est le sentiment de tous les Auteurs Catholiques qui ont écrit depuis Capelle. Parmi les Protestans, il a été approuvé par Erpenius, par Grotius, par Casaubon, par Bochart, par les Vossius, par Loüis de Dieu, par Seldenus, par Bootius même, quoique défenseur de Buxtorf, par Usserius, par Walton & par le Clerc. Aprés cela il faut qu'il y ait bien de l'entêtement dans ceux d'entr'eux qui soûtiennent encore l'antiquité des points, comme un article de Foi.

o Sam

le Texte plus exactement & plus correctement que les autres. A l'égard du second Passage, il prétend qu'il est pour lui, & que le Rabbin Aben-Esra y reconnoît Esdras pour Pausateur, c'est-à-dire pour auteur des Points, des accens, & des distinctions du Texte Hebreu. Il ajoûte que ce Rabbin dans un Livre intitulé la Balance de la langue Sainte, attribuë à Esdras & à l'Assemblée de la grande Synagogue, l'institution des accens, des Points & des distinctions. Il faut avoüer que ces Passages d'Aben-Esra, particulierement le dernier, ne prouvent pas tout-à-fait ce que prétend Capelle, mais il montre au moins, que du temps d'Aben-Esra, il y avoit parmi les Juifs des Interpretes qui doutoient qu'Esdras fût Auteur des Points voïelles, & qu'Aben-Esra lui même n'étoit pas fort éloigné de ce sentiment.

Le second témoignage que produit Capelle, est tiré du Livre *Michlol* de Rabbi Kimhi, qui parlant de la differente ponctuation qui est entre le préterit & le participe *Niphal*, dit que cette difference a été mise *par les Ordinateurs de la Ponctuation.* S'il eût crû Esdras auteur des Points, il ne se seroit pas servi de ce terme d'*Ordinateur*, qui ne designe pas Esdras, mais plûtôt les Massoretes. Buxtorf répond que par là il entend ceux de la grande Synagogue, ausquels ce Rabbin attribuë la restitution & la ponctuation du Texte dans la Préface de son Commentaire sur les Prophetes, où il dit que l'origine du *Keri* & *Ketib*, vient de ce que ceux de la grande Synagogue qui rétablirent la Loi aprés la premiere Captivité, aiant trouvé des differences dans les Exemplaires sur lesquels ils n'ont pû être éclaircis, ont écrit une des deux Leçons sans la ponctuer, ou l'ont mise en marge. Cela suppose, dit Buxtorf, que les Points étoient en usage du temps de ce rétablissement selon l'avis de Rabbi Kimhi; & en cela il semble avoir raison.

Le troisieme témoignage allegué par Capelle, est tiré du Livre *Tzach Sephathajim*, que l'on attribuë à Rabbi Juda, qui vivoit vers l'an 1140. où il est remarqué que les Points ont été donnés sur la Montagne de Sinaï; mais que les Tables de la Loi n'ont point été ponctuées, & que Dieu parlant la Langue Sainte, ceux qui entendoient sa voix, ont appris de lui la prononciation ou les voïelles. Mais ce Passage, comme remarque Buxtorf, prouve seulement que les Tables de la Loi n'étoient point ponctuées, ou tout au plus que les Points n'ont point été marqués du temps de Moïse, selon l'avis de Rabbi Juda, & l'on ne peut en conclure qu'il n'ait pas crû que du temps d'Esdras l'on ait inventé les figures des Points pour fixer la prononciation qui s'étoit conservée par une tradition orale depuis le temps de Moïse.

Le dernier témoignage des Rabbins allegué par Capelle, est tiré du Livre *Cosri*, où il est dit, que les voïelles ont été conservées dans la memoire des Prêtres, des Rois, des Juges, & de ceux du Sanedrim, & dans celle des Justes & des Saints, & mêmes des Profanes: Et qu'enfin on a mis les sept points, les accens pour servir de signes propres à conduire ceux qui décriroient ou liroient ces Livres, selon la Cabale & la Tradition reçûë de Moïse, & conservée dans la suite. Cet Auteur ne marquant point le temps de cette invention, ne decide encore rien. C'est pourquoi nous ne croïons pas qu'on doive beaucoup faire de fond pour la decision de cette question, sur les témoignages des Rabbins, d'autant plus que le plus grand nombre attribuë clairement l'invention des Points à Moïse ou à Esdras.

Le second Argument de Capelle est tiré de la pratique des Juifs mêmes d'apresent, qui se servent dans leurs Synagogues pour la lecture publique de la Loi, d'Exemplaires sans points, qu'ils reverent & serrent avec soin, comme representant l'Exemplaire de Moïse qui étoit conservé dans l'Arche. Cet Argument prouve bien que les Juifs ont été persuadés de tout temps, que Moïse ne s'étoit point servi de Points pour écrire la Loi; mais il ne prouve pas la même chose d'Esdras, quoiqu'il semble qu'ils n'eussent pas dû craindre de se servir des Exemplaires de la Loi ponctués, & moins encore les considerer comme profanes, s'ils eussent été persuadés qu'Esdras & la grande Synagogue, dont ils reveroient l'autorité, eussent été les auteurs de ces Points.

Le troisiéme Argument de Capelle est fondé sur ce qu'il paroît que les Points n'ont point été connus aux anciens Juifs Cabalistiques & Talmudistes. Rien n'est plus commun parmi les nouveaux Cabalistiques, que de chercher des mysteres dans la ponctuation. Les Anciens n'auroient pas manqué d'y chercher aussi des mysteres, si ces Points eussent été en usage, & s'ils les eussent crûs de Moïse ou d'Esdras. Les Docteurs Talmudistes agitent souvent des questions sur la maniere dont il faut lire & prononcer certains mots: si les Points eussent été inventés de leur temps, ils n'auroient pas manqué de faire comme les nouveaux Commentateurs Juifs, & de dire: *Ne lisez pas par un Cametz, mais par un Cholem, &c.* soit en se servant de noms, soit en mettant les figures de ces Points voïelles. Cependant ils se contentent d'écrire seulement les mêmes consones, en mettant quelquefois au dessus, un *Vau* ou un *Iod* pour faire entendre la prononciation qu'ils veulent qu'on suive. Il est vrai qu'il est fait mention de la Massore dans le Talmud, mais la Massore est generalement une Critique sur le Texte de la Bible, & ne regarde pas les Points en particulier.

Cet Argument de Capelle me paroît tres-fort. Buxtorf lui oppose des témoignages tirés du Livre *Zohar*, où il est parlé des Points & des accens, mais ce Livre étant nouveau & composé depuis l'an 1000. de JESUS-CHRIST, ne fait rien à nôtre sujet.

Le quatriéme Argument de Capelle est tiré de l'Ecriture Samaritaine, qui est certainement, comme nous l'avons montré, l'ancienne Hebraïque. Les Points ne sont point en usage parmi les Samaritains, & ils se servent pour voielles, des Lettres *Aleph*, *He*, *Vau* & *Iod*. Cet Argument prouve encore que les Points n'ont point été en usage depuis Moïse jusqu'à Esdras, puisque les caracteres Samaritains dont les Hebreux se servoient, n'en admettent point, mais il ne convainc pas qu'Esdras qui a changé ces caracteres, n'ait pû se servir de Points.

Le cinquiéme Argument de Capelle est tiré du *Keri & Ketib*, c'est-à-dire, des differentes Leçons mises à la marge des Bibles. Toutes ces differentes Leçons roulent sur des consones, & il n'y en a point sur les voielles. Si les Points eussent été en usage anciennement, il est hors de doute qu'ils eussent produit beaucoup plus de diverses Leçons que les consones. C'est donc une preuve évidente qu'ils ne sont ni de Moïse, ni d'Esdras.

Le sixiéme Argument de Capelle est appuïé sur les anciennes Versions de l'Ecriture Sainte Grecques, Latines, & Chaldaïques, qu'il soûtient avoir été faites sur des Exemplaires non ponctués. Or quelle apparence, si les Points eussent été inventés de leur temps, & qu'il y eût eu alors des exemplaires ponctués, que les Interpretes ne s'en fussent pas servis, puisqu'ils leur auroient été beaucoup plus commodes, & qu'en determinant par les Points le sens de plusieurs mots, ils leur auroient été d'un grand soulagement. Quoiqu'en dise Buxtorf, on ne croira jamais que les Interpretes aient été assez negligens & malavisés pour ne pas se servir d'Exemplaires ponctués, s'il y en avoit eu de leur temps; & la consequence est moralement certaine qu'il n'y en avoit point, si l'on prouve bien qu'ils ne s'en sont point servis. Or c'est ce que Capelle démontre en particulier des Versions suivantes. 1. de celles des Septante de l'aveu même de ses adversaires qui ne disconviennent pas qu'elle a été faite sur un Exemplaire non ponctué, mais qui en rendent des raisons frivoles, & quand ils n'en conviendroient pas, il seroit aisé de le prouver, parce qu'il paroît qu'en plusieurs endroits de la Version Grecque, l'Interprete a lû les mots autrement qu'ils ne sont ponctués à present. 2. Capelle assûre la même chose des Paraphrases Chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan, où cette difference de Version à cause des differentes manieres de lire paroît encore. 3. Il fait la même remarque des Versions Grecques d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion & des autres Versions Grecques, dont il nous reste des fragmens, par lesquels on fait voir que ces Interpretes ont traduit differemment certains mots, parce que la prononciation n'en étoit point fixée; ce qu'ils n'eussent pas fait, s'ils eussent eu des Exemplaires ponctués. Il est vrai qu'il y a de ces differences qui viennent aussi quelquefois du changement de consones, des fautes de l'Exemplaire Hebreu, ou de la negligence des Traducteurs; mais la plus grande partie vient manifestement de la differente prononciation des mots, qui n'étoit point fixée par des points voielles.

Les témoignages d'Origene, de Saint Jerôme & des autres Peres Grecs & Latins, sont le septiéme Argument, dont Capelle se sert pour démontrer la nouveauté des Points. Il est moralement impossible que s'il y eût eu du temps de Saint Jerôme des exemplaires ponctués, il n'en fût tombé quelqu'un entre les mains de ce Pere, qu'il ne s'en fût servi, qu'il n'en eût parlé, que les Juifs qui lui avoient montré l'Hebreu, ne lui eussent appris les points & les accens, ou du moins ne l'eussent averti qu'il y avoit des Exemplaires Hebreux ponctués qui étoient d'un grand soulagement. Cependant il paroît que Saint Jerôme n'a eu aucune connoissance des points, que non seulement il ne s'en est point servi, mais qu'il n'en a jamais oüi parler, quoiqu'il n'eût pû éviter de le faire en plusieurs occasions; car en parlant des differences de sa Version, & de celle des Septante, auroit-il oublié de remarquer que la principale cause des differences qui s'y rencontroient, venoient de la differente ponctuation, que les Septante avoient lû par un *Cametz*, un *Tsere*, ou un *Chirek*, *&c.* ce qu'il lisoit par un *Cholem*, ou par un *Segol*, *&c.* Comment se peut-il faire qu'en parlant des Lettres Hebraïques, il n'ait rien dit des points, ni des accens, & qu'en marquant les differentes prononciations d'un même mot en plusieurs endroits, il ait parlé des lettres consones, & exprimé les differentes manieres de prononcer ces mots sans jamais faire mention que cette differente prononciation étoit appuiée sur de differentes ponctuations o, supposant toûjours que les mots Hebreux

o *Sans jamais faire mention que cette differente prononciation étoit appuiée sur de differentes ponctuations.*] *Hieronymus Comment. in Hos. cap.* 11. *Vers.* 10. Cum ille rugierit, tunc formidabunt filii *Maris*, sive *aquarum*. Etenim

Hebreux qui étoient sans voielles, étoient susceptibles de plusieurs prononciations, & que les Hebreux, en lisant, suppleoient par memoire ou par conjecture les voielles necessaires, sans qu'il y eût rien dans le Texte qui les pût déterminer à une prononciation plûtôt qu'à une autre, si ce n'est la suite du discours. Le mot Hebreu, dit-il dans son Commentaire sur Jeremie, s'écrit par trois lettres, qui sont le *Daleth*, le *Beth*, & le *Resch*, car les Hebreux n'ont point de voielle au milieu, & lisent selon le sens que demande la suite au jugement du Lecteur; Si on lit *Dabar*, ce mot signifie le Discours, si on lit *Deber*, c'est *la mort*, si on lit *Daber*, cela signifie *parler*. Ce même Pere reconnoît encore que les Hebreux ont leurs voielles qui ne sont point des Points, mais le *Iod*, qui est l'*I*, le *Vau*, qui est l'O *p*, & remarque qu'ils ne mettent point de ces voielles au milieu des mots. Quoique ces témoignages de Saint Jerôme paroissent montrer évidemment que les Points voielles n'étoient pas encore inventés de son temps, & que ces passages soient clairs, on objecte quelques autres passages dans lesquels il semble faire mention des accens & des points, comme dans l'Epître à Evagrius; où il dit que le mot *Salem* se prononce tantôt *Salem*, tantôt *Salim*, aiant, suivant les differens païs, un son & des accens differens, & dans le Commentaire sur le Prophete Amos Chapitre 8. où il remarque que le mot de Bersabée se traduit suivant la varieté des accens *le Puits du Serment*, ou *le Puits de l'abondance*, ou *le Puits du septiéme*. Il remarque cette même varieté à cause des accens, dans le Commentaire sur le Prophete Jeremie touchant le mot *Soced*, qui signifie une *Noix* & la *Veille*, si l'accent, dit-il, est varié. Il fait encore mention des accens dans son Commentaire sur le Chapitre 3. de Jonas. Enfin en parlant du Texte Hebreu & du Texte Samaritain dans sa Préface generale, il dit que les Samaritains écrivent le Pentateuque avec les mêmes lettres, & qu'il n'y a de difference que les figures & les points: *Figuris & apicibus tantùm discrepantes*. On ajoûte qu'en plusieurs endroits S. Jerôme remarque que l'Hebreu est different des Septante, où cette difference ne peut être qu'à cause de la ponctuation. Comment, dit-on, auroit-il pû marquer cette difference, s'il n'y avoit point eu de Points dans son Exemplaire Hebreu? Il dit lui-même plusieurs fois qu'il a suivi le Texte Hebreu; qu'il ne faut qu'interroger les Juifs sur le changement

---

Etenim verbum *Mim*, quod per tres litteras scribitur, si legatur *Majim*, aquas significat, si *Mijam*, de mari intelligitur. *Idem in cap.* 13. *Vers.* 3. Quærimus quare Septuaginta pro *Fumario* (quod Theodotion transtulit Καπνοδόχον) *Locustas* interpretati sint? Apud Hebræos *Locusta* & *Fumarium* eisdem scribuntur litteris, quod si legatur, *Arbe*, locusta dicitur, si *Aruba*, fumarium. *Idem in Tradit. Hebraicis in Genes.* Licet eisdem litteris & *æstimatio* scribatur & *Hordeum*, tamen æstimationes *Searim* legitur, hordea verò *Seorim*. *Idem ibidem*, pro *pastore*, *amice* legitur, sed verbum ambiguum est, quia iisdem litteris utrumque nomen scribitur. Verùm, amicus *Re*, Pastor *Roe* legitur: *Idem in Habac.* 3. Verbum *Schan* pro qualitate loci & *posuit* intelligitur, & *ibi*, magísque in præsenti loco *ibi* legendum est. *Idem ibidem Vers.* 5. in hæc verba, *Ante faciem ejus ibit mors.* Pro eo quod nos transtulimus *mortem* in Hebræo tres litteræ positæ sunt absque ulla vocali, quæ si legantur *Dabar*, *Verbum* significat, si *Deber*, *pestem*. *Et in Jerem* 9. *vers.* 22. Verbum Hebræum quod tribus litteris scribitur (vocales enim in medio non habet) pro consequentia, & legentis arbitrio si legatur *Dabar*, sermonem significat, si *Deber*, mortem, si *Dabber*, loquere. *Idem in Esai. c.* 26. *v.* 14. in hæc verba, *Perdidisti omnem memoriam eorum.* Nec terrere nos debet quod Septuaginta *masculum*, & ceteri interpretes *memoriam* transtulerunt, cum eisdem tribus litteris utrumque scribatur apud Hebræos. Sed quando *memoriale* dicimus, legitur *Zecer*, quando *masculum*, *Zacar*. *Idem in Esai.* 31. *ignis* & *lumen* Hebraicè eisdem scribuntur litteris, quod si *Ur* legatur, *ignem* sonat, si *Or*, *lucem*. *Idem in Sophon. c.* 3. *v.* 8. Nec non ubi nos transtulimus, *in die resurrectionis meæ in futurum*, & omnes interpretati sunt *testimonium*. Hebræus, qui me in scriptis docuit, asserebat in præsenti loco magis ἔτι, hoc est, *in futurum* debere intelligi, quam *in testimonium*. *Ad* enim quod scribitur per litteras *Hajin*, & *Vau* & ἔτι & μαρτύριον hoc est & *futurum*, & *testimonium* potest intelligi.

p *Ce même Pere reconnoît encore que les Hebreux ont leurs Voielles qui ne sont point des Points; mais le* Iod *qui est l'I, le* Vau, *qui est l'O.*] *In Tradit. Hebraicis in Genes. de nomine Ephron quod est Genes.* 13. In Hebræo (sicut hîc posuimus) primum ejus nomen scribitur *Ephron*, secundum *Ephran*, postquam enim pretio victus est ut sepulchrum venderet argento, licet cogente Abraham, *Vau* littera (quæ apud Hebræos pro O legitur) ablata de ejus nomine est, & pro *Ephron* appellatus est *Ephran*. *Idem Epist.* 145. *Hosi* ergo *Salvifica* interpretatur: *anna* interjectio deprecantis est: si ex duobus his velis compositum verbum facere, dices *Hosianna*, sive, ut nos loquimur, *Hosanna*, media vocali littera elisâ, Aleph namque littera prima verbi sequentis extremam verbi prioris Iod inveniens, excludit. *Idem in Epist. ad Evagr. de Melchisedech.* Non refert utrum *Salem* an *Salim* nominetur, cum vocalibus in medio litteris perrarò utantur Hebræi & pro voluntate locorum atque varietate regionum eadem verba diversis sonis atque accentibus proferantur.

changement qu'il a fait dans sa Version, pour être persuadé qu'il a suivi la verité Hebraïque. Or sa Version est conforme au Texte Hebreu ponctué, & il a donné presque par tout aux mots ambigus le sens auquel ils sont fixés par les Points qui y sont à present. Il exprime lui-même par un *E* le *Scheva* muet qui se trouve au milieu d'un mot Hebreu. Ces objections quoique specieuses en apparence n'ont neanmoins aucune difficulté, & il ne faut que lire les Passages que l'on allegue, pour être persuadé que Saint Jerôme n'y parle nullement des accens ni des Points marqués dans le Texte; mais du son même & de la prononciation: cela est clairement dans l'Epître à Evagrius: *Non refert utrum Salem an Salim nominetur cùm vocalibus in medio literis perrarò utantur Hebræi, & pro voluntate locorum, atque varietate regionum eadem verba diversis sonis atque accentibus proferantur.* S. Jerôme ne marque-t-il pas nettement dans ce passage, que les Hebreux avoient des voielles qui étoient de veritables lettres, & non pas des points, mais qu'ils s'en servoient rarement au milieu des mots, & qu'alors la prononciation (c'est ce qu'il appelle son & accent) varioit & étoit arbitraire. Elle n'étoit donc pas fixée par des Points qui servissent de voielles comme elle l'est à present. Cet accent ou son étoit connu par l'usage, comme c'est l'ordinaire de presque toutes les langues vivantes, & particulierement de la nôtre, où l'on prononce beaucoup de mots autrement qu'ils ne sont écrits. S. Jerôme avoit appris cet usage des Juifs; c'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'il remarque qu'un tel mot signifie telle chose suivant le mot Hebreu prononcé de telle maniere, & qu'il renvoie aux Juifs, pour montrer qu'on doit lire & traduire comme il a fait. Les Massoretes qui ont inventé les Points, aiant suivi l'usage le plus commun parmi eux & n'aiant fait que le fixer par les points & par les accens, il n'est pas surprenant que la Version de S. Jerôme qui étoit conforme à l'usage, se trouve conforme à leur ponctuation. Quant aux points, ou plûtôt aux extremitez (*Apicibus*) des Lettres Hebraïques & Samaritaines, dont il parle dans son Prologue general, cela ne peut s'entendre en aucune maniere de nos points, puisqu'il est constant que les Samaritains ne s'en sont jamais servis. Mais cela s'entend naturellement des extrémitez des lettres, & S. Jerôme s'explique lui-même ainsi en plusieurs endroits, comme dans son Commentaire sur le Chapitre 12. du Prophete Zacharie, où il dit que les lettres *Daleth* & *Resch* sont semblables, & ne different que *parvo tantùm apice*, c'est à dire par l'extremité de la ligne superieure de ces deux lettres, comme leur figure le fait voir. Le silence d'Origenes qui sçavoit assûrément l'Hebreu, & qui a lui-même copié le Texte Hebreu dans ses Exaples en caracteres Hebreux & Grecs, son silence, dis-je, touchant les Points, est encore une preuve qu'ils n'étoient pas en usage de son temps. Mais ce n'est pas seulement de son silence que l'on peut conclure la nouveauté des Points, on a encore quelques fragmens de son Exemplaire Hebreu écrits en caracteres Grecs, par lesquels il paroît qu'il n'a point reconnu d'autres voielles que les veritables lettres; car pour l'*Aleph*, il met un α: pour l'*Iod* un ι, pour le *Hajin*, un ε, pour le *Vau* un ο, un υ, ou un ε. On peut aussi alleguer le silence de tous les Peres anciens qui ont parlé du Texte Hebreu, dont aucun n'a dit un seul mot des Points voielles. Il faut y joindre Philon & Joseph qui n'ont rien dit de l'invention ni de l'usage des Points, non plus que de la difference prétenduë des Exemplaires de la Loi, dont les uns, c'est à dire ceux qu'on lisoit dans la Synagogue, étoient ponctués, & les autres qui étoient pour l'usage commun, ne l'étoient pas. Le silence de ces deux Auteurs fort versés dans les Coûtumes de leur Nation, seroit tout à fait surprenant, si ces usages eussent été communs de leur temps.

Les autres argumens de Capelle pour prouver la nouveauté des Points, sont tirés des Points mêmes, de leur nombre, de leur usage, de leurs noms, &c. En general on peut observer que les Points & les accens d'une langue, ne sont guere d'usage pendant que la Langue est vivante: on ne les a inventés dans les Langues Grecque & Latine, qu'après qu'on a cessé de les parler communément. Les Langues Orientales, comme la Chaldaïque, la Samaritaine & la Syriaque n'en ont point: l'Arabe n'en a point eu dans son commencement. Il n'y a pas d'apparence que la Langue Hebraïque soit differente en cela des autres Langues Orientales. Le nombre de ses voielles qui est de quatorze ou quinze, sans compter le *Raphé*, le *Daghés*, & le *Mappi*, & une infinité d'accens qui sont en usage parmi les Hebreux, font assez voir combien ces choses sont éloignées de la simplicité naturelle d'une langue que l'on parle: ce sont des rafinemens & des subtilitez des Grammairiens sur une langue morte, plûtôt que l'usage du langage ordinaire. Les noms qu'on a donnés aux Points sont Chaldaïques & Syriaques. La pluspart des regles que l'on donne sur ces choses sont ou inutiles, ou contraires à l'usage des Anciens; par exemple la difference du *Schin* ou du *Sin*, qui est la même lettre differemment ponctuée, étoit inconnuë à Saint Jerôme, qui remarque dans le Commentaire sur l'Epître à Tite, que les Hebreux avoient trois s, le *Samech*, le *Sade*, & le *Sin*, c'est pourquoi il ne comptoit que vingt-deux lettres de l'Alphabet, ne distinguant pas le *Sin* du *Schin*. Les accens ne sont presque d'aucun usage parmi

parmi les Hebreux. Enfin il y a plusieurs mots dont la ponctuation fait une prononciation monstrueuse, irreguliere, & contraire à la maniere dont les Septante, & les autres Juifs anciens, tels que Philon & Joseph ont lû & prononcé, comme les noms propres le font voir manifestement. La même chose paroît par les noms Grecs mis en Hebreu, comme Darius, Cyrus, qui lûs sans points en prenant l'*Iod* & le *Vau* pour les voielles, *i*, *e*, *o*, sont bien plus conformes au veritable nom Grec, qu'avec les points, qui forment les noms de Dariarés & de Corés tout differens de Darius & de Cyrus.

Les raisons que l'on allegue d'autre part pour prouver l'antiquité des Points, sont tout-à-fait foibles. On dit premierement, qu'il n'y a point de Langue sans voielles: on répond que cela est tres-vrai, & que la Langue Hebraïque a eu ses voielles comme les autres, qui étoient, ainsi que nous l'avons déja remarqué plusieurs fois dans cette Langue, l'*Aleph*, l'*Iod*, le *Hajin*, & le *Vau*, comme dans les autres, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. On dira peut-être qu'y aiant plusieurs mots, où aucune de ces lettres ne se trouve, & que ne se rencontrant presque jamais dans le milieu d'aucun mot, la prononciation de l'Hebreu auroit été tres-difficile; mais il est aisé de répondre que l'usage suppléoit comme dans les Langues Chaldaïque, Samaritaine, & Arabe, & que cela n'étoit pas difficile à des gens qui avoient été instruits de cette prononciation dés leur jeunesse, & qui parloient continuellement cette Langue, ou qui lisoient tous les jours la Bible sans points. Il est certain de l'aveu de ceux qui sont les plus entêtés de l'antiquité des Points, que les Exemplaires de la Loi qu'on lisoit dans les Synagogues, étoient sans points; cependant les Juifs les lisoient communément & sans erreur: & ne voions-nous pas tous les jours que non seulement les Juifs qui apprennent l'Hebreu dés leur enfance; mais aussi ceux d'entre nous qui sont versés dans cette Langue, lisent sans difficulté & sans faute, des Exemplaires non ponctués, & que même à l'égard des mots qui peuvent avoir differens sens par la differente prononciation, ils se servent de celle qui est la veritable: c'est pourquoi il est encore aisé de répondre à ce qu'on pourroit dire, que si la Langue Hebraïque n'avoit point eu de points, il y auroit eu plusieurs mots ambigus, en faisant remarquer que l'usage, & la suite du discours détermine le plus souvent au veritable sens, & qu'il est rare, que l'ambiguité reste. En un mot toutes ces objections ne se peuvent point faire par ceux qui conviennent qu'Esdras est le premier qui ait mis les Points en usage, & que jusqu'à lui les Juifs ont conservé par simple tradition orale, la ponctuation & la prononciation des mots Hebreux, parce que si on a pû s'en passer depuis Moïse jusqu'à Esdras; pourquoi n'auroit-on pas pû s'en passer depuis Esdras jusqu'au temps qu'ils ont été inventés.

On objecte en second lieu l'autorité du Livre *Zohar* que l'on prétend être tres-ancien, & composé par Rabbi Simeon fils de Jochai mort vers l'an 120. de nôtre Ere, qui fait mention des Points voielles, & en croit Moïse auteur; mais Buxtorf même avoüe que ce Livre *Zohar*, a été composé aprés le dixiéme siecle *q*, ou du moins que l'on y a ajouté plusieurs choses. On allegue aussi l'autorité de la Gemare, & de la Misne, où il est parlé des accens & des pauses ou versets; mais ces accens se doivent prendre pour le ton de la prononciation, & à l'égard des pauses ou distinctions, elles n'ont rien de commun avec les points voielles. Il est aussi parlé dans le Talmud de quinze mots de la Bible qui sont ponctués au dessus; mais c'est une differente sorte de points qui ne servoient point à marquer la prononciation, mais seulement quelques mysteres.

On objecte encore que les Massoretes remarquent qu'il y a des ponctuations anomales ou irregulieres, d'où l'on conclut qu'ils ne sont pas Auteurs des Points, parce qu'ils eussent suivi toûjours la même regle: cette irregularité ne peut venir que de ce qu'ils ont trouvé cette difference de ponctuation dans leurs exemplaires. Cette objection

q *A été composé aprés le dixiéme siecle.*] Rabbi Ghedalias, & Rabbi Zacuth reconnoissent qu'il n'est point fait mention de ce Livre avant l'an 1290. & en effet aucun des Auteurs Juifs n'en a parlé. l'Art Cabalistique de la maniere dont il y est enseigné, est nouveau parmi les Juifs, & ne se trouve point dans le Talmud: il distingue les grandes & les petites lettres: il se sert de termes Latins Grecs & Arabes, & même de mots François nouveaux: il imite le Talmud: il appelle la langue Chaldaïque la langue du Targum, preuve qu'elle n'étoit plus en usage parmi les Juifs quand il écrivoit: il allegue la Paraphrase d'Onkelos, comme d'un ancien Auteur. Son Livre est plein de fables Rabbiniques nouvelles. Le Livre *Bahir* est aussi nouveau, & n'est point de Nechonias fils de Cana, qui vivoit avant la Destruction du Temple, comme quelques Juifs l'ont crû. Il cite les Paraphrases Chaldaïques: il appelle l'Empire Romain *Edom*: il traite amplement des points & de leurs figures & y cherche des mysteres; tout ce a fait voir sa nouveauté.

objection seroit de quelque poids, si l'on supposoit que l'art de la ponctuation eût été formé tout d'un coup, & par un seul homme, mais comme il y a bien plus d'apparence que cela s'est fait peu à peu, & que plusieurs y ont contribué, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait quelque irregularité dans les ponctuations.

On prétend encore prouver l'antiquité des Points & des Accens par l'antiquité de la Musique ou du Chant des Cantiques. On dit que les Notes ne pouvoient pas se retenir par cœur, qu'il falloit necessairement qu'elles fussent marquées, & que c'est à quoi sert ce grand nombre d'accens. Cet Argument est d'autant moins fort, que tout le monde convient qu'il ne reste aucune connoissance de l'ancienne Musique des Hebreux, & qu'on ne peut pas par consequent assûrer que les accens que nous avons en soient les Notes; d'autant plus qu'on ne s'en sert pas seulement dans les Ouvrages Poëtiques, & dans les Cantiques; mais aussi dans les autres Livres qu'on ne chantoit certainement point. S'il y a donc eu des Notes de Musique du temps de David, & même du temps de Moïse, elles étoient differentes de ces accens. Mais il y a bien de l'apparence que dans ces premiers temps on sçavoit les airs par cœur, & qu'on les chantoit sans notes.

Quelques-uns pour prouver qu'au moins du temps de JESUS-CHRIST les Juifs se servoient de Points, alleguent ces paroles de Nôtre Seigneur, Matth. 5. Vers. 18. *Iota unum aut unus Apex non transibit à Lege Domini, donec omnia fiant.* Tout ce qui est écrit dans la Loi, sera accompli jusqu'à un seul Iota ou un seul point. Mais il est aisé de répondre que le mot d'*Apex* en cet endroit, en Grec κεραία, ne signifie pas des points voielles; mais l'extremité des lettres: c'est le sens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec r, & il convient parfaitement bien en ce lieu.

Nous croions avoir suffisamment montré jusques-ici, que non seulement il n'y a rien qui prouve l'antiquité des Points, mais même qu'il y a assez de preuves pour convaincre des personnes raisonnables, qu'ils sont plus nouveaux que le temps de Saint Jerôme. Il nous faut maintenant examiner s'ils ont été inventés vers l'an 500. de JESUS-CHRIST par les Juifs de Tiberiade, comme la plupart des Critiques l'ont assûré, ou s'ils sont beaucoup plus recens, comme le Pere Morin l'a prétendu. Les Argumens que nous avons apportés, prouvent bien que les Points ont été inventés depuis S. Jerôme & le Talmud, mais ils ne peuvent servir de rien, pour prouver le temps qu'ils ont été inventés, & ce n'est que par conjecture que l'on suppose que c'est vers l'an 500. que les Juifs de Tiberiade les ont inventés. Cependant il y a lieu de croire que cette Epoque n'est pas veritable, & que les Points n'ont été inventés & mis en usage que depuis l'an 800. car premierement la Misne, qui est la plus ancienne partie du Talmud n'a été composée que dans le sixiéme siecle, & le Talmud de Babylone n'a été achevé que vers la fin du septiéme siecle, comme nous le ferons voir dans la suite. Les Livres *Midraschim* & *Megilloth* sont encore plus recens. Or il est aisé de prouver que les Auteurs de ces Livres, n'ont point connu la ponctuation, & qu'elle n'étoit pas en usage de leur temps; car comme nous avons déja remarqué, il n'en est pas dit un mot dans tout le Talmud; au contraire, quand il s'agit de quelque mot ambigu, dont le sens ne peut être determiné que par la prononciation, ils remarquent la difficulté & l'ambiguité du mot, & disent simplement qu'il faut l'entendre en un tel sens sans parler de points: s'ils eussent eu des Exemplaires ponctués, ils n'auroient point trouvé d'ambiguité dans le terme, ou l'auroient determiné par la ponctuation; en voici un exemple remarquable tiré du Chapitre 2. du Livre *Bababatra*: *Quand Joab vint devant David, David lui dit: quelle est la raison pour laquelle vous avez fait ainsi. Joab lui répondit, parce qu'il est écrit, vous ferez perir z, c, r, d'Amalech. David lui repartit: mais nous lisons z, c, r, Joab lui dit, ils m'ont appris à lire z, c, r. Il alla & demanda à son Maître comment il lui avoit appris à lire: il lui dit z, c, r.* Pour entendre cet endroit, il faut remarquer que le mot composé de trois consones Hebraïques *Zain*, *Caph* & *Resch*, qui répondent à nos trois lettres z, c, r, signifie diverses choses suivant la differente prononciation. Si l'on prononce *Zacar*, comme prononçoit Joab, il signifie *mâle*: ainsi le commandement étoit seulement de faire mourir tous les mâles, au lieu que si on prononce *Zecer*, comme faisoit David, il signifie *souvenir* & les sens étoit qu'il falloit faire perir la memoire d'Amalech. Si

r *C'est le sens naturel de ce mot dans le Latin & dans le Grec*.] Gellius dit, *Apices litterarum, litterarum sunt ductus aut partes*, d'où est venuë cette maniere de parler, *de Apicibus Juris disputare.* Dans les anciennes Gloses Grecques, *Apex* κεραία γράμματος ἄκρον, le sommet ou la pointe de la lettre. C'est dans ce sens que ce mot est pris dans Plutarque, dans Dion Chrysostome, dans Philon le Juif, dans saint Clement d'Alexandrie & dans les Vers Sibyllins. Saint Jerôme s'en sert dans le même sens comme nous avons montré.

Si les Points eussent été inventés, ils eussent ôté l'ambiguité, & les Talmudistes en eussent fait mention en cet endroit. Voici encore un autre exemple tiré du Chap. 1. du Traité *Kiduschim*, où il est rapporté que deux Rabbins étoient en contestation sur le passage qui est au Verset 8. du Chap. 21. de l'Exode, où il est dit, que *celui qui aura acheté une fille qui lui déplaira, ne pourra pas la vendre, parce qu'il en abusé.* Ces derniers mots, *qu'il en a abusé*, sont ambigus dans l'Hebreu, car si on lit *Bebigdo Bah*, cela veut dire, *à cause de son vêtement*; mais si on lit *Bebagdo Bah*, cela signifie, *parce qu'il a prevariqué contr'elle, qu'il en a abusé.* Un Rabbin l'entendoit d'une maniere, l'autre d'une autre; l'un s'autorisoit de la maniere de lire ordinaire, l'autre de la Massore: ni l'un ni l'autre n'allegue les points pour défendre son sentiment. Dans le Traité *Sanhedrim* Chap. 1. il y a une autre contestation entre les Rabbins sur le sens d'un mot qui est dans le Levitique Chap. 12. Vers. 5. lequel prononcé *Sibheim* signifie *soixante & dix*; & *Sebuhaim*, signifie *deux semaines.* Ce differenc pouvoit être decidé s'il y avoit eu alors des Points, cependant les Rabbins ne s'en servent point. Dans les Livres *Midraschim*, ou dans les anciens Commentaires mystiques des Rabbins sur l'Ecriture, il n'est fait mention en aucun endroit des Points, non plus que dans le Livre *Sophrim*, qui traite exprés de la maniere d'écrire la Loi: il y est parlé du choix qu'on doit faire du parchemin, de l'espace qu'il doit y avoir entre les lettres, combien il doit y avoir de lettres à chaque ligne, combien de lignes à la page; que les mots doivent être separés, quelles lettres doivent être grandes ou petites. Il parle des points qui se mettent au dessus des lettres, & ne parle point des points voielles: seroit-il possible qu'il les eût oubliés? Ce Livre est posterieur au Talmud, & en parle avec loüange. Les Points sont donc plus recens que le septiéme siecle. Depuis que ce Livre a été composé, il s'est fait vers le commencement du neuviéme siecle deux revisions du Texte de la Bible; l'une a été faite par les Juifs d'Occident, & l'autre par ceux d'Orient. Il paroît que dans ces revisions, ils ne se sont point servis de points, & n'ont marqué aucune difference de ponctuation; au lieu que les Rabbins Ben-Ascher & Ben-Nephthali qui en firent cent ans aprés vers l'an 940. ont exercé la plus grande partie de leur Critique sur la ponctuation.

Une autre preuve du temps de l'invention de la ponctuation, est l'origine de la Grammaire chez les Juifs. Le premier Grammairien qu'ils aient eu, est un Arabe nommé Rabbi Judas, Chiug, qui a vécu dans le dixiéme siecle. Depuis ce temps-là il y a eu plusieurs Grammairiens. Or on peut mettre en fait deux choses; l'une, qu'il est presqu'impossible de sçavoir les regles & l'usage des Points voielles sans Grammaire: l'autre, que la Grammaire Hebraïque est principalement fondée sur la science des Points; ce qui fait voir que l'invention de ces deux choses, n'a pas été éloignée l'une de l'autre. Enfin il est tres-vraisemblable que les Hebreux tiennent des Arabes les Points voielles, & que ceux-ci en sont les premiers inventeurs. L'Histoire nous apprend que les Arabes ou Sarazins s'étant rendus maîtres d'une grande partie de l'Asie, de l'Afrique, & en Europe, de la Sicile, & de l'Espagne dans le septiéme & le huitiéme siecle, leur langue se répandit suivant la coûtume, avec leur domination, & devint commune dans tous les Païs de leur obeïssance. Ce fut alors que pour fixer la prononciation de cette langue, parmi tant de peuples differens, ils inventerent les Points, & commencerent à faire des Grammaires pour donner des regles de leur langue. Les Juifs aussi-bien que les autres Nations d'Orient, se servirent assez communément de l'Arabe dans la composition de leurs Ouvrages. Leurs premiers Grammairiens ont écrit en Arabe, & ont suivi la methode & les regles de la Grammaire Arabe. Les Massoretes dont la langue naturelle étoit l'Arabe, ont imité la coûtume, & suivi l'exemple des Arabes en ponctuant les lettres du Texte Hebreu, pour en fixer la prononciation. Comme les Arabes avoient changé leurs anciennes voielles en consones, ils ont suivi le même usage; ils ont distingué comme eux, les lettres qui se prononcent du gosier, des levres, du palais, des dents, & de la langue: ils ont donné avec eux le nom de Racine aux mots primitifs: ils ont appellé comme eux les Points voielles, des mouvemens: ils ont admis comme eux de certaines lettres inutiles qui ne se prononcent point, & qu'ils appellent reposantes. C'est des Arabes qu'est venu le *Daghés doux*, qui fait prononcer doucement les lettres aspirées; & le *Daghés fort*, qui fait doubler les lettres, &c. Cette conformité de Grammaire & de ponctuation entre les Arabes & les Hebreux, fait voir que c'est des Arabes que les Juifs ont reçû l'une & l'autre.

Voila l'opinion la plus vraisemblable touchant l'origine des Points voielles, qui n'ont commencé à être en usage parmi les Juifs qu'au neuviéme siecle. On en attribuë communément l'invention aux Massoretes de Tiberiade, renommés par les Grammairiens pour l'exactitude de la ponctuation, & il y a assez de vraisemblance que ce sont eux qui en ont les premiers introduit l'usage, & qu'ils l'ont peu à peu redigé en art. Nous examinerons dans la suite, s'il faut suivre leur ponctuation, où si l'on peut s'en écarter.

§. III.

§. III.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été perdu pendant la Captivité, & qu'Eſdras ne l'a point refait tout entier, mais ſeulement reſtitué & corrigé.

L'Histoire que rapporte l'Auteur du 4. Livre d'Eſdras Chap. 14. qu'Eſdras aiant pris avec lui cinq Ecrivains, & s'étant retiré, leur dicta pendant quarante jours pluſieurs Volumes par l'inſpiration de Dieu, a donné occaſion à quelques Anciens de le faire Reſtaurateur des Livres de la Bible, & d'aſſûrer que tous les Exemplaires des Livres Sacrés avoient été perdus pendant la Captivité, & qu'Eſdras divinement inſpiré les avoit rétablis par memoire. C'eſt ce que Saint Irenée, Saint Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Baſile, & quelques autres Anciens ſemblent avoir crû *a*: mais c'eſt à mon avis une opinion qui n'a aucun fondement; car outre que le quatriéme Livre d'Eſdras eſt un Livre apocryphe & plein de fables, il n'y eſt point dit que les Livres qu'Eſdras compoſa dans cette retraite, fuſſent les Livres qui compoſoient le Canon des Juifs, & il eſt tout-à-fait incroiable, comme nous l'allons faire voir, que tous les Exemplaires des Livres Sacrez euſſent été perdus pendant la Captivité. Il eſt vrai qu'Eſdras a travaillé au rétabliſſement des Livres de la Loi, premierement en faiſant un Recueil & un Canon des Livres Sacrez; ſecondement, en les revoiant exactement, & corrigeant les fautes qui pouvoient s'y rencontrer; troiſiémement, en les mettant par ordre; quatriémement, en les écrivant, comme nous avons fait voir en de nouveaux caracteres; cinquiémement, en y ajoûtant peut-être quelques liaiſons & quelques explications. C'eſt en ce ſens qu'il peut à bon droit être appellé le Reſtaurateur des Livres Sacrez, & qu'on peut dire avec raiſon qu'il les a renouvellés & rétablis. C'eſt ainſi que s'expliquent Saint Jerôme, Saint Hilaire, Saint Chryſoſtome, Theodoret *b*, & c'eſt peut-être en ce ſens qu'il faut entendre les paſſages des autres Peres que nous avons cités pour l'avis contraire, quoiqu'il y en ait qui ſemblent dire davantage. Mais de vouloir que Dieu lui ait inſpiré tous les Livres Sacrez mot à mot, & qu'il les ait dictés ſur cette inſpiration, parce que tous les Exemplaires en étoient perdus pendant la Captivité, c'eſt admettre ſans neceſſité un miracle qui n'eſt atteſté de perſonne, & ſuppoſer une choſe qui eſt manifeſtement fauſſe: c'eſt enfin ſoûtenir un ſentiment préjudiciable à la Religion, en faiſant uniquement dépendre l'autorité des Livres Sacrez, d'une Hiſtoire fabuleuſe, ou du moins incertaine. Et comment prouver à un libertin que nous avons les Livres de Moïſe, des Prophetes, ſi l'on ſuppoſe qu'ils ont été perdus pendant la Captivité? Croit-on que c'eſt aſſez de lui dire qu'Eſdras les a rétablis par inſpiration de Dieu? Quelle preuve lui en pourra-t-on alleguer? Eſt-il poſſible que Dieu qui par un effet de ſa Providence, a fait que la verité des Hiſtoires ſacrées eſt

a *C'eſt ce que S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Saint Baſile, & quelques autres Anciens ſemblent avoir crû.*] Irenæus Lib. 3. adverſ. hæreſ. cap. 25. *Quoniam per inſpirationem Dei interpretatæ ſunt ſcripturæ, & non eſſe mirabile Deum hoc in eis operatum quando in ea captivitate Populi quæ facta eſt à Nabuchodonoſor, corruptis ſcriptis & poſt ſeptuaginta annos, Judæis deſcendentibus in regionem ſuam, & poſt deinde temporibus Artaxercis Perſarum Regis inſpiravit Eſdræ Sacerdoti Tribus Levi præteritorum Prophetarum omnes rememorare ſermones & reſtituere populo eam legem quæ data eſſet per Moiſem.* Ce paſſage eſt rapporté en Grec dans Euſebe Lib. 5. Hiſt. cap. 8. où il ſe ſert des termes d'*ἀνατάξασθαι*, & d'*ἀποκαταστῆσαι*, qui veulent dire *refaire & rétablir*. Saint Clement d'Alexandrie dans le premier Livre des Stromates, dit qu'Eſdras eſt Auteur de la reviſion & du renouvellement *ἀναγνωρισμὸς* & *ἀνακαινισμὸς*, *des Ecritures divinement inſpirées*. Tertullien dans le premier Livre des habillemens des femmes chap. 3. *Quemadmodum & Hieroſolymis Babylonia expugnatione deletis, omne inſtrumentnm Judaicæ literaturæ conſtat eſſe reſtauratum.* Saint Baſile dans l'Epître à Chilon dit: *In planitiem abiens Eſdras omnes ſcripturas divinitùs inſpiratas Deo jubente eructavit*, ἐξηρεύξατο. Leonce, Saint Iſidore, & Raban, ſont de ce ſentiment. Driedo, & quelques autres nouveaux l'ont embraſſé, auſſi-bien que quelques Rabbins, dont Elias Levita fait mention.

b *C'eſt ainſi que s'expliquent S. Jerôme, S. Hilaire, S. Chryſoſtome, Theodoret.*] S. Jerôme ne donne point d'autre fonction à Eſdras, que d'avoir corrigé, recüeilli, mis en ordre, & écrit en nouveaux caracteres les Livres de la Bible; ſaint Hilaire dans ſa Préface ſur les Pſeaumes, dit qu'Eſdras a recüeilli & fait un ſeul Livre de tous les Pſeaumes. Saint Chryſoſtome dit expreſſément qu'Eſdras a formé le corps des Livres de l'Ecriture des Livres qui reſtoient ἀπὸ λειψάνων. *Homil. 8. in Epiſt. ad Hebr.* Theodoret dans ſa Préface ſur les Pſeaumes ne dit pas que l'Ecriture Sainte fût entierement perduë du temps de la Captivité, mais ſeulement qu'elle avoit été corrompuë, & qu'Eſdras la corrigea. Ce ſentiment eſt reçû de preſque tous les nouveaux Interpretes, tant Juifs que Chrêtiens, particulierement de Bellarmin, Salmeron, Serarius, Bonfrerius, &c.

a En

est aussi certaine que celle de tous les autres, à ne considerer même les choses que suivant les lumieres de la raison, eût permis un évenement qui eût rendu tout le corps de l'Histoire Sacrée incertain & douteux à ceux qui n'auroient pas les lumieres de la Foi, & mis les Fideles dans l'impossibilité d'en prouver la verité? Mais sans s'arrêter à ces consequences la chose en elle-même est insoûtenable, & il y a un grand nombre de preuves, qui font voir manifestement qu'il est impossible que tous les Exemplaires des Livres Sacrez aient été brûlés dans l'embrasement du Temple, ou perdus pendant la Captivité: Car premierement, il y avoit beaucoup de Juifs des dix Tribus qui avoient conservé la Religion de leurs Peres, qui avoient sans doute conservé des Exemplaires de la Loi. Nous voions que Tobie faisoit profession de la Religion Juive pendant sa Captivité: il avoit non seulement la Loi de Moïse, mais aussi la Prophetie d'Amos, puisque quand on lui apporta la nouvelle qu'il y avoit dans la place le corps d'un Israëlite qu'on avoit égorgé, il se souvint de cette Prophetie d'Amos. *Vos jours de fête seront changés en jours de deüil & de pleurs.* Secondement, le Pentateuque Samaritain est une preuve convaincante que les Exemplaires de la Loi n'étoient pas perdus; & que les Samaritains l'avoient conservé. Leurs Exemplaires ne pouvoient pas avoir été brûlés dans le Temple, & la Captivité des Juifs ne contribuoit en rien à leur perte: il y avoit donc au moins des Exemplaires du Pentateuque qui subsistoient du temps d'Esdras. Troisiémement onze ans avant la Destruction de Jerusalem, Ezechiel & Daniel avoient été transportés en Babylone avec le Roi Joachin, & plusieurs autres Israëlites craignans Dieu. Or y a-t-il de l'apparence qu'aucun de ces Captifs n'eût apporté avec lui les Livres Sacrez, & qu'aucun Exemplaire de ces Livres, ne se soit conservé pendant la Captivité? Jeremie demeura dans son païs, aprés la ruine de Jerusalem & du Temple: croira-t-on que ni lui, ni aucun de ceux qui demeurerent avec lui, n'avoient conservé d'Exemplaires des Livres saints? Quatriémement il paroît que Daniel avoit les Livres de Moïse pendant la Captivité de Babylone, parce qu'il dit au Ch. 9. en parlant à Dieu: *Tout le Peuple d'Israël a violé vôtre Loi, & ils se sont détournés pour ne point entendre vôtre voix, & c'est parce que nous avons peché contre vous, que sont tombés sur nous les maledictions & les execrations qui sont écrites dans* LE LIVRE DE MOÏSE *Serviteur de Dieu.* Et un peu plus bas: *Tous ces maux nous sont venus accabler selon ce qui est écrit dans* LA LOI DE MOÏSE. Il est encore fait mention dans le Livre de Daniel, des Propheties d'Isaïe & de Jeremie: on en avoit donc des Exemplaires pendant la Captivité. Cinquiémement, il est dit dans le sixiéme Chapitre du premier Livre d'Esdras, que le Temple fut achevé de bâtir la sixiéme année du Roi Darius, & qu'on établit les Prêtres & les Levites dans leurs fonctions, selon qu'il est écrit dans la Loi de Moïse: *Sicut scriptum est in Libro Moïsi.* Or Esdras n'étoit pas encore venu à Jerusalem; car ce n'est que dans le Chapitre suivant qu'il rapporte comment il vint en Judée la septiéme année du Roi Artaxercés. On avoit donc des Livres de Moïse avant le tems qu'Esdras les eût dictés de nouveau: ils n'étoient pas tous peris pendant la Captivité. Sixiémement dans le second Livre d'Esdras Chapitre 8. le Peuple voulant être instruit de la Loi de Moïse, ne prie point Esdras de la dicter de nouveau; mais seulement d'apporter le Livre de la Loi de Moïse, que le Seigneur avoit donnée au Peuple d'Israël: *Et dixerunt Esdræ Scribæ, ut afferret librum legis Moïsi, quam præceperat Deus Israëli.* Et il est dit aussitôt qu'Esdras apporta le Livre de la Loi, & qu'il le lût devant tout le Peuple. Septiémement, il est certain que les Juifs outre les Exemplaires des Livres Sacrez qui étoient dans le Temple & dans les Synagogues, en avoient quantité de particuliers à leur usage, qu'ils conservoient avec soin, & qu'ils faisoient lire à leurs enfans dans toutes les familles. Comment s'imaginer qu'en soixante & dix ans de temps tous ces Exemplaires fussent entierement perdus, en sorte qu'il n'en restât pas un seul: C'est une hypothese tout-à-fait ridicule & même impossible. Enfin les Prêtres & les Levites avoient une obligation particuliere de lire & de conserver les Livres Sacrez; leur devoir le demandoit & il étoit de leur interêt qu'ils ne fussent pas perdus. Peut-on supposer raisonnablement qu'ils les aient laissé perdre par negligence, ou qu'ils les aient tous livrés par une impieté manifeste, sans qu'il en ait échapé un seul. C'est le comble des absurditez.

---

§. IV.

Que le Texte Hebreu des Livres Sacrez n'a point été corrompu par la malice des Juifs.

PLUSIEURS Auteurs accusent les Juifs d'avoir corrompu malicieusement le Texte Hebreu des Livres Sacrez, & prétendent être autorisés dans cette accusation par les plus anciens Péres de l'Eglise; ils alleguent même des passages, dont ils soûtiennent que la corruption est visible, & qu'elle ne peut avoir été faite qu'en haine des Chrê-

Chrêtiens. Il faut examiner si les témoignages & les exemples qu'ils apportent sont concluans : car supposé que l'accusation ne soit point prouvée, il faudra qu'on convienne que c'est une temerité de l'avoir avancée. La justice est dûë à tout le monde, à nos ennemis comme à nos amis, aux Juifs comme aux Chrêtiens, & d'ailleurs il est de l'interêt des Chrêtiens de prouver que l'Original des Livres qui sont le fondement de leur Religion, n'a point souffert de changement ni de corruption considérable, car si l'on suppose que les Juifs l'ont alteré & changé, comme il leur a plû, quel fond pourroit-on faire sur ces Livres? On dira peut-être que l'on a des Versions qui en ont conservé la pureté; mais comment le pourra-t-on persuader, si l'Original sur lequel ces Versions ont été faites, ne subsiste plus? C'est donc un zele non seulement injuste, mais encore inconsidéré, d'accuser les Juifs d'avoir corrompu le Texte Hebreu, si l'on n'en a point de preuves convaincantes, quand même on n'en auroit point du contraire comme on en a. Examinons donc celles qu'on allegue, & commençons par les témoins que l'on produit contr'eux.

Le premier est saint Justin Martyr, qui est le plus ancien Auteur Chrêtien qui ait combatu les Juifs. On dit que ce Pere les accuse dans son Dialogue contre Tryphon, d'avoir alteré l'Ecriture Sainte dans les endroits qui pouvoient être favorables aux Chrêtiens. Cependant si l'on y prend bien garde, on ne trouvera point cette accusation dans l'Ouvrage de S. Justin : il n'y dit en aucun endroit que les Juifs eussent changé ou corrompu le Texte Hebreu, mais seulement qu'ils en avoient fait des Traductions infidéles & differentes de celle des Septante, & qu'ils avoient retranché de cette Version quelques endroits où il y avoit des prédictions de JESUS-CHRIST. *Vos autem in his quoque adulterare Translationes Seniorum vestrorum qui apud Regem Ægypti fuere, audetis, allegantes non habere Scripturam sicut illi verterunt..... Ipsi secùs interpretari conantur, multas quoque scripturas in totum sustulerunt ex Editione septuaginta Seniorum qui manifestè hunc ipsum Crucifixum & Deum, & Hominem, & in Cruce mortuum prædicabant.* Pour exemple, il allegue le passage d'Isaïe Chap. 7. Vers. 14. qu'ils traduisoient : *Voilà qu'une jeune Femme concevra*; au lieu que les Septante ont traduit, *Voilà qu'une Vierge concevra.* Ce reproche de S. Justin n'est pas fondé comme on voit sur l'alteration du Texte, mais sur la Traduction du mot *Halmah*, qu'ils rendoient par celui de Νεανίσκη, *Adolescentula*, au lieu de le rendre comme les Septante par celui de Παρθένος, *Virgo*. Tryphon le pressant de lui donner des exemples des endroits que les Juifs avoient retranchés non pas du Texte, car il ne s'en agissoit point, mais de la Version des Septante, S. Justin lui apporte un passage d'Esdras, deux passages de Jeremie, & un autre du Pseaume 95. où il prétend qu'on a retranché ces paroles *à ligno.* Nous examinerons dans la suite la verité de ces reproches, il suffit de remarquer ici qu'ils ne tombent point sur le Texte, que S. Justin n'accuse pas les Juifs d'avoir falsifié, mais seulement sur la Version Grecque, dont ils avoient retranché ces choses qui étoient dans la Version des Septante. Il les accuse seulement de mal traduire, & d'avoir la hardiesse, quand on leur allegue la Version des Septante, qu'il croit fort fidele, d'oser dire qu'il n'y a pas ainsi dans le Texte.

On cite pour second témoin S. Irenée, qui accuse aussi les Juifs d'avoir alteré ce passage d'Isaïe: *Une Vierge enfantera*, Liv. 3. Ch. 24. mais il ne parle, non plus que S. Justin, que des Versions, & non pas du Texte: *Il n'y a donc point de verité,* dit-il, *dans la Version de ceux qui ont osé traduire :* Une jeune femme concevra & enfantera un fils, *comme a fait Theodotion d'Ephese, & Aquila du Pont, tous deux Juifs Proselites que les Ebionites ont suivis.* Il oppose à cette Traduction celle des Septante que les Juifs ont faite long-tems avant l'avenement de Nôtre Seigneur & il ajoûte per conjecture, que s'ils avoient prévû que les Chrêtiens seroient un jour, & qu'ils se serviroient de ces témoignages, ils n'auroient point fait de difficulté de brûler leurs Ecritures dans lesquelles il est prédit, que toutes les Nations participeront à la vie, & que ceux qui se glorifient d'être de la Maison de Jacob, & le Peuple d'Israël, seront privés de l'heritage de la grace de Dieu. Ce n'est point un fait arrivé, dont parle S. Irenée dans ces dernieres paroles; car certainement les Juifs n'avoient point brûlé l'Ecriture Sainte: ce n'est qu'une exageration pour marquer la haine qu'ils portoient aux Chrêtiens. On n'en peut donc rien conclure pour la falsification du texte Hebreu: il n'en accuse pas même les Juifs nouveaux, mais il leur reproche seulement d'avoir traduit infidelement ce passage d'Isaïe : *Une Vierge concevra & enfantera,* en interpretant le mot *Halmah*, *une Femme* au lieu d'une *Vierge.*

C'est encore avec moins de raison qu'on allegue ce que dit Tertullien dans le Livre des habillemens des femmes, qu'on peut croire que les " Juifs ont rejetté le Livre d'Enoch comme pres- " que tous les autres, où il est parlé de JESUS- " CHRIST, & qu'il ne faut pas s'étonner que " ceux qui devoient le rejetter lorsqu'il leur par- " leroit lui-même, n'aient pas voulu recevoir " quelques Ecritures qui parloient de lui : car il " ne s'agit point en cet endroit de l'alteration, ou de la falsification du Texte des Livres Sacrés qui

étoient

étoient dans le Canon des Juifs, mais seulement de quelques Livres qu'ils avoient rejettés hors de ce Canon; comme du Livre d'Enoch, que quelques Chrêtiens rejettoient aussi : *Quia nec in Judaïcum armarium admittitur.* Tertullien combat cette raison, parceque des Chrêtiens ne doivent pas rejetter ce qui leur est favorable, & que toute Ecriture qui est propre à édifier, est inspirée de Dieu. Cela ne regarde nullement la question que nous agitons ; mais seulement la Canonicité du Livre d Enoch.

Origenes semble accuser plus formellement les Juifs de falsification dans le Texte, car expliquant un passage dans la 12. Homelie sur ce Prophete, il fait cette remarque; que parce qu'il est difficile de „ trouver quelqu'un qui s'accuse soi-même, & qui „ veuille avoüer sa faute, les Juifs qui ont falsifié „ quelques Exemplaires, ont aussi changé par cette „ raison quelque chose en cet endroit en met- „ tant ces mots ; *leur peché*, au lieu de ceux-ci, *le peché de Juda*, cependant on lit encore dans le Texte, comme du tems de saint Jerôme & d'Origenes *Hattath Jehuda*, *le peché de Juda*, & non pas *Hattatham, leur peché.* Ainsi cette prétenduë falsification ne pourroit avoir été faite que dans un petit nombre d'Exemplaires; aussi Origenes ne parle-t-il que de quelques-uns : *Judæi qui exemplaria nonnulla falsarunt :* Encore semble-t-il ne parler que des Exemplaires Grecs, & bien loin d'accuser en cet endroit le Texte Hebreu de fausseté, c'est de la Version des Septante, dont il parle, car aprés avoir expliqué les derniers Versets „ du Chapitre 16. de Jeremie, il dit, qu'ils sont „ suivis de cette Prophetie: *Le peché de Juda est* „ *écrit avec un burin de fer sur un diamant, & gra-* „ *vé sur leur cœur :* Mais il remarque qu'il n'a „ point trouvé cette Prophetie dans les Septante „ (où en effet elle ne se trouve pas encore au- „ jourd'hui) mais seulement dans les autres Ver- „ sions conformes au Texte Hebreu, & qu'il y a „ apparence que comme les hommes ont de la „ peine à reconnoître qu'ils sont méchans, les „ Juifs ont falsifié quelques Exemplaires, en lisant „ *leur peché*, pour, *le peché de Juda.* Il accuse encore les Septante d'avoir retranché toute cette Prophetie du Texte de Jeremie, de peur que ce témoignage ne demeurât éternellement contr'eux. Il est vrai que ce même Auteur dans son Epître à Africanus touchant l'Histoire de Suzanne, soûtient que les Juifs ont retranché l'Histoire de Suzanne du Texte Hebreu, & que pour rendre ce sentiment vraisemblable, il allegue quelques exemples tirés de l'Ancien & du Nouveau Testament, où il prétend, qu'il y a eu quelques changemens de la part des Juifs; mais pour bien comprendre l'esprit d'Origenes dans cet Ouvrage, il faut se souvenir qu'il ne s'agit entre lui & Africanus, que de sçavoir si cette Histoire est veritable, & si on la peut lire. Africanus la traitoit de fable, parce qu'elle n'est point dans l'Hebreu. Origenes ne dit pas précisément que les Juifs l'eussent retranchée du Livre de Daniel, mais seulement qu'ils l'avoient euë autrefois. Or il n'est pas necessaire pour cela qu'elle fût dans le Livre de Daniel, & qu'elle fît partie du Canon des Juifs, mais il se peut faire qu'elle étoit, comme les Histoires de Judith, & de Tobie, au nombre des Livres qui étoient hors du Canon, quoiqu'écrits en Hebreu ou Chaldaïque, & c'est seulement ce qu'Origenes semble avoir soûtenu, puisqu'il n'a point défendu, comme nous avons remarqué, la Canonicité, mais seulement la verité de cette Histoire, & qu'il en a parlé en d'autres endroits d'une maniere douteuse *a*.

Saint Chrysostome n'est pas plus favorable que les autres Peres, à la prétention de ceux qui soûtiennent que les Juifs ont corrompu le Texte Hebreu. On cite deux passages de ce Pere sur ce sujet. Le premier est tiré de la cinquiéme Homelie sur saint Matthieu, où il ne compare point la Version des Septante avec le Texte Hebreu, mais seulement avec les autres Versions faites par les Juifs depuis la Naissance de Nôtre Seigneur. *Siquidem alii post Adventum Domini interpretati sunt Judæi siquidem permanentes meritóque suspecti, quippe qui inimicè & subdolè multa corruperint & data prorsus opera à Prophetis mysteria prædicta celaverint. Septuaginta verò ante centum & aliquantò ampliùs Dominici Adventus annos ad interpretandum tot ac pariter accedentes, ab omni suspicione hujusmodi vindicantur.* L'autre

a *En d'autres endroits d'une maniere douteuse.*] Sur la fin de son Commentaire sur Daniel, parlant des allusions des noms des arbres Grecs σχίνω & πρίνω aux deux Verbes, il ajoûte que si l'on ne trouve pas dans l'Hebreu de mots où cette allusion réponde, il faudra dire que cela n'est que dans le Grec, *quòd si non fuerit inventum, necessitate cogemur & nos eorum acquiescere sententiæ, qui Græci tantùm sermonis hanc volunt esse περικοπὴν quæ Græcam tantùm habeat Etymologiam & Hebraicam non habeat:* & un peu plus bas s'étant fait d'autres objections sur l'Histoire de Suzanne, il ajoûte, *quod facilè solvet qui hanc Historiam in libro Danielis apud Hebræos dixerit non haberi, si quis autem potuerit approbare eam esse de Canone, tunc quærendum est quid ei respondere debeamus.* S. Jerôme dans sa Préface sur Daniel, dit qu'Origenes est un de ceux qui croient que l'Histoire de Suzanne n'est point en Hebreu.

 b *Suivant*

L'autre passage de saint Chrysostome est tiré de la neuviéme Homelie sur le même Commentaire, où voulant rendre raison de ce que l'on ne trouve plus dans les Prophetes, ces paroles que saint Matthieu cite, comme étant d'un Prophete, *il sera appellé Nazaréen*, il dit qu'il ne faut pas s'en étonner, parce que les Juifs qui étoient negligens & impies, ont laissé perdre par negligence, ou brûlé, ou déchiré plusieurs Ouvrages des Prophetes. S'il eût crû que les Juifs eussent falsifié le Texte Hebreu des Prophetes que nous avons, il auroit eu plûtôt recours à cette falsification, qu'à des Livres perdus. En un mot, il n'accuse pas en cet endroit les Juifs d'avoir falsifié les Livres sacrés que nous avons, mais d'en avoir perdu & supprimé que nous n'avons plus.

On cite encore quelques autres Auteurs, comme Julien de Tolede, & Eutymius sur saint Matthieu; mais le premier ne parle que de la differente Chronologie du Texte & de la Version des Septante. Il soûtient à la verité celle des Septante, & préfere en cela leur Version au Texte: mais il n'accuse point les Juifs d'avoir corrompu leur Texte par malice; & à l'égard du dernier, il ne parle que des explications que les Juifs donnoient à une Prophetie de Michée, en soûtenant qu'elle devoit s'entendre de Zorobabel: *Hoc quoque depravant Judæi*, dit-il dans son Commentaire sur le premier Chapitre de saint Matthieu, *dicentes de Zorobabel, locutum esse Prophetam, quibus nos è diverso dicimus, Zorobabel non in Bethleem, sed in Babylonia natum esse.*

Quoique saint Jerôme se soit déclaré en plusieurs endroits pour l'autenticité du Texte Hebreu, on ne laisse pas d'alleguer quelques passages, dans lesquels il semble non seulement reconnoître qu'il y a des fautes dans le Texte Hebreu, mais encore accuser les Juifs de les avoir falsifiés. On apporte entr'autres un passage tiré du Chapitre 3. de son Commentaire sur l'Epître aux Galates, où expliquant ces paroles citées par saint Paul, & tirées du Chap. 27. du Deuteronome: *Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus sermonibus Legis hujus*, il dit que c'est en vain que les Juifs ont retranché de leur Texte, la particule *Col*, qui répond à *omnibus*. *Frustra illud tulerunt Judæi, ne viderentur esse sub maledicto.* Il fait la même remarque sur ces paroles du même Chapitre: *Maledictus omnis qui pendet in ligno*; sur lesquelles il dit qu'il se peut faire que l'ancien Texte Hebreu, eût *maledictus à Deo*, comme il est porté dans les Septante. On cite encore un autre passage du même Pere, tiré de son Commentaire sur le Chapitre 5. de Michée, où parlant de Bethléem Ephrata, il dit que les Septante font mention de cette Ville, & de dix autres dans le Chapitre 15. de Josué: sur quoi il remarque que cela peut avoir été effacé des anciens Exemplaires par la malice des Juifs. On ajoûte que saint Jerôme lui-même rapporte en plusieurs endroits les differentes Versions du Texte Hebreu, & même celle des Septante qu'il loüe & qu'il approuve. On répond à cela que S. Jerôme n'a jamais avancé en parlant selon son propre sentiment, que les Juifs eussent corrompu par malice le Texte Hebreu: ni même assûré qu'il le fût; mais qu'il a simplement rapporté, suivant sa coûtume, les differens avis ou conjectures des Interpretes. Quand il dit dans le premier passage, que c'est en vain que les Juifs ont ôté la particule *Col*, il le dit en supposant l'opinion de ceux qui ont prétendu que les Juifs l'avoient retranchée, qu'il reconnoît fort incertaine. Il est incertain, dit-il, « si les Septante ont ici ajoûté ces mots, *tout homme*, « *& dans tous*, ou s'ils étoient dans l'ancien Hebreu, & que les Juifs les aient effacés. La raison « qui lui avoit fait croire qu'ils pouvoient bien avoir été dans l'Hebreu, c'est parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'Apôtre eût cité ces paroles ainsi, si elles n'eussent été dans les Exemplaires Hebreux: & en effet, il avoit trouvé la particule *Col* dans le Texte des Samaritains; c'est ce qui lui fait dire, que c'est en vain que les Juifs les ont retranchées; puisque les Exemplaires écrits avec les plus anciens caracteres, rendent témoignage qu'elles y étoient. C'est une simple conjecture fondée sur la conformité du Texte Samaritain avec les Septante. Dans le second passage, il apporte les differentes Versions de cette sentence: *Maledictus omnis qui pendet in ligno*, & les differens sens qu'on peut donner au Texte Hebreu. Il examine ensuite pourquoi l'Apôtre a retranché de la Version des Septante, ces mots *à Deo*, qui sont aussi dans le Texte Hebreu, & a ajoûté ces mots *omnis* & *in ligno*, qui ne se trouvent point dans le Texte Hebreu, & qui sont dans les Septante. Car, dit-il, s'il suivoit la Version des « Septante, il devoit ajoûter le nom de Dieu, & « s'il se servoit du Texte Hebreu, comme étant « Hebreu, il ne devoit point ajoûter ces mots *om-* « *nis*, & *in ligno*, qui ne sont point dans l'Hebreu. « Saint Jerôme resoud cette difficulté par une al- « ternative, en disant, ou que les anciens Exem- « plaires des Hebreux avoient autrement qu'apre- « sent, ou que l'Apôtre a suivi le sens sans s'atta- « cher aux paroles, ou, ce qu'il croit plus proba- « ble, qu'aprés la Passion de Nôtre Seigneur, le « nom de *Dieu* a été ajoûté par quelqu'un dans les « Exemplaires Hebreux, & dans les nôtres pour « nous faire injure, parce que nous croïons en « Jesus-Christ, qui s'est fait malediction pour « nous. Ce Pere parle encore plus incertainement « dans le troisiéme passage, car il y déclare qu'il ne peut sçavoir si le mot de *Bethléem Ephrata* a été retranché du Texte Hebreu, ou s'il a été ajoûté dans la Version des Septante: *Sive in veteribus Libris*

erasum

erasum sit malitiâ Judæorum, ne CHRISTUS *videatur ortus de Tribu Juda, sive à Septuaginta additum, nequaquam cognoscentes certum quid novimus.* Saint Jerôme parle dans ces endroits avec incertitude, & pour s'accommoder aux sentimens de divers Auteurs, comme il fait fort souvent dans ses Commentaires, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même. C'est en suivant cette methode, qu'il cite souvent les differentes interpretations du Texte Hebreu & les differentes Versions, & qu'il loüe celle des Septante. Mais quand il traite cette question selon son propre sentiment, il se déclare aprés Origenes pour le Texte Hebreu, & nie fortement qu'il ait „ été falsifié par les Juifs en faisant ce dilémme: Si „ quelqu'un, dit-il dans le 3. Livre de son Com„ mentaire sur le Chapitre 6. d'Isaïe, prétend que „ les Exemplaires Hebreux ont été falsifiés par les „ Juifs, qu'il écoute ce que dit Origenes dans le „ huitiéme Volume de ses explications d'Isaïe; & „ qu'il réponde à cette question; pourquoi Nôtre „ Seigneur & les Apôtres qui reprennent les Doc„ teurs de la loi & les Pharisiens de leurs autres „ crimes, ne leur ont-ils pas reproché celui-ci qui „ auroit été le plus grand? que si l'on dit que les „ Exemplaires Hebreux ont été falsifiés depuis „ l'Avenement de Nôtre Seigneur, je ne pourrai „ pas m'empêcher d'éclater de rire, quand on „ voudra que je croïe que J. C. les Evangelistes & „ les Apôtres ont cité ces passages de la même ma„ niere que les Juifs les devoient falsifier dans la „ suite. On ne peut donc pas douter que S. Jerôme n'ait été persuadé que les Exemplaires Hebreux n'avoient point été falsifiés malicieusement par les Juifs; & certes s'il eût été dans cette opinion, pourquoi auroit-il entrepris de faire une nouvelle Version sur le Texte Hebreu? sur quel fondement l'eût-il préferé à la Version des Septante? & avec quel front lui eût-il donné par tout le nom de verité Hebraïque?

Saint Augustin a bien vû qu'il n'étoit ni prudent, ni avantageux à l'Eglise, ni raisonnable de soûtenir que les Juifs eussent falsifié les Livres „ sacrés: à Dieu ne plaise, dit-il dans le 15. Livre „ de la Cité de Dieu Chap. 13. qu'un homme pru„ dent s'imagine que les Juifs, quelque malice „ qu'ils aient eû, aient pû falsifier tant d'Exem„ plaires répandus en tant d'endroits: *Absit ut prudens quispiam, vel Judæos cujuslibet perversitatis atque malitiæ tantum potuisse credat in Codicibus tam multis & tam longè latéque dispersis.* C'est pourquoi dans son Traité de la Doctrine Chrêtienne, il veut que l'on ait recours aux Originaux, & quand il préfere la Version des Septante à toutes les autres, il ajoûte; sauf le respect qui est dû au Texte Hebreu; *Salvo honore Hebræi Styli.* Lib. 18. de Civit. Dei, cap. 43. En sorte que quand il y a des varietez entre le Texte & la Version, il faut plûtôt croire à l'Original qu'aux Versions, *Ei linguæ potiùs credatur, undè in aliam per Interpretes facta translatio,* Ibid. Lib. 15. cap. 13.

Aprés avoir répondu aux Autoritez que l'on allegue pour montrer que les Juifs ont corrompu malicieusement & en haine des Chrêtiens le Texte Hebreu, & fait voir qu'aucun des Anciens ne les a accusés nettement de ce crime, & que les plus habiles les en ont disculpés, il faut maintenant apporter les raisons qui prouvent qu'il n'y a nulle apparence, qu'ils l'aient fait, ou pû faire. Voici celles qui nous paroissent les plus fortes.

Premierement, il est certain que les Juifs ont toûjours eu un respect tout particulier pour les Livres sacrés contenus dans leur Canon, qu'ils ont été persuadés qu'on ne pouvoit y rien ajoûter ni rien changer sans crime; qu'ils les ont conservés seigneusement. Quelle apparence qu'ils aient voulu les falsifier de dessein prémedité? n'est-il pas bien plus naturel de croire qu'ils les ont conservés dans leur pureté? Philon (cité par Eusebe Lib. 8. Præp. Evang.) nous assûre qu'ils avoient conservé les Livres de Moïse, sans y avoir changé un seul mot; & Joseph témoigne que les Juifs ont un si grand respect pour les Livres Sacrez, que depuis une longue suite de siecles, personne parmi eux n'a osé y rien ajoûter, ni en rien ôter. C'est pour cela que Saint Justin fait dire au Juif Tryphon, conformément aux maximes de ceux de sa Secte, qu'ils étoient tellement éloignés de corrompre l'Ecriture Sainte qu'ils croioient tous que ç'auroit été un crime plus énorme, que ceux d'adorer le Veau d'or, de consacrer ses enfans aux Idoles, de les faire passer par le feu, de les leur sacrifier, & de faire mourir les Prophetes. Les Juifs ont toûjours conservé & conservent encore ce respect pour les Livres de la Bible: ils les ont copiés avec toutes les précautions que l'on peut apporter pour rendre leurs Exemplaires fidéles: ils les ont lûs avec exactitude dans leurs Synagogues: aprés cela est-il croïable qu'ils aient entrepris de propos déliberé, de les falsifier?

Secondement, si les Juifs avoient corrompu l'Ecriture Sainte & en haine des Chrêtiens, afin de leur ôter les armes dont ils se servoient pour les combattre, ils auroient sans doute falsifié les Passages qui contiennent des prédictions les plus claires de JESUS-CHRIST, & ceux que les Chrêtiens leur opposoient. Or ces endroits sont demeurés dans leur pureté, & sont même quelquefois plus forts dans le Texte Hebreu que dans la Vulgate. Il y a une infinité de Propheties claires de JESUS-CHRIST que les Chrêtiens alleguoient tous les jours contre les Juifs, ausquelles on convient que les Juifs n'ont apporté aucun changement. On n'en allegue qu'un trés petit nombre, où l'on prétend que la Version des Septante rend le sens de

la Prophetie plus clair de JESUS-CHRIST (c'est ce que nous examinerons en détail dans la suite) il y a au contraire des endroits où le Texte Hebreu convient mieux à JESUS-CHRIST, que la Version des Septante, comme nous le ferons voir. Que peut-on conclure de tout cela, que les Juifs ont falsifié en haine des Chrêtiens le Texte Hebreu? point du tout; car s'ils l'eussent fait par ce motif, ils eussent falsifié tous les passages, ou du moins les principaux; & comme on ne peut pas conclure que les Septante aient eu dessein d'affoiblir les preuves du Messie, parce qu'en quelques endroits ils ont rendu le Texte d'une maniere qui diminuë la force de la Prophetie, on ne peut pas non plus conclure legitimement que les Juifs aient falsifié le Texte Hebreu, & changé les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST, parce qu'en quelques endroits le Texte Hebreu ne semble pas si formel que la Version. Il se peut faire que le Texte ait été corrompu ou changé dans ces endroits par hazard, par la faute des Copistes: il se peut faire aussi que les Interpretes ne se soient pas attachés à la lettre du Texte: il se peut faire qu'il y ait faute dans la Version. C'est dans ce détail que nous entrerons dans la suite.

Troisiémement, quand on supposeroit que les Juifs auroient voulu falsifier les Exemplaires des Livres Sacrez; il est moralement impossible qu'ils l'aient pû faire; car comment auroient-ils pû tous conspirer dans ce dessein? Comment étant dispersés par toute la terre, convenir en tous lieux de la même falsification? Est-il possible qu'ils eussent tous consenti à ce crime sans qu'aucun d'eux s'y fût opposé? Comment auroient-ils pû falsifier tous leurs Exemplaires, sans qu'aucun fût demeuré dans sa premiere integrité? Quand ils en auroient pû venir à bout à l'égard des Exemplaires qui étoient en leur possession, comment auroient-ils pû falsifier ceux qui étoient entre les mains des Chrêtiens? Toutes ces suppositions sont également insoûtenables.

Quatriémement, il semble qu'il étoit de la Providence de Dieu, de ne pas permettre, que les Exemplaires des Livres Sacrez fussent corrompus par les Juifs dans les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST; car une des plus fortes preuves de la verité & de l'antiquité de ces Propheties, est qu'elles se trouvent conservées & respectées par un ancien Peuple qui nous hait, & n'est point d'accord avec nous, il rend témoignage à l'antiquité & à la verité des Livres qui le confondent & qui font voir la ve-
» rité de nôtre Religion: ce qui fait dire à Saint Au-
» gustin que les Juifs sont les Conservateurs de nos
» Archives & de nos Livres: *Capsarii nostri sunt, Li-*
» *brarii nostri facti sunt.* In Ps. 40. & 56. Ils portent
» nos Livres, & n'en tirent cependant aucun avan-
» tage; il est tout entier pour nous. Quand les
» Païens ne veulent pas croire que les prédictions
» de JESUS-CHRIST que nous rapportons, soient
» veritables, & soûtiennent que c'est nous qui les
» avons faites, nous n'avons qu'à les renvoier aux
» Juifs ennemis de nôtre foi, qui portent nos Li-
» vres, où ces prédictions se trouvent. C'est un
» effet de la Providence Divine à nôtre égard, dit Saint Justin dans son Exhortation aux Gentils, que les Juifs conservent nos Livres dans leurs Synagogues, & par consequent nôtre Religion; car pour ne point donner occasion à la médisance en nous servant des Exemplaires de nôtre Eglise, nous aimons mieux nous servir de ceux des Synagogues des Juifs, dont la lecture fait voir que ce qu'ont écrit ces Saints hommes est nôtre doctrine.

Cinquiémement, nous pouvons nous servir du Dilemme de Saint Jerôme, en y ajoûtant un troisiéme membre, qui regarde le temps qui s'est écoulé depuis S. Jerôme jusqu'à nous (car il y a des Auteurs qui prétendent que le Texte Hebreu n'a été corrompu que depuis ce temps-là) & raisonner ainsi: si le Texte Hebreu a été falsifié par la malice des Juifs, ou c'est avant J. C. ou depuis la Prédication de J. C. jusqu'à S. Jerôme, ou depuis Saint Jerôme jusqu'à nôtre temps. Or toutes ces suppositions sont également insoûtenables, & par consequent aisées à détruire; car premierement, si le Texte Hebreu avoit été corrompu avant JESUS-CHRIST par la malice des Juifs, Nôtre Seigneur & les Apôtres n'auroient jamais manqué de leur reprocher ce crime; mais bien loin de le faire, ils supposent que les Juifs avoient parmi eux la veritable Ecriture: *Vous lisez avec soin les Ecritures,* dit JESUS-CRHIST, (Jean 5. Vers. 39.) *parce que vous croïez y trouver la vie éternelle, & neanmoins ce sont elles qui rendent témoignage de moi. Les Docteurs de la Loi & les Pharisiens sont assis sur la Chaire de Moïse,* (dit-il en un autre endroit, Matth. 23. Vers. 2. & 3.) *Faites donc ce qu'ils vous disent.* Nôtre Seigneur auroit-il parlé ainsi des Corrupteurs & des Falsificateurs de l'Ecriture? L'Apôtre Saint Paul écrivant aux Corinthiens ne reproche pas aux Juifs de n'avoir pas les Livres du Vieux Testament dans leur pureté & dans leur integrité, mais de ne les pas entendre: *Jusques ici,* dit-il, *lorsqu'ils lisent le Vieux Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur sans être levé, parce qu'il ne s'ôte que par* JESUS-CHRIST. *Ainsi jusqu'à cette heure lors qu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur.* 2. Corinth. 3. Vers. 13. Les Livres que les Juifs lisoient, étoient la veritable Ecriture Sainte, c'étoit la Loi de Moïse, qu'ils lisoient tous les jours de Sabbath dans leurs Synagogues (comme dit Saint Jacques Act. 15. Vers. 21.) Ce n'étoit point une Loi ni une Ecriture corrompuë: ils la lisoient telle qu'ils l'avoient reçûe de leurs Peres: mais ils ne l'entendoient pas. Il doit donc

passer

passer pour constant que le Texte Hebreu n'avoit pas encore été corrompu par la malice des Juifs du temps de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Voïons si l'on peut dire qu'ils l'aient falsifié depuis les Apôtres jusqu'au temps de Saint Jerôme.

Plusieurs raisons prouvent que cela ne peut pas être, les Juifs convertis au Christianisme garderent sans doute des Exemplaires des Livres Sacrez. Les Nazaréens, qui étoient une Secte de Chrêtiens fort attachés à l'ancienne Loi, en conserverent aussi sans doute des Exemplaires. Les Juifs n'ont point été les maîtres de falsifier ces Exemplaires. Quoi qu'aprés la prise de Jerusalem, il soit resté peu de Chrêtiens qui aient conservé le langage Hebreu, on ne peut pas dire neanmoins qu'ils n'aient pas conservé d'Exemplaires Hebreux, & qu'aucun Chrêtien n'ait appris cette langue. Hegesippe qui a vécu peu de temps aprés les Apôtres, & qui a passé de la Religion Juive à la Chrêtienne, sçavoit certainement l'Hebreu, comme Eusebe le remarque: il avoit sans doute les Exemplaires Hebreux de l'Ancien Testament. Plusieurs autres Chrêtiens de la Palestine Juifs d'origine ou nouvellement convertis, sçavoient l'Hebreu, & lisoient la Bible en Hebreu. Est-il possible que les Juifs aient falsifié leurs Exemplaires; & que personne ne se soit apperçû de cette falsification? Dés la douziéme année de l'Empire d'Adrien, le Texte Hebreu étoit conforme à celui que nous avons, comme il paroît par la Version d'Aquila. Il faudroit donc que cette falsification se fût faite depuis la prise de Jerusalem jusqu'au commencement du second siecle, c'est-à-dire environ en 30. ou 40. ans. Y a-t-il de la vrai-semblance que dans ce temps qu'il y avoit encore plusieurs Juifs convertis dans la Palestine, aucun d'eux n'ait conservé les Exemplaires qu'il avoit dans leur pureté? Croira-t-on que les Juifs aient pû en si peu de temps supprimer tous les Exemplaires du Texte Hebreu, & en substituer d'autres falsifiés en leur place? Le Texte Hebreu qu'Origenes a inseré peu de temps aprés dans ses Exaples, étoit conforme à celui que nous avons. Enfin du temps de Saint Jerôme, les Juifs & les Chrêtiens avoient le même Texte Hebreu que nous avons à present, & la Version qu'en a fait Saint Jerôme, nous est un garant certain, qu'il n'y est point arrivé de changement considerable depuis ce temps-là, & par consequent que les Juifs ne l'ont point falsifié: outre que la diligence extraordinaire & scrupuleuse des Massoretes, a dû beaucoup contribuer à conserver le Texte dans sa pureté. Saint Jerôme apporte une autre raison pour montrer que le Texte Hebreu n'a point été corrompu depuis JESUS-CHRIST; sçavoir, que JESUS-CHRIST & les Apôtres ont cité l'Ecriture suivant le Texte Hebreu, & non pas suivant la Version des Septante. Il est visible que cette remarque, si elle se trouve veritable, fait voir invinciblement que les endroits dans lesquels l'Hebreu est different des Septante, n'ont point été falsifiés par les Juifs depuis le temps de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Mais cette remarque de Saint Jerôme ne doit pas être prise dans toute sa generalité; car il faut avoüer que les Evangelistes & les Apôtres écrivant en Grec, citent ordinairement les passages de l'Ancien Testament suivant la Version qui étoit commune & autorisée parmi les Juifs *b*, sans examiner si elle étoit entierement conforme au Texte Hebreu; mais à l'égard de l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu, quoique nous n'en aions point l'original, il est aisé de reconnoître par la Version même, que cet Evangeliste avoit cité l'Ecriture suivant le Texte Hebreu dans des endroits où il est different des Septante *c*. Il y a même dans l'Evangile

b *Suivant la Version qui étoit commune parmi les Juifs.*] Saint Luc cite toûjours l'Ancien Testament suivant la Version des Septante, même dans les endroits où elle est differente du Texte Hebreu, comme un passage d'Amos qu'il fait citer à Saint Jacques dans les Actes des Apôtres, Chapitre 15. Vers. 17. & dans son Evangile Chap. 4. il rapporte un passage que Nôtre Seigneur avoit lû dans la Synagogue de Nazareth suivant la Version des Septante: ce n'est pas que JESUS-CHRIST l'eût lû de cette maniere dans la Synagogue; mais c'est que Saint Luc l'a rapporté de son chef suivant la Version des Septante. Par la même raison, il y a des passages mêmes dans l'Evangile de Saint Matthieu & dans l'Epître aux Hebreux qui étoient autrefois écrits en Hebreu, que l'Interprete Grec a rapportés suivant la Version des Septante.

c *Cet Evangeliste avoit cité l'Ecriture suivant le Texte Hebreu dans des endroits où il est different des Septante.*] En voici quelques exemples. Dans le Ch. 2. de S. Matthieu cette Prophetie de Michée touchant la Ville de Bethléem; *Vous n'êtes pas la plus petite entre les principales Villes de Juda*, n'est point citée suivant les Septante qui ont traduit: *Entre les mille de Juda*, & il a suivi le sens que l'on peut donner au mot Hebreu, qui ponctué differemment signifie *mille* & *Princes*. Dans le même Chapitre Vers. 15. il cite cette Prophetie d'Osée, *J'ai appellé mon fils d'Egypte* suivant le Texte Hebreu, & non pas suivant les Septante, qui ont traduit, *J'ai appellé d'Egypte ces enfans*. Dans le même Chapitre Saint Matthieu cite cette Prophetie: *Il sera appellé Nazaréen:* Elle ne se trouve en aucun endroit de la Version des Septante; mais si l'on suppose qu'il s'est servi de l'Exemplaire Hebreu, on pourra dire avec S. Jerôme qu'il a voulu parler de ces paroles d'Isaïe Chapitre 11. Vers. 11. *Nezer de radice ejus ascendet.* Dans le Chapitre 4. il rapporte une Prophetie tirée du Chap.

gile de Saint Jean & dans les Epîtres de Saint Paul, des passages, où l'on n'a pas suivi exactement la Version des Septante. Et cela seul suffit pour faire voir que les Evangelistes ni les Apôtres n'ont pas crû que le Texte Hebreu fût corrompu.

La difficulté qu'il y a d'assigner le temps où l'on prétend que les Juifs ont falsifié le Texte Hebreu fait encore voir la fausseté de ce Systême. Les uns ont prétendu que cette falsification ne s'étoit faite que depuis Saint Jerôme: C'est le sentiment de Melchior Cano, de Serarius, & de quelques autres; mais la Version que Saint Jerôme a faite sur le Texte Hebreu, étant comme nous avons remarqué, conforme presque par tout au Texte Hebreu que nous avons aussi-bien que les Versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, ce sont autant de monumens contre cette prétenduë falsification, & l'on défie ceux qui soûtiendroient ce sentiment, de produire des passages de quelque consequence, où la Version de Saint Jerôme soit differente du Texte Hebreu d'apresent: c'est pourtant ce qu'il faudroit qu'ils fissent, s'ils vouloient donner quelque vraisemblance à l'opinion qu'ils soûtiennent. C'est pourquoi la pluspart de ceux qui ont avancé que le Texte Hebreu étoit corrompu par la malice des Juifs, ont crû devoir placer plus haut cette corruption, & sans s'embarasser de marquer précisément le temps qu'elle a été faite, l'on dit seulement en termes generaux, que le Texte Hebreu avoit été corrompu par les Juifs depuis Jesus-Christ jusqu'au temps de Saint Jerôme. Mais quand on les presse, ils sont obligez de restraindre cette époque, car il est difficile qu'on croie que cette falsification se soit faite du temps qu'il y avoit quantité de Juifs convertis à la Religion Chrêtienne dans la Palestine, qui entendoient l'Hebreu & lisoient la Bible en Hebreu, c'est-à-dire jusqu'à la Prise de Jerusalem. D'ailleurs les Peres que l'on allegue pour prouver que les Juifs ont falsifié le Texte Hebreu, aiant vécu 50. ans ou environ aprés la Prise de Jerusalem, si leurs passages prouvoient quelque chose, il faudroit supposer que le Texte Hebreu avoit été corrompu pendant les cinquante années qui se sont écoulées depuis la Prise de Jerusalem sous Vespasien, jusqu'au temps d'Adrien. C'est aussi en ce temps-là précisément que le dernier Auteur qui a écrit pour soûtenir la corruption du Texte Hebreu, place cette falsification, dont il ne designe pas seulement le temps précis; mais encore l'Auteur, en conjecturant que c'est Rabbi Akiba disciple de Gamaliel II. qui a commencé à fleurir à Tiberiade vers l'an 95. de Jesus-Christ, & qui est mort en 135. il dit que ce Rabbin aiant beaucoup de credit sur ceux de sa Nation aussi-bien que de reputation & d'habileté, entreprit cette falsification, que son disciple Aquila suivit dans sa Version Grecque; que depuis, Origenes & Saint Jerôme n'aiant point connu d'autre Texte Hebreu que celui des Juifs de Tiberiade corrompu par Akiba, il n'en est point resté d'autre, ni parmi les Chrêtiens ni parmi les Juifs. Voilà le Systême ingenieux de ce nouvel Auteur, qu'il auroit rendu probable, si l'érudition & la delicatesse de l'esprit pouvoient tenir lieu de raisons solides: mais quoiqu'on puisse donner quelque couleur à de legeres conjectures, par des remarques curieuses, & par l'application ingenieuse que l'on en fait, il est difficile qu'on n'en découvre le foible, quand on les approfondit. C'est ce qui est arrivé à cet Auteur, qui a fait voir en cela son erudition par ses recherches particulieres, & son esprit par le tour fin & agréable qu'il a donné à ses conjectures; mais qui n'a pas pour cela convaincu personne de la verité de son Systême en ce point; & certes quand on vient à l'examiner de prés, on trouve qu'il n'est établi que sur des suppositions, ou fausses, ou incertaines; car il suppose, 1. que les Chrêtiens n'ont point eu le Texte Hebreu, &

Chap. 9. d'Isaïe d'une maniere plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Version des Septante. Dans le Chapitre 8. il cite cette Prophetie d'Isaïe Chap. 53. *Il a pris lui même nos langueurs, & il s'est chargé de nos maladies*; dans les mêmes terme squ'elle est exprimée dans le Texte Hebreu; au lieu que dans les Septante il y a, *Il porte nos pechez, & il souffre pour nous.* Dans le Chap. 12. Vers. 18. il y a une prédiction tirée d'Isaïe Chap. 42. Vers. 1. citée selon le sens du Texte Hebreu. Dans le Chap. 21. Vers. 9. il y en a une tirée du Prophete Zacharie, plus conforme au Texte Hebreu qu'à la Version des Septante. Il y en a une autre du même Prophete touchant les trente pieces d'argent, citée comme elle est dans le Texte Hebreu bien different en cet endroit de la Version des Septante. Il y a aussi dans l'Evangile de saint Jean des Propheties citées suivant le Texte Hebreu, comme dans le Chapitre 19. ces paroles du Chap. 12. de Zacharie: *Ils verront celui qu'ils ont percé*, qui sont traduites d'une autre maniere dans les Septante. Saint Paul a aussi suivi quelquefois le Texte Hebreu comme dans le Chapitre 9. de l'Epître aux Romains, où il rapporte les paroles de Moïse à Pharaon comme elles sont dans l'Hebreu: *C'est pour cela que je vous ai suscité*; au lieu que les Septante portent; *C'est pour cela que vous avez été conservé jusqu'à present.*

& n'en ont eu presque aucune connoissance depuis les Apôtres, jusqu'à la Prise de Jerusalem. Cela ne peut point être, puis qu'il y avoit parmi les Chrêtiens un grand nombre de Juifs convertis, dont la langue naturelle étoit le Chaldéen ou Syriaque, qui est appellé Hebreu dans l'Evangile, & que les Juifs naturels entendoient parfaitement l'Hebreu ancien, & lisoient l'Ecriture en cette langue.

2. Il suppose qu'aprés la Prise de Jerusalem, le Texte Hebreu resta uniquement entre les mains des Juifs. C'est ce que l'Histoire nous apprend être faux, puisque nous sçavons que plusieurs Juifs Chrêtiens sortis de la Ville de Jerusalem avant qu'elle fût prise s'établirent à Pella, où ils formerent la Secte des Nazaréens, qui conserverent des Exemplaires du Texte Hebreu.

3. Il faut qu'il suppose dans son Systême, qu'il n'y avoit point d'autres Exemplaires du Texte Hebreu dans le monde que ceux de Tiberiade, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit point de Juifs ailleurs ou que s'il y en avoit, ils n'avoient point d'Exemplaires Hebreux de la Loi; mais qu'ils se servoient seulement de la Version des Septante. Or il est certain qu'il y avoit des Juifs dispersés dans tout le monde, & il ne paroît pas moins indubitable que ces Juifs avoient des Exemplaires de la Loi, comment se peut-il faire que le Rabbi Akiba ait eu assez de credit pour faire supprimer ou falsifier tous ces Exemplaires, en sorte que 30. ou 40. ans aprés il n'en restoit aucun?

4. Tout ce que cet Auteur debite du Rabbi Akiba sur la foi des Juifs, n'est d'aucune certitude. Il est vrai que Saint Jerôme nous assûre qu'Akiba étoit disciple de Samai & de Hillel, & que les Juifs le croioient le maître d'Aquila: mais c'est tout ce que nous en sçavons, & encore cela même n'est-il pas fort certain.

5. Cet Auteur pour prouver qu'Akiba a falsifié le Texte Hebreu, rapporte des Explications de l'Ecriture attribuées au Rabbi Akiba dans le Livre intitulé *Pirke Eliezer*, ou les Capitules d'Eliezer, qu'il prétend être conformes au Texte Hebreu d'apresent & differentes de la Version des Septante, d'où il conclut que c'est lui qui est Auteur de cette difference, & qu'il l'a inserée dans le Texte Hebreu. Mais rien ne me paroît plus foible que ce raisonnement. Car, 1. qui peut assûrer que les discours que le Rabbi Eliezer fait tenir au Rabbi Akiba, soient veritablement de ce dernier? 2. Est-ce une preuve qu'Akiba ait falsifié le Texte Hebreu, parce qu'il l'a cité comme nous l'avons? 3. Entre les passages citez par l'Auteur de cette objection, il y en a qui sont dans les Septante aussi-bien que dans l'Hebreu de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte, & dans les autres la difference ne vient que de la prononciation *d*. Ainsi on ne peut en conclure que Rabbi Akiba ait falsifié l'Ecriture en ces endroits; au contraire puisqu'il est conforme à la Version des Septante, il faut necessairement selon les principes de nôtre adversaire, qu'il n'y ait aucune falsification en ces endroits.

6. Quand on dit qu'Aquila disciple d'Akiba, est accusé d'être le premier parmi les Grecs qui ait falsifié l'Ecriture Sainte, on suppose qu'il n'a fait cette falsification, qu'en suivant un Texte corrompu; au lieu que les falsifications dont il est accusé, regardent sa Traduction. On ne lui reproche pas d'avoir travaillé sur un Exemplaire Hebreu falsifié, mais d'avoir mal traduit l'Hebreu.

Enfin quand on allegue qu'Akiba est l'Auteur de la corruption du Texte Hebreu touchant la Chronologie des Patriarches, on suppose premierement, qu'il est constant que le Texte Hebreu est

d *Il y en a qui sont dans les Septante aussi-bien que dans l'Hebreu de la maniere dont Rabbi Akiba les rapporte, & dans les autres la difference ne vient que de la prononciation.*] Le premier passage est *Genes.* 28. *Vers.* 11. où il n'y a presque pas de difference entre la Vulgate & le Texte Hebreu. Le Texte Hebreu porte que Jacob passa la nuit en un endroit *parce que le Soleil étoit couché*; les Septante ont la même expression. Le second passage est tiré du Liv. 1. des Paralipomenes Chap. 17. Vers. 21. Le Texte Hebreu porte que *le Peuple d'Israël étoit un seul Peuple sur la terre.* Les Septante au lieu d'*un seul* Peuple, ont traduit: *Il n'y a point eu de Peuple jusqu'à present sur la terre, semblable à celui d'Israël*, pourquoi veut-on que ce soit plûtôt une corruption du Texte Hebreu qu'une liberté que s'est donnée le Traducteur dans sa Version. Le troisiéme passage tiré du Ch. 26. de la Genese, Vers. 18. & 19. est dans les Septante comme dans l'Hebreu de la même maniere qu'il a été cité par Rabbi Akiba: ainsi on ne peut pas dire qu'avant Akiba on lisoit autrement. Le quatriéme passage tiré du Chap. 33. des Nombres Vers. 4. est aussi dans les Septante comme il est cité par Akiba. La difference qui se trouve dans le cinquiéme passage tiré du Pseaume 67. Vers. 28. entre les Septante & les Versions faites sur le Texte Hebreu, ne vient pas d'aucune corruption du Texte; mais de ce que le mot Hebreu *Rodhem* peut signifier *dans un transport d'esprit*, ou *leur Maître*: ce qui suit encore dans le même Pseaume vient de la differente prononciation du mot Hebreu, qui peut signifier un *Prince* & une *pierre*. Akiba l'a pris dans le sens qui signifie une pierre, en quoi il s'est peut-être trompé, mais il n'a pas pour cela falsifié le Texte.

eſt corrompu en cet endroit, ce qui eſt en queſtion. On ſuppoſe ſecondement, que c'eſt Akiba qui l'a falſifié par malice & en haine des Chrêtiens, ce qui ne ſe prouve point. Il eſt vrai qu'on ajoûte que le Livre *Seder-Olam* ou la grande Chronologie, a été fait ſuivant les ſentimens d'Akiba, comme les Juifs le prétendent; mais tout cela eſt fort incertain, & l'Auteur du Livre *Seder-Olam* eſt beaucoup plus recent que Rabbi Akiba. D'ailleurs ſi ce que les Juifs nous diſent d'Akiba eſt veritable, qu'il ait pris le parti de Barcochebas, qui ſe revolta l'an 132. de JESUS-CHRIST, & qu'il ait voulu le faire paſſer pour le Meſſie, il n'auroit eu garde d'abreger la Chronologie dans le deſſein de montrer qu'il y avoit encore deux mille ans à attendre le Meſſie. On dira que ce même Akiba qui avoit abregé la Chronologie en haine des Chrêtiens, a enſuite été entraîné par un eſprit de faction dans le parti de Barcochebas; mais quelle apparence qu'un homme qui venoit de ſoûtenir aux Chrêtiens que le Meſſie ne viendroit de deux mille ans, ait eu peu de temps aprés, l'effronterie d'en produire un lui-même, & de les perſecuter pour les obliger de le reconnoître? Tout cela fait voir le peu de foi que l'on doit ajoûter aux Hiſtoires des Juifs, & le peu de ſolidité qu'il y a dans les conjectures de l'Auteur du Livre de l'Antiquité des temps défenduë, pour prouver que le Texte Hebreu a été falſifié en haine des Chrêtiens par ce Rabbi Akiba.

Aprés avoir montré que non ſeulement on ne prouve point par autorité que les Juifs aient corrompu le Texte Hebreu par malice & en haine des Chrêtiens; mais encore qu'il eſt hors d'apparence & même moralement impoſſible qu'ils l'aient fait, il faudroit reprendre en particulier les endroits que l'on prétend qu'ils ont corrompus en haine des Chrêtiens, pour affoiblir le ſens des Propheties qui conviennent à JESUS-CHRIST; mais comme nous examinerons dans la ſuite tous les principaux paſſages dans leſquels le Texte Hebreu eſt different des Septante ou de la Vulgate, dont ceux-ci font partie, pour ne pas repeter pluſieurs fois la même choſe, nous nous contenterons de remarquer ici, 1. Qu'il n'y a point de preuve qu'aucun de ces paſſages ait été falſifié par les Juifs en haine des Chrêtiens, & que ſuppoſé qu'il y en ait de corrompus, la corruption peut venir d'autres cauſes, comme de la negligence des Copiſtes, du changement de lettres ſemblables, de la differente leçon ou ponctuation, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'accuſer les Juifs de falſification & de mauvaiſe foi. Nous ferons même voir dans la ſuite en parlant en détail de ces paſſages, que la difference qui ſe trouve entre le Texte Hebreu & les Septante, eſt viſiblement fondée ſur quelqu'une des cauſes que nous venons d'alleguer. Et certes ſi cette difference venoit de la malice des Juifs, elle ne ſe rencontreroit que dans les endroits qui regardent JESUS-CHRIST, puiſqu'ils n'avoient pas d'interêt d'en falſifier d'autres; & ils n'auroient pas manqué de les falſifier tous, ou du moins les principaux & les plus forts. Or il eſt certain que l'Hebreu & la Verſion des Septante, ſont differens en beaucoup d'autres endroits: il eſt encore certain que les principales Propheties de JESUS-CHRIST ſont auſſi formelles & même quelquefois plus dans le Texte Hebreu que dans la Verſion des Septante. C'eſt donc inutilement que l'on allegue quelques prédictions de JESUS-CHRIST, dans leſquelles il ſe trouve quelque difference entre le Texte Hebreu & les Septante, pour prouver que les Juifs ont falſifié le Texte Hebreu. 2. Qu'il n'eſt pas vrai que le Texte Hebreu ſoit corrompu dans tous les endroits où il eſt different de la Verſion des Septante. Nous ferons encore voir qu'il y en a pluſieurs dans leſquels c'eſt la Verſion qui eſt fautive ou corrompuë. 3. Que la pluſpart de ces differences ne ſont pas conſiderables, & ne détruiſent pas la Prophetie; que ſouvent ce qui eſt dans la Verſion n'eſt qu'une explication plus ample de ce qui eſt dans le Texte. Ces reflexions generales ſuffiſent pour répondre aux paſſages du Texte Hebreu que l'on allegue comme falſifiés par les Juifs, en attendant que nous en faſſions l'application à ces paſſages mêmes.

---

§. V.

Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu, d'où elles viennent, & de quelle nature elles ſont: qu'elles n'empêchent pas que le Texte Hebreu ne ſoit autentique, & qu'on ne le préfere ordinairement aux Verſions. Regles generales pour connoître quand il faut ſuivre le Texte Hebreu ou les Verſions.

IL ne faut jamais aſſûrer que les choſes dont on a des preuves ſolides. Comme on n'en a point que le Texte Hebreu ait été falſifié malicieuſement par les Juifs, c'eſt une temerité que de l'aſſûrer; mais auſſi par la même raiſon il faut prendre garde de ne pas tomber dans l'extremité oppoſée, en ſoûtenant que le Texte Hebreu eſt dans ſa pureté originale, & qu'il n'eſt corrompu en aucun endroit. C'eſt ſuppoſer que les Juifs qui l'ont copié ne ſe ſont jamais trompés, qu'ils n'ont jamais mis une lettre pour une autre; qu'ils l'ont toûjours ponctué comme il faut; qu'il n'y a eu aucune varieté dans leurs Exemplaires; qu'ils ont conſervé le Texte ſans la moindre faute depuis Moïſe,

Moïse, ou depuis Esdras jusqu'à nous, c'est à dire qu'ils ont été infaillibles dans les revisions, ponctuations, & descriptions des Livres Sacrez; & qu'ils n'ont été sujets ni à la negligence, ni à la surprise; ce qu'on ne peut attribuer qu'à une assistance toute particuliere de Dieu, & à une espece d'inspiration continuelle. Toutes ces suppositions étant sans fondement, c'est une superstition que d'assûrer, comme font quelques Auteurs, que le Texte Hebreu que nous avons à present, n'est corrompu en aucun endroit, qu'il n'y a aucune faute ni aucune lacune, & qu'on ne peut jamais se dispenser de le suivre. Non seulement cela se dit sans preuve & sans apparence; mais on a même des preuves du contraire. Car premierement, il y a eu des variations entre les plus anciens Exemplaires Hebreux, que les Massoretes ont remarquées par ce qu'ils appellent *Keri & Cetib*, en mettant l'une de ces Leçons dans le Texte, & l'autre à la marge. Nous avons les differentes Leçons des Juifs Orientaux & des Occidentaux de Ben-Ascher, & de Ben-Nepthali, & les Exemplaires manuscrits des Bibles ne sont pas toûjours entierement conformes. Secondement il est constant qu'il y a des passages où le sens des Versions est plus naturel & convient mieux au sujet que celui du Texte, & que la difference qui se trouve en ces endroits entre le Texte & la Version, ne vient que du changement d'une lettre en une autre assez semblable, comme du *Resch* en *Daleth*, du *Beth* en *Caph*, du *Mem* en *Samech*, du *Beth* en *Phé* ou en *Mem*, du *Caph* final en *Vau*, ou de quelque autre semblable; en sorte qu'il paroît visiblement que le Traducteur a lû le Texte autrement & que le sens est beaucoup meilleur. Qui peut douter qu'alors il n'y ait bien de l'apparence que le Texte Hebreu a été corrompu en cet endroit, & que l'on y a mis par succession de temps une lettre pour une autre? Troisiémement, il est certain, comme nous avons remarqué, que les Points voielles sont une invention nouvelle. Souvent la difference qui est entre le Texte & la Version, ne vient que de la ponctuation, & le sens de la Version est beaucoup meilleur, que celui du Texte ponctué. Qui peut douter dans ces circonstances que la ponctuation ne soit fautive? Quatriémement, les Peres les plus attachés au Texte Hebreu, comme Origenes & Saint Jerôme, avoüent qu'il y a des fautes dans ce Texte; que l'on n'est pas toûjours obligé de le suivre; qu'il y a des varietés entre les Exemplaires Hebreux; & que les differentes manieres de prononcer un même mot, ont produit differens sens. Cinquiémement la varieté qui se trouve entre les Versions, fait encore connoître qu'il y a eu des Leçons differentes dans differens Exemplaires Hebreux, & qu'ils ont donné un different sens à un même mot, à cause de la differente prononciation. Or comme on ne peut pas dire que les Massoretes & les Auteurs de la ponctuation presente, aient été infaillibles; on ne peut point être assûré absolument que la Leçon qui est dans nôtre Texte, soit la plus veritable, & il faut en juger par le sens, par ce qui précede & par ce qui suit.

Mais quoi qu'on ne puisse pas dire que le Texte Hebreu soit sans aucune faute, il faut neanmoins reconnoître. 1. qu'il n'y en a point de considerable, ni qui regarde la doctrine ou les mœurs. Que la pluspart des differens qui sont entre l'Original & les Versions ne consistent que dans de differentes expressions qui sont plus ou moins claires; qui s'accordent mieux ou moins bien avec ce qui précede & ce qui suit, qui font un sens plus ou moins parfait: qu'il n'y en a point où le sens du Texte Hebreu contienne une fausseté dangereuse ou une erreur manifeste: c'est pourquoi ces sortes de fautes ne diminuent rien de l'autorité du Texte Hebreu, & n'empêchent point qu'il ne passe pour autentique & pour la regle de nôtre foi & de nos mœurs. Ces varietez de Leçons & ces fautes legeres qui se rencontrent generalement dans tous les Livres Sacrez & profanes, tant dans le Texte que dans les Versions, n'empêchent point que nous n'aïons certainement les Ouvrages autentiques des Auteurs, & que nous ne puissions sçavoir leurs veritables sentimens. Conclure de ce que les Textes originaux de l'Ancien & Nouveau Testament ont été sujets à la Loi commune de tous les autres Livres, & qu'il s'y est glissé des fautes legeres par l'inadvertance ou la negligence des Copistes, en conclure, dis-je, que nous n'avons plus la parole de Dieu, ni l'Ecriture Sainte divinement inspirée, ce seroit une folie semblable à celle d'un homme, qui soûtiendroit que nous n'avons plus les Oeuvres de Platon, de Demosthenes, de Ciceron, de Tite-Live, &c. parce qu'il y a des fautes & des lacunes dans tous ces Ouvrages. Etablir ce principe c'est renverser le fondement de toutes nos connoissances historiques, & introduire un Pyrrhonisme insoutenable. C'est donc sans raison qu'à cause des fautes legeres qui se rencontrent dans le Texte Hebreu, on douteroit de sa verité & de son autenticité. 2. Que dans les endroits où il est different de la Version des Septante, il y en a beaucoup plus où la faute est plûtôt dans la Version que dans le Texte, & où la difference vient plûtôt de la negligence ou de la liberté de l'Interprete, que du Texte. 3. Qu'il faut avoir recours au Texte Hebreu; comme à la source, & le suivre plûtôt que les Versions, à moins qu'on n'ait des raisons particulieres de s'en écarter pour suivre les Versions. C'est le sentiment de Saint Augustin & de

Saint Jerôme, qui est conforme à la raison, au bon sens & à l'usage ordinaire. Quand on veut sçavoir le sens d'un Auteur, on a toûjours recours à l'Original, quelque bonne & ancienne Version que l'on en ait. Il est vrai qu'il peut y avoir des fautes dans l'Original, mais il y en peut à plus forte raison avoir dans la Version: car outre le changement qui peut arriver par la faute des Copistes, qui est commun à l'Original & à la Version, la Version est encore ordinairement sujete à plusieurs fautes par l'ignorance & la negligence de l'Interprete, par la difficulté qu'il y a de rendre bien le sens du Texte en une autre langue, par la liberté que se donne l'Interprete de changer, d'ajoûter, d'expliquer, ou de determiner, & par plusieurs autres raisons. Toutes ces choses doivent encore avoir plus lieu à l'égard du Texte Hebreu, qu'à l'égard de tout autre Original, tant à cause du soin tout particulier que les Juifs ont eu de le conserver dans sa pureté, qu'à cause de la difficulté de le traduire, de la liberté que se sont visiblement donnée les Septante en le traduisant, & des changemens qui sont survenus à cette Version. Je ne nie pas neanmoins qu'il n'y ait des occasions, où l'on ne puisse pour de bonnes raisons abandonner le Texte Hebreu d'apresent pour suivre la Version des Septante, & qu'il ne le faille faire dans quelques passages; mais cela est rare, comme nous le ferons voir dans la suite par l'examen particulier de ces passages. En attendant voici les regles generales que l'on peut apporter pour discerner quand il faut suivre le Texte Hebreu, ou quand il faut s'en écarter.

Premierement, dans les passages où la difference qui est entre le Texte & les Versions, vient de ce que les Interpretes ont lû differemment le Texte Hebreu; il faut examiner si cette differente Leçon vient de la difference des consones du mot Hebreu, ou de la seule ponctuation. Comme nous avons fait voir clairement que la ponctuation n'est pas des Ecrivains Sacrés, mais que c'est une nouvelle invention, on peut être moins scrupuleux à s'écarter du sens que les Massoretes ont fixé par leur ponctuation, si celui que le même mot differemment ponctué peut avoir, & que les Septante ont suivi, est plus naturel & plus conforme à ce qui précede & à ce qui suit: car alors on ne suppose point que le Texte sacré soit corrompu ni changé, mais seulement qu'il a été mal ponctué. Il est vrai que l'on ne doit pas mépriser ni negliger entierement l'autorité des Massoretes qui ont suivi l'usage le plus reçû parmi les Juifs: mais comme on ne peut pas dire qu'ils aient été infaillibles dans la determination qu'ils ont faite d'un mot à un sens plûtôt qu'à un autre: quand le sens contraire à celui qu'ils ont embrassé paroît visiblement meilleur, on ne doit point faire difficulté de le suivre. Mais si les deux sens sont également bons & soûtenables, on a la liberté de suivre celui qu'on voudra des deux, sans qu'on puisse rejetter le contraire.

Si la difference du sens vient de ce qu'en changeant une consone ou une des anciennes voielles dans un mot, il a le sens que l'ancien Interprete Grec a suivi, il faut être plus reservé à s'écarter du Texte Hebreu; car quoi qu'il ne soit pas impossible qu'il y ait des lettres changées dans le Texte, & que la ressemblance qui se trouve entre plusieurs lettres Hebraïques, rende ce changement assez facile, c'est une espece de temerité de l'assûrer sans en avoir une preuve bien sensible, & rien n'est plus ridicule, que de forger d'autres mots entiers, comme font quelques-uns, en y ajoûtant, changeant ou transposant des lettres. La seule difference de l'ancienne Version n'est pas un fondement legitime pour faire ce changement; parce que l'Interprete peut s'être trompé, soit dans la lecture, soit dans la Version du Texte, & la présomption est toûjours plûtôt pour le Texte Original que pour la Version, à moins qu'on ne découvre visiblement qu'il y a faute dans le Texte. Ainsi quand le Texte fait un bon sens sans aucun changement, je le préfererois toûjours à la Version, & ne m'en écarterois qu'en cas que l'on montrât ou par quelques autres passages de l'Ecriture, ou par ce qui précede & ce qui suit, qu'il faut plûtôt suivre le sens de la Version que celui du Texte; & en ce cas je ne me contenterois pas d'une simple conjecture, ou d'une legere apparence ou d'une foible vraisemblance; mais je voudrois une raison solide & capable d'ébranler un esprit raisonnable, & que les regles de la prudence & de la Critique nous fassent juger être de poids.

La varieté de la Version & du Texte vient quelquefois de ce que les anciens Exemplaires Hebreux n'étoient pas conformes, & que l'on a lû dans les uns d'une maniere & dans les autres d'une autre. Ces differences nous sont connuës par le Keri & le Cetib des Hebreux, qui ne sont que des differentes Leçons, dont l'une étoit à la marge & l'autre dans le Texte, & par les differentes Leçons de Ben-Ascher & de Ben-Nephthali, des Juifs Orientaux & des Occidentaux, qui ont aussi été remarquées par d'autres Rabbins. Ces differentes Leçons ne peuvent pas être toutes deux veritables: il faut necessairement qu'une des deux soit fausse: pour se determiner à en suivre une, il faut choisir celle qui est la plus autorisée, soit par les Rabbins, soit par sa conformité avec les anciennes Versions, qui convient mieux aux passages, & qui rend le sens plus naturel & plus parfait.

Il faut user de la même précaution, quand le sens du terme Hebreu est incertain, ou quand un même mot peut avoir deux significations. Le

premier

premier arrive particulierement dans les mots qui ne se rencontrent qu'une seule fois dans tout l'Ancien Testament; ou même qui ne s'y trouvent repetés qu'en deux ou trois endroits; car comme on n'est assûré de la signification des mots d'une langue morte, que parce qu'un même mot joint en differens endroits avec differens mots, fait toûjours un bon sens dans une signification, ce que toute autre signification qu'on lui donneroit, ne pourroit faire, parce qu'il est moralement impossible qu'un sens qui n'est pas le sens naturel d'un mot selon l'Institution convienne à plusieurs endroits, la differente combinaison d'un même mot avec plusieurs autres, en fait connoître certainement la propre signification. Mais comme il n'est pas impossible que deux differentes significations ne puissent faire toutes deux un bon sens dans un seul endroit, ou même dans deux ou trois, on n'a pas la même certitude de la signification d'un mot, quand il ne se trouve qu'une seule fois dans un Livre où sont compris tous les mots de la langue, tel qu'est l'Ancien Testament à l'égard de l'Hebreu, ou quand il n'y est repeté qu'une fois ou deux. Ordinairement neanmoins les Interpretes conviennent assés, soit par tradition, soit par analogie avec des mots des autres Langues Orientales, de la signification de ces termes: mais quand ils n'en conviennent pas, & qu'ils se trouvent traduits differemment dans differentes Versions, il est libre de choisir la signification que l'on juge être la plus vraisemblable, comme aussi quand un même mot est susceptible de deux significations, & que les Interpretes l'ont expliqué differemment, il faut préferer celle qui fait un sens plus naturel & plus parfait.

Les differences qui se rencontrent entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain du Pentateuque, doivent être considerées comme des differentes Leçons d'un même Texte, car le Pentateuque Samaritain est comme un Exemplaire ancien du même Livre, & les differences de cet Exemplaire & des Hebreux, ont été remarquées dés le temps de Saint Jerôme. Nous parlerons dans la suite plus amplement de l'autorité de cet Exemplaire Hebreu Samaritain; il suffit ici de le considerer comme un Exemplaire ancien, dont les varietés sont du moins autant à considerer que celles des autres Exemplaires Hebreux. Sur ce pied l'on peut suivre la Leçon du Texte Samaritain, si elle se trouve plus vraisemblable que celle qui est dans le Texte Hebreu commun.

On ne doit pas porter le même jugement des differences qui se trouvent dans les Paraphrases Chaldaïques, ou dans les Versions Orientales, & dans le Talmud; ces Auteurs s'étant donnés la liberté de s'écarter du vrai sens du Texte, en sorte qu'on ne peut s'en servir que quand il y a des differences dans le Texte même, ou qu'il y a lieu d'ailleurs d'être persuadé que le Texte est corrompu.

Les Versions Grecques d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, dont il ne nous reste que des fragmens, étant plus conformes au Texte Hebreu, que les autres, ne fournissent pas tant de differences, mais elles peuvent servir à faire connoître les differens sens que peut avoir un mot Hebreu, ou les differentes Leçons d'un même passage, sur lesquelles sont fondées la pluspart des varietés qui se trouvent entre ces Versions.

Mais il faut avoüer que souvent la difference qui se trouve entre la Version & l'Original, & entre les Versions mêmes, vient de ce que les Interpretes ne se sont pas assujetis à suivre la lettre, & à traduire les mots à la rigueur, mais qu'ils se sont donnés la liberté de rendre le sens qu'ils ont crû le plus veritable. Toute Version est une espece de Paraphrase & de Commentaire, & il est presqu'impossible que l'Interprete, quelque fidele qu'il soit, ne prenne quelquefois l'essor en s'écartant de la lettre de son Original, par exemple si un mot ou une Phrase peuvent avoir deux sens dans la Langue originale, que l'on ne peut exprimer tous deux par les termes de la Version, il est obligé de se determiner à l'un des deux sens. Si l'Original a un tour particulier, & propre à sa Langue, qui n'auroit aucune grace, & peut-être aucun sens dans la Version, il faut que l'Interprete substituë une expression differente; mais qui ait la même force & le même sens dans la Langue en laquelle il fait sa Traduction, que les termes de l'Original: cela est plus ordinaire à l'Hebreu qu'à pas une autre Langue, parce qu'il est plein de tours & d'expressions particulieres que l'on ne peut imiter dans les autres Langues. Quand il y a quelque chose d'obscur & d'embarrassé dans l'Original, il est du devoir de l'Interprete de l'éclaircir, de l'étendre, & de le developer; s'il y a quelque chose d'omis, de le suppléer; s'il y a quelque chose de superflu, de le retrancher. Enfin il y a une infinité d'occasions où les Interpretes sont obligés de s'écarter de la lettre du Texte: de là viennent une infinité de varietés au moins apparentes entre le Texte & les Versions, mais alors on ne peut pas accuser le Texte de corruption, ni prétendre le corriger par la Version: il faut examiner au contraire si l'Interprete a bien pris le sens de l'Original, s'il a bien rencontré, il n'y a point de varieté réelle & veritable, il n'y a plus de contradiction à sauver: s'il a mal rencontré, & que sa Version ne rende pas fidélement le sens du Texte, il faut l'abandonner, & suivre celui du Texte même.

La difference vient encore quelquefois de ce qu'on distingue differemment les Versets ou

les Phrases, ce qu'on appelle parmi nous difference de ponctuation. Comme les distinctions des Versets sont arbitraires, & que la ponctuation est nouvelle, il faut s'arrêter à celles qui rendent le sens le plus parfait.

Quelquefois les Hebreux mettent un temps pour un autre; ils se servent du préterit pour le present, & du futur pour le present. Il faut suivre alors celui qui convient mieux à la chose, dont il est parlé: il en faut user de même quand il y a un changement de personnes ou de nombre. Les Interpretes se sont assés souvent donnés la liberté de faire ces changemens de temps & de personnes: mais ordinairement ils se sont trompés & il faut bien prendre garde si ce changement est necessaire pour le suivre.

Enfin il faut avoüer qu'il y a bien des differences entre le Texte Hebreu, & la Version des Septante qui viennent de la corruption & de la confusion qui se trouvent dans la Version Grecque que nous avons. Il est certain que l'on y a retouché plusieurs fois, que divers Auteurs se sont donnés la liberté d'y ajoûter, d'y retrancher, ou d'y corriger diverses choses, qu'il y en a eu dés les premiers siecles de l'Eglise des Editions differentes; que l'on y a inseré des corrections tirées de la Version de Theodotion & même de quelques autres; c'est ce qui a fait dire avec raison à S. Jerôme, que dés son temps la Version des Septante n'étoit plus nulle part dans sa pureté. Aprés cela il ne faut pas s'étonner que cette Version soit en plusieurs endroits differente du Texte Hebreu, & qu'un même mot Hebreu y soit quelquefois interpreté en differens sens; cela ne peut venir que de la confusion qui a été faite de deux Versions differentes, ou de ce qu'une varieté de Leçons qui étoit à la marge, ou dans le Texte entre deux crochets, y est demeurée avec celle qui y étoit déja. En ces occasions il ne faut pas suivre les fautes de la Version Grecque, mais s'attacher au Texte Hebreu, & si l'on veut approfondir davantage les choses, & découvrir plus certainement d'où vient la faute de la version, il est bon de la comparer, avec les citations des anciens Peres Grecs & Latins, avec les autres Versions Grecques, & avec les Versions Orientales, & d'examiner les differens Exemplaires & les differentes Editions de la Version des Septante, qui nous fournissent encore quantité de differences qui ne peuvent venir que de la faute des Copistes.

Entre les Versions Latines, il n'y en a que deux, dont on puisse faire quelque usage dans la question presente. La premiere est l'ancienne Vulgate Latine, dont les Peres Latins se sont servis, faite sur le Texte Grec des Septante. La seconde est la Version de Saint Jerôme sur le Texte Hebreu. L'ancienne Version Italique peut faire découvrir quelques fautes de la Version des Septante, quand elle s'éloigne du Texte Grec d'apresent pour approcher du sens du Texte Hebreu: mais quand elle se trouve differente du Texte Grec ou du Texte Hebreu, ou qu'elle s'éloigne plus du Texte Hebreu, que le Texte Grec, il est visible qu'en ces cas l'erreur est dans la Version Latine, soit par la faute de l'Interprete, ou par la faute de celui qui a cité ou copié ce passage. La Version de Saint Jerôme étant faite sur le Texte Hebreu de son temps, sert à justifier que le Texte Hebreu n'a pas été corrompu depuis son temps; car les differences qui se trouvent entre sa Version, & nos Versions faites sur le Texte Hebreu, ne viennent pas de quelque changement dans le Texte même; mais de la diverse signification que l'on donne au même mot Hebreu, ou de la differente maniere dont on le lit à cause de la differente ponctuation. Nôtre Version Vulgate n'est pas à la verité la pure Version de Saint Jerôme; parce qu'il s'y est glissé quelques changemens, & qu'il est resté encore quelques Livres de l'ancienne Version, mais elle en est fort peu differente dans la plupart des Livres de l'Ancien Testament. Il y a quelques endroits où elle ne rend pas le Texte Hebreu avec la même fidelité que S. Jerôme; & en ces endroits on voit bien que c'est le Texte Hebreu, & la Version de S. Jerôme qu'il faut préferer à la Vulgate.

Voilà les Regles dont on peut se servir pour discerner quand il faut suivre le Texte Hebreu ou les Versions. Nous en ferons dans la suite l'application aux principaux passages de l'Ecriture, dans lesquels le Texte Hebreu est different des Versions. Il suffit ici d'avoir fait voir que le Texte Hebreu n'a point été corrompu par la malice des Juifs, qu'il n'est point corrompu dans des choses essentielles, & que s'il y a des fautes, elles sont legeres, & arrivées par la negligence des Copistes; en un mot que le Texte des Livres de l'Ancien Testament est aussi correct qu'aucun autre Livre que nous aïons; ce qui suffit pour qu'on puisse lui donner le tître d'autentique, & pour assûrer que c'est la vraie Parole de Dieu. On peut même dire qu'en general il doit être préferé à toutes les Versions, selon le sentiment de Saint Jerôme, de Saint Augustin, dont voici les paroles. Le premier écrivant à Sunia, & à Fretela, dit que comme on doit avoir recours à la source du Texte Grec à l'égard du Nouveau Testament, quand il y a quelque difference dans les Versions Latines, & quelque varieté dans les Exemplaires, on doit de même à l'égard de l'Ancien Testament avoir recours à la verité Hebraïque, quand il y a des differences entre les Versions Grecques & Latines, parce qu'il faut toûjours remonter à la source sans s'arrêter aux ruisseaux: *Sicut in Novo Testamento*

si

si quando apud Latinos quæstio exorta est, & inter Exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Græci sermonis, quo novum scriptum est instrumentum: ita in Veteri Testamento quando inter Græcos Latinósque varietas est, ad Hebraïcam recurrimus veritatem; ne quicquid de fonte proficiscitur, hoc quæramus in rivulis. C'eit pourquoi il en fait une regle dans l'Epître à Lucinius, que Gratien a inserée dans le Droit Canonique, Distinct. 9. ch. *Ut veterum*, qui porte qu'il faut juger de la fidelité des Livres de l'Ancien Testament par les Exemplaires Hebreux, & de celle du Nouveau par les Exemplaires Grecs: *Ut veterum librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda est; ita novorum veritas Græci sermonis normam desiderat.* Saint Augustin en juge de même dans le Livre 15. de la Cité de Dieu Chap. 13. Quand, dit-il, on trouve quelque difference entre les Exemplaires sur des faits dans lesquels il y a de la contradiction, il faut plûtôt ajoûter foi à l'Original qu'à la Version: *Cùm diversum aliquod in utrisque Codicibus invenitur, quandoquidem ad fidem rerum gestarum utrumque esse non potest verum, ei Linguæ potiùs credendum, unde est in aliam per Interpretes facta translatio.*

§. VI.

De la Massore, du Keri & Cetib, & de la Cabale.

LE Nom de MASSORE en Hebreu signifie *Tradition*; ce qui peut s'entendre generalement de toutes les doctrines ou pratiques qui se transmettent de main en main, & de pere en fils; mais on donne particulierement le nom de *Massore* à la Critique du Texte Hebreu, que les Juifs prétendent avoir reçûë de leurs Ancêtres par tradition. Buxtorf l'a definie une doctrine Critique sur le Texte Hebreu, inventée par les Anciens Docteurs des Juifs, par le moïen de laquelle on a compté les Versets, les mots & lettres du Texte, & l'on en a marqué toutes les diversités, afin de conserver la veritable Leçon, & de le preserver de tout changement par cette methode. C'est ce qui l'a fait appeller par les Rabbins PIRKE AVOTH, *la Haye*, ou *la Clôture de la Loi.* Les Arabes ont pris la même précaution sur l'Alcoran, peut-être à l'imitation des Juifs.

Les Auteurs de la Massore, sont appellés *Massoretes* ou Docteurs de la Loi. Quelques-uns font remonter l'origine de la Massore jusqu'à Moïse; d'autres en mettent le commencement au temps d'Esdras. Le Juif Elias Levita en fait auteurs les Juifs de Tiberiade, ausquels il attribuë aussi l'Invention des Points. A l'égard de la derniere, nous avons fait voir qu'elle est posterieure au Talmud, mais pour la Massore, elle a commencé quelque temps auparavant que le Talmud fût achevé, quoiqu'elle n'ait été perfectionnée & recueillie en un corps, que long-temps aprés. Voici de quelle maniere cela peut s'être fait. Les Rabbins ont fait diverses remarques Critiques sur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps *a*, ceux qui les ont suivis ont eu soin de recueillir les anciennes, & d'y en ajoûter, & c'est de cette maniere que s'est formé le Corps de la Massore, tel que nous l'avons à present, & qu'il a été imprimé par Bombergue dans sa grande Bible Hebraïque imprimée à Venise en 1528. & 1618. & dans la Bible de Bâle donnée par Buxtorf en 1618.

La matiere de la Massore consiste dans des remarques critiques sur les Versets, les mots, les lettres & les points voielles du Texte Hebreu. Les Massoretes ont premierement distingué les Livres & les Sections des Livres, en Versets, & marqué le nombre des Versets, le nombre des mots & des lettres de chaque Verset; les Versets où ils croient qu'il y a quelque chose d'oublié; les mots qu'ils croient changés; les lettres qu'ils croient superfluës; les repetitions des mêmes Versets, les differentes Leçons, les mots qui sont pleins ou defectifs; le nombre de fois qu'un même mot est au commencement, au milieu, ou à la fin d'un Verset, les differentes significations dans lesquelles un même terme se prend, la combinaison d'un terme avec un autre, le nombre des mots qui sont ponctués pardessus. Les lettres qui se prononcent ou ne

a *Les Rabbins ont fait diverses remarques Critiques sur le Texte Hebreu de la Bible en differens temps.*] Ils ont d'abord écrit ces remarques dans des feüilles séparées, & Elias Levita rapporte qu'il y en avoit un tres-grand nombre, & qu'elles surpassoient de beaucoup le Texte de la Bible. Les Auteurs plus recens ont recueilli ce que les Anciens avoient dit, & y ont ajoûté: Quelques Copistes se sont avisés pour la commodité de les mettre en marge des Bibles: on en trouve dans plusieurs Exemplaires manuscrits Hebreux de la Bible, mais elles y sont écrites avec beaucoup de confusion, & en fort menus caracteres, & encore n'y en a-t-il qu'une partie. Le premier, qui en a fait un corps complet, est un Rabbin de Tunis nommé Jacob Ben-Chajim, qui a choisi dans quantité de memoires des Juifs, ceux qu'il a jugé les meilleurs pour en faire le corps de la Massore, qu'il a composé, digeré & fait imprimer en la maniere que nous le voïons.

a Ils

ne se prononcent point. Ce sont eux qui ont distingué les grandes lettres & les petites, les renversées & les suspenduës, & qui en ont fait le compte, ce sont eux enfin qui ont inventé les Points voielles, les accens, & fait diverses remarques critiques sur la ponctuation, & sur quantité d'autres minuties.

La Massore est écrite en Chaldaïque : elle est ordinairement divisée en grande & petite ; la grande est en partie au haut & au bas des marges du Texte, & quelquefois à la marge audessous des Commentaires, & en partie à la fin de toute la Bible ; ce qui fait qu'on distingue cette grande Massore, en Massore de Texte, & en Massore finale. La petite Massore est écrite dans la marge interieure ou même exterieure de la Bible, c'est un abregé de la grande, écrit en petite lettre avec beaucoup d'abregés, de mots symboliques, & de citations de l'Ecriture par un seul terme du Texte.

On ne peut nier que le travail des Massoretes n'ait été immense ; la question est de sçavoir s'il est aussi utile qu'il est grand, & si l'on en peut tirer autant de profit qu'il leur a donné de peine. L'Auteur du Livre *Cozri* & le Rabbin Aben-Esra semblent n'en faire aucun cas, & en parler comme d'un travail inutile : ce dernier même le compare au travail d'une personne qui s'amuseroit à feuilleter un Livre de Medecine, & à en compter les pages, sans user d'aucun des remedes dont ce Livre fait mention. Le Pere Morin & Capelle paroissent avoir un parfait mépris pour la Massore : au contraire la pluspart des autres Interpretes Catholiques & Protestans, la croient d'un grand usage. Pour tenir un juste milieu entre ces sentimens opposés, il faut distinguer plusieurs parties dans la Massore, dont il faut juger differemment : il y en a d'entierement inutiles, il y en a de superstitieuses, & il y en a qui peuvent être de quelque usage pour conserver le Texte dans sa pureté. Les inutiles sont cette scrupuleuse affectation de remarquer combien de fois une même lettre ou un même mot se trouve dans la Bible. Il faut mettre au même rang les observations qu'ils ont faites sur les mots pleins & defectifs, & sur quantité d'autres minuties. La distinction en Versets peut avoir son utilité, si elle étoit bien faite ; mais souvent les Massoretes n'ont pas fait cette distinction suivant que le sens la demande. A l'égard du dénombrement des lettres & des mots, il paroît assés superflu, tant parce qu'il est fort difficile de s'assûrer, que soit en écrivant ou en comptant, on n'ait oublié aucune lettre, & qu'on peut changer des lettres sans en changer le nombre, que parce que l'on ne pourroit s'assûrer par ce moien de la correction du Texte Hebreu, qu'en comptant de nouveau tous les mots & les lettres : ce qui ne se peut faire sans beaucoup de tems & de peine. Mais outre ces choses inutiles, il y en a de superstitieuses dans la Massore, comme sont la distinction & l'enumeration des grandes & des petites lettres ; le mystere des lettres suspenduës, renversées & finales, des mots ponctués pardessus, de ceux qu'il faut écrire & ne pas lire, & quantité d'autres observations qui donnent lieu aux Rabbins de forger des mysteres sur des choses qui sont arrivées par hazard, où il n'y en doit point avoir. Tout ce qui peut y avoir d'utile dans la Massore, c'est la fixation de la ponctuation & de la Leçon, les differentes Leçons & quelques observations critiques sur la correction du Texte qui y sont marquées.

Mais de toutes les parties de la Massore, il n'y en a point de plus utile que le *Keri* & le *Cetib.* Le Keri signifie qu'il faut lire ainsi, & le Cetib, qu'il est ainsi écrit dans le Texte. C'est pourquoi quand on voit le mot de Keri en marge, designé par la lettre *Coph*, cela signifie qu'il faut lire comme il est écrit en marge, & non pas comme il y a dans le Texte. Ordinairement on prend les points du Texte pour lire le mot qui est en marge, & les Rabbins se sont faits là-dessus des regles particulieres. La seule varieté remarquée en marge ne regarde que les consones ou les mots entiers. Mais outre la varieté qui peut venir de ce que le Texte n'est point correct, il y a d'autres endroits du Keri qui sont fondés sur une autre cause ; car en quelques passages les Rabbins ont laissé exprés dans le Texte un espace vuide de quelques mots qu'ils ont mis en marge avec cette Note *Kerive lo Cetib*, c'est à dire, qu'on les doit lire, quoiqu'ils ne soient pas écrits, & d'autres où ils mettent en marge *Cetibve lo Keri*, c'est à dire, qu'on écrit & qu'on ne lit pas le mot dont il s'agit, auquel ils ne mettent point de points : mais ce dernier ne vient que de la superstition de quelques Juifs, qui n'ont pas crû qu'on dût prononcer certains termes peu honnêtes.

Les Auteurs ne sont pas moins partagés sur l'invention du *Keri* & du *Cetib*, que sur les autres parties de la Massore. Quelques-uns en font remonter la source jusqu'à Moïse, & aux premiers Auteurs des Livres Sacrés ; ce qui est absurde : D'autres attribuent cette invention à Esdras, qui dans la revision qu'il fit des Livres Canoniques, a selon eux remarqué les differences qu'il a trouvées entre les Exemplaires qu'il avoit en mettant une Leçon en marge, & l'autre dans le Texte. Mais si cela étoit, comment trouveroit-on ces mêmes differences marquées dans les Livres d'Esdras & de Nehemie, & dans ceux de Zacharie & de Malachie : auroient-ils pû être en doute de la veritable Leçon de leurs propres écrits. D'ailleurs, si Esdras eût été Auteur des Notes marginales du *Keri* & du *Cetib*, les Juifs les auroient conservées

avec

avec uniformité. Or il eſt certain qu'il y a des differences là-deſſus entre les Juifs d'Orient & d'Occident, & qu'elles ſont mêlées avec pluſieurs obſervations des nouveaux Maſſoretes. Au reſte ſi ces Notes marginales euſſent été dans les Exemplaires, dont ſe ſont ſervis les Septante, les Paraphraſtes Chaldéens, & même Aquila, Symmaque, & Theodotion, pour faire leurs Verſions, ils auroient lû & traduit conformément au *Keri*, au lieu que tantôt ils ſuivent le *Keri*, & tantôt le *Cetib*; ce qui fait voir que la Leçon n'étoit point alors fixée par aucune Note marginale que l'on crût être d'autorité. Enfin il n'eſt point parlé du *Keri* & du *Cetib*, dans la Miſne ni dans la Gemare; il y eſt ſeulement obſervé qu'il y a dans les Livres Sacrés huit mots qu'on lit, & qu'on n'écrit point, & cinq qu'on écrit, & qu'on ne lit point; mais il n'y a aucun veſtige des autres differences, qui compoſent le *Keri* & le *Cetib*. Les Maſſoretes ont même changé dans le *Keri* & le *Cetib* le nombre de ces mots qui ſe liſent, & qui ne s'écrivent point, ou qui s'écrivent, & qui ne ſe liſent point; car ils en ont ajoûté deux aux huit premiers, & ſix aux cinq derniers. Joſeph, Philon, Origenes & Saint Jerôme ne font aucune mention de ces Notes marginales; elles ſont donc poſterieures aux temps de ces Auteurs, & ſont l'Ouvrage des Juifs, qui en liſant & conferant leurs Exemplaires, ont marqué ces differences en marge, tant ſur l'autorité des Exemplaires, que ſur leurs conjectures.

Quant à la nature de ces differences, il faut remarquer premierement, qu'elles ſont de peu de conſequence, & qu'il importe peu le plus ſouvent pour le ſens, laquelle on ſuive. Secondement, quoique les Juifs remarquent qu'il faut préferer une Leçon, ce n'eſt pas toûjours la meilleure, ni celle que les Interpretes ont ſuivi: c'eſt pourquoi on n'eſt pas toûjours obligé de ſuivre le *Keri*; au contraire, il eſt à propos de ſuivre le *Cetib*, quand il eſt plus autoriſé par les anciennes Verſions, & qu'il fait un meilleur ſens. Troiſiémement tous les Exemplaires manuſcrits & les Editions de la Bible, ne ſont pas conformes dans toutes les remarques du *Keri* & du *Cetib*, & il y en a plus dans les unes que dans les autres. Quatriémement, il y a des endroits où le *Keri*, c'eſt à dire, la Leçon qui eſt dans le Texte, eſt manifeſtement vicieuſe. Cinquiémement, la plus grande partie des remarques du *Keri*, ſont inutiles & frivoles, & ne concernent que l'Orthographe, la Grammaire, ou d'autres minuties, qui ne font rien au ſens. Sixiémement, il y a des Leçons du *Keri* qui ſont manifeſtement fautives. Enfin les Maſſoretes n'ont pas remarqué dans le *Keri*, toutes les differentes Leçons ou les fautes du Texte, & il faut avoüer qu'il y en a pluſieurs qui ont échappé à leur diligence.

Outre les differences du *Keri* & du *Cetib*, qui ſont les plus anciennes, il y en a encore d'autres entre les Juifs Orientaux, c'eſt à dire de Babylone, & les Occidentaux, c'eſt à dire de la Paleſtine, qui ont écrit differemment dans leurs Exemplaires, celles-ci peuvent être plus anciennes même que le *Keri* & le *Cetib*. Il y en a d'autres qui ont été remarquées par Ben-Aſcher Rabin de Tiberiade, & Ben-Nepthali de Babylone qui ont vécu au commencement de l'onziéme ſiecle. Les Occidentaux ſuivent ordinairement la Leçon de Ben-Aſcher; & les Orientaux, celle de Ben-Nephthali: mais les differences qui ſont entr'eux, ne regardent preſque que la ponctuation & les accens, & ne ſont ſouvent d'aucune conſequence.

On peut auſſi mettre au rang des differentes Leçons, le *Tikkun Sopherim* ou correction des Scribes, qui ſe trouve en dix-huit endroits, & *l'Itur Sopherim*, ou retranchement des Scribes, qui conſiſte en cinq mots, d'où ils prétendent qu'il faut retrancher la lettre *Vau*, qui y eſt inutile. Il faut encore y joindre les Notes marginales *Sebirin*, c'eſt à dire les conjectures que les Maſſoretes ont euës qu'il falloit lire de cette maniere. La difference qu'il y a entre ces dernieres Notes & le *Keri*, c'eſt que dans le *Keri* on affirme poſitivement qu'il faut lire ainſi, au lieu que dans le *Sebir* on tient la Leçon douteuſe, & on ne la donne que comme une conjecture. Mais l'un & l'autre n'eſt fondé que ſur le jugement & la volonté des Rabins, à qui il a plû de faire cette deciſion ou cette conjecture.

Enfin malgré les ſoins & les précautions des Maſſoretes & des Juifs qui ont écrit ou fait imprimer des Bibles Hebraïques, il y a encore quantité de varietés entre le Texte des Bibles manuſcrites & imprimées, comme Buxtorf l'a remarqué dans ſa Biblioteque Rabinique, & Capelle aprés lui. Il y en a ſur la ponctuation, ſur les conſones, & ſur des mots, & même ſur des verſets entiers. Ce qui fait voir que quelque diligence que l'on apporte, il eſt impoſſible qu'il ne ſe gliſſe des fautes, ſoit dans la deſcription, ſoit dans l'impreſſion d'un Ouvrage. Dieu n'a pas voulu préſerver l'Ecriture Sainte de ce ſort commun à tous les autres Livres: il ne l'auroit pû faire que par un miracle continuel, qui n'étoit nullement neceſſaire pour la conſervation de la Religion: car comme nous l'avons déja dit, & comme on ne ſçauroit trop le repeter, toutes ces varietés, ou fautes ne touchent en aucune maniere à la Religion, ne font aucun préjudice à l'autorité de l'Ecriture Sainte, & n'empêchent pas qu'on n'y trouve la verité de la Religion, & qu'on ne doive reſpecter ſon autorité toute divine.

La Cabale que nous joignons à la Maſſore a dans ſon étymologie une ſignification oppoſée à celle

celle de la Massore: car l'une signifie *Tradition*, & l'autre *Reception*. Mais l'usage a determiné le nom de *Cabale*, pour signifier une Tradition de choses mysterieuses & cachées. Les Juifs font un grand cas de cette science, & croïent faire de grandes découvertes par ce moïen. On distingue ordinairement trois sortes de Cabale: la premiere, qu'on suppose avoir été en usage avant Jesus-Christ, est l'explication mystique, allegorique, ou anagogique des passages de l'Ecriture, qui n'est point écrite, mais que les Docteurs de la Loi prétendent avoir conservée par tradition; s'imaginant que Moïse a appris ses sens mysterieux de Dieu même; qu'il les a communiqués au soixante & dix Vieillards, & qu'ils ont été conservés par tradition jusqu'au temps d'Esdras, de qui les autres Juifs les ont appris. C'est de cette Cabale que l'on entend ce que l'Auteur du quatriéme Livre d'Esdras Chapitre 14. Vers. 46. & 47. rapporte de certaines choses qu'il avoit écrites, que Dieu lui commande de conserver & de ne communiquer qu'aux plus éclairés d'entre le Peuple, où se trouvent la veine de l'entendement, la source de la sagesse, & le fleuve de la science. Il est certain que les Juifs étoient en possession dés le tems de Nôtre Seigneur, de donner des sens mystiques aux passages de l'Ecriture: mais on ne voit pas qu'ils appuïassent ces sens, d'une tradition si ancienne. Souvent leurs allegories ou leurs moralités, n'étoient qu'un jeu de leur esprit, & un effort de leur propre invention, comme on le peut voir dans Philon. Il est vrai qu'il y avoit des passages qu'ils entendoient tous d'un commun consentement, & suivant une ancienne tradition du Messie; Mais à l'exception de ces passages, il seroit difficile de prouver que les sens mystiques que ces premiers Juifs donnoient à quelques passages de l'Ecriture, eussent quelque fondement dans l'ancienne Tradition. Ainsi c'est sans raison que l'on suppose un Art Cabalistique ancien parmi les Juifs.

La seconde espece de Cabale, n'est pas un art innocent; mais une espece de magie ou de necromancie, dans laquelle les Juifs impies ou superstitieux emploient des mots & des lettres de l'Ecriture, qu'ils détournent & arrangent differemment pour s'en servir ou à se rendre les Anges familiers, ou à faire des miracles, ou à guerir des maladies, à chasser les démons, & à faire quantité d'autres prestiges de l'Art magique: ils y emploient même le Saint Nom de Dieu. Cet Art bien loin d'être de quelque utilité, ne peut passer que pour une impieté damnable, ou pour une superstition criminelle.

La troisiéme sorte de Cabale parmi les Juifs, qui est proprement celle qu'ils appellent Cabale, est un art par lequel on fonde des sens mysterieux sur des allusions, transpositions, changemens, combinaisons, abbreviations, figure, ou valeur arithmetique des lettres. Cet art est de soi fort obscur, & les Juifs qui croïent le posseder, le rendent encore plus obscur, par la maniere dont ils s'expriment, & par le soin de le cacher. Les principaux moiens dont ils se servent pour découvrir ces prétendus mysteres sont. Premierement, de prendre les lettres d'un mot, & de supposer à la place autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres. C'est ainsi que prétendant developer la malediction que Semeï prononça contre David, où il est dit simplement dans le Texte 3. *Reg.* 2. *Vers.* 8. qu'il a prononcé contre lui une malediction tres-méchante, *pessima*, en Hebreu *Nimretseh*, en séparant les lettres de ce mot, & en formant autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres; sçavoir, *Noeph*, qui signifie adultere, *Moab*, Moabite, *Rosseach*, homicide, *Tsaruch*, Lepreux, *Toheba*, abomination, ils devinent que Semeï a dit toutes ces injures à David, & qu'il lui a reproché son adultere avec Bersabée, sa naissance de Ruth Moabitide, l'homicide d'Urie, qui meritoient qu'il fût traité comme un lepreux & un homme abominable: cela est subtil, mais peu solide. Cet exemple se trouve dans les Traditions Hebraïques sur le troisiéme Livre des Rois, attribuées à Saint Jerôme, qui sont l'Ouvrage d'un Juif du neuviéme siecle, comme Raban l'a remarqué. Les Cabalistes nous en fournissent quantité d'autres. C'est par le même art, qu'ils trouvent dans le premier mot de la Genese *Beresith*, cette sentence: *Au commencement Dieu vit que les Israëlites accepteroient la Loi*, en supposant des mots qui commencent par les lettres du mot *Beresith*, ils se servent aussi des lettres finales, & suivant cette regle, ils expliquent cette sentence, *Le commencement de vos paroles est la verité*, parce qu'ils trouvent le mot de verité dans les trois mots qui suivent *Beresith*, en prenant les trois lettres finales. C'est par cet artifice que quelques Peres Grecs ont trouvé dans le mot d'Adam, les quatre parties du monde, parce que leurs noms Grecs commencent par les quatre lettres de ce mot, Ἀνατολή, l'*Orient*, Δύσις, l'*Occident*, Ἄρκτος, *le Septentrion* & Μεσημβρία, *le Midi*. Il faut encore rapporter à ce moien, l'adresse que l'on a de former une sentence entiere d'un seul mot, & plusieurs sentences qui commencent par les mots d'une même Phrase.

Le second moien dont se servent les Cabalistes, est de joindre autrement les lettres, ou de les transposer, ou de les combiner differemment les unes avec les autres; c'est ainsi qu'ils trouvent quantité de mysteres dans ce mot *Beresith*; car en le divisant en deux, *Bara Sith*, il signifie, *il a créé le fondement*; en lisant *Bar Aschit*, il signifie *Je mettrai le fils*: ils y trouvent encore bien d'autres

tres choses en les transposant & en les combinant differemment. Ce moien répond à nos anagrammes. Ils se donnent même la liberté de changer des lettres en prenant les dernieres lettres de l'Alphabet pour les premieres, comme on prétend que Jeremie Chapitre 25. Vers. 25. a mis *Sesach* pour *Babel*, en substituant à la place des deux *Beth* de Babel, qui est la seconde lettre de l'Alphabet, le *Sin* qui est la penultiéme, & en la place du *Caph*, qui est l'onziéme lettre en descendant le *Lamed*, qui est aussi l'onziéme en retrogradant. Saint Jerôme a pris cette remarque des Juifs & l'a inserée dans son Commentaire sur cet endroit.

Le troisiéme moien, & le plus mysterieux, est celui qu'on appelle *Gematrie*, qui consiste à expliquer un terme par la valeur arithmetique des lettres. Chez les Hebreux toutes les lettres servent à marquer des nombres: ils comptent le nombre que produisent les lettres du mot & substituent ensuite un autre mot, dont les lettres font le même nombre. Par exemple sur ces paroles du Prophete Zacharie Chap. 3. Vers. 8. *Je ferai venir mon serviteur*, où le mot Hebreu est *Tsemach*, Rabbi Kimhi remarque qu'il faut entendre le Messie, par ce mot; & pour le prouver, il dit, que le Messie est appellé *Menahem*, qui signifie consolateur, & que les lettres Hebraïques, dont on compose le mot *Menahem*, font le même nombre en total, que les lettres dont est composé le mot *Tsemach*. Par le même artifice, il trouve dans le commencement de la Genese, *Beresith Bara, au commencement il a créé*, cette autre sentence, *il a formé dans la Loi*, parce que les mots Hebreux de l'une & de l'autre sentence, forment le même nombre de 913. Ils prétendent deviner aussi par là, quand une chose arrivera, en comptant le nombre que font les lettres d'un nom. L'Auteur de l'Apocalypse Chap. 13. s'est servi d'un semblable artifice, en cachant le nom de la bête ou de l'Antechrist, sous un nombre dont les lettres doivent former son nom. De même les Cabalistes tirent aussi des mysteres des nombres qu'ils rencontrent dans le Texte, & en forment de noms.

Le quatriéme moien dont se servent les Cabalistes, est de faire attention à la figure des lettres, & d'y trouver quelque mystere: ils en tirent aussi de ce que les lettres sont écrites, & ne se lisent point, ou de ce qu'elles se lisent, & ne sont point écrites, de ce qu'elles sont grandes ou petites, de ce qu'elles sont suspenduës & renversées, pleines, défectives, ponctuées par dessus, accentuées d'une maniere irreguliere. Enfin il n'y a pas la moindre minutie sur laquelle les Cabalistes ne trouvent lieu d'appuïer leurs reveries, qui n'ont d'autre fondement, ni d'autre regle que leur phantaisie, & leur imagination dereglée.

CHAPITRE V.

Du Pentateuque Samaritain.

§. I.

Histoire des Samaritains.

AVANT que de parler du Pentateuque Samaritain, il faut pour en bien juger, se faire un plan de l'Histoire des Samaritains; sçavoir, quelle est leur origine & leur Religion, & connoître le sujet de leur Schisme, & de la haine que les Juifs leur portent. L'Ecriture Sainte nous apprend que sous Roboam fils de Salomon, dix Tribus se séparerent des Tribus de Juda, & de Benjamin, & qu'elles choisirent pour Roi Jeroboam. Depuis ce temps là les Israëlites furent partagés en deux Roïaumes, celui de Juda, dont Jerusalem étoit la Capitale, & celui d'Israël, ou des dix Tribus, dont Samarie bâtie par le Roi Omri, l'un des successeurs de Jeroboam, fut ensuite la Capitale. Cette division des Israëlites en deux Roïaumes, fit aussi une espece de Schisme dans la Religion: car Jeroboam prévoïant que si ses Sujets étoient obligés d'aller à Jerusalem pour y adorer Dieu, & y offrir des Sacrifices dans le Temple selon la Loi, ils pourroient rentrer dans l'obeïssance de leur legitime Seigneur, fit faire deux Veaux d'or & élever des Autels à Dan & à Bethel, & choisit des personnes de la lie du Peuple, pour y faire la fonction de Sacrificateurs. Il y avoit aussi dans ce Roïaume des Temples consacrés à l'Idole de Baal, qui avoit ses Prêtres, ses Prophetes, & ses Adorateurs: mais la plus-part des Israëlites ne fléchirent point les genoux devant l'Idole de Baal, & conserverent leur Religion, croïant honorer le vrai Dieu dans les Autels construits par Jeroboam & observant les Fêtes, les Ceremonies, & les autres choses prescrites dans la Loi de Moïse. Quelques-uns même conservant le respect qu'ils avoient pour le Temple, venoient les jours des grandes Fêtes à Jerusalem pour y adorer Dieu, & lui offrir des victimes, qu'il n'étoit pas permis d'immoler ailleurs. Il y eut toûjours dans le Roïaume d'Israël des Levites, & des Prophetes, qui enseignoient au Peuple le Culte legitime du vrai Dieu, & qui l'instruisoient de la Loi. Ainsi la Religion Juive fut conservée dans le Roïaume d'Israël tant qu'il subsista: mais enfin sous le Regne d'Osée dernier Roi d'Israël, Salmanasar Roi d'Assyrie aiant pris Samarie aprés un Siege de trois ans, emmena Osée & ses Sujets captifs dans des

 terres

terres éloignées, & fit venir en leur place, des colonies de Babylone, de Cutha, d'Ava, d'Hamath & de Sepharvaim, qui habiterent dans Samarie, & dans les autres Villes du Roïaume d'Israël. Il resta neanmoins toûjours parmi les Juifs, des Israëlites de ces dix Tribus, soit que Salmanasar ne les eût pas tous enlevés, soit qu'ils se fussent sauvés ou retirés dans le Roïaume de Juda. Mais ceux-ci furent confondus parmi les Juifs, & n'eurent plus de commerce avec les nouveaux Habitans de leur ancien Païs.

Ces Peuples étrangers qui vinrent demeurer dans le Païs de Samarie, furent appellés Chutéens, parce que la plus grande partie étoit d'une Ville ou d'un Païs appellé *Chuta*, du nom d'un Fleuve de Perse, si l'on en croit Joseph, ou comme d'autres conjecturent, de Suses Capitale de la Susiane. Mais comme ces Peuples étoient idolatres & adoroient de faux Dieux, le vrai Dieu qui vouloit être honoré dans ce Païs, leur envoia des lions qui les devoroient, ou selon Joseph une peste qui les faisoit mourir. Ils se douterent que ce malheur ne leur arrivoit, que parce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Païs, & en avertirent Salmanasar, qui leur permit de prendre un des Prêtres du nombre de ceux qu'il avoit emmenés captifs de Samarie, afin qu'il allât demeurer avec eux, & qu'il leur enseignât comment il falloit honorer le Dieu de ce Païs. Ce Prêtre leur apprit la Religion de ses ancestres, les Préceptes & les Ceremonies de la Loi, & leur fit adorer le vrai Dieu. Mais ils avoient outre cela leurs Dieux particuliers qu'ils adoroient dans des lieux élevés, où ils avoient leurs Temples & leurs Prêtres. Le nom commun de ces Peuples, fut celui de *Samaritains*, qui leur resta seul dans la suite, aïant perdu peu à peu les anciens noms qu'ils avoient eus en Perse.

Ils demeurerent en paix sous les Rois d'Assyrie sans avoir beaucoup de commerce avec les Juifs; mais aussi sans qu'il y eût entr'eux de discorde ni d'inimitié, jusqu'à ce qu'aprés le retour des Juifs de la Captivité de Babylone, ils s'opposerent au rétablissement du Temple & de la Ville de Jerusalem, & en écrivirent au Roi Artaxercés, de qui ils obtinrent un ordre pour l'empêcher. Voila l'origine de l'aversion que les Juifs ont toûjours euë depuis pour les Samaritains, & les Samaritains pour les Juifs, qui étoit si grande, qu'ils ne vouloient avoir aucun commerce ensemble, ni même se parler, comme il paroît par le discours de la Samaritaine à Nôtre Seigneur. Joan. 4. *Comment vous qui étes Juifs, me demandés-vous à boire, à moi qui suis une femme Samaritaine; car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains?* C'est pourquoi l'Auteur de l'Ecclésiastique voulant marquer l'éloignement que les Juifs devoient avoir des Samaritains, dit au Chap. 50. Vers. 27. & 28. Qu'il y a deux Peuples que le Seigneur hait, & un troisiéme qui n'est pas un Peuple: les deux premiers sont les Habitans de Seir; c'est à dire, les Iduméens, & les Philistins, & le troisiéme ce Peuple insensé qui habite dans Sichem, c'est à dire, dans Samarie, car c'étoit son ancien nom.

Cette inimitié fut encore augmentée, quand Manassés, frere du Grand Pontife Jaddus, dépoüillé du Sacerdoce, pour n'avoir pas voulu repudier la fille de Sannabalet Gouverneur de Samarie, se retira dans cette Ville, & bâtit en ce païs par la permission de Darius & d'Alexandre, un Temple sur la montagne de Garizim, dans lequel il offrit solemnellement des Sacrifices, comme on faisoit dans le Temple de Jerusalem. Ce fut alors que cet Autel érigé contre Autel, acheva de former la Religion des Samaritains. Plusieurs Juifs aïant suivi l'exemple de Manassés, se retirerent à Samarie pour y vivre avec plus de liberté; de sorte, que les Samaritains devinrent un peuple composé des Descendans de ces peuples venus d'Orient, & de plusieurs veritables Juifs: mais quant à la Religion ils abandonnerent leur Idolatrie, & s'attacherent uniquement au culte du vrai Dieu, auquel ils offroient des Sacrifices dans le Temple de Garizim suivant la Loi de Moïse.

Depuis ce tems-là les Samaritains ont toûjours consideré le Temple de Garizim, comme le siege de leur Religion, & oubliant qu'ils devoient leur origine aux Chutéens, ils ont prétendu être les vrais Israëlites qui avoient conservé l'observation de la Loi dans sa pureté, & avoir des grands Prêtres descendans en droite ligne de Phinées fils d'Eleazar fils d'Aaron. Ptolomée fils de Lagus s'étant rendu maître de la Judée & de Samarie, transporta plusieurs Juifs & plusieurs Samaritains en Egypte; il y en eut même qui s'y retirerent volontairement: ils conserverent en ce Païs la même antipathie qu'ils avoient en Palestine, & y entrerent souvent en contestation sur leur Temple. Mais enfin, Jean Hircan fils de Simon Grand Prêtre des Juifs, aiant pris Samarie, détruisit cette Ville, & rasa le Temple de Garizim, deux cens ans aprés qu'il avoit été bâti. Herode le Grand fit rebâtir un Temple à Samarie; mais les Samaritains ne voulurent point s'en servir, & continuerent d'offrir leurs sacrifices sur l'Autel qu'ils avoient sur la Montagne de Garizim. C'est encore en ce lieu où reside le Grand Prêtre des Samaritains, qui est le Chef de ceux de cette Secte reduite à present à un petit nombre de personnes qui habitent à Samarie (que l'on appelle aujourd'hui Naplouse) & dans quelques autres Villes de Palestine & en Egypte. Ils croient que c'est sur

la

la montagne de Garizim, qu'il faut adorer Dieu, comme la Samaritaine le dit à Nôtre Seigneur. Ils reçoivent la seule Loi de Moïse, ou le Pentateuque, ils celebrent la Pâque sur la montagne de Garizim, ils observent religieusement la Circoncision, le Sabbath, & les Fêtes prescrites par la Loi, ils sont même plus exacts & plus superstitieux observateurs de la Loi que les Juifs mêmes: ils ont l'Idolatrie en abomination pour le moins autant que les Juifs, & attendent le Messie comme eux.

---

§. II.

De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque.

NOus avons déja traité la question, qui concerne les caracteres des Samaritains, & prouvé que ce sont les anciens caracteres Hebreux qu'ils ont conservés: au lieu qu'Esdras s'est servi des caracteres Chaldéens. Les Samaritains d'apresent en sont si persuadés que dans la Lettre qu'ils écrivent à Scaliger, ils disent que quoique leur Synagogue, leurs Loix, & leurs coûtumes soient semblables à celles des Juifs; cependant l'Ecriture des Juifs est l'Ecriture d'Esdras, qui est maudite à jamais. Mais il nous faut examiner ici, 1. De qui les Samaritains ont reçû leur Pentateuque. 2. Si celui que nous avons, est le même qu'ils ont eu autrefois, & qui étoit du temps de saint Jerôme. 3. Quelle est son autorité, & son usage, en quoi il differe du Texte Hebreu commun, & si on doit le lui préferer ou comparer.

Il y a trois avis differens sur la premiere question; le premier, que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque du Sacrificateur Israëlite qui fut envoïé par Salmanazar pour les instruire, & qu'ils l'ont toûjours depuis conservé parmi eux avec soin. Le second, que les Samaritains ont reçû ce Livre des Juifs aprés le temps d'Esdras, & qu'ils l'ont copié dans leurs caracteres sur un Exemplaire écrit en caracteres Chaldéens. Le troisiéme, que ce Pentateuque a été fabriqué par Dosithée que S. Epiphane fait Chef d'une Secte des Samaritains; qui s'est servi du Texte Hebreu des Juifs de Palestine, & de Babylone, & de la Version des Septante pour le composer, Il faut examiner lequel de ces trois avis est le plus vrai semblable. Commençons par le dernier.

Origenes dans le premier Livre contre Celse, & dans le Traité 27. sur Saint Matthieu, dit, que Dosithée Samaritain entreprit quelque temps aprés la mort de Jesus-Christ, de persuader aux Samaritains, qu'il étoit le Christ prophetisé par Moïse. Long-temps aprés Origenes sur la fin du sixiéme siecle de l'Eglise, Euloge Patriarche d'Alexandrie, rapporte que les Samaritains étoient en contestation entr'eux, de quelle maniere on devoit entendre ces paroles du Deuteronome Chap. 18. Vers. 15. *Le Seigneur vous suscitera un Prophete d'entre vous semblable à moi:* que les uns l'entendoient de Josué, & les autres de Dosithée, qui s'étoit attribué la Divinité, & qui avoit corrompu l'Octateuque de Moïse par quantité de suppositions, & fabriqué plusieurs autres écrits pleins de folies, & de choses contraires aux Loix divines. C'est sur ce fondement que quelques-uns se sont imaginés que Dosithée étoit Auteur du Pentateuque Samaritain; mais c'est une conjecture frivole; car premierement, tous les Samaritains n'étoient pas Disciples de Dosithée, & il paroît par le témoignage de l'Histoire d'Euloge, que les Samaritains d'Alexandrie ne voulurent point recevoir l'application que les autres faisoient à Dosithée, des paroles du Deuteronome; qu'ils les défererent même à son Concile, où il déclara solemnellement que cela devoit s'entendre du Messie. Secondement, Dosithée avoit corrompu le Pentateuque, pour s'appliquer à lui-même les Propheties qui regardent le Messie. Or le Pentateuque Samaritain n'a rien de changé dans ce qui regarde les Propheties du Messie. Dosithée avoit, selon Euloge, parlé mal des Prophetes, & particulierement du Patriarche Juda. Il n'y a rien de semblable dans le Pentateuque Samaritain. Ce n'est donc pas celui que Dosithée avoit corrompu, si l'on en croit Euloge rapporté par Photius. Troisiémement, si le Pentateuque des Samaritains eût été celui qui avoit été corrompu par Dosithée, quelle apparence que les Juifs & les Chrêtiens ne leur eussent pas reproché cette corruption? comment Saint Jerôme & les autres Peres de l'Eglise s'en seroient-ils servis comme d'un Exemplaire autentique?

On dira peut-être que sans supposer que le Pentateuque Samaritain ait été composé par Dosithée, on peut croire qu'il a été fait par quelque Samaritain moderne sur les differens Exemplaires des Juifs de Babylone & d'Occident, & sur la Version des Septante, parce qu'il convient tantôt avec les Exemplaires Hebreux de la Palestine, tantôt avec ceux de Babylone, tantôt avec la Version Grecque des Septante, d'où l'on peut conjecturer que celui qui l'a dressé s'est servi de ces differens Exemplaires du texte Hebreu & de la Version des Septante. Mais on peut dire au contraire que cela vient de ce que l'Exemplaire Hebreu d'apresent a varié dans la suite, & quand on ne voudroit pas rejetter entierement toutes ces differences sur le changement arrivé au

Texte Hebreu, il se pourroit faire que dans la suite il fût arrivé quelque changement au Texte Samaritain, sans qu'il soit necessaire de supposer que les Samaritains n'ont eu de Pentateuque que dans les derniers temps; le contraire étant certain par le témoignage d'Eusebe, de saint Jerôme & des autres Anciens, qui ont parlé du Pentateuque Samaritain (que nous ferons voir dans la suite n'être pas different du nôtre) avant que les varietés des exemplaires des Juifs d'Orient & d'Occident eussent été remarquées. Par consequent le dernier des trois avis que nous avons rapportés, est insoûtenable.

Venons au second. On y suppose que les Chutéens ou anciens Samaritains n'avoient point d'Exemplaires de la Loi, & que ce ne fut qu'aprés qu'ils eurent quitté leur ancienne Idolatrie, & qu'ils eurent bâti un Temple sur la montagne de Garizim, qu'ils firent copier le Pentateuque en caracteres Samaritains sur des Exemplaires des Juifs. C'est le sentiment de Mr. Simon, qu'il prouve par la conformité qui se trouve entre le Pentateuque Samaritain & celui des Juifs. Il pouvoit y ajoûter une conjecture encore plus probable, alleguée par un Anglois; sçavoir, qu'il y a des differences entre le Pentateuque Samaritain, & le Texte Hebreu, qui ne viennent que de ce que l'on a pris une lettre Hebraïque pour une autre semblable selon l'Alphabet Hebreu ; ce qui pourroit faire croire que cela vient de l'inadvertance de celui qui en copiant le Pentateuque en caracteres Samaritains sur un Texte écrit en Hebreu, a pris une lettre de même figure pour une autre. Mais ni l'une ni l'autre de ces raisons n'est convaincante; car à l'égard de la premiere, il ne faut pas s'étonner que le Pentateuque Hebreu, & le Pentateuque Samaritain soient conformes, puisque c'est le même Texte: & si cette conformité étoit aussi grande qu'on la suppose, cela prouveroit la fidelité de l'un & de l'autre Texte; mais il y a assés de difference pour faire voir que le Pentateuque Samaritain n'a pas été copié mot pour mot sur le Texte Hebreu d'apresent, & que c'est un Original. A l'égard de la seconde conjecture, il y a peu ou point d'endroits où la difference du Pentateuque Samaritain, & du Texte Hebreu, puisse être attribuée au changement de lettres du Texte Hebreu, & il se pourroit faire qu'en ces endroits la variation viendroit des Copistes des Exemplaires Hebreux, plûtôt que de ceux des Samaritains. Ainsi rien ne prouve que le Pentateuque Samaritain soit plus recent qu'Esdras; il y a même des raisons tres-plausibles pour montrer le contraire; car premierement, quelle apparence que le Prêtre qui instruisit les Chutéens de la Loi des Juifs, n'eût pas un Exemplaire de la Loi, & que les Samaritains aient été si long-temps à faire profession de la Loi de Moïse sans avoir le Pentateuque? Secondement, s'ils eussent reçû le Pentateuque des Juifs, du temps que Manassés se refugia chez eux, pourquoi auroient-ils changé les caracteres Hebreux du Pentateuque en caracteres Samaritains, & même pourquoi les Chutéens auroient-ils pris les caracteres Chananéens, s'ils n'avoient eu la Loi écrite en ces caracteres ? ils venoient de Perse & d'Assyrie, où l'on se servoit plûtôt de caracteres Chaldéens. Les caracteres des Israëlites leur étant inconnus, ils se seroient servis de leurs anciens caracteres pour écrire, si la necessité qu'ils s'étoient faite de suivre la Loi de Moïse, ne les avoit obligés de prendre l'écriture des Israëlites: de qui l'ont-ils pû apprendre, si ce n'est du Prêtre Israëlite, qui les instruisoit de la Religion, & comment s'en seroit-ils servis dans leurs usages ordinaires, s'ils ne l'avoient prise de la Loi? ils parloient Chaldéen; les caracteres Chaldéens leur eussent été plus familiers; s'ils avoient écrit la Loi sur des Exemplaires écrits en caracteres Chaldéens, ils auroient pris ces mêmes caracteres; ils ne l'ont pas fait; ils l'ont écrit en caracteres qui leur étoient naturellement inconnus; il faut donc qu'ils l'aient copié sur un Exemplaire écrit en ces caracteres. Troisiémement, s'ils eussent reçû les Livres Sacrés aprés le temps d'Esdras, du temps de Manassés, ils n'auroient pas eu seulement le Pentateuque, mais aussi tous les autres Livres compris dans le Canon des Livres Sacrés fait par Esdras. Or les anciens Samaritains n'avoient & ne reconnoissoient pour Livres Sacrés, que le Pentateuque: ils l'avoient donc avant qu'Esdras fît son Canon, & même avant la division des Roïaumes de Juda & d'Israël, puisque depuis ce temps-là les Juifs n'avoient pas seulement la Loi; mais encore les Livres Agiographes & Prophetiques. Enfin, il est impossible qu'aucun des Israëlites, dont quelques-uns étoient restés dans leur ancienne Patrie, & qui étoient mêlés parmi les Samaritains, n'eût conservé le Pentateuque, & qu'il ne l'ait communiqué aux Samaritains qui vouloient apprendre & suivre cette Loi. Il doit donc demeurer pour constant suivant les Regles de la bonne Critique que les Samaritains ont reçû leur Pentateuque des Israëlites, & non pas des Juifs anciens ou modernes.

§. III.

§. III.

Si le Pentateuque Samaritain que nous avons, est le même que celui que les Samaritains ont eu autrefois, & qui étoit du temps de Saint Jerôme.

Le Pentateuque Samaritain, quoique donné depuis peu au public, n'est pas un Ouvrage inconnu à l'Antiquité. Eusebe, Africanus, Origenes, saint Jerôme, Diodore de Tarse, saint Cyrille d'Alexandrie & Procope de Gaze l'ont cité, & c'est par les passages qu'ils en ont rapportés, que l'on peut juger si l'Exemplaire que nous avons de ce Pentateuque, est celui qu'avoient autrefois les Samaritains. Le Pere Morin l'a prouvé si clairement, que Simon de Muis qui a écrit contre lui touchant l'autorité de ce Pentateuque, est convenu de son antiquité. Voici les principaux passages des Anciens, qui prouvent la conformité du Pentateuque Samaritain qu'ils avoient, avec le nôtre.

Premierement, Eusebe de Césarée avoüe aprés Africanus, que la Chronologie des Samaritains depuis le Deluge jusqu'à Abraham, est conforme à celle des Septante, touchant les années que les Patriarches ont engendré leurs enfans, & touchant la durée de leur vie. Or cette conformité se trouve dans nôtre Exemplaire, selon lequel il y a depuis le Deluge jusqu'à la naissance d'Abraham 942. ans, qui est le même nombre des Septante, en retranchant Cainan qui n'est point dans le Pentateuque Samaritain. Au contraire, il remarque que les Samaritains conviennent avec le Texte Hebreu, & sont differens des Septante jusqu'au Deluge; ce qui est vrai au moins jusqu'à Jared.

Secondement, saint Jerôme dans ses Questions sur la Genese, & saint Cyrille d'Alexandrie aprés lui, remarquent que ces paroles d'Abel à son frere, *Genes.* 4. Vers. 8. *Sortons dehors*, ou *allons dans le champ*, qui ne se trouvent point dans le Texte Hebreu, étoient dans l'Exemplaire Samaritain; elles s'y trouvent encore aujourd'hui.

Troisiémement, le même saint Jerôme remarque dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, que les Juifs avoient retranché ces mots: *Tout* & *dans toutes* de ce Passage du Deuteronome, Chap. 27. Vers. 26. *Maudit tout homme qui ne demeure pas dans toutes les Ordonnances de cette Loi.* On trouve ces mots dans nôtre Exemplaire Samaritain, comme ils étoient dans celui de Saint Jerôme, quoiqu'ils ne se trouvent point dans le Texte Hebreu.

Quatriémement, Diodore de Tarse remarque que dans le Verset 7. du Chapitre 24. du Livre des Nombres, les Samaritains lisoient *Gog*, & non pas *Agag*, ce nom se trouve encore ainsi écrit dans nôtre Pentateuque Samaritain.

Cinquiémement, Procope de Gaze a recueilli quelques Passages qui sont dans le Deuteronome, comme étant repetés, qui ne se trouvent point dans les Livres de l'Exode, du Levitique & des Nombres suivant le Texte Hebreu, & qui se trouvent dans ces Livres suivant l'Exemplaire Samaritain: les mêmes passages sont dans nôtre Exemplaire: par exemple ces paroles du Deuteronome Chapitre 1. Verset 6. *Le Seigneur nôtre Dieu nous a parlé dans Horeb, en disant, &c.* se rencontrent dans le Chapitre 10. des Nombres Verset 10. du Pentateuque Samaritain. Le Verset 9. & les suivans du même Chapitre du Deuteronome, jusqu'au 19. sont encore dans le Chapitre 18. de l'Exode de nôtre Pentateuque Samaritain.

Sixiémement, le Scholiaste Grec sur la Version des Septante, cite quantité de differences du Pentateuque Samaritain, qui se trouvent dans le nôtre, comme celle-ci, Exod. 32. Vers. 18. *J'entens la voix des pecheurs*, au lieu qu'il y a dans l'Hebreu, *des Chanteurs*, & sur le Vers. 33. du Chapitre 32. des Nombres, il remarque qu'il est fait mention en cet endroit dans le Texte Samaritain, de la moitié de la Tribu de Manassé: ceci est encore dans nôtre Exemplaire. On peut remarquer en plus de trente autres endroits la conformité de nôtre Pentateuque Samaritain avec celui de ce Scholiaste. Il est vrai qu'il y en a quelques uns dans lesquels il semble s'en écarter; mais c'est ou parce qu'en ces endroits le mot Samaritain peut avoir deux significations, ou parce qu'il ne s'est pas attaché aux paroles; mais seulement au sens, ou parce qu'il a plûtôt suivi la Version Samaritaine que le Texte, ou enfin parce qu'il se peut faire que le Texte même ait été changé en quelques endroits par la faute des Copistes; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit vrai de dire que nous avons le même Texte Samaritain qu'avoient ces Anciens, quoique le tems y ait pû apporter quelque changement.

§. IV.

De quelle autorité est le Pentateuque Samaritain. En quoi il differe du Texte Hebreu commun: & si on doit le lui préferer ou comparer.

Pour juger de l'autorité du Texte du Pentateuque Samaritain, & de la comparaison qu'on

qu'on en doit faire avec le Texte Hebreu, il faut premierement examiner ses principales differences d'avec le Texte Hebreu: elles consistent ou dans des changemens qui font un sens tout different, ou dans des Additions qui éclaircissent & expliquent le sens, ou dans des transpositions & repetitions, ou dans le changement de lettres.

Il y a peu d'endroits où le Texte Hebreu Samaritain soit different considerablement du Texte Hebreu quant au sens. La difference de Chronologie touchant les Patriarches depuis le Deluge jusqu'à Abraham, & des Patriarches avant le Deluge depuis Jared jusqu'à Noé, est une des principales, & sur laquelle il est le plus difficile de porter son jugement; elle ne peut venir que de la varieté des Exemplaires du Livre de la Genese, qui doit être tres-ancienne, puisque le Pentateuque Samaritain, les Septante, & le Texte Hebreu, varient sur ce sujet. Il y a une autre difference dans le Deuteronome Chapitre 27. Vers. 4. entre le Pentateuque Samaritain & le Pentateuque Hebreu, où les Samaritains ont substitué le nom de la montagne *Garizim*, à la place de celui de *Hebal*; c'est une manifeste corruption qu'ils ont faite pour favoriser leur prétention touchant le Temple qu'ils avoient bâti sur la montagne de *Garizim*, & le culte qu'ils y rendoient à Dieu.

La troisiéme difference de sens qu'on peut remarquer, est touchant l'âge de Tharé. Le Texte Samaritain, Genes. 11. Vers. 32. porte qu'il vécut 145. ans; au lieu que le Texte Hebreu, la Version des Septante & toutes les autres portent 205. ans. Il faut avoüer que la Leçon du Texte Hebreu Samaritain, fait le denouement d'une grande difficulté touchant l'âge d'Abraham; car il est dit qu'il n'avoit que 75. ans quand il passa dans la Terre de Haran aprés la mort de son pere. Or si Tharé est mort âgé de 205. ans & qu'Abraham soit né la 70. année de l'âge de Tharé, comme il est porté dans l'Hebreu & dans la Vulgate, il est necessaire qu'Abraham ait eu 135. ans lors que son pere mourut: comment accorder cela avec ce qui est dit dans le même Texte, qu'il n'avoit que 75. ans quand il passa dans le Païs de Haran, son pere étant déja mort. Cela fait une grande difficulté dans la Chronologie, & pour s'en tirer, il faut necessairement dire qu'Abraham n'étoit pas l'Aîné des fils de Tharé, ce qui paroît contraire au Texte; au lieu qu'en suivant le Texte Samaritain, il n'y a plus de difficulté; parce que Tharé n'aiant vécu que 145. ans, & Abraham étant né la 70. année de la vie de son pere, il avoit précisément 75. ans quand Tharé mourut. Mais il se peut faire que ce changement n'a été fait dans le Texte Samaritain, que par conjecture & pour soudre la difficulté qui se trouvoit touchant la Chronologie de la vie d'Abraham; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que la Version des Septante & toutes les autres portent 205. ans.

La quatriéme difference considerable qui est entre le Texte Hebreu, & celui du Pentateuque Samaritain, se rencontre au 40. Verset du Chapitre 12. de l'Exode, où il y a dans le Texte Hebreu: *Le temps de l'habitation des Enfans d'Israël dans l'Egypte, a été de 430. ans*, au lieu que dans le Texte Samaritain il y a: *Le temps de l'habitation des Enfans d'Israël & de leurs Peres dans le Païs de Chanaan, & dans l'Egypte, fut de 430. années.* Les Septante n'ajoûtent pas *de leurs Peres*, mais portent aussi-bien que le Texte Hebreu Samaritain: *Tant dans l'Egypte que dans la Terre de Chanaan*, & quelques Exemplaires Grecs portoient aussi autrefois: *eux & leurs Peres.* Il est fort probable que c'est ainsi qu'il faut entendre le Texte Hebreu: c'est pourquoi ce passage peut plûtôt passer pour un éclaircissement, que pour une difference, & il se peut aussi faire que le Texte Hebreu soit corrompu en cet endroit, & que l'on ait oublié ces mots; *Dans la Terre de Chanaan*, qui se trouvent dans les Septante.

Il y a une Addition semblable dans la Genese, Ch. 4. V. 8. Car dans l'Hebreu aprés ces mots: *Caïn dit à son frere Abel*, il y a dans le Texte Hebreu une lacune, qui est suppléée dans les Septante, dans l'Exemplaire Samaritain, & dans la Vulgate par ces paroles: *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, aprés quoi on lit; *& comme ils furent dans le champ, &c.* on voit bien que ces mots: *Sortons dehors*, ou *allons dans un champ*, sont necessaires & qu'il faut qu'ils aient été ômis dans les Exemplaires Hebreux: c'est pourquoi les Massoretes laissent en cet endroit un espace, comme y aiant quelques mots d'ômis.

Dans le Chapitre 2. de la Genese Verset 2. il se trouve une contradiction apparente entre le Texte Hebreu & le Texte Samaritain; car dans l'Hebreu il est dit, que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création le septiéme jour, & qu'il se reposa le jour même: au lieu que dans le Texte Samaritain, & dans les Septante, il y a, qu'il acheva cet Ouvrage le sixiéme jour, & qu'il se reposa le septiéme: cela ne fait pas de difference de sens, le Texte Hebreu ne pouvant être entendu autrement, & ne pouvant signifier autre chose, si ce n'est que Dieu acheva l'Ouvrage de la Création à la fin du sixiéme jour, & par consequent que son Ouvrage étoit complet & achevé le septiéme dans lequel il se reposa. Le sens du Texte Samaritain, & de la Version des Septante est plus clair, & plus net; mais il est difficile de prononcer si c'est celui qui a copié le Texte Samaritain, ou l'Auteur de la Version des Septante,

qui

qui a éclairci cet endroit du Texte Hebreu, ou si c'est le Texte Hebreu, dans lequel cette faute s'est glissée.

Dans le Chapitre 7. Vers. 2. de la Genese, il est dit, selon la Vulgate, que les animaux immondes qui étoient dans l'Arche, étoient deux & deux, comme les animaux mondes étoient sept & sept, c'est à dire qu'il y en avoit deux paires, comme il y en avoit sept paires des autres. Le Texte Samaritain exprime ces deux paires *duo duo*, aussi bien que les Septante; au lieu que le Texte Hebreu d'apresent, porte seulement *duo*: mais saint Jerôme a traduit *duo & duo*, sur le Texte Hebreu de son temps, & ainsi c'est plûtôt une faute qui s'est glissée dans le Texte Hebreu.

Il y a des Additions dans le Pentateuque Samaritain, de choses qui ne se trouvent point dans le Texte Hebreu. Nous avons déja remarqué que dans le Livre des Nombres Chapitre 10. Vers. 10. & dans l'Exode Chap. 18. aprés le Vers. 24. le Pentateuque Samaritain portoit les paroles qui sont au commencement du Deuteronome Vers. 6. & 9. jusqu'à 19. Quelques-uns concluent de là qu'on les a retranchées du Texte Hebreu; mais il y a plus d'apparence que quelque Copiste du Pentateuque Samaritain, aiant remarqué que ces paroles rapportées dans le Deuteronome, comme aiant été écrites dans les Livres précedens, & ne les y trouvant point, quant aux termes, les a inserées dans les endroits où il a jugé qu'elles convenoient le mieux; d'autant plus que ces Additions ne se trouvent point dans la Version des Septante. Il y en a encore deux autres; l'une dans le Levitique Chapitre 17. Verset 4. & l'autre dans les Nombres Chapitre 4. Verset 14. sur lesquelles les Septante conviennent avec le Texte Hebreu. Mais cette Addition dans le premier passage, n'est qu'une repetition d'une même chose: car au lieu que le Texte Hebreu joint en un la défense d'immoler une victime hors du Camp, ou dans le Camp sans l'offrir à l'entrée du Tabernacle, le Texte Samaritain & les Septante séparent ces deux membres, & repetent deux fois la même défense. Premierement, à l'égard de ceux qui immolent une victime dans le Camp, & secondement, à l'égard de ceux qui l'immolent hors le Camp, c'est une repetition superfluë, & qui ne change rien au sens. Il y a seulement une determination particuliere du sens dans le Texte Samaritain & dans les Septante, qui n'est point dans l'Hebreu; sçavoir, que cela ne se doit entendre que de ceux qui immoleroient des bœufs ou des agneaux: *Pour en faire un holocauste ou un sacrifice de paix au Seigneur*, c'est une explication tres-veritable & sous-entenduë qui a pû être ajoûtée par celui qui a copié le Texte Samaritain. Dans le second passage, où il est parlé du décampement des Enfans d'Israël; & de la maniere dont on devoit serrer tous les Vases du Tabernacle, le Vase d'airain est ômis dans le Texte Hebreu, au lieu que dans le Pentateuque Samaritain & dans la Version des Septante, il en est parlé en ces termes: *Ils prendront un voile de pourpre, ils en couvriront le Vase d'airain; & sa base, & le mettront dans un étui de péaux de couleur de Iacinthe, & le mettront sur un levier.* Il y a de l'apparence que ceci a été ômis dans le Texte Hebreu.

Les paroles qui concernent la peine que Jacob auroit à laisser aller Benjamin, sont rapportées en deux endroits dans le Pentateuque Samaritain Chapitre 42. Verset 16. quand Joseph demande à ses freres qu'ils le lui amenent, & au Chap. 44. Verset 21. quand il fait arrêter Benjamin, au lieu qu'elles ne sont que dans ce dernier endroit dans le Texte Hebreu & dans les Septante. Mais parce qu'on suppose ici que les freres de Benjamin l'avoient déja dit à Joseph, celui qui a corrigé le Texte Samaritain a crû qu'il falloit les placer dans le premier discours des freres de Joseph au sujet de Benjamin.

Il y a quantité d'autres differences entre le Texte Samaritain & le Texte Hebreu, mais qui sont de moindre consequence, & ne changent point le sens: c'est pourquoi, soit qu'on les considere comme des Additions faites au Texte Samaritain, ou comme des ômissions faites dans le Texte Hebreu, cela ne diminuë rien de l'autorité de l'un ni de l'autre. En voici quelques Exemples. Dans la Genese Chapitre 2. Verset 24. le Texte Hebreu porte seulement, que *le Mari & la Femme seront en une chair: Erunt in carnem unam.* Le Pentateuque Samaritain & la Version des Septante ajoûtent le nom de *deux*: qu'*ils seront deux en une chair*, ou *des deux il ne se fera qu'une chair*; c'est le même sens, seulement un peu plus determiné. De même dans la Genese Chapitre 26. Verset 18. le Texte Hebreu porte, qu'*Isaac fit creuser de nouveau les Puits qui avoient été faits du tems de son pere Abraham.* Le Pentateuque Samaritain, & la version des Septante portent, *que les serviteurs de son pere Abraham avoient creusés.* Ce sens revient à l'autre, quoiqu'il paroisse meilleur. Dans le Chapitre 27. du même Livre Vers. 27. on a ômis dans le Texte Hebreu l'épithete de *plein*, dans cette Phrase: *L'odeur de mon fils est semblable à celle d'un Champ plein que le Seigneur a beni.* Il se peut faire que cette épithete ait été ômise dans le Texte Hebreu. Je passe sous silence quelques ômissions de pronoms, du terme de *tous*, & de quelques noms sous-entendus necessairement qui ne changent rien au sens, & qui ont pû également être ajoûtés dans le Pentateuque Samaritain, ou ômis dans l'Hebreu: je ne parle point non plus des differences

rences qui viennent des repetitions des mêmes mots; des lettres changées ou ômises, & de semblables minuties qui ne font rien à nôtre sujet. On en peut remarquer une dans le seiziéme Chapitre des Nombres Vers. 15. qui vient du changement d'un *Resch* en un *Daleth*. Dans le Texte Samaritain Moïse dit, qu'*il n'a pas même reçû un asne du peuple*; au lieu que le Texte Hebreu & la Version des Septante portent qu'*il n'a point enlevé leur desir*: c'est à dire, qu'il n'a rien pris au Peuple, des choses qu'ils avoient & qu'ils vouloient garder; qu'il ne leur a rien enlevé de force: ce sens paroît meilleur, quoique l'autre puisse aussi se soûtenir; & qu'il se peut faire que Moïse veuille dire par là, qu'il n'a pas enlevé au Peuple la moindre chose. Quoiqu'il en soit, le même mot Hebreu, en changeant seulement la derniere lettre, signifie un *asne* & le *desir*; car un asne en Hebreu, c'est *Chamor*, & le desir *Camud*, qui se terminent par les mêmes consones, à l'exception de la derniere qui a un *Resch* dans le premier, & un *Daleth* dans le second: c'est pourquoi il se peut faire que la faute vienne du Texte Hebreu.

Il est aisé de conclure de ce que nous avons remarqué jusques ici, que quoique le Texte Hebreu Samaritain ne soit pas entierement conforme avec le Texte Hebreu commun & different seulement quant aux caracteres, comme saint Jerôme semble l'avoir crû, il n'y a pas toutefois de difference assés considerable pour le faire passer pour un autre Texte: Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce sont deux Exemplaires du même Texte Hebreu, deux Copies d'un même Texte Original, entre lesquelles il y a seulement quelques differences arrivées, ou par l'intention expresse des Copistes, qui ont eu dessein de faire quelques Additions ou changemens, ou par leur negligence; ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne soient le veritable Texte Original. Il n'est pas vrai absolument qu'on doive toûjours suivre le Pentateuque Samaritain: il n'est pas vrai aussi qu'on soit toûjours obligé de suivre le Texte Hebreu; il en faut juger suivant les regles que nous avons prescrites, & appliquées aux principales differences de ces deux Textes; c'est le milieu qu'il faut prendre entre les sentimens opposés touchant le Pentateuque Samaritain, que les uns élevent par trop, & dont les autres ne font pas assez de cas.

§. V.

De la Langue Samaritaine, & des Versions du Pentateuque Samaritain en cette Langue, en Grec & en Arabe.

LEs Samaritains étant originairement des Peuples d'Assyrie, parloient naturellement la Langue Assirienne ou Chaldéenne, quand ils furent transportés à Samarie. La necessité où ils furent d'apprendre la Loi écrite en Hebreu, & le mélange des Juifs, leur firent mêler insensiblement des mots Hebreux parmi le Chaldaïque. Ainsi presque tous les mots de la Langue Samaritaine, sont derivés de la Langue Hebraïque, & de la Chaldaïque, dont elle n'est qu'une Dialecte: elle a neanmoins ses mots particuliers, & elle se sert même quelquefois de mots Arabes: elle approche plus de l'Hebreu que la Chaldaïque, tant pour les mots & les Phrases, que pour la construction: ce qui vient du mélange des Juifs avec les anciens Samaritains.

La même raison qui a obligé les Juifs de faire des Paraphrases Chaldaïques du Texte Hebreu; sçavoir, parce que l'Hebreu aiant cessé d'être commun & entendu parmi eux, il a fallu qu'ils l'expliquassent au peuple dans la Langue qu'ils parloient, a aussi obligé les Samaritains de traduire leur Pentateuque Hebreu en Samaritain. Nous en avons une dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne sçait ni l'Auteur, ni le temps précis; mais elle est certainement ancienne & fidéle. Il y a neanmoins plusieurs endroits où elle differe du Texte même.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois une Version Grecque faite sur le Pentateuque Samaritain, puisque S. Cyrille d'Alexandrie, quelques autres Peres Grecs, & un ancien Scholiaste Grec ont connu & cité les differences du Pentateuque Samaritain, qu'ils n'ont pas apparemment tirées de l'Original; mais plûtôt d'une Version Grecque. Cependant quoiqu'il soit probable qu'il y a eu autrefois une Version Grecque du Pentateuque Samaritain, il ne l'est nullement qu'elle ait été faite du temps d'Alexandre le Grand, comme le prétend le Pere Morin.

Il y a encore des Manuscrits d'une Version du Pentateuque Samaritain en Arabe, écrite en caracteres Samaritains, composée certainement depuis l'an 900. de JESUS-CHRIST; mais ces sortes de Versions sont de peu d'usage & d'autorité.

CHAPITRE VI.

Des Versions Grecques de l'Ancien Testament & principalement de celle des Septante.

§. I.

S'il y a eu une Version Grecque plus ancienne que celle des Septante.

LEs anciens Auteurs & les Modernes sont partagés sur cette question; sçavoir, s'il y a eu une Version Grecque de l'Ancien Testament, plus ancienne que celle qu'on suppose avoir été faite par soixante & douze Juifs, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe. S. Clement d'Alexandrie, dans le Livre premier des Stromates; Eusebe dans le Livre neuviéme de la Préparation Evangelique Ch. 3. & quelques autres Anciens, ont assûré qu'il y avoit eu une Version Grecque de la Loi, plus ancienne que celle des Septante. Plusieurs Auteurs Modernes, & entr'autres Bellarmin, Serarius & Galesinius sont de ce sentiment, qui est fondé. 1. Sur le témoignage d'Aristobule rapporté par Eusebe Livre 9. Preparat. Evang. Chapitre 6. & Livre 13. Chapitre 12. qui porte, qu'*avant qu'Alexandre eût vaincu les Perses, quelques Auteurs avoient interpreté ce qui concernoit la sortie des Juifs de l'Egypte, ce qui leur étoit arrivé de plus considerable, la prise de leur Païs, & l'explication de leur Loi:* Paroles qui semblent marquer que le Pentateuque avoit déja été traduit en Grec avant les Septante. 2. Sur ce que les Philosophes Payens plus anciens que les Septante, semblent avoir tiré plusieurs choses des Livres de Moïse, entr'autres Platon, que quelques-uns appellent le Moïse Athenien, & que Joseph remarque avoir pris une partie de ses Loix, de celles de Moïse. Le Pythagoricien Hermippus & saint Justin Martyr, disent la même chose de Pythagore, & Clearque le Peripateticien, d'Aristote. Saint Augustin au contraire, Philon, & saint Epiphane semblent être persuadés que les Septante ont été les premiers qui ont traduit en Grec les Livres Saints. C'est le sentiment de Baronius, de Jean Despierres, de Loüis Capelle, & de quelques autres. Ils se fondent premierement sur le témoignage d'Aristée qui suppose qu'il n'y avoit point de Version Grecque de la Loi avant celle des Septante; car s'il y en eût eu, il est impossible qu'elle n'eût été connuë aux Juifs d'Egypte, & au Bibliothecaire du Roi Ptolomée, qui avoit fait chercher les Livres Grecs de tous côtés. Or s'ils en eussent eu connoissance, il eût été inutile de se donner tant de peine, pour en faire une nouvelle. Secondement, l'Historien Joseph dans le Livre 12. de son Histoire Chapitre 2. & dans les Livres contre Appion, dit, que jusqu'alors aucun des Historiens ni des Poëtes n'avoit osé toucher aux Livres Saints, & que Theopompe & Theodecte qui avoient voulu prendre quelque chose des Livres Saints pour les mêler avec leurs Ouvrages, avoient été punis de Dieu. Troisiémement, Philon dans le second Livre de la Vie de Moïse, dit, que la Loi des Juifs avoit été écrite en Chaldéen, & qu'elle étoit demeurée inconnuë à ceux qui ne sçavoient pas cette Langue, jusqu'à ce qu'elle fut traduite par le commandement de Ptolomée. Quatriémement, les Juifs avant le Regne d'Alexandre n'avoient aucun commerce avec les Grecs, & on ne voit aucune raison qui ait pû porter les Juifs ou les Grecs à faire cette Version. Le témoignage d'Aristobule qu'on oppose est de peu de consequence, parce que l'Ouvrage dont ce passage est tiré, a été supposé par quelque Juif Helleniste, & que d'ailleurs cet Auteur ne dit pas que l'on eût traduit les Livres Sacrés en Grec, mais seulement que quelques Auteurs avoient écrit en Grec des choses qui regardoient l'Histoire & les Loix des Juifs. Ce qu'on dit encore de la connoissance que l'on prétend que les Philosophes Payens ont euë des choses contenuës dans les Livres de Moïse, est fort incertain, & quand on le supposeroit veritable, il n'est pas necessaire pour cela qu'il y ait eu une Version Grecque du Pentateuque: ils pourroient avoir tiré ces connoissances des Egyptiens, ou même de quelques Juifs avec lesquels ils avoient conferé, comme Clearque dit, qu'un Juif avoit interpreté à Aristote l'Ecriture Sainte. Origenes dans le sixiéme Livre contre Celse, dit, que Platon ou avoit appris plusieurs choses des Juifs, ou avoit lû lui-même plusieurs choses dans les Livres des Prophetes: *Platonem vel à Judæis quædam audivisse, vel in Prophetarum Libris legisse.* Il est donc possible, selon Origenes, que Platon ait écrit plusieurs choses conformes à l'Histoire & aux Loix de Moïse, & même puisées dans cette source, sans avoir lû les Livres Sacrés; mais seulement pour avoir conferé avec quelques Juifs.

L'Auteur celebre de la Demonstration Evangelique tâche d'allier les deux sentimens opposés en disant, qu'il n'y a eu que quelques fragmens des Livres de Moïse traduits en Grec avant la Version des Septante, & que celle-ci est la premiere qui ait été entiere & complete. Il appuie ce sentiment, des témoignages d'Aristobule, de Demetrius Phalereus, & d'Aristée, que je crois trois Auteurs supposés & qui ne disent pas précisément qu'il y eût quelque partie de la Loi traduite; mais qui supposent que les Grecs pouvoient avoir des Monumens où il étoit parlé de l'Histoire & des Loix des Juifs, quoi qu'il n'y eût encore

aucune Traduction literale, ni de la Loi entiere, ni d'aucune de ses parties. Il est certain que plusieurs Historiens Egyptiens, Chaldéens, Phéniciens & Grecs avoient parlé de Moïse & des Juifs; de leur Religion, & de leurs Loix: c'est delà que les Philosophes Grecs avoient pû tirer quelque connoissance de leur doctrine & de leurs Loix, pour s'en servir dans leurs écrits, sans qu'il soit besoin de supposer qu'ils eussent lû le Texte même de Moïse: mais au reste tout ce qu'on dit, que Platon & les autres Philosophes ont pris de la doctrine & des Loix de Moïse, peut leur avoir été connu, ou par les seules lumieres de leur raison, ou si l'on veut, par la Tradition qu'ils avoient reçûë des Egyptiens, sans qu'il soit necessaire de supposer qu'ils l'aient reçû immediatement des Juifs. Et par consequent ce qu'on avance sur ce fondement, d'une Version Grecque du Pentateuque plus ancienne que celle des Septante, est tout-à-fait incertain, & l'on n'a aucune preuve, ni aucun vestige, ni aucun reste de cette ancienne Version.

---

§. II.

Relation de la maniere dont on prétend qu'a été faite la Version des Septante selon Aristée & les autres Historiens.

La fameuse Histoire de la Version des Septante a été écrite par Aristée, que l'on suppose avoir été un des Officiers de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, qui fit faire cette Version. Nous avons l'Ouvrage de ce prétendu Aristée, de qui Joseph & Eusebe ont tiré ce qu'ils disent de cette Histoire. Quelques-uns ont douté que l'Ouvrage qui porte à present le nom d'Aristée, soit celui qui étoit entre les mains de Joseph & d'Eusebe; mais pour être convaincu du contraire, il ne faut que comparer la narration de Joseph avec celle de nôtre Aristée, & l'on verra clairement que l'Histoire d'Aristée, dont Joseph fait l'Abregé, est celle-là même que nous avons à present sous son nom. Il est vrai qu'Aristée n'a pas été suivi generalement par tous les Auteurs Chrêtiens qui ont parlé de cette Histoire, & qu'ils y ont ajoûté diverses circonstances qu'ils ont assûrément trouvées dans quelque autre Auteur de même nature qu'Aristée, mais qui avoit rapporté la chose differemment. Nous commencerons par faire une relation fidéle de l'Histoire comme elle est rapportée dans le Livre d'Aristée, & nous remarquerons ensuite ce que les autres ont ajoûté ou changé à sa narration.

L'Ouvrage d'Aristée est écrit en forme de Lettre adressée à son frere Philocrate. Il y rapporte que Demetrius Phalereus Bibliothecaire de Ptolomée Philadelphe aiant entrepris de mettre dans la Bibliotheque de ce Prince, tous les Livres du monde, lui avoit remontré que les Loix des Juifs meritoient d'être du nombre, & que Ptolomée lui aiant dit qu'il ne tenoit qu'à lui de les y mettre, Demetrius lui avoit fait réponse, qu'il les falloit traduire auparavant, parce qu'elles étoient écrites en une Langue, & en des caracteres inconnus aux Egyptiens: que sur cela le Roi avoit pris la resolution d'écrire au Grand Prêtre des Juifs; qu'Aristée Auteur de cette Histoire, s'étoit servi de cette occasion pour obtenir la liberté des Juifs qui étoient esclaves en Egypte, où ils avoient été amenés par Ptolomée fils de Lagus, pere de Philadelphe; que là-dessus il avoit remontré au Roi qu'il ne pouvoit pas envoier des Ambassadeurs aux Juifs, pour leur demander leurs Loix, pendant qu'il tenoit plusieurs Juifs en esclavage dans son Roïaume, qu'il devoit d'autant plus les mettre en liberté, que le Dieu de leur Loi, étoit celui qui faisoit qu'il gouvernoit heureusement son Roïaume, parce qu'ils adoroient le Dieu qui connoît tout, & qui a tout créé; que le Roi lui aiant demandé, combien il pouvoit y avoir de ces Esclaves dans son Roïaume, l'un de ses Gardes nommé André, lui avoit fait réponse, qu'il pouvoit bien y en avoir cent mille; & qu'un autre appellé Sosibius aïant joint ses prieres à celles d'Aristée, ils avoient obtenu cette grace du Roi, qui y ajoûta, que l'on païeroit de son tresor vingt Drachmes pour chaque esclave Juif, qui seroit aussi-tôt mis en liberté, & fit dresser un Edit qu'Aristée rapporte en cet endroit, par lequel il ordonne que tous ceux de ses Sujets qui avoient des Juifs en esclavage, seroient obligés de les mettre en liberté, & qu'il leur feroit paier pour leur rançon vingt Drachmes pour chacun, que quand cela fut executé, Demetrius presenta un memoire au Roi, dans lequel il lui expose; qu'il est à propos qu'il écrive au Grand Prêtre des Juifs qui est à Jerusalem, afin qu'il envoie six hommes de chaque Tribu, recommandables par leur vertu, par leur science, & par leur âge, pour faire une Version exacte des Livres des Juifs, qui seroit mise dans la Bibliotheque Roïale. Aristée rapporte ici la Lettre du Roi au Grand Prêtre Eleazar, qui lui fut portée par André & par Aristée, la Réponse d'Eleazar, & les noms des soixante & douze personnes qui furent envoïées pour traduire la Loi. Il fait ensuite une ample description des magnifiques presens que le Roi envoia au Grand Prêtre Eleazar & décrit en détail la Ville de Jerusalem, le Temple, & ses parties. Il parle de l'abondance du Païs, de la science des soixante & douze Interpretes, de la peine qu'ils

qu'ils eurent de quitter Eleazar : il rapporte de longs discours d'Eleazar sur la Loi des Juifs : tout cela fait une longue digression, d'où revenant à son Histoire, il raconte de quelle maniere les soixante & douze Envoiés furent reçûs du Roi Ptolomée ; comment ils lui presenterent & developerent devant lui les Livres de la Loi, que ce Prince adora. Ceci est suivi d'une autre digression bien plus longue, qui contient les questions que Ptolomée fit pendant trois jours à ces 72. personnes, & des réponses que chacun d'eux lui donna. Enfin Aristée vient à ce qui regarde la Traduction, & dit seulement que Demetrius mena ces 72. personnes dans une Isle sur un mole de sept Stades, & qu'il les mit dans une maison située sur le bord de la Mer, où ils travaillerent à la Version de la Loi, en sorte qu'aprés avoir conferé ensemble, & qu'ils étoient convenus d'une Interpretation, Demetrius l'écrivoit : qu'ils travaillerent ainsi pendant 72. jours, & que le soixante & douziéme la Version entiere fut achevée : qu'ensuite Demetrius la fit lire en presence de tous les Juifs assemblés qui l'approuverent, & déclarerent qu'elle étoit exacte & fidéle : qu'il la lût aussi au Roi, qui témoigna de la surprise de ce qu'aucun des Historiens & des Poëtes n'en avoit mention ; que Demetrius lui avoit répondu que cette Loi étant sainte & divine, on n'avoit pas osé la mêler avec des choses profanes, & que l'Historien Theopompe & le Poëte Theodecte en aiant voulu inserer quelque chose dans leurs Ouvrages, en avoient été punis, l'un par la perte de son esprit & l'autre par celle de sa vûë : qu'enfin Ptolomée avoit renvoïé les 72. Interpretes comblés d'honneurs & chargés de presens. Voilà de quelle maniere l'Histoire de cette Version, est rapportée dans le Livre d'Aristée.

Le second Auteur qui parle de la Version des Septante, est Aristobule Juif, Philosophe Peripateticien, dans des Commentaires sur les Livres de Moïse adressés au Roi Ptolomée, cités par Eusebe, & par saint Clement d'Alexandrie, dans lesquels cet Auteur voulant prouver que Pythagore, Platon & les autres Philosophes Grecs avoient connu la Loi de Moïse, dit qu'une partie de cette Loi, avoit été mise en Grec dés le temps d'Alexandre, mais qu'elle avoit toute été traduite par les soins de Demetrius Phalereus, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, l'un des Ancêtres de celui à qui il adresse son Ouvrage. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe, disent que le Ptolomée, à qui cet Aristobule a dedié son Ouvrage ; est Ptolomée Philometor, qui est le quatriéme Roi d'Egypte aprés Ptolomée Philadelphe, & qui a commencé à regner 66. ans aprés sa mort. Il y a de l'apparence que ce n'est que par conjecture que ces Auteurs placent cet Aristobule sous Ptolomée Philometor ; car en d'autres endroits ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & le font contemporain d'Eleazar *a*. Anatole Evêque d'Alexandrie qui vivoit au commencement du troisiéme siecle, le met du nombre des Septante, & prétend qu'il a non seulement dedié son Ouvrage à Ptolomée Philadelphe, mais aussi à Ptolomée fils de Lagus, Pere de ce Prince.

Il est neanmoins plus vrai-semblable qu'Aristobule est plus recent que ne le font ces Auteurs ; car il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas different de celui dont il est parlé dans la Lettre, qui est au commencement du second Livre des Maccabées, où il est dit, qu'il étoit Précepteur du Roi Ptolomée. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe conviennent que c'est le même, & dans un des fragmens cités per Eusebe Livre 8. de la Prépar. Evangeliq. Chap. 10. il paroît que l'Auteur avoit vécu familierement avec le Prince à qui il écrit, & qu'il avoit souvent parlé avec lui, de science. Or l'Aristobule, dont il est fait mention dans la Lettre qui est au commencement du second Livre des Maccabées, ne peut avoir été Précepteur que du fils de Philometor ; car cette Lettre est écrite vingt ans aprés la mort de ce Prince ; & par consequent Aristobule ne peut avoir écrit que 120. ans ou environ aprés la mort de Ptolomée Philadelphe. Nous

---

a *Ils le mettent sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & le font contemporain d'Eleazar.*] S. Clement d'Alexandrie dans le premier Livre des Stromates, Pag. 342. cite ainsi le passage d'Aristobule : *Aristobule dans son premier Livre adressé à Philometor, dit mot pour mot.* Et dans le cinquiéme Livre Pag. 595. Il dit : *Aristobule qui a été sous Ptolomée Philadelphe.* Eusebe cite plusieurs fois l'Ouvrage d'Aristobule dans ses Livres de la Préparation Evangelique ; sçavoir, Livre 7. Chap. 13. Livre 8. Chap. 8. & 9. Livre 13. Chap 12. simplement sous le nom de Commentaire, adressé à Ptolomée, sans dire lequel : mais dans une de ses citations Livre 8. Chapitre 8. il le fait contemporain d'Eleazar : *Je me contenterai*, dit-il, *de rapporter l'explication d'Eleazar & d'Aristobule, qui sont tous deux d'une ancienne race des Hebreux, & qui ont fleuri du temps de Ptolomée.* Cependant ce même Eusebe dans sa Chronique, dit qu'Aristobule a adressé son Commentaire à Ptolomée Philometor, ce qui a été suivi par Adon, par Bede, par Marianus Scotus dans leurs Chroniques, & par l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Anatole d'Alexandrie dans le Canon Paschal rapporté par Eusebe liv. 7. Hist. Ecclesf. Chap. 32. en citant Aristobule, dit qu'il a été l'un des Septante qui ont traduit les Livres Sacrez en Grec pour Ptolomée Philadelphe & le Roi son pere, & qu'il a dedié son Commentaire sur la Loi de Moïse à ces Princes.

 b *Tom*

Nous examinerons dans la suite si l'Ouvrage cité sous son nom, est veritablement de lui.

Le troisiéme Auteur qui parle de la Version des Septante, est Philon le Juif, qui dans le second Livre de la Vie de Moïse, rapporte que les soixante & douze Juifs envoïés vers Ptolomée Philadelphe, se retirerent dans l'Isle de Pharos proche d'Alexandrie, comme dans un lieu où ils pouvoient travailler en repos sans être détournés par personne; que dans cette retraite pleins de l'esprit de Dieu, ils prophetisoient tous la même chose mot à mot, sans que les uns dissent d'une maniere, & les autres d'une autre; comme si on leur avoit dicté à chacun invisiblement: que quoique les Langues, & principalement la Langue Grecque puissent exprimer une même chose en differentes manieres par divers termes, cela n'est point arrivé dans la Traduction de ces Loix; que l'on a traduit les termes de la Langue Chaldaïque, par les termes les plus propres de la Langue Grecque qui leur répondoient exactement, & que comme la Geometrie & la Dialectique ne souffrent point cette varieté de discours, mais se servent toûjours des mêmes termes, ces Interpretes ont de même trouvé les termes les plus convenables, & qui pouvoient expliquer le sens le plus clairement; que l'experience fait connoître cette uniformité, & que soit qu'un Grec apprenne la Langue Chaldaïque, ou un Chaldéen la Langue Grecque, ils admirent la conformité de la Version avec l'Original & respectent cet accord des choses & des mots; ne les considerant pas comme de simples Traducteurs; mais comme des Prophetes à qui Dieu a fait la grace d'entrer dans le veritable esprit, & dans les pensées de Moïse. Il ajoûte que tous les ans on fait dans l'Isle de Pharos une Fête en memoire de cet évenement.

Le quatriéme Auteur qui a écrit l'Histoire des Septante, est Joseph, qui dans le Chapitre 2. du 12. Livre de ses Antiquités, la rapporte sur la foi d'Aristée. Il a tiré de cet Auteur, tout ce qu'il en a écrit, & en a seulement fait l'Abregé sans y rien ajoûter. Eusebe s'est aussi arrêté uniquement à ce qu'ils en ont dit, sans parler d'aucune autre circonstance.

Le premier des Auteurs Chrêtiens, qui ait parlé de la Version des Septante, est S. Justin: il n'en dit que fort peu de chose dans son Apologie à l'Empereur Antonin, où il est tombé dans une lourde faute en disant, que ce fut au Roi Herode que Ptolomée s'adressa pour avoir une Version des Livres Prophetiques. Il est certain que Ptolomée Philadelphe a vécu long-temps avant le Roi Herode, & qu'il faut, ou que saint Justin soit tombé en cet endroit dans un Anachronisme considerable; ou qu'il y ait quelque faute dans le Texte; ce qui n'est pas croiable, parce que le nom du Roi Herode y est repeté deux fois. Quoiqu'il en soit, saint Justin remarque en cet endroit deux Ambassades de Ptolomée vers Herode, la premiere, pour avoir les Livres Sacrés, qui lui furent envoiés par Herode écrits en Hebreu; & une seconde, par laquelle il demanda que, parce que la Langue dans laquelle ces Livres étoient écrits, étoit inconnuë aux Egyptiens, on lui envoiât des personnes pour les traduire. Aristée ne parle point de ces deux Ambassades, & il suppose que Ptolomée demanda tout d'un coup qu'on lui envoiât non seulement un Exemplaire de la Loi, mais aussi soixante & douze personnes pour la traduire, & que cet Exemplaire fut apporté par ceux qui la traduisirent. Mais ce n'est pas en cela seul que saint Justin differe d'Aristée au sujet de la Version des Septante; car dans son Exhortation aux Gentils, où il décrit amplement de quelle maniere cette Version a été faite, il ajoûte plusieurs circonstances inconnuës à Aristée & à Joseph. Voici comme il rapporte la chose. Si quelqu'un « dit que les Livres de Moïse & des autres Pro- « phetes sont écrits en Grec, il peut apprendre « des Histoires étrangeres, que Ptolomée Roi « d'Egypte voulant dresser une Bibliotheque à « Alexandrie, & y faisant apporter des Livres de « toutes parts pour la remplir, aiant appris que « les Hebreux conservoient avec soin des ancien- « nes Histoires écrites en Hebreu, & voulant « sçavoir ce que contenoient ces Ecrits, fit venir « de Jerusalem soixante & dix personnes tres-ha- « biles qui sçavoient l'Hebreu, & le Grec, & leur « ordonna de traduire ces Livres, & afin qu'ils « fussent plus en repos & hors du tumulte, il ne « voulut pas qu'ils demeurassent dans la Ville « pour faire cette Traduction; mais il leur fit bâ- « tir dans l'Isle de Pharos à sept stades d'Ale- « xandrie, autant de petites maisons qu'ils étoient « d'Interpretes, afin que chacun travaillât sépa- « rément à cette Version: & il enjoignit à ceux « qui les servoient, de leur rendre toute sorte de « bons offices, mais d'empêcher qu'ils ne con- « ferassent ensemble, afin qu'il pût connoître par « la conformité de leurs Versions, que leur Tra- « duction étoit exacte. Aiant ensuite connu que ces « soixante & dix Personnes ne s'étoient pas seule- « ment recontrées dans le sens, mais même dans « les termes; qu'il n'y avoit pas un seul mot « dans la Version de l'un, qui ne fût dans celle de « l'autre, & qu'elles étoient toutes écrites mot « pour mot en mêmes termes, surpris d'admira- « tion, & ne doutant point que cette Version ne « fût faite par l'esprit de Dieu, il avoit comblé « d'honneurs ces Interpretes, qu'il consideroit « comme des gens cheris de Dieu, & les avoit ren- « voiés chargés de presens dans leur patrie. Qu'à « l'égard des Livres, il les avoit respectés avec « justice,

„ justice, comme des Livres divins; & qu'il les „ avoit fait mettre dans sa Bibliotheque. S. Justin „ ajoûte pour confirmer cette Histoire. Ne croïés „ pas, ô Grecs, que ce que nous disons soit une „ Histoire faite à plaisir: Nous avons vû nous- „ mêmes étant à Alexandrie les vestiges de ces pe- „ tites maisons dans le Phare, où ils restoient en- „ core, & nous l'avons sçû des Habitans de ce lieu „ qui l'avoient appris par tradition de leurs Peres: „ Vous pouvés aussi en être assûrés par les écrits de „ plusieurs Auteurs sages & illustres, qui ont rap- „ porté cette Histoire, comme Philon, Joseph, & „ plusieurs autres. Saint Justin n'avoit pas inventé ce qu'il écrit de ces petites maisons ou cellules, dans lesquelles il dit, que les Septante furent enfermés pour faire leur Version, ni du miracle de la conformité entiere de toutes leurs Versions faites séparément. Cependant ni Philon, ni Joseph, ni Aristée n'en ont fait aucune mention, & rapportent au contraire que la Version fût faite tout d'une autre maniere dans les conferences que les Septante eurent ensemble, étant assemblés dans une même sale. Il dit neanmoins que non seulement il a appris ce qu'il en écrit, des Habitans du Phare, qui lui ont montré les restes de ces Cellules, & qui sçavoient cette Histoire par tradition; mais que l'on peut apprendre la même chose par la lecture des Histoires étrangeres. Ce ne peut être que de l'Histoire d'Aristée qui se vante d'avoir tiré sa narration des Journaux des Rois d'Egypte, que S. Justin veut parler en cet endroit. Cependant cela n'est ni dans Aristée ni dans Joseph & Philon, qu'il cite: c'est pourquoi il est à croire qu'il n'a sçû ce qu'il en dit, que de quelques Juifs d'Alexandrie qui tenoient cette Histoire de tradition.

Presque tous les Peres qui ont écrit depuis S. Justin, à l'exception d'Eusebe & de saint Jerôme, ont suivi sa narration, & fait mention de cette merveilleuse conformité des Versions des soixante douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules. *b* Mais saint Epiphane est celui qui s'étend le plus sur cette Histoire, & qui la rapporte d'une maniere fort differente des autres dans son Livre des Mesures & des Poids. Il dit, que ces soixante « & douze Interpretes étoient enfermés deux à « deux avec deux serviteurs & des Scribes dans « trente six petites Maisons ou Cellules, qui ne « recevoient de jour que par en haut, construites « dans l'Isle de Pharos qui est vis à vis d'Alexan- « drie: qu'ils y travailloient depuis le matin jus- « qu'au soir; que le soir ils étoient amenés dans « trente-six Chaloupes au Palais du Roi Ptolomée « Philadelphe, où ils soupoient, & étoient ensui- « te renfermés dans trente-six Chambres differen- « tes; qu'on leur donnoit à chacun un Livre de « l'Ecriture à traduire, & qu'ils traduisirent ainsi « les vingt-deux Livres Canoniques, & vingt- « deux Apocryphes; que quand ils eurent tout « achevé, le Roi les fit venir devant son Thrône, « avec trente-six Lecteurs, qui avoient chacun « un Exemplaire de la Version Grecque, pendant « qu'un autre tenoit l'Exemplaire Hebreu, & qu'il « se trouva que tous les Exemplaires de la Version, « étoient entierement conformes; que dans les « endroits où il y avoit quelque chose d'ajoûté, il « se trouvoit dans tous les Exemplaires; que quand « il y avoit quelque chose de retranché, il n'étoit « dans aucun de leurs Exemplaires. Il rapporte « ensuite l'Histoire entiere des soixante & douze Interpretes choisis des douze Tribus, six de chacune, & cite là-dessus Aristée. Il dit, que Pto- « lomée Philadelphe voulant faire une Bibliothe- « que à Alexandrie, & aiant choisi Demetrius « Phalereus pour en avoir soin, avoit écrit à tous « les Rois & Princes du monde, pour avoir des « Exemplaires des Livres qu'ils avoient, qu'aiant « ainsi amassé un grand nombre de Livres, il de- « manda un jour à Demetrius, combien il en avoit « dans sa Bibliotheque; que Demetrius lui fit ré- « ponse, qu'il en avoit déja cinquante-quatre mil- « le huit cens ou environ; mais qu'il avoit ap- « pris qu'il y en avoit encore un plus grand nom- « bre chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perses, « les Elamites, les Babyloniens, les Assyriens, les « Chaldéens,

b *Tous les Peres qui ont écrit depuis S. Justin, à l'exception d'Eusebe & de S. Jerôme ont suivi sa narration: & fait mention de cette merveilleuse conformité des Versions des soixante & douze Interpretes renfermés dans differentes Cellules.*] Saint Irenée *Livre* 3. *contre les heres. Ch.* 25. Saint Clement d'Alexandrie *lib.* 1. *Stromat.* p. 341 & 342. S. Cyrille de Jerusalem *Catechef.* 4. Saint Hilaire. *in Psalm.* 2. S. Augustin, *lib.* 18. *de Civit. Dei cap.* 43. *lib.* 2. *de Doctr. Chr. cap.* 15. où il parle neanmoins de ce miracle, comme d'une chose incertaine, en se servant de ces mots: *Traditur, ut fertur, multique non indigni fide prædicant.* Philastre *heres.* 137. Theodoret. *Præfat. in Psalm.* Justinien. *Autent. cap.* 46. *Collat.* 10. &c. Tertullien parle de la Version des Septante dans son Apologetique Caph. 18. où il remarque que le Philosophe Menedeme en défendant la Providence, a admiré l'uniformité des sentimens des Septante, *de Sententiæ communione suspexit*; ce qui peut s'entendre de la conformité de leurs sentimens dans les conferences qu'ils ont eus ensemble suivant l'Histoire d'Aristée que Tertullien cite en cet endroit. Les Juifs ont aussi approuvé l'Histoire des soixante & douze Cellules: elle se trouve écite dans les deux Talmuds. *Tract. Megill.* & est rapportée par Bengorion, & par plusieurs autres Juifs. Parmi les Interpretes Modernes Serarius, Bonfrerius, Galesinius ont suivi le torrent des anciens.

a Il

„ Chaldéens, les Romains, les Phéniciens, les „ Syriens, les Habitans de la Grece, & parti- „ culierement à Jerusalem dans la Judée, où il „ y avoit des Livres divins des Prophetes qui „ traitoient de la Divinité & de la Création du „ Monde, & de plusieurs autres choses utiles „ pour le bien commun : qu'ainsi si sa Majesté „ jugeoit à propos de les avoir, il falloit qu'elle „ écrivît aux Docteurs de Jerusalem, afin qu'ils „ les lui envoiassent pour mettre dans sa Biblio- „ theque. Il rapporte ensuite une Lettre du Roi Ptolomée aux Juifs de Jerusalem entierement „ differente de celle qui est dans Aristée : par „ laquelle il leur demande qu'ils lui envoient les „ Livres des Prophetes, & les prie de se souve- „ nir qu'il a délivré & traité humainement plu- „ sieurs Juifs qui avoient été pris & amenés captifs „ en Egypte. Il ajoûte qu'il leur renvoie une Ta- „ ble d'or enrichie de pierreries, qui avoit été „ prise dans le Temple de Jerusalem, avec d'au- „ tres presens qu'il souhaite que l'on mette dans „ ce Temple. S. Epiphane dit ensuite que les „ Juifs envoierent aussi-tôt à ce Prince les vingt- „ deux Livres Canoniques, & soixante & douze „ Apocryphes écrits en caracteres Hebreux & „ en lettres d'or; que Ptolomée ne les aiant pû „ lire ni entendre, avoit été obligé de leur écrire „ une seconde fois, & de leur demander des Interpretes qui pussent les traduire. Il rapporte ensuite la seconde Lettre de ce Prince aux Juifs, qui est encore differente de celle qui est dans „ Aristée. Elle commence par cette sentence „ qui se trouve dans l'Ecclesiastique. Quelle „ utilité peut-on tirer d'un tresor caché & d'une „ source bouchée? il l'applique aux Livres qu'ils „ lui avoient envoiés, qu'il ne pouvoit lire, & „ les prie instamment de lui envoier des per- „ sonnes habiles dans les Langues Grecque & „ Hebraïque pour les interpreter. Ce fut aprés avoir reçû cette seconde Lettre, que les Juifs choisirent soixante & douze Interpretes, six de chaque Tribu, qu'ils envoierent à Ptolomée, & qui composerent la Version de la maniere qu'il l'a rapportée.

Saint Epiphane convient avec saint Justin touchant les deux Ambassades de Ptolomée, & differe en cela d'Aristée : il convient encore avec S. Justin sur les Cellules bâties dans l'Isle de Pharos; mais il differe sur le nombre des Cellules & des Exemplaires; car saint Justin dit, que chaque Interprete avoit sa Cellule particuliere, & fit sa Version; au lieu que saint Epiphane dit, qu'ils étoient deux dans chaque Cellule, & qu'il n'y eut que trente-six Exemplaires de leurs Versions. S. Justin suppose qu'ils ne sortirent point de leurs Cellules jusqu'à ce qu'ils essent achevé leur Version. Saint Epiphane au contraire suppose qu'ils venoient tous les jours au Palais & qu'aprés y avoir soupé, ils y étoient enfermés deux à deux dans trente-six Chambres séparées. Saint Epiphane cite Aristée pour témoin, mais si c'est d'Aristée qu'il a pris cette Histoire, il faut qu'il ait eu un Exemplaire d'Aristée bien different de celui que nous avons, & qu'avoient Joseph & Eusebe, puisque sa narration ne s'accorde point avec celle de nôtre Aristée, de Joseph, & d'Eusebe, & que les Lettres de Ptolomée qu'il rapporte, sont tout-à-fait differentes de celle qui est dans ces deux Auteurs.

---

§. III.

Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante. Qu'Aristée est un Juif: que sa narration est un Roman; & qu'il n'est pas Auteur contemporain. Anachronismes dans lesquels il est tombé. Fable des Cellules refutée. De la maniere dont la Version des Septante a été faite, & pourquoi elle est ainsi appellée.

Aprés avoir rapporté historiquement ce que les anciens Juifs & Chrêtiens ont écrit de la maniere dont la Version des Septante a été composée, il nous faut examiner l'autorité des témoins, & la verité des circonstances de cette Histoire. Commençons par le Livre d'Aristée.

Nous avons déja dit, que nous ne doutions point que ce Livre ne fût celui qui avoit été entre les mains de Joseph & d'Eusebe : La preuve en est facile : Joseph suit & abrege simplement la narration d'Aristée : il rapporte toutes les mêmes circonstances qui sont dans nôtre Histoire d'Aristée, dans le même ordre, & souvent dans les mêmes termes; il y fait tenir les mêmes discours à Demetrius, à Aristée, à André & aux autres: il y rapporte en mêmes termes l'Edit du Roi Ptolomée, pour la délivrance des Juifs, le Memoire de Demetrius à ce Prince, la Lettre de ce Prince au Grand Prêtre Eleazar, & la Réponse d'Eleazar. Il dit, qu'il passa sous silence les noms des Septante qui se trouvent dans nôtre Aristée: il fait la même description des presens que le Roi envoie à Jerusalem: il raconte de la même maniere, & dans les mêmes circonstances l'arrivée & la reception des Septante: il renvoie au Livre d'Aristée pour sçavoir les demandes que le Roi fit aux Septante & leurs Réponses; ce qui fait une des principales parties du Livre d'Aristée que nous avons: Enfin il ne dit précisément sur la maniere dont cette Version fut composée, que ce qui est dans nôtre Exemplaire d'Aristée. C'est donc sans fondement que Loüis Vivez, Leon de Castro, Alphonse Salmeron, & quelques autres Auteurs, ont crû que le Livre d'Aristée, dont Joseph s'étoit servi, étoit different

different de celui que nous avons. Ils semblent n'avoir été de cet avis, que parce qu'ils vouloient défendre l'Histoire des Cellules, à laquelle nôtre Aristée est contraire : & c'est justement un des moiens pour prouver que c'est ce même Livre qu'avoient Joseph & Eusebe, puisque ces deux Auteurs n'en parlent point non plus, & que saint Jerôme dit nettement que les Cellules ne sont point dans Aristée. On ne peut donc pas douter de l'antiquité du Livre d'Aristée: voions quel jugement on doit porter, & de l'Auteur, & de la verité de l'Histoire qu'il contient.

Pour en dire mon sentiment avec liberté, je croi premierement, que c'est l'Ouvrage d'un Juif Helleniste d'Alexandrie, & non pas d'un Aristée Payen, & Officier du Roi Ptolomée; la preuve en est évidente. Cet Auteur parle toûjours en Juif, & qui plus est, fait parler les autres de la même maniere, & rapporte quantité de choses qu'il n'y a qu'un homme instruit de la Religion des Juifs, qui pût écrire & expliquer. Premierement il parle par tout de la Loi de Moïse comme d'un Livre divin, il le dit, il le fait dire à Demetrius; il suppose que Ptolomée en étoit si convaincu, qu'il adora l'Exemplaire qui lui en fut envoié. 2. Quand il rapporte le discours qu'il tint au Roi pour obtenir de lui la délivrance des Juifs, il dit, que les Juifs adorent le Dieu qui connoît tout, & qui a tout créé, que les autres hommes, & nous principalement adorons aussi, quoique nous l'appellions d'un autre nom; sçavoir, Jupiter: il remontre à ce Prince, que c'est ce Dieu qui a donné la Loi des Juifs, & que c'est lui qui gouverne sa personne & son Roiaume. On voit bien que c'est un Juif qui se déguise; mais d'une maniere qu'il est aisé à reconnoître. 3. Il fait dire à Demetrius dans le Memoire qu'il presente au Roi, que les Loix des Juifs sont plus sages & plus saintes que toutes les autres, parce qu'elles sont divines: c'est pour cela que les Ecrivains, les Poëtes & les Historiens n'ont point fait mention de ces Livres. Quel autre qu'un Juif peut parler ainsi de ces Loix? 4. Dans ce même Memoire, Demetrius remontre au Roi, qu'il faut demander au Grand Prêtre des Juifs, qu'il lui envoie six personnes de chaque Tribu. Qui l'avoit instruit, qu'il y avoit encore parmi les Juifs douze Tribus? Pourquoi demander ce nombre de six par chaque Tribu? Ce ne peut être qu'afin que le nombre des Interpretes, fût de soixante & douze, pareil à celui du Sanedrim des Juifs: il falloit être Juif, pour sçavoir ce mystere. 5. Ptolomée reconnoît dans sa Lettre le Dieu des Juifs pour le grand Dieu, qui conserve son Roiaume en paix & glorieux. 6. La Description du Temple de Jerusalem, de ses parties & des offices des Prêtres & des Levites, & particulierement des habits du Grand Prêtre, est l'ouvrage d'un Juif, & quoique l'Auteur feigne avoir été instruit de ces choses par Eleazar, il paroît neanmoins qu'il les sçavoit par lui-même. 7. Il est difficile de croire qu'un autre qu'un Juif eut pû faire tenir à Eleazar, des discours aussi subtils sur les explications mystiques des Préceptes de la Loi, que ceux qui sont rapportés dans ce Livre: il ne faut que les lire, pour être persuadé que c'est l'ouvrage d'un Juif, & qu'un homme qui n'auroit pas été instruit parfaitement de la Religion, & de la Theologie des Juifs, n'auroit pû ni faire tenir ces discours à Eleazar, ni les retenir & les mettre par écrit, quand il les lui auroit entendu dire. 8. La réponse de Demetrius à la question du Roi, pourquoi les Historiens & les Poëtes n'avoient point parlé des Livres de la Loi des Juifs, est entierement Jüive; c'est, lui dit il, que cette Loi est sainte, & qu'elle vient de Dieu, & quelques-uns aiant entrepris de s'en servir, en ont été détournés par un châtiment divin; car j'ai oüi dire, que Theopompe voulant inserer dans son Histoire quelque chose de ce qui avoit déja été traduit de cette Loi, en devint aliené d'esprit pendant plus de trente jours, & qu'aiant prié Dieu dans quelque bon intervalle, de lui déclarer pour quel sujet ce malheur lui étoit arrivé, il avoit été averti en songe, que c'est parce qu'il avoit voulu rendre communes & publiques des choses divines; qu'il avoit aussi appris que le Poëte Theodecte aiant voulu tirer quelque chose de ce Livre, pour s'en servir dans une piece de Theatre, avoit perdu la vûë, & ne l'avoit recouvrée, qu'aprés avoir reconnu sa faute, & demandé pardon à Dieu de sa temerité. Ce discours ne peut partir que d'un Juif; & ces prétendus miracles sont du genie, & de l'invention des Juifs Hellenistes. Enfin, tout le Livre d'Aristée est du genie des Juifs, & quiconque le lira sans prévention, sera facilement persuadé que c'est l'Ouvrage d'un Juif.

La seconde reflexion que l'on peut faire sur le Livre d'Aristée, est que ce n'est pas une Histoire simple & naturelle, mais une narration feinte, & une espece de Roman: tout y est exageré & affecté. Les pieces qui y sont rapportées; sçavoir, l'Edit & la Lettre du Roi, le Memoire de Demetrius, & la Lettre d'Eleazar, sont écrites d'un même stile, & par consequent de la composition, & de la fiction de l'Auteur. La Description des presens de Ptolomée, est écrite en stile Romanesque: les soixante & douze Demandes & Réponses, sont manifestement une invention de l'Auteur. Ce qui y est dit de la Loi écrite en lettres d'or, ne peut encore passer que pour une fiction. Enfin tout est merveilleux & extraordinaire dans cette narration. Cent mille Juifs delivrés aux dépens du Roi: soixante & douze personnes mandées & envoiées, six de chaque Tribu; une Table d'or triangulaire avec des

ornemens magnifiques, des Vases d'or & d'argent d'une grandeur surprenante; l'Exemplaire de la Loi écrite en lettres d'or; le transport des interpretes dans une Isle éloignée de sept Stades d'Alexandrie, la Version achevée précisément en soixante & douze jours, sont toutes choses peu croiables & affectées, qui sentent plus la fiction que l'Histoire.

La troisiéme Remarque que l'on peut faire sur l'Histoire d'Aristée, est qu'il n'est pas aisé d'accorder cette narration avec l'Histoire du temps, & que l'on y trouve des Anachronismes, qu'il est difficile d'expliquer. Aristée & tous les Auteurs qui ont parlé de la Version des Septante, supposent que c'est Demetrius Phalereus qui avoit été Gouverneur d'Athenes, qui prit le soin de faire venir les Juifs pour traduire les Livres de la Bible, & ce fut lui, si l'on en croit Aristée, qui écrivit sous eux leur Version. Or on soûtient que Demetrius Phalereus ne peut avoir été en credit sous Ptolomée Philadelphe, ni même en vie, quand on doit supposer que cette Version a été faite; car Hermippus Historien contemporain, dont le témoignage est rapporté par Diogene Laërce, dans la Vie de „ Demetrius, dit, qu'aprés la mort de Cassandre, „ Demetrius qui craignoit Antigone, (C'est du „ fils de Cassandre dont il veut parler) se retira „ vers Ptolomée Soter, & qu'il demeura assez „ long-temps auprés de lui, qu'entr'autres choses, „ il lui donna conseil de laisser son Roïaume aux „ Enfans d'Eurydice, mais que ce Prince ne suivit „ pas son avis, & qu'il fit couronner le fils de „ Berenice, qui fit aprés la mort de son pere ar„ rêter Demetrius, jusqu'à ce qu'il eût pris resolu„ tion de ce qu'il en feroit: que Demetrius mena „ une vie triste dans sa prison, & fut par hazard „ mordu d'un aspic, peut-être en dormant, ce qui „ fut cause de sa mort, & qu'il fut enterré dans le „ gouvernement de Buziris prés de Diospole. Ce témoignage prouve deux choses qui détruisent l'Histoire d'Aristée; la premiere, que Demetrius n'a point eu de credit auprés de Ptolomée Philadelphe, ni même de liberté sous son Regne, & par consequent qu'il n'a pas été son Bibliothecaire, ni chargé de sa part, de faire venir les Juifs pour traduire la Bible. La seconde, que la Version des Septante n'aiant été faite que quelques années aprés le commencement du Regne de Ptolomée Philadelphe, comme il paroît par les circonstances de l'Histoire d'Aristée, Demetrius n'a pû en avoir soin, puisqu'il étoit mort au commencement de son Regne.

On répond ordinairement que Ptolomée Philadelphe aiant regné quelque temps avec son pere, comme il est marqué dans la Chronique d'Eusebe, c'est en ce temps-là que Démetrius a pris soin de la Bibliotheque d'Alexandrie, & qu'il a fait faire la Version de la Bible. C'est pour cela que les Vossius, le Pere Petau, & Riccioli placent l'Epoque de la composition de cette Version vers la fin du Regne de Ptolomée fils de Lagus, sous lequel saint Irenée & saint Clement d'Alexandrie, disent que l'on y travailla; & comme en ce temps-là Ptolomée Philadelphe regnoit avec son pere, on peut aussi dire avec les autres Auteurs, qu'elle a été faite sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & par son ordre. Mais cette Epoque n'est pas soûtenable quand on admet l'autorité du Livre d'Aristée, qui contient quantité de circonstances, par lesquelles on fait voir qu'il suppose que la Version des Septante n'a été composée que plusieurs années aprés le commencement du Regne de Philadelphe: car premierement, il ne parle que d'un seul Roi, qui est Ptolomée Philadelphe, au nom duquel tous les ordres sont donnés: c'est à lui seul que Demetrius s'adresse pour avoir des Lettres aux Juifs; c'est lui seul qui leur écrit: c'est lui seul qui reçoit les Septante, qui leur parle, & qui les renvoie. Si son pere eût été encore sur le Trône, est-il possible qu'il n'eût eu aucune part à toutes ces choses? Secondement, la Lettre d'Eleazar est adressée au seul Ptolomée, & il le saluë en ces termes: *Si vous, la Reine Arsinoé vôtre Sœur & vos enfans sont en santé, nous en avons de la joie:* paroles dont on peut tirer plusieurs inductions pour montrer que selon Aristée, la Version des Septante ne peut pas avoir été faite dans le temps que Philadelphe regnoit avec son pere; car quand il fut associé à la Couronne, il étoit tres-jeune, & n'avoit point encore de femme ni d'enfans, & il n'a épousé sa Sœur Arsinoé, qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, *a* à qui elle avoit été mariée aprés la mort de Lysimaque

a *Il n'a épousé sa Sœur Arsinoé qu'aprés la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine.*] Athenée rapportant suivant la relation de Callixene, la pompe qui se fit au couronnement de Philadelphe du vivant de son pere, dit que Philadelphe fut couronné de vingt couronnes, son pere Ptolomée d'un pareil nombre, & sa mere Berenice de vingt-trois: il ne parle point de sa femme ni de ses enfans, il n'en avoit donc pas encore alors. La premiere femme de Philadelphe, étoit fille de Lysimaque Roi de Thrace & de Macedoine. Il épousa en suite sa Sœur Arsinoé suivant le témoignage de Pausanias, d'Estienne de Bizance, de Pline, de Plutarque, & d'Athenée. Justin & Pausanias disent qu'elle avoit été mariée auparavant à Lysimaque, & ensuite à Ceraunus, qui n'est mort qu'à la fin de l'Olympiade 124. par consequent six ans aprés le commencement du Regne de Philadelphe. Dans le Titre de la Lettre d'Eleazar rapportée par Eusebe, il n'est point fait mention qu'Arsinoé soit Sœur du Roi, mais dans le corps de la Lettre, Eleazar écrit qu'il a offert des Sacrifices pour le Roi, pour sa Sœur, & pour ses enfans.

b I

Lysimaque Roi de Thrace, frere de Ceraunus. Or Ptolomée Ceraunus n'est mort que la sixiéme année du Regne de Philadelphe, & par consequent la Lettre d'Eleazar ne peut avoir été écrite selon Aristée, qu'aprés la mort de Ptolomée fils de Lagus, puisque Philadelphe n'a regné qu'un an ou deux avec son pere. Troisiémement, Ptolomée parlant dans sa lettre, des Juifs qui avoient été amenés captifs du temps de son pere, dit qu'il ne croit pas que cela se soit fait par son ordre: s'il eût été encore vivant ne se seroit-il pas autrement exprimé? Quatriémement, il y a plusieurs endroits, dans lesquels Aristée suppose que Philadelphe étoit puissant, renommé, experimenté dans le Gouvernement, & Roi depuis long-temps: par exemple, voici comme il fait parler à ce Prince le soixante & neuviéme des Interpretes: *Vous, Sire, qui étes exercé dans toutes sortes de Vertus; & qui philosophés par le bon esprit que vous avez reçû de Dieu:* & le soixante & huitiéme aiant répondu à la question de ce Prince, „ que les Rois devoient s'appliquer particu„ lierement à la lecture des memoires des Am„ bassades, il ajoûte, *c'est par ce moien que vous vous étes acquis une gloire immortelle:* le soixante & quatriéme & le soixante & douziéme, disent „ aussi qu'il s'est acquis une gloire immortelle par „ son sage gouvernement. Sosibius pour lui per„ suader de delivrer les Juifs, lui remontre qu'il a „ été élevé à un point de gloire & d'honneur qui „ surpasse ses Ancestres. Enfin, il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque, que sur la fin de ses jours, *b* quand sa santé ne lui permit plus de s'emploier à d'autres occupations. Galien nous apprend *c* que Ptolomée Evergete fils de Philadelphe, acheva ce que son pere avoit commencé, & Vitruve nous assûre *d* que Philadelphe n'entreprit de faire sa Bibliotheque qu'à l'imitation de celle des Rois de Pergame. Or le premier des Rois de Pergame qui ait entrepris de faire une Bibliotheque, est selon Strabon & Pline, Eumenes II. qui n'a commencé à regner que vingt-quatre ans aprés la mort de Lagus, & qui a survécu à Philadelphe; c'est pourquoi Eusebe dans la premiere Partie de sa Chronique Grecque, & George Syncelle & avant eux Africanus, *e* placent l'établissement de la Bibliotheque d'Alexandrie à l'Olympiade 132. qui est la 30. année du Regne de Philadelphe, à compter depuis la mort de son pere, & en fait Bibliothecaire le celebre Grammairien Aristophane. Suidas donne cette charge à Zenodote Maître d'Aristophane: & en effet Aristophane étoit encore en vie 50. ans aprés la mort de Philadelphe, & avant lui Eratosthene, & Apollonius de Rhodes avoient eu cette charge aprés Zenodote, qui en avoit été pourvû sous le Regne de Ptolomée, fils de Lagus, & en avoit joüi jusqu'à la fin du Regne de Ptolomée Philadelphe. Cet emploi convient beaucoup mieux à des Grammairiens ou Philologues, qu'à Demetrius Phalereus qui étoit un homme de qualité, & emploïé dans les affaires d'Etat. Ce que nous venons de remarquer que Zenodote avoit été Bibliothecaire de Ptolomée fils de Lagus, n'est pas contraire à ce que nous avons dit, que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire la Bibliotheque d'Alexandrie, que sur la fin de sa vie, car il y avoit dés le temps de Ptolomée fils de Lagus, une Bibliotheque Roïale à Alexandrie & ce ne fut pas Ptolomée Philadelphe qui l'établit le premier, mais qui s'appliqua sur la fin de sa vie, à l'embellir & à l'enrichir, en faisant chercher de tous côtez, des Livres pour la rendre illustre & complete.

Il y a encore un autre Anachronisme dans l'Histoire d'Aristée, qui fait voir que l'Auteur n'étoit pas contemporain. Il dit que le Philosophe Menedeme étoit à Alexandrie quand les Septante firent leur Version: ce Menedeme a vécu suivant Heraclide rapporté par Diogene Laërce, 84. ans: il avoit été disciple de Platon, mort la premiere année

b *Il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphe ne s'appliqua à faire une Bibliotheque que sur la fin de ses jours.*] Strabon dit que Ptolomée n'entreprit ces grands Ouvrages, que quand à cause de la foiblesse de son corps, il cherchoit des sujets de divertissement & d'occupation. Ælien dans ses Histoires Liv. 4. Ch. 15. dit, que Ptolomée étoit devenu sçavant, quand il avoit commencé à se porter mal.

c *Galien nous apprend.*] C'est dans son second Commentaire sur le troisiéme Livre d'Hippocrate des Maladies communes, où il dit, qu'il a trouvé dans la Bibliotheque de Ptolomée Evergete un Livre noté par le Medecin Pamphile, & il ajoûte que Ptolomée Evergete fit chercher à Athenes des Livres de Sophocle, d'Euripide, & d'Eschile pour mettre dans sa Bibliotheque.

d *Vitruve nous assûre.*] Voici le passage de Vitruve In Præfatione Libri 7. de Architectura. *Reges Attalici magnis Philologiæ dulcedinibus inducti, cùm egregiam Pergami Bibliothecam ad communem delectationem instituissent: tunc item Ptolemæus infinito zelo cupiditatísque studio incitatus, non minoribus industriis ad eumdem modum contenderat Alexandriæ comparare.*

e *Eusebe dans la premiere partie de sa Chronique Grecque, George Syncelle & avant eux Africanus.*] Voici le passage d'Eusebe: Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Βιβλιοθήκην καθίστησιν ρλβʹ Ὀλυμπιάδι. *Ptolemæus Philadelphus Bibliothecam in Alexandriâ instituit, Olympiade* 132. George Syncelle ajoûte: *qua exeunte decessit pariter ex vita.* Joseph semble être de même avis, car il dit, que Ptolomée Philadelphe aiant regné 40. ans, a fait traduire la Loi.

année de l'Olympiade 108. ſuppoſé que Menedeme eût 24. ou 25. ans quand Platon mourut, qui eſt le moins qu'on lui puiſſe donner, il étoit mort la premiere année de la 123. Olympiade deux ans avant que Ptolomée Philadelphe fût aſſocié à la Couronne par ſon pere. Il faut neanmoins avoüer qu'il y a des preuves que Menedeme a vécu plus long-temps, car les Auteurs rapportés par Diogene Laërce, diſent, qu'aprés qu'Antigone eût défait les Gaulois, qui ſous la conduite de Brennus, avoient fait une irruption dans la Gréce, Menedeme ſoupçonné d'avoir voulu livrer Athenes à Antigone, ſe retira auprés de ce Prince, & mourut peu de jours aprés. La défaite des Gaulois par Antigone, arriva la ſeconde année de l'Olympiade 125. qui eſt la ſixiéme aprés la mort de Ptolomée fils de Lagus. Mais quand on ſuppoſeroit ce fait certain, il n'en eſt pas moins contraire à l'Hiſtoire d'Ariſtée, puiſqu'il faut dire ſelon lui, que les Septante n'ont fait leur Verſion que ſur la fin du Regne de Philadelphe, & que Menedeme étoit mort la neuviéme année du Regne de ce Prince. D'ailleurs nous liſons bien dans Laërce, que Menedeme fut envoié en Ambaſſade à Ptolomée fils de Lagus, enſuite à Lyſimaque, & enfin à Demetrius; mais nous ne liſons point qu'il ait été Ambaſſadeur auprés de Ptolomée Philadelphe.

Voici encore une circonſtance plus conſiderable, par laquelle il paroît qu'Ariſtée a confondu les choſes. Il fait dire à Philadelphe que le jour que les Septante ſont arrivés, eſt un jour ſolemnel, parce qu'il a remporté en ce jour une Bataille navale contre Antigone. Cette Bataille doit être celle dont parle Diodore de Sicile dans le 20. Livre de ſon Hiſtoire, qui arriva la troiſiéme année de l'Olympiade 118. ſous Ptolomée fils de Lagus. Or Ptolomée Philadelphe parle ici d'une Bataille qu'il avoit remportée lui-même pluſieurs années auparavant. Nous ne liſons point que Philadelphe en ait gâgné aucune contre Antigone; au contraire aiant envoié du ſecours par Mer aux Atheniens contre Antigone Gonatas, il leur fut inutile, & ils n'eurent aucun avantage ſur lui. Ariſtée ne peut donc parler que de la Bataille remportée par Ptolomée fils de Lagus ſur Antigone le Grand, ou de la celebre Bataille que Ptolomée Ceraunus Roi de Macedoine, fils aîné de Ptolomée fils de Lagus, remporta contre Antigone Gonatas; or ni l'une ni l'autre ne peut être attribuée à Ptolomée Philadelphe; & par conſequent Ariſtée eſt tombé dans une erreur de fait, qu'un Auteur du temps n'auroit pas pû commettre.

On pourroit peut-être encore trouver quelques autres circonſtances de la narration d'Ariſtée, qui ne s'accordent pas avec l'Hiſtoire du temps; mais ſans nous y arrêter, celles que nous avons remarquées, ſuffiſent pour faire voir que l'Auteur de cette Hiſtoire n'écrit pas des choſes qu'il ait vûës, mais qu'il a inventées & ajuſtées comme il a pû avec l'Hiſtoire du temps, où il a placé cet évenement. Il ſeroit difficile de marquer préciſément le temps dans lequel ce faux Ariſtée a compoſé cet Ouvrage, mais il faut que ce ſoit dans l'eſpace des deux cens ans qui ont ſuivi le Regne de Ptolomée Philadelphe; car Alexandre Polyhiſtor, cité par Euſebe Liv. 9. de la Prep. Evang. Ch. 25. qui a écrit deux cens ans ou environ aprés le Regne de Philadelphe, fait mention d'une Hiſtoire des Juifs compoſée par Ariſtée. Or l'Auteur de la Relation touchant la Verſion des Septante, nous aſſûre qu'il avoit compoſé un Ouvrage ſu ce ſujet, c'eſt donc le même. Ainſi c'eſt cet Auteur qui eſt cité par Alexandre Polyhiſtor, & qui a écrit par conſequent avant lui. Voila ce qu'on doit penſer du temps & de l'Hiſtoire d'Ariſtée, ſur l'autorité duquel ſe ſont depuis fondés tous ceux qui ont parlé de la Verſion des Septante.

C'eſt de lui apparemment qu'Ariſtobule a pris ce qu'il dit de la Verſion Grecque de la Loi, faite ſous le Regne de Ptolomée Philadelphe, quoique cet Auteur ne diſe rien de particulier de la maniere dont cette Verſion a été faite, mais ſimplement que c'eſt par les ſoins de Demetrius Phalereus. Nous avons déja montré que Demetrius n'a pû avoir ſoin de faire faire la Verſion de la Loi, du temps de Ptolomée Philadelphe, parce qu'il étoit diſgracié & arrêté priſonnier. Ainſi l'unique circonſtance marquée par Ariſtobule, ne peut pas être veritable, & il faut qu'il l'ait tirée d'Ariſtée. D'ailleurs on n'eſt pas certain que cet Ecrit d'Ariſtobule, ſoit de celui dont il eſt parlé dans la Lettre des Juifs de Jeruſalem aux Juifs d'Alexandrie, & il y a plus d'apparence que c'eſt quelque Juif Helleniſte plus recent que lui, qui avoit écrit ces Commentaires ſur la Loi de Moïſe, & les avoit mis ſous le nom d'Ariſtobule. Quoiqu'il en ſoit, quand on croiroit cet Auteur irreprochable, on prouveroit ſeulement par ſon autorité, qu'une partie de la Loi avoit été traduite en Grec dés le temps d'Alexandre le Grand, & qu'elle a été depuis traduite toute entiere ſous les Regnes de Ptolomée fils de Lagus, ou de Ptolomée Philadelphe: Le premier eſt en queſtion; & perſonne ne diſconvient du ſecond. On doute ſeulement de la maniere dont elle a été compoſée, & des circonſtances rapportées par le faux Ariſtée.

Philon le Juif ſuit Ariſtée, pour ce qui regarde la compoſition d'une Verſion Grecque ſous le Regne de Philadelphe par ſeptante Interpretes. Il y ajoûte ſeulement que les Septante par une eſpece d'inſpiration, & d'eſprit prophetique, traduiſoient tous d'une même maniere, comme ſi quelqu'un

ne leur eût dicté à chacun d'une maniere invisible: *Tamquam numine correpti prophetabant, non alia alii, sed omnes ad verbum eadem, quasi quopiam dictante singulis invisibiliter.* Aristée dit plus simplement, qu'ils conferoient ensemble sur chaque passage qu'ils traduisoient, & que quand ils étoient convenus, on écrivoit leur Version.

Joseph n'a fait autre chose, que copier la Relation d'Aristée, & il ne paroît pas qu'il eût d'autres Memoires ni d'autres garants de cette Histoire; ainsi son témoignage ne doit être compté pour rien en cette matiere, & n'a d'autorité qu'autant que le Livre d'Aristée en peut avoir.

Saint Justin n'a pas tiré son Histoire de la Version des Septante de nôtre Exemplaire d'Aristée, puisqu'il rapporte des choses, qui non seulement ne sont point dans Aristée, mais même qui sont contraires à sa narration, & à ce qu'en avoient rapporté tous ceux qui avoient écrit avant lui; car Aristée, Joseph & Philon n'ont pas dit un mot des soixante & douze Cellules, dans lesquelles il prétend que les soixante & douze Interpretes furent enfermés pour travailler chacun à leur Version, ni de la conformité de toutes ces Versions faites séparément jusqu'au moindre terme: ce qu'ils n'eussent pas ômis, si la chose eût été veritable, ou si elle eût été inventée de leur temps. Mais ce n'est pas seulement de leur silence, que l'on peut tirer un argument negatif de la derniere force, contre la narration de saint Justin touchant les soixante & douze Cellules, & le miracle de la conformité des Versions, c'est encore de leur témoignage positif, puisqu'ils declarent que les soixante & douze Interpretes travaillerent ensemble dans une même Maison, & dans une même Sale, & qu'ils confererent mutuellement pour la composer. D'ailleurs Aristée remarque qu'ils n'avoient apporté qu'un seul Exemplaire de la Loi, écrit en caracteres d'or, s'ils eussent été séparés, il leur en auroit fallu à chacun un. Enfin, c'est une imagination si extraordinaire de renfermer soixante & douze personnes séparément pour leur faire faire la Traduction d'un Ouvrage, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle soit tombée dans l'esprit de Ptolomée. Quel dessein pouvoit-il avoir? s'il vouloit être assûré de la fidélité de la Version qu'ils feroient, il suffisoit qu'il les partageât en deux ou trois Bureaux: pourquoi les enfermer tous séparément? pouvoit-il deviner qu'ils s'accorderoient tous en travaillant séparément? N'étoit-il pas plus naturel qu'ils conferassent ensemble pour faire une bonne Version? Ne voit-on pas que toute cette Histoire n'a été imaginée que pour rendre la chose plus merveilleuse? Mais rien n'a jamais eu moins de vrai-semblance, & c'est avec raison que saint Jerôme rejette cette Histoire comme une fable. Il dit, qu'il ne sçait pas qui en est le premier Auteur, mais il assûre que c'est un insigne mensonge, qu'il est aisé de convaincre de fausseté par les témoignages d'Aristée, & de Joseph: *Nescio quis primus Auctor septuaginta Cellulas Alexandriæ mendacio suo extruxerit; quibus divisi eadem scriptitarint cùm Aristæus, ejusdem Ptolomæi ὑπερασπιστὴς, & multo pòst tempore Josephus nihil tale retulerint, sed in una Basilica congregatos, contulisse scribant, non prophetasse; aliud est enim Vatem, aliud esse Interpretem.*

Saint Justin avoit été trompé par quelques Juifs d'Alexandrie, parmi lesquels cette fable étoit peut-être commune, qui lui avoient montré dans l'Isle de Pharos quelques vestiges d'anciennes maisons, & lui avoient fait accroire, que c'étoient les vestiges des petites maisons des Septante, comme quelqu'un lui avoit fait croire à Rome, que la Statuë de Semon Sancus, étoit celle de Simon le Magicien. On sçait assez combien ces sortes de prétenduës Traditions populaires sont incertaines, & frivoles, particulierement parmi les Juifs qui ont toûjours été assez portés à croire, & à debiter des choses merveilleuses, & surprenantes, comme le Talmud en fait foi. S. Justin trompé par ces Juifs, a donné lieu aux autres Peres de tomber dans la même faute: ils n'ont fait que suivre, & que copier saint Justin, au témoignage duquel ils s'en sont rapportez, sans examiner la chose. Ainsi leur autorité n'est d'aucun poids en cette rencontre. Saint Augustin y aiant fait reflexion, en a parlé douteusement, quoiqu'il n'examinât pas la chose: mais saint Jerôme l'aiant mûrement examinée, en a bientôt connu la fausseté.

Il ne nous reste plus que saint Epiphane, dont la narration est d'autant plus aisée à détruire, qu'elle ne s'accorde, ni avec celle d'Aristée, ni avec celle de saint Justin. C'est un nouveau Roman, dans lequel l'Auteur a voulu lever quelques difficultez qui se trouvoient dans le premier. Il a bien vû qu'il étoit ridicule de faire enfermer ces soixante & douze personnes toutes seules, chacune dans sa cellule: il a jugé plus à propos de les mettre deux à deux, & leur a liberalement donné deux Valets à chacun, & des Copistes. Par là voilà le nombre des soixante & douze Maisons, reduit à trente six. Mais pour embellir son Histoire, il ne leur donne du jour que par en haut, & y fait travailler ces 72. Interpretes, depuis le matin jusqu'au soir, sans qu'ils eussent la liberté de sortir. Il a bien prévû aussi la difficulté que l'on pouvoit faire sur ce qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire de la Loi; il trouve un expedient pour s'en debarasser, en supposant que l'on donna à chaque couple de ces Interpretes, un des Livres Sacrez, & qu'ils les changeoient à mesure qu'ils avoient achevé, jusqu'à

qu'à ce que chaque Livre eût fait le tour des trente-six Cellules. Mais, comme il n'y avoit que vingt-deux Livres, & qu'ils étoient trente-six couples d'Interpretes, il faudroit supposer qu'il y en avoit quatorze à rien faire, ou que les Livres ont été partagés par parties. Pour éviter cet inconvenient on leur fait encore traduire vingt-deux Livres apocryphes. On voit bien que tout cela a été inventé à plaisir, pour sauver à quelque prix que ce fût, l'Histoire des Cellules. Il n'y a pas plus d'apparence à ce qu'on dit, qu'on les amenoit tous les soirs dans trente-six chaloupes au Palais de Ptolomée, qu'ils mangeoient avec lui tous ensemble, & qu'ensuite on les renfermoit dans trente-six Chambres. Rapporter ces circonstances, c'est en faire voir la fausseté.

Le Livre d'Aristée que saint Epiphane avoit vû, est certainement different du nôtre, mais il est encore moins digne de foi, & plus fabuleux. Il suppose deux voiages des Envoiez de Ptolomée vers Eleazar, l'un pour avoir les Livres, l'autre pour les faire traduire. Il fait dire à Demetrius, qu'il sçait qu'il y a plusieurs autres Livres dans le monde chez les Ethiopiens, Indiens, &c. & entre les Peuples, dont il parle, il nomme les Romains, & ajoûte : *ceux qui sont dans la Gréce, que l'on n'appelle pas encore Romains; mais Latins:* Remarque impertinente, & qui n'a aucun sens. Les deux Lettres qu'il fait écrire à Ptolomée, sont d'un stile barbare, & la seconde commence, comme nous avons déja remarqué, par une Sentence qui est un pur Hebraïsme: *De quelle utilité peut être un trésor caché, & une source bouchée?* ce qui est tiré, ou du moins imité de l'Ecclesiastique Chapitre 20. Verset 32. & Chapitre 41. Vers. 17. *De quelle utilité est une sagesse cachée, & un trésor invisible?* Or l'Auteur de l'Ecclesiastique est plus recent que Ptolomée Philadelphe, & par consequent ces Lettres sont supposées.

Jusques-ici nous n'avons point trouvé de monument irreprochable pour établir l'Histoire de la Version de la Bible par 72. Interpretes Juifs envoiés à Ptolomée Philadelphe. Cependant il faut que cette Histoire toute fabuleuse qu'elle est dans ses circonstances, ait un fondement veritable. Jamais Aristée & les autres Juifs d'Alexandrie ne se seroient avisés d'écrire ces choses, si la Loi n'avoit été traduite en Grec par des Juifs, sous le Regne de Ptolomée Philadelphe. Il faut qu'il y ait une verité qui ait donné lieu à la fable, & qu'effectivement ce Prince ait demandé & fait faire une Version Grecque des Livres de la Loi. Cela peut passer pour un fait certain, mais les autres circonstances sont toutes fausses ou incertaines. Il n'est pas même certain que cette Version ait été faite par soixante & douze personnes, & c'est peut-être, aussi-bien que le reste, une invention des Juifs. En effet il est assez difficile de croire que du temps de Ptolomée Philadelphe, on ait pû trouver six personnes de chaque Tribu assez habiles, & qui sçussent assez de Grec pour traduire les Livres Sacrez; car quoi qu'il fût resté parmi les Juifs quelques Israëlites des dix Tribus transportés par Salmanazar, il est difficile qu'il y en eût de chacune un assez grand nombre pour fournir sur le champ six personnes propres à traduire la Loi. D'ailleurs à quoi bon ce choix? pourquoi envoier soixante & douze personnes pour faire cette Traduction? douze Interpretes n'étoient-ils pas plus que suffisans pour en venir à bout? Ce grand nombre n'étoit propre qu'à mettre de la confusion. Quelques Juifs prévoiant ces difficultez, ont rejetté ce nombre de soixante & douze & ont dit que cette Version étoit l'Ouvrage de cinq Anciens; ce qui seroit plus vrai-semblable, si nous avions quelque Auteur digne de foi, qui en eût parlé.

Mais dira-t-on, pourquoi cette Version a-t-elle toûjours été appellée la Version des Septante, si ce n'est parce qu'elle a été faite par soixante & douze Interpretes, nombre que l'on reduit à septante pour la facilité, comme l'on dit, les septante Disciples de Nôtre Seigneur, quoiqu'ils fussent soixante & douze. Quelques-uns prétendent qu'elle a été ainsi appellée, parce qu'elle a été approuvée par le grand Sanhedrim, composé de soixante & douze personnes; mais c'est un fait avancé sans preuve, qui n'a aucun fondement dans l'Histoire, & qui n'est appuïé par le témoignage d'aucun Ancien. Il est bien plus vrai-semblable que cette Version n'a eu ce nom, que depuis que l'on a crû communément sur la foi du faux Aristée, qu'elle avoit été composée par soixante & douze Interpretes; car ce nom de Version des Septante, ne se trouve dans aucun Auteur, qui ne soit bien posterieur au temps que le faux Aristée étoit supposé: il ne se trouve point dans les Ecrits des Evangelistes, ni des Apôtres, quoiqu'ils se servent de cette Version; & ce n'est que dans saint Justin, & dans les Peres qui l'ont suivi, que l'ancienne Version Grecque des Livres Sacrez, a été ainsi appellée, pour la distinguer des autres Versions plus recentes, dans la persuasion où étoient ces Auteurs, qu'elle avoit été faite par soixante & douze Interpretes.

§. IV.

Quels Livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante.

LEs Auteurs qui sont persuadés qu'il y a eu effectivement une Version Grecque des Livres Sacrez, composée par soixante & douze Interpretes, ne conviennent pas du nombre des Livres qu'ils ont traduits. Les uns prétendent qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse; les autres croïent qu'ils ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, & il y en a même qui ont avancé qu'ils en avoient traduit d'Apocryphes.

Ceux qui soûtiennent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse, le prouvent. Premierement, parce qu'Aristée, Aristobule, Philon, & Joseph ne parlent que de la Loi; nom qui ne convient proprement suivant le langage des Juifs, qu'aux Livres de Moïse. Il est vrai que ce nom se prend quelquefois plus generalement pour tous les Livres des Juifs, mais il faut avoüer qu'Aristée le détermine souvent aux seuls Livres de la Loi donnés par Moïse, & que Joseph dans sa Préface sur ses Antiquitez, dit nettement que les Septante ne traduisirent pas toute l'Ecriture Sainte; mais seulement la Loi. Ainsi l'on ne peut douter que Joseph n'ait entendu Aristée, de la Loi seule de Moïse, c'est à dire du Pentateuque, & que ce ne soit même le sens naturel du Livre d'Aristée: c'est pourquoi saint Jerôme a eu raison de dire dans son Commentaire sur le Chapitre 5. d'Ezechiel, qu'Aristée, Joseph & toute l'Ecole des Juifs, assûrent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse; sentiment que ce Pere embrasse comme le plus probable: quoiqu'entraîné par le torrent de la coûtume, il donne aussi le nom de Version des Septante, à la Version Grecque des autres Livres de la Bible. Sur le Chapitre 16. d'Ezechiel, parlant d'un Passage de ce Prophete, qui n'est point dans la Version » Grecque: Ceci, dit-il, ne se trouve point » dans les Septante, qui peut-être en traduisant » l'Ecriture Sainte d'Hebreu en Grec dans la » Ville d'Alexandrie, ne l'ont pas voulu mettre » de peur d'offenser le Roi . . . . . Quoique » les Sçavans soient persuadés qu'ils n'ont in» terpreté que les cinq Livres de Moïse. Sur le » Chapitre second de Michée, citant la Version » Grecque de ce Prophete, la Version des Sep» tante, dit-il, si toutefois elle est des Septante, » car Joseph & les Juifs disent qu'ils n'ont traduit, & donné au Roi Ptolomée, que les cinq « Livres de Moïse. «

Le même Pere dans la Préface des Traditions Hebraïques sur la Genese, prouve encore, qu'il n'y a que les cinq Livres de Moïse, qui aient été traduits par les Septante, non seulement par l'autorité de Joseph, mais aussi par la Version même de ces Livres, plus conforme au Texte Hebreu, que celle des autres: Ajoûtez à cela, « dit-il, que Joseph qui a écrit l'Histoire des « Septante Interpretes, dit qu'ils n'ont traduit « que les cinq Livres de Moïse, que nous re- « connoissons plus conformes au Texte Hebreu « que les autres. Ces Passages font voir que « saint Jerôme étoit persuadé que les Septante n'avoient traduit que le seul Pentateuque quoiqu'en quelques endroits il cite la Version Grecque des autres Livres de l'Ancien Testament sous le nom de Version des Septante, parce que c'étoit l'usage. Les Talmudistes disent aussi nettement dans le Traité *Megill.* que les Septante n'ont traduit que la Loi de Moïse.

Secondement, on dit encore pour ce sentiment, qu'il est moralement impossible que les soixante & douze Interpretes aient pû faire, soit en conferant ensemble, soit en particulier, la Version de tous les Livres qui sont dans le Canon des Juifs en soixante & douze jours. Or selon Aristée & les autres, ils ne furent pas davantage à faire leur Version. Quelques-uns disent, qu'effectivement ils ne traduisirent que le Pentateuque dans cet espace de temps, & qu'ils firent ensuite les autres Livres, on croit par là pouvoir accorder Aristée & Joseph avec les Peres qui ont dit que tous les Livres Sacrez avoient été traduits par les Septante: mais c'est en vain; car Aristée, Joseph & les autres qui ont écrit que les Septante avoient traduit la Loi de Moïse, ont supposé comme une chose certaine, qu'ils n'avoient rien fait davantage, que leur entreprise fut achevée, & qu'ils s'en retournerent aprés avoir traduit la Loi, sans travailler à la Version d'aucun autre Livre.

La troisiéme raison que l'on allegue pour faire voir que la Traduction des autres Livres, n'est point des Septante, c'est la difference du stile, qu'il y a entre la Version de ces Livres, & celle des cinq Livres de Moïse. Celle-ci comme l'a remarqué saint Jerôme, est plus conforme à l'Original Hebreu; elle est plus fidéle & mieux faite: celle des autres Livres s'éloigne plus souvent du sens du Texte, & de la verité, & est moins bien écrite. On peut même remarquer plusieurs mots Hebreux traduits d'une maniere dans la Version du Pentateuque, & d'une autre dans les autres Livres; ce qui est une conviction qu'elles ont été faites par differens Auteurs.

Ceux

Ceux qui soûtiennent au contraire que les Septante ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, se fondent premierement sur l'autorité de saint Justin, qui dit, que toute l'Ecriture fut traduite par les Septante, de S. Clement d'Alexandrie, qui dit expressément que toute l'Ecriture; sçavoir, les Livres de la Loi, & les Prophetiques ont été traduits par les Septante, de saint Irenée, de Tertullien, d'Origenes, de saint Augustin, de saint Epiphane, & de tous les autres Peres qui ont ou écrit, que tous les Livres de la Bible avoient été traduits par les Septante, ou cité la Version des Livres qui ne sont point de Moïse sous le nom de Version des Septante. Mais l'autorité des Peres en cette matiere n'est pas à préferer à celle d'Aristée, & de Joseph, plus anciens Auteurs, & de qui ils ont tiré cette Histoire. D'ailleurs il étoit naturel de donner le nom de Version des Septante à l'ancienne Version Grecque de tous les Livres Canoniques, parce qu'on croioit que les cinq Livres de Moïse qui sont à la tête, & qui en font la premiere & la principale partie, avoient été effectivement traduits par les Septante, comme on a donné le nom de *Pseaumes de David* au Recueil des Pseaumes, quoiqu'il y en ait plusieurs, qui ne sont pas de lui, parce qu'il y en a plus de David que d'aucun autre. C'est pourquoi tel Auteur qui n'étoit pas persuadé que ces Livres eussent été traduits par les Septante, ne pouvoit pas neanmoins les citer autrement, parce que c'étoit l'usage commun, comme nous l'avons déja remarqué de S. Jerôme.

On dit en second lieu, que les Evangelistes & les Apôtres citent les Livres Prophetiques aussi bien que la Loi, selon la Version Grecque que nous avons. Ils étoient donc déja traduits. Or nous ne lisons point qu'il se soit fait d'autre Traduction Grecque avant JESUS-CHRIST, que celle des Septante, & par consequent, il leur faut attribuer la Version, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis. Cet argument prouve bien que non seulement la Loi, mais aussi les autres Livres de l'Ancien Testament étoient traduits en Grec avant JESUS-CHRIST, & que nous avons cette ancienne Version; mais il ne prouve pas que les Septante aient traduit ces derniers, car en aucun endroit, ni les Evangelistes, ni les Apôtres ne citent cette Version sous le nom des Septante, & il se peut fort bien faire que d'autres que les Septante en soient Auteurs.

Troisiémement, on s'appuie sur cette conjecture pour prouver que les Septante ont dû traduire tous les Livres Sacrez. Demetrius, dit-on, ne cherchoit pas seulement les Loix, il demandoit tous les Livres de toutes les nations: Est-il croiable qu'il se fût contenté de la Loi de Moïse, & qu'il eût entierement negligé les Livres des Prophetes, & les Histoires du Peuple Juif? Est-il possible que les Juifs qui sçavoient son dessein, & celui du Roi son Maître, ne l'eussent pas averti qu'ils avoient encore des Livres sacrez parmi eux, qu'il étoit à propos de traduire, & qui pouvoient être d'un grand usage pour l'Histoire & pour la Philosophie Morale? Il n'est pas vrai-semblable qu'ils ne l'en eussent pas averti, s'il ne le sçavoit pas, & que l'en aiant averti, il n'eût pas souhaité d'avoir ces Livres. Mais cet argument n'est qu'une simple conjecture, qui en matiere de fait, n'est pas de grand poids. Il se peut faire que le Roi & Demetrius n'aient souhaité d'avoir que la Loi de Moïse venerable par son antiquité; & qu'ils ne se soient pas souciés des autres Histoires des Juifs. Quoi-qu'il en soit, cette conjecture n'a point persuadé à Aristée ni à Joseph, qu'ils dûssent supposer que les Septante avoient d'autres Livres que la Loi de Moïse.

On dit encore, que si les Septante n'eussent traduit toute l'Ecriture Sainte, Dieu n'auroit pas suffisamment pourvû à son Eglise, pour le bien de laquelle il étoit important que non seulement la Loi des Juifs, mais encore plus les Livres Prophetiques fussent traduits en Grec; mais cette consideration est de peu de consequence, parce qu'il importe peu pour l'autorité des Livres Sacrez, par qui ils aient été traduits, pourvû que la Version soit fidéle & conforme à son Original.

Enfin l'autorité de quelques Juifs modernes qui conjecturent que tous les Livres Saints peuvent avoir été traduits par les Septante, & le témoignage de Josippus ou Joseph Ben-Gorion, qui assûre que les vingt-quatre Livres ont été traduits par les Septante, ne doivent être d'aucune consideration sur une chose aussi ancienne.

A l'égard des Livres qui ne sont point dans le Canon des Juifs, ce sont ou ceux que les Eglises d'Afrique & de Rome ont reçûs depuis, ou des Livres entierement apocryphes. S. Epiphane veut que les Septante aient non seulement traduit les premiers; mais même vingt-deux Livres apocryphes. C'est un fait dont il n'a aucun garant, & qui est tout-à-fait incroïable. Pour les Livres qui ne sont point dans le Canon des Juifs; & que nous recevons, il y en a qui ont été écrits en Grec par les Auteurs mêmes, comme le Livre de la Sagesse & les Livres des Maccabées. Il seroit absurde de dire que les Septante les ont traduits. On sçait que le Traducteur de l'Ecclesiastique qui avoit été composé en Hebreu par Jesus fils de Sirach, est de son petit-fils Jason plus recent que Ptolomée Philadelphe.

Les Additions Grecques qui sont aux Livres d'Esther & de Daniel, ne sont point des Septante, les premieres ont été faites depuis le tems, où l'on place la Version des Septante, la quatriéme année de Ptolomée Philometor; Et les dernieres sont tirées de la Version de Theodotion. Les versions Grecques des Livres de Tobie, de Judith, & de Baruch peuvent être plus anciennes; mais on ne peut pas dire qu'elles soient des Septante, parce qu'il n'est pas croiable que les Juifs aient traduit comme des Livres saints, des écrits qu'ils rejettoient comme apocryphes. Quelle apparence que dans l'Exemplaire des Livres que l'on devoit traduire, envoié par Eleazar à Ptolomée, l'on y eût inseré des Ouvrages apocryphes que les Juifs rejettoient? Ce Grand Prêtre n'eût-il pas été consideré comme un Prévaricateur, s'il eût joint des Livres qu'ils consideroient comme apochryphes, à des Livres sacrez?

Usserius a prétendu qu'il y avoit eu deux Versions Grecques avant Jesus-Christ, que la premiere qui étoit la veritable Version des Septante, faite sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, étoit conforme au Texte Hebreu, & ne contenoit que les Livres de Moïse, & que la seconde qui portoit faussement le nom des Septante avoit été faite aprés la quatriéme année de Ptolomée Physcon, & qu'aiant été reçûë communément, elle avoit été mise dans la nouvelle Bibliotheque d'Alexandrie, faite par Cleopatre. Mais ce systême qui n'est appuié d'aucun témoignage des Anciens, est aisé à détruire. Premierement, parce que Philon & Joseph supposent qu'il n'y avoit qu'une seule Version Grecque parmi les Juifs. Secondement, parce que les Evangelistes & les Apôtres citent la Version Grecque, que nous avons. Troisiémement, parce que cette seconde Version a été inconnuë à saint Justin, à saint Irenée, à saint Clement d'Alexandrie, à Origenes, à saint Jerôme, à saint Epiphane, & à tous les autres Anciens. Quatriémement, parce que ces Anciens ont tous supposé, que le Juif Aquila étoit le premier qui avoit entrepris de faire une nouvelle Version de la Bible, aprés celle des Septante.

Nous ne croïons donc pas qu'il y ait eu deux Versions Grecques des Livres de la Bible avant Jesus-Christ; mais nous sommes persuadés que la Loi de Moïse ou le Pentateuque a été le premier des Livres des Juifs traduit en Grec sous le Regne de Ptolomée Philadelphe, & que les Livres suivans ont été traduits de temps en temps par d'autres Auteurs, que l'on a fait un Recueil de ces Versions, dont les Juifs Hellenistes se sont servis communément, même dans leurs Synagogues, & qui est devenu celebre sous le nom de Version des Septante depuis qu'ils ont inventé pour la rendre plus autentique, l'Histoire des Septante Interpretes, & ensuite celle des Cellules. C'est de cette Version que les Evangelistes & les Apôtres se sont servis, non seulement parce qu'écrivant en Grec, il leur étoit plus facile de citer une Version toute faite, que de traduire les passages de l'Hebreu; mais encore parce qu'ils étoient même obligez de se servir de la Version qui étoit en usage, & d'autorité parmi les Juifs Hellenistes. Ainsi les Chrêtiens ont reçû des Juifs la Version des Septante, & elle a toûjours été reconnuë & en usage dans les Eglises Grecques.

---

§. V.

Des Versions Grecques de l'Ancien Testament, faites depuis Jesus-Christ, *par Aquila, Symmaque, Theodotion, &c.*

Il n'y a point eu avant Jesus-Christ d'autre Version Grecque des Livres de l'Ancien Testament, que celle qui avoit cours sous le nom des Septante; mais depuis l'établissement de la Religion Chrêtienne, quelques Auteurs entreprirent de faire de nouvelles Traductions Grecques des Livres de la Bible, qu'ils prétendirent être plus conformes au Texte Hebreu.

Le Juif Proselyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont, *a* Disciple de Rabbi Akiba, *b* fut le premier qui conçût ce dessein, & qui l'executa la 12. année

---

a *Le Juif Proselyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont.*] C'est ce que saint Irenée nous apprend Liv. 3. Chap. 24. & aprés lui l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase & S. Epiphane.

b *Disciple de Rabbi Akiba.*) Saint Jerôme dans son Commentaire sur le Chap. 1. d'Isaïe, dit que les Juifs croïent Aquila Disciple d'Akiba; *quem Magistrum Aquilæ Proselyti autumant.* Saint Epiphane dit bien des choses fabuleuses de cet Aquila; sçavoir, qu'il étoit Beaupere de l'Empereur Adrien, qui le fit Gouverneur de la Ville qu'il rebâtit à Jerusalem, & qu'il appella de son nom *Ælia*, qu'il avoit été Payen, & converti au Christianisme par les Chrêtiens revenus de Pella à Jerusalem, qu'il avoit été chassé de l'Eglise, parce qu'il étoit attaché à l'Astrologie judiciaire, & que s'étant fait Juif il avoit appris l'Hebreu, & entrepris une nouvelle Version, en haine des Chrêtiens pour détruire celle des Septante, & corrompre les passages des Propheties de Jesus-Christ. L'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase, dit seulement qu'Aquila étoit de Synope, & de la Religion des Grecs, qu'il fut baptisé à Jerusalem, qu'aiant quitté le Christianisme, il se fit Juif, & qu'il entreprit de faire une nouvelle Traduction de la Bible, sous l'Empire d'Adrien.

 Quelques-uns

année de l'Empire d'Adrien, & la 128. de nôtre Ere, en traduisant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop scrupuleuse. *c.* Il fit deux Editions differentes de sa Version: *d* la seconde étoit plus exacte que la premiere, & ce fut celle que les Juifs estimerent le plus, & dont ils se servirent depuis plus communément *e*.

La seconde Version Grecque, est celle de Symmaque, Samaritain de nation, qui se fit Juif, ensuite Chrêtien, & enfin Ebionite. *f* Saint Epiphane dit qu'il la composa sous l'Empire de Severe, & cependant il le fait plus ancien que Theodotion, dont il dit, que la Version a été composée sous l'Empire de Commode, qui a regné avant Severe. C'est ce qui a donné lieu à l'opinion commune, que la Version de Theodotion est plus ancienne que celle de Symmaque *g*. Quoiqu'il en soit, celle de Symmaque étoit placée dans les Hexaples d'Origenes,

---

Quelques-uns l'ont confondu avec le Paraphraste Onkelos, mais ils se sont trompés, car on croit qu'Onkelos étoit mort avant la Prise de Jerusalem, & Aquila n'a fleuri que depuis.

c *Traduisant le Texte Hebreu mot pour mot avec une exactitude par trop scrupuleuse.*] Saint Jerôme dit en plusieurs endroits, qu'il étoit sçavant, & que sa Version est faite mot à mot, mais avec trop de scrupule & d'affectation. In Isaïæ Cap. 49. *De Aquila autem non miror quòd homo eruditissimus linguæ Hebraïcæ, & Verbum de Verbo exprimens in hoc loco aut simularit imperitiam, aut Pharisæorum perversa expositione deceptus sit.* In Oseæ Cap. 2. *Aquila diligens & curiosus Interpres.* In Habacuc. Cap. 3. *Aquila interpretatus est ut Christianus.* In Isaïæ Cap. 8. *Biblia in Græcam linguam contentiosè transtulit, qui non solùm verba, sed etymologias verborum transferre conatus est, unde jure projicitur à nobis.* Cependant dans l'Epître 138. à Marcelle, il lui donne la qualité de *Verborum Hebræorum Interpres diligentissimus*; & dans l'Epître 125. à Damase. *Aquila non contentiosiùs, ut quidam putant, sed studiosiùs verbum interpretari ad verbum.*

d *Il fit deux differentes Editions de sa Version.*] Saint Jerôme parle de ces deux Editions, & dit, que la seconde est plus exacte. In Ezech. Cap. 4. *Aquilæ verò secunda Editio, quam Hebræi κατὰ ἀκρίβειαν nominant, transtulit.* In Ezech. Cap. 16. *Juxta Interpretationem secundæ Editionis Aquilæ.* Ibid. in Cap. 20. *Aquilæ prima Editio.* In Cap. 40. *Aquilæ secunda Editio.*

e *Ce fut celle que les Juifs estimerent le plus, & dont ils se servirent depuis plus communément.*] S. Jerôme assûre que c'est celle qu'ils croioient la plus exacte: & saint Augustin dans le 15. Livre de la Cité de Dieu Ch. 23. dit que les Juifs préferoient la Version d'Aquila à toutes les autres. Justinien dans sa Novelle 146. permet aux Juifs de se servir de cette Version s'ils le jugeoient à propos.

f *Symmaque Samaritain de nation, qui se fit Juif, ensuite Chrêtien, & enfin Ebionite.*] S. Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à S. Athanase nous assûrent qu'il étoit Samaritain. Eusebe dans le Livre sixiéme de son Histoire, Chapitre 17. & saint Jerôme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, nous apprennent qu'il a été de la Secte des Ebionites, & qu'il avoit même fait un Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu, pour établir son heresie; que ce Commentaire avoit été entre les mains d'Origenes, qui l'avoit reçû de Julienne avec quelques autres Commentaires du même Auteur. C'est pourquoi les Ebionites ont été appellés Symmachiens par l'Auteur du Commentaire de l'Epître aux Galates attribué à saint Ambroise. Peut-être saint Irenée a-t-il voulu designer Symmaque, quand aprés avoir parlé des Versions de Theodotion & d'Aquila, il ajoûte qu'ils ont été suivis par les Ebionites: *Quemadmodum & Theodotion est interpretatus Ephesius, & Aquila Ponticus, utrique Judæi Proselyti, quos secuti Ebionæi.*

g *C'est ce qui a donné lieu à l'opinion commune que la Version de Theodotion est plus ancienne que celle de Symmaque.*] Eusebe ni S. Jerôme ne marquent point le temps dans lequel Symmaque a composé sa Version. Saint Epiphane la place sous Severe, mais comme nous avons remarqué, il lui donne le second rang, & la croit plus ancienne que celle de Theodotion, qu'il dit avoir été faite sous le Regne de Commode plus ancien que Severe. Il est vrai que le Commode sous lequel il suppose qu'a été faite la Version de Theodotion, est selon lui un second Commode different du premier qui a succedé à Marc Aurele; mais c'est une faute visible, car il n'y a jamais eu de Commode successeur de Severe. Le Pere Petau croit qu'au lieu de Severe, il faut Luce Vere, en sorte que selon lui la Version de Symmaque a été composée sous le Regne de cet Empereur, & est par consequent plus ancienne que celle de Theodotion, qui n'a été composée que sous Commode. Les raisons qu'il allegue pour prouver que la Version de Symmaque est plus ancienne, sont, 1. Le rang qu'elle tenoit dans les Hexaples aprés celle d'Aquila, & avant celle de Theodotion. Mais on peut répondre qu'Origenes n'avoit pas disposé ces Versions suivant l'ordre de leur antiquité, puisque les Septante n'étoient qu'aprés les Versions d'Aquila, & de Symmaque, mais par rapport à l'usage qu'on en pouvoit faire, & qu'il avoit jugé à propos, aprés avoir placé la Version d'Aquila, qui étoit la plus litterale, proche du Texte Hebreu, de mettre immediatement aprés, celle de Symmaque, qui s'éloignoit le plus de la lettre, afin qu'en comparant ces deux extremitez, on pût juger de celles des Septante, & de Theodotion qui avoient gardé un milieu entre ces deux excés. Le Pere Petau dit en second lieu que saint Jerôme & les autres Auteurs citent ordinairement la Version de Symmaque avant celle de Theodotion; mais il est aisé de voir que ce qui leur a fait garder cet ordre, est celui qu'elles avoient dans les Hexaples. L'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase a suivi saint Epiphane, en ce qu'il met Symmaque

genes ; avant celle de Theodotion, & les Auteurs qui la citent lui donnent ordinairement le second rang. Sa Version étoit plus libre que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens, sans s'attacher à traduire mot à mot: *h* c'est pourquoi elle approchoit plus de celle des Septante, que celle d'Aquila. Saint Jerôme nous apprend dans son Commentaire sur le Chap. 32. d'Ezechiel, qu'il y avoit deux Editions differentes de la Version de Symmaque, comme de celle d'Aquila.

La troisiéme Version Grecque aprés celle des Septante, est celle de Theodotion, d'Ephese selon saint Irenée, & l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à Saint Athanase, & non pas de Synope Ville du Pont, comme saint Epiphane l'a crû. On dit qu'il avoit été Disciple de Marcion, & qu'aiant eu quelque broüillerie avec ceux de sa Secte, il s'étoit fait Juif. Saint Jerôme dans sa Préface du Commentaire sur Daniel, dit que l'Eglise lit ce Prophete, non selon la Version des Septante, mais selon celle de Theodotion, qui est un infidéle qui a vécu aprés la venuë de JESUS-CHRIST, & que quelques-uns appellent Ebionite, quoiqu'il soit Juif. Neanmoins la Version de cet Auteur étoit la meilleure des trois, parce qu'il avoit gardé un juste milieu entre Aquila & Symmaque, en ne s'attachant pas si servilement à la lettre que le premier, & en ne s'en éloignant pas si fort que le second: Aussi sa Version étoit celle qui avoit plus de rapport pour le stile à celle des Septante, comme saint Jerôme le remarque. C'est pourquoi Origenes s'en étoit servi pour corriger la Version des Septante.

Il y a eu encore deux autres Versions Grecques, dont les Auteurs sont demeurés inconnus, ausquelles on a donné le nom de *Cinquiéme & Sixiéme*. Origenes rapporté par Eusebe, nous apprend qu'une de ces deux Versions fut trouvée à Nicople prés d'Actium en Epire, & l'autre en un autre endroit: Et ensuite parlant de ces deux Versions, & d'une septiéme sur les Pseaumes, il remarque qu'une de ces trois Versions a été trouvée à Jericho dans un muid, sous le Regne d'Antonin Caracalla fils de Severe: ce que Zonare entend de la septiéme Version; mais saint Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, nous assûrent que c'est la cinquiéme qui fut trouvée à Jericho la septiéme année de l'Empire de Caracalla, qui est la 217. de JESUS-CHRIST, & que la sixiéme est celle qui fut trouvée à Nicople, par un des amis d'Origenes, sous le Regne d'Alexandre fils de Mammée; vers l'an 228. S. Jerôme parlant des Auteurs de ces Versions dans le second Livre contre Ruffin, leur donne le nom de Juifs, aussi-bien qu'à Aquila, à Theodotion, & à Symmaque, *Aquilæ & Symmachi & Theodotionis, quintæque & sextæ Editionis Judaïcos Translatores.* Cependant l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, dit que la Cinquiéme avoit été faite par un des Fidéles de Jerusalem, & S. Jerôme même la citant dans son Commentaire sur le troisiéme Chapitre d'Habacuc, avoüe qu'elle est favorable aux Chrêtiens. Au reste ces deux Versions n'étoient pas de tous les Livres de l'Ecriture sainte, comme saint Jerôme le remarque dans son Commentaire sur le Chapitre 3. de l'Epître à Tite; mais seulement de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers.

Outre ces Versions, il y en avoit une septiéme, mais elle n'étoit encore que sur quelques Livres,

---

Symmaque sous l'Empire de Severe, mais il se contredit aussi-bien que ce Pere, quand il dit, que sa Version étoit faite cinquante-six ans aprés celle d'Aquila; car celle-ci aiant été composée la douziéme année d'Adrien, la 128 de JESUS-CHRIST, la cinquante-sixiéme année ensuivant est la 184. qui est la quatriéme ou cinquiéme de Commode. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, & les autres n'ont placé Symmaque avant Theodotion, que parce qu'ils ont crû sur la foi de Saint Epiphane, qu'il avoit vécu sous Severe. S. Irenée écrivant sous l'Empire de Commode, parle des Versions d'Aquila & de Theodotion Livre 3. Chapitre 24. & reprend ces Proselytes Juifs, c'est ainsi qu'il les appelle, de ce qu'ils n'ont pas traduit le Passage d'Isaïe: *Une Vierge enfantera*, par le mot Grec Παρθένος, qui signifie une *Vierge*, mais par celui de Νεᾶνις, qui se dit d'une jeune femme. Il semble que Theodotion aiant traduit de la même maniere, il auroit dû aussi parler de sa Version, si elle avoit été faite. On cite un passage de saint Jerôme, tiré de sa Préface sur les Evangiles, où il dit, que Theodotion *est medius inter veteres & novos*, c'est à dire, entre Aquila & Symmaque, mais il peut s'entendre de la nature de la Version, & non pas du temps. Ainsi il est difficile de determiner, laquelle des deux Versions est la plus ancienne.

h *Sa Version étoit plus libre que les autres, & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens, sans s'attacher à traduire mot à mot.*] C'est ce que S. Jerôme nous apprend dans sa Préface sur Job: *Quasi non & apud Græcos Aquila, Symmachus, & Theodotion vel verbum è verbo.* (Voila la Version d'Aquila) *vel sensum è sensu* (c'est celle de Symmaque) *vel ex utroque commixtum, & media temperatum genus translationis expresserint*; (Voila celle de Theodotion.) Dans sa Préface sur les Evangiles: *Non quæro quid Aquila, quid Symmachus sapiant, quare Theodotion inter novos & veteres medius incedat.*

Livres, & principalement ſur les Pſeaumes: Euſebe en cite cette partie. Cette ſeptiéme Verſion n'eſt pas comme quelques-uns ont penſé, la Verſion de Lucien qui n'étoit pas une Verſion particuliere, mais une Edition de celle des Septante, poſterieure à Origenes.

Enfin S. Jerôme nous aſſûre dans le Commentaire ſur le ſecond Chapitre d'Habacuc, qu'il avoit encore trouvé deux autres Verſions Grecques, des Prophetes, & cite un paſſage de chacune. *Reperi exceptis quinque Editionibus, id eſt Aquilæ, Symmachi, Septuaginta, Theodotionis & quinta in duodecim Prophetis, & duas alias Editiones, in quarum una ſcriptum eſt,* qui lapis de pariete clamavit, quaſi vermis in ligno loquens: *Et in alterâ:* lapis enim de pariete vociferabitur, & σκώληξ, de ligno loquetur ea.

§. VI.

Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes: du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient, & de leur ordre. Du travail d'Origenes ſur la Verſion des Septante; & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis.

ORIGENES aiant trouvé les Verſions Grecques de la Bible, dont nous venons de parler, les reduiſit toutes en un corps, & les diſpoſa vis à vis l'une de l'autre en differentes colonnes, à côté du Texte Hebreu, écrit premierement en caracteres Hebreux, & enſuite en caracteres Grecs. C'eſt cet Ouvrage à qui les Anciens ont donné le nom d'HEXAPLES, à cauſe des ſix Verſions qu'il contenoit, & que l'on pourroit avec ſaint Epiphane appeller OCTAPLES, à cauſe des huit colonnes dont il étoit compoſé. Il fit auſſi un autre Ouvrage à quatre colonnes, qui ne contenoit que les Verſions des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, auquel on donna le nom de TETRAPLES.

Il importe peu de ſçavoir lequel de ces deux Ouvrages a été fait le premier, & ſi Origenes a retranché quatre colonnes à ſon premier Ouvrage, pour le rendre plus commode, ou ſi aprés avoir commencé par les Tetraples, qui étoient plus faciles à faire, il les a perfectionnés & augmentés en y ajoûtant le Texte Hebreu en deux colonnes, & deux Verſions nouvellement trouvées: ce dernier neanmoins me paroît plus vraiſemblable *a*, parce que les Verſions qui étoient ajoûtées dans les Hexaples étoient nouvellement découvertes, & même depuis qu'il avoit entrepris les Hexaples.

Il n'y a point de difficulté touchant le nombre des colonnes des Tetraples, & les Verſions qu'ils contenoient. Euſebe & ſaint Epiphane diſent nettement qu'ils étoient compoſés de quatre Verſions; celle d'Aquila étoit à la premiere colonne, celle de Symmaque à la ſeconde, celle des Septante à la troiſiéme, & celle de Theodotion à la derniere.

Il y a plus de difficulté touchant les Hexaples, & le nombre des colonnes, dont ils étoient compoſés. Euſebe, ſaint Jerôme, Ruffin, & ſaint Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient outre les ſix Verſions, dont nous avons parlé, deux colonnes du Texte Hebreu *b*, l'une où il étoit en caracteres Hebreux, & l'autre où les mots Hebreux

---

a *Ce dernier neanmoins me paroît plus vrai-ſemblable.*] Mr. de Valois & Mr. Huet prétendent que c'eſt le premier, fondés ſur une correction du Texte d'Euſebe *Hiſt. Eccleſ. Lib. 6. cap. 7.* Car au lieu qu'il y avoit auparavant ἐν τοῖς Τετραπλοῖς ἐπισκευάσας, ſelon Suidas, & le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qui veut dire ſimplement, qu'il avoit auſſi diſpoſé les quatre Verſions dans ces Tetraples, comme les autres Interpretes ont traduit, Mr. de Valois a mis dans le Texte ſuivant trois autres Manuſcrits, ἐπικατασκευάσας, & il prétend que ce terme ſignifie neceſſairement, qu'il a fait les Tetraples aprés les Hexaples, dont il vient de parler. Mais cela n'eſt pas deciſif, parce que la correction n'eſt pas indubitable, & que d'ailleurs, ce Verbe peut ſignifier qu'il avoit compoſé les Tetraples outre les Hexaples, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'il les eût fait aprés. Il eſt plus naturel de croire qu'aprés avoir compoſé ſes Tetraples, on lui fournit des Verſions nouvellement découvertes: en effet la ſixiéme Verſion ne fut trouvée qu'en 228. & les Tetraples étoient compoſés quand il fit ſa Lettre à Africanus en 228.

b *Euſebe, S. Jerôme, Ruffin, & S. Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient, outre les Verſions dont nous avons parlé, ſix colonnes du Texte Hebreu.*] Euſebe Liv. 6. de ſon Hiſt. Eccl. Ch. 16. *Has igitur omnes Interpretationes cùm in unum corpus collegiſſet, & per certa cola ac membra diſtinxiſſet, & ſibi invicem è regione oppoſuiſſet, unà cum ipſo Hebraïco Textu Hexaplorum nobis Exemplaria reliquit.* Ruffin explique plus particulierement le nombre & la diſpoſition de ces colonnes. Liv. 6. de ſon Hiſt. Eccl. *Origenes illos famoſiſſimos Codices primus compoſuit, in quibus per ſingulas columnulas è regione ſeparatim opus interpretis uniuſcujuſque deſcripſit, ita ut primo omnium ipſa Hebræa verba Hebraïcis litteris poneret; ſecundo in loco per ordinem Græcis litteris è regione Hebræa verba deſcriberet, tertiam Aquilæ Editionem ſubjungeret; quartam Symmachi; quintam Septuaginta Interpretum quæ noſtra eſt; ſextam Theodotionis*

breux étoient écrits en caracteres Grecs. Ces deux colonnes étoient les premieres, les quatre Versions disposées, comme dans les Tetraples, faisoient les quatre colonnes suivantes; sçavoir, celle d'Aquila la premiere, celle de Symmaque la seconde; celle des Septante la troisiéme; celle de Theodotion la quatriéme, & deux autres colonnes de la cinquiéme & sixiéme Edition, & une autre de la septiéme dans quelques Livres de l'Ecriture. S. Epiphane dit dans un endroit, que le Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs, étoit placé à la derniere colonne, en sorte que les six Versions étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu. Mais saint Jerôme & Ruffin qui avoient vû les Originaux d'Origenes, disent positivement que les deux colonnes du Texte Hebreu, étoient les deux premieres, à côté l'une de l'autre; & saint Epiphane même le dit aussi; outreque la raison le demande; car Origenes n'écrivoit en Grec les mots Hebreux, que pour en faire entendre le son & la prononciation aux Grecs: pour cela il falloit que ces deux colonnes fussent à côté l'une de l'autre.

Quelques-uns ont prétendu que le Texte Hebreu du Pentateuque, écrit en caracteres Samaritains, étoit dans les Hexaples; mais comme pas un des Anciens qui ont décrit les Hexaples, ne l'a dit, c'est une temerité de l'assûrer. Quand Eusebe dit qu'Origenes avoit recouvré les Ecritures reçûës des Juifs, écrites dans leurs caracteres, αὐτοῖς Ἑβραίων στοιχείοις; il ne parle point des caracteres Samaritains, mais des caracteres ordinaires Hebreux, & le mot d'*autentiques* φερομένας, ne tombe pas comme le prétend Vossius sur les caracteres, mais sur les Ecritures mêmes. Ainsi c'est en vain que l'on veut se servir de l'autorité d'Eusebe pour prouver que le Pentateuque Samaritain étoit dans les Hexaples; d'où les témoignages de S. Jerôme, de Ruffin, & de S. Epiphane, l'excluent formellement.

Il ne faut pas non plus s'arrêter à l'imagination d'Usserius, qui soûtient qu'il y avoit deux Editions des Septante dans les Hexaples d'Origenes, l'une pure, & l'autre corrompuë: cela est encore contraire aux témoignages de tous les Anciens qui ne reconnoissent qu'une seule colonne dans les Hexaples, pour la Version des Septante. S. Jerôme même dans son Epître à Sunnia & à Fretela, remarque que la Version des Septante qui étoit dans les Hexaples, étoit differente de la Vulgate, ou commune.

Les Hexaples étoient donc composés de six, de huit & même de neuf colonnes; sçavoir, de deux colonnes du Texte Hebreu, & de quatre colonnes des Versions dans tous les Livres; Dans plusieurs, de six colonnes des Versions, & de sept dans les Pseaumes, & dans quelques autres Livres, disposées suivant l'ordre que nous avons marqué. Cela étant on peut demander pourquoi cet Ouvrage étant de huit ou de neuf colonnes, n'a pas été plûtôt appellé Octaples qu'Hexaples. Quelques-uns ont distingué trois Ouvrages differens d'Origenes, les Tetraples composez des Versions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, & de Theodotion, rangées sur quatre colonnes: les Hexaples, dans lesquels il avoit ajoûté à ces quatre colonnes, les deux colonnes du Texte Hebreu: & les Octaples, qu'il avoit augmentés de deux

Theodotionis collocaret; & propter hujusmodi compositionem, Exemplaria ipsa nominavit Hexapla. Saint Jerôme in cap. 3. Epist. ad Tit. *Nobis curæ fuit omnes Veteris Legis Libros quæ vir doctus Adamantius in Hexapla digesserat de Cæsariensi Bibliotheca descriptos ex ipsis authenticis emendare, in quibus & ipsa Hebræa propriis suis characteribus verba descripta, & Græcis litteris tramite è vicino; Aquila item & Symmachus, Septuaginta & Theodotion suum ordinem tenent. Nonnulli verò Libri, & maximè ii qui apud Hebræos versu compositi sunt, tres alias Editiones additas habent, quas quintam & sextam & septimam Translationem vocant, auctoritatem sine nominibus consecutas. Hoc immortale illud ingenium suo nobis labore donavit.* Saint Epiphane dans l'Heresie d'Origenes. *Primum ei studium fuit sex in unum Interpretationes conferre, Aquilæ, Symmachi, Septuaginta duorum, Theodotionis, unà cum Editione quinta & sexta; quibus singulas Hebraïcas dictiones, propriis elementis perscriptas addidit, tum ex adverso altera in pagina contextum alterum fecit ex Hebraïcis dictionibus Græcis litteris exaratis. Hunc in modum Volumina illa quæ Hexapla dicuntur, composuit, quæ præter Græcas Editiones, duas insuper Hebraïci sermonis columnas continent, alteram Hebraïcis ipsis, alteram Græcis elementis conscriptam; adeo ut Vetus omne Testamentum tam Hexaplis ejusmodi quàm duplici Hebraïcorum vocabulorum contextu comprehensum fuerit.* En cet endroit saint Epiphane suppose que la colonne du Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs étoit la derniere, & qu'ainsi les six Versions Grecques étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu: mais il paroît par le témoignage de saint Jerôme & de Ruffin, qu'elles étoient les deux premieres, & saint Epiphane se retracte dans son Livre des Poids & des Mesures, où il dit, que les deux premieres colonnes étoient du Texte Hebreu: *Priores esse duas Editiones Hebraïcas, ac deinceps Aquilæ, tum Symmachi, inde septuaginta Seniorum; deinde Theodotionis; postremò quintam atque sextam.*

deux colonnes des cinquiéme & sixiéme Versions nouvellement découvertes. Mais les Anciens ne distinguent que deux Ouvrages d'Origenes differens, les Tetraples & les Hexaples, & font entrer dans les Hexaples, non seulement les quatre Versions, mais aussi la cinquiéme & la sixiéme. Il est vrai que Ruffin & S. Epiphane lui donnent tantôt le nom d'Hexaples, & tantôt celui d'Octaples; mais c'est du même Ouvrage, dont ils parlent. D'autres disent, que le nom d'Hexaples a été donné à cet Ouvrage, non à raison du nombre des colonnes qu'il contenoit, mais par rapport au nombre des Versions. Si cela étoit y aïant une septiéme Version des Pseaumes, & de quelques autres Livres, il les faudroit appeller Heptaples. La raison la plus vrai-semblable pourquoi ils ont retenu le nom d'Hexaples, est celle qu'en donne le sçavant Mr. Huet, à present Evêque d'Avranches, que la cinquiéme & la sixiéme Version n'étoient pas de tous les Livres de l'Ancien Testament, mais seulement de quelques-uns: car quoique Eusebe, S. Epiphane & les autres Auteurs en parlent comme si elles eussent été de tous les Livres de la Bible, neanmoins S. Jerôme qui avoit vû l'Original des Hexaples d'Origenes, nous assûre dans son Commentaire sur l'Epître de S. Paul à Tite, qu'elles n'étoient que de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers, non plus que la septiéme: *Nonnulli verò Libri & maximè ii qui apud Hebræos versu compositi sunt, tres alias Editiones additas habent, quam quintam & sextam, & septimam translationem vocant*; En sorte que l'Ouvrage d'Origenes étant par tout à six colonnes, & n'étant d'un plus grand nombre de colonnes, que dans quelques Ouvrages, a été appellé Hexaples, à cause des six colonnes qui se rencontroient dans tout l'Ouvrage (à l'exception des Lamentations de Jeremie, qui n'étoient point dans les Versions d'Aquila, & de Theodotion) & non pas Octaples ou Enneaples, parce qu'il n'y avoit que quelques Livres où l'Ouvrage fût à huit colonnes, & encore un plus petit nombre où il fût à neuf. Neanmoins parce qu'il y avoit plusieurs Livres à huit colonnes, quelques-uns lui ont donné le nom d'Octaples.

Voici la disposition des Hexaples, sur ce que nous en avons dit, conforme à la Note marginale d'un ancien Manuscrit du Cardinal Barberin, sur le Chapitre 11. d'Osée.

HEXAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*	V. *Col.*	VI. *Col.*	VII. *Col.* *Dans quelques Livres.*	VIII. *Col.* *Dans quelques Livres.*	IX. *Col.* *Dans tres-peu de Livres.*
Texte Hebreu écrit en caractères Hebreux.	Texte Hebreu écrit en caractères Grecs.	Version d'Aquila.	Version de Symmaque.	Version des Septante.	Version de Theodotion.	Cinquiéme Version trouvée à Jericho.	Sixiéme Version trouvée à Nicople.	Septiéme Version.

TETRAPLES.

I. *Col.*	II. *Col.*	III. *Col.*	IV. *Col.*
Version d'Aquila.	Version de Symmaque.	Version des Septante.	Version de Theodotion.

Origenes

Origenes ne travailla pas seulement à recueillir & ranger les Versions Grecques de l'Ancien Testament, mais aussi à corriger & perfectionner celle des Septante; car aiant remarqué qu'elle n'étoit pas conforme au Texte Hebreu, que les Exemplaires de cette Version n'étoient pas tous conformes, & qu'il y avoit des endroits corrompus dans l'Edition Vulgate ou commune des Septante, il entreprit de corriger celle qu'il mit dans les Hexaples, & afin de la rendre conforme au Texte Hebreu, en sorte toutefois qu'on pût remarquer ce qui étoit de l'ancienne Version, & ce qui étoit retranché ou ajoûté, il mit une Obele ou un trait couché à côté des mots qui n'étoient point dans le Texte Hebreu, & des Asterisques à côté de ce qu'il avoit ajoûté, tiré de la Version de Theodotion, ou des autres. Voici comme il parle lui-même de ce travail dans le Tome 15. de son Commentaire „ sur S. Matthieu: Il y a, dit-il, de grandes „ differences entre les Exemplaires des Ecritu- „ res, soit à cause de la negligence des Copistes, „ soit à cause de la hardiesse de ceux qui se mê- „ lent de corrompre l'Ecriture, ou enfin par la „ faute de ceux qui la corrigeant, y ajoûtent, „ ou en retranchent ce qui leur plaît: Nous „ avons tâché par la grace de Dieu d'apporter „ du remede à cette difference pour l'Ancien „ Testament, en nous servant des autres Edi- „ tions pour en faire le discernement; car nous „ avons fait la Critique des varietez qui se trou- „ voient dans la Version des Septante, par le „ moien des autres Editions, en retenant la „ Leçon qui leur étoit conforme. Nous avons „ outre cela marqué d'une barre les choses qui „ n'étoient pas dans le Texte Hebreu, n'osant „ pas les ôter tout-à-fait; & nous en avons mar- „ qué d'autres avec des Asterisques, pour faire „ connoître qu'elles n'étoient point dans les „ Septante; mais que nous les avions tirées des „ autres Editions conformes au Texte Hebreu. „ Et dans sa Lettre à Africanus: Si ce n'étoit „ point, dit-il, une espece de vanité, je parle- „ rois du travail que j'ai fait pour avoir l'Ecri- „ ture Sainte telle que l'ont les Juifs, & pour „ conferer la nôtre avec la leur; & sçavoir en „ quoi elles different. C'est ce que j'ai executé „ autant qu'il m'a été possible en recherchant le „ sens des differentes Versions, & leurs varietez, „ afin de perfectionner davantage la Version des „ Septante: & un peu auparavant, il avoit dit, „ qu'il avoit mis des Obeles pour marquer ce „ qui étoit dans le Grec, & qui n'étoit point „ dans l'Hebreu, & des Asterisques pour mar- „ quer ce qui étoit dans l'Hebreu, & ce qui „ n'étoit point dans le Grec. Saint Jerôme fait mention en plusieurs endroits des corrections, additions & retranchemens qu'Origenes avoit faits à la Version Vulgaire des Septante, & des Obeles & Asterisques, dont il s'étoit servi pour marquer les additions, & les retranchemens. Je vous avertis de ceci, dit-il, dans son Epî- « tre à Sunnia & à Fretela, afin que vous sça- « chiez que l'Edition qu'Origenes, Eusebe de « Césarée, & les Auteurs Grecs appellent com- « mune & Vulgate, & que la plupart nomment « presentement de Lucien, est differente de celle « qui est dans les Hexaples. . . . . Cette Ver- « sion commune est aussi celle des Septante; « mais la difference qu'il y a entre l'une & l'autre, « est que celle-ci a été corrompuë suivant la phan- « taisie des Copistes en differens lieux, & en dif- « ferens temps; au lieu que celle qui est dans « les Hexaples, & que nous avons traduite, est « celle qui a été conservée dans sa pureté, & « sans corruption dans les Livres des Sçavans. « Ainsi tout ce qui est different de celle-ci, est « aussi different du Texte Hebreu. Dans la Pré- « face de son Commentaire sur Daniel, il explique comment cette Version des Septante avoit été renduë conforme au Texte Hebreu par Origenes: Origenes, dit-il, a ajoûté dans l'Edition « commune, des choses tirées de la Version de « Theodotion, & a marqué ces additions par « des Asterisques: il a aussi marqué d'autres Ver- « sets avec des Obeles, pour faire connoître « qu'ils étoient superflus. S. Jerôme éclaircit en- « core ceci dans sa Préface sur les Paralipomenes: Non seulement, dit-il, Origenes a composé « des Exemplaires des quatre Editions en les dé- « crivant vis à vis l'une de l'autre, afin que celle « qui se trouvoit differente, fût corrigée par l'ac- « cord des autres; mais ce qui est encore plus « hardi, il a mêlé celle de Theodotion avec « celle des Septante, marquant avec des Asteris- « ques ce qu'il avoit ajoûté, & avec des Obeles « ce qui lui paroissoit superflu. Enfin dans l'Epî- « tre 89. à Saint Augustin; Je m'étonne, dit-il « à ce Pere, de ce que vous ne lisez pas les Li- « vres des Septante dans leur pureté, & de la « maniere qu'ils les ont publiés; mais comme « Origenes les a corrigés par des Obeles & des « Asterisques, & que vous ne vouliez pas ap- « prouver la Version d'un Chrêtien, principale- « ment parce qu'il a tiré ce qu'il a ajoûté de « l'Edition d'un homme Juif, & blasphemateur. « Voulez-vous être le vrai amateur des Septante, « ne lisez point ce qui est marqué par des Aste- « risques, ou plûtôt raiez-le de vos Exemplaires, « pour témoigner vôtre zele pour les Anciens; « mais si vous le faites, vous serez obligé de « condamner toutes les Bibliotheques des Egli- « ses, parce qu'il n'y a presque pas un seul Exem- « plaire où ces Additions ne se trouvent. Saint « Jerôme

Jerôme ſemble avoir crû que toutes les Additions qu'Origenes avoit faites à la Verſion commune des Septante, étoient tirées de la Verſion de Theodotion; parce qu'en effet c'étoit celle, dont il s'étoit ſervi le plus ſouvent. Mais Origenes lui-même nous aſſûre qu'il en avoit auſſi tiré des autres Verſions. Ruffin dit la même choſe dans „ ſa ſeconde invective contre ſaint Jerôme. Des „ Apoſtats & des Juifs, dit-il, avoient interpreté „ l'Ecriture, & les Juifs ſe ſervoient de leurs Ver- „ ſions; de ſorte qu'il arrivoit ſouvent dans les „ diſputes, que les Chrêtiens avoient avec eux, „ qu'ils diſoient qu'on y avoit changé, ajoûté, „ ou retranché quelque choſe: Origenes a donc „ voulu montrer comment les Juifs liſoient l'E- „ criture, & il a décrit dans des Pages ou Colon- „ nes ſeparées toutes leurs Editions. Il a auſſi fait „ connoître par des marques qu'il a miſes au com- „ mencement des Verſets, ce qui étoit ajoûté ou „ retranché dans ces Verſions, & n'a fait qu'in- „ ſerer ces Notes dans l'Ouvrage d'autrui, afin „ que nous ſçûſſions ce que les Juifs qui diſpu- „ tent contre nous croïent manquer ou être ajoû- „ té. . . . . . Il a deſigné par des Aſteriſques, „ & par des Obeles, ce que les autres Interpretes „ avoient ajoûté ou retranché, ſans mettre un ſeul „ mot de ſon chef.

Il paroît par ce témoignage, que la Verſion qui étoit dans les Hexaples ſous le nom des Septante, étoit en un ſens la pure Verſion des Septante, & ne l'étoit pas en un autre: elle l'étoit, parce que l'on avoit le Texte des Septante corrigé ſur pluſieurs Exemplaires, & qu'en paſſant ce qui étoit marqué d'Aſteriſques, & en liſant ce qui étoit marqué par des Obeles, on avoit la Verſion des Septante plus correcte, que dans les Exemplaires ordinaires: mais ſi on la liſoit de ſuite en ajoûtant ce qui étoit marqué d'Aſteriſques, & en retranchant ce qui étoit marqué d'Obeles; ce n'étoit plus la Verſion des Septante dans ſa pureté; mais la Verſion des Septante reformée ſur le Texte Hebreu, & les autres Verſions.

Les marques dont Origenes s'étoit ſervi pour faire la diſtinction des choſes ajoûtées, & de celles qu'il falloit retrancher, ſont des Aſteriſques, ou des petites étoiles, pour marquer les additions; & des Obeles, ou des barres, ou lignes en travers, que ſaint Jerôme & Ruffin appellent *virgules*, & auſquelles le premier donne auſſi le nom de *broches*. Ces marques étoient placées avant les mots ajoûtés ou retranchés, & la fin de l'addition ou du retranchement, étoit marquée par une eſpece de dard renverſé, ou par deux points. Nous avons des exemples de ces marques, & des figures des Aſteriſques & des Obeles, dans la Bibliotheque de S. Jerôme, particulierement dans l'Edition des Pſeaumes de ce Pere, ſuivant les Septante, & voici comme il s'en explique dans la Préface; *Notet ſibi unuſquiſque, vel jacentem lineam, vel ſigna radiantia, id eſt obelos, vel aſteriſcos: & ubicumque viderit virgulam præcedentem, ab eâ uſque ad duo puncta, quæ impreſſimus ſciat in ſeptuaginta Tranſlatoribus plus haberi. Ubi autem ſtellæ ſimilitudinem perſpexerit, de Hebræis Voluminibus additum noverit. Æquè uſque ad duo puncta juxta Theodotionis dumtaxat Editionem, qui ſimplicitate ſermonis à ſeptuaginta Interpretibus non diſcordat.* Il décrit de la même maniere les Aſteriſques & les Obeles dans ſon Epître à Sunnia & à Fretela: Quand, dit-il, il y a quelque „ choſe de moins dans le Grec, que dans la ve- „ rité Hebraïque, Origenes l'a ajoûté, tiré de la „ Verſion de Theodotion; & a mis la marque de „ l'Aſteriſque, c'eſt à dire, une étoile qui éclaire „ & éclaircit ce qui étoit obſcur auparavant; & „ quand il a mis dans la Verſion Grecque, ce qui „ n'eſt point dans l'Hebreu, il a mis devant une „ virgule couchée, que nous pouvons appeller „ en Latin une *broche*, pour marquer qu'il faut „ comme égorger ou percer, ce qui n'eſt point „ dans les Livres autentiques. On trouve de „ ces marques dans les Poëmes des Grecs & des „ Latins. Le même S. Jerôme dans ſa Préface „ ſur Daniel, remarque qu'il a diſtingué l'Hiſtoire de Suſanne, le Cantique des enfans dans la Fournaiſe, & les Fables de Bel, & du Dragon, qui ne ſont point dans l'Hebreu, par une broche qu'il a miſe avant chaque ligne, & qui les égorge pour ainſi dire: *Veru antepoſito eáſque jugulante ſubjecimus.* Saint Epiphane traite amplement de cette matiere; mais il l'embroüille plûtôt qu'il ne l'éclaircit. Il dit premierement que „ l'Aſteriſque étant joint à un mot, fait connoî- „ tre que ce mot eſt dans l'Hebreu, & qu'il a été „ exprimé par Aquila, & par Symmaque, & „ quelquefois, quoique rarement, par Theodo- „ tion, & que les Septante l'ont paſſé ſans le tra- „ duire, parce qu'il eſt repeté deux fois inutile- „ ment. Il y a deux fautes dans ce ſeul endroit; car premierement les additions étoient plus ordinairement tirées de la Verſion de Theodotion, que de celle des autres. Secondement, ce ne ſont pas ſeulement des mots doubles, & inutiles qui ſont ômis dans la Verſion des Septante; mais quelquefois des Sentences & des mots neceſſaires. S. Epiphane dit ſecondement, que l'Obele, que les autres appellent une lance, ou une halebarde, ſe place à côté des mots qui ſont dans la Verſion des Septante, & qui ne ſe trouvent pas dans les Verſions d'Aquila & de Symmaque, parce qu'ils ont été ajoûtés utilement par les Septante inſpirés de Dieu. Les Obeles ne marquoient pas les mots retranchés ſimplement dans les Verſions d'Aquila, & de Symmaque; mais ſeulement ceux qui ne ſe trouvoient

trouvoient pas dans toutes les Versions & dans le Texte Hebreu. Ainsi saint Epiphane se trompe encore en cet endroit ; mais il le rectifie dans la suite, en disant que toutes fois & quantes qu'il se rencontre quelque mot dans les Septante qui n'est point dans l'Hebreu, l'Obele, qui est à côté, montre qu'il n'est point dans la source de l'Ecriture.

Saint Epiphane ajoûte à ces deux Notes, le Lemnisque & l'Hypolemnisque dont les autres „ Auteurs ne parlent point. Le Lemnisque est un „ trait ou une ligne couchée entre deux points, & „ l'Hypolemnisque, une ligne aussi couchée avec „ un point dessous. Il dit que le Lemnisque signi- „ fioit que le mot suivant n'avoit pas de liaison „ avec le reste, & qu'il n'étoit pas dans un ou deux „ Interpretes: que l'Hypolemnisque marquoit au „ contraire, que deux Interpretes avoient mis ce „ mot, & qu'il avoit de la liaison avec la suite. „ Hesychius dans ses Scholies sur le Pseaume dou- „ ziéme, parle aussi du Lemnisque, & dit d'un Ver- „ set, que ne se trouvant point dans deux Inter- „ pretes, on a mis une marque, que l'on appelle „ Lemnisque, qui est une ligne entre deux points, „ que la ligne signifie le Verset, & les deux points „ les deux Interpretes. Quelques-uns ont crû que saint Epiphane parloit en cet endroit de deux couples des Septante Interpretes. Si c'est là son sens rien n'est plus absurde ; car d'où Origenes auroit-il pû sçavoir l'avis particulier des Septante Interpretes? je croirois plûtôt que saint Epiphane parle des autres Versions, & qu'il veut dire que le Lemnisque & l'Hypolemnisque servoient à marquer les varietez qui se trouvoient entre les Versions, ou les differentes manieres dont le mot Hebreu étoit traduit. Mais ce Pere ne s'explique pas bien clairement sur l'usage du Lemnisque & de l'Hypolemnisque : car dans le passage que nous venons d'alleguer, il semble dire que le Lemnisque servoit à marquer les differences de sens, & de mots, & que l'Hypolemnisque marquoit que la difference ne consistoit que dans les mots, & qu'ainsi, il falloit suivre la Leçon marquée de l'Hypolemnisque, & ne pas suivre celle du Lemnisque. Cependant les Exemples qu'il donne de l'usage du Lemnisque en deux endroits, font voir qu'il étoit employé en des passages où la difference n'est que dans les mots: car il cite ce Verset du Pseaume 70. *ma bouche annoncera vôtre justice*, la varieté est *vos justices*, pour *vôtre justice*; cette varieté ne change point le sens. L'autre exemple est tiré du Pseaume 71. *son nom sera honorable devant lui, coram ipso*, la varieté est *à ses yeux* pour *devant lui* : la difference est dans les mots, & c'est ainsi que S. Epiphane l'explique lui-même en remarquant : *qu'il n'y a rien en ces endroits de défectueux ou different dans le sens ; mais que c'est une même chose exprimée en differens termes, que c'est en ces endroits qu'il y a un Lemnisque pour marquer qu'il a été ainsi traduit par un ou deux couple d'Interpretes.* Il dit la même chose dans le Chapitre 17. Ainsi l'on ne peut douter que le Lemnisque, selon cet Auteur, ne servît à marquer les differences qui étoient entre les Versions, quant aut mots, & non quant au sens. A l'égard de l'Hypolemnisque, il est certain qu'il marquoit aussi une difference de Version; mais saint Epiphane ne dit pas précisément si cette difference étoit dans le sens comme dans le terme. Quelques-uns mettent la difference entre le Lemnisque & l'Hypolemnisque, en ce que le Lemnisque marquoit que la difference étoit dans quatre Interpretes, & que le Lemnisque n'en marquoit que deux. Il y a plus d'apparence que l'Hypolemnisque designoit une difference de sens, au lieu que le Lemnisque ne designoit qu'une difference dans les termes: c'est l'usage du Lemnisque & de l'Hypolemnisque dans l'ancien Manuscrit de Marchal. Mais quoique saint Epiphane dise des Lemnisques & des Hypolemnisques des Hexaples, il y a de l'apparence qu'Origenes s'en étoit servi rarement, puisque saint Jerôme ne fait mention que des Obeles & des Asterisques, & que s'il eût marqué toutes les varietez des Versions, il eût trop chargé la Colonne de la Version des Septante: aussi les Lemnisques sont-ils fort rares dans la Version Syriaque de Josué donnée par Masius, que l'Interprete avoit fait sur un Manuscrit des Hexaples de la main d'Eusebe de Césarée.

Voici les differentes figures des Obeles, Asterisques, Lemnisques & Hypolemnisques, comme on les trouve dans les Anciens.

Obele, comme il est representé dans saint Epiphane, ⸓

Obele, comme il étoit representé dans l'Exemplaire Syriaque de Josué qu'avoit Masius. —

Obele, comme il est representé dans saint Jerôme. ÷

Asterisque dans saint Epiphane. ※

Dans saint Jerôme. ※

Dans Masius & dans le Manuscrit de Marchal. *

La fin de l'Addition ou du retranchement, est marquée dans S. Jerôme par deux points carrez. ⁞

Dans Masius par cette figure. ↙

Le Lemnisque dans saint Epiphane & dans le Manuscrit de Marchal. ÷

L'Hypolemnisque dans le même, & dans le Manuscrit de Marchal. —.

Rien n'étoit plus utile que le travail d'Origenes sur la Version des Septante, s'il fût demeuré dans sa pureté, & que les Copistes eussent eu soin de conserver les Asterisques & les Obeles d'Origenes. Mais comme il étoit fort difficile de les

marquer tous exactement, & que cela demandoit beaucoup de peine & d'application, il arriva bien-tôt bien de la confusion par la negligence des Copistes, comme S. Jerôme le remarque dans son Epître à Sunnia & à Fretela: *Et hinc apud vos & apud plerosque error exoritur, quòd scriptorum virgulis & Asteriscis subtractis, distinctio universa confunditur .... quæ signa dum per scriptorum negligentiam à plerisque quasi superflua reliquuntur, magnus in legendo error exoritur.* Cela vint principalement de ce que la reputation de l'habileté d'Origenes, & de la beauté de son travail fit souhaiter à plusieurs personnes d'avoir la Version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Hexaples: on en fit donc des Copies séparées, dont il y a apparence que les Eglises de Palestine où la reputation d'Origenes étoit le mieux établie, se servirent. Il arriva par la negligence des Copistes, & peut-être parce que ceux qui faisoient faire ces Copies, s'en soucioient peu, que les Obeles & les Asterisques étant retranchez ou ômis en plusieurs endroits, les Additions de Theodotion furent confonduës avec l'ancienne Version des Septante: c'est peut-être ce qui a porté saint Jerôme à dire en quelques endroits, qu'Origenes avoit corrompu, & mis de la confusion dans la Version des Septante.

Pamphile & Eusebe voulant remedier à cet inconvenient, firent faire un grand nombre d'Exemplaires revûs & corrigez exactement sur l'Original des Hexaples & des Tetraples d'Origenes, que l'on conservoit dans la Bibliotheque de Césarée. Ces Exemplaires furent appellez les Exemplaires de Palestine, comme saint Jerôme le remarque dans sa Préface sur les Paralipomenes à Chromace, parce que Pamphile & Eusebe les avoient fait faire & publier dans la Palestine, où cette Version fut reçûë & lûë publiquement dans les Eglises.

Quelque tems auparavant Lucien Prêtre d'Antioche qui souffrit le martyre sous l'Empire de Maximin, l'an 311. avoit entrepris une nouvelle Edition de la Version des Septante, corrigée & reformée en quelques endroits sur le Texte Hebreu. Cette Edition étoit appellée la Commune, ou la Lucienne, du nom de son Auteur. On s'en servoit communément depuis Constantinople jusqu'à Antioche, comme saint Jerôme le remarque. Lucien ne fit pas tant d'additions ni de changemens qu'Origenes à la Version commune des Septante, & ne la rendit pas par tout conforme au Texte Hebreu.

Vers le même tems Hesychius Moine d'Alexandrie, fit aussi une revision de la Version des Septante, & en publia une Edition, dans laquelle il fit encore moins de changemens que Lucien. Celle-ci fut reçûë communément dans l'Egypte: en sorte que tout le monde se trouva partagé par ces trois Editions differentes, comme nous l'apprenons de saint Jerôme. Voici son passage qui sert à confirmer & à expliquer ce que nous avons dit de ces Editions. *Alexandria & Ægyptus in Septuaginta suis Hesychium laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam Luciani Martyris Exemplaria probat, mediæ inter has Provinciæ Palæstinos legunt Codices; quos ab Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totúsque orbis, hac inter se trifaria varietate compugnat.* Il semble que saint Jerôme parle en cet endroit non seulement des particuliers qui se servoient de ces Editions, mais aussi des Eglises entieres, & que comme on lisoit publiquement dans les Eglises de Palestine l'Edition d'Eusebe & de Pamphile; on lisoit aussi à Alexandrie celle d'Hesychius, & à Antioche, & dans les autres Eglises de Gréce, celle de Lucien. Cependant ce même saint Jerôme dans sa Préface sur les quatre Evangiles, parlant de Exemplaires de Lucien, & d'Hesychius, dit qu'ils ne sont soûtenus que par une mauvaise obstination de quelque peu de personnes: *Prætermitto eos Codices quos à Luciano & Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio:* & il ajoûte que ces Interpretes n'ont pas eu droit de changer dans l'Ancien Testament aprés les Septante, & que les corrections qu'ils ont faites dans le Nouveau, sont inutiles: *Quibus utique nec in Veteri Instrumento, post Septuaginta Interpretes emendare quid licuit, nec in Novo profuit emendasse, cùm multarum gentium linguis scriptura antè translata doceat falsa esse quæ addita sunt.* Ce qui pourroit encore faire croire que ces deux Editions n'étoient pas en usage dans les Eglises, c'est ce que saint Jerôme dit dans la Préface de son Commentaire sur Daniel; que toutes les Eglises des Grecs & des Latins, des Syriens, & des Egyptiens, lisent l'Edition d'Origenes avec des Asterisques & des Obeles, & ce qu'il assûre dans l'Epître 89. à S. Augustin, que dans les Bibliotheques des Eglises à peine trouve-t-on un ou deux Exemplaires où ne soient les Additions qui sont marquées par des Asterisques. Ce discours semble supposer qu'il n'y avoit que l'Edition des Hexaples qui fût en usage dans toutes les Eglises. Je sçai bien que Mr. de Valois, & Mr. Huet prétendent que ce qui est dit dans ces deux passages, des Asterisques, ne doit pas s'entendre précisément de l'Edition des Hexaples; mais aussi des Additions que Lucien & Hesychius avoient faites à leurs Editions: neanmoins le premier de ces deux passages s'entend formellement de l'Edition d'Origenes, comme ces paroles le font voir: *Sed & Origenes de Theodotionis opere in Editione Vulgata Asteriscos posuit, docens defuisse quæ addita sunt; & rursus quosdam Versus Obelis prænotavit, superflua*

flua quæque designans. Qúmque omnes Christi Ecclesiæ, tam Græcorum, quàm Latinorum, Syrorúmque & Ægyptiorum, hanc sub Asteriscis & Obelis Editionem legant: & d'ailleurs nous ne lisons en aucun endroit, qu'il y eût des Aslerisques & des Obeles dans les Editions de Lucien & d'Hesychius. Il y a plus d'apparence qu'il y avoit dans la pluspart des Eglises, des Exemplaires de l'Edition des Hexaples d'Origenes, quoique celles d'Egypte se servissent plus communément de l'Edition d'Hesychius, & celle d'Antioche avec les autres Eglises de Gréce, de celle de Lucien. Mais saint Jerôme qui n'approuvoit pas les Editions de Lucien & d'Hesychius, consideroit ceux qui les défendoient, comme des entêtés & en parloit avec mépris: il ne faisoit cas que de celle qui étoit dans les Hexaples, parce qu'elle étoit conforme au Texte Hebreu, & que le Texte des Septante y étoit corrigé sur l'Hebreu. C'est ce qu'il témoigne dans son Epître à Sunnia & à Fretela. Je „ vous avertis, dit-il, que vous devez sçavoir que „ l'Edition qu'Origenes, Eusebe de Césarée, & „ tous les Auteurs Grecs appellent Commune & „ Vulgate, que la pluspart nomment Lucienne, „ est differente de celle des Septante, qui est dans „ les Hexaples, que nous avons traduite en La- „ tin; & que l'on chante dans les Eglises de Je- „ rusalem & d'Orient. Remarquez qu'il ne dit pas qu'elle se chantât dans les autres Eglises, & par consequent que c'étoient celles d'Hesychius, & Lucien que l'on y chantoit, & que c'est ainsi qu'il faut entendre la Préface des Paralipomenes adressée à Chromace, quoique le Pere Martianai „ soit d'avis contraire. Saint Jerôme ajoûte ensui- „ te, que comme dans le Nouveau Testament, „ quand il y a quelque difficulté entre les Latins, „ & quelque difference entre leurs Exemplaires, „ on a recours au Grec, qui est la source; de mê- „ me dans l'Ancien Testament, quand il y a des „ diversitez entre les Grecs & les Latins, il faut „ avoir recours à la verité Hebraïque, afin de ne „ chercher dans les ruisseaux que ce qui coule de „ la source. Or la Version commune, dit-il encore, „ est celle des Septante; mais il y a cette diffe- „ rence entre l'une & l'autre, que la commune est „ une Edition corrompuë suivant les lieux, les „ tems, & la volonté des anciens Ecrivains; au „ lieu que celle qui est dans les Hexaples, & que „ nous avons traduite, est la Version des Septante „ qui s'est conservée sans corruption & sans faute „ dans les Livres des Sçavans. Ainsi tout ce qui est „ different de cette Version, est aussi different du „ Texte Hebreu. Il est étonnant que saint Jerôme prétende ici que la Version des Hexaples, soit la Version même des Septante, puisqu'il est certain, & qu'il le reconnoît lui-même, que cette Version étoit mêlée de celle de Theodotion, & qu'en ôtant les additions qu'on y avoit faites, elle n'étoit plus conforme au Texte Hebreu, & par consequent, qu'elle étoit aussi corrompuë selon son principe.

De tout ce que nous avons dit, on peut inferer que du tems de saint Jerôme, il n'y avoit déja plus d'Edition de la Version des Septante, qui ne fût corrompuë en plusieurs endroits: L'ancienne Version commune ou Vulgate étoit pleine de fautes: celle d'Origenes n'étoit pas la Version des Septante pure & sans mélange; mais une Version composée de celle des Septante & des autres; & quoiqu'il eût distingué les additions & les corrections qu'il y avoit faites par des marques, la negligence des Copistes avoit rendu bien-tôt sa précaution inutile; & d'ailleurs quand on auroit toûjours conservé la distinction de l'ancienne Vulgate des Septante, & de ce qu'Origenes avoit ajoûté, cela n'empêchoit pas qu'il ne fût resté encore plusieurs fautes dans le Texte de cette version commune. Les Editions d'Hesychius & de Lucien n'étoient pas plus pures, & les corrections qu'ils avoient faites, n'étoient pas approuvées par S. Jerôme, parce qu'ils les avoient faites de leur chef sans consulter les anciens Manuscrits de la Version des Septante, & par consequent il n'y avoit plus dés le tems de saint Jerôme d'Edition Grecque que l'on pût considerer comme la pure Version des Septante.

Depuis le tems de saint Jerôme les Eglises Grecques se sont servies des Editions de la Version des Septante, qui étoient en usage parmi elles: il s'en est fait de tems en tems de nouvelles Copies, & c'est sur les plus anciens Manuscrits qu'on a pû trouver, qu'ont été faites les premieres Impressions de la Version des Septante. Il y en a trois principales Editions que l'on n'a fait que copier dans les autres: La premiere est celle d'Alcala ou de la Bible du Cardinal Ximenez, imprimée en 1515. inserée depuis dans la Polyglotte de Philippe II. de l'an 1571. & dans celle de Paris. La seconde est celle de Venise imprimée par Alde Manuce en 1518. qui a été suivie dans plusieurs Editions d'Allemagne. La troisiéme est celle de Rome, faite par les soins du Cardinal Carafe sur un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican, imprimée en Grec avec des Scholies Grecques en 1587. L'année suivante Nobilius fit aussi imprimer à Rome le Latin de l'ancienne Vulgate, qu'il avoit recueilli des Ouvrages des Peres Latins, & en 1628. le Pere Morin a fait imprimer à Paris la Version Grecque des Septante, suivant l'Edition de Rome, avec l'ancienne Version Latine, & les Notes de Nobilius. Le Manuscrit sur lequel a été faite l'Edition de Rome, est écrit en lettres majuscules sans distinction de Chapitres, de Versets, ni de mots, & sans accens ni esprits: on le croit ancien de prés de douze cens ans.

ans. C'est cette Edition que Walton a suivi dans les Polyglottes d'Angleterre, qui se trouve assez conforme à un autre ancien Manuscrit d'Alexandrie envoié en Angleterre par Cyrille Lucar, sur lequel Walton a aussi revû son Texte.

De ces trois Editions celle d'Alcala est la plus conforme au Texte Hebreu, parce qu'on y a laissé quelques additions tirées de la Version de Theodotion & des autres, & que l'on en a retranché des endroits qui ne sont point dans le Texte Hebreu, ni dans les autres Versions. Ainsi il y a de l'apparence qu'elle est une de celles qui avoient été tirées des Hexaples. L'Edition de Venise n'est pas si fort mêlée des additions de Theodotion, & est par consequent plus conforme à l'ancienne Version commune des Septante. Mais l'Edition de Rome est celle des trois qui approche le plus de la Version des Septante, telle qu'elle étoit avant la reforme d'Origenes: car premierement, on n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions marquées par des Asterisques. *c* Secondement, on y trouve toutes celles qui ne sont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Version commune des Septante, qu'Origenes avoit marquées par des Obeles. *d* Troisiémement, on y trouve les mêmes transpositions qui étoient dans la Version commune des Septante. *e* Quatriémement, les passages considerables, cités par les plus anciens Peres, comme par S. Clement de Rome dans son Epître

---

c *On n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions, & marquées par des Asterisques.*] Dans le Chapitre 14. du 4. Livre des Rois, il y a vingt Versets qui concernent la mort d'Abia fils de Jeroboam, qui sont ômis dans l'Edition de Rome, qu'Origenes avoit ajoûtés en cet endroit dans ses Hexaples; au lieu que dans la Version commune des Septante cette Histoire étoit rapportée dans le douziéme Chapitre du même Livre, comme il paroît par Theodoret, Procope de Gaze, & Lucifer de Cagliari. Dans l'Edition de Venise, elle est au 12. Chapitre, & au 14. Dans le Chap. 20. de Josué, il y a trois Versets qui concernent les Villes de refuge, ômis dans l'Edition de Rome, qui se trouvent dans celle de Venise, qui n'étoit pas dans les anciennes Editions des Septante. Dans Jeremie Chapitre 17. les quatre premiers Versets que saint Jerôme nous assûre n'avoir point été de son tems dans la Version des Septante, & qui ne sont point dans l'ancien Manuscrit de Marchal, ne sont point non plus dans l'Edition de Rome, & sont dans l'Edition de Venise. Dans Isaïe Chapitre 1. Verset 4. ces paroles, *Abalienati sunt retrorsum*, que S. Jerôme, saint Basile, & Procope remarquent avoir été ajoûtées, ne sont point dans l'Edition de Rome. Le Vers. 22. du Chapitre 2. n'y est point non plus, & saint Basile, S. Jerôme, saint Cyrille & Procope remarquent qu'il n'étoit pas dans les Septante. Dans le Chap. 6. Verset 13. ces derniers mots: *Semen sanctum erit id quod steterit in ea*, que S. Jerôme & saint Basile remarquent n'avoir point été dans la Version des Septante, ne sont point dans l'Edition de Rome; mais le plus considerable de tous les passages, que les anciens ont remarqué ne se point trouver dans la Version des Septante d'Isaïe, quoiqu'ils fussent dans le Texte Grec, est celui du Chapitre 9. Verset 6. où on lit dans nôtre Vulgate conformément au Texte Hebreu: *Admirabilis, consiliarius, Deus, fortis, Pater futuri sæculi, Princeps pacis.* Ces paroles ne sont point dans l'Edition de Rome, & cette omission a été remarquée dans la Version des Septante par Saint Basile, par saint Jerôme, par saint Cyrille, & par Procope: Elles ne se trouvent point non plus dans ce passage cité par saint Cyprien Lib. 2. Des Témoignages à Quirin, & par saint Ambroise Chapitre 3. sur saint Luc. On en peut encore remarquer plusieurs autres semblables.

d *Secondement, on y trouve toutes celles qui ne sont point dans le Texte Hebreu, & qui étoient dans la Version commune des Septante qu'Origenes avoit marquées par des Obeles.*] Dans le Deuteronome Chapitre 32. Verset 43. il y a un Verset entier qui n'est point dans le Texte Hebreu, cité par saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon, par saint Hilaire, sur le Pseaume 67. par saint Epiphane contre les Ariens. Dans Josué Chapitre 15. Verset 60. ce qui regarde les onze Villes de refuge, ne se trouvoit que dans les Septante dés le tems de saint Jerôme, il est dans l'Edition de Rome. Dans le dernier Chapitre du même Livre, on trouve ce que saint Augustin rapporte *Quest.* 30. *sur Josué*, des coûteaux de pierre enterrés avec Josué; ce qui n'est point dans le Texte Hebreu. A la fin du Chapitre 9. du Livre des Proverbes, il y a une addition que saint Cyprien reconnoît pour veritable qui n'est point dans le Texte Hebreu. Il y en a une pareille à la fin du dernier Chapitre du second Livre des Rois, & dans le Chapitre 8. du troisiéme Livre Verset 53. Celle-ci est dans Theodoret & dans Procope. Dans Ezechiel Chapitre 17. Verset 23. ces paroles: *Ces branches seront rétablies*, que saint Jerôme remarque devoir être marquées d'un obele, parce qu'elles n'étoient point dans l'Hebreu. Il y en a de semblables dans Aggée Ch. 2. Vers. 10. & 15. Il est vrai que presque par tout en ces endroits les autres Editions conviennent avec celle de Rome.

e *Les mêmes transpositions qui étoient dans la Version commune des Septante.*] Dans l'Exode depuis le Chapitre 36. jusqu'au 40. il y a des transpositions, qu'Origenes dans sa Lettre à Africanus a lui-même remarqué se trouver dans les Septante. Dans le Chapitre 4. du Livre 3. des Rois, on lit des choses qui se trouvent au commencement du Chapitre 3. & au Chapitre 9. dans le Texte Hebreu, que Theodoret & Procope de Gaze, lisent en cet endroit. Il y a une transposition semblable dans le Chapitre 3. il y en a une depuis le Verset 13. du Chapitre 25. de Jeremie jusqu'à la fin du Livre. Les anciens Peres Grecs ont suivi l'ordre qui est dans l'Edition de Rome.

a Mais

Epître aux Corinthiens, & par saint Justin, sont assés conformes au Texte de cette Edition. Enfin, elle est la plus conforme aux anciens Manuscrits de Marchal, de Masius & d'Alexandrie. Cependant il faut avoüer qu'il y est resté encore quelques additions tirées des autres Versions; quelques Notes marginales inserées dans le Texte, & plusieurs fautes survenuës par la negligence, ou par la hardiesse des Copistes.

§. VII.

De l'Autorité & de la fidelité de la Version Grecque des Septante. Si elle a été divinement inspirée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle est corrompuë en plusieurs endroits. Si elle peut passer pour authentique.

La persuasion où la pluspart des Anciens ont été que les Septante avoient fait leur Version séparément & d'une même maniere, la leur a fait considerer comme l'Ouvrage du Saint Esprit: ceux mêmes qui n'ont pas été de cet avis, l'ont crû trés fidéle, & entierement conforme au veritable Texte Hebreu. Aristée dit que la Version Grecque, se trouva tout à fait conforme à l'Exemplaire Hebreu, & qu'aiant été examinée dans l'Assemblée des Juifs, ils avoient déclaré qu'elle étoit si fidéle, qu'il n'y avoit rien à ajoûter ni à retrancher. Philon prétend qu'elle étoit si exacte, qu'elle répondoit mot pour mot à l'Original, & que l'on avoit exprimé dans la Version par autant de mots propres les termes du Texte, en sorte qu'il y avoit une entiere conformité, & dans les choses & dans les mots entre l'Original & la Version. Neanmoins la Version des Septante a toûjours été differente en plusieurs endroits du Texte Hebreu, & fort souvent elle rend plûtôt le sens que les termes. C'est ce que saint Jerôme & saint Augustin ont remarqué. Ainsi ce que disent Aristée & Philon, ne doit pas être pris à la lettre; mais consideré comme une exageration.

Les differences qui se trouvent entre la Version des Septante & le Texte Hebreu, peuvent venir de plusieurs causes. 1. Elles pourroient venir de ce que les Septante s'étoient servis d'un Exemplaire Hebreu fautif. 2. De ce que les Septante auroient mal lû, ou mal entendu le Texte Hebreu. 3. De ce qu'ils auroient changé de dessein prémedité le sens de quelques endroits du Texte, pour des raisons particulieres. 4. De ce que le Texte Hebreu d'apresent seroit different de l'ancien Texte Hebreu, & par consequent corrompu. 5. De ce que la Version ne seroit pas telle qu'elle est sortie de la main des Septante; mais changée & corrompuë en plusieurs endroits. La premiere de ces raisons ne peut avoir lieu, parce qu'il n'est pas croiable que les Juifs n'aient pas choisi des Exemplaires corrects pour faire cette Version, & d'ailleurs parce qu'il n'y a point d'Exemplaires plus anciens ou du même tems, dont on se puisse servir pour découvrir les fautes qui auroient été dans le Texte Hebreu. Quelques-uns se sont imaginez que les Septante avoient fait leur Version sur le Pentateuque Samaritain. Mais quelle apparence que dans un tems où les Juifs avoient les Livres sacrez écrits en caracteres Hebreux, & ne se servoient point d'autres Exemplaires, ils eussent recours aux Exemplaires Samaritains pour en faire faire une Version? Tous les Anciens au contraire nous assûrent que ce fut sur un Exemplaire écrit en caracteres Hebreux ou Chaldaïques, que cette Version fut faite. La seconde raison que l'on peut alleguer des differences du Texte Hebreu, & de la Version des Septante, peut avoir lieu en plusieurs endroits; car il est certain qu'il y a plusieurs passages du Texte Hebreu qui peuvent signifier differentes choses, & être traduits differemment. 1. en ponctuant un mot differemment. 2. en changeant une lettre en une autre. 3. parce que les mots Hebreux lûs de la même maniere, peuvent signifier differentes choses. 4. parce que l'Interprete s'est trompé en s'écartant du vrai sens pour en prendre un qui n'est pas le plus simple & le plus naturel. Il y a bien des endroits où l'on remarque que la difference vient de quelqu'une de ces causes. La troisiéme raison n'a aucune vraisemblance; car il n'y a point d'apparence que des Interpretes qui font profession de faire une Version d'un Ouvrage, veuillent de dessein prémedité en changer le sens. Ce seroit une mauvaise foi qui ne seroit pas excusable, & l'on ne voit pas de raison solide qui ait pû porter les Auteurs de cette Version à faire cette falsification.

Cependant les Juifs qui veulent trouver du mystere partout, disent dans le Talmud que les Septante ont changé exprés treize passages de la Loi, & supposent des raisons arbitraires, & frivoles de ces changemens; mais quand on vient à examiner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le sens, ou qu'elles ne viennent point d'un dessein formé, & que les raisons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement. *a* La quatriéme

a *Mais quand on vient à examiner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point de differences dans le sens, ou qu'elles ne viennent point d'un dessein formé, & que les raisons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement.*] Voici ces treize passages

quatriéme raison; sçavoir, la corruption du Texte Hebreu, peut avoir lieu dans quelque petit nombre de passages; mais la derniere, qui est la corruption de la Version même en plusieurs endroits, est sans doute la cause de plusieurs differences. Cette corruption passoit pour certaine du tems de saint Jerôme, & même avant lui; puisque non seulement Origenes, mais encore Lucien & Hesychius ont travaillé à reformer la Version des Septante.

Nous avons déja donné des regles pour faire connoître quand il faut suivre le Texte Hebreu, ou la Version des Septante, lors qu'ils se trouvent differens; il n'est pas necessaire de les repeter ici, non plus que ce que nous avons dit de la préference du Texte Hebreu à la Version des Septante. Ce qui nous resteroit à faire, ce seroit d'examiner les passages dans lesquels la Version des Septante est differente du Texte Hebreu, & d'en porter nôtre Jugement suivant les regles que nous avons établies: c'est ce que nous remettons à examiner dans un Article particulier. Nous ajoûterons seulement ici à ce que nous avons dit, que quoiqu'il y ait des varietés entre la Version des Septante & le Texte Hebreu, pour les raisons que nous venons d'expliquer, cela n'empêche pas que la Version Grecque ne puisse passer pour une bonne Version du Texte Hebreu, parce que ces varietés sont de peu de consequence, & ne changent rien dans la substance de l'Histoire ou de la doctrine de l'Ecriture. C'est pourquoi l'on ne peut pas dire que l'Eglise Grecque qui s'est toûjours servie, & qui se sert encore de la Version des Septante, n'ait pas eu, & n'ait pas encore la veritable Ecriture Sainte: car c'est toûjours la parole de Dieu en quelque Langue qu'elle soit écrite, & les differences ne sont pas assez considerables pour empêcher que l'on ne puisse reconnoître la Version comme le Texte, pour la regle de la veritable Religion. On peut

---

passages que les Talmudistes alleguent dans le Traité *Megill.* Ils disent que les Septante au commencement de la Genese ont traduit, *Dieu a créé au commencement*, & non pas, *au commencement Dieu a créé*, de peur qu'on ne crût qu'il y avoit deux principes, *Beresith* & *Elohim*, le commencement & Dieu. C'est une raison frivole, mais le fait n'est pas vrai; car il y a dans tous les Exemplaires des Septante *Au commencement Dieu a créé*. Ils se trompent encore quand ils disent que les Septante au Vers. 26. du même Chapitre, ont traduit: *Je ferai l'homme*, au lieu de *faisons l'homme*; car il y a par tout dans les Septante ποιήσωμεν. Ils se trompent de même sur le passage du Chapitre 11. Verset 7. où ils disent qu'il y a dans les Septante, *Je descendrai*, au lieu qu'on lit comme dans le Texte Hebreu au pluriel *Descendons*, & dans le Chapitre 18. Verset 12. ils se sont encore trompés, car il y a dans le Grec comme dans l'Hebreu, *que Sara rit en elle-même*. Dans le troisiéme passage *Genes.* 2. *Vers.* 2. les Septante & le Pentateuque Samaritain ont mis, que Dieu avoit achevé son Ouvrage le sixiéme jour, le Texte Hebreu porte le septiéme. Nous avons déja remarqué qu'il n'y a point en cet endroit de difference de sens, & que la Version des Septante éclaircit seulement le Texte Hebreu. La difference qui est dans le sixiéme passage, *Genese Chapitre* 49. *Vers.* 6. ne vient pas d'un dessein de changer le Texte; mais de l'ambiguité des mots Hebreux; car le Verbe peut signifier *arracher* & *couper les nerfs*, & le nom differemment ponctué signifie un *Taureau*, quand on lit *Schor* & un *Mur* quand on lit *Schur*. Ainsi c'est cette ambiguité qui a fait traduire à l'Auteur de la Version des Septante: *Ils ont coupé les nerfs à un taureau:* au lieu que l'Auteur de nôtre Vulgate & le Paraphraste Chaldaïque ont traduit: *Ils ont renversé un mur:* ce qui convient mieux à Simeon & à Levi, qui avoient ruiné la Ville de Sichem, aprés avoir tué ses Habitans, Histoire dont il est parlé en cet endroit. Le septiéme passage est dans l'Exode Ch. 4. Vers. 20. Mais il n'y a pas de difference de sens; c'est seulement un terme plus general, car au lieu que le Texte Hebreu porte que Moïse mit sa femme & ses enfans sur un âne, la Version porte seulement *sur des animaux propres à porter*, ἐπὶ τὰ ὑποζύγια. *Super subjugalia.* Le huitiéme passage est celui dont nous avons déja parlé *Exod.* 12. *Vers.* 40. touchant le tems de l'habitation des Enfans d'Israël en Egypte: c'est comme nous avons déja remarqué une explication du Texte. Les Talmudistes se trompent sur le neuviéme passage. *Exod.* 24. *Vers.* 11. car il n'y a pas de difference en cet endroit entre les Septante & le Texte Hebreu. Celle qui est dans le Verset 15. du Chapitre 16. des Nombres, vient du changement du *Daleth* en un *Resch*. L'addition qui est faite dans le Deuteronome *Chap.* 4. *Vers.* 9. de ces paroles, *pour vous éclairer*, ne change rien au sens. Les Talmudistes se trompent encore dans le douziéme passage. *Deuteron. Chap.* 17. *Vers.* 3. où il n'y a point de difference entre les Septante & le Texte Hebreu. Enfin dans le passage du Levitique *Ch.* 11. *V.* 6. L'animal qui est appellé dans l'Hebreu *Arnebet*, est appellé par les Septante Δάσυπες que quelques-uns traduisent un *Lievre*, d'autres un *Lapin*. La signification du mot Hebreu est aussi incertaine que celle du mot Grec, & de dire que les Septante ont affecté ce terme Grec, pour ne pas se servir de λαγὼς à cause du Roi Ptolomée fils de Lagus, c'est une folie des Talmudistes qui se trompent ici lourdement en supposant que la femme de Ptolomée Philadelphe s'appelloit *Arnebet* ou *Lagus*, & que *Dasypus* signifie un animal à courts pieds. Voila un Echantillon des reveries Rabiniques sur ce sujet. Saint Jerôme dit dans ses Préfaces sur le Pentateuque, sur Isaïe, & sur les Traditions Hebraïques, que les Septante ont caché à dessein des mysteres, & particulierement ceux de la Trinité, & de l'Incarnation; mais cela n'a pas non plus de fondement solide.

a *La*

peut même dire avec verité, que de toutes les Verſions Grecques, il n'y en a point qui doive avoir plus d'autorité que celle des Septante. Premierement, parce que c'eſt la plus ancienne, & la premiere en uſage parmi les Juifs Helleniſtes. Secondement, parce que c'eſt celle dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis. Troiſiémement, parce que c'eſt celle qui a été reçûë & autoriſée par les Chrêtiens d'Orient, & ſur laquelle a été faite la Verſion Latine qui a été en uſage en Occident pendant les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe. Ainſi c'eſt à bon droit que cette Verſion peut paſſer pour authentique; car ce nom convient à un inſtrument public autoriſé dans les Tribunaux, & reçû dans l'uſage. Or telle a été, & telle eſt encore la Verſion des Septante, & par conſequent elle merite avec juſtice le tître d'authentique.

CHAPITRE VII.

Des Verſions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate.

§. I.

Des Anciennes Verſions Latines avant celle de ſaint Jerôme, & particulierement de l'ancienne Vulgate ou Italique.

IL eſt ſans doute que les Egliſes Latines ont eu dés les premiers ſiecles une Verſion de la Bible en leur Langue; car l'Ecriture Sainte étant le fondement de la Religion des Chrêtiens, & la ſource où ils doivent puiſer leur Morale & leur doctrine, l'Egliſe n'a pas pû ſe paſſer long-tems d'une Verſion qui pût être entenduë de tout le monde. Mais comme la Langue Grecque étoit aſſés commune, & que la Latine étoit la Vulgaire, chacun ſe donnoit la liberté de changer ou d'ajoûter à cette Verſion, ou plûtôt d'en faire une nouvelle. C'eſt de là qu'eſt venuë cette grande varieté entre les Exemplaires de la Verſion Latine du tems de ſaint Jorôme, qui pouvoient être conſiderés comme autant de Verſions differentes, ainſi que ce Pere le remarque dans ſa Préface ſur Joſué: *Maximè cùm apud Latinos tot ſint Exemplaria, quot Codices, & unuſquiſque pro arbitrio ſuo, vel addiderit vel ſubtraxerit quod ei viſum eſt.* Saint Auguſtin remarque auſſi dans le ſecond Livre de la Doctrine Chrêtienne Chapitre 11. qu'il y avoit une infinité de Verſions Latines: On peut compter, dit-il, ceux qui ont traduit l'Ecriture Sainte en Grec; mais on ne peut pas compter le nombre des Interpretes Latins; car tous ceux entre les mains de qui ſont tombés des Exemplaires Grecs dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, qui avoient quelque connoiſſance des deux Langues, ont entrepris de faire une nouvelle Traduction: *Qui enim Scripturas ex Hebræa Lingua in Græcam verterunt, numerari poſſunt: Latini autem Interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis Fidei temporibus in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis ſibi utriuſque Linguæ habere videbatur, auſus eſt interpretari.* Toutes ces Verſions étoient faites ſur des Exemplaires de la Verſion des Septante; aucun de ces Interpretes n'avoit traduit ſur l'Original, & il ne paroît pas même qu'ils l'euſſent conſulté; n'y aiant que peu de Chrêtiens dans l'Egliſe Latine qui ſçûſſent l'Hebreu.

Mais entre toutes ces Verſions Latines, il y en avoit une plus en uſage, que ſaint Jerôme appelle à cauſe de cela Vulgate ou commune, *In Iſaïæ cap. 14. & 49.* Saint Auguſtin l'appelle Italique, & la préfere à toutes les autres, parce qu'elle eſt plus literale & plus claire: *In ipſis autem Interpretationibus Itala præferatur, nam eſt verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ.* On lui a depuis donné le nom d'Ancienne quand celle de S. Jerôme a commencé à être reçûë dans l'Egliſe, comme il paroît par ſaint Gregoire dans ſa Preface ſur Job, par Caſſien, & par ſaint Eucher qui lui donnent ce nom. C'étoit celle qu'on liſoit, & dont on ſe ſervoit communément dans les Egliſes Latines avant que celle de ſaint Jerôme y fût reçûë. On ne ſçait point qui en étoit l'Auteur, ni quand elle avoit été faite, & on n'en a point d'Exemplaire ancien, mais Nobilius a fait tous ſes efforts pour la rétablir, en faiſant un recueil de tous les paſſages de l'Ecriture, qu'il a pû trouver dans les anciens Peres Latins, & en ſuppléant les autres par une Traduction ſur les Septante, faite d'un ſtile conforme, & autant qu'il a pû dans les termes des fragmens de cette ancienne Verſion. Mais comme les Peres n'ont pas toûjours ſuivi l'ancienne Verſion Vulgate dans leurs citations, & qu'ils ſe ſont donnés la liberté de traduire de leur Chef les paſſages qu'ils citoient, en ſorte que les mêmes paſſages ſont ſouvent cités en differens termes, non ſeulement par pluſieurs Peres; mais encore par le même, & que d'ailleurs on ne peut pas être aſſuré que Nobilius dans les paſſages qu'il a ſuppléés, ait rencontré les mêmes mots dont s'étoit ſervi l'ancien Interprete; on ne peut pas dire que la Verſion qu'il a dreſſée, repreſente tout-à-fait l'ancienne Vulgate Latine: ce qui nous en reſte ſuffit neanmoins pour nous faire connoître que l'Auteur de cette Verſion s'étoit fort attaché à rendre mot pour mot le Grec des Septante ſans conſulter l'Hebreu; elle étoit barbare

bare & obscure en plusieurs endroits, & l'Auteur n'avoit pris aucun soin de la pureté du langage, quoique sa simplicité, & s'il est permis de parler ainsi, sa rusticité fût mêlée d'expressions hardies, grandes, nobles & sublimes.

§. II.

Des differens travaux de saint Jerôme sur la Bible. De sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu. S'il a été inspiré pour la faire: Si elle est differente de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à être reçûë dans l'Eglise Latine.

SAINT Jerôme entreprit à l'imitation d'Origenes, de faire une revision du Texte de la Version Latine de la Bible. La premiere chose qu'il fit, fut de corriger les fautes qui s'y étoient glissées par l'ignorance ou par la negligence des Copistes, & de la reformer sur la Version des Septante, qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conservant dans cette Version les Asterisques & les Obeles. *a* Il entreprit ce travail, étant encore jeune, dans la Ville de Rome, & l'acheva en peu de tems. Il fit même dans la suite une seconde Edition des Pseaumes, revûë plus exactement que la premiere. Mais enfin s'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque, *b* dont il se fit instruire par plusieurs Juifs, il entreprit de faire une nouvelle Version de quelques Livres de l'Ancien Testament sur le Texte Hebreu, & continuant à traduire les autres à la sollicitation de ses amis, il se trouva qu'il avoit fait une nouvelle Version de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hebreux. *c*

La raison qui porta saint Jerôme à entreprendre cette nouvelle Version, fut la difference qui se rencontroit entre la Version des Septante, & par consequent entre l'ancienne Vulgate Latine & le Texte Hebreu. Il étoit persuadé que la Version des Septante étoit corrompuë en plusieurs endroits, que les autres Versions Grecques n'étoient pas fidéles; & que d'ailleurs étant faites par des Juifs, il étoit indigne des Chrêtiens de s'en servir: que la Version

a *La premiere chose qu'il fit, fut de corriger les fautes, &c. & de les reformer sur la Version des Septante qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conservant dans cette Version les Asterisques & les Obeles.*] Il le témoigne lui-même dans son second Livre contre Ruffin dans sa Préface à Chromace, dans sa Préface sur le Livre de Job à Paule & à Eustochium & dans la Préface sur sa seconde Edition des Pseaumes. Il distingue aussi dans sa Lettre à saint Augustin, les deux Editions qu'il avoit faites des Livres sacrés, dont l'une avoit les Asterisques & les Obeles, & l'autre étoit une nouvelle Version. On pourroit douter s'il avoit revû exactement sur les Hexaples, & marqué d'Asterisques & d'Obeles, la Version de tous les Livres de l'Ancien Testament, parce qu'il ne parle lui-même que de six Ouvrages, sur lesquels il avoit fait ce travail, sçavoir, le Livre de Job, les Pseaumes, les trois Livres de Salomon, & les Paralipomenes, & il ne nous reste que sur ces Livres, des Préfaces, où il fasse mention de cette correction. Saint Augustin parlant des Asterisques mis dans la Version de Saint Jerôme, ne fait mention que de Job & des Pseaumes. Cependant saint Jerôme dans les Livres second & troisiéme de son Apologie contre Ruffin, & dans l'Epître 28. à Lucinius, dit qu'il a revû & corrigé exactement toute la version des Septante: & dans l'Epître à Sunnia & à Fretela, il dit, qu'il a traduit la Version des Septante qui est dans les Hexaples. Enfin dans sa Lettre 94. à S. Augustin qui lui avoit demandé sa Version sur les Septante, il lui fait réponse qu'il ne peut faire ce qu'il lui ordonne, parce qu'il n'a pas d'Ecrivains propres, principalement pour copier son Edition des Septante, qui est distinguée avec des Asterisques & des Obeles; & il ajoûte qu'il en a perdu une partie par la fraude d'une personne.

b *S'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque.*] Il l'avoit étudiée étant jeune, dans sa solitude, comme il le témoigne dans l'Epître 4. à Rusticus, & dans l'Epitaphe de Paule: mais il s'y rendit plus habile par la frequentation qu'il eut dans la suite avec les Juifs, quand vingt ans aprés étant revenu dans la Palestine, il paÿa cherement un Juif qui venoit l'instruire de la Langue Hebraïque, comme il le marque dans sa Lettre 65. à Pammachius. Il parle aussi dans les Préfaces sur Job, & sur les Paralipomenes, d'un Juif de Tiberiade, & d'un Juif de Lydde, qui avoient été ses Maîtres: & dans ses Préfaces sur Daniel & sur Tobie, d'un Juif qui lui avoit enseigné la Langue Chaldéenne. Dans sa Lettre 142. au Pape Damase, il avoüe qu'il a beaucoup appris des Juifs.

c *Il se trouva qu'il avoit fait une nouvelle Version de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hebreux.*] Il commença par les Livres de Samuel & des Rois, à la tête desquels, il mit son Prologue general adressé à Paule & Eustochium. Il traduisit ensuite le Livre de Job, & ceux des seize Prophetes. Il y avoit des Exemplaires de ces Ouvrages à Rome dès l'an 393. qu'il écrivit sa Lettre 52. à Pammachius. Il avoit aussi achevé vers le même tems la Version des Pseaumes & des Livres de Salomon. Le Livre d'Esdras a été traduit vers l'an 394. Pour la Version du Pentateuque, elle n'a été achevée qu'aprés la mort de Paule, vers l'an 405. Celles des Livres de Josué, de Juges, de Ruth, & d'Esther l'ont suivi, & enfin celle des Paralipomenes adressée à Chromace. Ceci fait voir la fausseté de ce que quelques-uns ont dit, qu'il avoit entrepris cette Version par ordre du pape Damase, puisque ce Pape étoit mort avant qu'elle fût commencée.

d *Fassent*

Verſion qui étoit dans les Hexaples, quoique plus conforme au Texte Hebreu que la commune: n'étoit pas encore exacte par la neceſſité qu'Origenes s'étoit impoſée de conſerver le Texte entier de la Verſion des Septante, & de ne rien ajoûter qui ne fût tiré de quelqu'une des autres Verſions Grecques, & principalement de celle de Theodotion: enfin qu'il étoit plus à propos de chercher la verité dans la ſource, c'eſt à dire dans le Texte original, que dans les ruiſſeaux, c'eſt à dire dans les Verſions. Il croïoit rendre en cela un grand ſervice à l'Egliſe. Premierement, en lui donnant une Verſion de l'Ecriture Sainte dans ſa pureté: Secondement, en mettant les Chrêtiens en état de pouvoir ſoûtenir aux Juifs, que les paſſages de l'Ecriture qu'ils leur citoient, étoient ainſi dans le Texte Hebreu: Troiſiémement, en leur découvrant les corruptions ou changemens que les Juifs qui avoient traduit l'Ecriture, pouvoient avoir faits dans leurs Verſions: Quatriémement en délivrant l'Egliſe Latine de cette grande varieté de Verſions Latines, & de la neceſſité d'avoir recours aux Grecs pour les corriger.

Neanmoins quelque utile que fût ce travail de S. Jerôme, il lui ſuſcita bien des ennemis & des Cenſeurs: il s'en plaint dans preſque toutes ſes Préfaces. Les uns envieux de ſa reputation, le déchiroient comme un falſificateur de l'Ecriture Sainte. D'autres l'accuſoient de préferer l'interpretation des Juifs de ſon tems à celle des Septante, autoriſée par les Evangeliſtes & les Apôtres, & reçûë par les Chrêtiens. D'autres plus équitables étoient perſuadés, que quoique ſa Verſion pût être bonne, il n'étoit pas à propos qu'elle devînt publique, ou du moins qu'elle fût luë dans les Egliſes Latines, parce que ce ſeroit un mépris de la Verſion des Septante & de l'ancienne Vulgate, & qu'il paroîtroit une contradiction entre les Egliſes d'Orient & d'Occident. S. Auguſtin fut de cet avis, & aprés avoir d'abord repris S. Jerôme de ce qu'il avoit fait une Verſion differente de celle des Septante, il avoüa dans la ſuite, qu'elle pouvoit être utile, mais qu'on ne la devoit pas lire dans les Egliſes, de peur qu'elle ne cauſât du ſcandale.

Saint Jerôme mépriſe les reproches & les calomnies de ſes envieux, qui le reprenoient & le déchiroient en public, pendant qu'ils liſoient & admiroient ſon Ouvrage en particulier. Il ſe plaint de l'ingratitude des perſonnes de ſon ſiecle, qui bien loin de reconnoître, & de loüer le ſervice qu'il rendoit à l'Egliſe Latine, lui en faiſoient un crime. Il répond à ceux qui étoient prévenus en faveur de la Verſion des Septante, qu'il n'a point entrepris cette nouvelle Verſion pour condamner celle des Septante, qu'il loüe, qu'il approuve, & qu'il a revûë & corrigée dans ſa jeuneſſe, & que ſi elle étoit reſtée dans ſa pureté, il n'auroit pas entrepris de faire une nouvelle Verſion ſur l'Hebreu, mais qu'étant corrompuë & mêlée dans les Hexaples, des Verſions d'Aquila & de Theodotion, il a jugé plus à propos de traduire tout de nouveau le Texte ſacré, que de ſe ſervir d'une Verſion fautive, ou de l'Ouvrage des Juifs. Enfin il proteſte dans ſa Lettre à Sunnia & à Fretela, que ſon deſſein n'eſt point de changer l'Office de l'Egliſe, & qu'il faut continuer à chanter dans les Egliſes l'ancienne Verſion; mais qu'on peut ſe ſervir de la ſienne en particulier pour entendre l'Ecriture Sainte, & c'eſt ce que ſaint Auguſtin fit lui-même dans les dernieres années de ſa vie, où il conſulta la Verſion de ſaint Jerôme, & s'en ſervit dans les occaſions.

Saint Jerôme dans ſa Verſion ne s'eſt pas tant attaché à la lettre, & à traduire mot pour mot, qu'avoit fait le Juif Aquila dans la ſienne; il ne s'eſt point attaché ſcrupuleuſement aux mots, mais il rend le ſens avec fidélité. Pour éviter d'affecter la nouveauté, & s'accommoder à l'uſage commun, il a ſuivi autant qu'il a pû la Verſion des Septante, & s'eſt ſervi des termes Latins de l'ancienne Verſion Vulgate; en ſorte qu'en quelques endroits ſa Verſion peut paſſer pour une eſpece de reformation ou de correction de l'ancienne Vulgate. Il a évité neanmoins les fautes groſſieres contre la Langue, & a fait ſon poſſible pour conſerver l'élegance de la diction: *Hoc ſequimur*, dit-il dans l'Epître 135. *ut ubi nulla eſt de ſenſu mutatio, Latini ſermonis elegantiam conſervemus*: Mais il a rejetté tous les ornemens étrangers, & une politeſſe affectée, à laquelle il a préferé une ſimplicité naturelle, dont il ne veut pas que le Lecteur s'offenſe: *Nolo*, dit-il dans ſon Epître 103. à Paulin, *offendaris in Scripturis ſanctis ſimplicitate & quaſi vilitate verborum.*

L'érudition de ſaint Jerôme, l'application avec laquelle il a compoſé ſa Verſion, le ſoin qu'il a pris de la perfectionner, le jugement avantageux que les habiles Interpretes Juifs & Chrêtiens en ont porté, & enfin l'approbation univerſelle de l'Egliſe, ne laiſſent pas lieu de douter que ſa Verſion ne ſoit tres-bonne. Mais on n'eſt pas pour cela obligé de la croire exempte de fautes, & faite par l'inſpiration du ſaint Eſprit, comme Melchior Canus, Titelman, Salmeron, le Pere Morin, & quelques autres Auteurs l'ont prétendu. Saint Jerôme n'a jamais eu cette penſée de lui-même: Autre choſe eſt, dit-il dans « ſa Préface ſur le Pentateuque, d'être Prophe- « te, autre choſe d'être Interprete. Dans le « premier cas le ſaint Eſprit prédit des choſes « futures: Dans le ſecond c'eſt l'érudition & « l'abondance des termes qui fait que l'on tra- « duit ce qu'on entend. Et dans ſon Commentaire «

„ sur le Chapitre 40. d'Ezechiel; Nous traduisons „ dit-il, les mots Hebreux en Latin, en suivant „ quelquefois nos conjectures. Dans le Chapitre „ 19. sur Isaïe, il reconnoît lui-même qu'il a pû se tromper, & qu'il s'est trompé dans sa Traduction: *Melius reor proprium errorem reprehendere, quàm dum erubesco imperitiam confiteri in errore persistere in eo quod transtulit, &c.* Il doute quelquefois de la veritable signification des mots Hebreux, & suit dans ses Commentaires un autre sens que celui de sa Version. Saint Augustin & les meilleurs amis de saint Jerôme ne l'ont pas crû divinement inspiré pour faire une nouvelle Version de la Bible; mais assez habile dans la Langue Hebraïque, pour l'entreprendre, & en venir à bout par ses propres lumieres: aussi ne peut-on pas dire que la Version de saint Jerôme soit entierement exempte de fautes, & qu'il ne se soit jamais écarté du veritable sens du Texte Hebreu. Enfin, pour croire que saint Jerôme a été divinement inspiré dans sa Version, il faudroit que Dieu l'eût revelé, & que l'Eglise nous l'assurât: Or ni l'un ni l'autre n'est veritable. Pourquoi donc imaginer une inspiration divine qui ne nous est connuë, ni attestée par aucune autorité?

Quelque opposition que les envieux & les ennemis de saint Jerôme aïent faite pour empêcher que ses Versions ne fussent reçûës & approuvées, & de quelques moiens qu'ils se soient servi pour les décrier, cela n'a pas empêché que les plus habiles gens, même de son tems, ne les approuvassent, & ne l'exhortassent de continuer & d'achever son travail. La Version Latine qu'il avoit reformée sur les Hexaples, fut reçûë dans plusieurs Eglises: Celle de Rome se servit du Pseautier qu'il avoit reformé sur les Septante. En Afrique saint Augustin approuva, & se servit de la Version du Livre de Job, que saint Jerôme avoit aussi corrigée sur les Septante. Il y eut même des Evêques qui firent lire publiquement dans leurs Eglises les Versions qu'il avoit faites sur le Texte Hebreu, & de ce nombre fut un Evêque d'Afrique, dont saint Augustin parle dans la Lettre 71. qui aïant fait lire dans son Eglise le Livre de Jonas, de la Traduction de saint Jerôme, surprit le peuple, parce qu'il n'y trouva plus le mot de *Courge*, qu'il avoit accoûtumé d'entendre prononcer. Lucinius de Betique envoia des Copistes à saint Jerôme, afin d'avoir des Exemplaires de sa Version, qui se répandirent dans l'Espagne.

Salvien de Marseille, & quelques autres Auteurs du cinquiéme siecle, ont cité quelquefois l'Ecriture Sainte dans leurs Ouvrages suivant la Version de saint Jerôme. Enfin dans le sixiéme siecle elle devint aussi commune que l'ancienne Vulgate, & marcha de pair avec elle. C'est ce que saint Gregoire nous apprend de l'Eglise de Rome dans sa Lettre à Leandre, qui sert de Préface à ses Morales, où il déclare qu'il explique la Version nouvelle (c'est celle de S. Je- „ rôme) mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt „ l'autre, afin que comme le saint Siege Apos- „ tolique, auquel il preside se sert de l'une & „ de l'autre, son travail soit aussi appuié sur „ toutes les deux: *Novam verò translationem* „ *dissero, sed ut comprobationis causa exigit nunc novam, nunc veterem per testimonia assumo ut quia Sedes Apostolica utraque utitur, mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Il remarque même dans un endroit de ses Morales, sur une difference qui est entre la nouvelle & l'ancienne Version, que la nouvelle est plus fidéle & plus conforme au Texte original: *Sed tamen quia hæc nova translatio ex Hebræo nobis Arabicóque eloquio cuncta veriùs transfudisse perhibetur.* Liv. 20. Moral. cap. 23. Depuis S. Gregoire, la Version de S. Jerôme gagna le dessus en fort peu de tems, & fut la seule dont on se servit, & en public, & en particulier. S. Isidore nous assûre que de son tems, c'est à dire vers l'an 630. toutes les Eglises se servoient de l'Edition de S. Jerôme, parce qu'elle étoit plus veritable & plus claire: *De Hebræo autem in Latinum eloquium tantummodò Hieronymus Presbyter Sacras Scripturas convertit, cujus Editione generaliter omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur pro eo quòd veracior sit in sententiis, & clarior in verbis L. 1. Off. c. 12.* Hugues de Saint Victor déclare que l'Eglise Latine ne reçoit & n'autorise que cette seule Version. C'est aussi la seule que S. Anselme, S. Bernard, Rupert, Haïmon, Pierre Lombard, Richard de saint Victor, & en un mot tous les Auteurs Latins des Bas siecles, ont suivi communément dans leurs Commentaires, & dans leurs autres Ouvrages, quoiqu'ils fassent mention & alleguent quelquefois l'ancienne *d*, dans l'explication de quelques passages.

Les

d *Fassent quelquefois mention de l'ancienne.*] Les Conciles de Tolede de 653. 656. & 675. citent l'une & l'autre Version. Julien de Tolede préfere la Chronologie des Septante. Pierre Lombard parlant du Paradis Terrestre, remarque que l'ancienne Version portoit *ad Orientem* & non pas *à Principio.* S. Anselme, Rupert, S. Bernard, Richard de S. Victor, & même des Auteurs posterieurs comme S. Bonaventure, & saint Thomas, citent quelquefois des passages selon l'ancienne Vulgate ou en font mention.

a Comme

Les Exemplaires de la Verſion de ſaint Jerôme s'étant multipliés, il leur eſt arrivé ce qui arrive neceſſairement à tous les Ouvrages, dont on fait pluſieurs Copies, c'eſt à dire, qu'il y eſt ſurvenu des changemens par la negligence & par la faute des Copiſtes. Delà eſt venuë la varieté des Exemplaires Latins de la Verſion de ſaint Jerôme. On travailla beaucoup du tems de Charlemagne à la reforme des Exemplaires de laBible, comme ce Prince le témoigne lui-même dans ſa Préface de l'Homiliaire de Paul Diacre, où il dit qu'il a fait corriger exactement tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament corrompus par la mal-habileté des Copiſtes. Depuis ce tems-là Eſtienne ſecond Abbé de Cîteaux aiant trouvé qu'il y avoit de grandes varietez entre les Manuſcrits de la Verſion de la Bible de S. Jerôme, conſulta des Juifs ſur ces varietez, afin de ſuivre dans les Exemplaires qu'il fit faire, la Leçon qui étoit la plus conforme au Texte Hebreu ou Chaldaïque. Enfin comme il ſe gliſſoit tous les jours des fautes dans les Copies que l'on faiſoit de la Bible, des Auteurs des Bas ſiecles entreprirent d'en faire des corrections dans des Ouvrages qu'ils intitulerent *Correctoires Bibliques*, dont il y a deux Manuſcrits dans la Bibliotheque de Sorbonne.

Ces changemens ſont cauſe que Nôtre Verſion Vulgate n'eſt pas entierement conforme à la Verſion originale de S. Jerôme, car quoique ce ſoit la même, cependant il eſt impoſſible que par ſucceſſion de tems, il n'y ſoit arrivé du changement & qu'il ne s'y ſoit gliſſé quelques fautes. Mais dans le fond la Verſion Vulgate dans tous les Livres qui ſont du Canon des Juifs, à l'exception des Pſeaumes, eſt la Verſion de S. Jerôme. Il eſt vrai qu'elle n'eſt pas mot pour mot dans ſa pureté comme dans le Canon de la Verité Hebraïque ou Bibliotheque divine de S. Jerôme, qui a été depuis peu donnée au public par le Pere Martianaï: mais les differences qui ſont entre l'une & l'autre Edition, ne ſont pas fort conſiderables, ſi ce n'eſt que dans les Livres des Rois, & dans celui des Proverbes, il eſt reſté quelques Sentences de l'ancienne Vulgate.

Il ne faut pas neanmoins entendre ceci generalement de tous les Livres qui ſont dans nôtre Canon des Livres Sacrés de l'Ancien Teſtament. Car la Verſion des Pſeaumes, n'eſt pas celle que S. Jerôme avoit faite ſur l'Hebreu, qui ſe trouve dans ſes Oeuvres & dans le Canon de la Verité Hebraïque du Pere Martianaï, mais c'eſt la Vulgate que S. Jerôme avoit revûë exactement, & reformée ſur les Hexaples, en y mettant des Aſteriſques & des Obeles qui ſe trouvent encore dans les anciens Manuſcrits de ce Pſeautier, appellé le Pſeautier Gallican. Les Livres de Tobie & de Judith, quoiqu'ils ne ſoient pas du Canon des Juifs, ſont encore de la Verſion de S. Jerôme, auſſi-bien que les additions aux Livres d'Eſther & de Daniel: mais les Livres de Baruch, de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, & des Maccabées, ſont de l'ancienne Verſion Vulgate.

---

§. III.

De la fidélité & de l'autorité de la Verſion Vulgate. En quel ſens elle a été declarée authentique par le Concile de Trente. Si elle doit être préferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Verſions.

QUOIQUE l'on ne puiſſe pas dire, comme nous avons déja remarqué, que la Verſion de ſaint Jerôme ſur le Texte Hebreu fût exempte de fautes, & qu'il ait toûjours rendu parfaitement le ſens, il eſt neanmoins veritable de dire que la Verſion eſt exacte & conforme à ſon Original; car le nombre des paſſages dans leſquels on peut trouver quelque difference de ſens entre ſa Verſion & le Texte Hebreu, eſt tres-petit, & ces differences ſont tres-peu conſiderables. Il y a neanmoins quelques paſſages dans leſquels il a retenu le ſens de l'ancienne Verſion, quoiqu'il en eût donné un autre aux mots Hebreux dans ſes Queſtions Hebraïques, ou pour s'accommoder au ſentiment commun, ou plûtôt parce qu'il avoit lui-même changé de ſentiment, & reconnu que les remarques qu'il avoit faites ſur ces endroits, n'étoient pas tout-à-fait exactes, & que le ſens qu'il laiſſoit dans ſa Verſion, étoit ſoûtenable. Par exemple, il remarque dans ſes Queſtions Hebraïques, que dans le ſecond Verſet du Chapitre premier de la Geneſe, le mot Hebreu ſignifie *incubabat*, plûtôt que *ferebatur*. Cependant il a laiſſé dans la Verſion *ferebatur*; peut-être parce qu'il a jugé que la remarque qu'il avoit faite, n'étoit pas tout-à-fait ſolide. Il a auſſi retenu des termes de l'ancienne Verſion qui n'apportoient aucun changement au ſens, comme ces paroles de Caïn à Abel, tirées du Chapitre 4. Verſet 8. *Sortons dehors*. Enfin il ne s'eſt pas toûjours attaché ſcrupuleuſement au Texte Hebreu, & s'en eſt quelquefois écarté, quoique rarement, & en de petites choſes. Mais il eſt à remarquer qu'il y a pluſieurs de ces endroits, où la difference ne vient pas de ſaint Jerôme, dont la Verſion dans ſa pureté, étoit plus conforme au Texte Hebreu; mais de la corruption de la Verſion de ſaint Jerôme, comme au Chapitre 3. Verſ. 15. *ipſe* pour *ipſa*: au Chapitre 8. Verſet 7. *Et non revertebatur*, pour *Et revertebatur*: au Chapitre 26. Verſet 52. *Non invenimus*, pour *invenimus*; & dans pluſieurs autres endroits que l'on peut remarquer dans le Canon de la Verité Hebraïque, donné par le Pere Martianaï,

Martianaï, en le conferant avec nôtre Vulgate. Mais comme nous avons déja dit, toutes les differences qui se rencontrent entre nôtre Vulgate bien correcte, & le Texte Hebreu, sont de petite consequence, il y en a peu qui fassent un sens different, & il n'y en a point qui concernent la doctrine ou les mœurs. Enfin il y a peu de Versions plus fidéles & plus conformes à leur Original.

Cela supposé, on demande en quel sens elle a été déclarée authentique par le Concile de Trente, dont la definition a été entenduë differemment & a fait naître plusieurs questions entre les Theologiens; car il y en a qui ont prétendu que l'intention du Concile avoit été de la préferer aux Textes Originaux, & de la déclarer la seule Ecriture sainte authentique. D'autres au contraire soûtiennent qu'il ne l'a comparée qu'avec les autres Versions Latines, & qu'il n'a donné aucune atteinte à l'autorité & authenticité des Textes originaux. Quelques-uns ont crû que l'authenticité que le Concile lui attribuë, emporte une exemption entiere de toute faute; & d'autres avoüent qu'il y a des fautes quoique legeres, dans la Vulgate, & qu'on peut les reconnoître & les corriger par le Texte Hebreu ou Grec; en sorte que le Concile a voulu seulement déclarer qu'elle étoit exempte d'erreurs touchant la Foi & les bonnes mœurs.

Voici les propres termes du Decret du Concile dans la Session 4. *Le saint Concile considerant que l'Eglise de Dieu pourra tirer un grand avantage, si l'on connoît laquelle de toutes les Editions Latines des Livres Sacrés, qui sont publiées, doit passer pour authentique, il ordonne & déclare que cette même ancienne & Vulgate Edition qui a été approuvée dans l'Eglise par l'usage de tant de siécles, passe pour authentique dans les Leçons publiques, dans les Disputes, dans les Prédications, & dans les Expositions, & que personne n'ose ou presume la rejetter sous quelque prétexte que ce soit.* Pour bien entendre ce Decret, il faut sçavoir ce que signifie proprement le terme d'*Authentique*. Ce mot est pris des Jurisconsultes, & signifie dans le Droit un instrument ou un Ecrit qui fait foi en Justice, & qui a une autorité publique. Or un Ecrit peut avoir cette qualité, 1. Parce qu'il est reconnu pour l'Original écrit de la main de l'Auteur; & en ce sens un Testament est censé authentique, qui est écrit de la main du Testateur. 2. Pour une Copie fidéle & bien autorisée du Texte même en la Langue qu'il a été écrit; & c'est peut-être en ce sens que Tertullien dit que les Lettres authentiques des Apôtres étoient conservées dans les Eglises Apostoliques. C'est dans le même sens que dans le sixiéme Concile general les Deputés du Pape demanderent que l'on apportât les Livres authentiques, τὰ αὐθεντικὰ βιβλία, des Ouvrages des Peres que l'on citoit, tirés de la Bibliotheque du Patriarche de Constantinople. Ces Livres n'étoient pas les Originaux des Peres, mais des Copies anciennes & dignes de foi. En un mot toutes les Expeditions des Actes signées & scellées par les Officiers publics, sont authentiques, parce qu'elles font foi en Justice quoiqu'elles ne contiennent pas l'Original de la signature des Juges, ou des Parties. Troisiémement on peut étendre le nom d'authentique à des Versions que l'on reconnoît être conformes à l'Original, & dont l'on entend que l'on se serve à la place de l'Original. C'est ainsi que des Versions de pieces écrites en Langues étrangeres, & inconnuës, peuvent passer pour authentiques, quand elles sont certifiées veritables par des gens dignes de foi. Il est certain que nous n'avons point d'écriture authentique dans le premier sens; car on n'a nulle part aucun Original de la main des Ecrivains Sacrés. Dans le second sens, le Texte Hebreu de l'Ancien Testament, & le Grec du Nouveau, peuvent passer pour authentiques, parce que ce sont des copies fidéles autant que ces sortes d'Exemplaires peuvent l'être des Ouvrages des Ecrivains Sacrés. Dans le troisiéme sens, la Version des Septante, l'ancienne Vulgate autrefois, & à present nôtre Vulgate, peuvent passer pour authentiques, parce que ce sont des Versions autorisées & approuvées pour faire foi, & pour être alleguées en public. C'est en ce sens que le Concile de Trente a déclaré nôtre Vulgate authentique, c'est à dire, qu'il a voulu que de toutes les Versions Latines, ce fût la seule dont on se servît publiquement dans les Prédications, Disputes, ou Conferences. Mais cette qualité d'authentique n'emporte point avec soi une conformité entiere, & en tout aux Originaux, tels qu'ils ont été dictés par le Saint Esprit, ni une exemption des moindres fautes; il suffit pour meriter cette qualité, que cette Version soit moralement conforme aux Originaux, & qu'on ait eu lieu de la préferer aux autres, soit à cause de son antiquité, soit à cause de sa fidélité.

C'est là toute l'étenduë que l'on peut donner au Decret du Concile de Trente; car premierement, le dessein de ce Concile n'a point été de préferer ou de comparer la Vulgate avec les Textes Originaux, mais seulement avec les Versions Latines. Il le déclare lui-même en marquant au commencement de son Decret, que son intention est de faire connoître laquelle de toutes les Editions Latines de l'Ecriture Sainte doit passer pour authentique: *Ex omnibus Editionibus Latinis, quæ circumferuntur*. Il y avoit du tems de ce Concile plusieurs

plusieurs nouvelles Versions Latines de la Bible, faites par des Catholiques & par des Heretiques; Les uns citoient une Version, les autres une autre: cette confusion pouvoit faire tous les jours des contestations, & il pouvoit arriver que des Catholiques abusés par des Versions heretiques, tombassent dans l'erreur: le Concile pour éviter cet inconvenient, préfere à toutes les Versions Latines, la plus ancienne, celle qui étoit approuvée par un long usage, que l'on ne pouvoit soupçonner d'erreur dans la Foi, & dans les bonnes mœurs, & qui est moralement conforme en tout à son Original, & ordonne seulement qu'elle sera la seule dont on se servira dans les Prédications, Conferences ou actions publiques; mais il n'a point entendu déroger à l'autorité & à l'authenticité des Textes Originaux ni au Chapitre. *Ut Veterum* Distinct. 19. qui porte qu'il faut examiner les Livres de l'Ancien Testament sur le Texte Hebreu, & ceux du Nouveau sur le Texte Grec: *Ut veterum Librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda est ita novorum veritas Græci sermonis normam desiderat.*

Secondement, le Concile en déclarant la Vulgate authentique, n'a point défini pour cela qu'elle fût faite par l'inspiration du Saint Esprit, ni qu'elle fût conforme en tout aux Originaux & exempte de toute faute; car le Concile a lui-même reconnu qu'il y avoit des fautes dans le Texte de la Vulgate, puisqu'il a ordonné qu'elle seroit corrigée, & qu'elle l'a été depuis; qu'il n'y a rien de cela dans son Canon, & que les Theologiens qui ont assisté au Concile nous assûrent du contraire.

Troisiémement, le Concile n'a point défendu aux particuliers d'avoir recours au Texte Hebreu, ou même à d'autres Versions Latines faites sur l'Hebreu, pour expliquer les passages de l'Ecriture Sainte, & ne les a point obligés de suivre toûjours le sens de la Vulgate: il a laissé la liberté aux Interpretes, de s'en écarter pour suivre dans leurs Commentaires ou dans leurs Versions celui du Texte Hebreu, ou celui du Texte Grec, quand ils le jugent à propos. Aussi les Interpretes de l'Ecriture & les Theologiens les plus Catholiques se sont maintenus depuis le Concile dans cette liberté, & n'ont point fait de difficulté non seulement de citer les Textes Originaux, & les Versions Orientales & Grecques; mais encore d'abandonner le sens de la Vulgate, pour suivre celui des Originaux & des autres Versions & ne se sont pas même fait de scrupule de composer de nouvelles Versions Latines sur le Texte Hebreu, & Grec, & de les suivre dans les Traductions en Langues Vulgaires. Le Concile a seulement ordonné que la Version Vulgate seroit celle dont on se serviroit communément dans les Leçons, Disputes, Prédications, ou Conferences publiques pour éviter la varieté & multiplicité de citations.

Les Theologiens qui ont assisté au Concile de Trente, ou qui en ont fait l'Histoire & l'Apologie, n'ont point donné d'autre sens au Decret de ce Concile, & ont soûtenu contre Calvin, que l'intention du Concile n'avoit point été de préferer la Version aux Originaux, de ne reconnoître point d'autre Ecriture divinement inspirée que la Vulgate, & de la croire exempte de toute faute. Voici comme André Vega, l'un des plus habiles Theologiens qui assisterent au Concile de Trente, refute sur cela Calvin & Melanchthon dans son Traité de la Justification Lib. 15. Ch. 9. Mais afin, dit-il, que vous sortiez de l'erreur « où vous êtes touchant l'approbation que le « Concile a donnée à la Vulgate dans la quatriéme « Seance, & que vous ne vous travailliez point « en vain à cher cher des fautes dans cette Ver- « sion, écoutez en peu de mots ce que j'ai à vous « dire là-dessus, & ce que Melanchthon pourra « prendre aussi pour lui. Le Concile n'a point « approuvé les fautes qu'y trouvent ceux qui « sçavent un peu les Langues, & qui ont un peu « étudié l'Ecriture: Il n'a approuvé que la Vul- « gate corrigée, & dont on aura retranché les fau- « tes qui s'y sont glissées par la negligence des Co- « pistes, ou des Imprimeurs. Et il n'a point vou- « lu que nous eussions pour elle une espece d'ado- « ration, comme si elle étoit descenduë du Ciel. « Il sçavoit que cet Interprete, quel qu'il ait été, « n'étoit point Prophete, & que jusques à cette « heure, nous n'avons point merité que Dieu nous « donnât quelqu'un qui ait pû traduire les saintes « Lettres de leur Langue naturelle en une « Langue étrangere avec le même esprit, par le- « quel elles ont été écrites. Il n'a donc point eu « dessein de défendre le travail des Theologiens « sçavans dans les Langues, qui soûtiennent « que de certains endroits auroient pû être mieux « traduits ou que le Saint Esprit nous avoit mar- « qué plus de sens par les paroles de l'Original, « ou d'autres sens meilleurs, & revenant mieux « à la suite du Texte, que ceux qui sont expri- « més par le Latin de la Vulgate. Mais aiant « égard à l'honneur qui lui est dû pour son anti- « quité, & à celui qu'elle a reçû de tous les Con- « ciles de l'Eglise Latine, qui s'en sont servis de- « puis plusieurs siecles, & afin que les Fidéles fus- « sent assûrés qu'on n'en peut tirer aucune erreur « pernicieuse; ce qui est tres vrai, & qu'on la « peut lire sûrement, & sans peril, voulant aussi « empêcher la confusion qui naît de la multitude « des Traductions, & arrêter la licence que l'on «

 „ prenoit

„ prenoit d'en faire toûjours de nouvelles, il „ nous a ordonné avec beaucoup de sagesse, „ de nous servir de celle-là, dans les Leçons „ publiques, les Disputes, les Prédications, „ & les Commentaires que l'on feroit sur l'Ecri- „ ture. Et ce qu'a fait le Concile en la recon- „ noissant pour authentique, est qu'il a voulu que „ tout le monde fût assûré qu'elle n'étoit souillée „ par aucune erreur, d'où on pût tirer aucun do- „ gme pernicieux, ou dans la Foi, ou dans les „ moeurs. C'est pourquoi il a ajoûté, que nul sous „ quelque pretexte que ce soit, n'eût la hardiesse „ de la rejetter. Que ce soit là l'intention du Con- „ cile, & qu'il n'ait rien voulu faire davantage, „ on le peut inferer des termes mêmes, dont il „ se sert, & de ceux dont il a accoûtumé de se „ servir pour de semblables approbations. Mais „ afin que vous n'en doutiez point, je „ puis avec toute sorte de verité vous alleguer „ pour témoin, l'Illustrissime & Reverendissime „ Cardinal de Sainte Croix, si recommandable „ par sa pieté & par son erudition, qui a tant de „ bonté pour tous les gens de Lettres, qui a pré- „ sidé à cette Seance, & à celles qui l'ont suivie. „ Car il m'assûra la veille du jour que ce Decret fut „ arrêté, & plusieurs fois depuis, que le Con- „ cile n'avoit en dessein de rien dire davantage en „ faveur de la Vulgate. Ainsi cette approbation „ que le Concile lui a donnée, ne vous empê- „ chera, ni vous, ni quelque autre que ce soit, „ de recourir aux sources dans les difficultez qu'il „ rencontrera, & de faire part au public de ce qu'il „ y aura trouvé qui pourra aider & enrichir les „ Theologiens Latins, & leur donner moïen de „ rendre la Vulgate plus correcte, & de s'arrêter „ à ce qui sera plus conforme aux sources, & au „ sens du S. Esprit. Le témoignage de ce Theolo- gien est considerable non seulement par lui-mê- me, mais encore par celui du Cardinal de Sainte Croix, qui aïant depuis été créé Pape, fut ap- pellé Marcel II. Jamais André Vega n'auroit osé assûrer dans un Livre public un fait de cette na- ture, s'il n'eût été veritable.

Melchior Canus Evêque de Canarie, qui as- sista au Concile de Trente peu de tems aprés, sous le Pontificat de Jules III. Dom Diego Pay- va d'Andrada, Theologien Portugais, qui y fut sous le Pontificat de Pie IV. & Alphonse Salme- ron Jesuite, qui a aussi été l'un des Theologiens de ce Concile, soûtiennent comme Vega, que le Concile n'a point voulu préferer la Vulgate aux Originaux, mais seulement aux autres Ver- sions Latines, & qu'il n'a point défendu de pro- duire diverses Leçons du Texte Hebreu ou Grec, & de s'en servir non seulement dit Salmeron, pour édifier les bonnes moeurs; mais encore pour prouver & établir les dogmes de la Foi, & en tirer un puissant argument comme du Texte mê- me du Saint Esprit. Ces Auteurs ont pû appren- dre de plusieurs de ceux qui avoient été auteurs du Decret de ce Concile, de quelle maniere il falloit l'entendre.

Mariana Jesuite mort en 1624. est de même avis & se sert pour le prouver non seulement du témoignage de Vega, mais encore de celui de Lainez General des Jesuites qui avoit assisté au Concile. Enfin, c'est ainsi que les plus habiles Theologiens qui ont écrit depuis le Concile sur cette matiere, comme Genebrard, Ribera, Se- rarius, Bonfrerius, Sanderus, Adam Contzen, Tannerus, Dominique Bannez, & plusieurs au- tres ont entendu le Decret de ce Concile.

Bellarmin soûtient contre Calvin, que c'est une calomnie de dire que le Concile de Trente a préferé la Vulgate au Texte Hebreu. C'est dans le second Livre de la Parole de Dieu Chapitre 10. Un autre mensonge de Calvin, dit-il, est que " les Peres assemblés à Trente, ont ordonné, qu'il " ne falloit point écouter ceux qui tirent l'eau " pure de la source même, & qui convainquent " l'erreur & la fausseté par la verité toute claire " & certaine: je l'appelle un mensonge, parce " qu'il n'y a rien de cela dans le Decret du Con- " cile: Car les Peres n'y font aucune mention " des sources: mais seulement de tant de Ver- " sions differentes Latines, qui sont entre les " mains de tout le monde, ils en ont choisi une " qu'ils ont préferée aux autres. Et selon qu'il " étoit convenable à la constance & à la gravité " de l'Eglise, ils ont préferé l'ancienne aux nou- " velles, celle qui est approuvée par un long usa- " ge, à celles qui sont encore toutes recentes, & " pour ainsi dire toutes cruës: & enfin ils en ont " choisi une entre plusieurs qui sembloient se con- " trarier & se combattre. C'est pourquoi le mê- " me Bellarmin parle ainsi de l'autorité du Texte " Grec du Nouveau Testament, Ibid. Ch. 7. " Quant à ce qui touche l'autorité de l'Edition " Grecque du Nouveau Testament, on ne peut " point douter que celle qui vient des Apôtres ne " l'emporte sur toutes les autres, si ce n'étoit qu'on " fût bien assûré qu'elle a été corrompuë. Et en " cela j'ai le même sentiment que j'ai témoigné " avoir des Originaux Hebreux; sçavoir, que les " Exemplaires Grecs ne sont point tous generale- " ment corrompus, & ne sont point toutefois de " fontaines si pures, qu'il faille necessairement " corriger tout ce qui ne leur est pas conforme, " comme estiment faussement Calvin, Kemnitius " & autres. Ce Cardinal dit deux choses: L'une que le Texte Grec n'est pas generalement corrompu; ce qui se doit entendre des lieux mêmes où il pa- roît different du Latin: car il est bien clair que lors que le Grec & le Latin, sont tout-à-fait conformes,

conformes, il ne pouvoit pas venir dans la pensée de ceux qui pour soûtenir la Vulgate, ne sont pas assés équitables envers le Grec & l'Hebreu, de dire que le Grec fût corrompu en ces lieux-là, puisqu'il faudroit que le Latin le fût aussi. L'autre est, que le Texte Grec n'est pas tellement pur, qu'il faille toûjours corriger le Latin sur le Grec. Il ne dit pas qu'il ne le faille jamais, mais seulement qu'il ne le faut pas toûjours. Aussi en reprenant ce qu'il avoit à prouver, il se restreint toûjours à cela, qu'il y a des endroits où le Latin doit être préferé au Grec, & il ne dit „ jamais qu'il y doive toûjours être préferé. Or „ que les Exemplaires Grecs, dit-il, ne soient „ pas toûjours exempts de corruption, mais que „ quelquefois il s'y soit glissé des erreurs par la „ negligence des Copistes, & que ce ne soit pas „ toûjours le plus seur de corriger le Latin sur „ le Grec, c'est ce que je montrerai par des „ exemples.

Enfin le Cardinal Pallavicin traitant à fond de cette matiere dans son Histoire du Concile de Trente, Liv. 6. Chap. 17. soûtient premierement que le Concile n'a point comparé l'Edition Vulgate avec l'Hebreu ou le Grec, mais seulement avec d'autres Versions. Secondement, qu'il suffit, afin qu'une Version soit déclarée authentique, qu'elle ne soit ni falsifiée exprés en aucune partie, ni differente de l'Original même par inadvertance dans les choses essentielles. Troisiémement, que le Concile n'a point déclaré que la Version Vulgate fût parfaite & exempte de toutes sortes de fautes. Quatriémement, que le Concile a laissé la liberté aux Interpretes Catholiques d'examiner suivant la disposition du Chapitre, *Ut veterum*, les Livres de l'Ancien Testament sur l'Original Hebreu, & ceux du Nouveau sur l'Original Grec, & d'éclaircir & rectifier le sens de la Vulgate sur ces Originaux. Il confirme ces propositions par les témoignages des Theologiens qui ont assisté au Concile de Trente, que nous venons de citer, dont l'autorité ne laisse aucun lieu de douter du dessein & de l'intention du Concile, qui paroît même assés par les termes de son Decret.

La raison même fait voir que le Concile n'a pas pû définir que le Texte Hebreu & Grec n'étoit point authentique, que la Version Vulgate étoit entierement conforme aux Textes Originaux, & enfin qu'elle étoit tout-à-fait exempte de fautes; car si cela étoit, il faudroit dire, que les Eglises d'Occident & d'Orient n'auroient reglé leur Foi pendant les cinq ou six premiers siecles de l'Eglise, que sur une Bible non authentique, puisqu'elles ne se sont point servies de la Vulgate; mais de la Version des Septante pour l'Ancien Testament, & du Texte Grec, ou d'une Version Latine differente de la nôtre pour le Nouveau; & que les Eglises d'Orient n'en ont jamais eu, & n'en ont point encore qui soit authentique. Il faudroit dire aussi que toutes les autres Eglises Orientales, qui ne se sont jamais servies de la Vulgate Latine, ont été privées d'Ecriture authentique. Une preuve convaincante que le Concile en approuvant la Vulgate comme authentique, n'a pas prétendu qu'il fût necessaire pour cela qu'elle fût conforme aux Originaux, c'est qu'il n'a pas déclaré authentique la Version des Pseaumes de saint Jerôme sur l'Hebreu; mais l'ancienne Vulgate. Il est sans doute que le Concile a bien sçû que cette Version n'étoit pas conforme à l'Original Hebreu, & que celle de saint Jerôme l'étoit davantage: pourquoi donc n'a-t-il pas approuvé celle-ci, puisqu'il approuvoit la Version de saint Jerôme pour les autres Livres? C'est qu'il n'a pas jugé de l'authenticité par raport à l'exactitude de la Version, & par sa conformité avec le Texte Hebreu; mais par raport à l'usage de l'Eglise. Or comme l'Eglise se servoit communément de l'ancienne Vulgate sur les Pseaumes, & que celle de saint Jerôme n'étoit pas introduite, le Concile a préferé la premiere pour se conformer à l'usage present. Au reste si le Concile en déclarant la Vulgate authentique, l'avoit déclarée exempte de fautes, il faudroit qu'elle eût été considerée dans l'Eglise avant & aprés le Concile, comme entierement exempte de fautes. Or il est certain qu'avant le Concile il y avoit plusieurs fautes, que Nicolas de Lyre, Paul de Burgos, Driedo, Jerôme ab Oleastro, Isidore Clarius, Sixte de Sienne, & Caïetan ont reconnuës & remarquées; que le Texte de la Vulgate étoit si peu exempt de fautes dans le tems du Concile, que les Papes Sixte V. & Clement VIII. l'ont fait depuis reformer en plusieurs endroits, & enfin que même depuis la correction de Clement VIII. les plus attachés au saint Siége, ont avoüé qu'il y étoit encore resté des fautes; car Luc de Bruges, qui a travaillé sur cette matiere avec beaucoup d'exactitude, aiant envoié au Cardinal Bellarmin depuis la correction de Clement VIII. les remarques qu'il avoit faites sur beaucoup d'endroits, qu'il lui sembloit qu'on auroit pû encore corriger, ce Cardinal lui répondit en ces termes: Je vous remercie du Livre que « vous m'avés envoié, mais il faut que vous sçachiés que nous n'avons pas corrigé la Bible Vul- « gate en tout ce qui auroit pû l'être selon la der- « niere exactitude, & même de dessein formé, « nous avons passé pardessus beaucoup de choses « qui sembloient avoir besoin d'être corrigées. « Ces fautes ne sont pas seulement des fautes des Copistes ou des Imprimeurs que les Correcteurs n'eussent pas fait difficulté d'ôter, mais plûtôt des fautes de l'Interprete, qu'il n'ont pas jugé à propos

propos de reformer, ce qui est si vrai, que dans la Préface que Clement VIII. a fait imprimer à la tête de son Edition, on y avertit que l'on a changé dans la Vulgate, plusieurs choses à dessein, & qu'on y en a laissé d'autres sans les changer, quoiqu'il semblât qu'on le dût faire: *Sicut nonnulla consultò mutata, ita etiam alia quæ mutanda videbantur, immutata relicta sunt:* Et on y rend trois raisons de cette conduite; la premiere, pour éviter d'offenser le Peuple par trop de changemens: la seconde, parce qu'il se peut faire que nos Ancêtres aïent eu des Exemplaires Hebreux & Grecs plus corrects que ceux que nous avons à present, qui ont peut-être perdu de leur pureté à force d'être copiés: *Qui fortasse tam longo tempore identidem describendo minùs puri atque integri evaserunt.* On ne dit pas en cet endroit que le Texte Grec & Hebreu soit corrompu par tout où il est different de la Vulgate; mais seulement qu'il s'y est peut-être glissé des fautes en quelques endroits à force d'être copiés; raison qui a aussi lieu à l'égard de la Vulgate, dans laquelle il peut être arrivé quelques changemens à force d'en faire des Copies. La troisiéme raison qu'on allegue pour laquelle on n'a pas fait plus de changemens dans la Vulgate, est que l'on n'a pas eu dessein de faire une nouvelle Edition, ni de corriger & reformer l'Interprete de l'ancienne Version Vulgate: mais seulement de donner cette Version exempte des fautes des Copistes ou des Imprimeurs. Cependant il y a encore plusieurs fautes dans le Texte Latin de la Vulgate, dont Luc de Bruges a remarqué une partie dans un Ecrit qu'il publia en 1618. aprés la reforme de cette Version. Il soûtient dans la Préface, que les Correcteurs de Rome ont encore laissé plusieurs fautes, & il produit le témoignage du Cardinal Bellarmin, & de Bandinus, Directeur de l'Imprimerie du Vatican qui avoit loüé son travail, & reconnu qu'il y avoit encore des fautes dans la Bible corrigée par l'ordre de Clement VIII.

Le Concile de Trente en approuvant la Version Vulgate, & la préferant aux autres, ordonna qu'on en feroit une impression tres-correcte. Cependant depuis ce Decret du Concile fait en 1546. jusqu'au commencement du Pontificat de Sixte V. qui commença en 1585. il ne parut point de nouvelle Edition de la Bible corrigée & autorisée. Pie IV. & Pie V. y firent travailler; mais il n'y eut rien d'achevé sous leur Pontificat: ce ne fut que sous celui de Sixte V. que l'on acheva cet Ouvrage, & que l'on fit imprimer une nouvelle Edition de la Vulgate corrigée. La methode qu'observerent ceux qui y travaillerent, fut de revoir le Texte sur d'anciens Manuscrits, & d'avoir recours à l'Hebreu & au Grec, quand il y avoit des ambiguités & des varietés dans les Manuscrits, pour fixer la Leçon qu'on devoit laisser dans le Texte. Quand cet Ouvrage fut achevé, Sixte V. le fit imprimer avec tout le soin possible dans l'Imprimerie du Vatican, & il nous assûre qu'il avoit lui-même corrigé de sa propre main les fautes de l'impression: Ensuite de quoi il déclara par une Bulle mise à la tête de cette Edition qui parût à Rome en 1590. suivant l'avis des Cardinaux deputés pour ce sujet selon sa propre science, & avec toute la plenitude de sa puissance, que cette Edition Vulgate de l'Ancien & du Nouveau Testament qu'il donnoit, étoit sans doute la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente, & imprimée tres correctement, & qui seule devoit être lûë dans toutes les Eglises; faisant défenses d'imprimer à l'avenir de nouvelle Edition de la Vulgate, qui ne fût conforme à celle-ci, & même d'ajoûter aucune varieté en marge; ordonnant que tous les Livres de l'Office de l'Eglise seroient corrigés sur cette Vulgate, le tout à peine d'excommunication majeure reservée au Pape encouruë *ipso facto*, & autres portées par la même Bulle, donnée à Sainte Marie Majeure, le premier jour de Mars 1589. Il y eut quelques Exemplaires de cette Edition qui furent distribués, mais elle fut aussitôt supprimée; & deux ans aprés Clement VIII. en fit paroître une autre fort differente en plusieurs endroits, qu'il autorisa comme la seule authentique, & fit défenses d'en imprimer d'autres par sa Bulle du 9. Novembre 1592. Jamesius Protestant Anglois a recueilli avec une exactitude scrupuleuse les differences de ces deux Editions; elles se montent à plus de deux mille: il y en a à la verité qui ne consistent que dans des minuties; mais il y en a plusieurs qui sont de quelque consequence. Clement VIII. s'est plus attaché au Texte Hebreu, & son Edition est certainement bien plus correcte que celle de Sixte, quoiqu'il en ait parlé plus modestement dans la Préface qu'il a mise à la tête.

Au reste quoique la Version Vulgate ne soit pas entierement exempte de fautes & de défauts, il faut neanmoins avoüer que le Concile de Trente a eu raison de la préferer à toutes les autres Versions Latines; comme les Protestans mêmes qui ont un peu d'équité, ont été obligés de le reconnoître a: Premierement, parce qu'elle étoit la plus ancienne

a *Comme les Protestans mêmes qui ont un peu d'équité, ont été obligez de le reconnoître.*] Theodore de Beze dans sa Préface sur le Nouveau Testament, Paul Fagius, Loüis de Dieu, Casaubon, Grotius, Walton.

ancienne de toutes celles que l'on avoit du tems de ce Concile: Secondement, parce que la plus grande partie est de saint Jerôme, qui étoit un exact & fidéle Interprete: troisiémement, parce qu'elle étoit en usage depuis long-tems dans l'Eglise Latine: Quatriémement, parce qu'elle est écrite d'un style simple, noble, naturel, & sans affectation: Cinquiémement, parce qu'à tout prendre, c'est la meilleure & la plus parfaite. C'est donc injustement que d'autres Protestans se sont tant recriés contre le Decret du Concile de Trente, soit en lui donnant un autre sens qu'il n'a, soit en déclamant contre la Vulgate.

---

§. IV.

Des nouvelles Versions Latines de la Bible.

Ce n'est que dans le dernier Siecle que l'on a entrepris de faire des nouvelles Versions Latines de la Bible sur le Texte Hebreu. Nicolas de Lyre, & Paul de Burgos avoient auparavant corrigé plusieurs endroits de la Vulgate, & suivi le sens du Texte Hebreu; mais ils n'avoient point fait de Version entiere de la Bible.

Sanctes Pagninus Religieux Dominiquain fut le premier qui entreprit d'en faire une nouvelle sur le Texte Hebreu d'aujourd'hui. Son dessein fut approuvé par le Pape Leon X. qui promit de fournir aux frais de l'Impression. Il travailla pendant prés de trente ans à cet Ouvrage, qui parut pour la premiere fois à Lyon en 1527. aiant à la tête deux Lettres des Papes Adrien VI. & Clement VII. qui en permettent l'Impression. Quoiqu'il proteste qu'il ne s'est écarté que le moins qu'il a pû de la Traduction Vulgate, & seulement dans les endroits où elle faisoit un sens different du Texte Hebreu, sa Version est neanmoins toute differente de la Vulgate, & il s'est attaché scrupuleusement à rendre les termes du Texte selon la rigueur de la Grammaire; ce qui fait que sa Version est obscure & barbare en bien des endroits: en quoi il n'a pas suivi une des principales regles de la Traduction, qui est de ne pas tant s'attacher à rendre les mots que le sens de son Original: il s'est même trompé en quelques endroits, & a trop affecté de suivre les Explications des Rabins. Il auroit aussi pû se passer de changer les noms anciens & communs des hommes & des Villes, pour en substituer d'autres selon qu'on les prononce suivant la nouvelle ponctuation: Cependant il faut avoüer que le travail de Pagninus est tres-utile, que sa Version est exacte & fidéle & tres-propre pour faire entendre la lettre du Texte Hebreu.

Arias Montanus travaillant à l'Edition de la Bible Polyglotte de Philippe II. se contenta de revoir la Version de Pagninus, & de la reformer dans les endroits, où il ne la croïoit pas assés litterale. Il s'est particulierement appliqué à rendre par tout les mêmes mots Hebreux par les mêmes mots Latins, & s'est attaché avec une exactitude scrupuleuse à traduire son Texte selon la rigueur de la Grammaire, sans considerer si sa Version étoit tolerable en Latin, & si elle faisoit un sens intelligible. De sorte qu'elle peut plûtôt passer pour une Glose Grammaticale, que pour une veritable Version; & qu'elle est plus propre pour apprendre l'Hebreu aux commençans, que pour être lûë séparément.

La Version de Thomas Malvenda Dominiquain Espagnol, est encore plus Grammaticale & plus barbare que celle d'Arias Montanus. Ainsi elle est encore moins d'usage.

Quoique le Cardinal Caïetan ne sçût point d'Hebreu, il n'a pas laissé de traduire une partie de la Bible mot pour mot sur l'Hebreu avec le secours de deux personnes sçavantes dans cette Langue, l'un Juif, & l'autre Chrêtien, ausquels il avoit recommandé de traduire les mots Hebreux selon la lettre. Il s'étoit persuadé que par ce moien il auroit une Version entierement conforme à son Original; mais il a rectifié en redigeant sa Version par écrit, la barbarie & l'obscurité qui s'y seroient rencontrées, s'il n'avoit fait que rendre le Texte Grammaticalement.

Le dessein d'Isidore Clarius Moine du Mont-Cassin, & ensuite Evêque de Foligno, semble avoir été plus raisonnable & plus facile dans l'execution. Il n'entreprit pas de faire une nouvelle Version Latine entiere de la Bible; mais seulement de reformer la Version Vulgate sur le Texte Hebreu: il l'a fait en plusieurs endroits; mais il avoüe lui-même qu'il en a laissé quelques-uns où le sens de la Vulgate est peu different de l'Original, pour s'accommoder à la Coûtume; & pour ne pas offenser les oreilles des Catholiques en changeant entierement la Version Vulgate. Il remarque toutefois qu'il a reformé plus de huit mille passages dans la Bible.

Voila à peu prés toutes les Versions de tous les Livres de l'Ancien Testament, faites par des Auteurs Catholiques sur le Texte Hebreu, sans parler de celles de quelques Livres particuliers, comme de celle des Pseaumes, faite par le sçavant Simeon de Muis, qui a conservé autant qu'il a pû les termes & le sens de la Vulgate, quand il l'a pû accorder avec le sens du Texte Hebreu, sans s'attacher aux Minuties de la Grammaire. Sa Version est intelligible & Latine sans affectation d'elegance & sans barbarie.

Les Protestans se sont aussi signalés par les Ver-

 sions

ſions nouvelles de la Bible qu'ils ont faites ſur le Texte Hebreu.

Sebaſtien Munſter fut le premier d'entr'eux, qui travailla avec ſoin à faire une nouvelle Verſion Latine de la Bible ſur le Texte Hebreu. Il ne s'y eſt pas ſi ſcrupuleuſement attaché, que Pagninus & Arias Montanus, à la ſignification Grammaticale des mots; mais il s'eſt appliqué à en rendre le ſens en des termes plus Latins. Ainſi ſa Verſion eſt moins barbare, & plus intelligible que les autres, quoiqu'il ne ſe ſoit point écarté du ſens du Texte Hebreu, & qu'il en ait même retenu les Idiotiſmes. Il a conſulté ſur tout les Commentaires des plus habiles Rabins, & a ordinairement ſuivi leurs explications; mais avec diſcernement en faiſant choix de celles qui lui paroiſſoient le plus approcher de la verité. Mr. Huet lui donne la qualité d'Interprete ſçavant dans la Langue Hebraïque, dont le ſtyle eſt exact & conforme à ſon Original. En effet, ſa Traduction de la Bible, eſt la plus litterale, & la plus fidéle de celles qui ont été faites par les Proteſtans.

Celle de Leon Juda Zuinglien imprimée à Zurich en 1543. & depuis par Robert Eſtienne en 1545. à côté de la Vulgate avec les Notes de Vatable, eſt plus élegante que celle de Munſter; mais l'Auteur s'écarte plus de la lettre, & ſubſtitue en quelques endroits à des mots peu Latins, d'autres termes à la verité plus Latins, mais qui expriment moins bien le ſens & la force du Texte Hebreu. Il ſe donne auſſi quelquefois trop de liberté de déterminer le ſens du Texte Hebreu, ſuivant ſon explication particuliere.

Mais il s'en faut bien qu'il ſe ſoit autant donné de licence que Sebaſtien Châtillon, connu ſous le nom de Caſtalion, qui s'étant mis en tête de faire une Traduction bien Latine de la Bible, a donné un tour entierement profane aux Livres Sacrés. On ne reconnoît plus dans ſa Verſion cette noble ſimplicité, cette grandeur naturelle, cette force infinie que l'on voit dans les Originaux & dans les autres Verſions. Son ſtyle eſt affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, en un mot entierement profane, & indigne du ſujet qu'il traite. Il eſt auſſi trop hardi, peu exact, peu fidéle, & aprés tout il ne parle pas toûjours bien Latin.

La Verſion de Tremellius & de Junius eſt plus ſimple & plus naturelle. Les principaux Hebraïſmes y ſont conſervés, & elle répond aſſés exactement au Texte Hebreu, ſans être neanmoins obſcure & pleine de Barbariſmes; mais elle n'eſt pas non plus exempte de défauts. Les Auteurs ont affecté d'y mettre preſque par tout des pronoms relatifs, qui ne ſont point dans l'Hebreu, & ne ſont nullement neceſſaires, ils ne ſe ſont pas toûjours attachés fidélement à ne mettre que ce qui eſt dans le Texte, & ils ont ajoûté des mots pour le determiner au ſens qu'ils lui donnent. Enfin ils ſe ſont éloignés ſans neceſſité des expreſſions de la Vulgate, pour en mettre d'autres qui ſont ſouvent moins bonnes & moins nobles.

André & Luc Oſiander ont été plus reſervés dans les Editions de la Bible qu'ils ont données, où ils ſe ſont contentés d'ajoûter à l'ancienne Vulgate les corrections qu'ils prétendoient qu'on y devoit faire ſuivant le Texte Hebreu, ſans rien retrancher neanmoins de l'ancienne Verſion; mais en inſerant dans le Texte les changemens imprimés en d'autres caracteres: ce qui peut faire quelque confuſion: il eut été plus à propos de mettre en marge les differences du Texte Hebreu.

C'eſt cette methode qui paroît être la plus raiſonnable, & que les plus habiles Commentateurs Catholiques ont ſuivie. Ils n'ont point touché à l'ancienne Verſion Vulgate reçûë & autoriſée dans l'Egliſe pour l'uſage public: mais comme ils ont été perſuadés qu'elle n'étoit pas toûjours exacte, & qu'on n'étoit pas obligé de la ſuivre par tout, ils n'ont point fait de difficulté de remarquer dans leurs Commentaires ou en marge les differences du Texte Hebreu, en faiſant une Traduction litterale des endroits où le ſens eſt different. C'eſt le plan ſur lequel on pourroit ſe propoſer de donner une nouvelle Edition de la Bible Latine, en faiſant imprimer le Texte de la Vulgate tres-correct, & en mettant en marge les differences du Texte Hebreu. Il n'y a que les Pſeaumes où il ſeroit difficile de ſuivre cette methode, à cauſe qu'il y a tant de differences entre l'ancienne Vulgate & le Texte Hebreu dans ce Livre, qu'il ſeroit impoſſible de les mettre en marge ſans beaucoup de confuſion. C'eſt ce qui a obligé Monſeigneur l'Evêque de Meaux de faire imprimer à côté de la Vulgate des Pſeaumes, la Verſion des Pſeaumes de S. Jerôme ſuivant le Texte Hebreu; & Mr. de Muis, dont j'ai ſuivi l'exemple, de reformer le Texte de l'ancienne Verſion, & de mettre cette Verſion reformée à côté de la Vulgate ordinaire. En cela on ne contrevient point à la défenſe faite par Clement VIII. d'imprimer la Vulgate d'une autre maniere qu'elle l'eſt dans l'Exemplaire du Vatican: car cette défenſe ne regarde que les Imprimeurs & Libraires qui impriment ou debitent le Texte de la Vulgate: & pourvû que l'on ne change rien au Texte de la Vulgate en la faiſant imprimer, il n'eſt pas défendu de mettre en marge ou dans des Notes les varietés du Texte Hebreu & du Grec: autrement il faudroit dire que les plus habiles Interpretes de nôtre Siecle auroient contrevenu à la défenſe de Clement VIII. & encouru l'excommunication portée par ſa Bulle.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Des Versions Orientales de la Bible.

§. I.

Des Paraphrases Chaldaïques.

LA Langue Chaldaïque est celle qui étoit en usage dans l'Assyrie, & que les Juifs revenus de Babylone prirent pour leur Langue Vulgaire, en sorte que dans la suite elle devint leur Langue naturelle. C'est ce qui donna lieu aux Paraphrases Chaldaïques du Texte Original de la Bible, qu'on appelle TARGUM; car la necessité de faire entendre aux Juifs le Texte de l'Ecriture Sainte qu'on leur lisoit en Hebreu dans leurs Synagogues, obligeoit les Docteurs de la Loi, de le leur expliquer dans une Langue intelligible à tout le monde. C'est delà que prennent leur origine les Paraphrases Chaldaïques. Mais on n'est pas certain du tems qu'on a commencé de mettre par écrit ces sortes de Paraphrases: il y a de l'apparence qu'elles n'ont commencé à être en usage, que quand la langue Hebraïque a cessé d'être entenduë par le commun des Juifs: ce qui n'est pas arrivé aussi-tôt aprés la Captivité, comme nous l'avons fait voir; mais long-tems aprés.

La premiere des Paraphrases Chaldaïques qui nous soient restées, est celle d'Onkelos que quelques-uns font contemporain de NÔTRE SEIGNEUR, & que d'autres confondent avec Rabbi Akiba, ou avec l'Interprete Aquila. Mais rien n'est certain sur ce sujet. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit le même qu'Akiba, ou qu'Aquila, & on ne peut pas assûrer que la Paraphrase qui porte son nom soit du tems de NÔTRE SEIGNEUR.

La seconde Paraphrase est celle de Jonathan Ben-Uziel, Disciple d'Illel, que l'on fait aussi contemporain de NÔTRE SEIGNEUR, ou de ses Disciples. Mais comme le Targum d'Onkelos, n'est que sur la Loi ou le Pentateuque, le veritable Targum de Jonathan n'est que sur les Livres que les Juifs appellent Prophetiques: car celui qui est sur le Pentateuque sous le nom de Jonathan, est supposé, & plus recent, comme la difference de style, les mots nouveaux & barbares qui se trouvent dans le Targum sur le Pentateuque & les fables qui y sont inserées, le prouvent; sans parler de ce qu'il fait mention de la Misne, de la ville de Constantinople, de la Mer de Tiberiade, & de quelques autres choses qui ne conviennent point au tems où l'on suppose que Jonathan a vécu.

Ces deux Paraphrases Chaldaïques sont les deux seules qui soient anciennes, & quoiqu'on ne puisse pas certainement assûrer qu'elles soient du tems de NÔTRE SEIGNEUR, il y a neanmoins bien de l'apparence qu'elles sont plus anciennes que la Gemare, comme la pureté du style Chaldaïque, dans lequel elles sont écrites, le fait voir. La Paraphrase d'Onkelos est assés exacte, & même presque mot pour mot sur le Texte Hebreu. Celle de Jonathan est plus étenduë & chargée d'additions.

Le Targum sur les Livres Agiographes attribué par quelques-uns à Joseph l'Aveugle, que d'autres croient être de differens Auteurs, est certainement plus recent que ceux que l'on attribuë à Onkelos & à Jonathan; aussi bien que le Targum de Jerusalem, qui est écrit d'un style barbare, & mêlé de quantité de mots empruntés des autres Langues, comme du Grec, du Latin, & du Persan. On trouve dans ce dernier diverses Sentences qui sont dans le Nouveau Testament; mais peut-être que l'Auteur les a prises de là, ou plûtôt que c'étoient des Proverbes en usage parmi les Juifs.

Il y a encore quelques autres Paraphrases Chaldaïques, manuscrites, mais qui sont toutes assés nouvelles, écrites d'un style barbare & pleines de fables: sans nous y arrêter, nous remarquerons seulement qu'il est assés surprenant que ni Origenes, ni S. Jerôme, ni saint Epiphane n'aient parlé d'aucune des Paraphrases Chaldaïques; ce qui pourroit même faire douter de l'antiquité de celles d'Onkelos & de Jonathan. Quoiqu'il en soit, les Juifs disent des merveilles de ces deux Paraphrases, & rapportent quantité de miracles pour leur donner de l'autorité, & pour faire croire que ceux qui les ont faites, étoient doués de l'Esprit Prophetique; mais ce sont de leurs fictions ordinaires, sur lesquelles il n'y a aucun fondement à faire. Il ne faut pas neanmoins tomber dans une extremité opposée, en soûtenant que ces Paraphrases sont absolument inutiles, & que les Chrêtiens ne doivent point s'en servir. Ce sont d'anciennes Versions ou Explications qui ont divers usages; car premierement, elles rendent témoignage de la sincerité du Texte Hebreu, auquel elles sont conformes, & servent à fixer le sens des mots qui pourroient avoir diverses significations. Secondement, il y a plusieurs endroits, où elles éclaircissent ce qui regarde le Verbe de Dieu, & le Messie, particulierement dans la celebre Prophetie de Jacob, où le mot de *Silo*, est interpreté par celui de Messie dans les Targums d'Onkelos, de Jonathan, & de Jerusalem. Troisiémement, elles éclaircissent des endroits difficiles du Texte, & en expliquent le sens. Quatriémement, elles apprennent d'anciennes coûtu-

mes & ceremonies usitées parmi les Juifs. Ainsi l'on en peut faire un bon usage; mais il ne faut pas toûjours s'arrêter au sens de ces Paraphrases qui s'éloignent quelquefois de la lettre, pour avoir lieu d'inserer quelque moralité, ou quelque Histoire dans le Texte, qui sont souvent de leur invention, & n'ont aucun fondement dans la source.

§. II.

Des Versions Syriaques de la Bible.

LA Langue la plus commune parmi les Chrêtiens Orientaux aprés la Grecque, est celle qu'on appelle Syriaque. Ce nom lui est donné, parce qu'elle étoit particulierement en usage dans la Syrie. C'est proprement une Dialecte de l'ancienne Langue Aramique ou Chaldéenne, qui se peut diviser en trois differentes Dialectes; celle de Babylone, qui est la Langue Chaldaïque dans sa pureté; celle de Jerusalem, qui est celle qui fut en usage parmi les Juifs depuis leur retour de la Captivité de Babylone, & celle d'Antioche qui a été en usage parmi les Chrêtiens de la Comagene & des autres Provinces, qui étoient à l'extremité de la Syrie, où cette Langue étoit la Langue du Païs.

Il n'y a pas de doute que dés les premiers Siecles de l'Eglise, les Chrêtiens de ces Païs n'aient fait traduire la Bible en leur Langue; car ne sçachant point de Grec, en celebrant leur Office en Syriaque, il étoit necessaire qu'ils eussent des Versions de la Bible, qu'ils pussent lire dans leurs Eglises, & inserer dans leurs Offices. Mais il y a de l'apparence que leurs premieres Versions furent faites sur la Version des Septante. Nous avons déja remarqué que Masius avoit un ancien Exemplaire d'une Version Syriaque de l'Ancien Testament faite sur les Hexaples; mais outre cette Version, les Maronites en ont une entiere de l'Ancien Testament, faite sur le Texte Hebreu, dont ils vantent l'antiquité, jusque là, que quelques-uns d'entr'eux disent qu'elle a été faite en partie du tems du Roi Salomon à la priere de Hiram Roi de Tyr, & que les Livres composés depuis Salomon, ont été traduits du tems d'Abgare Roi d'Edesse. C'est une Version à laquelle Gabriel Sionite a ajoûté foi trop legerement. Il n'est pas même certain que la Version Syriaque citée par saint Basile, & par saint Ambroise sur l'Ouvrage de la Création, par saint Chrysostome & par Theodoret sur les Pseaumes, par Procope, & dans des Scholies des Grecs, soit la même que celle que nous avons. Quoiqu'il en soit, on ne sçait point qui en est l'auteur, ni quand elle a été faite: elle est presentement en usage dans les Eglises des Maronites, des Nestoriens, & des Jacobites d'Orient. Le premier qui l'a publiée, est Gabriel Sionite, qui a pris soin de l'impression qui en a été faite dans les Polyglottes de Paris. Walton l'a donnée depuis dans ses Polyglottes d'Angleterre plus correcte, revûë sur plusieurs Manuscrits, & augmentée de la Version des Livres de Judith, de Tobie, de Baruch, de la Lettre de Jeremie, de l'Histoire de Suzanne, de celle de Bel & du Dragon, du Cantique des Enfans dans la fournaise, & des 2. & 3. Livres des Maccabées.

Quoique cette Version soit faite sur le Texte Hebreu, elle n'y est pas toûjours entierement conforme & elle s'accorde en quelques endroits avec le Pentateuque Samaritain, & avec la Version des Septante. Neanmoins l'Auteur s'est plus attaché à la Lettre du Texte Hebreu, que les Septante n'avoient fait, & comme il y a bien du rapport entre la Langue Hebraïque & la Syriaque, il y a des endroits où il a rendu plus heureusement le sens du Texte, que les autres Interpretes n'ont pû faire dans leurs Versions: elle n'est pas toutefois exempte de fautes; il y en a quelques-unes de l'Interprete, & plusieurs qui viennent de la negligence, ou de l'ignorance des Copistes, qui ont confondu plusieurs lettres qui sont semblables dans le Syriaque, & ont ainsi mis en plusieurs endroits un nom pour un autre. Dans le Livre des Pseaumes, l'Interprete Syriaque s'est donné la liberté de retrancher les anciens Titres, ou inscriptions des Pseaumes, & d'en mettre d'autres, qui sont comme des Sommaires de ce que contient le Pseaume. Ces argumens nous font connoître que l'Auteur de cette Version n'est pas un Juif; mais un Chrêtien, puisqu'il rapporte plusieurs Pseaumes à JESUS-CHRIST & à son Eglise.

§. III.

Des Versions de la Bible en Arabe.

LA Langue des Arabes qui avoit été renfermée jusqu'au sixiéme Siecle de l'Eglise dans l'Arabie, devint ensuite par les victoires des Sarrazins, en usage dans une grande partie d'Orient & d'Occident, & elle l'est encore parmi la pluspart des Peuples Orientaux. Cette Langue est tres ancienne, tres abondante, & tres-utile pour bien entendre le Texte Hebreu, parce qu'il y a plusieurs racines communes à ces deux Langues, & que souvent il faut avoir recours à l'Arabe pour entendre des mots Hebreux, dont la signification n'est

n'est pas bien certaine. Il y a même plusieurs observations ou ceremonies, dont il est fait mention dans la Bible, que les Livres des Arabes servent à expliquer.

Les Versions Arabes de l'Ecriture sont de deux sortes; les unes ont été faites par des Juifs, & les autres par des Chrêtiens. Il y en a une de tout l'Ancien Testament attribuée à Saadias Gaon Juif de Babylone, que l'on croit avoir été faite vers l'an 900. de Jesus-Christ. On n'a encore publié de cet Ouvrage, que le Pentateuque, que des Juifs firent imprimer à Constantinople vers la fin du siecle passé. Cette Version est faite sur le Texte Hebreu; mais elle est souvent plûtôt une Paraphrase qu'une Traduction litterale, & l'Auteur suit quelquefois Onkelos, quelquefois les Septante.

Outre cette Version du Pentateuque, les Juifs en ont encore une autre en Arabe qui avoit été publiée en Mauritanie en caracteres Hebreux, & qu'Erpenius a fait imprimer en caracteres Arabes à Leyde en 1622. L'Auteur de cette Version a suivi exactement le Texte Hebreu mot à mot, & avec une exactitude scrupuleuse, si ce n'est qu'en quelques endroits, il a changé des Phrases, où l'Ecriture attribuë à Dieu, des choses qui à la lettre ne conviennent qu'aux créatures, pour substituer des termes qu'il a crû plus dignes de Dieu, comme quand dans l'Exode Chapitre 29. Vers. 45. & 46. au lieu de traduire: *J'ai habité au milieu des Enfans d'Israël*, il a mis: *Je ferai habiter ma gloire au milieu des Enfans d'Israël*: Et dans le Chapitre 3. Vers. 3. au lieu de ces paroles: *Je serai celui qui sera*, il traduit: *L'Eternel ne passera jamais.*

Pocok fait mention d'une Version Arabe des Livres des Rois faite par un Juif; mais differente de celle de Saadias, & qu'il lui préfere pour l'exactitude.

Entre les Versions Arabes faites par des Chrêtiens, il y en a une imprimée dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne sçait ni l'Auteur ni le tems; tout ce qu'on en peut sçavoir par conjecture, c'est qu'elle est posterieure à l'Alcoran, dont elle a tiré des mots, & même à la Version de Saadias, qu'elle suit en plusieurs endroits. Gabriel Sionite nous assûre que le Manuscrit sur lequel il l'a copiée, étoit ancien de trois cens ans. Cette Version est en partie faite sur le Texte Hebreu, en partie sur les Septante. Le Pentateuque est sur le Texte Hebreu, ou plûtôt sur la Version de Saadias. Le Livre de Josué est sur l'Hebreu, celui de Job sur le Syriaque; les autres sur la Version des Septante. Les Livres d'Esther, de Judith, de Tobie & des Maccabées ne sont point dans cette Version. Augustin Evêque de Nebio nous assûre qu'il y a parmi les Chrêtiens d'Orient deux Versions Arabes de l'Ancien Testament; l'une de Syrie, & l'autre d'Egypte, & qu'il a suivi dans son Edition des Pseaumes l'Edition Syriaque. Cornelius à Lapide est témoin qu'il y a dans la Bibliotheque Vaticane, & dans celle de Florence, des Exemplaires manuscrits de ces deux Versions, & dit en avoir vû des Versions Latines faites par Risius Maronite Archevêque de Damas, dont il se sert dans ses Commentaires sur l'Ecriture. L'Edition que nous avons dans les Polyglottes, est celle d'Egypte, comme il paroît parce qu'elle est differente de celle d'Augustin de Nebio, & conforme aux passages que cet Auteur cite de la Version d'Egypte. Aussi Gabriel Sionite qui l'a le premier donnée dans les Polyglottes de Paris, avoit reçû son Manuscrit d'Egypte.

Il y a encore plusieurs autres Versions Arabes manuscrites ou imprimées de quelques Livres de l'Ancien Testament, comme une Version du Pentateuque attribuée à Ibn Sina faite sur le Syriaque; une autre qui porte le même nom faite sur les Septante; deux autres Versions du Pentateuque manuscrites dans la Bibliotheque d'Oxfort, où il est fait mention des Asterisques & des Obeles d'Origenes; plusieurs Versions des Pseaumes, dont il y en a deux imprimées, l'une donnée par Augustin Evêque de Nebio, imprimée à Genes en 1516. & l'autre par Gabriel Sionite à Rome en 1619. Walton fait encore mention d'une troisiéme, dont il avoit vû plusieurs Exemplaires manuscrits, & d'une Version des Prophetes, dont il y a un Manuscrit dans la Bibliotheque d'Oxfort.

Toutes ces Versions Arabes sont faites sur le Grec des Septante, ou sur des Versions Syriaques; & elles ne sont pas fort anciennes, ni de grande autorité: elles sont même pleines de fautes. On peut neanmoins quelquefois s'en servir utilement pour éclaircir quelques passages difficiles.

---

§. IV.

Des autres Versions Orientales de la Bible.

L'Evangile aiant été prêché à toutes les Nations, & le fondement de la Religion Chrêtienne étant l'Ecriture Sainte que les Chrêtiens ont toûjours été obligés de lire & en public & en particulier, il ne faut pas douter que dés le commencement de l'établissement du Christianisme dans les differentes Nations, l'Ecriture n'ait été traduite en la Langue du Païs. Saint Augustin dans le second Livre de la Doctrine Chrêtienne, remarque que l'Ecriture Sainte a été répanduë dans tout le monde par les Traductions qui s'en sont

faites en differentes Langues: Et sur le Pseaume 105. il dit que c'est un grand bienfait de Dieu qu'il ait permis que son Ecriture fût mise en plusieurs Langues. Saint Jerôme dans sa Préface sur les Evangiles adressée à Damase, est encore témoin que de son tems l'Ecriture Sainte étoit traduite en plusieurs Langues. Saint Chrysostome dans sa premiere Homelie sur l'Evangile de saint Jean, dit que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Persans, les Ethiopiens & plusieurs autres Peuples avoient fait traduire l'Evangile en leurs Langues. Enfin Theodoret dans le cinquiéme Livre des Moïens de guérir les Passions des Grecs, est témoin que toute la terre est remplie de la doctrine des Apotres, & des Prophetes, & que les Livres Hebreux n'ont pas seulement été traduits en une Langue; mais en celles des Romains, des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Armeniens, des Scythes, des Sarmates, en un mot en toutes les Langues qui sont en usage parmi toutes les Nations. Socrate & Sozomene nous apprennent qu'Ulphilas Evêque des Goths qui vivoit vers le milieu du quatriéme siecle, avoit traduit l'Ecriture Sainte en leur Langue. Le Pape Jean VIII. approuve dans ses Lettres la Version qui avoit été faite de l'Ecriture Sainte en Langue Sclavone. Enfin c'est une chose dont on ne peut douter, que par tout où il y a eu des Chrêtiens qui parloient un langage different du Grec & du Latin, il y a eu des Versions de la Bible en leur Langue: car quoique le Grec fût la Langue commune dans l'Empire d'Orient, & le Latin dans celui d'Occident, il y avoit toutefois des Peuples, non seulement hors de l'Empire, mais même dans l'Empire, qui avoient rétenu leur ancien langage, comme les Syriens dans quelques Provinces du Patriarchat d'Antioche, les Egyptiens ou Coptes dans l'Egypte, la Langue Punique en Afrique, &c. Dans ces Païs, quoique les gens plus polis entendissent & parlassent le Grec, ou le Latin, les Païsans & le petit Peuple parloient l'ancien langage du Païs, & entendoient à peine le Grec & le Latin: c'est pourquoi on étoit obligé de leur lire l'Ecriture Sainte, de les prêcher, & de faire l'Office en leur Langue. Nous avons déja remarqué que les Syriens, c'est à dire, les Habitans de l'Isaurie, de l'Osroëne, & de la Mesopotamie avoient des Versions Syriaques de l'Ecriture Sainte. S. Jacques de Nisibe en Mesopotamie, & S. Ephrem d'Edesse dans l'Osroëne l'avoient expliquée en Syriaque, & fait plusieurs Livres en cette Langue pour l'instruction des Fidéles. Les Actes du Concile de Beryte en la cause d'Ibas Evêque d'Edesse nous font connoître que les Evêques d'Osroëne n'entendoient que le Syriaque; car Uranius Evêque d'Himere en Osroëne, étant un des Commissaires pour l'instruction de cette Cause, on fut obligé de se servir d'un Interprete pour traduire en Syriaque, ce que l'on disoit en Grec; & les deux autres Evêques; sçavoir, Photius de Tyr, & Eustathe Evêque de Beryte furent aussi obligés de se servir d'Interprete pour entendre ce que disoit Uranius. On voit aussi dans le Concile de Constantinople sous Mennas tenu du tems de Justinien, que quelques Evêques de delà l'Euphrate avoient signé en Syriaque. Cela fait connoître que non seulement la Langue Syriaque étoit commune dans la Mesopotamie & dans l'Osroëne; mais même que la Langue Grecque n'y étoit pas entenduë des Evêques, en sorte qu'il leur eût été impossible d'instruire leurs Peuples, & de celebrer l'Office, s'ils n'eussent eu des Versions de l'Ecriture Sainte en leur Langue, & s'ils n'eussent fait l'Office en la même Langue. L'Histoire Religieuse de Theodoret nous confirme cette verité: il y remarque Liv. 1. Chap. 4. que dans un Monastere des Disciples de saint Eusebe qui étoit entre Antioche & Berée, une partie des Moines chantoit l'Office en Grec, & l'autre en Langue du Païs. Dans le Chap. 5. il dit que saint Publie né en la Ville de Zeugma sur le bord de l'Euphrate, mais en deça, aiant établi un Monastere à trente stades de cette Ville, fut obligé d'y faire chanter l'Office en Grec, par ceux qui entendoient cette Langue, & en Syriaque par ceux qui n'entendoient pas le Grec: ce qui fut continué depuis dans ce Monastere. Saint Jerôme dit dans la Vie de sainte Paule, qu'aux funerailles de cette sainte Veuve, on recitoit par ordre, des Pseaumes en Hebreu, en Grec, en Latin, & en Syriaque, non seulement durant trois jours, & jusqu'à ce que son corps eût été enterré proche de la Creche de Nôtre Seigneur; mais aussi durant toute la semaine: ce qui marque un Office reglé, qui se faisoit en Syriaque, en Grec & en Latin. Il est rapporté dans la Vie de saint Sabas qui a vécu sur la fin du cinquiéme siecle, faite par un de ses Disciples, que quelques Armeniens étant venus trouver ce Saint, il leur donna un Oratoire particulier afin qu'ils y chantassent en leur Langue les loüanges de Dieu le Samedi & le Dimanche; & que leur nombre s'étant depuis augmenté, il fit bâtir une nouvelle Eglise pour les autres Solitaires, & transfera les Armeniens dans l'ancienne, où ils lisoient l'Evangile, & faisoient toute la Liturgie en leur Langue; qu'ensuite ils venoient communier dans l'Eglise des Grecs: & que S. Sabas se contentoit de leur faire chanter en Grec le Trisagion, pour être plus assûré, qu'ils n'y ajoûtoient point, *qui avez souffert pour nous*, comme Pierre le Foulon qui avoit usurpé le Siege d'Antioche, avoit voulu que l'on fît en faveur de l'Heresie d'Eutychés. Ces Armeniens qui vinrent trouver saint Sabas dans la Palestine, ne faisoient le Service

Divin en leur Langue, que parce qu'on le faisoit ainsi en leur Païs: & pour lire l'Ecriture Sainte en Armenien, il falloit qu'il y eût une Version de l'Ecriture en cette Langue. S. Theodose Contemporain de saint Sabas, & Abbé d'un Monastere vers Jerusalem, avoit aussi, selon qu'il est rapporté par l'Auteur de sa Vie, un Monastere de Grecs, un autre d'Armeniens, un troisiéme de Besses, où ils faisoient chacun leur Office en leur Langue dans les sept Heures Canoniales: mais quand ils devoient participer aux Sacremens, chacun entendoit les Ecritures divines en son Eglise & en sa Langue, & ensuite ils s'assembloient tous dans la grande Eglise des Grecs, où ils recevoient l'Eucharistie. Les Besses étoient des Peuples de Thrace, qui selon ce témoignage avoient l'Ecriture & celebroient l'Office divin en leur Langue, qui peut-être étoit la Sclavone.

En Egypte la Langue Grecque n'étoit pas entenduë ni parlée, du moins par le Peuple, dans la Thebaïde & dans les lieux éloignés d'Alexandrie. S. Antoine n'entendoit point le Grec, puisque des Philosophes Grecs étant venus conferer avec lui, il ne pût les entendre ni leur parler que par Interprete, comme saint Athanase le remarque dans sa Vie. Saint Paphnuce étant aussi venu le trouver, fut obligé de se servir d'un Interprete, parce que saint Antoine ne sçavoit pas la Langue Grecque, comme il est rapporté dans l'Histoire de saint Paphnuce écrite par Pallade. Cependant S. Antoine tout ignorant qu'il étoit de la Langue Grecque, sçavoit l'Ecriture Sainte par cœur; ses Disciples passoient leur vie à chanter des Pseaumes, à étudier l'Ecriture Sainte, à jeûner & à prier. L'Ecriture étoit donc traduite en une Langue qu'ils entendoient, & l'on chantoit l'Office en cette Langue. Ceci se confirme par ce qu'on lit dans saint Athanase, de la Conversion de saint Antoine, qui étant entré dans l'Eglise en même tems qu'on lisoit l'Evangile où Nôtre Seigneur conseille à ce jeune Riche de vendre tout ce qu'il a, & de le donner aux pauvres pour le suivre: touché de ces paroles, il avoit pris resolution de tout quitter. Il n'entendoit point le Grec; ce n'étoit donc pas en Grec, mais en Egyptien que l'on recitoit l'Evangile dans l'Eglise où il entra. Nous apprenons la même chose de Pallade & de Ruffin. Pallade dit que saint Jean d'Egypte fut obligé de lui parler par un Interprete; & Ruffin, que saint Apollon lui donna trois Moines pour le conduire, lui & ses Compagnons dans les Monasteres d'Egypte, qui sçavoient les Langues Grecque & Egyptienne; ce ne pouvoit être que pour leur servir d'Interprete. Enfin il est indubitable qu'il y avoit plusieurs de ces Solitaires de la Thébaïde qui ne parloient & n'entendoient point le Grec, & cependant leur principale occupation étoit de lire l'Ecriture Sainte, de la mediter, & d'en apprendre même une partie par cœur. Il y avoit donc certainement des Versions de la Bible en Egyptien dés les premiers siecles de l'Eglise. C'est cette Langue qu'on appelle à present la Langue Copte, que quelques-uns croient venir du nom d'une Ville de la Thebaïde appellée *Copte*; mais il y a plus d'apparence que le nom de *Copte* est le même que celui d'*Egypte*, & que par corruption on a prononcé, *Gopte* ou *Copte* pour *Gypte*. Elle est à present mélée de plusieurs mots Grecs & Arabes. Il y a encore des Exemplaires Manuscrits de quelques Livres de l'Ancien Testament en Langue Copte, & entr'autres dans la Bibliotheque du Roi, un Pseautier & un Volume qui contient les douze petits Prophetes & Daniel. On y trouve aussi un Exemplaire des quatre Evangiles en Langue Copte, écrit par un Evêque de Damiete, il y a prés de cinq cens ans; & un autre Manuscrit des Epîtres Canoniques, & des Actes des Apôtres, & un Lectionnaire Copte de leur Office. Le Pere Kirker qui avoit vû quelques Exemplaires de la Bible écrits en Langue Copte, croit que les Coptes ont commencé de traduire l'Ecriture en leur Langue vers le tems du Concile de Nicée. Quoiqu'il en soit, leur Version est plus ancienne que les Traductions Arabes, qui n'ont été introduites que depuis que le Copte a cessé d'être vulgaire, & que l'Arabe est devenu la Langue commune en Egypte; mais on a toûjours retenu les Traductions Coptes pour l'Office Divin, & cette Langue est restée la Langue des Doctes du Païs, comme le Syriaque dans d'autres Païs, & le Latin parmi nous. Il y a de l'apparence que les Versions Coptes de l'Ancien Testament avoient été faites sur le Grec des Septante, qui étoit en usage en Egypte. Les Coptes sont Monophysites ou Jacobites, & ont un Patriarche qui reside au Caire, & prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie.

Les Ethiopiens ou Abissins dépendent de ce Patriarche; ils ont pris la pluspart de leurs Livres, & de leurs ceremonies, de l'Eglise des Coptes, & s'accordent avec eux sur ce qui regarde la Religion. On ne convient pas du tems qu'ils ont reçû l'Evangile; quelques-uns font l'Eunuque de la Reine Candace baptisé par saint Philippe, l'Apôtre de leur Païs. Scaliger prétend que ce n'est que du tems de Justinien qu'Adad Roi des Auxumites aiant fait vœu de se faire Chrêtien, s'il étoit victorieux du Roi des Omerites, introduisit la Religion Chrêtienne dans l'Ethiopie, aprés avoir vaincu ce Roi. L'Antiquité de la Religion chez les Ethiopiens, semble pouvoir être prouvée par les usages qui sont parmi eux, plus anciens que le

le tems de Justinien, comme l'observation du Sabbath avec le Dimanche, l'abstinence de sang & de viande étouffée; mais ils peuvent avoir pris ces Rites des autres Eglises Orientales, où ils étoient en usage en consequence des anciens Canons, dans lesquels ils sont préscrits. Ce que nous lisons dans l'Apologie de S. Athanase, qu'il ordonna Frumentius Evêque d'Auxume, est une preuve qu'il y avoit dés lors des commencemens de la Religion Chrêtienne parmi ces Peuples. Depuis ce tems-là les Eglises d'Ethiopie ont toûjours été soumises au Patriarche d'Alexandrie & unis à l'Eglise d'Egypte. La Langue des Ethiopiens est dérivée de l'ancienne Langue Assyrienne ou Chaldaïque, c'est pourquoi ils se vantent d'être Chaldéens. Leur Langue est neanmoins differente de la veritable Langue Chaldéenne, quoiqu'elle soit mêlée de mots Chaldéens, Hebreux & Arabes. L'Ethiopien qu'ils parlent à present, est different de l'ancien Ethiopien qui est dans leurs Livres. Ils ont aussi des caracteres differens; les Syriens ou Saints, & les communs. Il est certain qu'ils avoient une Traduction entiere de la Bible en leur Langue, & on dit que Mr. Gaulmin avoit un Exemplaire de l'Ancien Testament entier en Ethiopien: mais on n'a d'imprimé en Ethiopien des Livres de l'Ancien Testament, que les Pseaumes & le Cantique des Cantiques imprimés à Rome en 1513. à Cologne en 1518. & depuis dans les Polyglottes. Cette Traduction est faite sur le Grec des Septante, ou sur quelque Version Copte, conforme au Texte des Septante. Mr. Ludolfe nous assûre que les Ethiopiens ont dans leur Bible, les Livres apocryphes, c'est à dire Deutero-canoniques selon nous, joints aux Proto-canoniques.

Quoique la Perse entiere n'ait jamais été convertie à la Religion Chrêtienne, l'Histoire Ecclesiastique nous apprend qu'il y a eu plusieurs Eglises Chrêtiennes établies dans ce Païs. Nous lisons dans Eusebe, qu'il y eut un Evêque de Perse qui assista au Concile de Nicée. Le nombre des Chrêtiens, des Eglises, & des Evêques s'y multiplia tellement en peu de tems, que Sapor Roi de Perse excita contre eux une persecution generale, & fit mourir quantité d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Chrêtiens, comme il est rapporté dans Sozomene Livre second de son Histoire Chap. 8. & suivans. La Religion Chrêtienne n'y fut pas neanmoins entierement éteinte, & nous voïons que Theodose le jeune entreprit la défense des Chrêtiens de Perse que le Roi vouloit exterminer. Du tems de Cosroës, c'est à dire sous l'Empire d'Heraclius, il y avoit encore quantité d'Eglises Chrêtiennes dans la Perse. On ne peut pas douter raisonnablement que les Chrêtiens de Perse n'aient toûjours eu une Version de la Bible en leur Langue, comme les anciens Peres nous l'assûrent; mais il n'en reste à present aucune partie: aussi-bien la Langue des Persans a-t-elle changé entierement, & n'est presque plus à present qu'un mêlange de differentes Langues. Les Versions de quelques Livres de l'Ecriture en Persan que nous avons, sont tres nouvelles. Le Pentateuque qui est dans les Polyglottes d'Angleterre, a été traduit par un Juif nommé Tavose ou Tavuse, sur le Texte Hebreu pour l'usage des Juifs, & imprimé en caracteres Hebreux avec le Texte Hebreu, & les Versions d'Onkelos & de Saadias à Constantinople en 1551. Walton avoit deux Exemplaires manuscrits des Pseaumes en Persan; l'un de la Traduction d'un Carme Portugais; & l'autre de celle de quelques Jesuites, qu'il n'a pas jugé meriter d'être inserées dans ses Polyglottes.

Il est certain qu'il y a long-tems que la Religion Chrêtienne a été établie dans l'Armenie, & qu'il y a eu dans ce Païs-là des Eglises tres-florissantes. On attribuë l'invention des caracteres Armeniens, & l'ancienne Version de la Bible de Grec & de Syriaque en Armenien, à un Hermite appellé Mesrop, que l'on fait Contemporain de saint Chrysostome; mais c'est une Histoire qui ne merite aucune créance. Theodoret nous assûre que de son tems la Bible étoit traduite en Armenien; & nous apprenons la même chose des Vies de saint Sabas, & de Theodose que nous avons citées: mais quand nous n'aurions pas ces témoignages, il est certain qu'aussitôt que la Religion Chrêtienne s'est établie en Armenie, il s'est fait des Versions de la Bible en Armenien. De nôtre tems Uscan Evêque d'Armenie envoié par le Patriarche des Armeniens, a fait imprimer à Amsterdam en 1664. une Version entiere de la Bible en Armenien. C'est celle qui est encore en usage parmi eux, mais on ne peut pas être assûré de son antiquité. Cet Evêque étant passé en France, fit aussi commencer à Marseille, où il mourut, l'impression de plusieurs Livres de l'Office Ecclesiastique en Armenien.

Enfin les Moscovites, les Iberiens ou Georgiens, & les Peuples de la Colchide ou Mingrelie, ont des Versions de l'Ecriture Sainte en leurs Langues traduites du Grec; mais qui ne sont pas fort anciennes.

Quelques-uns ont prétendu que saint Jerôme avoit traduit l'Ecriture Sainte en Langue Dalmatique, fondés sur ce passage de sa Lettre à Sophrone: *Quorum (Septuaginta) translationem diligentissimè emendatam olim meæ Linguæ hominibus dederim.* Ce qui leur a fait croire que S. Jerôme étant de Dalmatie, parloit en cet endroit de la Langue de ce Païs: mais il est certain, qu'il parle de la Langue Latine, qui étoit la Langue d'Occident, comme il paroît par sa Préface sur Josué,

où parlant de sa Traduction d'Hebreu en Latin, il dit qu'il l'offre aux hommes de sa Langue : *Sciat me non in reprehensionem veterum nova cudere, sicut amici mei criminantur ; sed pro virili parte offerre Linguæ meæ hominibus.*

On prétend encore que saint Augustin fait mention d'une Version des Pseaumes en Langue Punique dans son Commentaire sur le Pseaume 118. quoiqu'il ne parle point en cet endroit des Pseaumes Sacrés ; mais seulement des Cantiques Abecedaires que l'on faisoit de son tems, soit en Latin, soit en Langue Punique, & qu'il dise simplement que l'on n'observoit pas si exactement dans ces Cantiques, de commencer les Versets par une même lettre, comme il étoit observé dans le Ps. 118. *Omnes Octonos Versus in Hebraïcis Codicibus ab ea quæ illis proponitur littera incipere, ab eis qui illas noverunt litteras nobis indicatum est, quod multò diligentiùs factum est, quàm nostri vel Latinè vel Punicè, quos Abecedarios vocant Psalmos facere consueverunt.* Il est même assez incertain si l'Ecriture sainte a été jamais traduite en Langue Punique, parce que la Langue Latine, étoit la Langue la plus commune en Afrique, que l'on parloit dans les Villes, & que la Langue Punique n'étoit que celle des Païsans & des Esclaves, comme il paroît par plusieurs endroits de saint Augustin ; car on voit par ses Sermons, qu'on préchoit communément en Latin dans toutes les Villes d'Afrique, & même dans le Sermon vingt-quatriéme sur les paroles de l'Apôtre, citant un Proverbe Punique, il dit qu'il le rapportera en Latin, & non en Punique, parce que tout le monde ne sçait pas la Langue Punique : *Latinè vobis dicam, quia Punicè non omnes nostis:* ce qui fait voir que tous ceux qui l'écoutoient, ne sçavoient pas le Punique, mais qu'ils sçavoient tous le Latin. Le Pseaume Abecedaire avoit été composé par saint Augustin, comme il le dit, pour faire entendre la cause des Donatistes aux personnes de la condition la plus basse, & à ceux qui étoient tout-à-fait ignorans ; cependant il l'avoit composé en Latin. Il paroît encore par saint Augustin, que les Evêques ne sçavoient pas le Punique, & que l'on ne trouvoit pas même facilement des Prêtres qui sçussent cette Langue ; car il remarque que Valere son Prédecesseur n'entendoit pas deux Païsans Africains qui parloient Punique ; & par la Lettre 173. que saint Augustin lui-même, & Crispin Evêque de Calame aïant à parler devant des Païsans, furent obligés de se servir d'Interprete : & enfin par la Lettre 209. qu'il avoit choisi un Prêtre qui sçût le Punique pour mettre dans le Château de Fussale : ce qui fait voir que tous les Prêtres ne le sçavoient pas : il y a seulement un endroit dans la Lettre 84. où il semble marquer qu'il y avoit peu de gens dans son Païs qui sçûssent le Latin ; mais il y a faute en cet endroit, & au lieu de ces paroles : *Sed cum Latina Lingua cujus inopia in nostris Regionibus Evangelica dispensatio multùm laborat ;* qui n'ont aucun sens, il faut lire ; *Sed cùm Punicæ Linguæ inopia in nostris regionibus Evangelica dispensatio multùm laboret :* car il est certain qu'on parloit communément Latin à Hippone, & dans les autres Villes d'Afrique ; que c'étoit la Langue Vulgaire, que l'on suççoit avec le lait, puisque saint Augustin dit qu'il l'avoit apprise entre les caresses de ses nourrices à Tagaste, d'où il étoit.

En general la Langue Latine étoit entenduë & parlée communément dans tout l'Occident ; car comme remarque saint Augustin en parlant de Rome dans le Livre dix-neuviéme de la Cité de Dieu Chapitre cinquiéme ; cette Ville imperieuse ne soumit pas seulement à sa domination, les Nations qu'elle avoit vaincuës ; mais elle leur imposa aussi une espece de necessité de sçavoir sa Langue. Pline veut que l'on regarde cela comme une utilité que les Romains avoient apportée au Genre Humain, en liant par une même Langue le commerce avec tant de Nations, qui en avoient auparavant de si differentes & de si barbares. Voici quelle maniere Juste Lipse parle de ce progrés de la Langue Latine dans l'Occident. Cette Langue, dit-il, aprés avoir été « resserrée prés de six cens ans, se répandit par « tout, tant par les Colonies, que parce qu'on « communiqua à plusieurs Peuples le droit de « Bourgeoisie, & fit en peu de tems de si grands « progrés, que Plutarque dit, que de son tems « elle se parloit par tout. Mais ce fut principale- « ment vers l'Occident & le Septentrion. Car les « Grecs & les Orientaux n'eurent pas la même « facilité à prendre une Langue qu'ils trouvoient « bien moins belle que la leur. Mais pour ceux « d'Afrique, des Gaules, d'Espagne, de Pannonie, « d'Angleterre, ils la prirent avec joïe, & cette « nouvelle Langue abolit bien-tôt leurs anciennes : *Et inducto novo paulatim abolitum iverunt* « *veterem sermonem.* Apulée dans ses Florides le « témoigne au regard de l'Afrique, & les Sermons de saint Cyprien, de saint Augustin, & « des autres Peres de cette Nation en font foi. « Pour les Gaulois, Strabon dés le tems d'Auguste, dit qu'on ne les devoit point appeller Barbares, aïant pris les coûtumes des Romains « aussi bien que leur Langue. Il dit la même « chose des Espagnols, & Velleïus de ceux de « Pannonie. Et il paroît par Tacite qu'Agricola « porta les Anglois, qui auparavant dédaignoient « de se servir de la Langue Latine, de desirer « même d'y être éloquens.

La Langue Latine étant donc communément entenduë & parlée dans toutes les Provinces de l'Empire d'Occident, & les Païs qui étoient hors de l'Empire, n'aiant reçû que fort tard la Religion Chrêtienne, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait presque point eu d'ancienne Version de la Bible en Langues particulieres des anciens Habitans de ces Païs & qu'on ait lû l'Ecriture Sainte, & celebré l'Office Divin en Langue Latine qui étoit entenduë de tout le monde. Neanmoins quand les Barbares qui n'entendoient point la Langue Latine, comme les Goths, les Sclavons, les Sarmates & autres se sont convertis à la Religion de Jesus-Christ, on a, comme nous avons remarqué, fait des Traductions de l'Ecriture en leurs Langues; mais comme elles n'étoient que pour ces Peuples, elles sont presque toutes peries avec eux. Depuis, la face de l'Europe aiant changé, & l'Empire Romain d'Occident aiant été occupé par differentes Nations qui y ont établi plusieurs Monarchies, & embrassé le Christianisme, la Langue Latine que ces Peuples ont apprise peu à peu, est restée dans l'Office public. Mais quand dans ces derniers tems la Langue Latine a cessé d'être entenduë communément, quoiqu'on n'ait rien changé à la maniere de reciter l'Office, & par consequent de lire publiquement l'Ecriture en Latin, on a été obligé pour instruire le Peuple de prêcher la parole de Dieu, & de faire des Traductions de l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire: c'est de quoi nous parlerons dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

Des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, & de la Lecture de l'Ecriture Sainte.

§. I.

Histoire des Versions de la Bible en Langue Vulgaire.

Les Ecrivains Sacrés ont sans doute écrit dans des Langues Vulgaires, que l'on parloit, & que l'on entendoit communément de leur tems, dans les Païs où ils écrivoient. Moïse & les autres Auteurs des Livres de l'Ancien Testament avant Esdras, ont écrit en la Langue de leur Peuple, & afin que tout le Peuple Juif pût s'instruire par la Lecture de ces Livres, de la Loi de Dieu, & de l'Histoire des choses qui lui étoient arrivées. L'Hebreu étant encore commun du tems d'Esdras & de Nehemie, ils ont aussi écrit en cette Langue: mais parce que les Juifs étoient plus accoûtumés aux caracteres Chaldéens qu'à leurs anciennes lettres, Esdras a changé les caracteres Samaritains, dont ils se servoient auparavant, en caracteres Chaldéens. Quand dans la suite la Langue Hebraïque a cessé d'être commune parmi les Juifs, on a commencé à traduire les Livres Saints en Langue Chaldaïque, pour les Juifs qui demeuroient en Judée: Et les Hellenistes, c'est à dire, ceux qui habitoient dans les autres Païs, & qui parloient ou entendoient le Grec, se sont servis de la Version des Septante, & ensuite de celle d'Aquila. Les Evangelistes & les Apôtres écrivant dans un tems, que le Grec étoit la Langue la plus commune dans l'Empire Romain, ont emploié pour publier par toute la Terre l'Evangile de Jesus-Christ, la Langue qui étoit la plus generale. C'est pourquoi tous les Livres du Nouveau Testament sont écrits originairement en Grec, à l'exception de l'Evangile de saint Mathieu, & de l'Epître aux Hebreux qui furent d'abord écrits à ce que l'Antiquité nous apprend, en Hebreu ou Chaldaïque; parce qu'ils étoient faits pour des Juifs qui parloient cette Langue, mais ils furent bientôt aprés traduits en Grec, afin qu'ils pussent être d'usage à tous les Chrétiens. Quoique le Grec fût assez commun dans l'Occident, toutefois parce qu'il y avoit plusieurs personnes qui ne l'entendoient pas, on fit bien-tôt des Traductions Latines des Livres Saints. Les Peuples qui avoient un langage particulier, & qui ne parloient ni Grec ni Latin, comme les Syriens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Armeniens, & les Persans firent aussi traduire l'Ecriture Sainte en leur Langue quand ils furent convertis à la Religion de Jesus-Christ. Dans la suite des tems, l'Arabe étant devenu la Langue Vulgaire dans le Levant, tous ces Peuples firent faire des Traductions de l'Ancien & du Nouveau Testament en cette Langue, & dans ces derniers tems, les Grecs mêmes en ont fait faire en Grec Vulgaire. Dans l'Occident tant que la Langue Latine a été entenduë & parlée communément, on ne s'est pas mis en peine de faire des Versions en la Langue du Païs. Mais depuis que le Latin a cessé d'être commun dans les Monarchies qui se sont établies aprés la destruction de l'Empire des Romains, ce qui n'est arrivé que fort tard, chaque Peuple a fait traduire en sa Langue Vulgaire les Livres Saints de l'Ancien & du Nouveau Testament. C'est de ces Versions dont nous avons à traiter dans ce Chapitre: mais comme elles ne seroient presque d'aucun usage, s'il n'étoit pas permis aux Laïques & principalement à ceux qui n'entendent point le Latin, de lire l'Ecriture Sainte, cela nous engage d'agiter ici la question fameuse de la Lecture de l'Ecriture Sainte. Nous commençons donc

donc ce Chapitre par un recit Historique des Traductions de la Bible en Langues Vulgaires, Françoise, Italienne, Espagnole, Allemande, Angloise, &c. Nous examinerons ensuite. Premierement, si la Lecture de l'Ecriture Sainte est absolument défenduë aux simples Fidéles, & si les Livres Saints n'ont été faits que pour être lûs par les Prêtres & par les personnes éclairées. Secondement si la Lecture de l'Ecriture Sainte peut être utile à tous les Fidéles, & quels sont les sentimens des Saints Peres sur ce sujet. Troisiémement, s'il est vrai que l'Eglise dans le dernier Siecle en ait défendu la lecture au Peuple, & même les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire; & quel auroit pû être le motif de cette défense. Quatriémement, si ces prétenduës défenses ont encore lieu, les raisons qui les ont fait faire ne subsistant plus. Tout ce que nous dirons sur ce sujet, regarde l'Ancien & le Nouveau Testament.

Il y a plus de huit cens ans qu'Otfroy Moine Benedictin de l'Abbaïe de Weissembourg & disciple de Raban, mit l'Histoire de l'Evangile en Langue Teuthonique, afin que le Peuple de son Païs qui avoit de la peine à entendre le Latin, pût lire la Parole de Dieu, comme il le témoigne dans sa Préface à Luitbert Archevêque de Maïence. J'ai, dit-il, écrit une partie des Evangiles en François, en y mêlant quelquefois des spiritualités & des moralités, afin que ceux, à qui la difficulté d'une autre Langue que la leur fait de la peine, connoissent & entendent dans leur propre Langue les saintes Paroles & la Loi du Seigneur, & craignent de s'en écarter: *Scripsi namque eorum precum suffultus juvamine, Evangeliorum partem Franzciscè compositam, interdum spiritualia, moraliáque verba permiscens, ut qui in illis alienæ Linguæ difficultatem horrescit, hîc propriâ Linguâ cognoscat sanctissima verba, Domini que Legem suâ Linguâ intelligens, inde se vel parum quid deviare mente pertimescat.* Son Ouvrage n'est pas une Traduction des quatre Evangiles; mais une Histoire ou une Concorde Evangelique tirée des quatre Evangiles, & divisée en cinq Livres. Mathias Flacius Illyricus a fait imprimer cet Ouvrage à Bâle en 1571. & nous assûre dans sa Préface qu'il avoit vû à Strasbourg un ancien Pseautier en la même Langue. Il prétend même que Strabon, Raban, & Haïmon ont traduit la Bible en Langue Vulgaire sous Charlemagne; mais il n'en donne point de preuve, & je n'ai point lû que ce fait soit attesté par d'autres Auteurs.

Il y a dans la Bibliotheque du Roi un Manuscrit des Pseaumes en François sans Préface ni nom d'Auteur, cotté 8177. que l'on croit être de l'onziéme Siecle; & un autre cotté 7837. qu'on croit être d'environ la fin du douziéme, dont l'Auteur se nomme Maître Pierre de Paris, & dedie son Ouvrage à Simon le Rat Chevalier Hospitalier de Saint Jean de Jerusalem.

La plus ancienne Traduction Françoise de la Bible que nous aïons, est celle de Guiars des Moulins Chanoine de Saint Pierre d'Aire au Diocése du Teroüane, qui traduisit depuis l'an 1291. jusqu'à l'an 1294. les Livres Historiques de l'Ancien & du Nouveau Testament contenus dans l'Histoire de Pierre le Mangeur. Il y a plusieurs Exemplaires de cette Traduction dans la Bibliotheque du Roi notamment celui qui est cotté N°. 6819 qui porte en tête un avertissement où se trouve le nom & la qualité de Guiars des Moulins, & le tems qu'il a composé cette Version. Il y en a d'autres N°. 6818. 6820. 6821. 6822. 6823. 6825. 6826. & 6828. dont le langage est un peu different; mais qui sont pourtant de la même Traduction. Le manuscrit 6819. ne contient que la Traduction de l'Histoire de Pierre le Mangeur: les autres ont outre cela, les Pseaumes, les Proverbes de Salomon & les autres Livres de l'Ancien Testament, aussi-bien que les Epîtres des Apôtres, mais quelques-unes contiennent seulement la Traduction de l'Histoire ou Concorde Evangelique de Pierre le Mangeur, c'est à dire les quatre Evangiles mêlés ensemble, au lieu que dans les autres les quatre Evangiles y sont au long & de suite.

Les Historiens nous apprennent que Charles V. Roi de France fit traduire de son tems la Bible en François, & que ce fut Nicolas Oresme Superieur de la Maison de Navarre, Docteur de Paris, qui fut chargé d'y travailler. On n'a point presentement de Manuscrit qui porte expressément le nom de Nicolas Oresme; aussi ne fut-il pas le seul qui travailla à cet Ouvrage selon du Tillet; mais il y a bien de l'apparence que plusieurs des anciennes Bibles manuscrites anonymes qui se trouvent dans la Bibliotheque du Roi, & dans les autres, sont de la Version de Nicolas Oresme qui ne fit que suivre celle de Guiars des Moulins, & qui peut-être par cette raison n'y a pas mis son nom. Entr'autres, il y en a une dans la Bibliotheque du Roi N°. 6701. que l'on conjecture être de Nicolas Oresme, quoiqu'elle soit semblable à celle de Guiars des Moulins, parce que l'Auteur a changé le mot de Prêtre en celui de Chapelain dans le quatorziéme Chapitre des Actes, & dans le premier de l'Epître à Tite: cette affectation peut faire croire que celui qui a fait ce changement étoit Chapelain du Roi, qualité qui convient à Nicolas Oresme Tréforier de la sainte Chapelle de Paris.

On a du même tems un Manuscrit de Raoul de Prelles dedié au Roi Charles V. qui est une espece de Commentaire sur l'Ecriture Sainte, qui

finit par le Pseautier. Il y a aussi quelques anciennes Versions d'une partie de la Bible en vers dans la Bibliotheque du Roi, qui sont à peu prés du même tems.

Depuis ce tems-là plusieurs personnes travaillerent à retoucher & à corriger la Version Françoise de la Bible; & dans le quinziéme Siecle Jacques le Grand Docteur de Paris fit une Version, ou plûtôt une Paraphrase de l'Ancien & du Nouveau Testament, dont il y a une partie dans un Manuscrit de la Bibliotheque de Navarre en deux Volumes. Il y est remarqué à la fin de la Table qu'elle a été composée en 1462.

La premiere Bible Françoise imprimée le fut par l'ordre de Charles VIII. & dediée à ce Prince, & par consequent avant l'an 1498. c'est la Version de Guiars des Moulins. On a aussi un Pseautier François imprimé sous le Regne de ce Prince, Mr. Baluze a un second Volume d'une Bible Françoise, commençant aux Proverbes de Salomon imprimée l'an 1520. En 1523. Colines Imprimeur de Paris fit aussi imprimer le Nouveau Testament en François.

Mais la premiere Edition d'une Bible entiere en nôtre Langue sur le Texte de la Vulgate, est celle qui fut imprimée à Anvers en 1530. par Martin Lempereur avec le Privilege de Charles-Quint. Mr. Simon l'a pour suspecte, à cause que la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint, est la premiere de son Regne qui concourt avec l'année 1519. & à cause qu'il est fait mention dans le Privilege, que cette Traduction avoit été communiquée à l'Inquisiteur de la Foi, & à d'autres Theologiens, quoiqu'alors il n'y eût point d'Inquisition en Flandres; outre que l'Interprete a traduit ces paroles de la Genese: *Ipsa conteret caput tuum*, par celles-ci; *Cette semence brisera ta tête:* Et enfin parce que dans la Préface les Livres de l'Ecriture y sont divisés comme les Protestans les divisent, en Canoniques qui sont dans le Canon des Juifs, & les autres qui sont hors du Canon. Mais ces raisons sont tres-foibles, comme Mr. Simon l'a lui-même remarqué; car il faut qu'il y ait de l'erreur dans la date de l'année de l'Empire de Charles-Quint; puisque dans le Privilege de la seconde Edition, qui est du 21. Novembre 1533. la date de l'année de l'Empire de ce Prince est 14. & qu'il y est fait mention de la Supplique faite pour ce sujet en l'année 1530. D'ailleurs il n'est point dit dans le Privilege, qu'il y eût alors d'Inquisition en Flandres; mais seulement que cette Bible avoit été communiquée à des Inquisiteurs ou Examinateurs. La Traduction de ces mots, *ipsa conteret*, ne doit pas paroître extraordinaire, puisqu'il faut lire dans le Latin, *ipse conteret*, comme portent les meilleurs Exemplaires de la Vulgate. Et enfin ce qui regarde la division des Livres Sacrés, est pris des Préfaces de saint Jerôme. La premiere Edition de cette Bible Françoise de l'année 1530. est dans la Bibliotheque du Roi: la seconde qui est de l'année 1534. est plus ample, & se trouve dans les Bibliotheques de saint Germain des Prez, & de sainte Geneviéve. Ces deux Editions sont plus anciennes que celle de Robert Olivetan, qui est la premiere de celles que les Protestans ont faites, qui n'a paru qu'en 1535. & qui a été copiée sur celle-ci. Celle dont nous parlons a été imprimée une troisiéme fois au même endroit en 1540. & cette Edition est dans la Bibliotheque des Jesuites du College de Loüis le Grand. L'année suivante, & en 1544. & 1548. on fit encore imprimer à Paris la vieille Traduction de Guiars des Moulins. La Traduction d'Anvers avoit été revûë par des Theologiens de Louvain, & faite avec assez d'exactitude. L'Auteur étoit capable, & y a ajoûté des Notes, où il marque des differences de l'Hebreu & du Grec, & explique quelquefois des passages difficiles. Il a fait sa Traduction sur la Vulgate, quoiqu'en quelques endroits il ait suivi les explications d'Erasme.

C'est cette Bible d'Anvers qui a été comme le fondement & la base des Bibles Françoises Catholiques & Protestantes qui ont paru dans la suite. La premiere est celle de Robert Olivetan, parent de Calvin, imprimée en 1535. Quoique cet Auteur se vante d'avoir le premier traduit la Bible d'Hebreu en François, & qu'il ne parle d'aucune Traduction Françoise qui eût été faite avant la sienne; il n'a fait neanmoins que copier la Version d'Anvers en reformant seulement les endroits dans lesquels elle étoit differente du Texte Hebreu. Il paroît pourtant qu'Olivetan n'a pas consulté les Originaux; mais seulement les Versions Latines faites sur le Grec & l'Hebreu; & il a mal à propos affecté de changer les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, ou de Calice, consacrés par l'usage de l'Eglise, en ceux d'Ambassadeur, de Surveillant, d'Ancien, de Ministre, de Hanap. Calvin aïant reconnu plusieurs fautes dans la Version d'Olivetan, crût la devoir retoucher, & en fit une nouvelle Edition qui approche plus de la Vulgate, dans laquelle il a remis les noms d'Apôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, &c. Il s'est fait plusieurs Editions de cette Bible depuis 1550. jusqu'en 1561. avec des Notes, & on a toûjours fait quelques Additions ou changemens, soit dans le Texte, soit dans les Notes. En 1560. il parut à Geneve une nouvelle Edition de cette Bible revûë par Theodore de Beze, où l'on remit en usage, les noms d'Ancien, de Surveillant, &c. Dans les années suivantes on imprima une Version Françoise de la Traduction Italienne de Diodati, qui a eu

a eu cours quelque tems parmi les Calvinistes. En 1588. il se fit une autre reformation de la Version de la Bible de Geneve, à laquelle Corneille Bertrand, Theodore de Beze, la Faye, Rotan, Jacquemot & Goulart travaillerent. Ils reformerent quantité de fautes des Versions d'Olivetan, & de Calvin, & rendirent cette Version plus conforme au Texte Hebreu & Grec; c'est celle-là qui a depuis été en usage parmi les Calvinistes, & à laquelle ils ont fait peu de changement. C'est celle que les Sieurs Desmarets Ministres de Groeningue ont revûë & fait imprimer avec des Notes à Amsterdam en 1669.

En 1555. Sebastien Chastillon fit paroître à Bâle une Version Françoise sur sa Version Latine de la Bible, dans laquelle il a observé la même affectation que dans la Latine, en se servant de termes extraordinaires, & d'un discours lié & periodique. Voila ce qui regarde les Bibles Françoises des Heretiques. Revenons à celles des Catholiques.

René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de saint Pierre des Arcis, & ensuite de saint Eustache, & Professeur en Theologie au College de Navarre, entreprit de faire une Version de l'Ecricure Sainte, ou plûtôt de reformer la Traduction Françoise de la Bible de Geneve, & la fit paroître en 1566. Mais comme il avoit fait cette revision avec assez de précipitation, il y laissa des expressions qui déplurent à quelques-uns de ses Confreres, & donnerent occasion de censurer cet Ouvrage. René Benoît soûmit son Livre au jugement de la Faculté, & a celui de l'Evêque de Paris, à qui il appartenoit d'approuver ou de rejetter la Version de la Bible, dont il s'agissoit. La Faculté censura son Ouvrage, & comme l'Evêque de Paris ne le condamnoit point, elle s'adressa au Pape Gregoire XIII. qui le défendit par son Bref du 3. Novembre 1575. comme contenant quantité d'erreurs, d'heresies, de blasphemes intolerables, tant dans le Texte que dans les Notes, les Additions, & les Préfaces. René Benoît écrivant au Pape, reconnut lui-même, qu'il y avoit des fautes dans sa Version, dans lesquelles il étoit tombé pour s'être trop pressé de la donner au public dans un tems qu'il la croïoit necessaire, & se soumit au jugement du Pape, & à celui de la Faculté. Etant ensuite devenu Doien de la Faculté en 1598. Il renouvella cette protestation, & déclara qu'il condamnoit la Bible publiée sous son nom, que le saint Siege Apostolique & la Faculté de Theologie de Paris avoient condamnée.

Quelque tems aprés les Docteurs de Louvain entreprirent de faire une nouvelle Edition de la Version de la Bible entierement conforme à la Vulgate, & exempte des erreurs & des affectations qui se rencontroient dans les Bibles des Calvinistes : ils se servirent pour cela de l'ancienne Version d'Anvers, & de celle d'Olivetan, qu'ils reformerent, comme avoit fait René Benoît, mais avec plus d'exactitude. Cette Version fut imprimée avec Privilege du Roi d'Espagne, & avec l'Approbation de Molanus Censeur des Livres, à Anvers en 1578. à Lyon en 1585. & en plusieurs autres endroits.

Depuis ce tems-là les Versions Françoises qui parurent parmi les Catholiques, n'ont été pendant long-tems que des Copies de la Version de Louvain retouchées en quelques endroits, telle est la Bible Françoise de Pierre Besse, dediée au Roi, & imprimée à Paris en 1608. & celle de Pierre Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, imprimée à Paris en 1620. Celle de Jacques Corbin Avocat au Parlement de Paris imprimée en 1641. & approuvée par des Docteurs de Poitiers, s'éloigne plus de celle de Louvain que les précedentes, & rend plus à la lettre le Texte de la Vulgate.

Peu de tems aprés François Veron que l'on appelle le Pere Veron, parce qu'il avoit été Jesuite, quoiqu'il fût sorti de cette Compagnie, pour être Docteur en Theologie, Prédicateur & Lecteur du Roi pour les Controverses, deputé par le Clergé pour écrire sur icelles, & enfin Curé; car ce sont les qualitez qu'il se donne, fit une nouvelle Version du Nouveau Testament, ou plûtôt une nouvelle Edition de la Traduction des Docteurs de Louvain, revûë & corrigée sur le Texte de l'ancienne Vulgate publié par Clement VIII. & collationnée sur le Grec. Cette Edition parut en 1647. dediée au Clergé de France.

La Version de Mr. de Marolles Abbé de Villeloin n'est pas sur la Vulgate; mais sur le Texte Grec ou plûtôt sur la Version d'Erasme. Il y en a eu trois Editions, la premiere est de 1649. la seconde de 1653. & la troisiéme de 1655.

Nous voici venus aux Versions de ces derniers tems, plus Françoises & plus polies que les précedentes: La premiere est celle du Nouveau Testament que l'on nomme de Mons, parce que la premiere Edition de cet Ouvrage imprimé en 1667. porte le nom de Gaspar Migeot imprimeur à Mons. La seconde est la Version du Nouveau Testament du Pere Amelote, Prêtre de l'Oratoire, dont la premiere partie fut imprimée à Paris en 1666. & dont on a fait depuis plusieurs Editions. La troisiéme est la Version expliquée du Nouveau Testament, faite par Mr. Godeau Evêque de Vence, & imprimée à Paris en 1668. La quatriéme, est celle de toute la Bible du sieur Isaac le Maître, vulgairement appellé de Sacy, faite sur la Vulgate en plusieurs Volumes avec des Notes litterales & spirituelles, dont une partie a été publiée de son

son vivant, & qui a depuis été continuée par Pierre Thomas Sieur du Fossé, & qu'on vient d'achever de donner au public. La cinquiéme, est celle du Nouveau Testament que le Pere Quesnel Prêtre de l'Oratoire a donnée avec des reflexions morales, qui n'est pas beaucoup differente de celle du Nouveau Testament de Mons, si ce n'est qu'il l'a renduë plus conforme à la Vulgate en changeant la pluspart des endroits où l'on s'en étoit écarté pour suivre le Grec. La sixiéme, est celle du Nouveau Testament du Pere Bouhours Jesuite, dont la premiere partie vient de paroître. On peut ajoûter la Version des Pseaumes faite par Mr. de Beaulne Archevêque de Bourges. La Traduction en vers des Pseaumes par Mr. Godeau; Les Versions des Pseaumes sur l'Hebreu & sur la Vulgate par le sieur de Sacy, & quelques autres Versions nouvelles des Pseaumes. Toutes ces Versions sont assez connuës, & nous nous abstiendrons d'en porter nôtre jugement: on peut voir les Critiques qui en ont été faites, & les Apologies que l'on a composées pour les défendre. Passons aux autres Versions de la Bible faites en d'autres Langues Vulgaires.

Il y a environ quatre cens ans que Jacques de Voragine Archevêque de Genes traduisit toute la Bible en Italien sur nôtre Vulgate; mais on n'a plus cette ancienne Version. La premiere Version Italienne de la Bible que nous aions, est celle de Nicolas Malhermi Venitien Moine Benedictin, Abbé de saint Michel de Lemo, qui la composa vers la fin du quinziéme Siecle sur le Texte de la Vulgate. La premiere Edition est de l'an 1471. Il y en a deux autres Editions de l'an 1477. dont l'une a été revûë par Frere Marin de l'Ordre des FF. Précheurs, & il s'en est fait depuis plusieurs autres Editions en Italie. En l'année 1530. Antoine Bruccioli fit une Version de la Bible en Italien qu'il dedia à François I. Roi de France, sur le Texte Hebreu, ou plûtôt sur la Version de Pagninus. Il y en eut ensuite trois Editions en 1539. 1540. & 1541. Vers le commencement de ce Siecle Jean Diodati Ministre de Geneve fit une nouvelle Traduction Italienne de la Bible entiere, assez conforme à la Traduction Françoise de Geneve, dont la premiere Edition parut en 1607. & la seconde en 1641. Voilà les Editions de la Bible entiere en Italien. Le Nouveau Testament a été traduit par le Pere Zacharie Religieux Dominiquain de Florence, & imprimé separément à Venise en 1542. Il y a une Edition des Epîtres & Evangiles en Italien de l'an 1583.

Les Bibles Espagnoles sont plus rares. Il y en a une ancienne manuscrite en Catelan ou Provençal en trois Volumes dans la Bibliotheque du Roi N°. 6831. 6832. & 6833. Frederic Furius dans son Ouvrage intitulé *Bononia*, imprimé à Bâle en 1556. dit qu'il y avoit une ancienne Version de la Bible en Langue de Valence, d'où il étoit, faite cent trente ans auparavant, & imprimée il y avoit environ quarante ans; & qu'il y avoit aussi une ancienne Version des Evangiles en même Langue, & une Version des Epîtres de saint Paul en Castillan; mais qu'elles avoient été supprimées par l'Inquisition. Cyprien Valere fait aussi mention d'une Version de la Bible en Langue de Valence, publiée avec la permission des Inquisiteurs, & principalement de saint Vincent Ferrier: mais soit que l'Inquisition ait depuis supprimé ces Versions, à cause du grand nombre de Juifs qu'il y avoit en Espagne, soit pour quelque autre raison, ces Versions sont peries ou cachées dans quelques Bibliotheques d'Espagne, & il ne s'en trouve point en France. La premiere Version Espagnole de la Bible que nous aions, est celle de Cassiodore Reyna imprimée en Allemagne en 1569. que Cyprien Valere Calviniste a fait depuis reimprimer avec quelques changemens à Amsterdam en 1602. & à Francfort en 1622. Cette Version a été faite sur le Texte Hebreu, ou plûtôt sur la Version de Pagninus, & sur le Grec du Nouveau Testament. Les Juifs de Ferrare ont aussi fait imprimer une Bible en Espagnol sur le Texte Hebreu, dont il y a plusieurs Editions. Les deux premieres à Ferrare en 1553. & 1559. & la derniere à Amsterdam en 1661. Il y a un Nouveau Testament traduit en Espagnol par François Enzinas, & dedié à Charles-Quint, dont il s'est fait quelques Editions: & une autre Version Espagnole du Nouveau Testament differente des précedentes, imprimée en 1596. Celle de Cassiodore Reyna a été imprimée aussi separément en 1625.

Quoique nous n'aïons pas de Version de la Bible en Allemand, plus ancienne que celle de Luther, les Protestans & les Catholiques conviennent qu'il y en avoit auparavant. Mathesius Lutherien, dit qu'il avoit vû dans sa jeunesse une Bible en Allemand, & que son Pere avoit en cette Langue les Evangiles des Dimanches de toute l'année, & quelques Livres du Vieux Testament avec des Postilles. Walterus autre Lutherien avoüe qu'il y avoit trois Editions de la Bible en Allemand avant celle de Luther, & le Jesuite Nicolas Schaten Allemand écrivant en 1674. contre un Lutherien, qui lui avoit objecté que la lecture de la Bible en Langue Vulgaire étoit défenduë dans le Diocése de Paderborne, lui dit: « si cela est, pourquoi a-t-on fait des Versions « de la Bible en Allemand avant Luther? pour- « quoi ensuite a-t-on publié la Version de Die- « tenberg? pourquoi celle d'Ulenberg est-elle « entre les mains de tout le monde? pourquoi « l'Archevêque

„ l'Archevêque de Maïence a-t-il lui-même fait „ imprimer des Bibles nouvellement traduites „ en Allemand ? Il rapporte ensuite les témoignages de Layman, & de Serarius, qui disent qu'il étoit permis generalement à tout le monde en Allemagne de lire l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire. Enfin il assûre que dans le Diocése de Paderborne les Catholiques lisent la Bible avec la même liberté que les Protestans. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût des Versions de la Bible en Allemand fort communes, & en usage avant celle de Luther : mais elles étoient apparemment suivant l'usage, faite sur la Vulgate.

Luther entreprit peu de tems aprés qu'il eut quitté l'Eglise de faire une nouvelle Version en Allemand sur l'Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau : elle étoit élegante; mais peu litterale & peu exacte. Il s'en est fait une infinité d'Editions. Aussitôt qu'elle parut, Jerôme Emser Catholique publia une Version Allemande du Nouveau Testament avec des Notes, dans lesquelles il critique la Version de Luther: Et peu de tems aprés, Jean de Dietenberg donna au public une Version entiere de la Bible sur la Vulgate pour l'opposer à celle de Luther. Les Zuingliens & les Calvinistes reformerent l'Edition de Luther, & en firent paroître des nouvelles Editions à Neustad en 1588. & à Herborne en 1595. ce qui déplût fort aux anciens Lutheriens. Paul Eber Lutherien en fit aussi une, imprimée à Wittemberg en 1564. & depuis, Leon Juda & Jean Piscator Calvinistes, firent encore de nouvelles Versions de la Bible en Allemand. Mais sans nous arrêter à rapporter les Versions & Editions des Bibles Allemandes faites par des Lutheriens & Calvinistes, nous remarquerons seulement que Gaspar Ulenberg Catholique en fit une nouvelle, imprimée à Cologne en 1630. qui est presentement commune en Allemagne.

Les Catholiques des Païs-Bas ont fait imprimer dans le dernier Siecle plusieurs Bibles en Flamand. Il y en a une de l'an 1548. faite par Nicolas van Winghe, qui remarque dans sa Préface, qu'il s'est servi d'une Version Flamande imprimée en Hollande soixante & dix ans auparavant; & par consequent avant la naissance des Protestans. Cette Bible a été revûë par les Docteurs de Louvain, & imprimée depuis à Anvers en 1599. & plusieurs fois. Les Protestans de ce Païs-là n'ont point eu d'abord d'autre Version Flamande qu'une Version faite sur la Bible Allemande de Luther, jusqu'à ce que suivant le projet & l'Ordonnance du Synode de Dordrecht de l'an 1618. il en fut fait une nouvelle qui parut en 1637. elle est entierement conforme au Texte Hebreu de l'Ancien Testament & au Grec du Nouveau. Les Arminiens qui n'ont pas approuvé cette nouvelle Version, ont fait une autre Traduction du Grec du Nouveau Testament, imprimée à Amsterdam en 1680.

Les Historiens d'Angleterre font mention de quelques parties de la Bible traduites dés le commencement du huitiéme Siecle en leur Langue Vulgaire, qui étoit alors la Saxone. Jean de Trevisi nous assûre que Bede avoit fait une Version entiere de la Bible en Anglois. Il y en a qui disent qu'Adelme Evêque de Sherbone qui vivoit en 705. avoit fait une Traduction des Pseaumes en Saxon, & d'autres en attribuent une au Roi Alfride qui vivoit deux cens ans aprés. Nous avons une Version des Evangiles en Langue Anglo-Saxone, faite sur l'ancienne Vulgate avant la revision de saint Jerôme, donnée par Parker, & imprimée à Londres en 1571. & depuis à Dordrecht en 1665. & une Traduction du Pseautier en même Langue, donnée par Spelman en 1640. Wiclef fit une Traduction de la Bible en Anglois, qui se trouve encore dans quelques Bibliotheques d'Angleterre. Sous le Regne d'Henri VIII. il se fit plusieurs Editions de la Bible & du Nouveau Testament en Anglois; sçavoir, celle de Guillaume Tindal, & de Coverdal en 1526. & 1530. & revûë par Matthewes en 1537. Il se fit en France en 1538. une impression d'une Bible Angloise, mais qui fut supprimée, & Henri VIII. fit en 1540. une défense de toutes les Bibles Angloises, faites jusqu'alors, & chargea Cusbert Tunstal Evêque de Durham, & Nicolas Heath Evêque de Rochester d'en faire une nouvelle, qu'ils publierent en 1541. Mais cette Version n'aiant pas encore plû à Henri, il fit en general une défense de toutes les Versions Vulgaires en Anglois, & il ne fut plus permis en Angleterre jusqu'au Regne d'Edoüard VI. de lire la Bible en Langue Vulgaire, sans en avoir obtenu permission. Sous le Regne de ce Prince, on fit revivre les Editions de Tindal & de Tunstal & c'est de celle-ci qu'est tirée la Version des Pseaumes qui est dans la Liturgie Anglicane. Sous le Regne de la Reine Marie, quelques Calvinistes Anglois refugiés à Geneve, firent une nouvelle Version de la Bible en Anglois conforme à celle de Geneve, qui fut imprimée en 1560. & depuis avec la permission de la Reine Elizabeth, à Londres en 1598. Les Episcopaux firent ce qu'ils pûrent pour la supprimer, mais ils n'en pûrent venir à bout. Parker Archevêque de Cantorberi, lui opposa une Bible à laquelle plusieurs personnes travaillerent, qui fut communément appellée la Bible des Evêques; elle étoit faite sur le Texte Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau ; mais elle s'écartoit quelquefois de l'Hebreu pour s'approcher de la Version des Septante. Ce fut pour cette raison que le Roi Jacques I. n'approuva pas entierement cette Traduction & qu'il en fit faire une autre plus conforme au Texte Hebreu, qui

fut

fut imprimée en 1612. & reçûë communément dans l'Eglise Anglicane. Outre ces Versions, Bootius fait encore mention d'une Bible en ancienne Langue du Païs, imprimée à Londres en 1588. d'une Traduction du Nouveau Testament en Irlandois faite par Usserius, & d'une Version de l'Ancien Testament en Irlandois sur l'Hebreu, faite par l'ordre de Guillaume Bedel Evêque de Kilmore en Irlande, qui vient d'être imprimée en Angleterre. Les Catholiques Anglois ont outre cela une Version entiere de la Bible en leur Langue pour leur usage. Le Nouveau Testament a été imprimé en Irlandois en 1602.

Les Peuples du Nord qui avoient embrassé la doctrine de Luther, n'ont point eu d'autres Traductions de la Bible, que celles qui ont été faites en leur Langue sur la Bible Allemande de Luther. Celle des Suedois a été faite par Laurent Petri Archevêque d'Upsal, Disciple de Luther, & imprimée à Holme en 1646. Les Danois en ont eu une en leur Langue dés l'an 1524. qui a été retouchée & imprimée à Coppenhague en 1633. Il y a aussi une Version de la Bible en Islandois que l'on prétend être l'ancienne Langue Norwegienne ou Gothe, & une en Finlandois imprimée en 1648. Les Lapons mêmes ont un Pseautier & quelques parties de la Bible en leur Langue.

Nous n'avons point de connoissance d'aucune ancienne Bible Catholique en Polonois. Celle qui a été imprimée en 1563. a été faite par des Sociniens, qui ont aussi fait imprimer en Lithuanie en 1572. une Bible Polonoise traduite par Simon Budni sur l'Hebreu & sur le Grec. Sandius fait aussi mention d'une Version du Nouveau Testament faite par Martin Czechovius Socinien, imprimée avec des Notes en 1577. Le Jesuite Vieki travailla par ordre du Pape Gregoire XIII. à une nouvelle Version de l'Ecriture en cette Langue. Elle fut imprimée à Cracovie en 1599. avec l'Approbation de Clement VIII.

Les Bohemiens ont la Bible en leur Langue avec des Notes, imprimée en Allemagne depuis 1579. jusqu'en 1601.

Les Hongrois en ont aussi une en leur Langue, composée par George Caldi Jesuite, & imprimée à Vienne en Aûtriche en 1626. & une plus ancienne imprimée à Francfort en 1608. & à Oppenheim en 1612.

Enfin l'on peut assûrer qu'il n'y a point de Peuple ni de Nation éclairée des lumieres de l'Evangile, qui n'ait la Bible, ou du moins le Nouveau Testament, & quelque partie de l'Ancien traduite en sa Langue.

Voila en abregé l'Histoire des Versions de la Bible en Langues Vulgaires. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail sur ce sujet. Ceux qui auront la curiosité d'en sçavoir davantage, peuvent consulter le second Tome de l'Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament de Mr. Simon, à qui nous devons une partie de ce que nous en venons de dire ici.

---

§. II.

Si l'Ecriture Sainte a été faite pour être lûë par tous les Fidéles, ou seulement par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion.

IL seroit difficile de croire qu'il pût être tombé dans l'esprit des hommes un Paradoxe aussi extraordinaire que celui-ci: que l'Ecriture Sainte de l'Ancien & du Nouveau Testament n'a été faite que pour être lûë par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion; & que sa lecture a toûjours été interdite, selon l'intention de Dieu & des Auteurs Sacrés, au commun des Juifs & des Chrêtiens, pour lesquels elle doit être un mystere caché: il seroit, dis-je, difficile de croire qu'une pensée aussi éloignée que celle-là du bon sens, pût être tombée dans l'esprit de quelque homme raisonnable, si des Auteurs modernes n'avoient entrepris de soûtenir & de prouver ce Paradoxe tout deraisonnable qu'il est: Mais il est aisé de les convaincre du contraire par l'Ecriture même, & par la pratique des Juifs & des Chrêtiens.

Car premierement, ce n'est pas pour les seuls Prêtres que Moïse a écrit sa Loi, c'est generalement pour tous les Israëlites: c'est à eux tous, qu'il adresse ses commandemens, ses défenses, ses avertissemens, & ses ménaces: c'est à tout le Peuple qu'il parle, quand il publie les Ordonnances qu'il a reçûës de Dieu. Dans le Chapitre 13. de l'Exode, il lui annonce de la part de Dieu les ceremonies de la Pâque: *Dixit Moses ad Populum, meminisse oportet diei hujus, &c.* Et ensuite il recommande à tous les Israëlites d'en instruire leurs enfans, & de leur apprendre la raison de cette Institution: *Cúmque interrogaverit te filius tuus cras, dicens, quid est hoc? respondebis ei: In manu forti eduxit nos Dominus de Terrâ Ægypti, de domo servitutis*; & un peu aprés, il veut que cette Loi soit comme un signe attaché à sa main, & comme un Memoire pendu devant ses yeux: *Erit igitur quasi signum in manu tua, & quasi appensum quid ob recordationem ante oculos tuos.* C'est à tout le Peuple d'Israël que Dieu fait entendre sa voix & ses Commandemens, *Exod.* 20. Et quand il instruit ensuite

suite Moïse de quantité d'autres Loix, il lui ordonne de les dire à tous les Enfans d'Israël: *Hoc dices filiis Israël, &c. Hæc sunt judicia quæ propones eis:* & Moïse obeïssant à cet ordre, parle à tout le Peuple, lui fait sçavoir les Loix de Dieu; tout le Peuple lui répond, & il écrit ces Loix pour tout le Peuple: *Venit ergo Moïses & narravit Plebi omnia verba Domini atque judicia: Respondítque omnis Populus unâ voce: Omnia verba Domini, quæ locutus es, faciemus. Et scripsit Moïses universos sermones Domini.* Ce n'est pas seulement aux Prêtres & aux Anciens qu'il communique les Loix qu'il reçoit de Dieu, c'est à tout le Peuple; il l'assemble exprés pour lui annoncer ce qui regarde l'observation du Sabbath, & la Construction du Tabernacle: *Igitur congregatâ omni turbâ filiorum Israël dixit ad eos....... Et ait Moïses ad omnem cœtum filiorum Israël; Hoc est verbum quod præcepit Dominus, dicens, &c.* Quoique le Levitique contienne plusieurs Loix qui regardent plûtôt les Prêtres & les Levites que le Peuple, cependant à moins que ce ne soient des choses qui concernent uniquement la personne d'Aaron, Moïse parle toûjours par l'ordre de Dieu à tout le Peuple d'Israël: *Vocavit autem Moïsem, & locutus est ei Dominus de Tabernaculo Testimonii, dicens: Loquere filiis Israël, & dices ad eos, &c.* Levitic. I. *Locutúsque est Dominus ad Moïsem & Aaron, dicens: Dicite filiis Israël.* Levitic. II. *Et locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Loquere Aaron & filiis ejus, cunctis filiis Israël: Iste est sermo quem mandavit Dominus, dicens, &c.* Levitic. 17. *Locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Loquere ad omnem cœtum filiorum Israël.* Levitic. 19. &c. Dieu parle de la même maniere dans le Livre des Nombres: *Locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Præcipe filiis Israël,* Num. 5. *Locutúsque est Dominus ad Moïsem dicens: Loquere ad filios Israël, & dices ad eos, &c.* Num. 6. & en plusieurs autres endroits. Mais rien ne prouve plus clairement que l'intention de Dieu & de Moïse étoit que toute la Loi fût lûë par le Peuple, que le Livre du Deuteronome. C'est une repetition abregée de toute la Loi, faite par Moïse avant sa mort, lûë à tout le Peuple & écrite afin qu'il la lût; *Hæc sunt verba quæ locutus est Moïses ad omnem Israël trans Jordanem in solitudine campestri,* Deuteron. I. *Vocavítque Moïses omnem Israëlem, & dixit ad eum: Audi Israël ceremonias atque judicia, quæ ego loquor in auribus vestris hodie, discite ea & opere complete:* Deuter. 5. Il leur repete les Commandemens de Dieu: il veut qu'ils les sçachent pour les accomplir, il leur recommande de ne les pas oublier, & de les apprendre à leurs Enfans: il les avertit que ces Commandemens sont aisés à pratiquer, qu'ils les doivent avoir continuellement dans la bouche & dans le cœur; il les écrit afin qu'on les leur lise. Tout cela est dans les Chapitres 30. & 31. du même Livre: *Mandatum hoc quod præcipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum, nec in Cœlo situm, ut possis dicere, quis nostrûm valet ad Cœlum ascendere ut deferat illud ad nos.... sed juxta te est sermo valdè in ore tuo & in corde tuo ut facias illum, &c. Scripsit itaque Moïses Legem hanc, & tradidit eam Sacerdotibus filiis Levi... Præcepítque eis, dicens; Post septem annos, anno remissionis in solemnitate Tabernaculorum convenientibus cunctis ex Israël, ut appareant in conspectu Domini Dei tui in loco quem elegerit Dominus, leges verba Legis hujus coram omni Israël, audientibus eis, & in unum omni populo congregato, tam viris quàm mulieribus, parvulis & advenis qui sunt intra portas tuas.* Voila tous les hommes, les femmes, & même les enfans admis à la lecture de l'Ecriture; & la raison que Moïse en apporte, c'est qu'afin qu'entendant la Loi, ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, & qu'ils gardent toutes les Ordonnances de sa Loi; *Ut audientes discant, & timeant Dominum Deum vestrum, & custodiant, impleántque omnes sermones Legis hujus.* Cela ne s'adresse pas seulement aux Israëlites qui vivoient alors; mais cela s'étend à leurs descendans qui devoient habiter au delà du Jourdain: *Filii quoque eorum qui nunc ignorant, ut audire possint & timeant Dominum Deum suum, cunctis diebus quibus versantur in Terra ad quam vos Jordane transmisso pergitis obtinendam.* Enfin Moïse leur ordonne non seulement de mettre dans leur cœur tout ce qu'il leur venoit de dire de la part de Dieu; mais de l'apprendre à leurs Enfans, afin qu'ils observent, & qu'ils pratiquent tous les Commandemens de cette Loi: car ce n'est pas, ajoute-t-il, une parole qui vous soit proposée en vain: c'est vôtre vie, & c'est par cette parole que vous prolongerés vos jours: *Ponite corda vestra in omnia verba quæ ego testificor vobis hodie, ut mandetis ea filiis vestris custodire & facere, & implere universa quæ scripta sunt Legis hujus: quia non incassum præcepta sunt vobis, sed ut singuli in eis viverent, quæ facientes longo perseveretis tempore in Terrâ, ad quam Jordane transmisso ingredimini possidendam.* Moïse pouvoit-il plus clairement marquer que son intention étoit que sa Loi fût lûë & sçûë generalement par tous les Israëlites, Prêtres, Levites, Laïques, hommes, femmes, enfans, &c.

Secondement, à l'égard des Livres Historiques de la Bible. Pourquoi les Livres de Josué, des Juges, des Rois, &c. ont-ils été écrits, si ce n'est pour apprendre aux Juifs l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites à leurs Peres, pour les instruire de ce qui étoit arrivé à leur Nation, & leur faire connoître, que quand ils avoient abandonné Dieu, Dieu les avoit abandonnés, & que quand ils s'étoient convertis, & avoient

eu recours à lui, il les avoit secourus & protegés. C'est ce que non seulement les Prêtres & les Levites, mais aussi tout le Peuple devoit sçavoir; & par consequent il étoit à propos que ces Livres fussent entre les mains de tous les Juifs.

Troisiémement, il est encore plus clair, que les Cantiques ou Pseaumes qui ont été faits, ou pour loüer Dieu, ou pour le remercier, ou pour le prier, & qui étoient chantés publiquement par tout le Peuple, n'ont pas été composés pour n'être lûs & recités que par les Prêtres, & les Levites. On y invite en plusieurs endroits tous les Saints, tous les Justes, en un mot tous les Adorateurs du vrai Dieu, tous les hommes, toute la terre à loüer le Seigneur: *Benissez le Seigneur*, est-il dit dans le Pseaume 67. *dans les Assemblées, vous tous qui êtes de la Race d'Israël. Que toute la terre chante les loüanges du Seigneur. Enfans de Dieu loüez le Seigneur. Peuples loüez le Seigneur. Serviteurs de Dieu loüez le Seigneur. Vous tous qui êtes à l'entrée du Tabernacle, loüez le Seigneur. Que sa loüange soit publiée dans l'assemblée des Justes. Enfans & Vieillards, hommes & femmes loüez le Seigneur.* Ce sont là les expressions ordinaires dont se sert le Psalmiste.

Quatriémement, les Livres Moraux ont été écrits pour instruire generalement tous les hommes & contiennent des préceptes pour les femmes comme pour les hommes, pour les ignorans, & pour les sçavans, pour les jeunes gens, & pour les Vieillards, pour les grands & pour les petits. Il est dit au commencement des Paraboles de Salomon, qu'elles sont faites pour instruire de la Sagesse & de la Discipline, pour donner l'intelligence des paroles prudentes, & pour faire recevoir la doctrine de la Justice & de l'Equité, afin que les simples deviennent prudens, & les ignorans éclairés & sçavans, que ceux qui sont sages deviennent plus sages, & que ceux qui ont de la prudence, deviennent encore plus parfaits. Salomon pouvoit-il marquer plus clairement, que son principal dessein étoit d'écrire pour les simples, & pour les ignorans, quoique les personnes les plus éclairées pussent aussi profiter de son Ouvrage? Il est dit dans le Livre de l'Ecclesiaste, que l'Ecclesiaste a enseigné, qu'il a recherché des paroles utiles, & des sentences pleines de droiture & de verité, & que ces paroles des Sages sont comme des aiguillons, ou des cloux pour régler la conduite des hommes.

Cinquiémement, la plupart des Propheties sont des avertissemens, ou des instructions, ou des reproches, ou des ménaces que les Prophetes faisoient au Peuple Juif par l'ordre de Dieu; ce n'est pas seulement aux Prêtres qu'ils les adressoient, c'est à tout le Peuple.

Sixiémement, les Juifs ont toûjours été persuadés que les Livres saints devoient être lûs par tous ceux qui faisoient profession de leur Religion. Moïse dans le Chapitre 6. du Deuteronome leur recommande cette lecture: *Ces Commandemens que je vous donne aujourd'hui*, leur dit-il, *seront toûjours dans vôtre cœur: vous les apprendrez à vos enfans, & vous vous en entretiendrez dans vôtre maison, & en voïage, étant couchés, & debout: Vous les attacherez pour signe à vôtre main, & ils seront pendus à vôtre front, & à vos yeux: Vous les écrirés sur les poteaux de vos maisons & sur vos portes.* Il recommande la même chose, & en mêmes termes dans le Chapitre 11. On ne peut pas dire qu'il ne parle en ces endroits, que d'une partie de la Loi, & de quelques préceptes particuliers, puisqu'il parle generalement de tous les Commandemens de Dieu; & quand il ne s'agiroit que des principaux & des plus essentiels, pour les sçavoir, pour s'en entretenir, & pour les mediter, il falloit necessairement les lire dans les Livres divins, composés exprés par l'ordre de Dieu, pour en donner la connoissance à tous les Juifs. En consequence de cette Loi, les Juifs ont toûjours lû, & en public & en particulier tous les Livres sacrez, & ils n'ont pû negliger cette lecture, qu'en prévariquant à un Commandement exprés que Moïse leur en avoit fait de la part de Dieu. C'est pourquoi Josias aiant trouvé dans le Temple un Exemplaire du Livre du Deuteronome, dont on avoit negligé la lecture pendant les troubles qui avoient précedé son Regne, aussi-bien que l'observation des choses prescrites dans la Loi, témoigna beaucoup de douleur de ce qu'il n'avoit point lû ce Livre, & fit assembler dans le Temple les Habitans de Juda & de Jerusalem, non seulement les Prêtres & les Levites, mais aussi tout le Peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & fit lire ce Livre entier en leur presence; en sorte qu'ils l'entendirent tous: *Ascendit in Domum Domini, unàque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ, & cunctus populus à minimo ad maximum, quibus audientibus in Domo Domini legit Rex omnia verba Voluminis.* Pendant la Captivité, les Juifs, quoique dans une Terre étrangere, n'oublierent pas de lire les Livres de la Loi. Daniel, comme nous avons déja remarqué, la lisoit & la meditoit: Pourquoi les autres Juifs qui avoient de la pieté & de la Religion n'auroient-ils pas fait la même chose? Aprés le retour de la Captivité, Esdras pour rendre la Loi plus commune, la fit écrire en caracteres Chaldéens qui étoient plus connus aux Juifs, que leurs anciens caracteres: & pour montrer qu'elle étoit faite pour être lûë & entenduë de tout le Peuple, il la fit lire devant tout le Peuple, hommes & femmes qui étoient capables de l'entendre:

Attulit

Attulit ergo Esdras Sacerdos Legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctisque qui poterant intelligere. . . . . . & legerunt in Libro Legis Dei distinctè & apertè ad intelligendum, & intellexerunt cùm legerunt. 2. Esdr. 8. De quelque maniere que l'on entende ces paroles, il paroît qu'Esdras étoit persuadé que l'Ecriture sainte devoit être lûë, & entenduë du Peuple. Du tems de Nôtre Seigneur les Juifs lisoient l'Ancien Testament dans leurs Synagogues, d'une maniere qu'ils l'entendoient: puisqu'il est dit dans l'Evangile de saint Luc Chapitre 4. que Jesus étant entré dans la Synagogue de Nazareth, on lui presenta le Livre du Prophete Isaïe, & que l'aiant ouvert, il y lût cinq ou six lignes de cette Prophetie; aprés quoi il ferma le Livre; & que tout le monde aiant les yeux arrêtez sur lui, il leur dit: *Ce que vous entendés aujourd'hui de vos oreilles, est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture; Et tous,* ajoûte saint Luc, *lui rendoient témoignage.* Ils avoient donc compris ce que portoit la Prophetie d'Isaïe que Jesus-Christ avoit lûë: Si c'étoit en Hebreu, ils entendoient donc encore assez d'Hebreu pour comprendre ce qu'on leur disoit, quoiqu'ils ne le parlassent plus: Si c'étoit une Version, on avoit donc intention que la Bible fût entenduë du Peuple. Les Actes des Apôtres nous apprennent qu'on lisoit la Loi & les Prophetes dans toutes les Synagogues des Juifs; car il est dit dans le Chapitre 13. Verset 15. que saint Paul & ceux qui étoient avec lui, étant venus à Antioche de Pisidie, & étant entrés dans la Synagogue un jour de Fête, les Princes de la Synagogue, aprés la lecture de la Loi & des Prophetes, les prierent de faire quelque exhortation au Peuple: Et dans le Chapitre 15. saint Jacques dit que dés les premiers tems Moïse a des Prédicateurs dans les Synagogues de toutes les Villes, où on le lit tous les jours de Sabbath: *Ubi per omne Sabbathum legitur.* Les Juifs Hebreux le lisoient apparemment en Hebreu; mais ils sçavoient assez d'Hebreu pour l'entendre, étant élevés & nourris dans la lecture de l'Ecriture sainte, & encore à présent ils élevent presque tous leurs enfans, de maniere qu'ils entendent l'Hebreu de l'Ecriture. Il y a même parmi eux une celebre Ordonnance qui se trouve dans la Gemare, par laquelle chaque Juif est obligé d'écrire un Exemplaire de la Loi pour son usage. Mais afin de faciliter l'intelligence du Texte à ceux qui avoient quelque peine à l'entendre, les Juifs Hebreux se sont servis de Paraphrases Chaldaïques, qu'on faisoit lire, à mesure qu'on lisoit le Texte en Hebreu. A l'égard des Juifs Hellenistes qui n'entendoient ni l'Hebreu, ni le Chaldaïque, ils avoient la Version des Septante qu'on lisoit dans leurs Synagogues; & ils se sont servis depuis, comme nous avons dit, de celle d'Aquila. Ce n'étoit pas seulement en public que tous les Juifs lisoient & entendoient la Loi, du tems de Nôtre Seigneur, ils la lisoient aussi en particulier, comme il paroît par plusieurs endroits du Nouveau Testament. Jesus-Christ parlant à tous les Juifs dans le 5. Chapitre de l'Evangile de saint Jean, leur dit de lire l'Ecriture avec soin: *Scrutamini Scripturas:* & qu'ils y trouveroient qu'il y étoit parlé de lui: ils lisoient donc l'Ecriture. En saint Luc Chapitre 16. Abraham dit au mauvais Riche qui le prioit d'envoier le Lazare avertir ses freres: *Ils ont Moïse & les Prophetes; qu'ils les écoutent:* c'est à dire, qu'ils lisent la Loi de Moïse, & celles des Prophetes; car rien n'est plus ridicule que d'entendre ceci avec un nouvel Auteur, de la personne de Moïse & des Prophetes. Dans les Actes Chapitre 17. Verset 11. il est dit que les Juifs de Berée reçûrent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection & d'ardeur, & qu'ils examinoient tous les jours, pour voir si ce qu'on leur lisoit, étoit veritable. Saint Pierre dans sa seconde Epître écrite aux Juifs dispersés dans les Provinces d'Asie, leur dit, qu'*ils ont les Oracles des Prophetes, ausquels ils font bien de s'arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur.* Saint Paul écrivant à Timothée, lui represente comme une grace qu'il avoit reçûë de Dieu, de ce qu'il avoit appris les saintes Lettres dés son enfance: *Et quia ab infantia Sacras Litteras nosti.* Il falloit qu'il les eût apprises, son Pere étant Payen, de sa mere Eunice, & de Loïde son Aieule qui suivoient en cela l'usage des Juifs. Enfin il est dit dans les Actes Chapitre 8. que l'Eunuque de la Reine Candace étant venu à Jerusalem pour adorer Dieu, lisoit dans son Chariot en s'en retournant, le Prophete Isaïe, & il paroît qu'il entendoit bien les termes de ce qu'il lisoit, quoiqu'il n'en comprît pas le sens. En un mot, c'est une chose certaine que les Juifs ont toûjours été & sont encore fort attachés à la lecture des Livres Canoniques; qu'ils en ont toûjours fait & font encore leur plus grande occupation: Qu'ils les lisent en Hebreu quand ils peuvent l'entendre, si non en Syriaque, en Grec, en Arabe, ou en toute autre Langue, suivant ce qui est dit dans le Talmud de Jerusalem, que celui qui ne peut pas les lire en Hebreu, ne doit pas pour cela ne les point lire; qu'il faut au contraire pour satisfaire à son devoir, qu'il les lise en la Langue qu'il entend. Et c'est pour cette raison que les Juifs anciens & modernes ont fait des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, comme nous avons remarqué. Il n'y a que quelques endroits de la Bible dont les Juifs interdisoient la lecture aux jeunes gens; sçavoir, le commencement de la Genese, le commencement & la fin d'Ezechiel, & le Cantique des Cantiques.

Mais tout le reste étoit commun à tout le monde, & les enfans mêmes en étoient instruits. C'est „ la coûtume parmi les Hebreux, dit Origene, „ *Homil. 1. in Cantic.* que les Docteurs & les Sages „ donnent à lire aux enfans tous les Livres de „ l'Ecriture, & même ceux qui contiennent leurs „ traditions, & que l'on reserve pour un âge plus „ avancé le commencement de la Genese, le „ commencement & la fin d'Ezechiel, & le Can- „ tique des Cantiques. Saint Jerôme determine cet âge à trente ans, & saint Gregoire de Nazianze à vingt-cinq. Cette exception confirme la regle & l'usage des Juifs de lire l'Ecriture sainte, puisqu'il paroît par ces témoignages, que tous les Juifs lisoient dés leur enfance l'Ecriture sainte, & qu'il n'y avoit que ces quatre endroits d'exceptés, dont la lecture leur étoit permise, quand ils étoient dans un âge plus avancé.

Septiémement, les Apôtres, les Disciples de NÔTRE SEIGNEUR, & les premiers Chrêtiens imitant la pratique des Juifs, ont lû comme eux la Loi de Moïse, les Prophetes & les autres Livres de l'Ancien Testament. L'Apôtre saint Paul en recommande la lecture par ces paroles, *Rom.* 15. „ Tout ce qui est écrit a été écrit pour nôtre ins- „ truction, afin que nous concevions une espe- „ rance ferme par la patience & par la consola- „ tion que nous donnent les Ecritures : *Quæcumque scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt ; ut per patientiam & consolationem Scripturarum spem habeamus.* Il faut ajoûter à ce passage celui de saint Pierre que nous venons de rapporter, qui s'adresse à des Juifs convertis à la Religion Chrêtienne.

Huitiémement, à l'égard des Livres du Nouveau Testament, il est certain que JESUS-CHRIST est venu pour annoncer la Religion à tous les hommes. Il a prêché indifferemment la Foi Chrêtienne à toutes sortes de personnes, de tout âge, de tout sexe, & de toutes conditions : & s'il a fait choix en particulier de quelques-uns, c'étoit des moins éclairés, & des moins sages selon le monde. Son intention a donc été que sa doctrine fût connuë des simples & des ignorans comme des autres. Les Evangelistes ont écrit leurs Evangiles generalement pour l'instruction de tous les Fidéles, comme l'Histoire nous l'apprend. *Ces choses*, dit saint Jean à la fin de son Evangile, *ont été écrites, afin que vous sçachiez que* JESUS-CHRIST *est le Fils de Dieu, & qu'en le croiant, vous ayez la vie éternelle en son nom.* Ces Evangiles ont été mis dans les premiers Siecles entre les mains de tous les Chrêtiens, lûs publiquement dans toutes les Eglises ; & en particulier par tous les Fidéles. Dira-t-on que c'est contre l'intention de JESUS-CHRIST & des Apôtres? Les Lettres de saint Paul ne s'adressent pas seulement aux Pasteurs & aux Ministres, mais generalement à tous les Fidéles des Eglises ausquels il écrit. Quand il a voulu écrire aux seuls Pasteurs, comme à Timothée & à Tite, il leur adresse ses Lettres à eux seuls : mais quand il écrit aux Eglises, c'est generalement à tous les Fidéles à qui il les adresse. Dans l'Epître aux Romains : *A vous tous qui étes à Rome, qui étes les bien-aimés de Dieu, & Saints par vôtre vocation.* Dans la premiere aux Corinthiens : *A l'Eglise de Dieu, qui est à Corinthe ; aux Fidéles que* JESUS-CHRIST *a sanctifiés, & que sa vocation a rendu saints : Et à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de* JESUS-CHRIST *qui est leur Seigneur comme le nôtre.* Dans la seconde aux Corinthiens : *A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les Saints qui sont dans toute l'Achaïe.* Dans celle aux Ephesiens : *A tous les Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST *qui sont à Ephese.* Dans celle aux Philippiens : *A tous les Saints en* JESUS-CHRIST *qui sont à Philippes avec les Evêques & les Diacres.* Dans celle aux Colossiens : *Aux Saints & Fidéles Freres en* JESUS-CHRIST *qui sont à Colosse.* Il n'y en a que trois, sçavoir celle aux Galates, & les deux aux Thessaloniciens, qui soient seulement adressées aux Eglises ; mais par le mot d'*Eglises*, il entend tous les Fidéles qui les composoient. Les avertissemens qu'il donne & les reprimendes qu'il fait dans ses Epîtres, s'adressent à tous les Fidéles, & non pas aux seuls Pasteurs : il leur ordonne même d'avertir leurs Pasteurs de leur devoir, comme dans la fin de l'Epître aux Colossiens : *Dites à Archippe, qu'il considere bien le ministere qu'il a reçû du Seigneur, pour en remplir tous les devoirs.* Il veut, & il commande que ses Lettres soient lûës dans l'Assemblée de tous les Fidéles : *Lorsque cette Lettre*, dit-il sur la fin de l'Epître aux Colossiens, *aura été lûë parmi vous, aiez soin qu'elle soit lûë aussi dans l'Eglise de Laodicée, & qu'on vous lise de même celle des Laodicéens.* Et sur la fin de la premiere Epître aux Thessaloniciens : *Je vous conjure*, dit-il, *par le Seigneur, de faire lire cette Lettre à tous les Saints Freres : Adjuro vos per Dominum ut legatur hæc Epistola omnibus sanctis Fratribus.* Il emploie, “ dit Theodoret, une espece de serment, afin de “ prouver à tous l'utilité qui reviendroit de cette “ sainte lecture, craignant que ceux qui rece- “ vroient cette Lettre les premiers, ne la commu- “ niquassent pas aux autres. Rien n'est donc plus “ absurde, que de soutenir que le dessein de l'Apôtre saint Paul, n'a pas été que ses lettres fussent entenduës du Peuple, sinon par le ministere des Prêtres & des Docteurs ; puisqu'il déclare formellement, qu'il vouloit qu'elles fussent lûës par tous les Chrêtiens, & qu'il en conjure ceux à qui il écrit.

Neuviéme-

Neuviémement, nous avons fait voir que la pratique de l'Eglise a toûjours été dés les premiers Siecles, de faire lire publiquement l'Ecriture sainte en des Langues entenduës de tout le Peuple, & de la leur laisser lire en leur particulier: Que les Peuples qui n'entendoient point le Grec, ni le Latin, ont eu aussi-tôt aprés leur conversion au Christianisme, des Versions de l'Ecriture sainte en leur Langue Vulgaire, qu'ils lisoient publiquement & en particulier: Que quand le Grec & le Latin ont cessé d'être la Langue Vulgaire, les Chrêtiens de toutes les Nations ont fait faire des Traductions de la Bible en leurs Langues; & que s'ils n'ont pas jugé à propos de changer leur ancienne Langue dans la celebration de l'Office Divin pour des raisons particulieres, ils ont neanmoins voulu que les simples Fidéles ne fussent pas privés de la consolation de pouvoir lire & entendre l'Ecriture Sainte. Tout cela fait assez connoître que la pensée de l'Eglise n'a jamais été que les Livres Sacrez ne fussent composés que pour être lûs par le Clergé, & par les personnes éclairées, & que les simples en fussent exclus, c'est à dire privés de la nourriture de la parole de Dieu.

Toutes ces objections que l'on fait contre cette doctrine, sont fondées, ou sur de fausses suppositions, que nous avons déja détruites, ou sur de pitoïables raisonnemens, qui ne meritent presque pas de réponse, qui sont amplement refutés dans le sçavant Livre de la Lecture de l'Ecriture sainte, composé par Mr. Arnaud, à qui nous sommes redevables de la plus-part des choses que nous avons dites, & que nous dirons dans la suite sur ce sujet. Les suppositions fausses déja détruites, sont que les Livres de l'Ancien Testament n'ont pas été composés en la Langue Vulgaire des Juifs, ni écrits en caracteres qui leur fussent connus; qu'ils avoient été perdus entierement pendant la Captivité; que la lecture en étoit defenduë parmi les Juifs; que les Livres du Nouveau n'ont pas non plus été écrits en Langue Vulgaire, & que l'Eglise a été plusieurs Siecles sans en avoir de Traduction; que le Grec & le Latin n'étoient pas parlés ni entendus communément dans la pluspart des Provinces de l'Empire; que les Peuples qui n'entendoient pas ces Langues, n'avoient point de Traduction de l'Ecriture sainte en leur Langue; mais qu'ils la lisoient, & qu'ils celebroient l'Office en Grec & en Latin; Toutes ces suppositions dis-je, étant détruites, la conclusion que l'on en vouloit tirer, que l'Ecriture n'a point été compsée pour être lûë de tous les Fidéles, mais seulement des Prêtres & des personnes éclairées, tombe d'elle-même. Les raisons qu'on allegue pour défendre ce Systeme, sont si foibles, qu'il ne faut que les rapporter pour en faire voir l'absurdité. On dit que les Philosophes Païens avoient soin de cacher leurs maximes & leurs Livres au Peuple, & par consequent que c'est une profanation de mettre l'Ecriture sainte entre les mains de tout le monde. Quelle consequence, quand la premiere proposition seroit veritable? Mais il seroit difficile de la prouver, puisque nous voïons que les Livres des Philosophes étoient entre les mains de tout le monde, & que s'ils vouloient cacher quelques-unes de leurs maximes, ou quelques points de leur doctrine, ce n'étoit pas en empêchant que leurs Livres fussent communs & lûs de tout le monde; mais en les écrivant obscurément. On se sert encore du secret que gardoient les Païens pour cacher les mysteres de leur Religion, afin d'en conclure que les mysteres de la vraie Religion doivent aussi être cachés aux Juifs & aux Chrêtiens; comme si les Chrêtiens avoient les mêmes raisons de cacher leurs Mysteres saints & sacrés, que les Païens avoient de tenir secretes les infamies, les impietez & les superstitions de leurs mysteres profanes, qui ne pouvoient être découverts qu'à leur honte; au lieu que ceux des Chrêtiens ne sçauroient trop être connus pour inspirer du respect: la verité, comme dit un Ancien, ne craignant rien tant que d'être cachée. Il a été un tems dans l'Eglise, que les Chrêtiens ne vouloient pas que l'on parlât clairement des Sacremens devant les Païens, & les Catechumenes; mais elle n'a jamais rien caché de ses mysteres aux Chrêtiens baptisez; & les mysteres, dont elle a recommandé le secret à l'égard des Catechumenes, ne sont point l'Ecriture sainte, dont elle leur permettoit la lecture, mais la doctrine du Sacrement de l'Eucharistie. L'Exemple de la conduite de Dieu à l'égard des Juifs, à qui il a donné une Loi figurative, ne prouve point que Dieu ne vouloit pas qu'ils lussent cette Loi; mais au contraire, qu'il vouloit que ceux mêmes à qui il ne vouloit pas encore découvrir ses mysteres, pussent lire l'Ecriture sainte sans les appercevoir. Moïse couvroit son visage, & ne parloit au Peuple que la face voilée. Cela veut-il dire, qu'il ne leur parloit qu'obscurément? non certes, il n'en usoit ainsi, que parce que les enfans d'Israël ne pouvoient soûtenir la vûë de son visage, à cause de la gloire & de la lumiere qui en sortoient, & si l'on veut avoir recours à la signification mystique, cela veut dire que les Juifs avoient une espece de voile sur leur cœur qui les empêchoit de comprendre les choses figurées par la Loi de Moïse: mais ce voile, comme dit saint Paul, a été levé pour les Chrêtiens. On objecte encore que Dieu donna ordre aux Levites de mettre le Livre de la Loi à côté de l'Arche d'Alliance, & qu'il a commandé

mandé aux Prêtres de le lire dans les années de remission; d'où l'on veut conclure que le Livre de la Loi n'étoit connu qu'aux Prêtres & aux Levites; qu'il n'y avoit qu'eux qui en eussent des Exemplaires, & que le Peuple n'en avoit connoissance que par leur lecture: mais ce sont des conclusions mal tirées; car de ce qu'il y avoit un Exemplaire de la Loi dans le Tabernacle, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eût point de copie parmi le Peuple; c'étoit l'original authentique que l'on y conservoit avec raison: & de ce que les Prêtres lisoient la Loi tous les sept ans à tout le Peuple, il s'ensuit bien que l'intention de Dieu étoit qu'elle fût connuë au Peuple; mais non pas qu'il ne la lût point en d'autres occasions; au contraire les Apôtres nous apprennent qu'on lisoit tous les jours de Sabbath les Livres de Moïse dans les Synagogues.

On objecte à l'égard du Nouveau Testament, que JESUS-CHRIST ne s'est pas expliqué clairement des veritez du Christianisme, & qu'il a parlé avec reserve en figures & en paraboles: & on ne remarque pas que JESUS-CHRIST ne s'est servi de cette conduite qu'à l'égard de quelques Juifs incredules, & qu'à l'égard de ses Apôtres & de ses Disciples, il leur a découvert clairement ses mysteres: *Il vous est donné*, leur dit-il, *de connoître les mysteres du Roïaume de Dieu: mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles; afin qu'en voiant, ils voient & ne voient point, & qu'en écoutant, ils écoutent & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se convertir, & que leurs pechez ne leur soient point pardonnés.* Ce sont tous ceux qui se convertissent à qu'il est donné de connoître ouvertement les mysteres du Roïaume de Dieu, & tous ceux à qui on ne les revele qu'en paraboles, ce sont ceux qui ne sont pas convertis, & qui ne se convertiront pas. Dieu cache ses veritez aux Prudens & aux Sages de ce monde, pour les reveler à des simples & à des petits. Si l'on étend cette maxime à la lecture de l'Ecriture, il s'ensuit que les simples & les ignorans humbles en sont plus capables que les Sçavans, & les Docteurs orgueilleux. Mais sans nous arrêter davantage à refuter des objections si frivoles, écoutons les Oracles de l'Ecriture & des Peres touchant l'utilité que tous les Fidéles peuvent tirer de la lecture de la Bible.

§. III.

De l'utilité que tous les Fideles peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte. Sentimens des Peres sur ce sujet.

IL semble que c'est une espece d'impieté de douter de l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte; car c'est douter que la parole de Dieu nous soit utile & par consequent revoquer en doute sa sagesse ou sa bonté. Il se peut faire que l'Ecriture sainte utile en elle-même, devienne inutile & même nuisible, à cause de la mauvaise disposition de ceux qui la lisent; mais de croire que d'elle-même, elle ne soit pas utile, & que les Fidéles qui la lisent dans un esprit de soumission & d'humilité, n'en puissent pas profiter, c'est attaquer directement les Oracles du Saint Esprit, & la pratique de l'Eglise: c'est mépriser l'avis que Moïse a donné tant de fois de la part de Dieu, de lire & de méditer continuellement sa Loi, de l'avoir à tous momens devant ses yeux pour s'en souvenir: c'est n'ajoûter aucune foi à l'Oracle du Psalmiste qui nous assûre, Pf. 18. *Que la Loi du Seigneur est toute parfaite; qu'elle convertit les ames; que son témoignage est fidéle; qu'elle inspire la sagesse aux simples; que ses Ordonnances sont droites, qu'elles répandent de la joïe dans les cœurs; que ses Commandemens sont pleins de lumieres, & qu'ils éclairent les yeux:* C'est ne faire aucune attention à la priere fervente tant de fois repetée dans le Pseaume 118. par laquelle on demande à Dieu la grace de mediter continuellement sa Loi & de l'entendre, & où l'on en explique avec tant de force tous les effets & les avantages: *Que j'aime vôtre Loi, mon Dieu, elle fait tous les jours le sujet de ma meditation. Je suis devenu plus habile que mes Maîtres en faisant mon étude de vos Ordonnances. Je suis devenu plus prudent que les Vieillards, parce que j'ai recherché vos Commandemens. J'ai détourné mes pas des voies qui conduisent au mal, &c. Vos Préceptes me donnent de l'intelligence, & de la haine pour les voies de la fausseté & du mensonge. Vôtre parole est une lampe qui éclaire mes pas & une lumiere qui luit dans le chemin où je marche, &c.* Il faudroit copier ce Pseaume entier, si l'on vouloit rapporter ce qui regarde l'utilité que l'on peut tirer de la lecture & de la meditation de la Loi de Dieu. Le Nouveau Testament n'est pas moins exprés: Les Paroles de JESUS-CHRIST " sont des paroles de vie, elles ont été écrites afin "

„ que nous cruffions en lui, & qu'en croïant, „ nous euffions la vie éternelle. Tout ce qui „ eft écrit, a été écrit pour nôtre inftruction, „ afin que nous concevions une efperance fer- „ me par la patience, & par la confolation que „ nous donnent les Ecritures. Toute Ecriture „ divinement infpirée, eft utile pour enfei- „ gner, pour reprendre, pour corriger, pour „ inftruire dans la Juftice, afin que l'hom- „ me foit parfait & propre à faire toute for- „ te de bien. C'eft ainfi que JESUS-CHRIST, les Evangeliftes, & les Apôtres nous parlent de l'utilité que l'on peut tirer de l'Ecriture fainte. Qui peut aprés cela douter que fa lecture ne foit tres utile à tous les Fidéles qui y apportent un efprit docile & foumis?

Si nous confultons la Tradition de l'Eglife Grecque & Latine fur ce fujet, nous trouverons que les Peres ont d'un confentement unanime exhorté puiffamment tous les Fidéles à la lecture de l'Ecriture fainte, & qu'ils en ont montré l'utilité en des termes tres forts, & par des raifonnemens convaincans.

S. CLEMENT, dans fa premiere Epître aux Corinthiens, qui eft le plus ancien & le plus autorifé monument que nous aïons, aprés l'Ecriture Sainte, parle ainfi à tous les Fidéles de l'Eglife de Corinthe, à qui il écrit, de la lecture & de la meditation de l'Ecriture Sainte. Vous avez lû, dit-il, mes chers „ freres, les Ecritures Saintes, & vous en „ étes bien inftruits: vous vous étes appliqués „ avec foin à méditer la Parole de Dieu; „ confervez la donc dans vôtre memoire, & „ la repaffez fouvent dans vôtre efprit. Cet avis fuppofe, que de fon tems tous les Chrétiens lifoient l'Ecriture Sainte.

S. IRENÉE, dans le Chapitre 46. du fecond Livre contre les Herefies, déclare formellement que toutes les Ecritures Prophetiques & Evangeliques peuvent être entenduës de tout le monde: *Cum itaque univerfæ fcripturæ & Propheticæ & Evangelicæ in aperto & fine ambiguitate & fimiliter ab omnibus audiri poffint.* Il ajoûte dans le Chapitre fuivant que les Ecritures font parfaites, étant dictées par l'Efprit de Dieu, & par fon Verbe: *Scripturæ quidem perfectæ funt, quippe à Verbo Dei & Spiritu ejus dictatæ*; & il donne enfuite une regle pour les lire, qui eft „ de profiter des chofes que l'on entend, & de „ remettre à Dieu, celles que l'on ne peut „ comprendre. Dans le 20. Chapitre du cinquiéme Livre, il dit encore que le propre du Chrêtien eft de fe nourrir de l'Ecriture dans le fein de l'Eglife: *In ejus finu educari, & Scripturis Dominicis enutriri:* & que cela eft marqué, par ce que Dieu dit à Adam qu'il mangeroit de tous les Arbres du Paradis, l'Efprit nous faifant entendre par là que toutes les Ecritures divines devoient être nôtre nourriture: *Ab omni ergo ligno Paradifi efcas manducabis, id eft ab omni Scriptura Dominica manducate.*

S. CLEMENT D'ALEXANDRIE; aprés avoir dit dans le premier Livre du Pedagogue Chapitre II. Que la Parole de Dieu eft la « fanté de nôtre ame. Qu'autrefois c'étoit par « Moïfe qu'elle nous tenoit lieu de Pedago- « gue, & depuis par les Prophetes; mais « qu'enfin le Pere nous a donné fon fils bien- « aimé que nous devons écouter: il dit au « 3. Livre du même Ouvrage Chapitre 8. Que ce divin Pedagogue nous propofe dans l'E- « criture toutes fortes d'inftructions, d'exem- « ples, de paraboles pour nous retirer du « mal, & nous porter au bien. Et au Cha- « pitre II. Il fe fait cette objection: Mais « nous ne fommes pas tous, me direz-vous, « capables de cette divine Philofophie. A « quoi il répond en ces termes. Nous ne « fommes donc pas tous capables d'arriver à la « veritable vie? Que me dites-vous donc? « Comment eft-ce que vous avez crû? Com- « ment eft-ce que vous aimez Dieu & vôtre « prochain, fi vous n'étes point capable de « la Philofophie dont je vous parle? Com- « ment eft-ce que vous vous aimez vous mê- « mes, fi vous n'avez point de paffion pour « la vraie vie? Mais je n'ai point appris à li- « re, me direz-vous encore. Si vous ne « fçavez point lire, vous ne fçauriez vous « excufer d'entendre ce qu'on vous lira. « Il enfeigne la même chofe dans le feptiéme Livre des Stromates, où il dit. Que les « Sacrifices d'un Chrêtien font la priere, les « loüanges de Dieu, & la lecture des Livres « Saints. Et qu'on doit s'attendre de tomber « quand on ne fuit pas Dieu qui nous con- « duit, & qu'il nous conduit par les Ecritu- « res divinement infpirées.

On fçait qu'ORIGENE a étudié l'Ecriture Sainte dés fon Enfance, & que c'eft une des chofes que l'Antiquité a le plus loüé & admiré dans ce grand homme. On ne jugeoit donc pas alors qu'il fût dangereux aux Laïques & aux enfans de lire les Livres Saints. Comme il avoit été nourri & élevé dans cette lecture, il la recommande aux autres, & en fait voir l'utilité. Dans l'Homelie 19. fur faint Mathieu, il dit que la Vigne dont parle JESUS-CHRIST dans fa Parabole, eft l'Ecriture Sainte que le Pere de famille avoit loüée aux Vignerons, c'eft à dire, qu'il l'avoit donnée aux Juifs; non feulement aux Prêtres; mais auffi au fimple Peuple: il ajoûte que cela eft

aussi pour nous, que l'Ecriture est nôtre Vigne, „ & que les fruits que Dieu s'attend que nous lui „ rendrons de cette Vigne, est de nous regler tel- „ lement par ces divines instructions, que nô- „ tre vie soit irreprehensible, & qu'il n'y ait „ rien que d'édifiant dans nos mœurs. Et dans le huitiéme Livre sur l'Epître aux Romains „ Chap. II. Il dit; Que toutes les Ecritures „ Saintes sont cette Table dont il est dit dans „ le Pseaume, que leur Table leur soit un fi- „ let où ils se trouvent envelopez, ce que „ l'Apôtre applique aux Juifs: Que c'étoit „ là la Table du Peuple d'Israël, parce que les „ Oracles de Dieu leur ont été confiez, & tout „ ce qui s'appelle le Vieux Testament. Que „ chacun d'eux pouvoit s'asseoir à cette Table „ pour s'y nourrir de la parole de Dieu, qui „ leur étoit presentée dans les Livres de la „ Loi & des Prophetes.

Un de ses plus beaux Ouvrages est sans doute la Refutation du Livre de Celse contre la Religion Chrêtienne. Ce Philosophe Païen avoit témoigné du mépris pour les Livres Sacrez, comme étant écrits d'un style simple qui n'avoit rien de comparable à la beauté de celui des Philosophes. Mais c'est par là qu'Origenes releve les Ecritures Saintes audessus des plus éloquens Ouvrages des Grecs. Il soûtient dans le quatriéme Livre que c'est en quoi les Ecritures Saintes „ sont plus estimables de ce qu'elles s'accom- „ modent à la portée des plus simples d'entre le „ Peuple: ce que n'ont pû faire, dit-il, ces „ conteurs de fables dont les Grecs font tant „ d'estime. Et s'étendant plus au long sur cette matiere dans le Livre septiéme, il y refute cet- „ te objection en ces termes. Si un Grec, dit- „ il, vouloit instruire les Egyptiens & les Sy- „ riens d'une doctrine qui pût guérir les mala- „ dies de leurs ames, il auroit soin d'apprendre „ leur Langue, aimant mieux parler en Barba- „ re, ce qui paroît honteux aux Grecs, que „ parlant sa Langue, être inutile à ces Peuples: „ Ainsi la sagesse divine voulant profiter non „ seulement aux sçavans Grecs, comme on les „ estime, mais à tous les hommes, elle s'est „ rabaissée jusqu'à la portée des plus simples de „ la multitude infinie de personnes qu'elle a eu „ dessein d'instruire: elle a voulu attirer par là „ les ignorans mêmes, & s'en faire écouter en se „ servant de leur Langue ordinaire. Et elle a eu „ d'autant plus de sujet d'user de cette conduite, „ qu'aprés cette premiere introduction dans les „ Ecritures Saintes, dont tout le monde est ca- „ pable, on y peut rechercher des sens plus „ sublimes. Car tous ceux qui les lisent recon- „ noissent que quand on les examine avec soin, „ on y trouve des verités cachées bien plus relevées que ce qui y paroît d'abord, & qu'on „ en trouve d'autant plus qu'on s'y applique da- „ vantage. Il est donc certain que JESUS-CHRIST „ a plus servi au genre humain par ce langage „ que Celse appelle rustique, que n'a fait Pla- „ ton par tous ses discours éloquens. C'est donc „ être ingrat envers Dieu, selon ce Pere, & mal reconnoître la grace qu'il nous a faite en s'abaissant jusques à begayer avec nous pour apprendre à tous les hommes les veritez du salut d'une maniere proportionnée à la capacité des plus simples, que de prétendre qu'il n'y a que les sçavans & les habiles selon le monde qui puissent prendre la liberté de lire les Ecritures Saintes, & que les femmes, & les ignorans sont des profanes à qui il ne doit pas être permis *d'entrer dans ce Sanctuaire*. C'est ce qui n'est jamais venu dans l'esprit d'aucun des Peres, & Origene nous fait bien entendre combien il en étoit éloigné, lorsque s'adressant à tous les Fidéles sans distinction, il les exhorte en ces termes dans son Hom. 9. sur le Levitique, à lire sans cesse ces Livres divins. Nous vous prions de ne vous „ pas contenter d'écouter la parole de Dieu „ lors qu'on la lit dans l'Eglise, mais de vous y „ appliquer aussi dans vos maisons, & d'y me- „ diter jour & nuit dans la Loi de Seigneur. „ Car JESUS-CHRIST y est present aussi- „ bien que dans l'Eglise, & ceux qui le cher- „ chent le trouvent par tout. C'est pourquoi il „ nous est ordonné dans la Loi de mediter la „ Loi de Dieu, & quand nous marchons, & „ quand nous nous reposons dans nôtre maison, „ & quand nous sommes au lit, & quand nous „ nous levons. Il vous vient une pensée dans „ l'esprit, vous étes tenté de consentir à un desir „ illicite. Sçachez que cela vous vient de vôtre „ ennemi: Chassez-le aussi-tôt de vôtre cœur. „ Et que faire pour cela? Vous avez besoin d'une „ main qui vous secoure. Que les Livres Saints „ soient entre vos mains pour les lire: Que les „ commandemens de Dieu soient devant vos yeux. „ Vous serez disposé par là à rejetter tout ce qui „ vous viendra de la part de vôtre ennemi. A quoi „ il ajoûte. Voulez-vous sçavoir ce qui nourrit nô- „ tre esprit? C'est la lecture des Livres Saints, les „ prieres continuelles, & les pieuses instructions. „

S. HILAIRE, releve en plusieurs endroits les avantages que l'on peut tirer de la parole de Dieu, & particulierement dans son Commentaire sur le Pseaume 118. Ressouvenons-nous, dit- „ il, lorsque nous nous sommes appliquez à la lec- „ ture de l'Ecriture Sainte, pour y trouver ce „ que Dieu nous ordonne, & ce qu'il desire que „ nous fassions pour lui plaire, quelle a été la ple- „ nitude d'une intelligence celeste que nôtre es- „ prit si petit de lui-même s'est trouvé capable de „ recevoir,

„ recevoir, & de quelle sorte nôtre bassesse a été „ remplie d'ardens desirs de joüir de Dieu, il dit, „ que l'ame qui goûte comme il faut l'Ecriture a „ en elle une nourriture qui lui est une semen- „ ce de la vie éternelle. Il dit que la lecture de l'Ecriture Sainte est une source de vie, & qu'il „ la faut lire & la mediter pour en vivre. C'est „ avec raison, dit-il, que David espere, parce „ que sa principale occupation étoit de mediter „ la Loi de Dieu. Appliquons-nous donc aussi „ à la lecture des Livres divins. Travaillons à „ connoître ce que Dieu demande de nous, & „ pratiquons par le reglement de nôtre vie ce „ que sa Loi nous commande. Car c'est la me- „ ditation de la Loi divine qui fait esperer au „ Prophete, qu'étant soûtenu par la misericor- „ de de Dieu il vivra de la veritable vie.

S. Basile, parle en ces termes, de l'avantage que l'on peut tirer de la lecture des Pseaumes, & generalement de toute l'Ecriture Sain- „ te. Toutes les Ecritures divinement inspirées „ nous ont été données par le Saint Esprit, afin „ qu'étant comme un magasin rempli de toutes „ sortes de remedes pour la guérison de nos „ ames, chacun y en pût trouver de propres „ pour ses maladies particulieres. Les Prophe- „ tes nous instruisent de certaines choses; Les „ Livres Historiques nous en apprennent d'au- „ tres; & nous tirons d'autres instructions de „ la Loi. Le Livre des Proverbes donne aussi à „ l'Eglise d'autres avis pour le reglement des „ mœurs. Mais celui des Pseaumes semble com- „ prendre tout ce qui est d'utile dans les autres „ pour profiter à toutes sortes de personnes. Dans sa premiere Lettre à S. Gregoire de Nazianze où il décrit d'une maniere admirable quelles doivent être les occupations d'une personne qui se veut donner tout-à-fait à Dieu, il ne manque pas de marquer pour une des principales la lecture & la „ meditation des Ecritures Saintes. Un des plus „ grands moiens, dit-il, pour apprendre à satis- „ faire à ses devoirs, est la meditation & l'étude „ des Ecritures divinement inspirées. Car elles „ sont toutes remplies d'onction; & les vies de „ plusieurs saints personnages qui y sont écrites, „ sont comme des images vivantes qui nous „ sont proposées afin que nous les imitions, & „ que nous marchions sur les pas des grands „ hommes de cette Republique divine. Qui- „ conque donc se sentira foible en quelque cho- „ se, s'il se rend cette lecture familiere, il y „ trouvera des remedes proportionnés à ses „ langueurs & à ses infirmités. Dans les Regles „ abregées quest. 95. Il dit qu'il est utile & „ necessaire que chacun apprenne des Ecritures „ Saintes, ce qui est propre à son état, & pour „ s'affermir davantage dans la pieté, & pour ne se laisser point emporter aux maximes du „ monde. Il ajoûte sur la quest. 235. Que ceux „ qui ont la conduite des autres (par où il n'en- „ tend point les Prêtres, mais ceux qui avoient quelque charge parmi les Moines, qui en ce tems-là n'étoient pour l'ordinaire que Laïques) doi- „ vent apprendre plus de choses des Ecritures, „ parce qu'ils doivent sçavoir ce qui regarde „ toutes sortes d'états, afin qu'ils puissent fai- „ re connoître la volonté de Dieu à tous ceux „ qui sont sous leur charge, & instruire chacun „ de ce qui est de son devoir. Mais que les par- „ ticuliers doivent en lisant l'Ecriture en ap- „ prendre avec soin ce qui les regarde, & le „ pratiquer. Mais peut-on lire sans quelque fraïeur ce qu'il dit sur le Pseaume 37. Il veut que nous nous imaginions l'Ecriture comme étant présentée à Jesus-Christ lorsqu'il sera assis sur son Tribunal pour nous juger, & il dit que ce sera à ces divines regles que nous serons confrontez. Ne devons-nous donc pas, ajoûte-t-il, étudier avec grande attention ce que l'Ecriture nous enseigne. Dans son Livre de la virginité, il „ dit, qu'il ne faut pas que l'Epouse de la sages- „ se soit ignorante, mais qu'elle se remplisse de „ la sagesse de Dieu par la meditation conti- „ nuelle de sa Loi: & qu'elle prenne toutes ses „ délices dans la lecture du Vieux & du Nou- „ veau Testament qui la conduiront par la main „ à son Epoux. Dans sa Lettre 284. à une Da- „ me de condition, qui lui avoit demandé des avis sur sa conduite, aprés lui avoir declaré que par les avertissemens que Dieu lui avoit donnés „ dans un songe, il paroissoit qu'il demandoit „ d'elle qu'elle s'appliquât à regler l'état de son „ ame, & à purifier les yeux avec lesquels elle „ devoit un jour voir Dieu, il ajoûte: Si vous „ cherchez vôtre consolation dans les Ecritures „ divines, vous n'aurez besoin ni de moi ni de „ tout autre, pour vous marquer ce qui sera pro- „ pre pour vôtre conduite. Car le Saint Esprit „ vous donnera tous les conseils qui vous seront „ necessaires, il vous applanira le chemin par „ où vous devez marcher & il vous y conduira „ par la main. Et dans la Lettre suivante à une „ autre Dame de qualité nommée Eleuthere. Je „ saluë, dit-il, vôtre illustre fille; Et je vous „ prie de l'avertir qu'elle persevere dans la me- „ ditation de la parole de Dieu, afin qu'elle „ conserve les avantages d'une si bonne éduca- „ tion: & qu'en même tems que son corps pren- „ dra son accroissement naturel, son ame aug- „ mente en vertu par cette divine lecture.

S. Gregoire de Nysse, parle de la même maniere que saint Basile de la lecture de l'Ecriture Sainte. Il dit donc des Pseaumes, ce que les autres Peres ont dit de tous les Livres de l'Ecritu-

re, qu'ils font composez d'une maniere si admirable, que toutes sortes de personnes sont en état d'en „ profiter. Car non seulement, dit-il, les hommes parfaits, & qui ont les yeux de l'ame purifiez sont capables des instructions que le Saint Esprit y donne, mais les femmes mêmes y trouvent autant d'avantage que s'ils n'étoient écrits que pour elles. Ils donnent autant de joie à ceux qui sont encore dans l'enfance Chrêtienne que les jouets aux enfans. Ils tiennent lieu de bâton & de lit de repos à ceux qui sont cassez de vieillesse: Et ceux qui sont dans la force de l'âge spirituel les regardent comme un don particulier que le Ciel leur fait. Que celui donc qui est triste, & accablé de quelque grande affliction le considere comme une lettre de consolation que Dieu lui envoie. Que ceux qui font voiage par terre ou par mer, qui exercent des arts sedentaires, & en un mot tous les Fidéles, tant hommes que femmes, de quelque genre de vie, ou de quelque condition qu'ils puissent être, sains ou malades, se peusuadent qu'ils se privent d'un grand fruit en negligeant de reciter ces divins Cantiques. Ils devroient faire même parmi les vrais Chrêtiens la principale partie de la réjouïssance des festins & de la joie des nôces.

S. Ambroise s'explique en plusieurs endroits sur l'excellence de l'Ecriture Sainte, sur le besoin que nous avons de la lire, & sur le profit que les Chrêtiens en peuvent tirer. Pour nous apprendre que c'est dans la lecture des Ecritures divines que nous trouvons nôtre victoire & nôtre joie, il dit que c'est ce que figuroient ces trompettes sacerdotales, qui n'excitoient pas seulement les Juifs à vaincre leurs ennemis, mais qui faisoient leur joie dans leurs jours de Fêtes. *Non soli hostes harum tubarum sonitu vincuntur, sed & delectationes & dies Festi sine his esse non possunt.* Il dit que les Oracles des Prophetes nous doivent toûjours reveiller & nous presser de nous hâter pour arriver au Ciel. *Semper te Prophetarum oracula excitent atque commoveant ut ad superiora festines.* Que c'est être sage que de se plaire dans cette sainte nourriture. *Sapientia delectatio alimenti cœlestis.* Que la parole de Dieu rend les hommes Rois en empêchant qu'ils ne soient assujettis aux passions du Siecle. *Sermo ejus principes facit qui non subjiciantur illecebris sæcularibus.* Que l'Ecriture Sainte donne des forces à l'ame & la remplit d'une beauté spirituelle: Qu'elle soûtient & fortifie les bonnes pensées, & détruit la puissance des cupiditez & des passions. *Sermo plurimus Scripturarum animam confirmat & quodam spiritalis gratiæ colorat vapore. Rationabilia quoque inventa corroborat, dissolvítque omnem vim irrationabilium potestatum.* Qu'elle est un grand remede contre l'ennui, & contre les tentations. *Remedium tædiorum omnium Christus & Scriptura divina & in tentationibus unicum refugium.* Et ailleurs. *Verbum Dei repulsorium est tædiorum, quo sopor animæ, somnus mentis excluditur.* Que le devoir d'un Chrêtien est de mediter toûjours l'Ecriture pour la pratiquer. *Divina intra se volvat oracula, atque ad ea quæ complaceant Deo suum informet affectum. Sit meditatus in lege, & nulla eum Dei mandata prætereant.* Que comme la terre est pleine de remede pour les maladies du corps, l'Ecriture est pleine de remede pour les maladies de nôtre ame. *Ita etiam præceptis salutaribus replevit seriem Scripturarum quibus infirmitas animæ sanaretur.* Que la parole de Dieu nous est toutes choses. Nôtre medecine, nôtre lumiere, l'eau qui lave nos taches, la source de tous nos biens. *Loquere, Domine Jesu. Verbum tuum medicina est. Verbum tuum lumen est. Verbum tuum nostræ colluvionis ablutio est. Verbum tuum fons est. Tu loqueris & culpa lavatur. Omnia nobis factum est Dei verbum.* Que l'Ecriture est utile à tout le monde: Que celui qui est sain y acquiert la sagesse: Qu'elle presente à celui qui est captif un redempteur qui le délivre: & à celui qui est libre un Dieu qui le recompense: qu'elle instruit & qu'elle édifie toutes sortes de personnes: & que chacun y trouve ou dequoi guérir ses plaies, ou dequoi se fortifier dans la vertu & se procurer de nouveaux merites. *Sanus sapientiam acquirit, captivus redemptorem, liber remuneratorem. Omnes ædificat Scriptura divina. In ea invenit unusquisque, quo aut vulnera sua curet aut merita confirmet.* Que la meditation de la Loi de Dieu est nôtre unique soûtien dans le tems de l'adversité, & que c'est ce qui fait que nous trouvons de la force lors que nous sommes le plus accablez par les malheurs de ce monde. *Legis meditatio facit ut tempora tribulationis, tempora quibus humiliamur aliquibus adversis sustinere & tolerare possimus, ut neque humiliato nimis, neque dejecto frangamur affectu.* Qu'on trouve dans la lecture des Ecritures Saintes l'onction, la force, & la nourriture. C'est ce qu'il fait entendre par la comparaison des Athletes, qui se frottoient d'huile, s'exerçoient continuellement à la lute, & se nourrissoient de viandes fortes pour se rendre plus forts. Il prétend que la lecture des Livres Sacrez doit faire tout cela en nous. *Ungamus oleo lectionis mentis nostræ lacertos. Sit nobis tota die & nocte exercitii usus in quadam cœlestium Scripturarum palæstrâ, artúsque animorum nostrorum salubris ferculorum nostrorum esca confirmet.* Que nous nous devons conduire dans toutes nos actions par la lumiere de l'Ecriture; que c'est la source de nôtre vertu, & le progrés de nos bonnes œuvres. *Arguit Christus eos qui utuntur lucerna si non semper utantur. Numquid*

Numquid negligamus verbum Dei, ex quo nobis omnium origo virtutum est, universorúmque operùm quidam processus. Hæc lucerna accensa sit in omni verbo, in omni opere. Que les Livres de l'Ecriture sont autant de dépoüilles qui nous enrichissent. Que ce doit être nôtre joie. *Meritò exulto. Sine labore meo inveni spolia. Inveni Pentateuchum, inveni Regnorum libros, inveni Prophetarum scripta, inveni Christum, inveni Paulum.* Que l'Ecriture nous doit être un festin continuel: Qu'on y trouve des viandes plus fortes, comme est la Loi & l'Evangile, & d'autres plus douces & plus agréables, comme sont les Pseaumes, & le Cantique des Cantiques. *Benè eructat qui plurima & suavia Dei præcepta gustaverit. Habet verbum Dei epulas suas, alias fortiores, ut est Lex & Evangelium; alias suaviores, ut sunt Psalmi & Cantica Canticorum.* Que qui se nourrit tous les jours de l'Ecriture n'a plus faim de tout le reste. *Ede Scripturarum cœlestium cibos: ede quotidie ut non esurias.* Qu'on ne la doit pas lire en courant, & avec peu d'application à ce qu'on en lit. Mais que lors même que nous n'avons plus le Livre entre les mains, nous devons faire comme ceux d'entre les animaux mondes qui ruminent: tirer de même du fond de nôtre mémoire cette pasture spirituelle pour la ruminer. *Non perfunctoriè transeamus quæ legimus, sed etiam cùm abest codex tamquam animantia munda & ruminantia, de interioribus nostris ruminandum nobis pabulum spirituale promamus.* Il dit que l'Evangile de saint Luc est écrit pour être lû par tous ceux qui aiment Dieu, ce qui se doit rencontrer dans tous les vrais Chrêtiens, sçavans ou ignorans, de tout âge, & de tout sexe. » Cet Evangile, dit-il, est adressé à Theophile, » c'est à dire à CELUI QUI AIME DIEU. Si vous » aimez Dieu: c'est pour vous qu'il est écrit. Re» cevez le present d'un Evangeliste, & ce qu'il » vous donne comme vôtre ami pour gage de son » amitié. Conservez le avec soin dans le trésor de » vôtre cœur. Gardez ce précieux dépôt. Consi» derez-le souvent: & le lisez sans cesse avec » grand soin. Il faut donc que l'on dispense d'aimer Dieu ceux que l'on prétend ne devoir pas lire l'Evangile. Car il est certainement bien étrange, & on auroit eu sans doute bien de la peine à en persuader saint Ambroise ni aucun de tous les Peres, que n'en étant pas moins capable d'aimer Dieu, pour ne sçavoir que ma Langue maternelle, on me doive priver d'un present que m'a fait un Evangeliste, & d'un gage qu'il m'a donné de son amitié, selon la pensée de ce Pere, en ne voulant pas que je lise ce qu'il a écrit pour être lû par tous ceux qui aimeroient Dieu. Est-ce qu'il en auroit excepté les femmes & les filles, comme des profanes à qui ce Sanctuaire doit être fermé. Ce seroit une folie que d'avoir cette pensée. Il dit que ce sont les paroles de la doctrine sacrée, c'est à dire les Ecritures saintes, qui font le mariage spirituel des Vierges avec leur divin Epoux. *Sacræ Doctrinæ verbis Sponso innubit æterno.* Que le silence leur est recommandé pour mieux sçavoir l'Ecriture. *Nulla divinarum sententia fugiet lectionem, si aurem admoveas, vocem premas.* Et il les exhorte de chercher JESUS-CHRIST dans les Ecritures, parce qu'on ne le trouve mieux nulle part. *Quærite illum in Scripturis, ibi meliùs invenitur.* On auroit pû encore rapporter d'autres passages de saint Ambroise. Mais en voilà suffisamment pour faire connoître ce qu'il pensoit de la lecture de l'Ecriture sainte.

Il n'y a point de Pere parmi les Latins qui ait recommandé avec plus d'empressement la lecture de l'Ecriture sainte, même aux femmes & aux filles, que S. JERÔME. Voici de quelle maniere il en parle dans sa lettre à Læta, en lui prescrivant la maniere dont elle doit élever sa fille. Il veut que dés qu'elle commencera à croître, elle « s'occupe à lire l'Ecriture sainte, & s'instruise « dans les Prophetes & dans les Apôtres des nôces « spirituelles qui doivent unir son ame à Dieu. Il « faut (dit-il à sa sainte Mere) qu'elle vous ren- « de compte tous les jours de sa lecture vous en « rapportant comme un bouquet de fleurs qu'elle « auroit cueillies de sa main. Il faut qu'elle sça- « che les Pseaumes par cœur, qu'elle retire son es- « prit des pensées du monde en l'occupant de ces « saints Cantiques; qu'elle apprenne à regler sa « vie dans les Proverbes de Salomon; qu'elle s'ac- « coûtume par la meditation de l'Ecclesiaste à fou- « ler aux pieds toutes les vanitez du monde: qu'elle « observe les exemples de courage & de patience « rapportés dans le Livre de Job: Qu'elle passe de là « aux Evangiles pour les avoir toûjours entre les « mains: qu'elle s'applique de tout son cœur aux « Actes des Apôtres & à leurs Epîtres. Qu'elle « lise ensuite les Prophetes & les autres Livres du « Vieux Testament. Enfin il faut qu'elle reserve « pour le dernier à apprendre le Cantique des « Cantiques afin de le faire sans peril, de crainte « que si dans ces commencemens elle lisoit ce saint « Livre, la pureté de son ame ne souffrît quelque « atteinte & quelque blessure pour n'avoir pas « compris l'Epithalame des nôces spirituelles, par- « ce qu'il est écrit en des paroles qui semblent « dépeindre un amour humain.

Le même Saint écrivant à un de ses amis nommé Gaudence, entre les avis qu'il lui donne pour élever chrêtiennement une jeune fille dont il avoit soin, il n'a pas oublié de lui recommander de lui faire lire l'Ecriture sainte. (Ep. 12.) Lors, « dit-il, qu'elle aura atteint l'âge de sept ans, qu'el- « le sera capable de honte, qu'elle commencera « de sçavoir ce qu'elle doit taire & de douter sur ce «

„ qu'elle doit dire, faites lui apprendre par cœur „ les Pseaumes, & jusqu'à 12. ans qu'elle fasse le „ trésor de son cœur des Livres de Salomon, des „ Evangiles, des Epîtres des Apôtres, & des Pro- „ phetes. Il parle de la même sorte à la sainte Vierge Demetriade qui étoit plus avancée en âge „ & en vertu. Outre le tems, lui dit-il, que vous „ devez emploier à la récitation des Pseaumes & à „ la priere selon l'ordre qui vous est prescrit pour „ les heures de Tierce, de Sexte, de None, pour „ le soir, pour minuit, & pour le matin, que vous „ ne devez jamais ômettre, reglez combien vous „ devez encore emploier d'heures à apprendre l'E- „ criture sainte, & combien de tems à la lire; regar- „ dant cet exercice non comme un travail penible, „ mais comme les délices de vôtre ame & sa plus „ précieuse nourriture. Une des plus grandes loüanges qu'il donne aux Saintes, dont il a écrit la vie, est l'ardeur qu'elles avoient à lire l'Ecriture. Aprés avoir décrit la pénitence admirable de Sainte Fabiole, il dit qu'elle passa jusques à Jerusalem, & qu'elle demeura quelque tems dans le Monastere de sainte Paule que ce Saint conduisoit: Sur quoi il parle en ces termes des entretiens qu'il „ eut avec elle. Quand je me souviens des entre- „ tiens que nous eûmes ensemble, je croi la voir „ encore. Bon Dieu quelle étoit sa ferveur, & son „ attention pour l'Ecriture sainte! Elle couroit les „ Prophetes, les Evangiles, & les Pseaumes, com- „ me si elle eût voulu se rassasier dans une faim „ violente: Elle me proposoit des difficultez, & „ conservoit dans son cœur les réponses que j'y fai- „ sois: Elle n'étoit jamais lasse d'apprendre, & la „ douleur de ses pechez s'augmentoit à proportion „ de ce qu'elle augmentoit en connoissance: Car „ comme si on eût jetté de l'huile dans le feu, elle „ ressentoit des mouvemens d'une ferveur encore „ plus grande. Ce Saint en dit autant de sainte „ Paule. Elle sçavoit, dit-il, par cœur l'Ecriture „ sainte, & bien qu'elle aimât extrémement l'His- „ toire, à cause, comme elle disoit, que c'étoit le „ fondement de la verité, elle s'attachoit nean- „ moins beaucoup davantage au sens allegorique „ & spirituel, & elle en faisoit comme le comble „ de l'édifice de son ame. Elle me pria fort, qu'el- „ le & sa fille pussent lire en ma presence le Vieux „ & le Nouveau Testament, afin que je leur en „ expliquasse les endroits les plus difficiles: & ne „ pouvant resister à ses instances continuelles, je „ lui promis de lui enseigner ce que j'en avois ap- „ pris non pas de moi-même, c'est à dire de la „ présomption de mon propre esprit qui est le plus „ dangereux de tous les maîtres, mais des plus „ grands personnages de l'Eglise. Je dirai aussi une „ chose qui semblera peut-être incroïable à ceux „ à qui ses admirables qualitez ont donné de la „ jalousie. Elle desira d'apprendre la Langue Hebraïque, dont j'ai acquis quelque connoissance, & „ elle vint à bout de son dessein, tellement qu'el- „ le chantoit les Pseaumes en Hebreu, & le par- „ loit sans y rien mêler de l'élocution Latine; ce „ que nous voions faire encore aujourd'hui à sa „ sainte fille Eustochie. Il dit aussi dans la même „ Vie, que pour temperer le zele de cette sainte Femme, qui pleuroit les moindres fautes comme de grands pechez avec une abondance de larmes, qu'il l'avertissoit d'épargner ses yeux, & de les conserver pour la lecture de l'Evangile: *Ut parceret oculis & eos servaret Evangelicæ lectioni.* Et enfin il nous apprend que cela ne lui étoit point particulier, mais que toutes les Filles qu'elle avoit assemblées en trois Monasteres, lisoient aussi-bien qu'elle les Livres sacrez. Car elles étoient, dit- „ il, toutes obligées de sçavoir par cœur tout le „ Pseautier, & d'apprendre tous les jours quel- „ que chose de l'Ecriture sainte. Il en dit encore „ davantage de sainte Marcelle. Son amour, dit- „ il, pour l'Ecriture sainte étoit incroïable, & elle „ chantoit toûjours: *J'ai caché & conservé vos* „ *paroles dans mon cœur, afin de ne vous point of-* „ *fenser*; & cet autre Verset où David parlant de „ l'homme parfait dit, *Il met toute son affection* „ *en la Loi du Seigneur, & il la medite le jour &* „ *la nuit.* Entendant par cette meditation de la „ Loi, non pas de repeter souvent les paroles de „ l'Ecriture, ainsi que faisoient les Pharisiens, „ mais de les pratiquer selon que l'Apôtre nous „ l'enseigne lorsqu'il dit: *Soit que vous beuviez,* „ *que vous mangiez, ou que vous vous occupiez à* „ *quelque autre chose, faites toutes vos actions pour* „ *la gloire de Dieu.* Voilà comme elle lisoit l'Ecri- „ ture avant même que d'avoir connu saint Jerôme. Mais voici ce qu'il en dit depuis qu'elle l'eut connu. N'aiant écouté que comme en passant „ tout ce que j'avois pû acquerir de connoissance „ de l'Ecriture par une fort longue étude, elle „ l'apprit & elle la posseda de telle sorte, que „ lorsqu'aprés mon départ il arrivoit quelque con- „ testation touchant des passages de l'Ecriture, on „ l'en prenoit pour juge: mais comme elle étoit „ extrémement prudente, & sçavoit parfaitement „ les regles de ce que les Philosophes nomment „ bienseance, elle répondoit avec tant de modestie „ aux questions qu'on lui faisoit, qu'elle rappor- toit comme l'aiant appris de moi ou de quelque „ autre, les choses qui venoient purement d'elle, „ afin de passer pour disciple en cela même, où „ elle étoit une fort grande maîtresse.

L'AUTEUR de la Lettre à Celancie, entre les avis qu'il donne à cette Dame, & l'un de ceux sur lequel il insiste le plus, est de lire soigneusement l'Ecriture sainte. Le principal de „ vos soins, lui dit-il, doit être de bien sçavoir la „ Loi de Dieu, afin que vous puissiez voir par sa „ conduite

„ conduite & sa lumiere les exemples des Saints „ comme s'ils vous étoient presens, & y appren- „ dre par les conseils que vous y trouverez, ce que „ l'on doit faire & ce que l'on doit éviter. Car „ c'est un tres-grand secours pour faire progrés „ dans la vertu, que de remplir son ame de la parole „ de Dieu, & de mediter continuellement ce que „ l'on veut pratiquer: C'est pour cela que le Sei- „ gneur commanda autrefois par Moïse à un Peu- „ ple grossier & peu accoûtumé à l'obeïssance, „ d'attacher aux franges de leurs vétemens des „ écriteaux de couleur d'écarlate, sur lesquels „ étoient marquez ses Commandemens, afin de „ s'en souvenir toutes les fois qu'ils y jetteroient „ les yeux. Et c'est sur le sujet de ces franges que „ Nôtre Seigneur reprend les Pharisiens, à „ cause qu'en pervertissant l'usage qu'on en de- „ voit faire ils s'en servoient, non pour se souve- „ nir des Commandemens de Dieu, mais par „ ostentation; afin que le Peuple les estimât plus „ saints en les croiant observateurs plus exacts de „ la Loi de Dieu. Mais pour vous qui gardez non „ les commandemens de la lettre, mais les com- „ mandemens de l'esprit, vous devez prendre soin „ de vous en souvenir d'une maniere toute spiri- „ tuelle, & vous ne devez pas tant avoir soin de les „ repeter par memoire que d'y penser incessam- „ ment. Que l'Ecriture sainte soit donc toûjours „ entre vos mains: mais que ce soit pour la repasser „ continuellement dans vôtre esprit. Et ne croiez „ pas qu'il vous suffise de garder les préceptes di- „ vins en vôtre memoire, si vous les oubliez en ne „ les gardant pas dans vos actions. Vous ne les de- „ vez sçavoir & retenir qu'afin d'accomplir ce „ qu'ils vous ordonnent. Car ceux qui ne font „ qu'écouter la Loi, ne seront pas pour cela justes „ devant Dieu. Mais il n'y a de justes que ceux qui „ l'observent. Cette divine Loi a une étenduë „ comme un champ large & vaste. Etant pleine „ de divers témoignages de la verité comme de „ celestes fleurs & d'excellens fruits, elle nourrit „ & rend vigoureuse l'ame de celui qui s'occupe à „ la lire, & lui donne un merveilleux plaisir. Et „ c'est un tres-grand secours pour conserver en „ soi la justice, que d'être parfaitement instruit de „ cette Loi, & de la repasser toûjours dans son „ esprit.

S. Augustin a dit tant de choses & en tant de lieux à l'avantage de cette divine lecture, que je serois trop long, si je rapportois tout ce qui s'en trouve dans ses Ouvrages. Il a eu soin sur tout de remarquer en divers endroits, que comme la doctrine de l'Ecriture est pour tout le monde, aussi sa maniere d'enseigner est proportionnée à toutes sortes de conditions, & même aux Enfans & aux Païsans, aux Serviteurs, & aux Servantes.

C'est ce qui lui fait dire dans le sixiéme Livre des Confessions Chapitre cinquiéme: L'autori- « té de l'Ecriture sainte me sembloit d'autant plus « digne de Foi, plus sainte, & plus venerable, que « d'une part elle est simple pour le style, & pro- « portionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus « simples & les moins habiles, & que de l'autre « elle renferme dans le sens caché sous l'écorce « de la lettre, la sublime dignité de ses mysteres « secrets; s'exposant ainsi aux yeux, & à la lecture « de tous les hommes par des termes tres-clairs, « & par des expressions tres-basses & tres-ordi- « naires, & exerçant en même tems tout l'esprit « & toute la suffisance de ceux qui ont une plus « haute lumiere & une vûë plus perçante. Ainsi « par un langage si populaire, comme par un che- « min public & roial, elle reçoit tous les hommes « dans son sein; & par la pénétration de ses veritez « obscures, comme par des routes difficiles à trou- « ver, & par des sentiers étroits, elle conduit vers « vous quelques personnes particulieres. Et quoi- « que le nombre de ces personnes soit assez petit, « il ne seroit pas neanmoins si grand qu'il est, si elle « n'étoit élevée à ce haut point d'autorité qu'elle « s'est acquise sur tous les Peuples, & si elle n'atti- « roit à elle toutes les Nations de la Terre par « l'humilité sainte de son langage. «

C'est ce qui lui fait dire dans le Livre cinquiéme de la Genese à la lettre, Chapitre 3. en parlant à tous les Fidéles, & les regardant dans la plus grande foiblesse où ils puissent être: Je vous « exhorte de vous avancer en vous servant du se- « cours que l'Ecriture vous presente, puisqu'elle « n'abandonne jamais vôtre foiblesse, & qu'elle « est à vôtre égard comme une mere qui marche « lentement pour s'accommoder à son enfant & « le faire marcher avec elle. Elle parle de telle sor- « te selon les differens états des hommes, qu'el- « le se mocque des superbes par sa hauteur à la- « quelle ils ne peuvent atteindre; qu'elle épou- « vante par sa profondeur ceux qui s'efforcent de « la pénétrer, qu'elle nourrit par les veritez dont « elle est remplie les plus grandes ames, & qu'elle « donne aux enfans la nourriture qui leur est pro- « portionnée par la familiarité avec laquelle elle « leur parle. «

C'est ce qui lui fait dire encore ce que nous avons déja rapporté dans le Chap. 6. du second Livre, en écrivant à Volusien qu'il exhortoit à lire l'Ecriture sainte, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé: Que sa maniere de parler est si admi- « rable qu'en même tems qu'elle est accessible à « tout le monde, il n'y en a presque point qui la « puisse pénétrer. Que dans les choses claires « qu'elle contient, elle est comme un ami fami- « lier qui parle sans fard & sans artifice au cœur « des sçavans & des ignorans: & que quand elle «

„ cache les veritez par des expressions mysterieu-
„ ses, elle ne le fait pas par un langage superbe
„ qui soit capable de rebuter les petits esprits, &
„ leur ôter la hardiesse d'en approcher, comme
„ les pauvres craignent d'approcher les riches,
„ mais elle invite tout le monde par un discours
„ simple à y venir chercher de quoi se nourrir des
„ verités manifestes, & de quoi s'exercer à dé-
„ couvrir celles qui sont cachées, n'aiant cepen-
„ dant dans les unes & dans les autres que le mê-
„ me fond de sagesse & de lumiere. C'est par
„ là que se corrigent les esprits dereglez, que se
„ nourrissent les esprits simples, & que s'entre-
„ tiennent les plus grands esprits dans des dou-
„ ceurs ineffables.

C'est ce qui fait dire à ce Saint dans le Livre de
„ la vraie Religion Ch. 17. La maniere d'ensei-
„ gner tout ce qu'elle enseigne, en partie par des
„ raisons tres faciles à entendre, en partie par des
„ similitudes & des figures contenuës dans des
„ discours, dans des faits, & dans des mysteres,
„ est tellement accommodée à la portée de toutes
„ les personnes que Dieu veut instruire & exer-
„ cer, qu'elle comprend parfaitement en elle-mê-
„ me la regle de tout ce que l'on peut enseigner de
„ raisonnable & de vrai: car les mysteres qui s'y
„ trouvent, se rapportent dans le dessein de Dieu
„ aux choses qui y sont dites le plus clairement.
„ Et s'il n'y avoit que des choses tres faciles à en-
„ tendre, on n'y chercheroit pas la verité avec le
„ soin & le travail qu'elle merite, & on n'auroit
„ pas la joie de l'y avoir trouvée. Et au Chapitre
cinquante-uniéme du même Livre qu'il a fait
étant nouvellement baptisé; bien loin de croire
qu'il n'appartenoit pas au peuple de lire l'Ecriture
sainte, il exhorte en ces termes tous les Fidéles
„ à la lire. Oubliant, dit-il, & rejettant les folies
„ & les amusemens des Theatres & des Poëtes,
„ nourrissons nôtre ame de la meditation & de
„ l'étude des Ecritures divines. Et en éprouvant
„ comme elle est fatiguée & tourmentée par la
„ faim & la soif d'une vaine curiosité, & comme
„ c'est en vain qu'elle cherche à se rassasier & se
„ contenter par des phantômes trompeurs qui ne
„ sont que comme des viandes peintes; rassasions-
„ la, & desalterons-la par cette viande & ce breu-
„ vage celeste que cette Ecriture divine nous re-
„ presente. Instruisons-nous dans cette école si
„ noble & si digne des enfans de Dieu.

C'est ce qui lui fait dire au Livre quinziéme de
la Cité de Dieu Chapitre 25. Que Dieu a voulu
que l'Ecriture fût proportionnée à la capacité de
„ tous les hommes. Car aiant remarqué que la
„ colere de Dieu n'est pas en lui une passion qui
„ le trouble, mais un jugement par lequel il punit
„ le crime, il ajoûte: Mais si l'Ecriture ne se ser-
„ voit de ces expressions familieres, elle ne se pro-
portionneroit pas à la capacité de tous les hom- «
mes dont elle veut procurer le bien & l'avanta- «
ge, en étonnant les superbes par sa hauteur, en «
reveillant les paresseux par l'importance de ce «
qu'elle traite, en exerçant les laborieux par ses «
difficultez, & en nourrissant les intelligens par «
ses lumieres. Or elle ne seroit pas propre à faire «
tout cela, si auparavant elle ne s'étoit abaissée, «
& si elle n'étoit descenduë, pour parler ainsi, «
vers ceux qui sont couchez par terre. «

C'est aussi à la lecture de l'Ecriture sainte que
saint Augustin attribuë le commencement de sa
Conversion, & bien loin de s'accuser d'avoir eu
trop de hardiesse en lisant l'Ecriture sainte lors-
qu'il n'étoit pas encore baptisé, il se plaint dans le
septiéme Livre de ses Confessions Chapitre 20.
Que les Livres des Philosophes l'aiant rendu «
plus sçavant, l'avoient aussi rendu plus vain, & «
qu'au contraire les Ecritures saintes l'aiant hu- «
milié & adouci son esprit, il avoit remarqué la «
difference qu'il y a entre la vaine confiance en «
ses propres forces, & l'humble reconnoissance «
de sa foiblesse, entre ceux qui sçavent où il faut «
aller, mais qui ne sçavent pas le chemin qu'ils «
doivent tenir, & ceux qui connoissent le chemin «
de nôtre bien-heureuse patrie, lequel ne nous y «
conduit pas seulement pour en avoir la vûë, mais «
nous en donne la possession & la joüissance. Il «
décrit ensuite dans le Chapitre suivant l'effet
que cette lecture fit dans son ame. Je commen- «
çai donc alors à lire l'Ecriture sainte avec une «
ardeur extraordinaire, & à reverer ces paroles «
si venerables que vôtre Esprit saint a dictées lui- «
même. Mais rien ne me touchoit tant que les «
Epîtres de saint Paul, & je vis s'évanoüir en un «
moment toutes ces difficultez qui me faisoient «
croire qu'en quelques endroits il se contredi- «
soit lui-même, & que ses paroles ne s'accor- «
doient pas avec celles de l'ancienne Loi & des «
Prophetes. Je reconnus que ces Ecritures si pu- «
res & si simples ne sont animées que d'un même «
esprit, & ne contiennent que les mêmes sens, & «
j'appris à les considerer avec une joie mêlée de «
respect & de crainte.

Enfin ce grand Saint ne conseille pas seulement
à tous les Fidéles indifferemment de lire l'Ecriture
sainte, il leur represente encore, que ce n'est pas
assez qu'ils le fassent rarement, mais qu'ils doivent
s'appliquer tous les jours à cette divine lecture.
C'est dans le 56. Sermon du Tems où l'on voit assez
qu'il parle à tous ses Auditeurs sans distinction
d'âge ni de sexe. Tenez, dit-il, pour tres-certain, «
mes chers Freres, que telle qu'est nôtre chair «
lors qu'elle ne prend qu'une fois de la nourriture «
en plusieurs jours, telle est nôtre ame quand elle «
ne se nourrit pas tres souvent de la parole de «
Dieu. Car comme la faim, & le manquement «
„ de

„ de nourriture rend nôtre corps sec & attenué, „ ainsi l'ame qui neglige de se fortifier par le pain „ de la parole de Dieu, devient foible & aride, „ & n'est propre à aucune bonne œuvre. Considerez donc, s'il est juste que nôtre corps qui „ n'est formé que de terre, fasse quelquefois par „ jour deux repas, & que nôtre ame qui est l'image de Dieu, reçoive à peine la parole de la vie „ aprés en avoir été privée plusieurs jours, quoique neanmoins il fût raisonnable de mieux traiter en nous l'image de Dieu que nôtre chair. „ Car ceux qui ne pensent qu'aux seules necessitez & aux seules commodités de leur corps, ressemblent aux bêtes & défigurent en eux l'image „ de Dieu. Il faut donc que la chair soit gouvernée comme l'esclave, & qu'on ait soin principalement des besoins de l'Ame, puisqu'elle est legitimement la maîtresse. Car si l'on agit autrement, si nous ne reconnoissons pas que nous „ avons été faits à l'image de Dieu, & si nous pensons davantage à nôtre chair qu'à nôtre ame, je „ crains que le Saint Esprit ne nous fasse ce reproche par son Prophete : Lorsque l'homme „ étoit dans l'honneur, il ne l'a pas compris; il a „ imité les bêtes qui sont sans raison, & leur est „ devenu semblable. Continuez d'écouter dans „ l'Eglise comme vous avez accoûtumé la lecture „ de l'Ecriture sainte, ET LA RELISEZ ENCORE „ DANS VOS MAISONS. Si quelqu'un est tellement occupé, qu'il ne puisse prendre de tems „ pour lire l'Ecriture sainte avant son repas, qu'il „ ne neglige point en le prenant d'en lire quelque „ chose; afin qu'en même tems que le corps est „ nourri d'une viande materielle, l'ame soit nourrie de la parole de Dieu, & que tout l'homme, „ c'est à dire, l'exterieur & l'interieur, sorte de „ Table aiant reçû une nourriture salutaire & „ sainte. Car si on ne donne de nourriture qu'au „ seul corps, & que l'ame ne soit point nourrie de „ la parole de Dieu, c'est rassasier l'esclave, & „ laisser la maîtresse languir de faim. Et vous ne „ pouvez ignorer combien cela est injuste.

„ Et dans le Sermon suivant. Ecoutez les Leçons „ divines dans l'Eglise, & lisez les encore dans vos „ maisons.

„ Et dans le 38. des Saints, Tâchez autant qu'il „ vous est possible avec l'assistance de Dieu de „ lire souvent dans vos maisons les Leçons divines, & de les entendre dans l'Eglise avec affection & avec soumission.

Nous voions aussi que saint Augustin suppose que son Peuple faisoit ce qu'il lui recommandoit, c'est à dire qu'il lisoit l'Ecriture sainte : car voici de quelle maniere il lui parle dans le dixiéme Traité sur S. Jean, & l'on a inseré ces paroles dans le Breviaire au Lundi de la quatriéme Semaine de „ Carême : Que vendoient dans le Temple ces vendeurs que JESUS-CHRIST en chassa? Ils y " vendoient les choses dont les Juifs avoient besoin pour les Sacrifices de ce tems-là. Car vôtre " charité sçait que ce Peuple étant charnel, Dieu " avoit voulu qu'il lui offrît des Sacrifices qui " eussent rapport à la dureté de son cœur pour le " détourner du culte des Idoles, de sorte qu'en ce " tems-là on immoloit à Dieu, des bœufs, des " moutons, & des pigeons. Vous le sçavez, parce que vous l'avez lû. NOSTIS QUIA LEGISTIS.

Et dans le premier Sermon sur le Pseaume 36. aiant dit, que Dieu nous avertit, que la pénitence que nous pouvons faire en ce monde avec fruit ne nous servira de rien si nous attendons à la faire aprés la mort : Il ajoûte que nous aurions quelque sujet de nous plaindre que nous n'en sommes pas avertis, s'il l'Ecriture n'étoit point lûë dans toute la Terre, " ou si on n'en trouvoit pas par tout des exemplaires à acheter. Il suppose donc que tous les Chrêtiens avoient toute liberté d'en acheter, & que c'étoit leur faute s'ils n'en avoient pas, & s'ils ne la lisoient pas. Et il le suppose si bien, que dans le vingt-huitiéme Chapitre du Livre du Combat Chrêtien, qu'il dit avoir fait d'un style simple pour les ignorans, il les accuse d'une grande negligence pour leur salut, si faute de lire l'Ecriture sainte, ils se laissent tromper par les Heretiques en des choses qui sont claires dans les Ecritures. N'écoutons pas, dit-il, ceux qui disent que " la promesse qu'a fait le Sauveur d'envoier le " Saint Esprit, ne s'est accomplie, ou qu'en Saint " Paul, ou qu'en Montan, ou qu'en Manés. " Ceux qui croient cela, ou sont dans un grand " aveuglement de ne pas voir le contraire dans " l'Ecriture qui est évidente sur ce point, ou dans " une étrange negligence pour leur salut de ne " la pas lire. *Tam cæci sunt isti, ut Scripturas manifestas non intelligant, aut* TAM NEGLIGENTES SALUTIS SUÆ UT OMNINO NON LEGANT. Et aprés avoir refuté cette erreur par le second Chapitre des Actes, il dit : Que les Manichéens & " les Montanistes ne trompoient sur cela que ceux " qui étant dans l'Eglise, étoient negligens d'apprendre leur foi qui est manifeste dans l'Ecriture. Et ce qui est déplorable, dit-il, est qu'aiant " une grande negligence pour s'instruire des Veritez Catholiques (en lisant l'Ecriture sainte, " comme il avoit marqué auparavant) ils écoutent avec grande attention ce que les Heretiques leur disent. *Ipsam Fidem Catholicam quæ in Scripturis manifesta est, nolunt discere, & quod est gravius & multùm dolendum, cùm in Catholica Fide negligenter versentur, hæreticis diligenter aures accommodant.* "

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui ait parlé plus souvent, plus fortement, & plus éloquemment de l'utilité de la lecture de l'Ecriture

ſainte pour tout le monde, que S. JEAN CHRYSOSTOME. Voici ſes principaux paſſages dans ſa ſeconde Homelie ſur ſaint Matthieu. Qui eſt-ce de vous tous qui m'écoutez maintenant qui me pourroit dire par cœur un Pſeaume, ou quelqu'autre partie de l'Ecriture, ſi je le lui demandois? Il ne s'en trouvera pas un ſeul. Et ce qui eſt encore plus à déplorer, c'eſt que dans cette indifference pour les choſes ſaintes, vous avez en même tems une extréme ardeur pour des choſes déteſtables, & qui ne ſont dignes que des Démons. Car ſi quelqu'un vous prioit au contraire de lui dire quelqu'une de ces chanſons infames, & de ces airs diaboliques qui ſe chantent ſur le Theatre, il s'en trouveroit pluſieurs qui les auroient appris par cœur, & qui les reciteroient avec plaiſir. Mais comment excuſe-t-on de ſi grands excés? Je ne ſuis pas Religieux ni Solitaire, me diſent-ils. J'ai une femme & des enfans, & je ſuis chargé du ſoin d'un ménage. C'eſt là ce qui perd tout aujourd'hui, de ce que vous croiés qu'il n'y a que les Religieux QUI DOIVENT LIRE L'ECRITURE SAINTE: au lieu que cette lecture vous eſt beaucoup plus neceſſaire qu'à eux. Car ceux qui ſont tous les jours expoſez à tant de combats, & qui y reçoivent tant de bleſſures ont beaucoup plus beſoin de remedes. C'eſt donc encore une plus mauvaiſe choſe de ne pas croire qu'on ait beſoin de l'Ecriture, & de la regarder comme ſuperfluë, que de ne la point lire du tout. Il n'y a que le diable qui puiſſe inſpirer ces penſées. N'entendez-vous pas ſaint Paul, qui vous dit, que tout ce qui eſt écrit a été écrit pour nôtre inſtruction? Et cependant vous ne voudriez par ſeulement toucher l'Evangile, bien loin que vous vouliez prendre la peine de le lire pour le pénétrer & pour le bien entendre. C'eſt ce qui fait qu'aujourd'hui tout eſt renverſé. Que ſi vous voulez ſçavoir combien la lecture de l'Ecriture ſainte vous apporteroit de profit, conſiderez dans quelle diſpoſition vous étes lorſque vous écoutez des Pſeaumes, ou lorſque vous entendez des chanſons diaboliques; lorſque vous étes à l'Egliſe, ou lorſque vous étes au Theatre: & vous ſerez ſurpris combien vôtre ame étant la même, eſt neanmoins ſi differente d'elle-même dans ces rencontres. L'Apôtre nous avertit que les mauvais diſcours corrompent les bonnes mœurs. Nous avons donc continuellement beſoin pour nous garder de cette peſte, d'être charmez, pour parler ainſi, par les puiſſans enchantemens de l'Eſprit de Dieu, qui ſont les Ecritures divines. C'eſt la nourriture de nôtre ame, c'en eſt l'ornement, c'en eſt la ſeureté. Et au contraire ne point écouter la parole de Dieu, c'en eſt la faim & la mort. *J'envoierai,* dit le Seigneur, *la famine ſur la terre. Non la famine du pain ni la ſoif de l'eau, mais la famine & la ſoif de la parole de Dieu.* N'étes-vous donc pas bien miſerables d'attirer volontairement ſur vous le mal même dont Dieu ménace comme d'un grand châtiment ceux contre qui il eſt irrité: & de faire ſouffrir à vôtre ame une faim cruelle & mortelle qui la reduit dans le plus malheureux état où elle puiſſe être? Car les paroles ont une force toute particuliere pour porter nôtre ame au bien ou au mal. Un mot l'enflamme de colere, & un mot l'appaiſe. Une parole deshonnête excite en elle une paſſion brutale, & une parole modeſte & grave la porte à la chaſteté. Que ſi les paroles communes & ordinaires ont cette force, pourquoi faites-vous ſi peu d'état des paroles de l'Ecriture? Ne comprenez-vous pas que ſi l'avertiſſement qu'un homme nous donne peut beaucoup pour nous redreſſer, ce doit être tout autre choſe de ceux que Dieu nous donne par la grace du S. Eſprit? Car la parole de Dieu qui ſe conſerve dans les Ecritures, eſt comme un feu qui embraſe l'ame de celui qui l'entend, & qui la prépare à toutes ſortes de biens. Mais quel fruit, me direz-vous, tirera de la parole de Dieu celui qui l'entend & qui ne la pratique point? Et moi je vous dis, qu'il ne laiſſera pas d'en tirer du fruit: car l'application qu'il aura à cette divine parole, fera qu'il ſe reprendra ſouvent, qu'il aura des remords de ſon mauvais état, qu'il en gémira, & il pourra enfin parvenir juſqu'à vouloir auſſi accomplir ce qu'il y aura appris. Mais quelle eſperance peut-on avoir qu'un homme ſe retirera de ſes pechez, qu'il les reconnoîtra, & qu'il tâchera de s'en corriger, lorſque dans l'ignorauce où il eſt de la parole de Dieu, il ne ſçait pas ſeulement qu'il peche? Ne negligeons donc point d'entendre lire les Ecritures ſaintes; car c'eſt le diable qui en détourne les Chrêtiens, parce qu'il ne peut ſouffrir qu'ils aient de l'eſtime pour un tréſor qui les peut rendre riches. C'eſt cet ennemi de nôtre ſalut qui leur perſuade qu'ils n'ont pas beſoin de s'inſtruire des loix divines écrites dans les Livres ſacrez par la peur qu'il a que les connoiſſant ils ne les obſervent. Aiant donc compris ce malicieux artifice du démon, faiſons en ſorte que la ſcience des Ecritures nous ſerve comme d'un rempart contre ſes attaques, & qu'étant revétus de ces armes ſpirituelles, nous ſoions à couvert de ſes coups, & lui écraſions la tête.

Il entre encore ſur cela dans un plus grand détail en l'Homelie 10. ſur Saint Jean, & il va au devant de toutes les excuſes que les Seculiers & même les gens de métier peuvent apporter pour s'exempter

de

„ de lire l'Ecriture sainte. Avant, dit-il, que je vous explique les paroles de l'Evangile je vous demande une chose que je vous prie de ne me pas refuser. Ce n'est pas une chose bien difficile, & elle vous est encore plus avantageuse qu'à moi. Que desirai-je donc de vous? qu'un des jours de la Semaine & au moins le Samedi, vous aiez soin de lire ce que je vous dois expliquer de l'Evangile, que vous le repetiez souvent dans vôtre logis, que vous en recherchiez le sens, que vous remarquiez ce que vous trouverez clair, ce qui vous paroîtra obscur, & où vous penserez qu'il y aura quelque chose qui semblera se contredire. Cela nous apportera aux uns & aux autres un grand avantage. Car je n'aurai pas tant de peine à vous faire entrer dans le sens de l'Evangile, lors que dés vôtre logis vous vous le serez rendu familier au moins quant aux termes: & pour vous non seulement vous aurez plus de facilité & plus d'ouverture à comprendre la doctrine Evangelique, mais vous deviendrez capables d'en instruire les autres. Faute de cela il y en a qui tâchent de retenir & les paroles de l'Ecriture & l'explication que j'y donne sans qu'ils en tirent beaucoup de fruit quand ils m'écouteroient des années entieres. Et pourquoi? Parce qu'ils le font negligemment, & que ce n'est pas vaquer avec assez de soin à cette science du salut, que de n'y donner que le tems qu'on est à l'Eglise. Je sçai bien que plusieurs prétendent qu'ils n'en peuvent faire davantage à cause des affaires publiques & particulieres qui les occupent. Mais c'est cela même qui les condamne d'être si attachez aux affaires de ce monde, qu'ils ne puissent pas prendre du tems pour celles qui leur sont si necessaires. Et de plus cette excuse est vaine, puisqu'ils trouvent bien du tems parmi leurs occupations pour se divertir avec leurs amis, pour aller à la Comedie, pour voir des courses de Chevaux où ils passent souvent des journées entieres. Quoi! quand il s'agit de vous occuper de ces folies, vous ne vous en excusez point sur l'accablement de vos affaires, & vous ne rougirez point de vous servir de cette excuse quand on vous pressera de vous appliquer aux choses qui vous sont le plus necessaires. Ceux qui sont dans cette disposition meritent-t-ils de vivre & de voir le jour? Il y a d'autres de ces paresseux, qui disent que faute de Livres ils ne peuvent lire l'Ecriture. On voit assez qu'il seroit ridicule aux personnes riches d'alleguer cette raison: mais comme je vois beaucoup de pauvres qui s'en servent, je voudrois bien leur demander, si leur pauvreté les empêche d'avoir tous les outils de leur métier. D'où vient donc qu'ils ont tant de soin, quoi qu'ils soient pauvres, qu'il ne leur manque rien de ce qui est necessaire à leur art, & qu'ils n'alleguent leur pauvreté, que quand il s'agit d'acheter des Livres qui leur seroient si utiles pour le salut de leur ame. Aprés tout neanmoins s'il y en a de si pauvres qu'ils ne puissent en aucune sorte avoir des Livres de l'Ecriture, ils la pourront apprendre en s'appliquant avec grande attention à la lecture qu'on en fait dans l'Eglise & aux explications qu'on y donne. «

Il y a encore une autre Homelie sur le même Evangile de S. Jean, qui est la 31. où il traite de la même matiere avec le même zele. Qui est-ce de nous, je vous prie, qui étant retourné dans sa maison s'y occupe Chrêtiennement? Qui est-ce qui prend la peine de lire les Livres qu'il a chez lui, & s'applique à découvrir le sens de l'Ecriture sainte? Certainement personne n'oseroit dire qu'il le fasse. Nous trouverons plûtôt des damiers & des dez dans la pluspart des maisons. Nous ne trouverons de bons Livres nulle part, ou du moins chez fort peu de gens. Et ceux qui en ont, les ont comme s'ils n'en avoient pas, les tenant toûjours enfermez. Tout leur soin ne va qu'à en avoir d'écrits sur de beau parchemin & en de beaux caracteres, & non pas à les lire. De sorte que ce n'est pas pour y chercher quelque utilité qu'ils les possedent, mais pour faire montre de leurs richesses; tant la vaine gloire est excessive! Je ne sçache qui que ce soit de ces vaines personnes du monde qui entende les Livres qu'il a. L'Ecriture sainte ne nous a pas été donnée seulement pour la garder dans des Livres, mais pour la graver profondément dans nos cœurs. Cette complaisance à une possession inutile de Livres, conviendroit plûtôt au vain esprit des Juifs qui se contentoient d'avoir l'Ecriture sainte sur des Tables de pierre, comme elle leur avoit eté donnée, qu'à des Chrêtiens comme nous qui la devons avoir *écrite sur des Tables de chair, qui sont nos cœurs*, ainsi que les Disciples de NÔTRE SEIGNEUR la reçûrent par le Saint Esprit en la naissance de l'Eglise. Je ne vous parle pas de cette sorte pour vous empêcher d'avoir des Livres; mais au contraire je vous exhorte plûtôt, & je vous prie autant que je puis d'en avoir. C'est neanmoins à cette condition que vous repassiez souvent dans vôtre esprit les paroles & les pensées que vous rencontrez dans l'Ecriture sainte; afin que par ce moien vôtre ame devienne pure, étant remplie des sentimens que nous doit donner cette divine parole. Car si on a l'Evangile dans une maison, Satan n'osera y entrer. Et combien à plus forte raison les Démons & le peché seront-ils éloignez d'une ame qui s'est renduë l'Ecriture familiere? Sanctifiez donc vôtre ame. Sanctifiez

» vôtre corps. Ce bonheur vous arrivera si vous » avez toûjours l'Evangile dans le cœur & dans » la bouche. Car si des paroles deshonnêtes sont » capables de corrompre l'ame, & d'y attirer les » Démons, il est évident qu'une lecture spirituel- » le & sainte doit sanctifier l'ame, & y répandre » abondamment la grace du Saint Esprit. L'Ecri- » ture sainte est comme une voix qui nous vien- » droit du Ciel. Préparons donc nos ames à re- » cevoir d'elle, les remedes dont elles ont besoin » pour se guérir des passions. Si nous considerons » attentivement quelles sont les choses que nous » y lisons, nous nous y appliquerons avec une » grande affection. JE VOUS PARLE TOUJOURS » LA DESSUS, ET JE NE CESSERAI POINT DE » VOUS EN PARLER.

Dans son premier Sermon sur l'Epître aux Romains, que l'Eglise a choisi pour les Leçons de son Office au second Dimanche d'aprés l'Epiphanie. » Je ne puis, dit-il, vous dissimuler, mes Fre- » res, que je suis ravi de joïe d'entendre ici presque » continuellement les Epîtres de saint Paul. Mais » ma douleur parmi cette joïe, est de voir que » tant de personnes ne connoissent pas les écrits » de ce Saint homme autant qu'ils devroient. Ils » sont si ignorans sur ce point, qu'ils ne sçavent » pas même le nombre de ses Epîtres. Et ce n'est » point qu'ils manquent d'esprit ni de lumiere; » c'est uniquement parce qu'ils ne veulent pas » avoir toûjours dans les mains les écrits de ce » bienheureux Apôtre. Car pour moi qui vous » parle, si je comprens quelque chose dans cette » lecture, ce n'est point pour avoir plus d'esprit » qu'un autre : c'est parce que je m'y applique da- » vantage, & que j'ai peut-être pour ce Saint Apô- » tre un peu plus d'affection. C'est pourquoi je » suis persuadé, mes tres-chers Freres, que si vous » vous appliquiez vous-mêmes à cette lecture, vous » n'auriez plus besoin de personne pour en décou- » vrir la profondeur. Car la parole de JESUS- » CHRIST est veritable : *Cherchez & vous trouve- » rez : frappez à la porte & elle vous sera ouverte.* » Mais parce que la pluspart de ceux qui sont as- » semblez ici, sont chargez de femme & d'enfans » & du soin d'un ménage, ce qui leur ôte le moïen » de se donner tout entiers à cette divine occupa- » tion, servez-vous au moins du travail des au- » tres, & témoignez autant de soin pour recevoir » ce qu'ils ont puisé dans la lumiere de cet Apôtre, » que vous en témoignez pour amasser des riches- » ses. Quoi qu'il y ait quelque honte à ne desirer » que cela de vous, j'en serois neanmoins con- » tent. Accordez-le moi donc, & aiez pour les » écrits de saint Paul, la même ardeur que vous » avez pour l'argent. Car il ne faut pas vous ce- » ler que c'est de l'ignorance des Ecritures, que » sont sortis comme d'une miserable source, une infinité de maux. C'est de là qu'est venuë cette « foule d'Heresies, ce dereglement des mœurs, « cette inutilité de tant de travaux, & de tant « d'occupations vaines & steriles où s'engagent « les Chrêtiens. Un aveugle qui ne voit point le « jour, ne peut qu'il ne s'égare en marchant, & « ceux qui n'ont pas les yeux arrêtez sur la lumie- « re de l'Ecriture, marchant comme dans les te- « nebres, tombent necessairement dans beaucoup « de fautes. «

Il se déclare encore davantage sur l'obligation qu'ont les Seculiers de lire au moins le Nouveau Testament dans l'Homelie 9. sur l'Epître aux Colossiens en expliquant ces paroles du Chapitre 3. *Que la parole de Dieu habite en vous avec ple- « nitude.* Ecoutez, vous qui étes du monde, & « qui avez une femme & des enfans, comment « l'Apôtre vous ordonne de lire l'Ecriture sainte, « non legerement ni par maniere d'acquit, mais « avec beaucoup d'affection & de soin. Car com- « me celui qui possede de grandes richesses, peut « supporter facilement des pertes & des injustices: « aussi celui qui est riche des dogmes de la sainte « Philosophie, peut supporter non seulement la « pauvreté, mais toutes les autres calamitez, & « même avec plus de facilité, que les riches du « monde ne peuvent souffrir les dommages qui « leur arrivent. . . . . Considerez quelle est la « pensée de ce grand Apôtre. Il n'a pas dit seule- « ment: Que la parole de Dieu soit en vous; mais: « *Qu'elle y habite avec plenitude. Instruisez-vous* « *& exhortez-vous les uns les autres avec toute sor-* « *te de sagesse.* Il appelle la vertu *Sagesse*; & c'est « avec grande raison : car l'humilité & la charité « avec laquelle on fait l'aumône, & semblables « vertus sont la vraie sagesse ; comme les vices « contraires sont la vraie folie. N'attendez pas « d'autre maître que la parole de Dieu que vous « avez entre les mains. Nul homme ne vous sçau- « roit instruire comme le fait cette divine paro- « le. Car souvent celui à qui on s'adresse pour « être instruit, cache plusieurs choses ou par vai- « ne gloire ou par envie. Je conjure tous ceux qui « sont engagez dans la vie du monde, d'écouter « cette divine parole, & de chercher dans les Li- « vres, dont elle est composée, des remedes pour « les maladies de leurs ames. Que si neanmoins « vous ne voulez pas les lire tous, aiez au moins « le Nouveau Testament, & prenez pour vos « Maîtres perpetuels les Evangiles & les Actes des « Apôtres. S'il vous arrive quelque affliction, aiez « recours à ces divins Livres qui renferment les « remedes les plus salutaires qu'on puisse desirer « dans les divers maux de cette vie. Allez y prendre « la consolation dont vous aurez besoin dans un « accident qui vous sera arrivé soit quelque dom- « mage, soit quelque mort, soit la perte de quel- «

„ qu'un de vôtre famille. Mais vous n'avez pas „ besoin de vous appliquer à faire de discernement des remedes qui sont dans ces divins Livres ; vous n'avez qu'à prendre tout ce qu'ils „ vous presentent, & à le conserver dans vôtre „ esprit. L'IGNORANCE DE L'ECRITURE SAINTE EST LA CAUSE DE TOUS NOS MAUX. Nous „ allons à la guerre sans armes ; comment pourrions nous éviter d'y perir? C'est un grand bonheur de sortir heureusement du combat étant „ bien armez : si donc nous ne le sommes pas, „ nous ne sçaurions nous défendre. Ne nous „ chargez pas de tout ce qui regarde vôtre conservation, sans vouloir rien faire de vôtre part. „ A la verité nous sommes vos Pasteurs: & vous „ étes nos brebis ; mais vous n'étes pas comme „ ces animaux qui n'ont point de raison & qui ne „ peuvent se défendre ; car vous étes des brebis „ raisonnables qui devez emploier vôtre raison à „ vous conserver.

Mais ce Saint n'a nulle part traité ce point important de la Morale Chrêtienne avec plus de soin & plus d'étenduë que dans le 3. des 4. Sermons qu'il a faits sur ce pauvre nommé Lazare, „ qui étoit à la porte du mauvais Riche. Je vous „ avertis, dit-il, quelques jours auparavant du „ sujet que je dois traiter, afin que vous le cherchiez dans vôtre Livre, & qu'aiant sçû en gros „ ce que l'Ecriture en dit, vous soiez plus capables de bien entendre ce que j'en dirai. Car je „ vous exhorte toûjours, & je ne cesserai jamais „ de vous exhorter de ne vous contenter pas d'écouter les instructions qui se font ici, mais encore de lire avec assiduité l'Ecriture sainte quand „ vous étes dans vos maisons. J'ai tâché d'inspirer toûjours cette affection à ceux que j'ai entretenus en particulier. Et que personne ne „ m'allegue ces excuses si ridicules, si honteuses, „ & si dignes de condamnation : Je suis engagé „ dans des procés ; je suis occupé dans les affaires publiques ; je suis artisan, il faut que je gâgne „ ma vie par mon travail ; j'ai une femme ; je suis „ chargé d'enfans ; il faut que je vacque au soin de „ ma famille ; je suis un homme du monde ; ce „ n'est pas à moi à lire l'Ecriture sainte, mais à „ ceux qui ont renoncé au Siecle, qui se sont retirez dans des Deserts, & sur le sommet des „ Montagnes, & qui ménent une vie convenable à leur état. Pauvre homme, que me dites „ vous ? Est-ce à cause que vous étes distrait & „ partagé par une infinité de soins, qu'il ne vous „ appartient pas de lire l'Ecriture sainte ? Au „ contraire c'est à cause de vos occupations qu'il „ vous convient davantage de la lire, & que vous „ en avez même plus de besoin que ceux qui sont „ retirez du monde pour vacquer à Dieu. Car ces „ personnes là n'ont pas tant de besoin du secours de l'Ecriture sainte, que ceux qui sont engagez « en beaucoup d'affaires qui les tourmentent & « les troublent. Les Solitaires étant delivrez des « affaires & des occupations de la vie civile, aiant « établi leur demeure dans la solitude, n'aiant « commerce avec personne, s'appliquant à la Philosophie Chrêtienne avec toute sorte de repos, « & de tranquilité, étant comme hors de danger « sur le rivage, joüissent d'une grande sûreté : mais « nous qui vivons au milieu des agitations & des « tempêtes de cette vie, & qui sommes exposez à « la necessité de commettre une infinité de fautes, « nous avons un extréme besoin d'être perpetuellement assistez & soûtenus par les exhortations « & les consolations que l'on trouve dans l'Ecriture sainte. Ces hommes retirez du monde sont « éloignez des combats, & par consequent sont « exemts de recevoir diverses blessures. Mais vous « qui vous trouvez continuellement dans le peril « du combat ; n'avez vous pas beaucoup plus besoin qu'eux de remedes puisque vous étes souvent blessé. Car vôtre femme vous cause de l'impatience & de l'aigreur, & vôtre fils vous donne de la tristesse, vôtre domestique vous met en « colere, & vôtre ennemi vous tend des pieges, « & vôtre ami a de la jalousie contre vous, & vôtre « voisin vous fâche, & vôtre égal vous supplante, & souvent le Magistrat vous ménace, & la « pauvreté vous afflige, & la perte de vos proches vous cause de la douleur, & la prosperité « vous enfle, & l'adversité vous abbat. Enfin nous « sommes environnez de toutes parts de diverses « occasions & de diverses necessitez, de colére, de « soins incommodes, de troubles, d'afflictions, de « vaine gloire, de folle présomption, & nous sommes comme des gens qui verroient de tous côtés « des fléches en l'air prêtes à tomber sur eux. C'est « ce qui nous doit convaincre de la necessité où « nous sommes continuellement de prendre dans « l'Ecriture sainte toutes les armes qu'elle nous « fournit pour nôtre défense. *Reconnoissez*, comme « dit le Sage, *que vous passez dans un chemin rempli de pieges, & que vous marchez sur les toits des maisons*. Car les convoitises charnelles s'élevent « avec plus de violence contre ceux qui vivent « dans le monde, puisque la beauté, les parures, « l'affeterie des femmes qu'on y rencontre & qui « arrêtent les yeux, & les discours si capables de « corrompre, qu'on y entend, troublent la raison. Souvent même des chansons molles & efféminées y mettent l'ame en desordre lorsquelle étoit la plus calme & la plus tranquile. Mais « que dis-je ? On est si foible à l'égard des objets « qui plaisent aux sens, qu'un peril qui paroît « beaucoup moindre que ceux que je viens de representer, peut dans une rencontre inopinée & « fort passagere rendre un homme captif. C'est ce

„ que font quelquefois ces parfums exquis des „ femmes mondaines & dissoluës. Voilà comme „ nôtre ame est attaquée par divers perils, où nous „ avons besoin de remedes surnaturels & divins, „ pour être guéris des blessures que nous avons „ déja reçûës, & nous garantir de celles dont „ nous sommes ménacez. Repoussons donc bien „ loin de nous les traits enflâmez de Satan, les „ éteignant & rompant leur coup par une lectu- „ re assiduë de la parole de Dieu. Car il n'est pas „ possible, non il n'est pas possible que qui que „ ce soit se sauve qu'en lisant continuellement „ les Livres saints, qui sont l'ouvrage de l'Esprit „ de Dieu. (Paroles qui se doivent entendre, sui- „ vant l'usage, d'une impossibilité morale, c'est à „ dire de la grande difficulté qu'il y a de se sauver „ sans lire l'Ecriture sainte.) Mais certainement „ c'est une grace que nous ne sçaurions assez esti- „ mer de pouvoir un jour obtenir le salut par l'usa- „ ge continuel d'un remede aussi saint & aussi ai- „ mable qu'est la parole de Dieu. Si nous recevons „ tous les jours des blessures, & que nous n'usions „ d'aucun remede, quelle esperance de salut pou- „ vons nous avoir? Il represente ensuite à ses Auditeurs, que si les artisans se laissent plûtôt reduire à la derniere pauvreté, que de vendre les outils qui leur sont necessaires pour gâgner leur vie, les Chrêtiens en doivent être de même pour les Livres de l'Ecriture: qu'ils ne doivent rien épargner pour les avoir, & qu'ils ne s'en doivent jamais défaire, parce que les écrits des Prophetes & des Apôtres sont à un Chrêtien, ce que l'enclume & le marteau sont à un forgeron, & que c'est par là que nous reformons nôtre ame, & que nous la „ renouvellons. Il ajoûte, que la seule vûë de ces „ saints Livres retient de pecher, ceux qui les re- „ gardent avec respect: qu'aussi-tôt que quelqu'un „ a touché l'Evangile, il regle ses pensées & ses „ desirs: & que si on y joint une soigneuse lectu- „ re, l'ame se trouvant comme dans un Sanctuaire „ divin, est renduë plus pure & plus parfaite par „ les entretiens qu'elle a avec Dieu en lisant sa „ sainte parole. Mais comment, dira-t-on, pour- „ rons-nous tirer de l'Ecriture sainte l'utilité qu'on „ nous en promet, si nous ne l'entendons pas? Voilà l'objection, & voici ce que ce Saint y „ répond. Je réponds, dit-il, qu'on ne laisse pas „ d'en tirer du fruit, quoi qu'on n'en entende „ pas les sens cachez, & que la seule lecture qu'on „ en fait, peut contribuer beaucoup à nôtre sancti- „ fication. D'ailleurs il n'est pas possible qu'on „ ignore également tout ce qu'on y lit. Car le „ S. Esprit qui l'a fait écrire, a eu soin qu'elle le fût „ d'une maniere, que les Publicains, les pécheurs, „ les faiseurs de tentes, les bergers, les autres gens „ rustiques sans études & sans lettres, pussent être „ sauvez par ces Livres. Afin donc que les plus simples ne pussent prendre la difficulté de les « entendre pour excuse de ne les pas lire, les cho- « ses qui y sont dites sont accommodées à la portée « de tout le monde, de sorte qu'un artisan, un « valet, une pauvre femme, & les plus ignorans « de tous les hommes peuvent profiter de cette « lecture. Car ceux à qui Dieu a daigné inspirer « de composer ces Livres par la grace du S. Esprit, « ne les ont pas faits comme les Payens pour en « tirer de la gloire, mais pour le salut de ceux qui « les liroient ou les entendroient lire. C'est pour- « quoi, au lieu que les Philosophes, les Orateurs, « & les autres faiseurs de Livres qui n'ont point « connu JESUS-CHRIST, considerant moins ce « qui pouvoit être utile aux autres, que ce qui « les pouvoit faire admirer, ont laissé dans une « certaine obscurité au regard des simples ce qu'ils « ont pû dire de bon, les Apôtres ont tenu une « conduite toute opposée à celle-là: Dieu les aiant « établis les Maîtres de toutes les Nations, ils ont « eu dessein d'exposer clairement à tous les hom- « mes ce qu'ils avoient à leur enseigner, afin que « chacun pût apprendre leur doctrine par la seule « lecture. «

Il paroît par la suite, que saint Chrysostome s'attache principalement en parlant ainsi, à ce qui regarde les mœurs, & qu'il n'a point prétendu que l'Ecriture sainte fût si claire par tout, que le commun des Fidéles n'ait souvent besoin de quelqu'un qui la lui fasse entendre. Car qui est-ce, « dit-il, qui lisant dans l'Evangile: Bienheureux « sont ceux qui sont doux: bienheureux sont ceux « qui sont compatissans & charitables; bienheu- « reux sont ceux qui ont le cœur pur, & autres « choses semblables croit avoir besoin de maître « pour les comprendre? Tout le monde peut « aussi entendre sans beaucoup de peine les pro- « diges, les miracles, & les Histoires. C'est donc « un vain prétexte & une fausse excuse pour justi- « fier sa negligence & sa paresse, que d'alleguer « l'obscurité de l'Ecriture pour se dispenser de la « lire. Vous vous plaignez de n'entendre pas ce « qui est dans ces saints Livres. Et comment « les entendriez-vous, ne voulant pas seulement « vous donner la peine d'y jetter les yeux? Pre- « nez donc la Bible, lisez-en toutes les Histoi- « res, & aiant soin de retenir ce que vous en « aurez compris, passez plusieurs fois sur ce « que vous y aurez trouvé d'obscur. Que si aprés « l'avoir lûë avec beaucoup de soin vous n'en « pouvez découvrir le sens, aiez recours à un « plus habile que vous; cherchez un maître « qui vous instruise: conferez avec lui de ce « que vous desirez entendre, en lui témoi- « gnant une grande passion d'en être instruit. « Et si Dieu voit que vous aiez tant de zele « pour entendre sa parole, il ne méprisera pas «

„ vôtre

„ vôtre vigilance & vôtre soin. Et même s'il arrivoit que vous ne pussiez trouver personne qui vous donnât l'intelligence de ce que vous cherchez, il vous la donnera lui-même. Souvenez-vous de l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie. C'étoit un homme barbare accablé de soins & d'affaires, & qui n'entendoit pas ce qu'il lisoit. Il ne cessoit pas neanmoins de lire dans son chariot. Jugez de là, quelle assiduité il pouvoit avoir à lire l'Ecriture sainte dans sa maison, y étant si appliqué durant le cours d'un voiage. Et s'il ne cessoit point de lire, quoiqu'il n'entendît pas ce qu'il lisoit, sans doute il quittoit bien moins sa lecture aprés l'instruction qu'il reçût. Or qu'il n'entendît pas ce qu'il lisoit, cela paroît par la demande que lui fit le Diacre Philippe: Entendez-vous bien ce que vous lisez? Et par la réponse de l'Eunuque qui n'eut point de honte de confesser son ignorance en disant: Comment le pourrois-je entendre, si quelqu'un ne me l'explique? Il ne laissoit pas de lire n'aiant personne avec lui qui l'instruisit; mais son zele lui fit meriter que Dieu lui envoiât un maître. Que si vous ne pouvez vous promettre d'avoir ainsi auprés de vous un homme envoié miraculeusement, n'étes-vous pas assûré de la presence & de l'assistance du même Esprit qui avoit poussé ce saint Diacre à le venir trouver? Je vous conjure donc, mes tres-chers Freres, de ne pas negliger vôtre salut. Tout ce qui a été écrit, l'a été pour nous servir d'instruction à nous autres qui nous sommes rencontrez dans la fin des tems. La lecture de l'Ecriture sainte est un puissant rempart contre le peché. Et c'est un grand précipice & un profond abisme, que d'ignorer l'Ecriture. C'est renoncer à son salut, que de ne vouloir rien sçavoir des Loix divines. C'est ce qui a produit les Heresies. C'est ce qui a causé la corruption des mœurs. C'est ce qui a tout renversé. Car il ne se peut faire, non je vous assûre, il ne se peut faire, qu'un homme qui lit CONTINUELLEMENT & ATTENTIVEMENT l'Ecriture, n'en tire beaucoup de fruit.

THEODORET, Disciple de saint Chrysostôme, a suivi en ceci comme dans le reste, les sentimens de son Maître. Dans son Commentaire sur Isaïe, expliquant ces paroles. *Puisons des eaux avec joie des fontaines du Sauveur*, il dit que ce sont les Ecritures divines que le Prophete appelle *les fontaines du Sauveur*, parce que c'est de là que puisent avec joie, ceux qui ont une Foi sincere. Et dans sa Lettre quatorziéme pour consoler une Dame qui avoit perdu son mari, il l'assûre qu'elle trouvera sa consolation dans la lecture de l'Ecriture sainte. Car „ c'est pour cela, lui dit-il, que dés l'enfance elle nous est comme une mamelle sacrée à laquelle nous devons être attachez, en la lisant & la méditant, afin que s'il survient quelque maladie à nôtre ame, nous y trouvions un remede salutaire par les saintes instructions que nous en aurons tirées.

CASSIEN traitant dans sa quatorziéme Conference, de la Science spirituelle, la fait toute consister dans la science des Ecritures. Il en parle en ces termes dans le Chap. 10. Si vous desirez acquerir la veritable science de l'Ecriture, il faut vous hâter avant toutes choses, de vous établir dans une ferme humilité de cœur, qui vous conduise peu à peu par une charité parfaite, non à cette science qui enfle, mais à celle qui éclaire & qui échauffe. Car il est impossible qu'un esprit impur puisse posseder le don de la science spirituelle. C'est pourquoi, mon tres-cher Fils, appliquez tous vos soins pour empêcher que vos études & vos lectures ne vous soient enfin, non pas un moien d'acquerir cette lumiere de science, & cette gloire future que l'Ecriture promet aux doctes & aux sçavans; mais l'instrument de vôtre perte éternelle, par la vanité & la présomption. Il fait voir dans le même Chapitre qu'on doit lire l'Ecriture, & même en apprendre beaucoup de choses par cœur, lors même qu'on a encore peu d'intelligence, parce qu'avec le tems en s'avançant dans la pieté, on y découvrira des veritez qu'on n'y comprenoit pas d'abord. C'est pourquoi, dit-il, il faut lire & apprendre toûjours par cœur l'Ecriture sainte, & ne se lasser jamais de la repeter & de la relire. Cette méditation continuelle nous produira deux grands biens. Le premier; que pendant que nous nous appliquerons de la sorte à lire & à retenir l'Ecriture, nôtre ame ne sera point cependant troublée d'aucune mauvaise pensée; & l'autre, qu'aprés avoir beaucoup travaillé pour la retenir par cœur, sans que nôtre ame embarrassée de ce travail, pût rien comprendre à ce qu'elle lisoit, lors qu'étant dégagez des actions exterieures, & de la vûë des objets sensibles, nous y faisons reflexion durant la nuit, dans le silence de nôtre méditation & de la priere, nous y trouvons beaucoup de sens qui nous étoient auparavant tres-cachez; & qu'ainsi Dieu nous revele quelquefois dans ce repos, & comme dans ce sommeil de nôtre ame, les mysteres qui nous étoient auparavant entierement obscurs & inconnus. C'est ce qu'il prouve dans le Chapitre 11. & il en apporte un exemple qui montre que les plus grossiers, & qui ne sont capables que des sens les plus simples de l'Ecriture, ne laissent pas d'en profiter; mais que ceux qui sont plus avancez, y trouvent des sens plus relevez & plus spirituels. Lors, dit-il, que nôtre cœur commencera à se renouveller par une étude si sainte, toute la face de

» de l'Ecriture se renouvellera aussi en quelque » sorte pour lui. Elle lui paroîtra plus belle à » mesure qu'il sera plus pur; & elle croîtra dans » lui à proportion qu'il croîtra lui-même. Car » l'Ecriture sainte est comprise de chaque homme » selon la capacité, & selon la disposition qui se » trouve en lui. Elle paroît terrestre aux char- » nels, & celeste aux spirituels. De sorte que » ceux qui la croioient auparavant toute envelop- » pée de tenebres & de nuages, la voient lors- » qu'ils sont devenus plus purs, si remplie de lu- » miere, qu'ils n'en peuvent supporter l'éclat. » Mais pour éclaircir ceci par quelque exemple, » il nous suffira de rapporter un Commandement » de la Loi, pour faire voir qu'il n'y a point de » précepte dans l'Ecriture, qui ne s'étende à tou- » tes sortes de personnes, & qui ne soit pris diver- » sement selon la diversité de leurs qualitez & de » leurs esprits. Il est dit dans la Loi: *Vous ne* » *commettrez point de fornication.* Un homme » charnel & encore engagé dans des passions hon- » teuses, obéira utilement à ce précepte, en le pra- » tiquant à la lettre, & selon le simple sens de ces » paroles. Il dit en suite que d'autres plus spiri- tuels l'entendront du retranchement ou de l'Ido- latrie, ou des superstitions Judaïques, ou de l'he- resie: & enfin qu'au jugement d'un homme par- fait, tout ce qui le sépare de la vûë & de la presen- ce de Dieu, passe pour une fornication tres-im- pure, quoiqu'elle soit secrette & spirituelle.

S. Gregoire Pape dans sa Lettre à Leandre Archevêque de Seville, fait voir que l'Ecriture est propre à être lûë par les plus simples & les moins sçavans, aussi bien que par les plus sçavans » & les plus grands esprits: parce que si elle en- » ferme des mysteres capables d'exercer les esprits » les plus éclairez, elle contient aussi des veritez » claires, propres à nourrir les simples & les moins » sçavans: Qu'elle porte à l'exterieur dequoi al- » laiter ses enfans, & qu'elle garde dans ses plus » secrets replis, dequoi ravir d'admiration les es- » prits les plus sublimes: étant semblable à un » fleuve dont l'eau seroit si basse en de certains » endroits, qu'un agneau y pourroit passer, & en » d'autres si profonde, qu'un Elephant y nageroit. Il represente la même chose, comme on a vû au même lieu, dans la Préface du vingtiéme Livre de ses Morales. Et ce même Ouvrage est plein en divers autres endroits de vives exhortations à li- re l'Ecriture sainte. Mais rien ne doit plus tou- cher les ames vraîment pieuses, que ce qu'il en dit dans son Homelie 15. sur Ezechiel, puisque mettant tout leur bonheur à aimer Dieu, elles n'ont rien plus à craindre que le refroidissement de leur amour. Or c'est un des effets que ce saint Pape attribuë à la lecture de l'Ecriture sainte, » d'empécher que la charité ne se refroidisse. Aiez grand soin je vous en prie, mes chers Freres, de « bien mediter les paroles de Dieu. Ne negligez « pas ces divins écrits qui sont comme des lettres « que nôtre Créateur nous a adressées. On en tire « un grand avantage: car c'est par cette lecture « que nôtre cœur se rechauffe, & que nous em- « péchons que nôtre amour ne s'éteigne ou ne se « ralentisse par le froid de l'iniquité. Ce saint « Pape ne pouvoit se déclarer davantage sur ce sujet, qu'il fait dans sa Lettre 40. du Livre 4. en écrivant à un Laïque de grand merite nom- mé Theodore. Car voici comme il a parlé à ce se- culier sur ce sujet de la lecture de l'Ecriture sainte. Plus on a d'amitié, plus on est libre & hardi à « dire ce qu'on pense à ses amis. J'ai une plainte « à faire au cœur si doux & si aimable de mon « tres-illustre fils Theodore, de ce qu'aiant reçû « de Dieu le talent de l'esprit, le talent des affai- « res, le talent de la misericorde & de la charité « envers les pauvres, il est neanmoins si incessam- « ment attaché aux occupations de ce Siecle, & « à satisfaire aux personnes qui viennent conti- « nuellement à lui, qu'il neglige de lire tous les « jours quelques paroles de son Redempteur. « Car qu'est-ce que l'Ecriture sainte, sinon une « Lettre du Dieu Tout-puissant qu'il a la bonté « d'adresser à sa créature? Et certainement en « quelque lieu que vous fussiez, si vous receviez « une Lettre de l'Empereur, à quelque heure que « ce fût, vous ne differeriez point de la lire, vous « n'auriez point de repos, & vous ne voudriez pas « dormir que vous ne sçûssiez auparavant ce que « sa Majesté Imperiale vous manderoit. Cepen- « dant l'Empereur du Ciel, le Seigneur des hom- « mes & des Anges vous a envoié des Lettres qui « regardent vôtre propre vie, & vous negligez, « mon cher & illustre Fils, de lire ces divines Let- « tres, quoique vous dussiez plûtôt avoir de l'ar- « deur à apprendre ce qu'elles contiennent. Je « vous conjure donc de vous y appliquer desormais « avec une singuliere affection, & de méditer tous « les jours les paroles de vôtre Créateur. Ap- « prenez dans les paroles de Dieu quel « est pour vous le coeur de Dieu; afin de « vous exciter à soupirer avec plus d'ardeur vers « les biens éternels, & que vôtre ame soit enflam- « mée par de plus grands desirs, pour la felicité « du Ciel.

Enfin bien loin que ce Pape ait pris pour un abus & une profanation de l'Ecriture, qu'elle soit lûë par les ignorans, il approuve que ceux mê- mes qui ne sçavent pas lire, ce qui semble être le dernier dégré de l'ignorance, empruntent les yeux des autres pour se la faire lire. Car voici ce qu'il raconte de saint Servule dans son Homelie 15. sur les Evangiles: Sous ce portique par où l'on pas- « se pour aller à l'Eglise de saint Clement, il y avoit « un

„ un pauvre nommé Servule que plusieurs de vous „ ont connu aussi bien que moi; qui dans sa pau- „ vreté étoit riche en merites, & qu'une longue „ maladie avoit rendu impotent; car il est demeu- „ ré paralytique depuis sa jeunesse jusqu'à la fin „ de sa vie: & bien loin de se tenir debout, il ne „ pouvoit pas même se lever en son seant dans son „ lit. Il ne lui étoit pas possible de porter sa main „ à sa bouche, ni de se tourner d'un côté à l'autre. „ Il n'avoit que sa mere & son frere pour le servir; „ & tout ce qu'il pouvoit recevoir d'aumônes, il „ le distribuoit par leurs mains aux pauvres. Il ne „ sçavoit pas lire: mais aiant acheté l'Ecriture sain- „ te, il se la faisoit lire continuellement par des „ personnes de vertu envers qui il exerçoit l'Hos- „ pitalité: de sorte qu'il l'avoit apprise parfaite- „ ment autant qu'il en étoit capable, quoi qu'ain- „ si que j'ai déja dit, il ne sçût pas lire.

Je croi devoir joindre aux autres Peres, S. Bernard, qui est appellé le dernier des Peres. Rien n'est plus édifiant que ce qu'il dit des avantages que l'on tire de la lecture de la parole de Dieu en quelque état que l'on soit, dans son Ser- „ mon 24. *de Diversis*. Que le pecheur, dit-il, „ écoute cette parole & son ventre en sera trou- „ blé, c'est à dire qu'elle remplira l'ame charnelle „ d'une fraieur salutaire. Quand vous seriez mort „ dans le peché, si vous écoutez la voix du Fils de „ Dieu, vous vivrez. Car sa parole est esprit & vie. „ Si vôtre cœur est endurci, souvenez-vous de ce „ qui est dit dans l'Ecriture: Il a envoié sa paro- „ le, & elle fera fondre la glace. Si vous êtes „ tiede, & que vous craigniez d'être vomi de la „ bouche de Dieu, ne cessez point de vous ap- „ pliquer à la parole du Seigneur; & elle vous „ enflâmera. Car sa parole est toute de feu. Si „ vous vous plaignez d'être dans les tenebres de „ l'ignorance, écoutez ce que le Seigneur vous „ dira, & sa parole sera une lampe qui éclairera vos „ pas, & une lumiere qui luira dans le sentier où „ vous marchez. Vous me direz que vous en êtes „ d'autant plus dans la douleur, qu'étant plus „ éclairé vous voiez plus clairement vos moin- „ dres fautes. Mais le Pere vous sanctifiera dans la „ verité qui est sa parole, & on vous dira ce qui a „ été dit aux Apôtres; Vous êtes purs à cause de „ la parole dont je vous ai fait part. Quand vous „ aurez lavé vos mains il vous préparera un festin „ magnifique, où ce ne sera pas le pain seul qui „ vous nourrira, mais toutes les paroles qui sont „ sorties de la bouche de Dieu: & ce sera par la „ vertu de cette nourriture divine, que vous cour- „ rez dans la voie de ses Commandemens. „ Quand vous seriez assiegé par une armée en- „ nemie qui camperoit à l'entour de vous, & „ qu'elle viendroit fondre sur vous pour vous „ combattre, prenez l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu, & elle vous fera triompher de « vos ennemis. Que si comme il arrive quelque- « fois, vous êtes blessé dans ce combat, il envoïera « sa parole, & vous serez guéri, & elle vous tire- « ra de vôtre langueur. Que si vous vous sentez « chancelant, invoquez-le & lui criez: mes pieds « ont tellement chancelé, qu'ils se sont presque « détournez de la voie; & il vous affermira par sa « parole. Perseverez donc à vous nourrir de la « parole de Dieu: exercez-vous y continuelle- « ment jusqu'à ce que l'esprit vous dise de vous « reposer de vos travaux, c'est à dire jusques à « la mort.

Voila les sentimens des Peres Grecs & Latins touchant l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte, dont nous avons rapporté les passages recueillis dans le Livre de la lecture de l'Ecriture sainte, & même la plupart des reflexions de l'Auteur de cet Ouvrage. On pourroit encore y ajoûter plusieurs autres passages, mais ceux-ci suffisent pour montrer que c'est une Tradition constante de l'une & de l'autre Eglise, que la lecture de l'Ecriture sainte est tres-utile, que non seulement il a toûjours été permis à tous les Fidéles de la lire; mais qu'on leur a conseillé, & qu'on les a fortement exhortés de le faire. Voïons quelles objections on peut faire contre une doctrine si constante.

Il n'est pas à propos, dit-on, que des ignorans, des femmes, & des enfans lisent l'Ecriture sainte: elle contient des mysteres & des hauteurs qui les surpassent; ce sont de petits esprits qui peuvent prendre de travers le sens de l'Ecriture, & être ainsi insensiblement entraînés dans l'erreur. Ceux qui font ce raisonnement me semblent bien éloignés de l'Esprit de Dieu, qui nous apprend par le Prophete Roi, & par son fils Salomon, que la Loi de Dieu est faite pour donner de la sagesse aux petits, aux simples, & aux ignorans: ils sont bien éloignés de l'Esprit de nôtre divin Sauveur, qui dit: *que le saint Esprit l'a envoïé prêcher l'Evangile aux pauvres, & qu'il rend graces à son Pere de ce qu'il avoit caché les veritez qu'il prêchoit aux sages, & aux prudens, & qu'il les avoit revelées aux simples, & aux petits.* Ils sont bien éloignés des Maximes des Apôtres qui nous assûrent que Jesus-Christ *n'avoit gueres appellé* dans sa primitive Eglise *de sages selon la chair; mais qu'il avoit choisi les moins sages selon le monde pour confondre les Sages.* Enfin ils sont bien opposés aux sentimens des Saints, qui ont toûjours conseillé aux plus simples, aux plus ignorans, aux artisans, aux femmes, aux enfans de lire l'Ecriture sainte, & à la pratique de l'Eglise qui la leur a fait lire pendant tant de Siecles. Mais quand on ne s'arrêteroit qu'à l'objection en elle-même, rien n'est plus foible ni plus mal raisonné. L'Ecriture sainte comme remarquent les

les Saints Peres, contient une infinité de choses claires, & ce sont les choses qui y sont les plus claires qui regardent les préceptes moraux & les devoirs les plus essentiels de la Religion. Elle est écrite d'une maniere simple, & qui est à la portée de tout le monde. Ses veritez claires sont propres à nourrir & à instruire les simples & les moins sçavans, comme ses profondeurs sont capables d'exercer les esprits les plus éclairés. S'il y a des endroits obscurs & difficiles, ce ne sont pas les simples qui en abusent ordinairement, ce sont des esprits orgueilleux & sçavans qui en font un mauvais usage. Car enfin ce ne sont pas les ignorans & les simples qui ont formé les heresies en abusant de la parole de Dieu, ce sont ordinairement des Evêques, des Prêtres, des personnes sçavantes & éclairées. Ainsi bien loin que l'experience nous fasse connoître que la lecture de l'Ecriture est dangereuse aux simples & aux ignorans, on peut dire qu'elle nous apprend que ce ne sont gueres que les sçavans qu'elle a fait tomber dans l'erreur, & que les simples n'y ont trouvé ordinairement que dequoi s'édifier & s'instruire.

On objecte encore que c'est profaner l'Ecriture sainte, que de la mettre entre les mains des personnes qui en sont indignes, c'est à dire des pecheurs soüillés de crimes. Si cela est, il faut donc dire que JESUS-CHRIST a profané sa parole en l'adressant aux pecheurs & aux femmes débachées: mais il a lui-même satisfait à cette objection, en disant que *ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de medecin.* La Loi de Dieu, sa parole, contenuës dans l'Ecriture sainte sont le souverain remede pour la guérison des pecheurs. Pourquoi ne veut-on pas qu'ils se servent de ce remede?

Mais il y en a, dit-on, qui en abuseront, comme S. Pierre nous l'assûre, en nous avertissant que les ignorans & peu fermes dans la Foi, abusent de l'Ecriture à leur ruine, & la détournent en de mauvais sens: Hé n'y en avoit-il pas qui abusoient des Prédications de JESUS-CHRIST? n'ont-elles pas été à plusieurs une occasion de devenir plus méchans, selon qu'il étoit prédit de lui, qu'il *seroit pour la ruine & pour la resurrection de plusieurs en Israël?* C'est aussi le sort de l'Evangile, écrit & prêché, lû & entendu. *Il a été,* comme dit l'Apotre 2. Corinth. 2. Vers. 16. *& il sera jusqu'à la fin du monde aux uns odeur de mort pour la mort, & aux autres odeur de vie pour la vie. La parole de la Croix est une folie pour ceux qui se perdent, un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.* Cela a-t-il empêché S. Paul & les autres Apôtres de prêcher l'Evangile indifferemment à tous, Juifs, Gentils, Fidéles, & Infidéles, Justes & Pecheurs? De même l'abus que quelques-uns peuvent faire de la lecture de l'Ecriture sainte par leur mauvaise volonté, ne doit point empêcher qu'on ne la conseille à tout le monde, à l'exception de ceux qu'on prévoit qui la méprisent & ne veulent pas l'entendre. Ce sont là proprement ceux dont J. C. parle, quand il dit, qu'*il ne faut pas donner le Saint aux chiens, ni jetter des perles devant des pourceaux.*

On objecte encore quelques passages des Peres, mais en petit nombre & pris à contresens. On dit que Theodoret rapporte que saint Basile reprit un Officier de Cuisine de l'Empereur Valens, de ce qu'il se mêloit de parler de Religion. Quel rapport a cet exemple à la lecture de l'Ecriture sainte? Saint Basile parlant des mysteres de la Foi devant l'Empereur Valens & en étant écouté, fut interrompu & contredit par cet Officier nommé Demosthenes. Saint Basile lui dit en souriant, voici un second Demosthenes, mais moins lettré que l'autre. Ce bon mot aiant irrité cet Officier, il menaça le Saint, qui lui fit réponse, qu'il se mêlât de ses sauces, & qu'il ne s'imaginât pas qu'aiant les oreilles impures, il fût capable d'entendre les dogmes divins. Saint Basile ne le reprend donc pas de ce qu'il lisoit l'Ecriture; mais seulement de ce qu'il se mêloit de dogmatiser.

On dit que le même saint Basile dans son Epître à Chilon, interdit la lecture de l'Ancien Testament; qu'Origenes, saint Gregoire de Nazianze, & saint Jerôme interdisent aussi la lecture de quelques Livres de l'Ecriture sainte aux jeunes gens: à cela il est aisé de répondre que saint Basile ne condamne point dans son Epître à Chilon la lecture de l'Ecriture sainte, qu'il la recommande au contraire, & principalement celle du Nouveau Testament; qu'il ne défend pas même celle de l'Ancien; mais qu'il avertit seulement son Disciple, que celle de l'Ancien peut quelquefois être nuisible, non qu'il y ait rien de mauvais; mais parce que l'esprit de ceux qui en sont blessés est infirme: Voici ses paroles: *Neque lectiones negligas, maximè Novi Testamenti; propterea quòd ex Veteri Testamento sæpè detrimentum accidat, non quòd scripta sint nociva, sed quia eorum qui læduntur mens infirma est:* Ce qui ne peut s'entendre de tous les Livres de l'Ancien Testament puisqu'il recommande en cet endroit la recitation des Pseaumes; mais seulement de quelques Livres, comme du Cantique des Cantiques. Or personne ne dit que l'on ne puisse pas quelquefois interdire aux jeunes gens & aux esprits foibles la lecture de quelques endroits de l'Ancien Testament, dont ils ne peuvent comprendre le vrai sens, & qui par consequent leur seroient inutiles ou dangereux. C'est pourquoi les Juifs, comme nous avons remarqué, ne vouloient pas qu'on lût le Cantique des Cantiques, le commencement

ment de la Genese, le commencement & la fin du Prophete Ezechiel, avant que l'on eût atteint l'âge de vingt-cinq ou trente ans. Pour le commencement de la Genese, je n'en vois pas la raison; mais pour le Cantique des Cantiques, ce n'est pas sans sujet que l'on en differe la lecture. C'est pourquoi saint Jerôme aprés avoir conseillé à Læta de faire lire à sa fille tous les Livres de l'Ecriture sainte, & lui avoir prescrit l'ordre suivant lequel elle les doit lire, ajoûte: Enfin il faut qu'elle reserve pour le dernier à apprendre le Cantique des Cantiques, afin de le faire sans peril; de crainte que si dans les commencemens elle lisoit ce saint Livre, la pureté de son ame ne souffrît quelque atteinte, & quelque blessure, pour n'avoir pas compris l'Epithalame des Nôces spirituelles, parce qu'il est écrit en des paroles qui semblent dépeindre un amour humain. Ce conseil est sage: mais s'ensuit-il de là qu'on doive interdire la lecture de la Bible, ou de tout l'Ancien Testament aux Fidéles? c'est tout le contraire.

On cite encore l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu attribué à saint Chrysostome; mais qui est plûtôt de Pelage; lequel reprenant les Docteurs de la Loi de ce qu'ils avoient découvert à Herode, le lieu où devoit naître le Messie, dit que leur imprudence nous apprend que les mysteres de l'Ecriture ne doivent pas être découverts aux Impies, mais aux Fidéles. Ce passage n'a encore aucun rapport à la lecture de l'Ecriture sainte. Il s'agit seulement de ne pas découvrir les mysteres aux Infidéles que l'on prévoit qui en abuseroient.

Je ne m'arrête pas à un passage de Bede, que l'on allegue encore, qui dit que Nôtre Seigneur étant entré dans la Synagogue, ouvrit le Livre de la Loi, & y lût, mais qu'il le ferma ensuite, & le rendit au Ministre, parce qu'il ne faut pas tout dire à tout le monde, & qu'il a laissé à la prudence de celui qui enseigne, de dispenser la parole suivant la capacité de ses Auditeurs. Cela n'est point encore dit de la lecture de l'Ecriture sainte; mais de la prédication de la Parole, & c'est un avis qu'il donne aux Ministres, afin qu'ils s'accommodent à la portée de leurs Auditeurs.

On apporte enfin un passage de saint Jerôme, qui pourroit mieux venir à ce sujet. C'est dans son Epître à saint Paulin, où il se plaint que tout le monde se mêle de l'Ecriture sainte, que les femmes, les Vieillards, & les Sophistes croiant la bien entendre, la déchirent, & veulent l'enseigner sans l'avoir apprise: *Sola Scripturarum ars est, quam sibi omnes vindicant; hanc garrula anus, hanc delirus senex, hanc Sophista verbosus, hanc universi præsumunt, lacerant, docent antequam discant.* Mais c'est abuser manifestement de ces paroles de saint Jerôme, que de les entendre de la simple lecture de l'Ecriture sainte. Saint Jerôme ne se plaint pas en cet endroit des simples qui lisent l'Ecriture sainte pour s'instruire; mais de ce que tout le monde se veut mêler de l'expliquer & de l'enseigner, que l'on se vante d'être habile en cette science sans l'avoir étudiée, c'est ce qu'il appelle l'Art de l'Ecriture sainte, & il applique le vers suivant à ces sortes de gens, qui se mêlent d'écrire ou d'enseigner ce qu'ils ne sçavent pas:

Scribimus indocti, doctique Poëmata passim.

Enfin ces mots, *Hanc universi præsumunt, lacerant, docent antequam discant*, expriment assez clairement que son intention n'est que de parler de ceux qui se mêlent de faire des Commentaires & des Explications sur l'Ecriture sainte, sans avoir appris les sciences necessaires pour la bien entendre.

---

§. IV.

S'il est vrai que l'Eglise ait défendu les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire & interdit la lecture de l'Ecriture sainte au Peuple, & quel auroit pû être le motif de cette défense. Si elle subsiste encore à present. Regles de la Traduction de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit.

Nous avons montré jusqu'ici par une Tradition constante des peres de l'Eglise Grecque & Latine, que la lecture de l'Ecriture sainte a toûjours été considerée comme tres-utile à tous les Chrêtiens, & que non seulement l'Eglise a permis à tous les Fidéles sans distinction d'âge, ni de sexe de la lire; mais même qu'elle les y a toûjours exhortés jusqu'à ces derniers Siecles par la voix de ses Pasteurs, sans en exclure personne: Elle y a exhorté les Enfans, afin qu'à l'imitation de Timothée, ils fussent nourris & élevés dans la science de l'Ecriture sainte. Elle y a exhorté les Catechumenes, & les a admis à entendre la parole de Dieu, quoiqu'elle les ait exclus de ses mysteres, afin qu'ils conçûssent de la veneration & du respect pour la Religion qu'ils embrassoient. Elle y a exhorté les femmes, les filles & les jeunes Veuves, afin qu'elles y apprissent leurs devoirs, & qu'en la méditant continuellement, elles pussent se perfectionner dans la vie spirituelle. Elle y a exhorté les simples, & les petits, persuadée que Jesus-Christ les a choisis même préferable-

ment aux Grands & aux Sages, & que l'Ecriture sainte quoiqu'elle contienne des mysteres, & des choses tres-sublimes, est neanmoins accommodée à la portée de tout le monde, & proportionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus simples, en sorte qu'un Artisan, un Valet, une pauvre femme, & les plus ignorans de tous les hommes peuvent profiter de cette lecture. Elle y a exhorté non seulement les Moines, les Solitaires, les Vierges, & ceux qui font profession de mener une vie spirituelle; mais aussi ceux qui vivent dans le monde, qui ont famille & emploi, afin qu'ils y trouvassent dequoi soûtenir leur foiblesse au milieu des perils, où les occupations de ce monde les exposent, & dequoi resister aux tentations ausquelles ils sont continuellement sujets. Elle y a exhorté les pecheurs, & les personnes engagées dans le vice, afin qu'elles y cherchassent des remedes à leurs maux, & qu'écoutant la voix de Dieu, & éclairés de sa divine parole, ils reconnussent leur égarement, & embrassassent les moiens de rompre les chaînes de leurs mauvaises habitudes. Ainsi ni l'âge, ni le sexe, ni l'esprit, ni le défaut de capacité, ni la profession, ni l'état où l'on se trouve n'ont jamais été considerés dans l'Eglise comme des raisons d'interdire aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte. Enfin l'Eglise n'a pas seulement exhorté tous les Fidéles à la lire; mais elle les a avertis par la bouche des saints Peres, que c'est le Diable qui détourne les Chrétiens de cette lecture: elle a repris & blâmé ceux qui la negligeoient, & elle a déclaré que l'ignorance de l'Ecriture sainte, est une des principales causes de tous nos maux, & que c'est de là que sont sorties, comme d'une miserable source, une infinité de desordres; que c'est de là qu'est venuë cette foule d'Heresies, ce dereglement de mœurs, cette inutilité de tant de travaux & de tant d'occupations vaines & steriles, où s'engagent les Chrêtiens: ce sont les paroles mêmes de saint Chrysostome.

On dira peut-être que toutes ces maximes ont été bonnes & veritables du tems des Peres, tout le monde pouvant alors lire l'Ecriture sans danger, parce que les Fidéles avoient un esprit de foi, de pieté, de docilité, & de soumission aux Pasteurs de l'Eglise; au lieu que dans ces derniers Siecles il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de temerité & d'orgueil, qui a été cause que la pluspart des ignorans qui la lisoient, sont tombés dans des erreurs, & dans des nouveautés dangereuses, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Pasteurs; & que c'est ce qui a obligé l'Eglise d'interdire la lecture de l'Ecriture sainte aux Laïques, & d'en défendre les Versions en Langues Vulgaires. C'est ce qu'il nous faut présentement examiner.

Premierement, à l'égard de la supposition que l'on fait, que les Peres n'ont permis la lecture de l'Ecriture sainte aux simples Fidéles, que parce qu'ils avoient en ce tems-là un esprit de docilité & de soumission, & que si elle eût pû nuire à quelques-uns de ceux à qui ils parloient, ils en eussent défendu la lecture: cette supposition, dis-je, n'est pas veritable; car l'Eglise a toûjours été mêlée de bons & de méchans; il y a toûjours eu des Chrêtiens qui ont profité de la lecture de l'Ecriture sainte & d'autres qui en ont abusé: cependant les Peres n'ont pas cessé pour cela d'exhorter tous les Fidéles à la lire; ils sçavoient que la parole de Dieu étoit une odeur de vie aux uns, & une odeur de mort aux autres, pour me servir des paroles de l'Apôtre: mais ils sçavoient aussi que cette raison n'avoit pas empêché J. C. & les Apôtres de l'annoncer aux uns & aux autres: C'est pourquoi ils n'avoient garde d'en interdire la lecture generalement à tous les Chrêtiens, parce que quelques-uns en pouvoient abuser: il faudroit qu'ils eussent été moralement certains que tous ceux à qui ils préchoient, en abuseroient, ce qui est presqu'impossible. Quand ils connoissoient par experience que la lecture de quelque Livre particulier de l'Ecriture sainte seroit inutile ou nuisible à quelques particuliers, ou à une certaine sorte de personnes, ils pouvoient bien leur conseiller, & même leur ordonner de ne pas lire ces endroits; mais d'interdire pour cela generalement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte, c'est ce que les Peres n'ont point fait, & n'ont pas crû devoir faire.

Secondement, c'est encore une fausse supposition, que de s'imaginer que les simples & les ignorans sont plus capables que les sçavans & les personnes éclairées d'abuser de la lecture de l'Ecriture sainte: ce sont au contraire ordinairement ceux-ci, qui enflés de leurs lumieres, se sont précipités dans des erreurs en expliquant l'Ecriture sainte à leur mode; au lieu que les simples & les ignorans humbles & dociles sans vouloir pénétrer plus avant, se contentent d'entendre ce qu'il y a de clair pour leur instruction, & pour leur édification dans les Livres Sacrez.

La troisiéme supposition; que dans ces derniers Siecles, il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de temerité, & d'orgueil qui a été cause que la plupart des ignorans qui lisoient l'Ecriture sainte sont tombés dans des erreurs & dans des nouveautez dangereuses, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Pasteurs, semble avoir plus de fondement. Voici ce qui en est. Quand les Vaudois ou Pauvres de Lyon parurent à la fin du douziéme Siecle, Pierre Valdo Marchand de Lyon, leur Auteur s'étant érigé en Prédicateur, se mêla d'expliquer l'Ecriture sainte en

la Langue Vulgaire, & de précher la parole de Dieu. Ceux de sa secte qui étoient tous Laïques l'imiterent, & étant repris par le Clergé, de ce qu'ils préchoient sans mission, s'éleverent contre leurs Pasteurs, & formerent un schisme. Le Pape leur ordonna de demeurer dans le silence, & leur fit défense d'annoncer publiquement la parole de Dieu: mais on ne lit point qu'il leur ait fait aucune défense de lire l'Ecriture sainte en leur particulier, ni d'en avoir des Versions. Innocent III. défend bien aussi aux Laïques dans sa Decretale *Cùm ex injuncto*, de tenir des Conventicules, & d'y précher la parole de Dieu; mais loüe le desir qu'ils avoient d'entendre l'Ecriture sainte. Je ne m'arrête pas à la défense faite dans un prétendu Concile de Toulouse de l'an 1228. C. 4. d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, si ce n'est des Pseaumes, des Breviaires, ou des Offices de la Vierge, & à condition que ces Livres ne seront pas traduits en Langue Vulgaire; car il est notoire que cette défense est contraire à l'usage de l'Eglise de tous les tems & abusive. D'ailleurs ce Reglement qui n'est pas d'un Concile, mais seulement du Cardinal de Saint Ange, n'avoit été fait précisément que pour le Diocése de Toulouse, & les Païs voisins où l'abus continuel que les Albigeois & les Vaudois faisoient de l'Ecriture sainte, avoit porté ce Cardinal à en user avec cette rigueur. Vouloir se servir de cela comme d'une Regle & d'une défense generale, c'est une illusion manifeste. Enfin qui voudroit soûtenir qu'il a été défendu aux Chrêtiens d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament en Hebreu, en Grec, & en Latin, & qu'ils ne peuvent avoir des Traductions du Breviaire & des petites Heures de la Vierge, c'est cependant ce que le Reglement de ce Cardinal défend, & par consequent il est insoûtenable.

Wiclef, Jean Hus & ses Disciples firent le même abus de la Prédication de la parole de Dieu, & un des principaux chefs de leur doctrine examiné dans les Conciles de Constance & de Bâle, fut la liberté de précher publiquement la parole de Dieu, qu'ils vouloient que l'on accordât aux Laïques. Ces Conciles s'y opposerent, sans neanmoins leur défendre de lire l'Ecriture sainte en leur particulier; car on ne trouve dans ces Conciles aucune défense de lire, ou de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, ni aucune proposition, qui permît cette lecture ou ces Traductions, censurée. Mais ces Sectaires appuïant leur doctrine sur des passages de l'Ecriture sainte mal entendus, en firent des Traductions en Langue Vulgaire, infidéles, sans aveu & sans autorité, & s'en servant pour établir leurs erreurs, cela donna lieu à quelques Auteurs Catholiques, non pas de condamner absolument toutes les Versions de l'Ecriture sainte, ni d'en défendre entierement la lecture; mais de prendre des précautions pour arrêter le cours des Versions Heretiques, & empêcher que les Fidéles ne fissent un mauvais usage de la lecture de l'Ecriture sainte en l'entendant dans le sens que les Heretiques lui donnoient. C'est ce qui a porté Gerson à desapprouver les Versions de toute la Bible en Langue Vulgaire, qui étoient mal faites & mal entenduës. Car ce sont celles-là seules qu'il condamne, & avoüe que celles qui sont bonnes & fidéles peuvent être utiles étant bien entenduës. *Quemadmodum de Biblia benè & verè in Gallicum translata bonum aliquod, si sobriè intelligatur, potest emanare; sic per oppositum innumeri errores evenire possunt, si malè fuerit traducta; aut præsumptuosè intellecta refutando sensus, & sanctorum Doctorum expositiones. Satiùs esset hujusmodi rem ignorare quemadmodum in medicinis, & in aliis scientiis, quas meliùs esset prorsus ignorare, quàm parum aut malè scire, sese magistrum reputando in eis.* Ce sont les paroles de cet Auteur dans la cinquantiéme Consideration aux Flateurs des Princes. Ainsi quoiqu'il parle plus durement en d'autres endroits contre les Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, il ne les condamne pas neanmoins toutes absolument; il avoüe au contraire qu'elles peuvent être utiles, si elles sont veritables & fidéles: il n'en interdit pas la lecture à tous les Laïques, mais seulement aux esprits présomptueux qui veulent les interpreter à leur mode contre le sens que les saints Peres leur ont donné, & qui s'imaginent être les maîtres de les expliquer à leur phantaisie. En un autre endroit où il dit plus generalement qu'il faut défendre la Version de l'Ecriture en Langue Vulgaire, il en excepte les Moralitez & les Histoires; ce qui comprend presque tout le Nouveau Testament & la plus grande partie de l'Ancien. *Rursum sequetur ex præmissis prohibendam esse Vulgarem Translationem Librorum sacrorum nostræ Bibliæ præsertim extra moralitates & historias.*

Mais quel qu'ait été sur ce sujet l'avis de Gerson, il est certain que les inconveniens qu'il a allegués, n'ont point porté l'Eglise de son tems à faire la défense qu'il souhaitoit. Et bien loin que les Versions des Livres sacrez en Langue Vulgaires aient été proscrites & défenduës parmi les Catholiques, ils n'en ont jamais tant fait, comme nous avons fait voir, en toutes sortes de Langues pour être lûës de tous les Fidéles, que depuis le tems de Gerson jusqu'à celui que l'Heresie de Luther & de Calvin se sont élevées.

Ces Heretiques aiant suivi la même methode des Vaudois, des Wiclefistes, & des Hussites, entrepris d'établir leurs erreurs sur des passages de l'Ecriture

l'Ecriture sainte mal entendus, & mal expliquez, & publié plusieurs Versions de la Bible en Langue Vulgaire, dans lesquelles ils insinuoient leurs explications, il s'est trouvé des Theologiens Catholiques qui voiant que plusieurs Fidéles étoient séduits & entraînez dans l'erreur, soit par la lecture de ces Versions & de ces explications infidéles, soit par les mauvais sens que les Ministres donnoient aux paroles de l'Ecriture, & inspiroient à leurs disciples, ont crû qu'il étoit à propos de défendre aux Laïques de lire l'Ecriture sainte sans permission: & quelques-uns ont poussé la chose jusqu'à cet excez, de blâmer generalement toutes les Versions en Langue Vulgaire. Mais il y a toûjours eu quantité de Theologiens Catholiques qui ont été d'un autre avis, & qui ont soûtenu que l'Ecriture sainte pouvoit être mise entre les mains de tous les Fidéles, & traduite en Langue Vulgaire. Ceux mêmes qui ont crû qu'il n'étoit pas à propos que tout le monde la lût indifferemment, ont apporté plusieurs exceptions & modifications à cette regle. Esprit Rothier Dominiquain de Toulouse, le premier Auteur qui ait fait paroître (ce fut en 1548.) un Traité pour soûtenir ce sentiment, avoüe dans la Lettre au Roi Henri II. qui est à la tête de ce Traité, qu'il a beaucoup d'adversaires, & qu'il s'attend bien qu'on le taxera d'insolence, d'oser seul improuver ce que personne n'a condamné, & ce que plusieurs ont loüé: *Me insolentem videri, qui solus id reprobem quod nemo damnavit, laudavere plerique.* Pierre Soto du même Ordre, dont le Traité contre les Prolegomenes de Brentius, où il soûtient cette opinion, parut en 1552. reconnoît qu'entre les Catholiques & les personnes pieuses, il y en a qui croïent qu'il est à propos que l'Ecriture sainte soit traduite en Langue Vulgaire, afin que tout le monde la puisse lire, & que c'est une chose qui meriteroit bien d'être reglée par le Concile general: *Ceterùm quod ad translationes Scripturæ in diversas & omnes Linguas, ut scilicet ab omnibus legi possit, attinet,* DIVERSÆ SUNT CATHOLICORUM ET PIORUM SENTENTIÆ; *& nos dignam credimus hanc rem quæ generalis Concilii auctoritate tractetur.* Enfin il est obligé d'avoüer qu'il n'est pas juste de priver le Peuple de toute lecture de l'Ecriture sainte. Il ne veut pas à la verité, qu'on la lui mette toute entiere entre les mains, persuadé qu'il est, que c'est une viande trop solide: mais il convient qu'il y a plusieurs choses propres à nourrir la pieté, à entretenir la science, & à augmenter la foi des Fidéles, que l'on peut donner à tout le monde, & traduire en toutes sortes de Langues, principalement ce qui regarde les mœurs & les principaux Mysteres de la Foi, la Vie de JESUS-CHRIST, les Epîtres, & les Evangiles, &c. *Quod si quis causetur non esse æquum omni lectione Scripturæ privare populum, huic etiam respondemus non hoc nos agere, ut nihil legant, nihil habeant simplices Scripturæ sacræ. Integram quidem illam cibum dicimus solidiorem quàm captui populi conveniat, sed sunt in eâ quamplurima quæ sufficiant ad pietatem & scientiam Christianam & servandam & augendam in fidelium animis. Hæc Doctorum diligentiâ excerpta saluberrimè credimus omnibus tradi posse, & in omnium linguas transferri, præcipuè quæ ad mores pertinent, & quæ ad prima mysteria Fidei: lectiones illæ quæ per annum in Ecclesia leguntur, Miracula Christi, &c.* Alphonse à Castro qui approche du même sentiment dans son Traité de la Punition des Heretiques, publié en 1555. avoüe qu'il y a plusieurs Chrêtiens & Catholiques qui croient que c'est un bien de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire: *Non desunt tamen* ETIAM CHRISTIANI ET CATHOLICI VIRI, *qui hoc bonum esse contendant;* & quoiqu'il ne soit pas de cet avis, il le favorise neanmoins dans la suite, & apporte les modifications suivantes à son sentiment. Il trouve bon que l'on traduise en Langue Vulgaire, & que l'on donne au Peuple les Evangiles des Dimanches & des Fétes de l'année, pourvû qu'ils soient traduits par des personnes habiles & Catholiques, & que les Traductions soient bien examinées & sans soupçon d'erreur. Il souhaite seulement qu'on y ajoûte quelques explications aux lieux difficiles. Il semble même permettre dans la suite la Traduction & la lecture de tout le Nouveau Testament, à l'exception des endroits difficiles des Epîtres de saint Paul, & de l'Apocalypse, & n'interdire que celle de l'Ancien Testament. Ambroise Catharin qui ne s'est pas éloigné du même sentiment, conclut neanmoins sa dispute, en disant qu'il ne seroit pas d'avis que l'on défendît les Versions qui sont déja publiées, si elles ne se trouvoient fautives, trompeuses & scandaleuses, à cause des Notes ajoûtées par les Heretiques: il voudroit seulement que l'on mît des Explications aux endroits dont les Heretiques abusoient, pour en déclarer le sens Catholique, ou qu'on avertît le Lecteur dans une Préface, de prendre garde de ne se pas laisser tromper, & qu'on l'instruisît que le plus sûr est de suivre avec humilité les Traditions, & les coûtumes des Peres. Et à l'égard des nouvelles Versions, il ne les rejette pas entierement; mais il veut qu'on n'en permette aucune qui ne porte le nom de l'Auteur, & qui n'ait une approbation de personnes doctes & Catholiques. *Si quis enim me consuleret, quæ jam sunt editæ non prohiberem, nisi fortè mendosæ invenirentur, ac dolosæ translationes aut per adjecta Hæreticorum Scholia scandalosè: Idque eo consilio facerem, ne daretur causa malignis garriendi in nos, quasi velimus supprimere Evangelicas veritates: sed illud diligenter*

diligenter curari vellem, ut in eis Scripturæ locis quibus adversum nos abutuntur Hæretici, declararetur sensus Catholicus, aut in Præfatione admoneretur lector de offendiculis, & instrueretur in cunctis tutissimum esse ritus & observantias Patrum, ac traditiones obedienter sectari. Novas autem Versiones nollem permitti, nisi & nomen Auctoris haberent, & diligenter probatæ à doctis & verè Catholicis testimoninm secum ferrent. Il est vrai qu'il ajoûte, qu'il donne cette permission par indulgence, & à cause de la dureté des cœurs; mais ce qu'il appelle dureté des cœurs, a toûjours été consideré dans l'Eglise, comme un sentiment de pieté & de Religion tres-digne d'un Chrêtien : car quel est le fils qui ne souhaite de lire de Testament de son Pere? Quel est le Chrêtien qui ne doive desirer avec ardeur de lire les Livres qui contiennent la Vie & la doctrine de son Maître? Quel est l'homme religieux observateur de la Loi, qui ne prenne plaisir à la lire & à la méditer. Le Cardinal Bellarmin accuse Chemnitius de mentir impudemment, quand il dit que l'Eglise Catholique défend absolument les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire; comme il paroît, dit-il, par la Regle quatriéme de l'Index, le Pape y permettant de lire l'Ecriture sainte traduite en Langue Vulgaire à ceux qui la peuvent lire utilement & avec fruit, c'est à dire à ceux qui en auroient obtenu la permission de l'Ordinaire. Il ajoûte qu'elle défend seulement d'accorder cette lecture indifferemment à tout le monde, & de se servir de Langue Vulgaire dans l'usage public de l'Office de l'Eglise : *At Catholica Christi Ecclesia non quidem prohibet omninò vulgares translationes, ut Chemnitius impudenter mentitur; nam in Indice Librorum prohibitorum à Pio IV. edicto, Regulâ quartâ videmus concedi lectionem ejusmodi Librorum iis qui utiliter & cum fructu eâ uti possunt; id est iis qui facultatem ab Ordinario obtinuerint. Prohibet tamen ne passim omnibus sine discrimine concedatur hujusmodi lectio, & ne in publico & communi usu Ecclesiæ, Scripturæ canantur vel legantur Vulgaribus Linguis.* » Enfin le Cardinal du Perron dans sa Replique » soûtient que ce n'a point été le dessein de l'E» glise d'ôter au Peuple la connoissance de ce qui » se dit dans le Service public, & qu'on ne peut » accuser l'Eglise Romaine d'avoir introduit ex» prés une Langue étrangere au Service Chrê» tien; mais qu'elle a jugé par de tres-bonnes » raisons, qu'elle devoit conserver la Langue » dans laquelle il avoit d'abord été institué, quoi» que par la succession du tems elle eût cessé » d'être Vulgaire.

Les passages de ces Auteurs que je viens de rapporter, font assez voir que si d'un côté ils ont été peu favorables aux Traductions de l'Ecriture en Langue Vulgaire pour des raisons particulieres que nous examinerons dans la suite, ils ont d'autre côté reconnu que l'on ne pouvoit pas absolument condamner toutes ces Versions, ni interdire entierement aux Fidéles la lecture de l'Ecriture sainte; qu'ils ont consenti qu'on en mît certaines parties entre les mains de tous les Fidéles, qu'ils pûssent lire sans permission, & que ceux qui en auroient obtenu la permission, pûssent la lire entiere dans des Versions Catholiques: & qu'enfin plusieurs Catholiques n'étoient pas de leur avis, & croïoient qu'il étoit à propos que l'Ecriture sainte fût traduite en Langue Vulgaire, pour être lûë par tous les Chrêtiens qui avoient la liberté de le faire. C'est ce que ces Auteurs avoüent, & cet aveu seul suffit pour faire voir que l'Eglise n'avoit point encore défendu de traduire, ni de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire; car s'il y eût eu quelque défense sur cela, ces Auteurs n'eussent pas manqué de la faire valoir, & eussent traité d'Heretiques & de rebelles aux ordres de l'Eglise, ceux qui n'auroient pas été de leur avis, bien loin de les appeller, comme ils font, des personnes pieuses & Catholiques. Pierre Soto étoit tellement persuadé qu'il n'y avoit aucune défense sur ce sujet, qu'il dit que c'est une chose à examiner & à regler dans le Concile. Il veut parler de celui de Trente, auquel il assista. Il n'y avoit donc point eu jusqu'au Concile de Trente, de défense de traduire & de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire: nous verrons dans la suite, que ce Concile n'en a point fait non plus, & qu'il a laissé les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant, & les Catholiques dans la même liberté de lire & de traduire l'Ecriture sainte.

La Faculté de Theologie de Paris a apporté dans le Siécle passé les mêmes modifications & exceptions que les Auteurs que nous venons de citer, au jugement qu'elle porta, que vû la malice des « tems & l'abus qu'on faisoit des Versions de l'E« criture sainte, elles lui paroissoient dangereuses, « & qu'il n'étoit pas à propos qu'elles fussent mi« ses entre les mains de tout le monde. C'est dans « la Censure contre Erasme, qui avoit avancé qu'il étoit à souhaiter que l'Ecriture sainte fût traduite en toutes sortes de Langues, que toutes sortes de gens la pouvoient lire indifferemment, & que l'on ne devoit interdire à personne la lecture d'aucun Livre sacré, pas même celle du Cantique des Cantiques. Les Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris qui dresserent la Censure des propositions d'Erasme, eurent soin de prendre des précautions pour faire connoître qu'ils ne desapprouvoient pas absolument toute sorte de Versions de l'Ecriture en Langue Vulgaire, ni la lecture que les Laiques pieux en pourroient faire. Car premierement, de crainte qu'on n'abusât de leur Censure, pour

faire croire que les Versions de l'Ecriture sainte étoient nuisibles par elles-mêmes, ils commencent par remarquer que l'Ecriture sainte est sainte & bonne en quelque Langue qu'elle soit mise: *Quamvis in quamcumque Linguam vertantur Sacræ Litteræ suapte naturâ sanctæ sint & bonæ.* Secondement, ils se servent de l'exemple des Vaudois, Albigeois, & Turlupins, pour faire voir qu'il peut être dangereux d'en permettre la lecture sans explication, à des idiots & simples qui en abusent, & ne la lisent pas avec un esprit de pieté & d'humilité: *Absque ullâ explicatione idiotis & simplicibus eis abutentibus, nec eas piè & humiliter legentibus.* Troisiémement, ils ne disent pas que la Traduction de la Bible entiere, est pernicieuse en elle-même ni en tout tems; mais seulement dans le tems qu'ils faisoient cette Censure: *Hac tempestate*, & veu la mauvaise disposition des hommes & la temerité impudente de plusieurs: *Perspectâ hominum malitiâ & rectè perpensâ multorum hujus temporis impudenti temeritate.* Quatriémement, ils ne parlent pas de la Traduction des Livres de Morale, des Evangiles, des Epîtres des Apôtres; mais seulement des Traductions de toute la Bible indifferemment: *Loquendo de omnibus Scripturæ Libris indifferenter.* Cinquiémement, ils avoüent qu'elle peut être utile à quelques-uns; mais qu'on ne doit pas pour cela la mettre temerairement entre les mains de tout le monde. Sixiémement, ils déclarent formellement qu'ils n'interdisent pas aux plus ignorans la lecture de quelques Livres sacrés qui avec une explication convenable sont propres à l'édification des mœurs; pourvû qu'ils les lisent avec pieté & avec sobrieté, sans orgueil & sans arrogance, & qu'ils n'en prennent pas occasion de mépriser ou de negliger les Prédications: *Neque eis obiter interdicit usum quorumdam sacrorum Librorum qui cum explicatione conveniente ædificationi morum sint accommodi; si sic tamen tales Libri ab ipsis legantur piè ac sobriè citra supercilium & arrogantiam ut non inde contemnant Prædicationes nec à crebrâ verbi Dei auditione retrahantur.* C'est pourquoi la Censure de la Proposition suivante, ne tombe que sur ce qu'Erasme permettoit à tout le monde la lecture d'Ezechiel, & du Cantique des Cantiques, que les Juifs mêmes avoient interdite à ceux qui n'avoient pas encore atteint l'âge de 30. ans.

Toutes ces précautions qu'ont prises ceux qui ont dressé la Censure contre Erasme, font voir qu'ils n'ont pas crû qu'il y eût de leur tems une défense generale de l'Eglise, de lire ou de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire; mais seulement qu'ils ont jugé plus à propos, par rapport à la malice & à la temerité des hommes de leur tems, de ne pas accorder indifferemment à tout le monde la lecture de tous les Livres de la Bible. C'est pourquoi, quand l'on a deferé à la Faculté de Paris dans le même Siécle, des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, elle ne les a pas rejettées précisément, parce qu'elle les croïoit mauvaises en elles-mêmes; mais parce qu'elle les a jugées infidéles ou pleines d'erreurs. C'est par cette raison qu'en 1553. elle rejetta une Version de la Bible en François, dans laquelle on mettoit quelques Livres Canoniques au rang des Livres Apocryphes: & qui contenoit des propositions scandaleuses, suspectes d'Heresie, & même heretiques. Ce fut par le même motif qu'en 1567. elle condamna la Version de René Benoist; parce qu'il avoit suivi celle de Geneve, & qu'il avoit laissé quantité d'erreurs, tant dans sa Version, que dans les Argumens, & les Préfaces des Livres, & dans les Notes marginales: *Quòd sint Biblia Genuensium paucis immutatis tum in textu tum in argumentis & præfationibus librorum, tum in annotationibus marginum, tum in additionibus ad Textum.* Ils trouverent aussi à redire dans la conduite de René Benoist, en ce qu'il ne s'étoit pas contenté de donner la Bible à tout le monde; mais de ce qu'il avoit assûré qu'il étoit comme necessaire pour le salut de tous les Fidéles de la lire: *Non enim omnibus indifferenter ausus fuit Biblia Gallica proponere proprio judicio, sed etiam defendere utiliter & quasi ex necessitate ad salutem ab omnibus esse legenda.* Enfin les Docteurs de Paris reprennent cette Version de plusieurs défauts, & ne la condamnent point par cette seule raison, que c'étoit une Version de la Bible en Langue Vulgaire. Gregoire XIII. ne la condamna aussi que sur l'exposé de la Faculté, comme contenant des Notes pernicieuses & pleines d'erreurs, d'heresies, des blasphémes, tant dans le Texte que dans les Notes.

Il semble que la Faculté de Paris ait été plus loin dans le commencement de nôtre Siécle, & qu'elle ait rejetté absolument toutes les Versions de la Bible en Langue Vulgaire. Car en 1607. quelques Libraires lui aiant demandé la permission d'imprimer la Bible en François, elle répondit à ce qu'on prétend, par ses Deputez, qu'elle n'avoit jamais approuvé, & qu'elle n'approuvoit point ces sortes de Versions; mais on n'a point d'acte en forme de cette réponse, ce n'est point une réponse de la Faculté en Corps; mais de quelques Docteurs qui avoient peut-être quelques raisons d'en user ainsi, parce que l'on ne nommoit point l'Auteur de ces Versions, & qu'il n'y avoit que des Libraires qui s'en mêloient: ce qui pouvoit être suspect. Il est vrai que la même Faculté en 1620. ne trouva pas à propos que quelques-uns de ses membres eussent approuvé la Version de Frizon, & qu'elle déclara qu'elle n'approuvoit aucune Version de la Bible; & qu'en 1641. elle s'éleva contre la Version du Sr. Corbin, & écrivit

contre à Mr. le Cardinal de Richelieu ; mais il se peut faire qu'elle ait eu alors des raisons particulieres d'en agir ainsi, parce que ces Versions ne lui sembloient pas assez parfaites. Quoiqu'il en soit, il y a du tems que cette même Faculté a changé de conduite, puisqu'elle a reçû & reçoit tous les jours les suppliques des Docteurs pour approuver des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire tant entiere qu'en parties, & qu'elle leur permet sans difficulté de le faire, c'est un fait notoire & convaincant : pour montrer qu'elle ne croit pas que les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire soient défenduës, nuisibles, & dangereuses aux Fidéles. La Faculté de Theologie de Louvain a toûjours été beaucoup plus favorable aux Versions de la Bible en Langue Vulgaire, puisque non seulement elle les a toûjours approuvées ; mais qu'elle a été la premiere, comme nous avons vû, à traduire la Bible en François & en Flamand & à publier ces Traductions.

Pour revenir maintenant au point capital que nous avons quitté afin d'examiner les sentimens des Facultez de Theologie de Paris & de Louvain sur les Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & sur leur Lecture ; nous avons fait voir par l'aveu même de Soto, qu'il n'y a point eu jusqu'au Concile de Trente, de défense faite par l'Eglise de traduire, ni de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire. Voions ce qui s'est passé dans ce Concile sur ce sujet. Si les Versions de la Bible en Langue Vulgaire eussent été un abus intolerable, s'il eût été à propos d'en interdire la lecture aux simples & aux ignorans, si l'on n'eût pû sans cela arreter le progrez de l'heresie, & empêcher que les hommes ne tombassent dans l'erreur, il est certain que le Concile de Trente, dont le dessein étoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner du cours & du credit à l'heresie, eût dû faire un Decret, par lequel il eût défendu nettement sous des peines tres-rigoureuses de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & aux simples de se servir de ces Versions, & de lire la Bible. Or il n'a rien fait de cela. On dira peut-être que le Concile n'y a pas fait attention ; mais l'Histoire du Concile nous apprend au contraire que la Question y fut proposée & agitée, & que le Concile ne jugea pas à propos de rien faire sur ce sujet. Car le Cardinal Palavicin rapporte dans la premiere Partie de son Histoire Chapitre 12. que comme on deliberoit dans le Concile le 17. Mars 1546. sur les abus qui regardent les Livres sacrés, Pierre Paceco Evêque de Gienne, & nommé depuis peu Cardinal, representa comme un abus » pernicieux, la coûtume que l'on avoit prise de » traduire les Ecritures en Langue Vulgaire, & » de les faire passer par là entre les mains du peuple ignorant : à quoi le Cardinal Madrucce ré- « pondit civilement ; mais d'une maniere vive « & pleine de zele & de chaleur : Que l'Allema- « gne se tiendroit fort offensée, si elle apprenoit « que les Peres du Concile voulussent priver le « Peuple de ces divins oracles, que l'Apôtre nous « témoigne devoir toûjours être dans la bouche « des Fidéles. Paceco objecta que cela avoit été « défendu en Espagne avec l'approbation de Paul « II. Madrucce lui repliqua que Paul II. & tout « autre Pape pouvoit se tromper en jugeant « qu'une Loi étoit ou n'étoit pas utile ; mais que « S. Paul qui ordonnoit le contraire de ce qu'on « attribuoit à Paul II. n'avoit pû se tromper. La « chose en demeura là, & l'assemblée se leva sans « avoir rien reglé sur ce sujet. Le Concile or- « donna dans la 18. Session que l'on feroit un *Index* des Livres mauvais & pernicieux : il fut dressé pendant le Concile & il en fut parlé dans la 25. Session le dernier jour de la tenuë du Concile ; mais les Peres n'aiant pas le tems d'en juger, ils ordonnerent que le tout fût remis au jugement du Pape, pour être publié par son autorité. Cet Index ne contenoit encore aucunes Regles. Ce ne fut que depuis, que ces Regles furent ajoûtées, & publiées avec l'Index par Pie IV. en 1564. Sixte V. y fit ensuite des Additions qui furent publiées de nouveau avec l'Index & les Regles par Clement VIII.

Voici ce que porte la quatriéme de ces Regles sur la Version & la lecture de l'Ecriture sainte. Etant donc évident par l'experience, que si la « Bible traduite en Langue Vulgaire étoit permi- « se indifferemment à tout le monde, la temeri- « té des hommes seroit cause qu'il en arriveroit « plus de dommage que d'utilité, nous voulons « qu'à cet égard on s'en rapporte au jugement de « l'Evêque, ou de l'Inquisiteur, qui sur l'avis du « Curé ou Confesseur pourront accorder la per- « mission de lire la Bible traduite en Langue Vul- « gaire par des Auteurs Catholiques, à ceux à qui « ils jugeront que cette lecture n'apportera point « de dommage, mais qu'elle servira plûtôt à aug- « menter en eux la foi & la pieté, & il faudra « qu'ils aient cette permission par écrit. La sixié- « me Regle du même Index défend que les Li- « vres de Controverse entre les Catholiques & « les Heretiques de ces tems, écrits en Langue « Vulgaire, soient lûs indifferemment par tout le « monde, & ordonne que l'on observera à cet égard, ce qui a été dit de la Bible traduite en Langue Vulgaire. Sixte V. remarque dans son addition, que par la quatriéme regle il n'est point donné pouvoir aux Evêques, aux Inquisiteurs, & aux Superieurs Reguliers d'accorder la permission, d'acheter, de lire, ou de retenir les Bibles traduites en Langue Vulgaire. Il y a plusieurs reflexions à faire sur ces Regles.

Premierement, qu'on ne les doit point considérer comme étant autorisées par le Concile de Trente, ni émanées de son autorité, puisqu'elles ont été faites depuis le Concile, & que le Concile avoit bien ordonné que l'on fît un Index des Livres pernicieux; mais qu'il n'avoit aucunement parlé de ces Regles, ni de la défense de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire. Son intention étoit seulement que l'on fît un Index *des Livres suspects & pernicieux qui contenoient une doctrine impure* : ce qui ne peut sans impieté s'entendre des Versions Catholiques de la Bible. 2. Que ces Regles sont émanées du Tribunal de l'Inquisition, que l'on ne reconnoît point en France. 3. Qu'elles n'ont jamais été reçûës ni publiées, ni en France, ni en Allemagne, ni dans les Païs-Bas. 4. Qu'elles n'ont jamais eu d'execution non seulement en France, mais aussi dans les autres Roïaumes Catholiques; puisqu'à l'égard des Livres de Controverse des Catholiques, on en a toûjours laissé la lecture libre par tout, & qu'à l'égard de celle de l'Ecriture, quoique la défense soit generale, on n'a jamais crû qu'il fallût de permission pour lire quelques parties du Nouveau Testament, comme les Epîtres & les Evangiles, la Passion de NÔTRE SEIGNEUR, &c. On y a encore manifestement dérogé, en ce que le Decret porte necessité d'avoir cette permission de lire la Bible par écrit: ce qui n'a jamais été en usage en aucun Païs. 5. Que l'Observation de Sixte V. confirmée par Clement VIII. que les Evêques n'ont pas le pouvoir d'accorder la permission de lire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, est injurieuse aux Evêques, & une entreprise du Tribunal de l'Inquisition sur leurs droits. 6. Que cette Regle ne défend nullement les Versions de la Bible en Langue Vulgaire; mais seulement leur lecture: car bien loin de les défendre, elle suppose qu'il y en doit avoir; puisqu'elle déclare qu'on peut permettre de les lire à ceux qu'on croit en devoir profiter. 7. Que cette Regle suppose un fait sur lequel le Pape s'est pû tromper, sçavoir que la lecture de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, fait plus de bien que de mal. Le Cardinal Madrucce a remarqué là dessus, que tous les Papes peuvent se tromper en jugeant de l'avantage ou du dommage d'une Loi : *Quemcumque Pontificem in judicanda Lege conducibili, vel non conducibili potuisse falli.* 8. Que la défense de lire l'Ecriture étant fondée sur cette supposition : *Que la temerité des hommes étoit cause qu'il en arriveroit plus de dommage que d'utilité*, dés que cette supposition n'a plus de lieu, la défense doit cesser. Or il est de notorieté publique, que de mille Catholiques qui liront l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire à present, il n'y en a presque pas un à qui elle apporte plus de dommage que d'utilité. Ainsi selon la Regle même, la défense de lire la Bible en Langue Vulgaire sans permission, ne doit plus avoir de lieu à présent. La Loi cesse quand la cause & la fin de la Loi cessent. *Cessat Lex cessante fine.*

Il n'y a point eu dans l'Eglise d'autre Reglement touchant la Traduction & la lecture des Livres sacrez, que cette Regle de l'Index qui n'a point été reçûë, ni publiée, encore moins executée dans la pluspart des Roïaumes Catholiques. Elle a été à la verité inserée dans le troisiéme Concile de Milan, & dans un Concile d'Avignon trente ans aprés. Mais ces Conciles ne peuvent tout au plus faire Loi que pour leur Province. On ne voit point que les Conciles Provinciaux des autres Païs, aïent reçû ou approuvé cette Regle. Au contraire le Concile de Bourges de l'an 1584. Tit. 4. Chap. 2. & le Concile de Narbone de l'an 1609. restreignent la défense de lire & de garder les Bibles traduites en François à celles qui ne sont point approuvées par l'Ordinaire.

Nous avons fait voir jusques-ici, premierement, qu'il n'a point été défendu dans le Siecle passé, aux Catholiques de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & que les Versions fidéles, Catholiques, approuvées par l'Eglise, ont toûjours éte permises: Secondement, que la lecture n'en a point été absolument défenduë, comme d'une chose mauvaise & dangereuse generalement à tous les Fidéles; mais qu'à cause du mauvais usage que plusieurs en faisoient, quelques-uns ont été d'avis de n'en pas conseiller la lecture indifferemment à tout le monde : mais d'examiner auparavant les dispositions de ceux entre les mains de qui ils la mettroient. Troisiémement, que ceux qui ont été de cet avis, ont apporté plusieurs exceptions & modifications à leur sentiment, soit en déclarant qu'ils permettoient à tout le monde de lire certains endroits de la Bible, comme le Nouveau Testament, les Epîtres & les Evangiles, &c. avec des Explications; soit en restreignant la défense de lire les Versions de la Bible, à celles qui n'étoient point approuvées de l'Ordinaire; soit en marquant expressément qu'on devoit accorder la permission de lire l'Ecriture sainte, & en conseiller la lecture à ceux qu'on jugeoit qui n'en feroient pas un mauvais usage; soit enfin en avoüant que cette défense ne pouvoit avoir lieu dans les Païs où l'usage contraire avoit prévalu, & où il y avoit des Heretiques qui se seroient scandalisés de ce qu'on en défendoit la lecture, comme Serarius le remarque expressément de l'Allemagne. Quatriémement, que quoique quelques Theologiens Catholiques fussent d'avis qu'on ne devoit pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture des Versions de toute la Bible, il y a eu plusieurs

plusieurs autres Theologiens Catholiques, qui ont été d'avis contraire, & que ceux mêmes qui ont soûtenu cette opinion, ont reconnu que plusieurs gens de pieté n'étoient pas de leur sentiment. Cinquiémement, qu'il n'y a point eu de défense sur ce sujet, émanée de l'autorité de l'Eglise, ou d'un Concile general, ni établie sur un usage general; mais seulement une Regle de l'Index approuvée dans quelques Conciles Provinciaux qui n'a eu nulle part son execution dans toute son étenduë, & qui n'a eu aucun lieu en France, en Allemagne, en Pologne, & en quelques autres endroits.

Il est remarquable à l'égard de la Pologne, que tant s'en faut que les Papes aient eu le dessein d'y faire executer la Regle de l'Index, qu'au contraire Gregoire XIII. pour empêcher le cours des Bibles traduites en Polonois par les Unitaires, donna ordre à Jacques Vieki Jesuite, de traduire la Bible en Polonois; que sa Version fut approuvée par Clement VIII. & qu'aprés la mort du Traducteur, elle fut imprimée par le commandement, & aux frais de l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne. Possevin remarque que cette nouvelle Bible Polonoise vint fort à propos pour éteindre les erreurs des nouveaux Ariens, qui se répandoient dans le Roïaume: *Et ea quidem Versio fuit perutilis & necessaria restinguendis eorum erroribus qui ex falsa novorum Arianorum & aliorum Hæreticorum Versione passim serpebant.*

Un Jesuite Hongrois nommé George Kaldi fit imprimer à Vienne en 1626. la Traduction qu'il avoit faite de la Bible entiere en Langue Hongroise, & trois ans aprés il fit aussi imprimer en la même Langue les Evangiles & les Messes de toute l'année sans y mettre son nom. Des Catholiques ont fait comme nous avons remarqué, des Versions nouvelles de la Bible en Allemand, en Flamand, & en Anglois, qui sont communes dans ces Païs-là, & cela depuis qu'ils sont remplis d'Heretiques, pour opposer à leurs Traductions, & pour détromper le Peuple, de l'illusion qu'ils lui font, en lui voulant persuader faussement que l'Ecriture sainte leur est favorable: ce qui fait voir que bien loin que l'abus que les Heretiques font de la lecture de l'Ecriture sainte, soit une raison d'en interdire la lecture aux Catholiques, c'en est au contraire une de la leur permettre, & même de les y exhorter, afin qu'ils se détrompent par eux-mêmes du soupçon que les Heretiques leur voudroient donner, & afin que ces mêmes Heretiques ne puissent pas reprocher comme ils font aux Catholiques, qu'ils n'interdisent la lecture de l'Ecriture sainte aux Fidéles, & ne leur en dérobent la connoissance, que parce qu'elle est manifestement contraire à leurs sentimens.

Il n'y a point de Roïaume où l'on ait fait en ce Siecle un plus grand nombre de Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & où elles aient été plus communes & plus universellement répanduës qu'en France: elles y ont été mises entre les mains de tout le monde; lûës avec fruit par des Fidéles de toutes sortes de conditions; approuvées, & leur lecture conseillée par les Evêques, & par les Docteurs, sans que la pratique de donner ou de demander permission par écrit pour la lire, y ait été en usage, & l'on peut dire, que s'il y a lieu où l'on ait prescrit legitimement contre la Loi de l'Index, c'est assûrément dans ce Roïaume. Dans le commencement de ce Siecle la Version des Docteurs de Louvain étoit répanduë en France, & lûë communément par les Catholiques; mais comme on ne la croïoit pas tout-à-fait exacte, que le langage vieillissoit de jour en jour, quelques personnes entreprirent de la revoir & de la corriger.

Pierre Besse Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Prédicateur du Roi, fut le premier qui y travailla, & publia sa Version dediée au Roi Henri IV. l'an 1608. Il dit dans sa Préface *que sa Traduction a son passeport des Princes, verification des Parlemens, aveu des Docteurs, Approbation des Universitez.* Quelque tems aprés Pierre Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, fit aussi une nouvelle Edition Françoise de la Bible, qui parut en 1620. munie de l'Approbation de plusieurs Docteurs. Il témoigne dans sa Préface, que les Versions de la Bible en Langue Vulgaire ne sont point défenduës, & il assûre que *la cause pour laquelle Maître René Benoît fut inquieté, ne fut pour avoir tourné la Bible, mais pour avoir fait imprimer la Traduction de Geneve, laquelle pensant avoir bien corrigée, il y avoit laissé infinies fautes qui furent apperçûës & condamnées par Mr. l'Evêque de Paris & la Sorbonne.* Il a ajoûté à la fin un Traité des moïens de discerner les Bibles Françoises Catholiques d'avec les Huguenotes. Cependant quelques précautions qu'il eût prises, la Faculté de Theologie de Paris ne voulut point approuver sa Traduction; mais elle ne laissa pas d'avoir cours dans le Roïaume, & d'être entre les mains des Catholiques. La même Faculté refusa aussi en 1641. d'approuver la Traduction de Corbin Avocat au Parlement de Paris, & s'opposa même à sa publication en faisant écrire par son Syndic au Cardinal de Richelieu, pour empêcher qu'elle ne parût. Mais ses efforts furent inutiles; cette Version fut publiée avec l'approbation de deux Docteurs de Poitiers; & le Cardinal de Richelieu persuadé que la principale raison qui avoit porté la Faculté de Paris à s'opposer à la publication de la Traduction de

 Corbin,

Corbin, étoit la qualité de son Auteur, dont la profession n'étoit pas de se mêler des choses sacrées, prit le dessein d'en faire faire une par des gens du métier, & choisit pour ce sujet quatre Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, qui sçavoient de l'Hebreu, du Grec, & du Latin, à qui il fit donner pension du Roi pour y travailler: mais ce dessein ne fut pas executé.

La Traduction du Nouveau Testament du Pere Veron, n'eut pas les mêmes oppositions que les précedentes: aussi y travailla-t-il avec plus d'exactitude. Il la dédia à l'Assemblée generale du Clergé de France, à qui il témoigne dans sa Préface, qu'*il ne voit qu'avec regret & amertume de cœur, que les Peuples aiant les Vies des Saints si bien écrites en nôtre Langue, fidélement & purement, qui ne sont que ἀντίτυπα exprimés sur ce πρωτότυπον, ils n'aient celle du Saint des Saints, le Nouveau Testament de nôtre Pere, la Bible sacrée, le Livre de Vie, qu'avec plusieurs notables défauts qui y sont demeurés de la premiere Version d'Olivetan.* Il a encore fait un Avant-propos entier, pour montrer *la lecture de la Bible en François non défenduë à aucun.* Voici ce qu'il en dit. „J'ai fait tout ce que dessus aux fins que chacun puisse plus librement vâquer à la lecture du Livre de Vie. Mais sur cela il faut que je resolve briévement cette question. S'il est besoin de quelque congé, permission, ou faculté particuliere, au moins aux artisans & aux femmes, ou autres simples Fidéles, pour lire la Bible? Ou si le simple Peuple, même les femmes la peuvent lire sans demander ce congé de l'Evêque, ni même de son Curé ou Confesseur. Et voici comme il la resout.

„Les Ministres n'ont attiré & ne maintiennent presentement en leur parti en France plusieurs milliers du simple peuple par autre prétexte plus specieux, qu'en leur disant & redisant, tant en leurs Préches qu'en leurs Livres, avec grandes exaggerations, que la Bible est un Livre défendu parmi les Catholiques, que le Concile de Trente & un certain *Index* expurgatif défendent la lecture d'icelle: c'est à dire, crient-ils, ils cachent aux enfans le Testament de leur Pere, que c'est ôter la lumiere qui dresse nos actions, nous soustraire le Livre de Vie: Bref que c'est un signe évident que la Bible est contraire aux Papistes, & que l'Eglise Romaine & les Docteurs le sçavent bien, puisqu'ils font inhibition de cette lecture. J'entends ces reproches journellement aux Préches de Charenton, & si nos Docteurs s'y trouvoient, ou lisoient les Livres de nos adversaires, ils tâcheroient d'ôter cette pierre d'achoppement au pauvre peuple: au moins ne l'affermiroient-ils pas, ou ne la grossiroient-ils pas en leurs Livres, & quelquefois en leurs Prônes, pour n'être pas occasion de la perte de tant d'ames, & pour ne faire pas tant de préjudice à l'Eglise, laquelle ils pensent servir par leurs sentimens scrupuleux qui ne se peuvent soûtenir en bonne Theologie. Mais je m'étonne de ces gens; & porté d'un juste zele pour la Religion Catholique, & pour la conversion de tant de milliers de simples abusez, je dis. 1. Qu'il est certain que le Concile de Trente n'a jamais défendu la Bible, ni requis telle permission pour la lire, ni donné aucune commission pour faire telle défense ou pour en traiter. Je dis 2. Que nul Docteur sans enfreindre tous les principes de la Theologie, ne peut soûtenir qu'il y ait aucune défense en France de cette lecture, ni necessité aucune d'avoir permission de lire la Bible par aucune Loi, Statut ou Regle qui nous oblige. Je le prouve irrefragablement. Car c'est un principe certain en nos Ecoles de Theologie, de Driedo, Medina, bref de tous nos Theologiens Scholastiques & Moraux, qu'une Loi fût-elle même d'un Pape ou d'un Concile, beaucoup moins une Regle de Deputez, qui n'a été ni promulguée aux Provinces, ni reçûë, ains rejettée par pratique & coûtume contraire, même de plusieurs années, n'oblige pas. Ce principe est certain, & n'y a Theologien qui ose dire le contraire: autrement naîtroient mille inconveniens, & eux-mêmes seroient transgresseurs de mille Loix. Or la Loi ou Regle 4. de l'*Indice*, n'a jamais été ni promulguée ni reçûë en France, & y a toûjours été & est rejettée par pratique & coûtume contraire, & de bien longues années. Donc, &c. La 6. Regle du même Indice porte: *Le même qui est ordonné des Bibles en Langue Vulgaire, sera observé és Livres de Controverse en Langue Vulgaire.* Or il est constant qu'il n'est requis en France aucune permission pour lire les Controverses en François de du Perron, de Coton & d'autres, & qu'il n'y a aucune défense de les lire. Donc il est certain aussi qu'il n'est requis aucune permission pour lire la Bible en François, & qu'il n'y a aucune défense de la lire. La Regle 4. porte *que les Libraires qui vendront ces Livres à ceux qui n'ont pas ladite faculté de les lire, perdent le prix de leurs Livres & seront chastiez.* Cela s'observe-t-il, & est-il reçû en France? 3. L'observation sur cette même Regle porte ainsi: *Par cette Regle 4. n'est donnée aucune faculté de nouveau aux Evêques ou aux Superieurs*

des

„ *des Reguliers de donner licence d'acheter, de lire,* „ *ou de retenir les Bibles imprimées en Langue Vulgaire.* Cela est-il reçû? & se pratique-t-il en „ France même par les Docteurs les plus scrupuleux? Cette Regle, comme plusieurs autres de direction, est comme une Médaille à „ deux faces, elle est bonne & utile en quelques lieux. Mais le scandale qu'en prennent „ nos séparez, & la séparation qui en naît en „ partie en tant de milliers du simple Peuple „ séduits par les Ministres peut être préferable: „ & comme dit fort bien Vasquez, la coûtume „ peut même abroger une Loi. Il est aisé de remedier au danger qui peut naître de cette lecture, par de petites Notes sur les passages obscurs, ou en avertissant le Lecteur simple, „ de ne s'arrêter qu'à ce qui est aisé, & quant „ à ce qui est obscur, s'en remettre aux Docteurs, ou demander leur avis sur les Textes „ difficiles. Or la fin de la Loi cessant en general, la Loi perd sa force. Je conclus donc „ derechef de tout ce que dessus: *Que chacun* „ *du Peuple peut lire la Bible Françoise d'une Version Catholique en France, sans être obligé à demander aucune permission par aucune Loi ou Regle* „ *Ecclesiastique qui y oblige.* Je dis *par aucune Loi* „ *Ecclesiastique.* Car le dire de saint Pierre demeure en son entier. *Entre les Epîtres de nôtre* „ *Frere Paul,* dit ce Saint, *il y a quelques choses* „ *difficiles à entendre, & que les ignorans & peu* „ *fermes tordent, comme aussi les autres écritures,* „ *à leur propre perdition.* Ces ignorans & peu „ fermes ou infirmes en la Foi, doivent sans „ doute prendre garde à eux, & pour cela suivre la direction de leurs Superieurs. . . . . . „ Hors ce cas de peril, ignorance, instabilité, ou „ infirmité en la Foi, qui n'est pas general, & „ auquel les Ecritures & le raisonnement naturel nous enseignent de devoir pourvoir par la „ susdite direction, *il n'y a aucune obligation de* „ *demander congé, permission ou direction pour lire* „ *la Sainte Bible d'une Traduction Catholique, comme* „ *est par exemple celle des Docteurs de Louvain,* „ *de Besse, de Frison, & la presente.* A la lecture desquelles tout Fidéle est exhorté, & „ même dés sa premiere jeunesse. L'exemple „ de Timothée rapporté avec approbation & „ loüange par saint Paul, y convie un chacun. C'est ainsi que cet Auteur parle dans un Livre dedié à l'Assemblée du Clergé de France de l'an 1646. lui qui par son emploi, sçavoit combien il étoit important pour la Conversion des Heretiques & l'instruction & l'édification des Catholiques, de permettre à tout le monde la lecture de l'Ecriture sainte.

Le Sieur de Marolles Abbé de Villeloin dedia aussi la troisiéme Edition de la Version du Nouveau Testament au Clergé de France, & il s'éleva dans l'Epître Dedicatoire contre l'Ecrit qu'un Auteur avoit composé, pour prouver qu'on devoit défendre au Peuple la lecture des Livres sacrez sous ce Tître; *Le Sanctuaire fermé aux profanes.* Dieu soit beni, dit l'Abbé " de Marolles, de ce que la lampe n'est point " cachée sous le boisseau, & de ce que le voile " étant rompu, le Pere des lumieres a bien " voulu que les Mysteres nous fussent revelés. " Je suis ravi de joie de ce qu'enfin le pain étant " laissé en la possession des étrangers, n'est plus " arraché d'entre les mains des enfans naturels. " Ceux qui leur donnent le nom de PROFANES les connoissoient mal. Ils ne sçauroient " être enfans & profanes en même tems. Les " profanes, à proprement parler, sont les impies & les païens qui se mocquent de nos mysteres, & qui trouvent du scandale & de la " folie en la Croix de JESUS-CHRIST. Donner " à vos Peuples une consolation si salutaire que " celle-ci, ce n'est point donner aux chiens les " choses saintes, ou bien il faudroit par la même raison leur denier l'usage des Sacremens, " parce qu'ils en peuvent abuser. Il s'étend bien " plus au long sur cette matiere dans la Préface, & il y propose expressément cette question; *S'il est necessaire ou même convenable que toutes sortes de personnes aient la liberté d'oüir & de lire les Ecritures en Langue Vulgaire;* & il entreprend de prouver par l'autorité & l'exemple des Saints Peres, & par toutes sortes d'Auteurs anciens & nouveaux, qu'on ne doit point ôter cette liberté.

L'Assemblée du Clergé de 1655. ou du moins quelques Prélats de cette Assemblée, & entr'autres Mr. de Marca, jugeant qu'il étoit à propos de faire une Traduction plus Françoise du Nouveau Testament, jetta la vûë sur le Pere Amelotte Prêtre de l'Oratoire, & le chargea d'y travailler: il la fit, & la premiere partie de son Ouvrage parut en 1666. dediée à Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, & approuvée par plusieurs Prélats, qui en recommandent la lecture, sans exprimer qu'il fût besoin de permission. Ce Pere fait entendre dans sa Préface, que " l'Eglise qui se gouverne differemment selon les " tems & selon les lieux dans la distribution " qu'elle fait de cette viande Celeste à ses Enfans, a fait quelquefois distinction entre les " Laïques & les Prêtres, lorsque la contagion " de certaines heresies s'échauffe; mais qu'aujourd'hui la gloire de JESUS-CHRIST sur " nos Autels consume les tenebres, & éblouït " les yeux des Sacramentaires, l'Eglise lui donne " la liberté de traduire la Bible pour la consolation des personnes vertueuses qui ne sçavent "

„ pas les Langues consacrées par le Titre de la „ Croix, & pour servir même quelquefois aux „ Doctes, par la lumiere que toute Langue don- „ ne à une autre.

Ce qui se passa dans l'Assemblée du Clergé de l'an 1660. & dans la Faculté de Theologie de Paris touchant le Missel du Sieur Voisin, ne regarde point précisément la Traduction de l'Ecriture sainte ; mais celle de l'Office de la Messe : & d'ailleurs ce Missel ne fut condamné par le Clergé & par la Faculté, que parce qu'on y trouva plusieurs endroits qui parurent mal traduits, que la Faculté censura comme des erreurs, & que l'on supposa que l'on avoit eu dessein en faisant cette Traduction, d'introduire l'usage de dire la Messe en Langue Vulgaire. C'est ce que l'Assemblée même insinuë dans sa Lettre circulaire du 11. „ Janvier 1661. où elle déclare que l'esprit de „ l'Eglise est, que les Fidéles soient instruits de „ la verité de la Majesté des Divins Mysteres par „ les Curez & Prédicateurs, jugeant que leur „ avancement dans la doctrine & dans la pieté, „ seroit plus grand & plus assûré par ces instruc- „ tions, que si ce divin Sacrifice étoit celebré en „ Langue Vulgaire, ainsi que les Heretiques ont „ voulu faussement persuader qu'il étoit neces- „ saire pour instruire les Peuples. A quoi se rapporte aussi necessairement ce qui est dans un Decret de cette Assemblée du 24. Janvier 1661. „ où il est dit, que l'arrêté de l'Assemblée du 7. „ Decembre, portant la suppression du Missel „ de Mr. Voisin, a été fait pour la conservation „ de l'usage universel de l'Eglise, confirmé par „ le Concile de Trente, que l'on a voulu changer „ au grand scandale du public par les Traductions „ du Missel en Langue Vulgaire. Jamais le Concile de Trente n'a pensé à défendre les Traductions du Missel en Langue Vulgaire, pour être lûës en particulier : il a seulement maintenu l'ancien usage de celebrer la Messe dans l'Eglise d'Occident en Latin. Ainsi puisque l'Assemblée suppose qu'on vouloit introduire une nouveauté contraire à la défense du Concile de Trente, il faut qu'elle ait été persuadée qu'on vouloit par cette Traduction du Missel, introduire cet usage, & que ç'ait été là le motif de sa défense. En effet avant ce tems-là feu Mr. l'Archevêque de Roüen François de Harlay, avoit fait imprimer avec l'approbation de l'Assemblée du Clergé de 1650. une Traduction & une Explication du Canon de la Messe en François : Le Pere Veron, le Sr. d'Hilaire, le Sieur de la Milletiere, le Sr. Catalan avoient aussi fait imprimer la Messe & le Canon en François avec Approbation des Docteurs : & s'il faut remonter plus haut dés le tems du Roi Charles V. le Missel avoit été traduit par l'ordre de ce Prince. Enfin depuis l'Assemblée de 1660. on a imprimé plusieurs fois avec l'Approbation des Evêques & des Docteurs, l'Office & le Canon de la Messe, & on l'a même mis par ordre du Roi, & à ses dépens entre les mains des nouveaux Convertis. Mais sans s'arrêter davantage à cette Question qui ne regarde qu'indirectement celle que nous traitons, nous nous contenterons de remarquer que l'Ordonnance de l'Assemblée du Clergé de 1660. & 1661. ne parle point du tout des Traductions de l'Ecriture sainte.

Quand la Version du Nouveau Testament de Mons parut, elle ne fut point attaquée par ses adversaires, précisément à cause que c'étoit une Version du Nouveau Testament en Langue Vulgaire, on chercha d'autres raisons pour la condamner, comme on peut voir dans l'Ordonnance de Mr. de Perefixe Archevêque de Paris du 20. Avril 1668. dans celles de quelques autres Evêques, & dans les Remarques du Pere Annat, sur l'impression & la publication de cet Ouvrage ; & personne ne s'est élevé contre la Version expliquée de Mr. Godeau Evêque de Vence, ni contre l'Exhortation suivante qu'il fait dans sa Préface à tous les Chrêtiens de lire l'Ecriture sainte. Voici, leur dit-il, le Testament du Fils de Dieu vôtre Pere " & vôtre Juge que je vous offre. Je ne puis dou- " ter que la lecture ne vous en soit agréable. Vous " verrez qu'il vous y laisse un patrimoine tout " divin, qui est sa verité, & qu'il en fait le parta- " ge d'une façon admirable. Car encore qu'elle " soit une, il l'accommode toutefois à la condi- " tion & aux devoirs de chacun, afin que tous " en pratiquant ces préceptes, vivent en paix, " & puissent parvenir à la possession de son heri- " tage qui est la vie éternelle. Le Fils de Dieu a " pris soin de nous y enseigner clairement & dis- " tinctement tout ce que nous lui devons, aussi " bien que tout ce que nous devons à nôtre pro- " chain & à nous-mêmes. C'est ce que contien- " nent les Evangiles. Les Epîtres Apostoliques en " sont un Commentaire & une Explication plus " étenduë & plus distincte, qui ne laisse rien dans " la vie Chrêtienne que nous devons mener sur " la Terre, qui n'y soit expliqué, & dont la regle " ne s'y trouve. C'est donc le Livre que VOUS " devés ETUDIER NUIT ET JOUR : c'est le Livre " que vous devez non pas écrire sur vos mains, ni " avoir continuellement devant vos yeux, mais " que vous devés imprimer dans vos cœurs. . . . " Recevez donc avec ce cœur nouveau ce Nou- " veau Testament que je vous presente. LISEZ-LE " AVEC CE CŒUR. Il vous fera bien-tôt connoître " que les autres Livres, en comparaison de celui- " ci, ne vous content que des fables. Il portera " dans vos esprits la veritable lumiere, qui ne vous " éblouïra pas par un faux éclat, mais qui vous " éclairera d'une maniere effective & assûrée. "

„ Il

„ Il ne vous flattera point, mais il vous fera
„ connoître quels vous étes, & quels vous de-
„ vés être.

Ce qui s'est passé en 1688. touchant le Missel traduit par le Sieur le Tourneux, dont la publication fut défenduë par une Sentence de l'Official de Paris, n'a encore rien de commun avec les Versions de l'Ecriture sainte. Le Promoteur allegua des raisons particulieres pour le faire défendre; Sçavoir, qu'il n'avoit point été approuvé par l'Ordinaire, qu'il étoit sans nom d'Auteur, & que la Traduction n'étoit pas fidéle en quelques endroits. En parlant des Versions en Langues Vulgaires de l'Ecriture sainte, aussi bien que de celles des Ouvrages des Peres, & des Offices divins qui sont reprouvées, il dit nettement que ce sont seulement celles *qui ne sont point approuvées par les Evêques*. Il est vrai qu'aiant ensuite apporté des raisons qui sembloient contraires generalement à toutes les Versions, feu Mr. l'Archevêque de Paris, pour ôter cette impression de l'esprit du public, fit une nouvelle Ordonnance, dans laquelle le Promoteur déclara que l'Eglise *n'avoit condamné des Versions de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise, que celles qui étoient sans noms d'Auteurs, & qui n'étoient pas autorisées de la permission des Archevêques, lorsqu'on leur en avoit porté les plaintes, & qu'ils avoient reconnu dans l'examen qu'ils en avoient fait, qu'elles contenoient une mauvaise doctrine*. Il ajoûte ensuite, *que sa requisition n'avoit jamais été si generale, qu'il ne l'eût renfermée dans les Traductions qui n'ont pas été autorisées dans le Diocése*.

Enfin, c'est depuis plusieurs années une chose constante dans l'Eglise de France, qu'il n'est point défendu à des Docteurs, à des Ecclesiastiques, à des Religieux, & à des personnes de pieté qui ont les lumieres necessaires, de traduire en Langue Vulgaire les Livres de l'Ecriture sainte, les Ouvrages des Saints Peres, & les Traités de Controverse; & il n'est pas moins constant, qu'il est permis à tous les Fidéles de lire ces Versions, quand elles sont approuvées par des Evêques & par des Docteurs, sans en demander de permission particuliere. Toute la France est pleine de ces Traductions qui sont entre les mains de tout le monde; que tous les Chrêtiens de quelque condition ou profession qu'ils soient lisent avec fruit & avec édification. La Faculté de Theologie de Paris donne tous les jours permission aux Docteurs de les approuver en son nom, les Prélats les plus saints les autorisent de leurs Mandemens, & exhortent le Peuple à les lire sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On en a distribué par ordre du Roi un nombre infini d'Exemplaires aux Nouveaux Convertis, & bien loin qu'on ait crû que cette lecture étoit capable de les confirmer dans leur erreur, on n'a pas crû qu'il y eût de moïen plus efficace pour les en faire entierement revenir: c'est une chose publique & notoire. Aprés cela pourroit-on douter que la Loi, s'il y en avoit jamais eu aucune qui eût défendu la lecture de ces Traductions, ne fût entierement abrogée, & que tous les Fidéles ne jouïssent de l'ancienne liberté qu'ils avoient de lire l'Ecriture sainte & les Livres de pieté pour leur instruction, & pour leur édification?

Aussi les raisons qui avoient pû faire croire à quelques-uns, que les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, devoient être supprimées, & leur lecture interdite aux simples Fidéles & qui avoient porté à faire la Regle de l'Index, ne subsistent-elles plus, & par consequent la Loi doit cesser. Ces raisons peuvent être rapportées à deux principales; La premiere, le grand nombre de Traductions Heretiques de la Bible, infidéles, alterées en plusieurs endroits, & presque toûjours accompagnées d'Argumens & de Notes qui portoient à l'erreur; dont les Heretiques avoient rempli le monde, & qu'il n'étoit pas facile de distinguer des Versions Catholiques de la Bible; de sorte que les Fidéles étoient exposés à prendre les fausses opinions des hommes pour la parole de Dieu, & l'Evangile de l'erreur pour celui de la verité. Dans cette circonstance quelques Evêques jugerent à propos de défendre generalement les Traductions, & d'en interdire la lecture aux simples, sauf à permettre la publication & la lecture de celles qu'ils approuveroient. Or ce motif ne peut plus être presentement allegué; les Bibles Heretiques n'étant plus en usage parmi les Catholiques, qui ont plusieurs Traductions des Livres de l'Ecriture sainte, & principalement du Nouveau Testament, qui sont approuvées & reconnuës pour tres-Catholiques. La seconde raison portée dans la quatriéme Regle de l'Index, & alleguée par la Faculté de Theologie de Paris, est l'experience que l'on avoit que la lecture de la Bible étoit plus dommagéable que profitable aux simples, non par elle-même; mais à cause de la temerité de ceux qui la lisoient, qui vouloient se rendre juges de la doctrine, interpréter l'Ecriture sainte par leur propre sens, se mettre audessus de la Tradition, ne croire que ce qu'ils croïoient trouver dans l'Ecriture sainte, & la prendre pour l'unique regle de leur Foi. Cet esprit d'indocilité & de présomption joint à beaucoup d'ignorance, que l'on suppose avoir regné en ce tems-là, pouvoit causer beaucoup de desordre, rendre la lecture de l'Ecriture sainte plus nuisible que profitable, & entraîner les simples dans l'erreur: il est vrai qu'il falloit travailler à déraciner du cœur des Fidéles, cette mau-

vaiſe diſpoſition, & leur apprendre à lire l'Ecriture dans un autre eſprit; mais comme on ſuppoſe que ce vice étoit general, & qu'il étoit difficile de le reformer promptement, on crut être dans la neceſſité de défendre pour un tems la lecture de l'Ecriture ſainte aux ſimples, & juſqu'à ce qu'on ſe fût aſſûré de leur docilité, & de leur ſoumiſſion. Mais graces à Dieu les choſes ont bien changé de face, ces tems malheureux ne ſont plus; les Catholiques ſont dans d'autres diſpoſitions; bien inſtruits des veritez de la Religion, ils ne cherchent dans l'Ecriture, qu'à ſe confirmer dans la Doctrine de l'Egliſe: ils ne la liſent que pour s'inſtruire de leurs devoirs; ils en ſont tous édifiés; elle n'eſt à preſque perſonne un ſujet de ſcandale & de chûte, & elle eſt une ſource de vie & de benediction pour pluſieurs. C'eſt ce que l'experience d'apreſent contraire à celle qui eſt rapportée dans la Regle de l'Index, fait aſſez connoître: & par conſequent la Loi de l'Index, quand elle auroit eu quelque force, ceſſe d'être Loi, puiſque la raiſon ſur laquelle elle eſt fondée, & qui eſt nettement exprimée dans la Loi, n'a plus de lieu, & que le contraire a ſuccedé. Car ſi l'on a eu quelque fondement de défendre la lecture de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, parce qu'on étoit perſuadé qu'elle apportoit plus de dommage que d'utilité, à combien plus forte raiſon eſt-on obligé d'en permettre la lecture, quand on reconnoît clairement, qu'elle ne fait tort à perſonne, & qu'elle eſt utile à une infinité de Chrêtiens? Enfin au lieu qu'on a cru, il y a ſix-vingts ans, qu'il étoit à craindre que les Catholiques ne ſe pervertiſſent, ſi on laiſſoit l'Ecriture ſainte entre les mains de tout le monde, il eſt certain depuis long-tems, que d'une part cela n'eſt plus à craindre; & que de l'autre ce ſeroit mettre un grand obſtacle à la Converſion des Heretiques, & à l'édification des nouveaux Catholi-
„ ques, ſi on en vouloit interdire la lecture: car
„ comme le Pere Veron l'a remarqué le plus ſpe-
„ cieux, dont les Miniſtres ſe ſont toûjours ſer-
„ vis & ſe ſervent encore pour retenir pluſieurs
„ ſimples dans leur parti, eſt de leur dire que la
„ Bible eſt un Livre défendu parmi les Catholi-
„ ques, qu'ils cachent aux Enfans le Teſtament
„ de leur Pere; que c'eſt ôter la lumiere qui con-
„ duit nos actions, & nous ſouſtraire le Livre de
„ vie; en un mot, que c'eſt une preuve éviden-
„ te que la Bible eſt contraire à la Doctrine de
„ l'Egliſe Romaine, & que les Docteurs le ſça-
„ vent bien, puiſqu'ils en interdiſent la lecture.
Les Nouveaux Convertis accoûtumés à lire la Bible, & y aiant toûjours trouvé des inſtructions ſalutaires, & peut être même des lumieres qui leur ont fait reconnoître leur erreur, étant rentrés dans l'Egliſe, ont continué de la lire: on les a aſſûrés, qu'on ne les priveroit point de la conſolation de lire la parole de Dieu: on leur a mis entre les mains des Verſions Catholiques de la Bible & particulierement du Nouveau Teſtament & des Pſeaumes, en leur ôtant les Bibles Huguenotes. Quel ſcandale ſeroit-ce pour eux, quelle occaſion de chûte, ſi on leur faiſoit entendre dans la ſuite, que la lecture des Livres ſaints en Langue Vulgaire, eſt défenduë dans l'Egliſe, & qu'ils ne la peuvent plus lire ſans permiſſion? Enfin une derniere raiſon pour conſeiller la lecture de l'Ecriture ſainte, & qui regarde particulierement le tems preſent, c'eſt le grand nombre de Livres des faux Myſtiques, qui ne contiennent que de vaines ſpiritualitez, ſouvent dangereuſes, & toûjours inutiles, & incapables de nourrir l'eſprit, & de toucher le cœur. Quel abus ne ſeroit-ce pas de priver les Fidéles du pain ſolide de la parole de Dieu, pour ne les repaître que de chimeres? Quel remede plus prompt & plus efficace peut-on apporter, pour les tirer de l'illuſion où ils ſont, que de leur mettre entre les mains l'Ecriture ſainte, & de leur en conſeiller la lecture? Ils y apprendront à craindre Dieu, à eſperer en ſes promeſſes, à veiller continuellement ſur eux-mêmes, à travailler à leur ſalut avec crainte & avec tremblement, à ſouhaiter ardemment d'être avec JESUS-CHRIST, & de poſſeder un jour la Vie éternelle, principes que ces faux Myſtiques détruiſent ou affoibliſſent par leurs idées particulieres: ils y trouveront des Inſtructions, des Précептes, & des Exemples de vertus & de pieté ſolide, exprimés d'une maniere ſimple & naturelle, au lieu des conſiderations abſtraites, des meditations creuſes, & des penſées obſcures exprimées en termes myſterieux qui font le ſujet des Livres de ces faux Spirituels. Toutes ces raiſons font voir que non ſeulement les motifs qui ont pû porter autrefois quelques perſonnes à ne pas approuver les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire & à en interdire la lecture au commun des Fidéles, non ſeulement ne ſubſiſtent plus; mais même que d'autres motifs tres-preſſans ont ſuccedé, qui obligent d'approuver comme on fait, ces Verſions, & d'en conſeiller la lecture à tous les Fidéles.

Pour achever ce que nous avons à dire ſur les Traductions de l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, il ne reſte plus qu'à marquer en peu de mots, quelles ſont les conditions que doivent avoir ces Verſions pour être bonnes & utiles, & dans quelles diſpoſitions doivent être ceux qui les liſent, afin d'en profiter.

La premiere & la plus eſſentielle condition d'une Verſion de la Bible, eſt qu'elle ſoit fidéle, c'eſt à dire qu'elle rende le ſens de ſon Original avec exactitude. Cette Loi eſt generale pour toutes

tes les Versions; mais on doit d'autant plus être regulier à l'observer dans la Version de l'Ecriture sainte, qu'il est plus dangereux & plus criminel d'y manquer; parce que ce seroit donner ses propres pensées pour la parole de Dieu, & tromper ainsi les hommes dans une chose de la derniere importance. C'est pourquoi on doit beaucoup moins se donner de liberté en traduisant l'Ecriture sainte, qu'en traduisant tout autre Ouvrage, & il faut s'attacher beaucoup plus à la lettre, & se servir autant qu'on peut des mêmes expressions. Il n'est pas neanmoins necessaire, de s'arrêter si servilement à la lettre, & à conserver certains mots, que la Version devienne inintelligible & barbare. On ne fait des Traductions, que pour faire entendre l'Original à ceux qui ne sçavent pas la Langue dans laquelle il est écrit: si elles sont obscures, embarrassées, & qu'elles n'expriment pas clairement le sens, elles deviennent inutiles: c'est pourquoi il faut autant qu'on peut, se servir de termes connus & en usage, & de phrases usitées dans la Langue qu'on traduit, qui répondent aux termes de l'Original, & qui en expriment nettement le sens: & quand on ne trouve point de mot propre qui réponde à celui de l'Original, on peut se servir de plusieurs termes équivalens qui expriment la chose: En ce cas on n'est point censé rien ajoûter au Texte, parce qu'on ne fait qu'exprimer dans toute son étenduë la force des termes de l'Original. Il n'en est pas de même quand le Texte étant obscur, on l'écrit dans la Version par des termes ajoûtés, ou quand le sens en étant suspendu, on le determine dans la Version, ou quand étant susceptible de plusieurs explications, on s'arrête à l'une plûtôt qu'à l'autre. Quand on peut conserver dans la Version avec quelque grace, le sens de l'Original dans toute son étenduë, il est à propos de le faire & de mettre en marge les explications & les differences. Mais comme souvent cela ne se peut, & qu'il faut necessairement pour faire un sens, ou ajoûter au Texte, ou se determiner à suivre un sens plûtôt qu'un autre, l'usage est en ces occasions, de mettre les termes qu'on ajoûte en d'autres caracteres, d'inserer dans le Texte le sens que l'on juge le plus naturel, & de marquer en marge les autres explications dont le passage est susceptible. Pour ce qui est du style des Traductions de l'Ecriture, il faut tâcher d'y conserver autant qu'on peut, cette noble simplicité des Auteurs sacrés, & cette éloquence veritable, proportionnée aux personnes & au sujet. On doit donc éviter avec soin les termes & les manieres qui pourroient ressentir l'éloquence humaine, & sur tout les affectations de certains termes mondains & recherchés, indignes de la simplicité, & de la gravité de la parole de Dieu: il faut toûjours se servir d'expressions simples & naturelles; mais qui n'aïent rien de bas & de trivial; car ce seroit un autre excés qui rendroit la parole de Dieu méprisable, si l'on n'y conservoit point cette Majesté toute divine qui se rencontre dans l'Original. Il faut encore par la même raison, n'emploier que des termes propres & usités, & conserver autant qu'on peut, la pureté & la politesse de la Langue, afin qu'elle se puisse lire agréablement. Mais il faut neanmoins prendre garde, comme dit saint Augustin, qu'en voulant donner un agrément humain à des paroles toutes divines, en tâchant d'y ajoûter le nombre, on ne leur fasse perdre beaucoup de ce poids & de cette gravité qui les rend si venerables: *Sed cavendum ne divinis gravibúsque sententiis, dum additur numerus, pondus detrahatur.* Voila une partie des conditions que doivent avoir les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire pour être utiles & parfaites.

Il naît ici une Question; sçavoir si l'on doit suivre dans ces Traductions uniquement le Texte de la Vulgate, ou si l'on peut avoir recours aux Originaux Grecs & Hebreux. Ceux qui veulent qu'on s'arrête à la Vulgate, se fondent sur ce qu'aiant été déclarée authentique par le Concile de Trente, il semble qu'il n'est pas permis de s'en écarter, ou du moins qu'il est plus à propos de s'y conformer entierement. Ceux au contraire qui soûtiennent qu'il faut suivre les Textes originaux, se fondent sur ce qu'il est toûjours plus à propos quand on fait une Traduction, d'avoir recours à la source, que de s'arrêter à une Version; parce qu'en traduisant sur l'Original, on est moins sujet à s'éloigner du vrai sens, que quand on traduit sur une Version qui peut avoir déja ses défauts. La décision de cette Question dépend de ce que nous avons dit de l'authorité de la Vulgate & de la pureté du Texte Hebreu de l'Ancien Testament, aussi bien que de ce que nous dirons dans la suite, de celle du Texte Grec du Nouveau Testament. Comme le Concile de Trente en déclarant la Vulgate authentique, ne l'a point préferée aux Textes originaux, ni prétendu qu'elle fût exempte de fautes, il n'a point défendu qu'on eût recours dans les Versions en Langue Vulgaire aux Textes originaux: & comme le Texte Hebreu de l'Ancien Testament & le Grec du Nouveau, ne sont pas toûjours corrompus dans les endroits où ils sont differens de la Vulgate, qu'ils ne sont pas aussi toûjours exemts de fautes survenuës par la negligence des Copistes; que les differences ne sont quelquefois fondées que sur les differentes ponctuations, leçons, ou significations d'un mot; il n'est pas vrai qu'on soit obligé de suivre toûjours ou les Textes originaux ou la Version Vulgate, & il est au contraire

raisonnable

raisonnable de se servir en ces occasions, des regles que nous avons données pour discerner quand il faut suivre le Texte Hebreu ou les Versions, & de celles que nous donnerons dans la suite, pour discerner s'il faut suivre le Texte Grec du Nouveau Testament, ou la Vulgate. Ainsi ce n'est pas un défaut dans une Version de la Bible en Langue Vulgaire, d'être en quelques endroits conforme aux Textes originaux, & en d'autres à la Vulgate, comme ce n'en est pas un aux Interpretes, de suivre tantôt dans leurs Commentaires, le sens des Textes originaux, & tantôt celui de la Vulgate. C'est ainsi qu'en ont usé la plupart des Traducteurs de nos jours, & ceux mêmes qui ont fait leurs Traductions sur le Texte de la Vulgate, qui n'ont point fait difficulté de s'en écarter en plusieurs endroits pour suivre le sens des Originaux; & il n'y en a pas un qui n'ait quelquefois préferé le Grec à la Vulgate: il semble même qu'il seroit plus à propos de faire les Versions en Langue Vulgaire sur les Textes originaux, sauf à s'en écarter dans les lieux où l'on a sujet de croire qu'ils sont corrompus. Cependant de quelque maniere qu'on en use, il est toûjours certain qu'un bon Traducteur de l'Ecriture sainte, ne doit pas s'arrêter seulement à la Vulgate; mais qu'il doit consulter les Originaux, & qu'autrement il sera exposé à faire quantité de fautes dans sa Version.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajoûter des dispositions dans lesquelles doivent être les simples pour lire l'Ecriture sainte avec fruit. La premiere & la principale, est qu'ils la lisent dans une entiere simplicité de cœur, dans le dessein de s'instruire des veritez de la Religion, & des Préceptes de la Morale, afin de les croire & de les pratiquer. Celui qui ne cherche dans l'Ecriture sainte, que son salut, l'y trouvera, & la science même qu'il n'y cherchoit pas: Et celui qui n'y cherche qu'à satisfaire un vain desir de sçavoir, est en danger de devenir plus ignorant & plus aveugle en devenant plus présomptueux. La seconde disposition où doit être celui qui veut lire l'Ecriture sainte, est de profiter des choses claires qui s'y trouvent, & à l'égard des difficultez qu'il y rencontre, de ne s'en point étonner, & de ne point s'efforcer de les vouloir pénétrer; mais se contenter d'en admirer la profondeur. Car comme remarquent les Saints Peres, dont nous avons rapporté les passages, l'Ecriture sainte a une simplicité qui s'abbaisse jusqu'aux ames les plus simples, & une hauteur, qui exerce & qui éleve les plus élevés. Il y a un grand nombre de veritez claires & évidentes, & il y a aussi des obscuritez. Mais ce qui doit consoler les simples dans cette obscurité, c'est que selon saint Augustin, les choses les plus necessaires au salut, y sont proposées d'une maniere si claire, que tout le monde peut les y trouver sans peine; & on a encore cet avantage; que ce qui est dit obscurément en quelques endroits, est expliqué clairement en d'autres. La troisiéme disposition, est un esprit de docilité & d'humilité, par lequel celui qui lit l'Ecriture sainte, se défiant de ses propres lumieres, & persuadé des veritez que l'Eglise lui enseigne, bien loin de s'ériger en nouveau Dogmatiste, & de se servir de l'Ecriture pour autoriser des nouveautez, demeure inviolablement attaché à la foi de ses Peres & de ses Pasteurs, & ne lit l'Ecriture que pour être confirmé dans la doctrine ancienne de l'Eglise Catholique. La quatriéme disposition est d'avoir l'esprit droit & le cœur pur, afin de ne pas corrompre par malice la pureté de l'Ecriture sainte, & de ne pas abuser par une dépravation manifeste, de ce qu'il y a de plus saint, pour favoriser le déreglement. Il y a des personnes à qui les nourritures les plus saines deviennent un poison, à cause de la mauvaise habitude de leur corps; & il y a de même des esprits qui tournent en mal les choses les plus saintes & les plus excellentes. La cinquiéme disposition, est d'avoir un grand respect & une profonde veneration pour l'Ecriture sainte, en ne la considerant pas comme un Livre humain, mais comme la Parole de Dieu même. Cette disposition est d'autant plus necessaire que le mauvais usage que l'on fait de l'Ecriture sainte, vient ordinairement du peu de respect qu'on a pour elle: & en effet, quel fruit pourroit tirer de l'Ecriture sainte, une personne qui n'auroit pas de la veneration pour elle, & qui la liroit comme un Livre profane? & au contraire, comment un Chrêtien qui la respecte & qui l'admire, peut-il en être scandalisé, ou s'en servir pour scandaliser les autres? Quand les Fidéles seront dans les dispositions que nous venons de marquer, il n'est pas à craindre que la lecture de l'Ecriture sainte leur soit nuisible; il est au contraire impossible qu'elle ne leur soit tres-utile, & qu'ils n'en tirent un grand fruit pour leur salut. Ils peuvent même dans ces dispositions lire sans danger tous les Livres de la Bible. Neanmoins il y en a, comme nous avons déja remarqué, qui sont moins utiles, & d'autres qui sont plus utiles, & presque necessaires aux simples: Le Nouveau Testament (à l'exception de l'Apocalypse) & principalement les Evangiles sont de ce dernier genre. Il n'est pas permis à un Chrêtien de les ignorer. Les Pseaumes sont encore de même nature dans l'Ancien Testament. On y peut joindre les Proverbes, l'Ecclesiaste, l'Ecclesiastique, & une partie des Livres Historiques, sans lesquels on ne peut bien sçavoir l'œconomie de la Religion. Les Livres des Prophetes sont plus obscurs, mais ils contiennent quantité de veritez, d'instructions, d'exhortations, d'avertissemens, & de reprimandes,

Epist. 137 ad Volus. De Doct. Christ. l. 2. c. 9. n. 14.

reprimandes, dont on peut tirer un grand fruit. Il n'y a que le Cantique des Cantiques dans l'Ancien Testament, & l'Apocalypse dans le Nouveau, dont la lecture puisse être moins utile, & même interdite à des esprits foibles qui pourroient s'en scandaliser.

CHAPITRE X.

Du style, des sens de l'Ecriture sainte, & des differentes manieres de l'interpreter.

§. I.

De l'Eloquence de l'Ecriture Sainte.

CE ne sont pas seulement les Païens, qui ne trouvant point dans les Livres sacrez cette politesse & cet agrément qui se recontrent dans les Auteurs Grecs & Latins, les ont considerés comme des Ouvrages barbares & méprisables: il y a eu même des Chrêtiens, & il y en a peut-être encore qui ne s'arrêtant qu'aux termes & aux mots de la Version Latine, & ne les trouvant pas aussi élegans que ceux des Auteurs profanes, ni le discours si plein de figures, ont été ou sont portés à croire qu'il n'y a point d'éloquence dans l'Ecriture sainte, & que le style en est bas & rampant. Mais tous ceux qui sçavent bien juger des choses, & qui connoissent en quoi consiste la veritable éloquence, seront facilement persuadés qu'il n'y a point d'Ouvrage où il y en ait plus, que dans les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Pour en être convaincu & lever tous les doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet, il faut examiner en quoi consiste l'éloquence. C'est l'art de dire les choses d'une maniere capable d'instruire, de plaire, & de toucher, *docere, delectare, movere*; afin de reüssir, il faut faire comprendre ce qu'on dit, faire en sorte qu'on se plaise à l'entendre, & trouver le moïen d'émouvoir les passions: le premier se fait par une narration simple & naturelle: le second par les ornemens du discours, & par le tour agréable qu'on donne aux choses que l'on dit: le troisiéme par des figures expressives & par des expressions vehementes, qui excitent des mouvemens dans l'esprit du Lecteur ou de l'Auditeur. Il faut encore dire les petites choses d'un style simple, les mediocres d'un style plus relevé, & les grandes, d'un style grand & sublime. C'est en cela que consiste la veritable éloquence, & non pas dans l'élegance des termes, dans le tour des phrases, dans la cadence des mots, & dans de vains ornemens du discours; car ces choses changent avec le tems, & sont tres-differentes en differentes Langues: au lieu que la veritable éloquence est la même dans tous les tems & dans toutes les Nations. Ce n'est donc pas une preuve qu'il n'y ait point d'éloquence dans les Livres de l'Ecriture sainte; parce que leur Version est pleine de termes barbares, & qu'on y a negligé la politesse & l'élegance du discours; car premierement on ne doit pas attribuer aux Auteurs sacrés les défauts de la Version de leurs Livres qu'ils ont écrits en une autre Langue, dans laquelle ils se sont servis des termes propres, comme Origenes le remarque, Liv. 7. contre Celse. Si, dit-il, les Grecs parlent avec plus d'agrément; il ne faut pas juger aussitôt qu'ils parlent mieux que nos Auteurs qui s'énoncent avec une modeste simplicité; puisque les Prophetes nous ont laissé des Livres écrits en Hebreu avec les ornemens qu'ils peuvent avoir en leur Langue. Il ne faut pas, dit saint Jerôme dans sa Lettre à Paulin, que vous vous offensiez dans l'Ecriture sainte de la simplicité, ou pour ainsi dire, de la bassesse des termes, qui vient de la faute des Interpretes. Secondement, cette bassesse apparente a été quelquefois jugée necessaire pour rendre l'Ecriture sainte plus intelligible & plus familiere aux simples, comme remarque encore saint Jerôme dans le même endroit, & dans le Chapitre 40. sur Ezechiel, où il dit, qu'il a été obligé de mettre *cubitus* au masculin, & non pas *cubitum* au neutre, pour la facilité & la simplicité de l'intelligence, & selon l'usage du Peuple; parce qu'il ne s'est pas tant appliqué à éviter les fautes du discours, qu'à éclaircir ce qu'il pouvoit y avoir d'obscur dans l'Ecriture sainte. Saint Augustin fait la même remarque dans le troisiéme Livre de la Doctrine Chrêtienne, en disant que souvent la maniere de parler Vulgaire est plus propre pour bien signifier les choses, qu'une expression plus pure: *Plerumque loquendi consuetudo Vulgaris utilior est significandis rebus, quàm integritas litterata.* Il pousse cela si loin, qu'il trouve meilleur qu'on laisse dans le Texte le mot barbare *Ossum*, que celui de *Os* dans ce passage: *Non est absconditum Os meum* Ps. 138. Mais saint Jerôme n'a pas été en cela tout-à-fait de son avis & a crû que quand on ne changeoit rien au sens, il falloit éviter les fautes, & conserver la proprieté & la pureté de la Langue, dans laquelle on écrivoit: *Et nos hoc sequimur, ut ubi nulla est de sensu mutatio, Latini sermonis elegantiam conservemus.... Eadem igitur interpretandi sequenda est regula, quam sæpè diximus, ut ubi non sit damnum in sensu, Linguæ in quam transferimus, εὐφωνία & proprietas conservetur. Epist.* 135. Troisiémement, ce Pere suivant ce principe a fait sa Version plus pure & plus élegante que n'étoit les précedentes

dentes Versions Latines, & en a retranché les solecismes & les barbarismes les plus grossiers; mais il a conservé les Hebraïsmes, & même quelques mots communs & anciens; ce qui fait que ceux qui ne s'attacheroient qu'au tour, & à la pureté du Latin, la pourroient trouver moins élegante. Mais il faut avoüer, & c'est une quatriéme reflexion, qu'en plusieurs endroits cette maniere de traduire est bien plus noble, qu'une basse affectation de Latinité, & qu'il a rendu beaucoup plus heureusement, & plus fortement le sens, que s'il eût pris un autre tour: Pour en être convaincu, il ne faut que comparer la Version de saint Jerôme avec les autres Versions, où l'on a le plus affecté d'observer la pure Latinité; & l'on verra que celle de saint Jerôme a une éloquence plus mâle & plus touchante. Comparés par exemple ce commencement d'Isaïe: *Audite Cœli & auribus percipe Terra, quoniam Dominus locutus est. Filios enutrivi & exaltavi: ipsi autem spreverunt me. Cognovit bos possessorem suum, & asinus præsepe Domini sui; Israël autem me non cognovit & populus meus non intellexit: Væ genti peccatrici, populo gravi iniquitate, semini nequam, filiis sceleratis, dereliquerunt Dominum, blasphemaverunt sanctum Israël, abalienati sunt retrorsum:* Comparés, dis-je, cette Version, avec celle-ci de Leon Juda: *Audite Cœli, ausculta Tellus, quoniam Dominus loquitur. Filios educavi & evexi: ipsi autem perfidè desciverunt à me. Agnoscit bos Dominum suum & asinus præsepe Heri sui; at Israël non agnoscit. Populus meus sese non intelligit. Heu gentem scelestam, populum iniquitate onustum, semen malitiosum, filios perditissimos! Deseruerunt ipsum Dominum, ipsum Sanctum Israëlis irritaverunt & à tergo defecerunt.* Cette seconde Version est à la verité plus Latine, mais elle est bien moins forte & moins élegante que la premiere. On peut faire la même comparaison en plusieurs autres endroits des Prophetes & des Pseaumes, & l'on verra presque par tout, que la Version Vulgate a quelque chose de plus grand & de plus noble que toutes les autres Versions, quoique peut-être de moins exact selon la Grammaire. Cinquiémement, le Grec du Nouveau Testament est à la verité mêlé de quantité d'Hebraïsmes; mais cela ne fait rien à la beauté de la narration simple, naturelle & digne du sujet qui y est traité.

Sans nous arrêter davantage à ce qui regarde les termes de l'Ecriture sainte, examinons si l'on y trouve toutes les parties de la veritable éloquence, que nous avons distinguées aprés Ciceron. La premiere est d'instruire par la netteté & la clarté de la narration. Or qui peut douter que les Ecrivains sacrés n'excellent en ce genre? Y a-t-il quelque narration écrite d'une maniere plus simple & plus naturelle, & en même tems plus grande & plus noble, que celle de la Création du monde? Où trouvera-t-on une Histoire écrite avec plus de justesse & de naïveté, que celles de la Genese & de l'Exode? Quoique les autres Livres Historiques ne soient pas si élevés, on y a toûjours conservé la même simplicité, sans bassesse. Quels Historiens sont comparables dans la narration de la vie d'un homme, aux quatre Evangelistes? La seconde partie de l'Eloquence, qui est de plaire, peut être bonne & mauvaise; car on peut plaire, ou par une veritable beauté, ou par de faux agrémens: un discours plaît par sa veritable beauté, quand tout y est convenable à la personne & au sujet; qu'il n'y a rien de superflu; que l'expression est grande & noble, & la pensée juste & élevée. Il plaît par de faux ornemens, quand il est accompagné de vains ajustemens, d'un faux brillant, de figures recherchées avec affectation, de fausses pensées que l'on fait valoir. L'Ecriture sainte n'a pas à la verité ces faux ornemens; aussi n'est-ce pas un défaut d'éloquence de n'avoir pas dequoi plaire en ce dernier genre: mais elle a assez dequoi plaire par sa propre beauté simple & naturelle. Sa narration plaît par sa justesse; ses instructions sont agréables par la maniere vive & noble, dont elles sont proposées; il n'y a rien de languissant, rien de bas, rien de superflu; tout y convient aux personnes & au sujet. Les choses y sont expliquées par des descriptions, & par des comparaisons hardies à la verité selon l'usage des Orientaux; mais justes & nobles. Enfin le discours est orné de figures necessaires, simples & naturelles: c'est par là que l'Ecriture est capable de plaire à ceux qui se connoissent à la veritable éloquence. Troisiémement, rien n'est plus propre pour émouvoir & pour toucher, que les expressions de l'Ecriture sainte, elle inspire de l'admiration par la maniere sublime avec laquelle elle s'exprime sur les choses divines: elle imprime la terreur par la vehemence & la force de ses expressions: elle excite l'amour de la vertu, & la haine du vice par les peintures naïves qu'elle fait de l'une & de l'autre: elle étonne par la force de ses ménaces; elle releve le courage par la douceur de ses consolations: elle donne de l'ardeur par le feu tout divin dont elle est remplie. Enfin on peut dire qu'il n'y a point de Livre plus propre à persuader l'esprit, & à émouvoir le cœur, que la pluspart des Livres de l'Ecriture sainte. Mais ce qui est de plus admirable dans l'éloquence de l'Ecriture sainte, c'est qu'elle est toûjours proportionnée aux personnes & au sujet: les petites choses y sont dites d'un style simple, les mediocres d'un style plus relevé, & les grandes d'un style sublime, & tout y est d'un style grave, serieux, majestueux, & convenable à la dignité du sujet & des personnes.

Rien

Rien n'eſt plus judiceux que ce que dit ſaint Auguſtin ſur l'éloquence des Auteurs ſacrés dans le quatriéme Livre de la Doctrine Chrêtienne „ Chap. 6. Quelqu'un demandera peut-être, dit-il, „ ſi nos Auteurs, dont les Ecrits divinement inſpi- „ rés compoſent le Canon, ne doivent pas ſeule- „ ment être eſtimés ſages, mais auſſi éloquens. „ Cette Queſtion me paroît facile à reſoudre, & „ le paroîtra à ceux qui ſeront de mon avis; car „ quand je les entens, je ne trouve rien qui ne me „ paroiſſe non ſeulement plus ſage; mais auſſi plus „ éloquent: & j'oſe dire que tous ceux qui enten- „ dent bien ce que ces Auteurs diſent, compren- „ nent auſſi qu'ils n'ont pas dû parler autrement. „ Car comme il y a une éloquence qui convient „ aux jeunes gens, & une autre qui convient aux „ perſonnes avancées en âge, & qu'on ne doit „ point appeller éloquence, celle qui ne convient „ pas à la perſonne qui parle; il y a de même une „ certaine éloquence qui ſied aux hommes dignes „ de reſpect & tout divins. Ils ont parlé avec cet- „ te éloquence. Une autre éloquence ne leur au- „ roit pas été bienſeante, & cette éloquence ne „ conviendroit pas à d'autres: *Nec ipſos decet alia* „ *nec alios ipſa:* Elle leur convient à eux, & plus „ elle paroît vile aux autres, plus elle ſurpaſſe „ l'autre éloquence, non par une vaine enflûre, „ mais par une ſolide grandeur. Je pourrois, ajoû- „ te-t-il, ſi j'avois le loiſir, montrer que toutes les „ beautez & les ornemens de l'éloquence, dont „ ſont enflés ceux qui préferent la Langue de leurs „ Auteurs à celle des nôtres, ſe trouvent auſſi „ dans l'Ecriture ſainte. Mais ce qui me plaît dans „ l'éloquence des Auteurs ſacrés, n'eſt pas ce „ qu'ils ont de commun avec les Poëtes & les „ Orateurs des Gentils, j'admire bien plus avec „ étonnement qu'ils ſe ſont ſervis de nôtre élo- „ quence par une autre éloquence qui leur eſt pro- „ pre, de maniere qu'elle ne leur manque pas, & „ que ce n'eſt pas ce qu'il y a de plus grand en „ eux; parce qu'il n'étoit pas à propos qu'ils la con- „ damnaſſent, ni qu'ils en fiſſent parade. Le pre- „ mier auroit été à ſuppoſer, s'ils l'avoient évité „ & on pourroit croire le ſecond, ſi cette éloquen- „ ce étoit trop viſible dans leurs Ouvrages. Dans „ les lieux mêmes, où les Sçavans la décou- „ vrent, les choſes y ſont dites d'une maniere, „ qu'il ſemble que les paroles dont on ſe ſert pour „ les dire, n'ont pas été choiſies par celui qui „ les dit, mais qu'elles ſont nées naturellement „ des choſes mêmes. C'eſt une ſageſſe qui ſort „ du cœur du Sage, comme de ſa maiſon, & „ l'éloquence qui eſt ſa domeſtique inſeparable, „ la ſuit ſans y être appellée. Il donne enſuite pluſieurs exemples de l'éloquence de Saint Paul, & en voici quelques-uns de l'éloquence de la pluſpart des Auteurs ſacrés.

Dans le commencement de la Geneſe, il y a un trait d'éloquence ſublime, que le ſçavant Critique Longin a admiré & cité pour exemple de ce genre d'écrire: *Dieu dit que la lumiere ſoit faite, & la lumiere fut faite.* Cette expreſſion, comme remarque ce même Critique eſt la plus ſublime & la plus éloquente que l'on pût choiſir pour exprimer la Toute-puiſſance & l'empire abſolu de Dieu dans la création de la lumiere & des autres créatures. Cette autre expreſſion, *Dieu dit: faiſons l'Homme à nôtre image*, eſt encore un trait d'éloquence pour faire connoître l'excellence de l'ouvrage que Dieu alloit faire. Que peut-on de plus touchant, que peut-on de plus ſimple, & en même tems de plus noble, que la narration du Sacrifice que fit Abraham de ſon fils Iſaac? elle n'eſt point ornée de reflexions & de diſcours inutiles; mais les ſentimens de la nature y ſont peints d'une maniere admirable & capable de toucher les cœurs les plus durs; Dieu dit à Abraham; *Prenés vôtre fils, ce fils unique, Iſaac, que vous aimés: Tolle filium tuum unigenitum Iſaac quem diligis:* Tous ces mots portent & font ſentir combien ce commandement de Dieu devoit toucher Abraham: mais peut-on rien de plus ſage, & en même tems de plus capable d'émouvoir, que la réponſe que ce pere fait à ſon fils, quand il lui dit: *Mon Pere, voila du bois, & du feu; mais où eſt la victime de l'holocauſte? Dieu y pourvoira, mon fils*, lui répond-il. C'eſt là où l'on peut dire que la ſageſſe eſt jointe à une grande éloquence. Que l'on compare la ſimple narration de Moïſe en cet endroit, avec celle de l'Hiſtorien Joſeph, & l'on verra la difference qu'il y a entre la vraie & la fauſſe éloquence. Je n'ajoûterai plus qu'un trait d'éloquence de la Geneſe, quoique tout en ſoit plein; c'eſt celui de la reconnoiſſance de Joſeph & de ſes Freres. *Joſeph*, dit l'Hiſtorien ſacré, *ne pouvoit plus ſe retenir, & élevant ſa voix avec larmes: Je ſuis, dit-il, Joſeph. Mon Pere vit-il encore? Ses freres ne lui pouvoient répondre tant ils étoient épouventés: il les appella doucement, & les aiant fait approcher: Je ſuis, leur dit-il, Joſeph vôtre frere que vous avez vendu en Egypte.* Peut-on une peinture plus naturelle, plus vive, & plus touchante, des ſentimens de tendreſſe de Joſeph pour ſon pere, & d'amitié pour ſes freres? Il leur fait ſentir vivement le tort qu'ils avoient eu, & l'injure qu'ils lui avoient faite, & leur marque en même tems qu'il étouffe le reſſentiment qu'il en pouvoit avoir. Il n'y a point d'Orateur qui eût pû exprimer ces paſſions plus naturellement & en moins de mots.

La narration du Livre de l'Exode eſt ſimple dans les choſes qui ſont purement Hiſtoriques, mais égale & bien ſoûtenuë. Le Cantique de Moïſe aprés avoir paſſé la Mer Rouge, eſt d'une élevation

vation merveilleuse. Les Commandemens de Dieu, & les Loix sont énoncées en des termes graves & serieux, & si on les compare avec toutes les autres Loix, on connoîtra facilement qu'elles l'emportent autant sur elles par la noblesse de l'expression, que par la sagesse de la disposition. Il en est de même du Levitique & des Nombres, & du Deuteronome qui a cet avantage pour l'éloquence, qu'il contient un Cantique à la loüange de Dieu, auquel il n'y a rien d'égal dans les plus excellens Orateurs ou Poëtes, soit pour la noblesse, soit pour la varieté des figures: Voici le commencement qui fera juger du reste: *Cieux écoutés ce que je vais dire: Que la Terre entende les discours de ma bouche: que ma Doctrine s'y répande comme la pluïe, que mes paroles découlent comme la rosée, qu'elles soient comme une grosse pluïe sur les herbages, & comme une pluïe douce sur les herbes tendres, &c.* Tout le reste est de même élevation, plein de riches comparaisons, de nobles descriptions, & d'une majesté qui répond à la grandeur des choses, & qui imprime du respect & de l'admiration.

Je ne dis rien des autres Livres Historiques, si ce n'est qu'il n'y a point d'Histoire moins chargée de vains ornemens, dont la narration soit plus simple, & que cependant il n'y en a point qui se fasse lire plus agréablement: on y trouve même de tems en tems des traits d'éloquence sublime qui frappent, & touchent l'esprit des Lecteurs. Il faudroit n'avoir aucun goût de l'éloquence, pour ne pas reconnoître qu'il y en a infiniment dans les Livres de Job & des Pseaumes, & que le genre d'écrire sublime y regne par tout. Je n'en tire point d'exemple particulier, parce qu'il est difficile de juger quels sont les endroits les plus éloquens, tout étant d'une pareille élevation. Il suffit de dire qu'on ne trouve dans aucun Auteur profane, tant de grandeur, tant de varieté, tant de figures, de descriptions, de comparaisons qu'il y en a dans ces Livres.

Les Proverbes & l'Ecclesiaste sont dans le genre de maximes & de sentences, ce qu'il y a de plus pur & de plus éloquent. Nous n'avons rien qui en approche dans les Livres des Philosophes. Si l'on cherche de la tendresse & de la délicatesse, on en trouvera plus dans le Cantique des Cantiques, que dans les pieces des profanes.

Si la principale partie d'un Orateur est de toucher & d'émouvoir, comme les Anciens l'ont remarqué, on peut dire qu'il n'y a point de Peuple, ni de Nation qui ait eu de plus excellens Orateurs, que les Juifs: car il n'y en a point qui ait des écrits aussi touchans que ceux des Prophetes des Juifs. Les seules Lamentations de Jeremie en sont une preuve évidente. Où trouvera-t-on un seul Auteur qui ait dépeint d'une maniere aussi pathetique, la desolation de sa Ville? En voici un trait, où tout l'art semble être épuisé. *O vos omnes qui transitis per viam attendite & videte si est dolor sicut dolor meus.* Voila l'extrême abandonnement caracterisé de la maniere du monde la plus expressive: celui qui se plaint est si malheureux, qu'il n'a personne à qui s'adresser; il est obligé d'implorer le secours des Passans, & sa misere est si grande, qu'il n'a pas besoin de la leur expliquer pour les exciter à compassion; il leur demande seulement qu'ils le regardent, & qu'ils voïent s'il y a une affliction pareille à la sienne.

Dans le Nouveau Testament les Evangiles sont pleins d'expressions nobles, & la narration est par tout également soûtenuë. Les Cantiques de la Vierge Marie, & du Prophete Zacharie rapportés par saint Luc, sont tres éloquens & tres-convenables au sujet. Rien n'est plus élevé que le commencement de l'Evangile de saint Jean. Les Actes des Apôtres sont pleins de discours, non seulement persuasifs; mais aussi faits avec art. Que peut-on de plus artificieux, que celui de saint Paul dans l'Areopage, où cet Apôtre prenant occasion de l'inscription d'un Autel dressé au Dieu inconnu, leur dit pour se concilier leur bienveillance, qu'il leur annonce ce Dieu qu'ils adorent sans le connoître? Il leur en apprend d'abord ce que la raison en peut découvrir aux hommes, & ce que leurs Poëtes dont il apporte l'autorité, en avoient dit. Il passe ensuite à des choses plus inconnuës, & parlant toûjours avec la même autorité, il se fait écouter. Qu'y a-t-il encore une fois de plus éloquent que ce discours de saint Paul dans l'Areopage? Où peut-on trouver plus d'art, plus d'adresse, plus de tour pour venir à son but, & pour émouvoir les Atheniens? Il n'en paroît pas moins dans le discours qu'il fit en presence du Roi Agrippa, & du Gouverneur Festus, & dans la Replique qu'il fit au Roi Aggrippa. Les Epîtres de cet Apôtre sont pleines de figures & de traits tout-à-fait éloquens, comme saint Augustin le fait voir dans le Chap. 7. du quatriéme Livre de la Doctrine Chrêtienne: & les Epîtres Canoniques des autres Apôtres, quoiqu'elles ne soient pas si élevées, sont écrites avec beaucoup de facilité, de netteté, de douceur, & d'un style tres-propre à instruire & à toucher. Et par consequent l'on peut dire que l'Ecriture sainte a dans toutes ses parties une éloquence veritable & convenable aux personnes & au sujet.

On peut objecter contre cette verité ce passage de saint Paul du Chapitre 2. de la premiere aux Corinthiens, où il dit, qu'étant venu vers eux " pour leur annoncer l'Evangile de Jesus-Christ, " il n'y étoit pas venu avec des discours sublimes " d'une éloquence & d'une sagesse humaine: "

„ Non

„ *Non in sublimitate sermonis aut sapientiæ*, & „ qu'il n'a point emploié en leur parlant, les „ discours persuasifs de la sagesse humaine; mais „ les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de „ Dieu : *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ* „ *verbis, sed in ostensione Spiritus & Virtutis.* Et „ dans le Ch. 11. de la seconde aux Corinthiens, „ il déclare qu'il est mal-habile dans ce qui re- „ garde le discours, mais non pas pour ce qui „ regarde la science : *Etsi imperitus sermone, non* „ *tamen scientiâ.* Mais saint Paul ne veut pas en cet endroit blâmer toute éloquence, ni déclarer qu'il ne s'en est point servi; il fait seulement entendre aux Corinthiens, qu'il falloit quelque chose de plus fort & de plus puissant pour faire croire aux hommes la verité de nos Mysteres, que l'éloquence & la sagesse humaine, & que les discours n'auroient eu aucun effet, s'ils n'eussent été suivis & accompagnés de signes manifestes de la vertu de Dieu : *Domino cooperante & sermonem confirmante sequentibus signis.* Marc. 16. Vers. 20. C'est „ là le but & le dessein de l'Apôtre, dans le pre- „ mier passage. Saint Paul, dit saint Jerôme dans „ le premier Livre de l'Apologie contre Ruffin, „ instruit de la science des Hebreux, & nourri „ aux pieds de Gamaliel, qui étant devenu Apô- „ tre, a été appellé son maître, méprisoit l'élo- „ quence des Grecs, ou plûtôt la dissimuloit par „ humilité; afin que le fruit de sa Prédication, „ ne fût pas attribué à la force de persuader de son „ discours; mais à la vertu des signes. Il mépri- „ soit les richesses étrangeres, lui qui étoit riche „ dans les siennes propres. Mais s'il eût été si „ fort ignorant, jamais Festus, devant le Tribu- „ nal duquel il parla, ne lui eût dit : *Paul, vous* „ *êtes insensé; vôtre grande litterature vous fait* „ *devenir fol.* Quand saint Paul dit donc qu'il est mal-habile dans le discours; cela ne doit s'entendre que de l'élegance des mots, ou plûtôt il dit ceci par une figure assez en usage chez les Orateurs, de dissimuler, ou de diminuer l'opinion qu'on pourroit avoir de leur éloquence, afin de faire valoir davantage ce qu'ils disent; & en effet, il ne se peut rien de plus éloquent, que l'endroit „ même où saint Paul dit qu'il ne l'est pas. Etant „ obligé, remarque saint Augustin, de se vanter „ en cet endroit, en faisant entendre que c'est „ une espece de folie, avec quelle sagesse, avec „ quelle éloquence le fait-il? Son discours n'est „ pas seulement grand en lui-même; mais il a toutes les graces que peuvent lui donner la varieté des figures, & la force de l'expression, comme tous ceux qui liront ce Chap. 11. de la seconde aux Corinthiens, en feront facilement convaincus.

S'il y a quelques Peres qui semblent avoir écrit que les Auteurs sacrés n'étoient pas éloquens, & que l'Ecriture sainte étoit d'un style simple, ils n'ont pas parlé de la veritable éloquence: ils ont seulement voulu dire que les Ecrivains sacrés n'avoient point affecté cette éloquence profane qui consiste dans de vains ornemens du discours; mais ils n'ont point prétendu qu'il n'y eût pas de veritable éloquence dans les Livres sacrés, & que leur simplicité fût une simplicité basse & méprisable: ils y ont au contraire reconnu un caractere inimitable de grandeur & de majesté tres-compatible avec cette simplicité naturelle.

Nous n'ajoûterons à ce que nous avons dit jusqu'ici de l'éloquence de l'Ecriture sainte, que ces belles paroles de Pic de la Mirande dans une Lettre à Hermolaus Barbarus : L'Ecriture sainte, « dit-il, n'est pas seulement capable de persuader « & d'émouvoir; mais elle contraint, elle agite, « elle force : les paroles de la Loi paroissent gros- « sieres & barbares; mais elles sont vives, animées, « toutes de feu, perçantes, & pénétrantes jusqu'au « fond de l'ame, & elles transforment l'homme « tout entier par un changement merveilleux. « On ne peut pas juger plus sainement du style de l'Ecriture sainte, & ce sentiment est beaucoup plus digne, non seulement d'un Chrêtien; mais aussi d'un habile homme, que celui de quelques Grammairiens, qui ont eu assez mauvais goût pour mépriser le style de l'Ecriture sainte, & détourner les Chrêtiens de sa lecture, de peur qu'ils ne corrompissent leur style. Rien au contraire n'est plus propre, que l'Ecriture sainte, à former & à élever l'esprit, & à lui donner du goût pour la veritable éloquence.

---

§. II.

De la clarté & de l'obscurité de l'Ecriture sainte. Des causes de cette obscurité en quelques endroits, & des moïens de la surmonter.

LA Question touchant la clarté ou l'obscurité de l'Ecriture sainte, peut être traitée, ou par rapport à la Controverse, ou par rapport à la Critique. L'état de cette Question par rapport à la Controverse, est de sçavoir, si toutes les verités de Foi sont contenuës clairement dans l'Ecriture sainte, en sorte que pour s'en instruire, on n'ait pas besoin de la Tradition, & de l'Autorité de l'Eglise. Par rapport à la Critique, on demande si les Livres de l'Ecriture sainte sont écrits d'une maniere claire; si cette clarté est égale dans tous les Livres, s'il n'y a pas plusieurs endroits difficiles & obscurs, & quelles peuvent être les causes de cette obscurité. Sans entrer ici dans la Question de Controverse, nous nous arrêterons à

celle de Critique, & nous l'expliquerons par les reflexions suivantes.

La premiere, que les Auteurs sacrés aiant écrit par l'inspiration du Saint Esprit, des choses que Dieu vouloit être revelées, & connuës aux hommes, il ne se peut pas faire qu'ils aient eu intention de les écrire d'une maniere obscure & inintelligible; il est à croire au contraire qu'ils ont parlé le plus clairement qu'il leur a été possible. Il est vrai qu'il peut y avoir eu des tems où Dieu ne voulant pas que certaines verités fussent connuës de tout le monde, ne les a pas revelées si clairement; mais seulement d'une maniere figurée & énigmatique. C'est ainsi que les Prophetes parloient assez souvent, & que JESUS-CHRIST même a parlé devant le commun des Juifs; Il parloit en paraboles, afin qu'en entendant, ils ne comprissent point; mais il s'expliquoit ouvertement à ses Disciples, à qui il étoit accordé de connoître les Mysteres du Roiaume des Cieux. Au reste quoique le sens de la Prophetie ne fût pas facile à découvrir avant son accomplissement, & que les paraboles de NÔTRE SEIGNEUR ne pûssent pas être expliquées facilement par tous ceux qui l'écoutoient, toutefois & les Prophetes & NÔTRE SEIGNEUR s'énonçoient en termes ordinaires, & s'il y avoit de l'obscurité, ce n'étoit pas dans les mots; mais dans le sens de la Prophetie ou de la Parabole; ils vouloient bien que leur discours fût entendu, mais ils ne vouloient pas que la verité cachée sous leurs paroles, fût comprise de tout le monde.

La seconde reflexion est, que JESUS-CHRIST étant venu pour instruire les hommes de toutes les verités que Dieu leur vouloit reveler, & aiant permis que sa Vie & sa Doctrine aient été écrites par ses Evangelistes, & par ses Apôtres dans des Livres qui devoient être le fondement & la regle de la Religion Chrêtienne, il étoit convenable à sa Providence, que ces Livres fussent écrits d'une maniere claire, nette & précise, afin que les Chrêtiens pussent y trouver sans peine les veritez qu'ils étoient obligés de croire, & les maximes qu'ils devoient pratiquer. Rien ne semble plus contraire à la bonté & à la Sagesse de Dieu, que de supposer que les Livres qu'il a donnés aux hommes pour les instruire des veritez qu'il est necessaire qu'ils sçachent pour leur salut, sont écrits d'une maniere si obscure par l'ordre de Dieu même, que tres-peu de personnes en peuvent comprendre le vrai sens.

La troisiéme reflexion, c'est que les veritez les plus importantes au salut, soit pour ce qui regarde la Foi, soit pour ce qui regarde les mœurs, sont exprimées dans l'Ecriture sainte d'une maniere assez claire pour être entenduës facilement des esprits dociles, & qui cherchent la verité sans prévention. C'est ce que saint Augustin remarque dans le second Livre de la Doctrine Chrêtienne Chap. 9. « Les préceptes, dit-il, pour bien vivre, & les regles « de ce qu'on doit croire, sont clairement dans l'E- « criture sainte; & dans sa Lettre à Volusien, que « les choses qui sont necessaires au salut, & la Foi « sans laquelle on ne peut bien vivre, ne sont pas « fort difficiles à découvrir dans l'Ecriture sainte. « Saint Chrysostome dit la même chose en plusieurs endroits; & cette maxime n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise touchant la Tradition: car quoique les principaux Articles de Foi, & les plus importantes verités de la Morale soient contenuës assez clairement dans l'Ecriture sainte, il ne s'ensuit pas delà que tout y soit compris, & que la Tradition n'en soit pas necessaire, soit pour confirmer, soit pour expliquer l'Ecriture sainte, soit enfin pour refûter les fausses explications que les Heretiques donnent aux passages les plus clairs & les plus évidens.

La quatriéme reflexion, c'est que tout n'est pas d'une égale clarté dans l'Ecriture sainte. Il y a des Livres sacrés plus faciles à entendre les uns que les autres, & un même Livre clair en quelques endroits, est obscur en d'autres. Les Livres Historiques n'ont presque pas d'obscurité, les Histoires y étant rapportées d'une maniere si simple & si naïve, que tout le monde les peut entendre. S'il y a quelque difficulté, c'est sur des points de Chronologie, ou sur des circonstances qui ne changent rien au fond de l'Histoire. Les Livres Prophetiques sont plus obscurs dans ce qui regarde l'évenement des choses qu'ils prédisent; mais ils sont aussi pleins de quantité de préceptes, d'avertissemens, de conseils, & de faits, qui n'ont aucune difficulté. Les Livres Sapientiaux, à l'exception du Cantique des Cantiques, ne contiennent presque rien que des veritez de Morale, intelligibles à tout le monde. Le Livre de Job est plus obscur; mais son obscurité ne vient que de l'érudition qui se trouve dans cet Ouvrage, & de la maniere figurée & Poëtique, dont il est écrit. Les Pseaumes ont leurs difficultez en quelques endroits; mais il y en a tant d'autres dont le sens est évident, que ceux-là ne sont presque rien en comparaison; particulierement, si sans s'arrêter à la Vulgate, on consulte les Versions faites sur l'Hebreu. Si l'on vient au Nouveau Testament, y a-t-il quelque Histoire au monde, qui soit écrite avec plus de simplicité, & de clarté, que celle des Evangelistes? s'il y a des obscurités, ce n'est pas dans la narration de l'Evangeliste; mais dans la sublimité de la doctrine de JESUS-CHRIST. Il y a dans les Epîtres de S. Paul, quelques endroits difficiles à entendre; mais combien y a-t-il d'instructions, de préceptes, de conseils, & d'autres veritez, qui sont de la derniere évidence. Les Epîtres Canoniques sont encore plus claires. Enfin l'Apocalypse, quelque obscure qu'elle soit dans ses prédictions, est claire dans les avis qu'elle donne au commencement aux Anges des Eglises à qui ils sont adressés.

La

La cinquiéme reflexion, c'est qu'il y a à la verité des endroits difficiles & obscurs dans l'Ecriture sainte: ce qui peut venir, ou du discours ou des choses mêmes. Du discours, 1. Quand la signification des mots est équivoque dans l'Original, ou n'est pas bien certaine. 2. Quand il se rencontre des Idiotismes particuliers de la Langue Hebraïque ou Hellenistique, qui ne sont pas communs aux autres Langues. 3. Quand la construction des termes est embarrassée, & qu'ils font des sens differens, étant differemment joints ensemble. 4. Quand il est survenu des fautes dans le Texte, qui en ont alteré le sens. 5. Quand la differente prononciation ou ponctuation d'un mot Hebreu, en change la signification, & fait un sens different. 6. Quand le style est de lui-même obscur, à cause des figures des Metaphores, allegories, &c. Les Oeuvres Poëtiques où ces figures sont plus en usage, sont pour cette raison plus difficiles à entendre que les autres. 7. Quand l'Auteur passe d'un tems à un autre, d'un sujet à un autre, d'une personne à une autre & interrompt sa pensée pour en prendre une autre. Ces transitions sont ordinaires dans les Pseaumes, & dans les Livres des Prophetes, & troublent souvent ceux qui ne sont pas accoûtumés à ce genre d'écrire. Les choses mêmes causent de l'obscurité. 1. Quand elles sont audessus de la portée de l'esprit de l'homme & des connoissances qu'il peut avoir naturellement, tels que sont les Mysteres de la Religion Chrêtienne. 2. Parce que leur intelligence dépend de certaines choses que l'on ne sçait pas ou que peu de gens sçavent. Il y a par exemple, des endroits dont on ne peut entendre le sens, qu'on ne soit instruit de quelque Coûtume, ou de quelque Ceremonie qui étoit alors en usage parmi les Juifs ou les Syriens. Il y en a bien qu'on ignore; d'autres qu'on ne sçait que par conjecture, & d'autres enfin qu'on ne découvre qu'avec beaucoup d'étude. L'Histoire Sainte est renduë obscure & pleine de difficultés, & de contradictions apparentes par les circonstances qui ne sont pas exprimées, que l'on ignore, ou que l'on ne découvre qu'avec peine; par l'ignorance de la situation veritable des lieux, des noms des Provinces & des Villes, & par les autres difficultés qui se rencontrent dans la Geographie ancienne. Elle a aussi ses difficultés touchant la Chronologie, soit pour accorder ses époques avec l'Histoire profane, soit pour concilier les contrarietés apparentes qui se trouvent dans sa narration, l'ignorance où l'on est de plusieurs autres choses, dont la connoissance est necessaire pour entendre parfaitement le sens des Auteurs sacrés en certains endroits, comme des noms & des proprietés des plantes & des animaux; des poids & des mesures anciennes, de la valeur & du prix des monnoies, des arts & des sciences profanes, des coûtumes des Païs, des moeurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magistrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis je, de toutes ces choses, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent plusieurs endroits de l'Ecriture sainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a besoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obscurité des Livres saints: il faut. 1. Quand le mot Hebreu est équivoque, suivre la signification qui convient mieux à la suite du discours, & qui est conforme aux anciennes Versions. 2. Il faut apprendre l'Hebreu & le Grec, & se rendre familiers les Idiotismes des Juifs. 3. Il faut suivre la construction qui fait le meilleur sens. 4. Quand on trouve qu'il y a des varietés de Leçons dans le Texte, il faut suivre celle qui est la plus autorisée, & s'il est fautif, il faut le reformer sur les anciennes Versions, comme nous avons remarqué. 5. Nous avons aussi donné des Regles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot. 6. L'on surmontera celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poëtiques, en s'y accoûtumant peu à peu. 7. Quand on est averti que les Livres Prophetiques & les Pseaumes sont pleins de ces transitions d'un tems, d'un sujet & d'une personne à une autre, on y prend garde, & l'on connoît par les choses mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il est plus difficile de percer l'obscurité qui vient des choses mêmes, particulierement celle qui est fondée sur la hauteur & la sublimité de nos Mysteres. Il ne faut pas s'efforcer de la vouloir pénétrer, il faut seulement se soûmettre à l'autorité divine, & croire ce qu'on n'entend point, persuadé qu'on doit être, que les choses de Dieu sont infiniment audessus de la portée de l'esprit de l'homme. Mais dans les obscuritez qui dépendent des connoissances humaines, de l'Histoire, de la Chronologie, de la Geographie, des moeurs, & des coûtumes des Peuples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'étude de ces choses, & les approfondir autant qu'il est necessaire pour l'intelligence de l'Ecriture sainte. Mais on doit éviter la trop grande curiosité sur ces choses, & garder de la moderation dans cette étude. S'il est besoin pour expliquer l'Ecriture, d'avoir recours à des points d'érudition profane, & de traiter des Questions évidentes qui les regardent pour l'intelligence du Texte; il faut le faire sobrement, & quand la necessité y oblige: & ne pas faire l'accessoire du principal, en traitant avec étenduë des questions de Geometrie, de Geographie, de Chronologie, de Critique, ou de Philologie à l'occasion d'un passage de l'Ecriture, comme ont fait inconsiderément

ment quelques Interpretes. Mais on ne peut se dispenser, si l'on veut se rendre habile dans l'Histoire sacrée, & en applanir les difficultez, d'étudier avec soin la Chronologie sacrée & profane, la Geographie sacrée, & ce qui regarde les ceremonies, les usages, les mœurs, les Loix, & les coûtumes des Juifs.

Aprés tout, il faut avoüer que quelque précaution que l'on prenne, quelque étude que l'on fasse, il y aura toûjours dans l'Ecriture sainte des obscuritez & des difficultez insurmontables, capables d'exercer les personnes les plus habiles & les plus éclairées. C'est ce que S. Augustin explique admirablement dans sa Lettre 137. à Volusien. La profondeur de l'Ecriture sainte, dit-il, est si grande, que je pourrois y profiter tous les jours, quand j'aurois fait tous mes efforts pour la sçavoir parfaitement, en commençant dés mon enfance, & en continuant jusqu'à une extréme vieillesse, & en y donnant toute mon étude & mon application entiere, sans être aucunement détourné. Ce n'est pas, ajoûte-il, qu'il soit difficile d'y trouver les choses qui sont necessaires au salut; mais parce que, quand chacun y aura puisé la Foi sans laquelle on ne peut pas vivre bien & religieusement, il reste encore une infinité de choses cachées sous des voiles mysterieux, à apprendre pour ceux qui veulent faire du progrés dans cette science. Car il y a une hauteur si élevée de sagesse, non seulement dans ses paroles, mais aussi dans les choses qu'il faut comprendre, que les personnes les plus âgées, les plus subtiles, & qui ont le plus d'envie d'apprendre, trouvent qu'il leur arrive ce qui est dit dans un endroit de l'Ecriture: *Quand l'homme croit avoir achevé, il ne fait que commencer:* & quelques pages aprés. La maniere de parler de l'Ecriture, est si admirable, qu'en même tems qu'elle est accessible à tout le monde, il n'y a presque personne qui la puisse pénétrer. Dans les choses claires qu'elle contient, elle est comme un ami familier qui parle sans fard & sans artifice au cœur des sçavans & des ignorans. Et quand elle cache quelques veritez par des expressions mysterieuses, elle ne le fait pas avec un langage superbe qui soit capable de rebuter les esprits tardifs, & leur ôter la hardiesse d'en approcher, comme les pauvres craignent d'approcher des riches; au contraire elle invite tout le monde par un discours simple, à y venir chercher dequoi se nourrir des veritez manifestes, & dequoi s'exercer à découvrir celles qui sont cachées, n'aiant cependant dans les unes & dans les autres, que le même fond de sagesse & de lumiere. Mais de peur qu'on y eût du dégoût si toutes choses s'y trouvoient sans peine, on y en rencontre de difficiles à pénétrer, afin que cela excite l'envie de les découvrir, & que les aiant découvertes, on s'en renouvelle la connoissance, & on les goûte avec plus de plaisir. C'est par là que se corrigent les esprits dereglez, que se nourrissent les esprits simples, & que s'entretiennent les plus grands esprits dans des douceurs ineffables.

Le même Saint en parle de la même maniere dans son Commentaire sur le Pseaume 8. Nous pouvons, dit-il, entendre les Ecritures saintes par les Cieux que le Prophete dit être l'Ouvrage des doigts de Dieu. Car le S. Esprit est le doigt de Dieu, & c'est par cet Esprit que les Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament nous ont été données. Or Dieu a abbaissé les Ecritures jusques à la capacité des enfans qui sont encore à la mammelle, selon ce qui est dit dans un autre Pseaume que Dieu a abbaissé les Cieux, & qu'il est descendu: & il a fait cela à cause de ses ennemis, qui étant ennemis de la Croix, leur éloquence orgueilleuse n'en pouvant souffrir l'humilité, lors même qu'ils disent des choses vraies, ils les disent d'une maniere qui ne peut servir aux enfans qui sont encore à la mammelle.

Rien n'est plus beau que ce que dit saint Gregoire sur ce sujet dans sa Lettre à S. Leandre Archevêque de Seville, en lui envoiant ses Morales sur le Livre de Job. Comme la parole de Dieu, dit-il, renferme des mysteres capables d'exercer les esprits les plus éclairés, elle contient aussi des veritez claires, & propres à nourrir les simples & les moins sçavans. Elle porte à l'exterieur dequoi alaiter ses enfans, & elle garde dans ses plus secrets replis, dequoi ravir d'admiration les esprits les plus sublimes: semblable à un fleuve, dont l'eau seroit si basse en certains endroits, qu'un agneau y pourroit passer, & en d'autres si profond, qu'un Elephant y nageroit. Il represente ce même avantage de l'Ecriture dans la Préface du 20. Livre de ses Morales en ces termes. L'Ecriture, dit-il, est incomparablement audessus de toute autre doctrine, non seulement en ce qu'elle n'annonce que des choses vraies, qu'elle nous appelle à une patrie toute celeste, qu'elle change le cœur de ceux qui la lisent, en les détachant des desirs terrestres pour les porter aux desirs du Ciel, mais aussi en ce qu'au même tems que par son obscurité elle exerce les intelligens & les parfaits, elle caresse & elle console par sa douceur les imparfaits & les foibles: qu'elle n'est ni assez obscure pour que l'on doive s'éloigner de la lire, ni assez facile à entendre pour que l'on doive la mépriser; que plus on se la rend familiere, moins on en a de dégoût, & plus on la médite, plus on la cherit; qu'elle aide nôtre ame par la simplicité de ses paroles, & par la sublimité des sens qui y sont renfermez, qu'elle semble croître, & s'élever à proportion que ceux qui la lisent s'élevent &

„ croissent en intelligence: en sorte que les plus „ ignorans, & les moins spirituels y entendent „ quelque chose, & que les Sçavans la trouvent „ toûjours nouvelle.

---

§. III.

Des sens de l'Ecriture sainte.

LE sens d'un Auteur, ou d'un Livre, est à proprement parler, ce que les termes dans lesquels il s'énonce, signifient simplement & naturellement. Mais les mêmes termes peuvent avoir deux significations, l'une prochaine, & l'autre éloignée. Toute Metaphore a deux significations, ou deux sens; le premier sens est celui que les termes ont suivant l'usage ordinaire; le second est celui de la chose signifiée par les termes metaphoriques: par exemple, dans cette Metaphore: *Vicit Leo de Tribu Juda: Le Lion de la Tribu de Juda a remporté la victoire*; Le premier sens est celui qui répond à l'idée du terme de *Lion*: mais le second sens est celui qui répond à l'idée, pour laquelle on emploïe le nom de *Lion* en cet endroit, c'est à dire, à JESUS-CHRIST, qui est ce Lion dans le sens éloigné des termes, & dans l'intention de l'Auteur. Il en est de même des Paraboles & des Similitudes: elles ont un sens Historique qui convient à des choses qui sont arrivées, ou qui peuvent arriver; & en même tems elles en ont un autre qui convient à la chose que l'on veut faire comprendre sous la parabole ou la similitude. Le recit de la Parabole ou de la similitude est tellement approprié à la chose, que l'on veut expliquer, qu'il est facile de connoître que le but de celui qui parle, n'est point de s'en tenir à cette description; mais de faire comprendre autre chose. L'Histoire du Mauvais Riche & du Lazare a deux sens; un sens Historique qui contient un fait arrivé, & un sens Moral; sçavoir, une instruction aux Riches d'être charitables envers les Pauvres, s'ils veulent éviter les supplices de l'Enfer, & posseder le Roïaume des Cieux: ces deux sens sont tous deux propres & naturels; le premier est le fondement du second; & l'Histoire est racontée, de sorte que l'on comprend aussi-tôt, qu'il ne faut pas s'arrêter au premier sens, & que JESUS-CHRIST veut faire entendre quelque chose de plus sublime que le fait qu'il rapporte. Il en est de même des Paraboles du Samaritain, de l'Enfant Prodigue, & des autres: elles contiennent la description d'un fait vrai-semblable; & en même tems elles ont un autre sens plus sublime, que les termes mêmes marquent assez: ils peuvent bien s'appliquer au fait rapporté; mais en les considerant, on découvre qu'ils ont rapport à quelqu'autre chose. Il en est encore de même de la figure & de la chose figurée. Toute figure devant avoir rapport à la chose figurée, quand on parle de la figure, si on la considere comme figure, on parle en même tems de la chose qu'elle represente. Ainsi ce qu'on dit a necessairement deux sens propres & naturels; l'un qui convient à la figure, & l'autre à la chose figurée. Quelquefois on parle plus ouvertement de la figure, que de la chose figurée; mais aussi quelquefois on choisit exprés des termes qui conviennent mieux à la chose figurée qu'à la figure, pour faire connoître que ce qu'on dit n'est que figure, & qu'on ne doit pas s'y arrêter. L'Ancien Testament est la figure du Nouveau: toutes les choses qui arrivoient aux Hebreux, étoient des figures de tout ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & aux Chrêtiens: *Omnia in figurâ contingebant illis*, dit l'Apôtre. Mais quoique les principales personnes & les principaux évenemens de l'Ancien Testament soient des figures; il y en a de plus claires & de moins claires: il y en a qui n'ont été écrites que comme des Histoires, & qu'on a laissées à interpreter; & il y en a d'autres qui sont écrites, en sorte qu'on voit clairement qu'elles ne sont que des figures, & dont la narration porte naturellement & necessairement l'esprit à quelque chose de plus relevé; telles sont plusieurs des Propheties de l'Ancien Testament touchant JESUS-CHRIST & son Eglise: elles peuvent avoir deux sens, celui de la figure & celui de la chose figurée: ce dernier n'est pas un sens arbitraire, mais propre & necessaire; parce que les termes mêmes font connoître que l'intention de l'Auteur est de representer sous la figure quelque chose de plus sublime; comme par exemple, quand il est parlé du Regne de David, ou des Nôces de Salomon, en des termes si grands & si magnifiques, qu'il est visible que l'Auteur a eu intention de parler de quelque chose de plus sublime, c'est à dire, du Regne de J. CHRIST & de son union avec l'Eglise, ausquels ce qu'il dit du Regne de David & des Nôces de Salomon, convient beaucoup plus naturellement.

Le premier de ces deux sens peut être appellé le sens litteral, si l'on entend par la lettre la signification immediate des termes; & le second, spirituel, si par esprit on entend la signification plus éloignée, mais naturelle & necessaire des termes. La lettre est le sens que les Juifs charnels donnoient à la Loi; l'esprit est le sens que les Chrêtiens comprennent sous ces termes. Saint Paul semble prendre de cette maniere, les termes de lettre & d'esprit, quand il dit *que la lettre tuë, & que l'esprit vivifie*; car la lettre qui tuë, n'est pas la lettre bien entenduë dans tous les sens qu'elle peut avoir; mais la lettre mal entenduë selon les Juifs, quand on s'arrête à la figure sans faire attention à la chose figurée. L'esprit n'est pas un sens allegorique, & qui n'est point fondé sur la

lettre; mais le ſens excellent & ſublime compris dans la lettre. C'eſt ainſi que JESUS-CHRIST parlant à ſes Diſciples, leur dit: *Quæ dixi vobis ſpiritus & vita ſunt; Ce que je vous ai dit, eſt eſprit & vie.* Les termes dont il s'étoit ſervi, ſignifioient naturellement ce qu'il vouloit dire; mais les Capharnaïtes entendant mal ces termes, n'en avoient pas compris l'eſprit. Que ſi l'on entend par le ſens ſpirituel, un ſens arbitraire, & qui n'a aucun rapport, ni aucune connexion neceſſaire avec les termes, & que l'on étende la ſignification du ſens litteral, à tout ſens propre & naturel, ou pourra dire que le ſens Prophetique eſt auſſi litteral. Les Rabbins appellent le premier ſens, le ſens *ſelon le ſon*, & le ſecond, le ſens *ſelon l'allegorie*. Origenes dit que le premier eſt ſelon la lettre, πρὸς τὸ ῥητὸν, & l'autre ſelon l'intelligence, πρὸς διάνοιαν. On peut auſſi appeller le premier κατὰ λέξιν, ſelon les termes, & le ſecond κατὰ σχῆμα, ſelon la figure. On donne encore au ſens ſpirituel les noms de *Myſtique*, & d'*allegorique*, mais on en peut diſtinguer de pluſieurs ſortes, les uns évidens, neceſſaires, & ſignifiés naturellement par les termes qui forcent d'y donner ce ſens; d'autres plus obſcurs & plus incertains, parce que la lettre ne contraint pas de les entendre ainſi; d'autres qui ne ſont que des adaptations, ou des appropriations: & d'autres enfin purement arbitraires, & qui dépendent de l'imagination des hommes: ceci eſt clair, & ſera facilement expliqué par des exemples. Ces paroles du Pſeaume 2. *Filius meus es tu, ego hodie genui te: Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, s'entendent neceſſairement de JESUS-CHRIST dans le ſens de la choſe figurée. Ces termes mêmes, auſſi bien que les autres expreſſions de ce Pſeaume, font comprendre qu'à l'occaſion des ennemis de David, de ſa victoire, & de ſon Regne, il eſt parlé des ennemis de JESUS-CHRIST, de la victoire qu'il a remportée ſur eux, & de l'établiſſement de ſon Egliſe: que l'un n'eſt que la figure, & que l'autre eſt la choſe figurée. Tous les Interpretes conviennent que ce dernier ſens eſt propre, naturel & neceſſaire; mais pluſieurs l'appellent litteral: d'autres ne veulent pas lui donner ce nom, parce qu'ils n'appellent litteral, que le ſens de la figure ou de la parabole; & qu'ils donnent le nom de myſtique, au ſens plus ſublime, quoiqu'il ſoit clairement marqué & exprimé par les termes. C'eſt un ſens myſtique du premier genre, ſens propre, ſens intelligible, ſens neceſſaire. Il n'en eſt pas de même d'autres ſens myſtiques qui ne ſont pas exprimés auſſi clairement: car quoique l'on ne puiſſe pas douter qu'ils ne ſoient veritables, on ne peut pas dire qu'ils ſoient neceſſaires, c'eſt à dire qu'en liſant les termes, on les conçoive neceſſairement. Tel eſt le ſens que ſaint Paul donne à ces paroles du Livre des Rois dans ſon Epître aux Hebreux: *Ego ero illi in Patrem, & erit ille mihi in filium: Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils.* Il n'y a rien dans le Livre des Rois qui force d'entendre ceci de JESUS-CHRIST, au contraire, il ſemble dit uniquement de Salomon. Neanmoins on ne peut pas douter de la verité du ſens myſtique ſelon lequel il a rapport à JESUS-CHRIST, puiſque l'Apôtre S. Paul lui donne ce ſens. Il y a des ſens qu'on peut croire ne convenir que par appropriation, & que les Interpretes appellent *Accommodatitii*; telle qu'eſt l'application que S. Paul dans ſa premiere aux Corinthiens, fait aux Paſteurs de l'Egliſe, de ce paſſage du Deuteronome: *Non alligabis os bovi trituranti: vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le bled:* qui s'entend à la lettre, des bœufs qui foulent le grain. Il n'eſt pas neceſſaire de dire qu'il ait un autre ſens: il ſuffit que l'on puiſſe l'appliquer au ſujet que traite S. Paul. Enfin il y a des explications allegoriques purement arbitraires, qui n'ont aucun fondement ſur la lettre & ſur l'Hiſtoire, dont les Livres de Philon, d'Origenes & de quelques Peres ſont remplis, comme par exemple, quand ſelon quelques-uns, Loth eſt la figure de la perſonne de J. C. & ſes deux filles les deux Teſtamens, ou que ſelon Origenes Loth eſt la Loi, ſa femme le Peuple d'Iſraël, ſes filles Jeruſalem & Samarie, & quantité d'autres qui ſont des jeux d'eſprit, capables de divertir & de reveiller l'Auditeur ou le Lecteur, & non pas des Explications veritables du Texte.

Le Sens ſpirituel ou myſtique ſe diviſe ordinairement en trois eſpeces, l'Allegorique, le Tropologique, ou Moral, & l'Anagogique; l'Allegorique eſt quand on interprete une Hiſtoire de l'Ancien Teſtament, de JESUS-CHRIST, de l'Egliſe, ou de quelque autre verité du Nouveau: le Tropologique ou Moral, eſt quand on ſe ſert d'une Hiſtoire de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament, pour donner des inſtructions touchant les mœurs: l'Anagogique eſt celui qui a rapport à l'autre Vie & à la Beatitude éternelle. Caſſien donne pour exemple de ces trois ſens, le nom de Jeruſalem; car, dit-il, Jeruſalem peut s'entendre en quatre manieres, ſelon l'Hiſtoire, c'eſt une Ville des Juifs, ſelon l'Allegorie, c'eſt l'Egliſe de JESUS-CHRIST, ſelon l'Anagoge, c'eſt la Cité Celeſte, & ſelon la Tropologie, c'eſt l'Ame de l'Homme. Saint Auguſtin eſt le premier des Peres qui ait diſtingué ces quatre ſens dans le premier Livre de la Geneſe à la lettre. Origenes n'en diſtingue que trois, le litteral, le ſpirituel & le Moral. S. Jerôme dans ſa Lettre à Hedibia, en admet auſſi trois, l'Hiſtorique, le Tropologique, & le Spirituel. Dans l'Hiſtorique on obſerve l'ordre des choſes; dans la Tropologie, on interprete par rapport à la Morale, ce qui s'eſt paſſé charnellement dans le Peuple Ancien, afin d'en tirer du profit pour nôtre ame. Dans la Theorie ſpirituelle, on quitte les choſes terreſtres, pour ne

parler que de la Beatitude future, & des choses Celestes. S. Cyrille & S. Gregoire suivent aussi cette division ; mais celle de S. Augustin est la plus juste & la plus commune.

Il faut encore remarquer que l'on peut traiter differemment l'Allegorie, la Morale & l'Anagoge ; car on peut ou donner ces sens à l'Histoire même de l'Ecriture sainte, ou seulement s'en servir comme d'une comparaison, ou d'un exemple pour traiter des Veritez de Doctrine ou de Morale. De cette seconde maniere, on ne prétend point donner le sens de l'Ecriture sainte; mais faire des reflexions utiles sur l'Histoire qui y est rapportée. On applique par exemple l'Histoire de Rahab & des deux Envoïez de Josué qui se retirerent chez elle, au Nouveau Testament, en comparant ces deux Envoïez aux Apôtres, envoïez par Jesus-Christ dans le monde figuré par Jericho, & on dit, que comme les Envoïez de Josué sauverent cette femme débauchée à cause de sa foi, en lui donnant pour signal & pour assurance de son salut, un cordon de couleur d'écarlate ; de même les Apôtres ont délivré l'Eglise auparavant prostituée à toutes sortes de dereglemens & de superstitions du Paganisme, en lui donnant pour gâge de son salut le Sang de Jesus-Christ figuré par ce cordon de couleur d'écarlate. On ne croit pas que Theodoret & les autres Peres qui se sont servis de cette Allegorie, aient été persuadés que ce fût là le sens & la signification naturelle de cette Histoire ; c'est seulement un tour qu'ils ont pris pour dire des veritez, qui regardent l'Evangile, d'une maniere capable d'attacher l'Auditeur ou le Lecteur, dont l'esprit est surpris d'autant plus agréablement dans cette Allegorie, qu'il s'y attend moins. Quand on rapporte une Histoire pour servir d'exemple de vertu, ou de vice, que l'on en fait remarquer les circonstances, que l'on fait des reflexions Morales sur le sujet & que l'on prend de là occasion de donner des instructions Morales, comme saint Chrysostome & S. Gregoire font en plusieurs endroits, ce n'est pas ce sens spirituel & mystique que l'on donne à l'Histoire; c'est plûtôt un Commentaire Moral sur l'Histoire même. Quand enfin on emploie quelque fait arrivé sur la terre, pour le comparer à ce qui nous arrivera dans la vie future, comme l'introduction du Peuple d'Israël dans la Terre promise, avec l'entrée des justes dans le Paradis; ce n'est pas que l'on prétende qu'il y ait un rapport naturel & necessaire entre l'un & l'autre; c'est seulement une comparaison, dont on veut se servir pour élever l'esprit des Auditeurs ou des Lecteurs à des veritez plus sublimes & plus utiles pour leur salut.

Ces choses étant supposées, il est facile de resoudre toutes les Questions que l'on fait ordinairement touchant les sens de l'Ecriture sainte. On demande premierement, si l'Ecriture sainte a plusieurs sens, si elle en a un autre que le litteral, & si le sens spirituel, est un vrai sens de l'Ecriture. Nous avons fait voir qu'il y a des endroits dans l'Ecriture, metaphoriques, paraboliques, allegoriques, & prophetiques, qui ont deux sens veritables, propres & necessaires, le sens des termes & celui de la Metaphore; le sens Historique de la parabole, & le sens Moral; le sens de la figure, & celui de la chose figurée; le sens Historique & le sens de la Prophetie. Il faut donc avoüer qu'il y a des endroits de l'Ecriture sainte qui ont veritablement deux sens, le litteral & le spirituel ; mais si l'on entend par le sens spirituel & allegorique un sens arbitraire, & qui n'est point signifié mediatement, ni immediatement par les termes, comme une allegorie bien imaginée sur un fait qui naturellement n'y a point de rapport, une Histoire pure & simple, qu'on fait servir de figure, sans qu'il paroisse qu'elle soit rapportée dans ce dessein, une action dont on se sert pour déduire un point de Morale, une promesse de biens purement temporels, que l'on explique des biens éternels, & tant d'autres applications ou appropriations que l'on fait de divers passages de l'Ecriture sainte ; il est vrai de dire que ce sens spirituel & arbitraire, quoique propre quelquefois pour édifier, n'est point le vrai sens de l'Ecriture.

On demande en second lieu, si l'on peut tirer une preuve & former un argument du sens mystique. Cette Question se resoud comme la précedente. Si par le sens mystique & spirituel, on entend des sens naturels, propres & necessaires de la chose figurée, on peut s'en servir alors pour établir une doctrine, & en tirer des preuves & des argumens. Mais si par le sens mystique, on entend un sens arbitraire, on ne peut, comme remarque S. Augustin, s'en servir pour établir aucun dogme, ni en tirer aucune preuve, si ce sens mystique n'est exprimé clairement en d'autres endroits de l'Ecriture sainte.

La troisiéme Question dépend aussi de la même distinction. On demande si tous les endroits de l'Ecriture ont des sens mystiques; si on l'entend des sens arbitraires, il n'y en a point qui n'en soient susceptibles; mais si on l'entend des sens propres & naturels, il n'y en a que quelques-uns, & principalement ceux de l'Ancien Testament, qui aient un sens litteral & un sens mystique.

Quatriémement, on demande si un même passage de l'Ecriture, peut avoir plusieurs sens litteraux. La resolution de cette Question dépend de l'idée qu'on s'est formée du sens litteral. Si par le sens litteral on entend le sens immediat des termes, il sera vrai de dire qu'un même passage n'a qu'un seul sens litteral; mais si l'on donne le nom de sens litteral aux significations propres, naturelles & necessaires d'un discours, un même passage en pouvant avoir deux, celle des termes, & celle de la chose; celle de la figure, & celle de la

chose figurée, il est vrai qu'un même passage de l'Ecriture peut avoir plusieurs sens litteraux.

Cinquiémement, on demande lequel des deux sens, du litteral ou du mystique, est le premier & le principal, ou celui qui a été le plus dans l'intention du Prophete & du Saint Esprit. Si l'on parle du sens de la chose figurée, & qu'il soit évident par les termes, que ce qui est écrit est une figure, il est visible que c'est le sens mystique qui est le principal, puisque le sens de la figure n'est que pour la chose figurée dans l'intention du S. Esprit & du Prophete: comme la principale intention de celui qui fait une similitude ou une parabole, n'est pas de raconter cette similitude ou cette parabole, mais la chose qu'il veut expliquer sous ces voiles. Cela étant ainsi, il faut avoüer que le sens Prophetique est celui qu'on doit principalement rechercher dans les Propheties. Mais comme pour bien entendre la chose figurée, il faut expliquer la figure qui n'est emploïée que pour la faire comprendre, comme pour entendre bien les choses representées sous des similitudes ou des paraboles; il faut premierement entendre le recit de la similitude ou de la parabole: il est necessaire d'expliquer premierement le sens Historique, sur lequel le sens prophetique est fondé; & quiconque trouveroit cela étrange, seroit aussi ridicule que celui qui trouveroit mauvais, qu'on expliquât l'Histoire du mauvais Riche & du Lazare, ou les paraboles du Samaritain & de l'Enfant prodigue, qu'on en fît entendre tous les termes, & qu'on les appliquât à ceux qui sont nommez dans ces Histoires ou dans ces paraboles, quoique l'on voie clairement qu'elles ont été écrites pour signifier qnelque chose de plus grand & de plus relevé. Il ne faut pas non plus s'imaginer que quand un passage de l'Ancien Testament est cité dans le Nouveau par les Evangelistes ou par les Apôtres comme une Prophetie de Jesus-Christ, il soit défendu d'y chercher un sens Historique qui serve de fondement à la Prophetie. Ce seroit une impieté de douter de la verité du sens que le Saint Esprit y donne par la bouche des Evangelistes & des Apôtres; mais ce seroit une chose insoûtenable, que de prétendre que quelques-unes de ces Propheties n'ont aucun autre sens dans le lieu d'où elles sont prises. On peut dire même que ceux qui s'obstineroient à défendre cette prétention, & qui soûtiendroient que les Evangelistes & les Apôtres auroient mal raisonné si quelques-unes des Propheties qu'ils ont apportées pour prouver que Jesus-Christ étoit le Messie, pouvoient convenir à d'autres qu'à lui: on peut, dis-je, assûrer, que ceux qui raisonneroient ainsi, feroient grand tort à la Religion & donneroient des armes à nos ennemis. Car étant évident d'un côté, que les Apôtres & les Evangelistes citent comme des Propheties de Jesus-Christ, des passages qui s'entendent ou se peuvent entendre selon le sens de la lettre, d'autres que de Jesus-Christ: si toutes les Propheties ne doivent avoir qu'un sens pour servir de preuves & être de veritables Propheties, les Juifs ne manqueront pas d'inferer que les Evangelistes & les Apôtres en ont voulu imposer en citant des passages qui ont tout un autre sens. Si on veut leur soûtenir qu'ils n'en ont point d'autre, on se rendra ridicule, & on les confirmera dans leur erreur, en défendant si mal la cause de la Religion. Mais si on répond que ces passages ont deux sens, l'Historique & le Prophetique, le sens de la figure & de la chose figurée; si on le prouve par ces passages mêmes, par l'aveu des anciens Juifs & des Rabbins modernes; si on leur montre qu'il est aisé de découvrir le sens spirituel, qu'il est marqué clairement en bien des endroits; que souvent même les termes & la lettre conviennent proprement & naturellement à Jesus-Christ, & ne peuvent convenir à d'autres, que dans des sens impropres & Metaphoriques: on défendra par là solidement les preuves que les Evangelistes & les Apôtres ont alleguées, & on païera les ennemis de l'Eglise, de raisons qui leur paroîtront du moins vrai-semblables, si leur obstination ou leur prévention les empêche d'en être entierement persuadez. Il est certain qu'il y a dans le Nouveau Testament quantité de passages citez comme des Propheties de Jesus-Christ, qui ont un autre sens dans le lieu d'où ils sont pris, c'est un fait dont personne ne disconvient: & si quelqu'un s'avisoit d'en demander des exemples, il seroit facile de lui en apporter plusieurs. En voici quelques-uns qui ont déja été alleguez par les Auteurs qui ont traité de ces matieres. Saint Matthieu dans le premier Chapitre de son Evangile, allegue comme une Prophetie du massacre des Innocens par Herode, ces paroles du Prophete Jeremie: *Un grand bruit a été entendu dans Rama, on y a oüi des plaintes & des cris lamentables, Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation de leur perte.* Ces paroles selon la judicieuse remarque de Monseigneur l'Evêque d'Avranches, signifient dans le premier sens les calamitez qui arriverent du tems de ce Prophete aux Bethléemites, & la cruauté avec laquelle les Babyloniens en userent alors avec eux. Et dans le second sens, elles marquent le massacre des Enfans de Bethléem par l'ordre d'Herode. Il y a une autre citation toute semblable quelques versets auparavant, tirée du Chapitre 2. de la Prophetie d'Ozée. *J'ai rappellé mon fils d'Egypte.* Car ce passage suivant la remarque de Bonfrerius, & de tous les Interpretes, s'entend à la lettre dans Ozée, du Peuple d'Israël; & selon le sens spirituel, de Jesus-Christ. Dans le Chapitre 13. du même Evangile Vers. 35. il est dit que Jesus-Christ parloit en paraboles, afin d'ac-

d'accomplir ce qui a été dit par le Prophete : *J'ouvrirai ma bouche pour dire des paraboles; Je publierai des choses inconnuës depuis le commencement du monde*. Le Prophete qui est cité en cet endroit, dit Bonfrerius, est Asaph, de qui est le Pseaume 77. Il a dit ceci de soi, dans un sens litteral, & dans un sens allegorique de JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure. L'Evangeliste se sert de même comme d'une Prophetie de la Passion de JESUS-CHRIST, de cette Loi de l'Exode : *Vous ne briserez point ses os*, qui s'entend dans l'Exode de l'Agneau Paschal. Les Evangiles sont pleins de semblables citations de passages de l'Ancien Testament, qui dans les endroits d'où ils sont tirez, ont un sens Historique sur lequel est fondé le Prophetique, suivi par les Evangelistes. On ne peut pas dire que ce soient de simples applications qu'ils en font, ou des adaptations ; puis qu'ils déclarent que c'est le sens de la Prophetie ; qu'ils disent que l'évenement dont il est parlé, est arrivé afin que cette Prophetie fût accomplie ; & qu'ils s'en servent de preuves pour montrer que JESUS-CHRIST est le Messie. Dira-t-on qu'ils ont mal entendu la Prophetie ou qu'ils se sont servis d'une fausse preuve ? Ce seroit une impieté insupportable. Dira-t-on que le passage qu'ils alleguent n'a point d'autre sens que celui qu'ils lui donnent ? Cela est évidemment faux. Il faut donc dire qu'il a deux sens, l'un Historique, & l'autre Prophetique, tous deux veritables, tous deux réels, tous deux selon l'intention du S. Esprit. Les Apôtres S. Pierre & S. Paul se servent aussi tres-souvent de passages de l'Ancien Testament dans un autre sens que celui qu'ils ont dans les endroits d'où ils sont tirez, sans qu'on les puisse accuser de mal raisonner, & d'apporter de méchantes preuves de ce qu'ils alleguent. C'est ce que S. Jerôme remarque dans son Apologie à Pammachius, dans laquelle pour se justifier de ce que dans ses Livres contre Jovinien, il avoit apporté quelques preuves contre cet Heretique, qui ne paroissoient pas directes & concluantes, il allegue l'exemple des Peres Grecs, d'Origenes, de Methodius, d'Eusebe, & d'Apollinaire qui s'étoient servis contre les ennemis de la Religion, d'argumens qui paroissoient problematiques : *Considerate, dit-il, quibus argumentis, & quàm lubricis problematibus diaboli spiritu contexta subvertant*. Il ajoûte qu'il ne veut pas se servir de l'exemple des Latins, comme de Tertullien, de S. Cyprien, de Minutius, de Victor, de Lactance, & de S. Hilaire, de peur qu'on ne croïe qu'il a dessein d'accuser les autres plûtôt que de se défendre. Mais pour montrer qu'il avoit eu raison d'en user comme il avoit fait, il apporte l'exemple de l'Apôtre S. Paul. „ Toutes les fois, dit-il, que je le lis, il me semble „ que ce ne sont pas des mots que j'entends, mais „ des éclats de tonnerre. Lisez ses Lettres & principalement celles qu'il a écrites aux Romains, « aux Galates, aux Ephesiens, dans lesquelles il « combat ses adversaires : & vous verrez avec « quelle adresse & quelle prudence il emploie les « passages de l'Ancien Testament, dont il se sert. « *Videbitis eum in testimoniis quæ sumit de Veteri* « *Testamento, quàm artifex, quàm prudens, quàm* « *dissimulator sit ejus quod agit*. Ses paroles pa- « roissent simples & d'un homme grossier & rusti- « que, qui ne sçait ni dresser des embuscades ni « les éviter : mais de quelque côté que vous les re- « gardiez, ce sont autant de foudres. Il s'attache « à son sujet ; il prend par tout son avantage ; il se « retire quelquefois pour mieux charger son en- « nemi, il fait semblant de fuïr pour le vaincre. « Que seroit-ce si nous voulions prendre de là « occasion de le calomnier & de lui reprocher « que les témoignages dont il se sert contre les « Juifs ou contre les autres Sectes, ont un autre « sens dans les lieux d'où ils sont tirez, & un autre « dans ses Lettres ? *Calumniemur ergo illum, atque* « *dicamus ei, Testimonia quibus contra Judæos vel* « *ceteras hæreses usus es, aliter in suis locis, aliter in* « *Epistolis tuis sonant*. Ce raisonnement de S. Je- « rôme prouve, que quoique l'Apôtre S. Paul se soit servi de plusieurs passages de l'Ancien Testament pour combattre les Juifs, qui ont un autre sens dans le lieu d'où il les a pris, que celui qu'il leur donne, il ne faut pas croire pour cela, que les argumens qu'il en tire ne soient d'aucun poids, parce que, comme dit le même Pere en d'autres endroits, un même passage de l'Ecriture a plusieurs sens : *In verbis singulis multiplices latent intelligentiæ*, & que le sens de la chose figurée, suppose celui de la figure. Je ne m'arrêterai point à rapporter des passages tirez des discours de S. Pierre & de S. Paul, qui sont dans les Actes, ou dans les Lettres de ce dernier Apôtre, pour montrer qu'ils se sont servis comme de Propheties, de passages qui ont ou qui peuvent avoir un autre sens dans les lieux d'où ils sont tirez, parce que c'est une chose constante & dont personne ne doute. Tous les Interpretes citent ordinairement pour exemple, ce passage du Livre des Rois allegué dans le premier Chap. de l'Epître aux Hebreux : *Je serai son Pere, & il sera mon Fils : Ego ero illi in Patrem & ille erit mihi in Filium*, qui est dit Historiquement de Salomon dans le Livre des Rois, & que S. Paul applique à J.C. dans le sens Prophetique.

Sixiémement, on demande de quelle utilité peut être le sens mystique, quel usage on en doit faire, & comment on en peut abuser. Il faut encore ici mettre de la difference entre les sens allegoriques, veritables & imaginés. A l'égard de ceux que nous sçavons être veritables, soit par les termes mêmes, soit par l'autorité des Auteurs sacrés, on ne peut s'égarer en les suivant ; mais pour ceux qui dépendent de l'imagination des Interpretes, on

peut en abuser en plusieurs manieres. 1. En negligeant ou même en détruisant le sens de la lettre, pour ne debiter que des allegories. C'est ce défaut que les Anciens ont repris dans Origenes : ils l'ont accusé d'avoir détruit par ses allegories la verité de l'Histoire, & d'avoir rendu le sens de la lettre, méprisable: Et en effet ce Pere en quelques endroits ne fait pas difficulté de dire que le sens de la lettre n'est pas édifiant ; qu'il ne faut pas s'y arrêter ; mais qu'il faut entendre ce qui est dit, d'une maniere allegorique. On l'accuse en particulier d'avoir allegorisé ce qui est dit dans l'Ecriture, du Paradis Terrestre en sorte qu'il détruisoit entiérement la verité de l'Histoire, en substituant des Anges à la place des Arbres, des Vertus Celestes à la place des Fleuves, & enfin d'avoir crû que tout ce qui est dit du Paradis Terrestre n'est qu'une allegorie. 2. On abuse du sens allegorique, en voulant faire croire que ce sens arbitraire est le veritable sens de l'Ecriture sainte, que l'Auteur sacré ou du moins le Saint Esprit a eu en vûë. C'est vouloir faire passer les productions de son esprit pour des Oracles sacrez ; ce que saint Jérôme réprend encore dans Origenes, qui se promene, dit ce Pere dans la Préface du cinquiéme Livre de son Commentaire sur Isaïe, dans les espaces de l'Allegorie, & qui interpretant les noms à sa fantaisie, fait des Sacremens de l'Eglise, des productions de son esprit: *Ingenium suum facit Ecclesiæ Sacramenta*: Et dans le Commentaire sur le 29. Chapitre de Jeremie, aprés avoir apporté une explication allegorique d'Origenes, qu'il appelle *Delirus Interpres*, il réprend ses Disciples de ce qu'en entendant ces choses, ils croïent entendre des Mysteres divins. Saint Augustin remarque judicieusement sur ce sujet dans le premier Livre de la Doctrine Chrêtienne Chap. 36. que ceux qui tirent des paroles de l'Ecriture, un sens utile pour édifier la charité de Dieu & du prochain ; en sorte toutefois qu'ils ne disent pas ce que l'Auteur sacré a voulu dire en cet endroit, ne sont pas à la verité dans une erreur pernicieuse ; mais qu'ils sont neanmoins trompés, & quoiqu'ils se trompent en édifiant la charité, il faut toutefois les corriger & leur montrer combien il leur seroit plus utile de ne pas abandonner le droit chemin, de crainte qu'à force de se tromper, ils ne tombent dans le précipice. 3. On abuse encore du sens allegorique, en recherchant des allegories forcées, & éloignées, qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture ni dans l'Analogie des figures de l'Ancien & du Nouveau Testament. 4. En s'attachant trop à ces sens mystiques, & allegoriques, & en les considerant comme la meilleure maniere d'interpreter l'Ecriture sainte. C'est une erreur bien grande de negliger le sens litteral, qui est certainement celui des Auteurs sacrés & du Saint Esprit ; pour s'appliquer uniquement à des sens purement arbitraires, & qui n'ont aucune regle certaine ; c'est quitter des viandes solides, pour se repaître d'imaginations. Ces sortes de Commentaires donnent beaucoup de peine aux Interpretes, parce qu'ils font un terrible effort d'imagination pour fournir toûjours des inventions nouvelles, & apportent peu de fruit aux Auditeurs & aux Lecteurs ; que ces Allegories continuelles appliquent beaucoup, instruisent peu, & touchent encore moins. Il n'est pas neanmoins défendu de se servir de tems en tems d'allegories, pour reveiller le Lecteur ou l'Auditeur, & soûtenir son attention, pourvû qu'on en use sobrement: & encore dans ces occasions, il est bien plus à propos d'emploier celles qui sont connuës & en usage dans l'Eglise, & autorisées dans les Ecrits des Saints Peres, que d'en produire de nouvelles de sa propre invention.

---

§. IV.

Des differentes manieres d'interpreter l'Ecriture sainte, & des differentes sortes de Commentaires sur la Bible.

LEs manieres d'interpreter l'Ecriture sainte peuvent être differentes, ou quant à la forme & à la methode, ou quant au sujet & à la matiere. Nous commencerons par distinguer les differentes manieres d'interpreter l'Ecriture sainte par rapport à la methode: Nous parlerons ensuite des differentes matieres qui peuvent être traitées dans les Commentaires de l'Ecriture.

La premiere methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est celle qu'on appelle *Paraphrase*, quand on rend le Texte en d'autres termes, d'une maniere plus étenduë, & en y ajoûtant ce qui peut servir à l'éclaircir. Cette methode est ancienne parmi les Juifs qui interpretoient le Texte Hebreu en le paraphrasant en Chaldaïque, comme nous avons dit. Elle a été moins en usage parmi les anciens Chrêtiens, & ce n'est presque qu'en ces derniers tems, que quelques Interpretes s'en sont servis pour expliquer quelques Livres de l'Ecriture sainte. Elle peut neanmoins avoir son utilité, particulierement dans les Livres, & les endroits les plus difficiles de l'Ecriture sainte, qu'une bonne Paraphrase peut rendre tres-intelligibles : mais elle a cela d'incommode, qu'elle determine le sens du Texte, sans en rendre de raison, en sorte qu'il faut suivre aveuglément, pour ainsi dire, la pensée du Paraphraste, sans qu'on puisse être persuadé par sa propre connoissance, s'il a suivi le veritable sens. C'est pourquoi il est à propos de joindre un Commentaire à la Paraphrase, pour rendre raison

son de l'interpretation que l'on a donnée dans la Paraphrase.

La seconde methode que l'on peut suivre, est de faire des *Scholies* ou des Notes courtes que l'on met ordinairement à la marge, pour éclaircir les endroits les plus difficiles, soit en remarquant les differentes Leçons du Texte, ou des Versions, soit en expliquant la propre signification des termes, soit en éclaircissant en peu de mots la difficulté qui se trouve dans le Texte, ou en marquant succinctement les differens sens que l'on y peut donner. Origenes avoit fait de ces sortes de Scholies sur toute la Bible, dans lesquelles il éclaircissoit briévement & succinctement les endroits qui lui paroissoient obscurs & difficiles. C'est le premier des trois sortes d'Ouvrages que ce Pere avoit faits sur l'Ecriture sainte, suivant le témoignage de S. Jerôme dans le Prologue de la Version des Homelies d'Origenes sur Ezechiel: *Primum ejus excerptáque Græcè σχόλια nuncupantur, in quibus ea quæ sibi videbantur obscura, atque habere aliquid difficultatis, summatim, brevitérque perstrinxit.* C'est ce que ce même Pere appelle dans son Commentaire sur saint Matthieu: *Commaticum Interpretationis genus*; parce qu'il faut que ces Scholies soient écrites d'un style concis & serré. Depuis Origenes cette maniere d'expliquer l'Ecriture a été assez negligée par les autres Peres, qui ont fait la pluspart des Commentaires fort diffus sur le Texte de l'Ecriture sainte. Cependant on peut dire qu'elle est tres-utile pour l'explication de la lettre, & que c'est avec raison que dans les derniers Siecles, plusieurs habiles Interpretes ont suivi cette methode, & donné de sçavantes Notes marginales sur l'Ecriture sainte.

La troisiéme methode, est celle des *Gloses* ou des Explications interlinaires ou marginales introduites par Walafride Strabon Moine de Fulde, Disciple de Raban, qui vivoit dans le neuviéme Siecle, dont la Glose a été long-tems communément en usage dans l'Eglise, sous le nom de *Glose ordinaire*: mais comme il n'avoit fait presque qu'abreger le Commentaire de son Maître Raban, sa Glose n'est pas une explication litterale du Texte; mais un Recueil de diverses pensées des Peres, que Raban avoit inserées dans ses Commentaires. La Glose interlinaire qui devroit être une simple explication des mots obscurs du Texte, renferme aussi des sens mystiques & des remarques assez inutiles. C'est pourquoi ces Gloses qui avoient été fort estimées dans les tems où l'on n'étoit pas si éclairé, ont été negligées & méprisées dans la suite, & on ne s'est plus servi de cette methode qui est incommode pour le Lecteur.

On peut compter pour une quatriéme methode les *Postilles*: c'est un mot barbare derivé des mots *Post illa*; parce que l'on mettoit à la tête de l'interprétation *Post illa verba*, pour marquer l'endroit où l'explication avoit rapport. Ce nom a été donné communément dans le douziéme & le treiziéme Siécle aux Commentaires qui se faisoient sur la Bible, de quelque nature qu'ils fussent; & quoiqu'il semble ne convenir qu'à des Notes courtes & litterales, on l'a souvent donné à des Commentaires diffus & allegoriques ou moraux. Ainsi les Postilles ne peuvent pas passer à proprement parler, pour une espece particuliere de Commentaire.

La cinquiéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, la plus commune dans l'Antiquité, & dont les Peres se sont le plus souvent servis, est l'*Homelie*, ou discours au Peuple, que les Latins appelloient autrefois Traitez, & que l'on appelle à present Predication, Prône, ou Sermon; car le sujet ordinaire des Predications des Peres, étoit l'explication de l'Ecriture sainte. On la lisoit dans l'Eglise, & ils l'expliquoient à mesure qu'on la recitoit. Cette pratique avoit été en usage parmi les Juifs: les Apôtres l'avoient retenuë, & toute l'Eglise l'a pratiquée dés les premiers Siecles. Dans ces Homelies, les Peres interpretoient d'abord ordinairement la lettre du Texte, quand elle pouvoit avoir quelque difficulté, pour la rendre intelligible au Peuple, & passoient ensuite à l'Allegorie ou à la Morale. Ils negligoient neanmoins quelquefois le sens litteral, & souvent ne s'y arrêtoient que tres-peu: ils ne se mettoient pas même beaucoup en peine d'examiner s'ils suivoient le vrai sens, pourvû que celui qu'ils donnoient, fût propre à instruire les Fidéles de quelque verité, ou à édifier leur charité: ainsi il ne faut pas demander dans ces Homelies toute l'exactitude d'un Commentaire litteral.

La septiéme methode d'interpreter l'Ecriture sainte, est appellée *Commentaire*: car quoique ce terme soit general & convienne à toute explication, on le prend pour une interprétation d'une juste étenduë, faite avec soin & avec application. Nous avons depuis Origenes, quantité de Peres Grecs & Latins qui ont fait de ces Commentaires sur la Bible; c'étoit leur principale étude, & le travail auquel ils s'appliquoient le plus ordinairement. Mais ces Commentaires sont fort differens les uns des autres: car il y a des Peres qui ne se sont attachés que fort peu à la lettre, pour s'étendre sur des allegories & des moralitez, comme Origenes, S. Ambroise, S. Augustin; & il y en a d'autres qui en ont fait la principale partie, comme S. Jerôme, S. Chrysostome, & Theodoret: & d'autres enfin qui s'y sont uniquement arrêtez, comme la plupart des nouveaux Commentateurs.

La huitiéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est celle que les Auteurs du huitiéme, du neuviéme Siécle & des suivans, ont emploïée en compilant les Commentaires des differens Auteurs,

teurs. Ces sortes de Recueils ont été appellés *Chaînes*, parce qu'ils sont composez de plusieurs passages de differens Auteurs joints & comme enchaînez ensemble. Saint Jerôme avoit déja fait autrefois quelque chose de semblable, en inserant dans ses Commentaires les interpretations de differens Auteurs; mais Cassiodore, Bede, Raban, &c. parmi les Latins; & parmi les Grecs, Procope de Gaze, Nicetas, ou Olympiodore, & plusieurs autres se sont exercez à ce travail, qui ne demandoit presque que des yeux pour lire, & des doigts pour copier. On ne doit pas neanmoins le mépriser: car outre que par ce moien on a conservé quantité de fragmens des anciens Commentaires, il est avantageux de pouvoir voir de suite & dans un même Livre la pensée de plusieurs Auteurs sur le sens d'un passage. Mais pour rendre ces Recueils plus utiles, il faudroit qu'ils fussent faits avec choix, & que l'on n'y inserât que de bons Commentaires: ce que la plupart des Faiseurs de Chaînes qui n'étoient pas fort habiles, n'ont pas sçû discerner. Les dernieres Compilations que l'on a faites, soit de plusieurs Commentaires entiers & de suite dans la grande & tres-grande Bible, & dans les grands Critiques d'Angleterre, soit de Commentaires abregez & coupez, comme on a fait dans l'Abregé des Critiques, sont d'un tres-grand usage. Mais les premiers sont incommodes, en ce que l'on y trouve les mêmes choses repetées dans differens Commentaires, & le dernier en ce qu'il est plein de confusion & d'obscurité. Ce sont neanmoins de tres-bons Ouvrages, & dont on ne peut se passer, quand on veut se rendre habile dans l'Ecriture sainte.

La dixiéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est par *Questions* ou Demandes & Réponses. Saint Augustin, Theodoret, & quelques autres Auteurs Ecclesiastiques ont fait de ces Questions sur plusieurs Livres de la Bible: ils y traitent des Questions les plus importantes que l'on peut faire sur ces Livres, & y éclaircissent les plus grandes difficultez. Cette Methode est tres-commode & tres-utile, pourvû que l'on se borne à traiter les Questions qui peuvent être utiles pour l'intelligence du Texte, sans agiter des Questions curieuses qui n'ont que peu ou point de rapport à sa matiere.

L'onziéme methode est de faire de longs discours ou Traitez sur le principal sujet d'un Livre de l'Ecriture sainte, & de s'étendre sur cette matiere. C'est ainsi que plusieurs Peres ont fait des Commentaires sur l'Ouvrage des six jours, c'est à dire sur l'Histoire de la Création du monde, rapportée au commencement de la Genese, dans lesquels ils se sont beaucoup étendus sur diverses questions que l'on pouvoit former sur ce sujet: d'autres ont pris de certaines matieres qu'ils ont traitées sur certains Livres, comme S. Ambroise, du Jeûne à l'occasion de l'Histoire du Prophete Elie; de l'Usure sur le Livre de Tobie, &c. De même dans le tems que la Scholastique a commencé, les Theologiens, comme Richard de S. Victor, au lieu d'expliquer le Texte de la Bible, ont traité des Questions de Theologie & de Philosophie dans leurs Commentaires, si toutefois on peut appeller Commentaires, des Traitez qui ne sont pas faits pour l'explication d'un Livre, mais sur d'autres matieres.

La douziéme methode d'expliquer l'Ecriture sainte, est par des Sommaires ou Abregez. C'est ainsi que Pierre Comestor l'a voulu rendre familiere par son Histoire Scholastique, où il a renfermé un abregé de toute l'Histoire sacrée & profane, avec quelques explications des Peres. Ce Livre a été autrefois d'un grand usage dans les Siécles d'ignorance & de tenebres: mais à present ces sortes d'Abregez ne sont plus que pour les commençans, à qui l'on veut donner une teinture de l'Ecriture sainte.

Enfin la derniere espece de Methode pour expliquer l'Ecriture sainte, est de traiter dans des Ouvrages séparés, des matieres qu'il faut sçavoir pour l'entendre, comme de l'autorité des Livres sacrés, des Auteurs du Texte, des Versions, & de la Geographie, de la Chronologie sacrée, des poids, des mesures, des Loix, des Coûtumes des Juifs, & de quantité d'autres matieres, qui ont un rapport necessaire au Texte de l'Ecriture sainte, que l'on ne peut bien expliquer quand on les ignore, & avec l'aide desquelles, il est aisé d'applanir presque toutes les difficultez qui s'y rencontrent. Ce sont ces Traitez que l'on appelle vulgairement *Prolegomenes*, *Apparat*, ou *Dissertations Preliminaires* sur la Bible, qui sont tres-anciens & d'un merveilleux usage, comme nous avons fait voir dans la Préface de ce Livre-ci.

Les Commentaires de l'Ecriture sainte par rapport à la matiere, peuvent être divisés en *allegoriques* ou *mystiques*, *dogmatiques*, *moraux* & *litteraux*. Les allegoriques sont ceux dans lesquels sans s'arrêter à la lettre, on debite des sens allegoriques & mystiques, du genre de ceux qui sont arbitraires. Cette maniere d'interpreter l'Ecriture sainte, a passé des Juifs aux Chrêtiens: elle étoit en usage chez les premiers dés avant le tems de NÔTRE SEIGNEUR. Le Juif Aristobule s'en étoit servi dans ses Commentaires sur le Pentateuque de Moïse. S. Paul instruit de la science des Juifs, se sert souvent d'allegories dans ses Epîtres, & principalement dans son Epître aux Galates Chapitre 4. Vers. 24. où parlant des deux Enfans d'Abraham, l'un né de la servante, & l'autre de la femme libre; il dit que ceci est une allegorie, ἅτινά ἐστιν ἀλληγορούμενα, & que ces deux femmes sont les deux Testamens, c'est à dire, comme l'explique S. Chrysostome, qu'elles sont la figure des deux Testamens, comme Saint Paul le dit en cet endroit. Les Juifs d'Alexandrie cultiverent plus

que

que les autres cette maniere d'interpreter l'Ecriture sainte. Philon remarque que les Therapeutes avoient d'anciens Commentaires des Auteurs de leur Secte, tous pleins d'allegories, & qu'ils interpretoient l'Ecriture sainte, d'une maniere figurée par allegories, supposant que toute la Loi étoit comme un animal, dont le corps étoit les paroles, & dont l'ame étoit le sens caché & mystique. Cet Auteur a lui-même embrassé ce genre d'écrire, & s'y est uniquement appliqué. C'est par lui, comme remarque Photius. *Cod.* 105. que la maniere d'interpreter l'Ecriture sainte allegoriquement, s'est introduite dans l'Eglise avec tant d'excés. Les Maîtres de l'Ecole d'Alexandrie Pantænus, S. Clement, & principalement le fameux Origenes, l'ont mise en vogue dans l'Eglise Grecque & Latine. Car c'est sur ce dernier que la pluspart des Peres Grecs & Latins jusqu'à Diodore de Tarse, se sont formés pour commenter l'Ecriture sainte, & souvent ils n'ont fait que copier & traduire ses Commentaires & ses autres Traitez. Dans les Siécles suivans les Peres n'ont pas quitté tout-à-fait l'allegorie, & quoiqu'ils aïent eu plus de soin d'expliquer la lettre, ils ont joint presque toûjours des explications allegoriques au Texte, les uns plus, les autres moins; & ils ont fait quelquefois des Commentaires purement allegoriques. S. Jerôme avoüe qu'étant jeune, charmé des interpretations mystiques, il avoit fait un Commentaire purement allegorique sur le Prophete Abdias, qui avoit eu ses Lecteurs & ses Approbateurs. Mais il reconnut dans la suite que ce Commentaire n'étoit pas digne de la reputation qu'il avoit euë, & il dit lui-même qu'il s'étonnoit à cette occasion, comment il se pouvoit faire que quelque mal qu'un homme écrivît, il trouvât un Lecteur qui eût aussi mauvais goût que lui; que son Livre en avoit trouvé un qui le loüoit en sa presence, pendant qu'il en rougissoit; que cet homme élevoit jusqu'au Ciel ses sens mystiques, pendant qu'il baissoit la tête pour ne pas faire connoître la honte qu'il en avoit: *Fateor, miratus sum quòd quantumvis aliquis malè scripserit, invenit lectorem similem sui: ille prædicabat, ego erubescebam: ille quasi mysticos intellectus ferebat ad Cœlum; ego demisso capite confiteri pudorem meum prohibebar.* S. Augustin avoit entrepris dans sa jeunesse un Ouvrage de pareille nature sur la Genese: mais il avoüe dans ses Retractations, que son apprentissage avoit succombé sous un poids si pesant, & qu'il avoit été obligé de quitter ce travail avant que d'avoir achevé le premier Livre. Cela fait voir combien il est difficile de réüssir dans ces Commentaires allegoriques, où il faut que l'esprit fournisse toûjours de nouvelles inventions, & que tout le Systême se soûtienne par tout également. Cette difficulté n'a pas neanmoins empêché quelques Peres de s'attacher uniquement à l'Allegorie dans leurs Commentaires, & ceux qui comme S. Bernard ont eu beaucoup de pieté & de fonds de Religion jointes à un esprit sublime, & à un solide jugement, y ont réüssi; mais ceux à qui quelqu'une de ces parties a manqué, ont facilement échoüé dans l'execution d'une entreprise si difficile. Les plus anciens Commentaires des Juifs sur l'Ecriture sainte qu'on appelle *Midraschim* & *Rabboth*, non seulement sont pleins d'allegories & de jeux d'esprit; mais encore de fables & de superstitions Juives qu'ils debitent sous le nom specieux de Tradition. C'est la methode qu'ont suivie les Talmudistes ou Rabanistes qui se sont aussi servis de la methode Cabalistique que nous avons expliquée, pour trouver des sens mysterieux & cachés dans l'Ecriture sainte. Mais ce sont, comme nous avons fait voir, de vaines subtilitez, & l'on peut assûrer que ces anciens Commentaires des Juifs ne peuvent être d'aucun usage. Aussi les nouveaux Juifs ont-ils suivi une autre methode dans leurs Commentaires sur la Bible. Nous n'ajoûterons rien ici à ce que nous avons dit dans le Paragraphe précedent, de l'utilité & de l'usage qu'on doit faire de l'Allegorie: ce que nous en avons dit en cet endroit, suffit pour faire connoître ce qu'on doit penser des Commentaires allegoriques: ils peuvent être utiles, propres pour instruire, pour édifier, & pour divertir l'Auditeur ou le Lecteur, mais ils ne servent de rien pour l'intelligence du Texte.

Les Commentaires dogmatiques éloignent encore davantage pour l'ordinaire, le Lecteur, de l'interpretation du Texte: ce sont des Traités particuliers sur des dogmes, ou sur des sciences particulieres, & non pas des explications de l'Ecriture. Il est du devoir d'un Commentateur d'expliquer les passages de l'Ecriture qui regardent la doctrine & les mœurs, selon le sens de l'Eglise; mais de faire une longue digression, & un Traité exprés sur un dogme à l'occasion d'un passage, c'est passer les bornes d'un Commentaire, & entreprendre un autre Ouvrage. Neanmoins quelques Peres, & entr'autres S. Cyrille d'Alexandrie l'ont fait dans leurs Commentaires, & plusieurs Modernes ont aussi grossi les leurs, de Questions sur les Controverses de Religion, ou sur d'autres matieres, & les ont rendus par là incommodes & ennuïeux: il y en a même qui ne se contentant pas d'agiter les Questions qui regardent la Theologie, y ont mêlé des Questions de Philosophie, d'Histoire, de Critique, de Philologie, de Grammaire, &c. Nous avons plusieurs de nos nouveaux Commentateurs qui sont tombés dans ce défaut, & plusieurs Juifs qui souvent sur un mot, font une longue digression, & mettent dans leurs Commentaires, tout ce qu'ils sçavent, soit de

Philoſophie, de Mathematique ou d'autre ſcience.

Les Commentaires Moraux ſont plus utiles, & s'écartent moins de la lettre & du ſujet; car ou la Morale que l'on debite, eſt compriſe dans le ſens naturel de la lettre de l'Ecriture ſainte, & alors c'eſt une explication litterale, ou on ſe ſert d'une Hiſtoire & d'un exemple de l'Ecriture pour enſeigner une vertu, & pour détourner du vice; & alors c'eſt une application que l'on fait du ſens litteral & Hiſtorique qui ne peut être que tres-utile, particulierement quand on explique l'Ecriture ſainte au Peuple. C'eſt cette methode que S. Chryſoſtome a emploiée d'une maniere excellente dans ſes Homelies au peuple, car aprés avoir expliqué exactement le ſens litteral & Hiſtorique, il fait ſur la fin une Exhortation morale, fondée ſur l'Hiſtoire rapportée dans le Texte, ou ſur quelque endroit particulier. Il y a une troiſiéme maniere de Commentaire moral qui revient au Myſtique: c'eſt quand la Morale n'eſt pas fondée ſur le ſens Hiſtorique & litteral des termes, mais ſur le ſens allegorique qu'on leur donne. C'eſt ainſi que ſont compoſés les Commentaires moraux de S. Gregoire, & de quelques autres Peres, qui ſont tres-utiles pour l'édification des Fidéles; mais qui ne ſont pas des interprétations de l'Ecriture.

Enfin les Commentaires litteraux ſont ceux dans leſquels on s'attache à expliquer le vrai ſens des paroles de l'Ecriture ſainte. Ce qui ne ſe doit pas borner ſeulement à la ſignification immediate des termes & des mots; mais s'étendre à tous les ſens propres, naturels & neceſſaires du Texte de l'Ecriture; ainſi le ſens allegorique du premier genre, entre dans ces Commentaires auſſi bien que le ſens des mots. Quoique les premiers Peres ſemblent plus s'être appliqués au ſens allegorique, qu'au ſens literal dans leurs diſcours & dans leurs Commentaires adreſſés aux Chrêtiens, ils n'ont pas negligé ni mépriſé pour cela le ſens litteral de l'Ecriture ſainte, comme il paroît par les Traitez dogmatiques qu'ils ont faits contre les Juifs, ou contre les Heretiques, dans leſquels ils ont bien connu qu'il ne falloit pas ſe ſervir de ces ſens arbitraires qui ne prouvent rien, mais du ſens naturel & neceſſaire des Propheties, ou des paſſages qu'ils emploïoient pour prouver des dogmes. C'eſt ainſi que S. Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon, éclaircit le ſens naturel des Propheties, & examine leur ſignification propre, & que S. Irenée dans ſes Livres contre les Hereſies, oppoſe aux Explications allegoriques, que les Valentiniens & Gnoſtiques donnoient aux paroles de l'Ecriture ſainte, pour prouver leur doctrine fabuleuſe, le ſens naturel & veritable des mêmes paſſages, dont ils abuſoient. Les autres Peres en ont uſé de même, quand ils ont eu affaire contre des Heretiques, perſuadés qu'ils étoient, qu'il n'étoit pas à propos, comme dit S. Auguſtin, *Lib. 1. contra adv. Leg c. 13.* de ſe ſervir de ces ſens allegoriques contre des Infideles qui aiment la conteſtation: *Non eſſe hunc ſenſum contentioſis & infidelibus ſenſibus ingerendum*; & que jamais, comme dit S. Jerôme, une parabole & une explication douteuſe d'un enigme, ne peut ſervir pour autoriſer des dogmes: *Pius quidem ſenſus, ſed numquam Parabola & dubia ænigmatum intelligentia poteſt ad auctoritatem dogmatum proficere.* In Mat. c. 13. C'eſt pourquoi ils ſe ſont attachés dans leurs Ouvrages dogmatiques, au ſens litteral de l'Ecriture; mais dans leurs Commentaires qui étoient ou des Homelies au Peuple, ou des Ouvrages faits pour l'inſtruction & l'édification des Fidéles, ils ſe ſont donnés la liberté d'apporter des ſens allegoriques & arbitraires, ſans beaucoup s'arrêter à la lettre. Un des premiers qui s'y eſt attaché, eſt Diodore de Tarſe, de l'Ecole duquel ſortirent pluſieurs celebres Commentateurs qui s'appliquerent ſerieuſement à expliquer le ſens litteral du Texte; entre leſquels S. Chryſoſtome eſt ſans difficulté celui qui a le plus excellé en ce genre, & qui en a fait connoître la beauté & l'utilité. Depuis lui l'Egliſe Grecque a été feconde en Sçavans Hommes, qui ſe ſont appliqués à la même étude, & ont tiré de ſes Commentaires, des Explications litterales de l'Ecriture ſainte, comme Theodoret, Theophilacte, Oecumenius, Procope de Gaze, & pluſieurs autres, ſans ômettre le ſçavant Iſidore de Damiette, qui dans ſes Lettres fait aſſez connoître qu'il avoit beaucoup travaillé pour ſe rendre habile dans le ſens litteral de l'Ecriture ſainte. Mais quelques-uns, comme Theodore de Mopſueſte, pouſſerent trop loin le principe de Diodore de Tarſe. Parmi les Juifs, il s'éleva quelque tems aprés le Talmud, une Secte d'habiles gens qui furent appellés *Caraïtes*, du nom *Caraï*, qui ſignifie un homme ſçavant dans l'Ecriture ſainte. On croit que l'Auteur de cette nouvelle Secte, fut un Juif nommé Anan, qui vivoit vers le mil eu du huitiéme Siécle de l'Egliſe. Ceux de cette Secte rejettoient les prétenduës Traditions des autres Juifs, & s'arrêtoient uniquement au Texte de l'Ecriture ſainte, qu'ils expliquoient à la lettre ſuivant les Regles de la Grammaire, & par les lumieres de la raiſon, en rejettant les allegories & les explications cabaliſtiques, dont les autres ſe ſervoient. Les Caraïtes furent d'abord fort odieux aux autres Juifs, qui les accuſerent d'être Saducéens, & Samaritains, quoiqu'effectivement ils fuſſent bien differens des uns & des autres, & qu'ils ne differaſſent des autres Juifs, qu'en ce qu'ils rejettoient les prétenduës Traditions & les allegories, pour s'attacher uniquement à l'explication litterale du Texte de l'Ecriture ſainte. Mais quelque averſion que les Juifs aient témoigné avoir contre les Caraïtes,

raïtes, les plus habiles Rabbins des derniers tems, comme Rabbi Kimhi, Aben-Esra, ont suivi à peu prés leur methode en s'attachant dans leurs Commentaires, à expliquer avec exactitude le sens de la lettre, & en marquant la signification de chaque mot, & le sens naturel de chaque passage. C'est aussi à l'interpretation du sens litteral de l'Ecriture sainte, que les plus habiles Interpretes des derniers tems, se sont attachés dans leurs Commentaires, en expliquant les termes du Texte suivant la signification qu'ils ont dans l'Hebreu & dans le Grec, en le comparant avec les anciennes Versions; en examinant quand il y a quelque difference entre le Texte & les Versions, quel est le sens qu'on doit suivre, & qui convient mieux à ce qui précede, & à ce qui suit; en comparant un passage avec d'autres passages semblables de l'Ecriture; en cherchant le veritable sens du Texte par la suite du discours, & par l'intention de l'Auteur; en éclaircissant les doutes qui se peuvent rencontrer dans la construction du discours; en donnant à entendre les Hebraïsmes, & les manieres de parler particulieres aux Auteurs sacrés; en levant les difficultez qui se trouvent, soit dans la doctrine, soit dans l'Histoire, dans la Chronologie & la Geographie, soit dans les termes des Arts, des Sciences, des plantes, des animaux, &c. & enfin en n'oubliant rien de ce qui peut contribuer à l'intelligence du sens propre & naturel du Texte de l'Ecriture sainte. Ce n'est pas ici le lieu de parler des Commentateurs de l'Ecriture sainte en particulier, ni de porter nôtre jugement sur leurs Commentaires: c'est un dessein trop vaste, qui se trouvera executé dans nôtre Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, où nous parlons amplement de ceux qui ont commenté l'Ecriture dans chaque Siécle: il suffit ici d'avoir donné une idée des differentes sortes de Commentaires, soit par rapport à la methode, soit par rapport à la matiere, qui ont été & sont en usage parmi les Juifs & parmi les Chrêtiens. Il ne nous reste qu'à rapporter les Regles que l'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte, & c'est ce que nous allons faire dans le Paragraphe suivant.

---

§. V.

Des Regles qu'on doit suivre pour bien intrepreter l'Ecriture sainte.

LA Regle la plus necessaire pour ne se pas égarer dans l'Interprétation de l'Ecriture sainte, sur les choses qui regardent la Foi & les mœurs, est de suivre dans ces choses le sens de l'Eglise, & l'Interprétation unanime des Peres: Cette Regle » est du Concile de Trente, où il est dit dans la Session IV. Que pour arrêter les esprits petulans, « le Synode ordonne qu'aucune personne se fiant « à sa propre prudence, ne détournera l'Ecriture « sainte dans les choses qui regardent la Foi & les « mœurs & l'édification de la Doctrine Chrêtien- « ne, à son propre sens, contre celui que Nôtre Me- « re la Sainte Eglise, à qui il appartient de juger du « sens & de l'Interprétation des Ecritures saintes, « tient & a tenu toûjours, ou contre le consente- « ment unanime de tous les Peres: *Ad coërcenda* « *petulantia ingenia, decernit (Synodus) ut nemo suæ prudentiæ innixus in rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquens & contra sensum quem tenuit & tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu & interpretatione Scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari audeat.* Mais quelque necessaire que soit cette Regle pour empêcher les esprits petulans de debiter de nouveaux dogmes sous prétexte d'expliquer l'Ecriture sainte, l'intention du Concile n'a point été d'empêcher les Interpretes des Livres sacrez, d'éclaircir des passages obscurs de l'Ecriture sainte que les Peres n'avoient pas bien entendus, & de découvrir par la connoissance des Langues & des Sciences, le vrai sens d'un passage que les Peres n'avoient pas tous bien compris. Le Concile s'explique lui-même en restreignant sa defense d'expliquer l'Ecriture sainte contre le consentement unanime des Peres, aux choses qui regardent la Foi & les mœurs, desquelles dépend l'édification de la Doctrine Chrêtienne. *In rebus Fidei & morum ad ædificationem Doctrinæ pertinentium*; & en déclarant qu'il n'a fait cette défense que pour arrêter des esprits petulans; *Ad coërcenda petulantia ingenia*: c'est à dire les Novateurs en maniere de doctrine; ce qui ne peut avoir d'application aux Theologiens Catholiques, qui par le secours des Langues & des connoissances, & par le raisonnement découvrent le sens d'un passage difficile, quand ce sens n'est point contraire à la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas commun dans l'Antiquité. Car enfin, pourquoi ne se pourra-t-il pas faire que quelqu'un éclaircisse un passage de l'Ecriture, qui ne l'a pas encore été jusqu'à present, qu'il leve des difficultez qui n'avoient pas encore été bien resoluës, & qu'il trouve le veritable sens, dont on s'étoit écarté, ou faute de sçavoir les Langues, ou faute d'application & de Critique, ou enfin par trop d'attache aux anciennes explications. Plusieurs Peres se sont plus attachés au sens allegorique qu'au litteral: il y en a eu peu qui sçûssent les Langues originales, qui consultassent le Texte Hebreu, & qui s'appliquassent à la Critique: ils sont presque tous de different sentiment sur les sens des endroits difficiles.

Pourquoi ne sera-t-il pas permis à ceux qui sont venus depuis : & qui ont été plus éclairés qu'eux dans la connoissance des Langues, qui ont plus étudié les mœurs & les coûtumes des Juifs, & les autres Sciences qui peuvent servir à éclaircir l'Ecriture : pourquoi, dis-je, ne leur sera-t-il pas permis d'emploïer utilement ces connoissances pour donner de nouveaux éclaircissemens au Texte sacré ? Saint Jerôme a été bien éloigné de croire qu'il ne fût point permis d'apporter de nouvelles explications de l'Ecriture inconnuës aux anciens Peres, & même contraires à celles que tous les Auteurs Chrêtiens avoient données auparavant, puisqu'il s'écartoit souvent des explications reçûës & autorisées par les Chrêtiens pour suivre les remarques » des Hebreux. J'ai puisé, dit-il dans la Lettre » 138. à Marcelle, ce que j'ai écrit, dans les sour- » ces des Hebreux, sans m'arrêter aux ruisseaux » des opinions communes, & sans me laisser éton- » ner par cette multitude d'erreurs dont le monde » est plein, n'aïant d'autre dessein que de sçavoir » & d'enseigner ce qui est veritable. *Hæc nos de intimo Hebræorum fonte libavimus, non opinionum rivulos persequentes, neque errorum, quibus totus mundus repletus est, varietate perterriti, sed cupientes & scire, & docere quæ vera sunt.* Et quand on lui reprocha d'avoir quitté les Interprétations des Chrêtiens pour suivre celles des Hebreux, il s'en défendit par l'exemple de ses Prédecesseurs, Origenes, S. Clement & Eusebe qui avoient cité & suivi les Interprétations des Juifs. S. Augustin n'étoit pas non plus persuadé qu'on ne pût donner aucune nouvelle explication aux Livres de l'Ecriture, puisqu'au contraire il assûre qu'avec application & avec meditation on y peut tous les jours découvrir de nouuelles choses. C'est pourquoi il ne desapprouve pas la Version nouvelle que Saint Jerôme avoit faite sur le Texte Hebreu, & il dit, que quoique les Interpretes n'aïent qu'une même foi, il est necessaire neanmoins qu'ils expliquent differemment plusieurs passages de l'Ecriture, à cause de leur obscurité, qui est même cause qu'un même Auteur l'explique differemment en differens endroits. Enfin il n'y a point de Peres ni de Commentateurs de l'Ecriture, qui se soient faits une Religion de n'apporter aucune explication qui ne fût autorisée par le consentement unanime des Peres : il n'y en a presque point au contraire parmi ceux qui ont travaillé de leur chef, & qui n'ont pas simplement copié les autres, qui n'aïent apporté quelques nouvelles explications, quelquefois plus heureuses & plus veritables, que celles qu'on avoit données jusques à eux : Il y en a plusieurs de cette nature dans presque tous les Commentateurs Catholiques qui ont écrit même depuis le Decret du Concile de Trente.

Apol. adv. Ruf. L. 1.

Ep. 28. ad Hieron.

Ce n'est donc pas assez pour être habile Interprete de l'Ecriture sainte, d'avoir beaucoup de docilité & de soumission à la doctrine de l'Eglise & aux sentimens des Peres ; il faut encore sçavoir les Langues, dans lesquelles les Livres sacrez ont été écrits originairement, c'est à dire l'Hebreu & le Grec. C'est la premiere Regle que S. Augustin donne pour parvenir à l'intelligence de l'Ecriture sainte. Il dit, que pour avoir une connoissance des Ecritures divines, il faut sçavoir, outre le Latin, l'Hebreu, & le Grec, afin d'avoir recours aux Exemplaires originaux, si la varieté des Interpretes rend le sens douteux : *Et Latinæ quidem Linguæ homines quos nunc instituendos suscepimus, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habent, Hebræâ scilicet & Græcâ ; ut ad Exemplaria præcedentia recurratur, si quam dubitationem attulerit Latinorum Interpretum infinita varietas.* Lib. 2. de Doctr. Christ. c. 11. n. 16. Il ajoûte que la connoissance de l'Hebreu est d'autant plus necessaire qu'il y a des mots Hebreux du Texte restés dans la Version, & qu'il est difficile de traduire tous les mots d'une Langue en une autre. S. Jerôme dans sa Lettre 28. à Lucinius Beticus, établit cette Regle qui a été inserée dans le Decret de Gratien : que le sens veritable des Livres de l'Ancien Testament doit être examiné sur le Texte Hebreu, & celui des Livres du Nouveau sur le Texte Grec : *Ut Veterum Librorum fides de Hebræis Voluminibus examinanda est, ita & Novorum Græci sermonis normam desiderat.* C'est la methode que ce Pere a suivie dans ses Commentaires, & dans ses Versions, où il s'est arrêté au sens du Texte Hebreu. Les autres Peres, comme Origenes, S. Chrysostome, & même parmi les Latins, S. Hilaire, S. Augustin & S. Gregoire, ont aussi eu souvent recours aux Textes originaux, & aux Versions faites sur ces Textes, pour expliquer divers passages de l'Ecriture sainte. Enfin l'on a toûjours consideré la science de la Langue Hebraïque & de la Grecque, comme necessaire pour bien entendre & pour bien interpreter l'Ecriture sainte. Le Pape Clement V. en a été tellement persuadé, que dans sa Clementine *De Magistris*, il a crû ne pouvoir rien ordonner de plus avantageux pour l'Eglise, que de faire établir dans toutes les Universitez, des Professeurs des Langues Hebraïque, Arabique, & Chaldéenne, afin qu'ils pussent former des personnes capables de bien entendre l'Ecriture sainte. La Faculté de Theologie de Paris étoit anciennement si fort persuadée de la necessité de l'étude des Langues, qu'elle fit un Decret en 1530. par lequel elle ordonna qu'à l'avenir personne ne seroit admis dans la Faculté, qu'il ne fût suffisamment instruit de ces Langues, conformément à la Clementine I. *De Magistris*, & au Chapitre *Ut Veterum*. L'experience même fait voir la difference qu'il y a entre les Commentateurs qui sçavent les Langues, & ceux qui ne

travaillent que sur les Versions, & combien il y a plus d'exactitude, de verité, de solidité, & de nouvelles découvertes dans les premiers que dans les derniers.

Un Commentateur ne doit pas se contenter de lire les Originaux, il faut qu'il consulte aussi les Versions & les differentes Leçons du Texte qui peut quelquefois être fautif, & reformé par les Versions ou par d'autres Exemplaires. C'est ce que S. Augustin remarque encore dans le second Livre de la Doctrine Chrêtienne Chap. 14. Le grand nom„ bre, dit-il, des Interpretations discutées & exa„ minées par la comparaison des Exemplaires, „ peut être d'un grand usage, pourvû qu'il n'y ait „ pas de faute dans l'Exemplaire; car la premiere „ chose à quoi on doit emploïer ses soins quand on „ veut bien sçavoir l'Ecriture sainte, est de corriger les Exemplaires: *Plurimùm hîc quoque juvat Interpretum numerositas, collatis Codicibus inspecta atque discussa, tantùm absit falsitas; nam Codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum qui divinas Scripturas nosse desiderant, ut emendatis non emendati cedant, ex uno dumtaxat interpretationis genere venientes.* Nous avons déja donné les Regles qu'on doit suivre à l'égard du Texte & des Versions, que nous ne repeterons pont ici.

Pour bien entendre l'Ecriture sainte, il faut encore, selon S. Augustin, avoir égard à la distinction des mots, qui étant differemment séparez par des points & des virgules, font des sens differens, & causent une ambiguité: mais elle est ordinairement éclaircie, ou par le Texte original, ou par ce qui précede & ce qui suit, qui determine à une ponctuation plûtôt qu'à une autre. Ainsi cette difficulté n'est rien en comparaison de celles qui naissent des Tropes, des Paraboles, & des figures qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Il ne suffit pas, comme nous avons dit, d'entendre les termes, il faut découvrir le sens éloigné du Trope, de la Parabole, & de la figure. C'est à quoi l'Interprete doit principalement s'appliquer.

La connoissance des Sciences & des choses qui peuvent avoir rapport à l'Ecriture sainte, comme de l'Histoire, de la Chronologie, de la Geographie, des mœurs & des coûtumes des Juifs, des noms des plantes, des animaux, des pierres précieuses; en un mot de tous les termes des Arts & des Sciences qui y sont emploïez, est aussi necessaire pour bien expliquer l'Ecriture sainte, & un habile Interprete, ne peut se dispenser d'étudier ces matieres. Mais il faut, comme nous avons remarqué, qu'il traite de ces choses succinctement, & qu'il ne s'y donne pas tout entier.

Les Commentaires de ceux qui ont écrit sur la Bible, sont d'un grand secours à ceux qui veulent entendre ou expliquer aux autres ces Livres sacrez. Il y a une infinité de difficultez applanies, d'obscuritez éclaircies, de questions examinées dans les Commentaires des Anciens & des Modernes, qu'un seul homme ne pourroit pas seulement effleurer, quand il travailleroit sur l'Ecriture sainte depuis son enfance jusqu'à une extréme vieillesse. On doit préferer les Interpretes Catholiques; mais on peut se servir aussi tres utilement des Juifs & de ceux qui ont écrit hors du sein de l'Eglise. On sçait assez combien les Rabbins, & particulierement Aben-Esra & Kimhi, peuvent servir à l'intelligence de la lettre de l'Ecriture. Personne n'ignore, que Nicolas de Lyra, Isidore Clarius, Eugubinus, de Muis, Lorin, Tirin, Menochius, & tant d'autres Commentateurs ont beaucoup profité de leurs lumieres, & ont même tiré de leurs Explications des avantages considerables en faveur de la Religion Chrêtienne. On ne peut non plus disconvenir, que les Commentaires des Heretiques, ne puissent aussi beaucoup servir pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, & que les Commentateurs Catholiques ne les aient souvent consultez & suivis. Enfin l'on peut dire que cette pratique est autorisée par les plus anciens Commentateurs de l'Ecriture sainte. Car dés le commencement de l'Eglise, les saints Peres n'ont point fait de difficulté de se servir des Juifs & des Heretiques pour l'intelligence de l'Ecriture sainte de l'Ancien Testament. Saint Clement d'Alexandrie les cite souvent & se sert de leurs paroles. Origenes cite aussi tres-souvent dans ses Commentaires des Explications des Juifs & des Heretiques, & ne fait pas de difficulté de les donner comme bonnes. Ecoutons ce que S. Jerôme dit là-dessus. Origenes, dit-il, S. Clement, „ Eusebe, & plusieurs autres Anciens voulant se „ servir de quelques passages de l'Ecriture pour „ prouver ce qu'ils avancent, ont coûtume de dire, „ un Juif me disoit ceci, j'ai appris d'un Juif, les „ Juifs sont de cet avis. Origenes cite même le Pa„ triarche Huillus Juif qui vivoit de son tems, & „ finit son trentiéme Tome sur Isaïe par une expli„ cation de ce Juif, avoüant qu'aiant été aupara„ vant d'un autre sentiment, il en a changé sur ce „ qu'il a appris de lui la verité. Il allegue aussi le „ témoignage d'Huillus pour montrer que le Pseau„ me 89. & les onze suivans sont de Moïse. Enfin „ en interpretant le Texte Hebreu, il a soin de re„ marquer quelle est la pensée & l'interpretation „ des Juifs. Saint Jerôme qui est celui, de tous les „ Peres qui a le plus heureusement travaillé sur l'Ecriture sainte, avoit fait une étude toute particuliere non seulement du Texte Hebreu, mais aussi des sentimens des Juifs. Il prit un Juif pour Maître, & s'instruisit des traditions des Hebreux sur l'Ecriture, dont il a fait un recueil sur la Genese. Ruffin a beau lui reprocher cette érudition Juïve, il se mocque de ses reproches, & il se sçait bon gré à soi-même de l'avoir acquise avec beaucoup de travail. Il se

sert aussi tres-souvent des Commentaires des Heretiques & les copie mot pour mot sans les nommer. Mais il faut l'entendre parler lui-même sur ce sujet pour sa justification. "Dans les Commentaires que j'ai faits sur l'Epître aux Ephesiens, j'ai dit-il, suivi Origenes, Didyme & Apollinaire, qui ont souvent des dogmes contraires, sans perdre neanmoins la veritable Foi, c'est là l'ouvrage des Commentateurs: Ils expliquent les Ecrits des autres, & éclaircissent par un discours facile tous les endroits qui sont obscurs. Ils rapportent les sentimens de plusieurs Auteurs, & disent, quelques-uns expliquent ainsi ce passage; d'autres l'interpretent en cette maniere: ceux-ci établissent le sens qu'ils donnent sur ces autoritez, ou sur ces raisons, afin que le Lecteur prudent aprés avoir lû les explications des autres, juge lui-même de ce qui est de plus vrai, & qu'il rejette les méchantes, comme le banquier fait la fausse monnoïe. Accusera-t-on celui qui met dans un même Commentaire les explications differentes de plusieurs Auteurs, d'avoir des opinions contradictoires?"

Ceci fait voir qu'il est à propos qu'un Interprete rapporte dans son Commentaire les differentes explications d'un même passage quand elles ont toutes leur vrai-semblance. Il peut dire son avis sur celle qu'il préfere, mais il n'est pas juste qu'il dissimule les autres, & qu'il veuille qu'on s'en rapporte à son jugement: c'est ce que S. Jerôme prouve en cet endroit, où il maltraite fort Ruffin, qui l'avoit repris de cet usage. "Je m'étonne, dit-il, qu'une personne qui se vante d'être l'Aristarque de ce Siécle, ait ignoré des choses que les enfans sçavent: *Illud miror quod Aristarchus nostri temporis puerilia ista nescieris*, & il continuë à justifier la maniere, dont il en avoit usé. En quoi ai-je peché, lui dit-il, pour avoir expliqué un mot ambigu en differentes manieres? . . . Quel préjudice fait-on à la Foi de l'Eglise, en apprenant aux Lecteurs en combien de manieres un Verset est expliqué par les Hebreux? Ne me doit-il pas être permis de remarquer ce que j'ai appris des Juifs? Il dit ensuite la même chose des Heretiques, ou de ceux qu'il considere comme tels, c'est à dire d'Origenes & d'Apollinaire. Didyme, dit-il, & Apollinaire ont fait des Ouvrages que j'ai ou traduits ou imitez. J'en ai averti dans la Préface. J'ai dit aussi qu'Origenes avoit fait trois Volumes sur cette Epître aux Ephesiens, & que je l'avois suivi en partie, & tiré des Commentaires de ces Auteurs, ce que j'avois jugé à propos; que j'en avois retranché plusieurs choses, & que j'y en avois ajoûté d'autres, afin que le Lecteur studieux pût voir par la Préface, que cet Ouvrage étoit & des autres & de moi. Si je ne peux montrer dans les Originaux Grecs que j'ai traduits, les défauts qui sont dans mes Explications, j'avoüerai ma faute, & je considererai comme étant de moi, ce qui n'est point des autres."

S. Jerôme n'est pas le seul qui se soit servi des Juifs & des Heretiques pour expliquer l'Ecriture. Tous les Peres Grecs n'ont-ils pas consulté & cité les Versions du Juif Aquila, de Theodotion, & de Symmaque? Ne les ont-ils pas suivis quelquefois? S. Chrysostome & Theodoret n'ont-ils pas embrassé des sens donnez par Theodore de Mopsueste? Enfin a-t-on jamais fait un crime aux Catholiques d'avoir tiré des Juifs & des Heretiques, des lumieres pour éclaircir la verité, pour expliquer des endroits difficiles de l'Ecriture, & pour prouver la Religion? Et n'a-t-on pas au contraire congratulé ceux qui l'ont fait, d'avoir arraché un bien d'entre les mains d'injustes possesseurs, pour le restituer à l'Eglise à qui il appartient de droit?

Outre ces secours qui dépendent des Sciences acquises, il faut emploier sa raison pour découvrir le vrai sens de l'Ecriture sainte; mais il faut bien se donner de garde d'abuser de ce principe, en soûtenant avec les Sociniens, qu'il ne faut admettre comme veritable, que ce que la raison ou l'experience des sens nous fait connoître, en sorte qu'il n'y a point d'autre sens veritable de l'Ecriture sainte, que celui qui nous enseigne des choses conformes aux lumieres de la raison, ou à l'experience des sens, & que tout ce qui paroît contraire à ces deux principes, doit être rejetté comme un sens faux que l'on ne peut donner à l'Ecriture sainte. Il faut, dis-je, se bien donner de garde d'admettre un principe si dangereux, & de se servir de sa raison pour juger de la verité, ou de la fausseté des choses contenuës dans l'Ecriture sainte. C'est une maxime certaine, qu'il peut y avoir des veritez que l'esprit de l'homme n'est pas capable de concevoir, ni de comprendre, puisque ses lumieres étant finies & bornées, il est tres-possible & même comme necessaire, qu'il y ait bien des choses audessus de sa portée. Il est encore certain que Dieu nous peut reveler des veritez, qui nous sont cachées, & qu'il suffit qu'il les ait revelées, pour que nous soions persuadés de leur verité. Ainsi ce n'est pas une raison suffisante de rejetter une verité exprimée clairement par les termes de l'Ecriture sainte, & soûtenir qu'ils doivent avoir un autre sens, parcequ'on trouve de la difficulté à accorder ce sens propre & naturel de termes avec les principes de la raison, & l'experience des sens; car étant constant que Dieu ne peut pas reveler une fausseté pour une verité; quand il est évident qu'il a revelé telle & telle chose, toute raison d'en douter cesse, & les difficultez que le raisonnement peut former, ne doivent être d'aucune consideration. La Foi en Dieu détruit, comme dit saint Paul, tous les raisonnemens humains, & toute la hautesse qui s'éleve

contre

contre la science de Dieu, & reduit en servitude tous les esprits pour les soûmettre à l'obeïssance de JESUS-CHRIST. Mais le raisonnement sert d'une autre maniere à découvrir le sens de l'Ecriture sainte, quand on l'emploie pour rechercher la signification des termes, c'est à dire, pour sçavoir quel est le sens de tel & tel passage: à quoi le raisonnement peut beaucoup contribuer; car 1. On juge du sens d'un passage par l'intention de l'Auteur, & par le but qu'il s'est proposé. La raison nous fait connoître en quel sens ce qu'il dit, peut servir à prouver, à soûtenir, ou à expliquer ce qu'il a avancé. 2. C'est par le raisonnement, que l'on juge si ce passage expliqué en un tel sens, a ou n'a pas de liaison ou de rapport avec ce qui précede & ce qui suit. 3. C'est encore par la raison, que l'on compare un passage de l'Ecriture avec un autre, & que l'on juge par cette comparaison, du sens qu'il doit avoir. Enfin c'est par le raisonnement, que l'on connoît si ce passage expliqué en ce sens, est conforme à l'Analogie de la Foi, c'est à dire, s'il n'est pas contraire, ou en lui-même, ou par les consequences qu'on en peut tirer, à des veritez de Foi établies dans d'autres endroits de l'Ecriture. Voila les principales Regles qu'on doit suivre pour bien interpreter l'Ecriture sainte.

A l'égard de la methode qu'il est à propos de suivre dans un Commentaire de l'Ecriture sainte, on en doit juger par rapport aux differens desseins que l'on peut avoir. Si l'on veut simplement donner l'intelligence du Texte, on peut se contenter de faire des Scholies ou des Notes marginales pour expliquer les endroits qui peuvent arrêter le Lecteur; mais si l'on veut instruire à fond de la science de l'Ecriture sainte, il faut faire des Commentaires plus amples, où l'on traite les matieres avec plus d'étenduë. Si l'on explique l'Ecriture sainte, par rapport à la Morale, on peut le faire en deux manieres, ou en y donnant des sens allegoriques & mystiques, ou en expliquant la lettre, & tirant du sens litteral toutes les Moralitez que l'on en peut tirer par des reflexions, & en traitant ensuite avec plus d'étenduë les points de Morale qui ont plus de rapport à l'Histoire. Il paroît plus d'esprit dans les Commentaires du premier genre; mais les derniers sont plus solides: les premiers peuvent être plus agréables; mais les derniers sont plus profitables. Il faut que les uns & les autres soient éloquens & bien écrits; mais il n'est pas besoin qu'ils soient pleins d'érudition: au lieu qu'il n'est pas necessaire que les autres Commentaires qui sont uniquement destinés à l'explication du sens litteral, soient écrits avec éloquence, pourvû qu'il n'y manque rien de l'érudition Juive, Ecclesiastique & profane, necessaire pour l'intelligence du Texte.

CHAPITRE XI.

De la Division de la Bible en Chapitres, Versets & autres parties.

IL ne s'agit point ici de la Division des Livres entiers de la Bible, dont nous avons déja traité; mais de la Division particuliere de chaque Livre en Chapitres, en Versets & autres parties.

Dans l'Antiquité la plus reculée non seulement ces Divisions n'étoient pas en usage; mais il n'y avoit pas même de distinction de Phrases & de mots; comme il se voit dans les anciennes Inscriptions, & dans les plus anciens Manuscrits. Mais comme rien ne soulage davantage le lecteur que ces distinctions, on s'en est servi utilement dans la suite, principalement dans les Livres qui ont été le plus d'usage. Origenes semble être le premier qui dans ses Hexaples divisa les Livres sacrez en differens Versets, comme Eusebe le témoigne dans le Livre sixiéme de son Histoire Chap. 16. Origenes, dit-il, aiant recueilli en un seul Corps " toutes les Interpretations des Livres sacrez, les " a distinguées en membres κῶλον, & rangées par " colonnes avec le Texte Grec. Hesychius attri- " buë aussi à Origenes l'invention de la distinction des Livres sacrez en membres ou Versets, ce que les Grecs appellent κῶλον ou στίχος. Il y a neanmoins lieu de croire qu'il y avoit déja quelques distinctions dans les Livres sacrez avant Origenes, & l'on ne peut douter que les Livres qui sont composez de Sentences ou en Vers στιχήρεις, sçavoir Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques n'aient été écrits dés le commencement par Versets, la matiere l'exigeant ainsi. S. Jerôme à l'imitation d'Origenes, distingua le premier parmi les Latins, les Livres de l'Ecriture sainte en membres ou Versets: *Versuum cola*, comme il le témoigne dans sa seconde Apologie contre Ruffin. J'ai distingué, dit-il, " les Paralipomenes, par des membres de Versets, " *versuum cola*, pour éviter la confusion & l'embar- " ras. Dans le Prologue sur Josué, il avertit le Lec- " teur de conserver la distinction par membres " qu'il a observée pour éviter la confusion, s'il " veut que son travail ne soit pas perdu. Dans sa " Préface sur Isaïe, il dit, que quand on verra les " Prophetes écrits par Versets, il ne faut pas s'ima- " giner qu'ils soient composez en vers, & sembla- " bles aux Livres des Pseaumes & de Salomon; " mais que comme on a coûtume de distinguer les " Ouvrages de Demosthene, & de Ciceron, par " des membres & des parties de membres *per cola* " *& commata*, quoiqu'ils aïent écrit en prose & "

" non

„ non pas en vers, de même pour pourvoir à l'utilité des Lecteurs, il a distingué son interpretation nouvelle, par une nouvelle maniere d'écrire. Et dans sa Préface sur Ezechiel, Lisez, dit-il, ce Prophete selon nôtre Version, dans laquelle, il est écrit par membres *per cola*, & parties de membres, *& commata*; ce qui rend le sens plus intelligible au Lecteur. Cassiodore dans sa Préface sur les Leçons divines, nous assûre aussi que S. Jerôme est le premier qui ait suivi cette distinction de Versets dans les Exemplaires Latins. S. Augustin s'étoit servi d'un Exemplaire distingué par Versets, dans son Livre intitulé *Le Miroir*. Quelques-uns prétendent qu'avant S. Jerôme il y avoit déja des distinctions de Versets dans le Texte sacré, & que ce Pere en fit une nouvelle suivant les sentences & les membres des sentences, ce qu'il appelle proprement *cola* & *commata*, & ils le prouvent par S. Jerôme même, qui dans le Prologue de ses Commentaires sur Isaïe, parle de huit Versets qui sont dans la Vulgate du Ps. 13. & ne se trouvent point dans l'Hebreu. Ces huit Versets sont fort courts, & ne répondent point à la distinction de S. Jerôme. Il parle aussi dans la Lettre à Sunnia & à Fretela, d'un Verset qui ne contenoit que ces mots, *grando & carbones ignis*. Enfin il fait mention sur le Chap. 21. d'Ezechiel & sur le 63. d'Isaïe, de ce grand nombre de Versets.

On peut donc distinguer quatre principales divisions de la Bible en Versets, l'ancienne division qui avoit lieu avant S. Jerôme, celle de S. Jerôme, celle d'Origenes suivie par Hesychius & par Nicephore, & celle d'aujourd'hui prise des Massoretes. La premiere est la plus nombreuse de toutes; la troisiéme l'est un peu moins, la seconde l'est encore moins, & la derniere contient beaucoup moins de Versets que toutes les autres. C'est la derniere qui est la plus nouvelle, quoique quelques Juifs l'attribuent à Esdras. Mais Elias Levita convient qu'autrefois la Loi étoit écrite de suite & sans distinction de Versets, & que l'invention de la distinguer en Versets, est venuë des Massoretes, qui se sont servis pour les marquer, de points, qu'ils ont appellés *Silluc*, Pause; ou *Soph Pasuc*, fin d'un Verset. Robert Estienne est le premier qui ait suivi exactement dans les Bibles Latines la distinction des Massoretes.

Outre cette distinction de l'Ecriture sainte par Versets, les Juifs ont une autre division des Livres de la Bible en differentes Sections, qu'ils appellent *Parscioth*, qui sont de deux sortes, grandes & petites. Les grandes qui sont de quelque usage, sont des divisions d'un Livre en une certaine quantité de parties assez grandes. La Genese par exemple, est divisée en douze de ces parties, & tout le Pentateuque en 53. Dés le tems de S. Hilaire & de S. Jerôme, le Livre des Pseaumes étoit partagé en cinq. C'est selon cette division que les Rabbins alleguent la Loi, en citant les premiers mots par où commence chaque partie. Les petites parties qu'ils appellent *Schimoth*, sont tantôt plus longues, tantôt plus courtes, & ne sont d'aucun usage. Enfin les Massoretes divisent encore les Livres de la Bible en Sections qu'ils appellent *Sidra*.

Les Grecs & les Latins n'ont point eu autrefois de distinction de Chapitres dans la Bible: cela paroît par leurs Commentaires, dans lesquels ils ne suivent point la distribution des Chapitres, & où pour marquer l'endroit où ils sont demeurez de leur explication, ils n'alleguent jamais le Chapitre, mais le Passage ou l'Histoire. Il est bien probable, que jusqu'au cinquiéme Siecle il n'y avoit point, ni chez les Grecs, ni chez les Latins, de distinction de Sections ou de Chapitres dans les Livres de la Bible, à l'exception des quatre Evangiles: mais peu à peu la commodité les introduisit, parce que pour faciliter l'intelligence du Texte, on mettoit à la tête de chaque Livre, des Titres ou Sommaires de ce qu'ils contenoient. Comme ces Titres répondoient à differentes parties, il falloit aussi distinguer ces parties. Cassiodore qui est le premier qui a parlé clairement de ces Titres, dit dans le Chap. 1. de l'Institution des Lettres divines, que les Titres de l'Octateuque avoient été faits par ses Ancêtres; que n'en aiant point trouvé de faits, sur les Livres des Rois & des Paralipomenes, il en avoit composé. Il en avoit aussi dressé pour les Livres de Salomon, & pour ceux de Tobie, de Judith, d'Esther, & des Maccabées; mais les Livres des Prophetes n'en avoient point encore; on en a fait ou trouvé depuis. Ces Capitules ont été en usage jusqu'au onziéme Siécle: ils étoient beaucoup plus courts que nos Chapitres, & ne contenoient qu'un seul sujet indiqué par le Titre ou Sommaire.

Enfin Hugues le Cardinal Religieux Dominiquain qui vivoit dans le 13. Siécle, est le premier qui faisant travailler à une Concordance de la Bible, a partagé les Livres sacrez en Chapitres, comme ils le sont à present. Sa division qui est assez commode, fut bientôt reçuë & suivie dans les Bibles manuscrites, & dans les imprimées. Nous parlerons ailleurs de la division du Nouveau Testament.

Fin du Premier Tome.